

THESE DE DOCTORAT

Mise en scène et valeur territoriales : tourisme et développement régional dans les Alpes suisses

Delphine Guex

Groupe de recherche en Economie territoriale (GRET)

Institut de Sociologie

Université de Neuchâtel, Suisse

Sous la direction du Professeur Olivier Crevoisier

Rapporteurs (trices) :

Mme. Prof. Ellen HERTZ

Mme. Prof. Véronique PEYRACHE-GADEAU

M. Prof. Olivier VOIROL

M. Prof. Laurent TISSOT

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Olivier Crevoisier, directeur de thèse, professeur à l'Université de Neuchâtel ; Mme Ellen Hertz, professeure, Université de Neuchâtel ; Mme Véronique Peyrache-Gadeau, maître de conférence, Université Savoie-Mont Blanc, Le Bourget du Lac ; M. Laurent Tissot, professeur, Université de Neuchâtel ; M. Olivier Voirol, maître d'enseignement et de recherche, Université de Lausanne, autorise l'impression de la thèse présentée par Mme Delphine Guex en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 9 décembre 2015

Le doyen *V. Agassiz*
Hédi Bridi *ANTONIO IANNACCARO*
Delphine Guex

Delphine Guex
Ellen Hertz

Gadeau
O. L.

« Ce que nous appelons la terre est un élément de la nature qui est inextricablement entrelacé avec les institutions de l'homme. Le plus étrange de toutes les entreprises de nos ancêtres a peut-être été de l'isoler et d'en former un marché » (Polanyi, 1983 [1944], p. 252).

Résumé

Le tourisme est un phénomène qui dépend de la mobilité des individus. Pendant longtemps depuis le 19^{ème} siècle, un faible nombre d'individus étaient mobiles pour d'autres raisons que le travail : le tourisme restait marginal. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. De plus, les motifs de la mobilité sont multiples. « All the world seems to be on the move » (Sheller & Urry, 2006, p. 207). Les individus se déplacent pour des raisons de survie (les réfugiés), pour des raisons économiques (perspectives d'emploi), et surtout pour quantité de raisons qui ont pris une grande importance dans la société postindustrielle: cadre de vie agréable, études, santé, loisirs, etc.

Dans cette thèse, on prend acte du fait que les frontières entre les territoires concernés ou non par le tourisme sont de plus en plus poreuses en raison du développement général de la mobilité des personnes. Grâce à une réflexion transdisciplinaire au croisement de l'économie territoriale, de la sociologie, de l'histoire et de la géographie, on propose de ne plus considérer séparément les territoires concernés par le tourisme et d'englober tout territoire concerné par différentes formes de mobilité. La thèse consiste à dire que la valeur territoriale est le résultat d'une mise en relation des acteurs au travers de transactions, et à travers cela de la mise en relation de différents territoires. Cette mise en relation repose sur différentes formes de mobilités, dont en premier lieu la mobilité des personnes, mais également les mobilités des connaissances et de l'information, ainsi que les mobilités sur les marchés. Elle est le vecteur de la différenciation culturelle. Dans une économie de plus en plus basée sur la culture, cette différenciation entre les territoires est le fondement de la valeur puisqu'elle induit la mobilité des personnes ou des biens et les dépenses des consommateurs. La valeur territoriale est ainsi définie dans cette thèse comme étant le reflet d'un niveau de développement de la scène territoriale qui résulte de la capacité d'un lieu à s'inscrire dans diverses formes de mobilités (symboliques, concrètes et marchandes) évoluant au cours du temps, et à se complexifier de manière à permettre sur la durée le maintien voire le développement de sa valeur.

Cette thèse propose une réflexion et un modèle de développement territorial. La proposition est issue d'une recherche de terrain ayant pour objectif la compréhension de trajectoires socio-économiques de territoires concernés par le tourisme depuis le 19^{ème} siècle dans les Alpes suisses. Le développement repose sur des processus transactionnels (processus mobiles) et des dynamiques locales (la scène territoriale). Dans une démarche historique, rétrospectivement, les traces des transactions et de différents états de la scène sont recueillies à travers diverses sources. Les trajectoires de trois territoires sont reconstituées : Finhaut, Montreux, et Zermatt.

La transaction touristique est considérée comme particulièrement représentative des transactions dites « postindustrielles », car reposant sur de nombreuses formes de mobilités et donnant particulièrement à voir les trois dimensions de la valeur ; les valeurs socio-culturelles, la valeur économique et la valeur expérientielle (au travers de l'engagement pratique). Cette approche a des conséquences dans la compréhension des mécanismes de développement régionaux. D'une part, elle permet de réarticuler l'économie territoriale et les *tourism studies* en s'émancipant de la tradition « industrielle » des biens économiques et *a fortiori* des théories traditionnelles de développement régional. D'autre part, en prenant en considération la dimension symbolique des biens et services à travers la mobilité de l'information et des connaissances, combinée à l'importance de toutes formes de mobilités tangibles (des biens et des personnes), cette approche permet de désenclaver théoriquement le tourisme de sa définition exiguë de « pratique d'agrément ». Ceci permet d'envisager l'ensemble des transactions qui,

comme le tourisme, engage de manière spécifique le territoire dans la création de valeur économique. Toutes sortes de biens et services faisant d'une manière ou d'une autre référence au territoire sont ainsi envisagés de manière systématique.

Le concept de transaction développé ici s'appuie sur les concepts de valeur et de valuation de Dewey. Les trois dimensions de la valeur (socio-culturelle, économique et expérientielle) sont combinées à deux niveaux théoriques : dans une métaphore sociologique (la transaction territoriale), qui sert de support à un modèle de développement en économie territoriale (la scène territoriale). Aux deux niveaux on retrouve trois espaces différents associés aux trois composants de la valeur et où se déploient différentes mobilités. Premièrement, un espace tangible appréhendé physiquement par les acteurs (on parle de « scène concrète ») qui est le support de l'ancrage spatial et temporel de la transaction. Deuxièmement, un espace immatériel, qui se compose lui-même de deux espaces spécifiques : d'une part un espace « public » au sens de Habermas (1997 [1978]) où s'exerce la rationalité des individus dans l'environnement social sur différents lieux d'échange d'opinions (on parle de « scène symbolique ») et d'autre part le marché, en tant que lieu où s'exerce la rationalité des individus relativement à des considérations quantitatives au travers du signe qu'est le prix (on parle de « scène marchande »). Ces trois espaces sont concernés par le processus transactionnel et constituent la scène territoriale. Cette scène articule des espaces concrets avec des conceptions plus abstraites de l'espace (p.ex. « l'espace social ») traditionnellement considérées en sciences sociales.

Les transactions s'accumulent et constituent au fur et à mesure du temps une trajectoire de développement spécifique : la scène territoriale est à chaque transaction mise en relation avec d'autres territoires au travers des trois scènes ; concrètement, symboliquement et sur le marché. La valeur territoriale évolue en fonction de cette constante mise en relation : au travers des mobilités, la scène territoriale est créée, appréciée ou dépréciée, et elle suscite d'autres transactions ou non. La dynamique de développement se joue ainsi entre les éléments transactionnels « mobiles » (information, monnaie, individus et biens) et les éléments « scéniques » plus stables (infrastructures, institutions, patrimoine...). Ces deux dimensions se retrouvent dans des sillons de recherche différents mais complémentaires en sciences sociales : une tradition sociologique traditionnelle traitant de problématiques « verticales » (domination, stratification sociale, structure des activités économiques, etc.) et une tradition sociologique plus récente « horizontale » (réseaux, mobilités, communication, etc.). L'objectif est de les considérer non pas de manière antagoniste et exclusive, mais de manière complémentaire.

Historiquement, d'une part les trois territoires étudiés s'insèrent de manières différentes dans les réseaux de mobilité au 19^{ème} siècle. Par exemple, une insertion symbolique faible pour Finhaut, et une valeur territoriale dépendant fortement de l'exploitation de sa rente de situation sur l'axe Martigny-Chamonix. D'autre part, les scènes territoriales sont plus ou moins bloquées et dépendantes du sentier parcouru au regard de l'ensemble des mobilités. Par exemple à Montreux dans l'après-guerre, les infrastructures héritées de la Belle-Epoque ne sont pas adaptées à la demande touristique symboliquement et concrètement. Pour renouer avec une phase de développement d'autres consommateurs mobiles sont ciblés avec notamment les congressistes. La trajectoire de développement de Zermatt dans son ensemble est quant à elle marquée par une continue insertion dans diverses formes de mobilités. Une gouvernance particulière par l'intermédiaire de la commune bourgeoise ainsi que des phénomènes de concurrence au sein du territoire et vis-à-vis d'autres territoires complexifie le territoire de manière à ce que la valeur territoriale soit maintenue et se développe sur la durée.

SUMMARY

Work, production and workers used to be considered as the core of the industrial society: spatially, the workplace governed the place of housing for the worker and his family as well as most of their lifestyle. The spatial division of labor grew hand in hand with the mobility of goods, while the mobility of people used to be restricted to the mobility of workers. In such a society, territorial value depended on the local capacity to produce competitive goods. The productivity of the export sector determined local incomes as well as local rents. Considering postindustrial issues, this thesis highlights the central role of consumers and by the immaterial and symbolic stakes in the processes of value creation. In spatial terms, consumers have become more mobile while information and knowledge are being shared across space.

Tourism is a phenomenon depending on people's mobility which is driven by immaterial and symbolic opinions. Since the 19th century, few people have been mobile for other reasons than the work: tourism remained marginal. Today, it is no longer the case. Furthermore, mobility motives have multiplied. "All the world seems to be on the move" (Sheller and Urry, on 2006, p. 207). People move for survival reasons (refugees), for economic reasons (employment prospects), and especially for quantity of reasons, which have become highly significant in the postindustrial society: lifestyle, environment, studies, health, leisure activities, etc. In this thesis, tourism is considered as an emblematic issue for regional economic development in a postindustrial context.

Borders between territories concerned or not by tourism are seen here as more and more porous because of the general development of people's mobility. On the basis of a metadisciplinary understanding at the crossing of territorial economy, sociology, history and geography, we suggest that territories concerned by tourism should no longer be considered as particular cases in regional development theories, but as emblematic and heuristic issues for any place concerned by various forms of mobility. Territorial value is the result of people linking up through transactions and the latter linking up territories. This link is based on various forms of mobilities, among which first of all people's mobility, but also mobilities of knowledge and information, as well as mobilities on markets. This link is the vector of cultural differentiation which, in a more and more cultural based economy, is the foundation of value because it initiates people's mobility, the mobility of goods and consumer's spending. Territorial value can be defined as the capacity of a place to join in a more or less coherent way diverse forms of mobilities (symbolically, concretely and on the market) within a territorial stage.

This thesis is based on a field research about socioeconomic trajectories of territories concerned by tourism since the 19th century in the Swiss Alps. This understanding is based on transactional processes (mobile processes) and on local dynamics (the territorial stage). In an historic approach, the trajectories of three resorts are reconstituted: Finhaut, Montreux, and Zermatt.

The tourist transaction is considered as particularly representative of the so-called "postindustrial" economic issues because it is based on numerous forms of mobilities involving three value dimensions; sociocultural values, economic value and experiential value (through the practical commitment). This approach has consequences for the understanding of regional development. On the one hand, it re-articulates territorial economy and tourism studies by becoming emancipated of the "industrial" tradition focusing on good production and innovation which characterizes most of regional development theories. On the other hand, by considering the symbolic dimension of goods and services through the mobility of information and knowledge, combined with the importance of any forms of tangible mobilities (goods and people), this approach opens up theoretically tourism of its narrow definition of "leisure practice". We consider all transactions which, as tourism, involve in a specific way the territory in economic value

creation. Any kind of good or service making somehow reference to a place are is considered in a systematic way.

Transactions accumulate and constitute a specific development trajectory: the territorial stage is for every transaction linked-up with other territories. Territorial value evolves according to this constant link: through mobilities, the territorial stage is created, appreciated or depreciated, and it generates new transactions or not. The development process takes place between the transactional "mobile" elements (information, money, individuals and goods) and the more stable "scenic" elements (infrastructures, institutions, heritage). These two dimensions correspond to complementary research paths in social sciences: A traditional sociological tradition dealing with "vertical" problems (domination, social stratification, economic activities structures, etc.) and a more recent "horizontal" sociological tradition (networks, mobilities, communication, etc.). The objective is to consider them not in an opposing and exclusive way, but in a complementary way.

Historically, the three studied territories fit in different manners into the networks of mobility in the 19th century. For example, a weak symbolic insertion for Finhaut, and a territorial value strongly depending on the exploitation of its guaranteed income due to its geographical situation on the axis Martigny-Chamonix. The territorial staging process are more or less blocked and dependent on the path browsed regarding all mobilities. For example in Montreux during the post-war years, infrastructures inherited from the Belle-Epoque are no longer adapted to tourist demand, symbolically and concretely. To take up with a development phase, other mobile consumers are targeted, in particular congress participants. The development trajectory of Zermatt in general is marked by a continual insertion in diverse forms of mobilities. A particular governance of the municipality named "Burgerschaft" as well as the competition phenomena within the territory with private players and towards other territories leads to territorial complexification in a way that the territorial value is maintained and develops over time.

Mots-clés: mise en scène territoriale, valeur territoriale, tourisme, Alpes, économie territoriale, développement régional, Suisse

Keywords: territorial staging, territorial value, tourism, Alps, territorial economy, regional development, Switzerland

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu mon directeur de thèse, Olivier Crevoisier. D'abord pour m'avoir fait confiance pour la conduite de cette recherche dans le cadre du projet FNS, ensuite pour m'avoir accompagnée au fil de mon travail : ses conseils, sa collaboration pour la rédaction d'articles, pour les présentations, ses précieuses relectures de mes manuscrits, les riches discussions, sa direction dynamique du GRET (Groupe de Recherche en Economie Territoriale) et enfin son enthousiasme pour le travail de recherche en général.

J'adresse mes profonds remerciements aux membres du jury de cette thèse, pour le temps consacré à sa lecture et à son évaluation, et pour les discussions m'ayant permis, je l'espère, d'améliorer ce manuscrit.

Je remercie ensuite mes collègues du GRET, pour l'ensemble des discussions et travaux menés en commun, mais aussi pour les sorties et cette si agréable vie de groupe : Ariane Huguenin, Alain Segessemann, Hugues Jeannerat, Victoriya Salomon, Nelson Vera, Thierry Theurillat, Christian Livi. Je remercie particulièrement José Corpataux, pour ses conseils avisés en ce qui concerne la littérature, pour son regard critique, mais aussi et surtout pour les passionnantes discussions à l'heure de l'apéro.

Je remercie également mes collègues du projet FNS, en particulier Géraldine Sauthier, politologue avec qui nous avons pu collaborer de manière fructueuse dans le travail de terrain, et échanger tout au long du projet. Je remercie également les co-requérants Mathis Stock, Christophe Clivaz, Stéphane Nahrath et Frédéric Darbelley, ainsi que la coordinatrice Leïla Kebir, pour leur confiance et l'intérêt qu'ils ont pu porter à mon travail.

Je souhaite remercier également ici les différents interlocuteurs qui m'ont permis d'accéder à mes données de terrain, en particulier les archives de Montreux, Mesdames Evelyne Lüthi-Graf et Nicole Meystre-Schaeren ainsi que leurs collaborateurs(trices), Monsieur Denis Lugon-Moulin, co-responsable des archives communales de Finhaut, ainsi que les collaborateurs des Archives de l'Etat du Valais à Sion. Je remercie également particulièrement M. Roland Flückiger-Seiler, à Berne, pour ses données concernant Zermatt.

Mes remerciements vont également au Prof. Alain Thierstein, pour son accueil au sein de son équipe de recherche à la TU München, ainsi que la Subvention égalité de l'Université de Neuchâtel qui a participé au financement de mon séjour en Allemagne.

Je remercie également tous les collaborateurs de l'Institut de Sociologie et de la MAPS que j'ai côtoyés durant mes années au bureau, en particulier Maryline Sutterlet, Amaranta Cecchini, et François Hainard.

Je souhaite remercier également les collaborateurs et étudiants-amis du feu Département des Sciences de la Société de l'Université de Fribourg, grâce à qui j'ai développé mon intérêt pour les sciences sociales : Jean Widmer, Olivier Tschannen, Philippe Gonzalez, Alain Bovet, Arthur et Isabelle Zinn, Michaël Perret, François Tardin, Julia Hedström, Johann Bedele.

Merci aussi au programme StartingDoc, à ma mentore Estelle Sohler, et mes co-mentees Ani Ebligathian, Eleonore Maystre, Florence Betrisey et Vinciane Constantin.

Enfin, je souhaite remercier chaleureusement mes proches, en Gruyère. D'abord les membres de ma famille à qui je dédie ce travail, en particulier mes parents Marlène et François, et ma sœur

Christelle, qui ont éveillé ma curiosité pour toutes les thématiques que j'aborde dans mon travail : l'histoire, l'économie alpestre et régionale, le patrimoine, etc. Ensuite, merci à mes ami(e)s, pour leur fidélité, leur curiosité, leur enthousiasme... Et puis surtout, je remercie Sylvain, grâce à qui j'ai vécu un parcours de thèse serein, et avec qui je ne me lasserai jamais d'observer et de parcourir les Alpes.

Avant-propos

Le projet de recherche « Entre abîme et métamorphose : une approche interdisciplinaire du développement des stations touristiques »

Cette thèse a été réalisée dans le cadre d'un projet de recherche intitulé *Entre abîme et métamorphose : une approche interdisciplinaire du développement des stations touristiques*, financé par le Fonds National Suisse pour la recherche (subside n°CR11I1_135390) et le Canton du Valais¹. Ce projet de recherche intégrait trois disciplines (économie territoriale, géographie, science politique), pour trois axes de recherche, dans le cadre desquels trois doctorants recueillaient d'une part les données nécessaires à la conduite du projet commun (*expliquer* les trajectoires de station touristiques), et d'autre part les données nécessaires à l'élaboration de leur propre thèse. Dans le cas présent, la thèse concerne la compréhension socio-économique du processus de développement de territoires concernés par le tourisme.

L'inscription de la thèse dans le cadre de ce projet a comme principale conséquence de devoir privilégier une approche méthodologique (études de cas), et de traiter de cas préalablement définis. Les analyses empiriques ayant conduit à la formulation de la thèse des mise en scène et valeur territoriales ont consisté en une analyse des cas dans leur propre logique de développement. Si les résultats des analyses empiriques contribuent à la compréhension des trajectoires (selon le cadre conceptuel et plus généralement le cadre de recherche du projet (pour une analyse des trajectoires en tant que telles, prière de se référer aux publications issues des résultats du projet, dont notamment Stock et al. (2014)), les résultats présentés dans cette thèse se situent en premier lieu au niveau de l'élaboration d'un cadre conceptuel permettant d'apprécier d'un regard nouveau le développement de régions concernées (ou non) par le tourisme.

Intérêt personnel pour la thématique de recherche

Cette thèse résulte d'un double intérêt personnel : l'intérêt académique (les sciences sociales en général et l'histoire), et l'intérêt de la thématique (les Alpes, l'histoire du tourisme en Suisse). J'ai eu l'opportunité de traiter de tous ces aspects en réalisant une thèse sur le tourisme, dans une perspective historique, au sein d'une chaire d'économie territoriale dans un institut de sociologie. Le *territoire* est apparu comme un élément central de ma démarche de thèse certes, mais il m'est apparu d'autre part comme le fil rouge de mes intérêts socio-historiques.

Rétrospectivement, je constate avec l'aboutissement de cette thèse que j'ai répondu à la question qui avait conduit mes précédentes recherches (Guex, 2008, 2011) : comment s'explique l'essor du « folklorique » et du « patrimonial » (esthétique, culturel, et politique) notamment auprès de la jeunesse suisse dans un contexte culturel globalisé ? En investiguant les « Sociétés de Jeunesse », j'avais alors identifié le paradoxe entre l'adhésion à des représentations d'un monde « révolu » (les communautés rurales ancestrales locales) et le vécu postindustriel mondialisé et émancipé

¹ Parallèlement à un engagement d'une durée de trois années dans le cadre de ce projet, l'auteure a également œuvré en tant qu'assistante au sein de l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel (Chaire d'Economie Territoriale).

des individus au quotidien. Mais je n'avais qu'indirectement évoqué la question économique, qui pourtant apparaissait comme un enjeu dans les deux « cas » : Le premier, historique, pour les jeunes de l'époque des premières « Jeunesses » (les Jeunesses Agricoles ou Ouvrières Catholiques, grâce auxquelles les jeunes gens étaient professionnellement instruits (et divertis) – toujours dans la foi) ; le second, pour les jeunes actuels, qui outre acquérir un certain nombre de compétences et s'insérer dans un réseau professionnel par le biais des activités de la société, participent avec ces sociétés au développement de véritables entreprises, organisant des événements économiquement de poids dans les régions – au même titre (en complément voire en concurrence) que les festivals de musique rock ou folklorique et autres fêtes de lutte.

Dans cette thèse, grâce à l'inscription dans le large sillon de l'économie hétérodoxe, de la sociologie et de l'histoire, je propose une compréhension de l'enjeu sociologique et économique du territoire, en mettant en évidence le rapport symbolique, économique et expérientiel des acteurs au territoire dans divers processus transactionnels. De plus, au-delà de la compréhension l'intérêt de plus en plus important de la population pour les questions patrimoniales en général, je propose une compréhension du potentiel de développement que ce rapport postindustriel au territoire constitue.

Table des matières

Tome I

Introduction.....	1
1. Eléments généraux.....	1
2. Le positionnement et les objectifs de la recherche	2
2.1. Chronologie du travail et questions de recherche	4
Le projet de recherche	4
La thèse	5
2.2. Les objectifs de la recherche	6
2.3. Une approche économique territoriale du tourisme	7
2.3.1. Une approche socio-économique	7
2.3.2. La mobilité des consommateurs considérée comme un facteur de développement : renouvellement de l'approche territoriale.....	9
2.4. Structure de la thèse.....	11
2.4.1. Partie I.....	12
2.4.2. Partie II	14
2.4.3. Partie III.....	15
2.4.4. Conclusion	15
Partie I : Mise en scène et valeur territoriales	17
Chapitre 1. Le tourisme au carrefour des mobilités en sciences humaines	19
1.1. Les analyses économiques: une application des principes néo-marginalistes dans le champ du tourisme.....	19
1.2. Le courant hétérodoxe : économie institutionnaliste et territoriale	22
1.3. Quelques regards sur le tourisme en sciences sociales	28
1.4. Le tourisme et les mobilités ; positionnement épistémologique et méthodologie.....	33
1.4.1. Le tourisme comme un nouveau regard sur la montagne et le monde rural	33
1.4.2. Les mobilités : de l'horizontalité du social à la complexité de la société	35
Chapitre 2. Valeur, transaction et mise en scène territoriale : éléments constitutifs d'une approche territoriale du tourisme.....	45
2.1. La valeur et les valuations.....	46
2.2. Métaphore de transaction territoriale et modèle de scène territoriale	52
2.2.1. Scène concrète.....	55
2.2.2. Scène symbolique.....	55
2.2.3. Scène marchande	59
2.2.4. De la convergence des espaces scéniques abstraits	61
2.3. Processus de transaction et dynamique de mise en scène	65
L'expérience.....	68
L'authenticité.....	71
2.4. La scène territoriale comme modèle de développement.....	73
Chapitre 3. Méthodologie et repères	75
3.1. Méthodologie	75
3.1.1. Utilisation du matériel empirique	78
3.1.2. Sources.....	82

3.2. Repères historiques et géographiques concernant le tourisme et les « stations ».....	84
3.2.1. Le temps de la découverte (1765-1880)	84
3.2.2. La Belle-Epoque (1880-1914)	85
3.2.3. L'entre-deux-guerres et l'immédiat après-guerre	87
3.2.4. L'âge d'or (1955-1985)	88
3.2.5. Phase de stagnation (1985-1999)	90
3.2.6. « Nouvelles mises en valeur »	91
3.3. Quelques repères concernant les cas.....	92
3.3.1. Montreux.....	92
3.3.2. Finhaut.....	95
3.3.3. Zermatt.....	97
Conclusion Partie I	99
Partie II : Spécificités des mises en scènes et transactions dans l'économie alpine : cadres transactionnels, patrimoines et flux de revenus.....	101
Chapitre 4. Cadres transactionnels	105
4.1. L'économie millénaire.....	106
4.2. L'économie de marché	110
A Finhaut	114
A Montreux.....	116
A Zermatt.....	118
4.3. Le capitalisme.....	119
Chapitre 5. Patrimoines	129
5.1. Le concept de patrimoine	129
5.2. Le patrimoine romantique : nature et représentations socio-économiques millénaires	132
5.2.1. Scène concrète – Infrastructures	135
A Montreux.....	136
A Zermatt.....	138
A Finhaut	140
5.2.2. Scène symbolique – Publicité et renommée.....	141
A Finhaut	142
A Montreux.....	142
A Zermatt.....	144
5.3. Le patrimoine industriel et la combinaison des patrimoines.....	145
A Zermatt.....	146
A Montreux.....	147
A Finhaut	151
5.4. Eléments de synthèse à propos des patrimoines	152
Chapitre 6. Une typologie des transactions économiques territoriales (TETs) du point de vue des flux	155
6.1. Flux de revenus et développement régional	157
6.1.1. La théorie de la base à l'exportation	157
A Finhaut	162
A Montreux.....	163
6.1.2. Théorie de l'urbanisation.....	166
A Montreux.....	168

6.1.3. De la théorie de la base « revisitée » à la scène territoriale au regard des flux de revenus	170
6.2. Les transactions économiques territoriales (TETs) : génération de flux basiques..	173
6.2.1. Les transactions présentiels	174
a. Séjour	176
b. Excursionnisme	180
c. Résidence.....	181
A Montreux.....	182
A Finhaut	184
A Zermatt.....	186
6.2.2. Les transactions non-présentiels	187
d. Transactions référentielles.....	187
e. Transactions non-référentielles.....	188
Conclusion Partie II.....	191
Partie III : Développement, déclin et valeur territoriale à Finhaut, Montreux et Zermatt	195
Chapitre 7. Evolution de la valeur territoriale.....	197
A. Développement par inscription du territoire dans les mobilités.....	198
B. Développement par complexification locale	199
C. Déclin par blocage local.....	201
D. Déclin par contournement	202
Chapitre 8. Trajectoires de développement de Finhaut, Montreux et Zermatt	205
8.1. Finhaut	207
8.1.1. 19 ^{ème} siècle ; inscription dans les mobilités et exploitation de la rente de situation	207
8.1.2. Entre-deux-guerres : les débuts d'un blocage par contournement	215
8.1.3. De l'après-guerre à aujourd'hui: déclin par contournement et par blocage local..	218
8.2. Montreux	225
8.2.1. 19 ^{ème} siècle : inscription dans les mobilités sans régulation.....	225
8.2.2. Les effets du « sur-régime » dans l'entre-deux-guerres: déclin par contournement	232
8.2.3. De l'après-guerre jusqu'aux années 1980 : développement par inscription dans de nouvelles mobilités et par complexification	243
8.2.4. Depuis la fin du 20 ^{ème} siècle : Déclin par contournement ?.....	252
8.3. Zermatt.....	260
8.3.1. 19 ^{ème} siècle : Mobilités canalisées via la rivalité structurante entre Seiler et la bourgeoisie.....	260
8.3.2. Entre-deux-guerres : développement par complexification et inscription dans de nouvelles mobilités.....	264
8.3.3. De l'après-guerre à aujourd'hui : complexification et inscription continue dans les nouvelles mobilités.....	268
Conclusion de la Partie III.....	283
9.1. Résumés des études de cas et concepts évolutionnaires	283
9.1.1. Finhaut : valeur territoriale limitée par l'intégration d'une forme restreinte de mobilités.....	283

9.1.2. Montreux : la croissance de la valeur territoriale comme horizon de développement	287
9.1.3. Zermatt: valeur territoriale optimisée par l'institution bourgeoise	290
9.2. Quelques concepts évolutionnaires au regard de la mise en scène territoriale	292
9.3. Discussion par rapport aux éléments des Parties I et II	295
Conclusion	299
1. La compréhension des études de cas.....	300
2. Mise en scène et valeur territoriales : une nouvelle approche du développement régional	303
2.1. Considérations sociologiques sur le touriste, l'individu et la société.....	303
2.2. Le modèle de la scène territoriale et l'économie alpine	304
2.3. Du potentiel du concept de scène territoriale pour de nouvelles conceptions de l'innovation	309
2.4. La valeur territoriale : un système d'enjeux sociaux et économiques.....	310
2.4.1. Les phénomènes de domination au travers de la consommation.....	311
2.4.2. L'Etat les institutions micro-territoriales : régulation et distinction des mobilités	313
3. Contraintes et limites	317
4. Nouvelles possibilités de recherche	318
Bibliographie.....	321
1. Littérature théorique	321
2. Sources.....	335
2.1. Sources secondaires	335
2.2. Presse.....	338
2.2.1. Presse Finhaut.....	338
2.2.2. Presse Montreux.....	339
2.2.3. Presse Zermatt	340
2.3. Archives	340
2.3.1. Archives Finhaut	340
2.3.2. Archives Montreux	341
2.3.3. Archives Zermatt.....	342
3. Abréviations	343
4. Liste des figures.....	344

INTRODUCTION

1. Eléments généraux

Pourquoi telle région ou telle ville connaît-elle, depuis quelques années ou depuis plusieurs décennies, un développement, une stagnation ou un déclin ? Les régions alpines concernées par le tourisme connaissent-elles un développement spécifique ? Que peut-on dire des régions concernées par le tourisme du 19^{ème} siècle à aujourd'hui ? Comment ces trajectoires s'inscrivent-elles dans le développement général de l'économie et de la société ? Ces questions fort anciennes sont abordées dans cette thèse à travers les concepts de mise en scène, de transaction et de valeur territoriales. Ces questions concernent spécifiquement le champ de l'économie territoriale, mais induisent de plus larges questionnements sociologiques concernant l'évolution de notre société contemporaine, et des Alpes suisses en particulier.

Poser un regard sur la plupart des territoires alpins en Suisse en 1850 et aujourd'hui, c'est constater que le monde change, certes, mais pas tant que cela. D'une part, le mode de vie des personnes vivant en ces endroits a fondamentalement changé : ces personnes sont désormais beaucoup plus mobiles, connectées à l'ensemble du monde, ne travaillent plus la terre, ne pratiquent plus l'élevage pour la plupart. Mais d'autre part, le quotidien dans certains territoires depuis le milieu du 19^{ème} siècle n'était pas si autarcique : des personnes extérieures étaient présentes sur place car elles attribuaient une valeur particulière à ce territoire. On peut imaginer que pour les locaux de l'époque, interagir avec de telles personnes – verbalement ou non – relevait d'un grand exotisme, un voyage dans un autre lieu, et, rétrospectivement pouvons-nous dire dans un autre temps. Les premiers touristes sont les avant-gardistes d'une consommation dite « postindustrielle », c'est-à-dire qui repose sur la combinaison de diverses formes de mobilités et de valeurs. C'est l'argument que l'on développe dans cette thèse, en abordant le lien entre les territoires entre eux au travers d'interactions, principalement de transactions marchandes.

Depuis les débuts de la révolution industrielle, une partie de la population occidentale a profité d'une certaine mobilité. La bourgeoisie britannique et européenne a constitué la première « masse » des touristes, qui voyageaient, notamment en Suisse. Le développement des territoires depuis le 19^{ème} siècle s'est fait dans et par l'économie de marché, et dans le cas des territoires alpins concernés par le tourisme, il s'agit de transactions marchandes particulières : elles répondent à des besoins spécifiques, notamment en termes de loisirs, et de santé. Cette double confrontation des locaux à d'autres lieux via des transactions marchandes n'est pas anodine. D'un point de vue sociologique, c'est d'un rapport au temps et à l'espace différents qui permet les mobilités et contribue à la constitution d'ensembles sociaux évolutifs différents ; de ceux de l'ordre de la communauté et de ceux de l'ordre de la société (respectivement *Gemeinschaft* et *Gesellschaft* chez Tönnies (1944 [1887])). D'un point de vue économique, s'il est question de transactions marchandes dans les deux cas, les processus de création de valeur diffèrent, pour les raisons sociologiques évoquées précédemment : elles reposent sur des jeux de spatialité et de temporalité différentes.

Une transaction entre membres d'une communauté ou de communautés géographiquement proches est différente d'une interaction entre le membre d'une communauté – en l'occurrence celle d'un village alpin au 19^{ème} siècle – et le membre d'une société – en l'occurrence européenne et urbaine. S'il n'est plus possible de mener une recherche anthropologique sur cette interaction révolue, en revanche les conséquences de cette interaction au niveau du développement régional le sont. Pour ce faire, il est nécessaire de mener une réflexion à un niveau micro de sciences sociales : l'évaluation d'un objet matériel ou immatériel n'est pas identique. Et ceci a des conséquences en termes de développement. Par exemple, un repas, pris à Zermatt en face du Cervin, n'est pas valué de la même manière en 1910 par un touriste britannique et par un paysan local. Dans le cas du touriste britannique, le symbole du Cervin et un ensemble d'aspects matériels et immatériels associés au lieu distingue ce territoire d'autres territoires, en l'occurrence par exemple Londres, territoire qui lui aussi présente des spécificités, ne serait-ce que topographiques, mais dont les particularités ne sont pas la principale source de développement économique.

Du point de vue de l'ancrage empirique, cette thèse a été développée à partir de l'histoire de trois « stations touristiques » alpines suisses. Cet ancrage n'a pas tant pour objectif de contribuer aux *tourism studies* que d'utiliser le cas du tourisme comme un révélateur d'un processus ancien et de plus en plus généralisé de construction de la valeur territoriale qui s'appuie :

- Non seulement sur la mobilité des biens, comme dans les modèles traditionnels de développement régional, mais aussi et de plus en plus sur la mobilité et la présence des personnes et la valeur de l'engagement pratique;
- Sur la mobilité de l'information dans le processus de construction de valeur dans l'espace public;
- Sur la mobilité relative au marché et la valeur économique.

Les territoires étudiés sont les suivants : l'un de succès touristique, Zermatt, l'autre de développement urbain à partir du tourisme, Montreux, enfin, un cas de déclin, Finhaut. On verra comment ces territoires se sont développés, au regard de jeux qui s'opèrent sur les spatialités et sur les temporalités, grâce aux diverses formes de mobilité.

2. Le positionnement et les objectifs de la recherche

Au 19^{ème} siècle et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale en Suisse, on parlait volontiers de « l'industrie des étrangers » pour qualifier ce qu'on a par la suite longtemps appelé « tourisme ». Economiquement dans une perspective territoriale, ce phénomène consiste en un commerce extérieur spécifique, qui repose sur la mobilité des consommateurs : un territoire peut potentiellement se développer grâce aux touristes qui viennent consommer sur place (de l'hébergement, de la restauration, etc.). Dès lors que les consommateurs concernés affluent massivement sur un territoire comme cela a été le cas dans certains territoires suisses au 19^{ème} siècle, le phénomène devient fondamental pour le développement de certaines régions, au même titre que d'autres activités dans d'autres régions – industries manufacturières principalement, par exemple pour n'en citer qu'une, l'horlogerie dans le Jura.

A l'époque, le schéma typique de « l'industrie des étrangers » très lisible géographiquement, sociologiquement et économiquement parlant était dominant. Il a ensuite été question du phénomène « touristique » ; il concernait plus généralement la consommation de loisirs dans un lieu autre que le lieu du quotidien (MIT, 2002). Aujourd'hui, ce phénomène a encore considérablement gagné en complexité. Dans le champ des *tourism studies*, on parle par exemple d'« après-tourisme » (Bourdeau et al., 2012) (retraites, pendularité, télétravail, etc.). Dans le champ de l'économie territoriale, le courant de l'*experience economy* (Jeannerat, 2013; Lorentzen, 2009; Manniche & Larsen, 2013; Pine & Gilmore, 1999; Sundbo & Sørensen, 2013a) tente d'intégrer aux modèles de développement un phénomène de « touristification » de nombreuses activités économiques dans des régions dont le développement ne semblait pas jusqu'ici particulièrement concerné par le tourisme : l'événementiel (salons, festivals, etc.) fait de plus en plus partie intégrante des activités des secteurs agricoles et industriels traditionnels. Ces approches permettent de compléter les approches classiques des combinaisons de facteurs de production et autres effets d'aménités situés exclusivement du côté de l'offre, tout en problématisant les attentes du consommateur.

Au-delà de la mobilité des personnes – du tourisme en particulier – et dans le sillon des recherches sur les « nouvelles mobilités » (Urry, 2005 ; Sheller & Urry, 2006), on considère les mobilités comme étant multiples ; elles concernent les personnes, mais aussi les images, plus généralement la communication (ce qui structure la vie sociale), mais également des éléments relatifs au marché, avec la monnaie et le capital. D'un point de vue historique, on considère le principe de ces mobilités à toute époque, mais les modalités et les conséquences de l'évolution de ces dernières comme spécifiques dans certains contextes spatiaux et temporels. "The claim to a 'new mobilities paradigm' is not simply an assertion of the novelty of mobility in the world today, although the speed and intensity of various flows are greater than before" (Sheller & Urry, 2006, p. 209).

Le tourisme et les phénomènes de mobilité en général rencontrent un intérêt croissant de la part des chercheurs dans différents champs probablement parce qu'il prend une place de plus en plus considérable dans notre société. Néanmoins, cette convergence sur l'objet ne s'accompagne pas pour l'heure d'une convergence théorique et épistémologique : à chaque approche sa définition du phénomène, ses apports et ses limites, ses complémentarités et oppositions avec d'autres. Cette thèse propose une approche territoriale du tourisme et plus largement du développement des régions au regard de l'ensemble des mobilités. Empiriquement, ce sont les questions de recherche relatives à l'économie territoriale qui sont informées. Néanmoins, la thèse propose des éléments théoriques répondant à des enjeux propres à d'autres champs de recherche, notamment la sociologie et la géographie : on part d'une réflexion sur la valeur et d'une conceptualisation de la transaction pour aboutir à un modèle de développement de mise en scène territoriale.

La dynamique de développement se joue entre les éléments transactionnels « mobiles » (information, monnaie, individus et biens) et les éléments « scéniques » plus stables (infrastructures, institutions, ...). Ces deux dimensions se retrouvent dans des sillons de recherche différents mais complémentaires en sciences sociales : une tradition sociologique traditionnelle traitant de problématiques « verticales » (domination, stratification sociale, etc.) et une tradition sociologique plus récente « horizontale » (réseaux, mobilités, etc.). L'objectif est de les considérer non pas de manière antagoniste et exclusive, mais de manière complémentaire. Il ne s'agit pas là d'un postulat préalable à la recherche, mais d'une

conséquence de la poursuite de l'objectif relatif à la compréhension de trajectoire socio-économique de territoires (voir *infra* Point 2.2. Les objectifs de la recherche). Dans une perspective d'économie territoriale, on considère qu'au-delà de la forme des mobilités (étendue et configuration d'un réseau p.ex.), c'est également dans la nature des mobilités que se trouvent les clés de compréhension du développement régional : par exemple avec la monnaie électronique, scripturale, ou la simple monnaie en espèces. Dans la mesure où historiquement la mobilité/disponibilité et liquidité de l'information et du capital évoluent, les processus de développement du territoire évoluent également.

2.1. Chronologie du travail et questions de recherche

Le projet de recherche

Pour rappel (cf. Avant-Propos), l'occasion de réaliser une thèse de doctorat s'est présentée dans le champ de l'économie territoriale. Le cadre global de la recherche dans lequel devait s'inscrire ce travail préétablistait de nombreux éléments : « station », « tourisme », trajectoires, démarche historique et comparative, des axes de recherches propres à des champs, des champs à la fois disciplinaires et thématiques, autrement dit des axes définis de manière cohérente par rapport à l'objet (trajectoire de stations), mais également en vue d'organiser la division du travail dans l'équipe. Le concept de « capital touristique » guidait l'ensemble de la recherche. Le « capital touristique » était défini au départ de la recherche à partir de trois « régimes » propres à chacun des champs concernés par le projet : le « régime d'habitabilité » pour la dimension géographique, le « régime politique » pour la dimension politique, et le « régime d'accumulation » pour la dimension économique. Il s'est agi pour notre part de traiter du « régime d'accumulation socio-économique » (Darbellay et al., 2011) au travers du « capital monétaire » et du « capital connaissances », les liens avec les autres « régimes » et « capitaux » constituant le « capital touristique » reconstitué théoriquement et empiriquement *a posteriori* par les superviseurs. Ceci considéré, il s'agissait de procéder à une « synthèse partielle » à partir des dimensions monétaires et de connaissance sans les considérer comme « isolées » pour élaborer une thèse de doctorat. Or notre travail s'est rapidement révélé être interdisciplinaire, voire métadisciplinaire.

L'objectif du projet de recherche global était d'identifier les « facteurs susceptibles d'expliquer les différentes trajectoires de développement des stations touristiques » entre 1850 et 2010 : une trajectoire de « relais » dans le cas de Zermatt, une trajectoire de « métamorphose » dans le cas de Montreux, et une trajectoire « d'abîme » dans le cas de Finhaut. La combinaison de ces facteurs constituait la « fonction touristique » (Darbellay et al., 2011), cette dernière se développant au fil du temps dans le cas du relais, évoluant dans une direction autre dans le cas de la métamorphose, et disparaissant dans le cas de l'abîme.

Les questions de recherche suivantes étaient posées :

- Comment et pourquoi certaines stations touristiques parviennent-elles à rester touristiques sur la longue durée alors que d'autres déclinent ou se métamorphosent ?

- Comment se fait-il que certains lieux mis en tourisme arrivent respectivement n'arrivent pas à maintenir leur touristicité dans un contexte de transformation sociétale profonde ?
- Quels sont les principaux éléments sociaux, culturels, politiques, économiques, symboliques ou encore environnementaux et paysagers permettant d'expliquer les différentes trajectoires (abîme, relais ou métamorphose) de développement historique des stations touristiques entre la fin du 19^{ème} siècle et aujourd'hui ? Quelles sont les conditions pour une sortie « réussie » du tourisme par reconversion de la fonction touristique en d'autres fonctions socioéconomiques ?

Le projet « abîme et métamorphose » s'inscrivait donc dans une perspective de recherche diachronique, c'est-à-dire une problématique à dimension historique ; on ne cherchait pas à comprendre les dynamiques socio-économiques territoriales par exemple à un temps *t* (profils synchroniques). Outre les questions épistémologiques que la conception posait (entre autres la notion statique d'accumulation pour la dimension économique), les questions de recherche étaient calibrées de manière ouverte, et impliquaient un travail empirique très ambitieux.

La thèse

L'objet de cette thèse est le tourisme, qu'on aborde de manière territoriale. La question de recherche principale concerne la compréhension des processus de développement de « stations touristiques », en partant de trois études de cas. Le travail empirique effectué pour répondre aux questions du projet dans le cadre de sa conceptualisation a dans le même temps induit une réflexion théorique.

Cette thèse ne présente pas une structure argumentative « traditionnelle » dans la mesure où elle propose un cadre conceptuel original. Elle ne présente donc pas les étapes de présentation d'une théorie établie suivie d'une confrontation au terrain. Dans une démarche constructiviste, on a mobilisé la marge de manœuvre théorique et transdisciplinaire nous permettant de puiser dans divers corpus les éléments utiles à la construction de l'argumentaire, qui aboutit à une proposition théorique établie en parallèle et à la suite du travail de terrain. Cette approche est présentée ici en première partie pour comprendre dans les Parties II et III les études de cas.

Les données ont été récoltées dans la perspective d'une recherche diachronique. Trois monographies relatives aux trois études de cas ont été rédigées. Sur la base des premiers travaux de terrain et dans le cours de rédaction desdites études de cas, une littérature théorique de plus en plus large a été consultée, concernant des champs, des approches, des concepts, très différents. Cet assemblage a entraîné un travail abductif, dans la mesure où ces concepts et approches ont aussi en partie guidé la progression de la recherche de données, et la rédaction de rapports de terrain. Par la suite, nous avons procédé à la rédaction de trois articles (deux ayant été publiés) qui ont permis une explicitation et une rationalisation de la conceptualisation – identification et stabilisation des notions et concepts, leur mise en relation, formalisation sous la forme de schémas, confrontation au terrain et sélection d'illustrations empiriques emblématiques, exemplaires, démonstratives, etc. Premièrement, nous avons élaboré la métaphore de la transaction territoriale, et créé une cohérence avec la

dimension économique-sociale et expérientielle. Deuxièmement, nous avons investigué plus spécifiquement la question de l'économie présentielle et des problématiques concernant le champ de la science régionale. Suite à ce travail conceptuel et de terrain, nous avons procédé à la recombinaison des divers éléments pour l'élaboration du présent manuscrit.

La démarche adoptée dans cette recherche est constructiviste et compréhensive. L'ambition de cette thèse est de proposer une compréhension de l'évolution de la trajectoire de ces trois stations d'un point de vue socio-économique : **les résultats sont d'une part empiriques et concernent les études de cas** (interprétation historique, c'est-à-dire dans une perspective de recherche diachronique), **et d'autre part conceptuels et théoriques** (métaphore sociologique pertinente dans une perspective synchronique), le tout aboutissant au de la scène territoriale. La thèse est une thèse-proposition, qui rend compte de la complexité socio-économique des territoires entre le 19^{ème} et le 21^{ème} siècle, mais aussi des conséquences épistémologiques et méthodologiques de son analyse. En raison de l'élaboration du cadre théorique en parallèle du travail de terrain, toutes les propositions conceptuelles ne sont pas systématiquement informées par des données : elles sont le résultat d'un retour réflexif sur la démarche d'ensemble. Sur la forme, on peut dire que la thèse est ainsi le produit d'un retour réflexif en lui-même. **Le retour réflexif ne figure pas en fin de thèse à la conclusion, il structure la thèse en elle-même.**

Les éléments empiriques ont été mobilisés de deux manières différentes. Premièrement, ils servent à informer les trajectoires au niveau historique. Deuxièmement, ils servent à déconstruire les *a priori* inhérents à une modélisation diachronique, c'est-à-dire à revenir sur des questions socio-économiques d'ordre plus général. Le résultat de ce travail est une proposition conceptuelle comprenant : une métaphore sociologique (transaction territoriale) et un modèle de développement (scène territoriale). Par « modèle de développement », on entend un modèle heuristique (par opposition à un modèle analytique et causal). Dans la thèse, on observe ainsi un double mouvement : Les éléments conceptuels permettent d'ordonner la réalité du terrain, et dans le même temps les éléments empiriques justifient la pertinence du cadre conceptuel élaboré. Cette méthodologie a l'inconvénient principal de ne pas présenter d'accès spécifique et direct à des données en fonction d'une théorie définie au préalable. Elle présente l'avantage de pouvoir proposer une vision sociologique et économique à plus grande échelle.

Par rapport aux parties conceptuelles traitant de la transaction (Partie I) on ne peut proposer qu'une phénoménologie dont l'ambition soit historique et conceptuelle, plutôt qu'une méthodologie pragmatique (voir Partie I Chapitre 3. Méthodologie et repères). En revanche, l'ouverture aux questions de développement et d'enjeux macro-sociaux permet de créer des liens inédits, de proposer une compréhension élargie de la problématique des « stations touristiques » vers d'autres types de territoires.

2.2. Les objectifs de la recherche

La recherche poursuit deux objectifs :

- La compréhension des trajectoires de stations d'un point de vue socio-économique
- L'élaboration d'une proposition conceptuelle sur deux niveaux :

- o Une métaphore socio-économique (transaction territoriale) ;
- o Un modèle de développement (scène territoriale).

Dans l'ensemble, l'objectif est de montrer que le tourisme a quelque chose à nous apprendre concernant la société industrielle et postindustrielle, parce qu'il a toujours reposé sur une production/consommation fondamentalement dépendante de diverses dimensions de la valeur et formes de mobilités : celles des personnes, de l'information et de la mobilité sur les marchés. Cette démarche permet de sortir le tourisme en tant qu'objet de son isolement théorique, mais peut-être également au niveau de son appréciation dans les politiques de développement et d'innovation.

Plus généralement, l'objectif est de montrer comment la valeur économique, dans une société postindustrielle, est le résultat d'une mise en relation territoriale : les relations entre les différents lieux, par les différentes formes de mobilité, sont le support de la différenciation culturelle, à la fois symbolique et inscrite dans une matérialité qui en témoigne. Cette différenciation est le fondement de la valeur marchande touristique puisqu'elle induit la mobilité des personnes et leurs dépenses. Dans la situation spécifique de chaque processus de création de valeur, les jeux sur les spatialités et temporalités auxquelles sont associées diverses spécificités socio-économiques sont fondamentales. Dans ce sens, l'objectif de cette thèse est d'apporter une compréhension manquante entre les approches économiques et de sciences sociales du tourisme.

2.3. Une approche économique territoriale du tourisme

La thèse prend en compte des approches qui ne se situent pas au même niveau. Néanmoins, toutes ces approches ont de postulats plus ou moins implicites qui eux se situent au même niveau.

2.3.1. Une approche socio-économique

Pour les sciences économiques, le tourisme est une activité économique comme une autre, c'est-à-dire dans laquelle les acteurs mettent en jeu leur rationalité (*homo œconomicus*). Pour nous également, les transactions *a priori* « touristiques » ne sont pas fondamentalement différentes d'autres types de transactions ; elles ne sont que particulièrement représentatives d'un processus dans lequel néanmoins, selon nous, la seule rationalité instrumentale n'est pas en jeu dans le processus de création de valeur. En effet dans les approches néoclassiques, l'enjeu de la rationalité est l'appréciation économique d'un objet : la « valeur d'un bien » est confondue avec le prix, tandis que la valeur d'usage (l'utilité) permet de construire la courbe de demande. Associer la valeur au prix, c'est se concentrer sur la *substance* de l'objet au centre d'une transaction, et postuler que la rationalité ne concerne que cet aspect – et tout le reste ne consiste (en mieux) qu'en de gigantesques externalités. Considérer ces externalités comme entrant en jeu dans le processus rationnel, c'est dépasser le paradigme néoclassique.

Cette thèse s'inscrit dans le courant de l'économie hétérodoxe. Nous partons du principe que dans toute transaction non seulement les externalités participent de la valeur d'un bien, mais

que le cas des transactions touristiques est particulièrement explicite pour comprendre cela : boire une bière face au Cervin, c'est prendre en compte le paysage dans l'évaluation de cette bière (le paysage comme externalité) ; l'évaluation rationnelle ne concerne pas que la bière en tant que substance liquide, gazeuse, gouteuse et fermentée.

Considérer la situation d'une action est nécessaire pour comprendre le processus transactionnel, qui comprend son seulement une dimension concrète, et substantielle, mais aussi symbolique, et où la valeur d'échange ne se confond pas avec la valeur d'usage. En termes de paradigme, ceci implique le dépassement du postulat de l'économie néoclassique, qui ne parvient pas à « rendre compte de ces situations complexes qui doivent faire intervenir des formes de coordination non marchandes » (Dupuy et al., 1989, p. 144).

La thèse de la valeur territoriale trouve son ancrage théorique ainsi d'une part dans les théories d'économie institutionnaliste et territoriale, mais également dans les théories sociologiques de la construction de la valeur qui s'inscrivent dans la lignée la sociologie économique et pragmatique de Dewey (2011²). En mobilisant le concept de valuation, nous montrons théoriquement à quel moment et sous quelle forme s'opère l'évaluation rationnelle : qualitativement dans l'espace public (Habermas, 1997 [1978]), et quantitativement dans le champ monétaire. Outre cette opération rationnelle, ce processus est considéré comme étant ancré spatialement, et c'est autour de cet ancrage mettant en jeu la sensibilité de l'individu au travers de l'expérience pratique que se déploie le processus de valuation.

D'un point de vue sociologique, comme d'un point de vue économique la pratique touristique est généralement considérée comme une pratique comme une autre, dans le sens que pour l'interprétation d'un comportement « touristique », on retrouve la palette des approches allant du déterminisme (le touriste au comportement grégaire) à l'individualisme (calcul des coûts-bénéfices de l'agrément). De plus, cette pratique a tendance à être plutôt considérée comme une activité dont « l'authenticité » serait d'autant plus importante qu'elle serait éloignée de considérations économiques – le déterminisme étant d'autant plus flagrant dans ce cas. Autrement dit, le caractère résolument socio-économique du phénomène touristique apparaît comme un enjeu, comme un facteur lié à l'appréciation plus ou moins déterminée de ce comportement.

On peut dire que c'est la question de l'encastrement qui résume le postulat de cette thèse, postulat général de l'économie territoriale de l'encastrement au sens double : encastrement du social dans l'économie (Granovetter, 1985), et de l'économie dans le social (Polanyi, 2000 [1944]). Nous proposons de considérer l'un et l'autre dans le cadre du processus transactionnel, sans que l'un n'exclue l'autre, et ne préside pas plus dans un sens ou dans un autre à l'identification d'un phénomène déterministe : ce n'est pas parce que le tourisme implique la plupart du temps des transactions marchandes que le comportement de l'individu est déterminé – pas plus qu'il ne le serait dans d'autres lieux pour d'autres actions relevant de comportements de mobilité des personnes et de consommation. De plus, cette dimension marchande n'est pas un repère normatif permettant d'apprécier de notre point de vue de chercheur « l'authenticité » de telle ou telle pratique. En revanche, notre argumentation ira dans le sens d'une importance de ce critère dans l'évolution de la valeur territoriale.

² Le recueil de 2011 traduit plusieurs textes, datant des années 1918, 1925, 1939, et 1944 (voir détails en bibliographie).

2.3.2. *La mobilité des consommateurs considérée comme un facteur de développement : renouvellement de l'approche territoriale*

La focalisation sur le motif de déplacement dans la définition traditionnelle du tourisme est problématique dans le travail de compréhension de territoires concernés par le tourisme entre le 19^{ème} siècle et le 21^{ème} siècle, car les types de populations concernées évoluent, comme les éléments spatio-temporels de leurs présences sur place qui nous paraissent essentiels (au-delà des « semaines de vacances », les plus courts séjours, le tourisme d'affaires, le « tourisme d'achat », le « tourisme fiscal », etc.). Les historiens considèrent le tourisme comme très évolutif, et identifient plusieurs phases de ce phénomène d'un point de vue très général ou au regard d'un espace en particulier, en fonction du type de populations concernées, du type de pratiques, d'infrastructures, etc. Pour les territoires ayant traversé ces phases, on retrouve notamment ces aspects généraux : une clientèle bourgeoise et aristocratique au 19^{ème} siècle, puis une évolution vers le tourisme de masse, à partir de l'entre-deux-guerres avec une apogée au milieu des années 1970.

Implicitement néanmoins, il est toujours question « d'agrément » lorsqu'on évoque le phénomène dans les sciences économiques et sociales. D'un point de vue territorial, considérer le tourisme systématiquement comme pratique d'agrément a pour conséquence une considération de territoires spécifiques dédiés à cette pratique : les stations touristiques. En termes de développement, ces mêmes lieux sont considérés généralement comme connaissant un processus de « mise en tourisme »³. Ce terme est fréquemment associé à la plupart des stations, créées ou ayant pris leur essor durant les Trente glorieuses. Le tourisme est donc généralement considéré comme un phénomène spécifique, cloisonné spatialement et au niveau des pratiques des individus. D'un point de vue économique également, le tourisme est considéré comme un « secteur » et considéré à l'échelle nationale comme une activité exportatrice (les dépenses des étrangers en séjour). En adoptant une approche territoriale la décroissant de cette échelle nationale, cette thèse comble ainsi d'une certaine manière le manque quant à la prise en compte systématiquement insuffisante de l'impact des touristes nationaux (Dritsas, 2014), mais également de notre point de vue des excursionnistes en général, et même des pratiques touristiques des habitants mêmes de la région dans la structuration de la dynamique économique dite « présentielle ».

Cette thèse ainsi s'inscrit de manière générale dans le paradigme de l'hypermobilité, dont on identifie différentes formes dans les champs de la géographie et de l'économie :

- des biens finaux et intermédiaires (global production network) (Coe, Dicken, & Hess, 2008; Henderson, Dicken, Hess, Coe, & Yeung, 2002; Weller, 2006) ;
- des connaissances (*Territorial Knowledge Dynamics*) (Crevoisier & Jeannerat, 2009; Olsen, 2012; Strambach, Stockhorst, & Sandmüller, 2009) ;
- des capitaux (Corpataux & Crevoisier, 2005; Corpataux, Crevoisier, & Theurillat, 2009; Watson, 1999) ;
- des entreprises (souvent multi-locales) (Dunning, 1993; Phelps & Waley, 2004)

³ « Le terme désigne un processus de développement touristique planifié, volontariste d'un espace. Il s'oppose au terme de touristification qui tend à désigner a contrario un processus de développement touristique spontané. » (Dewailly, 2005, p. 31).

- des travailleurs (y.c. qualifiés, avec leurs connaissances) (Berset & Crevoisier, 2006; Berset, Weygold, Crevoisier, & Hainard, 2000; Simpson, 1992) ;
- des consommateurs (habitants, touristes, etc.) (Kaufmann, 2014; Spierings & Van Der Velde, 2008).

Plus généralement au regard des sciences sociales, la thèse s'inscrit dans le paradigme des « nouvelles mobilités » (Sheller & Urry, 2006 ; Hannam, 2009), qui considère le tourisme comme étant utile pour informer d'autres mobilités. Car ce n'est qu'en tenant compte de l'ensemble de ces mobilités, y compris touristiques au sens « classique », que l'on peut proposer une compréhension des trajectoires de nos cas. Ce paradigme, which “examines the embodied nature and experience of different modes of travel, seeing them in part as forms of material and sociable dwelling-in-motion, places of and for various activities (on cars, see Featherstone et al, 2004)” (Sheller & Urry, 2006, p. 214), est combiné avec celui de l'économie territoriale, dont le projet est « de comprendre les effets des territoires sur les dynamiques économiques, non seulement d'un point de vue concret, mais aussi et surtout du point de vue théorique » (Crevoisier, 2010).

Le tourisme est pour nous un objet permettant de penser les différentes formes de mobilité et les diverses dimensions de la valeur. C'est un cas particulièrement parlant pour évoquer en particulier la mobilité des consommateurs, élément désormais incontournable en sciences sociales mais peu considéré par l'économie territoriale.

Généralement l'objet tourisme reste considéré comme isolé, marginal ; il ne serait pas partie intégrante de la société en marche, mais plutôt parasitaire ou encombrant. Ainsi l'idée selon laquelle le tourisme aurait contribué au développement, voire aurait suscité des innovations dans l'histoire économique d'un pays, autrement dit qu'il aurait contribué à l'avènement de la société contemporaine d'un point de vue économique et puisse être une base de réflexion sur la construction de la valeur territoriale, reste marginal (Tissot, 2014). A partir de là, au départ d'une telle recherche, soit on considère que le tourisme est un phénomène résultant de l'évolution socio-économique générale et qu'il est donc la représentation passive de l'évolution de la société sur cette période, soit on émet l'hypothèse inverse et on considère que le tourisme peut en lui-même fournir les clés de compréhension relatives à l'évolution socio-économique de la société à laquelle il participe. C'est cette seconde posture qui est adoptée dans cette thèse.

Au niveau du processus de développement des territoires, nous postulons des trajectoires potentiellement propres à chaque territoire sans que ces dernières ne soient considérées comme « déviant », par exemple, d'une certaine trajectoire normative de référence. Nous ne postulons pas d'un modèle de référence d'une trajectoire de « station », qui ne concernerait que des actions de « touristes » situés dans cet endroit pour des motifs « d'agrément ». Pour cette raison nous parlerons plutôt que de « stations » de « territoires », voire de « territoires concernés par le tourisme ». Non seulement cela permet de ne pas se limiter à l'appréciation d'un type de comportement relatif à un motif (d'agrément) de la part des individus, mais aussi de considérer que ce territoire est relié à d'autres par différentes transactions via différents réseaux de mobilité et qui englobent différentes dimensions de la valeur. Ainsi chaque territoire se développe et influence son contexte, y compris à l'échelle macro.

De plus, nous postulons dans cette thèse que le tourisme fournit l'opportunité de saisir des enjeux micro et macro socio-économiques de la « société postindustrielle ». Pour ne plus l'aborder comme une impasse, un champ à part entière, mais comme un carrefour conceptuel,

on le déconstruit de manière à garder l'essentiel postindustriel du phénomène socio-économique.

L'approche territoriale implique d'apprécier la montagne et les Alpes par opposition à la ville. Pour Schmitt, « la localisation rurale d'activités industrielles serait liée soit à la proximité d'une agglomération, soit à l'abondance de certains facteurs de production spécifiques (main-d'œuvre), soit à la présence d'un tissu dense de PME » (Schmitt, 1996, p. 365, cité par Talandier, 2013, p. 4). En d'autres termes, les territoires alpins ne seraient pas spécifiquement considérés comme pouvant soutenir un développement endogène. Or les territoires de montagne n'ont pour la plupart - hormis certains lieux dans les Alpes, le Jura et les Vosges - pas été concernés par l'industrie au sens d'un moteur de génération de richesse, et pourtant ont connu un intense développement. La compréhension des processus de développement de ces territoires nécessite un dépassement des perspectives des modèles territoriaux d'innovation (Moulaert & Sekia, 2003), dans le sens d'un dépassement du paradigme « productif » (l'industrie exportatrice traditionnelle comme moteur de développement) et la prise en compte des phénomènes que l'on nomme « présents » (le tourisme dans une large acception, dépendant de la présence des consommateurs).

2.4. Structure de la thèse

La question principale de recherche reste volontairement très vaste : comment rendre compte des processus de développement socio-économique de territoires concernés par le tourisme entre 1850 et aujourd'hui ? Sur la base de données principalement historiques, cette thèse prend la forme d'une proposition ; une proposition théorique et conceptuelle qui se développe donc sur différents niveaux :

- Au niveau de la conception de la transaction, concepts de valeur et mobilités concernées, concrètes, symboliques et marchandes (Partie I) ;
- Au niveau des formes que ces transactions prennent, c'est-à-dire les éléments de la dynamique de mise en scène (Partie II) ;
- Au niveau des processus de développement des territoires, c'est-à-dire la dynamique de mise en scène (Partie III).

Tandis que le processus de recherche a d'abord consisté en une confrontation au terrain, pour des raisons de linéarité ce manuscrit débute par une discussion théorique, et montre les différents apports et limites des courants en sciences sociales pouvant être mobilisés face à cette question (Partie I Chapitre 1). Les différents apports et limites de ces sources théoriques impliquent la prise en considération de différentes échelles : l'échelle micro du phénomène touristique en tant que pratique et la modélisation de ce phénomène comme transaction (Partie I) constitue la base de l'élaboration d'outils analytiques compréhensifs (Partie II) pour la compréhension des trajectoires de développement de territoires concernés par le tourisme (Partie III). La partie empirique informe le développement des territoires (Partie III) en fonction des spécificités relatives au modèle de développement (Partie II) et illustre le modèle conceptuel (Partie I).

On détaille ci-dessous les arguments principaux développés dans ces parties.

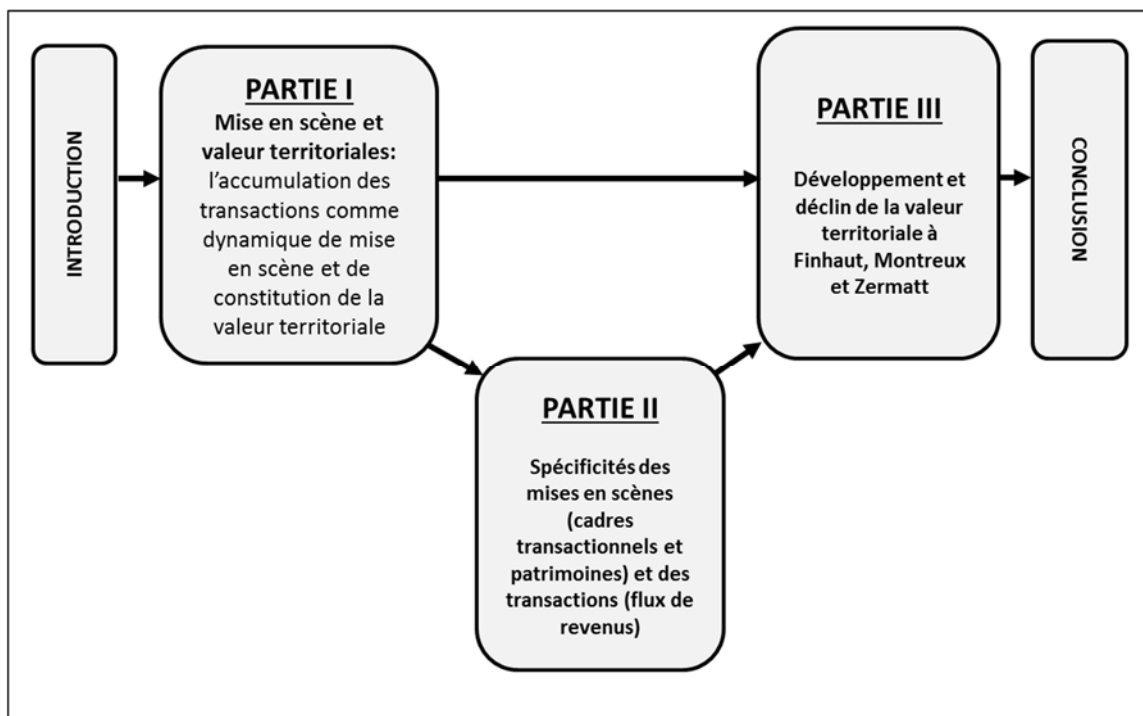


Figure 1. Structure de la thèse. Source : Elaboration propre.

2.4.1. Partie I

La première partie développe une métaphore sociologique des transactions économiques territoriales qui tient compte des dimensions concrète, symbolique et marchande de la valeur. L'emprunt de concepts sociologiques à Habermas (1997 [1978]) notamment permet de conceptualiser la dimension interactionnelle du social reposant sur diverses formes de mobilités et combinaisons entre ces formes, des sociétés communautaires à la société postindustrielle. D'une part, on parlera de la « scène symbolique » comme espace de communication dans lequel les informations sont mobiles sur différents réseaux. En communiquant, les individus constituent le social. D'autre part, on parlera de « scène marchande » comme espace d'interaction sur le marché, grâce à la mobilité sur le marché, dans des transactions commerciales ou de capitaux. Les dimensions symbolique et marchande sont ensuite liées à un espace tangible (la « scène concrète »), le territoire au sens propre (des objets, un lieu, une topographie, un climat, des infrastructures, etc.) sur lequel transitent des personnes et des biens via différents réseaux de mobilité. Ces trois dimensions, si elles sont traitées théoriquement de manière séparée dans la partie théorique, sont considérées comme fondamentalement interdépendantes. Ce sont les espaces à travers lesquels se crée le social et la valeur, sur différents réseaux de mobilité.

Des récits des voyageurs du 18^{ème} siècle à Internet, la mobilité des informations et des connaissances sur la scène symbolique se complexifie d'un point de vue spatial et temporel. Par exemple, il est question d'informations orales à des informations véhiculées par la presse, ou encore les informations sur support digital. En ce qui concerne la fluidité des informations et du capital, Moulier Boutang (2008) parle de « capitalisme cognitif ». Le jeu spatio-temporel

qui s'opère sur la mobilité des informations repose là sur la digitalisation des contenus et des procédures grâce à l'utilisation intensive des nouvelles technologies de l'information. En complément aux théories d'économie de la connaissance traditionnelles (p.ex. Lundvall & Johnson, 1994 ; Cooke, 2001), qui insistent sur la manière dont les connaissances contribuent à la valeur par l'incorporation dans des biens mobiles, la scène symbolique dépend des connaissances partagées par les acteurs (qu'ils soient consommateurs ou producteurs). Elle leur fournit des connaissances préalables indispensables pour concevoir et éventuellement nouer des transactions avec d'autres lieux. Dans une économie postindustrielle, de plus en plus basée sur la culture, c'est la mise en jeu de ces connaissances qui détermine en grande partie la construction de la dimension symbolique de la valeur territoriale.

Sur le plan théorique, cette thèse considère que c'est la manière dont les scènes concrète, symbolique et marchande vont s'articuler qui va déterminer la valeur territoriale, au travers de chaque valuation, de chaque transaction. En raison de la prise en compte théorique du lien entre les dimensions cognitives (via le symbolique et le marchand), et physiologiques (via l'expérientiel), si la construction de la valeur n'est pas comprise uniquement comme une construction rationnelle. L'économie des conventions (Eymard-Duvernay, 1989 ; Dupuy, 1989 ; Favereau et al., 2002), ou encore les économies de la grandeur, mettent la relation entre le cognitif et le concret au centre de leur conception de la valeur, les études sur le tourisme et sur l'*experience economy* (Pine & Gilmore, 1999 ; Lorentzen, 2009 ; Sundbo & Sørensen, 2013a) apportent une explication complémentaire et déterminante : le résultat de la rencontre entre le symbolique et le concret n'est pas que rationnel, mais aussi, et peut-être surtout, expérientiel. Si l'image du Cervin véhiculée sur la scène symbolique est déterminante dans le choix d'un déplacement pour le touriste potentiel, si la qualité des moyens de transport et de l'hôtel fait également l'objet d'évaluations, ce qui se passe lors du contact direct sur la scène concrète avec la montagne ne se réduit pas à un calcul, même si ce « calcul » se situe dans un environnement social comme le suggère l'économie des conventions. C'est en reprenant le concept de valeur chez Dewey (2011) que l'on combine ces différents aspects au sein de la transaction. La valeur a une dimension d'expérience pratique, une dimension cognitive quantitative et cognitive qualitative.

Chez Dewey, l'activité de valuation consiste à « se soucier de », prendre soin de, veiller à, etc. Elle engage ainsi des rapports relevant de l'expérience (une forme de reconnaissance ontologique telle que la propose Honneth (2011), en deçà d'un processus cognitif) ainsi qu'une démarche rationnelle, qui n'est pas théoriquement exclue par l'auteur. La valuation est interprétée dans cette thèse comme une interaction sociale mettant en jeu un échange économique. Plus généralement, on n'adhère ni complètement à une vision sur-socialisée (contre les explications culturalistes) ni sous-socialisées (contre l'individualisme méthodologique) de la société. La proposition conceptuelle de transaction est considérée comme une métaphore au sens de Urry (2005), c'est-à-dire comme un « reflet conceptuel de notre compréhension de la société et de la vie sociale » (p. 35). Cette métaphore elle traite de la dimension « horizontale » du social, des mobilités et de réseaux.

2.4.2. Partie II

Dans la Partie I, on pose les principes relatifs à la temporalité et à la spatialité : on explique la nécessité de prendre en compte ces dimensions dans une perspective territoriale en sciences sociales, et on combine ces différents éléments de manière générale dans le modèle de transaction territoriale. Dans la Partie II, on va au-delà des principes généraux et on présente les spécificités que peuvent prendre ces transactions dans des situations concrètes. La Partie II propose une réflexion en trois temps sur la manière dont les jeux sur les spatialités et temporalités au travers des différentes formes de mobilités et leurs combinaisons participent à la création de valeur dans des cas spécifiques.

Dans un premier temps (Chapitre 4), on questionne les formes de mobilité relativement à la scène marchande. En effet, dans la littérature (dans la plupart des champs de recherche) on parle généralement de l'économie de marché pour « l'économie ». Comme le relève Braudel citant Carl Brinkmann (Braudel, 1985, p. 22), « [l'économie] se résume à [l'histoire de] l'économie de marché, [suivie] de ses origines jusqu'à sa fin éventuelle ». On discutera cette analogie au travers des conceptions de l'économie de marché de Braudel (1979, 1985) et de Polanyi (2000 [1944]). Il s'agira de comprendre, au-delà du principe général d'encastrement, la manière dont l'économie structure spécifiquement les territoires au travers de cadres transactionnels particuliers ; ceux que l'on a appelés l'économie millénaire, l'économie de marché et le capitalisme. La mobilisation de la différenciation que fait Braudel entre différentes formes de vie économiques ainsi que les nuances apportées par Polanyi concernant l'économie de marché (autorégulatrice ou non) permettent de comprendre trajectoires de développement car les transactions accumulées dans l'un et l'autre cadre participent de différentes manières à la construction de la valeur territoriale. Dans chaque station, on identifie des combinaisons spécifiques de ces cadres transactionnels.

Les jeux sur la temporalité sont particulièrement évoqués au Chapitre 5, où l'on traite des questions patrimoniales. Le temps qui passe laisse émerger dans nos cas spécifiques deux types d'objets matériels et immatériels valués selon leur rapport au passé, à des contextes caractérisés par d'autres combinaisons de mobilités et de valuation prédominante : le patrimoine romantique et le patrimoine industriel. Dans la relation symbolique avec l'ailleurs, les *spécificités* héritées sont valorisées et reproduites par la mise en scène dans le cadre de nouvelles configurations. Sur le plan diachronique, au cours de ces trajectoires, le romantisme, mais aussi la patrimonialisation des reliquats de l'industrie touristique vont participer à la construction de la valeur territoriale. L'*authenticité* notamment est abordée comme la capacité locale à mettre en scène cette relation avec le passé pour créer la valeur territoriale.

Au-delà de la question de la diversité des types de flux à un moment *t*, il s'agira ici de montrer également comment au cours de l'histoire le « tourisme » a évolué via la mobilité des consommateurs. On investit au Chapitre 6 par le biais des présences des consommateurs la question des flux de revenus et des modèles de développement à proprement parler (théorie de la base, urbanisation). Il s'agit en somme de donner corps, en termes de développement régional, aux valuations et transactions marchandes évoquées conceptuellement jusque-là, à détailler quelles sont les différents types de valuation et de flux économiques qui génèrent des revenus.

Dans la Partie II, on prend des exemples tirés des cas pour expliciter un certain nombre d'outils proposés par la thèse. D'autre part, de nombreux liens aux annexes nourrissent des éléments empiriques sous forme descriptive pouvant servir à l'illustration des points évoqués.

2.4.3. Partie III

La troisième partie rend compte du développement de la valeur territoriale des trois cas (Finhaut, Montreux et Zermatt). Les valuations, les transactions marchandes, dont le processus (Partie I) et les formes (Partie II) ont été précédemment décrites sont ici considérées en ce qu'elles se sont accumulées et combinées, et en ce qu'elles ont ou non sédimenté au fil du temps pour constituer et faire évoluer la valeur territoriale. Le processus de développement repose sur les enchaînements entre l'insertion des territoires dans des formes de mobilité (tel type de consommation, de média, de mode de financement des infrastructures, etc.), les combinaisons de ces insertions et les traductions sur le territoire (telles configurations institutionnelles, telles infrastructures, etc.). Selon que le territoire s'insère ou non dans diverses formes de mobilités (risque de contournement si ce n'est pas le cas) et selon l'organisation locale de la scène (risque de blocage), on identifie des phases de développement ou de déclin. On relève quatre processus principaux de dynamique de mise en scène au fil du temps : deux dynamiques de développement (par l'insertion du territoire dans les mobilités et par la complexification de la scène territoriale), et deux dynamiques de déclin (déclin par contournement et déclin par blocage local).

2.4.4. Conclusion

La conclusion se déroule en trois temps. Dans un premier temps, on revient brièvement sur la compréhension des processus de développement pour les cas étudiés. Dans un second temps, nous proposons un retour théorique et conceptuel suite aux enseignements tirés de la démonstration empirique. Nous présenterons un commentaire quant au potentiel de développement de certains territoires au-delà des territoires étudiés, ainsi qu'une brève discussion sur le concept d'innovation. Nous y proposons également une lecture plus critique de la notion de développement territorial, en traitant frontalement des enjeux sociaux et environnementaux. On évoque enfin les apports, contraintes et limites de la recherche ainsi que les possibilités de développement de recherches ultérieures.

PARTIE I : MISE EN SCÈNE ET VALEUR TERRITORIALES

Cette première partie constitue la base théorique et conceptuelle de la thèse. D'abord, on propose une discussion de la problématique du tourisme au regard de différents champs en sciences humaines et sociales. Ensuite, on propose un développement conceptuel original : une conception de la transaction territoriale pour aboutir à un modèle de développement territorial.

En proposant une métaphore de transaction basée sur le concept de valeur dans une perspective pragmatique, cette thèse propose une recombinaison des implications rationnelles (sur le marché et dans l'espace public), et expérientielles. Elle se situe entre les lectures de Marx et les réalités antipolitiques et souvent pour cela critiquées de l'Actor Network Theory (ANT). La métaphore de la transaction et le modèle de la scène reposent sur trois dimensions articulées et interdépendantes ; une dimension « concrète », celle de l'engagement pratique, une dimension abstraite où s'exerce la rationalité dans l'espace social, et une dimension abstraite où s'exerce la rationalité sur le marché. Ces trois dimensions permettent de proposer une théorie de la valeur (Chapitre 2) réunissant divers aspects traités de manière traditionnellement indépendante dans les différents champs de la littérature (Chapitre 1).

La construction de la valeur n'est pas comprise uniquement comme une construction rationnelle. L'économie des conventions (Eymard-Duvernay, 1989 ; Dupuy, 1989 ; Favereau et al., 2002), ou encore les économies de la grandeur, mettent cette relation entre le cognitif et le concret au centre de leur conception de la valeur. Les études sur le tourisme et sur l'*experience economy* (Pine & Gilmore, 1999 ; Lorentzen, 2009 ; Sundbo & Sørensen, 2013a) apportent une explication complémentaire et déterminante : le résultat de la rencontre entre le symbolique et le concret n'est pas que rationnel, mais aussi, et peut-être surtout, expérientiel : si l'image du Cervin véhiculée sur la scène symbolique est déterminante dans le choix d'un déplacement pour le touriste potentiel, si la qualité des moyens de transport et de l'hôtel fait également l'objet d'évaluations, ce qui se passe lors du contact direct sur la scène concrète avec la montagne ne se réduit pas à un calcul. C'est en reprenant le concept de valeur chez Dewey (2011) que l'on combine ces différents aspects au sein de la transaction.

D'un côté, du point de vue de l'économie territoriale, on parle assez volontiers de valeur dans la littérature récente mais pour penser les innovations du côté du marché, dans une perspective production-consommation, etc. (Grabher et al., 2008). Lorsqu'il est question de rapport à la production, on parle généralement de création de ressource (Kebir & Crevoisier, 2004 ; Pecqueur, 2001), puis, plus loin, de connaissances et de combinaisons/composition des facteurs de développement constituant *in fine* la valeur économique et le développement territorial. En partant d'une triade constituant le concept de valeur, on peut considérer la valeur dans une plus large perspective : la valeur, dans un processus transactionnel qu'il relève soit de la production soit de la consommation, dans ses enjeux concrets et abstraits, dans sa valeur d'usage comme dans sa valeur d'échange. Au regard de la dialectique marxienne de la valeur, la perspective va au-delà du travail mais concerne l'ensemble du processus transactionnel. L'usage et l'échange concernent autant l'acteur « producteur » que l'acteur « consommateur », tous deux en interaction sur la scène territoriale.

Cette Partie I est structurée en 3 chapitres.

Dans le Chapitre 1, on présente différentes approches utiles pour informer théoriquement notre problématique : les approches économiques classiques, le courant hétérodoxe, les sciences sociales. La discussion de ces approches fait émerger les enjeux socio-économiques du tourisme en tant qu'objet et les enjeux méthodologiques y relatifs. Finalement, à partir du tourisme, nous montons en généralité au niveau de la notion de mobilités, notion empruntée à Urry (2005) et au travers de laquelle nous positionnons la thèse au regard des sciences humaines et sociales.

Dans le Chapitre 2, on présente un des résultats de la thèse : une métaphore sociologique compréhensive et spatiale des transactions économiques territoriales qui tient compte de la dimension symbolique et concrète de la valeur. La transaction nous permet de conceptualiser ensuite un modèle heuristique de développement : la scène territoriale. Elle met en jeu des acteurs sur des entités spatiales (le local et le global), des mobilités et des structures.

Dans le Chapitre 3, on présente les éléments méthodologiques ainsi que quelques repères relatifs aux études de cas, dont on tire certains exemples dans cette Partie I, mais qui seront surtout mobilisés dans les Parties II et III.

Chapitre 1. Le tourisme au carrefour des mobilités en sciences humaines

Comment explique-t-on les différentes trajectoires de nos trois cas ? Pour répondre à cette question, on présente dans un premier temps les approches classiques en économie (tendance néo-marginaliste) (Point 1.1.). Au regard de la problématique de la recherche, ces approches laissent subsister d'importantes lacunes : elles n'offrent pas les outils satisfaisants pour faire sens des enjeux spatiaux et temporels de la problématique. De nouvelles perspectives sont ensuite présentées avec les approches économiques hétérodoxes (Point 1.2.). La question de recherche, à partir de là, évolue : comment peut-on comprendre d'un point de vue économique territorial les différentes trajectoires de stations touristiques ? La discussion des approches hétérodoxes au regard du tourisme nous mène ensuite à considérer le tourisme tel qu'il est abordé généralement en sciences sociales : dépourvu ou presque de toute considération relevant de l'économie (Point 1.3.). Cette discussion apporte ainsi des considérations importantes et plus générales sur le rapport des sciences sociales à la problématique du marché, et l'importance des représentations de ce dernier dans le tourisme lui-même. Dans le dernier point (Point 4.), nous monterons en généralité en nous inspirant de Urry (2005). Partant de la notion de mobilité touristique, une discussion théorique est proposée autour d'une plus large conception de la mobilité pour articuler les différents champs, enjeux épistémologiques et méthodologiques de recherche. Nous pourrions à partir de là préciser les différents statuts des étapes de la démarche de recherche réunis dans ce manuscrit.

1.1. Les analyses économiques: une application des principes néo-marginalistes dans le champ du tourisme

Théoriquement, le tourisme est un « champ d'application privilégié pour les concepts et les modèles économiques » (Cacomo & Solonandrasana, 2006, p. 14). En effet, il s'agit d'une industrie mondialisée, produisant des biens complexes⁴, où les firmes internationales tiennent une place importante, où pèsent également fortement les externalités, et où la dimension technologique et de l'information sont importantes. Systématiquement, le tourisme dans la tradition économique est considéré comme un « phénomène complexe » pour cette raison : il est difficilement quantifiable parce que fondamentalement dépendant de variables qualitatives. C'est également un phénomène exceptionnel puisque malgré la crise de la fin des années 2000, le tourisme ne faiblit pas dans le monde : le potentiel du tourisme est énorme et croissant⁵. Toutes ces raisons devraient en faire un objet de recherche privilégié des sciences économiques ! Or la

⁴ Cette complexité s'observe par exemple dans la multiplicité des biens et services qui composent, dans une perspective classique, un « bien touristique » ; on peut parler d'une « consommation séquentielle » (Cacomo & Solonandrasana, 2006) où, contrairement à la consommation d'autres biens (comme par exemple une voiture), l'utilité globale d'un « produit touristique » se trouve dans la consommation successive de ses composantes (hébergement, restauration, loisirs, etc.).

⁵ OMT (2014)(media.unwto.org)

richesse et la complexité de l'objet en font un sujet peu traité par la recherche fondamentale (par rapport à l'industrie traditionnelle p.ex. ou encore la finance).

Les études économiques sont marquées par leur dimension quantitative. D'un point de vue statistique, le tourisme « en tant que tel » reste difficile à embrasser, par exemple au niveau de l'emploi. Les effets multiplicateurs de ce qui est considéré comme un secteur restent notamment difficiles à saisir. Dans une perspective historique, la complexité est encore plus flagrante. Plusieurs historiens ont eu pour ambition de récolter des données permettant de reproduire pour des époques antérieures les modélisations et autres outils statistiques désormais à la disposition des économistes contemporains. Dans le cas du tourisme, les contraintes méthodologiques s'ajoutent ici aux limites épistémologiques. Par exemple Senn (1918), Hunziker (1947), Püntener (1994) ou encore David (2003), se sont efforcés de calculer la valeur ajoutée du secteur de l'hôtellerie. Au-delà des chiffres recueillis (Püntener estime par exemple que la part du tourisme dans le PIB augmenterait en continu de 1855 à 1895, pour atteindre 4.6%), on retient les divergences concernant ces chiffres⁶, et les nombreuses réserves émises corrélativement à ces résultats, qui ne sont toujours que des estimations, basées sur des statistiques dont les nomenclatures évolutives rendent difficile toute procédure comparative strictement quantitative.

Par rapport à la question de recherche, diverses traditions de recherches pourraient *a priori* apporter un éclairage. Dans le cas de la Nouvelle Géographie Economique (NGE) (Krugman, 1991), le principal enjeu d'analyse est le calcul des économies d'échelles réalisées entre différents lieux. Les modèles de l'économie évolutionnaire, eux (Dosi & Nelson, 1994 ; Boschma & Lambooy, 1999), proposent des méthodes pour l'analyse de l'évolution d'un même lieu entre deux différents moments. Dans ce cas, l'allocation des ressources prend en compte l'évolution. Néanmoins dans ces modèles, les origines des différenciations, autrement dit l'innovation radicale (p.ex. via ce qu'en propose la vision de l'entrepreneur schumpeterien) n'est pas prise en compte, et la différenciation des espaces dans le temps dépend uniquement des effets de seuil. La modélisation constitue l'enjeu le plus important de la recherche ici, la rigueur et l'ingéniosité du modélisateur étant garant de l'écho de la recherche dans le champ académique y relatif. Encore une fois de ce point de vue, le tourisme est un objet offrant précisément de nombreux challenges.

La tendance à la modélisation a essaimé dans les sciences économiques tenant compte de l'espace (NGE), ainsi qu'en sciences sociales, en général, mais également au regard de l'objet « tourisme », comme par exemple le modèle cyclique de croissance et déclin des stations (Butler, 1980, 2006). Il consiste à schématiser l'évolution, principalement sur la base de critères purement quantitatifs, de ce « secteur » à une échelle locale. Le principe est de démontrer des phénomènes d'agglomération dans le temps ne concernant *que* la pratique touristique telle que définie par ailleurs comme pratique d'agrément (voir Point 1.3) , et *in fine* proposer des modèles de cycles de vie de stations touristiques : lorsqu'une station touristique atteint un seuil critique en termes d'offre et de demande, la fréquentation baisse, et la station se meurt. Ici encore, une station est considérée comme un espace évoluant comme n'importe quel autre: « Ils ne se distinguent que par la position temporelle qu'ils occupent dans la file d'attente » (Corpataux & Crevoisier, 2007) des stations compétitives ou non.

En termes de recherche appliquée, plusieurs types d'analyses économiques classiques peuvent être entrepris dans le cas du tourisme, par exemple une analyse basée sur la théorie des dotations factorielles, ou une analyse des coûts comparatifs. Ainsi, par exemple, une enquête menée par le

⁶ Humair (2011b) relève par exemple que David propose des chiffres divergents de ceux de Püntener concernant le PIB.

Crédit Suisse (2011) sur la concurrence entre les stations se penche uniquement sur la concurrence tarifaire, tout en évoquant par ailleurs « l'importance d'une marque » (p. 22) pour la compétitivité de la station. En outre, le rapport recommande aux acteurs de coopérer, car « en général, l'innovation hôtelière ne provient pas d'équipes isolées, mais souvent des coopérations entre les acteurs les plus variés » (p. 33).

Le problème des approches économiques strictement quantitatives est qu'elles ne permettent pas une approche territoriale et conduisent à privilégier l'étude d'objets sans l'enjeu territorial, comme par exemple les tour-opérateurs. En tant qu'acteurs financièrement importants, ils sont présentés comme représentant l'ensemble du « secteur touristique ». Leur activité correspond bien aux contraintes des analyses quantitatives, puisqu'elle consiste en effet à opérationnaliser des déplacements d'individus d'un point à un autre sans que ces points-là ne soient problématisés comme étant autre chose que des *points*⁷ (voir *infra*). Au niveau des données spatiales et temporelles, comme dans toute conception moderne de l'économie compétitive, la composante spatiale quantitative est prise en compte au travers des coûts de transports, dans la mesure où les touristes se déplacent pour consommer les biens et services. Tout consommateur touristique constate effectivement que le prix de son séjour dépendra en premier lieu de la distance purement quantitative qui le sépare de son lieu de résidence principale, et du nombre de personnes qui partageront avec lui les coûts collectifs de transport. Le temps est quantitativement également une variable déterminante dans la construction de la valeur d'un bien ou produit touristique ; bien avant le *yield management*, l'effet de saison a de tout temps eu un impact sur les prix. En d'autres termes, **les conceptions d'espace et de temps dans les conceptions économiques traditionnelles du tourisme, bien qu'elles reposent sur des spatialités tangibles et des temporalités vécues, ne sont pensées que sous la forme d'espace et de temps abstrait.** D'un point de vue classique ou néoclassique en économie, toute activité qui concerne le tourisme est pensée indépendamment du contexte dans lequel cette activité prend place : les variables spatio-temporelles qualitatives ne sont pas prises en considération ; bien qu'ils bougent de manière quantitative dans un espace abstrait, les acteurs (touriste et producteur de tourisme) restent « statiques » dans la mesure où leurs actions ne sont jamais influencées par des variables qualitatives à proprement parler.

Ces divers traitements économiques du tourisme s'inscrivent dans un paradigme néo-marginaliste. Leur profil essentiellement quantitatif marque leur contribution dans l'analyse du phénomène touristique comme dans celui de n'importe quel autre phénomène. D'un point de vue épistémologique, ces approches dépendent du postulat de désencastrement de l'économie des autres activités sociales. Pour les classiques, l'économie se déroule en marge des autres activités sociales. Les comportements individuels sont intéressés (postulat de l'*homo œconomicus*) et la coordination se fait exclusivement par les prix. Les théories économiques standard s'intéressent donc aux liens de causalité entre les données économiques et les phénomènes économiques, sans tenir compte des médiations sociales (Steiner, 2011). Autrement dit, l'économie néoclassique traite de l'allocation de ressources et non pas des processus de création de valeur et encore moins des relations entre valeurs socioculturelles et économiques. En résumé, on retient trois dimensions de l'application de ces principes théoriques dans la recherche :

- Approches homogénéisantes et désencastrées

⁷ L'innovation, lorsqu'elle est conceptualisée, consiste ainsi de ce point de vue, à trouver de nouveaux produits, par exemple liés au tourisme vert, dont il s'agirait d'éviter suite à la « phase d'incubation » (Cacomo & Solonandrasana, 2006) la perte de valeur ajoutée au profit de chaînes extra-territoriales.

- Approches arbitraires (postulat de l'*homo œconomicus*, réduction de l'espace à un point abstrait, décontextualisation) ;
- Approches dont l'objectif unique est la mesure, pour la comparaison.

On ne s'inscrit pas dans le courant économique classique dans la mesure où on réfute le postulat de l'*homo œconomicus* (la valeur est construite) et conséquemment celui du désencastrement. On réfute le postulat de l'*homo œconomicus* car on considère, comme Polanyi, que la fin poursuivie par l'homme n'est pas dans la possession de biens matériels seuls, mais qu'il agit pour l'homme « de garantir sa position sociale, ses droits sociaux, ses avantages sociaux. Il n'accorde de valeur aux biens matériels que pour autant qu'ils servent cette fin » (Polanyi, 2000 [1944], p. 91). Dans cette thèse, nous nous intéressons au processus de construction de la valeur, et partons d'une hypothèse qu'elle résulte d'une différence qualitative entre lieux et de la capacité à maintenir au cours du temps cette différenciation. En conséquence, nous ne retenons pas les outils théoriques et méthodologiques issus des recherches et analyses économiques répondant aux principes néo-marginalistes.

1.2. Le courant hétérodoxe : économie institutionnaliste et territoriale

Les économies hétérodoxe, institutionnaliste et territoriale se sont développées en réaction aux postulats de l'*homo œconomicus* (rationalité instrumentale) et de l'allocation des ressources. Ce courant regroupe de fait divers courants tels que l'économie industrielle ou encore l'économie de la transition, mais plus généralement les auteurs dits « institutionnalistes ». La question de l'encastrement et du désencastrement de l'économie dans le social est au fondement de cette école de pensée. L'objectif commun de ces différents auteurs est de réaménager le cadre de référence pour comprendre les relations marchandes : en prenant en compte la « situation » spatio-temporelle de ces dernières. L'économie institutionnaliste ne remet pas en cause l'économie de marché, mais elle cherche à en renouveler l'approche (Dupuy et al., 1989). Il s'agit de considérer théoriquement une réalité empiriquement établie : la variété des principes de coordination possibles, et les configurations institutionnelles permettant ces dernières. Plus généralement en sociologie économique, il s'agit de théoriser l'activité économique comme fait social dans lequel les modes de coordination à l'œuvre sont divers et ne se réduisent pas à celui organisé autour de l'information véhiculée par les prix de marché (Steiner, 2011). Il y a donc une grande proximité entre ces approches.

North (1990) définit les institutions comme « les règles du jeu dans la société, comme les contraintes établies par l'homme et qui structurent les relations humaines » (pp. 3-4). Il distingue également les contraintes formelles des contraintes informelles, ainsi que les institutions des organisations. Ces dernières qualifient en effet des groupes d'individus, liés par un objectif commun, un but à atteindre. D'autre part encore, North se réfère au concept de *path-dependancy* (dépendance de sentier) pour comprendre le changement institutionnel. L'apport essentiel du courant institutionnaliste (Bazzoli & Dutraive, 2000) dans une analyse économique est qu'il permet de sortir, au niveau micro, du « fétichisme de la marchandise, [c'est-à-dire de] penser la nature sociale de la valeur » (Orléans, 2011, p. 44). La question de la valeur est particulièrement explicitée par Orléan, qui part de Schumpeter et à qui il attribue une position centrale. Pour les institutionnalistes dans le sillon de Schumpeter, la valeur n'est pas substantielle. Ceci implique que les ressources ne peuvent être alloués en tant que telles, et que la rationalité des acteurs ne

s'exerce pas relativement aux propriétés intrinsèques d'un bien ou d'un service hors de tout contexte.

Plusieurs courants de recherche partent de ce postulat général. Dans un sens, en accord avec Polanyi (2000 [1944]), les problématiques abordées concernent le désencastrement de l'économie par rapport au social, via une dépersonnalisation des rapports sociaux, et une compréhension de la monnaie comme étant destructrice des relations sociales (Steiner, 2011). Pour Zelizer (2005) en revanche, la monnaie est associée aux gratifications, relations intimes, etc. Dans une autre perspective encore, les problématiques sont abordées du point de vue du marché et de sa construction. Par exemple la question de la création de valeur est abordée en sociologie économique via la question relationnelle (où elle dépend de la position dynamique des acteurs) (Grabher, 2008 ; Beckert, 2011 ; Beckert & Aspers, 2011), ou par l'économie des conventions (Eymard-Duvernay, 1989 ; Favereau et al., 2002) (la valeur est créée au travers de principes institués, plus ou moins explicites). Dans les deux cas, les acteurs concernés par l'interaction économique ne sont pas isolés de leur contexte. La création de valeur dépend au contraire beaucoup des intermédiaires (p.ex. des tiers légitimant). Dans le cas des approches en économie territoriale, c'est l'ensemble des contraintes territoriales qui sont prises en considération. La contextualisation des rapports de production et des rapports de consommation est enfin prise en considération par *l'experience economy* (Pine & Gilmore, 1999 ; Lorentzen, 2009).

L'économie des conventions (Dupuy, 1989 ; Salais, 1991) s'inscrit de manière plus générale dans la sociologie économique des marchés: celle-ci cherche à comprendre les formes d'économies comme le résultat de relations sociales. Dans l'économie des conventions, les biens sont pourvus de qualités qui sont la préoccupation centrale des acteurs impliqués dans un marché n'étant lui-même pas donné comme tel, mais organisé précisément par des institutions. Le caractère objectif des conventions est ainsi fondamental : « Une convention est une régularité qui a sa source dans les interactions sociales mais qui se présente aux acteurs sous une forme objectivée » (Dupuy et al., 1989, p. 145). Dans les marchés considérés donc comme dynamiques, la concurrence s'organise autour de deux mécanismes centraux : la singularisation du produit (différenciation des biens) et l'attachement du consommateur au bien.

L'économie des conventions amène donc un certain nombre d'aspects fondamentaux dans la prise en compte des situations dans lesquelles se déroulent des interactions économiques, et finalement la question de la relation du producteur au consommateur. Concernant le tourisme, l'hypothèse d'une convention touristique pourrait ainsi être posée. L'enquête consisterait donc en la révélation du processus de constitution de la convention au niveau territorial (par exemple une instauration de label, une délimitation de zone de production). Il serait ainsi nécessaire de combiner plusieurs conventions de qualité, par exemple la convention technique et la convention d'authenticité (Jeannerat, 2009), pour différentes prestations ou un ensemble de prestations. Mais l'outil analytique que constitue la convention est limité par l'absence d'une dimension conceptuelle relative au territoire. Ensuite et surtout, le concept de convention est limité pour une analyse du phénomène touristique car s'il affirme l'encastrement de l'économie dans le social, ce dernier reste soumis à une appréciation *rationnelle*. Le caractère expérientiel serait ainsi uniquement formalisé *dans le cadre d'une convention*, ce qui ramène paradoxalement l'acteur à une logique de calcul : si la rationalité n'est pas opérée comme pour l'*homo œconomicus* en termes de calcul des coûts-bénéfices par rapport à un *prix* donné, ce « calcul » est effectué au niveau des échelles de valeurs sociales (p.ex. l'effet Veblen est connu pour être ce qui pourrait être dénommé comme une « convention de snobisme ») et cette rationalité s'opère « hors-sol », non pas désencastrée du social, mais désencastrée de l'espace et du temps concret de la réalisation de

l'action par l'acteur. Cette limite est problématique dans le cadre de notre questionnement, dans la mesure où l'économie des conventions ne permet pas de penser l'ancrage dans un contexte spatial.

Pour les économistes territoriaux traitant de l'innovation, les institutions se trouvent au cœur de l'analyse. Il s'agit de considérer l'espace dans la compréhension des phénomènes économiques par opposition aux approches classiques en économie (et à de nombreuses approches en sciences humaines), qui sont basées sur des conceptions abstraites de l'espace (Corpataux & Crevoisier, 2007). La compréhension de la dynamique de développement suppose la prise en compte de phénomènes socio-économiques comme étant situés: les phénomènes économiques concernent de manière étroite les institutions qui caractérisent les divers contextes spatio-temporels dans lesquels ils se développent, et qui constituent eux-mêmes des institutions. Il s'agit de comprendre les formes contextualisées d'économies comme le résultat de relations sociales (et réciproquement). La transaction marchande est appréhendée non pas comme une action ponctuelle dont les tenants et aboutissants relèvent de la logique de l'équilibre de marché et de la rationalité instrumentale, mais comme une interaction encadrée dans des contextes, les caractéristiques de ces contextes spatio-temporels expliquant d'une part le processus de création de valeur du bien ou service, et de manière plus large permettent de comprendre les dynamiques de développement territorial.

En économie territoriale en général d'abord, « l'espace n'est plus simplement traversé par des flux d'informations. Il est ponctué par des lieux où la mémoire s'accumule, où les connaissances se créent et où elles se perpétuent » (Claval, 2008, p. 175). Dans les modèles territoriaux d'innovation (*Territorial Innovation Models*, ou TIMs) (Moulaert & Sekia, 2003), les dynamiques institutionnelles locales jouent un rôle significatif dans les processus d'innovation, ces derniers étant considérés comme fondamentaux pour comprendre les faits économiques dans une perspective spatiale. Plusieurs traditions se sont succédées dans ce courant: les milieux innovateurs du GREMI (Camagni et al., 2004 ; Maillat, 2006 ; Crevoisier, 2006), les *Localized production systems* (LPS) (Courlet, 2008), les nouveaux espaces industriels (Storper & Scott, 2009) (systèmes de production flexibles, avec réduction des coûts de transactions externes), dans le même ordre d'idée mais avec une moindre importance accordée aux interactions sociales les *clusters* de l'innovation (Porter, 1998), puis les *Regional innovation systems* (Cooke, 2008 ; Asheim 1997) et la *learning regions* (Morgan, 1997 ; Maillat & Kebir, 1999).

La recherche sur les milieux innovateurs cherche à comprendre « la manière dont le territoire donne sa forme aux structures économiques et en codétermine l'évolution » (Crevoisier, 2006, p. 154). Trois paradigmes constituent la base de ce courant de recherche :

- 1) Le *paradigme technologique* ; où la concurrence se construit par la différenciation (qui peut s'exprimer via un savoir-faire développé dans le temps), via « l'ensemble des fonctions de la production » (pas seulement la recherche et développement). L'innovation englobe tout, y compris l'enchaînement des différentes ressources.
- 2) Le *paradigme organisationnel* : considération de l'insertion dans un réseau territorial (autres entreprises), de la participation au réseau d'innovation et du soutien au système de production régional. Les acteurs interagissent selon leurs complémentarités fonctionnelles, les logiques de division du travail créent un réseau au sens d'un *collectif* (qui peut être considéré comme un capital relationnel) dont les membres s'identifient de manière commune à des

ressources, valeurs. On parle à ce sujet d'économie *institutionnelle* (Hodgson 1999).

- 3) Le *paradigme territorial* ; où le savoir-faire est régénéré par l'activité économique et les structures de formation, où le milieu s'oppose à la « distance ». « Le territoire, en tant qu'organisation, peut générer les ressources (savoir-faire, compétences, capital, etc.) et les acteurs (entreprises, innovateurs, institutions de support, etc.) sont nécessaires à l'innovation » (Crevoisier, 2006, p. 160).

On peut dire que cette approche théorique des milieux innovateurs a été implicitement embrassée par des historiens, et notamment des historiens du tourisme. L'idée principale défendue est que le tourisme et l'innovation technologique (et plus généralement la notion de qualité et d'excellence) ont entretenu une relation étroite : des innovations techniques ayant contribué à l'essor du tourisme, et réciproquement la manière dont le tourisme a dynamisé l'innovation industrielle. Cet aspect a été souligné par de récentes recherches en Suisse (Humair et al. 2014 ; Tissot, 2004a). Relevons en complément qu'en deçà de ces connaissances spécifiques nécessaires à la mise en place de lourdes infrastructures, le développement des territoires concernés par le tourisme concerne la valorisation économique des biens relevant pour une part de l'immatériel.

Progressivement, les différents modèles territoriaux d'innovation ont mis en évidence l'importance des connaissances et de l'apprentissage dans une dynamique collective, dans la mesure où l'innovation est considérée comme se construisant dans le cadre de multiples conventions et routines sociales localisées ; **le territoire est le support de la différenciation marchande et sociale.**

Théoriquement, de manière générale pour les milieux innovateurs, au cours du processus d'innovation, « le territoire est alternativement la *matrice* à partir de laquelle se développent les réseaux d'innovation et l'*empreinte* laissée par ces réseaux sur les ressources du milieu » (Crevoisier, 2006, p. 161). Cet aspect dynamique concerne chaque niveau d'analyse, et particulièrement en ce qui concerne la question des connaissances. La connaissance dans une perspective territoriale n'est pas « accumulée » dans le territoire, mais relève d'un processus dynamique. La connaissance n'est pas perçue comme un bien économique « donné » et échangeable mais comme « des apprentissages situés dans l'espace et dans le temps » (Crevoisier & Jeannerat, 2009, p. 81). De plus, contrairement aux autres modèles territoriaux d'innovation traditionnels, « c'est la manière dont la *génération* et l'*usage* de connaissance s'articulent à des fins de création de valeur économique qui est centrale » (p. 81). Cette problématique a surtout progressé théoriquement à partir des années 1990 et 2000 suite au développement des NTIC et à la démultiplication des possibilités de mobilité des connaissances. Or cet aspect « non-donné » des connaissances est fondamental, et d'autant plus dans ce contexte, car il permet la différenciation : plus il y a intégration des connaissances, plus il y a différenciation.

Depuis les années 1990, les recherches mettent l'accent sur l'idée selon laquelle la concurrence est passée de produits définis par leur valeur d'usage (tangible) à la concurrence de marques à la « valeur-signe » (intangibile). Le concept de « connaissance symbolique » développé par Asheim & Hansen (2009) est particulièrement représentatif de cette évolution : « Because of the cultural embeddedness of interpretations, symbolic knowledge is characterized by a distinctive tacit component and is usually highly context specific. The process of socialization (rather than of formal education) is important not only for gaining "know-how" but also for acquiring "know-who", that is, knowledge of potential collaborators with complementary specialization though

informal, interpersonal (face-to-face) interaction in the professional community” (pp. 431-432). Crevoisier (2011), à travers le concept de « milieu ancreur », souligne qu’un milieu peut valoriser ce type de connaissances « immatérielles » développées autre part. Il suggère une distinction entre les connaissances substantives et signifiantes : la première concerne la création de valeur économique en fonction du contenu de la connaissance, et la seconde « de par le sens qu’elle procure à ceux qui se l’approprient » (p. 6). Ces évolutions de la conceptualisation de la connaissance apportent quelque éclaircissement relativement à la problématique du tourisme du point de vue du développement régional : la question de la signification est abordée, question qui *a priori* nous semble fondamentale dans le cadre de l’économie touristique – où à propriétés substantives égales, une destination ou un bien ou service touristique est privilégié ou non par le consommateur. De manière générale, une telle conception des connaissances implique une vision nouvelle en termes d’innovation.

Le phénomène de servicialisation a également contribué à l’évolution de la notion d’innovation en général. On peut en effet considérer que la littérature sur l’innovation industrielle a fait évoluer la notion d’innovation dans l’industrie ce qui caractérise l’innovation dans les services : une innovation qui tend à être organisée, tout en restant dispersée dans l’organisation, ne présentant pas de comparables « secteurs de recherche et développement » (Sundbo, 1997). Comme dans les services, les nouvelles innovations industrielles doivent s’adapter à la dimension complexe des « connaissances » participant à l’innovation. Au regard du concept de milieu ancreur par exemple (Crevoisier, 2011), la dimension substantive du service est rapidement copiée, cependant que la dimension signifiante peut rapidement évoluer. Pour les entreprises et les régions focalisant leur attractivité sur la dimension substantive de leur offre, il devient nécessaire d’anticiper les copies de la concurrence qui leur feront perdre leur avantage. De ce point de vue encore, la conceptualisation semble être adaptée de plus en plus au tourisme, car on touche là aux aspects organisationnels propres à des catégories industrielles non conventionnelles (regroupement de services sur un territoire) traditionnellement appréhendées par la tradition en économie territoriale.

Si les considérations de ce courant de recherche et de la présente thèse se recoupent, on identifie une lacune relative à la dimension expérientielle et complexe du tourisme. En effet, la plupart des auteurs de ces modèles s’accordent à dire que l’objet de l’innovation est le développement de nouvelles technologies et leur implantation/organisation. Autrement dit, le potentiel social au regard de l’ensemble du processus économique est ici réduit à la sphère productive, et dans une application quasi strictement technologique (matérialiste). Dans ce sens, les milieux innovateurs sont un bon exemple pour comprendre les apports et les limites des modèles territoriaux d’innovation vis-à-vis de l’objectif de recherche qui est fixé dans cette thèse, parce que ce courant a également pensé ses propres limites et proposé de nouveaux programmes de recherche (Lagendijk, 2006 ; Colletis-Wahl et al., 2008 ; Crevoisier, 2010).

Avec ses évolutions théoriques, le « milieu » ou la région productive s’est véritablement complexifié. En termes d’acteurs surtout, les questions de sens ont fait indirectement surgir le consommateur. Grabher et al. (2008) ainsi que Aspers & Bekert (2011) décrivent une convergence entre l’ouverture des architectures de l’innovation et les modes d’organisation des consommateurs « impliqués dans l’innovation ». Au-delà de ces formes managériales poussées de co-développement, on retient l’idée que le « Neglected King » devient résolument visible, désormais considéré dans son rôle qu’il tenait discrètement, pour une part, depuis toujours. A ce niveau encore le tourisme semble un terrain particulièrement éclairant pour ce type de théorie. Mais malgré tout, en économie territoriale le consommateur n’existe que « par défaut »,

autrement dit la *connaissance* du consommateur qui est en jeu est toujours rapportée à l'espace de la production, notamment parce que d'un point de vue territorial c'est l'ancrage (ou l'appropriation) de cette connaissance qui est en jeu. Finalement les récentes évolutions théoriques en économie territoriale permettent d'appréhender d'autres enjeux que ceux de l'industrie manufacturière traditionnelle, mais sans pour autant répondre à ceux de la problématique touristique, en termes de création de valeur et de développement spécifique à ces régions.

Pour résumer, les modèles territoriaux d'innovation permettent de comprendre l'innovation, les spécificités des territoires pour leur insertion dans des sociétés marchandes. Cependant dans ses divers courants, on retrouve systématiquement une, deux ou trois des limites fondamentales de ces modèles et dont la prise en compte est pourtant nécessaire pour l'investigation qui nous occupe dans cette thèse. Premièrement, ces modèles sont principalement axés sur les innovations technologiques, et la valeur substantielle des biens et services. Deuxièmement, ces modèles prennent implicitement en considération uniquement la mobilité des biens, et non pas des personnes. Ceci dépend de la focalisation sur l'époque de production, que l'on retrouve dans le troisième point. Dans ce dernier, ces modèles en effet tiennent compte principalement des acteurs producteurs, laissant de côté les consommateurs. Avec le tourisme comme point de départ, les modèles territoriaux d'innovation, et notamment le concept de milieu innovateur, prend directement un profil différent. C'est tout l'intérêt de plusieurs recherches de Marcelpoil (2003 ; Marcelpoil & Boudières, 2006) et de Peyrache-Gadeau (2007, 2014) : de fait avec le tourisme les consommateurs sont un enjeu, de même que la question des connaissances, et également la mobilité des personnes. En outre dans la problématique touristique, les questions environnementales et de la durabilité sont un enjeu territorial explicite et actuellement incontournable si l'on traite de stations touristiques par exemple. C'est beaucoup moins le cas d'autres types d'activités qui font l'objet de recherche en économie territoriale et qui restent très centrées du côté de l'offre. Cependant bien que les enjeux du tourisme soient pris en compte dans de telles approches, c'est implicitement toujours l'enjeu des « stations », ou de manière plus large des « territoires de montagne » qui sont concernés, ce qui a pour conséquence de perpétuer le cloisonnement de la problématique économique territoriale de la mobilité des personnes au champ du « tourisme », isolé et muselé de son potentiel explicatif de phénomènes économiques territoriaux plus généraux. Le tourisme est une entrée permettant de comprendre le processus complexe de création de valeur, et l'importance de la mobilité dans les processus de développement (et d'innovation) des territoires ; mobilité non seulement des marchandises et des travailleurs qui les produisent, mais également des consommateurs. Et, à ce sujet, le tourisme est un phénomène particulièrement instructif, comme l'ont mis en évidence de nombreuses recherches en sciences humaines.

1.3. Quelques regards sur le tourisme en sciences sociales

Dans les sciences sociales, on peut s'intéresser au tourisme comme problématique d'un point de vue territorial. On considère alors l'ensemble des pratiques que cela peut concerner pour pouvoir cerner une problématique touristique. Par exemple en ce qui concerne le tourisme d'affaires, « toutes les personnes qui voyagent pour des raisons professionnelles et qui font des dépenses touristiques auprès d'établissements *ad hoc*, tels que les entreprises de transport (aériennes surtout), les hôtels ou les restaurants, doivent être appelées touristes » (Hoerner, 2010, p. 6). L'utilisation de la locution latine ici résume la situation : le large phénomène socio-économique du tourisme au sens du déplacement de personnes pour une durée plus ou moins longue et des motifs étant ou non relatifs à l'agrément n'est pas nié, cependant la notion du tourisme d'agrément sous la forme du séjour reste le référentiel théorique systématique de toute recherche dans le champ du tourisme.

Mais généralement dans les sciences sociales, on s'intéresse à la problématique touristique en tant que pratique, en l'occurrence une pratique d'agrément, sans considération des enjeux territoriaux. D'ailleurs, la définition du tourisme et du touriste se rapporte communément à la pratique touristique d'agrément et de séjour. En 1937, la SDN considérait comme « touriste, toute personne qui, voyageant pour son agrément, s'éloigne pendant plus de 24 heures et moins d'un an de son domicile habituel ; les déplacements de moins de 24 heures étant des excursions » (Boyer, 2000). La définition s'est un peu complexifiée en 1963, avec la distinction des motifs et de la durée du voyage. Aujourd'hui encore, théoriquement, la pratique du tourisme d'agrément supposant un séjour est une référence commune en la matière. Par exemple, l'OMT ne valorise pas le tourisme d'affaires, elle le prend en compte mais ne le met pas en évidence. Mais à partir du moment où on pose une problématique sociologique en tant que telle, la distinction devient fondamentale.

Dans le cas d'une approche du tourisme en tant que pratique d'agrément, le tourisme est envisagé comme une question en sciences sociales comme une autre – l'éducation, le sport, etc. Dans ce cas, le même type de résultats est ainsi généralement présenté – par exemple la mise en évidence de problématiques de distinction, d'exclusion, etc. Dans le cas du tourisme, ces mêmes phénomènes apparaissent comme exacerbés, et suscitent ainsi d'autant plus l'intérêt des chercheurs. Ainsi dans le « champ du tourisme », on retrouve facilement certaines thématiques ayant par ailleurs leur pertinence, comme celle de l'authenticité, ou de l'expérience.

A l'image du débat plus général en sociologie, structuré schématiquement entre paradigmes déterministe et individualiste, la discussion concernant le tourisme consiste en premier lieu à établir le caractère déterminé ou non de cette pratique. Deuxièmement, dans leur traitement de l'objet tourisme, les chercheurs en sciences sociales développent un rapport particulièrement difficile avec « la dimension économique », tantôt ignorée, tantôt structurant par défaut le type de pratique (*a priori* « commerciale » ou non). Enfin, la pratique touristique est discutée autour de la notion d'authenticité.

Dans les années 1950 et 1960, les premiers regards portés par les sciences sociales sur le phénomène touristique prennent la forme de critiques (Enzensberger, 1965, 1996 [1958] ; Boorstin, 1964). Cette critique repose sur une conception de l'histoire du tourisme en deux étapes (Burgelin, 1967):

- À partir du 18^{ème} siècle, une minorité de personnes voyagent pour des raisons non utilitaires, c'est un voyage « aventure » que seuls quelques-uns peuvent mener.

- Dès le milieu du 19^{ème}, le tourisme devient organisé, les itinéraires garantis et les voyageurs ne sont plus confrontés à des « surprises ».

A partir de ces premières approches et durant les Trente glorieuses globalement, le touriste est considéré comme un acteur ne « pratiquant » pas spécifiquement d'activité. C'est donc une vision complètement réductrice du tourisme, où le comportement de l'acteur est qualifié de grégaire, et marqué par l'absence de rationalité pour un individu qui se délasse de se faire baigner d'illusions (Amirou, 1994 ; MIT, 2002). La théorie du *sight-seeing* est à la base de cette démarche critiquant le phénomène touristique : elle postule que le touriste va non pas vers les choses, mais vers l'image des choses (Burgelin, 1967). La chose est réduite au signe, ou même au signal. Ce signe est par principe détaché de sa réalité solidaire ; elle a perdu son épaisseur. Ce détachement s'observe sous la forme d'un « truquage universel » via les musées (objets ôtés de leur contexte), les ruines restaurées, l'embellissement des rites anciens. Initialement (selon l'historique ci-considéré, entre le 18^{ème} et le 19^{ème} siècle), le touriste aurait un « caractère révolutionnaire », dans le sens que le touriste, par le voyage, aspire à une certaine liberté. Or, à partir du moment où le voyage serait organisé, comme le tourisme devient du *sight-seeing*, la liberté de l'acteur est irréaliste, une illusion. « Le tourisme est le fidèle reflet de cette société à laquelle [le touriste] prétend s'arracher » (Ezenberger (1965), cité par Burgelin (1967) p. 75). Autrement dit, de ce point de vue à partir de l'industrialisation du tourisme, le touriste perd de ses qualités d'acteur, et plonge dans les abîmes de l'aliénation : il n'est doué ni de sensibilité, ni de rationalité. Cette vision peut également être qualifiée d'élitiste, dans la mesure où c'est bien en faisant référence aux origines de la popularisation du phénomène touristique au milieu du 19^{ème} siècle que sont élaborées ces critiques du tourisme, phénomène en outre considérablement intensifié à l'époque de leur élaboration (par des penseurs probablement s'identifiant à une classe non concernée par ce bas phénomène populaire, si ce n'est tout simplement supérieure), au milieu du 20^{ème} siècle. Dans ce sens, le touriste est resté jusqu'à aujourd'hui le souffre-douleur des pourfendeurs de la consommation de masse, puis de la société de la consommation, et, pire, de la consommation culturelle de masse – une critique que le sens commun a retenu, ne servirait à le démontrer que l'utilisation de l'expression déterministe de sens commun « être un touriste ». Le touriste se laisserait promener de manière fantomatique dans un monde touristique *a priori* différent du quotidien du monde du travail standardisé qu'il fuit, mais qui n'en n'est pas moins « contaminé » par le phénomène économique : le pauvre (touriste) n'a accès qu'à un monde d'illusions.

Comme son nom l'indique, le *performance turn* (Crouch, 2003; Edensor, 2001) a consisté pour les chercheurs à considérer le potentiel individualiste du touriste au-delà de l'illusion élitiste d'un comportement déterministe. A partir du *performance turn*, le touriste est considéré comme créatif (Wearing & Wearing, 1996). Pour faire la comparaison avec d'autres thématiques et littérature en sciences sociales, on pourrait dire que le *performance turn* est l'équivalent du « *cultural studies turn* » (Hall, 1996 ; Hall & Jefferson, 2006) dans la sociologie de la réception, où suite à une longue tradition de considération des membres d'un public médiatique comme étant passifs, on considère son potentiel d'interprétation des messages, ainsi que les phénomènes collectifs qui permettent cette interprétation. Concrètement, à partir de là, dans les *tourism studies*, le touriste pratique et « habite » le territoire (Urry, 2005 ; Stock, 2004), et participe à la création de l'espace touristique (Mossberg, 2007). Non sans lien avec le fait que le tourisme est tant une pratique difficilement extractible de ses dimensions spatiales, la théorisation sur le territoire en sciences sociales s'est affirmée comme étant profondément territoriale.

A partir de là, on peut retenir la définition systémique du phénomène touristique proposée par Knafou & Stock (2003) : il est un « système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent de

la « récréation » des individus par le déplacement temporaire hors des lieux du quotidien ». Avec le *performance turn*, la dimension visuelle n'a pas disparu, mais est considérée désormais comme une expérience visuelle (le concept de *tourist gaze* de Urry (1990, 2002)), contribuant largement à ce qui est alors considéré comme l'expérience touristique dans son ensemble.

Ceci dit, en termes de pratiques effectives et de manières « d'habiter » l'espace, le tourisme est toujours associé dans les sciences sociales à l'idée d'agrément, ou plus précisément de « récréation » (MIT, 2002). Dans le sillon de la notion de fuite associée à la conception du tourisme (le touriste traditionnellement « fuit » son quotidien), une réflexion en termes de « classement » des pratiques « selon le degré de contraintes sociales et individuelles qu'elles impliquent » inspirée de Elias & Dunning (1994) est proposée. Le « spectre du temps libre » (MIT, 2002, p. 105) se déploie selon divers degrés de routinisation, et de dé-routinisation. Mais en allant si loin dans la définition du tourisme, une incohérence émerge. D'un côté, porter intérêt aux pratiques de « l'habiter » invite à se détacher des repères d'ordinaire structurant en sciences humaines ; le lieu que l'on « habite » plutôt n'est plus identique à celui que l'on « bâtit » (*wohnen* vs *bauen*) au sens de Heidegger (1964, 1992 [1958]). Mais d'un autre côté, implicitement, si dans le contexte d'une « société à individus mobiles » tous les lieux, y compris touristiques, sont « habités », en partant de la distinction travail/temps libre, on suppose implicitement que la mobilité ne concerne que le temps de la « re-création ». Les types de mobilité sont alors hiérarchisées – les mobilités pendulaires par exemple se distinguant des mobilités touristiques. Laisser une marge de manœuvre à l'acteur touristique dans ses pratiques (*performance turn* et concept de l' « habiter ») ne permet pas de sortir d'une vision classique en sciences sociales qui ne prend que partiellement en compte le fait que les individus sont régulièrement et pour différentes raisons mobiles. Nous partons ici de l'idée selon laquelle « les formes contemporaines de l'habiter comportent presque toujours des formes de mobilité » (Urry, 2005, p. 136), et nous émancipons des repères traditionnels en sciences sociales telles que le travail (à partir duquel le temps « des loisirs » est généralement défini par défaut).

Un autre point implicite dans les approches sociologiques que nous souhaitons relever ici est le rapport à la dimension marchande des pratiques. Par exemple, dans le cadre des pratiques de « récréation » ou non, les *tourism studies* ont tendance à considérer le « tourisme culturel » comme un cas particulier, toujours en se référant aux pratiques des touristes (p.ex. visites de musées à défaut de fréquentation de parcs d'attraction) (McKercher, Cros, & McKercher, 2002). En revanche, si l'on aborde la problématique du tourisme d'un autre point de vue que celui théorique, par exemple opérationnellement du point de vue des acteurs concernés par le tourisme dans les territoires, cette distinction n'est pas si évidente, voire non pertinente comme le fait remarquer Cousin (2006): « [...] le résultat, l'offre de tourisme culturel, apparaît aux [responsables administratifs et culturels] comme une marchandisation de la culture, aux autres [aux professionnels du tourisme] comme des élucubrations coupées de la « réalité économique ». Alors qu'il est d'abord un lieu commun institutionnel » (p. 170). Autrement dit, que des distinctions théoriques soient opérées entre les différents types de pratiques (qui seraient par exemple plus ou moins « commerciales » pour la plupart des penseurs), cela ne change absolument rien d'un point de vue territorial : le critère qui permettrait d'opérer ou non une distinction selon les types de pratiques dans cet extrait est bien la considération du profil « économique » des activités, et qui participerait à la complexité de ce « lieu commun », et le critère du « type de pratique » d'un point de vue théorique n'importe en aucun cas. Il ne s'agit pas ici de dire que la réflexion théorique en sciences sociales sur ce phénomène n'est pas pertinente, au contraire, mais dans le cas précis on adhère au point de vue pragmatique de Cousin (2006) : pour les acteurs en situation (élus

locaux, responsables d'offices du tourisme, etc.), le tourisme est un « lieu commun », qu'il concerne la « culture » ou non.

Les critiques de la marchandisation ont structuré la critique du phénomène touristique durant les Trente Glorieuses et au-delà. Cependant, d'une vision déterministe du touriste formaté par des considérations marchandes, les modèles sont passés à des visions humanistes délaissant complètement ces mêmes considérations marchandes.

Le tourisme est parfois défini en tant que phénomène se rapportant à un univers de pratiques non-marchandes. Ce déni de la nature marchande des pratiques touristiques se justifie dans l'interprétation que font certains auteurs des pratiques des touristes eux-mêmes et du marché touristique. Par exemple Réau et Poupeau (2007) identifient le marché touristique comme paradoxal par rapport à l'économie. Pour eux, l'aspect marchand devrait être nié pour que le marché fonctionne de manière optimale. En l'occurrence, les auteurs parlent « d'enchantement du monde touristique ». Les intérêts de ces recherches se situent plutôt d'un point de vue culturel en termes de confrontation (et, souvent de domination de populations locales, dans un mouvement de post-colonialisme (Hall & Tucker, 2004)) sans que la question économique ne soit considérée comme pouvant participer de manière différente à ces cultures auxquelles se confrontent les individus. Autrement dit et de manière schématique, le bagage « marchand » du touriste (occidental) entrerait en contact et menacerait le bagage « social » du récepteur touristique, et d'un côté comme de l'autre la négation de la dimension marchande de cette interaction bénéficierait aux individus et collectifs concernés – paradoxalement d'un point de vue « social » et « économique » !

Ce phénomène dans la littérature dans le champ du tourisme illustre pour nous un positionnement général des sciences sociales au regard de la problématique économique – résumé ici sous le terme « déni du marchand ». Généralement, lorsqu'ils évoquent la dimension marchande des phénomènes sociaux, de nombreux auteurs en sciences sociales nuancent peu la notion économique. Notre interprétation de ce phénomène est que la dimension « économique » ne peut être considérée que par opposition à la dimension « sociale » dans la mesure où la dimension économique est envisagée dans ces problématiques via la référence implicite au paradigme classique en économie politique (rationalité instrumentale, main invisible, etc.) (Polanyi, 2000 [1944]).

Au même titre l'histoire économique ne suscite pas vraiment l'intérêt des historiens en raison d'un manque de « noblesse » d'après Braudel (1985, p. 12), le social traité de manière à prendre en compte des phénomènes économiques ne suscite pas vraiment l'intérêt des chercheurs en sciences sociales, ceci de manière générale, et l'objet tourisme en est une bonne illustration. La distanciation via le *performance turn* de la problématique touristique avec le déterminisme a eu pour conséquence une forme de déni de la dimension économique du tourisme, position permettant peut-être aux observateurs – contrairement aux acteurs concernés directement par les activités – de ne pas se positionner vis-à-vis des effets positifs ou négatifs du caractère économique du tourisme. Parfois, le tourisme est littéralement « diabolisé » comme mode de développement, par exemple littéralement dans l'analyse que fait Rothman (1998) du tourisme dans le mid-west américain (« *Devil's bargains* »).

En résumé, dans le champ des sciences sociales et en particulier dans le cas du tourisme, le monde marchand est considéré soit comme structurant d'un point de vue critique, soit nié dans une perspective interactionniste. De ce point de vue, il est décrit systématiquement comme étant « froid », et « réchauffé » par des comportements sociaux relevant de la socio-affectivité

(Chantelat, 2002). A la rationalité instrumentale exercée sur le marché est opposée une dimension socio-affective, mais le rapport au marchand n'est pas pensé via des liens sociaux relatifs. Le phénomène de « déni du marchand » sociologique concerne précisément le déni du potentiel social et culturel de l'interaction marchande. Or entre les deux extrémités comportementales – la rationalité et la sensibilité affective – d'autres considérations sociologiques sont pertinentes dans la littérature sociologique contemporaine en général. « Le pouvoir et la valeur économique sont un paradigme de la réalité sociale » (Polanyi, 2000 [1944], p. 348), mais la dimension économique ne se donne pas uniquement à voir sociologiquement dans une perspective critique. Surtout, considérer la question économique pas d'adhérer au postulat de l'*homo oeconomicus* et plus généralement de la rationalité instrumentale. Autrement dit, bien que cela puisse être le cas, comme dans d'autres types d'interactions sociales, les effets de domination ou d'exclusion par exemple peuvent potentiellement exister, mais il n'en reste pas moins que dans les relations économiques également, du social est constitué.

Cette thèse propose de considérer, en partant de l'exemple du phénomène touristique, que les échanges marchands et la constitution du social ne sont pas théoriquement incompatibles. Considérant par exemple la situation évoquée plus haut du tourisme comme problématique post-colonialiste, notre position pourrait ainsi se rapprocher de celle de Meethan(2001)⁸, qui parle de « syncrétisme culturel » (un mélange de l'occidentalisme marchand et des plus estimées cultures communautaires locales). Mais, contrairement à une vision sociologisante niant le marché, on ne considère pas l'économie comme une culture contrariant uniquement les liens sociaux fondamentaux, mais plutôt l'économie de marché comme un phénomène complexe, où les transactions participent aux dynamiques culturelles et ne doivent donc pas être *a priori* ni jugées ni dépréciées (voir Chapitre 2).

Notre position dans cette thèse est de considérer que, dans la même mesure que pour les territoires, les enjeux « culturels » et « économiques » du tourisme se rejoignent, pour le consommateur, dans la situation touristique, la mobilisation des registres culturels (au sens large, disons des *cultural studies*) et économique sont simultanés. Autrement dit, que les dimensions *a priori* « sociale » ou « économique » du tourisme sont indissociables : le tourisme a toujours été marchand, comme les échanges marchands ont une dimension culturelle (encastrement). Nous partageons ainsi le constat de Schulze (2005) pour qui les sociologues, mais aussi une large partie de la population, développent des discours de dénigrement de la dimension commerciale et monétaire de l'économie d'expérience et ont probablement tendance à en sous-estimer la dimension économique. De même, l'auteur suggère que probablement ces sociologues sous-estiment le rôle de transactions monétaires et des expériences dans la socialisation. Autrement dit encore, nous passons outre le fait que le symbole du marché ait mauvaise réputation – qu'une « marche en forêt serait considérée par de nombreuses personnes comme étant plus bénéfique à une journée passée dans un parc d'attraction » (Schulze, 2005, p. V). Nous proposons ici que la dépersonnalisation, l'objectivation et l'intellectualisation des rapports sociaux contemporains passent par le rapport marchand. Le marchand est considéré dans son potentiel discriminant, et ainsi abordé généralement en sciences sociales dans une perspective critique, mais également dans sa dimension interactionniste.

⁸ Les objets d'artisanat sont généralement considérés comme « authentiques » parce qu'ils sont l'objet d'une pratique sociale locale actuelle. Pour Meethan (2001), la globalisation fait que toute société est désormais multi-originelle, et donc que l'origine unique a disparu. Dans cette théorie comme dans d'autres, la problématique est culturelle et les outils conceptuels, permettant une compréhension du phénomène ne tiennent qu'indirectement compte des processus économiques (ici la « globalisation »).

1.4. Le tourisme et les mobilités ; positionnement épistémologique et méthodologie

Traiter des enjeux de mobilité des personnes dans le développement régional implique des complexités à différents niveaux. En amont des enjeux de flux monétaires (Partie II), les enjeux sociologiques de représentation et de construction du social doivent être questionnés. A ce propos, les historiens, sociologues et géographes apportent un certain nombre d'éléments en partant de la problématique du tourisme. Nous évoquons ici d'abord quelques enjeux fondamentaux du tourisme au niveau de ses conséquences sur les représentations du monde. Ceci nous amène à monter en généralité théoriquement, par rapport au champ des sciences sociales ; que nous dit le tourisme sur la manière dont sont pensés la société et les territoires ?

1.4.1. *Le tourisme comme un nouveau regard sur la montagne et le monde rural*

Au-delà des changements quantitatifs et notamment du nombre croissant de touristes dans le monde, la naissance du tourisme au 19^{ème} siècle consiste en l'avènement d'un nouveau regard sur le monde et sur la Suisse en particulier (Boyer, 2000). Jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle environ, la Suisse est un lieu de passage pour atteindre l'Italie et ses centres urbains regorgeant de témoins historiques de la civilisation occidentale. Les Alpes, durant la « préhistoire du tourisme », ne retiennent pas l'attention de ces aristocrates et autres érudits. John Spencer (cité par Boyer, 2000) écrit en 1730 : « J'aimerais beaucoup les Alpes s'il n'y avait pas les montagnes. » Les montagnes, d'ailleurs, ne portent pas de nom⁹. Avant le « Mont Blanc », on parlait de la « montagne maudite ». Les habitants des montagnes redoutaient ces sommets – où le contexte fortement religieux faisait qu'il n'était pas rare d'y voir quelque diable – et les voyageurs préféraient les éviter. Giudici (2000) note que, paradoxalement, si la distance qui sépare l'Europe du continent américain est connue depuis la fin du 17^{ème}, l'altitude des montagnes est toujours méconnue au 18^{ème}. L'auteur interprète l'intérêt tardif (scientifique et esthétique) pour les Alpes par une certaine méconnaissance de la verticalité, tandis que l'horizontalité se trouve être le référentiel normatif de la société occidentale, hérité de l'Antiquité et du primat de la mer. Les Alpes, et la Suisse donc, vont susciter l'intérêt de la « civilisation », massivement, à partir du 19^{ème} siècle.

La découverte des Alpes (de la montagne) incarne un changement social profond, un changement de paradigme par rapport aux époques antérieures en Occident. « Avant l'émergence du sentiment de la nature, un vide ontologique sépare l'espace social du milieu naturel » (Giudici, 2000, p. 277). La nature de cet intérêt s'explique par une nouvelle perception du monde et la pertinence de nouveaux liens sociaux de confiance, qui se traduisent par l'expansion des échanges marchands, dans des domaines qui jusqu'alors ne démontraient pas « d'utilité ». Autrement dit, il n'y a pas de confiance qui peut être établie, avant la naissance de la pertinence de la montagne, dans ces *no civilisation's lands*. Les voyageurs passent de ville en ville, ignorant, voire méprisant les campagnes, et surtout les montagnes. L'humain et la société sont valorisés car ils vivent ensemble contre la nature. A partir du moment où elle n'est plus un danger, elle peut *a contrario*

⁹ Les cols, eux, portent le nom de montagnes, comme le mont Cenis par exemple, col qui mène à Turin.

devenir une source de sécurité. Très schématiquement, la ville, dans les sociétés contemporaines, n'est plus le seul contexte sécurisant pour des individus qui sont socialisés dans cette dernière.

Le premier intérêt des alpinistes était l'approfondissement des connaissances géologiques et physiologiques. Mais, au-delà de ces découvertes, apparaît peu à peu « la verticalité comme centre de gravité du nouveau champ symbolique ». Cette transmutation qui dévalorise l'instance religieuse au profit de l'approche scientifique et technique représente ce que l'on pourrait appeler, selon le mot de Marcel Gaucher, une opération globale de « *désenchantement* » (Giudici, 2000, p. 61). Les montagnes ont désormais un sens, rationnel, pour ceux qui n'y vivent pas. Il y a « désenchantement » de ce point de vue; une signification de la montagne est portée par un nouveau groupe de personnes, les premiers touristes intéressés par la géologie, en provenance de la ville. Mais rapidement, à ces urbains-ci succèdent les curieux de la montagne, qui s'intéressent également à quelques propriétés géologiques (p.ex. les glaciers), mais plutôt pour leur dimension spectaculaire. Les urbains deviennent les acteurs principaux de la montagne : ils la définissent et c'est cette définition qui devient commune, y compris au fil du temps pour les locaux. La montagne n'est plus maudite, mais fait du sens pour eux également, y compris dans ses dimensions spectaculaires. On pourrait ainsi considérer le tourisme de manière générale comme un « consumérisme culturel urbain » (Harvey, 2011). Il y a donc un paradoxe puisque le tourisme « désenchante » et participe à un phénomène de « réenchantement ». La notion de « réenchantement du monde » (Réau & Poupeau, 2007) au travers du tourisme ou plus généralement l'idée de la quête d'altérité non-marchande dans les sciences sociales (cf. Point 1.3.) est ainsi paradoxale, car avant l'avènement du tourisme, les territoires de montagne étaient effectivement « enchantés ». Ce sont les acteurs incarnant le « désenchantement du monde » (Weber, 1969) qui génèrent un phénomène plus tard interprété comme une quête de réenchantement.

Vidal (2010, p. 105) constate que « les conditions de transformation des espaces urbains en lieux touristiques ne relèvent pas uniquement d'un changement de « regard ». Elles procèdent aussi d'opérations techniques d'identification, de classement et de description ». Dans ce processus, les médias jouent un rôle fondamental. Lorsque de Saussure vainc le Mont Blanc en 1787, l'événement historique peut déjà l'être dans sa réalité médiatique plus que dans l'exploit en tant que tel¹⁰. Dans une moindre mesure que ce que constitue l'exploit de son ascension au Mont Blanc, de Saussure conte le fascinant et encore inconnu Cervin à ses lecteurs. D'autres événements de ce genre ont lieu plus tard, avec la diffusion de panoramas dans toute l'Europe¹¹, ou encore avec les conférences londoniennes d'Albert Smith, journaliste qui gravit le Mont Blanc en 1851, à l'occasion desquelles, pour l'anecdote, il offre des Saint-bernard au Prince de Galles (Boyer, 2000).

Les Alpes sont fréquentées parce qu'elles existent médiatiquement et sont rendues pertinentes par les pionniers pour le public. Les guides de voyage sont un exemple intéressant. Contrairement à *La Guide des chemins* (voir Point 3.2. ci-dessous), les guides *Baedeker* ou *Murray* (dès 1839 pour la Suisse) sont typiques de l'ère industrielle de par leur format, la rapidité de leur mise à jour et la seule présence de renseignements pratiques. Surtout, leur diffusion est massive. Les publications telles que *Le Journal et liste des Etrangers* connaissent un grand succès dans les dernières décennies du 19^{ème} siècle. Dans le sillon des dimensions sociales du *Grand Tour* (voir Point 3.2. ci-

¹⁰ Horace Benedict de Saussure (1740-1799) est considéré comme le fondateur de l'alpinisme. Contrairement à la première ascension réussie en 1786 par un médecin local, Michel Paccard et le guide Jacques Balmat, l'ascension de Saussure en 1787 connaît un écho très important à travers toute l'Europe.

¹¹ Le diaporama, dès 1820, reproduit avec son et image une scène vécue dans les Alpes.

dessous), elles servent aux personnes en villégiature à exposer leur statut social¹², mais elles permettent également aux industriels du tourisme d'exporter leur image, en d'autres termes de faire de la publicité. On insiste ici sur des exemples tirés des débuts du tourisme, dans la mesure où les liens entre sphère médiatique et tourisme apparaissent de manière de plus en plus évidente au fil des décennies¹³. Leur complémentarité va croissant, tandis que ces liens se donnent différemment à voir selon les périodes. A l'heure actuelle, mentionner l'importance d'Internet pour le tourisme est un euphémisme. Or, paradoxalement, comme le note Violier (2007), si des recherches ponctuelles ont été effectuées (sur les guides touristiques¹⁴), aucune « réflexion globale » n'a été menée sur les liens entre tourisme et médias, c'est-à-dire sur l'évolution des liens entre ces deux spécificités contemporaines. Dans un tout premier temps notamment, on ne peut parler d'instrumentalisation des médias que par les diffuseurs (p.ex. Albert Smith, dont l'objectif est d'abord de remplir les salles de public plutôt que vanter les mérites d'une destination), et, *a contrario*, on peut parler pour l'histoire presque récente d'une instrumentalisation des médias par les consommateurs (sur Internet). D'après Hansen (1995, p. 305), le spectacle de Smith réunit près de 200'000 spectateurs durant les deux premières saisons. "By the end of 1853, *The Times* wrote that Smith's show seems now to be one of the 'sight of London' – like St. Paul's and Westminster Abbey and the Monument." Au milieu du 19^{ème} siècle, cet exemple montre combien les phénomènes médiatiques (et de loisirs) et le tourisme sont liés ; un événement médiatique est considéré comme une attraction touristique, elle-même basée sur le tourisme.

1.4.2. Les mobilités : de l'horizontalité du social à la complexité de la société

En nous inspirant de l'analyse de Urry (2005), on distingue deux larges courants dans les sciences sociales contemporaines : les théories s'inscrivant dans une perspective dite « verticale », et les théories s'inscrivant dans une perspective dite « horizontale ». La verticalité de la plupart des concepts sociologiques s'explique par la volonté des auteurs de faire sens du passage d'organisations sociales de type communautaire [*Gemeinschaft*] à une organisation sociale de type sociétale [*Gesellschaft*] (Tönnies, 1944 [1887]). Cette distinction inspire la plupart des théories sociologiques (Weber, Simmel, Durkheim, etc.). Les sciences sociales se sont naturellement portées sur les configurations sociétales résultant de cette disjonction ; dès lors qu'il y avait société plutôt que communauté, c'est sur les structures de cette dernière que l'on enquêtait et élaborait des théories. Par rapport au tourisme, on retrouve là les théories classiques telles que celles évoquées plus haut, la théorie du *sight seeing* ; le positionnement d'un individu dans telle strate sociale au quotidien se retrouve dans sa pratique touristique. Pour Urry (2005), l'affaiblissement des Etats-Nations a conduit les chercheurs en sciences sociales à s'intéresser aux mobilités et à développer des recherches dans une perspective « horizontale » du social (Figure 2).

¹² Le *Journal des Etrangers* annonce les noms, lieux de séjour (station d'une part, et nom de l'établissement d'autre part - palace, grand-hôtel, etc.) et durée de villégiature des étrangers. Les journaux sont diffusés dans les stations mêmes, ainsi que dans les autres hauts lieux mondains du continent. On publie également des guides, locaux ou nationaux comme *Les Hôtels de la Suisse*.

¹³ En ce qui concerne les affiches, voir Giroud et al. (2005).

¹⁴ Gritti (1967), s'intéresse au *Guide bleu* (ancien Guide de voyage Joanne créé en 1841), mettant en avant le caractère normatif de l'ouvrage (p.ex. hiérarchisation des *sight*).

Verticalité	Horizontalité
Société structure	Société mobile
Concepts fixes et immuables	Métaphores-fluides
Objectivité	Subjectivités
Inspiration des sciences dures	Inspiration d'autres sciences sociales (anthropo, ethno, etc.)
Région sociétale (Etat-nation)	Région globale
Stratification	Réseaux
Projet – explication des trajectoires	Réflexion sur la construction de la valeur
Thèse	

Figure 2. Horizons des théories en sciences sociales. Source: d'après Urry (2005)

Chronologiquement, les théories à perspective verticale ont généralement précédé les théories à perspective horizontale – du moins en ce qui concerne les théories dominantes. Théoriquement, Urry constate que le concept de société est implicitement dépendant en sociologie d'un certain « nationalisme vernaculaire » (Urry, 2005, p. 22). A partir de là, dès lors que les sciences sociales identifient le déclin des Etats-Nations dans un contexte de « mondialisation » (Figure 3), elles adaptent leur méthodologie et se focalisent par conséquent sur les mobilités, les réseaux, etc. : c'est l'avènement de la perspective « horizontale ». L'enjeu économique était structurant verticalement pour les théories sociologiques traditionnelles : le travail était central, les rapports de classe déterminaient quantité de phénomènes sociaux, etc.

Stratégie	Celle déployée par les sociétés transnationales opérant à travers le monde sans se préoccuper des besoins de telle ou telle localité, des travailleurs ou des gouvernements.
Image	Images de « la Terre » ou du « Globe » qui figurent sur les publicités (des compagnies aériennes, par exemple) mais qui servent aussi à recruter les militants qui dénoncent les menaces qui pèsent sur « l'environnement planétaire ».
Idéologie	Ceux dont l'intérêt économique consiste à promouvoir le capitalisme à travers le monde affirment que la mondialisation est inévitable et que les gouvernements nationaux doivent s'abstenir de réglementer le marché planétaire.
Base de l'organisation politique	Caractériser de « mondiaux » les enjeux d'une lutte facilite la mobilisation d'un large éventail d'individus et d'organisations pour ou contre les phénomènes en question.
Les flux et les « paysages » qu'ils dessinent	Les personnes, l'argent, les capitaux, l'information, les idées et les images circulent à travers des « paysages » organisés en réseaux complexes et imbriqués, à l'intérieur des sociétés et entre elles (par exemple les flux et « paysages » monétaires entre Londres, New York et Tokyo).

Figure 3. Principales formes de la mondialisation. Source : Urry (2005), p. 26

Les « concepts stables » faisant sens de la structure sociale (verticalité) ont « fait » la sociologie au 20^{ème} siècle. Toujours dans une perspective verticale, les théories ont évolué. Par exemple dès les années 1970, la société telle qu'issue de la Révolution industrielle est remise en question. Bell (1976) et Touraine (1969) par exemple parlent de société postindustrielle à partir du moment où le centre de gravité passe du secteur secondaire au secteur tertiaire. De ce point de vue,

conséquemment à ce bouleversement, les acteurs de la classe ouvrière ont eu tendance à gagner en capital culturel, tandis que l'ancienne « petite bourgeoisie » a perdu de ce dernier, le capital économique ne se transformant pas fondamentalement.

Castells (1999) propose une interprétation partant non pas du travail, mais de l'entreprise et du type de système de production-consommation de masse et standardisées. Dans ce sens, il adapte un concept stable en y intégrant des enjeux horizontaux. La structure en réseau prendrait le relais d'une structuration pyramidale d'une part, et d'autre part la production se trouverait plus souple, diversifiée, et adaptée à la demande grâce à sa proximité avec le consommateur. Dans ce processus qu'il décrit comme post-fordiste, la connaissance et la communication sont les termes clé, plutôt que ceux de « classe ». Cette idée de réseau est également proposée par Callon et al. (2000), pour qui l'avènement d'une économie de service se fonde toujours plus sur des activités économiques conditionnant l'attachement et le détachement du consommateur aux différents objets marchands qu'ils qualifient ; ces objets marchands répondent à des besoins autres que physiologiques ou améliorant notablement le confort des individus.

Parce que les phénomènes horizontaux sont moins aisément saisissables, dans les métaphores fluides, la notion d'immatériel est, sous quelque *forme*, une constante. Historiquement dans la littérature, on peut considérer cette immatérialité comme caractéristique d'une « après »-modernité d'un point de vue économique et social. Dans ce sens toujours, le développement de l'importance de l'immatériel peut également être interprété comme la prise d'importance croissante de la « culture » par opposition à « l'économie ».

S'inscrivant dans le courant de la théorie de la rareté de Maslow, Ingelhart (1977, 1990) parle de société post-matérialiste en faisant référence à l'élévation du niveau d'éducation au 20^{ème} siècle, les individus n'étant plus pareillement habités par des considérations matérialistes que leurs aïeux. La culture serait ainsi opposée au matérialisme, ce dernier étant favorisé par les crises économiques. Selon cette vision donc, l'économie s'arrête là où les besoins physiologiques sont satisfaits (la base de la pyramide de Maslow). La culture, si elle est alors par ailleurs utile aux sociologues pour construire des théories verticales (Bourdieu, 1979), est de plus en plus analysée dans son horizontalité.

Dans *La condition postmoderne* de Lyotard (1979), la connaissance est une « marchandise informationnelle », et la rupture historique s'apprécie en termes « d'architecture culturelle ». L'optimisme du christianisme, et du mythe de la modernité, n'est plus ; la culture s'en ressent (et notamment l'architecture au sens strict). Autrement dit, la culture évolue de manière spécifique, s'émancipant d'un fonctionnalisme certain. Un regard tourné vers le passé n'est pas absent de cette dimension culturelle dans la condition postmoderne ; la reprise d'éléments antérieurs habite la création contemporaine plutôt que d'encourager l'innovation telle qu'elle est considérée généralement (amélioration des fonctionnalités par exemple). Chez Baudrillard (1985), cette idée peut être rattachée à celle d'une représentation du produit croissante, ne renvoyant plus comme auparavant à un tangible matérialisme. Dans ce sens, l'économie n'est plus distancié du social, mais interdépendant.

Si l'historicité des deux grands courants de recherche témoigne d'une réalité sociale, c'est l'évolution de la théorisation qui nous importe ici – plutôt que la comparaison de différentes périodisations. Par rapport à la mobilité et au courant des recherches sur les « nouvelles mobilités » (Sheller & Urry, 2006), on ne peut que supposer que, si la mobilité en tant que phénomène n'a pas été un objet de recherche antérieurement à ce courant (les tendances « horizontales » de la recherche évoquées jusqu'ici), elle n'était pas un phénomène à ce point

représentatif qu'il conduise à l'adaptation d'un nouveau regard sur le social. Depuis les débuts de la Révolution industrielle jusqu'à la fin des Trente glorieuses, les flux existaient, comme les phénomènes sociologiques relevant de la dimension horizontale. Néanmoins, la verticalité des structures sociétales relatives aux Etats-nations était le phénomène qui retenait le plus l'attention des sciences sociales, directement ou indirectement au travers d'un objet sociologique individuel ou communautaire dont l'articulation socio-économique était le travail.

Au niveau du temps, les théories en sciences sociales s'inscrivent généralement dans des perspectives diachroniques (sur le long terme, évolution d'un objet), ou synchroniques (analyse à un temps t). Au niveau de l'espace, elles peuvent avoir un caractère spatial ou non (la géographie humaine comporte par définition une dimension spatiale, tandis que la sociologie critique par exemple considère l'espace social sans ses dimensions géographiques (Bourdieu, 1984). Comme Urry le souligne, les différentes approches se sont concentrées sur des objets qui, dès lors qu'ils laissaient apparaître quelque dimension spatiale, restaient statiques (des individus des communautés, des sociétés associées à un Etat-nation...).

Des « concepts stables » ont été issus des recherches sur la « société structure », tandis que des « métaphores fluides » résultent des recherches mues par une compréhension des phénomènes horizontaux. Dans les perspectives dites « horizontales », l'individu n'est plus considéré comme partie prenante d'une structure, mais comme mobile, déterritorialisé (Deleuze & Guattari, 1980 ; Braidotti, 1994). Diverses métaphores ont été élaborées pour informer cette dimension du social, comme celle de réseau bien sûr, mais aussi par exemple celle de nomadisme, et, bien entendu, celle du tourisme. La métaphore du nomadisme est par exemple critiquée par Bauman (1993), qui lui préfère celle du touriste, notamment parce que le nomade se déplace avec régularité. Pour Bauman, « le touriste paie sa liberté, le droit de méconnaître les préoccupations et susceptibilités des indigènes, le droit de tisser la toile de ses propres significations... Le monde est à lui... à vivre dans le plaisir et donc à doter d'un sens » (Bauman, 1993, p. 241, cité par Urry, 2005 p. 42).

Ce qui nous semble particulièrement intéressant dans le cas du tourisme, c'est qu'il s'agit d'un objet au carrefour des enjeux de verticalité et d'horizontalité dans la constitution du social. L'évolution des dynamiques sociologiques dans leur perspective horizontale est indissociable des phénomènes verticaux. Par exemple, Urry (2005) relève l'importance de la mobilité des personnes dans la création de l'identité nationale avec les grandes expositions au 19^{ème} siècle. Il soutient ainsi trois thèses que nous embrassons dans cette recherche :

- La sociologie ignore les mobilités ;
- Les mobilités doivent être considérées dans leurs multiples formes ;
- Des formes multiples, y compris virtuelles, ont un impact sur la « société ».

L'une des formes de ces mobilités est le tourisme. Le tourisme est ainsi longtemps resté un objet « à part » dans les sciences sociales. "Travel has been seen as a black box, a neutral set of technologies and processes predominantly permitting forms of economic, social, and political life that are seen as explicable in terms of other, more causally powerful processes" (Sheller & Urry, 2006, p. 208).

Le fait que les regards scientifiques convergent de divers champs vers le tourisme et que des objets de recherche différents soient éclairés par la notion de mobilité est pour nous particulièrement intéressant. Comme l'illustre l'intérêt des différents champs de recherche pour cet objet, les enjeux économiques, sociaux et géographiques se donnent à voir dans cet objet. On retrouve dans un même objet différentes définitions de la mobilité :

- Franchissement de l'espace : définition d'un point de vue géographique ;
- Flux d'informations et de monnaie : définition d'un point de vue sociologique « horizontale » ;
- Trajectoires individuelles dans « l'espace social » : définition d'un point de vue sociologique « vertical ».

Dans chacun des champs, la mobilité est définie de manière différente. Nous avons besoin de ces différents aspects pour répondre aux objectifs de recherche. L'approche territoriale consiste en une articulation de ces différentes conceptions de la mobilité pour offrir une compréhension des dynamiques de développement. A l'atomisation des domaines de recherches de la mobilité, on oppose une approche englobante et complexe, mais nécessaire.

L'objet tourisme fait converger différentes théories qui se retrouvent dans le paradigme des nouvelles mobilités. Epistémologiquement, ce qui est intéressant dans le cas du tourisme, c'est le fait qu'il s'agisse d'un phénomène de mobilité qui suscite l'intérêt parce que précisément il incarne de manière caricaturale des enjeux sociétaux dans une perspective horizontale. Les regards analytiques se détachent d'objets statiques et bien déterminés dans leur champ, pour l'analyse d'un phénomène de mobilité – factuellement et théoriquement mouvant. "Rifkin notes that contemporary 'science' no longer sees anything 'as static, fixed and given'" (Sheller & Urry, 2006, p. 212). C'est comme si le focus sur un objet de recherche immobile permettait jusqu'ici l'immobilité épistémologique et le conformisme aux barrières des champs.

Cette lecture horizontale et verticale des théories sociologique permet d'envisager de manière nouvelle le rapport au marchand dans les sciences sociales, déjà évoquée au Point 1.3. Chez Elias par exemple la notion de marchandise (comme la religion) est absente (Chartier, 2010). Le MAUSS (Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales) oscille entre encastrement et non-encastrement : les liens sociaux existent (et rendent possible le don et contre-don), mais « la liberté marchande consiste essentiellement dans la possibilité [...] de se retirer du lien social » (Godbout & Caillé, 1992, p. 228). C'est sur cette idée que semble indirectement fondé le champ du tourisme en sciences sociales, mais aussi plus largement la nouvelle sociologie économique : l'adhésion à l'idée d'encastrement (p.ex. la démonstration socio-économique de Zelizer (2005)), serait relative à une « socialité secondaire », accompagnée d'une argumentation pour l'idée de désencastrement relatif à la « socialité primaire ». Or, « on pourrait se demander pourquoi la NSE (nouvelle sociologie économique) insiste tant sur cette forme de socialisation [la socialisation primaire] alors même que le maintien du lien social dans la société moderne passe davantage par la multiplication des interdépendances abstraites » (Elias (1993), cité par Chantelat, 2002, p. 530). Le développement d'une tendance horizontale dans les sciences sociales serait donc indépendant du phénomène économique, c'est-à-dire des transactions marchandes. Le social ne concernerait ainsi que des « comportements axiologiques et socio-affectifs, seuls capables de réchauffer le monde froid de l'échange marchand » (Chantelat, 2002 p. 530). Suivant ici toujours Chantelat (2004 p. 291), « on pourrait dire que les sociologues s'offrent des victoires faciles sur les ruines artificielles de la science économique et qu'ils découvrent, inlassablement et à coup sûr, la pseudo-réalité selon laquelle le marché de la science économique n'existe pas. » En effet, même purement théoriquement, il est connu depuis Simmel que la vie sociale « moderne » n'est possible qu'au prix d'une certaine dépersonnalisation du lien social. « Il faut donc accorder de l'importance à la rationalisation sociale du marché et aux relations problématiques entre échangistes inconnus et considérer que l'interaction marchande est d'emblée sociale, non seulement parce que des facteurs culturels (les valeurs) et sociaux (les réseaux) lui donnent sa saveur sociologique, mais

aussi et surtout parce qu'elle constitue une forme élémentaire du lien social » (Chantelat, 2002, p. 532).

Pour Simmel (2004 [1908]), la monnaie permet à l'étranger d'évoluer dans un environnement qui n'est pas son environnement habituel, en d'autres termes de mobiliser des symboles universels sans contraintes des liens traditionnels. Ce phénomène est, à l'époque de l'auteur, considéré comme normatif – en l'occurrence ce « rapport » des hommes entre eux via la monnaie qui était mal vu au Moyen-Âge, tout comme le pouvoir de ceux qui le géraient (notamment les Juifs). Il en va différemment dans les interprétations horizontales où la monnaie est considérée comme un « acteur » permettant la création de réseaux entre individus et contribuant ainsi à faire société (ANT, réseaux socio-techniques). Considérer en revanche que la monnaie *structure* spécifiquement la société n'est plus latourien.

Dans les théories horizontales, les individus, grâce aux phénomènes horizontaux, transgressent les normes relevant de la verticalité ; dans le rapport à la culture (*Dissonances culturelles et distinction de soi* chez Lahire (2004)), à la religion (sécularisation, individualisation du croire chez Hervieu-Léger (1999)) ou alors au militantisme (*La fin des militants ?* (Ion, 1997)). Et puis, ce type de lien, cette « indétermination structurelle » est également exploitée par les managers, dans le cadre du « nouvel esprit du capitalisme » (Boltanski & Chiapello, 1999). Si Simmel peut être ici pris comme exemple d'une tendance normative historique à l'interprétation verticale, ce n'est ici qu'une anecdote, car son œuvre est marquée par l'intérêt qu'il porte à l'horizontalité du social – raison de l'intérêt qui lui est porté aujourd'hui. Comme le note Dubet (2009), « l'air du temps sociologique est « simmelien » : la modernité contemporaine n'est pas caractérisée par l'emprise mécanique du système sur les subjectivités, elle est dominée par le flottement d'un acteur contraint sans cesse de définir sa place et son identité » (p. 104).

Giddens (1994) interprète l'importance des dynamiques horizontales comme un processus résultant d'effets historiques. Les *conséquences de la modernité* se donnent à voir dans le « parallélisme entre évolution de l'économie de marché et les « conséquences de la modernité ». Ce parallélisme consiste en un phénomène de « dé-localisation des systèmes sociaux (phénomène étroitement lié aux facteurs de dissociation spatio-temporelle) » (p. 28). Il s'agit de « [...] l'extraction des relations sociales des contextes locaux d'interaction, puis leur restructuration dans des champs spatio-temporels indéfinis » (p. 30). Il est question de liens entre l'individu et sa communauté ou la société, lien influencé par la distanciation spatio-temporelle entre les individus.

L'évolution des mobilités des personnes a été sociologiquement traduite par l'essor des théories à dimension horizontale. Mais dans certaines de ces théories c'est également des conséquences au niveau de la temporalité qui sont prises en considération. Le temps contemporain a ceci de spécifique que sa dynamique est due à « la dissociation du temps et de l'espace et à leur recombinaison sous des formes permettant une « distribution » spatio-temporelle précise de la vie sociale » (Giddens, 1994, p. 25). La modernité dissociant le lieu et l'espace, le développement de la relation avec un autrui absent est possible, et se donne à voir selon nous notamment via les médias, qui peuvent être compris comme des « contextes particuliers de présence » (p. 28).

Le fait est que les logiques d'articulation, durant l'avènement de la modernité, étaient associées à son organisation industrielle. L'émiettement des structures verticales issues du fordisme génère des craintes, c'est-à-dire des risques (Beck, 1986) face auxquels l'organisation collective substituant la communauté (par exemple le syndicat) n'est plus efficace. Or, le focus sur l'horizontalité ne fait que rendre moins visible les enjeux verticaux qui, eux, persistent, voire se

développement (inégalités, exclusions, domination, etc.). Ce phénomène se rapporte à ce que Moulier Boutang (2008) identifie comme « l'hypertrophie des immatériels », ou plus généralement des effets du capitalisme cognitif, où les évolutions (notamment technologiques) permettent l'atteinte de performances individuelles prodigieuses sans pour autant assurer une reproduction du collectif social, voire en contribuant à dégrader ce dernier (Moulier Boutang, 2010). Dans ce contexte, le tourisme apparaît comme une pratique symptomatique. C'est une activité qui repose sur la valorisation de l'immatériel (que l'on retrouve dans des expressions typiques telles que « admirer un paysage », ou encore « découvrir une culture »), dans une perspective d'émancipation.

Mais les dynamiques temporelles des nouvelles mobilités ont des conséquences de fait sur le social dans son acception verticale. Pour faire sens des différentes notions temporelles selon les différentes situations de mobilité, Urry distingue le « temps kairologique » du « temps-horloge » et du « temps-instantané ». « Le temps kairologique consiste à puiser dans l'expérience du passé pour savoir quel moment précis de l'avenir convient pour tel ou tel événement » (Urry, 2005, p. 118). Avec le développement des Etats-Nations, « l'extension du temps-horloge à presque tous les aspects de la vie sociale a été extraordinaire. Elle a entraîné le remplacement généralisé du temps kairologique – à savoir le sentiment que c'est *maintenant* que l'on doit faire quelque chose, indépendamment de quelque horloge que ce soit » (Urry, 2005, p. 128 en référence à Gault (1995)). Au-delà du temps-horloge où la métaphore de la photographie est dominante, « pour les sociétés post-modernes, l'hologramme serait une métaphore fertile. L'holographie est basée sur la non-séquentialité, le rapport individu-totalité, et la complexité » (Urry, 2005, p. 128). Le temps instantané est particulièrement dépendant des nouvelles technologies, qui reconfigurent le temps et l'espace (Green, 2002). Avec les nouvelles technologies, les interactions sociales supposent encore moins la co-présence qu'auparavant (la correspondance manuscrite, les conversations radiophoniques, etc.). Dans le champ du tourisme, dans la mesure où les acteurs grâce à ces nouvelles technologies sont constamment (ou ont la possibilité d'être) en lien avec leur quotidien (famille, amis etc.), on parle d'un tourisme « dés-exotiqué » (Larsen, Urry & Axhausen, 2007).

Principaux traits du temps-horloge (Urry, 2005, p. 118)

- La dissociation du temps en un très grand nombre de petites unités, mesurées avec précision et invariantes ;
- La désencastration du temps par rapport aux pratiques socialement significantes et aux divisions apparemment naturelles entre le jour et la nuit et les saisons, et par rapport aux divers mouvements de la vie vers la mort ;
- L'utilisation très répandue de moyens divers pour mesurer et indiquer le passage du temps : horloges, montres, indicateurs, calendriers, sirènes, plans de travail, appareil de pointage, sonneries, dates/heures limites, journaux intimes, réveille-matin, etc. ;
- Un emploi du temps précis pour la plupart des activités de travail et de loisir ;
- Le recours très répandu au temps comme ressource autonome, pouvant être économisée et consommée, mise en œuvre et épuisée ;
- La perception du temps comme ressource à gérer plutôt que comme activité ou signification,
- La transformation scientifique du temps en mesures mathématiquement précises et quantifiables, où le temps est réversible et n'a aucune direction propre ;

- La synchronisation par discipline temporelle des écoliers, voyageurs, employés de bureau, pensionnaires d'institutions, vacanciers, etc. ;
- La mesure synchronisée de la vie à l'échelle des territoires nationaux comme à l'échelle du monde ;
- La prégnance d'un discours sur la nécessité d'économiser le temps, de l'organiser, le contrôler, le réguler et le planifier.

La globalisation de l'économie fait que « l'image des réseaux devient plus crédible que celle de la société » (Dubet, 2009, p. 36). On propose dans cette thèse de revenir sur cette distinction fondamentale entre dynamiques horizontales et verticales, et de problématiser leur combinaison complexe. Au niveau spatio-temporel, on pense que le tourisme est un objet qui permet de comprendre le caractère holographique du temps instantané, le caractère mécanique du temps horloge, ainsi que le temps kairologique, le tout dans une prise en compte de la complexité spatiale avec l'évolution considérable des mobilités.

L'apport de cette thèse à ce niveau général de réflexion est de considérer le rôle de l'économique dans la perspective horizontale (au niveau spatial dans le cadre des phénomènes de mobilité et de réseaux). C'est ainsi au niveau plus général de la constitution du social que le tourisme se trouve être un phénomène particulièrement intéressant ; il repose non seulement sur la mobilité des personnes, mais sur la nature socio-économique de leurs interactions. Il s'agit ainsi non seulement de tenir compte des effets de mobilité au niveau empirique, mais de prendre acte de ces mobilités au niveau des fondamentaux théoriques de la recherche. C'est à partir de là que peuvent être abordés les effets territoriaux, et l'analyse des cas dans une perspective diachronique.

Notre projet est de combiner des dynamiques verticales et horizontales, dans un sens le constat de Dubet ; « L'idée de société ne tient que pour autant qu'elle soit perçue comme un mécanisme d'articulation d'une structure sociale objective et de logiques d'action subjectives emboîtées dans cette structure » (Dubet, 2009, p. 38). Il s'agit donc d'une combinaison des approches. En partant du tourisme, on s'inscrit dans la continuité des approches les plus récentes, différents courants de recherche tenant compte des mobilités et considérant ces nouvelles modalités spatio-temporelles comme constitutives du social. **La thèse présente d'une part une métaphore fluide (la transaction territoriale) et d'autre part un concept stable (la scène territoriale), spatialement et temporellement. Il concerne la scène, ce qui est, ce qui est ancré, et ce qui est mobile, instable, sensible et rationnel (les acteurs, dans un flux perpétuel – les flux de personnes).**

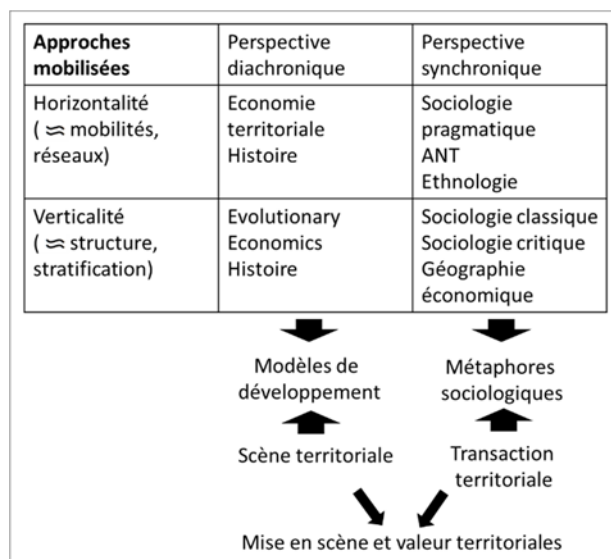


Figure 4. Les profils des concepts proposés au regard des approches en sciences sociales. Source : Elaboration propre.

On s'inscrit dans la tradition modélisatrice en élaborant un modèle de développement régional, qui tient également compte des enjeux sociaux. On s'inscrit dans la perspective critique en tenant compte des enjeux socio-économiques propres aux approches verticales. Mais en outre, cette thèse soutient que la prise en compte des phénomènes « horizontaux » est nécessaire pour une compréhension diachronique des trajectoires de développement territorial, et des dynamiques sociologiques dans leur verticalité. Les influences de l'horizontalité sont doubles : l'horizontalité via la mobilité concrète des biens et des personnes, et l'horizontalité via la mobilité plus immatérielle de l'information, de la monnaie et du capital.

Théoriquement, la question sociale de la temporalité est liée à des enjeux économiques. Et le temps-horloge est au cœur de la problématique de la Révolution industrielle, dénoncée par Marx, dans le sens où le temps « des activités sociales « naturellement déterminées » (Urry, 2005, p. 114) est marchandisé par le capitalisme. S'il a été dénoncé par Marx et par l'ensemble des critiques en sciences sociales, c'est toujours ce temps-là qui reste le plus lisible, le dénominateur commun des représentations de la temporalité du social. Or, l'hégémonie du temps-horloge dépend de l'explosion des mobilités dès le 18^{ème} siècle. Mais dans le cas des nouvelles mobilités, le temps instantané brouille les cartes. Le tourisme est donc à la croisée des enjeux de temporalités différentes : entre temps-horloge et temps instantané. Les touristes ont une mobilité symptomatique car « habitent »¹⁵ le lieu plutôt qu'ils ne le « bâtissent »¹⁶ (*wohnen* vs *bauen*) au sens de Heidegger (1992 [1958]). Ils séjournent auprès des choses, habitent, mais différemment, dans un rapport succinct à différentes espaces sur différentes plages temporaires, contrairement à ce qui est le cas dans l'habiter de type « *bauen* ». En ce sens, même s'ils n'habitent plus dans la continuité du bâtir et consomment les espaces dans des temporalités distinctes, les hommes habitent toujours, existent. « 'Les mortels sont', cela veut dire : habitant, ils se tiennent d'un bout à l'autre des espaces, du fait qu'ils séjournent parmi les choses et les lieux. Et c'est seulement parce

¹⁵ Habiter (*wohnen*) « signifie résider ou séjourner, habiter en paix, se sentir à l'aise ou chez soi dans un lieu donné. »

¹⁶ Bâtir (*bauen*) « consistait à chérir, à protéger, à labourer la terre et à cultiver la vigne » (Urry, 2005, p. 135).

que les mortels, conformément à leur être, se tiennent d'un bout à l'autre des espaces qu'ils peuvent les parcourir » (Heidegger, 1992 [1958], p. 187 cité par Urry, 2005, pp. 135-36).

La coordination et la maîtrise du temps est nécessaire au capitalisme. Chez Harvey, la compression de l'espace-temps est au cœur de la compréhension du capitalisme – au sein de différentes époques historiques, le capitalisme multiplie ses points d'ancrage. « Nous sommes contraints de modifier... notre représentation de nous-mêmes... L'espace semble s'être rétréci au point de constituer un « village global » de télécommunications et une « Terre vaisseau spatial » d'interdépendances économiques et écologiques... et de même que les horizons du temps se rapprochent au point où il n'existe plus qu'un présent éternel... de même il nous faut apprendre à gérer un sentiment accablant de compression de nos mondes temporels et spatiaux » (Harvey, 1989, p. 240, cité par Urry, 2005, p. 129).

La problématique sociologique dans ce contexte est au carrefour des possibilités que permettent les nouvelles mobilités et la contrainte d'un temps et d'un espace finis. Les dynamiques capitalistes qui opèrent dans la logique d'un espace-temps contracté s'inscrivent dans le temps et l'espace tangible, diachronique. A partir de là, les logiques de distinction et de domination s'opèrent. Pour Adam (1990), le temps n'est pas de l'argent, l'argent c'est du temps. C'est celui qui a les moyens dans le contexte des fortes mobilités qui a du temps (et, comme on le verra, de l'espace¹⁷). Ainsi, **l'objectif de modélisation** (voir Introduction Point 2.2. Les objectifs de la recherche) **dans une perspective économique territoriale s'interroge sur la combinaison de l'immobilité des infrastructures territoriales et institutionnelles avec la mobilité d'un point de vue socio-économique.** Elle comprend la possibilité de considérer que la domination a un caractère spatial, en sus d'un caractère historique et purement « social » au sens traditionnel (décontextualisé).

D'un point de vue territorial, les nouvelles mobilités ont ainsi diverses conséquences. La compression du temps et de l'espace déclenche une nouvelle phase d'accumulation des capitaux (Urry, 2005, p. 129), ce qui « ne signifie pas nécessairement une diminution de l'importance du lieu ». « Les gens semblent aujourd'hui plus sensibles qu'auparavant à ce qui se trouve dans différents endroits du monde ou à ce que signifient ces endroits. Beaucoup de gens éprouvent l'urgence de retrouver leurs racines » (Urry, 2005, p. 129). A partir de là, on peut postuler que le pouvoir d'achat détermine la possibilité de l'accès à un territoire – mais nous n'en sommes pas là (voir Conclusion).

¹⁷ Sans passer par la question économique, pour Bachelard (1957), le temps-vécu est lié à l'espace-vécu ; les souvenirs sont matériellement localisés, par exemple dans la maison d'enfance.

Chapitre 2. Valeur, transaction et mise en scène territoriale : éléments constitutifs d'une approche territoriale du tourisme

En sciences sociales, on considère que le touriste évolue dans un environnement où il exerce sa rationalité, qui lui permet de « pratiquer » l'espace *et* de procéder à des transactions marchandes. Cependant, et comme le font remarquer les pourfendeurs du marchand (cf. Chapitre 1 Point 1.3.), le touriste ne saurait être réduit à un être purement rationnel au sens de l'*homo œconomicus* : il est également doué d'une sensibilité associée à une rationalité exercée dans son environnement. L'approche territoriale du tourisme proposée dans cette thèse consiste à combiner les apports économiques conceptuels amenés par le courant hétérodoxe et institutionnaliste avec les éléments sociologiques retenus de la littérature en sciences sociales. Elle consiste à aborder les dimensions économiques et sociales de manière compatible et participant ensemble à la constitution de la *valeur* (territoriale). Cette thèse se situe à la croisée des économistes hétérodoxes considérant l'encastrement du social dans l'économie et des sociologues postulant l'encastrement de l'économie dans le social.

Comme les géographes et sociologues ayant constitué le *performance turn* dans les *tourism studies* face aux visions déterministes et aliénantes qui les ont précédé, Dewey (2011) avait développé son approche pragmatique de la valeur par opposition aux rationalistes et surtout aux moralistes et/ou psychologues. « Les confusions et les erreurs dans les théories existantes [...] résultent très largement du fait que l'on tient le désir et l'intérêt pour premiers au lieu de les considérer dans les situations contextuelles où ils surgissent » (Dewey, 2011, p. 151).

Le concept de valeur (Point 2.1.) est le concept théorique central de l'approche territoriale du tourisme proposé dans cette thèse. Empruntée à Dewey, elle permet non seulement de combiner les dimensions rationnelles (dans la caricature de leurs acceptions économiques et sociales) et expérientielle, mais également d'ancrer théoriquement l'approche territoriale du tourisme dans la tradition pragmatique et de permettre l'interprétation des trajectoires de territoires qui font l'objet de cette recherche. La sociologie pragmatique partage avec l'économie hétérodoxe le principe de la contextualisation des actions. Ceci constitue un premier point commun vis-à-vis des traditions de recherche issues de l'économie politique. En outre, les deux courants ne considèrent pas les valeurs comme données. Autrement dit, le concept de valeur permet de faire converger les différents aspects évoqués jusqu'ici par rapport au tourisme en particulier et à la transaction économique en général : « Les débats en matière de théorie éthique et sociale ne se sont intéressés, pour la plupart, qu'à la question de savoir où et comment *les biens sont donnés* [nous soulignons] : soit dans l'expérience, le sentiment, la sensation, ou dans la pensée, l'intuition, la raison ; soit dans le sujet ou dans l'objet ; soit dans la nature ou dans un quelconque domaine transcendant » (Dewey, 2011, p. 183). Nous aurons plus loin l'occasion de discuter ces notions. Nous évoquons néanmoins ici que la valeur n'est pas explicitement construite par Dewey en réaction au rationalisme invoqué par l'économie politique, mais que bien que ce ne soit pas le cas nous nous approprions son point de vue pour émettre un avis qui lui s'inscrit en porte-à-faux des principaux postulats de l'économie politique. Le terme de valeur a d'ailleurs été en ce sens (la

valeur donnée et évaluée de manière rationnelle, telle qu'invoquée par l'économie politique) discutée directement par d'autres auteurs, par Orléan (2011), et surtout Stark (2011), qui s'inspire également directement de Dewey. Le concept de valeur chez Dewey sera également mis en perspective avec celui de valeur chez Marx.

Partant de Dewey, et grâce à l'apport de divers autres auteurs, nous développons au Point 2.1. le concept de valeur relativement à trois dimensions ici : l'expérience pratique, l'évaluation dans un contexte social et l'évaluation économique « calculée ». Ces différents éléments sont ensuite présentés dans une perspective dynamique au travers de la métaphore de transaction et du modèle de scène territoriale (Point 2.2.). Les trois dimensions conceptuelles développées via le concept de valeur se retrouvent territorialement interdépendantes : la « scène territoriale », un espace situé, constitué d'une « scène concrète » (Point 2.2.1.), mais également un espace pourvu de propriétés immatérielles, qualitatives d'une part dans la « scène symbolique » (Point 2.2.2.) et quantitatives dans la « scène marchande » (Point 2.2.3.). Le concept de transaction permet de comprendre la manière dont sont liées de manière interdépendante ces dimensions de la scène territoriale. Néanmoins, le concept de transaction ne constitue qu'une étape intermédiaire dans la thèse. C'est en effet véritablement avec le concept de mise en scène (Point 2.3.), avec le passage de la métaphore sociologique en modèle de développement qu'une démarche compréhensive peut être envisagée.

2.1. La valeur et les valuations

Dewey identifie deux « camps » dans les débats de son époque à propos des valeurs : « d'un côté, ceux qui considèrent que pour que quelque chose émerge avec des propriétés de valeur, il faut qu'y entre un élément d'appréciation, de comparaison et de mesure ; de l'autre, ceux pour qui les valeurs peuvent exister, et existent de fait, indépendamment de toute opération de ce genre, de sorte que la valuation est un fait toujours *ex post*, en ce qui concerne en tout cas l'existence de valeurs » (Dewey, 2011 p. 226). Il y a effectivement une grande différence entre « tenir quelque chose pour cher » (le valuer) et évaluer quelque chose (qui acquiert de la valeur du fait du processus d'évaluation) : ni l'un ni l'autre ne sont vrai ou faux, car tout dépend de la *situation* de valuation (la situation du processus désignant ou valuant ce qui est alors une valeur). Les valuations « appartiennent au domaine du comportement situé » (Bidet et al., 2011, p. 23). Dewey distingue dans les valuations, l'évaluation (en rapport à d'autres objets, une utilité), et l'appréciation immédiate (*de facto*), qui se rattachent à différentes conceptions de la valeur. Ce sont ces processus précisément qui nous intéressent ici.

Les différentes traditions de recherche en sciences économiques et sociales ont des conceptions divergentes de la notion de valeur. Contrairement aux autres sciences humaines, la tradition de l'économie classique et néoclassique considère la valeur de manière strictement objective, c'est-à-dire dans son acception « substantielle ». Pour Orléan (2011), l'objectivité de la valeur vient de la valeur travail (Smith, Ricardo et Marx) et/ou de la valeur utilité et de la rareté (Jevons, Menger et Walras). Contrairement à une approche relationnelle donc, la question de la valeur d'un point de vue classique et néoclassique en économie politique ne relève pas d'un processus de signification. La valeur « est », de manière abstraite, sans référence spatiale ou temporelle. Les aspects spatiaux, lorsqu'ils sont considérés (Nouvelle Géographie Economique), restent compris de manière abstraite et non dans une perspective concrète (cf. Point 1.1.). Le principe de la

rationalité instrumentale permet d'éviter la gageure de la prise en compte du contexte, et par conséquent de réduire l'expression de valeur à un acte économiciste : il n'y a pas *des* valeurs, il y a *la* valeur. Grâce à cela, les modélisations mathématiques constituent une méthode phare en sciences économiques. Empiriquement, « les intérêts sont tellement liés entre eux que la capacité de valuation de l'un d'entre eux dépend de l'ensemble auquel il appartient. L'idée qu'une valeur désigne indifféremment tout ce à quoi nous portons intérêt ne peut être soutenue qu'au prix d'une conception isolant complètement les intérêts les uns des autres » (Dewey, 2011, p. 96). La conception néoclassique de la valeur paie ce prix en considérant que le *prix*, précisément, concentre l'ensemble des intérêts et que seuls des prix sont en concurrence dans un espace abstrait, liés quantitativement mais isolés les uns des autres. En nous réappropriant le mot de Dewey [à propos de la théorie des « fins-en-elles-mêmes »], « dans ses efforts pour échapper au Charybde des valuations désordonnées, cette théorie [néoclassique] tombe dans le Scylla de l'absolutisme »¹⁸ (Dewey, 2011, p. 153).

En sciences sociales, on s'accorde sur l'idée que la valeur ne peut pas être réduite à un prix. D'ailleurs, la question ne se pose pas même systématiquement, lorsque pour certains les questions du prix et des valeurs sont fondamentalement antagonistes (cf. Point 1.3.). Pour la nouvelle sociologie économique, les valeurs auraient ainsi une dimension « intimiste », par opposition à la « froideur » de la valeur économique (Chantelat, 2002, 2004). Comme le souligne Stark, le défi pour les chercheurs qui s'intéressent à cette problématique « is to develop concepts and analytic strategies that address the problem that *value* is almost always bound up with *values*. » (Stark, 2011, p. 318). Posée ainsi, la problématique consiste à considérer la valeur économique et d'autres types de valeurs comme constituant potentiellement le fondement du concept de valeur. D'autre part, la valeur relèverait certes d'une dimension subjective, mais également objective, résultant d'une dynamique d'interaction, et non pas ne concernant qu'un individu isolé (par exemple un producteur).

« Plus on réfléchit à la large gamme de termes utilisés pour nommer l'attitude dont on se sert pour distinguer des cas de valeur – on remarque alors à quel point ces termes dénotent des attitudes aussi diverses qu'incompatibles, et que la méthode pour échapper à ces incohérences consiste à recourir à un mot qui n'est neutre que parce qu'il est vague et ambigu -, plus, me semble-t-il, on est disposé à admettre que le geste de désignation a été si peu défini dans les exemples en discussion, que tout ce qu'il indique, c'est une part de l'expérience dans laquelle est impliquée une attitude personnelle ou, tout au moins, animale, une attitude dont la nature n'est *pas* d'abord cognitive » (Dewey, 2011, p. 194). Ce qui nous semble particulièrement remarquable dans la conception de la valeur chez Dewey, c'est que tout en ne niant pas les processus rationnels en jeu dans les processus de valuation et d'évaluation, il considère la valeur en tant qu'expérience non-cognitive. Cette dimension est nécessaire au processus même de valuation ; il n'y a valuation qu'à

¹⁸ Sans entrer plus avant dans une discussion sur les fondements de l'approche néoclassique (Sapir, 2000 ; Corpataux & Crevoisier, 2007), on relève ici que par ailleurs, l'expérience a été considérée comme un élément incontournable de la théorisation de notre monde (voire de notre univers). En effet, Einstein, en 1921, lors d'une conférence intitulée *la géométrie et l'expérience*, « destitua » la géométrie euclidienne : « Pour autant que les propositions de la mathématique se rapportent à la réalité, elles ne sont pas certaines, et pour autant qu'elles sont certaines, elles ne se rapportent pas à la réalité. » Autrement dit, le potentiel analytique selon les lois mathématiques de la géométrie euclidienne a été « relativisé ». Pour pousser l'analogie, on pourrait dire ici que si la conception euclidienne du monde est relativisée par sa dépendance à la distribution des masses et de leur vitesse, la « valeur économique » mathématique euclidienne et néoclassique est relativisée par les mobilités et la distribution spatiale des acteurs et objets.

partir du moment où le cours de l'action n'est pas « problématisé », au sens où la valuation engage l'individu personnellement relativement à une fin à atteindre (individu spatialement et temporellement situé), et non uniquement dans l'examen des moyens requis pour l'atteindre. La dimension expérientielle permet de distinguer la valuation du « jugement » qui est strictement normatif. En ce sens, la valeur dépend également de la sensation. Dans cette conception, la sensation immédiate ne suffit pas à déterminer une valeur, « cependant, nier qu'aimer quelque chose soit cognitif ne requiert pas d'exclure la perception d'un objet, pas plus que celle d'un objet qui est si lié au fait d'aimer qu'en un sens il le justifie tout autant qu'il l'évoque » (Dewey, 2011, p. 194). Autrement dit, l'appréciation expérientielle et l'évaluation cognitive d'un objet ne sont pas incompatibles, au contraire : l'expérience comprend un processus de l'ordre de la reconnaissance associé à celui de son appréciation d'un point de vue cognitif. Les dimensions abstraites et concrètes sont fondamentalement interdépendantes ; ce n'est que parce qu'il y a ancrage et sensations qu'il y a un sens à considérer les dimensions rationnelles de ce qui constitue la valeur.

En nous inspirant de Stark (2011), résumons notre adaptation de la distinction des valuations de Dewey dans une perspective socio-économique :

Premièrement, la valeur à l'origine du processus de « *praise* » concerne l'expérience immédiate [*ap-praising*], le fait de tenir à quelque chose. Si ce concept tient pour une part à l'immédiateté en ce qu'elle ne suppose pas que la valeur n'existe qu'en résultat d'un processus de valuation, il s'inscrit néanmoins dans le temps au sens des expériences accumulées par un individu tout au long de son existence (et donc de sa socialisation). C'est à la *praise* que l'on rattache le concept d'expérience, qui lui-même découle de la lecture que fait Honneth (2011) de Dewey en termes de « reconnaissance » ; **ce principe de reconnaissance n'est pas tenu « pour le contraire d'une objectivation de notre pensée, mais comme la condition de sa possibilité »** (Honneth, 2011, p. 74). Il s'agit de considérer le rapport existentiel au monde, « sans distance et par l'engagement pratique » (Honneth, 2011, p. 47), ou encore, au regard de l'appréciation de la littérature sociologique de Schulze (Point 1.2.), le fait d'« être » (par opposition à « avoir » et à « pouvoir »). On peut lire encore l'« engagement pratique » chez Dewey comme le souci du maintenir la face chez Goffman (1974) au « quotidien » (1973). Les rituels servent « l'usage » dans la mise en scène de la vie quotidienne, et non pas l'échange au sens d'une rationalisation des gestes et paroles dans le cours de l'action. Il s'agit des conditions selon Goffman nécessaires à l'échange social, et nécessaire en ce qui nous concerne particulièrement ici à la réalisation d'un échange économique. Goffman (1986) parle de « condition de félicité ».

Le second type de valuation est compris dans le terme « priser » [*prize*], qui désigne une valuation *comportementale* [*behavioral*], autrement dit « entretenir », « prendre soin de », « veiller sur »... (Stark, 2011, p. 223) Il implique une dimension projective dans le temps : « Toute valeur est une valeur « présuppositionnelle », la présupposition générique étant que toute chose est « appréciée » [*liked*] ou estimée en tant qu'elle est traitée comme favorisant ou entravant une préférence active pour un objet plutôt que pour un autre » (Dewey, 2011, pp. 209-210). La temporalité est ici fondamentale : il y a anticipation, puis ensuite un aspect mémoriel du processus de valuation. Il y a processus de valuation également via une hiérarchisation, un choix entre différentes options. La valuation ici peut s'inscrire dans la notion de marché sans toutefois qu'il ne soit systématiquement question d'échange marchand. Le « prix » n'est pas forcément un prix traduit monétairement sur le marché, mais un prix qui est « identifiable », c'est-à-dire généralement toutes sortes de moyens relatifs à une fin. L'idée est ici celle d'évaluation, d'aboutissement de la valeur suite à un processus cognitif rationnel.

Troisièmement, cette valuation marchande peut s'effectuer par l'intermédiaire d'un prix. On est là sur l'enjeu monétaire tel qu'il est entendu traditionnellement [*pricing*], et dans le sens commun de « valeur économique ». Ici, le concept de valeur de Dewey peut être mis en perspective avec la valeur chez Marx ; la valeur économique est constituée d'une dimension abstraite et concrète, qui dans la dynamique d'interaction devient valeur d'usage et d'échange. De la même manière que la valeur d'échange et d'usage sont interdépendantes, celles d'engagement pratique d'une part, de valeur socio-culturelle et marchande d'autre part sont interdépendantes. Leur distinction ne sert ici qu'à la compréhension d'un processus théorique (voir *infra*).

Chez Dewey, la construction de concept de valeur considère le postulat micro-économique de la rationalité limitée (procédurale), au contraire de celui de la main invisible (rationalité substantive), en raison de la nature située de la valuation. Ceci dit, la rationalité du comportement de l'acteur n'est pas niée. Il s'agit de considérer ses limites en termes de capacités cognitives (de rationalité qui ne peut être que substantive), au sens de la place que tient dans le cours de l'action la dimension ontologique de l'expérience.



Figure 5. La valeur et la valuation, d'après Dewey (2011) et Stark (2011). Source: Elaboration propre.

Ces trois types de valuations permettant de penser conjointement, les difficultés sociale, économique, expérientielle, rationnelle. D'une part, les limites paradigmatiques de l'économie politique [*price*] sont réduites avec la prise en compte non seulement du social en termes de source d'évaluation [*prize*], mais les dimensions sociales « intimistes » et qui relaient l'ancrage spatio-temporel via la question de l'engagement pratique sont considérés [*praise*] : la mobilisation du concept de valeur dans ce sens ne suppose ni déshumanisation, ni sur-rationalisation, ni désencastrement.

A partir de là, la question de la réification peut être pensée théoriquement envisagée. Plutôt que niée ou corroborée, elle dépend de la situation de valuation. Par exemple d'après Honneth (2011), Lukács « voit dans la réification non pas la violation de principes moraux, mais une manière de manquer une pratique humaine ou encore une attitude qui constitue la rationalité de notre forme de vie » (p. 19). Cette pratique peut être considérée comme une déshumanisation, le « calcul de valeur monétaire » ne mettant plus en jeu l'expérience (dans ce cas, Dewey ne pourrait plus parler de « valuation »). Il y aurait en revanche comme chez Karpik « paupérisation cognitive des acheteurs » (Steiner, 2011, p. 38) lorsque l'agent économique n'aurait pas toutes les informations pour faire un choix « rationnel ».

L'importance de la valeur d'immédiateté chez Dewey dans la théorie de la valuation amène un fondement épistémologique à l'*experience economy*. D'après cette littérature, les expériences impliquent les individus « physiologiquement » et « mentalement » (Sundbo et Sørensen, 2013b). Au niveau du tourisme pareillement pour Urry (1995), pour qu'il y ait performance un mélange

de ce type de relations est nécessaire. Au regard du double sens en français du terme « expérience », qui en allemand est différencié entre « Erlebnis » et « Erfahrung » (Schulze, 2005): d'une part l'expérience vécue dans une certaine immédiateté et impliquant une dimension sensorielle, et d'autre part une expérience s'inscrivant dans le temps, plus abstraite, que l'on peut considérer comme un apprentissage, un processus de socialisation perpétuel (Mead, 1967). Plus largement, on retrouve à travers la théorie de la valuation la question du rapport au futur, des attentes, ou des « contingent expectations » (Beckert, 2012). *L'experience economy* souligne l'importance de la dimension « mémorable » de l'expérience (Pine & Gilmore, 1999). On peut donc préciser qu'il peut y avoir d'une part projection de l'expérience au niveau subjectif à travers la valuation (au niveau de l'expérience qui est attendue), et d'autre part projection de la valeur au niveau social. Dans le premier cas, la projection dans le temps est le fait de vouloir faire durer l'objet auquel on attribue de la valeur, voire de désirer une amélioration de la situation ou vouloir la faire durer, au regard de soi-même. Dans le second cas, la projection s'inscrit dans une dynamique de comparaison, d'évaluation, au regard des autres acteurs et de l'ensemble du social. « La vie en société est une vie commune faite d'attentes partagées quant à ce qu'il est plus ou moins « correct » de penser et de faire en *société de destins partagés* (*going concern*). La futurité de chacun s'inscrit dans une *futurité significative commune*, c'est-à-dire dans un devenir commun ayant des sens (significations, orientations) partagés, dans un champ de la socialité fait de *projets* « en société » » (Gislain, 2004, p. 213). Au-delà de cette distinction théorique, empiriquement dans le cas d'une valuation concernant le tourisme, on peut parler d'un « cercle d'expérience » (Ek et al., 2008) faisant jouer ces différents aspects : la planification et l'attente de l'expérience, la participation et pratique, (*performance*), puis la remémoration, les récits de voyage, le souvenir.

Au regard de l'évolution de la société et des théories qui en rendent compte (Chapitre 1), la démultiplication des informations et l'augmentation des individus à leur accès a accru considérablement les valuations potentielles, et les désirs d'expérience. Économiquement, la gamme des biens et services pouvant répondre à toutes sortes d'attentes.

Le concept de connaissance au sens traditionnel restant attachée à la question de la production de biens industriels traditionnels (Chapitre 1 Point 1.2.), ce cadre interprétatif présente des lacunes dans la problématique de recherche relative au tourisme ci-présente. En revanche la complexification du concept, via celui de connaissance symbolique (Asheim & Hansen, 2006) et surtout de connaissance signifiante (Crevoisier, 2011), se rapproche de la théorie de la valuation présentée ici. Pour rappel, dans le cas de la connaissance substantive, la valeur économique est créée en fonction du contenu de la connaissance, tandis que dans le cas de la connaissance signifiante, une prestation « tire sa valeur du sens qu'elle procure à ceux qui la partagent » (p. 4) ; les connaissances signifiantes concernent donc non seulement les producteurs, mais également les consommateurs, et leurs interactions (entre producteurs, entre producteurs et consommateurs, et entre consommateurs). Considérant le territoire comme faisant potentiellement l'objet de valuation, dans les deux cas, les différents acteurs contribuent potentiellement à la connaissance du territoire. Cependant outre qu'elle permet de se distancier d'une vision productiviste du développement régional, le concept de valuation permet de considérer les valuations économiques ou non, c'est-à-dire des transactions territoriales (voir Partie II), ou des valuations au sens de pratiques sociales de type *prize*. Par exemple, ressentir du plaisir à la vue du Cervin et argumenter publiquement du fait que le Cervin est la plus belle des montagnes au monde ne concerne pas une transaction économique, mais cela suppose d'effectivement *apprécier* le Cervin, le comparer à d'autres, bref, le valuer. Au regard du concept de connaissances, la connaissance du Cervin est fondamentale dans ce processus. Mais la question

de la valorisation économique territoriale de cette connaissance n'est pas systématiquement un enjeu de valeur *économique* pour les acteurs concernés au niveau du territoire. Dans les deux cas l'accent porté sur la socialisation nous paraît ici central : les connaissances à acquérir pour les acteurs sont potentiellement assimilables dans n'importe quel contexte, mais ne constituent une ressource (Kebir & Crevoisier, 2004, 2007) que dès lors qu'elles sont expressément mobilisées dans une relation marchande. Et c'est ici que la critique de la réification pourrait prendre place. Néanmoins, la différence fondamentale entre les deux concepts est que contrairement à la dynamique de connaissances, la génération de ressources n'est pas une fin pour les acteurs ; dans le cadre de la théorie de la valuation, la valeur peut être une fin en soi. Autrement dit, au regard de Dewey, les théories hétérodoxes mobilisant des concepts telles que connaissances¹⁹, ressources, ou convention font dialoguer « la valeur économique » avec « les valeurs », ou traitent du *price* et du *prize*, mais leurs fondements épistémologiques ne traitent ni de l'expérience au sens ontologique qui lui est attribué ici²⁰, ni de la valuation en termes de *praise*. Cette relation est fondamentale dans la démonstration de cette thèse, en ce qu'elle propose de considérer théoriquement le lien des acteurs au territoire en tenant compte de cet aspect, plutôt qu'à travers un rapport fonctionnel entre le bien et son lieu de production (un « milieu », un *cluster*, un district industriel, etc.). Grâce au concept de valuation, on peut imaginer des territoires valués entre eux, évalués au sens monétaire, ou encore la valeur du territoire pour un habitant, entre les habitants, y compris mis en scène dans le cadre d'entités « hybrides » (Huguenin & Jeannerat, 2015) tels que forums ou démonstrations à cheval entre des enjeux économiques et sociaux et/ou environnementaux. Ce cadre théorique permet d'envisager de nombreuses *situations* dont le potentiel ne se trouve pas dans les théories en que telles, mais qui, pourtant, au regard de la problématique du tourisme et plus largement de la question de l'économie et d'un contexte social caractérisé par une forte et omniprésente mobilité, participent de la valeur territoriale (voir *infra* mais également la Conclusion).

¹⁹ La connaissance pourrait ainsi être définie en opposition à l'expérience.

²⁰ Cela pourrait être le cas dans celui de « convention expérientielle », cependant il s'agirait là d'une exception vis-à-vis du principe de convention lui-même qui ne prend en considération que la rationalité. « La place admise à une convention commune ne doit pas conduire à renoncer aux préceptes de l'individualisme méthodologique : les seuls acteurs sont des personnes, qu'on les saisisse ou non comme membres d'un collectif ou d'une institution, ou dans l'exercice d'une fonction de représentation d'un groupe » (Dupuy et al., 1989, p. 143).

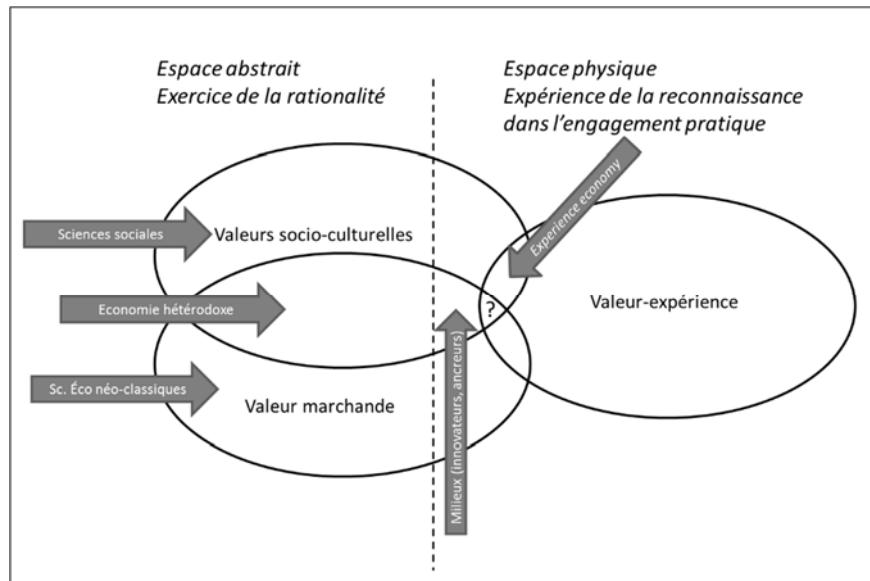


Figure 6. Dimensions de la valeur et courants. Source : Elaboration propre.

2.2. Métaphore de transaction territoriale et modèle de scène territoriale

La métaphore de transaction territoriale est le prolongement dynamique de la conception triptyque de la valeur empruntée à Dewey. Elle concerne un échange au sens économique et elle est une métaphore sociologique.

Dans l'économie politique classique, l'échange tient une position centrale. L'économie marchande est considérée comme une extension du troc qui concerne des marchandises dans lesquelles la valeur est incorporée. Dans une perspective hétérodoxe l'échange est tout aussi central, mais peut être conçu de deux façons différentes : « comme le lieu où la valeur est créée ou comme le lieu où la valeur est révélée ». (Orléan, 2011, p. 51) A la suite de la distinction des types de valuation de Dewey, on considère une transaction économique comme un échange en tant que valuation, c'est-à-dire un processus complet d'évaluation cognitive qui s'inscrit sur la durée (d'un point de vue social et monétaire, en rapport à d'autres objets vis-à-vis de son utilité) associé à l'appréciation immédiate (*de facto*; la dimension de la reconnaissance) qui s'inscrit dans l'espace. Ce processus de valuation concerne potentiellement n'importe quel type d'acteur. On parle précisément de transaction territoriale dans la mesure où elle est ancrée territorialement parlant : le lien avec le territoire existe soit au niveau des références symboliques mobilisées cognitivement dans le processus de valuation, et dans tous les cas au niveau des dimensions géographiques physiques sur lesquelles elle s'appuie et qui conditionne l'expérience (même dans le cas d'une valuation purement conceptuelle, par exemple une discussion philosophique, le fait que l'acteur existe au sens biologique situe expérimentiellement l'ancrage ; c'est la condition de valuation). Cet ancrage permettrait théoriquement une enquête au sens pragmatiste, tandis qu'il légitime dans cette présente thèse la valeur des données historiographiques (voir Chapitre 3 Point 3.1. Méthodologie).

La métaphore de transaction territoriale consiste en une schématisation de ces éléments permettant une opérationnalisation analytique du concept de valuation : c'est le point théorique entre les concepts de valeur et scène territoriale. Le point de départ théorique de cette métaphore

est la situation: les relations entre les individus sont situées dans un espace. Au niveau interactionnel, le social dépend pragmatiquement de leur ancrage dans la dimension physique. A partir du moment où il y a trans-action, on parle de scène territoriale, dont la principale caractéristique est de distinguer un lieu tangible, appelé « scène concrète », d'un espace immatériel, lui-même constitué de deux dimensions: la « scène marchande » et la « scène symbolique ». Cette distinction permet de comprendre que les acteurs interagissent les uns avec les autres dans des lieux avec des objets, et constituent le social dans le cours de l'action (Figure 8).

En amont de la problématique de transaction économique, c'est la relation sociale fondamentale – que traite d'ailleurs principalement Dewey, hormis quelques exemples économiques – qui constitue la base de ce schéma: la relation entre la scène concrète et la scène symbolique, et spécifiquement ce que l'on détaille plus loin comme la dimension de « l'opinion »; là où s'exerce la rationalité au regard des valeurs socio-culturelles (Figure 7). « On peut dire également [...] que la question de savoir ce que nous faisons vraiment et, du même coup, ce que nous sommes, concerne la relation entre un *état de choses* et une *forme symbolique* dont les traits sont, indissociablement, disposés logiquement et nimbés de valeurs » (Boltanski, 2009, p. 109).

La métaphore théâtrale est mobilisée pour rendre compte des interactions se déroulant sur la scène, de manière tangible (scène concrète), sociologiquement opérationnelle grâce aux repères socio-culturels des valeurs dans l'espace public et aux repères quantitatifs sur le marché. La métaphore de la scène est particulièrement parlante au regard de la question socio-économique: « Le problème sociologique de l'échange marchand n'est pas celui de l'anonymat, mais de l'exposition du soi en public (Goffman, 1973, 1974; Sennett, 1990) et de l'intelligibilité pour autrui de nos comportements » (Chantelat, 2002, p. 536). Au regard du champ des *tourism studies* associant le tourisme à la notion de « re-création » (MIT, 2002) (Chapitre 1), nous soulignons le fait qu'il s'agit bien de la mise en scène *de la vie quotidienne* chez Goffman, les activités s'y déroulant n'étant ainsi pas *a priori* considérées comme « extra-ordinaires »; bien qu'il soit question d'exemples tirés de territoires concernés par le tourisme d'un point de vue empirique dans cette thèse, ceci n'implique pas ici le ralliement à des définitions du tourisme dépendant de l'appréciation du type de « pratique touristique » (par exemple en l'occurrence définie par opposition à la quotidienneté). En d'autres termes, une transaction même dite « touristique » a d'abord lieu dans une situation, qu'elle soit considérée comme quotidienne ou non. En outre, la transaction concerne tous types d'acteurs, et dans ce cas serait également appréciable au regard d'un « producteur » de tourisme (voir *infra*).

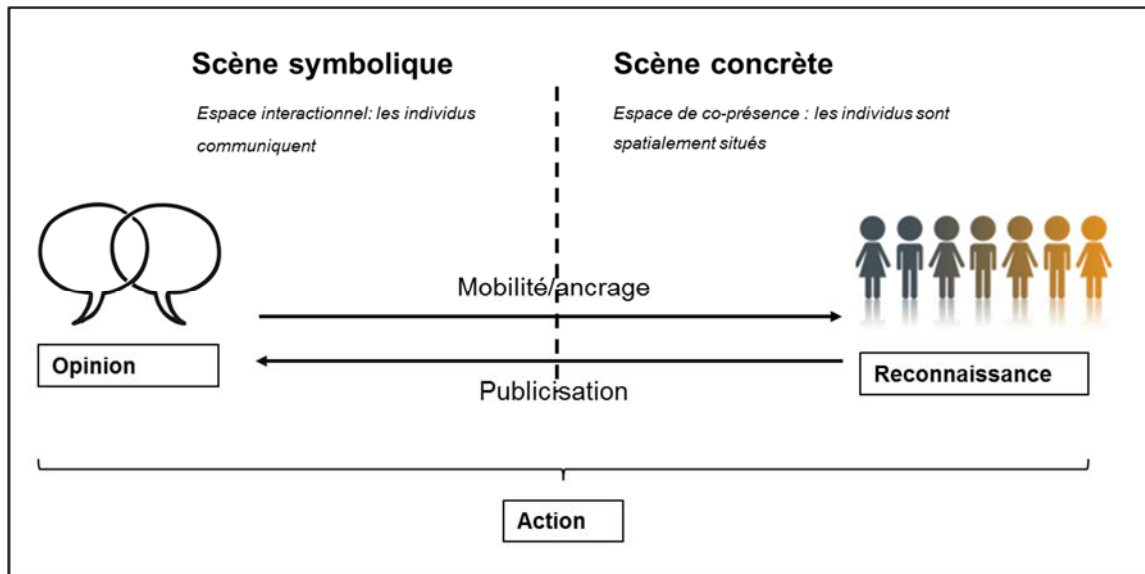


Figure 7. Une schématisation des espaces symbolique et concret de l'action située. Source: Elaboration propre.

A partir de ce schéma de départ, on introduit la problématique économique en faisant l'analogie entre ce processus sociologique de l'action et le processus transactionnel (Commons, 1934), qui se déploie dans le temps et dans l'espace, entre des individus. La seule différence avec ce processus transactionnel classique des sciences sociales tient en l'enjeu économique. Les institutions permettent l'interaction comme la transaction économique : elles se situent à différents niveaux dans le schéma (Figure 8), faisant le lien entre les scènes concrète, symbolique et marchande, pour les lois et règlements. Elles résultent de l'accumulation des interactions, et également de l'accumulation de ces transactions.

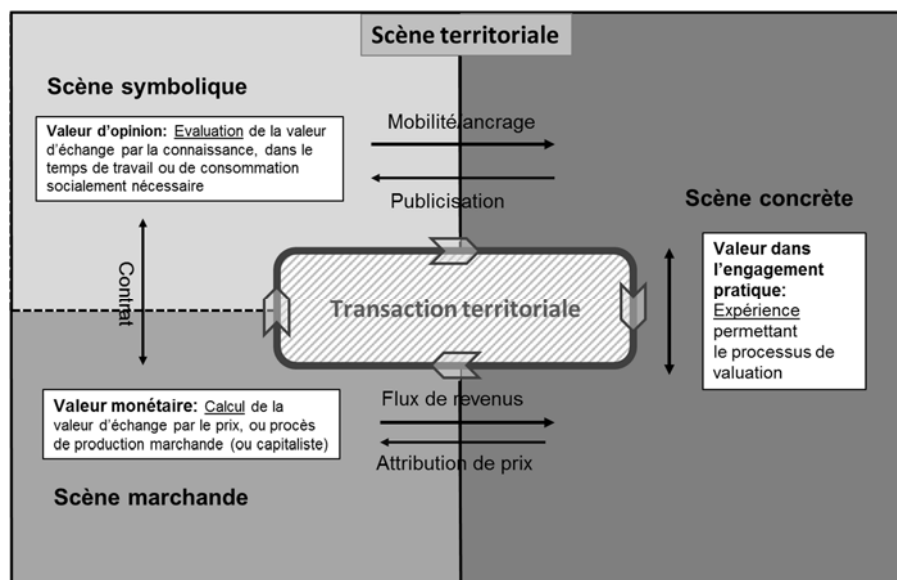


Figure 8. Métaphore de transaction et scène territoriale. Source : Elaboration propre.

2.2.1. Scène concrète

Par rapport à la scène territoriale, la scène concrète est sa dimension tangible, le lieu grâce auquel les acteurs sont physiologiquement capables d'interagir, grâce à leurs propriétés sensibles, en mettant leurs sens à contribution. Ici la valeur « est », au sens de Dewey, elle permet le processus de valuation qui aboutit ensuite à la valeur, sociale et/ou économique. Dans le processus de transaction, la scène concrète ancre les individus et leur confère leur statut d'*être* unique. Ontologiquement, l'individu subvient à ses besoins, use de biens et services au sens de sa survie. Les conditions environnementales constituent la valeur territoriale au sens de la viabilité : par exemple la zone interdite de Tchernobyl suite à l'explosion nucléaire est évacuée et non viable. Dans le cas de l'économie touristique la valeur d'usage et l'utilité substantive des biens et services est fonctionnelle : combler les besoins tels que manger, dormir, etc. Economiquement, c'est de la valeur-substance (Orléan & Diaz-Bone, 2013) dont il est question ici.

Imaginons pour illustrer cet aspect le cas de Claude Dufour, à Montreux, ouvrant une pinte en 1789 (Collectif, 2006)²¹. L'établissement se situe en bordure de la route qui longe le lac Léman et mène en Valais, puis jusqu'en Italie par le col du Grand-Saint-Bernard. Le climat ensoleillé et sec permet une culture viticole largement développée sur les coteaux, au-delà desquels on trouve des alpages²². La pinte, fréquentée par des bateliers notamment, fait également office de « Relais de la Régie des Postes et Messageries ». Mais c'est l'hébergement des hôtes qui prend de l'importance à partir de 1816. La fille de Dufour et son mari Charles Vautier rebaptisent l'auberge de la Croix-Blanche en « Pension du Cygne » en 1836. Qu'il s'agisse de bateliers, de voyageurs en transit ou de touristes en séjour, le point primordial consiste en la présence *concrète* de ces personnes sur place, leur consommation substantive de nourriture et de logement.

2.2.2. Scène symbolique

La scène symbolique est une dimension de l'espace territorial abstrait qui constitue la scène territoriale. A travers l'opinion les valeurs sont exprimées sur la scène symbolique. **La scène symbolique est le lieu constructiviste d'un point de vue théorique ; là où les discours participent à la construction de la réalité.** Dans le prolongement des valeurs socio-culturelles identifiées chez Dewey, on parle ici d'opinion en référence à la « valeur-opinion » d'Orléan (Orléan & Diaz-Bone, 2013), pour qui cette dernière s'oppose à la valeur-substance. La valeur-opinion concerne les connaissances sociales de manière large – le potentiel de communication et d'interaction avec d'autres. L'opinion des acteurs devient le registre qui permet l'interprétation des objets et leur valuation [*prize*], dans un processus individuel et collectif. La scène symbolique repose sur l'idée de public, un public dont l'existence dépend des mobilités. Au début du 20^{ème} siècle, Tarde (2006 [1901]) identifie un lien social nouveau²³, intrinsèquement lié à une société démocratique, qui rend possible un lien entre deux individus isolés géographiquement (et également d'un point de vue familial, du point de vue de la position sociale, etc.) : le partage d'une

²¹ Cet exemple ici n'a pas de dimension strictement ethnographique. Voir Chapitre 3. Point Méthodologie en ce qui concerne le traitement des sources.

²² L'altitude au bord du lac Léman à Montreux est de 390 m, le sommet des Rochers-de-Naye à 2042 m.

²³ « Il n'y a pas de mot, en latin ni en grec, qui réponde à ce que nous entendons par *public* » (Tarde, 2006 [1901], p. 11).

opinion. Tarde s'intéresse également à ce qu'il nomme la *psychologie des foules* (qu'il reprend de Le Bon mais au contraire de qui il considère le public comme actif), qui concerne – si l'on caricature – le pendant « inconscient » de l'opinion. Nous retenons ici la nature individualiste de cette nouvelle réalité sociale, où le collectif peut, contrairement à la communauté, peut se décliner de manière abstraite et néanmoins pertinente.

Pour Bettex (1913), écrivain local, « deux éléments ont concouru à la prospérité de Montreux : la nature et la littérature » (p. 113). La valeur symbolique du territoire est révélée par des étrangers entre la fin du 18^{ème} siècle et le début du 19^{ème} siècle, et en particulier le paysage alpin constitué en tant que référence du « beau » (Walter, 2005), en l'occurrence notamment par Jean-Jacques Rousseau avec *La Nouvelle Héloïse*²⁴ (1761) et Lord Byron avec *The prisoner of Chillon*²⁵ (1816) (voir Partie II Chapitre 5). L'enjeu économique ici est que la valeur-substance des services de la pinte de Dufour est dépassée grâce à la valuation symbolique du lieu dans lequel ces transactions prennent place.

D'un point de vue territorial, l'explosion des mobilités, dès le début du 19^{ème} siècle dans certains territoires, a suscité des échanges économiques jusqu'alors inédits. Les mobilités « industrielles », puis les « nouvelles mobilités », se sont étendues à l'ensemble des territoires. En 150 ans, la disponibilité de l'information a considérablement évolué, en particulier durant les dernières décennies avec le développement des NTIC. Mais si l'instantanéité a rejoint le temps-horloge pour mieux dépasser le temps-vécu, pour quelques territoires et individus, le principe est resté le même. La différence tient uniquement dans le type et le nombre d'individus concernés. Il y a un siècle, la plupart des individus ne se préoccupaient pas de voyager pour leur agrément, ou, pour prendre un autre exemple, de consommer une marque d'eau minérale spécifique : ils consommaient l'eau disponible en tant que bien propre à leur communauté, n'avaient probablement pas connaissance de l'existence-même du concept d'eau minérale et de marques commerciales pouvant pratiquer le commerce de l'eau. Cependant quelques individus étaient concernés : les membres de la classe de loisir (Veblen, 1970 [1899]). La plupart probablement connaissaient Zermatt (du moins le Cervin), ou Montreux, en tant que destinations. Cette connaissance pouvait même aller jusqu'à savoir que Montreux était une station climatique, réputée pour son eau, qui pouvait être consommée sur place mais également en bouteille²⁶. Le produit ou la destination fait *sens* pour le consommateur ; sémiotiquement, le signe de l'opinion est le produit ou la destination elle-même. Économiquement, c'est l'accès à l'information de l'existence de l'eau minérale, ou de la destination, qui permet la transaction. Mais la *qualité* est évaluée par les individus : la consommation d'eau minérale de Montreux est plus ou moins bénéfique pour la santé, prestigieuse, etc. Les opinions *s'échangent* à propos des destinations, des eaux minérales, etc., mais les références ne sont pas universelles : les propriétés médicinales de l'eau seront retenues par certains, le prestige pour d'autres, et selon ces différentes *valeurs* socioculturelles, les différentes destinations ou eaux minérales restent objectivement incomparables.

²⁴ Roman épistolaire dont l'action se déroule à Clarens (hameau de Montreux). En 1730, Rousseau avait séjourné aux alentours de Vevey (ville voisine) chez Mme de Warens.

²⁵ Récit inspiré du destin de François Bonivard (1496-1570) emprisonné dans les cachots du château de Chillon par le duc de Savoie entre 1530 et 1536.

²⁶ En 1899, on compte trois fabriques d'eaux gazeuses ordinaires à Montreux : J. Allamand, Gianetti frères et Messenger frères. En 1884, il est vendu 13'271 bouteilles, en 1890 128'597, 231'941 en 1895, et 300'000 en 1899, exportées vers la France et vers l'Angleterre. (Rapport du Cercle de Montreux. Statistique industrielle et Commerciale. 1899. S3, Archives de Montreux)

Au niveau économique et territorial, la croissance de l'entreprise ou de la destination dépend entre autres des effets d'opinion : « Le désir n'émerge en effet qu'à l'intérieur d'un système d'activités ou d'énergies interreliées qui le précède » (Dewey, 2011, p. 151). Dans le cas du tourisme, ce phénomène d'effet d'opinion est une évidence (Larsen et al., 2007). La pratique s'inscrit théoriquement dans le « collective gaze » (Urry, 1990), jusqu'aux excès dénoncés du tourisme de masse (Chapitre 1 Point 1.3.). Un groupe d'individus qui ne partagent entre eux pas de liens d'appartenance à une communauté et vicinité commune partagent la connaissance de l'eau minérale de Montreux, ou du Cervin, comme ils partagent d'innombrables connaissances qui les constituent en « classe de loisir » pour l'époque. Aujourd'hui, dans un contexte postindustriel, on parle de communauté de consommateurs, qui se constituent d'eux-mêmes (les groupes d'amateurs par exemple). Le processus de valuation est identique, un embryon d'économie postindustrielle existait d'ores et déjà au commencement de la Révolution industrielle, mais ne devient un phénomène désigné comme tel qu'à partir du moment où cette économie concerne la plupart des transactions.

Dans la situation de la pinte de Dufour devenant Pension du Cygne, divers acteurs se trouvant sur place ont des opinions qui peuvent ou non converger selon les connaissances disponibles et mobilisées dans le cours des transactions. Par rapport aux bateliers, les touristes en séjour ont des attentes différentes. Les aubergistes et les touristes s'accordent²⁷ sur une valeur d'échange plus élevée du service : le service « vaut plus », que ses propriétés substantives.

Dans un contexte socio-économique mobile, une opinion partagée est un lien de confiance créé sans la dimension de la « vicinité »²⁸ communautaire. Dans ce sens, on partage le point de vue de Chantelat, pour qui « les relations marchandes sont des relations individuelles et impersonnelles dans le sens où la confiance ne repose pas sur la connaissance de la personnalité d'autrui. Le savoir sur l'autre concerne sa personne au sens de *persona*, c'est-à-dire la face qu'elle se construit en public, sa présentation, ses apparences extérieures, sa façade personnelle et non sa personnalité » (Chantelat, 2002, p. 534). Cet espace de coordination se rapporte pour nous au concept de sphère publique chez Habermas. Le concept est intéressant parce qu'il permet de comprendre la naissance du phénomène d'opinion déjà évoqué plus haut dans le cadre de celle de la sphère publique bourgeoise, qui consiste schématiquement en l'avènement du libéralisme politique et du libéralisme économique.

Historiquement, l'espace public se dessine par l'émergence du privé au 18^{ème} siècle surtout : la « société civile », « en tant que domaine de l'autonomie privée », s'oppose à l'Etat (monarchique). (Habermas, 1997 [1978], p. 23) Il est « la sphère des personnes privées rassemblées en un public » (p. 38). A l'époque du mercantilisme, les économies nationales se constituent via les pouvoirs monarchiques. Progressivement, « l'économie urbaine »²⁹ s'étend au cadre national. Les nouveaux bourgeois ne sont pas les anciens issus des corporations qui avaient pu être intégrés à la cour : socio-économiquement, la ville se développe face à la cour. Or les « personnes privées » de la ville sont exclues de la participation au « pouvoir public » de la cour, par qui transite également

²⁷ Le ton affirmatif ici est utilisé dans la mesure où c'est ce que l'on conclut, par déduction et consultation de diverses sources (voir Chapitre 3 Point 3.1. Méthodologie).

²⁸ Bell et Newby (1976) développent la notion de communauté dans trois différents sens : la vicinité concerne la co-présence d'individus constituant un peuple, sans que rien ne préjuge de la qualité des rapports sociaux, le système social local qualifie les interrelations entre groupes sociaux et institutions, et la communion concerne les liens personnels étroits, ainsi que le sens d'appartenance des membres.

²⁹ Habermas se réfère ici à Heckscher (1932).

l'ensemble des informations « publiques »³⁰. Le public bourgeois revendique la sphère publique bourgeoise et s'oppose sur l'usage public du raisonnement (voir *infra*). L'opinion résulte d'une appréciation résultant d'un raisonnement dans le cadre public, lorsque l'opinion publique est considérée comme l'ensemble (consensuel ou divisé) de ces opinions.

Une opinion se forme dans l'usage public du raisonnement ; l'opinion publique dépend donc des institutions qui ont permis cet usage en facilitant les mobilités, qui se sont développées différemment selon les pays (en France, en Angleterre et en Allemagne). Mais ici, en amont de ces détails historiques, c'est la sphère publique bourgeoise en tant que concept sociologique et institution qui nous importe. Politiquement, toujours par opposition au pouvoir monarchique, il s'agit de l'avènement du principe de *publicité* des débats parlementaires. Elle est la condition à ce que le public soit un public *éclairé*. Elle est ce qui permet de distinguer l'opinion publique de l'« esprit général », qui ne partage pas les mêmes repères, où on ne peut repérer par exemple de leader d'opinion. D'autre part, il s'agit de l'opinion publique qui se développe au travers de la sphère publique littéraire, dans les Salons (en France et en Angleterre), dans une dynamique opposée à l'arbitraire de l'espace public « de représentation » de la Cour. Habermas évoque à ce sujet un « marché des sujets de discussion » (Habermas, 1997 [1978], p. 48), où les opinions se font concurrence.

Le raisonnement est le fondement de la sphère publique bourgeoise face à l'arbitraire monarchique. De ce point de vue, cette notion de seul raisonnement se recoupe avec une lecture statique de notre schéma. En effet, chez Habermas, le monde vécu n'existe qu'en ce qu'il ouvre des possibilités d'actions (le concept d'agir communicationnel – moyens de penser la possibilité de l'émancipation). Autrement dit, l'expérience ontologique n'est pas considérée comme partie intégrante de l'action : les individus dont il est question évoluent dans « l'espace public », c'est-à-dire – comme en général dans les théories sociologiques (voir Chapitre 3 Point 3.1.) – dans un espace *symbolique*. Dans cet espace, la dimension existentielle des individus n'est pas problématisée, au sens non pas de leur « appartenance à une classe sociale » (d'où le concept de « monde vécu »), mais au sens littéral de leur ancrage sur le *terrain*, la dimension concrète, qui reste fondamentalement et au-delà de considérations géographiques, un enjeu épistémologique majeur. Dans cette métaphore, le processus transactionnel comme dans le processus de valuation, l'expérience existentielle et ontologique de l'ancrage est indissociable du processus rationnel. Cependant, la subjectivité n'est pas pour autant exclue de l'espace public bourgeois. Au contraire, la part intime du domaine privé est corrélative du public. L'avènement de la bourgeoisie, c'est celle de la sphère privée, au niveau familial comme au niveau économique. Pour Habermas par exemple, l'installation en ville de la noblesse constitue l'avènement de la sphère privée au sens de l'intimité familiale, qui précédemment n'existait que publiquement sous la forme de la représentation (dans la société de cour). Habermas parle de la dialectique spécifiquement bourgeoise de l'intériorité et de la publicité. La sphère publique est donc dotée d'un caractère à la fois privé et critique, à l'intersection du domaine privé d'une part (la société civile, l'échange de marchandises, le travail, ainsi que la famille restreinte (« l'intelligentsia bourgeoise » (Habermas, 1997 [1978], p. 41)), et de l'Etat d'autre part, c'est-à-dire le pouvoir public et la Cour. Le libéralisme économique se confondait en effet avec le libéralisme politique. « La sphère publique

³⁰ « A côté des décrets et des avis concernant « la police, le commerce et les manufactures », on publiait les cours du marché des fruits, les taxes grevant les produits de consommation courante, et, surtout, les prix indicatifs des produits du pays ou des produits d'importation, avec, en outre, les cours des places boursières, ainsi que des informations sur les échanges en général, et des rapports sur le niveau des eaux, etc » (Habermas, 1997 [1978], p. 33).

n'acquiert de fonction politique effective qu'à partir du moment où elle transforme les bourgeois, comme agents économiques, en citoyens, afin qu'ils accordent leurs intérêts respectifs, c'est-à-dire les généralisent et les fassent valoir efficacement devant le pouvoir, de telle manière que le pouvoir d'Etat se transforme en médium d'auto-organisation de la société » (Habermas, 1997 [1978], p. XI).

Les implications sociales de cette collusion des libéralismes (les marges de manœuvre des individus dans cette sphère publique bourgeoise) seront traitées plus loin dans cette thèse (voir Parties II, III et Conclusion). On retient théoriquement de la sphère publique bourgeoise que l'opinion se forme via la presse et les Salons notamment, via l'usage du raisonnement et en opposition à l'arbitraire monarchique, mais que la dimension politique de ces revendications est liée avec les revendications d'un libéralisme économique. Par rapport à la métaphore de transaction, on parle de « publicisation » (mouvement de droite à gauche au haut de la Figure 8) au sens où il y a rationalisation de la valeur du bien et service, en fonction de son usage concret mais également au regard de sa valeur symbolique. La publicisation est parallèle à la tarification (bas de la Figure 8) : quantitativement c'est l'effet d'offre et de demande qui entre en jeu, mais qui reste dans le même temps dépendant de son encastrement avec l'opinion. Les institutions dans l'économie de marché sont issues des législations élaborées dans la sphère publique bourgeoise. C'est au travers des institutions issues de la sphère publique bourgeoise que les acteurs font société.

Aujourd'hui, l'espace de coordination sur la scène symbolique est considérablement vaste : les mobilités dans cet espace ont considérablement évolué. Au début du 20^{ème} siècle, Tarde identifie l'importance de ce phénomène: « Mais le public est indéfiniment extensible, et comme, à mesure qu'il s'étend, sa vie particulière devient plus intense, on ne peut nier qu'il ne soit le groupe social de l'avenir » (Tarde, 2006 [1901], p. 15). Ainsi, comme pour Habermas la « sphère publique bourgeoise » est ici mobilisée comme une catégorie caractérisant une époque déterminée, cependant le principe sur lequel elle a pris son essor politique et économique est resté sociologiquement pertinent de manière plus large. Plutôt qu'un groupe social, la sphère publique en tant que sphère de la communication et espace de la pratique de la rationalité est la condition de la constitution de groupes sociaux permet de dépasser les frontières privées de la communauté tout en préservant les libertés individuelles et la subjectivité : c'est à ce principe complexe que le concept de scène symbolique fait référence.

2.2.3. *Scène marchande*

La scène marchande concerne toutes les transactions monétaires qui amènent du revenu dans le territoire, des dépenses de consommateurs aux investisseurs dans la région. Théoriquement, c'est le prix qui est la référence dans cet espace. Il est le signe de la valeur d'échange du bien sur le marché. Il est un signe, comme l'opinion dans la sphère publique. C'est grâce à lui et dans la compréhension de la logique du marché qu'il fait sens au consommateur, qu'il lui apparaît comme étant pertinent. La logique néoclassique voudrait que le prix soit l'indice de la valeur – **or le prix est le symbole ; c'est un signe artificiel qui n'a pas de lien naturel avec l'objet qu'il désigne** (voir également point suivant). Empiriquement, les signes d'une expression de valeur dans le cadre de l'opinion peuvent être plus ou moins explicites – le consommateur doit littéralement émettre un avis sur le bien ou service consommé. Dans la sphère marchande, le signe du prix est

une expression de valeur quantitative stable sur une échelle de valeur. Des individus étant en interaction dans le cadre d'une économie de marché, la valeur d'échange dépend de l'évaluation des dimensions qualitatives de l'objet, et de leur évaluation quantitative grâce à l'institution monétaire. Ce nivellement quantitatif dans une sphère abstraite permet de réduire la distance culturelle séparant les registres d'acteurs dont les interactions sont utiles à la survie, c'est-à-dire à l'échange de biens dont est privilégiée la valeur d'usage.

La monnaie est l'institution qui rend commensurable les valeurs d'échange en aboutissant au calcul du prix : malgré les innombrables valeurs qui peuvent valuer une destination ou une eau minérale par rapport à une autre, au regard de la valeur économique, l'une sera plus ou moins chère que l'autre, ou leur prix sera équivalent.

Au regard de la métaphore théâtrale, le cadrage quantitatif de la valeur d'échange dans une économie de marché présente l'avantage d'être universel ; par opposition aux cadres de connaissances qualitatifs, ils font sens partout là où l'économie de marché est *connue* par les acteurs. Les bateliers comme les touristes en séjour à l'auberge du Cygne agissent en fonction de leurs connaissances dans la transaction. Tous connaissent le principe de transaction marchande, mais selon un calibrage distinct entre la primauté des aspects symboliques et concrets constituant la valeur du bien ou service. Dans les deux cas, un contrat est passé entre eux et Dufour, et les acteurs mobilisent l'échelle quantitative monétaire pour procéder à la transaction, tandis que l'offre qu'elle concerne n'est pas équivalente en termes de qualité pour les différents groupes d'acheteurs : sa valeur économique est plus élevée pour les touristes que pour les bateliers.

Dans les économies paysannes de montagne comme à Zermatt ou à Finhaut et partiellement à Montreux au milieu du 19^{ème} siècle, la mobilité et les transactions marchandes existent, mais la faible importance de ces mobilités n'a pas pour conséquence une distinction claire entre des producteurs et des consommateurs, et les processus de valuation ont lieu dans le cadre de la communauté, principalement sur la base de la valeur d'usage, dans une forme de prolongement de la réciprocité du troc. Une économie reposant exclusivement sur la mobilité de personnes sur de longues distances exige des institutions reposant sur la notion de confiance : la monnaie, les poids et mesures, etc. rendent possible la coordination entre la valeur résultant du processus de valuation et d'évaluation. « C'est la fiabilité des dispositifs modernes de la crédibilité, qu'ils soient marchands (la réputation de la marque, le contrat, etc.) ou non (les règles juridiques, les certifications, etc.), qui rend l'engagement marchand crédible » (Chantelat, 2002, p. 535). Les biens et services peuvent ainsi être démultipliés (les besoins et usages sont infinis), et les producteurs et les consommateurs distingués. L'usage du bien et service peut être consacré au style de vie – le « loisir » pour la classe des loisirs.

Le fait que la monnaie soit liée à la scène concrète traduit le fait qu'il y a substance, et que d'une manière ou d'une autre les effets de rareté ont un impact sur le prix. Cependant, la valeur d'échange de biens et services est aussi qualitativement évaluée par le client sur la base de ses propres connaissances à propos du bien. La valeur d'échange n'est donc pas « incorporée » dans le bien de même que la valeur d'usage (le prix étant considéré dans ce cas comme le résultat du positionnement de ce bien dans l'équilibre de marché) : il y a encastrement. La monnaie peut ainsi être considérée comme un dispositif permettant aux individus de jouer des effets spatiaux et temporels pour effectuer des transactions économiques, et permettant la constitution du social entre des acteurs qui *a priori* n'auraient pas de raisons autres qu'économiques (les besoins) d'être reliés. Horizontalement, un marché conduit par de telles transactions reste théoriquement lisible. Néanmoins, grâce aux nouvelles mobilités, la monnaie aujourd'hui a été rendue

institutionnellement indépendante de toute marchandise. Le papier signifiant la valeur n'est même plus nécessaire pour l'élaboration de transaction (avec la monnaie scripturale).

Au regard d'aujourd'hui, l'économie de marché peut paraître extrêmement banale, aussi banale que l'idée d'une valeur symbolique et marchande des biens et services. Mais les transactions dans le cadre de l'économie de marché sont *devenues* banales, et les transactions touristiques ont donné lieu au 19^{ème} siècle à une « industrie » (« l'industrie des étrangers ») au même titre qu'une autre, bien qu'elle fût spécifique en raison de l'importance de la dimension symbolique dans la valeur des biens et services en jeu. La dimension collective était prédominante dans l'économie préindustrielle (au travers de la communauté). Elle prend forme à l'échelle de la société dans l'économie de marché, dans laquelle les besoins et moyens individuels sont beaucoup plus importants. Avec une dimension sociétale dans l'économie de marché comme un ersatz du collectif communautaire, la poursuite des fins individuelles dans l'économie de marché (et l'économie en général) est prédominante. Le fait est que les « sphères sociales » et les « dimensions non-économiques de l'action » sont désormais confondues avec des actions économiques. Lukács voit une « seconde nature » de l'homme émergeant dans le capitalisme, « une relation entre personnes [qui] prend le caractère d'une chose » (cité par Honneth, 2011, p. 21) en raison de la rationalité mise en œuvre et de l'individualisme de la démarche rationnelle elle-même. Or dans l'économie de marché le caractère relationnel conditionne également de plus en plus la relation des personnes aux choses, au sens où non seulement leur valeur d'usage est considérée, mais également leur valeur d'opinion, et leur valeur monétaire. L'argument que l'on souhaite développer ici est que la sphère marchande dans une interaction sociale n'implique pas nécessairement une acculturation, voire une déshumanisation, dans la mesure où il y a encastrement, c'est-à-dire dès lors qu'il est question de scène marchande. Comme le souligne Honneth, ce point de vue mène en effet à se positionner sur le « vrai » ou le « faux » de la pratique humaine. Or il serait présomptueux de considérer les transactions relevant de l'économie de marché comme « fausses » pratiques humaines sous prétexte de leur effet réifiant – du moins cela réduirait considérablement le travail de l'enquête sociologique, au point qu'il en devienne absurde. A partir du moment où les biens ou services consommés font sens, pour leur valeur d'usage et leur valeur d'échange, pour les acteurs concernés dans la transaction, il y a constitution du social, et donc intérêt de l'enquête sociologique. En revanche, il nous paraît raisonnable, comme Honneth, de considérer le potentiel réificateur des ressources permettant l'évaluation de relations entre individus au même titre que l'évaluation des choses, pourvues de valeur d'usage et d'échange. De ce point de vue l'idée est en effet que l'attitude calculatrice est grandissante.

2.2.4. *De la convergence des espaces scéniques abstraits*

La conception de la valeur dans cette thèse ne rejoint pas la lecture duale de la valeur chez Marx. Le concept « triptyque » de la valeur chez Dewey permet de distinguer la scène marchande et la scène symbolique qui constituent le social. Néanmoins, d'un point de vue territorial la valeur est constituée d'une dualité fondamentale : la valeur d'usage et la valeur d'échange. On retrouve la dualité dans la référence à l'abstrait et au concret : là où le travail concret correspond à la valeur d'usage chez Marx (qualité et quantités matérielles, hétérogènes), le travail abstrait correspond à la valeur d'échange (Harvey, 2012, p. 36).

La dualité dans le concept de valeur comme dans celle de travail se retrouve théoriquement dans la marchandise certes, mais *in fine* dans le territoire. Tandis que dans un contexte industriel la pensée marxienne – et pour l'ensemble des modèles de développement (voir Partie II) – part de la problématique du travail, du travailleur et de la marchandise, ici la problématique de la valeur se pose dans une perspective territoriale, et concerne potentiellement n'importe quel type d'acteur et d'objet.

On pourrait considérer que le territoire en tant que scène, comme les machines, ne créent pas de valeur mais sont source de plus-value. En effet, tout en étant pareillement ici considérée comme immatérielle et relationnelle, la valeur est celle du temps nécessaire à la transaction socialement nécessaire – du côté du travailleur pour l'acquisition des connaissances nécessaires, l'élaboration du bien, etc. Dans ce contexte des mobilités et de société postindustrielle, le temps socialement nécessaire à la constitution de la valeur ne concerne cependant pas uniquement celui du « travail »³¹ : « Toute marchandise [est] un signe, puisqu'en tant que valeur elle n'est que l'enveloppe matérielle du travail humain dépensé pour la fabriquer ». (Marx, 1993 [1867], p. 103, cité par Harvey, 2012, p. 62) **On pourrait ainsi ici parler « d'espace-temps de production-consommation nécessaire ».**

Avec la mobilité des personnes, il y a double potentiel de création de plus-value. En effet dans un contexte de mobilité des seuls biens et travailleurs (mais pas des consommateurs), la fluidité du travail est la source de plus-value ; la fluidité de la consommation également. Au-delà du problème de la réalisation et de la demande effective (création de besoin nécessaire à l'accumulation capitaliste), les enjeux de la consommation du fait de la mobilité des consommateurs devient une source de plus-value.

En ce qui concerne le fétichisme de la marchandise, c'est un problème qui peut être éclairé de manière nouvelle par les questions soulevées dans le champ du tourisme. De la même manière qu'il puisse y avoir « déni du marchand » dans une série de transactions (en l'occurrence selon certains auteurs pour la réussite de transactions touristiques), il y a fétichisme lorsqu'il y a ignorance de la « diversité des conditions socio-environnementales des liens spatiaux et des pratiques du travail impliqués » (Harvey, 2012, p. 51). Autrement dit ; une transaction idéaltypique touristique selon la littérature serait celle où les rituels inhérents à une transaction marchande seraient considérés comme inexistantes (p.ex. éventuel calcul de bénéfice pour le producteur, marchandage, etc., et du côté du consommateur pour l'acquisition des connaissances nécessaires, la recherche du bien, etc.) : « [...] les relations réifiées ne forment qu'un cadre d'interprétation faux, une sorte de voile ontologique derrière lequel se cache un mode de l'existence humaine factuellement et réellement vécu » (Honneth, 2011, p. 38).

Indissociables de la scène concrète, les scènes symbolique et marchande permettent la constitution du social et de l'échange. C'est dans cette dimension que prend forme la valuation, que la valeur est révélée dans une perspective relationnelle et instituée. Là se constitue la valeur d'échange d'un bien ou service, grâce aux connaissances des acteurs qui lui attribuent un sens, et quantifient sa valeur marchande dans le cadre d'une transaction marchande. Cette proposition s'appuie sur le constat théorique émis dans la littérature sur la nature horizontale des liens sociaux et l'importance de cette dimension sur les structures sociales (verticalité) (Chapitre 1). Les liens sociaux dans une communauté (*Gemeinschaft*) ou une société (*Gesellschaft*) se définissent communément par opposition à la dimension physique et constituent toute forme de

³¹ Pour Marx, la valeur de la force de travail est devenue une marchandise.

monde social. Néanmoins les liens sociaux communautaires sont orientés vers le concret, ne serait-ce que géographiquement par la faible distance qui sépare les êtres humains les uns des autres, et les objectifs de subsistance pour le cas d'une communauté économiquement non dépendante des mobilités (voir également Partie II Chapitre 4). Au fil de l'augmentation des mobilités, la dimension symbolique prend de l'importance, les besoins évoluent, les distances s'accroissent. Les mobilités ont ainsi un double effet sur ce qu'était la communauté:

- Il y a « publicisation » de plus en plus d'informations restées auparavant dans le domaine privé ;
- Il y a « marchandisation » au sens d'une privatisation (institutionnelle) de ce qui était auparavant public.

Pour Giddens (1994), la confiance est une notion fondamentale des institutions de la modernité. Elle est à comprendre comme une forme particulière du sentiment de sécurité : « La confiance est un sentiment de sécurité justifié par la fiabilité d'une personne ou d'un système, dans un cadre circonstanciel donné, et cette sécurité exprime une foi dans la probité ou l'amour d'autrui, ou dans la validité de principes abstraits (le savoir technologique ») (p. 41). Au regard d'un individu évoluant dans la sécurité de liens communautaires, le déplacement vers un ailleurs ne va pas de soi ; il doit d'abord en avoir connaissance pour avoir l'intention de s'y rendre, et cet ailleurs doit être digne de confiance pour qu'il décide de s'y rendre. Les institutions modernes sont les supports de cette confiance. Elles ont été déployées dans un processus complexe impliquant des enjeux économiques et sociaux. Billaudot (2005) considère que la monnaie et la « citoyenneté » constituent un « institutionnel dépersonnalisé » proprement moderne. Dans la métaphore proposée, les scènes symbolique et marchande se distinguent mais s'intègrent institutionnellement au regard de l'historique de l'espace public chez Habermas (voir *infra* ; « La scène symbolique comme émanation de la sphère publique bourgeoise »). Chez Urry, la « scène publique est plus visuelle et plus émotionnelle que la *sphère* publique » (2005, p. 211) ; c'est dans l'analogie que l'on propose ici parce qu'ils sont indissociables de la scène concrète, tandis que chez Urry les liens avec une scène marchande ne sont pas théorisés.

La sphère publique est purement sociologique, épistémologiquement parlant, elle est a-temporelle et a-spatiale ; elle comprend le pôle de l'opinion uniquement : **la scène symbolique est un espace complètement abstrait tant qu'elle n'est pas ancrée dans l'espace et dans le temps (dans le sensible) ; tout comme la scène marchande elle est en ce sens théoriquement désencastrée.** Au niveau du fond, le débat sur l'encastrement ou le désencastrement du social d'article autour de la question de l'existence même des liens entre scène symbolique et marchande : le déni du marché (Point 1.3.) consiste à n'observer que le rapport de l'opinion au concret, ou la focalisation sur ce dernier, dans les approches néo-marginalistes où l'échange marchand se jouerait uniquement sans quelconque lien avec des valeurs ni dans une sphère socio-culturelle dans laquelle elles s'inscrivent. Cette métaphore illustre donc, au-delà de l'opérationnalisation des concepts de valeur et de valuation dans la transaction, le positionnement épistémologique de la thèse : Considérant leur ancrage spatial fondamental, les dimensions économique et sociale ne s'excluent pas systématiquement mais participent à la constitution du social dans le cadre des transactions marchandes. Au regard des « mondes » de justification des économies de la grandeur (Boltanski & Thévenot, 1991), la scène marchande ne se définit pas par un contenu désigné, mais désigne un langage de justification. **La scène territoriale n'est pas un espace fini, mais une superposition des trois scènes traditionnellement traitées de manière distinctes dans les sciences sociales.**

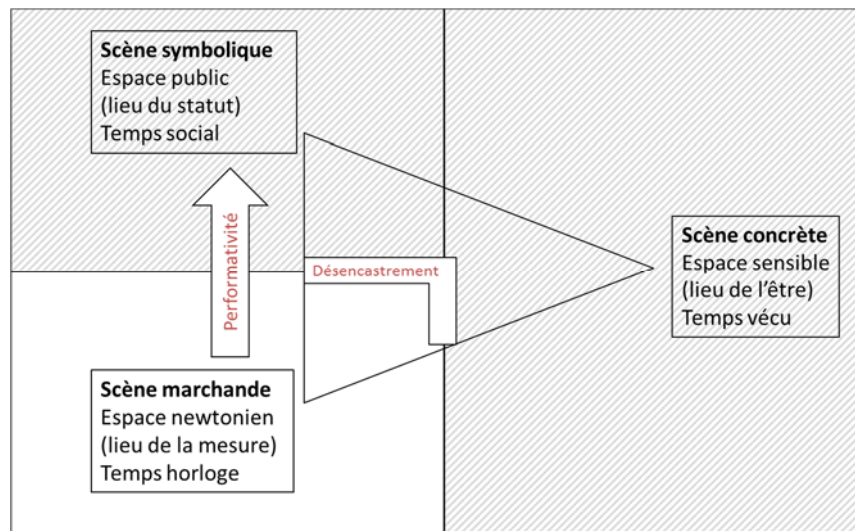


Figure 9. Temps et espaces dans les dimensions de la scène territoriale. Source : Elaboration propre, d'après Urry (2005)

La scène marchande partage avec la scène symbolique son opposition et sa complémentarité, son interdépendance à la scène concrète. L'espace des scènes symbolique et marchande est celui de la représentation : représentation via la monnaie, et représentation via une opinion. Du point de vue sémiotique (Everaert-Desmedt, 1990), un billet de banque est un symbole (un signe qui renvoie à son objet en vertu d'une loi). C'est un point commun entre le marché et l'espace public par rapport à la scène concrète : l'une et l'autre scène sont indissociables dans le processus transactionnel d'un point de vue territorial ; ils symbolisent aux niveaux du marché et de l'espace public la valeur territoriale. Les liens dynamiques théoriquement entre ces deux scènes nourrissent de nombreux débats en sciences sociales : la question de l'encastrement, de « l'enchantement » de la vie touristique, etc.

La scène marchande, quantitative, peut tendre à dominer en tant que critère d'évaluation et engendrer une tendance à la standardisation, dans le sens que les processus de valuation quantitatif, et monétaires, constituent une forme de nivellement valutatif. Théoriquement, historiquement, il y a marchandisation de l'eau, mais réification potentiellement non, à partir du moment où les opinions sont échangées à ce propos, et que, horizontalement, autour de « cette » eau est marchandisée et le territoire mis en scène. D'après « l'idéal-type simmelien (1988) [...] l'échange monétaire se déroberait aux liens sociaux puisque sa finalité, *via* la monnaie, consiste à mettre les choses en équivalence, indépendamment des liens personnels. Le marché substitue la réciprocité entre les personnes à la réciprocité entre les choses et aboutit à une réification et à une « désaffection » des relations sociales » (Chantelat, 2002, p. 524).

Par rapport à la question du fétichisme de la marchandise ou, d'un autre point de vue, de la réification chez Lukacs, le modèle proposé illustre le glissement que l'on peut analyser comme s'opérant entre les deux scènes : seuls les symboles sont considérés comme pertinents pour les acteurs. En usant du vocabulaire de la sémiotique, l'exemple suivant illustre l'argument : un chien en tant qu'existant de manière concrète (outre toutes ses différentes actions, mord par exemple). Symboliquement, il a une valeur d'échange sur le marché, plus ou moins élevée, monétairement et au niveau de l'espace public (p.ex. un chien de race). Il y a fétichisme à partir du moment où de n'importe quel point de vue le chien-symbole existe plutôt que le chien-concret – il y a « rupture sémiotique » au sens où sur le marché et dans l'espace public abstrait, le chien ne mord pas. Institutionnellement, les accidents de morsures conduisent à une interdiction des chiens

dangereux (constitution de normes au niveau de l'opinion), les Pitbulls et autres perdent ou gagnent de la valeur monétaire en conséquence sur un territoire en question. Lorsque seule la valeur monétaire du chien compte dans la perspective d'un échange, il y a réification. Et, au regard du capitaliste qui effectuerait une transaction impliquant un chien(-symbole, donc), lui non plus, le capitaliste, ne serait « une personne respectable qu'en tant que personnification du capital » (Marx, 1993 [1867], pp. 663-664, cité par Harvey, 2012, p. 280), un être désincarné, abstrait.

Dans cet exemple, ce sont néanmoins les risques de morsures qui ont conduit à la réglementation, non le potentiel de prise de valeur des chiens sur le marché. La distinction paraît aisée dans ce cas : les arguments économiques ne conduisent pas toute réglementation, mais telles conséquences peuvent être analysées comme telles. Mais ici au regard de ces débats la métaphore est utile en ce qu'en schématisant les liens entre les différentes scènes, les différentes dynamiques peuvent être pensées de manière conjointe et non dans leur(s) opposition(s), du point de vue des acteurs en situation, mais aussi du point de vue des sciences humaines, en situation également. Par exemple, par rapport à l'évolution du rôle de la monnaie (voir *supra*), on pourrait parler de « rupture sémiotique » entre les scènes concrète, marchande et symbolique, un désencastrement au niveau de *chaque* transaction qui constitue la possibilité du « capitalisme mondialisé » (Harvey, 2012, p. 87) : la monnaie peut être thésaurisée sans qu'il y ait lien concret avec sa valeur d'usage, tandis que cette accumulation (la croissance) dessine les relations de pouvoir et de domination du monde contemporain.

Ces enjeux ne peuvent théoriquement faire sens à partir du moment où l'on pense la multiplication des transactions, autrement dit la mise en scène territoriale. Certes, au-delà de cette perspective théoriquement indispensable, c'est la question des impacts de ces transactions sur les trajectoires territoriales qui nous importent dans cette thèse (voir Chapitre 3 Point 3.1.). On peut néanmoins noter que comprise dans le langage de l'innovation, cette appréciation théorique permet également une ouverture considérable de la problématique, à partir du moment où la question de la relation substance-prix est dépassée. Le concept de valeur est ainsi préféré ici à celui de connaissance dans une perspective territoriale.

2.3. Processus de transaction et dynamique de mise en scène

Dans un mouvement dynamique, le processus de transaction se déploie sur la scène concrète, la scène symbolique et la scène marchande : les processus de *praise*, *prize*, et *price* sont en jeu, respectivement entre les scènes concrète et symbolique, entre les scènes symbolique et marchande, ainsi qu'entre les scènes marchande et concrète. Le processus transactionnel s'inscrit dans et participe à la constitution de la scène territoriale. C'est ce processus que l'on décrit ci-dessous, pour considérer ensuite le mouvement d'accumulation de ces transactions au fil du temps.

Dans ce mouvement, à l'origine de la transaction, un manque doit être comblé. Schématiquement, un besoin se situe entre les impératifs concrets et symboliques de l'opinion. Le fait de priser [*prizing*] est le processus de hiérarchisation, menant au choix, en fonction des fins – les fins étant considérées ici comme différentes dans des contextes sociétaux de fortes mobilités. L'évaluation [*appraisal*] est relative aux moyens. Mais, dans tous les cas, « il est indéniable que les désirs, tels qu'ils se présentent d'abord à nous, procèdent à la fois de tendances organiques innées et d'habitudes acquises » (Dewey, 2011, p. 112). Le « manque [étant] caractéristique de toute

situation qui suscite un désir » (Dewey, 2011, p. 123), le manque peut être d'ordre existentiel à plusieurs titres, physiologique, émotionnel, social, etc. Schématiquement, dans chacun de ces besoins l'expérience au double sens germanique de l'*Erlebnis* et de l'*Erfahrung* est engagée dans le processus, au sens où « l'apparition d'un désir lié à une fin-en-vue est la transformation d'une impulsion antérieure ou d'une habitude routinière » (Dewey, 2011, p. 119). Le modèle ainsi laisse une marge de manœuvre à l'interprétation des innombrables situations entre les deux extrêmes de pulsion et de sur-rationalisation des comportements marchands (dans les deux cas de la consommation et production). Par exemple, « le comportement est souvent tellement direct que n'interviennent ni désirs ni fins et qu'aucune valuation n'a lieu » (Dewey, 2011, p. 119). Dans ce cas *a priori* la rationalité engagée est peu décisive dans le processus. On peut interpréter ce genre de situation au regard de Goffman (1973), pour qui les conduites permettent au quotidien le maintien de la face en premier lieu. Ces dernières néanmoins n'empêchent pas en sus une valuation. Ainsi, on peut résumer la valuation ici comme étant une appréciation pragmatiste de la rationalité instrumentale, considérant la dimension contextuelle dans lequel l'acteur associe un sens à son comportement, lui-même mu par un désir issu d'impulsions et d'habitudes routinières. Au vu de ce processus, « une valeur est *finale* au sens où elle représente la conclusion d'un processus d'évaluations analytiques des conditions opérants dans un cas concret – qui comprennent les impulsions et les désirs d'un côté, les conditions extérieures de l'autre » (Dewey, 2011, p. 136).

Considérant la dimension temporelle dans le processus, au temps du manque succède celui du choix, puis de la confrontation, dans un dialogue permanent entre la valeur d'usage et la valeur d'échange. Suite à la confrontation même, le processus de valuation est encore en jeu, les acteurs concrètement recommandant ou non tel ou tel bien et service, étant plus ou moins satisfaits. Prenons l'exemple d'une transaction touristique pour illustrer ce processus. Premièrement, un individu ressent un manque, et envisage de se déplacer pour consommer autre part, par exemple à Zermatt. Depuis le lieu dans lequel il se situe alors, l'individu a connaissance de Zermatt : il connaît probablement le Cervin, associe peut-être la destination à la Suisse, sait qu'il pourra y skier, il connaît la réputation de Zermatt, le prestige qui y est ou non associé dans son environnement social, etc. Grâce à la communication diffusée par les acteurs locaux, au travers d'Internet, des agences de voyage, de la littérature, des guides etc., l'individu peut développer le plus ses connaissances à propos de Zermatt, se faire une opinion. Depuis le lieu où il se trouve, l'individu est également contraint dans sa destination par son pouvoir d'achat : il fait le choix d'un type d'hébergement à hauteur de ses moyens. De ces deux points de vue, au regard de la concurrence, l'image de Zermatt est forte, et les prix sont élevés : Zermatt a une grande valeur territoriale d'un point de vue économique. Dans le processus de transaction, cette étape de projection est ensuite suivie par celle de la confrontation. Au moment où il se déplace à Zermatt, il concrétise le voyage qu'il a imaginé. Après s'être projeté concernant des informations sur la valeur d'échange, l'individu expérimente la valeur d'usage, il y est confronté physiologiquement, ce qui suscite des émotions positives ou non au regard des attentes qu'il a formulées. D'autre part, en tant qu'individu, il « performe » l'espace, pour reprendre un terme géographique (Crouch, 2003; Edensor, 2001). On retrouve là le positionnement pour une part constructiviste de la thèse, dans la mesure où l'on considère que, sociologiquement, la dimension concrète ne peut être révélée que dans la dynamique processuelle de l'action (tout comme chez Ek et al. (2008) par exemple). Économiquement, cet aspect processuel est fondamental, dans la mesure où c'est à travers cette dynamique que se constitue la valeur économique ; grâce aux transactions, motivées et guidées par des opinions, mais reposant toujours plus ou moins directement sur des éléments

physiologiquement concrets, dont la réalisation est facilitée par l'institution monétaire. Enfin, cette présence de la personne sur place a des conséquences en matière de gestion des ressources (eau, terrain, etc.).

Après avoir interagi de manière distanciée et abstraite avec les acteurs sur place durant la phase de planification, l'individu interagit donc concrètement avec ces derniers (co-présence) (Bærenholdt, 2004; Larsen, Urry & Axhausen, 2007). Mais la confrontation suscite une étape supplémentaire dans le processus, durant laquelle durant son séjour ou par la suite, il peut intervenir sur la valeur symbolique de Zermatt : par exemple en évaluant sur Internet les prestations dont il a bénéficié, ou simplement en communiquant avec ses proches à propos de son voyage – les inciter ou les dissuader de visiter également le lieu par exemple. Les acteurs locaux agissent pareillement en adaptant leur infrastructure, leurs prix, etc. « Chaque fois que l'on évalue des choses en fonction de leur convenance et de leur utilisabilité en tant que moyens, nous émettons des propositions-de-valeur spécifiques » (Dewey, 2011, p. 146), autrement dit des projections dans le futur. Une situation est stigmatisée et une meilleure situation est anticipée. Les normes surgissent dans la projection ; ce qui doit ou devrait arriver – les opinions émises participant à la constitution de l'opinion publique, suscitant alors de nouveaux besoins. Ainsi, on peut considérer que la fréquentation d'un lieu par exemple, ou la consommation d'un bien, résulte de propositions de valeur antérieures (« Je reviendrai », ou « J'en consommerai à nouveau », ou « allez-y »).

Le principe de rendement croissant agit sur les trois dimensions de la scène territoriale : plus les individus en parlent, plus ils s'y rendent concrètement, plus les locaux sont susceptibles d'y rester, etc. Il en va de même pour la dynamique inverse, et dans les deux cas également on considère les actions des acteurs locaux, qui peuvent ou non s'investir dans la scène territoriale de quelque manière (professionnelle ou non, par exemple bénévolat, spécifique au tourisme ou non, par exemple l'enseignement local).

Du point de vue des individus, l'accumulation des transactions dans le temps participe à la constitution d'une expérience (dans le sens d'une socialisation socio-économique) mobilisée dans les transactions futures. « Une histoire, c'est[-à-dire] une succession chronologique de formes d'expériences » (Braudel, 1985, p. 83) ; le « temps de la socialisation » constitue la base du « temps du monde ». L'idée ici est de voir que le processus historique est long, et morcelé. Du point de vue du territoire, le phénomène d'accumulation des transactions constitue la scène territoriale. On parle de mise en scène à partir du moment où les transactions se multiplient ; les individus et les objets sont constamment réorganisés sur la scène territoriale, symboliquement, concrètement et au niveau de leur valeur sur le marché. Par rapport à la métaphore théâtrale, c'est avec la mise en scène que prend sens le concept de cadre, puisque c'est dans l'accomplissement des actions et la répétition qu'ils sont constitués. Au fil des transactions, les cadres faisant sens qualitativement pour les touristes font sens pour Dufour : il renonce à une partie de ses activités pour se spécialiser dans l'accueil des étrangers.

Ci-dessous, on revient sur deux notions, l'expérience et l'authenticité, pour comprendre la nécessité de l'élaboration de la métaphore sociologique pour aboutir à un modèle de développement cohérent.

L'expérience

En tant que courant de recherche, l'*experience economy* a été popularisé par Pine et Gilmore avec leur ouvrage « *The Experience Economy: Work Is Theatre & Every Business a Stage* » (1999). Les auteurs font référence à Toffler (1987), qui critique les économistes quant à leurs difficultés à imaginer des alternatives au capitalisme et au communisme. Au postulat de l'allocation des ressources, il prédit l'avènement d'une économie où les attentes du consommateur en termes d'expériences ne permettront plus de considérer la fiction de l'équilibre du marché comme réelle. Entre temps, Schulze (2005)³² développe la notion de société de l'expérience, où la question expérientielle existe sociologiquement au travers de l'« être » plutôt que de l'« avoir » ou que du « pouvoir ». Cette dimension du *vivant* se trouve pour Pine et Gilmore (1999) dans l'inscription de l'individu dans le temps et l'espace : l'*expérience* consiste pour le consommateur à espérer une pratique mémorable, dans laquelle ses divers sens seront engagés.

Pour Sundbo (2009) comme pour Pine & Gilmore (1999, 2013), l'*experience economy* est un 'secteur' à part entière, qui se « rapproche » du secteur des services. Chronologiquement selon cette vision, l'expérience a « succédé » aux biens et services. La différence dans la littérature entre ces deux secteurs tient à ce que les services répondent à un problème du consommateur, tandis que l'expérience peut être définie comme un « voyage mental ». Dans l'*experience economy*, le consommateur devrait théoriquement être plus engagé que dans les services, parce que l'expérience « prend place dans leur esprit ». « L'esprit » et le « voyage mental » ne sont pas systématiquement décrits dans la littérature. Mais on considère cette « expérience » à proprement parler comme relevant certes d'une part d'une élaboration rationnelle cognitive, mais d'autre part d'une dimension sensible.

Ce que Sundbo (2009), et Pine & Gilmore (1999, 2013), tiennent pour le secteur de l'*experience economy* est : le sport, l'art, la culture (théâtre, film, musique, TV, etc.), les musées, la gastronomie, le design, l'architecture, les jeux vidéo, les divertissements sur téléphone mobiles et la publicité. Or, concrètement, il s'agit à peu près de l'ensemble du secteur tertiaire (hormis les services tels que banque, assurance et finance), qui se retrouvent à peu près tous dans le tourisme. Dans le cas d'un déplacement de personne dans un territoire par exemple pour des raisons de loisirs, c'est sa présence concrète sur place qui va susciter toute une série d'expériences sensorielles plus ou moins standardisées ou exotiques de son point de vue (tel type d'hébergement, telle nourriture, telle musique, etc.). Les objets d'un point de vue substantiel fonctionnent comme « des stimuli externes » (Sundbo & Sørensen, 2013b), autrement dit le matériel se combine à l'immatériel dans le processus expérientiel pour la création de valeur. Par rapport à d'autres théories, les institutions au sens conventionnel du terme ne suffisent pas ici pour rendre compte du processus de création de valeur, pas plus qu'elles ne permettent que de suggérer des processus innovateurs « de surface » (telle technologie ou tel « type d'expérience » se succédant au fil du temps et pouvant être déduites d'observations des institutions objectivés). **Avec la métaphore, on comprend que l'expérience est partie intégrante de tout type de transaction, mais que la valeur économique d'un bien ou un service qui dépend particulièrement de cette dimension dépend de l'engagement pratique des acteurs, au sens qu'ils attribuent à ce dernier. Or, dans un contexte de fortes mobilités, ceci passe souvent par la présence et la**

³² En France, Dubet (1994) parle de la société de l'expérience dans une optique plus généralement « postmoderne ».

« rationalisation » de l'expérience de présence sur tel ou tel territoire, autrement dit différentes formes de tourisme.

Pour la présentation de la métaphore, on a ainsi pris l'exemple d'une transaction touristique car il illustre bien le phénomène de projection dans le temps, ainsi que les enjeux pour le territoire (concrets et symboliques). Cependant nous considérons cette métaphore comme convenant à tout type de transaction économique (voir Partie II). Dans le cadre d'une économie de marché, consommer un bien ou un service relève de ce processus y compris pour un bien dont la valeur d'usage reste particulièrement importante. Mais la transaction qui permet la consommation de l'eau minérale de Montreux à Londres est également lisible par cette métaphore. Ici, au-delà de la valeur d'usage qui certes reste indissociable du processus de création de valeur, l'opinion est fondamentale. La différence entre ces deux types de transaction concerne la présence ou non du consommateur sur place ; les deux types de transaction ont donc des implications différentes en termes de mise en scène (voir Partie II Chapitre 6). Dans les deux cas, de la mise en scène du territoire dans une économie de marché dépend la génération de flux monétaires et la recreation des ressources. Dans ce sens, si la mobilité des personnes a, par définition, généré l'essor du tourisme en permettant concrètement de démultiplier les possibilités de transaction, cet essor est tout aussi dépendant de l'augmentation considérable de la disponibilité de l'information, qui alimente les connaissances des acteurs. Dufour, un touriste britannique, mais aussi Cook³³ par exemple, les auteurs des guides Baedeker et Murray (dès 1839 pour la Suisse), participent à la mise en scène territoriale. Les moyens de communication ont élargi le potentiel de la scène symbolique de manière très importante, au-delà du bouche à oreille, des journaux, romans et guides. Aujourd'hui, cet espace est d'autant plus fondamental qu'ont pris de l'importance les NTICs. Les offices du tourisme dans leurs rapports officiels ne comptabilisent plus uniquement les présences concrètes, mais les présences symboliques sur le *site*.

Par rapport à la controverse qui existe sur la notion de mise en scène (qui susciterait une certaine duperie de la part des producteurs face aux consommateurs grégaires (et particulièrement dans le cas du tourisme, voir Point 1.3.)), on considère que la participation de l'ensemble des acteurs au même titre dans le processus transactionnel et donc dans de la dynamique de mise en scène permet de considérer dans les deux cas la possibilité de leur bonne foi, ou, pour reprendre la notion d'Habermas, de leur innocence potentielle.

On peut également s'inspirer de Goffman (1973) pour comprendre cette nuance, pour qui la question du vrai et du faux dépend du besoin primant de maintenir la face, et non pas de duper l'acteur en interaction. La métaphore de la scène ne sous-entend pas une systématique volonté d'une relation de dupe, tandis qu'elle n'exclut cependant pas pour autant cette possibilité. Autrement dit, maintenir la face ou agir d'une manière ou d'une autre pour aboutir à une « situation meilleure » peut être purement individuelle ou non, à plus ou moins long terme. Cependant, bien qu'il y ait une dimension subjective dans l'identification des fins par les acteurs, la délibération des moyens ne peut se faire sans l'objectivité des rapports entre le prix et la substance (les aspects concrets), le prix et l'opinion, et l'opinion et l'expérience, et ceci dans les deux cas (du touriste ou de l'acteur local pour notre exemple). Mettre en scène ce n'est pas manipuler, c'est le résultat d'un processus de valuation où les acteurs constituent une forme de

³³ Cook ne s'implante pas concrètement dans les destinations touristiques (pas d'investissements dans des hôtels ou autres infrastructures), mais organise des tours, dont le premier a lieu en Suisse en 1863. En 1890, l'entreprise *Thomas Cook and Son* regroupe 170 bureaux à travers le monde, et emploie 1'700 personnes (Tissot, 1990).

réalité (qui possède également une dimension fictionnelle) à laquelle chacun adhère *dans la mesure où il est concrètement impliqué* : le territoire est le lien indéfectible entre les différents acteurs en interaction dans et/ou à propos d'un territoire. La question est de savoir comment les diverses et multiples valuations et transactions peuvent contribuer positivement au développement de la valeur territoriale. Pragmatiquement, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle dans la mesure où l'ensemble des acteurs parviennent à satisfaire leurs besoins, rationnellement et émotionnellement sur la scène territoriale, les valuations successives de ces acteurs contribuent volontairement ou involontairement à une « situation meilleure » du territoire (Dewey, 2011). Certes, à partir du moment où il y a transaction marchande, on peut parler théoriquement de réification de certains points de vue. Mais, dans ce cas, comment comprendre le phénomène d'encastrement de l'économie dans le social problématisé par les économistes hétérodoxes, et de plus la dimension expérientielle de biens de consommation démontrée par les *tourism studies* ? On ne pense pas qu'il y ait *systématiquement* « moment d'oubli de la reconnaissance » dans toute transaction marchande, mais on ne nie pas le fait que cette *situation* soit possible ; lorsqu'il y a focalisation sur la valeur d'échange, sur-évaluation et déni des besoins.

Considérer l'expérience ontologique en termes de reconnaissance dans une forme de prolongement et d'ouverture théorique de l'*experience economy* comme on le fait ici permet de ne pas être se limiter à l'idée d'un *deus ex machina* rationaliste et intéressé. La proximité et co-existence dans l'économie de marché moderne des scènes marchande et symbolique a des conséquences au fil des transactions, conséquences importantes puisqu'elles se traduisent au niveau institutionnel. Mais on est là au niveau de la dynamique de mise en scène déjà qui comporte des spécificités territoriales (voir Partie II), autrement dit dans la traduction territoriale d'une métaphore sociologique qui ne tranche pas théoriquement et de manière arbitraire (antérieurement à la confrontation aux spécificités d'un terrain) ou jugerait de la valeur sociologique de la scène marchande (!).

Pour Simmel (1988), certes « les propriétés distinctives d'autrui perdent leur signification communicationnelle dès que celui-ci est réduit au statut de partenaire d'un acte d'échange médiatisé par l'argent » (p. 109), signification précisément particulièrement importante dans l'économie postindustrielle et touristique en l'occurrence. Cependant, si l'échange monétaire « dépersonnalise » le rapport social, autrui « doit rester présent en tant que porteur des propriétés qui caractérisent les personnes en général pour pouvoir compter comme un partenaire fiable d'échange » (p. 109). Mais cette fenêtre conceptuelle n'engage pas de lien de causalité entre le concept de mise en scène et la réification ou le manque d'authenticité. Au contraire, si « enchantement du monde touristique » il y a, c'est qu'il y a valorisation par les acteurs de l'expérience au quotidien, des reconnaissances discrètes, par rapport aux enjeux de la valeur d'échange, et en particulier du point de vue monétaire. Autrement dit, il y a toujours encastrement en termes d'ancrage concret. On pourrait aller jusqu'à postuler une certaine mise en abîme du phénomène touristique de ce point de vue. Partant en effet du postulat de la sociologie des mobilités, de la dématérialisation de certaines formes de relationnel, le tourisme serait effectivement une « économie expérientielle » au sens de la mise en scène de ces « tonalités affectives », en d'autres termes d'une expérience ontologique du banal dans l'ailleurs, où le territoire relève de l'unique vis-à-vis d'une société standardisée globalisante.

L'authenticité

La critique du caractère marchand des pratiques sociales pose des questions spécifiques en particulier pour le tourisme via la problématique de l'authenticité : la dimension marchande de biens et services touristiques nuirait à leur authenticité et s'opposerait à leur dimension culturelle. Pour certains auteurs (par exemple Réau et Poupeau (2007), cités plus haut), si le caractère commercial de la transaction est trop visible, il peut mettre en péril la valeur d'authenticité de la pratique sociale. Dans la littérature anglo-saxonne des *tourism studies*, cette problématique de l'authenticité est questionnée à travers le concept de mise en scène. Le débat s'articule entre les approches objectivistes et relationnelles de l'authenticité.

Dans le champ du tourisme, Steiner & Reisinger (2006) se font l'écho d'une approche objectiviste de l'authenticité disparue de la littérature ces trente dernières années, soulignant que les propriétés authentiques d'un objet sont validées par des experts. Il s'agit là d'un paradigme objectiviste, qui s'il concède que l'authenticité est révélée par des acteurs (les experts), ces derniers ne font que de qualifier l'objet comme authentique à partir de ses propriétés substantives pouvant être objectivées. Mais traditionnellement, c'est plutôt le paradigme relationnel qui a été une référence dans ce débat et cette littérature : est authentique ce que le touriste considère comme tel (Poria et al., 2006 ; Timothy & Boyd, 2003). MacCannell (1973) mobilise la métaphore théâtrale de Goffman et la recompose en six « stades » de mise en scène (entre le *frontstage* et le *backstage*). Sans que la dimension économique ne soit explicitée, les relations d'authenticité seraient chez MacCannell qu'une réaction face à l'aliénation de la modernité, et seraient ainsi habitées par une dimension spirituelle : plus ou moins de mise en scène correspond à plus ou moins d'authenticité car suppose une distance plus ou moins grande avec le phénomène marchand, l'ampleur de la supercherie dépendant, semble-t-il, de l'implication des acteurs et institutions dans des logiques de profit par exemple. Au carrefour de ces deux positions, Lau (2010) considère l'authenticité comme un concept social réaliste (Sayer, 2000). Ce dernier se distingue des approches strictement relationnelles – où les qualités « objectives » d'un objet ne dépendraient que des valeurs qui lui sont associées et se donneraient à voir au travers des discours tenus à leurs propos. Néanmoins il concède à cette approche constructiviste que la relation est un phénomène incontournable dans la construction de la réalité sociale, et ici touristique, tandis qu'il relève la primauté existentielle de l'objet au préalable.

Au-delà de cette littérature spécifique au tourisme, dans les sciences sociales souvent le problème de l'authenticité est pensé en des termes « spirituels » (Cohen, 1988), d'(ir)réalité (Baudrillard, 1976), ou de simulation (Belhassen & Caton, 2006), tandis que la mise en scène évoque des aspects négatifs, une tromperie. De certains points de vue en sciences sociales, une mise en scène ne saurait être considérée comme authentique dès lors que les acteurs concèdent à l'économie de marché le principe même de mise en scène, et donc s'approprient des outils standardisés. Cette position est extrêmement problématique dans l'idée d'une discussion du phénomène touristique puisque de fait, les transactions marchandes constituent une part considérable du phénomène lui-même. Adhérer à cette vision de l'authenticité consisterait donc à un retour épistémologique aux positionnements élitistes des années 1950 et 1960 évoqués plus haut et vivement combattus (Chapitre 1 Point 1.3.): aucune pratique touristique comprenant effectivement une relation marchande ne saurait être considérée comme authentique. Le touriste serait, à nouveau, baigné d'illusions.

Comme c'était le cas dans les *tourism studies* avec la succession des tenants du déterminisme puis de la *performance*, la conception relationnelle de l'authenticité Burner (1991) a succédé à la tradition objectiviste – qui n'est d'ailleurs pas complètement dépassée puisque Steiner & Resinger (2006) restreignent encore cette conception objective de l'authenticité en considérant que les propriétés authentiques d'un objet validées par des experts. Néanmoins la dimension économique n'est pas exclue de ce débat. Elle s'y insère notamment via le problème de la standardisation, qui est implicitement considérée comme une conséquence inéluctable de la marchandisation. Une lecture socio-économique de ce débat peut ainsi conclure que dans la littérature, au-delà de la nature objective ou relationnelle de l'authenticité, c'est la nature de la relation à l'objet qui remet en cause l'authenticité de ce dernier. La relation à l'objet étant « plus ou moins » marchande selon le degré de standardisation de la première (s'il y a ou non « enchantement du monde » (cf. Réau & Poupeau, 2007) ou encore contenu culturel 'manifeste' (cf. Cousin (2006)), l'authenticité ne serait pas irrémédiablement incompatible avec l'économie de marché, mais dépendrait donc de l'atteinte portée par la marchandisation via le processus de standardisation aux « choses » en jeu dans ces interactions (on ne saurait selon ce point de vue en effet parler de biens et services n'ayant pas encore été « désenchantés » par le marché !). Cette idée d'une pratique sociale culturelle, économique, et potentiellement authentique, est développée au Point 2.1. au travers de la mobilisation du concept de valeur.

La problématique de l'authenticité est rattachée très fréquemment à la notion d'aliénation dans les *tourism studies*. C'est le cas par exemple chez MacCannell, pour qui “the alienation of the worker stops where the alienation of the sightseer begins” (MacCannell, 1976, p. 6)³⁴. Depuis Hegel, l'aliénation concerne l'expérience de la soumission à des intérêts personnels. Mais les traditions théoriques traitant de l'aliénation ne sont pas restreintes à la conceptualisation marxienne ; Xue, Manuel-Navarrete, & Buzinde (2014) identifient trois « lentilles conceptuelles » au regard de ce concept : celles de la production, de la consommation et de l'existentialisme. Les deux premières concernent la société de marché. Il s'agit pour la première d'une perspective marxienne traditionnelle, où l'aliénation concerne les travailleurs. La seconde surgit surtout dans la tradition de la critique de la consommation à partir des années 1950. C'est dans cette catégorie que l'on retrouve Lukacs, mais aussi Baudrillard (2009 [1998]) ou Marcuse (Marcuse & Wittig, 1968). Pour les existentialistes, l'aliénation est, contrairement aux deux autres acceptions, a-historique. Elle est relative à l'influence prépondérante (voir le déterminisme) du social sur l'individu, dont il est enjoint à retrouver son moi « authentique ».

Notre proposition de métaphore combine ces différents aspects. D'une part, au travers de la transaction, ils concernent potentiellement de la même manière le consommateur ou le producteur : relativement au marché certes, mais, dans les deux cas, d'un point de vue existentialiste, qu'il soit question de l'un ou de l'autre, le rapport à l'existential est une composante de la transaction et conséquemment du modèle de scène territoriale. En deçà de la question normative de l'aliénation³⁵ – cette dernière est mobilisée ici pour expliciter le processus transactionnel – dans les deux cas la nature expérientielle est partie intégrante de l'action, au

³⁴ A noter ici, au regard de la littérature et de la spécificité de l'objet « tourisme », qu'une loi sociologique a ainsi été énoncée tel que le comportement serait généralisable à n'importe quel type de situation. Mais parce que le tourisme est un phénomène profondément territorial, les recherches successives ont démultiplié les entrées typologiques permettant de spécifier le principe : de multiples « types » d'authenticité ont été mis en évidence notamment dans le champ du tourisme ; la notion d'aliénation permet de remonter en généralité.

³⁵ Ou de l'authenticité.

travers de l'ancrage de l'individu territorialement parlant. D'autre part, la métaphore tient compte et dépend de la mobilité des individus, des informations et des objets. Or, l'authenticité dès lors qu'elle est considérée comme un concept stable, suppose l'absence ou la très faible dose de mobilité.

L'idée développée ici est que l'effet de standardisation peut être considéré comme négatif, mais plus que le caractère authentique d'objets c'est la perte de leur dimension unique et de rareté qui compte dans le processus de création de valeur. En effet, un bien produit selon une logique de standardisation peut gagner en valeur économique, si la succession des transactions a conduit à une rareté de l'offre sur le marché. Par exemple dans le cas du phénomène *vintage*, où les qualités symboliques d'un objet standardisé, parce qu'elles rappellent une autre époque par exemple, comptent également pour les individus. On peut même y voir une réaction à la standardisation (Cassidy & Bennett, 2007) : un objet peut ainsi gagner en authenticité même s'il a été conçu dans une optique industrielle et à proprement parler standardisée. On ne postule donc pas de lien de causalité ici entre mise en scène « marchande » et authenticité « culturelle » : une mise en scène ne signifie pas perte d'authenticité et vice versa, dans la mesure où cette dernière peut émerger d'un phénomène marchand à proprement parler (l'exemple du *vintage*).

2.4. La scène territoriale comme modèle de développement

Dans toute transaction, les trois dimensions de la valeur sont engagées. Toutes sortes de *situations* relevant de combinaisons différentes entre la *praise*, le *prize*, et le *price* peuvent être envisagées. Il y a valuation par les acteurs au fil de la transaction sur les différentes scènes – les différentes dimensions de la scène territoriale.

Au regard des trois scènes, la réalisation d'une transaction dépend donc :

- De la dimension d'ancrage dans le concret (dimension expérientielle) : des êtres humains procèdent à une transaction ;
- De la dimension symbolique : des opinions des acteurs dans la société;
- Du marché : les prix sont les signes quantitatifs des marchandises.

Dans une perspective horizontale, la valeur peut être mise en jeu dans la transaction de manière plus ou moins importante relativement à l'une ou l'autre des dimensions de la scène territoriale. Dans certaines transactions, la rationalité à travers la scène marchande sera prédominante dans la réalisation de la transaction – par exemple dans une méticuleuse comparaison des prix au regard de la fonctionnalité et des qualités substantielles d'un produit. Dans d'autres cas, la rationalité à travers la scène symbolique sera prédominante, par exemple dans le cas d'un distributeur refusant pour une raison éthique de vendre des produits de tel producteur. Dans d'autres encore, c'est l'engagement pratique qui influencera la valeur dans la transaction, par exemple dans le cas d'un potentiel touriste souhaitant faire l'expérience d'un lieu en s'y rendant plutôt qu'en accumulant des connaissances au travers de divers médias. Dans tous les cas, les réseaux de mobilités relatifs aux trois dimensions sont mobilisés : mobilité des biens et des personnes, informations et connaissances, monnaie et capitaux.

A partir de cette métaphore, un modèle de développement peut être envisagé ; les transactions s'accumulent et constituent le territoire dans ses spécificités. La valeur dans une dimension horizontale se sédimente sur la scène, et structurante celle-ci socio économiquement parlant (verticalité). La construction de la scène au fil du temps va donc dépendre certes de transactions

qui toutes partageront les principes évoqués dans cette Partie I : réseaux de mobilités, dimensions de valeurs, ancrage par la scène concrète. Mais si toutes les transactions étaient identiques, alors les trajectoires de développement le seraient également. Pour mettre en lumière les spécificités des trajectoires de développement de nos trois cas, les différencier les unes des autres et comprendre les processus en jeu, il est nécessaire de traiter au-delà des principes (Partie I) des formes que peuvent prendre ces transactions (Partie II) avant de considérer l'enchaînement de ces différents types de transaction au regard de la trajectoire de développement.

Chapitre 3. Méthodologie et repères

3.1. Méthodologie

Pour rappel, la recherche cherche à atteindre les deux objectifs suivants :

- La compréhension des trajectoires de stations d'un point de vue socio-économique
- L'élaboration d'une proposition conceptuelle sur deux niveaux :
 - o Une métaphore socio-économique (transaction territoriale)
 - o Un modèle de développement (scène territoriale)

La poursuite conjointe de ces deux objectifs a d'importantes conséquences au niveau de la méthodologie. En effet, épistémologiquement, la méthode à adopter pour atteindre le premier objectif consiste à se conformer à une logique diachronique, c'est-à-dire au temps-horloge dans le champ de la recherche, caractérisé « par la séparation temporelle entre des causes et des effets situés à des intervalles séparés et mesurable » (Urry, 2005, p. 130). Cette réflexion sur la temporalité a émergé dans le courant de la recherche : c'est en tentant de répondre à une question de recherche calibrée sur le temps-horloge et la linéarité d'une problématique que la question du temps instantané et plus généralement des nouvelles mobilités est apparu comme incontournable. C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré une proposition conceptuelle telle que la métaphore sociologique comme base théorique au modèle de développement. Les données récoltées nous ont *conduit* à cette proposition, mais cette proposition n'a pas été appliquée à des corpus de données. Ainsi, l'empirie est mobilisée à trois moments différents dans la thèse: comme illustration dans le développement conceptuel, comme démonstration du modèle de développement (compréhension des trajectoires), et comme support documentaire (Annexes).

Une considération d'ensemble des différents champs concernés dans cette thèse (Figure 2) illustre le statut méthodologique des différentes parties de la thèse. Le travail empirique répond aux impératifs diachroniques posés par le projet de recherche dans le cadre duquel s'inscrit cette thèse. L'un des résultats de cette recherche, la proposition d'un modèle de développement territorial, s'inscrit dans la tradition de recherche en économie territoriale. Ce modèle repose sur une métaphore sociologique d'inspiration pragmatique, que l'on illustre en évoquant des exemples tirés des données. Mais la méthodologie ne découle pas de ces approches. Les éléments historiographiques et/ou ethnographiques sont convoqués de manière instrumentale pour justifier le modèle conceptuel proposé, ce dernier se trouvant être une proposition pour ordonner les données. Les valuations (voir Chapitre 2) au cœur du concept de transaction, ne sont pas informées de manière synchronique – elles sont supposées et déduites des informations factuelles récoltées dans le travail historique diachronique. Comme pour l'ensemble des recherches sur les mobilités, des récoltes de données auraient pu être conduites de différentes manières pour informer les processus transactionnels et de mise en scène territoriale : observation, ethnographie, « Time-space diaries » analyses, « cyber-research », mais ce n'a pas été le cas ici (voir Conclusion Point 4.).

Cependant, si une démarche méthodologique à proprement parler ethnographique ou pragmatique n'a pas été effectuée, les données récoltées permettent d'une part de susciter et d'illustrer la métaphore sociologique, et d'autre part d'informer les différentes trajectoires de développement. Au carrefour de ces deux objectifs, on retrouve le concept de valuation. Les valuations « appartiennent au domaine du comportement situé » (Bidet, Quéré & Truc, 2011, p. 23). Le caractère situé des valuations est à considérer par opposition à une vision économiciste « hors sol », autrement dit une compréhension à travers un filtre « écologique » (Bidet, Quéré & Truc, 2011, p. 15) et non pas rationaliste (calcul de coûts et bénéfices en fonction des fins et des moyens) des activités humaines. « La perspective vise ainsi explicitement à nous affranchir de l'économie néoclassique; elle interdit de concevoir l'intérêt à partir d'une fin *déjà donnée* et d'un individu *isolé*, « entité insulaire et fermée sur soi » » (Bidet, Quéré & Truc, 2011, p.38). « En aucun cas, une valuation ne se réduit à une représentation ou à un événement purement mental » (Bidet, Quéré & Truc, 2011, p. 24). C'est sans doute cette dimension qui a conduit les ethnométhodologues et sociologues de l'action à mobiliser Dewey. Sans se revendiquer de ce courant dans cette thèse principalement en raison de l'impossibilité d'adopter une méthode d'observation directe, nous considérons partager ses postulats³⁶.

Conformément au paradigme de la rationalité limitée, nous partons du postulat selon lequel des *procédures* se déploient dans le cours de l'action. C'est à ce niveau que la sociologie de la critique est influente dans cette thèse. En effet, dans une optique pragmatique, plutôt que de s'interroger sur la cause des pratiques, on s'intéresse aux effets des actions, le sens de l'action étant construit en fonction de ces dernières. Dans ce sens, le programme de la sociologie pragmatique *de la critique* (Boltanski & Thévenot, 1991) n'est en soi pas incompatible avec les impératifs de la théorie de la valuation, puisque cette dernière travaille à une « sociologie des compétences critiques que les personnes mettent en œuvre dans la vie quotidienne » (Blondeau & Sevin, 1994). Ils se penchent sur des *disputes*, en d'autres termes des situations où les personnes se livrent à la critique³⁷. D'un point de vue sociologique à partir de là se pose la question de ce que l'on considère par critique. On assimile dans cette recherche la critique à l'évaluation sise conceptuellement dans le processus de valuation chez Dewey. Cependant, nous répétons ici que l'intérêt fondamental de

³⁶ Paradoxalement, certains éléments chez Dewey apparaissent d'ailleurs comme échappant à la rationalité mais sans entrer nécessairement dans une dimension psychologique, alors que l'ethnométhodologie selon nous les considérerait comme participant à la une dynamique de valuation. Suivant Sacks (1974) par exemple, l'ensemble des expressions sont interprétables en situation – sont porteuses de signification (p.ex. une interjection telle que « Oh, Oh ! » ou une exclamation de la part d'un enfant « Chouette-chouette ! » (Dewey, 2011, p. 196) dans la mesure où elles suscitent une action allant dans ce sens, et surtout que les acteurs dans la situation sont capables d'interpréter la situation en question en catégorisant les acteurs en fonction de leurs actions. L'appréciation directe [*ap-praising*] par exemple est considérée comme distincte de la valuation chez Dewey si cette appréciation est considérée comme « *totale*ment a-rationnelle » (Dewey, 2011, p. 229) – sans que l'on sache où se situe la limite de cette rationalité. Ceci dit, le problème de la séparation ou non de l'ensemble des valuations possibles n'est pas notre intérêt de recherche ici, dans la mesure où l'on s'intéresse principalement aux transactions territoriales.

³⁷ On rappelle ici que la sociologie de la critique a été élaborée en opposition à la sociologie critique (bourdieusienne). Il n'a pas été précisément question de la sociologie de la critique dans les aspects théoriques évoqués plus hauts, car ce courant de recherche ne nous est pas apparu comme pouvant alimenter spécifiquement notre problématique, au-delà précisément du potentiel critique des individus, qui dans notre cadre conceptuel se rapporte au raisonnement que l'on a explicité en faisant référence au concept d'opinion chez Orléan, ainsi que plus largement à celui de sphère publique bourgeoise chez Habermas (Point 2.2.2.). En revanche, dans la mesure où la sociologie de la critique a, contrairement aux références théoriques évoquées, énoncé un programme de recherche complet dont les aspects méthodologiques sont fondamentaux, sa mobilisation nous est utile ici pour clarifier la stratégie privilégiée ici : celle associée à la théorie de la valuation.

l'apport de Dewey est de souligner le concept expérientielle, dimension qui n'est pas problématisée par la théorie de la critique. D'autre part, contrairement à l'ANT (Latour, 2006) qui suggère une analyse partant des controverses pour une analyse qualitative de réseau, dans la théorie de la valuation l'idée de hiérarchie est entendue, et l'impasse d'un monde « plat » mais ethnologiquement rigoureusement rapporté est évitée (Corpataux & Crevoisier, 2013). Concrètement, ici la critique ou la controverse s'apparente au processus de transaction lui-même : dans la mesure où il y a choix de la part du consommateur, il y a opération critique. Cette opération se répétant au fil du temps, il y a sédimentation dans le territoire, que l'on peut rétrospectivement étudier via les archives qui nous sont jusqu'ici parvenues. **Autrement dit, les éléments socio-économiques considérés dans une perspective horizontale se traduisent au fil du temps verticalement, et les archives nous renseignent sur cette « traduction », dans une perspective diachronique.**

Notre approche est orientée vers la pratique des acteurs en situation où le concept de valuation est le pivot entre les impératifs des deux pans « horizontaux » et « verticaux » de la recherche (voir Chapitre 1 Point 1.4.). Notre conception de la valuation permet d'éviter le caractère « surplombant » qui a été reproché à la sociologie critique, et est reproché à l'économie politique classique. Pour résumer, dans ce travail, nous tentons d'adapter un positionnement théoriquement pragmatique, voire d'inspiration ethnométhodologique (Garfinkel, 2007 [1967] ; Widmer, 2010), qui consiste à partir des situations (situation d'énonciation pour les discours) des acteurs. Au regard de ce courant, ce travail présente deux spécificités. Premièrement, nous tentons d'adapter au mieux ces impératifs aux enjeux méthodologiques en travaillant avec des données historiques. Deuxièmement, nous conceptualisons la dimension de l'ancrage en situation, d'expérience, en la mettant en lien avec d'autres notions théoriques socio-économiques pour pouvoir aboutir à des modèles compréhensifs de développement territorial.

Par rapport à des démarches classiques en économie et en sociologie, considérer les *situations* comme la base de l'enquête, c'est aussi renoncer à identifier préalablement des « variables ». Par rapport à la question de recherche, on renonce à identifier préalablement la récolte de données, à l'instar de recherches quantitatives, des « variables dépendantes » et des « variables indépendantes » : on ne démontre pas des liens de causalité entre des phénomènes indépendamment du contexte. Concrètement, cela signifie que le tourisme n'est ni dépendant ni indépendant de la société qui l'entoure, il *constitue* le processus de développement des sociétés contemporaines. Concrètement dans le cas d'un village catégorisé comme « station », toutes les variables sont dépendantes, car le « village » ne peut se distinguer de la « station » que grâce à une appréciation des valuations qui la constituent, situation après situation. Au fur et à mesure des transactions, les valuations sont différentes, et s'inscrivent dans des cadres transactionnels différents. Comme on le verra dans la Partie II, selon les cadres transactionnels, les transactions ne laissent pas à l'observateur la même forme de trace. « Le danger, c'est évidemment de ne voir [que l'économie de marché et ses traces], de la décrire avec un luxe de détails qui suggère une présence envahissante, insistante, alors qu'elle n'est qu'un fragment d'un vaste ensemble, de par sa nature même qui la réduit à un rôle de liaison entre la production et la consommation, et du fait qu'avant le 19^{ème} siècle, elle est une simple couche plus ou moins épaisse et résistante, parfois très mince, entre l'océan de la vie quotidienne qui la sous-tend et les processus du capitalisme qui, une fois sur deux, la manœuvrent d'en haut » (Braudel, 1985, p. 43). Nous considérons cependant que, comme nous l'avons suggéré au cours de la discussion conceptuelle (par exemple au travers de la problématique de la réification de l'authenticité), notre modèle est à même de prendre en considération ces embûches.

Dans une démarche sociologique pragmatiste classique, les méthodes de l'observation et de l'observation participante sont naturellement privilégiées pour atteindre les objectifs de recherche. Dans le cas de cette recherche, le caractère historique de la problématique pose un problème évident en ce sens : le chercheur n'est pas en mesure d'observer directement une situation passée, pas plus que de participer au cours de l'action. Notre position est de ne pas considérer les limites méthodologiques du temps qui passe comme des éléments nous empêchant de pouvoir porter un regard pragmatiste sur ces phénomènes. Plutôt que de ne considérer que les limites de la dimension historique de la recherche, nous en apprécions les potentialités en ce sens. Si l'observateur n'a pas accès au processus de valuation *in situ*, il peut être en revanche en mesure selon les sources disponibles de savoir si un bien ou un service a été consommé, et plus généralement si telle ou telle action a eu lieu. **On n'informe donc pas ethnographiquement la transaction ni les réseaux de mobilités concernés (p.ex. dans x transaction qui se déroule entre tel et tel acteur, grâce à tel intermédiaire, sur la base de telle information...), mais on informe ces transactions au travers de ce qu'il en reste, ce qui a été sédimenté sur la scène territoriale au fil du temps, et ce qui peut être documenté rétrospectivement de cette sédimentation.**

3.1.1. Utilisation du matériel empirique

La récolte de données ne pouvait et ne voulait pas être exhaustive pour informer les trajectoires de développement. Les données recueillies ne permettent donc pas une méthode strictement comparative expliquant les divergences entre les trajectoires. Néanmoins, dans l'interprétation d'un concept ou d'un cas, le recours à la comparaison est fréquent, en raison de son potentiel explicatif. L'analyse et la collecte de données ont été simultanées : dans les différents terrains des données ont été recueillies en fonction des besoins de l'analyse. Avec l'éclaircissement conceptuel, certaines sources ont été progressivement privilégiées.

En ce qui concerne la valeur des documents, ce qui a valeur de document historique est ce qui contribue à reconstruire une cohérence des cas dans une perspective diachronique. Mais la valeur informative (informationnelle) d'un document n'est pas uniquement historique : ce même document est également une source pour comprendre des dynamiques sociologiques à d'autres niveaux (synchronicité). Enfin, la mise en perspective sociologique de telle source informationnelle permet de renseigner à nouveau les trajectoires de développement d'un point de vue diachronique. Prenons un exemple (Figure 10).

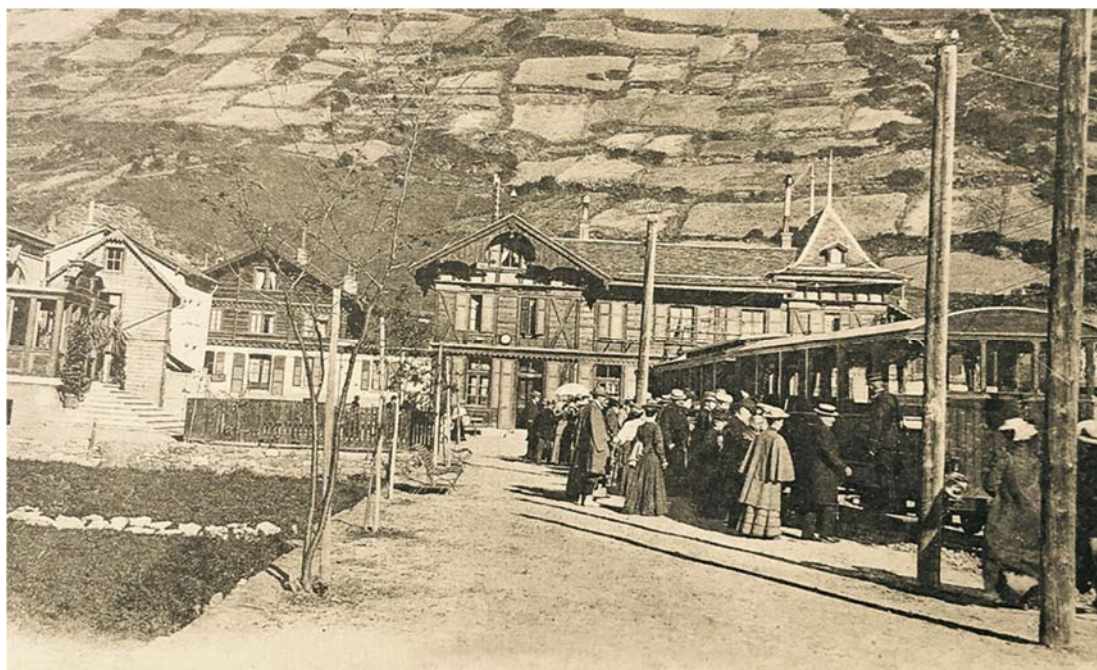


Figure 10. La gare du Viège-Zermatt et le train au départ pour le Gornergrat. Source: Carte, musée du Cervin, Zermatt

Dans cette image, il y a représentation de deux temporalités. Premièrement, une situation vécue par des personnes présentes à Zermatt³⁸ à une date précise que l'on ignore, mais que l'on peut approximativement situer – en considérant d'autres sources – entre 1891 et 1914. Deux informations peuvent être tirées de ce cliché et interprétés dans une perspective socio-économique diachronique. D'abord, bien qu'ils ne figurent pas sur le cliché, les paysans de Zermatt sont indirectement présents dans cette situation : le travail des champs en arrière-plan en témoigne. Ensuite, les touristes sont présents. Bien que l'on ne puisse avoir la certitude que ce ne soit pas le cas, en tenant compte d'autres sources (primaires et secondaires), un certain nombre d'interprétations peuvent découler de cette situation focalisée sur un lieu et figée dans le temps via le cliché photographique, par exemple le fait que les personnes montant dans le train sont essentiellement des touristes et que les habitants locaux ne semblent pas utiliser ce train comme moyen de transport. Ces informations sont utiles pour comprendre la configuration du lieu, comprendre l'importance du tourisme et de l'économie alpestre à cette époque, etc.

Ensuite, une autre situation est traduite avec cette image, non plus via son contenu, mais via son contenant (Figure 11). L'image n'est pas une photographie trouvée fortuitement dans des archives, mais une carte (15 x 21 cm) en vente au musée de Zermatt. Dans cette situation, il est nécessaire de préciser une chose : j'ai acheté cette carte. Pour sa valeur documentaire, mais également parce qu'elle est un témoin de ce que j'ai pu observer, à Zermatt, ainsi que dans d'autres territoires : l'importance de ce que j'ai appelé le patrimoine industriel (voir Partie II), c'est-à-dire ici la représentation du tourisme de la Belle-Epoque, les chemins de fer à crémaillère, etc.

Pour faire sens de la trajectoire du lieu, il est nécessaire de retracer la compression de l'espace-temps : le fait qu'une telle carte soit en vente (dans un musée à propos du lieu en question, etc.), avec de telles représentations a un impact sur la trajectoire du lieu. Le fait qu'elles soient en vente signifie qu'une demande existe pour de tels biens. Pour comprendre cette dynamique

³⁸ C'est la gare du Viège-Zermatt que l'on voit. Perpendiculaire de la ligne de la vallée, c'est le train du Gornergrat qui est au départ.

économique, la métaphore de la scène territoriale est nécessaire. Ainsi, les données informent à différents niveaux l'ensemble des éléments présentés dans la thèse : une même donnée peut être mobilisée pour ses informations historiques, et pour ses informations sociologiques. Dans ce travail, les informations factuelles en principe sont les seules systématiquement mentionnées. A d'autres reprises, des exemples sont pris pour illustrer un point conceptuel, tandis que l'élaboration de ce dernier résulte du croisement de multiples sources et observations.



Figure 11. Carte achetée au musée du Cervin, à Zermatt

Un exemple des observations ayant contribué à la thèse mais n'étant pas retranscrites telles quelles concerne est la page Facebook de Roger Bornand (Figure 12). Montreusien et Montreusien d'origine, passionné par sa ville, il publie presque quotidiennement une photo³⁹ du « Montreux d'autrefois », qui évoque souvent le tourisme de la Belle-Epoque, mais aussi la viticulture et la paysannerie, ou encore des situations plus récentes avec l'évolution de la ville dans les années 1960-70. D'une part, les photos publiées ont pour cette thèse une valeur documentaire, comme c'est le cas avec l'image de Zermatt ci-dessus. Mais dans ce cas, outre l'image, la valeur documentaire est informée par Roger Bornand lui-même, mais également par ses « amis » (1'368 amis et suivi par 277 personnes) qui contribuent à préciser par exemple le lieu de prise de vue, le magasin tel ayant succédé à tel autre, le patron de bar untel qui jouait par ailleurs dans l'équipe de hockey-sur-glace, etc. Autrement dit, il y a croisement des sources-souvenirs pour une vérification de l'information. On peut idéalement penser que le croisement d'une quantité d'informations concernant un même temps t puisse informer un « réseau », bref dans l'absolu l'alimentation de questionnements sociologiques horizontaux sur la base de témoignages est possible. Mais plus qu'une critique de la nature historique des sources, l'information que l'on retient ici est que ces internautes constituent une communauté de connaisseurs. De plus, comme la carte en tant que contenant était une information dans le cas précédent, ici c'est le format Facebook qui apporte son lot d'informations. Les commentateurs des « posts » évoquent leurs

³⁹ Plusieurs illustrations dans cette thèse proviennent d'ailleurs de sa page.

souvenirs, commentent le développement urbain, bref chaque post est une situation où est « critiquée » une situation représentée par la photo. Tout ceci constitue donc une source historique et sociologique fascinante. Par manque de temps, un tel terrain n'a pas été entrepris de manière systématique, non seulement dans l'analyse des *posts* et commentaires, mais également via Roger Bornand lui-même, avec qui nous n'avons pas mené d'entretien. Néanmoins, bien que ces données ne soient pas évoquées en tant que telles, une telle page Internet et une telle dynamique nous informent de manière très riche sur la problématique du tourisme, et participent ainsi à l'élaboration de la thèse sur la mise en scène et la valeur territoriales. La page Facebook en question est un élément participant de la mise en scène de Montreux. Economiquement dans une perspective territoriale, la valuation des photos sur Facebook de Montreux rapporte à la société Facebook sise en Californie, mais la valeur territoriale de Montreux, sans qu'elle soit dans ce cas concernée par une transaction marchande, est construite par ces valuations.

Je vous avais promis une réponse sur les divers éléments de cette étonnante photo, dont la colline du premier plan a faussé toutes nos appréciations. Voilà la réponse. Merci à René Koenig de ses commentaires bienvenus.

La photo publiée la première fois avec vos commentaires est là:
<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=10206420581726657&set=a.1653004758285.2091218.1032013992&type=1&theater>



59 mentions J'aime 9 commentaires

J'aime Partager

Roger Bornand et 58 autres personnes aiment ça.

Jean-Pierre Muller Roger Bornand de quand date cette photo ?

J'aime · 28 août, 20:11

Roger Bornand Après 1906 (construction du Montreux-Palace)

J'aime · 2 · 28 août, 20:26

Voir plus de réponses

Pascal Conza Superbe au fond au-dessus de Clarens on reconnaît le château des crêts et plus haut les homes actuel de Beaucite et Montbrillant qui a cette époque étaient des hôtels

J'aime · 2 · 28 août, 20:34

Marcel Laurent ...et merci à mon ami toubib pour ses précieux commentaires

J'aime · 1 · 28 août, 20:42

Figure 12. Un post de Roger Bornand sur sa page Facebook, le 28 août 2015

Dans la mesure où l'on a entrepris le travail de terrain dans une perspective diachronique (voir Introduction Point 2.1.), les informations d'ordre strictement historique sont particulièrement nombreuses. C'est la raison pour laquelle un certain nombre d'entre elles ont été placées en annexe (Tome II). Cependant, ces descriptions de situations alimentent la métaphore sociologique de la transaction territoriale ainsi que le modèle de développement de la scène territoriale.

3.1.2. Sources

Les sources secondaires⁴⁰ ont constitué une grande source d'information, en particulier pour les cas de Zermatt et de Montreux, qui ont d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs recherches, depuis la fin des Trente Glorieuses mais en particulier depuis les années 1990. La mobilisation des sources secondaires a été doublement utile. D'une part, ces sources ont apporté leur lot de données quantitatives et qualitatives. D'autre part, et comme pour les cas des cartes de Zermatt et de la page Facebook évoqués ci-dessus, le croisement de ces sources a permis de réaliser non seulement que ces cas faisaient l'objet d'intérêt pour des scientifiques et des profanes, mais également d'apprécier les angles d'approches de ces divers observateurs : ces sources secondaires constituent des sources primaires en ce que ces publications participent à la scène symbolique des territoires. De ce point de vue, la différence entre les trois cas est frappante. De très nombreux ouvrages ont été publiés au sujet de Montreux, depuis le 19^{ème} siècle. De même que la plupart des travaux universitaires qui y sont consacrés, ces ouvrages traitent quasiment exclusivement de la période antérieure à 1914, la période considérée comme « l'âge d'or » de Montreux. A Finhaut, seuls quelques ouvrages et recherches sont disponibles, également à propos de cette période. A Zermatt en revanche, c'est l'ensemble de la trajectoire qui fait l'objet de publications et de recherches, le plus souvent thématiques : la plupart des ouvrages sont consacrés au Cervin, à l'alpinisme ou à l'histoire de l'alpinisme. Quelques ouvrages et travaux de recherche sont en outre consacrés aux réalisations touristiques antérieures à 1914 (hôtellerie et chemins de fer).

Les sources primaires ont constitué également un large pan de la recherche empirique. Les contraintes dans le cas des sources primaires concernent leur volume, très important au regard de l'ensemble de la période faisant l'objet de la recherche. Néanmoins ce volume varie fondamentalement d'un cas à un autre, en raison du nombre d'habitants principalement⁴¹. Ainsi la récolte de données pour le cas de Finhaut a été plus exhaustive que pour les deux autres cas, dans la mesure où on a pu avoir directement accès au local des archives communales⁴², afin de trier sur place les documents dignes d'intérêt. Dans le cas de Montreux, nous avons également eu accès aux archives au travers du service professionnel de la ville⁴³. Un certain nombre de fonds y ont été consultés, ainsi que plusieurs archives de presse. Nous ne sommes pas parvenues en revanche à avoir accès aux archives de la commune de Zermatt⁴⁴. Néanmoins, la récolte de

⁴⁰ Dans la bibliographie on référence les sources secondaires au Point 2.1. Parmi les documents qui y sont référencés, un certain nombre se trouvent être des travaux académiques comprenant des développements théoriques. Néanmoins, s'ils sont référencés à cet endroit, c'est que ces documents ont été mobilisés pour les données historiques qu'ils présentaient relativement à nos trois cas.

⁴¹ Les populations des cas en 2010 étaient de 24'884 habitants à Montreux, 5'720 à Zermatt, et 398 à Finhaut (Recensements de la population, OFS).

⁴² Nous remercions ici à ce titre le responsable M. Denis Lugon-Moulin pour sa collaboration.

⁴³ Nous remercions ici à ce titre Mme. Nicole Meystre-Schaeren ainsi que les collaborateurs(trices) des archives de Montreux.

⁴⁴ Nous précisons ici que la consultation des archives, pour les trois cas, a été entreprise communément avec Géraldine Sauthier, doctorante responsable de la recherche empirique du volet politique de la recherche FNS. La demande de consultation a ainsi été formulée en nos deux noms. Plutôt qu'un refus de l'accès, il faut plutôt parler de l'absence d'une mise à disposition des archives : a été invoqué le manque de personnel à disposition pour permettre la consultation, et la nécessité de mentionner au préalable spécifiquement les documents à consulter (opération impossible tant que le contenu même des fonds n'est pas connu). Nous nous permettons ici de supposer que, un grand nombre de publications et de travaux ayant Zermatt pour objet, les autorités souhaitent préserver leurs archives et favoriser des traitements

données pour ce troisième cas étant survenue postérieurement aux deux autres, une partie de la littérature secondaire avait déjà été consultée. Cette récolte avait lieu à un stade avancé de la recherche conceptuelle, nous considérons que les informations en notre possession suffisent à atteindre les objectifs de recherche fixés.

Les informations recueillies dans les sources primaires sont très diverses. Nous avons dans la mesure du possible recherché les archives de sociétés privées et publiques, comme les offices du tourisme ou les sociétés de développement. De nombreuses informations ont été recueillies à travers des procès-verbaux d'assemblées, de la correspondance. Dans les fonds des archives cantonales ou communales, nous avons également consulté les rapports de gestion ainsi que les comptes communaux. Les sources concernant les entreprises étaient soit rares, et, lorsqu'elles étaient à disposition, étaient si riches qu'elles auraient pu, ou avaient d'ores et déjà fait l'objet de recherches spécifiques (par exemple, les archives de la Société immobilière de Caux, traitées par Lapointe (2008)). Lors de la consultation des archives de Finhaut, nous avons pu relever les registres des taxes industrielles depuis le début de leur mise en application (aux alentours de 1880) jusqu'en 1952⁴⁵. Les chiffres issus des registres des taxes industrielles ont été largement exploités, car ils permettent une appréciation quantitative de l'évolution des entreprises. Ces chiffres ont été interprétés grâce aux données qualitatives recueillies par ailleurs (dans les sources primaires et secondaires). Pour Zermatt, nous avons pu accéder à une partie de ces registres via les archives cantonales de l'Etat du Valais à Sion. Néanmoins, au-delà de 1927, nous n'avons pas été autorisé à consulter ces registres⁴⁶. Un nombre important de données a également été récolté dans les archives de l'Office fédéral de la statistique, notamment dans les registres du recensement de la population (tous les 10 ans depuis 1850 jusqu'en 2000) et du recensement des entreprises (tous les 10 ans depuis 1955). Ces chiffres⁴⁷ sont mobilisés ponctuellement, et ont fait l'objet d'un traitement pour l'obtention de certains indicateurs comme le quotient de localisation des emplois (voir Annexe Quotient de localisation des emplois présentsiels).

Dans le cas de Montreux, la presse locale a été consultée dans les fonds des archives communales. Un grand nombre d'informations ont en outre été recueillies par le biais de la presse régionale et

relayés par des publications locales officielles, par exemple à l'occasion de jubilés. La question juridique du droit à l'accès à ces sources n'a pas été explorée, dans la mesure où les données recueillies par le biais d'autres sources (notamment les archives de l'Etat du Valais à Sion) suffisaient à la conduite de la recherche.

⁴⁵ Le registre de la taxe industrielle prélevée à Finhaut présente les chiffres annuellement, dans les protocoles des séances de la municipalité de Finhaut. Ces chiffres représentent l'appréciation, vraisemblablement par les autorités communales, des bénéfices réalisés par les artisans et entreprises locales, soumis à la taxe industrielle. Cette source ne mentionne pas le montant de la taxe effective. On ignore s'il s'agit effectivement des bénéfices réalisés en tant que tels. Vraisemblablement, il s'agirait plutôt des revenus. Cependant, plus que les chiffres absolus, ce sont les proportions qui nous intéressent, entre les artisans et entreprises soumis à la taxe, et leur évolution au fil des ans.

⁴⁶ Le service cantonal des archives n'étant pas légalement responsable du fonds en question qui néanmoins est déposé dans ses archives, notre demande a été refusée pour des raisons juridiques par le service cantonal des contributions, et ce malgré les garanties formelles avancées pour un traitement anonyme des données, le respect d'une date raisonnable de prescription (1964) et l'appui de la direction du service juridique de la recherche de l'Université de Neuchâtel. Nous tenons par ailleurs à remercier les collaborateurs du service cantonal des archives pour leur collaboration à l'occasion d'autres requêtes.

⁴⁷ Les chiffres de l'OFS, comme toute statistique mais peut-être d'autant plus dans le cas des recensements datant du 19^{ème} siècle, comprennent certaines inexactitudes et ne sont ainsi considérés que comme des indicateurs. Pour des précisions, consulter l'Annexe Quotient de localisation des emplois présentsiels, notamment le point b. Informations concernant les biais.

nationale. Ces archives étant numérisées, leur consultation a pu être effectuée en ligne⁴⁸. Le traitement des données tirées de la presse s'est fait à deux niveaux. Premièrement, la plupart du temps la presse a été consultée pour recueillir des informations factuelles (tenue de tel événement à telle date, tels résultats de telle entreprise publiés, etc.). Deuxièmement, parfois on a recueilli dans la presse les points de vue des acteurs qui y étaient retranscrits (interviews), ou plus rarement encore on a considéré le point de vue du journaliste/commentateur lui-même et procédé à une analyse énonciative. Ces diverses opérations ne sont pas méthodologiquement thématisées dans le corps du texte, mais ce dernier permet de comprendre la nature de la donnée et du traitement qui en est fait.

A quelques reprises des archives de la Télévision Suisse Romande ont été également mobilisées. Cinq entretiens ont été menés dans le cas de Montreux. A cela s'ajoutent les conversations informelles avec différents types d'interlocuteurs, dans les trois cas (habitants, commerçants, touristes, etc.). Enfin, quelques commentaires laissés par des consommateurs sur des sites tels que *Tripadvisor* ou *Booking* ont été mobilisés. Comme on l'a déjà souligné plus haut au travers de l'exemple de la page Facebook de Roger Bornand, le traitement de ces données nécessiterait à lui seul une enquête, qui serait très instructive au regard de l'importance de la scène symbolique et de la disponibilité des informations aujourd'hui grâce à Internet. Les commentaires parfois cités ici n'ont pas prétention à représenter les opinions de l'ensemble des consommateurs, mais à évoquer ou à décrire une situation.

3.2. Repères historiques et géographiques concernant le tourisme et les « stations »

Nous présentons ici quelques éléments contextuels pour comprendre le développement socio-économique de territoires concernés par le tourisme. Une littérature importante retrace l'histoire du tourisme, en en proposant diverses périodisations⁴⁹, pour le tourisme en général ou le tourisme alpin en particulier. On retient ici la chronologie en six phases proposée par Bätzing (2003) concernant les Alpes.

3.2.1. *Le temps de la découverte (1765-1880)*

La Guide des chemins de France, premier itinéraire des routes, est publiée en 1552. Dans l'histoire des voyages, cette innovation est intéressante puisqu'elle incarne une nouvelle dimension du voyage, au sens où elle concerne l'agrément de l'acteur. Jusqu'alors, le voyage peut être appréhendé comme un passage obligé, pour atteindre une ville, y conclure des affaires, etc. Ces

⁴⁸ Dans les bibliographies (du corps du texte et des annexes), lorsqu'il n'est pas fait mention d'un fond d'archives relativement à un article de presse, c'est que ce dernier a été consulté en ligne, sur les sites des titres de presse en question, ou des repreneurs (p.ex. le site du quotidien *Le Temps* pour *Le Nouveau Quotidien* ou *La Gazette de Lausanne*). Lorsque les indications de page manquent pour certains de ces articles, c'est que lors de la numérisation cette information n'a pas été conservée.

⁴⁹ Voir par exemple MIT (2002), ou pour la Suisse voir Tissot (2000).

nouveaux voyageurs comme les anciens ont ceci en commun avec leurs prédécesseurs que dans leurs déplacements, ils vont de ville en ville, en ne s'écartant que peu des routes. Le *gentleman* effectuant le *Grand Tour* est typiquement britannique, et noble : il suit un itinéraire européen grâce auquel il parfait son éducation, politique et culturelle. La fonction sociale du voyage se révèle pendant le voyage, avec la rencontre d'autres personnes du même milieu – liens qui seront utiles au jeune homme dans sa future carrière militaire ou diplomatique – et après le voyage, puisqu'il permettait d'acquérir une culture commune à la noblesse. En d'autres termes, le *Grand Tour* est un motif de reconnaissance (ou d'ascension) sociale.

Au cours de cette période, peu de touristes visitent les Alpes. Un séjour dans les Alpes relève plus de l'aventure que du repos. A l'exception des *Badeorte* (lieux de cure), les infrastructures touristiques sont des plus modestes, et l'intérêt se concentre sur quelques lieux. Ce temps de la découverte résulte de la tradition du « Grand Tour ». Le réseau de communications terrestres n'étant que peu performant, on privilégie dans la mesure du possible les voies fluviales. Les voyageurs de longue distance étant proportionnellement assez peu nombreux par rapport aux voyageurs locaux, le standing des auberges que l'on trouve sur son passage répond rarement aux exigences de la clientèle, notamment anglaise ; on parle « d'industrie des étrangers ». Les premiers hôtels n'apparaissent que dans les villes comme Calais, Paris ou Lyon à la fin du 18^{ème} siècle. C'est donc au tournant du 19^{ème} que des établissements se spécialisent en Suisse dans cette activité de l'accueil des *gentlemen*.

L'admiration de la nature qui conduit à l'attrait des Alpes passe préalablement par le fantastique. Les voyageurs jouent à se faire peur, en recherchant l'insolite, l'effroi, dans « Les Merveilles du Dauphiné » par exemple (avec sa Fontaine ardente, sa Tour sans venin...), ou dans la traversée du massif de la Chartreuse. « Le mot « touriste » entre dans la langue française en 1816. Stendhal l'utilise dans ses « Mémoires d'un touriste » en 1838 mais ce n'est qu'en 1841 que le terme « tourisme » pénètre véritablement en France, époque des toutes premières lignes de chemin de fer » (Vergeade-Williot, 2003, p. 83).

Les deux principales destinations alpines à l'époque dans les Alpes sont alors Chamonix et Grindelwald⁵⁰. Le tourisme et les Alpes ne font qu'un, à tel point que la Suisse, « laboratoire du tourisme » pour Giudici (2000), reste associée sur le long terme à cette activité, étant d'ores et déjà à la fin de cette phase une véritable référence, passant par la diffusion d'une « science touristique » Tissot (2004a) (notamment au travers des écoles hôtelières), par la circulation des professionnels (au sein de conseils d'administration par exemple) et par celle de modèles suisses, que l'étranger s'approprie (Humair, 2011a).

3.2.2. La Belle-Epoque (1880-1914)

Suite aux premiers développements de certains territoires alpins d'infrastructures hôtelières permettant l'hébergement d'étrangers sur place, à la fin du 19^{ème} siècle on observe la multiplication de ces destinations, et la complexification dans chacune d'elle des infrastructures à

⁵⁰ Selon Perriard-Volorio (1991), le village de Finhaut est cité pour la première fois dans un guide en 1772. Durant tout le 19^{ème} siècle, il profite du tourisme de passage à destination de Chamonix à partir des années 1770. A Zermatt, les premières villégiatures ont lieu dans les années 1780, sur les traces de de Saussure (Pitteloud, 2010), et à Montreux, suite à la parution de *La Nouvelle Héloïse*, en 1761.

disposition. Les moyens techniques sont les moteurs de l'essor du tourisme, notamment en ce qui concerne les moyens de transport (Tissot, 1990). Avec les trains à crémaillères, les palaces et autres grands hôtels sont les infrastructures qui symbolisent cette phase. Ces derniers hébergent un style de vie aristocratique, et les premiers génèrent une nouvelle perception esthétique du paysage alpin (l'expérience du paysage est dynamisée car il *vorbeifliegt*).

Les infrastructures se complexifient également via la demande en termes de santé. Le courant thérapeutique développé fin 18^{ème} par plusieurs médecins. Il consiste à « accorder une grande influence au milieu social et à l'environnement dans l'apparition et l'évolution des maladies ». On condamne le manque de salubrité des villes industrielles et les conditions de vie des ouvriers manufacturiers ; les territoires alpins sont valorisés. Des progrès réalisés dans la chimie contribuent également à développer la consommation des eaux minérales. Larrinaga (2003) situe dans le dernier quart du 19^{ème} le fait que se répande à toutes les couches sociales le modèle hygiéniste. A la fin du 19^{ème} et au tournant du 20^{ème}, le modèle hygiéniste est de plus en plus influent, en raison de la haute mortalité des maladies infectieuses (en particulier la fièvre jaune et le choléra qui ont dévasté l'Europe pendant tout le 19^{ème}).

Grâce au développement rapide des villes et pour des raisons géostratégiques, le réseau de communications s'améliore considérablement en Europe dans la première moitié du 19^{ème} siècle. Dans ce sillon, le chemin de fer constitue à ce moment-là un élément clé du développement. « L'industrie des étrangers » profite de ces améliorations et y participe. En ce qui concerne les réseaux secondaires notamment, les acteurs de cette industrie vont prendre en main l'élaboration du réseau, de la même manière que des outils spécifiques à cette nouvelle manne économique vont être ici et là développés. Les guides de voyage sont un exemple intéressant. Contrairement à *La Guide des chemins* du 16^{ème} siècle, les guides *Baedeker* ou *Murray* sont typiques de l'ère industrielle de par leur format, la rapidité de leur mise à jour et la seule présence de renseignements pratiques. De manière plus générale, les médias jouent un rôle important dans le développement de cette industrie spécifique⁵¹. Les premiers sursauts économiques ressentis par les acteurs concernés durant la crise des années 1870 compliquent leur tâche. Les groupements d'hôteliers mettent en place deux stratégies pour contrer la pression structurelle et la crise (déflation): le développement de l'offre de tout le système touristique (qualité, divertissement, embellissement, etc.) et le développement de la communication. A noter d'autre part que pour optimiser les profits, on rationalise en réduisant les coûts, et on restreint également la concurrence interne (prix minimaux).

D'un point de vue économique et territorial, on constate également un désenclavement des stations, avec la fusion des bases financières locales avec des flux financiers exogènes (Heiss, 2004). Ce sont notamment les constructions de voies ferrées qui drainent les capitaux des centres urbains voisins, où des banques sont créées à cet effet. Du point de vue des nationalités, les étrangers ne se réduisent plus seulement aux Anglais, mais comprennent les Russes, Américains, Français, Allemands, etc.

⁵¹ On pourrait insister sur d'autres aspects, par exemple le développement massif des agences de voyages et tour-opérateurs, comme l'agence Cook (Tissot, 1990) (Partie II Chapitre 4).

3.2.3. L'entre-deux-guerres et l'immédiat après-guerre

Une constatation qui fait l'unanimité dans la littérature (Heiss, 2004) concerne la situation des stations touristiques – et du tourisme en général – qui avant et après 1914 est tout à fait différente, notamment en ce qui concerne la demande. On peut dire qu'elle n'a que peu évolué entre les premiers voyageurs arpentant le continent européen dans le cadre du Grand Tour (Boyer, 2000) et les touristes issus de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie à l'aube du 20^{ème} siècle.

Le déclenchement de la Grande Guerre constitue une épreuve difficile pour de nombreux territoires dont le développement est dépendant du tourisme. Les conséquences de la guerre pour les offreurs sont diverses. Les dettes d'une part s'accumulent, rendant difficile la poursuite des investissements dans les infrastructures que l'on observait auparavant. Cette situation conduit la Confédération à intervenir : une autorisation officielle est nécessaire à partir de 1915 en Suisse pour la construction d'un nouvel hôtel, on instaure une politique contractuelle des prix, on fonde l'Office national suisse du tourisme (ONST, en 1917-1918), et en 1921 la Société fiduciaire hôtelière⁵². Les autorités fédérales interviennent également en fixant des moratoires pour protéger les débiteurs, transforment des dettes à court terme en dettes à long terme, fixent des taux d'intérêt variables en fonction du résultat de l'exercice, etc. (Bridel, 1970). Sur les bases de la glorieuse période ayant précédé la guerre, la conjoncture reprend durant les années folles, à tel point que les discussions portent désormais sur les prix *maxima* à appliquer, alors que depuis 1917 la Société Suisse des Hôteliers avait lutté contre l'érosion des prix, dans des tentatives toujours plus difficiles de renforcement du cartel. Durant les deux guerres mondiales, l'enjeu pour les stations est de capter la clientèle suisse. Le slogan « *Macht Ferien, schafft Arbeit!* » (Humair, 2011a) est ainsi mis en place pour encourager le tourisme indigène. Malgré ces efforts, en moyenne le nombre de lits hôteliers dans la station de Montreux est réduit de 1.4% par année entre 1914 et 1945⁵³.

A partir de 1921 et l'entame de l'action de la Société fiduciaire de l'hôtellerie suisse (SFHS), la Confédération est régulièrement sollicitée. Elle débloque CHF 2.5 millions pour la mise sur pied de la SFHS, puis rapidement CHF 5 millions supplémentaires, CHF 3 millions en 1924. Avec le débat sur la loi sur la création et l'extension d'entreprises hôtelières, l'*hotelbauverbot* de 1915 est un enjeu majeur, de même que l'appui financier de l'Etat par le biais de la SFHS. L'ordonnance de 1915 élargit le débat au-delà du secteur touristique, puisque certains (dont les entrepreneurs) dénoncent cette interdiction comme une entrave à la liberté de commerce. Mais le lobby hôtelier a ses défenseurs, en particuliers les banques ayant particulièrement investi durant la Belle-Epoque. La Banque Cantonale Vaudoise elle-même par exemple « estime que la situation dans laquelle se trouve l'hôtellerie justifie pleinement de limiter le libéralisme » (Narrindal, 2012, p. 59). Le texte de 1924, moins restrictif, est ainsi rendu conforme à la constitution, en laissant les articles largement interprétables. Pour justifier cette entorse au libéralisme, on qualifie la loi de « pratique » et non de « philosophique ». La décennie allant de 1914 à 1924 marque ainsi un

⁵² La société sera dissoute en 1931, puis reconstituée en 1932, et fusionnera finalement en 1966 avec la Coopérative suisse de cautionnement pour l'hôtellerie saisonnière, pour constituer la Société suisse de crédit hôtelier. La Société suisse des hôteliers avait été créée en 1891. Elle a par exemple lancé une « Action pour l'assainissement technique d'hôtels et de stations touristiques » entre 1943-1944 (Lüthi-Graf, 2006).

⁵³ Il faut également compter sur ce chiffre les fraudeurs, échappant par l'omission de chambres existantes, aux impôts en constante augmentation.

tournant dans l'histoire du secteur touristique suisse, qui entretient désormais des relations privilégiées avec l'Etat.

La révolution de 1917 va d'autre part constituer un événement majeur. Durant l'entre-deux-guerres, on observe non seulement l'absence de la noblesse russe, mais proportionnellement le poids grandissant de la bourgeoisie, puis successivement des employés, et enfin des classes populaires. Le temps des loisirs ne dépend plus de l'appartenance à une classe sociale, mais se définit par opposition au temps de travail. En d'autres termes, on assiste au développement des vacances⁵⁴. C'est d'ailleurs à cette période, comme on l'a noté plus haut, que le terme « tourisme » acquiert une pertinence générale : même si les définitions institutionnelles divergent⁵⁵, le phénomène est connu de tous, et potentiellement identifiable par chacun. Entre l'hégémonie de la classe rentière et l'avènement de la classe ouvrière comme consommatrice de loisirs après-guerre⁵⁶, c'est toute la bourgeoisie qui vient gonfler la demande potentielle des stations.

Durant cette période, les pratiques elles-mêmes sont en évolution. Dans le sillon de l'hygiénisme, mais aussi dans celui de l'alpinisme⁵⁷, il faut compter surtout l'essor du sport, dans toute sa diversité. De plus, la clientèle bourgeoise qui accède aux loisirs est principalement mobilisée par une logique de mimétisme de classe (Veblen, 1970 [1899]). Si on parle parfois de « révolution estivale » pour 1936 (selon l'expression d'Antoine Prost), on préfère plutôt garder ici l'événement comme faisant date, tandis que dans les faits la révolution se joue, au niveau européen, sur une plus large période⁵⁸. La masse populaire investit donc les stations dans cette logique régie par une stratification sociale en mouvance, doublée par une émancipation individuelle signifiée notamment par la pratique sportive. A ce niveau, la demande se fait alors hivernale également. Si les séjours d'hiver sont inventés dès 1890, leur importance était alors encore marginale. Ils prennent véritablement de l'importance dans la seconde partie des années 1930, avec les premiers skilifts. D'un point de vue quantitatif, la Suisse est jusque durant l'entre-deux-guerres la destination privilégiée des Européens⁵⁹, avant que ce ne soit l'Italie, en 1935. Cependant, elle conserve durant cette période entre 19 et 23% de l'ensemble des flux européens de touristes.

3.2.4. *L'âge d'or (1955-1985)*

Le mouvement de popularisation du tourisme s'intensifie après la Seconde Guerre mondiale, grâce aux nouvelles opportunités économiques des Trente Glorieuses. Au cours de cette phase se

⁵⁴ Pour Cuvelier (1998), au-delà du temps libre, le tourisme est issu d'un ordre social nouveau articulé autour de la notion de travail.

⁵⁵ Voir par exemple, pour un état des lieux des divergences, Py (2013).

⁵⁶ On peut entre-temps noter la date de 1936 avec les congés payés en France (où 600'000 ouvriers partent en vacances, CHF 1.8 million en 1937).

⁵⁷ D'après Giudici (2000), on peut interpréter l'essor des sports dans le sillon de l'alpinisme, en raison de la nature démocratique de ce dernier, qui permet l'exploit individuel, par opposition aux « jeux aristocratiques » (les tournois, la chasse, l'équitation, etc.).

⁵⁸ France en 1950, le taux de départ en vacances était de 15%, en 1964 de 44%, et jusqu'à 65, voire 75% selon les modes de comptage entre 1964 et 1999. En 2008, les touristes internationaux représentent 13% de la population mondiale (chiffres MIT, 2002). Vellas (2007) parle d'arrivées de touristes internationaux passées de 69 millions en 1960 à 808 millions en 2005. 80% du tourisme international est le fait de flux touristiques intra-régionaux (p.ex. intra-européen), tandis que l'Europe capte à elle seule 54.9% des arrivées mondiales

⁵⁹ Sur la base des études de Bairoch & Körner (1990), et Risch (1966) cités par Humair (2011b).

forme le tourisme de masse. Les « couches inférieures » de la société (*Unterschicht*) en sont pour la première fois pleinement partie prenante. On observe également la multiplication des destinations touristiques, répondant aux attentes des nouveaux consommateurs en mettant en avant les 3S : *sea, sand, sun*. Le nombre de territoires concernés par le tourisme est de fait faible entre 1850 et 1950. Par exemple, juste après la guerre, en 1947, 84 communes françaises seulement reçoivent plus de dix touristes et leur nombre total est inférieur à 20'000 (Hoerner cite Duchet (1949)). Comme à l'époque du développement des chemins de fer, le développement de l'aviation modifie considérablement le tourisme. Les débuts du transport aérien pour les touristes remontent à la fin des années 1920. Dans l'après-guerre, des changements importants permettent de nombreuses améliorations, en termes de confort (moins de bruit), et de rapidité, par exemple avec des appareils tels que le Boeing 707 (1958), le Douglas DC-8 et le Havilland Comet 4 [GB] (Lyth, 2003).

La période des Trente glorieuses tient une importance fondamentale. On y observe un basculement irréversible dans les statistiques par rapport au siècle précédent, tandis que l'univers symbolique du tourisme s'associe définitivement à l'identité suisse. Bien que quantitativement, le tourisme soit resté un « secteur » important dans l'économie helvétique, il n'a pas faibli. A partir de 1945, l'évolution de la demande touche la Suisse et ses stations d'antan en ce qu'elles vont s'adapter à une clientèle de plus en plus hétéroclite. Le touriste d'agrément est désormais non seulement en quête de divertissement comme la clientèle populaire des années folles et suivantes, mais également en quête de modernité, tant d'un point de vue technique que du point de vue des valeurs.

A ces deux périodes distinctes d'un point de vue historique correspondent deux profils socio-économiques urbains et territoriaux. La confrontation pour les économies rurales s'est faite à un rythme et selon des modalités très différentes. Les stations créées *ex nihilo* ont été créées comme des espaces urbains, là où auparavant n'existait pas de système socio-économique territorial. D'un point de vue historique et territorial, l'arrivée du tourisme dans les zones rurales provoque divers changements. A l'évocation de cette évolution brutale, on imagine les cas français des stations créées *ex nihilo*, décrites notamment par Vlès (1996), comme Tignes ou les Deux Alpes, par exemple. Les fortunes diverses des différents cas français⁶⁰ montrent rétrospectivement que les réussites à long terme et créatrices des plus fortes plus-values sont celles qui s'inscrivent avec une certaine continuité dans l'environnement local, que ce soit d'un point de vue architectural et urbain, politique, mais aussi économique et financier. Les projets issus du « plan neige » piloté par la capitale et ayant pour ambition d'équilibrer la balance des paiements du tourisme hivernal tout en contrant l'exode montagnard ne sont en de nombreux points pas comparables aux cas suisses, du moins aux cas qui nous intéressent⁶¹. Pour chercher encore la comparaison entre les cas qui nous intéressent et le contexte français, on peut citer le cas de Chamonix, malgré son profil exceptionnel.

⁶⁰ Voir la typologie proposée par l'Equipe MIT (2005), qui repère quatre « générations » de stations alpines en France : du type de Megève, adossée au village existant et inspirée par le *régionalisme savoyard* ; de Courchevel, d'où sera issue « l'école de Courchevel », bannissant les toits à deux pans ; La Plagne, station intégrée typique avec son urbanisation de type « grenouillère » ; et enfin du type Valmorel.

⁶¹ Les cas de stations créées *ex nihilo* en Suisse sont assez peu nombreux. On peut citer pour la Suisse romande les cas de Thyon 2000 et d'Anzère par exemple.

Les stations *ex nihilo* apparaissent alors comme le modèle de développement (et particulièrement en France, voir Vlès (1996)), avec pour caractéristiques une architecture fonctionnaliste, moderniste.

Au regard du nombre de touristes accueillis proportionnellement au nombre d'habitants, la Suisse reste très performante, avec un chiffre double de celui de l'Autriche, seconde sur ce classement. En 1964, la Suisse cède sa place à l'Autriche. En 1955 encore, la Suisse rivalise presque avec la France en termes d'accueil d'étrangers : 3.7 contre 4 millions. Désormais le nombre des territoires concernés par le tourisme devient à tel point astronomique qu'il pose des problèmes méthodologiques considérables pour les répertorier au niveau mondial (Antonescu & Stock, 2014).

3.2.5. Phase de stagnation (1985-1999)

D'après Bätzing, contrairement à la période des Trente glorieuses, des événements internationaux ont un impact sur le tourisme : le second choc pétrolier et la crise des années 1980, qui ont eu un impact plus important que le premier sur les arrivées et les recettes (Py, 2013), la fin du bloc socialiste (concerne la mondialisation, multiplication des échanges de capitaux (Hoerner, 2010), l'ouverture des frontières, les attentats du 11 septembre 2001, etc.

Bätzing évoque une phase de stagnation dans les Alpes dans la mesure où les nuitées hivernales croissent quelque peu (mais sont tributaires de l'état d'enneigement), alors les nuitées estivales continuent de baisser (malgré d'occasionnelles progressions). Vu que le tourisme en dehors des Alpes continue à croître, le tourisme alpin perd des parts de marché sur les séjours d'agrément. Pour cause, on identifie deux processus liés, celui de la globalisation et de la libéralisation (ouverture des frontières, moult nouveaux lieux touristiques, forte baisse du prix des voyages en avion). Vellas souligne que l'industrie touristique est une industrie lourde (forts investissements, capital à mobiliser à long terme, comme dans la construction immobilière), et une industrie de main-d'œuvre (ratio par chambre élevé, surtout dans les catégories supérieures). Dans le monde, on constate l'expansion des chaînes et la diminution des structures indépendantes de petite taille. « Les investissements de l'industrie touristique sont généralement à forte intensité capitalistique du fait du coût élevé des infrastructures et des équipements » (Vellas, 2007, p. 115). Les investissements et les immobilisations sont importants par rapport au chiffre d'affaires réalisé.

D'autre part, si la saison d'hiver ne change que faiblement (amélioration qualitative, enneigement artificiel qui devient la norme, apparition du *snowboard* et du *carving*), la saison d'été subit une transformation fondamentale. A côtés des traditionnelles ballades et escalades, des sports comme le *mountain-bike*, le *rafting*, le parapente, le tennis, le golf, etc. deviennent les nouveaux *trends*. Ainsi, comme pour les sports d'hiver, ceux d'été deviennent toujours plus exigeant en termes d'infrastructures. Par conséquent, les besoins d'investissement pour l'offre d'été augmentent fortement et seuls les grands lieux touristiques ont la possibilité de proposer une large offre, renforçant ainsi considérablement leur position sur le marché.

3.2.6. « Nouvelles mises en valeur »

Bätzing, dont l'ouvrage est publié en 2003, identifie une phase de « nouvelles mises en valeur » [*Neuerschließungen*] débutant en 1999, caractérisée par l'émergence d'une concurrence entre les Alpes et d'autres régions du monde, ainsi qu'entre les régions au sein des Alpes mêmes. On retient ici que malgré le peu de recul temporel de l'auteur, ce dernier note l'émergence d'un processus « nouveau ». Par rapport aux stations *ex nihilo* notamment, les représentations de « l'authenticité » deviennent progressivement gage de succès, dès lors qu'elles permettent de caractériser un territoire dans la concurrence d'un marché standardisé. A l'étranger par exemple, des stations neuves jouent sur les clichés de l'authentique, telle que Valmorel (MIT, 2005).

D'après Vellas (2007), le tourisme représente 10% du PIB mondial et plus de 140 millions d'emplois directs. Les arrivées de touristes internationaux sont passées de 69 millions en 1960 à 808 millions en 2005. 80% du tourisme international est le fait de flux touristiques intra-régionaux (p.ex. intra-européen), tandis que l'Europe capte à elle seule 54.9% des arrivées mondiales. Les territoires alpins d'une part profitent de ce formidable développement des vacances populaires, mais également de la consommation de plus en plus importante des personnes présentes au niveau local et régional. En 2008, la part du tourisme dans le PIB national suisse se montait à 2.9%, tandis que la part de l'emploi touristique était de 4.2% (OFS, 2012).

3.3. Quelques repères concernant les cas

3.3.1. Montreux

Montreux est située dans le Canton de Vaud (district de Vevey), sur la rive nord-est du Lac Léman (la *Riviera vaudoise*), en face des montagnes du Chablais, des Dents du Midi et de la Dent de Morcle (Figure 13). La superficie de la commune est de 33.37 km². Elle s'étend du bord du lac jusqu'au sommet des Rochers-de-Naye, un des sommets des Alpes vaudoises. A proximité des Rochers-de-Naye se situent les sommets de la Dent de Jaman et du Cape aux Moines. Enfin, moins en altitude se trouvent plus au nord Les Pléiades, et, au-dessus de Vevey, le Mont-Pèlerin. Le col de Jaman mène quant à lui à Montbovon (FR), puis au Pays-d'Enhaut (VD).



Figure 13. Situation de Montreux. Source : www.cff.ch.

Montreux bénéficie d'un climat particulièrement doux (Gozzelino & Vuille, 1986). Sa situation géographique la situe à l'abri des vents, notamment des vents du nord, et le lac joue le rôle de régulateur thermique. On parle « d'adret lémanique » : le versant exposé au midi. L'amplitude thermique y est moins importante que dans d'autres villes du bord du lac comme Lausanne ou Genève. De plus, les pluies sont modérées. La végétation qu'on trouve actuellement à Montreux rappelle celle de la Riviera méditerranéenne : pins parasols, cyprès, palmiers, etc.

A l'origine de Montreux on trouve une ribambelle de hameaux (23) plus ou moins disparates qui, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, se sont agglomérés pour donner à la ville l'aspect urbain et politique compacte qu'on lui connaît aujourd'hui⁶². Le lien entre ces hameaux a longtemps été celui de la paroisse, qui allait du ruisseau du Burier (à Clarens, commune du Châtellard, n°9 sur la Figure 14) jusqu'à Chillon (Commune de Veytaux, au milieu du rivage de cette commune sur la

⁶² Les altitudes de ces lieux varient : p.ex. Territet 400 m, Les Avants 978 m, Caux 1'095 m, Rochers-de-Naye 2'042 m

Figure 14) Le nom de Montreux illustre ce lien ecclésiastique, puisqu'il était jusqu'au 18^{ème} siècle environ orthographié *Montru*, un dérivé de « monasteriolum » (monastère), qui désignait l'église autour de laquelle se sont greffés d'autres bâtiments. On parle donc historiquement du « cercle de Montreux », bien avant la « commune de Montreux ».

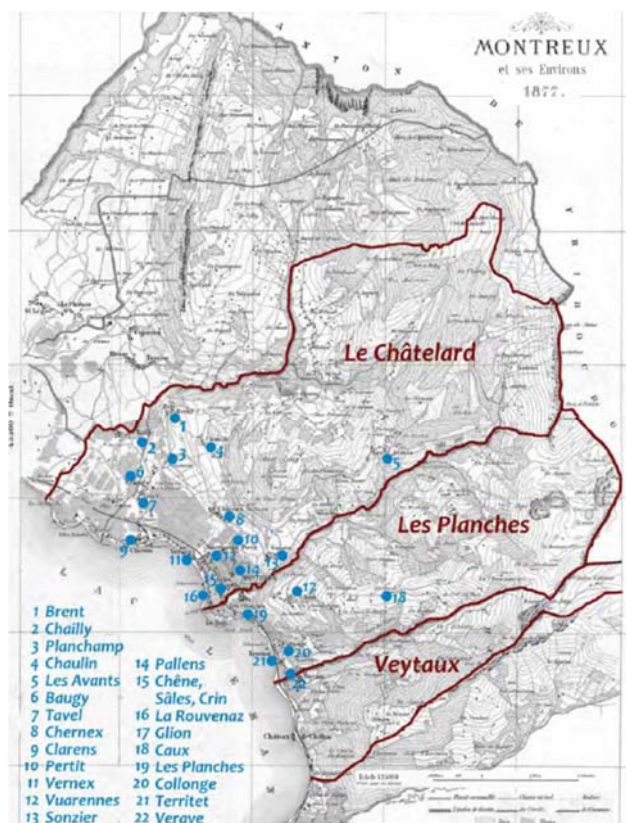


Figure 14. Les trois communes constituant le Cercle de Montreux jusqu'en 1962, et les 22 hameaux. Source: Carte de Rambert (1877) et Commune de Montreux (www.commune-de-montreux.ch).

La paroisse qui réunissait les 23 hameaux a d'abord appartenu à l'Abbaye de Saint-Maurice, puis aux Evêques de Sion (11^{ème} siècle). Suite à une vente de terrain de l'Evêque Boniface de Challant à Girard I^{er} d'Oron, la partie orientale de la Baie de Montreux reste savoyarde, tandis que la partie occidentale appartient désormais aux seigneurs d'Oron. A partir de là, le territoire des « Planches » et celui du « Châtelard » est divisé politiquement, et le restera jusqu'à la fusion des deux communes en 1962. Au 15^{ème} siècle, l'influence de Berne va croissant : Chillon n'est plus qu'une enclave car les Bernois sont maîtres au sud (Chablais, Aigle) dès 1475. En 1536, aidée des Genevois, Berne prend Chillon. La domination bernoise prendra fin en 1798 avec l'indépendance du Pays de Vaud, fait Canton suisse par l'Acte de Médiation en 1803.

On trouve une commission administrative (dont le président porte le titre de *gouverneur*) par village, soit à Veytaux, Les Planches et Le Châtelard. Tous les bourgeois et propriétaires (y compris les femmes) sont éligibles à cette commission. En outre, on trouve un syndic qui régit la commune, en ce qui concerne l'instruction publique primaire, l'assistance des pauvres, l'administration des biens communaux, la police, la défense contre les incendies, etc. Les responsabilités du cercle concernent quant à lui l'entretien du temple paroissial, de la place de la

Rouvenaz⁶³, la haute administration du Collège et de l'Ecole supérieure de jeunes filles (à la fin du 19^{ème}). Jusqu'en 1962, trois communes constituent juridiquement « le cercle de Montreux » (une entité paroissiale) (Figure 15) : Les Planches, Le Châtelard et Veytaux. En 1962, Veytaux refuse la fusion (voir Sauthier, 2013b).

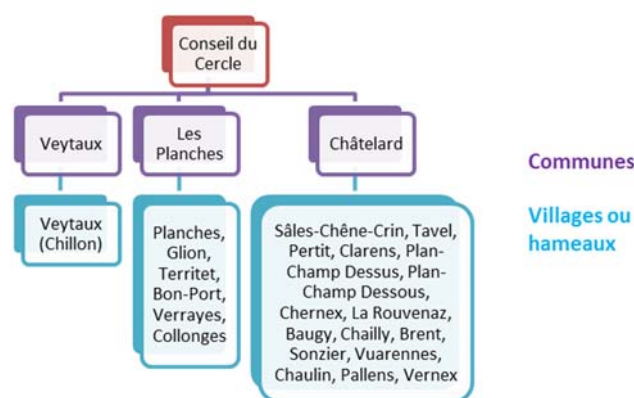


Figure 15. Structure administrative du cercle de Montreux (d'après Guesnet, 1992).

En termes de population, Veytaux sur l'ensemble de la période représente approximativement 5% de la population de Montreux. Aujourd'hui Veytaux est donc encore une commune à part entière. Cependant, Veytaux (où se situe le Château de Chillon) reste montreusienne d'un point de vue touristique. Dans cette publication, on parlera généralement de « Montreux » en considérant l'ensemble des trois communes du Cercle de Montreux. Néanmoins, au vu de la faible importance de Veytaux d'un point de vue quantitatif, les données concernant notamment les finances communales et les statistiques se limitent au « Montreux d'après 1962 », c'est-à-dire au Châtelard et aux Planches.

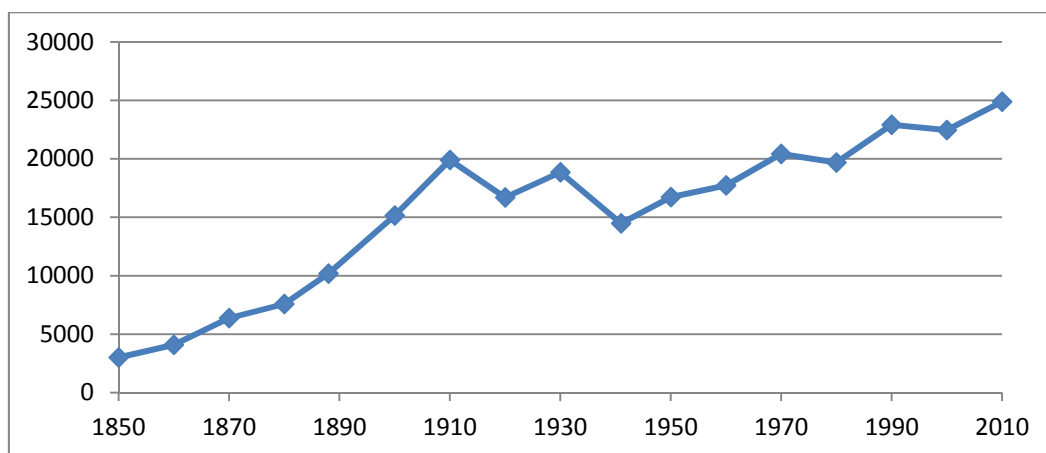


Figure 16. Population de Montreux 1850-2010. Source : Recensements de la population, OFS

⁶³ La Place de la Rouvenaz est l'actuelle place du Marché. Elle se situe au bord du lac, directement sous le hameau de Sâles.

MONTREUX							
Année	Population	Nombre d'hôtels	Nombre de lits	Arrivées	Nuitées	Dates clé	
1860	4'092	18	730			1861	Chemin de fer Lausanne-Villeneuve
1890	8'907	57	2'987			1892	Crémaillère Glion-Naye
1920	16'007	85	5'805			1932	Faillite de la Banque de Montreux
1934	17'662	80	5'418	65262	397'913	1946	Création de l'Office du Tourisme
1960	17'609	99	4'690	164'249	723'512	1967	Festival de Jazz
1980	19'477	72	4'233	146'000	542'000	1978	Promotion économique
2000	22'235	35	2'966	153'061	367'400	1992	Auditorium Strawinsky

Figure 17. Quelques repères pour le cas de Montreux. Sources: Diverses.

3.3.2. Finhaut

Finhaut est une commune située dans le canton du Valais faisant partie du district de St-Maurice. Sa superficie est de 22,8 kilomètres carrés, se répartissant ainsi : 2,6 % de surfaces d'habitat et d'infrastructure, 3,2 % de surfaces agricoles, 26,3 % de surfaces boisées et 67,8 % de surfaces improductives (OFS). Cette commune se situe à la frontière franco-suisse, sur la rive gauche de la Vallée du Trient (Figures 19 et 20). Outre son chef-lieu Finhaut situé à 1'223 m d'altitude et composé de deux hameaux séparés par une forêt, la Cotze et le Léamont, elle comprend les villages de Giétroz et Le Châtelard⁶⁴ (Dictionnaire historique de la Suisse en ligne). Le territoire s'étend entre 600 et 2'800 mètres d'altitude. Les communes limitrophes sont Trient, Salvan (Suisse) et Vallorcine (France). Finhaut possède deux lacs : celui d'Emosson (suite à la construction du barrage du même nom), qu'il partage avec son voisin Salvan, et celui du Vieil-Emosson (suite à la construction du barrage du même nom).

FINHAUT							
Année	Population	Nombre d'hôtels	Nombre de lits	Arrivées	Nuitées	Dates clé	
1860	433	1	20			1906	Chemin de fer Martigny-Châtelard
1890	396	5	260			1925	Barrage de Barberine
1920	633	15	764			1935	Liaison chemin de fer en hiver
1934	444	16	668	1'883	12'132	1968	Liaison routière Finhaut-Route de la Forclaz
1960	507	12	378	665	16'534	1975	Barrage d'Emosson
1980	338	6	205	1'834	7'514	1995	Inauguration du complexe Victoria
2000	328	5	117	633	1'892	2002	Débat sur le retour de la concession de Barberine

Figure 18. Quelques repères pour le cas de Finhaut. Sources: Diverses.

⁶⁴ Attention : il y a donc deux « Châtelard » dans cette thèse : le Châtelard de Montreux (l'une des trois communes jusqu'à la fusion de 1962), et le Châtelard de Finhaut (la partie du village située en fond de vallée, pour une part directement le long de la route au niveau de la Frontière avec la France).



Figure 19. Situation de Finhaut. Source: www.cff.ch



Figure 20. Plan de la Commune de Finhaut. Source: Commune de Finhaut.

3.3.3. Zermatt

Zermatt est une commune située dans le Canton du Valais (Haut-Valais, germanophone), au fond de la vallée de St-Nicolas, district de Viège, à 1'608 m d'altitude (Figure 22). Entourée de 29 sommets dont l'altitude dépasse les 4'000 mètres, Zermatt est la troisième commune de Suisse au regard de sa superficie. Selon la statistique de la superficie 2004/09 de l'OFS, la surface habitable et d'infrastructure représente 201 ha. (0.83%), celle destinée à l'agriculture 2'288 ha. (9.4%), la surface boisée 1'107 ha (4.6%), et la surface improductive 20'671 ha (85.2%). Entre le Breithorn et le Cervin, au Sud de la commune, se trouve le col du Théodule, qui constitue un lieu de passage avec l'Italie (vallée de Valtournenche) (Figures 23 et 24). De cette situation géographique découlerait un climat souvent qualifié de « méridional ». Selon des objets datés au C14 découverts dans la vallée et au col du Théodule, les premières traces de présence humaine dans la région remonteraient au Néolithique. Si la fixation des hommes pourrait remonter à l'utilisation commerciale et de transit de ce col au temps des romains, ou encore à la fabrication de vases en pierre ollaire à l'époque Mérovingienne, c'est avec la colonisation de la vallée par les Walser dès le 13^{ème} siècle qu'un peuplement substantiel et permanent de la région de Zermatt est attesté (Rougier, 2002). La création de la commune de Zermatt est issue de la « fusion » de quatre principaux hameaux en 1791⁶⁵ (voir Annexe Zermatt Point 26. Distinction spatio-temporelle).

ZERMATT							
Année	Population	Nombre d'hôtels	Nombre de lits	Arrivées	Nuitées	Dates clé	
1860	424	3	120			1865	Première ascension du Cervin
1890	528	12	730			1891	Chemin de fer Viège-Zermatt
1920	740	22	1'670			1898	Chemin de fer du Gornergrat
1934	962	30	2'115		132'456	1929	Liaison chemin de fer en hiver
1960	2'731	59	2'938	83'338	459'550	1947	Télésiège Sunnegga
1980	3'548	92	5'063	180'480	885'330	1979	Téléphérique Petit-Cervin
2000	6'025	108	6'537	396'651	1'257'468	2002	Fusion des remontées mécaniques

Figure 21. Quelques repères pour le cas de Zermatt. Sources: Diverses.

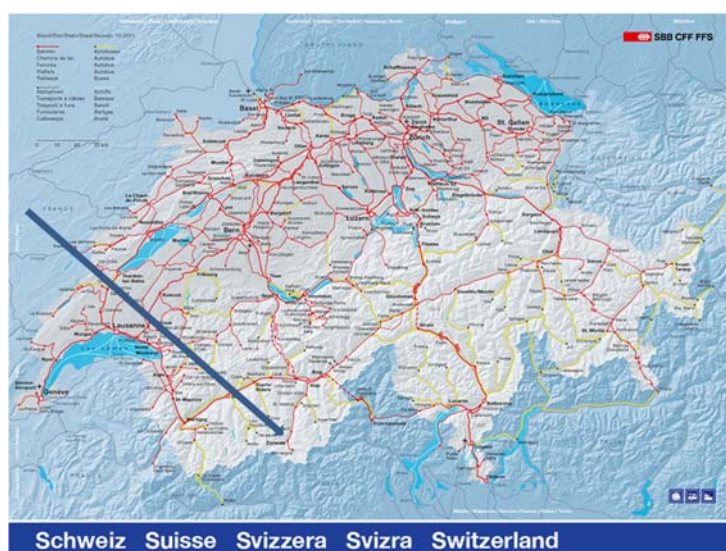


Figure 22. Situation Zermatt. Source: www.cff.ch.

⁶⁵ Einwohnergemeinde Zermatt (2011). Ordentliche Urversammlung, Protokoll Nr. 01/2011



Figure 23. Zermatt Sommerpanorama. Source: www.zermatt.ch.



Figure 24. Zermatt Winterpanorama. Source: www.zermatt.ch.

Conclusion Partie I

Dans cette Partie I, nous avons fait un état des lieux théorique vis-à-vis de notre problématique du tourisme en général, et de compréhension des trajectoires de stations touristiques en particulier. Trois dimensions sont apparues comme irrémédiablement liées à la problématique du tourisme : c'est un phénomène économique, qui repose sur la mobilité des personnes et leur engagement pratique sur un territoire, où les symboles et représentations sont fondamentaux. A partir de ce constat théorique et du constat d'un certain cloisonnement des champs de recherche concernés par cette problématique relativement à ces processus, nous avons élaboré une métaphore sociologique de la transaction territoriale permettant de comprendre de manière synthétique et non-exclusive les différentes dimensions en jeu dans un processus de création de valeur : les différentes formes de mobilités, et les différentes dimensions de la valeur.

L'élaboration conceptuelle d'une métaphore sociologique est une étape indispensable pour penser le développement territorial sans tomber dans l'un ou l'autre des absolutismes de sillons de recherche. Sans revenir sur la discussion sur les aspects « économiques » et « sociaux » abordés dans le Chapitre 1, nous rappelons ici la nécessité d'une ouverture de la « boîte noire » du tourisme dans le champ de l'économie territoriale, qui nous amène à considérer les effets de divers types de mobilités dans les processus de développement territoriaux. Au niveau théorique, cette ouverture nous permet une marge de manœuvre nécessaire vers les apports segmentés et particuliers des champs de la sociologie (dans sa large acception), de la géographie, de l'économie, de l'économie territoriale, et de l'histoire. Le tourisme « informe » différentes mobilités⁶⁶.

La discussion a essentiellement porté sur les combinaisons théoriques entre diverses dimensions toutes réunies au sein de la métaphore sociologique et considérées de manière commune ou exclusive dans différents champs de recherche. Sans revenir sur l'ensemble des débats ici, nous souhaitons souligner l'importance de la dimension « concrète » de la scène, l'ancrage expérientiel dans la transaction territorial, comme un élément particulièrement original au regard d'autres théories en économie territoriale.

A ce propos, les deux problématiques de l'expérience et de l'authenticité sont intéressantes car elles sont mobilisées dans des théories économiques hétérodoxes concernant de près ou de loin le développement territorial et traitent directement de cette dimension d'ancrage existentiel : l'*experience economy* et l'économie des conventions. Contrairement à ces théories, le modèle proposé prend acte *effectivement* de l'ancrage, sans le considérer comme un élément littéralement « extra-ordinaire » ou prenant implicitement part à la théorie. En ce qui concerne l'économie des conventions, et malgré de possibles digressions concepts traduisant *a priori* une certaine forme d'ancrage comme la convention d'authenticité (Jeannerat, 2013), cette théorie ne fait qu'« énoncer » l'importance de l'ancrage « concret » des acteurs au territoire. Les postulats implicites que véhicule cette théorie restent essentiellement liés à la rationalité exercée dans ce que l'on appelle ici l'espace public, qui plus est dans un monde aspatial.

⁶⁶ « It is not *just* that tourism is a form of mobility like other forms of mobility such as commuting or migration but that different mobilities inform and are informed by tourism » (Hannam, Butler, & Paris, 2014, p. 172).

En ce qui concerne l'*experience economy*, l'ancrage est considéré comme exceptionnel – ne faisant la particularité que d'une portion des échanges économiques – même si cette part est considérée dans l'absolu comme grandissante. Au regard de la littérature, d'un point de vue général, la métaphore est lue ici dans le sillon conceptuel de la valuation (Callon, 2009 ; Kjellberg et al., 2013). Grâce à ces fondement épistémologiques, le modèle de mise en scène ne peut être considéré artificiellement comme un « outil », marketing dont il était question à l'origine dans la littérature en *experience economy* (Pine & Gilmore, 1999), ou alors analytique, par exemple vis-à-vis de l'orientation des politiques publiques (Lorentzen, 2009 ; Therkelsen & Halkier, 2008) ou des questions d'innovation (Jeannerat, 2013).

Dans le modèle de scène territoriale en effet, la dimension territoriale au sens topologique, au sens du rapport physiologique pour les individus, allant jusqu'aux conditions de viabilité (pollution, etc.) est considérée théoriquement. La dimension concrète n'est pas une option théorique considérée ponctuellement et de manière opportuniste (comme dans les concepts de convention d'authenticité par exemple ou d'*experience economy*). C'est la discussion théorique sur le pragmatisme et sur le concept de valeur chez Dewey qui constitue le socle théorique n'existant pas dans d'autres théories : ici l'expérience pratique chez Dewey est prise en compte dans la métaphore sociologique de la transaction pour comprendre le processus de création de valeur, et le pendant scénique de cet ancrage est la dimension concrète de la scène territoriale. Au niveau métaphorique, on parle de la « forme originelle du rapport au monde », d'une « attitude affirmée, colorée existentiellement » (Honneth, 2011, p. 47), et au niveau du modèle, on parle de conditions environnementales, et au regard de la demande finalement, d'effets de rareté.

Même si historiquement la dimension concrète des territoires en sciences économiques est sociales n'a pas été considérée particulièrement (les questions environnementales ne se posant il est vrai que récemment), cette dimension est de tout temps ici considérée théoriquement comme fondamentale. Dans ce sens, la scène territoriale intègre la dimension de viabilité du territoire pour les individus, le modèle de développement qui en est issu prend en compte la problématique des ressources (création et recreation) (Kebir & Crevoisier, 2004 ; Peyrache-Gadeau & Pecqueur, 2004 ; François et al., 2006).

Cette digression ici permet de souligner un point avancé théoriquement par la thèse. Dans la mesure où la proposition théorique est considérée comme un résultat de la thèse (cf. Introduction Point 2.), ces précisions sont utiles. Néanmoins, dans la poursuite de l'autre objectif de cette thèse qui est la compréhension des trajectoires de développement de trois cas de territoires alpins concernés par le tourisme, d'autres éléments doivent être à présent développés. En effet, la Partie I ne permet pas de spécifier une trajectoire par rapport à une autre : l'élaboration théorique jusqu'ici est utile pour présenter les principes fondamentaux, communs, à l'ensemble des transactions. On a posé dans cette Partie I que la métaphore de la transaction territoriale constitue une relation dans l'espace et dans le temps, au travers de laquelle se constitue la valeur, sur la base de différentes mobilités et de scènes y relatives. Dans la Partie II, nous problématiserons les jeux sur la spatialité et la temporalité constituant divers types de transactions, dont l'accumulation permettra de comprendre les divergences entre les trajectoires (Partie III).

PARTIE II : SPÉCIFICITÉS DES MISES EN SCÈNES ET TRANSACTIONS DANS L'ÉCONOMIE ALPINE : CADRES TRANSACTIONNELS, PATRIMOINES ET FLUX DE REVENUS

Dans la Partie I, on a élaboré un modèle de transaction, qui constitue la base d'un modèle de développement. Néanmoins pour comprendre comment les transactions constituent spécifiquement un développement selon les situations spatio-temporelles, il est nécessaire d'aborder les spécificités des transactions : ce qui les distingue les unes des autres et qui *in fine* constitue des trajectoires de développement différentes. C'est ce travail qui sera effectué dans la Partie II.

Le statut épistémologique de la Partie II est ainsi différent de celui de la Partie I. Tandis que dans la Partie I on a présenté les principes généraux de la transaction et du modèle de développement (création de valeur ancrée spatialement et temporellement), dans la Partie II on présente les principes spécifiques à ces transactions : la manière dont s'opèrent des jeux sur les spatialités et les temporalités. On présente des éléments qui permettent de distinguer certains types de transaction les uns des autres. Ces types répondent tous fondamentalement aux principes généraux énoncés dans la Partie I, mais les dimensions qui les constituent jouent un rôle différent. Grâce à une différenciation des différents types de transaction, on élabore des outils qui seront utiles pour comprendre les trajectoires de développement des cas (Partie III) : tel type de transaction s'accumulant, tel type étant absent, etc. Par rapport aux mobilités, si dans la Partie I ce sont les principes de mobilités qui ont été exprimés (sur les différentes scènes) et leur rôle dans la constitution de la scène territoriale, dans la Partie II, on développe les spécificités de ces mobilités, les combinaisons de ces différentes mobilités dans les transactions, les jeux sur différentes spatialités et temporalités.

Le tourisme a été identifié comme un phénomène propre aux acteurs urbains (Chapitre 1), et comme un phénomène typique de la société postindustrielle. Du point de vue des territoires « récepteurs », les premiers touristes, au travers de transactions économiques, ont soudain interagi des individus de provenance géographique et sociale différentes, s'accordant sur la valeur d'échange de biens et services dont jusqu'ici la valeur était évaluée principalement au sein d'une communauté dont les membres se trouvaient être relativement proches. Le tourisme a donc été vecteur d'un nouveau regard sur le monde et sur la campagne et la montagne de manière générale. Mais de plus il a introduit des cadres transactionnels différents, caractérisés par :

1. Les institutions de l'économie de marché et les outils évaluatifs standardisés d'une scène marchande s'étendant au-delà des frontières (classification des hôtels dans les guides, coupons de voyage, etc.) ;
2. Les principes du capitalisme nécessaires pour la génération de plus-value.

A chaque temps *t*, différents types de transaction participent à la dynamique de mise en scène, selon des modalités territoriales, des arrangements institutionnels territoriaux plus ou moins dépendants d'autres échelles territoriales ; ces particularités seront traitées dans la Partie III : dans cette Partie II, on présente uniquement les spécificités que peuvent prendre les transactions et scènes territoriales. Les spécificités des transactions affinant le modèle de scène territoriale dans cette Partie II partent de l'idée que les acteurs en interaction valuent le territoire selon différentes situations spatiales et temporelles. Un touriste qui procède à la location d'une chambre

d'hôtel value le territoire et procède à une transaction territoriale, tandis que ce même hôtel est propriété d'un groupe international coté en bourse dont les actions s'échangent par-delà les océans dans une temporalité instantanée : ce sont là des exemples de divers types de transactions qui constituent la dynamique de mise en scène territoriale.

Pour traiter de ces aspects, nous proposons au Chapitre 4 une typologie des cadres transactionnels inspirée des apports de Braudel (1979, 1985) et de Polanyi (2000 [1944]). La distinction entre ces cadres s'articule autour de ce que les deux auteurs considèrent comme l'économie de marché. On présente trois cadres : l'économie millénaire, l'économie de marché, le capitalisme.

Cette distinction est utile pour trois raisons. D'abord, il s'agit de montrer que l'accumulation dans le temps de transactions dans différents cadres transactionnels constitue la scène : des transactions marchandes dans un contexte de faibles mobilités (par exemple entre les villageois d'une même vallée) ne sont pas des transactions économiques dont l'accumulation ont le même impact sur le territoire que des transactions capitalistes dans un contexte de très fortes mobilités (par exemple l'achat d'actions d'une multinationale propriétaire d'hôtels dans un tel lieu). Ensuite, cette distinction explicite une dimension particulière de la polyactivité des acteurs – des acteurs pouvant interagir économiquement avec d'autres dans des activités relevant de différents cadres, en l'occurrence l'exemple récurrent des paysans maintenant une exploitation agricole de faible importance et étant salariés par ailleurs. Enfin, il s'agit de montrer que dans le cadre d'une transaction marchande dans l'un ou l'autre cadre, la référence symbolique à d'autres cadres et caractéristiques associées est un facteur de valuation, et donc *in fine* de valeur territoriale (par exemple on peut imaginer que la location d'un hébergement – une transaction marchande – ait une valeur économique plus élevée si les qualités dudit hébergement font référence symboliquement aux spécificités culturelle du lieu, qui ont elles-mêmes été sédimentées sur la scène par l'accumulation dans le cadre de l'économie millénaire, que par rapport à d'autres habitats esthétiquement standardisés sédimentés sur la scène via l'accumulation de transactions dans l'économie millénaire).

Les effets symboliques sur la valeur de biens et services au travers du jeu sur la temporalité et les références à d'autres contextes socio-économiques sont abordés au Chapitre 5 au travers des concepts de patrimoines. Ces derniers permettent de comprendre la complexité de la dynamique de mise en scène et de construction de la valeur ; un processus de patrimonialisation sociale et culturelle portant sur les paysages, spécificités topographiques et modes de vie locaux dans un premier temps (patrimoine romantique), et industrielle dans un second temps, portant cette fois-ci sur les objets matériels et immatériels que les transactions marchandes sises à une époque antérieure ont sédimenté dans la scène territoriale (patrimoine industriel). La thèse consiste ici à dire que dans les territoires alpins, en tout temps une partie de la valeur réside dans une « authenticité » qui met en scène la société et les objets présentant les caractéristiques d'un cadre transactionnel différent, souvent issu d'une époque antérieure, dans laquelle les mobilités étaient moins importantes, ce qui garantissait une diversité et une lisibilité culturelles particulières.

Le Chapitre 6 porte plus spécifiquement sur les mobilités concrètes, des personnes (et des biens), et les conséquences en termes de flux monétaires pour les régions. Le point de départ de la réflexion est la théorie de la base économique. Ce modèle caractérise l'articulation entre les flux monétaires entrant dans la région, ceux qui tournent à l'intérieur de cette dernière et ceux qui en ressortent. L'exportation de biens permet de faire entrer des revenus dans la région. Traditionnellement, les régions industrielles développent leur urbanisation à partir de ce flux.

Plus la région est urbanisée, plus elle retient les flux et développe des activités internes, moins elle a de fuites (de dépenses des locaux à l'extérieur de la région). C'est sur ce principe de la mobilité qu'ont été développés la plupart des modèles de développement en économie territoriale. Le caractère sédentaire des sciences économiques et régionales suppose moins l'immobilité du travailleur (principe du marché du travail oblige) que sa sédentarité sur son lieu de travail en tant que consommateur.

Lorsque l'on prend en compte la mobilité des consommateurs, ce sont les dépenses effectuées dans la région qui sont déterminantes. Le Chapitre 6 reprend ces questions et approfondit le modèle de développement de mise en scène territoriale avec ces enjeux de flux. Dans la scène territoriale, les flux sont d'autant plus complexes et importants que l'on parvient à faire coexister les présences de différents groupes de consommateurs (locaux, touristes, excursionnistes, nouveaux résidents, etc.). La différence principale avec le modèle basé sur l'industrie réside dans le fait que les présences « externes » nourrissent une demande locale pour des ressources (espaces, paysages, etc.) et des biens et prestations (commerces, restaurants, etc.) qui recoupe largement celle des locaux.

L'hypothèse de cette section est que la valeur territoriale, dans la société d'aujourd'hui, ne peut se comprendre qu'en prenant en compte tant la mobilité des biens que des personnes. A partir des flux monétaires, on développe une typologie des transactions territoriales en distinguant d'une part les transactions basées sur la mobilité des biens et les transactions basées sur la mobilité des personnes. Des transactions « présentesielles » dépendant de la mobilité des personnes, et des transactions « non-présentielles » dépendant de la mobilité des biens.

Dans nos cas, la mise en scène du patrimoine romantique au 19^{ème} siècle repose sur la présence des touristes sur le territoire, effectuant des transactions. La mise en scène dépend donc en premier lieu de transactions présentesielles, d'autres types de transactions sont concernées, en parallèle. Lorsqu'il est question de ces dernières, la mise en scène passe par la production et l'exportation traditionnelle de biens, par exemple de l'eau minérale. Dans ce cas et en particulier, dans la mesure où la représentation d'un territoire peut théoriquement influencer la création d'un bien ou d'un service qui y fait référence, le cas d'un bien exporté est considéré comme participant à la constitution de la valeur territoriale. Dans le cas d'un bien exporté dont la valeur repose sur la représentation symbolique du territoire, le patrimoine romantique ou industriel jouent généralement un rôle.

Chapitre 4. Cadres transactionnels

Par « cadres transactionnels », on entend les formes spécifiques que les transactions prennent selon les situations, par des réseaux de mobilités propres à différentes spatialités et temporalités prennent. Pour rendre compte de ces spécificités, on élabore une typologie de trois cadres transactionnels en faisant référence à Braudel (1979, 1985) et à Polanyi (2000 [1944]).

En tant qu'historien membre éminent de l'école des Annales, Fernand Braudel (1979, 1985) s'intéresse à l'histoire au-delà des événements politiques ou militaires. Ses recherches s'inscrivent dans le large champ des sciences humaines, concernant de fait l'histoire, mais également la sociologie, la géographie, et l'économie. Il s'intéresse particulièrement au temps long. Dans son interprétation de l'évolution des sociétés, il distingue trois étapes (trois « étages ») de la « vie économique » : la « civilisation matérielle » (ou l'autosuffisance, ou encore l'auto-production/auto-consommation), qui concerne les structures « au quotidien », le marché (les « jeux de l'échange »), et le capitalisme (« l'économie-monde »). La distinction faite par Braudel est utile en raison du critère distinctif retenu, qui ne relève pas de l'intentionnalité de l'acteur, mais dépend notamment des distances entre les acteurs et du temps nécessaire à l'accomplissement des activités socio-économiques. Autrement dit, le cœur de la proposition théorique de Braudel n'est pas le transfert de biens et ses enjeux (comme chez les économistes néoclassiques), mais ses modalités spatio-temporelles.

Polanyi (2000 [1944]) analyse l'évolution des sociétés occidentales contemporaines dans leur rapport au marché. Pour Polanyi, l'économie de marché est un système autorégulateur : « L'économie de marché suppose un système autorégulateur de marchés ; pour employer des termes un peu plus techniques, il s'agit d'une économie gouvernée par les prix du marché et par eux seuls. » (Polanyi, 2000 [1944], p. 85). Dans sa conception, il y a des marchés dans des sociétés qui ne sont pas des sociétés de marchés. La distinction de Polanyi entre des sociétés différemment concernées par le marché est complémentaire à celle de Braudel : elle problématise les conditions de mobilité des marchandises (y compris du travail), autrement dit la réglementation. L'économie de marché chez Polanyi est une question d'institutions, et chez Braudel, une question d'échanges.

Chez les deux auteurs, la dimension historique prédomine ; ici, nous mobilisons les éléments théoriques qu'ils mettent en avant, non pas afin de dresser un type de société historiquement caractérisé par tel profil économique, mais dans le but de comprendre dans quel cadre sont réalisées les transactions, et ce que ces différents cadrages ont pour conséquence dans les trajectoires de développement. Ceci n'empêche pas le fait que ce soit bel et bien sur un temps long qu'évoluent les mobilités et qu'émergent ainsi les différents cadres.

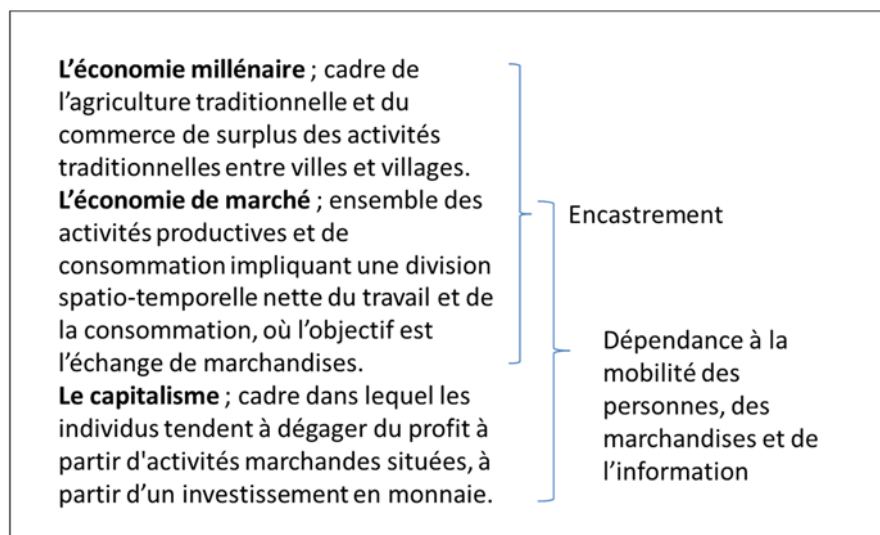


Figure 25. Cadres transactionnels. Source: Elaboration propre, d'après Braudel (1979, 1985) et Polanyi (2000 [1944])

Chacun de ces cadres traduit des représentations différentes du passé, du futur et de l'espace, ainsi que des institutions différentes (cf. Chapitre 1 Point 1.2.). On parle de *cadres transactionnels* différents en faisant toujours référence à Goffman et adaptant ici la métaphore. Cependant, on parle toujours des transactions, décrites dans le modèle conceptuel présenté dans la Partie I : comprenant des enjeux expérientiels dans la scène concrète, et rationnels dans les scènes marchande et symbolique. Conséquemment, chacune des transactions territoriales effectuées dans un cadre a un impact différent en termes de mise en scène, directement et indirectement au regard du développement territorial. Selon les situations spatio-temporelles différentes, les trois cadres se combinent différemment. Si la transaction territoriale est notre concept général, avec les dimensions que l'on vient d'évoquer à nouveau, les combinaisons de cadre permettent de caractériser les impacts spécifiques des transactions selon les lieux et les époques.

4.1. L'économie millénaire

L'économie millénaire ne dépend pas principalement de la mobilité des personnes et des marchandises. Elle est fondée autour de la « vicinité » géographique (Bell & Newby, 1976), et se déroule sur le temps social associé au vécu communautaire. Néanmoins elle « dépend de diverses mobilités » (Urry, 2005, p. 144). En effet si dans ce cadre la monnaie est utilisée pour les transactions, la dimension locale prédomine, et sous la coupe d'institutions communautaires.

Si l'objectif de Polanyi est la compréhension de l'économie de marché en tant qu'organisation sociale qui a conduit au désastre de l'avènement du fascisme en Europe dans les années 1930, son argumentation théorique repose sur la description dans un premier temps de la vie économique dans les sociétés tribales : « Les passions humaines, bonnes ou mauvaises, sont simplement orientées vers des buts non économiques. L'étalage cérémoniel sert à stimuler au maximum l'émulation, et la coutume du travail en commun tend à placer très haut les critères quantitatifs et qualitatifs. Tous les échanges s'effectuent comme des dons gratuits dont on attend qu'ils soient payés de retour, quoique pas nécessairement par le même individu – procédure minutieusement articulée et parfaitement préservée grâce à des méthodes élaborées de publicité, à des rites

magiques et à la création de « dualités » (*dualities*) qui lient les groupes par des obligations mutuelles -, et cela devrait par soi-même expliquer l'absence de la notion de gain, ou même de celle d'une richesse qui ne soit pas seulement constituée d'objets qui accroissent traditionnellement le prestige social » (Polanyi, 2000 [1944], p. 92). Ces éléments, pour dresser le type d'une économie millénaire, sont ici combinés à ce que Braudel entend par économie d'« auto-suffisance ».

Braudel parle des structures au « quotidien » de la « civilisation matérielle »⁶⁷. Ce sont là les besoins, ou les aspirations, qui conduisent les individus à produire des biens, qu'ils choisissent de produire selon leur valeur d'usage. Trois principes sont associés avec les systèmes économiques millénaires : la réciprocité, la redistribution, et l'administration domestique (combinés ou non entre eux). La réciprocité domine le comportement social, plutôt qu'une propension au troc (Polanyi, 2000 [1944], p. 96). C'est elle qui « contribue à assurer et la production et la subsistance de la famille » (Polanyi, 2000 [1944], p. 94). Elle est « facilitée par le modèle institutionnel de la symétrie » (Polanyi, 2000 [1944], p. 95). Le principe de redistribution suppose une certaine centralité (p.ex. un chef), selon des fondements politiques les plus divers. Cependant, malgré le développement de l'économie de marché, ce cadre reste solide puisque l'économie « souterraine » ou « informelle », et surtout l'économie domestique en font partie.

Le principe de produire pour son propre usage est celui de « l'administration domestique » pour Polanyi (*oekonomia* en grec), et n'est pas plus ancien que celui de la réciprocité et de la redistribution. Cette production est tournée, selon Aristote, vers l'usage, plutôt que vers le gain, tandis qu'accessoirement une production pour le marché reste possible (« la vente des surplus ne détruit pas nécessairement la base de l'administration domestique » (Polanyi, 2000 [1944], p. 100). La notion de gain n'est pas absente, mais « n'occupe pas la première place » (Polanyi, 2000 [1944], p. 102). Dans une telle communauté, l'idée de profit est exclue ; il est mal vu de chicaner et de marchander, le don gratuit est loué comme une vertu ; la propension supposée au troc, au paiement en nature et à l'échange ne se manifeste pas. En fait, le système économique est une simple fonction de l'organisation sociale » (Polanyi, 2000 [1944], p. 95). Dans cette économie millénaire, la production est déterminée par la valeur d'usage des biens : « Tout ce qui reste en dehors du marché n'a qu'une valeur d'usage, tout ce qui en franchit la porte étroite acquiert une valeur d'échange » (Braudel, 1985, p. 23). Les marchandises ont dans l'économie millénaire une valeur d'échange, qui ne prime pas sur la valeur d'usage.

Le fait que la définition de l'économie dans le sens commun (et souvent pour les économistes, y compris hétérodoxes) ne concerne plus l'économie millénaire, mais le marché, révèle l'importance de la valeur d'échange des biens et services en général vis-à-vis de leur valeur d'usage. Or, le prix suppose une dimension abstraite des biens échangés. On défend ainsi ici la thèse selon laquelle

⁶⁷ L'utilisation des termes est à ce niveau délicate. Braudel associe en effet la « civilisation économique » à l'économie de marché et la « civilisation matérielle » à l'économie d'autosuffisance. Le problème l'expression « civilisation économique » dans le cadre de notre problématique est qu'elle suggère implicitement – c'est-à-dire malgré le fond de la théorie de Braudel – qu'il y aurait une opposition entre un monde économique (l'économie de marché) et un autre monde économique (non-marchand ; l'économie millénaire). Le terme de civilisation « matérielle » souligne uniquement l'importance de la valeur d'usage dans la transaction, et le fait qu'avec la dimension monétaire, la dimension « non-matérielle » – ou, si l'on fait référence à notre schéma, symbolique – progresse et est assimilée à la dimension économique. Cependant ce n'est pas parce que dans la « civilisation matérielle » la monnaie n'est pas en jeu dans les transactions qu'il n'est pas question de transactions économiques. Cette confusion est particulièrement problématique en ce qui concerne la transaction touristique, précisément inscrite dans un monde « enchanté » (cf. Chapitre I Point 1.3.)

contrairement aux villes industrielles, dans les territoires alpins l'économie de marché ne surgit pas via les manufactures, mais via la marchandisation, même à très faible prix, de connaissances domestiques qui constituent l'économie millénaire. Tandis que des biens sortis d'usine ne peuvent avoir qu'une valeur économique sur le marché, les biens et services touristiques ont une valeur dans et hors marché. Or cette situation n'est pas banale, mais au regard de l'« histoire longue » constitue un fait sociologique remarquable : « Le concept d'économie qui, jusqu'au 17^{ème} siècle, restait lié au pouvoir et aux fonctions de l'*oïkodespotès*, du *pater familias*, du maître de maison, tire maintenant son sens moderne de la seule pratique de l'exploitation dont les opérations se règlent selon le principe de la rentabilité : les tâches qui incombent au maître de maison se voient réduites à l'épargne et accentuent cette tendance au sein de la gestion domestique » (Habermas, 1997 [1978], pp. 30-31). Dans ce processus cependant, la rationalité seule n'est pas en jeu, mais l'ancrage ontologique constitue une part de l'encastrement, dans la mesure où « les valeurs sont des *notions émotionnellement chargées de ce qui est désirable* » (Bidet, Quéré & Truc, 2011, p. 35). Or « ce qui est désirable » relève de la valeur d'usage, mais peut également relever de la valeur d'échange (effets mimétiques, effet Veblen, etc.).

En ce qui concerne nos cas, on peut dire que l'économie millénaire est le cadre principal des transactions économiques pour les communautés locales jusqu'à l'arrivée des premiers touristes et dans diverses mesures au-delà. L'agriculture, dans un contexte de faible mobilité des biens et des personnes, ne pouvait alors être qu'une activité économique non-industrielle, contrairement à ce qu'il peut en être aujourd'hui⁶⁸. Le développement de transactions marchandes concerne alors et désormais d'autres biens que les produits de l'agriculture et de l'artisanat local. Mais cette forme de vie économique, tandis qu'elle persiste et génère des revenus exportateurs à l'échelle de la région (voir Chapitre 6), est combinée à d'autres formes de cadres transactionnels (voir point suivant).

Pour ce qui est de la prédominance des cadres historiquement parlant, on peut dire pour ce qui concerne Finhaut que l'économie millénaire a structuré l'ensemble de la trajectoire de développement. On peut se faire une idée de la situation en constatant qu'en 1870, 26 personnes dans le district⁶⁹ de St-Maurice sont recensées dans la catégorie « hôtels restaurants, pensions, louage de chambres ou d'appartements », pour 2'034 dans les matières premières. En 1888 (Figure 26), 141 personnes sont répertoriées dans la catégorie « auberges et pensions », et 151 pour le « commerce proprement dit ». 10 hommes et 1 femme sont répertoriés dans la catégorie « renseignements, guides ». L'économie millénaire est présente de manière prédominante jusque durant l'entre-deux-guerres, avec par exemple la fabrication du beurre et du fromage, assurées à la laiterie par les contributeurs de lait (jours de travail proportionnels à leur contribution en lait)⁷⁰.

⁶⁸ En conséquence, par défaut ici de cas d'activités agricoles industrialisées, lorsqu'il est fait mention d'agriculture dans cette thèse, c'est d'agriculture non-industrielle dont il est question.

⁶⁹ Les premières données statistiques concernant l'emploi, tirées des recensements de la population, ne présentent des données de niveau communal qu'à partir de 1920.

⁷⁰ Interview Charles Lugon-Moulin

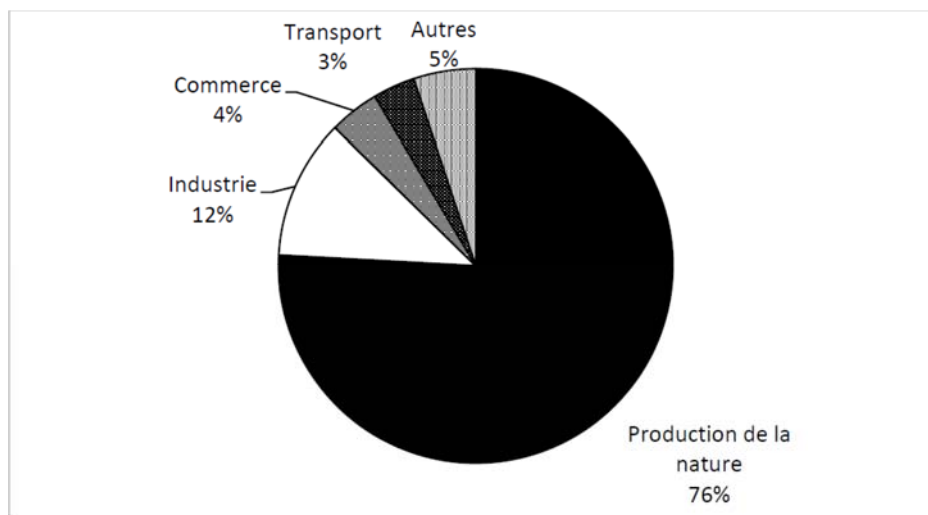


Figure 26. Personnes ayant une activité lucrative dans le district de St-Maurice en 1888 (en %). Source : OFS, Eidgenössischen Volkszählung, vom 1. Dezember 1888; Dritter Band; Die Unterscheidung der Bevölkerung nach dem Berufe

A Montreux jusqu'aux deux tiers du 19^{ème} siècle, les transactions sises dans le cadre de l'économie millénaire étaient encore déterminantes. D'après Rambert (1899 [1877]), l'architecture caractéristique adoptée par les Montreusiens sous l'égide bernoise permettait d'entreposer beaucoup (greniers sous les toits, caves). Chaque famille récoltait ainsi ce dont elle avait besoin, pratiquant peu le commerce du produit de leur terre. Comme le note Dubochet⁷¹ en 1894, « l'agriculture est encore l'occupation principale de l'ancienne population bourgeoise ; elle a, elle aussi, subi quelques modifications depuis une trentaine d'années, modifications qui tendent à s'accroître de plus en plus. Le principe de tout produire soi-même, autrefois dominant, a été abandonné depuis que la circulation est devenue facile et que les transactions se sont multipliées. Le cultivateur montreusien a compris qu'il ne pouvait pas être à la fois montagnard, vigneron et



Figure 27. Montreux en 1865. Source: collection Zürcher via Roger Bornand

laboureur. Il n'a conservé que quelques champs de pommes de terre, pour s'adonner exclusivement à la culture de la vigne et aux soins de ses prés.» Autrement dit, la polyactivité est déjà une référence à Montreux avant la fin du 19^{ème} siècle. En 1930, 975 personnes travaillent encore dans l'agriculture et la viticulture. Sur 70 années, la proportion est passée de 35% à 6%. L'agriculture et la viticulture sont alors déjà minoritaires, spécialisées et inscrites dans des logiques de marché (voir point suivant).

A Zermatt, les transactions sises dans le cadre de l'économie millénaire restent prédominantes pour la plupart de la population jusque durant l'entre-deux-guerres. Comme on peut le voir avec les chiffres de 1910 au niveau du district de Viège⁷² (Figure 28), les personnes occupées dans la production de la nature constituaient les deux tiers de la population. En outre, contrairement à la

⁷¹ Dubochet, J. (1896), *Notice sur Montreux* (pp. 9-10), CFV Adoc 2.1/281, Archives de Montreux

⁷² Pour rappel, les chiffres au niveau communal ne sont disponibles qu'à partir de 1920. Cependant, au vu des chiffres recensés cette année-là (voir *infra*), les proportions ne sont pas fondamentalement différentes pour Zermatt.

situation que nous connaissons actuellement dans les Alpes, c'est non seulement de la paysannerie qui est alors pratiquée, mais également de la culture de céréales (Antonietti, 2000).

L'importance de l'économie millénaire se révèle au regard de l'économie de marché, dans l'antagonisme qu'elles constituent dans la dynamique de mise en scène territoriale. Au niveau du temps, c'est durant l'été qu'ont lieu principalement les transactions marchandes, avec la présence des touristes, mais aussi des hôteliers et commerçants, qui ne restent pas à Zermatt entre mi-septembre et mi-juin. Au niveau spatial, la distinction s'opère au niveau du village (entre la rue principale et les habitations au-delà) et au niveau des espaces occupés dans les alpages et en montagne. Outre l'explication de ce phénomène structurant de distinction spatio-temporelle sis dans l'annexe (voir Annexe Zermatt Point 26. Distinction spatio-temporelle), il sera plus loin fait mention à de nombreuses reprises l'importance de l'économie millénaire à Zermatt et de l'importance de la polyactivité, et des institutions associées spécifiant la scène territoriale tout au long de la trajectoire.

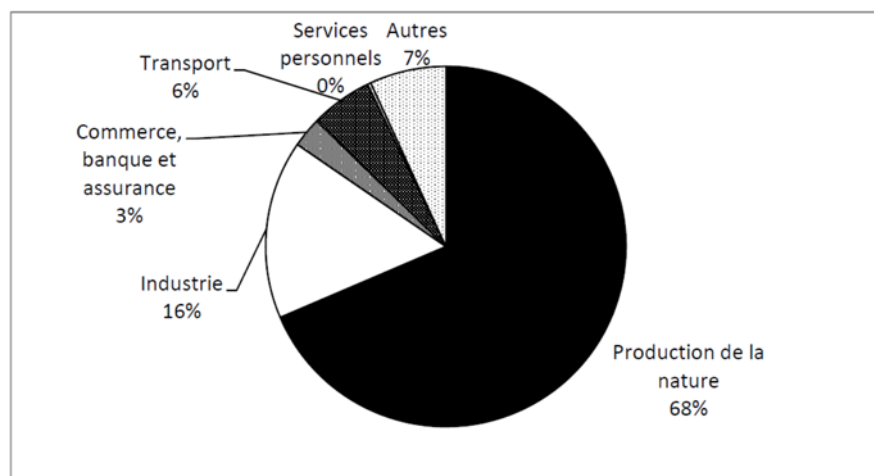


Figure 28. Personnes ayant une activité économique dans le district de Viège en 1910 (y compris le personnel et les pensionnaires d'établissements) Source : Recensement de la population 1910, OFS.

4.2. L'économie de marché

L'économie de marché dépend des mobilités – des marchandises, des personnes et de l'information. Dans l'économie de marché, les marchandises sont à l'origine des échanges, et l'argent est un moyen plutôt qu'une fin (« M-A-M » : marchandise-argent-marchandise). Par opposition à l'économie millénaire, a potentiellement prix systématiquement tout ce qui a valeur d'usage. L'économie de marché est ce qui se rapportait au registre inférieur de l'économie de marché chez Braudel : les marchés, les boutiques, les colporteurs, des échanges au quotidien, locaux ou à faible distance.

Dans cette économie, terre, travail et argent sont mis en vente, contrairement à ce qui était le cas dans l'économie millénaire. S'il y a auto-régulation du marché pour ces marchandises notamment, il y a économie de marché au sens de Polanyi ; c'est « un système économique commandé, régulé et orienté par les seuls marchés ; la tâche d'assurer l'ordre dans la production et la distribution des biens est confiée à ce mécanisme autorégulateur » (Polanyi, 2000 [1944], p. 117). Il parle ainsi de décentrement dans la mesure où « un marché autorégulateur n'exige rien de moins que la division institutionnelle de la société en une sphère économique et une sphère politique »

(Polanyi, 2000 [1944], p. 121). Mais l'économie de marché s'inscrit dans un territoire, est contrainte par des règles institutionnelles à différentes échelles.

Comme dans la seconde forme de vie économique identifiée par Braudel, les échanges sont le fait d'acteurs de types différents: le producteur et le consommateur. Ils procèdent à des échanges de biens sur un marché en s'accordant sur la valeur d'échange de ces biens. Contrairement à l'économie millénaire, pour le producteur qui destine sa production à la vente, c'est la valeur d'échange qui est primordiale. Pour Braudel, des marchandises peuvent entrer sur le marché parce qu'elles constituent un surplus à l'autoproduction, et que cette production supplémentaire est vendue quel que soit le prix. Comme le notent Godbout & Caillé (1992), pour les critiques de Braudel, le marché naît lorsque le prix est calculé en fonction du coût de production, et non pas de manière « abstraite ». Pour nous ici, il n'y a pas économie de marché à partir du moment où il y a vente de surplus : il y a économie de marché à partir du moment où il y a production dans le but de la vente.

L'économie de marché se distingue donc profondément de l'économie millénaire, car les transactions passent systématiquement par les institutions de la scène marchande : les règles du marché, les poids et mesure, la concurrence, etc. A diverses échelles ensuite, des institutions régulent le marché ; droit du travail, droit de propriété, etc. Dans l'économie millénaire, les institutions sont pertinentes à l'échelle locale. Ici, avec le jeu sur les mobilités systématiques, les institutions sont relatives à diverses formes d'espace, et se combinent.

Historiquement, dans nos cas, de nouvelles formes de valuation se donnent à voir à partir du moment où des étrangers consomment des biens et services dans un lieu parce que ce lieu fait sens pour eux. Cette forme de valuation nécessite une *évaluation monétaire* de bien ou de services qui n'étaient pas auparavant évalués de telle manière (logis et couvert). Dans le langage de Dewey, les *fins* sont différentes, et donc les moyens également. L'ensemble du processus de valuation est spécifique, tandis que les objets (logement, nourriture, terres) n'ont pas ou peu substantiellement changé (dans un premier temps).

Dans le cas de transactions marchandes concernant la production agricole (ou viticole) comme pour les biens et services destinés aux touristes, l'accessibilité du territoire, le potentiel de mobilité des individus est déterminant : la mobilité est indispensable à l'économie de marché. L'économie de marché engendre des mouvements de population, définitifs ou non : à Zermatt l'immigration est temporaire, à Finhaut il n'y a pas ou peu d'immigration, à Montreux l'immigration des travailleurs est forte, précoce et vraisemblablement pas uniquement saisonnière. Dans ce dernier cas en particulier, la première immigration semble être intra-nationale, complétée par une immigration internationale, par exemple en provenance d'Italie pour les ouvriers du bâtiment (Rinaldi, 2006).

L'innovation radicale qui consiste à générer des revenus en rendant possible puis attrayante la possibilité d'habiter temporairement un territoire amène de nombreux travailleurs à venir s'installer dans la région pour y trouver du travail. Tout comme celles de l'industrie manufacturière, les petites mains de l'hôtellerie ne détiennent pas de connaissances professionnelles spécifiques valorisant leur travail. Cependant, contrairement à elles, elles peuvent être au bénéfice de connaissances domestiques qui constituent potentiellement une ressource : pour développer une activité indépendante qui demande peu de capital, par exemple la restauration. En d'autres termes, pour les locaux, les coûts d'entrée dans cette activité marchande sont faibles, car il s'agit d'activités pour lesquelles les acteurs locaux disposent déjà d'un minimum d'équipement (une maison et des connaissances de classe pour les bourgeois, une

auberge pour les aubergistes, un chalet, etc.), et à travers lequel les connaissances domestiques de différents types peuvent être mobilisées.

Une particularité également de ces biens et services est qu'ils ne peuvent être stockés. Contrairement à un commerçant traditionnel, un guide ou un aubergiste ne peut stocker son service : les contraintes spatio-temporelles relèvent de l'économie millénaire. Ainsi pour la plupart des (petits) producteurs de tourisme, le principe du gain est *accessoire*, notamment à Zermatt, et fonctionne parallèlement à celui de l'économie domestique, probablement également parce que dans les faits ces activités concernaient principalement le travail des femmes – et ne pouvait donc qu'être considéré comme accessoire.

Avec l'accumulation des transactions, au niveau de l'organisation sociale et spatiale, l'économie de marché implique une spécialisation dans la production, et conséquemment un environnement de plus en plus spécifié. En prenant de la distance, les marchés perdent progressivement en transparence. La « sphère de circulation » peut devenir extrêmement vaste. Grâce aux mobilités et aux institutions, les consommateurs et les producteurs peuvent procéder à la transaction dans une dynamique de confiance. Dans les cas qui nous concernent la mise en relation des acteurs est également le fait des entreprises, locales (qui se font connaître auprès des consommateurs via la publicité par exemple), mais aussi d'intermédiaires comme les agences de voyage. Ainsi par exemple l'agence Cook met en place un système de « billets », notamment afin de « débarrasser le voyageur des contraintes et des ennuis nés de l'achat en cours de route des titres de transport » (Tissot, 2000, p. 171). En 1864 les *Swiss Circular Tickets* sont valables pour les voyages collectifs, dont par exemple l'un comprend les tickets pour le trajet entre Chamonix et Martigny (guide, 2^{ème} classe sans mulet), pour le chemin de fer entre Martigny (ou Bex) et Villeneuve, Vevey, Lausanne et Genève, ou le bateau à vapeur sur le Lac Léman. Les avantages sont réciproques entre agents et compagnies de transport: pour les uns c'est l'assurance d'une clientèle supplémentaire, et pour les autres l'assurance de pouvoir compter sur des traitements de faveur⁷³. En 1875 une étape est franchie avec la création des chèques de voyage *Cook's Circular Notes*, à la base du principe du Traveller's Cheque, « échangeables dans toutes les banques et dont l'American Express va assurer le développement dans les années 1890 » (Tissot, 2000, p. 194). Les hôtels sont peu préparés à remplir ces tâches, mais des bureaux sont installés: à Genève en 1872, à Lucerne en 1884, à Lausanne en 1891, à Montreux en 1892. Outre le change et la vente des tickets, les bureaux font office de service après-vente, de bureau de renseignement, et de poste.

Dans les cas qui nous intéressent, le développement de l'économie de marché concerne également la mise sur le marché de biens et services dits « touristiques », c'est-à-dire destinés à permettre la présence des touristes sur place : logement, nourriture, transport (biens et services qui relèvent fondamentalement de connaissances domestiques également). Contrairement aux surplus de la production agricole, la valeur marchande de ces biens ne repose pas sur leur dimension substantielle. Le développement de l'économie de marché par le tourisme dans ces territoires constitue donc une double révolution sociologique, avec non seulement la nécessité de concevoir la dimension symbolique dans les échanges en général (attribution de prix, valeur monétaire), mais en plus la nécessité de concevoir l'importance de la dimension symbolique accordée par les consommateurs aux biens et services faisant l'objet des transactions.

⁷³ John Mason négocie en 1881 à Andermatt pour l'ouverture du Gothard: « nous sommes dans la position de [...] faire connaître la route beaucoup plus efficacement et beaucoup plus économiquement que vous n'êtes en mesure de le faire vous-mêmes » (Tissot, 1990, p. 173).

La famille Dufour vit de transactions économiques dans une économie de marché. Mais l'économie de marché se développe surtout à partir du moment où la valeur substantielle des biens n'est plus centrale dans la transaction. « Pour les habitants des montagnes, [la nature] représente une force adverse, qu'il faut vaincre, alors que, peu à peu, l'idée du citadin s'impose selon laquelle la nature est un élément positif de l'univers des loisirs. L'espace ressenti lui-même change. Pour l'agriculteur, surtout dans les Alpes et le Jura, ce sont les terrains les plus proches de la ferme qui ont le plus de valeur, ceux qui sont le plus intensément cultivés. Pour le skieur, désireux de trouver de larges pistes, dont l'enneigement s'étend jusqu'au printemps, les pâturages élevés sont au contraire précieux » (Bridel, 1970, p. 109). A Montreux, lorsque Vincent Dubochet fait construire un quartier de 21 villas de luxe à Clarens dès 1873-74 (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000), elles prennent place « dans un ancien pierrier dont personne ne voulait » (Dechêne, 1998, p. 18).



Figure 29. Les villas Dubochet à Clarens, avec au second plan le Château des Crêtes, que l'homme d'affaires Dubochet avait fait construire en 1864.
Source : Roger Bornand.

Pour les bateliers l'offre de la pinte est surtout substantive, pour les viticulteurs et agriculteurs, la terre est fertile ou non. Et bien qu'ils aient une opinion à propos de ces biens, c'est d'abord la valeur substance qui compte dans les transactions et constituent par leur accumulation la dynamique de mise en scène territoriale. A partir du moment où il y a une valuation différente, il y a une accumulation différente – plus de transactions marchandes, plus de valeur monétaire du fait de l'importance de la valeur d'échange des biens et services associés à ce territoire – et *in fine* une valeur territoriale différente. Pour les touristes, l'opinion est fondamentale, et la dimension expérientielle dans la transaction dépend fondamentalement de celle-ci. Les territoires qui nous intéressent sont passés de l'économie millénaire à l'économie de marché.

Dans nos trois cas, les exemples de transactions marchandes constituent l'essentiel de ce dont il est question par rapport au développement régional. A Montreux, l'économie de marché se développe via la présence des touristes, et concerne très rapidement l'agriculture elle-même. Dans les deux autres cas, l'économie de marché se développe avec le tourisme mais parallèlement à l'économie millénaire, cadre qui reste une référence en termes de transactions (jusque durant la première moitié du 20^{ème} siècle, notamment en raison de l'inaccessibilité des territoires pendant les mois d'hiver), mais également au niveau institutionnel en ce qui concerne la régulation de l'économie de marché à l'échelle du territoire.

Techniquement, les connaissances requises n'évoluent pas fondamentalement et relèvent de connaissances domestiques (héberger, nourrir). L'ensemble des entrepreneurs hôteliers au début des trajectoires sont des acteurs ordinaires, pas formés, mais qui s'insèrent (leur vie, leur maison, leur famille) dans les mobilités. Les entreprises dont il est alors question sont de petite taille, et si certaines deviennent ensuite des sociétés relevant du capitalisme (Point 4.3.), la plupart restent de petites entreprises. La pratique d'une activité dans le cadre de l'économie de marché n'implique pas une prise de distance avec les normes socio-économiques issues du quotidien de l'économie millénaire ; c'est un processus sociologique long. « On ne parlait pas de salaire, d'heures de travail ou de congé. C'était secondaire. L'essentiel était d'avoir trouvé du travail. Les autres détails se discutent lorsqu'on a prouvé ses capacités. [...] Barbara se mit au travail avec ardeur. Elle s'affairait dans la maison du matin tôt jusqu'à tard le soir, se donnant à peine le temps

de manger. Elle se découvrait sans cesse de nouvelles tâches. Madame Victorina était enchantée de cette aide efficace. Elle la traitait comme sa propre fille. »⁷⁴

A Finhaut

A Finhaut, l'économie de marché se développe grâce au passage de plus en plus fréquent des personnes dans la vallée. Malgré sa situation sur l'axe Martigny-Chamonix, Finhaut n'a pas connu jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle d'intenses relations commerciales avec ses voisins. L'hôtellerie, dès les années 1870, puis surtout 1890, constitue véritablement les premiers signes du dépassement d'une économie millénaire. Les acteurs locaux impliqués dans une économie de marché sont précisément les acteurs concernés par les activités touristiques de l'époque, c'est-à-dire alors uniquement les propriétaires et travailleurs de l'hôtellerie. Quantitativement, que les touristes soient de passage ou en villégiature n'a qu'un impact peu significatif dans un premier temps en termes de création de valeur.

Comme on peut exploiter substantiellement une ressource naturelle de gaz ou de pétrole, fondamentalement à Finhaut les acteurs concernés par l'économie de marché exploitent la rente de situation du territoire. Les itinéraires muletiers passent alors soit par Trient, soit par Finhaut (Figure 30). Il faut compter 3 heures ½ de trajet entre Vernayaz et Finhaut (au moins jusqu'en 1880) (Roy, 2014). La différence avec les deux autres cas est fondamentale, puisque les biens et services ont une valeur symbolique moins *valorisée*, plus pratique : le territoire est géographiquement inscrit dans un réseau de mobilité des personnes (entre Martigny et Chamonix). Ainsi l'hôtellerie qui se développe garde cette dimension pratique : l'hôtel Suisse, l'un des plus importants hôtels à Finhaut et existant sur presque l'ensemble de la trajectoire, est situé sur la route, au Châtelard, à la frontière (voir Annexe Finhaut Point 1. L'hôtel Suisse).

⁷⁴ C'est ici le fils Hannes Taugwalder (1989) qui rapporte le parcours de sa mère Barbara Zbru, de Turtmann (Tourtemagne, village de plaine du district de Loèche), envoyée à l'hôtel de Stafelalp, chez Mme Victorina. Si le rapport de travail ici décrit est intéressant, la description qu'en fait Hannes Taugwalder – un ton révérencieux et nostalgique envers les us d'une époque révolue – est tout aussi pertinente d'un point de vue documentaire. La situation de Barbara aurait pu être appréciée d'un tout autre point de vue, à commencer par la dénonciation de l'exploitation de main d'œuvre juvénile et féminine.

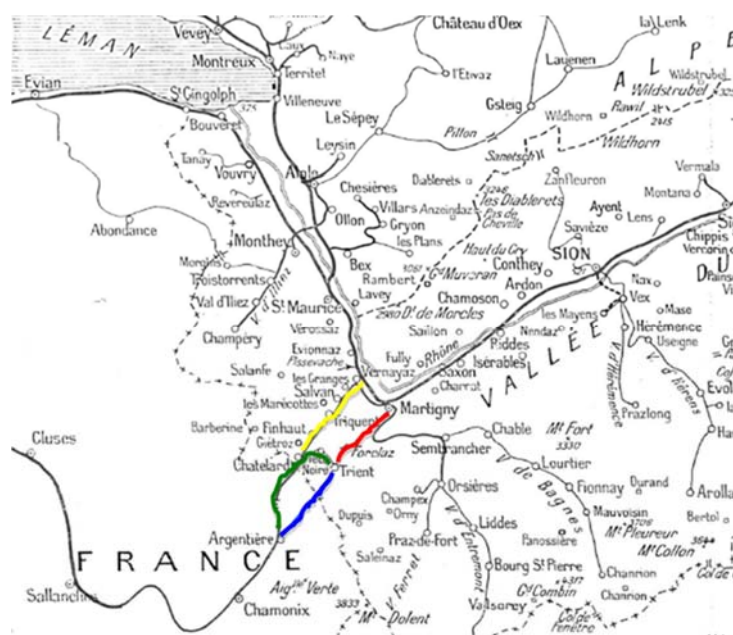


Figure 30. Les itinéraires de la vallée du Trient et du col de la Forclaz. Source : Journal illustré des stations du Valais, 1912, p. 3

Par rapport aux autres cas, on considère que l'économie de marché se développe de manière significative plus tardivement, en particulier dans les années 1880 et 1890. Les données concernant les taxes industrielles sont mentionnées dans les registres à partir de 1881. Or, les hôtels qui existent bel et bien avant cette date ne sont simplement pas soumis à la taxe, ou alors ne sont pas mentionnés dans les registres. Dans les deux cas, formellement parlant, les autorités locales ne tiennent compte au niveau comptable que tardivement de ses activités. En 1920 (première année des travaux du barrage de Barberine), au niveau du district, 210 personnes sont recensées dans la catégorie « hôtels, cafés, restaurants, pensions alimentaires, garnis »⁷⁵. Sur ces 210 personnes notons que 144 d'entre elles sont des femmes. Non seulement à Finhaut les transactions économiques touristiques à forte valeur ajoutée ne sont pas dominantes, mais en plus les transactions dans leur ensemble sont rapidement dépassées par les transactions relatives aux chantiers (du chemin de fer puis des barrages). Nous aurons l'occasion de revenir à plusieurs reprises sur ce point, moins fondamental pour la compréhension du cadre transactionnel dans l'économie de marché que pour celle du développement de Finhaut.

⁷⁵ Dans le même temps, les industries du bâtiment et de l'ameublement occupent près du double de personnes, soit 491 personnes. Les voies de communication occupent 271 personnes, dont 200 dans l'administration et l'exploitation de chemins de fer à voie normale. C'est donc vraisemblablement au niveau de la plaine du district, c'est-à-dire de Vernayaz et de St-Maurice, que sont concentrés ces emplois, le chemin de fer du Martigny-Châtelard (voir Annexe Finhaut Point 2. L'accessibilité) étant un chemin de fer à voie étroite. L'administration et l'exploitation de chemins de fer à voie étroite occupe dix personnes. On ne répertorie aucune personne occupée dans les catégories « agences d'émigration » ou encore « bureaux de renseignements et de voyages ». Les « commissionnaires, portefaix, guides de montagne et guides d'étrangers » sont au nombre de cinq.

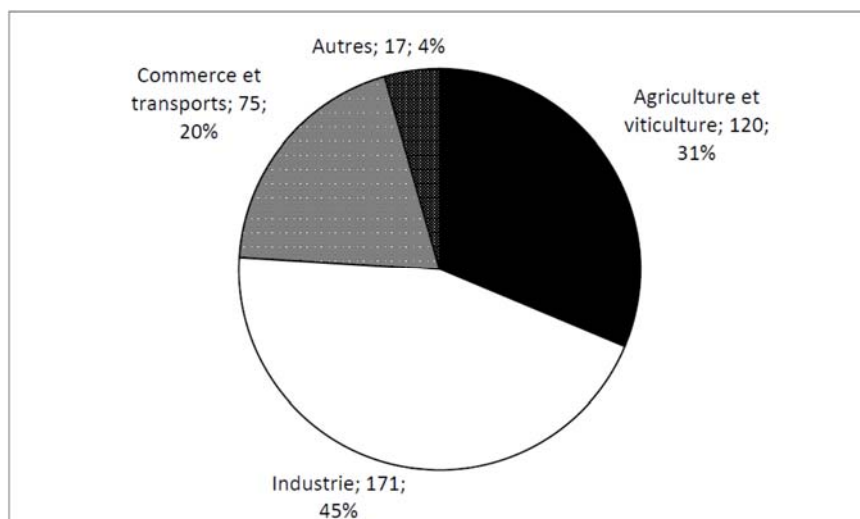


Figure 31. Personnes ayant une activité lucrative à Finhaut en 1920. Source : OFS, Recensement fédéral de la population du 1er décembre 1920. Résultats par cantons, fascicules 12 et 13

A Montreux

A Montreux, le commerce antérieur au tourisme est plus important que dans les deux autres cas, en raison de la viticulture notamment. Cependant les Bernois avaient réglementé le marché du vin : les Montreusiens ne pouvaient revendre du vin acheté ailleurs, mais étaient autorisés à vendre leur production aux aubergistes des pays de Gessenay (Saanen) et du Simmental (Rambert, 1989 [1877]). L'établissement de la route au bord du lac au milieu du 18^{ème} siècle accéléra l'exportation de la production. A Chillon, les barrières sont supprimées et la route élargie en 1751, ce qui permet d'utiliser des chars pour le transport. Cependant, les conditions de commerce pour les viticulteurs ne sont toujours pas idéales au 18^{ème} siècle (passage à gué de plusieurs torrents dans la région).

Les premières auberges servent principalement à l'hébergement des hôtes de passage, sur le haut des communes pour desservir le col de Jaman (à Brent en 1809 et aux Avants en 1812 (Wyssbrod,



Figure 32. Marché de la Rouvenaz en 1883. Source : paru dans un livret de la Société des Hôteliers de Montreux et Environs, 1929, Silvia Vitale via Roger Bornand.

1988)), comme sur le bas (Logis du Châtelard à la fin du 16^{ème} siècle, Logis des Planches et Auberge de Chernex au 17^{ème} siècle). Dès que les premiers touristes fréquentent le territoire pour de la villégiature, ces aubergistes sont donc au bénéfice d'une infrastructure fonctionnelle, qui nécessite des ajustements en termes de qualité de l'offre pour les premiers touristes en séjour. Wyssbrod (1988) relève à ce sujet deux générations d'établissements avant 1890 : entre 1830 et 1859, les premières auberges sont anciennes et caractérisées par leur architecture rurale, puis entre 1860-1879, les établissements perdent de leur caractère rural (la plupart sont désormais nouvellement construits).

Les premiers hôteliers montreusiens sont pratiquement tous issus de la région, si l'on en croit les patronymes des propriétaires d'établissements qui nous sont parvenus jusqu'ici. La plupart des villageois concernés directement par le tourisme ne se limitaient pas aux quelques illustres familles propriétaires de pensions restées dans les mémoires⁷⁶, mais concernaient également des tenanciers d'établissements autres⁷⁷, ce qui semble indiquer une polyactivité dans la restauration que l'on retrouve à Zermatt, mais pas à Finhaut. Ainsi, entre 1841 et 1860 par exemple, pour 17 patentes attribuées à des aubergistes, on compte également 13 patentes pour cabarets, 16 patentes pour pintes, et 4 patentes pour « traiteries ». Certaines patentes ne durent qu'un temps et ne sont pas renouvelées, comme par exemple celle d'Alfred Scheurer, qui tient pinte dans sa maison à Bon-Port entre 1844 et 1846, ou celle de Louis Manni, qui tient pinte à Glion entre 1869 et 1872.

Certains habitants de Montreux se lancent donc dans l'hôtellerie en adaptant leur logis à l'accueil d'hôtes étrangers, tandis que des auberges accueillant traditionnellement des gens de passage s'adaptent à une clientèle de villégiature. Dans les deux cas, il est bien question de transactions touristiques. Pour la création de valeur dans ce type de transaction, des premiers peuvent compter sur la proximité culturelle avec leurs hôtes, en raison de leur statut social et/ou de leur lieu d'origine. Il s'agit là de connaissances domestiques qui participent à la création de valeur des biens et services et donc *in fine* à la valeur territoriale. Dans les deux cas, la transmission des connaissances nécessaires à l'exploitation hôtelière s'opère alors vraisemblablement de manière informelle. Enfin, certains hôteliers, débutant par de petits établissements, parviennent à attirer une clientèle de plus en plus prestigieuse, et à développer de manière importante leur entreprise, comme Ami Chessex à Territet (voir point suivant et Annexe Montreux Point 7.3. Ami Chessex et la Société immobilière de Caux). Au travers du tourisme, il y a une transition de l'économie millénaire à l'économie de marché, une marchandisation de connaissances usuellement privées.

Cette transition se fait ressentir par l'augmentation du commerce intérieur, traditionnellement uniquement concerné par l'économie millénaire. La proximité immédiate d'une clientèle en séjour incite les paysans à commercer. Ainsi, les produits sont vendus directement aux hôteliers sur le marché, qui est organisé à Montreux à partir des années 1870 (auparavant uniquement à Vevey). Le marché draine progressivement même des paysannes savoyardes qui arrivent par bateau (Dupont & Frey, 1989). Comme le constate la municipalité du Châtelard, le tourisme ne profite quantitativement que peu aux paysans et artisans, comparativement aux propriétaires : « Il y a peu d'industrie dans la commune, la culture des terres et les soins à donner aux bestiaux réclamant tous les bras. Nous pourrions cependant signaler l'établissement d'un certain nombre



Figure 33. Chalet Fornerod aux Monts de Caux sur Glion. Date inconnue. On peut lire sur la façade : « Le soussigné avise l'honorable public et spécialement MM. Les touristes qu'on trouvera chez lui, à toute heure de la journée du café au lait, chocolat, thé, œufs, beurre et rafraîchissements. Guides assermentés pour toutes sommités. Cheval de selle pour la montagne. P. WICKY. » Source: Collection Gaby Pizzo via Roger Bornand

⁷⁶ L'histoire a notamment retenu l'exemple de la famille Mury-Monney, accueillant en 1830 des admirateurs de Lord Byron (Mettler, 1979).

⁷⁷ Registres des établissements destinés à la vente en détail et à la consommation des boissons des communes des Planches et du Châtelard, Archives cantonales vaudoises, KVII c 66, 69, 72, 75

de pensions particulières pour les étrangers qui viennent séjourner dans la localité surtout pendant la belle saison. Le nombre de ces étrangers paraît augmenter chaque année, leur présence facilite l'écoulement de divers produits tels que beurre, lait, fruits, légumes, bois, etc. Elle profite essentiellement sans doute aux propriétaires des établissements mais aussi aux artisans et Maîtres de métiers, tailleurs, cordonniers, blanchisseuses, bouchers, boulangers, voituriers, etc. »⁷⁸. Certains producteurs se font même une spécialité de produire pour l'hôtellerie, comme un producteur de lait et fromages de Clarens qui approvisionne dès 1887 près de 10 hôtels de son village (Chaney & Gonthier, 2001). La culture maraîchère se développe également avec l'installation de nombreux jardiniers (fleurs et légumes), tandis que les paysannes locales alimentent toujours le marché de leurs propres récoltes. Au 19^{ème} siècle déjà, l'agriculture est modernisée et l'économie de marché ne concerne pas seulement le tourisme. La productivité des travaux de la terre (et surtout de la vigne), la qualité des produits, et donc leur valeur d'échange, s'accroît.

A Zermatt

Durant les premières années du 19^{ème} siècle, les visiteurs à Zermatt sont hébergés chez le curé du village. Dans la littérature (p.ex. Pitteloud (2010), *Hotels Seiler Zermatt* (1930)), il est régulièrement fait mention d'une interdiction imposée par l'évêché aux ecclésiastiques d'héberger des étrangers. Cependant les recherches d'un document pouvant confirmer ce qu'il convient aujourd'hui de dénommer une rumeur n'ont jusqu'ici pas abouti⁷⁹. D'autres sources confirment en revanche qu'à partir de 1839 les étrangers sont hébergés par le Dr. Lauber (trois lits) (Attinger, 1999-2000). La fréquentation de cette auberge s'intensifie durant les années 1840 : 16 arrivées et 60 nuitées pour 1839, puis 175 arrivées et 640 nuitées en 1850 (Anthamatten, 1982). En termes d'infrastructures, bien que les conditions d'hébergement soient préférables auprès du Dr. Lauber qu'auprès du curé, l'auberge se présente comme une habitation de particulier ouverte à la fréquentation des étrangers. Le père marchandant ses services est ici une illustration du passage de l'économie millénaire à l'économie de marché grâce aux connaissances domestiques. Le premier bâtiment construit effectivement à l'intention d'héberger des étrangers est réalisé en 1852 : l'hôtel Mont Cervin, construit par le conseiller d'Etat Clemenz, dont le frère est responsable du bureau de poste à Zermatt. Cet hôtel de 14 lits est agrandi en 1856 pour offrir une capacité de 68 lits. Cet hôtel est repris dès 1853 par Alexandre Seiler (voir Annexe Point 23.1. Les hôtels Seiler et les hôtels de la bourgeoisie).

Parallèlement aux acteurs d'ores et déjà actifs dans des activités commerciales en plaine (p. ex. Seiler était fabricant et marchand de savon à Sion), les acteurs locaux s'insèrent dans l'économie de marché en développant des activités touristiques. Si ces « petits » acteurs locaux manquent de moyens pour l'investissement dans la construction d'hôtels, ils s'insèrent néanmoins selon leurs possibilités dans ces nouvelles mobilités marchandes, tout en restant profondément ancrés dans des formes socio-économiques millénaires – en premier lieu en raison du fait qu'ils vivent durant huit mois sur douze sans les revenus monétaires dus au tourisme. Les débits de vin et pintes se multiplient et certains deviennent des restaurants, comme celui de Moriz Walter en 1877-78, ou

⁷⁸ Procès verbal de la municipalité du Châtelard du 30.11.1850, cité par Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000, p. 29

⁷⁹ Recherches effectuées par Roland Flückiger-Seiler.

celui de Franz Mosoni la même année. Dans certains cas, plus rares, les restaurants deviennent des hôtels, comme celui de Lukas Gsponer, qui devient l'Hôtel Bellevue. Mais les pintes ne deviennent pas systématiquement hôtels, et ce sont de petits établissements dressés par de petits paysans qui apportent bon an mal an quelques revenus aux familles, comme celle d'Hannes Taugwalder : « A Zumsee, il y avait une simple cabane de bois, avec une petite terrasse, pour les clients qui désiraient prendre une tasse de thé ou de lait au soleil. Sur les fenêtres de notre maison, ma mère plaçait des pots de fleurs. Elle ornait le mur du petit tea-room de capucines, de géraniums et de marguerites, qui rivalisaient avec le drapeau suisse flottant au vent, pour recevoir amicalement les hôtes. Ceux qui hésitaient encore à s'arrêter se laissaient convaincre par le grand panneau de bois, au cadre coloré, qui exprimait ses vœux secrets : « Cabane de thé d'Aroleid ! Lait frais des Alpes, café, thé, chocolat, limonade, eau minérale, rafraîchissements. » Nous offrions tout cela pour une somme modique » (Taugwalder, 1989, pp. 74-75). Sans investissement important pour générer des transactions touristiques, ici les compétences domestiques sont mobilisées par les locaux pour capter une demande « de passage » (pour les cabanes à thé en altitude, au-delà du village). Et cette activité est rémunératrice : en 1905, Rudolf Taugwalder paie CHF 10.- de taxe industrielle pour son activité de guide (un forfait, comme les autres (voir Annexe Zermatt Point 25. L'alpinisme et les guides)), et CHF 20.- pour son « café », vraisemblablement cette cabane à thé de Zum See.

4.3. Le capitalisme

Au registre supérieur de l'économie de marché, Braudel considère les foires et les bourses, où domine une « sphère de circulation » différente. « Le marchand dispose de deux avantages : il a rompu les relations entre le producteur et celui à qui est destinée finalement la marchandise (seul, il connaît les conditions du marché aux deux bouts de la chaîne, et donc le bénéfice escomptable), et il dispose d'argent comptant, c'est son argument principal » (Braudel, 1985, p. 53). Cependant, « il faut des mois, parfois des années, pour que les sommes investies reviennent grossies de leurs bénéfices » (Braudel, 1988, p. 61-62). Dans le cadre capitaliste, « les marchés sont des institutions qui fonctionnent principalement à l'extérieur, et non pas à l'intérieur d'une économie » (Polanyi, 2000 [1944], p. 105). Le capitalisme dépend de deux critères: les échanges et les mobilités (critère « braudélien »), et les institutions (critère « polanyien »⁸⁰). Mais l'aire des échanges est assez vaste pour permettre un potentiel désencastrement. Le capitalisme repose sur les mêmes fondements sociologiques que l'économie de marché, qui sont les éléments qui relient les individus non plus en *Gemeinschaft* mais en *Gesellschaft* : les médias (journaux, puis audio, audiovisuels, Internet...), et la monnaie (y compris scripturale). Mais dans le capitalisme, « au lieu que l'économie soit

⁸⁰ L'objectif de Polanyi est de comprendre le désastre qu'a constitué la Seconde Guerre mondiale. Son explication remonte au 19^{ème} siècle : une période durant laquelle l'économie de marché « au sens propre », c'est-à-dire un marché auto-régulateur, était généralisée. Son argumentation consiste à dire qu'après la Première Guerre mondiale qui de fait impose au marché des contraintes en raison de la guerre, il y a eu tentative de retour au marché auto-régulateur du 19^{ème} siècle. Le fascisme a abouti car les libéraux dans les années 1920 refusaient de réglementer et voulaient retrouver la situation du 19^{ème} siècle (les cent ans de paix). Mais cette auto-régulation n'était alors plus possible ; les « révolutions » des années 1930 ont mené à la guerre.

encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique » (Polanyi, 2000 [1944], p. 104).

En outre, le capitaliste « n'utilise pas seulement ses capitaux : il recourt au crédit, à l'argent des autres » (Braudel, 1985, p. 57). En termes de types d'échange, le premier est terre-à-terre, concurrentiel, transparent, l'autre supérieur, sophistiqué, dominant (p. 60). Le passage de l'économie de marché au capitalisme se fait dès lors que des intermédiaires au bénéfice de capitaux conséquents interviennent dans ce processus d'échange pour acheter, puis revendre, sans que soit toujours effective une transparence des prix. Braudel parle à ce sujet de *Fernhandel* (commerce au loin). Le marché est dans le capitalisme dominé par l'organisation, le capital pouvant prendre la forme de marchandise, ou de monnaie pour le crédit, l'un n'excluant pas l'autre. Polanyi appelle ceci la « Révolution commerciale ». « Si les communautés humaines ne paraissent pas s'être jamais entièrement abstenues de commerce extérieur, ce commerce ne supposait pas nécessairement l'existence de marchés » (Polanyi, 2000 [1944], p. 107). Les marchés locaux ou internes ont une origine et une fonction différente que les marchés extérieurs. A l'interface, on trouve des acteurs financiers tels que les banques (voir *infra*). Mais au-delà des mobilités identiques, qui permettent l'extension commerciale, c'est une dimension industrielle du commerce qui est permise par le capitalisme. On parle ainsi de capitalisme commercial pour illustrer théoriquement le processus, mais c'est également de capitalisme industriel, et touristique, dont il est question spécifiquement.

Au niveau des principes motivant la transaction marchande dans une économie de marché, au regard de la définition du capitalisme chez Marx, dans la boucle capitaliste, l'argent est le motif principal (« A-M-A » : argent-marchandise-argent). Il y a donc un glissement au niveau du cadre transactionnel en ce qui concerne le motif, tandis que les mobilités nécessaires aux transactions restent les mêmes. Dans une transaction marchande, la marchandise se transforme en monnaie ; dans la transformation de l'argent en capital, une substance se transforme en procès. « Si dans la circulation simple la valeur des marchandises reçoit, tout au plus, face à la valeur d'usage, la forme autonome de monnaie, ici [dans la transformation de l'argent en capital] elle se présente soudain comme une substance en procès, une substance qui se met en mouvement par elle-même, et pour laquelle marchandise et monnaie ne sont que de simples formes. Mais plus encore. Au lieu de représenter des rapports de marchandises, elles entrent maintenant pour ainsi dire dans un rapport privé à elle-même. En tant que valeur originelle elle se distingue d'elle-même en tant que plus-value, comme Dieu le père se distingue de lui-même en tant que Dieu le fils (...). La valeur devient donc valeur en procès, argent en procès et comme tel, capital » (Marx, 1993 [1867], pp. 174-175, cité par Harvey, 2012, p. 107).

Pour Marx le capital est un « procès de circulation des valeurs », et non pas un « ensemble d'actifs ». L'économie politique classique, qui considère le capital comme un ensemble d'actifs, amalgame ce que l'on distingue ici comme l'économie de marché d'une part, et le capitalisme d'autre part. Pour Harvey, « le capital apparaît lorsque l'argent circule dans le but de rapporter davantage d'argent » (Harvey, 2012, p. 90). Mais, d'un autre point de vue, pour qu'il y ait circulation des marchandises (M-A-M), il faut du capital. C'est tout le paradoxe de l'économie de marché et son rapport au capitalisme.

La différence entre l'économie de marché et le capitalisme est ainsi difficile à situer. Pour Braudel, « si d'ordinaire on ne distingue pas capitalisme et économie de marché, c'est que l'un et l'autre ont progressé du même pas, du Moyen Âge à nos jours, et que l'on a souvent présenté le capitalisme comme le moteur ou l'épanouissement du progrès économique » (Braudel, 1985, p. 61). D'autre

part, comme le souligne Harvey : « De nombreuses activités liées au crédit peuvent effectivement être rangées au rang des spéculations ineptes et des protubérances répugnantes générées par la cupidité humaine et le pouvoir de l'argent à l'état pur. Mais une grande partie reste essentielle, absolument nécessaire au fonctionnement du capital » (Harvey, 2011, p. 60).

Ainsi une banque, aujourd'hui institution capitaliste par définition, revêt dans sa forme primitive un rôle important pour l'économie de marché locale (dont les entreprises et acteurs agissent selon une logique M-A-M). Les deux profils peuvent et sont souvent encore aujourd'hui recoupés. Par exemple à Montreux, la Banque de Montreux joue un rôle central pour le développement de l'industrie hôtelière et s'occupe également de la gérance de la caisse d'épargne (voir Annexe Montreux Point 10. Les banques).

De même que la banque joue sur le registre de l'économie de marché et du capitalisme, les hôteliers bénéficient de diverses ressources financières pour leurs projets. Le réseau familial constitue une ressource fondamentale pour la plupart des hôteliers (voir p.ex. le cas de l'hôtel National (voir Annexe Montreux Point 11. Le Montreux-Palace) ou du Pavillon des Fougères (voir Annexe Montreux Point 7.2. Le Pavillon des Fougères)). Mais les hôteliers contractent des prêts hypothécaires auprès des banques de la place⁸¹, et notamment de la Banque de Montreux, créée en 1868. On observe ainsi le développement d'un système de financement local des petites entreprises, tiré en avant par les résultats des sociétés immobilières qui, elles, relèvent du capitalisme. Pour les banques, l'hôtellerie est un secteur porteur et sûr. Jusqu'en 1914, les hôteliers empruntent facilement, sans vraisemblablement se préoccuper de la couleur politique ou de l'origine régionale du créancier, comme cela peut arriver dans l'industrie. Dans la mesure où la logique d'économie capitaliste dépasse la logique de l'économie de marché, il y a risque. C'est la situation du tourisme en Suisse de manière générale durant la Belle-Epoque, qualifiée par Tissot (2012) de « sur-régime ». Citant l'historien Eric Gurtner, il note même qu'au niveau suisse la Première Guerre mondiale n'a pas suscité la crise, mais déterminé le moment de son déclenchement. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point (Partie III).

Lorsque l'on parle ici de capitalisme par opposition à l'économie de marché, il n'y a plus pour nous qu'expression de valeurs marchandes, en raison du désencastrement de la transaction du concret. Juridiquement, l'ancrage concret est effectif, mais la marchandise est le prétexte de la circulation et de la création de valeur, c'est-à-dire un pur et simple objectif de génération de profit utile au niveau d'un des acteurs de la transaction – le créancier et l'actionnaire (A-M-A ; l'argent est une fin). Par rapport au capitalisme industriel de Marx, le capitalisme « touristique » n'a ceci de différent que l'activité au centre n'est pas une marchandise mais un service marchand. Si cela implique d'autres formes de mobilité (des consommateurs plutôt que des seuls biens), cela n'a pas

⁸¹ Dans cette activité, le Crédit Foncier Vaudois (CFV) est spécialiste, tandis que la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), qui accorde également des prêts hypothécaires, se rend plus disponible pour les projets de chemins de fer (Beroud, 2011). En outre, on trouve d'autres banques sur la place, dont des banquiers privés : William Cuénod & Co (succursale à Clarens, siège principal à Vevey) et D. Miéville (à la Rouvenaz), dont l'activité principale est le change, ainsi que J. Allamand et Ernest Perret. L'environnement bancaire à l'époque est en expansion, la concurrence est accrue entre les établissements et l'industrie des étrangers n'est pas étrangère à cette dynamique. Ainsi est argumentée par les responsables de la BCV auprès du Conseil général de la Banque l'augmentation du capital de 1907 : « Il va de soi qu'une augmentation du fonds social, en élargissant sa base, assiérait son crédit d'une manière plus rationnelle, surtout aux yeux des étrangers, qui forment une partie importante de sa clientèle. Il est certain aussi que l'accroissement de ses ressources la mettrait mieux en mesure de soutenir la concurrence très intense qui s'exerce actuellement » (Archives de la BCV. Cité par Beroud (2011, p. 31)). L'implication de la banque est donc double au regard de l'industrie touristique : implication dans les infrastructures et banque de dépôt pour la clientèle.

de conséquences sur le processus en lui-même. Schématiquement, la valuation de tel actif se joue dans la seule scène marchande. Les considérations contextuelles sont évacuées dans la prise de décision face à un « problème » au sens de Dewey. Contrairement aux acteurs entrant dans le capitalisme par le biais de l'entrepreneuriat, pour certains investisseurs l'absence d'ancrage territorial des activités leur permet de procéder à des choix, dans une vaste « zone opérationnelle », entre les placements qui maximiseront leurs profits. L'absence d'ancrage permet également en tout temps de « changer son fusil d'épaule » (Braudel, 1985, p. 54). Ces deux opérations sont, grâce au développement des moyens de communication, de plus en plus aisées. Et pourtant, ces transactions reposant sur un ancrage territorial, à un moment ou à un autre, c'est bien une scène territoriale qui bénéficie ou pâtit de l'intérêt ou du désintérêt des investisseurs. "The forms of detachment or 'deterritorialisation' associated with 'liquid modernity' (Bauman 2000) are accompanied by attachments and reterritorialisations of various kinds" (Sheller & Urry, 2006, p. 210). La mobilité joue un rôle essentiel, puisque c'est la mise en place d'infrastructures de transport, très coûteuses, qui draine des capitaux urbains dans les zones rurales. Certaines entreprises familiales deviennent des « grandes entreprises » (Harvey, 2004).

Dès le milieu du 19^{ème} siècle et de manière progressive, le tourisme en général revêt des caractéristiques industrielles, et capitalistes, tandis que subsistent en nombre les entreprises « familiales » qui comme cet intitulé l'indique, sont actives économiquement entre les cadres millénaire et marchand. D'un point de vue territorial, les « gros » entrepreneurs (voir *infra*) ont une forte influence sur la dynamique de mise en scène : ils sont la pierre angulaire entre le cadre capitaliste et l'économie de marché, ce qui, avec le temps, débouche sur une accumulation du capital dans les hôtels et les infrastructures. D'un point de vue territorial les transactions dans un cadre capitaliste ont des conséquences sociales autres que dans le cadre de l'économie de marché. En effet par exemple dans le cas où la dépense enrichit une société ou une autre, dans un contexte mondialisé les plus-values, de même que les profits, ne sont pas nécessairement réinvestis, et ne bénéficient pas *in fine* aux salariés par la création d'emploi.

Ceci pris en compte, on ne suit pas le raisonnement de Marx dans la mesure où sa focalisation sur le capitalisme industriel est nécessairement dépassée dans un contexte postindustriel, comme le note Harvey (2012), par le capitalisme commercial, foncier, financier, etc. Ici encore, le tourisme est symptomatique de la situation, dans la mesure où il réunit l'ensemble de ces enjeux : industrie, commerce, foncier, finance. Ainsi, dans un contexte postindustriel et en s'inspirant du tourisme, on ne suppose pas que la force de travail est la seule marchandise ayant la capacité de créer de la valeur : la valeur est créée dans le processus transactionnel ; au niveau des acteurs, elle comprend le travail mais aussi l'implication du consommateur. La valeur n'est pas uniquement dépendante du travail. En termes de processus, les « moyens de production » ne sont pas que les produits du travail passé ; on dirait plutôt que les objets valués résultent des valorisations antérieures. Cependant au niveau de la distinction entre le procès de production marchande et le procès de production capitaliste, la différence reste : la création de la plus-value reste l'objectif capitaliste. Le mouvement de mise en évidence des éléments dissimulés par l'économie politique classique est le même ; au 19^{ème} siècle Marx révèle le procès de travail (la dissimulation entrant sur le principe avec dans la « duplicité inhérente à la conception bourgeoise de la justice » (Harvey, 2012, p. 115)). Aujourd'hui la valeur est toujours dissimulée, mais sous ses autres aspects également (l'apport de *l'ensemble des acteurs*, et de la nature). Aujourd'hui ce n'est plus qu'en tant que travailleur que des droits sont revendiqués, mais en tant qu'acteur de manière générale, c'est-à-dire en tant que travailleur, résident, consommateur, etc.

Dans le capitalisme il y a disjonction potentielle entre le désir personnel de l'investisseur et les conséquences collectives. A partir de l'économie de marché jusqu'au capitalisme, ce potentiel augmente fatalement avec la distance entre l'investisseur et la scène territoriale. On parle de potentiel car un investisseur volontaire, même lointain et ne connaissant pas le contexte, par la simple *confiance* qu'il accorde à l'entreprise peut être fidèle à cette dernière et faire persister les propriétés « schumpétériennes » de son investissement⁸² ; la transaction et l'ancrage expérientiel de cet investisseur concernent soit l'argent, soit la « marchandise ». Le terme « profiter » [*enjoy*], « peut vouloir dire que l'on *reçoit* une gratification *de* quelque chose qui existe déjà, indépendamment de toute activité affectivo-motrice qui conditionnerait sa production ou entretiendrait son existence. Mais il peut aussi bien faire précisément référence à cette dernière activité, dans le cas où « profiter » [*enjoy*] veut dire prendre plaisir à un effort, ou aimer « se donner du mal », comme on dit, pour *maintenir les conditions* à l'origine de cette gratification. Profiter, en ce sens actif, se caractérise par une dépense d'énergie afin de préserver ces conditions » (Dewey, 2011, p. 89). Toute la subtilité et la gestion de cette limite tient donc entre la nécessité du développement de l'économie de marché et la tendance au désencastrement du capitalisme.

Le glissement entre économie de marché et capitalisme est donc sensible au niveau institutionnel. « Le capitalisme est impensable sans la complicité active de la société. [...] [II] ne triomphe que lorsqu'il s'identifie avec l'Etat, qu'il est l'Etat » (Braudel, 1985, p. 62). Les institutions basées sur le principe des transactions marchandes servent également le capitalisme. La création de l'Etat libéral, c'est certes la liberté du marché, mais également la possibilité du capitalisme, et *in fine* de recréer une situation de pouvoir arbitraire (cette fois détenu par les capitalistes) qu'il s'agissait d'abolir au départ (autrefois détenu par l'aristocratie) « Ainsi la bourgeoisie n'en finit pas de détruire la classe dominante pour s'en nourrir » (Braudel, 1985, p. 66). C'est donc au niveau des différentes échelles territoriales que se les institutions encadrent plus ou moins les mobilités nécessaires au capitalisme (voir Conclusion).

Pour Braudel, les centres des « économies-mondes » successives sont Rome et Alexandrie, Venise et Gêne, Amsterdam, Londres. Depuis l'élaboration de cette théorie, le capitalisme a encore évolué. Ainsi Theurillat, Rérat & Crevoisier (2014) proposent une distinction entre le capitalisme réel et le capitalisme financiarisé. Le premier consiste comme c'était encore le cas principalement au 19^{ème} siècle dans le contrôle de la production pour sa commercialisation, dans l'instrumentalisation de la scène marchande par un entrepreneur pour le développement de son entreprise, convainquant les investisseurs par l'intermédiaire de la production de biens et services. Dans le capitalisme financiarisé, l'investissement porte sur des titres de manière abstraite, c'est-à-dire sans que la nature des actifs sous-jacents ait une quelconque importance (Orléan, 1999). Aujourd'hui, on pourrait considérer le centre de l'économie-monde actuelle dans la *Global City* (Sassen, 1991), une cité pluri-topique constituée de différents centres financiers urbains historiques qui en dit long sur la pertinence de références abstraites dans les processus de création de valeur actuels. A partir des lieux-centres de la *Global City*, des zones successives de l'économie se développent, dans le sens d'une géographie post-Christallerienne (Christaller, 1955); où la valeur territoriale est la plus forte en raison des effets spéculatifs (qui peuvent exister partout s'il n'y a pas de règles institutionnelles limitant le phénomène). La dimension territoriale des flux capitalistes est fondamentale ; il doit y avoir attraction des flux (investissements) sans

⁸² Par exemple, les entrepreneurs doivent convaincre les investisseurs pour drainer les fonds nécessaires à la réalisation d'infrastructures coûteuses et innovantes (voir p.ex. Annexe Montreux Point 9.1. Tramway).

trop de fuites (distribution des plus-values hors du territoire) pour les réinvestissements et la redistribution.

Dans la logique de la *Global City*, nos cas seraient aujourd'hui dépendants de zones centre, aujourd'hui de la *Global City* et hier de centres financiers. Comme Heiss (2004), on constate une fusion de la base financière locale et des flux financiers exogènes (Lausanne, Genève, Zürich, voire au-delà) au tournant des années 1880-1890.

Au 19^{ème} siècle pour nos cas, les transactions dans le cadre capitaliste concernent des entreprises développées à partir d'entités familiales (voir Point 4.2.). Ainsi à leur tête on trouve souvent un entrepreneur au sens traditionnel du terme. Il en va d'ailleurs de même pour d'autres entreprises bien connues, par exemple Nestlé (la SA est créée suite à la vente de l'entreprise par Henri Nestlé en 1875 (Heer, 1991)), ou, pour reprendre un exemple cité plus haut et concernant le domaine touristique au-delà des cas, Cook, dont l'entreprise avant de prendre des dimensions tentaculaires ne dépendait que de lui-même⁸³ (Tissot, 1990, p. 271). L'évolution des sociétés de Emery et Chesseux (Montreux) par exemple dans une logique capitaliste fait alors de ces individus de véritables personnages, les exemples types du « « self-made man » victorien »⁸⁴.

Au niveau de la collaboration des entrepreneurs capitalistes sur le territoire, jusqu'à la crise des années 1870, les entrepreneurs du tourisme à Montreux comme en Suisse appliquent les schémas classiques du libéralisme (Humair, 2011a). Puis on constate un phénomène plus général identifié par Humair (2011c) : en raison de la crise, les acteurs locaux sont contraints de se coordonner. Jusqu'en 1914, tout en privilégiant des logiques indépendantes avec leurs propres exploitations, les acteurs prennent conscience de l'interdépendance inhérente à la dynamique de mise en scène, c'est-à-dire de la dimension systémique de leur activité⁸⁵.

Pour Humair (2011a), le sillon du capitalisme creusé par les producteurs suisses du tourisme au 19^{ème} siècle l'a été sur les traces du succès économique anglais. D'une part, il faut noter que les Anglais constituent la majeure partie de la clientèle touristique au cours du 19^{ème} siècle. Les « étrangers » se trouvaient provenir d'une nation en particulier. D'autre part, Humair résume les travaux de nombreux historiens en affirmant que la Suisse et l'Angleterre entretiennent des relations « intensives et amicales autant sur le plan politique qu'économique » (p. 15). Enfin, « les Suisses sont fascinés par le développement économique de l'Angleterre, qu'ils associent aux théories d'Adam Smith, tandis que les Anglais apprécient la tradition républicaine de la Suisse, devenant les anges gardiens de l'indépendance de la Confédération helvétique » (p. 15-16). A propos du tourisme de cette époque, on peut résumer la situation comme un « capitalisme ouvert et fanfaronnant » (Hoerner, 2010). Les liens tissés avec l'Angleterre n'étant pas exclusifs, les investissements et échanges de savoir à partir de la seconde moitié du 19^{ème} se déclinent à l'international. Les territoires ayant la faveur de ces investissements sont la Riviera méditerranéenne, l'Italie, ou encore l'Egypte. D'ailleurs, pour Humair, « la Suisse investit à l'étranger de manière surproportionnée à la dimension de son économie entre 1880 et 1913 » (Humair, 2011a, p. 39). Le tourisme aurait enfin eu une forte influence sur le secteur bancaire, de

⁸³ En 1865 l'entreprise comptait Cook et son fils John Mason. En 1890, la compagnie employait 1'700 personnes, dans 170 bureaux (Tissot, 1990, p. 271).

⁸⁴ D'autres pionniers de ce genre ont compté dans d'autres territoires, par exemple Bernhard Simon à Bad Ragaz (1816 – 1900), Johannes Badrutt à Saint-Moritz (1819 – 1889), Adolphe-Rodolphe Armleder à Genève (1847 – 1930).

⁸⁵ A Montreux les petits exploitants restent en marge de la *Société des hôteliers* ; il faut 10 chambres au minimum en 1879, et 25 en 1899, pour faire partie de la société (Mettler, 1979).

manière directe et indirecte comme on l'a évoqué plus haut : en ce qui concerne les investissements effectués (la frénésie de la construction au large tournant du 20^{ème} siècle), et les capitaux « réfugiés ». En ce qui concerne ces derniers, on peut ici noter que, historiquement, la fiscalité n'a pas été le seul moteur de l'attractivité du pays, mais que les événements et conjoncture internationaux ont également largement contribué au fil des décennies à faire de la Suisse l'un des pivots de la finance internationale.

A Montreux, le capitalisme est prédominant, surtout durant la période 1890-1914. Par exemple les opérations d'organisation du capital sont nombreuses pour les hôtels : La Société des Hôtels National et Cygne (SHNC), la Société Immobilière de Caux (SIC) (d'Ami Chessex), la Société du Grand Hôtel des Avants (1910), la Société du Grand Hôtel des Narcisses et Buffet Terminus de Chamby sur Montreux (1905), et la Société du Grand Hôtel de Clarens (1914) (Lapointe Guigoz, 2010). Des investisseurs n'héritant pas de patrimoine local interviennent également pour



Figure 34. Le Righi vaudois en 1904. Source: Roger Bornand

développer l'offre hôtelière, comme par exemple Jacques-Marie-Jean Mirabeau⁸⁶, installé à Clarens, et promoteur du Righi Vaudois à Glion (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). Les personnages à la tête des plus importantes sociétés hôtelières de Montreux investissent à l'étranger, comme par exemple Alexandre Emery (voir Annexe Montreux Point 10. Le Montreux-Palace). Autrement dit, les acteurs sont actifs sur le marché des capitaux, et non pas uniquement sur la production industrielle de services touristiques.

A Finhaut et à Zermatt, la situation est différente : le capitalisme compte dans une moindre mesure dans la dynamique de mise en scène. A Finhaut, les acteurs interagissant dans ce cadre sont absents. La seule infrastructure d'envergure nécessitant la mobilisation de capitaux externes au territoire est le chemin de fer Martigny-Chamonix (voir Annexe Finhaut Point 2.2. Le chemin de fer Martigny-Châtelard). Mais l'initiative de cette réalisation ne dépend pas des acteurs locaux ; on retrouve notamment au conseil d'administration du MC James Odier, Edouard Noetzelin (Paribas), Edmond Auberd, H.-C. Bodmer (Crédit Suisse), Guillaume Pictet, ainsi que d'autres hommes d'affaires français. Les bénéfices de cette exploitation sont perçus à Genève. Les perspectives de rendement sur l'infrastructure-même du chemin de fer Martigny-Châtelard (voir Annexe Finhaut Point 2.2. Le chemin de fer Martigny-Châtelard) encouragent les investisseurs, et en aucun cas les perspectives de développement local induites par cette exploitation. Autrement dit, il s'agit d'exploiter la rente de situation de la future ligne. De cet objectif découlent toutes les décisions stratégiques qui concernent sa mise sur pied.

A Zermatt, Alexandre Seiler (voir Annexe Zermatt Point 23. Les hôtels Seiler et les hôtels de la bourgeoisie) est une figure entrepreneuriale qui comme Chessex et Emery illustre la tendance au capitaliste. Au fil des ans, l'entreprise Seiler prend une importance considérable. D'abord, selon toute vraisemblance⁸⁷, Seiler fonctionnerait en tant que créancier auprès d'autres acteurs zermattois. Mais c'est surtout au niveau de la structure générale de l'entreprise et de sa capacité à lever des fonds qu'on associe l'entreprise à ce cadre transactionnel. Au-delà des entreprises familiales (et notamment les exploitations de son beau-frère Emil Cathrein dans la région

⁸⁶ 1784-1864, fondateur de la Banque Mirabaud & Cie

⁸⁷ Aucune source écrite trouvée jusqu'ici ne peut en revanche confirmer cette supposition.

d'Aletsch), Seiler développe et use de *réseaux* institutionnels cantonaux et fédéraux qui lui permettent de faire connaître son entreprise au-delà du Haut-Valais, ce qui est utile non seulement en termes d'attractivité des touristes, mais également pour ce qui est de l'attractivité des investisseurs. Outre les réseaux politiques (il fut député du district de Conches au Grand Conseil valaisan, voir Sauthier (2014)), ce sont surtout les réseaux professionnels qui lui sont utiles, dont la Société des maîtres d'hôtels de la Vallée du Rhône et de Chamonix en 1879 (Erné, 1987), dont il est le premier président.

Les deux cas valaisans présentent une particularité institutionnelle importante par rapport à l'économie de marché et au capitalisme au niveau de son potentiel de régulation à l'échelle locale avec l'existence de « la bourgeoisie ». La bourgeoisie, ou commune bourgeoise, est une institution spécifique à la Suisse, survivante du droit médiéval. « Collectivité de droit public, la bourgeoisie (ou commune bourgeoise) regroupe les détenteurs du Droit de cité d'une localité. Elle est généralement propriétaire de biens qu'elle administre elle-même pour autant qu'une corporation bourgeoise ou d'autres corps n'en soient pas chargés » (Sieber, 2004). Elle permet de distinguer les habitants originaires de la commune des nouveaux arrivants. Avec l'évolution des mobilités au 19^{ème} siècle, concrètement la mobilité des personnes (les habitants étant de moins en moins les ressortissants de la commune), la commune bourgeoise perd de son importance (de Courten, 1929). Ces transformations se traduiront constitutionnellement en 1848 au niveau fédéral, puis en 1851 au niveau cantonal⁸⁸, puis en 1874 avec la nouvelle Constitution fédérale et l'affirmation de la commune politique sur la commune bourgeoise. A partir de la Constitution fédérale de 1874, le rôle des bourgeoisies s'affaiblit, surtout dans les villes, avec l'attribution des droits politiques à tout citoyen suisse dans sa commune de domicile. Néanmoins, en Valais en particulier, les communes bourgeoises gardent leur fonction de corps électoral et administratif des biens communaux jusqu'à ce que soit revendiquée la distinction des deux. Ainsi à Zermatt, la bourgeoisie et la municipalité se confondent jusqu'à ce que plusieurs citoyens non-bourgeois dénoncent cette situation, en 1969 (Julen, 1991; Sauthier, 2014) (voir Annexe Zermatt Point 23.2. Les hôtels et restaurants de la bourgeoisie à partir de l'entre-deux-guerres). A Finhaut, cette distinction n'a jamais eu lieu.

Théoriquement, cela signifie que l'économie de marché au sens de Polanyi, à l'échelle du territoire, n'est jamais réalisée totalement dans la mesure où les institutions de l'économie millénaire réglementent le marché à l'échelle locale. Par rapport au cadre capitaliste et au développement des mobilités, la bourgeoisie est une institution fondamentale. Historiquement, le commerce extérieur aux villes et villages échappait à la réglementation locale, et tant que possible les bourgeois ont tenté d'exclure les acteurs de ce commerce extérieurs des marchés locaux. Dans les villes comme dans les villages alpins, les bourgeois maîtrisent le commerce local. Dans le cas de Zermatt, les bourgeois recyclent leur potentiel commercial local dans le commerce extérieur avec le tourisme : le territoire est inscrit dans de nouvelles mobilités marchandes.

L'Etat est intervenu pour libérer le commerce limité par les villes : c'est en Suisse le principe de la révolution radicale de 1848. A partir de là, fédéralisme oblige, les principes libéraux de la Confédération sont combinés selon les cas avec les réglementations antérieures : la subsistance de l'institution bourgeoise en Valais a limité, au moins dans le cas de Zermatt, l'expansion du capitalisme en limitant la marchandisation des terres. Le capitalisme est négocié au sens où il est reconnu que « la fonction économique n'est que l'une des nombreuses fonctions vitales de la terre. Celle-ci donne sa stabilité à la vie de l'homme ; elle est le lieu qu'il habite ; elle est une condition

⁸⁸ Loi du 2 juin 1851 sur le régime communal

de sa sécurité matérielle ; elle est le paysage et les saisons » (Polanyi, 2000 [1944], p. 253). La valeur symbolique et expérientielle de la terre n'est jamais complètement niée au profit de la seule valeur marchande. En réaction aux activités de Seiler, la bourgeoisie locale s'engage elle aussi dans des activités touristiques : les institutions communautaires millénaires agissent comme régulateur, mais une dynamique concurrentielle commerciale interne à la scène territoriale est créée (voir Partie III Point 8.3.). Zermatt ne devient pas un centre financier régional au sens où l'était Montreux, bien que s'y développent des activités économiques nécessitant des investissements considérables.

Chapitre 5. Patrimoines

Jusqu'ici, nous avons décrit le phénomène de transaction sur la base de la théorie de la valuation, et évoqué la dynamique de mise en scène qui résulte de l'accumulation des transactions au regard d'un territoire. Ces transactions, la plupart du temps, sont des transactions marchandes traditionnelles dans le sens de l'économie de marché. Néanmoins les transactions dans les cadres de l'économie millénaire et du capitalisme sont aussi parties intégrantes à la dynamique de mise en scène. La distinction des cadres transactionnels est ainsi importante à deux niveaux au regard du développement territorial. Premièrement, la distinction des cadres transactionnels est nécessaire pour comprendre leurs complémentarités, leurs oppositions au cours du temps, et les conséquences de ces différentes configurations. C'est notamment ce que l'on a d'ores et déjà évoqué avec le concept de « sur-régime » (Tissot, 2012), c'est-à-dire la prédominance, à une certaine époque, du cadre capitaliste. Cet aspect sera spécifiquement traité dans la Partie III. Deuxièmement – et c'est l'aspect spécifiquement développé ici – au niveau des transactions elles-mêmes : La référence symbolique dans une transaction marchande à un monde « dé-marchandisé » (« enchanté »), communautaire, relevant de l'économie millénaire, constitue un potentiel de création de valeur. Cette référence, articulée à des biens et services, participera au processus de création de valeur dans certaines transactions touristiques.

Nous présentons dans ce Chapitre 5 successivement les principes généraux du concept patrimoine (Point 5.1.), puis les deux dimensions patrimoniales que l'on distingue : le patrimoine romantique (Point 5.2.) et le patrimoine industriel (Point 5.3). Dans la mesure où chronologiquement la mise en scène du patrimoine romantique précède la mise en scène du patrimoine industriel et s'étend sur l'ensemble des trajectoires de nos cas, nous insisterons sur le Point 5.2., en reprenant la structure de la scène territoriale explicitée dans la Partie I : les éléments de la scène concrète (Point 5.2.1) et de la scène symbolique (Point 5.2.2) constituant cette mise en scène territoriale. Chacun des points sera illustré par des exemples tirés des études de cas. On privilégiera des exemples apparus dans les premières parties des trajectoires pour l'illustration du patrimoine romantique, afin de ne pas susciter de confusion avec les exemples illustrant le patrimoine industriel. Ces exemples n'ont pas pour ambition de résumer de manière exhaustive l'ensemble de la dynamique de mise en scène patrimoniale dans ces différents territoires.

5.1. Le concept de patrimoine

Le patrimoine repose sur le jeu qui s'opère, au niveau territorial, entre les scènes symbolique et marchande. Ce jeu se traduit par la valuation d'objets matériels et immatériels considérés, dans un contexte de fortes mobilités, comme témoins d'une réalité située ailleurs et/ou à une autre époque. Les deux pôles de la tension idéal-typique que l'on pose ici sont les suivants (Kebir & Crevoisier, 2009) : d'une part à partir de l'économie millénaire, les communautés entretiennent et développent leurs spécificités culturelles dans et par l'économie de marché, et d'autre part l'économie de marché tend vers une certaine standardisation (division progressive du travail, globalisation), le capitalisme consistant en sus en une exploitation sans renouvellement des ressources spécifiques développées au niveau de l'économie de marché. Le processus de

patrimonialisation s'inscrit dans cette tension, et consiste à associer des propriétés non-marchandes, principalement passées de biens et services à des biens et services tendant à être standardisés en raison du cadre transactionnel dans lequel ils s'inscrivent.

Si la dimension temporelle est indissociable des concepts de transaction et de mise en scène, elle intervient spécifiquement dans la mise en scène patrimoniale, où il y a référence au passé. On pourrait imaginer d'autres types de mises en scène, par exemple une mise en scène futuriste, par le biais d'un environnement urbain épuré et sophistiqué. Ici on parle de mise en scène patrimoniale en raison de la référence au passé. A cela s'ajoutent les notions de romantisme et d'industrie : on parle de patrimoine romantique lorsque des biens matériels et immatériels font référence au passé communautaire et dé-marchandisé d'un territoire, et de patrimoine industriel lorsqu'il s'agit d'éléments issus du passé industriel mais devenus obsolètes de ces mêmes territoires. La dimension patrimoniale est identique au sens où un regard est porté sur le passé dans une perspective d'avenir, mais la nostalgie est éprouvée envers des structures communautaires ou industrielles. Au fil de la trajectoire, les références à ces deux types de patrimoine dans les transactions (directement ou indirectement) se complètent et participent de la mise en scène et de la valeur territoriale.

Ici, fondamentalement, la patrimonialisation est une activité « de nature symbolique au sens où elle opère sur des signes et produit du sens » (Micoud, 2005, p. 81). « Dire donc de l'activité sociale de patrimonialisation qu'elle est de nature symbolique veut dire qu'elle est une activité qui vise à représenter quelque chose qu'il n'est pas possible de se figurer, de se représenter autrement. Et cette idée abstraite qu'il s'agit de figurer, idée extrêmement importante pour l'identité d'un groupement humain, je dirai qu'avec l'activité de patrimonialisation, elle est celle de la perpétuation d'une entité sociale dans le temps » (Micoud, 2005, p. 81). Opérationnellement en conséquence, « le patrimoine d'une collectivité est un ensemble d'« objets et de produits » auxquels cette collectivité, ou une proportion suffisante de ses membres, attache de la valeur, parce qu'il s'agit de réalités qui témoignent de l'identité de cette collectivité en établissant un lien temporel entre le passé de cette collectivité et son présent (témoignage du passé), et/ou entre son présent et ce qu'elle imagine de son avenir (témoignage projeté) » (Gadrey, 1994, p. 32). Dans une autre interprétation, on pourrait dire que les craintes (p. ex. dans une société du risque (Beck, 1986)) conduisent des individus à se rattacher à ce qu'il reste des sociétés antérieures qui garantissaient leur ancrage territorial et sociologique : les reliques sont uniques, tandis que leur accès est lui standardisé par les institutions marchandes. Dans ce sens, on se rapprocherait de la notion de postmodernité chez Maffessoli (2003, p. 13) ; une « synergie de l'archaïsme et du développement technologique ». Ceci dit, si le regard vers le passé confère une qualité spécifique à l'objet désigné, le regard vers le futur correspond à celui identifié dans le processus de valuation et transactionnel (voir Chapitre 2). Enfin, de même que la patrimonialisation relève autant d'un regard porté sur le passé que sur le futur (ancrage spatio-temporel de l'acteur), elle est un processus interactionnel engageant des groupes d'acteurs dans leurs différences. Ainsi, selon notre positionnement et au regard de considérations géographiques également, les *valuations* patrimoniales sont endogènes et exogènes. Autrement dit dans les cas qui nous intéressent, des indigènes et des touristes, ou plus généralement des locaux et des externes.

Pour Gadrey également, le patrimoine relève d'un rapport social, dans la mesure où est attribuée une « *grandeur sociale* » (n'ayant rien à voir avec leur éventuelle valeur économique). Dans les termes des économies de la grandeur (Boltanski & Thévenot, 1991), la valuation patrimoniale se référerait ainsi systématiquement à la « cité domestique ». Outre que l'on doute que ce soit le cas (cf. la notion de « tourisme culturel » (Partie I Point 1.3.)), on rappelle ici qu'une telle notion n'est

pas retenue dans la mesure où elle se focalise sur le potentiel rationnel des individus, ignorant la dimension expérientielle (ou de reconnaissance) issue de l'interprétation de Dewey (ou de Honneth). Gadrey spécifie que cette grandeur n'aurait « rien à voir » avec une valeur économique, mais serait « à la fois enracinée dans l'identité sociale d'une collectivité et support de construction et de développement de cette identité » (Gadrey, 1994, p. 35).

Pour nous (cf. Partie I), c'est conséquemment au développement des mobilités et parallèlement au développement de transactions marchandes que des objets sont patrimonialisés et constitués au fur et à mesure en catalogue de l'identité territoriale. L'expression « catalogue », sous-entendant une vulgarisation standardisatrice, est volontaire. Dans un premier temps, la dimension marchande de la transaction induit une certaine forme de standardisation. Les objets matériels et immatériels peuvent alors un temps être considérés comme ayant peu de valeur car étant considérés comme standardisés. Mais ensuite, ils peuvent être valués en tant qu'éléments patrimoniaux. La différenciation des cadres est l'outil qui permet de saisir comment ce jeu dans le temps participe à la valuation. De même que notre interprétation de la valeur contredisait les acceptions économicistes de cette dernière (Partie I Chapitre 2), notre interprétation du patrimoine contredit les acceptions « ultra-socialisantes » de ce dernier. On considère chaque valuation comme potentiellement valorisante pour le territoire, y compris les transactions marchandes. L'un dans l'autre, les transactions constituent la dynamique de mise en scène territoriale.

Le rapport au patrimoine évolue au fil du temps, sans être uniquement concentré sur les objets associés symboliquement à un monde « aéconomique ». Micoud (2005, p. 85) propose une « histoire schématique des patrimonialisations en France depuis deux siècles », et distingue trois moments. Le premier moment est le moment national, où l'on a assisté à une organisation des savoirs, à des mesures de conservation. Le second moment est celui de la nation éternelle, des mesures de sauvegarde entreprises pour « garantir la vie, des coutumes passées ou des milieux fragiles, après qu'ils aient failli s'éteindre » (Micoud, 2005, p. 85). Le troisième moment est le moment actuel, l'heure de « la gestion d'un patrimoine devenu véritablement une ressource » (Micoud, 2005, p. 84). Entre ces deux derniers moments, la nostalgie d'un passé révolu a laissé la place à des positions plus ouvertes et laissant de la place au progrès – ce qui signifie en termes de cadres transactionnels que les mobilités marchandes à plus grandes distances ont conquis l'ensemble de la population. Au-delà du ton national propre au cas hexagonal, nous considérons que ces moments de patrimonialisation ont pu être observés dans nos études de cas. D'abord, un moment d'organisation des savoirs qui dépend de la venue dans les Alpes des premiers étrangers. Les premiers touristes confèrent au territoire une valeur parce que la représentation qu'ils s'en font correspond à l'idéal romantique, en l'occurrence une relation « spirituelle » entre autres définie par la non-monétarisation des transactions économiques pour les populations locales, autrement dit, un processus de constitution du social qui ne passe pas par les impératifs de nivellement quantitatif monétaires. Certes, pour Gadrey ou pour d'autres, le concept de patrimoine est associé à des biens matériels et immatériels démarchandisés, mais **ici plutôt que de postuler la démarchandisation des biens, on propose de considérer que leur valeur repose sur une représentation non marchande de la vie économique**. Cet aspect est amené spécifiquement avec la notion de romantisme (Point 5.2).

Au second temps de Micoud (2005) correspond celui du *Heimatschutz*, pas si éloigné en l'occurrence du credo nationaliste, mais qui aboutit à des mesures de préservation. Il s'agit là de réactions à la dimension paradoxalement destructrice de la mise en scène du patrimoine romantique (atteintes aux paysages, à l'habitat et au mode de vie local) (Point 5.2). Enfin, le

troisième « moment » est celui de la gestion d'une ressource. Si nous partageons également cette distinction par rapport aux deux précédentes, nous le considérons avec un certain relativisme chronologique – la conception du patrimoine en tant que ressource remontant de notre point de vue à celui de sa mise en exergue, transactionnellement parlant. D'autre part, comme on le montre avec le concept de patrimoine industriel (Point 5.3.), le temps qui passe et la baisse d'importance des transactions dans le cadre de l'économie millénaire dans nos sociétés implique certes la gestion du patrimoine romantique, mais n'exclut pas la génération d'autres patrimoines.

5.2. Le patrimoine romantique : nature et représentations socio-économiques millénaires

On entend par patrimoine romantique des objets matériels ou immatériels issus du passé valués pour leur association à un monde non pas aéconomique, mais dont les représentations n'évoquent pas l'économie de marché, la mobilité des marchandises et des personnes, et le temps instantané. Parfois ces objets patrimoniaux sont l'objet direct de transactions économiques, parfois ils sont générateurs de valeur économique de manière indirecte: par exemple, le paysage n'est pas directement marchandisé, mais compte dans les transactions hôtelières.

Comme la notion de patrimoine, la notion de romantisme présente différentes facettes, et le choix de ce terme peut être discuté. Nous considérons que l'utilisation du terme *romantique* se justifie comme celui de *valeur* : « Plus on réfléchit à la large gamme de termes utilisés pour nommer l'attitude dont on se sert pour distinguer des cas de valeur – on remarque alors à quel point ces termes dénotent des attitudes aussi diverses qu'incompatibles, et que la méthode pour échapper à ces incohérences consiste à recourir à un mot qui n'est neutre que parce qu'il est vague et ambigu -, plus, me semble-t-il, on est disposé à admettre que le geste de désignation a été si peu défini dans les exemples en discussion, que tout ce qu'il indique, c'est une part de l'expérience dans laquelle est impliquée une attitude personnelle ou, tout au moins, animale, une attitude dont la nature n'est *pas* d'abord cognitive » (Dewey, 2011, p. 194). Le romantisme est une notion qui évoque de manière assez large ce dont il est question tout en étant assez explicite ; c'est un symbole. Pour Ogden & Richards (1989, pp. 217-218), la symbolisation est la forme de définition la plus simple et fondamentale : « Si l'on nous demande à quoi renvoie « orange », il est possible que nous prenions un objet qui est orange et disions que « orange » est le symbole qui représente ceci. [...] Mais, dira-t-on, cela signifie simplement que « orange » peut s'appliquer dans *un* cas ; nous souhaitons savoir comment il s'applique en général. Cette généralisation peut être opérée par [...] l'usage d'un lien de similarité. Nous pourrions dire qu'« orange » s'applique à ceci et à toute chose similaire du point de vue de la couleur ». C'est selon cette logique de catégorisation et de renvoi au symbole que l'on utilise le terme romantique. En effet l'utilisation de ce terme renvoie à tout ce qui est susceptible d'être catégorisé comme tel. C'est une catégorie certes vaste et non objective, mais tel est son intérêt. Son utilisation remonte aux prémisses du tourisme, et apparaît comme une constante référence à la nature, l'exaltation des sentiments face à la raison. Enfin, le terme est historiquement pertinent dans le cas de Montreux, puisque c'est précisément de cette région que deux des auteurs principaux du mouvement romantique se sont inspirés : Jean-Jacques Rousseau avec *La Nouvelle Héloïse* (1761) et Lord Byron avec *The prisoner of Chillon* (1816).

Ces éminents (et d'autres moins éminents) étrangers identifient le patrimoine romantique entre la fin du 18^{ème} siècle et le début du 19^{ème} siècle. De même que théoriquement dans le processus de

valuation les aspects expérientiels et rationnels (scènes concrète, symbolique et marchande) ne sont pas incompatibles. La société bourgeoise s'enrichissant durant la Révolution industrielle est à la recherche du romantisme dans les voyages touristiques et révèle ainsi des objets patrimoniaux. Du moins, la quête romantique n'est pas moins inconcevable au travers de transactions marchandes dans des territoires alpins que dans des réunions en ville, dans les salons littéraires. La différence tient à ce que dans le cas du tourisme, les individus en question se trouvent être déplacés et génèrent des processus économiques remarquables au regard des transactions usuelles participant au développement de ces territoires-ci. Dans les deux cas, du paysage comme de la littérature, on a affaire à des objets signifiants (le livre, la nature par exemple) qui sont générateurs de revenus monétaires directement ou indirectement.

Pour les premiers touristes issus de la *leisure class* (Veblen, 1970 [1899]) et généralement évoluant dans un contexte urbain, les objets romantiques sont multiples, tant au-delà des centres les campagnes ne sont pas encore complètement concernées par l'économie de marché. Aujourd'hui, tous les territoires sont entièrement concernés par l'économie de marché (et par le capitalisme) et présentent les empreintes des transactions accumulées dans ce cadre. Aujourd'hui, la recherche de romantisme est identique à cette époque sur le principe : l'importance du vécu notamment au travers de la confrontation à la nature et au mode de vie communautaire.

Le paysage (Di Méo, 1994) est un élément omniprésent et auquel est susceptible de pouvoir être associé un grand nombre de biens marchandisés. Berque (1995) fait remarquer que la notion de paysage a été inventée en Chine, et qu'il n'existe pas – comme pour le public (cf. Partie I Point 2.2.2.) – de mot latin pour le désigner. Tout comme pour le patrimoine, on adhère à une définition relationnelle et phénoménologique de la notion de paysage, où le réel est une « représentation de l'objet par le sujet qui ne prend son sens que dans le processus de communication unissant l'un et l'autre » (Facchini, 1993, pp. 12-13). Et la marchandisation n'est pas inexistante dans ce processus. Pour Perlik (2011), la nature a une fonction double : elle « satisfait un besoin fondamental de bien-être biophysique [et est] un capital symbolique permettant la distinction entre les individus et les couches sociales ». Cette seconde fonction s'explique en raison du fait que les besoins fondamentaux sont « devenus des marchandises, choisies par ordre de préférence, et payées d'une manière ou d'une autre ». Pour Giudici (2000), « le Mont Blanc fournit le premier exemple de capitalisation d'une notoriété géographique pure, c'est-à-dire proprement esthétique et non liée aux formes classiques d'utilité territoriale – un carrefour, un port naturel, une situation défensive, un territoire fertile, etc. Cette « gloire » géographique se distingue aussi de la notoriété religieuse des lieux-dits « sacrés » qui restaient dans une logique parasitaire par rapport à l'économie. Avant l'invention du Mont Blanc, aucun objet immatériel n'entraînait réellement dans un processus de commercialisation » (p. 284). Dans deux de nos études de cas, des éléments phares de paysages ont été constitués en icônes de la scène territoriale : le lac Léman à Montreux avec les Dents du Midi, et à Zermatt, le Cervin. A Finhaut, depuis le village-même, la vue s'étend sur la vallée, et sur le glacier du Trient (en haut à gauche sur la Figure 35). Il faut monter plus haut sur le versant pour pouvoir apercevoir le massif du Mont Blanc.



Figure 35. Vue depuis Finhaut. Source: www.unionimmo.ch

Le paysage est le premier élément de nature contribuant aux transactions touristiques, et il reste un élément mis en scène constamment au fil du temps, valué sur les scènes concrète, symbolique et marchande. Mais la nature est mobilisée également par d'autres biais dans la réalisation de transactions territoriales, par exemple au travers de la confrontation à la montagne. Les éléments géomorphologiques constituent une dimension fondamentale du patrimoine romantique mis en scène. Dans l'histoire du tourisme, on connaît l'importance des « glaciers » comme motif d'attraction, en particulier à Chamonix et Grindelwald (Boyer, 2000). Outre les glaciers du Trient (à Finhaut) et le glacier du Gorner notamment (à Zermatt), les gorges et cascades⁸⁹ sont particulièrement valorisées sur la scène territoriale jusque dans l'entre-deux-guerres : des chemins et passerelles sont aménagés concrètement, les guides les mentionnent comme des excursions incontournables, des cartes postales les représentant sont éditées. En ce qui concerne la montagne et l'alpinisme de manière plus générale, il y a mise en scène en tout temps, pour des randonnées ou pour de plus exigeantes ascensions. A Zermatt en particulier, la conquête des sommets⁹⁰ est particulièrement importante, dans le contexte des *premières* au 19^{ème} siècle et jusqu'à aujourd'hui (au-delà des premières ascensions, les premières différentes routes menant au sommet, par les différentes faces). Il y a mise en scène de ce patrimoine dans l'installation de chemins et autres infrastructures utiles aux ascensions.

Les aspects substantiels de la nature sont également au cœur de la dynamique de mise en scène ; la faune, la flore, le bon air. Le bon air, mais également les cures spécifiques, font la réputation de Montreux, avec dans un premier temps les cures de raisin ou de petit-lait. Cette innovation provient des campagnes de Suisse orientale, et remonte à la fin du 18^{ème} siècle (Reichen, 2011).

Parallèlement à la nature, les coutumes et légendes issues de la communauté locale constituent également une part de ce patrimoine. A Montreux par exemple, il est présent au travers de représentations de la production paysanne et agricole (y compris la viticulture, et de manière plus



Figure 36. Paysannes de Zermatt. Carte postale. Source : Rébuffat (1983).

anecdotique la culture des noix), ainsi que de la pratique du patois, « trésor culturel » (voir Point 8.2.3.). De tous temps, les touristes goûtent particulièrement l'esthétique de la vie alpestre. Dans les publications, au détour d'un récit d'ascension, les alpinistes ne manquent pas de contextualiser leur exploit en soulignant le charme apparent du mode de vie des gens du cru, ignorant la rudesse de cette réalité. Cette pratique est d'ailleurs remise en cause par exemple par Christen (1918, p. 13): « C'est dans la chanson que le pâtre est toujours prêt à saluer l'aube, pour recommencer à traire... *por aria* ! Différente est la réalité. La journée de 8 heures ! Ils ne connaissent pas cela, ces braves, levés avant le soleil et couchés après lui... et sur quelles couches... et pour quel salaire ! A ces braves gens, la moindre parole, la moindre attention, en un jour de pluie surtout, est un réconfort. »

⁸⁹ Gorges du Chauderon à Montreux, gorges du Trient à Finhaut, Gornergorge et gorges du Trift à Zermatt.

⁹⁰ 38 sommets de plus de 4'000 m d'altitude se trouvent à proximité de Zermatt, soit près d'un tiers des 4'000 de l'ensemble de l'arc alpin, dont le Cervin, la Dent Blanche, le Breithorn, la Pointe Dufour (massif du Mont Rose), le Weisshorn, etc.

Traduction tangible de ces modes de vies et coutumes, le cadre bâti tient une importante croissante dans l'évocation du patrimoine romantique. Il est dans un premier temps une évidence « parallèle » aux infrastructures destinées aux externes (voir Annexe Zermatt Point 26. Distinction spatio-temporelle). S'il n'est pas uniquement visible directement à proximité de ces lieux, la visite de sites spécifiques à son appréciation est recommandée, comme p.ex. le hameau de Giétroz à Finhaut. Mais le cadre bâti gagne en importance au fil du développement de l'économie de marché, et de la multiplication d'habitations et de commerces modernes – standardisés. Si les constructions des hôtels (grands comme petits) sont maçonnées, certains bâtiments sont construits dans l'esprit du cadre montagnard ; c'est le principe du « style chalet ». C'est ce genre de constructions qui alimente les représentations du patrimoine romantique à travers le cadre bâti, comme avec le fameux « Village suisse » de l'Exposition nationale de Genève en 1896. Deux exemples particulièrement représentatifs se situent pour l'un aux Avants (Montreux), dont l'ensemble des bâtiments construits au tournant du 20^{ème} siècle et jusqu'en 1914 s'y inscrivent (réalisations de l'architecte Villard), et pour l'autre non seulement aux Avants mais sur toute la ligne du MOB, avec les gares de la ligne (Tissot, 2004b).

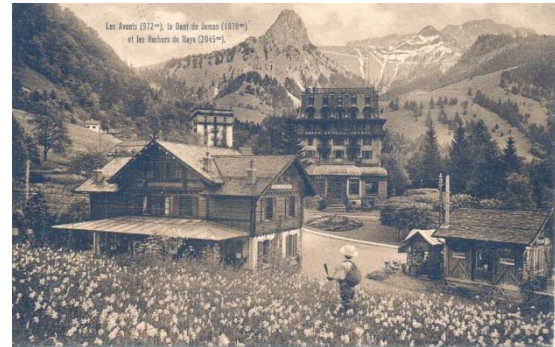


Figure 37. La gare des Avants et la cueillette des narcisses. Source : collection Musée de Montreux via Roger Bornand

5.2.1. Scène concrète – Infrastructures

Au fil de l'accumulation de transactions marchandes sur la base du patrimoine romantique, des infrastructures sont mises en place, et complexifiées, mettant toujours en scène le patrimoine romantique. La dynamique de mise en scène concerne les hôtels, les chemins, les chemins de fer, puis les infrastructures de loisir, combinées aux facilités urbaines (voir Point 6.1.). Les infrastructures de transport et d'hébergement rendant possible la présence de consommateurs sur place met en lien concrètement le territoire avec d'autres via ces personnes. On parle ici de scène concrète car ces infrastructures sont sises de manière tangible sur le territoire. Leur dimension symbolique n'est pas inexistante : elle est partie intégrante de la scène territoriale (cf. *supra* p.ex. dimension patrimoniale du bâti). En ce qui concerne ces réalisations, Tissot (2004a) mobilise pour le cas du tourisme le concept de système sociotechnique touristique (concept développé par Thomas Hughes en histoire des techniques (1998)⁹¹), pour évoquer le processus de coordination des acteurs (ingénieurs, investisseurs, etc.) en Suisse entre la fin du 19^{ème} et le début du 20^{ème} siècle : concrètement et techniquement les acteurs sont coordonnés et constituent ce qu'on pourrait appeler un « milieu » en termes d'innovation régionale et industrielle (voir Partie I Point 1.2.).

⁹¹ Dans cette approche, Hughes s'intéresse aux composants artificiels et organisationnels. Son concept de « saillant rentrants » mobilise l'espace et le temps de manières diverses, notamment ce dernier de manière synchronique et diachronique, distinction dont on tiendra plus loin compte.

La fonction d'hébergement (et de restauration), reste de tout temps centrale. Dans un premier temps fonctionnelle, l'offre hôtelière se complexifie, se diversifie. Les hôtels se distinguent les uns des autres par leur emplacement, leur confort, leur capacité, etc. Les petites entreprises, tout comme les grandes, bénéficient de faibles coûts d'exploitation jusqu'en 1914 en particulier (maigres salaires voire absence de salaires, faibles intérêts et amortissements, faible coût des matières premières). Les plus grands hôtels se livrent une forte concurrence. La concurrence joue entre les scènes territoriales pour attirer les consommateurs, mais aussi entre des sociétés sises sur le même territoire.

A Montreux

Le climat, le paysage, les éléments du patrimoine romantique en général sont mis en scène concrètement à Montreux comme ailleurs au travers des hôtels. Les hôtels de Montreux se démarquent alors de la concurrence grâce à leur offre de confort moderne (voir Annexe Montreux Point 7.1. Le confort et la modernité). Ainsi par exemple l'hôtel des Alpes à Territet offre un billard, l'alimentation en eau (Monnier, 2006), le premier téléphone (à usage interne) de Suisse, l'éclairage électrique en 1882 (Guesnet, 1992) et enfin deux ascenseurs hydrauliques et une dynamo productrice d'électricité en 1888 (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). Aux Avants également, le confort est de mise au Grand Hôtel, avec bains chauds et froids, salons de discussion, fumoir, et tables de billards également (Lüthi, 2004). Le confort « spirituel » se trouve même être satisfait grâce à la construction de nombreuses églises et chapelles. Dans cette dynamique de surenchère du confort, l'exploitation de l'énergie électrique devient fondamentale. Le cas des ascenseurs (Lapointe Guigoz, 2011, Humair et al., 2014) est également représentatif de l'utilisation que font les hôteliers des nouvelles technologies⁹². Plusieurs hôtels à Montreux s'équipent de cet atout durant cette période, dont les précurseurs sont l'hôtel Breuer, le Grand



Figure 38. Territet et le chemin de fer funiculaire de Glion. Source : Archives de Montreux.

Hôtel de Territet et l'hôtel National, suivis par toute une série d'hôtels rénovés ou nouvellement construits. Si tout l'Arc lémanique se distingue grâce à l'utilisation des ascenseurs, le nombre d'hôtels montreuviens qui en est équipé fait de la station un creuset prestigieux de ce point de vue. S'ils représentent un investissement conséquent, ils permettent d'exploiter les étages supérieurs des établissements, et remplissent donc une fonction de rentabilité concrète, en sus de leur fonction marketing.

En outre, la production d'électricité revêt une importance particulière puisqu'elle devient rapidement indispensable à l'exploitation des hôtels et de certains moyens de transports comme le tramway (voir Annexe Montreux Point 9.1. Tramway). Dans un premier temps, les sociétés électriques sont lancées par les hôteliers eux-mêmes, c'est-à-dire qu'on trouve plusieurs sociétés

⁹² Ces connaissances technologiques développées dans un premier temps aux Etats-Unis (dans les années 1850 déjà), puis en Europe, sont mises au service de l'hôtellerie en Suisse grâce à des sociétés comme Schindler & Villiger (Fondée en 1874, aujourd'hui Schindler Group emploie 43'000 personnes dans 140 pays).

électriques sur le même territoire. Ami Chessex et Ernest Barraud lancent en 1895 la Société des Forces motrices de la Grande-Eau. Parallèlement, une autre société électrique va voir le jour, la Société Electrique Vevey-Montreux (SEVM), qui découle du projet de construction du tramway Vevey-Chillon.

Parallèlement aux sociétés électriques, les sociétés de chemin de fer participent de manière systémique à l'industrie hôtelière. Durant cette période de la « quête du haut »⁹³ (Tissot, 2006), les attentes financières envers ces infrastructures de transport sont importantes, indirectement pour les hôteliers qui comptent sur la proximité de chemins de fer ou de crémaillères de leurs hôtels pour en augmenter la valeur, et directement pour les investisseurs externes. Comme pour l'hôtellerie, l'ouverture de souscriptions pour l'acquisition d'actions dans des compagnies de chemin de fer suscite un enthousiasme général durant la Belle-Epoque. Ainsi en 1890 lorsque les promoteurs du chemin de fer à crémaillère Glion-Naye lancent une souscription, le capital de CHF 1'000'000.- est plusieurs fois dépassé (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). Non seulement les investisseurs locaux peuvent constater par eux-mêmes le succès de ces installations au regard du nombre de touristes fortement croissant, mais ils peuvent en prendre connaissance plus en détails grâce à la *Feuille d'Avis de Montreux*, qui publie chaque mois le nombre de passagers transportés par les chemins de fer Territet-Glion, Glion-Naye, et Les Avants-Sonloup (Dupont & Frey, 1989). Le funiculaire Territet-Glion, avec un capital de CHF 400'000.- d'actions et CHF 100'000.- d'obligations, après amortissements, répartit un dividende rémunérateur dès la première année⁹⁴, et contribue à la renommée de Montreux. Plusieurs chemins de fer à voie étroite, à crémaillère et funiculaires sont réalisés : le chemin de fer à crémaillère Glion-Rochers-de-Naye (1906), le chemin de fer à voie étroite Montreux-Oberland-Bernois (MOB) (1901-



Figure 39. L'hôtel National, construit en 1874.
Source: Archives de Montreux via Roger Bornand

1905/1912), les funiculaires Les Avants-Sonloup et Territet-Mont-Fleuri (1910). Le cas du chemin de fer Montreux-Oberland-Bernois (MOB) (Tissot, 2004b) est également illustratif de la synergie locale et du principe de système sociotechnique. Lors du dépôt de la concession en 1898, on retrouve une configuration d'acteurs concernés par l'activité touristique : les frères Dufour (hôteliers aux Avants, futur arrêt du MOB), Emile Vuichoux (syndic du Châtelard), Clément Chessex (ingénieur aux Planches), Charles Maison (Banque de Montreux), Jean de Muralt (avocat et conseiller national), et Louis Rosset (notaire).

A l'origine intervenant uniquement sur leur(s) propre(s) établissement(s) et infrastructures de transport vers le « haut » (Tissot, 2006), les hôteliers se regroupent pour la mise en place de certaines infrastructures, dans le dernier quart du 19^{ème} siècle. Mais les actions communes ne sont pas nombreuses ; dans un premier temps c'est à l'initiative d'étrangers que certaines réalisations

⁹³ Soit des lignes permettant d'atteindre le sommet des montagnes, et non de relier deux lieux (Tissot, 2006).

⁹⁴ Dubochet, J. (1896), Notice sur Montreux (p.18), CFV Adoc 2.1/281, Archives de Montreux

sont effectuées. La Société d'embellissement⁹⁵ est fondée en 1869 par Marcel Langie, un étranger établi depuis plusieurs années à Montreux, et une majorité du comité est constituée d'étrangers (Sauthier, 2013b). D'après Rambert (1899 [1877]), son œuvre « capitale » a été la promenade de la Gorge du Chauderon⁹⁶, où l'on admire une cascade. Le kursaal (voir Annexe Montreux Point 8. Le Casino-Kursaal) est la première infrastructure lourde réalisée de manière collective par les hôteliers.



Figure 40. Le kursaal en 1890. Source : Roger Bornand.

Durant l'après-guerre, les infrastructures mettant en scène le patrimoine romantique ne concernent plus uniquement le tourisme d'agrément, mais surtout le tourisme de congrès (voir Annexe Point 15. Les Congrès). Ici également, le paysage reste indispensable, combiné aux infrastructures techniques.

A Zermatt

A Zermatt on ne trouve pas la multiplicité des acteurs que l'on trouve à Montreux. Les transactions s'accumulent autour de l'omniprésent Alexandre Seiler, qui coordonne ainsi la mise en scène du patrimoine romantique. En tant que propriétaire d'hôtels et gérant des hôtels de la bourgeoisie (voir Annexe Zermatt Point 23.1. Les hôtels Seiler et les hôtels de la bourgeoisie), il est actif dans la sophistication du confort des hôtels, ainsi qu'indirectement dans les infrastructures ferroviaires (voir Annexe Zermatt Point 27. L'accessibilité et la mobilité). Le Cervin, et les autres sommets, ainsi que les glaciers et l'habitat local sont les supports de la présence des touristes durant les trois mois environ que dure la saison.

Contrairement aux grands établissements tels que le Monte Rosa ou le Zermatterhof, les petits établissements, et en particulier ceux qui ne se situent pas au village à proximité de la gare, ciblent leur clientèle grâce à une attraction touristique à proximité. Par exemple certains guides (dont le président de la commune Joseph Perren) s'associent pour construire en 1888 l'Hôtel Schwarzsee, sis en altitude, à proximité du Lac Noir, et donc des sommets (Cérésolle, 1891). Certaines familles bâtissent également des établissements à proximité des gorges, curiosités naturelles connaissant un



Figure 41. Le Zermatterhof dans les années 1950. Source : www.ebay.com.

⁹⁵ Elle sera remplacée en 1877 par la Société d'Utilité publique, financée par CHF 2.50.- par chambre par année par les hôtels et pensions, par une finance annuelle des maisons, des dons volontaires et legs, ainsi que des subsides de l'Etat et des communes (Dubochet, 1896, Notice sur Montreux (p.18), CFV Adoc 2.1/281, Archives de Montreux, p. 16).

⁹⁶ La Baye de Montreux, qui coule depuis les environs du col de Jaman, forme un vallon, séparant au Nord les Avants, et au Sud Glion/Caux.

important succès durant la Belle-Epoque, tout en facilitant leur découverte. Les Taugwalder par exemple, avec les frères Lauber, équipent les gorges entre 1886 et 1887. Vraisemblablement, ils bâtissent ensuite un hôtel à proximité, l'hôtel Gornergrat figurant ensuite dans les registres de la taxe industrielle à partir des années 1890 (voir Annexe Zermatt Point 23.3. Autres hôteliers et restaurateurs).

La mise en scène du patrimoine romantique à travers la réalisation d'infrastructures dans le contexte de la « quête du haut » (Tissot, 2006) conduit des ingénieurs et investisseurs externes à vouloir conquérir le Cervin par le rail. Ce projet tient en deux phases ; le chemin de fer du Gornergrat puis l'extension au pied du Cervin, avec son funiculaire sous-terrain qui conduit finalement jusqu'au sommet (voir Annexe Zermatt Point 27. L'accessibilité et la mobilité). Seul le premier tronçon jusqu'au Gornergrat est réalisé, en raison de l'opposition d'une partie de l'opinion publique suisse (Denoréaz, 2012). Pour les opposants à la construction du chemin de fer du Cervin, les valeurs du *Heimatschutz* priment sur le développement économique. Il ne s'agit pas de préserver le paysage en vue d'un développement économique non sous-tendu par la technologie des chemins de fer, mais de valeurs qui s'inscrivent en porte-à-faux du développement économique lui-même. Le conservatisme patriotique s'oppose au capitalisme, du moins dans la mesure où ce dernier concerne l'investissement humain dans les Alpes. Une pétition lancée par Bovet et de Girard est lancée en 1907, et récolte 68'356 signatures. Le Club Alpin Suisse s'implique également contre le projet. Il est question d'identité, mais aussi de propriété, qui doit rester « suisse » selon cette doctrine. Or si selon les opposants le développement touristique profane la montagne, c'est bien le tourisme (et donc l'équivalent de cette profanation) qui a initié le culte « national » de la montagne. A l'époque de la réalisation du Viège-Zermatt (en 1891), puis du Gornergrat (réalisation en 1898), peu d'oppositions se font entendre. En revanche au fil des années et tandis que la réalisation du second tronçon ne se concrétise pas, ce projet de construction sur le Cervin focalise les critiques et devient le symbole d'un combat national, qui se décline dans divers endroits touristiques en Suisses.

Dans une certaine mesure et à l'échelle locale, on peut ainsi considérer que les valeurs du *Heimatschutz* sont partagées par les acteurs locaux à Zermatt, qui ne s'engagent que par nécessité dans l'économie de marché, et en l'occurrence dans une entreprise relevant du capitalisme. Les acteurs locaux articulent ces valeurs à leur échelle et négocient pour maintenir leurs intérêts dans ce contexte. Cette marge de manœuvre est négociable car à la différence des penseurs et adhérents *urbains* aux valeurs du *Heimatschutz*, pour les locaux ces valeurs ne relèvent pas d'une idéologie mais dépendent de leur mode de vie relevant d'une forme de vie économique directement héritée et encore vivace. Face aux arguments anti-économiques (au sens de l'économie de marché) du *Heimatschutz*, les concessionnaires ont de fait peu de ressources. Et c'est dans la logique de l'économie de marché qu'ils argumentent, en y mobilisant des valeurs territoriales et sociales. D'une part, en ce qui concerne le territoire, c'est le risque d'une concession italienne qui est mentionné. D'autre part, d'un point de vue social, les concessionnaires présentent des arguments philanthropiques, dans la mesure où le projet servirait à tous par exemple en permettant en parallèle la création d'une caisse de retraite pour les guides (Denoréaz, 2012). Au fil des ans, le Département fédéral des postes et chemins de fer attend un préavis de l'Etat du Valais pour octroyer la concession, ce qui n'est toujours pas le cas en 1911. En 1909 et 1913 les concessionnaires décèdent ; le projet n'est jamais réalisé.

A Zermatt, si la conquête du Cervin par le chemin de fer n'a finalement pas été réalisée, les remontées mécaniques permettant la pratique du ski et l'observation des panoramas constituent une mise en scène du patrimoine romantique particulièrement marquante depuis l'entre-deux-

guerres. Si les remontées mécaniques de Zermatt ont toujours permis à la station de se positionner favorablement face à la concurrence pour le tourisme d'agrément entre 1950 et aujourd'hui, d'autres infrastructures ont longtemps manqué à la scène territoriale. Par exemple, Zermatt ne bénéficie pas de centre de congrès, les congrès organisés se tenant principalement dans les hôtels. D'autre part, contrairement aux autres stations ayant débuté l'exploitation de leur saison d'hiver avant l'avènement du ski alpin, Zermatt manque d'un centre sportif⁹⁷. Dans la mesure où le ski alpin reste le motif d'attractivité principal de la clientèle, ce manque d'infrastructures n'est pas fondamentalement un désavantage d'un point de vue quantitatif (les infrastructures pour le ski alpin suffisent à l'attractivité). Néanmoins, d'un point de vue qualitatif et dans la perspective de se positionner toujours comme une destination haut de gamme de sports d'hiver, la station doit être en mesure de fournir ce type de prestation (voir Annexe Zermatt Point 29. Autres infrastructures de loisir).

A Finhaut

Les établissements à Finhaut concernent d'abord en premier lieu les voyageurs en transit, et dégagent donc une valeur économique qui ne dépend pas particulièrement de propriétés symboliques. Il en va de même pour d'autres établissements de la vallée, comme l'hôtel Victoria à Vernayaz. Ils sont pourvus d'importantes installations dédiées à cette activité de transit, notamment de grandes écuries. Le patrimoine romantique à Finhaut n'est pas identifié et mis en scène comme c'est le cas dans les deux autres territoires. A partir de cette situation donc, soit les établissements concernés par la fréquentation de voyageurs s'adaptent à la clientèle de standing puis de villégiature, soit ces établissements disparaissent. Des établissements conçus directement pour la clientèle en villégiature apparaissent : avant 1895⁹⁸, l'hôtel Pension Suisse (1868), l'hôtel du Mont-Blanc (débit de vin vers 1870 puis pension dès 1881), l'hôtel Beau-Séjour (vers 1880), ainsi que l'hôtel Bel-Oiseau (1862) (voir Annexe Finhaut Point 1. L'hôtellerie avant la Seconde Guerre mondiale). Les établissements qui survivent à l'arrivée du chemin de fer en 1906 sont ceux qui ont élevé leur niveau de prestations (La Croix-Fédérale notamment est transformée en 1877, puis en 1892 (Attinger, 1999-2000)), ou qui d'autre part sont situés de manière favorable. L'hôtel Suisse par exemple, à la gare du Châtelard, se développe.

En ce qui concerne les infrastructures de transport, au tournant du siècle des promoteurs suisses et français sont intéressés par la ligne Martigny-Chamonix : c'est bien la liaison qui est un enjeu plutôt que les stations desservies, comme cela pouvait être le cas autre part (p.ex. Les Avants sur le premier tronçon du MOB à Montreux). En d'autres termes, l'enjeu est moins en l'occurrence la « quête du haut » (Tissot, 2006) et le désenclavement des villages de montagnes que le développement du trafic interurbain.



Figure 42. Grand Hôtel Bel-Oiseau. Source: www.ricardo.ch.

⁹⁷ Des terrains sont loués pour le tennis et la patinoire, mais sont disparates, et surtout ne sont pas propriété des autorités communales.

⁹⁸ Perriard-Volorio (1996), Attinger (1999-2000)

A partir de l'entre-deux guerres, et surtout de l'après-guerre, la mise en scène concrète à Finhaut se développe très peu, au niveau des hôtels eux-mêmes et des infrastructures communes et/ou de loisirs (voir Annexe Point 5. Les infrastructures de loisir). En 1982, une piscine est réalisée. En 1996, la Protection civile réalise le sentier du Tour du Ruan, entre le Vieux-Emosson et le sommet du Cheval-Blanc, le sentier des dinosaures⁹⁹. Plusieurs centaines de traces de ces herbivores, découvertes en 1976 par un géologue français, constituent alors une attraction touristique potentielle. Cependant, le potentiel de cette dernière reste faible, dans la mesure où d'une part il s'adresse en premier lieu aux excursionnistes, et qu'il reste une randonnée d'altitude destinée aux marcheurs confirmés (2h30 pour accéder aux traces depuis le Col de la Gueulaz). Le projet est néanmoins étoffé trois ans plus tard avec en 1999 l'inauguration des sentiers *Balcon du Mont-Blanc* et des *Dinosaures*. Sur une idée du Fignolin d'origine et historien Sandro Benedetti, il s'agit de mettre à disposition des randonneurs des brochures contenant des informations sur l'histoire géologique des Alpes¹⁰⁰. Cette nouvelle réalisation s'inscrit dans le cadre de l'entité Espace Mont-Blanc d'une part, et d'autre part elle confirme Emosson, et plus généralement les hauts de Finhaut, comme le centre attractif de la scène territoriale, sans pour autant que s'ensuivent des retombées économiques pour les acteurs locaux au village.



Figure 43. Le Restaurant d'Emosson, la gare d'arrivée du minifunic, le barrage et le lac d'Emosson. A l'arrière-plan le Mont-Blanc Source. www.wpanorama.com – Rémi Bovard

5.2.2. Scène symbolique – Publicité et renommée

Dans la dynamique de mise en scène comme dans le processus de transaction territoriale, la dimension symbolique est constituée, complexifiée de fait au fil du temps par les acteurs dans la réalisation-même des transactions (p.ex. les avis des externes en retour à leurs proches à propos du lieu de villégiature. Au travers des réseaux d'information et de connaissances, le territoire est mis en lien symboliquement avec d'autres, à propos du patrimoine romantique en l'occurrence, mais également à propos d'autres aspects, notamment les propriétés modernes des infrastructures évoquées plus haut. La mise en scène symbolique du patrimoine romantique dépend des acteurs externes qui identifient généralement les objets, mais également des acteurs locaux. Avec le développement de la disponibilité de l'information et de l'importance de la dimension symbolique, les réseaux de mobilité pour la mise en scène symbolique sont plus nombreux et plus vastes. Cette mise en scène devient un élément de plus en plus important pour la valeur territoriale.

⁹⁹ « Finhaut fait son chemin », in *Le Nouvelliste*, 14 septembre 1996, p. 12

¹⁰⁰ Jenzer, J., « Promenades didactiques », in *Le Nouvelliste*, 26 juillet 1999, p. 6

A Finhaut

Durant le 19^{ème} siècle, les acteurs finholins sont peu actifs sur la scène symbolique, probablement en raison de l'effet de rente de situation. La station est mentionnée dans quelques guides. Dans l'entre-deux-guerres, un travail de promotion « amateur » est réalisé à ce niveau avec la société de développement (voir Annexe Point 4. La Société de développement). Dans les années 1960, aucune stratégie de promotion n'est mise en place, peut-être en raison de la diversité des formes d'hébergement qui s'est alors dessinée : les nuitées étant principalement réalisées en préventoriums, colonies et locations (voir Annexe Finhaut Point 3. L'hôtellerie et la restauration après la Seconde guerre mondiale), les hôteliers actifs dans l'hébergement traditionnel sont à cette date peu nombreux et isolés. Si à titre individuel leurs ambitions en matière d'attraction des touristes étrangers devaient être encore vives (par exemple au Bel-Oiseau), les événements publicitaires sont agencés de manière ponctuelle, en fonction des opportunités et des ressources financières. Par exemple, en 1963 Finhaut est présente au comptoir de Martigny¹⁰¹. La promotion via l'impression de prospectus devient un des postes les plus importants du budget de la société de développement ¹⁰². Cette question nécessite même la convocation d'une assemblée extraordinaire en 1965¹⁰³. D'autre part, la société de développement rencontre un succès modeste auprès des hôteliers et des autres acteurs locaux. Au début des années 1960, les assemblées ne sont fréquentées que par quelques personnes, et les hôteliers ne s'investissent pas¹⁰⁴. D'un point de vue général, on peut donc dire que l'action de la société de développement se limite à un strict minimum qui concerne la promotion via la diffusion de prospectus. La situation empire à ce point que plutôt que de devoir se montrer proactif vis-à-vis des potentiels externes, les acteurs locaux doivent faire face à des discours stigmatisant le territoire : le comité de la société de développement refuse la publication d'un article prévu par *L'Echo-Illustré* en 1978 : « Finhaut se meurt »¹⁰⁵.

A Montreux

Avec *La Nouvelle Héloïse* et *The Prisonier of Chillon*, Jean-Jacques Rousseau et Lord Byron ont mis en scène symboliquement Montreux à l'échelle européenne entre le dernier quart du 18^{ème} siècle et au long du 19^{ème} siècle. Cependant les acteurs locaux durant la Belle-Epoque ont été proactifs sur la scène symbolique. En 1879 est créée la Société des maîtres d'hôtels de Lausanne, Vevey et

¹⁰¹ Barmaz, J., « Assemblée de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 17 décembre 1963, p. 12

¹⁰² Barmaz, J., « Finhaut. Assemblée générale de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 20 décembre 1960, p. 11

¹⁰³ Barmaz, J., « Assemblée extraordinaire de la Sté. De Développement », in *Le Nouvelliste*, 30 mars 1965, p. 12

¹⁰⁴ Barmaz, J. « Assemblée de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 17 décembre 1963, p. 12 ; Barmaz, J., « Assemblée de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 14 janvier 1964, p. 8 ; Barmaz, J., « Regrettable désintéressement », in *Le Nouvelliste*, 21 décembre 1966, p. 10 ; Barmaz, J. « De nombreuses assemblées à Finhaut », in *Le Nouvelliste*, 19 Décembre 1967, p. 10

¹⁰⁵ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1978, Archives communales de Finhaut

Montreux¹⁰⁶. Son œuvre principale sera le *Journal et Liste des étrangers*, qui paraît dès 1880. Durant les premières années (jusqu'en 1886), la société mandate comme rédacteur Edouard Secrétan¹⁰⁷ (Mettler, 1979), libéral, avocat vaudois de renom, rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne*. Avec ce mandat, on peut penser que d'une part les intentions des hôteliers ont été de rayonner sur l'Arc lémanique, mais également qu'ils ont souhaité se doter d'une plume locale et de bonne société seyant au lectorat étranger. Mais la rédaction est ensuite reprise par le pharmacien de Clarens en 1886, qui sans doute se trouvait pourvu de telles qualités. On peut par ailleurs poser l'hypothèse selon laquelle le rapide départ de Secrétan soit une divergence d'opinion avec les acteurs de la place, pour un défenseur du *Heimatschutz*.

Tant la constitution de la société que la publication du *Journal et Liste des étrangers* constituent des innovations notables pour Montreux à cette époque, au regard de la concurrence. D'autres actions sont par ailleurs entreprises, par exemple en 1877, un comité local se forme pour soutenir une publication qui fera date : *L'histoire de Montreux et ses environs*, rédigé par Eugène Rambert (1899 [1877]). Pour cette publication, on retrouve une collaboration entre différents acteurs locaux : aux côtés d'un négociant, l'incontournable Ami Chessex, le banquier Dubochet, un médecin ainsi qu'un pharmacien¹⁰⁸. Montreux est connue jusqu'en 1914 pour la fréquentation de membres de la grande bourgeoisie européenne et américaine, ainsi que de quelques aristocrates, notamment l'impératrice Sissi, qui séjourne régulièrement à Caux¹⁰⁹. De manière générale, Montreux est un centre mondain ; au-delà de la publicité, le (beau) monde y attire le monde.

Durant l'entre-deux-guerres, les références mondaines évoluent ; le prestige de Montreux est moindre. L'époque est notamment à la popularité des sportifs plutôt que des têtes couronnées. Montreux se lance ainsi en 1930 dans la course à l'organisation des jeux olympiques d'hiver de 1944, Lausanne briguant les jeux d'été (Mettler, 1979). Ces jeux, qui devaient finalement se dérouler à Londres, n'ont pas eu lieu en raison de la guerre. Reste que l'intention de la part des responsables – vraisemblablement de la société de développement – d'organiser les jeux entre dans une dynamique événementielle, c'est-à-dire en partie médiatique. Dans le même ordre d'idée se tient en 1934 le Grand Prix Automobile, dont la couverture médiatique a le mérite d'avoir une dimension internationale. Comme la Fête des Narcisses (voir Annexe Montreux Point 16. Les infrastructures de loisir), cet événement est considéré comme un succès, principalement en raison des relais dans la presse, en sus de la fréquentation le jour de l'événement. Les besoins en termes de propagande sont identifiés par des experts (externes) comme fondamentaux dans une perspective de la relance de la fréquentation du territoire dans les années 1930¹¹⁰.

¹⁰⁶ Les hôteliers de Lausanne et Vevey se réunissant eux-mêmes à un niveau local, on parlera de la Société des hôteliers de Montreux et environ dès 1891 (Humair, 2011c).

¹⁰⁷ A noter qu'Edouard Secrétan sera l'un des fers de lance du *Heimatschutz*. Il mènera une importante carrière politique (Meuwly, 2011).

¹⁰⁸ D'après Rambert, en 1877 on trouve 7 médecins et 3 pharmaciens à Montreux.

¹⁰⁹ Une statue à son effigie est érigée dans un parc à Territet suite à son assassinat à Genève.

¹¹⁰ Rapport de la Commission de contrôle de la Commune du Châtelard-Montreux à Monsieur le Président de la Chambre des poursuites et faillites du Tribunal fédéral suisse du 19 février 1937, Archives de Montreux, Chd C7/16

A Zermatt

Parmi les éléments importants pour la scène symbolique de Zermatt, le Cervin tient une place fondamentale. Comme dans le cas de Montreux, c'est par le biais d'un ouvrage que le territoire est mis en scène symboliquement par un externe. Néanmoins dans ce cas-ci le propos est moins littéraire, et plus technique, s'adressant aux adeptes, de l'alpinisme. Horace-Benedict de Saussure, après avoir vaincu le Mont-Blanc en 1787, se trouve en 1789 à Zermatt, plus précisément au passage du col du Théodule. A propos de ce site, il constate que « le plus bel objet dont ce site présente la vue, c'est la haute et fière cime du Mont-Cervin, qui s'élève à une hauteur énorme sous la forme d'un obélisque triangulaire d'un roc vif et qui semble taillé au ciseau. Je me propose, dit-il, de retourner là une autre année pour observer de plus près et mesurer ce magnifique rocher » (Gos, 1923, p. 14). C'est suite à son récit du *Voyage dans les Alpes* que la curiosité naît pour le



Figure 44. Zermatt vers le Matterhorn, Anonyme (env. 1810-20) Première représentation connue de Zermatt, et en second plan, du Cervin. Source: Gos (1923).



Figure 45. Matterhorn, J.J. Meyer (1820 environ). Source: Gos (1923).

Cervin. Dans cet ouvrage, on ne retrouve pas de gravure représentant le Cervin. C'est, d'après Gos (1923), entre 1810 et 1820 qu'est reproduit le Cervin, par un anonyme, un « obscur dessinateur des éditions Locher ». Cependant c'est alors *Zermatt vers le Matterhorn* qui est l'objet de l'œuvre (Figure 44). A partir de 1820 et la gravure de J.J. Meyer, le Cervin est le sujet principal ; les autres éléments, bien qu'au premier plan, l'enluminent.

Outre l'attention qu'y porta de Saussure ou encore les épisodes ayant précédé puis constitué la légende de sa première ascension, le Cervin fait l'objet de nombreuses représentations et Zermatt le lieu de toutes sortes de récits très rapidement dans sa trajectoire, comme par exemple avec l'histoire humoristique *l'Ascension du Riffelberg* de l'écrivain américain Mark Twain en 1878¹¹¹. Tout au long de la trajectoire, le Cervin est mobilisé comme un symbole de la montagne, de l'alpinisme, et de la Suisse. Ses représentations à l'extérieur suscitent de la présence sur place, sans que les acteurs locaux n'interviennent pour la mobilisation de l'image de la montagne locale¹¹².

¹¹¹ « Dates historiques de Zermatt », Office du Tourisme de Zermatt, juin 2014

¹¹² A l'inverse, l'image du Cervin n'est pas protégée, dans la mesure où elle fait partie du domaine public. Le nom « Matterhorn » en revanche est protégé, suite à une action menée en justice par les autorités locales dans les années 2000 (Berreau, G., « Cervin, objet de tous les désirs », in *Le Nouvelliste*, 31 décembre 2008).

La tension dramatique ayant mené à la Première (ascension) du Cervin, jusqu'au dénouement tragique de cet épisode, valorise la montagne, et conséquemment la valeur économique des biens et services permettant d'y accéder (voir Annexe Zermatt Point 25. L'alpinisme et les guides). Pour la communauté des alpinistes, la montagne emblématique devient immédiatement une référence. Ainsi le spécialiste des secours Bruno Jelk d'affirmer qu'il est venu à Zermatt « exprès pour faire le Cervin car, sans cette ascension, [il ne se sentait] pas alpiniste » (Bini et al., 1988, p. 222). Contrairement aux autres montagnes, le Cervin jouit d'une très importante réputation dans le monde entier. Comme le souligne le guide Alfons Franzen, « en Amérique, ils ne connaissent que le Cervin. Personne n'a jamais entendu parler du Mönch, par exemple » (Bini et al., 1988, p. 211). Bien que la pratique de l'alpinisme perde proportionnellement en importance vis-à-vis du développement d'autres activités touristiques et motifs de présence sur place surtout à partir de l'après-guerre, le caractère indissociable de cette activité au patrimoine romantique nécessite de considérer l'alpinisme comme une pratique particulièrement structurante du patrimoine romantique à Zermatt et ayant un fort impact symbolique.

5.3. Le patrimoine industriel et la combinaison des patrimoines

On entend par patrimoine industriel des objets matériels ou immatériels issus du passé représentant les traces esthétiques et culturelles d'un monde mobile et marchand désormais révolu. Comme c'était le cas pour le patrimoine romantique en ce qui concerne la mise en scène de la communauté originelle, le patrimoine industriel concerne dans nos cas le cadre bâti et les modes de vie, mais qui se sont développés dans le cadre de l'économie de marché au 19^{ème} surtout, et dans une moindre mesure au 20^{ème} siècle. Tandis que le patrimoine romantique est issu d'une société communautaire concernée par l'économie millénaire, le patrimoine industriel est issu d'une société concernée par l'économie de marché. Le patrimoine industriel concerne les infrastructures concrètes et éléments symboliques de la mise en scène du patrimoine romantique : les hôtels, chemins de fer, etc.

Le concept de patrimoine industriel permet de considérer les effets d'accumulation des transactions sur plusieurs périodes. Il est nécessaire pour comprendre que dans nos cas, le sentier parcouru est mobilisé comme une ressource, participe au processus de valuation en parallèle et en complément du patrimoine romantique. Si dans la déconstruction « simultanée » du processus transactionnel on peut d'ores et déjà apprécier le dépassement de la valeur d'usage de biens et services, les considérer au regard du temps qui passe montre de manière encore plus évidente que leur propriétés fonctionnelles ne déterminent pas seules la valeur économique créée ultérieurement. Autrement dit, si un objet infrastructurel, par exemple un chemin de fer à crémaillère, est dévalorisé en raison de sa seule fonctionnalité à un moment donné (pas assez rapide par exemple), son profil symbolique peut apparaître par la suite, tandis que ses propriétés fonctionnelles n'ont pas évolué.

Le statut des objets patrimoniaux industriels survient paradoxalement, puisque les objets matériels et immatériels participant à la mise en scène du patrimoine romantique constituent un risque de déprédation de ce patrimoine. Dans le cas du tourisme, le patrimoine romantique est

compatible avec le patrimoine industriel. Dans la mesure où les infrastructures ont servi dans un premier temps à la mise en scène du patrimoine romantique et que ce dernier est resté plus ou moins stable (pas de mitage trop important du territoire, existence de coutumes, folklore, etc.), ces mêmes infrastructures considérées sous l'angle du patrimoine industriel servent toujours à la mise en scène du patrimoine romantique : leur fonction est double. Néanmoins, si le patrimoine industriel concerne de manière plus évidente l'architecture ainsi que les chemins de fer, il concerne également des éléments immatériels du parcours touristique de la scène territoriale en général.

A Zermatt

A Zermatt, le bâti de la Belle-Epoque est mis en évidence à partir des années 1990 et 2000. Les quelques grands hôtels ayant été construits durant la Belle-Epoque sont concernés : le Zermatterhof, le Mont-Cervin notamment, ou encore l'hôtel Beau-Site, où par exemple le toit qui avait été transformé dans les années 1970 (toit plat) est reconstruit comme à l'origine. A Zermatt, au-delà de ces quelques éléments architecturaux, le patrimoine industriel est surtout mobilisé au travers du savoir-faire et de l'histoire du développement touristique lui-même, notamment en ce qui concerne l'alpinisme, déjà durant la Belle-Epoque.

Rudolf Taugwalder, ancien guide zermattois revenu amputé d'une expédition dans les Andes (voir Chapitre 4 et Annexe Zermatt Point 25. L'alpinisme et les guides) conta les légendes de l'alpinisme au musée, commentant les reliques disposées sur place : « Une photographie un peu jaunie montrait l'accidenté [le guide de montagne devenu guide au musée] encore en pleine possession de ses forces, au-dessus d'une vitrine qui contenait les objets qui avaient été retrouvés sur les lieux de l'accident [qui avait marqué la première ascension du Cervin]: le chapelet de Croz, le livre de prières de Hadow, la corde déchirée de Whymper, la gourde cabossée de Mosley, le piolet d'oncle Franziskus, etc. » (Taugwalder, 1989, p. 162). Et puis, Rudolf Taugwalder évoque également sa propre histoire, ses amputations témoignant de son courage, jusqu'à être édités en cartes postales (Figure 46). « Il dépendait entièrement des pourboires, cependant il ne gagnait pas beaucoup moins qu'un guide de montagne » (Taugwalder, 1989, p. 92). L'alpinisme relève du patrimoine industriel autant que du patrimoine romantique – il n'existe que par l'industrie touristique, mais les représentations peuvent l'associer à une pratique locale non-marchande, existentielle, y compris par les guides qui vivent de ce revenu (voir Annexe Zermatt Point 25. L'alpinisme et les guides).

A l'image de l'épisode de la Première du Cervin, une spécificité concernant le patrimoine industriel de Zermatt est également le fait qu'il soit rapidement révélé et mobilisé en tant que ressource. A peine des réalisations effectuées où un exploit réalisé, et il entre dans l'histoire locale comme un élément nourrissant la scène symbolique. Ainsi par exemple rapidement les exploits (ou les drames) des alpinistes sont muséifiés, tout comme les accomplissements des acteurs locaux dans



Figure 46. Carte postale représentant Rudolf Taugwalder. Source : Antonietti (2000).

le tourisme ; les époux Seiler ont par exemple leur statue érigée peu de temps après leur décès. Ces représentations passent outre les divergences des locaux et de ces externes. Par rapport à Montreux, la montée en gamme et le développement de la valeur patrimoniale industrielle à Zermatt s'appuie moins sur le prestige d'une classe sociale associée à un territoire que sur le caractère exclusif de ce dernier. Ceci dit, la distinction spatio-temporelle entre les locaux et les externes (y compris donc les hôteliers) n'en a pas moins structuré simultanément la scène territoriale (voir Annexe Point 26. Distinction spatio-temporelle).

A Montreux

A Zermatt, le patrimoine industriel se marie particulièrement avec le patrimoine romantique, gommant les excès de l'économie de marché. Comme à Zermatt avec l'alpinisme, on observe ce phénomène à Montreux, par exemple avec la tradition vigneronne qui est objet immatériel du patrimoine romantique mais aussi du patrimoine industriel lorsqu'elle est évoquée au travers de la *Vigneronne de Montreux* peinte par Courbet. Il en va de même des personnages historiques montreusiens dont l'existence date d'avant le 19^{ème} siècle, qui, parce qu'ils ont été interprétés par les différents touristes, développent eux-mêmes une double histoire, une double identité. Ainsi par exemple François Bonivard, dont on présente aux lecteurs du journal la « vraie »¹¹³ identité, tout en soulignant que c'est bien Byron et le caractère romantique de son personnage qui le fait exister en tant que figure « authentique ». Les acteurs locaux portent un regard sur le processus de transaction et *in fine* sur la dynamique de mise en scène. Dans une publication de 1950 par exemple¹¹⁴, ils sont invités à savoir distinguer le vrai Bonivard, celui de « l'histoire » (un patriote genevois de bonne famille¹¹⁵, devenu « la terreur du pays de Savoie », enfermé dans un « cachot de luxe » après avoir occupé pendant deux années la chambre voisine de celle du gouverneur, et



Figure 47. The Prisoner of Chillon par Eugène Delacroix. Source : www.art-wallpaper.com.

qui mourut dans l'anonymat à Genève après de multiples et rocambolesques tribulations conjugales), du faux, celui de la « légende », c'est-à-dire celui de Byron (« malheureux martyr de sa religion, luttant pour le Dieu de sa foi, prêt à subir la mort, plutôt que de renier ses croyances », et enchaîné à une colonne dans un cachot lugubre). Cependant, la connaissance ne s'arrête pas à la distinction du vrai et du faux, mais concerne le savoir-faire de la mise en scène du faux en tant que vrai, et de la conscience du fait que le vrai n'existe d'une certaine manière que par le faux : légende et histoire se confondent, car c'est bien dans les représentations qui permettent le vécu expérientiel du lieu que se crée la valeur.

¹¹³ Michel, L., « Voici qui était le vrai Bonivard », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950

¹¹⁴ Publication à l'occasion du « Centenaire du tourisme montreusien » (voir Point 8.2.3.).

¹¹⁵ Le récit « historique » des faits n'empêche pas ici l'auteur de procéder à ce que l'on peut interpréter comme une « authentification » du caractère romantique du « vrai » Bonivard : « On peut facilement se l'imaginer comme un joyeux compagnon, la plume au chapeau, l'épée au côté, toujours prêt à se joindre à un coup de main contre les gens de Savoie » (Michel, L., « Voici qui était le vrai Bonivard », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950).

« L'authenticité » doit être donc comprise ici comme une reconstruction sociale en tout temps, confondant des éléments historiques avérés, des modes de vie ancestraux devenus traditions, tout comme le territoire géographique devenu paysage. Les faits « historiques » et « légendaires » se confondent, les acteurs assument la dynamique de mise en scène dans l'identité territoriale. Ce qui nous intéresse ici est la dimension symbolique et méta-symbolique qui crée la valeur.

En ce qui concerne le bâti, la valeur patrimoniale de l'architecture de la Belle-Epoque est révélée tardivement à partir des années 1970, et mentionnée comme une dimension attractive pour l'hôtellerie en 1980 (Rieben & Rossel, 1981). Comme pour le patrimoine romantique, ce sont des acteurs externes qui thématisent les objets dont la valeur était jusque-là fonctionnelle, c'est-à-dire servant uniquement la mise en scène du patrimoine romantique. Comme le parc hôtelier bâti durant la Belle-Epoque était important (80 hôtels), durant de nombreuses décennies ce sont uniquement ses tares en termes de confort et de fonctionnalité qui ont été relevées : l'enjeu durant les Trente glorieuses a été de bâtir du neuf (objectif en partie réalisé seulement (voir Annexe Montreux Point 14. L'hôtellerie après la Seconde Guerre mondiale)). L'idée d'une valeur symbolique pour ces bâtiments (par exemple le Palace, le Majestic, l'Eden Palace au Lac) suscite d'abord la méfiance : « Il faut distinguer les modes passagères et les tendances irréversibles » (Rieben & Rossel, 1981). Rétrospectivement, on peut résolument affirmer que l'attrait des héritages industriels locaux, notamment architectural, est une tendance qui peut être considérée comme importante. Au Palace, durant les Trente glorieuses, des rénovations modernisant le bâtiment ont lieu, comme la destruction des plafonds de la salle à manger (voir Annexe Montreux Point 11. Le Montreux-Palace). A partir des années 1980 surtout, l'architecture est sauvegardée, voire reconstruite, comme les escaliers du hall principal, qui avaient fait place dans les années 1970 à des ascenseurs « modernes ».

C'est par deux associations qu'est explicitée la valeur patrimoniale du bâti de la Belle-Epoque à Montreux. En 1977, une association est créée, « Sauvez Montreux », par l'activiste Franz Weber. Il s'agit de sauver le Marché couvert, les villas Dubochet, l'hôtel Continental, ainsi que la propriété « La Pelouse »¹¹⁶. A l'époque, le destin du Continental est encore dans les mains de la commune, et en passe d'être vendu. Weber s'implique pour éviter la démolition du bâtiment, qui a tout de même lieu en 1982¹¹⁷ (voir Annexe Montreux Point 14. L'hôtellerie après la Seconde Guerre mondiale). Plus tôt, en 1972 est créée l'Association pour la protection des sites montreusiens. Ce mouvement est particulièrement concerné par le sort du Marché couvert. Infrastructure construite à l'origine non pas pour sa fonction touristique mais pour sa fonction commerciale locale, elle reste de par son architecture typique de la Belle-Epoque un témoin de « l'âge d'or » du tourisme montreusien. Le sort du bâtiment se joue entre 1964 et 1982 (König, 1992). Construit



Figure 48. Le marché couvert de Montreux. Source : myswitzerland.com.

¹¹⁶ Debraine, L., « Hôtel Royal Plaza de Montreux, chronique d'un tour de passe-passe », in *Le Nouveau Quotidien*, 2 mai 1993

¹¹⁷ A noter également l'engagement de Claude Nobs contre la destruction de l'hôtel de Londres, qui sera finalement remplacé par un locatif (Source entretien).

en 1891 grâce à Henri Nestlé¹¹⁸, il avait suscité des critiques dès 1896. 36 projets de rénovation se sont succédé depuis sa construction, et il échappe à la démolition en 1960. La question est alors de déplacer le marché (agriculteurs, horticulteurs et commerçants) le long du lac pour laisser la place à une structure « moderne ». Mais les habitants refusent par référendum sa démolition, soutenant ici les professionnels précités et non pas pour des motifs d'attachement au bâtiment lui-même. Bien qu'il soit dans un état de quasi délabrement, le bâtiment reste alors en place, et 15 nouveaux projets se succèdent jusqu'en 1982. C'est durant ce laps de temps que sa valeur patrimoniale est révélée, également par les professeurs de l'EPFL Gilles Barbey et Jacques Gubler, dans des publications d'architecture. Suite à cette prise de position, la presse locale (*L'Est vaudois*, cité par König (1992)) s'interroge : « Le Marché Couvert monument historique ? ». Le changement de regard sur ce bâtiment s'observe notamment via les nouvelles adhésions à l'association de 1972, dont celles de certains qui se prononçaient pour la démolition du Marché couvert en 1960. Les membres de l'association pour sa sauvegarde s'inspirent également d'autres expériences, notamment celles du Pavillon Baltard. Un voyage à Nogent-sur-Marne est organisé à cet effet en 1982. A partir de 1978, la commune est favorable à la restauration du Marché couvert. Il finit par être restauré en 1988. Entre-temps, la population locale a également eu le temps de s'attacher au bâtiment, notamment à l'occasion du spectacle « Lo scex que plliu ». L'histoire raconte le « rocher qui pleure », une légende locale¹¹⁹ qui constituait un motif d'excursion pour les touristes surtout durant la Belle-Epoque. La patrimonialisation se fait par la représentation théâtrale de légendes locales : le patrimoine architectural est consacré par le patrimoine romantique, lui-même mis en exergue par l'industrie touristique. La mise en scène du rocher qui pleure sert celle du marché couvert, les deux étant complémentaires qu'elles soient marchandes d'une manière ou d'une autre (à travers le spectacle pour les locaux, indirectement valorisant les séjours des externes). Au niveau identitaire, elle sert l'imaginaire des locaux tant que des externes. Fonctionnellement parlant, la rénovation permet de réaliser un parking, qui sert autant les externes présents que les locaux.

Autre exemple du bâti patrimonialisé, en 1979, l'ancien hôtel-pension Visinand, maison d'origine bernoise ayant hébergé plus tard des salles de classe, des abattoirs, des locaux de la commune et de la municipalité du Châtelard, le théâtre de poche du Vieux-quartier. Il est finalement classé monument historique. Il devient la même année le centre culturel de Montreux (Gozzelino & Vuille, 1986).

L'ensemble de ces efforts de sauvegarde du patrimoine architectural est reconnu en 1990, avec l'obtention par la commune du Prix Wakker de la Ligue suisse du patrimoine national, « en reconnaissance des efforts faits pour veiller sur la structure architecturale de cette cité fortement marquée par le tourisme du 19^{ème} siècle » (König, 1992). Cette revalorisation du bâti existant conduit sur le long terme à une montée en gamme des biens et services offerts. Comme à l'époque de la révélation du patrimoine romantique, la valeur substantive des biens est dépassée grâce à la considération de leur dimension symbolique, et la dynamique d'accumulation positive des transactions est retrouvée. Les conclusions d'une enquête menée par le Centre International de

¹¹⁸ Le mécène verse en effet CHF 80'000.- pour cette construction (son coût total sera de CHF 86'000.-), et envisageait même à l'époque la création dans la structure d'une salle de conférence (König, 1992).

¹¹⁹ La légende raconte l'amour impossible de la jeune Joliette et d'Albert, fils du baron Grimoald. Ce dernier, les surprenant au Scex, jure que son fils n'épousera la pauvre paysanne que si le rocher se met à pleurer : ce qui arriva et permit la noce. Une fresque racontant la légende a été peinte sur la façade du restaurant de Chaulin par Alexandre Guhl en 1929.

Glion en 1982 (Centre International de Glion, 1982) (Figures 49 et 50) confirment cette tendance de montée en gamme dans les années 1980.

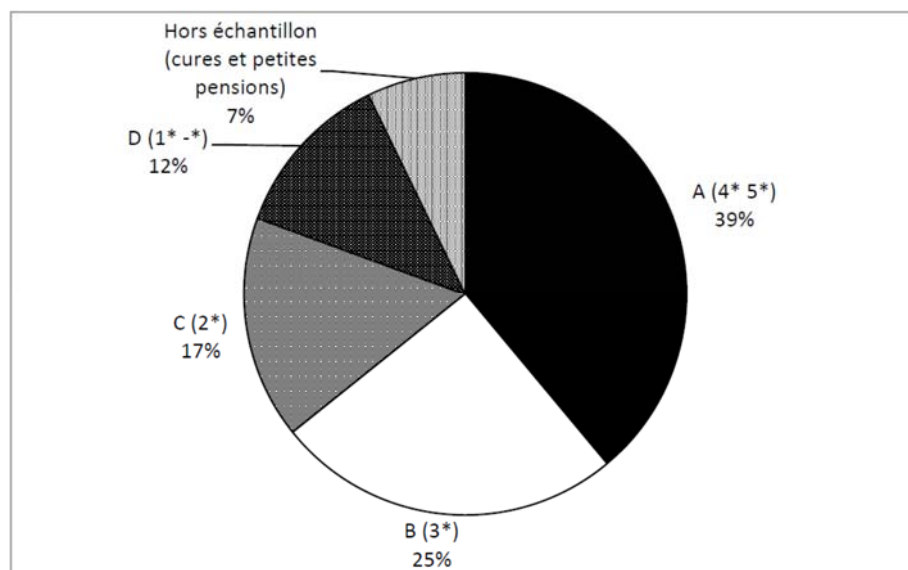


Figure 49. Nombre de lits disponibles à Montreux par catégorie d'hôtels (total de 3'440), en 1982. Source: Centre International de Glion (1982).

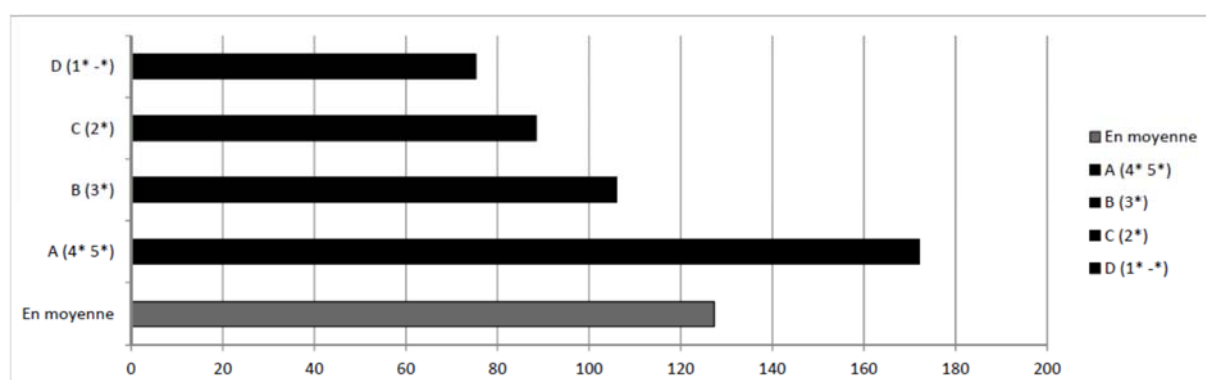


Figure 50. Montant des dépenses selon les catégories d'hôtels à Montreux (en CHF) en 1982. Source: Centre International de Glion (1982).

Pour les établissements hôteliers en exploitation comme pour les hôtels transformés en résidences (voir Point 6.2.1.c.), le patrimoine bâti de la Belle-Epoque constitue une ressource fondamentale pour la création de valeur économique. Néanmoins, à Montreux, dans une moindre mesure, le patrimoine industriel hérité des Trente glorieuses compte également, comme par exemple l'Eurotel. Unique rescapée de 1967¹²⁰, grâce à la collaboration des Archives Hôtelières Suisses et de la Fondation Montreux Jazz, la chambre 118 témoigne du passé. Mais l'Eurotel ne joue que de manière anecdotique de ce patrimoine¹²¹. En ce qui concerne le patrimoine industriel de la Belle-Epoque encore, notons la mobilisation par les hôtels, mais également par les autorités

¹²⁰ Parallèlement à la majorité des unités gérées par les chaînes successives, une petite minorité des unités étaient occupées à l'année ou propriétés de particuliers sans être exploitées. Progressivement, ces unités-là ont été reprises par les gestionnaires, sauf la chambre Charles Lloyd, du nom du jazzman qui l'avait baptisée à l'époque.

¹²¹ Il peut être en outre intéressant de noter que l'hôtellerie montreuusienne, de même semble-t-il que l'hôtellerie des stations touristiques en général, n'a pas ancré la tendance du design standardisé des années 1950-1960, pourtant désormais valorisé dans d'autres lieux touristiques, comme Berlin, Paris, Londres, etc.

publiques, des traces laissées par des personnages célèbres ayant séjourné sur place (p.ex. Nabokov au Palace, Sissi à Territet).

Le patrimoine industriel des Trente glorieuses est quant à lui concerné principalement par le jazz et les événements culturels. Le patrimoine est mobilisé par le festival de jazz lui-même (mise en scène des archives, entre autres, voir Annexe Montreux Point 19. Le Montreux Jazz Festival) et par d'autres acteurs. Par exemple l'auberge des Planches, rénovée en 2008 et devenue l'hôtel Tralala offre « à ses hôtes un lieu où se conjuguent modernité, esprit musical et charme historique des lieux »¹²². La musique est le concept global de l'hôtel (chacune des 35 chambres est dédiée à un artiste ayant marqué l'histoire du festival).

Enfin, à Montreux, une autre facette de la patrimonialisation industrielle concerne la mobilisation par les hôteliers de la tradition médicale de la station. La plupart des établissements médicalisés privés de Montreux aujourd'hui se revendiquent en premier lieu d'un héritage particulier, d'une expérience sur le long terme en ce qui concerne des traitements spécifiques. C'est le cas par exemple de la clinique Valmont ¹²³ (depuis 1905) dans la rééducation et les maladies neurologiques, ou encore le Health Center Clinique Lémania (depuis 1952) dans la remise en forme. Un cas particulièrement intéressant est celui du centre Bionus Clinique Bon Port, puisque dans ce cas ce sont les investisseurs ayant racheté l'hôtel Excelsior (pour une vingtaine de millions de CHF) en 1983 (le groupe français Gardinier Resort Corporation¹²⁴) qui ont fait le pari de la spécialisation médicale.

A Finhaut

Le patrimoine industriel concerne dans une faible mesure le bâti à Finhaut. On note la rénovation du buffet de la gare de Châtelard-Frontière, propriété de TMR (société de transport locale, voir Annexe Finhaut Point 2.2. Le Martigny-Châtelard), qui a par ailleurs bénéficié, depuis 2003, du soutien de l'Ecu d'or du patrimoine suisse. La somme de CHF 100'000.- ainsi récoltée correspond à 46% de la facture globale de la sauvegarde de ce bâtiment, prié d'être restauré par la commission cantonale des bâtiments historiques¹²⁵. Les 54% restants sont pris en charge par TMR. Mais à Finhaut, il y a surtout patrimonialisation d'éléments architecturaux faisant partie intégrante de la scène territoriale mais dont la fonction première n'est pas liée au tourisme : les barrages, et plus largement l'industrie hydroélectrique. D'ailleurs, le buffet de la gare rénové héberge depuis peu une salle d'exposition du projet hydroélectrique de Nant de Drance (voir Annexe Finhaut Point 6.4. Nant-de-Drance).

« Que serait la commune de Finhaut sans les barrages ? Difficile de l'imaginer »¹²⁶. A l'heure de l'inauguration du complexe Victoria (un complexe destiné à la résidence à l'année (jeunes du village et nouveaux habitants) (voir Point 6.2.1.c.)) dans les années 1990, le potentiel attractif de l'hydroélectricité en tant que patrimoine industriel apparaît en filigrane. En effet, parallèlement à l'ouverture du complexe, une exposition intitulée « Ce passé qui ouvre vers le futur » attire 2'000

¹²² www.tralalahotel.ch

¹²³ La clinique Valmont est propriété du groupe hospitalier Genolier.

¹²⁴ « Pas d'acheteur pour les Trois-Couronnes », in *Gazette de Lausanne*, 15 février 1982, p. 3

¹²⁵ Guex, P., « Coup de pouce à six chiffre de l'écu d'or », in *Le Nouvelliste*, 12 mai 2011, p. 12

¹²⁶ Gay, « La magie de l'hydroélectricité : Finhaut inaugure un nouveau complexe ainsi qu'une exposition », in *Le Nouvelliste*, 17 juillet 1995, p. 5

visiteurs. Dans cette démarche, c'est bien Emosson (et non pas le village de Finhaut lui-même) via l'exposition qui symboliquement se trouve au centre de la dynamique de mise en scène.

« Le passé a la cote »¹²⁷ en général durant ces années, via la patrimonialisation de l'industrie hydroélectrique mais également du chemin de fer. A la même époque que l'exposition sur les barrages, le Martigny-Châtelard fête ses 90 ans également par une exposition. Un sentier didactique *A travers Finhaut*, qui retrace 7'000 ans de l'histoire du village, y compris son « âge d'or touristique » du tournant du 20^{ème} siècle est également réalisé (installation de panneaux d'information). Mais ceci ne contribue pas au développement de la valeur territoriale par exemple en suscitant davantage de nuitées hôtelières. Le patrimoine industriel touristique est clairement en retrait par rapport au patrimoine industriel hydroélectrique.

La principale infrastructure de loisirs à Finhaut, le « parc d'attractions du Châtelard » (SATEB), est un élément du patrimoine industriel hydroélectrique servant désormais également la mise en scène du patrimoine romantique. Il s'agit du funiculaire et des trains des chantiers successifs, permettant de relier le fond de la vallée au barrage (voir Annexe Finhaut Point 5.1. La SATEB). Si les moyens de transport exploités par le parc constituent une attraction en eux-mêmes, par leur dimension technique¹²⁸ et patrimoniale, leur combinaison avec le patrimoine romantique est fondamentale pour le succès du parc, via notamment la vue sur le Mont-Blanc. Le parc d'attractions répond donc à plusieurs attentes en termes de divertissements : culture technique, excursion. Les tarifs restant assez élevés pour assurer la couverture des frais d'exploitation (CHF 52.80.- par adulte en 2010¹²⁹), on peut en outre considérer que le parc ne répond pas à une demande en termes de transport fonctionnel (pour accéder au barrage, y compris à des fins touristiques). De ce point de vue, on peut souligner que ce n'était vraisemblablement pas le cas avant la mise en service semi-publique de la route permettant de monter au barrage depuis le village durant les travaux d'Emosson et la mise en place d'une ligne de car postal Châtelard-Finhaut-Emosson (voir Figure 20). Autrement dit, avant 1967 et le début des travaux, le funiculaire et le petit train étaient fonctionnels : ils permettaient de se rendre au pied du barrage. A partir du moment où une route d'accès était disponible et ces installations sauvegardées (naissance du « parc d'attractions »), elles n'ont plus été un moyen fonctionnel (pour accéder à Emosson) mais ont constitué un objet patrimonial industriel.

5.4. Eléments de synthèse à propos des patrimoines

La déconstruction du processus transactionnel (Partie I) a permis de considérer différents éléments. Premièrement, l'importance de la dimension abstraite, symbolique, dans les transactions marchandes, autrement dit une certaine immatérialité de la valeur qui se donne particulièrement à voir dans le cas des transactions touristiques. Ce point de départ a dans un second temps permis de considérer l'importance des cadres transactionnels à deux niveaux :

- Au niveau de la mise en scène, de l'accumulation de transactions dans divers cadres, permettant la réalisation d'infrastructures, etc. ;

¹²⁷ Guex, P., « Le passé a la cote », in *Le Nouvelliste*, 1995, Médiathèque du Valais, 189 BCV J43

¹²⁸ La pente maximale du funiculaire est la plus raide du monde avec 87%.

¹²⁹ Carron, C., « Le parc du Châtelard face à son avenir », in *Le Nouvelliste*, 24 juillet 2010, p. 17

- Au niveau de l'importance des *représentations* de ces diverses formes dans le processus de transaction lui-même.

En ce qui concerne ce second aspect, des éléments symboliques et/ou concrets issus de l'économie millénaire, considérés alors comme éléments du patrimoine romantique, permettent la création de valeur économique dans la transaction concernant un bien dont n'est traditionnellement considérée en économie que sa dimension substantive. Le cas de la transaction touristique est particulièrement représentatif : par exemple un service de restauration n'offre pas qu'une substance permettant la survie, mais des éléments socio-culturels enrichissants pour les acteurs si par exemple le menu comporte des spécialités locales, si l'architecture du restaurant comprend des caractéristiques locales, ou si la terrasse offre un panorama particulier.

De plus, en sus de ces éléments socio-culturels nécessitant des connaissances et la mobilisation de la rationalité pour l'évaluation des qualités de tels biens, nous avons relevé la dimension expérientielle fondamentale du processus de valuation. Il y a ancrage pour les acteurs dans la situation : le *fait d'être* en tel endroit – par exemple au soleil sur une terrasse en train de manger. Le caractère unique passe par la spatialité mais également par la temporalité : « L'appréciation du charme de certaines localités présuppose le temps glaciaire, par opposition au temps-horloge de l'Etat-nation et au temps instantané de tant de formes de voyage corporel, imaginaire et virtuel »¹³⁰ (Urry, 2005, p. 161).

Enfin, du fait de l'importance croissante des qualités immatérielles des biens et services, autrement dit de l'importance des opinions constituées vis-à-vis des qualités substantielles des biens et services traditionnels, les acteurs sont d'autant plus sensibles à cette dimension existentielle. Dans un contexte de très fortes mobilités, l'expérience dans le processus transactionnel est un élément incontournable, qui passe par le caractère tangible des biens et services. Il y a création de valeur à deux niveaux : une valeur d'expérience face au développement des dimensions abstraites du social en général dans un contexte postindustriel, et le développement de caractéristiques face à la standardisation. Le concept de patrimoine romantique permet de comprendre la création de valeur en termes de contenu ; l'évocation de la nature et de la communauté ancestrale augmente la valeur d'échange de biens et de services dont l'utilité sans cela se limite à une fonction substantive qui de plus peut être standardisée. Au fil de la dynamique de mise en scène, la scène territoriale se complexifie, aboutissant plus ou moins tôt à la valuation du patrimoine industriel.

Avec cette discussion sur le patrimoine, on comprend que la modernité et le romantisme sont indissociables, et que le patrimoine dépend des mobilités. Les éléments infrastructurels de mise en scène du patrimoine romantique révèlent la valeur de la nature. Comme le fait remarquer Urry (2005, p. 68), même Thoreau dans son retour à la nature ne se plaint pas du train, au contraire, il pense avoir été « ragaillardi et tout épanoui, lorsque le train de marchandises me dépassant avec fracas, je flaire les denrées qui vont dispensant leurs parfums tout le long de la route depuis le Long Embarcadère jusqu'au lac Champlain... et de l'étendue du globe. Je me sens davantage un citoyen du monde... ».

¹³⁰ Ceci dit, c'est bien potentiellement de n'importe quel territoire dont il est ici question pour nous.

Chapitre 6. Une typologie des transactions économiques territoriales (TETs) du point de vue des flux

A travers la dynamique de mise en scène, le territoire connaît des effets de standardisation, mais développe également une *valeur* de spécificité (une valeur d'échange socio-culturelle mais également monétaire). L'ancrage territorial permet la spécificité : à qualités substantielles et signifiantes égales d'un point de vue aspatial, un bien ou un service se distingue d'un autre par son ancrage territorial. Cette réflexion peut paraître comme une évidence au regard du principe même du tourisme, mais mérite d'être menée en tant que telle dans une réflexion plus vaste d'un point de vue socio-économique : une bière est une bière, de la même marque, dans une cave à Sion comme sur la terrasse du Montreux-Palace (goût, taux d'alcool, etc.), mais la transaction suppose un processus de valuation différent, en termes d'opinion, de rapport substantiel (y compris donc au territoire dans lequel se situe la transaction), et de prix. Au regard de l'ensemble de l'économie postindustrielle actuelle, où il est difficile « d'inventer » un bien fondamentalement nouveau (Pine & Gilmore, 2013), ce potentiel territorial de création de valeur peut être considéré comme un relais à la notion traditionnelle d'innovation.

Dans cette thèse, le développement territorial est vu au travers d'un processus entre transaction et scène, précisément où l'accumulation des transactions participe à la mise en scène territoriale. Jusqu'ici dans les dynamiques de mise en scène ont été abordés les aspects symboliques ou plus généralement représentationnels motivant les transactions. Ont été jusqu'ici sous-entendus par ces transactions des transactions « touristiques », c'est-à-dire se rapportant à la pratique du tourisme d'agrément de touristes séjournant sur place. Autrement dit, jusqu'ici nous avons sous-entendu qu'un déplacement d'externes sur le territoire et que leur consommation sur place pour un séjour constituait le fondement de la mise en scène territoriale et de la valeur territoriale. En termes de flux de revenus régionaux, cette définition s'avère trop étroite pour la compréhension de nos cas et nécessite une approche élargie. En effet, la spécificité du territoire est susceptible de créer de la valeur économique également dans le cadre d'autres types de transactions : des transactions qui se distinguent du séjour d'agrément par une temporalité différente de la personne sur place (plus courte dans le cas des excursionnistes, et plus longue dans le cas des résidents), et des transactions qui reposent sur la mobilité des biens et non pas des personnes.

Pour traiter la problématique du développement via les flux de revenus pour lesquels la spécificité territoriale est créatrice de valeur, nous avons recours à un modèle traditionnel en développement régional : la théorie de la base (Hoyt, 1954) (Point 6.1.1.). Cette théorie repose sur le principe du développement régional mû par les flux exportateurs, qui engendrent un processus d'urbanisation (Point 6.1.2.). Dans l'esprit des théoriciens de la base, ces flux sont générés par l'exportation industrielle. Ici, la théorie de la base est appliquée au cas du tourisme, et plus généralement des présences de consommateurs sur un territoire. Récemment, la théorie de la base a été « revisitée » et l'ensemble des flux entrant dans la région (Point 6.1.3.). Dans le sillon de ce courant de recherche, il s'agit avec le modèle de la scène de prendre acte du fait que non seulement les biens sont mobiles, mais également les personnes, et *a fortiori* les consommateurs. En effet, avec l'amélioration des transports entre le 19^{ème} siècle et le début du 21^{ème} siècle, d'abord avec le chemin de fer, puis avec l'avènement de l'automobile et enfin de l'aviation, les travailleurs

ou tout autre consommateur potentiel n'est plus captif du lieu dans lequel il a généré son revenu (ou touché sa rente).

Contrairement à la sociologie (Sheller & Urry, 2000), la voiture a été considérée en économie territoriale comme un enjeu économique du point de vue de l'offre uniquement (industries automobiles, régions voire milieux innovateurs), mais jamais questionnée du point de vue des effets de cette technologie au niveau de la demande – à commencer par celle des travailleurs qui la produisent (aspect uniquement traité par la théorie de la base, qui s'appuie sur le postulat de la sédentarité des consommateurs vis-à-vis de leur lieu de travail). Dans le champ de l'économie territoriale et de la géographie économique, ces nouveaux enjeux ne sont pour l'heure pas pris en considération. Autrement dit, la plupart des modèles (*clusters*, milieux innovateurs, districts industriels, etc.) font une lecture « classique » de la théorie de la base, ne tenant compte que de la mobilité des biens, et supposent l'immobilité du travailleur dans son rôle de consommateur.

On parle ainsi de « transactions présentesielles » (Point 6.2.1.) pour évoquer les transactions reposant sur la mobilité des consommateurs, au travers de trois différents types: de séjour (Point 6.2.1.a.), excursionnistes (Point 6.2.1.b.), et de résidence (Point 6.2.1.c.). En sus de ces présences, nous tenons également compte des revenus qui entrent dans la région via l'exportation de biens : on parle de « transactions non-présentielles » (Point 6.2.2.). Pour une partie de ces biens la référence symbolique au territoire compte dans la création de la valeur économique : on parle de transactions référentielles (Point 6.2.2.d). C'est ici l'idée que des biens exportés peuvent également avoir un potentiel de valeur économique grâce à la spécificité territoriale. Pour d'autres biens, ce n'est pas le cas : on parle de transactions non-référentielles (Point 6.2.2.e).

Avec cette typologie, on aborde véritablement la question des flux, de l'entrée de revenus dans le territoire au travers de transactions marchandes. On considère la diversité de ces types de transactions au regard de la mobilité des biens et des personnes, mais également au regard de la dimension symbolique et spécifique du territoire. Mais au-delà de la diversité des types, ce sont les relations entre ces divers types de transaction et donc entre les activités économiques y relatives qui peuvent être problématisées. On peut ainsi partir sur l'idée que la présence d'activités productives industrielles traditionnelles par exemple a des conséquences sur les autres activités et sur la valeur territoriale non seulement via les revenus qu'elle engendre (ou pas) et ce qu'elle génère par exemple en termes d'emplois, mais également via son rôle plus ou moins visible et plus ou moins valorisant (ou dévalorisant) pour la valeur territoriale.

L'idée de la coprésence des personnes et des activités est au cœur du modèle de développement de la scène territoriale à partir du moment où on considère la problématique des flux. Cette coprésence implique non seulement des transactions marchandes et des activités économiques, mais aussi des valuations non-marchandes et des présences de personnes outre leur rôle de consommateur. Sur la scène territoriale, non seulement les « présences exportatrices » (par exemple les étrangers en séjour) comptent pour le développement régional, en raison des flux monétaires qu'elles véhiculent, mais les « présences domestiques » (les locaux) comptent également. Certes, les présences domestiques comptent d'une part en termes de flux monétaires, mais également au-delà en ce que ces personnes par leur présence valuent également la scène territoriale (par exemple un membre du groupe folklorique local), ce qui développe la spécificité territoriale et donc potentiellement *in fine* la valeur territoriale, y compris d'un point de vue économique. Ces différentes présences se « couplent » et permettent l'accumulation des transactions, et le développement de la valeur territoriale. Cet aspect sera abordé dans la Partie III et en Conclusion. Ci-dessous nous exposons les éléments constitutifs de ces flux de manière

statique. On a sélectionné une série d'exemples pour illustrer des questions de flux et de développement urbain. L'intention n'est pas ici de reproduire une image systématique des territoires à chaque époque. Les données présentées ici ne prétendent à aucune exhaustivité, mais ont pour ambition de clarifier les éléments conceptuels.

6.1. Flux de revenus et développement régional

6.1.1. *La théorie de la base à l'exportation*

La théorie de la base est un modèle central en économie régionale. Elle a notamment été développée par Hoyt (1939, 1954), puis par d'autres auteurs dans l'après-guerre (Tiebout, 1962 ; Sirkin, 1959). L'idée principale est que la production à l'exportation est le moteur de la croissance économique d'une région et permet la création d'autres emplois induits sur place. Schématiquement, à partir du moment où une région exporte des biens hors de son territoire, en contrepartie des revenus entrent dans la région (on parle d'activités et de revenus « basiques »). Les salaires versés aux travailleurs à partir de ces revenus sont ensuite dépensés dans la région (les flux et activités « domestiques » ou « induits »). Des activités « indirectement induites » se développent pour supporter l'industrie exportatrice principale ; les fournisseurs sont localisés sur place (mais souvent ailleurs dans un contexte de forte mobilités et divisions spatiale du travail). Les activités « basiques » s'adressent à une demande extérieure à la région. Les revenus des salariés locaux sont soit dépensés sur place (et génèrent des activités induites), soit dépensés autre part : il y a alors importation de l'extérieur de la région de biens et services (les « fuites »). Lejoux parle de « pouvoir casanier » (Lejoux, 2008, p. 38) pour évoquer le fait qu'une région connaîtra peu de fuites – les particuliers et les entreprises se fournissant le plus possible sur place. L'importance du pouvoir casanier et du pouvoir attractif de la région dépendra de l'éventail des services offerts, c'est-à-dire du degré d'urbanisation la région : une région très urbanisée retiendra une proportion importante de revenus, alimentant d'importants circuits internes, alors qu'une région rurale verra l'essentiel de ses gains à l'exportation repartir vers d'autres régions. Schématiquement sur la Figure 51, les flux représentent les revenus entrant grâce à la base traditionnelle, ainsi que les fuites dues aux entreprises.

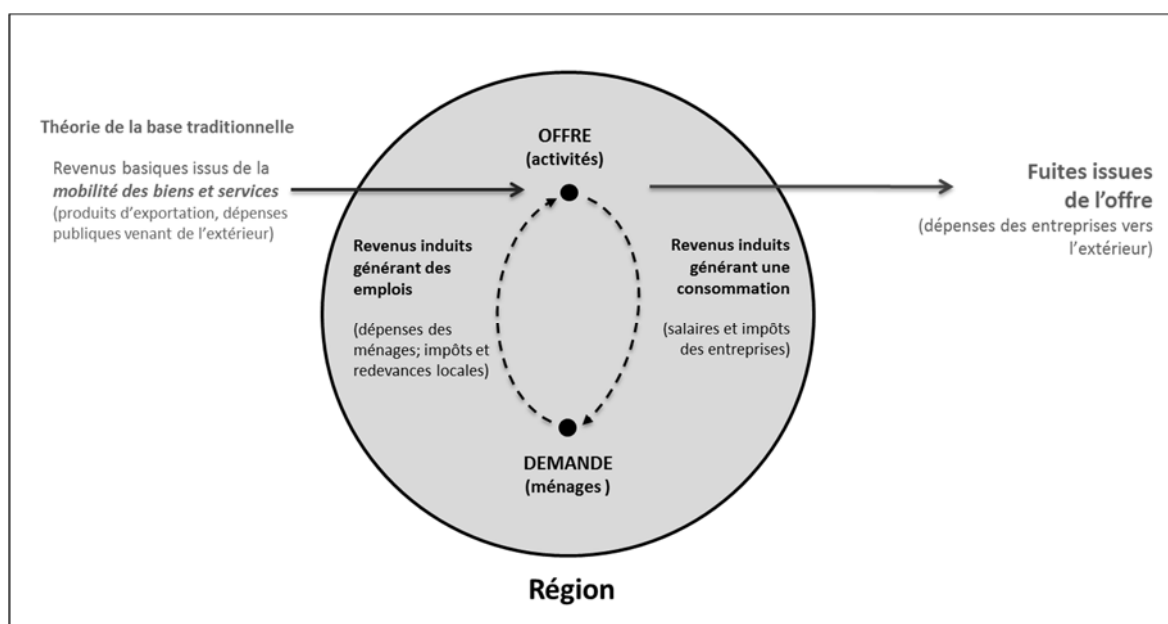


Figure 51. Théorie de la base traditionnelle. Source: D'après Segessemann & Crevoisier (2015)

Les modèles de développement régionaux reposent sur une acception classique de la théorie de la base, c'est-à-dire sur l'idée de l'exportation de biens industriels produits localement. Bien que l'on évoque ici l'importance des fuites (de fait importante à partir du moment où les individus sont mobiles pour leur consommation), la focalisation dans la littérature se pose sur l'entrée des revenus dans la région, c'est-à-dire l'exportation. Les modèles de développement régionaux dans la littérature se différencient les uns des autres au niveau des relations et structures institutionnelles et des effets de ces spécificités sur l'exportation de biens. Ce système est la base de la réflexion en économie territoriale : « L'organisation des systèmes productifs locaux se définit comme « une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné » (Becattini, 1992, p. 36). Sur cette base de paradigme organisationnel et technologique ont été développés de nombreux concepts en économie territoriale. Ces modèles de développement régionaux ont rencontré un écho important à partir de 1985 : les districts industriels (Becattini, 1992 ; Benko & Lipietz, 1992 ; Sforzi, 1989), les milieux innovateurs (Aydalot, 1986; Crevoisier, 1993; Crevoisier, 2000; Maillat, 1994, 2006; Maillat & Camagni, 2006) les *clusters* (Asheim, Cooke, & Martin, 2006; Cooke, 2001; Porter, 1998), ou encore les *learning regions* (Asheim, 1995, 1997; Lagendijk, 2006) et plus récemment les *creative cities* (Cooke & Lazzaretti, 2008). Ils sont encore aujourd'hui à la base des politiques d'innovation de la plupart des pays européens. Ces approches permettent une compréhension des dynamiques économiques inter-régionales en termes de compétitivité. Ces approches ont été rassemblées sous le nom de Territorial innovation models (TIMs) par Moulaert et Sekia (2003) et ont fait aujourd'hui l'objet de diverses critiques (Lagendijk, 2006 ; Simmie, 2005). Toutefois, ni ces développements ni ces critiques ne remettent en cause les fondements de la théorie de la base. Les facteurs de production ainsi que les consommateurs sont pour l'essentiel considérés comme immobiles et ce sont les biens qui circulent, bien que la connaissance soit dans une certaine mesure considérée comme mobile. Ci-après, on appellera cette approche « modèle productif ».

Le tourisme est un phénomène économique particulier du point de vue de la théorie de la base. A partir du moment où des personnes en provenance de l'étranger ou d'une autre région viennent séjourner dans un pays (ou une région), les biens et services consommés sont considérés comme

production à l'exportation. La différence avec une activité exportatrice traditionnelle tient en ce que le bien ou service est consommé sur place. Aucun produit n'est expédié hors de la région. Les revenus basiques du tourisme sur la scène territoriale sont tous les revenus générés à l'extérieur et dépensés sur place : hôtel, restaurant, loisirs, commerces, etc. Il s'agit de l'ensemble des revenus que le territoire capte de l'extérieur. Dans la nomenclature des comptes satellites du tourisme, on parle de tourisme récepteur (dépenses des visiteurs étrangers dans un pays) (Py, 2013).

Parce que le tourisme repose sur une manière spécifique de générer des revenus, il est considéré comme un « secteur » économique. Néanmoins les enjeux différenciant ce secteur d'autres sont de nature différente que ceux qui différencient par exemple le secteur automobile du secteur bancaire. **Le tourisme repose sur la mobilité des personnes, suppose la présence sur place et l'implication du territoire dans la création de valeur aux niveaux concret et symbolique : au-delà de la bière, on la consomme dans un lieu en particulier** ; sur la terrasse d'un palace Belle-Epoque, face au panorama du lac Léman, etc. C'est d'ailleurs à notre sens pour cette raison que la catégorie économique du tourisme pour les historiens a été reconnue comme appartenant à la « *Binnenwirtschaft* » (Veyrassat, 2012). Bien que le tourisme ne soit généralement pas considéré comme un objet particulièrement représentatif de l'économie de marché, nous pensons au contraire que le tourisme est utile pour aborder les nouveaux enjeux du développement régional. En effet, le tourisme est une activité emblématique du secteur tertiaire basique. Mais de notre point de vue ici, ce qui compte n'est pas uniquement l'appréciation des flux exportateurs, mais également la considération du pouvoir casanier, et de l'effet systémique de « couplage » des présences (voir Partie III). L'innovation correspond de ce point de vue à une modification des circuits monétaires (par exemple de l'industrie traditionnelle aux services à la personne). En partant du tourisme, on comprend facilement cette interprétation élargie de la théorie de la base. Mais la réflexion n'est pas aussi aisée en partant d'un point de vue analytique classique en développement régional qui part de l'industrie.

Les théories classiques en économie régionale ont été élaborées durant les Trente glorieuses, dans un contexte général de croissance, d'urbanisation, d'amélioration générale des conditions de vie, et où la mobilité des personnes se trouvait être relativement faible. Or, la mobilité des personnes a considérablement évolué. Cette évolution s'observe sous trois points. Premièrement, elle engendre une dépense des revenus non pas uniquement sur le lieu de leur génération, mais également autre part. Deuxièmement, les revenus sont désormais moins centrés sur les producteurs, en raison de l'accroissement des revenus de transfert, comme par exemple les rentes de retraite, les diverses allocations, l'aide sociale, les revenus de la fortune, etc. Enfin, les styles de vie ne sont désormais plus comparables à ceux des années d'après-guerre. Ils se sont considérablement sophistiqués (avec une demande accrue de services personnels tels que les activités culturelles, les commerces de proximité, les activités sportives, etc.) (Markusen, 2007). D'un point de vue territorial, ce qui compte désormais ne sont plus seulement les biens exportés, mais également les biens consommés sur place : On parle de la théorie de la base revisitée (Talandier & Davezies, 2009).

Au cours des dernières années, certains auteurs sont revenus aux fondamentaux de la théorie de la base et ont travaillé sur les effets de la mobilité des consommateurs sur les dynamiques de flux au niveau de la région et surtout entre les régions. Dans ces théories ce ne sont plus les biens ou les services qui se déplacent vers les consommateurs, mais le contraire. En prenant en considération la croissance de la mobilité des consommateurs, ces auteurs ont identifié d'autres « bases » possibles du développement régional. Cette relecture de la théorie de la base en prenant compte de la mobilité des consommateurs s'est déroulée en deux temps.

Dans un premier temps, avec « l'économie résidentielle », les recherches (Ambiaud et al., 2004; Carlier et al., 2006; Davezies, 2009; Doré, 2009; Gobillon, 2001; Segessemann & Crevoisier, 2013; Talandier, 2010) ont été concentrées sur les revenus extérieurs comme facteur de développement régional, autrement dit sur la captation de richesse via de nouveaux résidents. L'apport majeur de cette avancée théorique a été précisément de considérer que ce sont les dépenses des résidents qui jouent un rôle dans les dynamiques de développement territoriaux, et non pas le lieu où les revenus ont été générés – les lieux de production. En d'autres termes, l'approche par l'économie résidentielle permet de prendre en compte le découplage de plus en plus important entre les lieux de production d'une part et les lieux où les bénéficiaires d'un revenu, qu'ils soient salariés ou bénéficiaires de transferts, résident. On parvient donc avec cette approche de l'économie résidentielle à prendre en compte deux phénomènes importants dans nos sociétés : la croissance des revenus de transfert et la pendularité.

Les auteurs qui se sont attelés à identifier et comprendre les effets de l'économie résidentielle se sont rapidement rendu compte qu'ils ne résolvaient qu'une partie de la question. En effet, l'économie résidentielle permet de comprendre pourquoi certaines régions productives, même si elles sont très compétitives, ont souvent un revenu peu élevé en comparaison avec d'autres régions qui se contentent d'attirer des résidents. En revanche, elle ne permet pas de cerner totalement l'endroit où se réalisent effectivement les dépenses des ménages : habiter à un endroit ne signifie pas que l'on y fait ses courses, que l'on s'y fait soigner, que l'on y étudie ou même que l'on s'y divertit. Pour cerner cet aspect, il est nécessaire de passer de la présence supposée des résidents à leur lieu de domicile à l'identification de leur présence effective.

Quelques auteurs travaillant sur l'économie résidentielle ont donc formé le concept d'économie *présentielle*. (Carrière, 2009; Talandier, 2013; Vollet, Aubert, Frère, Lépicier, & Truchet, 2014). Le terme « économie présentielle » permet dans un premier temps de qualifier les données recueillies par Terrier (2005) de la présence quotidienne effective de la population dans tel lieu. Elle est différente de l'économie *résidentielle*, qui « renvoie à l'offre territoriale non productive, publique ou sociale (revenus des navetteurs, des retraités et des touristes), mesurée en montants monétaires. L'économie présentielle renvoie plutôt à la *demande effective* sur le territoire, à la consommation (en quelque sorte à la propension locale à consommer) et permet d'approcher une mesure de la transformation des revenus locaux en emplois domestiques » (Davezies, 2009, p. 53). Empiriquement pour l'économie présentielle, il s'agit donc de comprendre le phénomène de transformation des revenus en activités, que ces revenus proviennent de résidents du lieu – on parlera alors d'économie présentielle *domestique* -, d'excursionnistes, de nouveaux résidents ou de touristes, ces derniers pouvant se décliner en touristes d'agrément, d'affaire, de santé, etc. – des présences nécessitant une mobilité, raison pour laquelle on parlera d'économie présentielle *basique*.

Au regard de la littérature sur l'économie résidentielle (et présentielle), la présente thèse soutient que la valeur territoriale est moteur du développement, dans sa dimension marchande autant que non-marchande. Elle s'appuie sur la prise en considération des effets conjoints de l'accroissement de la mobilité et de la disponibilité de l'information. Au-delà de la compréhension du développement de régions concernées par le tourisme, elle suggère d'envisager de manière nouvelle le développement des régions traditionnellement considérées comme aproductives : « L'enjeu du développement d'un territoire n'est pas de créer le plus de richesses possibles, mais d'en capter le plus possible. La production marchande n'étant qu'un moyen parmi d'autres de le faire » (Davezies, 2004, cité par Talandier, 2013). Dans le sillon de la littérature sur l'économie présentielle et résidentielle, elle suggère que la valeur territoriale dépend de la coordination et de

la gestion des différentes activités basiques, combinée à un évitement des fuites, autrement dit sur les configurations d'un territoire selon ses caractéristiques « productivo-résidentielles » (Davezies & Talandier, 2014). L'attractivité territoriale dans ce sens est définie comme « la capacité des régions à attirer des touristes [nous dirions ici plus généralement des consommateurs] originaires des autres régions [...], mais aussi par leur capacité à conserver leurs propres habitants comme touristes sur le territoire » (Lejoux, 2006, p. 38).

D'un point de vue historique, l'avènement de l'économie présentielle aujourd'hui comme enjeu pour les régions résonne avec l'économie dite « touristique » que certains territoires connaissent depuis de nombreuses décennies. Dans les deux cas, la question de la mobilité des personnes est bien entendu fondamentale, tout comme celle du pouvoir d'achat des consommateurs potentiellement mobiles. Et dans ce contexte, le tourisme n'a pas seulement « bénéficié » de l'augmentation de la mobilité, mais a contribué à cette évolution. En effet par exemple comme l'a mis en évidence Cuvelier (1998), le tourisme a participé au régime fordiste en ce que la consommation touristique a été non seulement rendue possible mais est une pratique qui a été valorisée : le tourisme est au cœur de la régulation fordiste. « En fait, elle [la pratique touristique] répondait à des attentes et à des insatisfactions provoquées, en partie, par les excès du mode de travail fordiste. L'accès à ces nouvelles réalités fut rendu possible par la progression des salaires. La pratique touristique fordiste et les produits qui lui sont associés vont par conséquent se caractériser par l'achat en masse de prestations de service et de biens standardisés sur des espaces particuliers » (Cuvelier, 1998, p. 135). Nous soulignons ici cet aspect car c'est précisément tout l'enjeu pour les régions de générer de l'attractivité pour des externes dont les besoins peuvent être différents des besoins des locaux, dont la présence est nécessaire également.

Comme on le verra empiriquement dans la Partie III, cette question de l'attractivité et du pouvoir casanier évolue historiquement. Le caractère exportateur des flux est à géométrie variable à partir de l'après-guerre ; le pouvoir d'achat et la mobilité concerne des parts de plus en plus grandissantes de la population, ce qui n'était pas le cas auparavant puisque seule une petite proportion de la population occidentale était concernée. L'enjeu pour le développement des régions dépendant des présences évolue entre la seule attractivité des externes et l'importance croissante de l'évitement des fuites, pour des raisons directes de flux de revenus, et indirectement de mise en scène. Ainsi, d'un point de vue spatial c'est bien l'ensemble du développement urbain qui est pertinent, comme le soulignaient Harvey et Lefebvre (voir également Conclusion de la Partie III et Conclusion).

Si l'on revient maintenant aux principes de la théorie de la base en l'appliquant à nos cas, on retrouve plusieurs exemples archétypiques des activités indirectement basiques ou induites. Le tourisme d'agrément, puis d'autres formes de présences, ont fonctionné comme moteur du développement régional au même titre que d'autres industries dans d'autres régions. Les exemples tirés des cas remontent au 19^{ème} siècle et illustrent les schémas classiques de développement : lorsque la mobilité de l'ensemble des individus était faible et ne concernait que le potentiel d'attractivité de consommateurs externes, limitant les fuites et favorisant l'industrie et l'artisanat local (faible division spatiale du travail). Il s'agit de schémas classiques du développement de « stations touristiques », notamment alpines et françaises réalisées elles plus tard, au 20^{ème} siècle, durant les Trente glorieuses (Vlès, 1996). Dans ces lieux dans un premier temps, il n'est pas encore question d'un véritable phénomène d'urbanisation, où les infrastructures urbaines sont des aménités dont les coûts de réalisation et d'entretien sont partagés par les entreprises générant des revenus basiques. Cependant dans les cas qui nous

concernent, chaque entreprise développe dans un premier temps ses propres infrastructures, et les phénomènes de concurrence interne structurent cette dynamique.

A Finhaut

A Finhaut, outre le tabac fabriqué au Châtelard dont il n'est pas impossible que la marque territoriale joue une importance pour sa vente sur le marché (voir Annexe Finhaut Point 1. L'hôtel suisse), aucun bien industriel n'est par ailleurs exporté. Hormis probablement quelques produits de l'agriculture locale, c'est la croissance des revenus basiques via la présence des touristes qui engendre une croissance des activités non-basiques et surtout indirectement induites, autrement dit qui est le moteur du développement régional.

En 1892, 5 pensions et hôtels étaient soumis à la taxe industrielle. En 1895, ils sont 8, puis en 1899 et 1900 sont construits les hôtels Mont-Fleuri et Giétroz-Terminus. Or c'est à dater de 1899 que sont taxés les entrepreneurs et autres métiers de la construction. Les revenus indirectement induits concernent en particulier les entreprises de construction. Ainsi par exemple en 1900, sans pouvoir ici présenter de preuve absolue de corrélation entre ces événements, on peut supposer que les constructions évoquées ci-dessus ont été l'œuvre des artisans taxés auprès de la commune cette année-là, soit: Ramoni maître maçon/entrepreneur (CHF 4'000.-), Cretton Constant charpentier (CHF 300.-), Alba Charles tailleur de pierres (CHF 3'500.-), Pedroni ferblantier (CHF 1'000.-), Décaillet et Cie gypseurs (CHF 3'000.-), Coquoz Maurice serrurier (CHF 1'500.-). Si Décaillet, Pedroni et Alba sont taxés pendant trois ans, Cretton l'est jusqu'en 1908 (hormis en 1906), Coquoz jusqu'en 1913 (hormis entre 1904 et 1906) et Ramoni jusqu'en 1904. On peut donc supposer qu'il s'agit de mandats de construction restant dans la commune. Dans ce cas, on peut donc parler de développement induit typique dans un contexte de faible mobilité.

Pour avoir du présentiel, il faut de l'accessibilité : A Finhaut cela implique l'amélioration des liens concrets avec la plaine, l'inscription de la scène territoriale dans réseau de mobilité rendant possible l'accumulation des transactions. Du point de vue de l'exploitation, l'impact du chemin de fer se fait ressentir par les hôtels (de CHF 57'000.- de montants taxés en 1904 à CHF 100'100.- en 1908), mais également par d'autres branches, et notamment les commerçants. Suite à la construction qui a engendré d'importants revenus en termes d'imposition et de revenus locaux, sur le long terme les résultats sont également positifs pour d'autres catégories professionnelles. Cependant ces résultats restent incomparables, en chiffres absolus, au regard des résultats supplémentaires des commerçants et tenanciers d'établissements publics : le résultat des blanchisseuses passe de CHF 200.- en 1903 à CHF 850.- en 1904 et CHF 1'800.- en 1906 et 1907, le coiffeur Emile Lugon Moulin s'installe vraisemblablement en 1906 et réalise CHF 100.- de bénéfice (il paiera la taxe industrielle jusqu'en 1943), les bouchers également augmentent leurs bénéfices en passant de CHF 1'400.- en 1903 à CHF 2'950.- en 1907.

Durant cette phase de développement endogène antérieure à 1910, sur le total des résultats industriels générés sur le territoire communal, 52% sont désormais le fait des pensions et hôtels. Un quart des bénéfices totaux est généré désormais par les activités indirectement basiques, c'est-à-dire indirectement dépendantes de la présence d'externes, avec en particulier 19% des montants étant le fait des entrepreneurs, œuvrant alors à la construction des hôtels. Suite à cette phase de développement et à la construction du train, on constate en revanche qu'en 1913 les proportions des entreprises sises sur la commune sont comparables avec la fin du siècle

précédent, avec les 3/4 des recettes dues aux pensions et hôtels. La différence tient dans la diversité du quart restant, avec seuls 3% des montants par les entrepreneurs, et d'autre part dans l'augmentation quantitative des recettes. Pour les pensions et hôtels, les montants sont passés de CHF 13'550.- en 1895 à CHF 87'400.- en 1913, soit environ 11% de taux de croissance annuel.

A Montreux

A Montreux on observe une rapide augmentation de la population, 30% au Châtelard et 54% aux Planches entre 1850 et 1859, entre 1860 et 1869 56.5% au Châtelard et 36% aux Planches. En 1890, la population est de 8'907 personnes, puis en 1914 de 17'850 personnes. Au niveau des flux migratoires, la situation montreusienne est remarquable puisque c'est alors une région d'immigration, contrairement à la Suisse en général, qui verra ses flux migratoires s'inverser vers 1885-1890 (Veyrassat, 2012). Montreux se distingue alors de la moyenne nationale quantitativement, mais aussi qualitativement. La Figure 52 présente la situation de l'emploi dans le district de Vevey¹³¹ en 1860. Sur les 3'041 personnes ayant une occupation lucrative dans l'industrie (les 35% de la Figure 52), 1'169 travaillent plus précisément dans la construction, l'ornement et l'ameublement, soit 38%. L'alimentation elle, n'occupe que 385 personnes dans cette catégorie. A cette époque, le recensement ne présente pas encore dans sa nomenclature de rubrique « hôtellerie ». Cette information est intéressante d'un point de vue qualitatif plus que quantitatif, car on comprend avec cette absence de catégorie que, contrairement au niveau local, au niveau national le tourisme n'est pas encore considéré comme un phénomène assez important pour qu'il soit pris en considération.

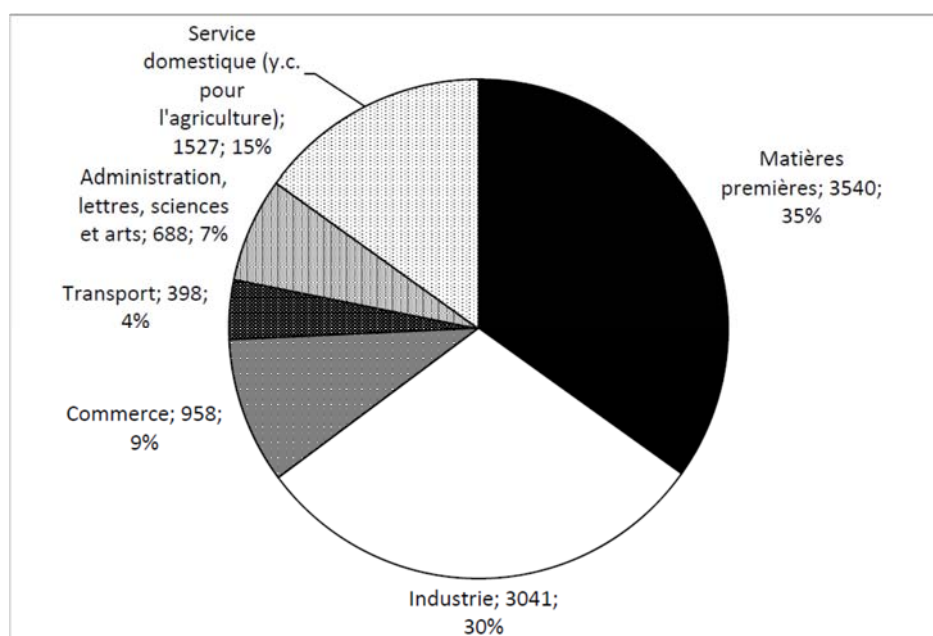


Figure 52. Personnes ayant une occupation lucrative dans le district de Vevey en 1860. Source: Recensement fédéral 1860 (OFS)

¹³¹ Les données issues du Recensement de la population ne sont disponibles au niveau communal qu'à partir de 1920.

Sur les 958 travailleurs recensés dans la catégorie « commerce », 611 sont réunis dans la catégorie « branches non spécifiées » qui, on peut le penser, concerne les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Dans l'ensemble, on peut dire que les métiers concernés par le tourisme, hormis ceux de la construction, pèsent encore faiblement sur la région. Cela dit, comme les chiffres concernent le district de Vevey, ville qui présente un tissu économique plus industriel que sa voisine, on peut penser qu'à un niveau plus local cette proportion était plus importante. Avec l'apparition en 1870 de la catégorie « hôtels, restaurants, pensions, louage de chambres ou d'appartement », à défaut d'un gain de précision au niveau géographique, on en gagne au niveau de la branche : 595 personnes sont recensées dans cette catégorie ; les personnes « réellement occupées » ; 279 hommes et 66 femmes, ainsi que les « gens de service » ; 31 hommes et 219 femmes. Le commerce « proprement dit » occupe quant à lui 831 personnes, hommes, femmes, réellement occupés et gens de service compris¹³². On ignore l'importance des travailleurs dans l'économie présentielle : plus tard, les nombreuses demandes pour la main-d'œuvre étrangère saisonnière concernant l'hôtellerie ne sont pendant plusieurs années pas soumises à l'office du travail pour préavis¹³³, et ne sont donc probablement pas comptabilisées statistiquement.

Sur les 9'106 personnes ayant une activité économique dans le secteur de l'industrie en 1910, 2'840 concernent la construction et l'ameublement de bâtiments. Par rapport au recensement de 1860, la proportion est relativement en baisse (ici 31%), mais dans l'absolu le secteur a cru énormément, prenant notamment le pas sur l'agriculture et autres *productions de la nature* : de 3'540 on est passé à 2'531 personnes ayant une activité économique dans le secteur primaire.

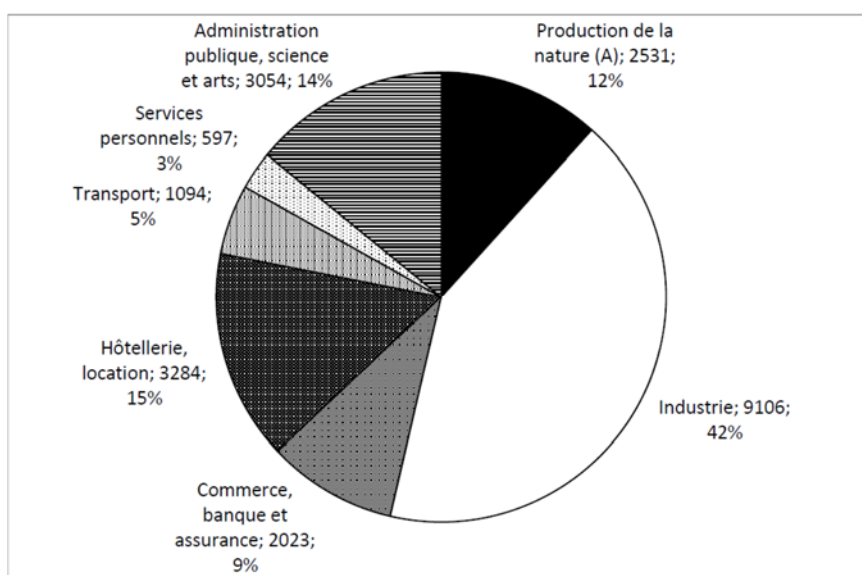


Figure 53. Personnes ayant une activité économique dans le district de Vevey en 1910. Source: Der Ergebnisse der Eidgenössischen Volkszählung 1910 (OFS)

Proportionnellement, le nombre de personnes travaillant pour l'hôtellerie et la restauration a même dépassé ce secteur : 3'284 (pour 595 dans cette catégorie en 1860). Au sein de la catégorie « commerce, banque et assurance », notons encore que la catégorie « banque et bourse » emploie

¹³² Recensement fédéral du 1^{er} décembre 1870, Troisième volume, La population d'après les professions et conditions, Bureau de statistique

¹³³ Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1962, AA Mtx 1962, Archives de Montreux

180 personnes, et le « commerce proprement dit dans un magasin » 1'776. En ce qui concerne la catégorie « hôtellerie, location », 3'092 personnes sont recensées dans la catégorie « auberges et pensions », 19 dans la catégorie « cafés et restaurants sans alcool »¹³⁴, et enfin 173 dans la catégorie « location d'appartement ». A noter encore que 292 personnes travaillent pour la poste (y.c. téléphone et télégraphe), sur les 1'094 personnes recensées dans la catégorie « transport ».

Dans le district, sur les 9'106 personnes ayant une activité économique dans le secteur de l'industrie en 1910, 2'840 concernent la construction et l'ameublement de bâtiments. Par rapport au recensement de 1860, la proportion est relativement en baisse (ici 31%), mais dans l'absolu le secteur a cru énormément, prenant notamment le pas sur l'agriculture et autres *productions de la nature* : de 3'540 on est passé à 2'531 personnes ayant une activité économique dans le secteur primaire.

On peut noter en premier lieu que l'arrivée des touristes a des conséquences positives pour des artisans *a priori* non directement concernés par cette activité. Par exemple elle facilite la tâche commerciale des viticulteurs d'une terre escarpée : ils écoulent leurs produits sur les lieux mêmes de leur production (activité indirectement basique) (Rambert, 1899 [1877]); c'est une externalité dont profitent les locaux.



Figure 54. L'atelier des machines de la Menuiserie Modèle Held, entre 1940 et 1945
Source : collection Georges Held via Roger Bornand

Un autre exemple qualitatif du développement via des activités indirectement induites est celui de la menuiserie Held (Rieben, 1972), fondée en 1864 à Villeneuve. Elle connaît une rapide expansion notamment grâce aux commandes d'Ami Chessex (voir Annexe Montreux Point 7.3. Ami Chessex et la Société immobilière de Caux). Le fondateur, Georges Held, orphelin bavarois, installe ensuite son atelier et sa famille en 1869 à Montreux. A la fin des années 1880, le couple a mis au monde 11 enfants, et 25 ouvriers sont engagés. Lorsque l'aîné des fils reprend l'entreprise à la mort du fondateur, en 1890, dans le sillon de la fascination de l'époque pour la technologie et contrairement à son père, Albert Held mécanise son

atelier et anticipe les besoins de l'hôtellerie. Il attire alors dans son entreprise les meilleurs ouvriers et machinistes, dont par exemple Frédéric Klein dans les années 1910, alsacien formé à Paris, ou encore Eugen Kohler, bâlois maître de l'architecture d'intérieur. La menuiserie Held participe à de nombreux, prestigieux et importants chantiers, dont le Grand-Hôtel de Leysin, le Caux-Palace, le Palace de Gstaad, le Villars-Palace, le Lausanne-Palace, le Beau-Rivage (Ouchy), les gares de Montreux, Lausanne, Romont, Fribourg, Neuchâtel, ainsi que plusieurs postes, etc.

Autre exemple, celui de la Société des Usines de Grandchamp et de Roche (dont le siège est à Grandchamp près de Veytaux) profite directement du boom de la construction de cette époque, avec sa production de plâtre, ciment et chaux. Grâce à la production de ciment artificiel dans l'usine de Roche, les produits sont employés dans divers chantiers importants également à l'extérieur de Montreux : les fortifications de St-Maurice, l'Université de Lausanne, ainsi que le chantier du tunnel du Simplon. Suivant la saison, l'usine emploie de 150 à 200 ouvriers. On compte encore d'autres entreprises concernées par l'industrie du bâtiment à Montreux à la fin du 19^{ème}

¹³⁴ Il faut également noter que 597 personnes avec activité professionnelle sont recensées dans la catégorie « Service personnel » (en allemand « Persönl. Dienste u. and nicht genau bestimmbarer Berufsthätigkeit »).

siècle: trois architectes, trois architectes-entrepreneurs, neuf entrepreneurs de maçonnerie, cinq de charpenterie, six de ferblanterie et toiture, quatre d'appareillage d'eau et de gaz, six de menuiserie, six de serrurerie, quatre de gypserie et peinture, une de sculpture et décoration, trois de vitrerie, trois de poëlerie et fumisterie¹³⁵, ainsi que sept notaires¹³⁶. D'autres artisans apparaissent, comme des marbriers (taillage de pierres de cimetière pour l'une et l'autre une avec scierie à diamants, la seule de son genre en Suisse), services de pompes funèbres, scieries, exploitation du tuf, fabrique de chocolat. A noter également un atelier de fabrication de bicyclettes tenue dès 1890, par MM. R. Balissat et Fils, qui livrent entre 30 et 35 bicyclettes et motocycles par an.

En 1888, Noël Béard se lance dans la vente de porcelaine et de verrerie, avant que son fils Henri ne reprenne l'entreprise en 1906. Il s'agit d'un commerce qui répond alors aux besoins de l'hôtellerie dans le domaine de la verrerie et de la porcelaine et offre également un service de réparation d'orfèvrerie argentée. Noël, le fils d'Henri, reprend l'entreprise en 1932. C'est en 1948 que la société prend de l'ampleur en se lançant dans la production et s'installant à Clarens dans une toute nouvelle usine (un second bâtiment est ouvert en 1974), après être devenue société anonyme en 1944. Elle ouvre alors des succursales de vente à Zurich, Genève, exporte au Moyen-Orient. En 1958, Noël Béard crée une usine au Caire, à Nice, ouvre des bureaux à Paris, Bruxelles, et en RFA¹³⁷. Suite à la mort de Noël Béard, ses fils Michel et Jean-Noël reprennent l'entreprise en 1986. Suite à la mort de ce dernier, l'entreprise est vendue à Sambonet Paderno, fabriquant d'argenterie italien. En 2001, la production cesse à Clarens, mais l'entreprise poursuit sa stratégie d'expansion avec les activités de vente. Avec cet exemple, on aborde non seulement la question du développement régional basé sur la complexification urbaine, mais aussi celle des enjeux du maintien de cette complexité (voir Partie III Point 8.2.).

6.1.2. *Théorie de l'urbanisation*

L'approche par l'urbanisation est complémentaire de la théorie de la base, car elle interroge plus spécifiquement les revenus induits par la production à l'exportation (Figure 55). Généralement, ces activités induites sont différentes des activités basiques : on parle de services résidentiels, publics, etc. En ce qui concerne les services tels que la santé, ou les loisirs (musées, cinémas, infrastructures sportives, etc.), le phénomène d'urbanisation survient lorsque les revenus induits atteignent certains seuils (nécessité de construire des hôpitaux, des systèmes de transport public, des institutions culturelles, etc.). Dans les régions à base industrielle, ces activités sont destinées aux travailleurs locaux. Dans les régions touristiques en revanche, on peut parler d'un phénomène de *couplage* entre des infrastructures de service public et à visée exportatrice. Par exemple les commerces, les infrastructures de transport, de loisirs, etc. La dynamique de développement urbain grâce au levier présentiel peut suivre un cercle vertueux : **Dans tous les territoires, en tenant compte du potentiel de mobilité et de pouvoir d'achat des consommateurs, plus il y a tendance à l'urbanisation, plus il y a de potentiel de générer des revenus basiques grâce à l'économieprésentielle, le marché local étant de plus en plus à même de susciter la dépense des touristes comme des habitants, quantitativement et qualitativement.**

¹³⁵ Rapport du Cercle de Montreux. Statistique industrielle et Commerciale. 1899. S3, Archives de Montreux

¹³⁶ Dubochet, J. (1896), Notice sur Montreux, CFV Adoc 2.1/281, Archives de Montreux

¹³⁷ www.beard.ch

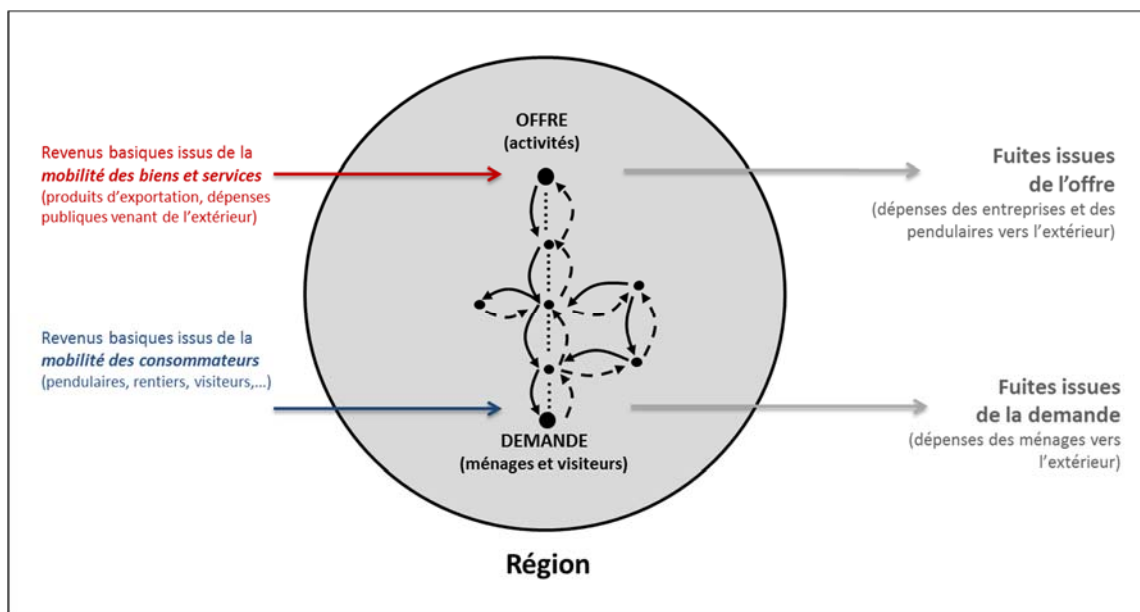


Figure 55. Adaptation de la théorie de l'urbanisation pour le cas des stations touristiques. Source: Elaboration propre, d'après Perrin (1974) et Segessemann et Crevoisier (2015)

Contrairement aux espaces régionaux traditionnellement considérés par l'économie territoriale, les territoires concernés par le tourisme et les territoires de montagne en particulier constituent un type d'intégration urbaine se situant entre le développement induit urbain et le développement d'activités exportatrices. Plutôt que de « station », on parle ainsi du développement de *territoires concernés par le tourisme* dans la mesure où, contrairement aux modèles économiques de développement du tourisme et notamment des stations touristiques créées *ex nihilo* (Vlès, 1996) le développement ne relève pas d'une branche d'activité spécifique, mais du couplage entre les infrastructures exportatrices et induites ; non seulement en termes de flux mais via la juxtaposition de références à certains cadres transactionnels constituant le potentiel de création de valeur des transactions territoriales.

Dans le cas d'un développement urbain comprenant des activités basiques traditionnelles et des activités urbaines générant des flux basiques et non-basiques, les activités se trouvent être difficilement distinguables puisqu'elles sont de plus en plus complémentaires, voire se confondent d'un point de vue économique. Les flux monétaires sont statistiquement distingués entre la consommation locale et la consommation touristique via les comptes satellites. Les traitements statistiques nationaux mis sur pied récemment (adoption du compte satellite du tourisme en 1999 par l'OMT) ont pour objectif d'évaluer le poids du tourisme dans les économies nationales, au travers des emplois, de la valeur des investissements, de la valeur des recettes, etc. Il s'agit de considérer par exemple que les emplois dans la restauration ne sont pas uniquement des emplois touristiques, mais qu'un ratio touristique est calculable, c'est-à-dire la part de ces emplois dans la restauration qui peut être imputée au tourisme. Autrement dit, il faudrait voir quelle est la proportion de revenus tirés de la consommation des touristes et quelle est celle des locaux. Malheureusement, l'OFS ne calcule ce ratio qu'à l'échelle de la Suisse, dans le Compte Satellite du Tourisme. Il l'a alors estimé pour 2008 à 29 %, c'est-à-dire que 29 % des emplois dans la restauration pouvaient être imputés au tourisme (OFS, 2012).

Notre mobilisation de l'approche de l'urbanisation et du développement régional est ici qualitative et historique. Dans la mesure de nos possibilités, nous tentons d'apprécier l'importance du phénomène de couplage au fil du temps pour nos trois cas, notamment via la mise

en rapport des revenus basiques et des revenus générés par la base locale. Comme précédemment, nous prenons quelques exemples illustrant ce phénomène d'urbanisation.

A Montreux

Dans un premier temps, jusqu'à la fin de la Belle-Epoque, les infrastructures urbaines réalisées sont pour la plupart dédiées uniquement aux touristes : il y a distinction sociale dans les activités.

Un autre signe d'urbanisation montrant que l'ensemble de la population bénéficie des revenus induits avec des activités non couplées aux activités basiques (ou faiblement), est la création en 1877 d'une infirmerie. D'après Donzé (2007), comparativement aux autres infirmeries du Canton de Vaud, l'établissement de santé populaire de Montreux est de taille importante et a l'avantage de prendre place dans un bâtiment flambant neuf. Le destin financier de l'infirmerie est intéressant car il incarne la relation de distance, mais aussi de complémentarité, qui s'instaure entre deux types de population : les travailleurs d'une part, et la classe bourgeoise d'autre part, soit les touristes et les riches entrepreneurs locaux. Ce sont des fonds privés qui constituent les CHF 100'000.- de l'investissement de départ (via une SA créée en 1874) qui permettent la construction du bâtiment, complété dans une moindre mesure par des financements communaux extraordinaires (11%). Les communes cependant n'interviendront pas dans les frais d'exploitation, et les administrateurs se reposent ainsi entièrement sur le modèle philanthropique de départ, qui ne sera abandonné qu'en 1927. Or, rapidement, le nombre des malades augmentant, ce modèle se trouve mis en difficulté : la fortune, comptabilisée comme recette et non capitalisée au bilan, diminue d'année en année, si bien que l'infirmerie vit sur les crédits de la Banque de Montreux à la fin du siècle, ainsi que sur le produit de ventes de charité. Selon la logique du modèle philanthropique, l'établissement n'a pas pour objectif de dégager des bénéfices, mais néanmoins il contribue à sa mesure au commerce local : « l'infirmerie permet de renforcer des liens de clientèle entre l'élite locale qui siège dans les organes administratifs et les fournisseurs de biens, qui sont souvent des négociants ou des entrepreneurs de la localité » (Donzé, 2007, p. 159). Au travers de la création du capital de départ et plus tard des ventes de charité, la population aisée de Montreux se distingue dans un entre-soi de type urbain, sans compter les intérêts commerciaux indirects que l'exploitation de l'infirmerie permet à certains membres de ce réseau de retirer.

Pour ce qui est des commerces, activité la plus symptomatique de ce phénomène de couplage, le commerce de détail connaît une croissance « considérable » d'après Dubochet¹³⁸, mais dans des proportions que l'on ignore. Il s'agit pour l'essentiel d'épiceries et marchands de comestibles offrant « d'excellentes denrées », de « marchandes de modes et d'habiles couturières [qui sont] à même de satisfaire les clientes les plus difficiles »¹³⁹, de « bijouteries, fleurs, librairies, pierres précieuses, articles de Paris, Vienne,



Figure 56. Les magasins à l'avenue du Kursaal à Montreux: librairie, musique, coiffeur, etc. Source : collection Salvatore Angelo Scioscia via Roger Bornand

¹³⁸ Dubochet, J. (1896), Notice sur Montreux, CFV Adoc 2.1/281, Archives de Montreux

¹³⁹ Idem (p. 14)

Venise et Florence »¹⁴⁰, et enfin les bazars, dont le grand bazar de Montreux est « dans son genre le plus beau magasin de Suisse »¹⁴¹.

Durant l'entre-deux-guerres, et contrairement à la situation durant la Belle-Epoque, pour les chemins de fer de montagne et les infrastructures de loisir (plage, patinoire, etc.), les usagers ne se limitent plus à l'aristocratie et à la bourgeoisie mais aussi désormais pour une part à la population locale plus largement. Les sports d'hiver deviennent des sports de plus en plus populaires, pour une clientèle externe au moindre pouvoir d'achat, et donc également pour les habitants de Montreux. A l'image du tourisme dans son ensemble, les sports réunissent désormais différentes populations : les touristes, les locaux et les nouvelles vedettes internationales, les sportifs. Les patineurs français Andrée Joly et Pierre Brunet (11 fois champions de France, 4 fois champions du monde et 2 fois champion olympiques) viennent notamment s'entraîner à Caux en 1924. Le Caux Club des Patineurs est fondé en 1929. En 1924, une compétition est organisée à destination des hôtes, mais le ski-club est créé en 1925 à l'attention des résidents, tout en restant ouvert aux membres de passage. C'est probablement à leur intention également (et grâce à leur mobilisation) que sont construits de nouveaux téléskis dans les années 1950 (voir Annexe Montreux Point 16. Les infrastructures de loisir). Les nombreux membres du ski-club local bénéficient d'ailleurs de tarifs préférentiels auprès des chemins de fer et des remontées mécaniques.

A l'heure actuelle, on peut dire que le statut hivernal du chemin de fer et des remontées mécaniques aux Rochers-de-Naye en tant qu'infrastructures servant la génération de revenus



Figure 57. Foule à Caux en hiver, probablement dans l'entre-deux-guerres. Source: collection Christian Gerber via Roger Bornand

basiques est inexistant. La station présente une offre limitée, peu propice à attirer une clientèle externe, si ce n'est la clientèle locale ou éventuellement une clientèle de niche adepte du *freeride*, et sensible au caractère « authentique » qu'a pris la station grâce à l'absence du développement d'installations¹⁴². En revanche, notons que le chemin de fer des Rochers-de-Naye reste une infrastructure d'importance en été pour la génération de revenus basiques (en été surtout), bien que contrairement au MOB (voir Annexe Montreux Point 9.2. Chemins de fer et crémaillères), il ne relie pas deux lieux mais permet d'atteindre un sommet.

On imagine aisément que le commerce en général en ville de Montreux durant l'entre-deux-guerres s'adresse à une clientèle de plus en plus large, non seulement des externes à fort pouvoir d'achat, mais également plus modestes, ainsi qu'aux locaux. Durant l'entre-deux-guerres, les activités basiques traditionnelles (hôtellerie) perdent en importance. Les emplois administratifs sont salutaires lorsque ce nombre d'emplois est en baisse. Quelques nouvelles activités apparaissent durant cette période, avec en premier lieu l'installation en 1943¹⁴³ des caisses de compensation et d'allocations familiales à Clarens, dans les anciens hôtels Régis et des Dents du Midi. Plus tôt d'ailleurs s'était également installé temporairement le bureau fédéral du contrôle des prix. L'installation de ces administrations témoigne par ailleurs de la place que prend

¹⁴⁰ Rapport du Cercle de Montreux. Statistique industrielle et Commerciale. 1899. S3, Archives de Montreux

¹⁴¹ Dubochet, J. (1896), Notice sur Montreux (p.14), CFV Adoc 2.1/281, Archives de Montreux

¹⁴² www.cyrilneri.ch

¹⁴³ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1943, AA 33/3 Chd 1943, Archives de Montreux

Montreux à l'échelon cantonal. Montreux n'accueille plus seulement des étrangers, mais c'est une ville qui compte administrativement pour le canton. Il s'agit pour les autorités publiques cantonales et fédérales de soutenir la commune par un autre biais que des soutiens financiers directs : ces implantations sont motivées par la surcharge des investissements anciens qui gangrènent l'économie privée locale (voir Partie III Point 8.2.2.). Avec ce nouveau type d'emplois, elle se distancie de son économie présentielle traditionnelle et conforte le sillon tertiaire qui n'est pas exportateur industriel traditionnel, mais qui contribue à la complexification urbaine et donc au développement territorial. A noter également à ce propos l'installation en 1930 de la station météorologique de Naye (Dechêne, 2002) ; un institut qui comprend six stations d'observation sur trois alignements : Glion-Dent-de-Jaman, Naye-Sonchaux et Villeneuve-col de Chaude. Avec cette installation certes anecdotique, les sommets ne servent plus seulement au loisir des étrangers, mais aussi au développement d'informations utiles à la population résidente, une activité qui par ailleurs génère des emplois en altitude autres que ceux du service.

Comme le chemin de fer à crémaillère Glion-Naye qui permet une mobilité de plus en plus fréquente des habitants des hauts de Montreux vers le bas, le tramway, qui avait jusqu'en 1914 assuré une fonction de support de mobilité exclusivement destiné aux externes et après avoir d'abord été un objet attractif en raison de son caractère innovant exclusif devient une externalité urbaine typique du processus de couplage basique et non-basique. Dès 1938, il avait été question d'une transformation du tramway en trolleybus, les voitures (qui dataient de 1913) n'étant plus assez performantes (Desponds & Lüthi-Graf, 2004). C'est en 1946 qu'est reprise cette idée. La Société Romande d'Electricité (SRE) qui reste maîtresse de la Société Electrique Vevey-Montreux (SEVM) reçoit une nouvelle concession pour la transformation, qui sera réalisée en plusieurs étapes. Finalement la nouvelle ligne est mise en service en janvier 1958. De même, la ligne du MOB est également un moyen de transport utile aux résidents de ces différents lieux (y compris au niveau de la commune de Montreux elle-même avec les arrêts Montreux-Collège, Vuarennes, Belmont, Châtelard, Planchamp, Fontanivent, Chernex, Sonzier, Chamby, Sendy-Sollard, Les Avants, et Jor.

6.1.3. De la théorie de la base « revisitée » à la scène territoriale au regard des flux de revenus

Le modèle de la théorie de la base était particulièrement adapté à une économie dans laquelle l'industrie traditionnelle représentait le principal levier de développement pour les régions. Ce modèle, destiné avant tout à mesurer les impacts locaux de différentes activités économiques, a donné lieu à de nombreux travaux visant non plus à mesurer les flux de manière statique, mais à comprendre comment une région parvenait à maintenir sa base économique (industrielle). La théorie de la base « revisitée » (ou « élargie ») consiste à prendre en compte l'ensemble des flux basiques d'une région ; non seulement ceux de l'industrie exportatrice traditionnelle mais aussi ceux des touristes, des résidents, des rentiers, des étudiants, bref de l'ensemble des consommateurs ayant généré du revenu dans un lieu et venant le dépenser dans un autre (voir *infra*).

L'intérêt de la théorie de la base revisitée tient en ce que ses caractéristiques générales et les activités économiques qu'elles concernent rejoignent des problématiques qui jusque-là étaient réduites à la « boîte noire » du tourisme. Tandis que les théories de la base et de l'urbanisation

nous permettent d'aborder le développement des territoires concernés par le tourisme, la théorie de la base revisitée nous apporte un point de vue plus spécifique : quels phénomènes ont rendu possible le couplage entre les activités générées par les touristes et les locaux ?

Premièrement, la mobilité des personnes, qui autrefois consistait en une pratique non quotidienne, le fait de « partir en vacances » : Désormais, les individus se déplacent de plus en plus fréquemment, pour de courtes durées, quotidiennement même si l'on prend le cas des pendulaires. De plus, la mobilité a aussi évolué du point de vue des distances, puisqu'il est désormais possible d'être mobile sur de longues distances beaucoup plus aisément qu'auparavant. Deuxièmement, en ce qui concerne les revenus du tourisme, non seulement les salariés, mais aussi d'autres populations dépensent des revenus à l'étranger (par exemple les rentiers, avec le phénomène d'installation de retraités dans des régions autres que celles dans lesquelles elles ont vécu en tant que travailleurs. Notons également la question des revenus de la fortune, avec l'installation de personnes fortunées dans certains lieux. Enfin, la question des styles de vie rejoint de manière encore plus claire les problématiques habituellement traitées dans le champ du tourisme, puisque certaines activités culturelles, sportives, des services personnalisés tels que le *wellness*, constituent traditionnellement un enjeu central dans l'attractivité des régions touristiques. Certaines pratiques autrefois réservées aux touristes sont le fait de résidents, et des pratiques autrefois pensées comme étant uniquement le fait de résidents sont également le fait des touristes. En termes de flux, cette large problématique de concurrence et division spatiale de la consommation est fondamentale. Comme le dit Harvey (2004) : « Les enjeux vont en l'occurrence au-delà des seules redistributions dues au tourisme, quand bien même celles-ci auraient effectivement leur importance » (p. 56).

Avec l'évolution des modes de vie, des formes de mobilité et des formes de revenu, désormais les thématiques de résidence, de consommation au quotidien et de tourisme se superposent de plus en plus. La thématique résidentielle est traitée par l'économie territoriale de trois manières. Premièrement, elle serait fondamentalement liée au développement industriel, et gagnerait en importance avec le développement des industries « créatives » ; d'après Florida (2002) et dans la logique de la sociologie urbaine classique (Tönnies, 1944 [1887]), l'ouverture culturelle des villes serait attractive pour les individus, en l'occurrence des travailleurs au fort potentiel créatif et donc de grande valeur pour l'industrie. Deuxièmement est traitée la question des aménités, des éléments qui incitent les personnes à s'installer dans telle ou telle région pour y travailler, par exemple en ce qui concerne les compétences à disposition sur place, ou encore le climat (Glaeser & Gottlieb, 2006). Pour Glaeser et al. (2001) c'est enfin à travers la consommation que se distinguent désormais les villes. La ville peut être vue directement comme une « *entertainment machine* », c'est-à-dire au-delà du seul potentiel de consommation mais comme un lieu d'épanouissement culturel (parcs, musées, orchestres, architecture...). Pour nous, il s'agit là d'un élément fondamental au sens où les espaces d'interaction (marchands ou non) peuvent être considérés comme des « espaces publics » au sens de Habermas (Partie I), dans le cadre desquels la société se développe de manière générale, au-delà des enjeux proprement économiques (voir Conclusion Point 2.4.).

Conceptuellement, nous pouvons rapprocher ce constat des recherches en géographie (MIT, 2002; Stock, 2004) : un touriste pratique l'espace autant qu'il le pratique dans son lieu de résidence principale. Il n'endosse pas de rôle, mais mobilise des ressources pour habiter le lieu. Socio-économiquement et territorialement parlant, ceci implique une confusion possible entre des activités basiques et induites, du moins par rapport aux premières conceptions de la théorie de la base. Cette constatation théorique n'est pas sans implications concrètes. D'une part, il s'agit

de prendre en compte qualitativement l'importance du phénomène excursionniste, mais aussi le phénomène résidentiel, deux dynamiques potentiellement complémentaires. Plus spécifiquement dans le cas d'une urbanisation rapide et importante comme celui de Montreux, les diverses dimensions d'une économie de marché impliquant un territoire pourraient être influencées tant par les revenus basiques exportateurs touristiques traditionnels (séjour) que par les revenus résidentiels.

Empiriquement, on peut donc poser la question suivante : quelles sont les activités locales captant des revenus ? Cette question nous permet de poser la question générale des revenus présentsiels, c'est-à-dire des revenus à l'exportation, et des revenus issus de la consommation du tourisme interne (les visiteurs qui voyagent dans leur propre pays) mais aussi des revenus excursionnistes, ainsi que des résidents dont les revenus dépensés sur place ne sont pas générés sur place. On différencie donc trois types de revenus présentsiels :

- les revenus touristiques (des excursionnistes (y compris le tourisme d'achat) aux touristes en séjour) ;
- les revenus résidentiels qui sont issus de la consommation de biens et services par des résidents dont les revenus ont été générés ailleurs (p. ex. pendulaires, rentiers) ;
- les dépenses des locaux qui ont généré leur revenu sur place (revenus domestiques).

Ces différents types de revenus et d'activité se succèdent et/ou se complètent. L'intérêt de ces nuances se donne à voir au regard de l'évolution socio-économique générale et de l'histoire du tourisme et des différences dans les mises en scène territoriales. Au-delà d'une approche « sectorielle », avec une telle approche on peut véritablement envisager le profil d'une région, au-delà de sa catégorisation préalable en tant que région « industrielle » ou « touristique ». Cela peut être particulièrement utile pour l'appréciation de très nombreuses régions actuellement, et notamment des grandes villes et métropoles, dont la valeur dépend particulièrement de la combinaison d'activités productives et présentsielles (voir Conclusion Point 2.2.).

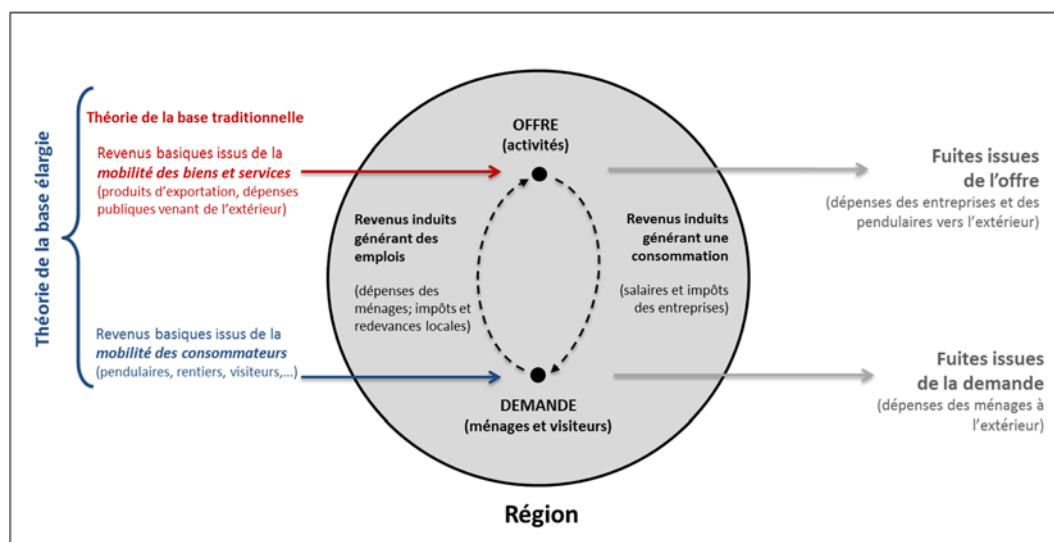


Figure 58. Théorie de la base revisitée (ou élargie), c'est-à-dire tenant compte de l'ensemble des revenus basiques. Source: Segessemann & Crevoisier (2015).

6.2. Les transactions économiques territoriales (TETs) : génération de flux basiques

Les transactions économiques concernent toutes un territoire et participent à sa mise en scène. On propose ici une typologie des transactions économiques territoriales (TETs) au regard de deux critères : celui de la mobilité (les transactions reposent sur la mobilité des personnes vers les biens ou sur la mobilité des biens vers les personnes), et celui de la référence symbolique au territoire dans la construction de la valeur (Figure 59). On parle d'une part de transactions *présentielles* lorsque les transactions concernent la mobilité des personnes vers les biens (le séjour, l'excursionnisme, ou la résidence), et de transactions *non-présentielles* dans le cas de transactions reposant sur la mobilité des biens vers les personnes. On parle d'autre part de transactions économiques territoriales lorsqu'il y a référence symbolique au territoire dans la construction de la valeur (TETs). Ici, le lien avec le territoire n'est pas la démarcation géographique d'un prix devant être payé, mais la signification du territoire pour les acteurs. Dans le cas où il y a référence au territoire mais mobilité des biens vers les personnes, on parle de transaction *référentielle*.

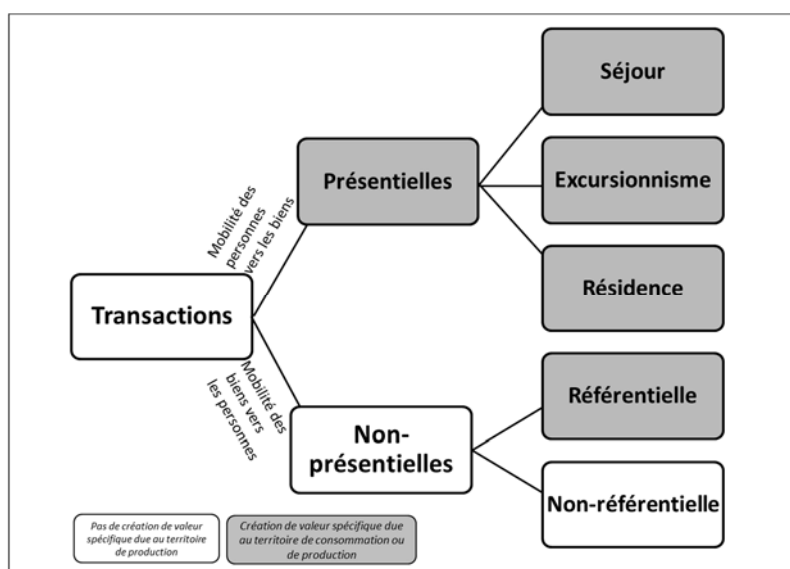


Figure 59. Typologie des transactions économiques territoriales. Source: Elaboration propre.

Les transactions présentesielles, qui dépendent de la mobilité de consommateurs, représentent une partie croissante du potentiel du développement des régions pour deux raisons. Premièrement, la mobilité de la population est de plus en plus facile et ceci est une tendance historique. Deuxièmement, le territoire en tant que référence symbolique et/ou support de présence sur place permet la création de plus de valeur. Par conséquent, non seulement de plus en plus de territoires sont concernés par la génération de flux basiques dépendant de la mobilité des personnes, mais même des entreprises qui comptent traditionnellement sur la mobilité des biens développent leur modèle d'affaires avec une composante présenteielle, comme par exemple Disney avec les parcs Disneyland, LEGO avec les Legolands (partout dans le monde également), Volkswagen avec le parc Autostadt à Wolfsburg, etc. Cette innovation constitue la valeur d'une entreprise comme la valeur d'un lieu, au niveau de ses scènes symbolique et concrète. Dans ces exemples, les entreprises sont très grandes et font souvent partie de l'identité locale : le territoire dépend plus de ces sociétés que la société dépend du territoire. Doit-on parler de scène

entrepreneuriale plutôt que de scène territoriale ? Dans des nombreux cas comme celui de Volkswagen, les entreprises ont fait la réputation du territoire d'un point de vue économique. Ils ont investi dans la scène territoriale pour augmenter la valeur économique de leurs produits via des activités présentiels ou non, contribuant ainsi à l'augmentation de la valeur territoriale. Quant aux systèmes de production territoriaux décentralisés, où beaucoup d'acteurs plus modestes interagissent, les territoires ont tendance à avoir une réputation plus visible, parfois plus que des entreprises sur la scène symbolique.

D'un point de vue systémique, on identifie donc deux phénomènes centraux :

- La combinaison/complémentarité des TETs (référence symbolique au territoire dans la création de valeur) ;
- La combinaison de l'ensemble des transactions, y compris celles concernant le territoire concrètement à un moment où à un autre (via la production de biens ou la consommation de biens sur place).

Ci-dessous nous présentons successivement chacun de ces types.

6.2.1. Les transactions présentielles

Aujourd'hui on parle de toutes sortes de tourismses ; du tourisme d'affaires, du tourisme médical, fiscal, etc. La notion de « tourisme » dépasse trop largement la définition classique (pratique d'agrément). Deux concepts éclairent notamment ce phénomène comme celui de « migration d'agrément » (Gosnell & Abrams, 2011; Taylor & Martin, 2001) et celui « d'après-tourisme » (Bourdeau et al., 2012) : en l'occurrence les touristes ne séjourneraient plus temporairement dans une « station touristique », mais s'installeraient pour une plus longue durée dans un lieu dont ils pourraient jouir des aménités. Cela peut concerner des types très divers de population, comme des retraités s'installant dans un autre lieu que celui qui a été leur lieu de travail jusqu'alors, ou encore de travailleurs pendulaires et/ou à domicile. Ces concepts ont certes l'avantage de mettre le doigt sur des phénomènes importants, mais présentent deux principales limites. D'une part, ces néologismes font toujours référence au « tourisme », et donc à la notion de pratique du séjour d'agrément, d'évasion d'un « quotidien ». D'autre part, implicitement d'un point de vue économique et territorial cette conception traditionnelle du tourisme sous-entend que le tourisme est une activité productive comme une autre. Autrement dit de tels concepts ne prennent pas en compte l'ensemble de la problématique de la mobilité des personnes.

De notre point de vue, ces enjeux pourraient être considérés de manière systémique comme différentes transactions présentielles. En termes de potentiel de développement, l'économie présentielle est non négligeable pour l'ensemble des régions car elle consiste pour une part en une valorisation des connaissances domestiques. Elle et repose en partie sur des transactions non-marchandes d'une part, ainsi que sur une double nature des flux monétaires au niveau du territoire (basique et non-basique). La problématique des taux de change est en outre fondamentale: plus les biens et services sont chers, plus la région devra innover pour que la valeur de ses biens et services soit appréciable à l'étranger pour un tel prix. La question du contexte national par rapport à l'étranger est ainsi fondamental pour les stations, même si ce problème reste le même pour nos trois cas, étant donné qu'ils sont tous les trois situés en Suisse, un petit pays avec une monnaie structurellement forte depuis la fin des années 1970. Pour cette raison, on distinguera les revenus basiques exportateurs des revenus basiques internes (suisse), étant

entendu que ces derniers comprennent également les revenus issus de la consommation des excursionnistes.

La génération de flux basiques via les présences dépend naturellement de l'accessibilité du territoire par les externes. A la différence d'un développement basé sur l'industrie exportatrice traditionnelle, la mobilité routière est une ressource autant qu'une contrainte. Dans nos trois cas la question de l'accessibilité est fondamentale également pour cette raison. Montreux est une station de séjour mais également une station d'étape pour les touristes en « tour » et pour les excursionnistes, de manière intense avec le développement de l'automobile, mais également grâce à son positionnement sur la ligne du Simplon et sur celle du MOB. « Pour beaucoup de Vaudois, Montreux est l'exemple d'une station moribonde, une sorte de musée de l'époque victorienne et un bouchon pour la circulation automobile. En traversant la localité, le visiteur se demande ce qui a pu motiver l'attrait qu'elle a exercé, question que l'on relève dans bon nombre de guides touristiques contemporains » (Bridel, 1970). En 1970, l'ouverture de l'autoroute permet une fluidité bienvenue du trafic au niveau du lac. La fluidité du trafic est également améliorée à l'époque grâce à la suppression du passage à niveau de Vernex. L'amélioration de la mobilité passe également par la destruction certains hôtels, par exemple des travaux de réfection de la route cantonale Lausanne-Saint-Maurice prévoient la démolition¹⁴⁴ de l'hôtel Joli-Site et de la Villa Florentine¹⁴⁵. L'hôtel du Châtelard à Clarens est lui démolie en 1962, en raison du nouveau tracé de la rue Gambetta (Chaney & Gonthier, 2001). Le territoire devient attractif mais également répulsif pour les pendulaires au fil du temps et également un lieu privilégié pour l'emploi par les frontaliers (Figures 60 et 61).

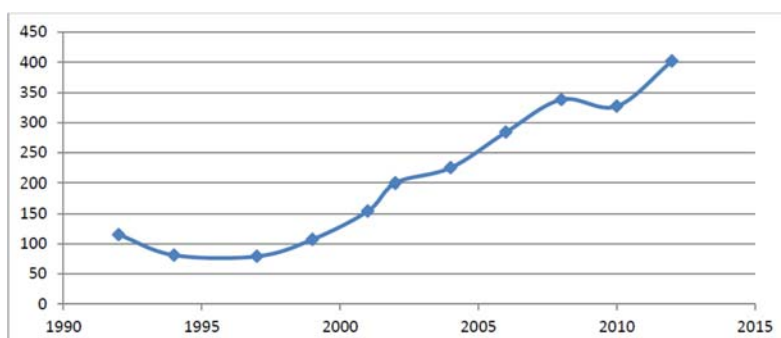


Figure 60. Nombre de travailleurs frontaliers à Montreux entre 1992 et 2012. Source: Rapports de gestion de la commune de Montreux pour les années 1992 à 2012, Mtx 1992-2012, Archives de Montreux.

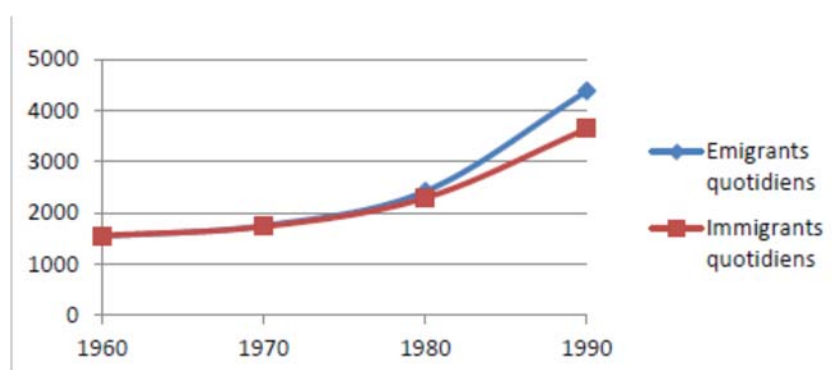


Figure 61. Pendularité à Montreux entre 1960 et 1990. Source : Recensements fédéraux de la population, OFS.

¹⁴⁴ « Nouvelles de Montreux », in *Gazette de Lausanne* 9 décembre 1967, p. 5

¹⁴⁵ Le bâtiment a vraisemblablement échappé à la démolition, ayant été transformée en bureaux en 1993 (Collectif, 2006).

A Zermatt l'accessibilité du territoire pour les externes uniquement par le train est considérée aujourd'hui comme une ressource fondamentale – au sens où elle met en évidence et relève différentes dimensions patrimoniales ; industriel via le train lui-même, et romantique via la mobilité pédestre au sein du village. Mais tel n'a pas toujours été le cas puisque durant l'après-guerre la liaison par la route était clairement envisagée – projet non réalisé pour des contraintes topographiques et de coûts notamment (voir Annexe Zermatt Point 27.2. La route).

A Finhaut, le problème est inverse ; le territoire n'est qu'un lieu de passage sur la ligne de chemin de fer Martigny-Chamonix, et la non-accessibilité du village par la route jusqu'en 1968 est une forte contrainte à l'attractivité du territoire (voir Annexe Finhaut Point 2.3. La route), tandis que l'absence d'une complexification urbaine suscite aujourd'hui des fuites.

a. Séjour

On peut parler d'une station dès lors que le développement territorial est principalement soutenu par des revenus basiques présents de séjour. Les séjours constituent – pour la plupart de nos cas – la principale source de revenu basique et soutiennent en cela le développement territorial, au regard des décennies écoulées depuis le milieu du 19^{ème} siècle. Si l'on retient la prédominance de ce type de présences pour la catégorisation d'un territoire comme une « station », alors on peut dire que Zermatt est une station, que Montreux l'a été entre 1830 et le milieu du 20^{ème} siècle, et que Finhaut l'a été partiellement entre les années 1880 et l'entre-deux-guerres. L'hôtellerie est ici considérée comme l'indicateur principal de l'importance des présences de séjours dans les territoires.

Contrairement à ce qui est observé généralement dans la littérature sur le développement du tourisme des stations de montagne en France (Duboeuf, 2006) et à ce que l'on peut observer sur l'ensemble de la Suisse¹⁴⁶, la station de Zermatt n'est pas confrontée à un déclin de l'hôtellerie. A partir de l'entre-deux-guerres, certains hôtels sont transformés, comme l'hôtel Breithorn qui accueille désormais le restaurant McDonald's, l'hôtel du Parc et d'autres pensions en appartements. Mais à Zermatt le nombre d'hôtels a surtout fortement et continuellement augmenté: 38 en 1934, 41 en 1950, 59 en 1960, 78 en 1970, 92 en 1980, 105 en 1990, 117 en 2010. L'autre particularité de l'hôtellerie à Zermatt est qu'elle est constituée par de petites pensions et hôtels dont les propriétaires sont des locaux, et notamment des particuliers bourgeois. En 1963, des propriétaires aux patronymes locaux tels que Julen, Perren, Aufdenblatten et Taugwalder, etc. sont associés à 41 établissements sur un total de 58, les autres étant répartis entre les hôtels appartenant à la bourgeoisie, à aux hôtels Seiler, ou à Walter Zimmerman (ancienne Société des Hôtels de Zermatt)¹⁴⁷. Parallèlement, les locations d'appartement sont également très fortes mais ne mettent vraisemblablement pas en péril l'hôtellerie. Enfin, pour l'ensemble de ces présences de séjour, la fréquentation concerne l'ensemble de l'année, du moins de longues saisons d'hiver (de décembre à avril) et d'été (de juin à septembre).

A Finhaut, les présences de séjour dès l'après-guerre ne sont plus autant créatrices de valeur qu'elles ne l'étaient auparavant (voir Annexe Finhaut Point 3. L'hôtellerie et la restauration après

¹⁴⁶ Depuis le début des années 1970, le nombre de lits hôteliers en Suisse reste stable à environ 275'000 lits (avec une baisse entre les années 1995 et 2005 en particulier) (OFS, Statistique hôtelière)

¹⁴⁷ Kur- und Verkehrsverein Zermatt (1963). Jahresbericht.

la Seconde Guerre mondiale). Les présences restent pour une part liées à la rente de situation, et d'autre part concernent une clientèle à faible pouvoir d'achat (préventorium, colonies, locations). Depuis les années 1980, les séjours en hôtellerie sont très faibles, les colonies également en perte de vitesse avec la reconversion de bâtiments (voir *infra*). Restent les locations qui concernent les professionnels des chantiers du barrage.

Au 19^{ème} siècle à Montreux comme dans la plupart des territoires concernés par le tourisme en Suisse à cette époque, les personnes présentes en séjour sont principalement des étrangers. Des hôtels et autres infrastructures sont érigés au fil de l'accumulation des transactions territoriales et en vue de leur accumulation future, mais aussi pour des raisons spéculatives (voir Partie III). A côté d'une clientèle en « tour » (notamment avec Cook), la clientèle est alors fidèle, reste plusieurs semaines sur place, revient chaque année. Au total, on compte par exemple 27'068 étrangers ayant séjourné à Montreux en 1898¹⁴⁸, c'est-à-dire autant d'« arrivées » touristiques dans la région. A titre de comparaison, en 1965 les arrivées se montent à 150'625, pour un nombre de lits hôteliers recensés pratiquement équivalent (respectivement 4'735 et 4'853) (en décembre et janvier, les Anglais représentent 50% de la clientèle¹⁴⁹). La dynamique de mise en scène connaît depuis 1914 un cercle présentiel de séjour vicieux qui débute dès les années de la Grande Guerre, années que l'on évoque ici.

A Montreux à partir de 1916, des établissements accueillent des internés¹⁵⁰. Cette situation résulte d'un accord de 1915 entre la Suisse et les Etats voisins. Leur nombre est égal pour chacun des pays, et ce sont des médecins militaires membres de commissions d'enquêtes qui choisissent les prisonniers à envoyer en Suisse. Lors de cette première guerre, 12'000 prisonniers sont hébergés en Suisse (De Weck, 2008). Une première vague d'internés arrive à Montreux en 1916, la seconde en 1917. Les établissements intéressés doivent se manifester, ce que fait le Pavillon des Fougères (Dechêne, 1998) (voir Annexe Montreux Point 7.2. Le Pavillon des Fougères), qui reçoit des Belges, et le Montreux-Palace, qui reçoit des Anglais (Collectif, 2006). Chaque pays paie pour ses ressortissants : CHF 6.- pour les officiers, CHF 4.- pour les sous-officiers et soldats. Grâce à cette présence, les hôtels peuvent couvrir leurs frais d'exploitation. D'autre part certaines familles étrangères rendent visite aux internés, mais, en raison du rationnement (cartes de ravitaillement en 1917), on donne la priorité à la parenté de 1^{ère} ligne, pour un séjour de dix jours au maximum. Les comptes des hôteliers sont surveillés. Quand les soldats se portent mieux, ils travaillent, par exemple pour une fabrique de jouets en bois à Montreux, leur salaire étant réparti entre les frais d'internement et une caisse pour les internés. Un orchestre symphonique sera même constitué par des internés logés au Carlton à Villeneuve. C'est une nouvelle vie qui prend place à Montreux, avec aussi des couples qui se forment, comme la bonne du Pavillon des Fougères qui se marie avec un sous-officier français. Mais cette occupation des lieux marque surtout un changement profond ; de manière caricaturale certes, il s'agit des débuts d'un tourisme fonctionnaliste, qui concerne une population de groupe, en nombre, qui remplit la station mais dont le pouvoir d'achat est quasiment inexistant, et dont on redoute le départ¹⁵¹. Le processus de valuation de ces transactions présentes dépend de la guerre mais a des conséquences sur les années suivantes. L'occupation des hôtels par les internés n'a pas que des avantages pour les hôteliers, qui se voient

¹⁴⁸ Rapport du Cercle de Montreux. Statistique industrielle et Commerciale. 1899. S3, Archives de Montreux

¹⁴⁹ Idem.

¹⁵⁰ C'est également le cas pour Finhaut (voir Annexe Finhaut Point 3. L'hôtellerie et la restauration après la Seconde Guerre mondiale).

¹⁵¹ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1944, AA 33/3 Chd 1944, Archives de Montreux

contraints à quelques travaux d'entretiens à la fin de la guerre, lors du départ des internés fin novembre 1918. Au Pavillon des Fougères (voir Annexe Montreux Point 7.2. Le Pavillon des Fougères) les parquets ont été abîmés par les souliers à clous, les rideaux et tentures sont jaunis et défraîchis par le tabac, les carreaux fendus dans les salles-de-bains, les miroirs et la literie abîmés ; le coût des travaux se monte à CHF 30'000.-. La rénovation de l'hôtellerie sera un problème fondamental pour Montreux durant l'entre-deux-guerres.

A partir de 1970, le nombre d'hôtels baisse (Figure 62): des pensions, des petits hôtels de famille surtout, mais aussi de plus importants établissements, ferment. L'une des tendances entamées durant l'entre-deux-guerres et qui se confirme est la baisse des durées moyennes des séjours. De plusieurs semaines, on passe à quelques jours seulement : à Montreux en moyenne 6.2 jours en 1947, 4 jours en 1950, elle remonte légèrement durant les années 1960 (avec un maximum atteint de 4.6 jours, en 1966), puis baisse à nouveau, avec 3.6 jours en 1973 et 2.8 jours en 1992)¹⁵². Certains hôteliers se concentrent sur le marché estival, fermant leur établissement pendant l'hiver, solution radicale pour limiter les frais d'exploitation¹⁵³. Une autre tendance importante tient dans l'évolution de la provenance des touristes. La clientèle britannique a tendance à diminuer, l'américaine à augmenter, mais c'est surtout la clientèle suisse qui est devenue importante (Figures 63 et 64), contrairement à la situation qui prévalait durant la Belle-Epoque¹⁵⁴. D'après l'enquête par échantillon effectuée par le Centre International de Glion en 1982 après la fermeture de nombreux établissements, la clientèle n'est alors pas une clientèle populaire, et les plus de 46 ans sont surreprésentés (68.8%) (Centre International de Glion, 1982). Malgré cette montée en gamme, en complément de la baisse continue de l'importance des séjours (nombre d'hôtels, de lits, durée des séjours), c'est le développement d'autres présences qui permet de comprendre la trajectoire de développement de Montreux depuis l'entre-deux-guerres.

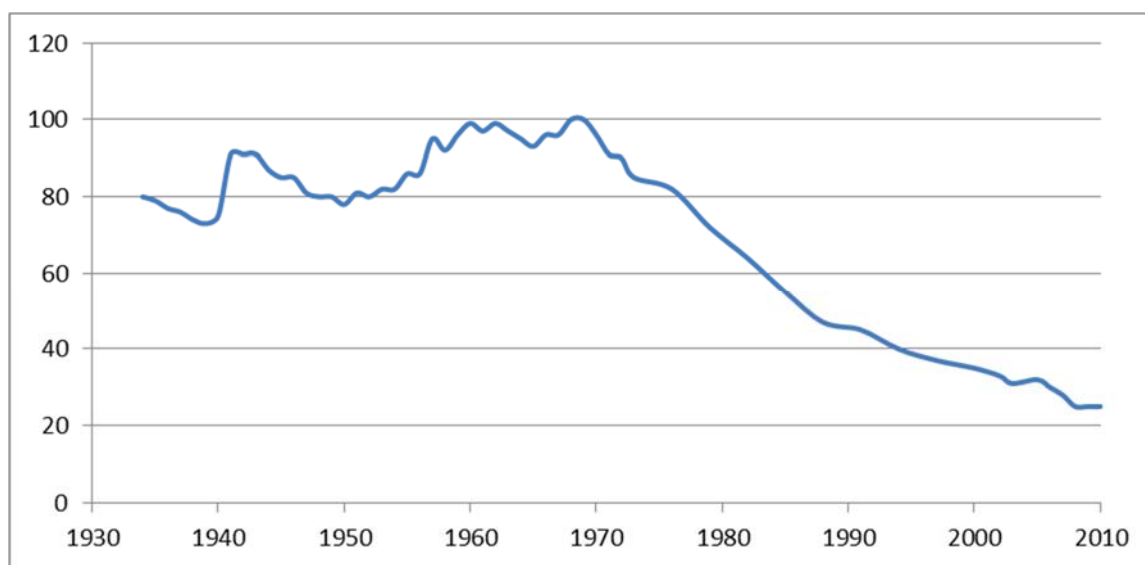


Figure 62. Nombre d'hôtels recensés à Montreux dès 1934. Source: Statistique hôtelière, OFS.

¹⁵² Statistique hôtelière, OFS

¹⁵³ Une solution est mise sur pied à l'hôtel Continental, où les moyens matériels de production sont délocalisés temporairement : la propriétaire fait transporter les meubles de l'hôtel, en automne, dans un autre établissement dont elle est propriétaire et qui ouvre lui uniquement en hiver, en l'occurrence le Prättschli à Arosa. (Source entretien)

¹⁵⁴ 16% de clientèle suisse en 1896, soit la moitié (Rapport du cercle de Montreux 1899, Statistique industrielle et commerciale, Archives de Montreux, S3)

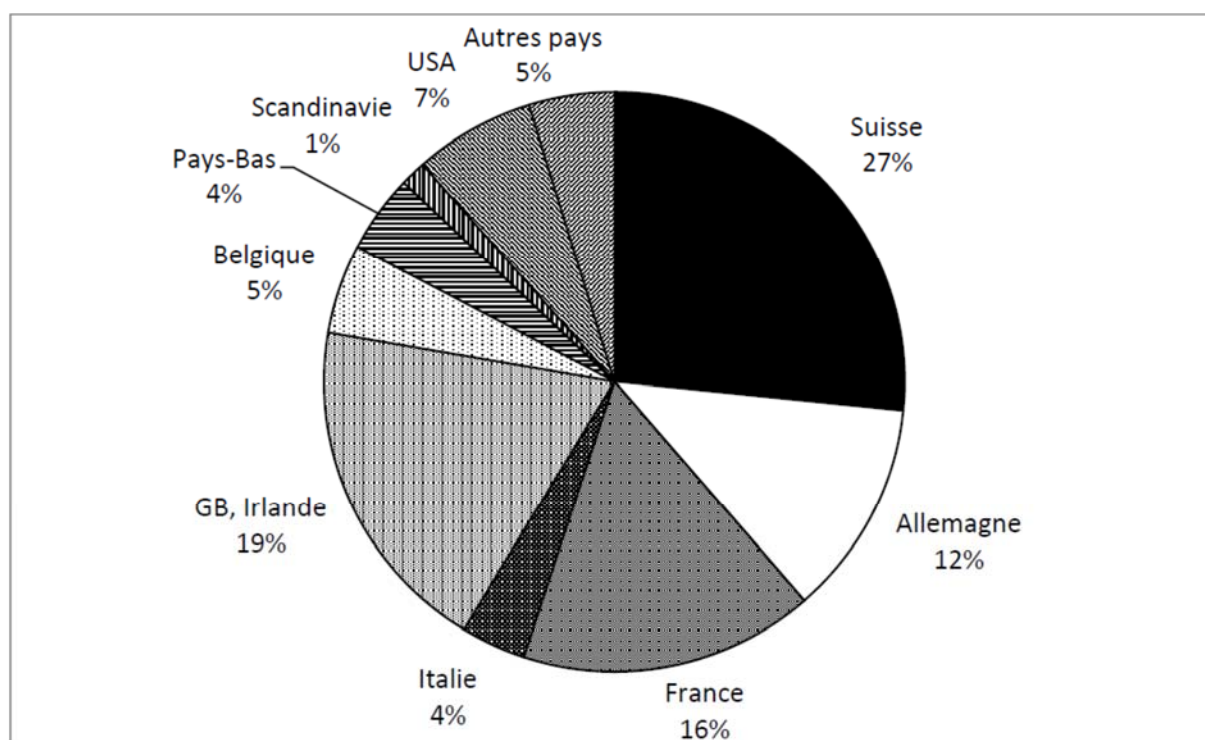


Figure 63. Provenance des touristes à Montreux et Veytaux en 1968. Source : Le tourisme en Suisse 1970, Bureau fédéral de statistique, Berne 1971, Statistiques de la Suisse /461ème fascicule.

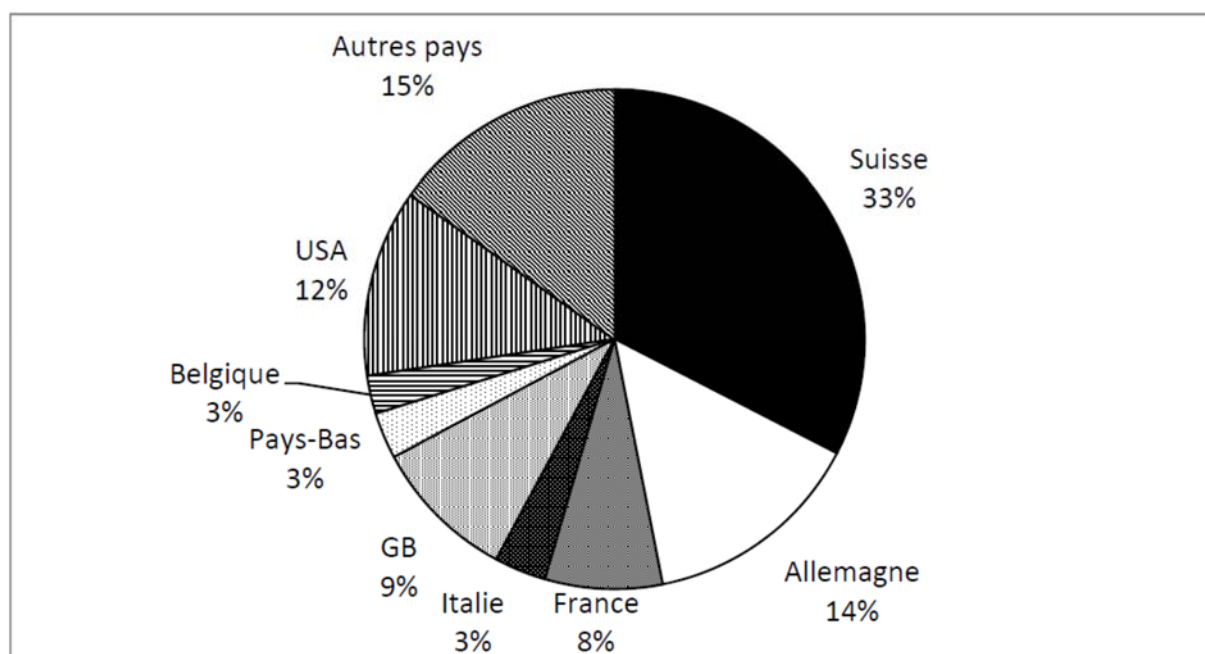


Figure 64. Provenance des touristes à Montreux en 1992. Source : Le tourisme en Suisse. Rétrospective de l'année 1993, Office fédéral de la statistique, Berne 1994, Statistiques de la Suisse/461ème fascicule.

b. Excursionnisme

La présence des excursionnistes se distingue de la présence de touristes en séjour d'un point de vue socio-économique en ce qu'elle génère en principe moins de flux de revenus sur le territoire (pas de nuitées, possible absence de dépense sur place). Néanmoins au-delà des flux monétaires cette forme de présence compte pour la scène territoriale dans la mesure où il s'agit d'un processus de valuation et de présences qu'il faut gérer concrètement. Historiquement, la présence des excursionnistes (ainsi que des locaux) a une forte signification du point de vue social : elle signifie l'accession d'une partie grandissante de la population à un certain nombre de dépenses, dont les loisirs.

Dans le cas de ce type de présences, le territoire est moins une « station » qu'une « place centrale », au sens qu'on pourrait lui donner au regard du modèle de Christaller (1955). La théorie des places centrales de Christaller propose une hiérarchie des villes selon leur activité commerciale, en termes d'attractivité des dépenses. « L'aire de marché de chaque commerce est donnée par la conjonction de deux éléments jouant en sens contraire : les *économies d'échelle* (déterminant la qualité et le coût du service commercial) et les coûts (et pertes de temps) de la *distance*. L'élément distance est lié à la *fréquence des achats* (plus les achats sont fréquents et plus ils exigent une proximité élevée entre commerce et consommateurs et donc dimension réduite de l'aire de marché). [...] On admettra alors que la population d'une ville est proportionnelle à la population totale servie par les commerces de la ville » (Aydalot, 1985, p. 366). C'est la logique géographique de l'étendue de l'aire de marché de l'ensemble du centre urbain qui nous importe chez Christaller à ce niveau, autrement dit les caractéristiques quantitatives et qualitatives de l'*hinterland*. Le contour de la zone de chalandise est influencé par les distances, les temps d'accès, l'attractivité du centre urbain et sa concurrence. Néanmoins, un centre urbain considéré dans le cadre de l'économie présentielle diffère de celui de Christaller au sens où les mécanismes constitutifs des types d'espace sont différents : on parle de structuration de l'espace par l'exportation (analyse de développement), et chez Christaller, une simple mise à disposition pour la consommation (une analyse spatiale).

En raison notamment de son positionnement géographique sur la Riviera, à proximité de Lausanne par exemple, Montreux connaît une fréquentation excursionniste importante dès l'entre-deux-guerres. La fête des Narcisses (24 éditions de 1897 à 1957, et en 2015), mais aussi un peu plus tôt dans l'année la cueillette des narcisses sur les hauts de Caux, de Glion et des Avants attire la population romande. Ceci *a priori* ne génère pas ou peu de revenus, mais c'est sans compter la tarification de l'accès aux pâturages fleuris par les paysans de montagne¹⁵⁵, ou encore les chemins de fer locaux qui permettent leur accès, et la restauration. Plus récemment, le festival de jazz attire également les excursionnistes (parallèlement aux personnes en séjour), de même que le marché de Noël.

A Finhaut, l'excursionnisme se développe à mesure de l'amélioration de l'accessibilité, en particulier dès 1968 avec l'accessibilité du village par la route, et dès 1975 la fin des travaux du barrage d'Emosson. L'excursionnisme à Finhaut concerne surtout le barrage d'Emosson et les montagnes alentour ; symboliquement parlant, le territoire de Finhaut ne bénéficie que faiblement de cette fréquentation, pas plus qu'en termes de revenus. Comme l'excursionnisme est

¹⁵⁵ Kleinmann, G. (1961). La cueillette des Narcisses. Télévision Suisse Romande.

le type de présence principal à Finhaut aujourd'hui, cette absence de génération de revenus est un problème pour le développement du territoire.

A Zermatt l'excursionnisme reste peu significatif au regard de l'importance des présences de séjour. Il faut compter une heure de trajet en train entre Viège et Zermatt, Viège se trouvant par ailleurs excentrée par rapport aux centres suisses romands et alémaniques (depuis 2007 néanmoins grâce au tunnel du Lötschberg et à l'amélioration de l'interface dans la vallée, Viège est à une heure de Berne en train). Mais l'excursionnisme compte, au niveau du ski notamment. Il fait partie de la stratégie de développement de Zermatt, que ce soit du côté Suisse comme du côté italien. Un éventuel futur domaine skiable reliant celui de Zermatt à celui du Mont-Rose (à l'est de Breuil-Cervinia dans le val d'Ayas, Champoluc) permettrait de constituer un domaine skiable de 600 km de pistes, contre 250 actuellement. Dans ce cas, et contrairement à la concurrence internationale sur ce créneau, l'ensemble des pistes seraient accessibles à ski. Bien que les acteurs de Zermatt ne soient pas en première ligne sur ce projet (soutenu par un Interreg), le développement vers le Sud constitue un objectif important, « étant donné que [les deux domaines de Cervinia et de Monte Rosa] se trouvent dans le bassin économique de grandes villes telles que Milan et Turin, où la concentration de population est élevée »¹⁵⁶.

c. Résidence

La résidence est la troisième forme de présence identifiée pour les types de revenus basiques présents. Historiquement, elle est relativement récente, hormis pour Montreux en ce qui concerne nos cas, qui non seulement était accessible en toute saison mais a depuis le milieu du 19^{ème} siècle été habitée par des externes à l'année. Pour les cas de Finhaut et de Zermatt, le phénomène n'a été possible que depuis l'entre-deux-guerres grâce à l'accès par le train à l'année, mais le phénomène n'a jamais été comparable à celui de Montreux.

Pour les territoires concernés par le tourisme, l'arrivée de nouveaux résidents est intéressante en termes de revenus lorsque les individus en question recèlent un fort pouvoir d'achat (et en termes de taxes). On ne parle pas ici de la venue de travailleurs externes, qui sont considérés comme des locaux du point de vue des flux de revenus (revenus gagnés sur place et dépensés sur place – ou ailleurs dans le cas de fuites). Dans le sillon des principes de l'économie résidentielle, on parle de résidents basiques lorsque les gains (ou la fortune) sont générés dans un territoire autre puis dépensés sur le territoire qui nous importe ; rentiers, retraités, étudiants, exilés fiscaux, etc. Du point de vue du territoire, parallèlement aux motivations monétaires les aménités résidentielles en général sont fondamentales pour l'attraction des résidents. Elles reposent comme pour les autres présences pour une part sur les aspects patrimoniaux, et d'autre part sur les facilités urbaines – autrement dit, sur la valeur territoriale.

L'un des effets de l'attractivité des résidents est le phénomène de gentrification. Perlik (2011) parle de *gentrification alpine* pour éviter des termes tels que « exurbanisation » (où il n'y a plus du tout d'urbanité), ou rurbanisation... Avec ce concept, on peut éviter de penser la montagne en tant qu'espace pour la penser comme territoire existant grâce à la multi-localité de ses résidents. Le phénomène de gentrification alpine met en évidence le lien capital entre centre urbain et ce qu'on appelle encore stations touristiques ou villages de montagne.

¹⁵⁶ „Einmaliges Skigebiet“, in *Zermatt Magazin*, Zermatt Tourismus, 9, 2014, pp. 17-21

Un type particulier de phénomène résidentiel est enfin particulièrement problématique en Suisse et dans certains de nos cas : les résidences secondaires. Le principe en termes de flux est comparable aux présences de séjour (présence limitée dans le temps) mais elle suppose un bâti autre, et surtout une présence et une consommation effective sur place faible (le phénomène des « lits froids » ou « volets clos »). Fiscalement parlant, ce type de présence est également peu rémunérateur pour le territoire (uniquement via les taxes de séjour et taxes foncières, mais pas sur l'imposition des personnes physiques). Depuis l'acceptation en Suisse de l'initiative populaire dite « Weber » « Pour en finir avec les résidences secondaires » en mars 2012, les territoires sont contraints de limiter leur développement (le principe voté est la limitation à 20% des logements – la mise en application de la loi suit actuellement son cours). D'après l'OFS, au 31 décembre 2011, sur les 14'510 logements recensés à Montreux, 5'732 étaient occupés en permanence, soit 40%. En 2000, ce taux s'élevait à 71% (soit 9'553 logements occupés en permanence sur un nombre total de 13'512 logements)¹⁵⁷. Le nombre effectif de logements étant passé de 13'512 à 14'510, on peut penser que sur la dernière décennie nombre d'habitants ont quitté la commune, le logement qu'ils occupaient en permanence ayant été revendu en tant que résidence secondaire. A Zermatt, des mesures ont déjà été prises auparavant via une réglementation communale ayant évolué en trois étapes : 2005, 2007, et 2011 (quotas de surfaces constructibles attribuées pour la construction de résidences secondaires). Le territoire ne présente pas d'autre part de profil d'accueil de riches résidents, notamment étrangers, comme c'est le cas à Montreux.

A Montreux

A Montreux déjà au 19^{ème} siècle, l'installation plus ou moins temporaire de résidents fortunés est considérée comme un apport supplémentaire parallèle aux séjours. Suite au déclenchement de la guerre franco-allemande de 1870, de nombreux riches étrangers viennent s'établir dans la région lémanique¹⁵⁸. Les sources nous manquent à ce sujet pour mesurer les capitaux en provenance de l'étranger¹⁵⁹, mais on peut imaginer que les gestionnaires de fortune (dont le secteur de gestion de fortune de la Banque Cantonale Vaudoise) (Beroud, 2011) profitent de cette situation. D'autre part, ces nouveaux résidents apportent des capitaux bienvenus aux communes, notamment via les montants encaissés sur les droits de succession. Ainsi par exemple, si on ignore le montant exact de la somme, on sait que la commune du Châtelard touche un montant assez important lors de la succession de Vincent Dubochet¹⁶⁰ pour qu'elle affecte CHF 100'000.- de cette somme à la

¹⁵⁷ OFS, Recensement des bâtiments et des logements RFP2000 et RegBL (2011). Les méthodes de recensement divergeant entre deux enquêtes pourraient partiellement expliquer cette différence. Le RFP2000 est basé sur le domicile économique et le RegBL pourrait renvoyer au domicile légal. Néanmoins, ces chiffres ont été publiés tels quels suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative dite Weber « pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires », le 12 mars 2012.

¹⁵⁸ Ils sont 735 sur 4'092 habitants en 1860, 1'767 sur 6'381 en 1870 (d'après les Recensements de la population du Bureau fédéral de la statistique).

¹⁵⁹ Les banquiers privés, par définition, ne publient pas de résultats et sont donc absents des archives.

¹⁶⁰ L'installation de Vincent Dubochet (né en 1796) à Clarens est à relativiser dans la mesure où ce n'est pas uniquement l'attractivité de Montreux en tant que station touristique qui motive la construction de sa résidence (et des villas (voir Partie II Point 4.2.)), mais le fait qu'il est lui-même un enfant du pays. Jeune, lorsqu'il part de Montreux pour Paris à l'invitation d'un ingénieur avec qui il avait collaboré, il récolte auprès de sa famille l'argent nécessaire au voyage (Dechêne, 1998). Il devient directeur de la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage à gaz, et plus tard administrateur des compagnies de chemin de fer Paris-

rectification de l'avenue Bellemont (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). Les communes qui profitent occasionnellement de rentrées exceptionnelles via les successions ont par ailleurs pour caractéristique de dépendre financièrement des revenus de l'imposition, comme on le voit par exemple avec la situation des Planches en 1911 (Figure 65).

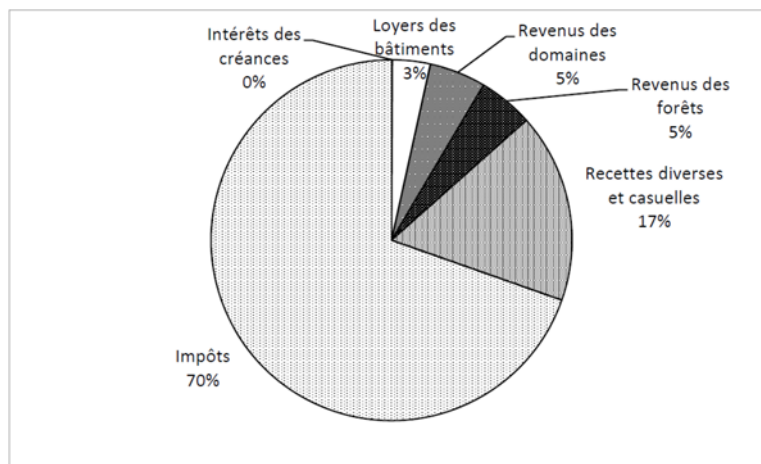


Figure 65. Rapport de gestion de la commune des Planches pour l'année 1911, Archives de Montreux, AA 5 PI 1911.

Les droits de succession apportent donc régulièrement un certain bol d'air pour les communes de Montreux. Ceci a pour effet que les budgets sont systématiquement établis à la baisse à partir des années 1940, ne tenant compte que des impôts sur la fortune et le fruit du travail, pour se rendre compte de la « vraie situation »¹⁶¹ dans l'attente de bonnes surprises à la clôture des comptes. En 1943¹⁶² par exemple les droits de mutation sont budgétés pour CHF 40'000.- et rapportent CHF 96'960.75.-, et en 1944¹⁶³, toujours budgétés à CHF 40'000.- ils rapportent CHF 103'818.75.-.

Dans certains cas les résidents sont actifs et s'impliquent directement dans la dynamique mise en scène. Par exemple l'armateur Eugène Eugenides installe à Clarens dès la fin de la Seconde Guerre mondiale le siège de sa société Sofimar (Rieben & Rossel, 1981). Il contribue à développer à Montreux les présences des autocaristes¹⁶⁴. Du moins en 1953, en qualité de consul général honoraire de Finlande, il organise dans la villa Karma où il réside une réception en présence de deux conseillers d'Etat notamment, à l'occasion de l'arrivée sur la Riviera vaudoise du premier car de la compagnie finlandaise Suomen Turistiauto¹⁶⁵. On ignore dans quelle mesure Eugenides a été sollicité par les autorités locales ou si c'est l'initiative de ce dernier qui a conduit à l'ouverture de

Strasbourg et de l'Ouest-Suisse. Il revient dans sa commune d'origine après avoir fait fortune, son parcours lui assurant de devenir une figure mythique de la région. Son homonyme, Julien Dubochet (1838-1896), marque également l'histoire financière de la région puisqu'il est le fondateur de la première banque établie à Montreux en 1861.

¹⁶¹ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1942, AA 33/2 Chd 1942, Archives de Montreux

¹⁶² Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1943, AA 33/3 Chd 1943, Archives de Montreux

¹⁶³ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1944, AA 33/3 Chd 1944, Archives de Montreux

¹⁶⁴ Il crée en outre une société de gestion, Evge, à La Tour-de-Peilz, et dirige la compagnie de navigation Home-Lines (C.P., « Réception à La Tour-de-Peilz », in *Gazette de Lausanne*, 3 juillet 1953, p. 4).

¹⁶⁵ « Clarens », in *Gazette de Lausanne*, 7 avril 1953, p. 5

ce nouveau marché nordique des autocaristes. Cependant il est intéressant de noter l'implication à Montreux de l'homme d'affaires.

Dans l'après-guerre alors que les finances de la commune du Châtelard sont toujours au plus mal depuis les années 1930 (voir Partie III Point 8.2.2.), parallèlement aux solutions traditionnelles consistant à attirer toujours plus d'externes en séjour, « reste la perspective d'attirer des résidents, ce qui devrait être étudié avec soin, étant donnée la forte attraction que peut exercer sur les résidents étrangers le régime fiscal de faveur qui leur est accordé chez nous »¹⁶⁶. Dans les années 1980 cette stratégie de développement résidentiel va finir par être clairement mise en œuvre, mais il est intéressant de noter que les réflexions allant dans ce sens avaient cependant déjà eu lieu durant les années 1960.

En 1978, lorsque Raymond Jaussi quitte définitivement la tête de l'OT (il dirigeait l'office depuis 1948, voir Annexe Montreux Point 12. L'Office du tourisme), il devient responsable de la promotion économique de la Ville de Montreux, un poste nouvellement créé qui consiste à rendre attractive la commune pour les sociétés et les privés principalement ¹⁶⁷. Ce changement professionnel en dit long sur la diversification de l'économie présente à Montreux où l'expérience dans la mise en place de ces activités traditionnelles de séjour est mise au service de la « promotion économique » (voir Annexe Montreux Point 21. Résidents). En 1988, une association régionale est créée à cet effet, Promove, ou « Association pour la promotion économique de la Riviera ».

A Finhaut

A Finhaut, la problématique résidentielle ne relève pas de l'attractivité mais plutôt de l'évitement des fuites, pour des habitants qui pour une part génèrent leur revenu au-delà des frontières communales (Figure 66). Les autorités soutiennent dans la mesure du possible les activités et infrastructures résidentielles, tout en sachant que ces mêmes activités sont indispensables à la génération de revenus basiques de séjour. En 1975 par exemple, le boucher Heitz cesse son activité. C'est alors le comité de la société de développement qui négocie avec Vallorcine pour que de la viande soit toujours livrée à Finhaut au magasin de la place¹⁶⁸. Dans les années 1990, les ambitions sont de stopper l'hémorragie de la population, grâce au tourisme, et plus précisément grâce au projet des remontées mécaniques de Tête de Balme (voir Annexe Finhaut Point 16. Les infrastructures de loisir). La population faiblit en effet, et l'emploi au niveau local également, avec par exemple la restructuration de l'usine électrique du Châtelard (de 20 à 10 employés)¹⁶⁹. Si les projets d'infrastructure n'aboutissent pas et ne parviennent donc pas à créer des emplois au niveau local, les autorités investissent pour le maintien des résidents dans la commune. En 1987, la commune envisage un projet global, qui consiste en l'acquisition du Bel-Oiseau (12 appartements) et du Victoria (8 appartements), la construction d'un abri antiatomique pour 250

¹⁶⁶ PV de la séance de la commission plénière pour la modernisation de l'équipement touristique montreuisien du 8 avril 1963, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

¹⁶⁷ Source entretien.

¹⁶⁸ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1976, Archives communales de Finhaut

¹⁶⁹ Guex, P., « Finhaut ne veut plus vieillir, ni dépérir », *Le Nouvelliste*, 13 novembre 1985, p. 8

personnes, conformément à la loi sur la protection civile ¹⁷⁰, l'aménagement de locaux commerciaux et culturels¹⁷¹, une poste, ainsi que dans le réaménagement du carrefour et la création de caves et de places de parc¹⁷². Le projet se déroule en plusieurs phases. La commune bénéficie de subventions cantonales et fédérales à la relance économique, mais les autorités envisagent surtout un autofinancement du projet, les appartements étant loués et vendus¹⁷³. Cette politique d'investissement n'a donc pas pour conséquence une hausse d'impôt. Le complexe Victoria est inauguré en 1995¹⁷⁴. Plusieurs familles viennent s'y installer, et de ce point de vue on peut dire que l'objectif du maintien d'une présence non-touristique dans le village par le biais de cette réaffectation est une réussite.

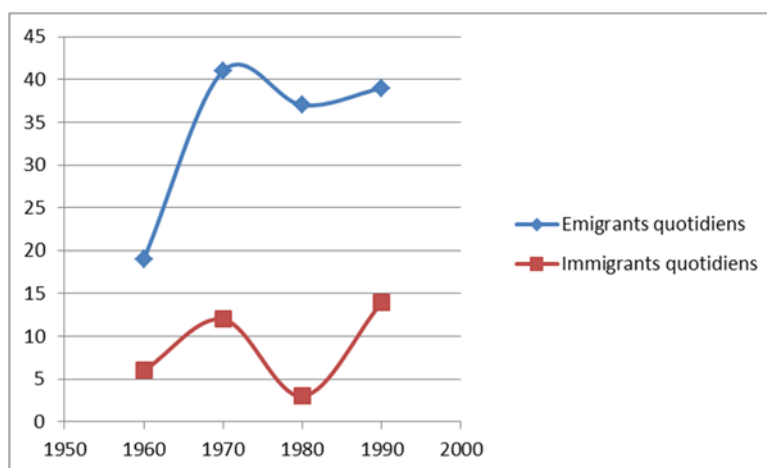


Figure 66. Navetteurs de et vers Finhaut. Source : Recensements fédéraux de la population 1960, 1970, 1980, 1990.

D'une manière générale durant les années 1990, la commune, par l'intermédiaire du président Maxime Gay des Combes notamment, outre le soutien au projet de Tête de Balme, entend « désormais porter aussi l'accent sur l'environnement, la qualité de vie »¹⁷⁵. Parallèlement au projet du Bel-Oiseau et du Victoria, la commune, tout en affichant la volonté de se désendetter, consent au co-financement d'une déchetterie, en partenariat avec la commune de Trient (68% du coût total des travaux de CHF 150'000.- est assumé par la commune de Finhaut). Il est question par la même occasion de réorganiser le système de ramassage des ordures ménagères. A la même période, des travaux de protection contre les avalanches sont réalisés. Subventionnés à 71% par la Confédération et à 20% par l'Etat du Valais, ils constituent néanmoins un coût de CHF 180'000.- pour la commune¹⁷⁶. Avec la non-réalisation du projet de Tête de Balme et les refus successifs de la population quant à de nouvelles réalisations autres que résidentielles grâce aux revenus des concessions (voir Annexe Finhaut Point 6. L'hydroélectricité), la scène territoriale de Finhaut repose aujourd'hui sur les résidents issus de la communauté locale en grande majorité, et sur les excursionnistes, présences dépendant toutes deux de l'hydroélectricité.

¹⁷⁰ Giroud, M., « Le futur en marche », in *Le Nouvelliste*, 17 décembre 1987, p. 26

¹⁷¹ Une galerie d'art, un carnotzet, un salon de coiffure, une lavanderie, une boutique artisanale, des locaux techniques et les bureaux de l'Ecole suisse de ski (Gay, « La magie de l'hydroélectricité : Finhaut inaugure un nouveau complexe ainsi qu'une exposition », in *Le Nouvelliste*, 17 juillet 1995, p. 5).

¹⁷² Guex, P., « Au peuple le dernier mot », in *Le Nouvelliste*, 26 novembre 1993, p. 13

¹⁷³ Idem.

¹⁷⁴ Gay, « La magie de l'hydroélectricité : Finhaut inaugure un nouveau complexe ainsi qu'une exposition », in *Le Nouvelliste*, 17 juillet 1995, p. 5

¹⁷⁵ Guex, P., « Le temps de la persévérance », in *Le Nouvelliste*, 8 juin 1993

¹⁷⁶ Guex, P., « Au nom de la sécurité », in *Le Nouvelliste*, 9 juillet 1993, p. 6

A Zermatt

Contrairement à d'autres régions touristiques de Suisse, et notamment le Valais romand, les différents épisodes concernant la législation sur l'aménagement du territoire n'ont pas été problématiques à Zermatt, à l'image de l'ensemble du Haut-Valais. Par exemple, suite au refus de l'assouplissement de la lex Friedrich en votation populaire en 1995, tandis que certains députés valaisans s'indignent¹⁷⁷, les quotas sont considérés comme suffisants dans l'ensemble du Haut-Valais¹⁷⁸. Lors de l'acceptation de l'initiative Weber en 2012 « pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires », des mesures ont déjà été prises à Zermatt, via une réglementation communale ayant évolué en trois étapes : 2005, 2007, et 2011 (quotas de surfaces constructibles attribuées pour la construction de résidences secondaires). Pourtant, comme cela avait été le cas à l'époque des oppositions aux chemins de fer de montagne menés par les promoteurs du *Heimatschutz* (voir Point 5.2.1.), ce sont le Cervin et Zermatt qui sont situés symboliquement au cœur du débat par les initiants via un photomontage choc figurant sur l'affiche de campagne à l'échelle de toute la Suisse (Figure 67).

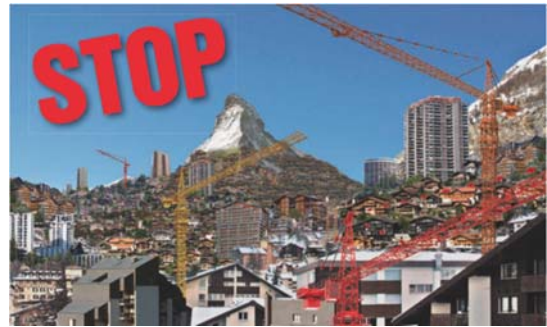


Figure 67. Photomontage de l'affiche de campagne pour l'initiative Weber. Source : www.blog.i-g.ch

Au-delà du phénomène d'anticipation et de création de normes à l'échelle locale, ce sont les raisons de la mise en place des règlements qui sont intéressantes. Certes, le phénomène des « lits froids » ou « volets clos » est problématique en termes d'attractivité des consommateurs externes. Mais plutôt que l'attractivité des externes, ce sont deux autres problématiques qui mènent à une régulation : celle soulevée par le mitage du territoire d'une part, et d'autre part celle du maintien de la population locale sur place (surtout les employés, et en particulier les employés étrangers (Heldner, 2011)), difficile en raison de la hausse des prix de l'immobilier. Ce double argument, concernant l'attractivité sur le long terme et le maintien des habitants, se complètent et permettent de trouver un consensus.

De la même manière qu'avec les hôtels, le maintien de la propriété des hôtels et de leur exploitation permet, entre les bourgeois¹⁷⁹ au moins, un partage de la rente touristique. Cette dernière est exploitée, soit via l'hôtellerie soit via la location d'appartements. Le maintien de la propriété par les acteurs locaux a eu certes des effets en termes de mitage depuis les années 1980 surtout, mais dans la mesure où l'exploitation du potentiel d'hébergement à un haut niveau est réalisée, le développement du bâti n'a pas été corrélé avec une baisse de l'activité ni hôtelière ni commerciale de proximité.

¹⁷⁷ Boder, W., « Le Conseil fédéral ignore superbement le combat romand contre la lex Friedrich », in *Le Nouveau Quotidien*, 6 décembre 1995, p. 9

¹⁷⁸ Bonvin, J.-M., & Sartoretti, T., « En janvier, choisissez entre l'abonnement au poids ou le téléski VIP », in *Le Nouveau Quotidien*, 1994, p. 19

¹⁷⁹ D'après les sources de Heldner (2011), dans l'ensemble les bourgeois seraient propriétaires, soit de terrains, de bâtiments ou au minimum d'un appartement.

6.2.2. Les transactions non-présentielles

Contrairement aux transactions présentes, les transactions *non-présentielles* reposent non pas sur la mobilité des personnes vers les biens, mais sur la mobilité des biens vers les personnes. L'ancrage territorial concerne le bien, et non plus la personne qui le consomme : il est produit localement et fait ou non référence symboliquement au territoire en termes de représentation symbolique ; c'est ce qui permet de distinguer les transactions *référentielles* des transactions *non-référentielles*. Même si le consommateur n'est pas concrètement sur le territoire, il participe à la mise en scène et à la constitution de la valeur territoriale. Le territoire n'est impliqué concrètement que dans la phase de production – si production effective sur le même territoire annoncé il y a ; d'où la prolifération des labels d'origine, de provenance, et autre *made in* : le territoire fonctionne comme un *dénominateur symbolique commun* (Pecqueur, 2001). Cela a une importance fondamentale en termes d'aménagement du territoire, de gestion des aménités, et des patrimoines romantique et industriel. Les deux dimensions concrète et symbolique sont fondamentalement interdépendantes ; par exemple, si une région connue pour sa production d'eau minérale est confrontée à une pollution du sol, la valeur de cette eau probablement baissera, et ceci même si substantiellement les effets de cette pollution sont rapidement maîtrisés.

d. Transactions référentielles



Figure 68. Publicité pour l'eau de Montreux. Source : collection Musée de Montreux via Roger Bornand

Les transactions référentielles ont gagné en importance surtout lors des dernières décennies. Cependant, dans la mesure où c'est bien une économie postindustrielle que l'on identifie depuis le 19^{ème} siècle pour nos cas grâce au tourisme, certains exemples existent. Par exemple en 1899, on compte trois fabriques d'eaux minérales à Montreux¹⁸⁰ : J. Allamand, Gianetti frères et Messager frères. En 1884, il est vendu 13'271 bouteilles, en 1890 128'597, 231'941 en 1895, et 300'000 en 1899, exportées en France et en Angleterre¹⁸¹. La production d'eau minérale s'inscrit dans la tradition climatique de Montreux (voir Annexe Montreux Point 7. L'hôtellerie jusqu'à la Seconde Guerre mondiale). Mais le statut de ville d'eau n'est qu'envisagé, pas réalisé.

Au début des années 1930, les acteurs locaux ont eu l'occasion de positionner l'offre présente de Finhaut grâce aux propriétés radioactives de l'eau découvertes par le Prof. Maillard (Benedetti, 1998). Hormis la demande d'une seconde expertise de l'eau par la commune, rien de significatif ne semble être entrepris pour le développement d'une activité de séjour motivée par cette

¹⁸⁰ Rapport du Cercle de Montreux. Statistique industrielle et Commerciale. 1899. S3, Archives de Montreux

¹⁸¹ Idem.

découverte¹⁸². En revanche, conformément aux conseils prodigués par le Prof. Maillard, les autorités décident d'exploiter l'eau pour de la mise en bouteille. Cependant, les moyens mis en œuvre pour cette entreprise ne sont pas à la hauteur du défi industriel dont il est question : une concession est accordée pour la mise en bouteille de la Radi-eau à E. et O. Lugon¹⁸³. E. et O. Lugon sont alors spécialisés dans la distillerie. Leur entreprise figure depuis 1905 au registre des taxes industrielles, comme dépôt de bière, distillerie, etc. Bien que l'on ignore s'ils étaient formellement au bénéfice d'une formation spécifique, ou s'ils profitaient de relations privilégiées en plaine, on peut penser que les Lugon ne s'inscrivaient pas dans les mobilités nécessaires au développement d'une telle production, tant pour l'élaboration d'une installation de mise en bouteille et pour la publicité, autrement dit pour s'introduire voire s'affirmer sur un marché de l'eau déjà établi alors au niveau européen, avec ses stations exportatrices prestigieuses (Marty, 2008).



Figure 69. Affiche Finhaut-Giétroz, 1938.
Source: www.vs.ch

A Zermatt, les produits faisant référence au Cervin sont innombrables (chocolat, cigarettes, crayons, etc.), et d'ailleurs collectionnés par le musée local. La valeur symbolique du Cervin est telle que ce dernier fonctionne comme un symbole évoquant le concept même de montagne, mais aussi les territoires du Valais, ou de toute la Suisse. Outre les fameux cas du Toblerone, ou encore de Caran d'Ache, de nombreux industriels associent l'image du Cervin à leur produit. Si la popularisation de l'image du Cervin sert indirectement la génération de présences touristiques sur place, certains industriels s'associent directement à la station, voire investissent les lieux. Ainsi par exemple, à la fin septembre 1992, Nicolas Hayek organise une opération publicitaire d'envergure pour fêter la cent-millionième Swatch à Zermatt¹⁸⁴. Sur tout le week-end, 1'200 invités et 100'000 personnes sont attendues, notamment pour l'événement majeur qu'est le concert de Jean-Michel Jarre, le spécialiste de spectacles musicaux de sons et lumières alors au plus haut de sa renommée. Un événement qui d'une part fait bouillonner la station pour une fin de saison, et d'autre part associe la destination au succès mondial, estampillé tradition qualité suisse autant qu'impertinence et modernité. L'association d'industriels à Zermatt et au Cervin se fait également par le biais du sponsoring d'événements. Swatch est également présent à ce niveau avec la *Swatch Skiers Cup* (dès 2013), compétition de *freeride*.

e. Transactions non-référentielles

Finalement dans cette typologie (Figure 59) prend place la catégorie des transactions non présentes et non-référentielles; c'est le cas de l'industrie traditionnelle d'exportation. Le principe est ici le même que pour les autres transactions (cf. Partie I), mais ici la création de valeur ne repose pas sur la référence symbolique au territoire. Cependant comme dans le cas des

¹⁸² Nous n'avons pas trouvé d'informations relatives à des infrastructures concrètes spécifiques au tourisme de santé à Finhaut pour cette époque. En revanche symboliquement une démarche a été effectuée, en témoigne l'affiche faisant mention de l'eau radioactive (Figure 69). Nous n'avons pas trouvé d'informations relatives à cette campagne publicitaire également.

¹⁸³ Séances du conseil communal 1931, Archives communales de Finhaut

¹⁸⁴ Passer, C., « Le tic-tac de la Swatch fait boum-boum à Zermatt », in *Le Nouveau Quotidien*, 27 septembre 1992, p. 3

transactions référentielles, dans la mesure où il y a ancrage concret sur le territoire via la production, il y a participation à la dynamique de mise en scène. Dans la mesure où le développement socio-économique de nos cas dépend principalement de transactions présentesielles, on retrouve également peu d'exemples de ce type de transactions et d'activités. Montreux est le cas qui a connu le nombre le plus diversifié d'activités de production la plus importante de ce type de biens; on a eu l'occasion d'évoquer plus haut par exemple le cas de l'argenterie Béart (voir Point 8.2.4.). Actuellement, les entreprises concernées par la production de ces biens sont peu nombreuses à Montreux. On interprète ici leur disparition, (comme par exemple celle de l'imprimerie Corbaz (voir également Point 8.2.4.)) en raison des effets de l'économie présenteielle : la hausse du prix du foncier. Les propriétaires n'étant plus ancrés territorialement, ils gèrent leur patrimoine selon leur potentiel de rendement – en l'occurrence un potentiel plus fort en exploitation immobilière qu'en exploitation industrielle ou artisanale traditionnelle.

Mais durant les phases de crise et dans un contexte fordiste, le développement industriel traditionnel est une référence ; ces territoires se démarquent des villes industrielles précisément. Non seulement le tourisme n'est pas considéré comme une « industrie », mais les impératifs présentsiels limitent le développement d'activités non-présentielles qui pourraient dévaloriser la scène territoriale. Les propos de Jean Ecuyer¹⁸⁵ illustrent clairement cet état d'esprit :

« [...] Fait qui mérite d'être signalé à qui ne connaît pas bien Montreux : les industries qui y existent ne portent en rien préjudice à l'agrément et à la beauté de notre région. A Montreux, pas de grandes cheminées crachant une fumée noire et nauséabonde ; pas d'ateliers dont le bruit pourrait gêner le voisinage ; pas de bâtiment industriel aux façades noircies ou entouré d'amas de ferraille ou de matières premières. L'industrie locale ¹⁸⁶ « respecte » le tourisme. Elle est « muette », et discrète. Et ceux qui, actuellement encore, cherchent à faire venir chez nous de nouvelles industries, pour consolider le fond de l'économie locale, tiennent compte de ces exigences. [...] »

« L'exigence » dont parle ci-dessus Jean Ecuyer est la valeur territoriale, qui repose sur l'économie présenteielle. La vocation industrielle de Montreux est également contrariée par la morphologie du territoire, qui laisse peu de place à l'installation de « grandes cheminées crachant une fumée noire et nauséabonde ». Les possibilités de développement via des activités non-présentielles sont rapidement écartées. Au-delà des représentations qui nous apparaissent comme caricaturales, les acteurs locaux définissent la stratégie de croissance de Montreux au sortir de la guerre par défaut d'autres possibilités, qui réussissent à de nombreuses communes suisses¹⁸⁷.

La production d'énergie hydroélectrique est une activité générant des transactions non-référentielle particulièrement importante pour nos cas. Dans le cas de Finhaut, l'hydroélectricité concurrence rapidement (dès les années 1920) l'économie présenteielle (voir Point 8.1.4. et Annexe Finhaut Point 6. L'hydroélectricité). De plus, dans ce cas, l'énergie hydraulique est vendue à une entreprise externe au territoire, ce qui fait que d'un point de vue local la scène territoriale ne comprend pas économiquement de production hydroélectrique à proprement parler, mais

¹⁸⁵ Ecuyer, J., « Commerce et industrie assurent la stabilité économique de la ville », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreuusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950

¹⁸⁶ Les « industries » dont il est question sont en 1950 : une fabrique de chocolat, un atelier de cartonnage, une fabrique d'argenterie, plusieurs imprimeries, une fabrique de produits chimiques et pharmaceutiques, et moult ateliers de mécanique de précision, entreprises artisanales, entreprises de construction.

¹⁸⁷ Il faut également noter un coup dur pour « l'industrie » locale en 1951, avec le licenciement de quarante personnes dans l'industrie chocolatière. Ainsi le tourisme, et plus précisément les congrès, apparaissent comme la seule solution significative pour l'avenir économique de la ville de Montreux. (Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1951, AA 33/4 Chd 1951, Archives de Montreux).

bénéficie d'une rente monétaire hydroélectrique. A Zermatt, la situation est plus complexe. D'une part, la production d'énergie est organisée localement depuis la fin du 19^{ème} siècle (voir Annexe Finhaut Point 6. L'hydroélectricité), et concerne deux rivières. Ceci apporte des emplois et des revenus productifs à la commune. D'autre part, l'énergie hydraulique provenant des glaciers est vendue pour alimenter le barrage de la Grande Dixence, ce qui permet à la commune de bénéficier d'une rente, sans pour autant qu'il y ait désagrément paysager (pas de grand barrage dans la vallée, et négociation avec la compagnie productrice à l'époque pour le maintien d'un débit minimal de la Viège).

Conclusion Partie II

Dans cette Partie II, on a abordé les spécificités des transactions au regard des jeux multiples qui peuvent s'opérer entre différentes spatialités et temporalités sur les diverses scènes dans le processus de création de valeur.

Au Chapitre 4, on s'est particulièrement intéressé aux mobilités sises dans la scène marchande, en distinguant des cadres transactionnels différents. Cela a permis de comprendre que dans une perspective territoriale, c'est-à-dire lorsqu'est pensé l'ancrage situationnel de ces transactions, les cadres jouent un rôle particulièrement important dans la mise en scène du territoire : les transactions marchandes selon différents cadres structurent concrètement, et symboliquement également la scène territoriale (par exemple une faible complexification due à une économie millénaire prégnante, ou un sur-régime du à une sur-accumulation d'investissements relevant du capitalisme).

Au Chapitre 5, on a vu que le sentier parcouru en termes d'inscription dans diverses formes de mobilités et notamment diverses formes de mobilités marchandes avait une importance dans les processus de création de valeur : la valeur des patrimoines romantiques et industriels repose sur le temps qui passe, et la spécificité territoriale. Par exemple une accumulation d'infrastructures dédiées à la mise en scène du patrimoine romantique à une époque x peut être nuire à la valuation du territoire à un temps y, tout en étant évaluée positivement à un temps z en raison de la spécificité territoriale que ce type d'infrastructure confère au territoire par rapport à d'autres. On s'intéressait donc avec la question du patrimoine aux mobilités et jeux subtiles sur la temporalité et sur la spatialité également, entre les diverses dimensions de la scène territoriale.

Au Chapitre 6, on s'est intéressé aux mobilités concrètes, c'est-à-dire des biens et des personnes. Avec les phénomènes d'urbanisation et les mécanismes de développement, on a pu voir que c'est non seulement la mobilité des biens, mais également celle des personnes, et particulièrement cette dernière dans le cas de territoires dont l'économie est à dominante présentielle, qui compte dans les trajectoires de développement au niveau des flux de revenus.

Nous avons intégré plus spécifiquement les enjeux temporels et spatiaux dans la conception du processus de valuation et de transaction. Cela nous a permis de distinguer, en faisant référence à divers champs et littératures, diverses formes de transactions, dans des cadres transactionnels différents. **Ce qui nous semble particulièrement important au regard des enjeux théoriques explicités dans la Partie I, c'est que c'est bien autour du territoire en tant que scène que s'articulent les enjeux du développement régional : chaque flux basique, ou non-basique, va dépendre du processus de valuation.** Nous posons l'hypothèse que dans un contexte de très fortes mobilités, la dimension concrète dans les dimensions marchandes est de plus en plus évaluée. Mais pourquoi ? Pourquoi les biens et services qui font référence à tel ou tel territoire, ou qui se consomment sur un tel territoire, ont-ils une valeur plus élevée que d'autres ?

Le potentiel du territoire dans la société postindustrielle nous semble résonner face à la constante et exponentielle augmentation des mobilités, dans le fait que par contraste, l'expérience du territoire est unique, tangible, spatio-temporellement lisible. On pourrait comprendre le potentiel de valeur des territoires dans ce contexte en le pensant comme l'œuvre d'art chez Walter

Benjamin (2013 [1955]), où l'aura de cette dernière consiste en « l'unique apparition d'un lointain quelque soit sa proximité ». Concrètement, aucune reproduction n'est possible. Mais symboliquement, la copie est accessible. Le territoire a un potentiel de différenciation par rapport aux autres, tout comme un potentiel de mise en lien avec les autres, au travers des différentes formes de mobilités. **Economiquement, il y a création de valeur au travers de transactions présentes et non-présentes : soit des biens se différencient parce qu'ils sont consommés dans le territoire, ou parce qu'ils y font référence.** Comme le capital symbolique d'un lieu chez Harvey (2001), le caractère unique permet l'exploitation de la rente de monopole. La valeur territoriale résultera, en un sens, de la mise en scène du potentiel monopolistique du territoire, entre l'inscription dans les différentes formes de mobilités et les configurations locales régulationnistes évitant la banalisation du territoire – la perte de son caractère unique par rapport à d'autres.

Grâce au développement des technologies de communication écrite, radiotéléphoniques et télévisées, puis aujourd'hui au travers des NTICs, une disponibilité des informations en tout temps, une certaine forme d'ubiquité s'est développée. D'autre part le développement de l'économie de marché et du capitalisme a eu pour tendance de généraliser les processus de valuation quantitatifs, et monétaires, ce qui constitue une forme de nivellement valutatif. Nous pensons qu'en réaction à cette prise d'importance considérable et de moins en moins tangible des mobilités constituant le social, on peut comprendre le paradoxe selon lequel en réaction à ce développement abstrait à double dimension, les aspects concrets, expérientiels soient de plus en plus déterminants dans le processus de valuation. C'est à ce niveau que l'aspect territorial comme élément abstrait et concret de création de valeur de biens et services revêt un potentiel fort. S'il se décline symboliquement et sur le marché, le territoire est indissociable de sa dimension concrète.

S'ils entretiennent une relation symbolique avec le territoire par rapport à une relation communautaire existant dans un contexte préindustriel, dans le contexte postindustriel les individus sont en quête d'expériences spécifiques, et nous pensons que la référence territoriale et/ou la fréquentation concrète de territoire est une réponse à ces attentes. On considère l'objet territoire dans cette quête de l'expérientiel, construit entre le concret et le symbolique, et non plus comme étant le support à une création de valeur substantielle (Chapitre 2). Enfin, si cette hypothèse semble *a priori* concerner principalement les consommateurs, la thèse que nous défendons suppose que l'ensemble des acteurs concernés participe précisément de manière collective dans un processus socio-économique complexe à la construction de la valeur territoriale.

Nous pensons qu'il y a contre-productivité de la dynamique mise en scène dans le développement de la valeur territoriale lorsque le cadre transactionnel capitaliste devient prédominant d'un point de vue territorial, c'est-à-dire lorsqu'il y a exploitation plus que construction de la valeur territoriale. Par exemple admettons un hôtel propriété d'une chaîne hôtelière cotée en bourse. La gestion locale de l'entreprise dépend non pas des résultats réels réalisés sur place, mais de l'échelle globale, non seulement de l'ensemble des résultats de l'entreprise mais surtout des mécanismes boursiers (Orléan & Diaz-Bone, 2013) augmentant (ou diminuant) la valeur du titre (voir p.ex. Annexe Montreux Point 11. Le Montreux-Palace). La continuité dans la gestion de l'établissement et dans l'insertion des acteurs dans la scène territoriale peut dans ce cas être mise en difficulté. Du point de vue des autres acteurs de la scène territoriale, qui sont de près ou de loin dépendants d'un tel acteur, dans le cas d'une fermeture d'hôtel par exemple, il y a oubli de la

reconnaissance, dans le sens que la valuation, de la part des administrateurs, fait fi des enjeux *concrets* de la scène territoriale, et agit en privilégiant la valeur marchande du territoire.

PARTIE III : DÉVELOPPEMENT, DÉCLIN ET VALEUR TERRITORIALE À FINHAUT, MONTREUX ET ZERMATT

La Partie I a présenté, de manière générale et conceptuelle, les principaux éléments qui constituent la transaction économique territoriale et la scène territoriale. Dans la Partie II on a développé les spécificités que peuvent prendre les transactions au regard des flux de revenus, et les spécificités des mises en scènes, au travers des transactions dans des cadres différents, lesquels donnant également forme à des processus de patrimonialisation distincts.

Cette Partie III est la recomposition dynamique, générale et spécifique des éléments présentés dans les Parties I et II. Jusqu'ici, le tourisme a inspiré un développement théorique utile à la compréhension de différents types de territoires. Dans cette Partie III, on traite des cas de territoires alpins concernés par le tourisme et de la problématique de développement à proprement parler. Le développement de ces territoires est décrit comme des enchaînements au cours du temps de transactions et de transformations de la scène. Théoriquement, il s'agit ici de considérer la valeur territoriale comme résultant de dynamiques verticales et horizontales : la valeur territoriale s'apprécie ponctuellement dans la diachronicité de l'histoire.

Le Chapitre 7 présente les éléments théoriques permettant de comprendre les dynamiques de développement et de déclin. Le territoire est intégré par différentes mobilités, concrètes, symboliques et marchandes. Dans le cas d'un développement, des transactions s'accumulent et/ou la scène se complexifie. Dans le cas d'un déclin, ce sont l'insuffisance des transactions et/ou les blocages dans la scène qui sont en cause.

Le Chapitre 8 reconstitue les trajectoires de développement des trois cas. Depuis la Révolution industrielle, chaque territoire a connu des périodes de développement et/ou de déclin. Du point de vue du développement, la patrimonialisation permet de créer de la valeur territoriale en jouant spécifiquement sur les décalages spatio-temporels sur la scène territoriale. Certaines transactions perdurent au cours du temps, des pratiques sont patrimonialisées, et créatrices de valeur : il s'agit d'effets positifs ou négatifs de dépendance de sentier (*path-dependancy*). Par exemple des transactions présentielles de séjour peuvent générer des revenus pendant plusieurs périodes, et la référence symbolique à des transactions de séjour d'une certaine période au cours d'une période ultérieure peut contribuer à la création de valeur. Sans être dupes du temps qui passe et de l'évolution de la scène territoriale, les acteurs valent des éléments relatifs à la spatialité mais aussi à la temporalité locale. Théoriquement, dans le processus de transaction les acteurs performent l'espace mais aussi le temps, la trajectoire du territoire lui-même ; ils ne le subissent pas plus diachroniquement qu'ils ne le subissaient synchroniquement avant le *performance turn* (voir Partie I Chapitre 1).

Dans la conclusion de cette Partie III, on remonte en généralité en mettant les résultats en lien avec les théories de l'urbanisation de Harvey : si ce dernier ne prend pas en compte les formes de vie économiques autres que le capitalisme, sa conception de la ville comme lieu de lutte entre les différentes présences ainsi que comme lieu d'investissements capitalistes pour la captation des dépenses s'avère pertinente pour mieux comprendre les enjeux sociaux dans le développement de territoires dont l'économie est dépendante des dynamiques présentielles.

Chapitre 7. Evolution de la valeur territoriale

Le sentier parcouru par les territoires en termes de mise en scène ne peut pas ne pas l'avoir été : les acteurs doivent gérer au fil du temps les conséquences des accumulations de transactions antérieures – la scène territoriale –, et générer l'accumulation de nouvelles transactions selon les diverses mobilités qui mettent le territoire en relation avec d'autres. Les modèles évolutionnaires classiques apportent des éclairages et outils utiles pour cette conceptualisation dans le temps.

L'irréversibilité est le principe fondamental des modèles de l'économie évolutionnaire (*evolutionary economic*) (Boschma & Frenken, 2005). On parle de dépendance de sentier (*path-dependancy*). Pour Streeck, l'irréversibilité est « the essence of history »; "Irreversibility does not, of course, mean that, for example, a transition from a military dictatorship to a democracy cannot in a colloquial sense be reversed, worth the military returning to power" (Streeck, 2009, p. 11). L'idée est que ce qui se passe d'un point de vue territorial est irréversible ; ici lorsque la scène dépend à un moment x de différentes mobilités (ainsi que toutes les avancées en termes de qualité de vie et d'émancipation qui ont accompagné cette mise en relation), un retour en arrière n'est pas possible. Table rase du passé n'est jamais faite. Ceci dit, les modèles évolutionnaires doivent être adaptés pour une approche résolument territoriale.

Une première limite est que dans les modèles de l'économie évolutionnaire (Boschma & Frenken, 2005), la courbe de l'évolution de systèmes de production évolue en fonction de variables quantitatives (seuil critique) ou « accidentelles » (aléatoires). Autrement dit ces modèles prennent en considération le phénomène temporel, sans toutefois proposer d'explication à ces changements. Ces modèles ne permettent pas de comprendre d'où naît l'innovation dans la mesure où ils laissent de côté toute considération qualitative du développement territorial. Les « incidents » (positifs ou négatifs) sont des points statiques sur une trajectoire dans un espace abstrait. Or, dans les approches territoriales où l'espace est conceptualisé comme concret, on constate que ce sont les incidents qui font l'histoire, précisément parce que l'espace concret est dynamique : les « incidents » sont générés de manière endogène.

D'autres concepts tirés de l'économie évolutionnaire sont également utiles à la compréhension des processus de développement; le concept de *lock-in* (Martin, 2010 ; Martin & Sunley, 2006) évoque l'impossibilité à changer de type d'activité en raison d'éléments (financiers, culturels, etc.) hérités du passé et contraignants (les *lock-ins* négatifs sont les résultats de *lock-ins* positifs). On peut évoquer également le concept de *résilience* qui s'applique plus à l'explicitation d'un processus de développement influencé de manière exogène. La première notion de résilience, qui est aussi appliquée en psychologie, en écologie etc., envisage en effet le retour à la normale après un choc (Hill et al., 2008). Dans la perspective évolutionnaire il s'agit d'une adaptation et d'une reconfiguration industrielle, technologique et institutionnelle de la structure régionale (Boschma, 2014).

Dans le cadre de cette thèse, on mobilise la dépendance de sentier pour rendre compte de l'interdépendance entre le passé et le présent, le présent et les projets pour le futur. Empiriquement, il faut envisager les conséquences d'une configuration économique d'une époque sur les suivantes et repérer qualitativement les processus d'innovation, d'adaptation voire

d'anticipation à de nouvelles formes de mobilités, via les scènes concrète, symbolique et marchande.

La seconde limite des modèles évolutionnaires est leur focalisation, comme l'ensemble des modèles en économie territoriale, sur la problématique industrielle traditionnelle. Or on a pu voir que la diversité des cadres transactionnels d'une part était à l'origine de la création de valeur économique des transactions présentes, et d'autre part avaient des conséquences différentes en termes de mise en scène. Dans la Partie II nous avons présenté les concepts de patrimoines romantique et industriel, issus de transactions antérieures et permettant la génération de nouvelles transactions. Selon l'accumulation des transactions, la valeur patrimoniale, et, *in fine*, territoriale, évolue positivement ou négativement.

Théoriquement, le rythme de l'insertion des différents territoires dans de nouvelles formes de mobilités marchandes (diversité des cadres transactionnels) a indirectement des conséquences sur le potentiel de création de valeur dans les transactions postérieures: au-delà des transactions effectuées à un temps x et des flux monétaires générés. Le type de transaction a une importance *symbolique* dans la création de valeur potentielle des transactions ultérieures : des accumulations de transactions marchandes à un moment donné constituent la scène territoriale qui suscite ensuite de nouvelles transactions. En effet, dans le même temps ces transactions constituent une mise en scène spécifique au vu des valuations ultérieures : par exemple si à un temps x l'accumulation a pour conséquence un développement important de l'immobilier, le territoire sera particulièrement marqué concrètement, symboliquement et financièrement par ces immeubles et pas forcément de manière positive.

A partir de là, on peut imaginer une typologie de processus évolutionnaires territoriaux:

- A. Développement par inscription du territoire dans les mobilités
- B. Développement par complexification locale
- C. Déclin par blocage local
- D. Déclin par contournement

Considérant ces quatre dynamiques, **on définit la valeur territoriale comme étant le reflet d'un niveau de développement de la scène territoriale qui résulte de la capacité d'un lieu à s'inscrire dans diverses formes de mobilités (symboliques, concrètes et marchandes) évoluant au cours du temps, et à se complexifier de manière à permettre sur la durée le maintien voire le développement de sa valeur.**

A. Développement par inscription du territoire dans les mobilités

Historiquement, les transactions marchandes basiques dépendent de la présence d'externes sur place, au départ les premiers touristes. Le territoire s'inscrit dans des mobilités concrètes. Ces transactions concernent dans un premier temps des biens et services mettant en scène le patrimoine romantique. Les premiers externes identifient les éléments de la scène territoriale organisée dans la logique de l'économie millénaire comme des éléments de patrimoine. Le territoire s'inscrit dans des mobilités symboliques. Les externes valuent les biens et services en fonction du sens qu'ils y attribuent (valeurs socio-culturelles), et en fonction de leur valeur marchande. Le territoire s'inscrit dans des mobilités marchandes. Les transactions territoriales successives concernent des biens et services (hôtels, etc.) qui reposent sur des connaissances

domestiques et constituent la mise en scène territoriale. On peut parler d'une dynamique de développement par inscription du territoire dans les mobilités (Figure 70).

Quand on parle d'industrie touristique, on parle de la sophistication organisationnelle et de la marchandisation de connaissances domestiques établies dans le cadre de l'économie millénaire et de l'économie de marché (héberger, nourrir, guider, divertir, etc.). Le caractère domestique et initialement non-marchand de ces connaissances constitue la force de cette industrie comme sa faiblesse. Il y a facilité d'entrée et de sortie des échanges marchands et de la dynamique de mise en scène. Au fil de l'accumulation des transactions, la scène territoriale se complexifie au niveau des cadres transactionnels.

L'accumulation des transactions mène ensuite à un niveau d'urbanisation suffisamment développé pour qu'il puisse répondre à la demande des externes notamment en termes de mobilité et plus généralement de confort. Ces réalisations passent presque systématiquement par une dynamique d'organisation du capital (des entreprises familiales en SA) et d'attraction des investisseurs externes, ce qui implique l'accumulation dans un nouveau cadre transactionnel. Ceci permet le développement de la scène territoriale favorisant la dépense des touristes (hôtels, chemins de fer, etc.), mais devrait d'autre part être contenue afin de ne pas détruire les ressources patrimoniales (et notamment les ressources foncières) ; les diverses activités économiques se couplent de manière à créer et recréer la valeur territoriale. Les conséquences d'un développement par l'insertion dans les diverses mobilités est la complexification de la scène territoriale.

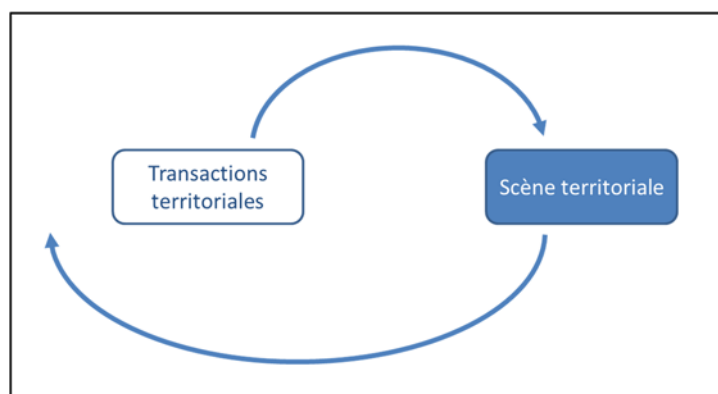


Figure 70. Développement par inscription du territoire dans les mobilités. Source: Elaboration propre

B. Développement par complexification locale

Le territoire peut également connaître un développement grâce à l'urbanisation. Ce sont les multiples présences sur place qui permettent la création de nouvelles infrastructures et prestations. Celles-ci sont destinées aux externes, mais pas seulement.

Au 19^{ème} siècle, la diversité des mobilités était réduite ; il s'agissait pour les territoires alpins de s'adapter aux mobilités (de personnes) concrètes, d'une population spécifique, « étrangère » (bourgeoise et aristocratique, citadine). Avant de parler systématiquement de « tourisme » en Suisse, on parle d'« industrie des Etrangers ». Ce terme ne nous informe pas sur la provenance de

la clientèle – les touristes ou entrepreneurs suisses, citadins, sont considérés comme des étrangers, comme Seiler à Zermatt par exemple – mais plutôt sur l'interprétation qui est faite de cette activité économique. Il n'est pas alors question que les locaux puissent être des consommateurs de loisirs, par exemple d'excursions en chemin de fer à crémaillère. Or, si cela est une évidence aujourd'hui, il est nécessaire de réaliser l'étape que cela constituait pour les acteurs locaux. Le terme « office du tourisme » apparaît d'ailleurs lorsqu'il y a présence d'étrangers et présences locales significatives en termes de flux. Si on peut les considérer comme des « ancêtres des offices du tourisme » (Humair, 2011a, p. 26), la filiation avec les sociétés de développement des offices du tourisme d'aujourd'hui interpelle (les sociétés de développement aujourd'hui font toujours le lien entre les habitants et les autorités, mais leur caractère touristique a disparu lors des créations des offices du tourisme). La différence tient en ce que le divertissement est organisé de manière marchande à un moment donné, et que cette mise en scène est identifiée comme « porteuse de croissance » en raison de la provenance externe des participants à l'échelle de la région. Certes, historiquement, avec l'augmentation progressive du pouvoir d'achat, le potentiel de mobilité pour la consommation a cru, de même que la zone de chalandise des régions et *in fine* leur potentiel de développement. Autrement dit, à chaque époque correspond un idéaltype de scène territoriale ; par exemple pas d'excursionnisme possible en 1870, mais omniprésent un siècle plus tard.

La complémentarité de cette attractivité pour les dépenses d'externes doit être complétée par la consommation domestique non seulement en termes de flux pour éviter les fuites des particuliers, mais également afin de gagner en qualité dans une perspective patrimoniale, c'est-à-dire dans une optique de création et de recreation de ressources – de ce qui fait la spécificité territoriale. Par exemple telle activité culturelle, ou tel type de commerce local. De plus, dans le cas où l'organisation des entreprises concernées s'inscrit à un niveau local, les fuites des revenus des entreprises sont également évitées. Il en va de même pour les cadres et les personnes à haut revenu.

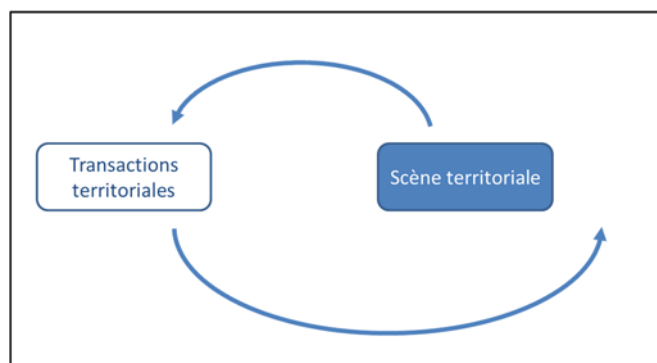


Figure 71. Développement par complexification locale. Source: Elaboration propre

Parce qu'elle est une institution issue de l'économie millénaire qui s'inscrit dans l'économie de marché, la bourgeoisie est une institution qui participe à la complexification locale (voir Chapitre 4 Point 4.3.).

Jusqu'à l'arrivée du tourisme dans les régions, la combinaison institutionnelle entre les échelles cantonale et fédérale ne posait pas problème, dans la mesure où elle servait littéralement l'organisation économique millénaire des habitants ; il n'y avait pas disjonction entre les enjeux politiques, communautaires et économiques, la bourgeoisie gérant dans un esprit communautaire

l'ensemble des propriétés communes. Néanmoins, ce n'est pas seulement la venue des touristes qui influence l'évolution institutionnelle, mais la venue d'entrepreneurs de l'extérieur. C'est la différence qui permet de distinguer les cas de Zermatt et de Finhaut. Dans le premier cas, Alexandre Seiler, entrepreneur valaisan originaire de la vallée de Conches, développe des hôtels à Zermatt et suscite des réactions de la part des locaux, tandis qu'à Finhaut, aucun acteur de ce type ne vient troubler l'économie locale au point de remettre en question l'organisation politique institutionnelle territoriale.

Les entrepreneurs tels que Seiler s'appuient sur les institutions cantonales et fédérales, tout en désirant pénétrer les institutions communautaires locales et s'intégrer ainsi au mieux aux acteurs locaux participant à la mise en scène territoriale. En 1871, cela fait près de vingt ans que Seiler exploite des hôtels à Zermatt. Il adresse une demande pour intégrer la bourgeoisie de Zermatt, demande motivée par l'importance de son entreprise pour l'ensemble de la communauté locale d'un point de vue économique (Kämpfen, 1942). Pour Seiler, l'intégration à la bourgeoisie locale représente des intérêts politiques en termes de réclamation du droit de cité d'un citoyen rapidement devenu incontournable dans la commune. Néanmoins, des intérêts financiers motivent vraisemblablement cette demande : l'incorporation signifierait la gratuité pour l'estivage de ses bêtes, et de la coupe pour le bois de chauffe de ses hôtels (Julen, 1991) (voir également Annexe Zermatt Point 23.1. Les hôtels Seiler et les hôtels de la bourgeoisie). Après une longue bataille juridique, la famille Seiler acquiert la bourgeoisie de Zermatt en 1889.

C. Déclin par blocage local

Dans un contexte de mobilité des personnes, de l'information et du capital croissant, les territoires alpins suisses depuis le 19^{ème} siècle se sont complexifiés, et ont eux aussi contribué à stimuler ces formes de mobilité. Une certaine ouverture aux présences d'externes et aux logiques de l'économie de marché a été nécessaire, mais des régulations ont également conduit ce développement. L'enjeu pour les territoires dont le développement repose sur l'économie présentielle se décline ainsi entre la nécessité d'attirer des personnes (y compris leur pouvoir d'achat, des entreprises et leurs connaissances), tout en évitant les fuites, mais en laissant néanmoins l'ouverture nécessaire pour que la scène se restaure, et s'adapte progressivement aux conditions permettant les divers types de présence. Dans le cas d'une fermeture, c'est à un déclin par blocage que l'on fait face (Figure 72).

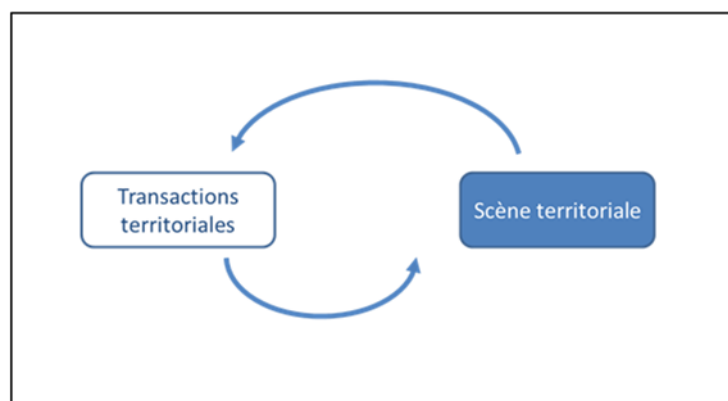


Figure 72. Déclin par blocage local. Source: Elaboration propre

Face aux mobilités, la scène territoriale doit s'adapter, au risque de voir se développer des situations négatives, concrètement, symboliquement ou économiquement. Par exemple, concrètement, un site naturel fréquenté de manière intensive sans que cette fréquentation soit régulée peut subir des dommages environnementaux. Dans certains cas, par exemple de pollution, la santé des personnes présentes peut être atteinte. Symboliquement, l'adaptation aux nouvelles formes de mobilités au travers des différents médias est nécessaire. Les acteurs de la scène territoriale doivent être actifs symboliquement parlant. La perte de maîtrise de l'image d'un territoire par exemple par les acteurs locaux, ou son détournement, peut être problématique si elle est instrumentalisée par d'autres (d'autres territoires, des entreprises, etc.). Au niveau des mobilités marchandes, l'accumulation de transaction dans différents cadres est nécessaire, au risque de rester en retrait, de ne pas parvenir à trouver les ressources financières nécessaires à la réalisation d'infrastructures lourdes par exemple.

D. Déclin par contournement

Dans les trois cas de blocage, et d'autant plus lorsque les trois cas de figure se combinent, il y a risque de déclin par contournement, également aux niveaux concret, symbolique et marchand : moins de présences (contournement du territoire par les personnes vers d'autres territoires), moins d'informations et de connaissances, moins de revenus et d'investissements. Mais le déclin par contournement n'est pas forcément causé par un blocage. Il peut également être la conséquence de suraccumulations – également sur les trois dimensions de la scène territoriale.

Les mobilités concrètes, symboliques et marchandes sont plus ou moins régulées localement. Deux situations négatives peuvent se présenter en ce qui concerne la scène marchande, une suraccumulation des transactions marchandes consécutive à une sur-fréquentation des externes, qui ne parvient pas à être régulée localement qui peut être combinée à une suraccumulation de transactions financières menant à un « sur-régime » (Tissot, 2012). Passé dans les deux cas un point de non-retour, on assiste à un déclin par contournement (Figure 73), où la scène territoriale est contournée par les consommateurs et les investisseurs.

Economiquement, selon le réseau entretenu avec des acteurs des grands centres urbains notamment, le capitalisme à proprement parler se développe. C'est une mobilité relative à la scène marchande qui est appropriée ou non par les acteurs ; des transactions relevant d'un autre cadre transactionnel participent au développement de la scène territoriale en apportant de l'extérieur les capitaux nécessaires aux investissements. L'économie de marché, elle, reste la base *réelle* des transactions sises sur le territoire. Mais le capitalisme débouche toujours, s'il n'est pas contrôlé par de puissantes institutions, sur la suraccumulation et, à terme, à des crises majeures entraînant la dévalorisation des actifs territoriaux. Après 1914, certains investisseurs se sont probablement « refaits » ailleurs ; les conséquences de la bulle ont dû être gérées par ceux qui restaient sur place, qui n'ont pas pu se reconvertir. Certains de ces derniers agissaient pleinement dans le cadre capitaliste. Pour autant, ils n'étaient pas des capitalistes au sens où ils étaient des entrepreneurs ancrés dans le territoire, et ne bénéficiant pas de la marge de manœuvre d'un autre type d'acteur capitaliste, le détenteur d'actions, agissant selon les principes de la théorie du portefeuille dispersant ses investissements et minimisant ainsi les risques de perte de son capital. A la Belle-Epoque par exemple, ce type d'acteur capitaliste existait certes, mais les transactions financières

complètement déconnectées des transactions économiques *réelles* n'étaient pas si déterminantes pour l'ensemble de la société. Aujourd'hui, la disponibilité de l'information et la mobilité du capital ont considérablement fait évoluer la situation.

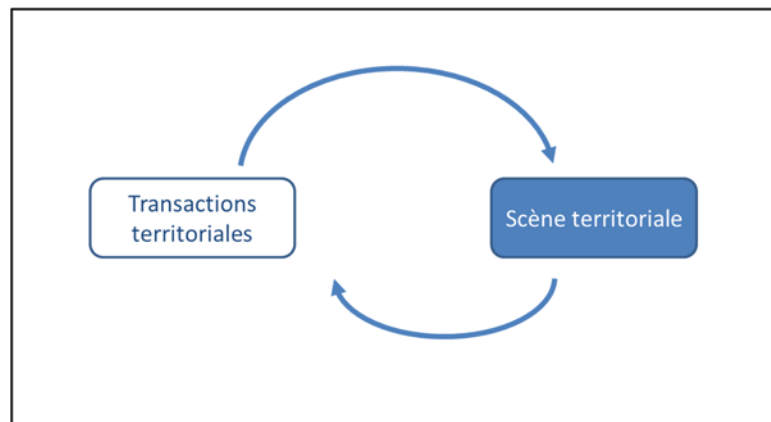


Figure 73. Déclin par contournement. Source: Elaboration propre

Lorsqu'elle tend vers un capitalisme non contrôlé, l'économie présentielle tend à la privatisation des ressources communes : sol, eau, électricité – qui était au début du 20^{ème} siècle exceptionnelle mais aujourd'hui est un bien de consommation aussi banal que de l'eau. « La consommation du paysage nécessite [donc] l'achat d'un point de vue » (Facchini, 1993, p. 15). « Pour satisfaire sa demande de paysage, il suffit de s'approprier privativement le sol » (Facchini, 1993, p. 15). La question de la propriété est donc incontournable, propriété foncière et propriété des entreprises, littéralement du « capital territorial ». La dépendance de sentier à ce titre est fondamentale pour les acteurs locaux publics : une fois les propriétés cédées, la récupération de ces biens est difficile. Ensuite, le problème de l'économie présentielle dans un cadre transactionnel capitaliste est qu'il vient renforcer la tendance à la privatisation des ressources (et notamment foncières) en raison de l'effet de rente créé.

Le capitalisme induit un développement spécifique de la scène territoriale, permet le développement de transactions marchandes dans un premier temps, mais comprend le risque d'un contournement. Pour les premiers investisseurs touristiques, les investissements sont rentables à l'époque car les prix des terrains sont acquis au prix de leur valeur d'usage agricole, mais rémunérés au prix de la valeur d'échange touristique. « Le processus de formation et de reproduction d'un territoire est celui de la constitution et de la transmission d'un patrimoine de ressources publiques à telle ou telle échelle spatiale. Ce patrimoine est un ensemble de ressources libres, des ressources naturelles, des ressources-externalités et des ressources produites — mais aussi des œuvres — qui ne font pas l'objet d'une appropriation privative. Elles sont à la disposition potentielle de tous ceux qui s'activent dans cet espace. Cela signifie qu'il est le résultat d'un processus de structuration en ressources d'éléments naturels, d'externalités positives, de produits libres et d'œuvres non protégées par des acteurs propres à l'espace considéré et que ces ressources ne deviennent effectives qu'à la suite d'un processus d'activation engagé par l'utilisateur » (Billaudot, 2005, p. 105). Il peut théoriquement y avoir accumulation de transactions par inscription du territoire dans des mobilités marchandes capitalistes, forts investissements, mais nulle inscription du territoire dans les mobilités concrètes : on se retrouve dans le cas des « villes fantômes », connues notamment en Espagne, où subitement en 2008 non seulement ces zones ont connu un déclin par contournement des usagers, mais par

contournement des investissements : les faillites ont littéralement laissé en plan les chantiers en cours.

Chapitre 8. Trajectoires de développement de Finhaut, Montreux et Zermatt

Ci-après, on trouve une présentation des études de cas. Il s'agit de restituer une image synthétique de l'ensemble de la trajectoire de chaque cas. Par conséquent, plutôt qu'une restitution trop analytique, qui aurait été très hachée à la lecture, on a préféré ici reconstruire ces trajectoires selon les éléments les plus saillants qui sont ressortis du terrain. C'est une logique chronologique de narration qui a été adoptée. Ainsi, les résultats ne sont pas comparables terme à terme, en revanche, l'image globale est davantage respectée et la lecture en est plus agréable.

Dans les trois cas, la situation avant 1914 a des conséquences fondamentales sur la suite du développement. Pendant tout le 19^{ème} siècle, les territoires se développent en s'insérant dans de nouvelles mobilités, ce qui complexifie les scènes territoriales localement. Chaque scène territoriale subit différemment les effets de la Première Guerre mondiale. Pour tous les territoires, les conséquences sont une baisse des flux de revenus par la baisse de la fréquentation. Sur le long terme, un décalage ensuite se crée entre les scènes territoriales d'ores et déjà auparavant inscrites dans les réseaux de mobilité des consommateurs et les éléments plus généralement valués ; d'autres activités/produits/codes esthétiques, etc. 1914 est donc un tournant pour les scènes territoriales. Après cette date les trajectoires de nos cas divergent.

Durant l'entre-deux-guerres, les pays voisins de la Suisse mènent d'intenses campagnes publicitaires, offrent des avantages aux touristes étrangers séjournant dans leur pays (par exemple une devise touristique en Italie, 20% inférieure à la lire, des rabais sur la benzine, les chemins de fer). La Suisse réagit, les Chemins de Fer Fédéraux (CFF) émettant des rabais sur les billets destinés aux voyageurs étrangers en 1931-1933, l'Etat subventionnant une garantie de la livre aux touristes britanniques en 1933-1934. Durant cette période, le corporatisme joue un rôle fondamental, au niveau fédéral et comme on le verra également au niveau local. La Société Suisse des Hôteliers (SSH) est à l'origine de toutes les mesures fédérales prises, et facilement acceptées, par la Confédération. Tout en limitant le libéralisme (voir Partie I Point 3.2.3.), et en se battant contre les prix cassés, elle est active dans la rénovation du secteur en insistant sur son image, insistant sur la qualité. La SSH soumet à ses membres une taxe publicitaire versée à l'Office National Suisse du Tourisme (ONST). Le marketing change de direction durant ces années. La Fédération suisse du tourisme est fondée en 1932, l'office central suisse du tourisme qui réunit les services publicitaires des CFF et de l'ONST en 1937. Jusqu'ici, les CFF jouaient un rôle central, ils sont désormais un moyen, et non une fin.

La politique de la SSH est de maintenir des prix élevés, et de tendre vers un tourisme qui se distingue du sillon qui se trace alors en Europe : les vacances populaires. Or pour les acteurs locaux entrés sur le marché précédemment, la situation est trop difficile parce qu'ils ne sont pas en mesure de proposer une offre à forte valeur ajoutée : les scènes territoriales sont incohérentes, peu valuées, la valeur territoriale dépend du sentier parcouru. En 1935, après le Tessin, des hôteliers montreusiens¹⁸⁸ par exemple s'associent à Duttweiler et à son « Hotel-plan » (Narindal,

¹⁸⁸ On ignore malheureusement leur nombre. Anna Rouge à l'Alpina y renonce (Dechêne, 1998) (Voir Annexe Montreux Point 7.2. Le Pavillon des Fougères).

2012). Paradoxalement, le caractère novateur de cette initiative permet de générer de la propagande gratuite pour la scène territoriale, contrariant encore les dirigeants locaux de la SHM, qui s'efforcent de cibler leur propagande sur une clientèle aisée. Certains hôtels sont même directement repris par des organisations syndicales pour promouvoir les vacances des travailleurs, comme l'hôtel de Sonloup, aux Avants, racheté par la Fédération Suisse des Cheminots (Cochard, 2010). Certains moyens de transport sont rapidement bénéficiaires de subventions ou de prêts (par exemple les bateaux de la Compagnie Générale de Navigation (CGN), cette dernière s'attellant à grands frais à la restauration de sa flotte Belle-Epoque (voir Point 8.2.2.)), et/ou à leurs fonctions pour la mobilité inter-régionale.

Le problème qui se pose après la période de sur-régime est la captivité des acteurs (les hôteliers avec leurs hôtels, les investisseurs avec leurs investissements, les communes avec leurs infrastructures, tous avec des dettes). Cette captivité conduit les acteurs à Montreux et à Zermatt à être à nouveaux proactifs, c'est-à-dire innover, proposer des nouvelles solutions en matière d'utilisation des infrastructures pour l'inscription dans de nouvelles mobilités, ce qui n'a pas lieu à Finhaut. En ce qui concerne les chemins de fer par exemple, le problème principal est que ces lignes ne garantissent pas la génération de revenus suffisants pour couvrir des frais d'exploitation importants, et encore moins pour dégager des bénéfices : leur gestion est intégrée à l'ensemble de la scène territoriale, dans laquelle les acteurs publics jouent un rôle prépondérant – ils entretiennent des aménités à un coût important. Ces infrastructures constituent toujours des aménités (patrimoniales) aux différentes présences, contribuant directement ou indirectement à la valeur territoriale.

En ce qui concerne les présences de séjour individuelles, après la Seconde Guerre mondiale, concrètement, symboliquement, et financièrement les scènes territoriales ne peuvent plus correspondre plus aux nouvelles attentes des consommateurs. Les infrastructures hôtelières sont anciennes, démodées, la fonctionnalité des produits et services touristiques ne répond pas aux demandes en termes de loisirs, les prix sont trop élevés. Et, pendant ce temps, les territoires attractifs pour les dépenses se multiplient, pour les loisirs dans un premier temps surtout. Les Grisons et le Valais en Suisse principalement, mais également l'étranger. Tandis que la concurrence a terriblement augmenté, et dans cette activité économique où le confort et la modernité sont des éléments indispensables pour les consommateurs, les territoires entrant sur le marché du tourisme d'agrément sont décidément favorisés, car les motifs valorisants dans les transactions antérieures ne se sont pas encore sédimentés au niveau de la scène territoriale ; des territoires plus ou moins vierges sont plus adaptés. C'est sur ces territoires que vont être créées les stations « *ex nihilo* ».

8.1. Finhaut

8.1.1. 19^{ème} siècle ; inscription dans les mobilités et exploitation de la rente de situation

Au milieu du 19^{ème} siècle, Finhaut se présente comme un village dont l'économie ne suffit pas à empêcher l'émigration. La population de Finhaut baisse en effet dans un premier temps (de 470 habitants en 1850 à 400 en 1880). Les acteurs locaux n'interviennent pas pour tirer parti de leur situation de lieu de transit : formellement d'après la société des guides du Valais, aucune règlement ni tarification n'étaient en vigueur dans un premier temps sur la route Salvan-Finhaut¹⁸⁹, et d'après les éléments que nous avons pu recueillir, la profession de guide n'est pas embrassée par les locaux. Quelques auberges hébergent des gens de passage (voir Annexe Finhaut Point 1. L'hôtellerie et la restauration jusqu'à la Seconde Guerre mondiale), mais pas directement au village. La géographie des lieux constitue le territoire en une scène territoriale, dans la mesure où il est situé sur les trajectoires des consommateurs mobiles de cette époque. La scène se complexifie ensuite avec la construction d'établissements dans les années 1895 au sein du village, destinés aux personnes présentes pour des séjours.

Durant les premières décennies de la trajectoire, les personnes résidant à Finhaut sont très largement originaires de la commune, par exemple en 1888 (OFS) 374 personnes sur 396 habitants. En 1900, on compte 27 valaisans originaires d'une autre commune, 10 personnes originaires d'un autre canton suisse, et 32 étrangers. Dans un territoire comme Montreux, où l'immigration, notamment nationale, est importante, on observe une certaine mixité. A Finhaut, la population non-touristique est figiolaine : paysans, artisans et petits commerçants. De plus cette population s'exprime encore volontiers en patois. Entre les hameaux de la commune, la communication a lieu le dimanche après la messe, à l'occasion de la criée publique. Les premiers médecins dont il est fait mention à Finhaut ne concernent en outre pas la population. Pour cette dernière, avant 1925 et la création d'une caisse maladie, il n'y a pas de médecin¹⁹⁰.

Le nombre de personnes ayant une activité lucrative dans l'hôtellerie croît de manière importante, sans pour autant que cette croissance de l'activité touristique n'impacte de manière conséquente sur la structure socio-économique du district : l'agriculture est encore tout à fait prédominante. Grâce aux activités présentiels de séjour avant 1914, les activités locales artisanales s'intensifient progressivement au fil du développement. Cette mutation de l'économie locale est due à l'importance croissante des revenus basiques, générant des revenus induits. Jusqu'en 1893, la commune n'encaisse des taxes industrielles que de la part des hôtels et pensions (5), hormis la fabrique de tabac à Châtelard (dont le propriétaire est également celui de l'hôtel Suisse). Mais outre le tabac fabriqué au Châtelard, aucun bien industriel n'est exporté. L'année 1895 voit apparaître trois nouveaux établissements de séjour : l'hôtel du Perron, le Chalet Suisse et la Pension Glacier du Trient. En 1896, c'est l'hôtel Mont-Fleuri qui ouvre.

¹⁸⁹ Règlement du 30 mars 1858 des sociétés de guides du Valais

¹⁹⁰ D'après Charles Lugon Moulin, seul le Dr. Brocard venait une fois par semaine, à la vieille poste. En 1925, une caisse maladie est créée, et en même temps le premier contrat avec un médecin est signé, le Dr. Propst, un bernois.

Les acteurs financiers qui œuvrent à la réalisation du chemin de fer Martigny-Châtelard (MC) à partir du dépôt de la concession en 1902 sont externes. Non seulement le MC ne puise pas ses ressources financières au niveau de la scène territoriale, mais il en va de même au niveau des ressources humaines pour son exploitation. En effet le MC externalise son exploitation en la confiant aux CFF, tout comme la Compagnie du chemin de fer Viège-Zermatt (voir Annexe Zermatt Point 27.1. Le BVZ).

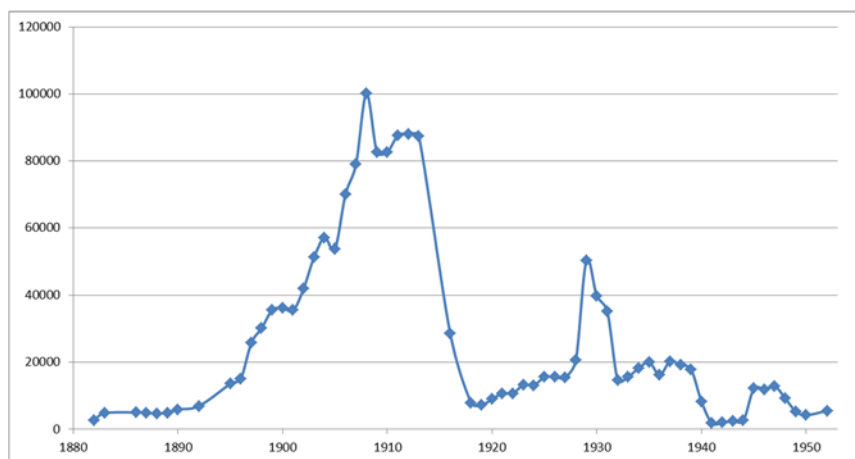


Figure 74. Totaux des montants taxés pour les pensions et hôtels à Finhaut entre 1880 et 1952. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1882- 1952).



Figure 75. L'hôtel Bristol construit en 1908 (ici en 1952, en tant que préventorium de Clairval. Source: www.ebay.fr.

Mais ce désencastrement n'a pas de grandes conséquences dans un premier temps dans la mesure où le contournement ne contrarie pas l'accumulation des transactions via les présences de passage ou les séjours. Au niveau des bénéfices des hôtels et pensions taxés, on observe une progression jusqu'en 1908, année où les montants totaux taxés se montent à CHF 100'100.-. Si les années 1909 à 1913 sont également excellentes, nous notons cependant que c'est bien durant cette année 1909 que Finhaut connaît, du moins au niveau de l'imposition des entreprises concernées par l'hébergement, son apogée « touristique ». Sans doute les hôteliers de la région ont pu après ses deux années de mise en service apprécier là toutes les retombées positives du chemin de fer. C'est vraisemblablement le cas de l'hôtel Suisse au Châtelard. La part de l'hôtellerie dans la génération de revenus basiques est alors prépondérante pour l'ensemble de la scène territoriale. L'exemple de l'hôtel Suisse permet d'apprécier l'influence économique positive de l'économie présentielle sur la population de Finhaut, dans la mesure où quelques familles sont propriétaires de ces entreprises (Figure 76).

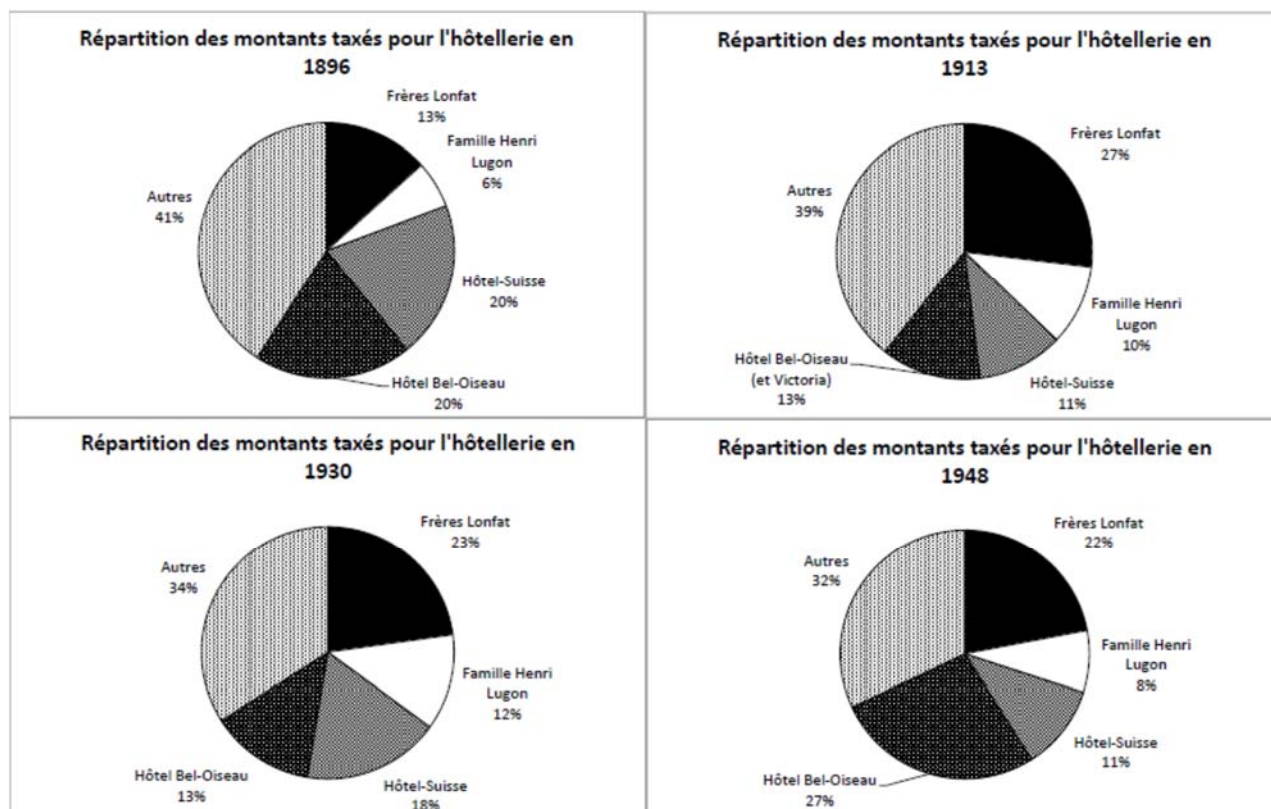


Figure 76. Répartition des montants taxés pour les hôtels et pensions en 1896, 1913, 1930 et 1948. Note : Les hôtels des Frères Lonfat regroupent : le Grand-Hôtel de Finhaut, l'hôtel Beau-site, l'hôtel Bristol. Les hôtels de la famille Henri Lugon regroupent : l'hôtel du Perron II, hôtel Giétroz Terminus, la Pension Regina)

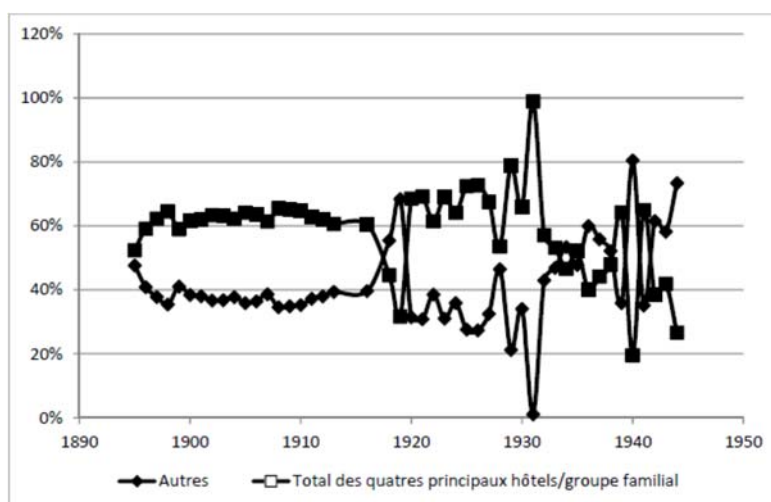


Figure 77. Montants taxés pour les hôtels et pensions entre 1895 et 1944. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1920- 1925).

Le cas de l'hôtel Suisse (voir Annexe Finhaut Point 1. L'hôtel Suisse) permet d'apprécier de manière synthétique la problématique des activités basiques à Finhaut avant 1914. L'hôtel Suisse est une entreprise familiale, dont l'expansion repose sur le dynamisme d'un entrepreneur. Eugène Vouilloz fait d'abord construire son auberge sur un terrain communal non pas acquis par l'hôtelier, mais accordé seulement sous réserve que la commune en redevienne propriétaire dès

lors que le bâtiment n'existerait plus ¹⁹¹. On pourrait penser que cette politique vraisemblablement informelle de droit de superficie se justifiait par le caractère pionnier et exceptionnel d'une telle entreprise à cette heure. Or on peut dire que ce n'est pas le cas, puisque lorsqu'en 1898 Eugène Vouilloz souhaite acheter un terrain à proximité de son établissement pour l'agrandir, cette demande est refusée par le Conseil¹⁹². Si ce refus pourrait ne pas être sans lien avec une volonté de deux des membres du Conseil, également hôteliers (Justin Lugon du Chalet Suisse et Daniel Lonfat du Grand-Hôtel et président de la commune), de limiter la concurrence, il peut également s'expliquer par le maintien d'une pratique courante consistant systématiquement à ne pas vendre de terrain communal à certaines fins de développement. On peut dire du moins que le développement de cette activité n'est pas soutenu dans le cas présent par les autorités locales.



Figure 78. Hôtel Suisse. Source: www.delcampe.ch.

De plus, l'importance quantitative de l'hôtel Suisse sur l'ensemble de l'hôtellerie de Finhaut nous permet de relativiser l'importance *a priori* prédominante du village de Finhaut en tant que tel, c'est-à-dire en particulier du lieu-dit La Cotze, et de la zone progressivement construite de là au Léamon (en haut du village, côté est). Pour rappel (voir la Figure 20), le territoire communal est vaste et dispersé. Le Châtelard (où est situé l'hôtel Suisse) se situe dans le fond de la vallée, à 40 minutes à pied du village de Finhaut, qui se situe sur les hauteurs dans la vallée du Trient. Au-dessus du village et notamment dans le secteur d'Emosson (là où sera construit le barrage) se situent des restaurants d'altitude. Cette disparité topographique dans l'accumulation nous apparaît particulièrement importante, d'une part en raison de l'importance de l'hôtellerie de transit, mais également au regard de l'importance des établissements d'altitude, compléments d'une activité hôtelière au village, puis régulièrement indépendante (les restaurants d'altitude progressivement ne sont plus des « annexes » des hôtels du village, mais sont gérés à part entière). Bien que quantitativement les restaurants ne jouent pas un rôle fondamental durant cette période, leur présence est néanmoins qualitativement très importante, car ils participent de la complexité de la scène. Des établissements situés au village et en altitude sont tenus par les mêmes familles (voir Annexe Finhaut Point 1. Cafés et restaurants).

¹⁹¹ Séances du conseil communal 1880, Archives communales de Finhaut

¹⁹² Séances du conseil communal 1898, Archives communales de Finhaut



Figure 79. « Chez Ernest », café-restaurant Emosson. Source : Charles Paris, Médiatèque Valais, Martigny.

Jusque dans les années 1880 à Finhaut, les enjeux d'organisation financière consécutifs à la fréquentation touristique sont inexistants politiquement (Sauthier, 2013a). Les enjeux politiques ne se situent pas dans l'insertion dans les mobilités ni dans la complexification locale. D'après nos informations la récolte des taxes industrielles ne débute qu'en 1881. Il se pourrait que compte tenu de la relative autonomie des communes valaisannes en termes d'imposition par rapport aux dispositions cantonales à cette époque, l'hôtellerie de passage ne soit pas à proprement parler considérée comme une industrie, par opposition au tourisme de villégiature, qui s'affirme justement dans les années 1880 et surtout 1890. Il n'en reste pas moins qu'aucune taxe industrielle ne permet à la commune de financer quelque infrastructure, si tant est qu'elle l'ait envisagé – ce qui ne semble pas être le cas. Les acteurs privés de leur côté financent leurs infrastructures d'hébergement. Cette double dynamique permet des présences d'externes mais pas de développement de l'urbanisation ; sur le long terme cette limitation du développement aura des conséquences importantes.

Les hôteliers de Finhaut restent vraisemblablement ancrés non seulement au niveau du territoire communal pour le développement de leurs affaires, mais les propriétaires – d'après les informations que nous avons pu recueillir – n'ouvrent pas le capital de leur entreprise à des actionnaires extérieurs, pas plus que des investisseurs extérieurs n'investissent directement dans un établissement qui leur serait propre. Les fonds nécessaires au développement des hôtels sont vraisemblablement mobilisés au sein même de la communauté via d'autres acteurs locaux. En l'absence d'archives pouvant alimenter cette information, nous nous en remettons aux témoignages anonymes recueillis à l'occasion de la fréquentation du terrain : les établissements se sont multipliés notamment grâce aux cautions accordées aux futurs exploitants par leurs proches. Probablement que ces créiteurs ont été des agriculteurs, accordant leur confiance sur la base de rapports millénaires, et non des risques éventuels d'investissements dans des hôtels. Si certains acteurs locaux sont alors vraisemblablement engagés financièrement dans l'hôtellerie, ceci ne fait pas de la population une population homogène vis-à-vis de l'économie présente. A Finhaut entre les années 1880 et l'entre-deux-guerres, un fossé se creuse entre les habitants interagissant économiquement dans des cadres différents, sans complémentarité. Comme en témoigne Charles Lugon Moulin ¹⁹³, les habitants vivant du tourisme se distinguaient des agriculteurs : « La Cotze et le Léamon [l'est et l'ouest du village de Finhaut lui-même], c'était pas la même chose, on n'était pas tellement d'accord. Le Léamon c'était plutôt des paysans, alors qu'à la Cotze c'était les hôteliers, le buraliste, c'était les grands. »

A partir des années 1895 surtout, s'il y a complexification de l'offre touristique en termes de confort notamment, au Châtelard et au village, on ne parle toujours que d'un tourisme artisanal

¹⁹³ Entretien Charles Lugon Moulin

en raison de la simplicité des structures juridiques et financières des entreprises ainsi que des services que ces dernières offrent ; la scène territoriale est reliée à d'autres, mais seules l'accumulation de séjour et les (ré)investissements des locaux contribuent à la mise en scène. De fait les acteurs principaux sont peu nombreux, et issus du territoire. L'organisation urbaine ne franchit pas de seuil suffisant pour engendrer un développement endogène soutenu, nourri par une réinjection des profits dans la mise en scène territoriale.

Jusqu'en 1914, à Finhaut comme dans d'autres cas les infrastructures et activités de divertissement sont l'œuvre des hôteliers. A l'époque, la randonnée constitue une activité touristique de premier plan. Les acteurs engagés dans des activités touristiques sont coordonnés de manière informelle au niveau local : les liens faibles avec l'extérieur – hormis les touristes eux-mêmes – contrarient le développement de la dimension symbolique de la scène territoriale. On ignore si à titre individuel la plupart des hôteliers étaient actifs au sein de la Société des maîtres d'hôtels de la Vallée du Rhône et de Chamonix (future Union Valaisanne du Tourisme), créée en 1879 (Erné, 1987). C'était le cas du moins de Joseph Chappex (Hôtel Bel-Oiseau) et d'Alphonse Lonfat (Grand-Hôtel notamment), puisqu'on sait d'eux qu'ils ont été délégués auprès de la Société Suisse des Hôteliers pour le Valais¹⁹⁴. Pour ces deux acteurs du moins, on peut imaginer que les associations professionnelles ont joué le rôle de plateforme, de mise à disposition d'informations, en d'autres termes d'apprentissage. Quant au relais de ces informations au restant des acteurs, nous ne saurions l'infirmier ou l'affirmer. En 1898 néanmoins, l'assemblée générale de l'association se tient à Finhaut (Erné, 1987).

D'un point de vue général, les montants taxés croissent (Figure 80) à un rythme plus soutenu à partir de 1895. Les volumes des revenus basiques concernent essentiellement les pensions et hôtels avec une phase de construction bénéficiant aux entrepreneurs et une part grandissante des bazars et magasins. Dans les dernières années du 19^{ème} et au tournant du siècle, les bénéfices des débits de vin, par exemple d'Auguste Vouilloz et d'Emmanuel Lonfat (premiers débits de vins mentionnés dans les registres de la taxe industrielle de Finhaut), ne rivalisent alors pas avec ceux des établissements de séjour, soit CHF 100.- pour les premiers et une moyenne de CHF 1'693.75.- pour les pensions et hôtels. Il en va de même pour les artisans : CHF 300.- pour les scieries de Jean Joseph Vouilloz au Châtelard et Auguste Lonfat à la Cotze, CHF 150.- pour la forge de Valentin Hugon et CHF 400.- pour celle d'Eugène Lugon.

¹⁹⁴ « Les Hôteliers suisses à Interlaken », in *Le Confédéré*, 18 Juin 1928, p. 2

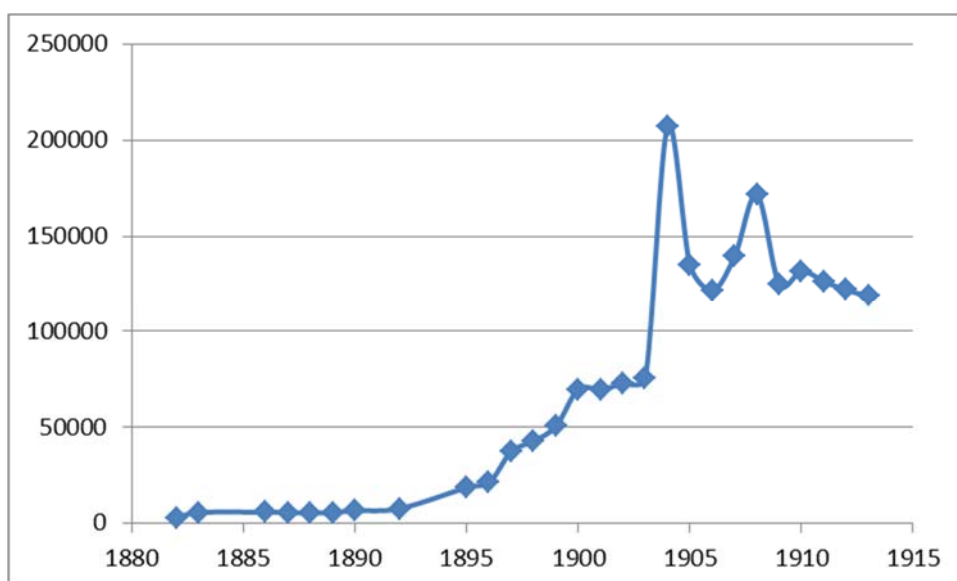


Figure 80. Total de l'ensemble des montants taxés par la taxe industrielle de 1882 à 1913. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1892-1913).

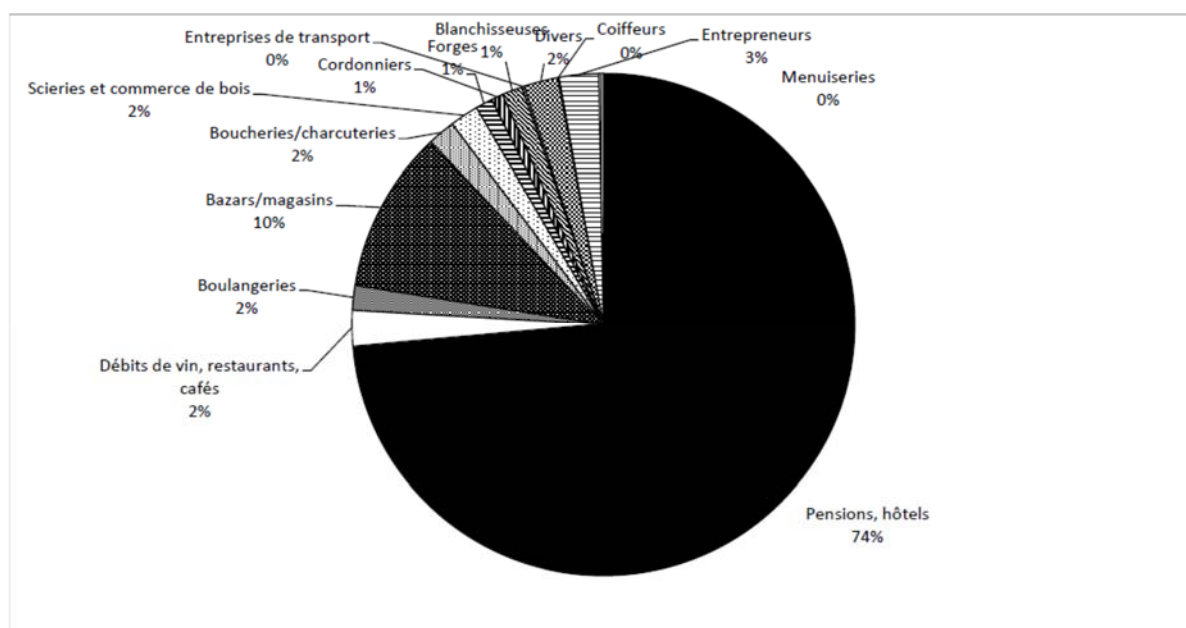


Figure 81. Les montants taxés des diverses branches en 1913. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1913).

Le total des montants pour les entreprises taxées à Finhaut explose en 1904, en raison des travaux de la ligne de chemin de fer : la construction permet aux finances communales de dégager des revenus directs via la taxe industrielle, mais génère d'autre part une série de revenus pour les magasins et certains cafés et restaurants. Ainsi cette année-là l'entreprise du Martigny-Châtelard paie une taxe industrielle sur un bénéfice de CHF 112'500.-, soit près de 57% du total¹⁹⁵. Les corps de métier bénéficiant de ces travaux sont les boulangers (CHF 3'000.- au total en 1903 à CHF

¹⁹⁵ Le total des entrepreneurs se monte à CHF 114'700.-. Le total cette année-là des pensions et hôtels ne constitue donc que le 28% du total de l'ensemble des montants taxés.

5'000.- au total en 1904), les blanchisseuses (de CHF 200.- au total en 1903 à CHF 850.- en 1904, CHF 1'050.- en 1905) et les cordonniers (de CHF 600.- en 1903 à CHF 1'600.- en 1904). Certains commerçants apparaissent uniquement pendant ces années-là : dans la catégorie « débits de vins et magasins italiens » en 1904, on trouve 7 occurrences pour un total de CHF 10'500.- en 1904 et 3 occurrences pour un total de CHF 32'500.- en 1905. Pour ces deux années, les frères Diacoli sont taxés respectivement sur des montants de CHF 4'000.- et CHF 30'000.-. Par ailleurs on compte jusqu'à cinq boucheries à Finhaut entre les années 1905 et 1907 (quatre en 1908). Seul Maurice Fournier (imposé depuis 1898) poursuit son activité jusqu'à la guerre, tandis que le second boucher encore présent après les travaux du chemin de fer, Eugène Chappot, commence lui son activité en 1906. En 1904, les recettes totales de la taxe industrielle sont plus que doublées, grâce aux travaux qui concernent certes une infrastructure de transport, mais à destinée avant tout à la circulation des étrangers. Il y a donc développement sans qu'il y ait développement de la valeur territoriale sur la scène symbolique.

A partir de 1904 et du chantier pour la ligne de chemin de fer, la dynamique d'urbanisation prend de l'importance, sans que l'on puisse toutefois parler de couplage : c'est la dimension fonctionnelle pour les ouvriers de l'offre urbaine qui soutient les revenus induits, et non leur dimension touristique au sens d'une génération de revenus reposant sur des valuations du patrimoine romantique. Or, d'un point de vue concurrentiel, gardons à l'esprit qu'à cette même époque quelques autres territoires se développent exclusivement sur les activités de séjour, c'est-à-dire que les acteurs concernés dans ces territoires-ci sont contraints de générer de l'attractivité par une dynamique de mise en scène sans pouvoir exploiter de rente de situation. Le chantier de la ligne de chemin de fer puis son exploitation constitue un point d'inflexion au niveau des flux en ce que le marché touristique local est concurrencé par le marché domestique. Dans l'ensemble Finhaut est de plus en plus concerné par l'économie de marché. La commune connaît une présence d'externes de plus en plus importante : grâce aux touristes de passage et en séjour et grâce aux habitants, y compris temporaires (ouvriers).

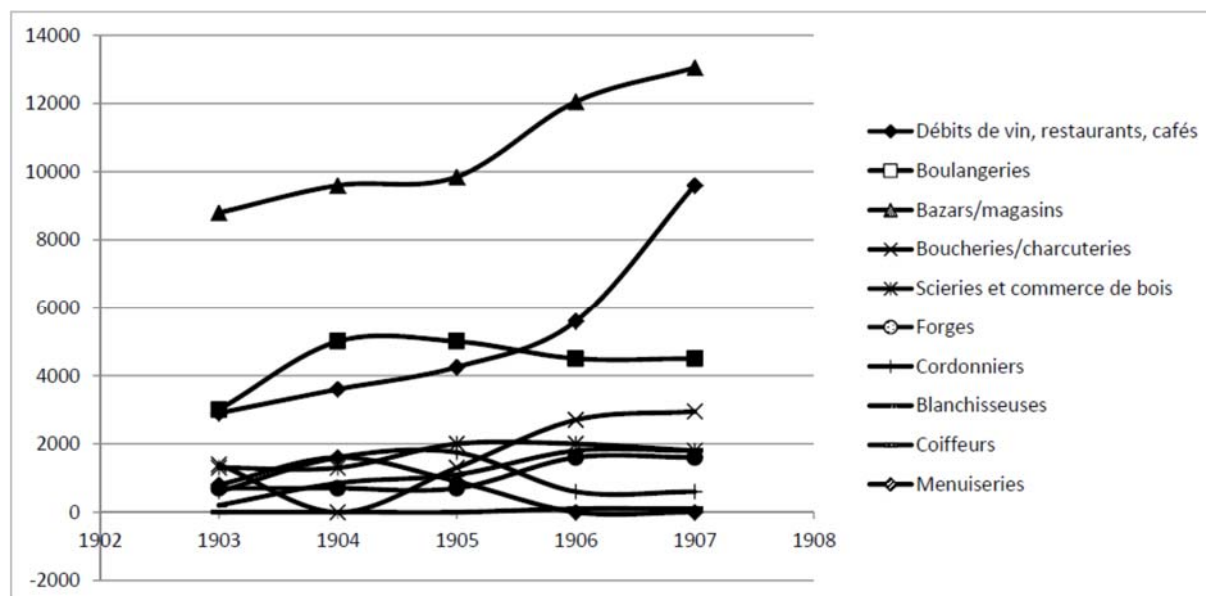


Figure 82. L'impact de l'arrivée du chemin de fer en 1906 : Montants taxés entre 1903 et 1907 pour certains artisans/commerçants. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1903-1907).

8.1.2. Entre-deux-guerres : les débuts d'un blocage par contournement

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale est durement ressenti à Finhaut, comme partout en Suisse. Les mobilités des personnes sont en effet stoppées du jour au lendemain, en pleine saison. Cependant, le fait que la dynamique de mise en scène n'ait pas franchi de seuil en termes de volume des activités de séjour ni d'accumulation dans le cadre capitaliste est positif dans un premier temps: le tissu économique régional peut se reposer sur l'économie millénaire. Ainsi la dépendance du sentier d'une dynamique de développement faible en volume avant 1914 a d'abord des conséquences positives. Pour se complexifier et se réinscrire dans de nouvelles mobilités après la Première Guerre mondiale en revanche, la scène territoriale subit cette dépendance. En effet, l'exploitation de la rente de situation ne suffit rapidement plus à maintenir des présences et des dépenses aussi importantes que précédemment.

L'hôtellerie à Finhaut rencontre des difficultés comme ailleurs en Suisse dès les premières années de la Grande Guerre. La pension du Glacier du Trient fait faillite en 1915 (Attinger, 1999-2000), l'hôtel Mont-Fleuri en 1919¹⁹⁶. D'autres faillites surviennent plus tard avec la crise des années 1930 ; l'hôtel des Alpes, du Perron, du Terminus, de l'Eden¹⁹⁷. Au niveau de la fréquentation, dans un premier temps et rétrospectivement au regard des chiffres sur l'emploi, on pourrait croire à une embellie touristique. En 1930 (Figure 83), le tourisme a pris de l'importance au niveau des personnes ayant une activité lucrative, au moment où les activités présentielle de séjour sont en baisse : 71 personnes (24%) sont recensées dans la catégorie « commerce, hôtellerie, transports ». Ce chiffre dépasse de justesse celui de la catégorie « industrie et métiers », avec 68 emplois. Rappelons qu'alors aucun chantier d'importance n'est en cours, comme c'était le cas en 1920. Le secteur primaire garde encore une importance considérable sur le territoire. Par rapport aux chiffres de 1920, la proportion a augmenté : le nombre de personnes ayant une activité lucrative se montait à 383, pour 171 travaillant dans l'industrie.

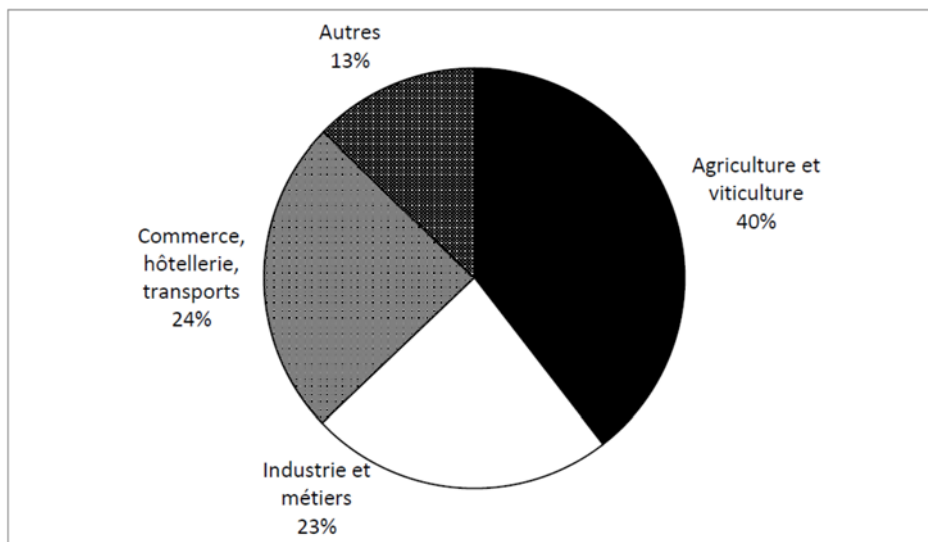


Figure 83. Personnes ayant une activité lucrative à Finhaut en 1930. Source : Recensement fédéral de la population du 1er décembre 1930. Résultats par cantons, 10ème et 12ème volumes

¹⁹⁶ « Hôtel à vendre », in *Le Confédéré*, 17 Mai 1920, p. 4

¹⁹⁷ Carrier, M., « Le tourisme dans le val du Trient (II) », in *Le Confédéré*, 30 avril 1970, p. 1

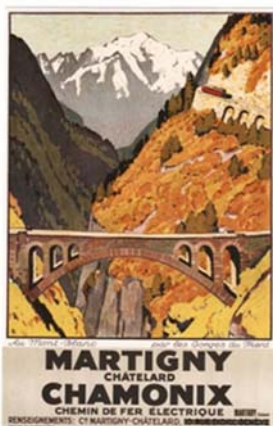


Figure 84. Affiche du Martigny-Châtelard en 1925. Source: www.galerie123.com.

Une appréciation qualitative de la situation nuance cette analyse. Pour les hôteliers qui exploitent toujours leurs établissements durant l'entre-deux-guerres, les établissements ne sont ouverts que de mai/juin à septembre¹⁹⁸. La difficulté consiste à attirer des externes pour des séjours, autrement que par la rente de situation, par exemple en mettant sur pied des infrastructures de loisirs (voir *infra*) et en étant proactifs sur les dimensions concrète et symbolique de la scène territoriale. Or, jusque dans les années 1930, on n'observe que peu de démarches allant dans ce sens. Dans la mesure où les revenus basiques de la station dépendent encore largement des professionnels de l'hôtellerie de séjour traditionnel, on pourrait s'attendre à ce que parmi les acteurs locaux les hôteliers prennent cette responsabilité. Or ce n'est pas le cas. Les transactions s'accumulent sans que la mise en scène ne soit positive d'un point de vue qualitatif : il y a exploitation de la rente de situation et de la rente touristique. Au-delà des hôteliers d'un point de vue individuel,

aucune émanation collective n'est active dans ce sens. La société de développement, organe créé en 1904 par un groupe d'hôteliers, semble disparaître pour un temps, pour ressurgir durant les années 1930. En 1934, à l'initiative de la compagnie du chemin de fer Martigny-Châtelard, les présidents des sociétés de développements et hôteliers de toute la vallée du Trient se réunissent même pour la mise au point d'une brochure¹⁹⁹.

Le relais promotionnel de Finhaut actif en termes de propagande est depuis les années 1930 le Martigny-Châtelard, notamment via son directeur M. Cyrille Sauthier. Il organise divers événements, comme par exemple une journée de promotion pour les journalistes suisses-alémaniques²⁰⁰. Outre son dynamisme²⁰¹, M. Sauthier mobilise ses relations pour mettre en place des événements promotionnels. Il s'agit d'une stratégie informelle, également au sein de la vallée du Trient, puisque par exemple pour la mise sur pied d'une émission radiodiffusée depuis Finhaut en 1936, il fait appel en premier lieu au curé Poncet, personnage fort actif non pas formellement sur le terrain professionnel du tourisme, mais en tant qu'animateur culturel local (voir *infra* et Point 8.1.1. et Annexe Point 4. La Société de Développement). Cet événement est tout à fait notable pour Finhaut en termes de propagande. Cependant il faut constater les limites de cette stratégie : elle vise le public romand, met en avant les qualités culturelles locales (les sociétés de chant se produisent, Adrien Gay-des-Combes raconte des histoires de chasse, etc.). En d'autres termes, il ne s'agit pas là d'un acte de propagande visant la fréquentation d'étrangers sur de longs séjours, mais d'un événement publicitaire à dimension régionale concernant en premier lieu la ligne de chemin de fer et encourageant la fréquentation excursionniste. Hormis cette journée radio, Finhaut la station reste en marge de cette stratégie promotionnelle.

Dans les années 1930, à Finhaut la diversité des présences suscite un dynamisme inédit pour l'attractivité du territoire. La vie de société des villageois a en effet un impact positif sur le divertissement des hôtes, après la Grande Guerre et l'entretien d'une activité culturelle amenée à

¹⁹⁸ Certains documents d'archives comme les livres d'or, ou encore les livres de recettes, nous informent sur cette courte saisonnalité. C'est le cas par exemple en 1968 pour l'hôtel du Mont-Blanc, dernière année d'exploitation de « Tante Lina », pour le Grand-Hôtel dans les années 1960 déjà, ou encore pour le Bel-Oiseau, dans les années 1970 au moins.

¹⁹⁹ « Finhaut », in *Le Confédéré*, 4 mai 1934, p. 2

²⁰⁰ « Une bonne journée de propagande en faveur de l'industrie hôtelière et touristique valaisanne », in *Le Confédéré*, 3 mai 1940, p. 2

²⁰¹ Interview Charles Lugon-Moulin

Finhaut par les internés français : le théâtre (voir Annexe Finhaut Point 4. La Société de développement). Cette activité est novatrice pour l'époque pour les habitants d'un village montagnard et pieux tel que Finhaut. Pendant les travaux d'Emosson, la femme d'un ingénieur se charge de la mise en scène pour les femmes – le théâtre n'étant pas encore une activité mixte. A partir de 1934 surtout, le curé Poncet met en scène des pièces avec des comédiens amateurs du village, « Le Théâtre Valaisan ». Plutôt que d'adapter des pièces de boulevard rappelant un contexte urbain, le curé Poncet rédige des pièces parlant à cette identité montagnarde (paysannerie, chasse, mais aussi tourisme : *L'Avalanche* (1933), *Les Rogations* (1936), *L'Auberge du Genépi* (1937)). Les pièces sont jouées à Finhaut, mais la troupe se produit également dans d'autres villages, comme par exemple avec la pièce *Un tiers du Mulet* (1938), jouée à Martigny, Chamoson, à Montana dans un sanatorium, à Sierre et à Chamonix. Le Théâtre Valaisan s'exporte, et draine des spectateurs également depuis la Suisse romande. « L'apothéose »²⁰² est à dater en 1939, avec une pièce de Ramuz, *La Séparation des races*. Chaque été, la troupe se produit tous les dimanches, durant les mois de juillet et août, deux fois par jour (après-midi et soir). Cette activité éprouvante pour les comédiens amateurs a indéniablement dynamisé la scène territoriale avec le développement de transactions présentes (de l'avis de Charles Lugon-Moulin, pour les restaurateurs et pour le Martigny-Châtelard, qui propose des tarifs spéciaux), et d'autre part une dynamisation de la scène symbolique puisque le théâtre permettait de faire connaître Finhaut. De ce point de vue le théâtre met en scène symboliquement Finhaut, ce que ne parvient pas à faire la société de développement.

Au niveau des fuites, grâce au chemin de fer, les entreprises peuvent désormais s'approvisionner hors de la scène territoriale, ce qui minimise les flux induits au niveau local. En termes d'attractivité en revanche, le développement de la mobilité ne sert pas l'exploitation de la rente de situation, ni de la rente touristique dans un contexte de mobilité des personnes toujours plus intense. Les revenus présents durant l'entre-deux-guerres ne sont plus aussi importants qu'auparavant : toutes les bases présentes s'affaiblissent, tandis que d'autres territoires en concurrence gagnent eux en attractivité. On ne parle pas ici systématiquement d'autres « stations », mais également des centres urbains de plaine, qui drainent les travailleurs, les consommateurs, et les touristes. Plus spécifiquement néanmoins, c'est durant cette période également que la concurrence sur le marché des stations touristiques d'agrément, et en particulier des sports d'hiver, croît de manière importante. Les limites antérieures à 1914 concernant le développement de l'organisation urbaine favorisant les séjours de plus longue durée se reproduisent à ce niveau : le caractère hétéroclite de la scène territoriale, ainsi que ses propriétés autarciques et son volume limité, empêchent le passage d'un seuil dans l'organisation urbaine (Point 6.1.2.). La dynamique de mise en scène entre dès les années 1930 dans un cercle vicieux. La part des résultats taxés à Finhaut revenant aux pensions et hôtels diminue entre 1929 et 1938, de 42% à 33%²⁰³, soit une baisse moyenne de 7.7% par an. Cette évolution est due à la croissance des coûts d'exploitation de l'hôtellerie, à la stagnation générale du nombre de nuitées combinée aux revenus induits par les chantiers et à la croissance de l'excursionnisme.

Pour faire face aux besoins résidentiels, la population peut déjà compter sur les revenus de l'hydroélectricité. Par exemple, depuis le début du 19^{ème} siècle, il est question de la réfection de l'église paroissiale. Une partie de l'église a même été démolie en décembre 1914, et réparée en 1917. Le cimetière également est vétuste, trop petit. Un emprunt est décidé en février 1921 pour

²⁰² Interview Charles Lugon-Moulin

²⁰³ Séances du conseil communal 1929-1938, Archives communales de Finhaut

le cimetière, tandis que l'assemblée primaire accepte en juillet 1927 un crédit pour la construction de la nouvelle église. Puis, en novembre 1927 une convention est signée avec les CFF pour la construction d'une nouvelle église. Les paroissiens s'impliquent pour le remboursement de cet emprunt, mais les CFF apportent également leur soutien.

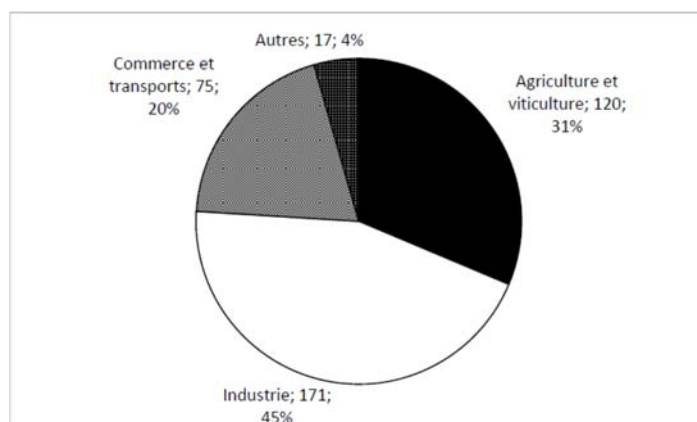


Figure 85. Personnes ayant une activité lucrative à Finhaut en 1920. Source: Recensement fédéral de la population du 1er décembre 1920. Résultats par cantons, fascicules 12 et 13.

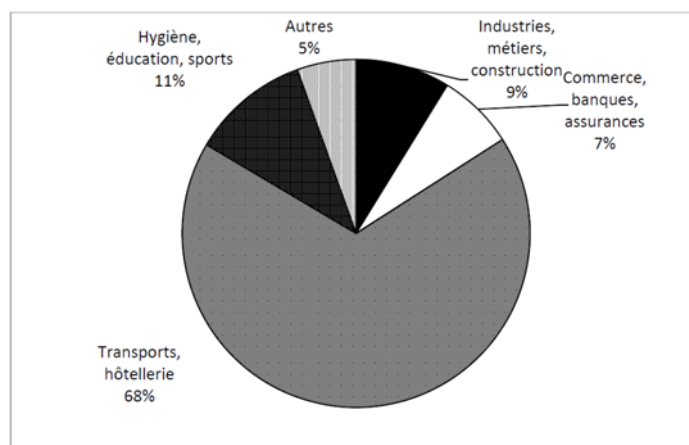


Figure 86. Personnes occupées à Finhaut en 1955. Source : Recensement fédéral des entreprises 1955, OFS.

8.1.3. De l'après-guerre à aujourd'hui: déclin par contournement et par blocage local

A Finhaut après la Seconde Guerre mondiale, trois éléments contraignent l'accumulation de transactions présentes et la dynamique de mise en scène : le manque d'accessibilité, la saisonnalité (pas suffisamment d'infrastructures de loisirs pour générer des présences en hiver) et l'absence d'autre source de revenus basiques ou de diversification des présences à forte valeur ajoutée. La situation se péjore paradoxalement en 1968, avec l'ouverture de la liaison routière, ainsi qu'à la même période avec les travaux du barrage d'Emosson : les fuites augmentent, avec les travaux les présences de séjour sont faibles, et aucun investissement dans les infrastructures de séjour conséquent n'a lieu.

Contrairement à d'autres stations comme Leysin par exemple, à Finhaut les propriétés climatiques sont exploitées (via le préventorium, voir Annexe Finhaut Point 3.1. Préventorium) par défaut de propriétés d'agrément, c'est-à-dire chronologiquement lorsque le tourisme climatique perd de son importance au niveau suisse, dans les années 1950 et 1960. La scène

territoriale se trouve à contre-courant, en situation de *lock-in* : les routines présentiellelles ont été mises en place dans l'exploitation de la rente de situation, en fonction d'une seule dimension de mobilité, concrète. La scène territoriale ne se spécialise que par défaut dans le tourisme de santé.

La société de développement de Finhaut investit toujours dans l'impression de brochures, qui restent toutefois peu renouvelées²⁰⁴. Les responsables sont dans l'attente d'une amélioration des infrastructures, notamment routières, et d'un renouveau général de la scène territoriale, qui sonne rétrospectivement comme un vœu pieux, tant il est connu qu'elle ne peut résulter que d'une accumulation de transactions : « Il est certain qu'avec les modestes ressources dont on dispose on ne peut faire de grands projets d'amélioration. Les grands travaux d'Emosson marqueront peut-être un tournant pour la station. La liaison routière qui en découle et le point d'attraction que représentera le barrage redonnera un élément confiance, et les projets ébauchés prendront corps, nous l'espérons. »²⁰⁵ A l'instar du Théâtre Valaisan ayant indirectement un effet sur les revenus de proximité (voire éventuellement sur les revenus de séjour), la collaboration de la société de développement avec la paroisse relève d'une dynamique de divertissement local. Au vu de la faible marge de manœuvre financière de la société de développement, cette double affectation des fonds devient un problème récurrent. Ainsi par exemple la Fête nationale du 1^{er} août, considérée comme l'événement annuel majeur de la station, répond à différentes demandes présentiellelles. Les investissements spécifiquement dédiés à ces derniers restent faibles : en 1976 par exemple, le budget de publicité de la société de développement se monte à CHF 3'000.-, alors que les coûts de la fête du 1^{er} août se montent à CHF 2'500.-²⁰⁶.

Les hôteliers souffrent d'être peu nombreux, isolés, ceci ayant pour effet l'absence d'une dynamique collective via la société de développement. Les initiatives concernant le développement des activités basiques restent du ressort d'individualités. Ces individualités restent fondamentales, puisqu'en l'absence d'une part de coordination efficace par exemple par un office du tourisme, et d'autre part de ressources financières locales à ce moment-là permettant un développement endogène, les propriétaires font face seuls au difficile enjeu du renouvellement de leurs infrastructures.

La dimension familiale indique deux choses au regard de la dynamique de dépendance de sentier : d'une part les bons résultats de l'hôtellerie locale sur le long terme (depuis 1860) engendrent une certaine confiance de la part des garants locaux envers cette activité, tandis que d'autre part à partir du moment où surviennent les difficultés financières, voire les faillites, la confiance informelle se trouve d'autant plus rompue qu'elle fut efficace pour la recherche de fonds. Comparativement à une structure de prêt bancaire traditionnel, pour des montants d'envergure, et englobant la quasi-totalité de la scène territoriale comme c'était le cas à Montreux, à Finhaut le *lock-in* n'a pas de conséquences positives : les débiteurs sont sommés de s'acquitter de leur dû, sans contrepartie (réinjections pour la rénovation des infrastructures, création d'emplois fonctionnaires pour lutter contre le chômage, etc.). En d'autres termes, l'absence de capitaux extérieurs n'a pas redynamisé la scène territoriale, n'a pas entraîné l'implication forcée d'investisseurs extérieurs dans le sauvetage de la station, bien au contraire. L'attachement à la valeur substantive du foncier se fait alors d'autant plus ressentir, même pour les hôteliers, lorsque

²⁰⁴ Barmaz, J., « Finhaut. Assemblée générale de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 20 décembre 1960, p. 11

²⁰⁵ Idem.

²⁰⁶ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1976, Archives communales de Finhaut

leur vente ne sert qu'au règlement de dettes. D'après Charles Lugon-Moulin²⁰⁷ par exemple, Alphonse Lonfat se sépare non sans émotion de « sa plus belle vigne » à Fully, pour payer ses amortissements en période difficile.

La baisse des revenus issus des activités de séjour a pour conséquence une baisse de l'ensemble des revenus, et a également un effet négatif sur les activités non-basiques, surtout à partir de 1968 et l'accès routier au village. Bien que les chiffres montrent une stagnation dans l'activité commerçante à Finhaut entre ces années d'après-guerre et les années 1970 (13 commerces, 14 cafés et restaurants, 9 hôtels) (CEPA, 1976 ; OFS), il y a faible dynamique de mise en scène dans la mesure où la hausse des présences n'engendre pas une hausse des revenus. L'hébergement qui se concentre progressivement sur le marché des colonies n'encourage pas la croissance du commerce. Dès l'ouverture de la route reliant Finhaut-village à la route internationale, les effets négatifs de fuites se font ressentir, avec une baisse des activités locales. Dans le même temps, le relais n'est pas pris par de nouvelles présences externes, l'accumulation des transactions précédentes n'ayant pas constitué une scène territoriale suffisamment attractive pour ces derniers.

L'ouverture de la liaison routière ouvre des possibilités en termes de fuites. La population, ainsi que le nombre d'emplois, diminue à Finhaut dans les années 1960 (Figures 87 et 88), phénomène qui ne contribue pas au développement de ce même commerce local. Territorialement, on distingue néanmoins les commerces situés à Finhaut même des commerces situés à Châtelard et à Emosson. D'un point de vue strictement démographique la situation se maintient à partir des années 1980, grâce aux retombées de la rente hydroélectrique. Mais on ne constate pas pour autant le développement d'une économie résidentielle, dans la mesure où le territoire ne parvient pas à capter les dépenses des personnes générant leur revenu autre part, y compris celles résidant dans la commune. De manière générale, on constate ainsi l'échec d'une économie résidentielle : Le territoire n'est attractif pour aucun type de présences, tant les résidents que les personnes de passage ne génèrent pas ou peu de dépenses sur le territoire, ce qui en conséquence empêche la création de nouvelles activités. Comme on le constate sur la Figure 58, durant les dernières années de la trajectoire la diversité des commerces est extrêmement volatile. Certains établissements entrent sur le marché pour en sortir rapidement. Les emplois et établissements constants sur la période restent ceux qui dépendent de l'exploitation de la rente de situation (transports, hôtels, restaurants, commerces²⁰⁸) et ceux qui dépendent indirectement de l'exploitation de la rente hydroélectrique (restauration, commerces, administration, écoles, sécurité, paroisse).

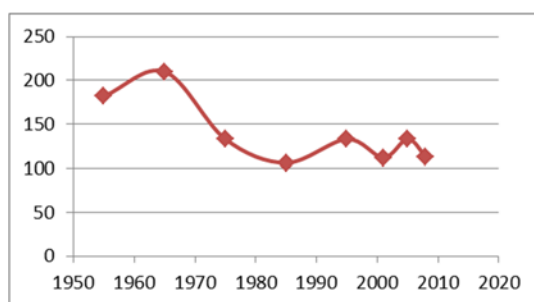


Figure 87. Total des emplois à Finhaut entre 1955 et 2008. Source : Recensements fédéraux des entreprises 1955-2008, OFS.

²⁰⁷ Interview Charles Lugon-Moulin

²⁰⁸ Notamment le commerce de détail en carburant, vraisemblablement sis à Châtelard-Frontière.

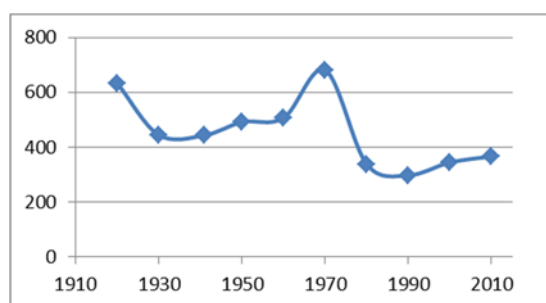


Figure 88. Population de Finhaut entre 1920 et 2010. Source : Recensements de la population, OFS.

	1995		1998		2001		2005		2008	
	Etablis- sements	Emplois	Etablis- sements	Emplois	Etablis- sements	Emplois	Etablis- sements	Emplois	Etablis- sements	Emplois
Menuiserie du bâtiment, fenêtres et portes			1	2	1	2				
Maçonnerie			1	5						
Entretien et réparation de bâtiments	2	13								
Grands commerces (100-399 m ²)	1	2	1	2	1	3			1	3
Petits commerces (< 100 m ²)	1	1	1	1			1	3		
Autres commerces de détail en magasin non spécialisé n.c.a.	1	2			1	2	1	1	1	1
Commerce de détail de pain, de pâtisserie et de confiserie					1	1				
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1	6	2	12	3	10	1	5	1	5
Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé									1	1
Commerce de détail d'articles de sport							1	2		
Commerce de détail d'habillement pour femmes			1	2						
Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé			1	2						
Commerce de détail de journaux et de périodiques, kiosques	1	1								
Commerce de détail d'articles-cadeaux et de souvenirs	1	2	2	3	1	2	1	1	1	1
Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	1	14	1	15	1	11	1	12	1	13
Transports ferroviaires de fret	1	1	1	1	2	2	2	3	1	2
Transports de voyageurs par taxis					1	1				
Transports terrestres non réguliers de voyageurs							1	3	1	2
Funiculaires, téléphériques et remontes-pentes	2	6	3	8	1	9	1	11	1	9
Transports routiers de fret	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1
Services auxiliaires des transports terrestres	1	1	1	3						
Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	2	7	1	1	1	2	1	1	2	5
Hébergement collectif									1	3
Hôtels, auberges et pensions avec restaurant	4	8	1	3	4	9	4	10	4	14
Appartements, maisons de vacances	1	3	1	2	3	17	1	4		
Autres hébergements	1	1								
Restaurants, cafés, snack-bar, tea-rooms et salons de dégustation de glaces	5	19	7	21	3	6	5	24	4	7
Restaurants avec possibilité d'hébergement									1	15
Bars					1	1				
Banques Raiffeisen	1	1			1	1	1	1	1	1
Activités des voyagistes, tour operator									1	4
Activités des agences de publicité							1	1		
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion					1	1				
Traduction et interprétation					1	2				
Administration et gestion de biens immobiliers	1	2								
Administration publique générale	1	1	1	8	1	2	1	2	1	8
Activités d'ordre public et de sécurité	1	11	1	12	1	9	1	9	1	5
Écoles primaires	1	5	1	5	1	4	1	5	1	4
Activité des médecins généralistes	1	2	1	2						
Autre action sociale n.c.a.			1	2						
Gestion d'installations sportives	1	3	2	6	1	2				
Paroisses et associations religieuses	2	11	2	2	2	3	2	4	2	2
Totaux	36	125	36	122	35	103	29	103	29	106

Figure 89. Etablissements et emplois à Finhaut, pour les secteurs 2 et 3. Source : Recensements fédéraux des entreprises 1995 – 2008 selon la nomenclature de la NOGA 2008.

A partir de 1970 et jusqu'à aujourd'hui, la scène territoriale est de moins en moins propice aux présences de séjour. Durant les années 1970, certaines années les nuitées diminuent de moitié, tandis que les nuitées en parahôtellerie restent stables²⁰⁹. Malgré l'augmentation (au niveau cantonal) de la taxe de séjour pour la saison 1982-1983²¹⁰, les recettes supplémentaires de la

²⁰⁹ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1976, Archives communales de Finhaut

²¹⁰ La taxe par nuitées passe de CHF 0.50.- à CHF 0.80.- pour les hôtels, de CHF 0.40.- à CHF 0.70.- pour les chalets, et de CHF 0.20.- à CHF 0.35.- pour les colonies (Rapport de gestion de la Société de Développement

société de développement (augmentation de CHF 5'512.35.-) ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins de la scène territoriale dans sa nécessaire proactivité. La dynamique de mise en scène subit en outre des contraintes d'accumulation avec l'effet du franc fort et de la concurrence française toute proche. A valeur substantielle égale, le produit au prix le moins cher est avantageux. Ainsi, comme le constatent les acteurs locaux en ce qui concerne la clientèle française en particulier : « Pourquoi s'arrêter pour manger à Finhaut ou Chatelard quand à 18 km la région de Chamonix offre des possibilités évidentes à des prix beaucoup plus habituels pour eux ? »²¹¹.

En 1996, on parle de « pénurie de lits à Finhaut »²¹² pour les particuliers en été et pour les grands groupes. Ici encore, une appréciation qualitative de la situation permet de comprendre cette fréquentation. A cette même époque, le projet de remontées mécaniques de Tête de Balme est en cours (voir Annexe Finhaut Point 5.2. Sports d'hiver et remontées mécaniques). En complément de ces nouvelles infrastructures, ce sont les aménagements pour groupes qui sont alors planifiés, plutôt que des rénovations sous forme d'hôtels. C'est suite à l'octroi de la concession (mais le projet n'aboutira pas) qu'est racheté à cet effet le Mont-Fleuri²¹³, pour CHF 300'000.-, par la bourgeoisie de Finhaut²¹⁴. Au fil des ans, l'hébergement pour groupes apparaissait comme une solution de première importance pour le développement futur de ce même système. On peut parler d'un effet de dépendance de sentier où les représentations (la forte fréquentation, par une clientèle étrangère, un tourisme de masse standardisé qui a fait ses preuves dans les stations voisines) issues des expériences passées guident les choix stratégiques de complexification locale. Suite à l'échec de la réalisation de Tête de Balme, Finhaut perd la plupart de son offre d'hébergement pour groupes. Le Mont-Fleuri, même rénové, connaît par exemple une destinée difficile : la gérance, confiée à Patrick Kasprzak²¹⁵, belge de nationalité et en réseau avec cette clientèle, ne répond pas aux attentes des propriétaires. Au début des années 2000, le Mont-Fleuri est le seul établissement de grande capacité qui reste exploitable en l'état à Finhaut. Mais, avec le Bel-Oiseau (et le Victoria), et le Grand-Hôtel, le Mont-Fleuri est finalement transformé en logements.

Au regard de l'ensemble de la trajectoire, l'effet de seuil joue en la défaveur de la dynamique de mise en scène, puisque rapidement durant les Trente glorieuses l'organisation urbaine régresse par rapport à la situation d'avant-guerres. Cette dynamique socio-économique est ainsi fragile d'un point de vue endogène, mais sa fragilité est renforcée par les effets conjoncturels et structurels conjointement : la chronologie des événements s'avère infructueuse pour l'évolution de la valeur territoriale. Les projets hydroélectriques concurrencent les étapes d'insertion dans diverses formes de mobilités et de complexification à des périodes clé²¹⁶. Ces effets de calendrier

de Finhaut pour l'année 1982-1983, Archives communales de Finhaut). Elle sera ensuite à nouveau augmentée, notamment en 1996 (Guex, P., « Pénurie de lits à Finhaut », in *Le Nouvelliste*, 4 mars 1996, p. 12)

²¹¹ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1978, Archives communales de Finhaut

²¹² Guex, P., « Pénurie de lits à Finhaut », in *Le Nouvelliste*, 4 mars 1996, p. 12

²¹³ A l'époque c'est toujours la câblerie de Cossonay qui en est le propriétaire.

²¹⁴ Gratzl, M., « Finhaut dans de beaux draps », in *Le Nouvelliste*, 17 mai 1997, p. 12

²¹⁵ Gillioz, V., « Le retour des Anglais », in *Le Nouvelliste*, 3 septembre 1998, p. 15

²¹⁶ Evolution des types de consommateurs et de pratiques présentes : 1917 : après la Grande Guerre et la perte de pouvoir (d'achat) de l'aristocratie européenne et notamment britannique suivie par les crises de l'entre-deux-guerres ; 1953-55 au moment du développement du tourisme populaire de loisirs ; 1970-74 Trente Glorieuses forte croissance de la concurrence des stations d'hiver.

concernent un autre type d'exploitation de la rente territoriale que celui qui avait constitué le moteur du développement régional auparavant : l'industrie hydroélectrique.

L'ensemble de la trajectoire peut être instruite par l'analyse de l'évolution du quotient de localisation (Figure 90) (voir Point 3.1. et Annexe Quotient de localisation des emplois présentsiels). Entre 1860 et 1880, le quotient de localisation des emplois « présentsiels » reste globalement stable et inférieur à 1 : le tourisme est, à ce moment-là, à l'état embryonnaire. C'est à partir des années 1890 que ce quotient dépasse le 1, valeur sous laquelle il ne redescendra plus. Après une petite augmentation en 1920, ce quotient connaît une très forte hausse entre 1940 et 1965. En effet, le nombre d'emplois dans la catégorie *Commerce, hôtellerie, transports* passe de 58 en 1941, à 123 en 1955 puis 151 en 1965. Il est intéressant de noter que le quotient de localisation des emplois présentsiels augmente tendanciellement au 19^{ème} siècle, mais reste relativement faible au regard des décennies qui suivent (jusqu'à 6.2 en 2008). L'évolution de cet indicateur nous renseigne certes sur le profil pour une part touristique des emplois des résidents de cette commune²¹⁷, mais surtout sur son pâle profil industriel et artisanal, qui persiste encore durant l'entre-deux-guerres, mais ne fait que périr au fil des décennies suivantes, à mesure de la disparition des petits commerces et petites entreprises locales (menuiserie, construction, etc.).

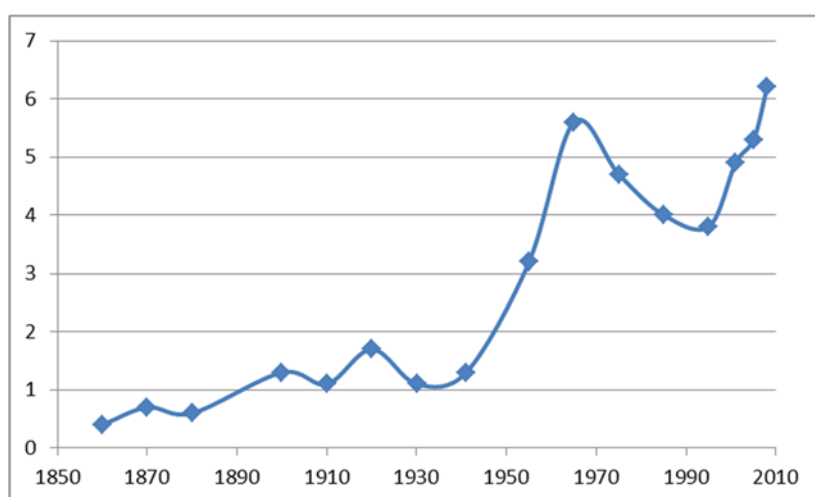


Figure 90. Quotient de localisation des emplois présentsiels à Finhaut 1860-2008. Source: d'après les recensements de la population et recensements des entreprises (OFS).

Après les Trente glorieuses, les effets du contournement et du blocage convergent. La situation des personnes actives dans le tourisme à Finhaut est toujours difficile ; les marges de manœuvre des privés sont inexistantes, comme celles des acteurs publics dans un premier temps. Tandis que la société de développement envisage de « développer l'idée touristique au sein de la population », le président de la commune Georges Vouilloz met en exergue les travaux réalisés par la commune (routes, aménagement de places, etc.) utiles aux habitants et « qui sont bénéfiques pour la station. »²¹⁸ Au fil des ans, les appels à la synergie du tourisme et de la résidence se répètent : « Dans l'accomplissement de ses tâches, [le comité de la Société de développement] a besoin d'une aide générale de toute la population intéressée à la promotion de cette industrie touristique qui

²¹⁷ Jusqu'en 1955, nous nous basons sur les chiffres disponibles pour établir cet indicateur, soit les chiffres issus des recensements de la population (voir Annexe Quotient de localisation des emplois présentsiels).

²¹⁸ « La Société de développement de Finhaut rend compte de son activité », in *Le Nouvelliste*, 16 décembre 1969, p. 13

fait vivre et facilite le domicile à de nombreuses personnes, pour qui, semble-t-il, l'hôtellerie est négligeable. Il nous serait agréable que tout citoyen de la commune puisse se rendre compte une fois de la nécessité de l'environnement touristique. »²¹⁹ Une année plus tard, le ton devient plus grave : « Nous sommes une petite communauté, assez disparate il est vrai, mais rien ne peut se faire sans l'aide de tous. Aidons-nous, le ciel nous aidera. C'est ce que nous vous souhaitons à tous. »²²⁰ La réalisation de la piscine cette année-là (voir Annexe Finhaut Point 5.3. Piscine) cristallise le débat, et la nécessité du développement touristique apparaît de plus en plus comme une évidence pour une partie des citoyens : « Nous espérons pouvoir compter sur tous les animateurs du tourisme de Finhaut et Châtelard, tourisme, seule raison de vivre de nos villages, qui feront fi de tous les détracteurs, lesquels, nous pouvons le constater, sont tout heureux de profiter des aménagements que leur esprit a toujours voulu contrecarrer. Allons de l'avant et ne laissons pas mourir nos villages. »²²¹

Depuis la fin des travaux du barrage du Grand-Emosson, les présences de touristes les plus importantes pour la scène territoriale sont les excursionnistes, ce qui n'a pas beaucoup d'impact en termes de revenus (voir Point 6.2.1.b.). L'ouverture de la route en 1968 ainsi que l'inauguration du barrage d'Emosson constituent un paradoxe pour Finhaut, puisque s'ensuit une augmentation de la présence de touristes sur place, une présence qui ne se traduit pourtant pas dans la valeur territoriale.

Enfin, en deçà d'une diversité, une présence permanente est soutenue par les revenus de l'hydroélectricité, via la faible imposition que la municipalité pratique, et grâce aux interventions directes de la municipalité pour les infrastructures résidentielles destinées au maintien des locaux sur place (voir Partie II Point 6.1.2.c.). Cette présence est fondamentale pour la scène territoriale, symboliquement et concrètement, car elle permet le maintien d'une dynamique de mise en scène, même faible en termes de revenus (d'autant plus que le pouvoir casanier est quasiment inexistant en raison de la faible urbanisation).

²¹⁹ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1980, Archives communales de Finhaut

²²⁰ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1981, Archives communales de Finhaut

²²¹ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1981-1982, Archives communales de Finhaut

8.2. Montreux

8.2.1. 19^{ème} siècle : inscription dans les mobilités sans régulation

La mise en scène du patrimoine romantique remonte à la fin du 18^{ème} siècle à Montreux. Symboliquement, Montreux s'insère dans les mobilités avant que concrètement nombre de personnes externes soient présentes sur place. La dynamique de mise en scène prend de l'importance à partir de 1830 avec les premières véritables pensions, avant de s'imposer effectivement vers 1850. Des étrangers viennent pour un temps dans la région admirer le paysage sur les traces de Byron et de Rousseau. Dans un premier temps, ces étrangers résident chez l'habitant. Le territoire se distingue non par la prédominance d'un élément naturel exceptionnel (comme un glacier), mais par la combinaison des diverses dimensions du patrimoine romantique. Le lac et les montagnes à l'horizon (de l'autre côté du lac) y tiennent une certaine importance²²², mais sont harmonieusement complétées par le climat (doux), les montagnes en contrefort (les belvédères, les sommets, les cascades, les champs de narcisses), la paysannerie de montagne (les chalets), la viticulture, la pêche, et l'attachement des montreusiens – malgré l'urbanisation rapide – à l'esprit des « cellules villageoises primitives »²²³.

Grâce aux premières données disponibles pour une appréciation de la situation de l'emploi (quotient de localisation des emplois présents), on peut dire que le profil économique régional est déjà présentiel en 1860 avec un quotient de 2 (Figure 91). En chiffres absolus, 958 personnes ont une occupation lucrative dans le *commerce*, sur un total de 10'152. On parle donc d'environ une personne sur dix travaillant dans le commerce en général (une catégorie qui comprend vraisemblablement l'hôtellerie et la restauration). Bien que l'on imagine le commerce en tant que tel jouant un rôle également important à l'époque (la région est un lieu d'échange, notamment à Vevey (Dupont & Frey, 1989)), on réalise au regard des chiffres des recensements suivants - qui proposent des statistiques spécifiques à l'hôtellerie – que c'est bien l'essor du tourisme qui dynamise la région du point de vue de l'emploi : le quotient monte. Il peut paraître paradoxal que le quotient de localisation des emplois présents baisse dans le district de Vevey à la fin du 19^{ème} siècle. Pour faire sens de cette baisse il faut se rappeler que le quotient de localisation est un indicateur comparatif, c'est-à-dire qu'il prend en compte les données au niveau national. Ainsi, il

²²² « Au fond du cœur, il [le touriste arrivé de nuit à Montreux, qui se rend au matin à la fenêtre de sa chambre] a ressenti comme un choc. Car à l'éblouissement du soleil miroitant sur le lac a succédé la vision de quelque chose d'indéfinissable, de trop grand pour être décrit. Cette sorte d'immense fresque, faite de ciel, de rochers, d'eau, de verdure dépasse ses capacités d'enregistrement visuel » (Chavannaz, J., « Paysages Montreusiens », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950).

²²³ « [...] C'est à ce phénomène original que Montreux doit d'avoir gardé un esprit bien à elle en dépit de son activité essentiellement internationale. Et c'est là ce qui fait l'un de ses charmes » (Burnand, G., « Sans le tourisme, Montreux ne serait pas une ville », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950).

faut plutôt interpréter la courbe ascendante et descendante (1860-1910) comme un signe que la région est alors précoce par rapport à la Suisse en termes d'économie présentielle.

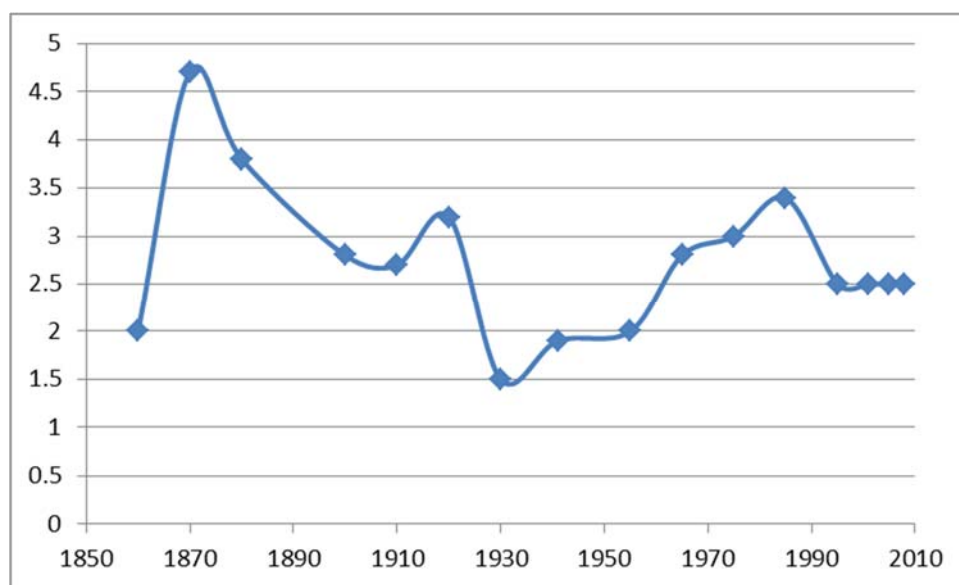


Figure 91. Quotient de localisation des emplois présentiels à Montreux 1860-2008. Source: d'après les recensements de la population et recensements des entreprises (OFS).

Le recensement de 1880 offre une donnée intéressante : 15% des personnes recensées dans la commune sont « en passage ou en séjour momentané ». De manière générale jusqu'en 1914, la clientèle reste une clientèle aisée et étrangère. Dans le rapport à la clientèle et les conditions de leur séjour dans une logique de classe, l'hôte se distingue hiérarchiquement des acteurs locaux. Pour 1880 également, seule 67% de la population a le français pour langue maternelle (21% de germanophones, 3% d'italophones, et 9% de langues maternelles autres). Grâce à ces chiffres, on peut donc penser que, outre une part de résidents anglais, la station attire des travailleurs extérieurs au territoire cantonal ²²⁴, c'est-à-dire suisse-alémaniques, et pas forcément « allemands », comme le note Rambert (1899 [1877], p. 131):

« Quelques-unes des meilleures pensions, soit anciennes, soit nouvelles, sont indigènes. Néanmoins, l'industrie des hôtels et pensions est exploitée, en grande partie, par des Allemands. La plupart des cafetiers sont aussi Allemands, de même que l'immense majorité des sommeliers et gens de service. Parmi les maîtres de métier, les enfants du pays sont en minorité ; et quant au commerce que développe la présence des étrangers, les enseignes des magasins disent assez que les bourgeois de Montreux y ont une faible part. »

²²⁴ Entre 1850 et 1910 la courbe des étrangers ne suit pas proportionnellement celle du total de la population. A titre de comparaison, ce sera le cas durant les Trente Glorieuses, l'augmentation proportionnelle des étrangers dépassant celle du total durant cette période : entre 1950 et 1980, le taux de croissance annuel de la population étrangère est de +2.7%, de la population suisse de -0.1%

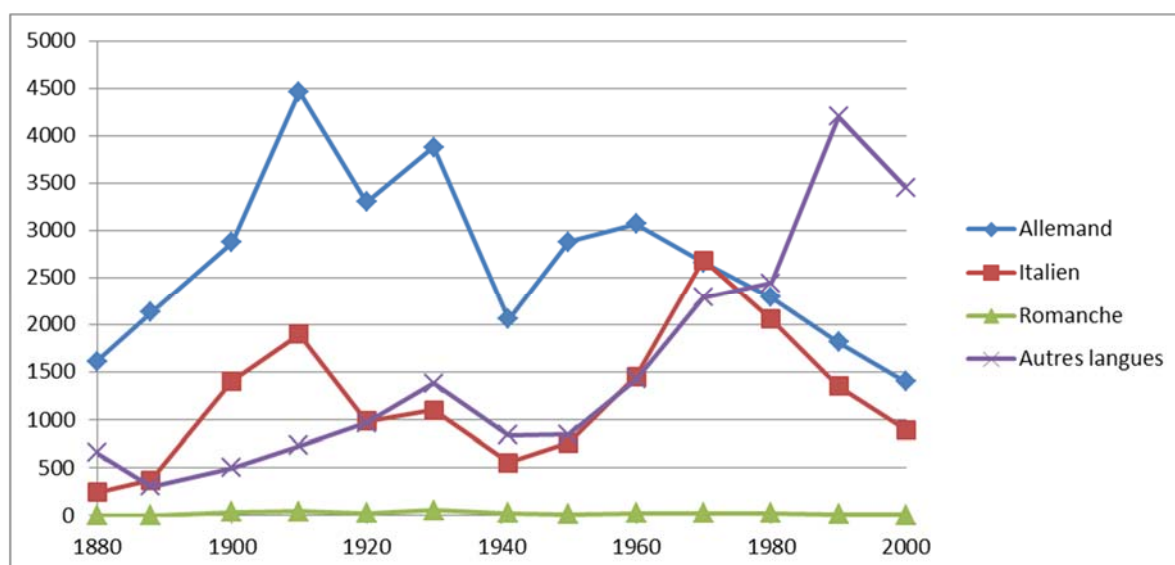


Figure 92. Langues maternelles des Montreusiens, outre le français, 1880-2010. Source : Recensements de la population, OFS.

En 1900 (avant la construction des palaces de Caux et Montreux), 32% des établissements des quatre principales « stations » lémaniques (Genève, Lausanne, Evian et Vevey-Montreux) se trouvent à Montreux (Humair, 2011c). Constituant toute forme de références romantiques en ressources (paysage, culture alpestre/viticole, romantisme littéraire), l'accumulation des transactions génère toujours plus de présences de séjour sur le territoire, via une clientèle à fort pouvoir d'achat. Jusqu'en 1914, non seulement le nombre de lits hôteliers augmente fortement (Figure 93), mais la taille des établissements augmente elle aussi (Figure 94).

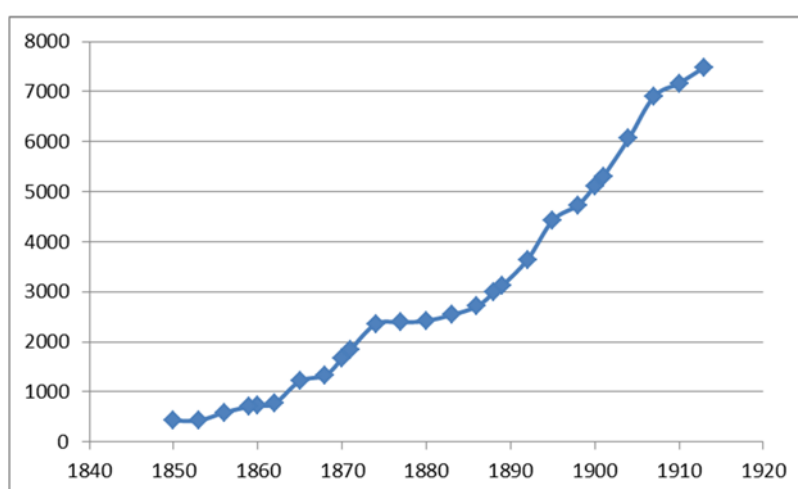


Figure 93. Nombre de lits hôteliers à Montreux entre 1850 et 1913. Source: Statistique hôtelière, OFS.

Année	Différence d'années	Hôtels (total)	Nouveaux hôtels	Nombre de lits (total)	Nouveaux lits	Moyenne lits/hôtels
1835		2		60		
1850	15	8	6	250	190	31.6
1860	10	18	10	810	560	56
1870	10	34	16	1395	585	36.6
1890	20	57	23	2625	1230	53.5

Figure 94. Statistiques concernant l'hôtellerie à Montreux entre 1835 et 1890. Source: Mettler (1979), repris par Lapointe Guigoz (2011).

L'offre s'étoffe considérablement sous l'effet dans un premier temps de la concurrence interne, puis externe. Dès 1870, on observe une complexification de la scène territoriale due à l'accumulation des transactions marchandes et aux investissements dans une logique capitaliste à partir des années 1885-1890 : les mobilités des personnes, des capitaux, et de l'information, font se cristalliser sur la scène territoriale des éléments concrets et symboliques marquant une différenciation singulière avec l'histoire ancestrale de ce territoire. Différents types d'entreprises se développent, de la pinte familiale au Palace. La complexification se constate par exemple l'évolution des prix des chambres²²⁵ (Figure 95). On constate qu'à partir des années 1890, l'offre de standing se distingue de manière de plus en plus importante des offres les moins prestigieuses en termes de confort. Cela dit, il faut encore compter sur le fait que les Guides Baedeker, tout comme les guides touristiques que l'on connaît à l'heure actuelle, ne répertorient pas la totalité de l'offre d'hébergement dans les territoires²²⁶.

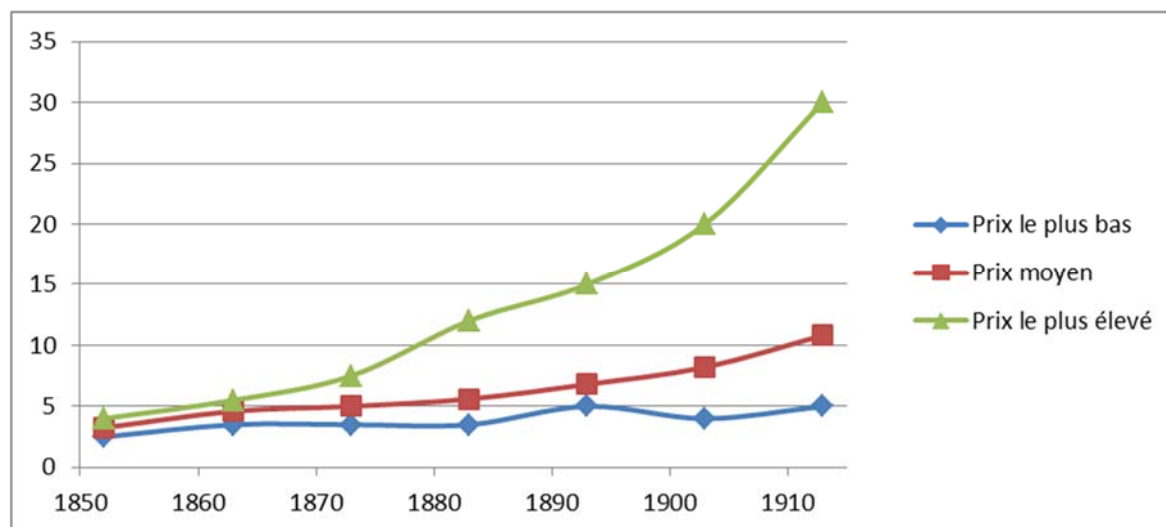


Figure 95. Prix des chambres à Montreux 1850-1913 (en CHF) Source : Guides Baedeker des années 1852, 1863, 1873, 1883, 1893, 1903 et 1913.

Les séjours d'étrangers sont le moteur principal du développement économique local : ils génèrent des flux basiques et encouragent les investissements. On observe une dynamique endogène, avec au centre la Banque de Montreux, qui draine des investissements de toute la Suisse

²²⁵ A titre de comparaison, à l'époque un an d'abonnement au *Journal des Etrangers* coûte CHF 15.- pour la Suisse, une place dans les loges du Kursaal CHF 7.- (strapontin CHF 2.-), un télégraphe pour New York CHF 1.70.-, et les tarifs pour le golf sont de CHF 60.- à la saison pour les messieurs, CHF 40.- pour les dames (Desponds, 2008).

²²⁶ Le Guide Baedeker répertorie 6 hébergements en 1852, 15 en 1863, 38 en 1873, 46 en 1883, 52 en 1893, 60 en 1903 et 80 en 1913. Les prix ne sont pas systématiquement indiqués, en particulier pour les années 1883 et 1893.

romande. La concurrence interne (concurrence entre les hôtels, les hameaux d'altitude que sont Glion, Caux, Les Avants) et externe évoluant continuellement, les acteurs locaux doivent (ré)investir dans la scène territoriale afin de maintenir ou d'augmenter la fréquentation de leur établissement; la mise en scène du patrimoine romantique se fait par les infrastructures les plus modernes. Dans un contexte de modernisation des transports et des habitations offrant un mode de vie « moderne », la scène territoriale fait figure de pionnière grâce aux établissements de la place mettant à la disposition de la clientèle externe des infrastructures inédites.

L'artisanat et la petite industrie se développent localement pour fournir les biens et services dont ont besoin les étrangers. Grâce aux revenus basiques étrangers, les locaux et nouveaux habitants et travailleurs immigrés bénéficient des revenus non-basiques induits par ces activités. On compte comme « sociétés financières et industrielles » à Montreux en 1885: L'Abeille (Société d'épargne), la Banque de Montreux, La Tonhalle, Le Casino de Chillon, la Société des Usines de Montreux, la Société des eaux de Peccaux, la Société des eaux des Avants (avec son siège à Vevey, mais une partie des actionnaires et du comité à Montreux), la Société du Chemin de Fer Territet-Glion, la Société de la Trinkhalle (eaux alcalines de Montreux), la Société du kursaal, la Société des digues de Chailly, la Société des digues de Clarens, la Société des digues de Vuagnard, la Société d'assurance mutuelle pour le bétail de la partie occidentale du Châtelard, pour la partie orientale, de Clarens, de Chernex, des communes de Planches et Veytaux, la Société de la *Feuille d'avis de Montreux*, la Société immobilière des salles de réunions, à Clarens, la Société immobilière de l'Estraz sous-Crin, à Montreux. A noter également 12 sociétés de fours, 6 sociétés de laiteries, 4 sociétés de montagnes (alpages) pour l'exploitation et 7 sociétés propriétaires d'alpages²²⁷.

En 1902, tandis que l'exploitation de la section Montreux-Les Avants a débuté l'année précédente, la seconde souscription d'actions pour l'ouverture du tronçon Montreux-Zweisimmen fait participer les cantons concernés et les communes riveraines à hauteur de 95%. Il faut dire que le contexte général concernant le financement des chemins de fer évolue également rapidement dans ces années-là, puisque c'est en 1898 que débute le rachat par la Confédération de lignes de chemin de fer privées (Mazbouri, 2005). Comme le note Veyrassat (2012), à l'époque c'est dans toute la Suisse que l'on procède à des investissements massifs dans les infrastructures, selon la même chronologie que l'on observe à Montreux: ces investissements sont d'abord l'affaire d'investisseurs privés, ensuite interviennent l'Etat, les Cantons et les communes. Cependant, bien que les arguments pour la construction aient été le désenclavement du Pays-d'Enhaut, il fait peu de doute que les intérêts des initiateurs du projet du MOB à Montreux étaient le rendement direct pour les investisseurs, ainsi que la complémentarité pour les hôteliers. Cette seconde raison – les possibilités qu'offraient sur place ces infrastructures aux hôtes – pourraient expliquer également que les Dufour notamment se soient désengagés du projet dès lors qu'il avait pour objectif de créer une ligne de communication directe avec une des autres destinations touristiques majeures de la Suisse à cette époque.

Le fait que l'accumulation des transactions soit assez rapide dès le milieu du 19^{ème} siècle, dans un environnement politique local libéral s'inscrivant dans le courant majoritaire au niveau fédéral (pas de restrictions au niveau local du développement du marché) et dans un contexte de faible concurrence des territoires en termes d'attractivité pour les présences de séjour a pour conséquence un afflux des investissements externes. Le rôle des chemins de fer comme ailleurs

²²⁷ Dubochet, J. (1896), Notice sur Montreux (p.14), CFV Adoc 2.1/281, Archives de Montreux

en Suisse (Mazbouri, 2005) joue également un rôle particulièrement important au niveau des possibilités de financement, aux côtés des sociétés hôtelières.

L'auto-régulation du marché voire la facilitation de la mobilité des capitaux par les politiques et entrepreneurs locaux génère la création de richesses et suscite un effet multiplicateur : c'est la « croissance ». Ainsi par exemple comme elle draine une masse de capitaux, la Banque de Montreux inonde la région de prêts, y compris pour les projets qui s'avèrent moins rentables, comme le kursaal.

Elle prend ainsi position en faveur de sa création en 1878, mais aussi lors de son agrandissement en 1902 (Dupont & Frey, 1989). « L'établissement financier qui en [la prospérité] représente le mouvement dans son ensemble est incontestablement la Banque de Montreux ; c'est elle qui reçoit à l'encaissement les effets sur la contrée dans la proportion approximative de 90%. »²²⁸

Le capital social de la Banque de Montreux, qui se montait à CHF 85'000.- lors de sa création en 1868, à CHF 2'000'000.- en 1900 et en 1906 à CHF 4'000'000.- (Beroud, 2011). Les actions de cette banque sont « réparties dans toute la contrée »²²⁹, et non pas aux mains de quelques porteurs. Les affaires de la Banque de Montreux prospèrent également au-delà des communes de Montreux, puisqu'elle compte au moins quatre succursales, dont une à Aigle et une à Château-d'Oex (Dupont & Frey, 1989). La banque investit dans la scène de Montreux, mais de toute la région également. Au regard des chiffres des années 1890 (Figure 97), on constate une croissance rapide durant ces années, qui va prendre encore de l'ampleur avec l'augmentation du capital-actions dans les années 1900. Avec le triplement de son capital-actions, et son bilan se monte à CHF 36'000'000.- en 1913 (Beroud, 2011).

1891	81'514'462.16
1892	87'479'246.28
1893	93'086'131.26
1894	100'084'972.04
1895	109'837'261.19
1896	123'055'668.15
1897	139'035'154.80
1898	139'544'114.16

Figure 97. « Mouvement compté simple de la Banque de Montreux » (en CHF). Source: Rapport du cercle de Montreux 1899, Statistique industrielle et commerciale, S3, Archives de Montreux.

Montreux est un cas particulièrement représentatif du phénomène de « sur-régime » (Tissot, 2012) qui qualifie l'ensemble des activités et investissements dans l'économie présente en Suisse avant 1914. Le « sur-régime » consiste en l'implication d'un nombre toujours plus important d'acteurs dans une logique capitaliste, tandis que les modèles de gestion ne prennent pas en considération les risques de cet engagement ; une dynamique désencastrée encourage un



Figure 96. La Banque de Montreux. Source : Collection Musée de Montreux.

²²⁸ Rapport du Cercle de Montreux. Statistique industrielle et Commerciale. 1899. S3, Archives de Montreux

²²⁹ Idem

développement qui concrètement ne peut pas rester intéressant sur le long terme. La sophistication extrême des infrastructures (hôtellerie et chemin de fer) va de pair avec le passage d'une coordination informelle et interpersonnelle des échanges à une coordination financière institutionnalisée (les SA sont, par définition, des « personnes morales »), qui s'inscrivent néanmoins toujours à une échelle locale.

L'un des éléments permettant de comprendre cette tendance du développement local est l'augmentation rapide des prix du foncier : en 1879 « [le tourisme] a amené une aisance générale dans la contrée. Mais chaque médaille a son revers, et, comme contrecoup, il n'est guère de pays, même dans le voisinage des grandes capitales, où le sol et les immeubles bâtis aient atteint un prix aussi exorbitant. »²³⁰ La concurrence est complètement ouverte, et les transactions s'opèrent sur les principes de la seule scène marchande, alors que c'est bien une dynamique de mise en scène qui s'opère, autrement dit ces transactions génératrices d'une richesse désencastrée ont des conséquences tangibles sur le territoire. D'après Dubochet²³¹, en 1860, la totalité des bâtiments du cercle de Montreux était taxée à CHF 4'496'720.-, en 1867 à CHF 10'718'420.-, et en 1884 à CHF 30'614'260.-.

Les communes investissent directement dans certaines infrastructures, comme le MOB (achat de 2'000 actions pour CHF 100'000.- en 1900), la ligne du Simplon (voir Annexe Montreux Point 11. Le Montreux-Palace), ou encore le chemin de fer Clarens-Chailly-Blonay en 1904, dont le statut de transport public mis au service de la population locale se dessine certes plus clairement. Ainsi par exemple lors de la construction de la ligne du Simplon, Clarens s'implique financièrement pour qu'une halte y soit construite : 900 m² de terrain et CHF 2'500.- sont versés à la compagnie (Chaney & Gonthier, 2001).

La commune du Châtelard procède à un emprunt en 1893, en vue de la construction d'un collège (et école supérieure) et à des travaux de voirie (Boulevard Massiez-Vernex-Terrages, Avenue Rousseau à Clarens, prolongement de la rue du Torrent à Clarens jusqu'au lac, et élargissement de la rue principale du village de Chernex). Comme cet emprunt est considéré comme inévitable, la municipalité²³² se veut rassurante et propose d'y procéder sous la bonne conjoncture d'alors. En outre, pour la municipalité, les nouvelles routes planifiées « offriront de superbes emplacements à bâtir ». Les autorités projettent ainsi de financer cet emprunt par une augmentation du produit des impôts, sans augmentation du taux d'imposition. Autrement dit, la stratégie du conseil est d'attirer de nouveaux étrangers résidents, soit d'encourager un processus d'urbanisation lui-même basique. Comme pour les entrepreneurs et les investisseurs, la confiance est de mise pour les autorités communales : « Ayons foi dans l'avenir de notre commune, dans sa prospérité toujours plus grande, dans l'accroissement régulier et continu de ses ressources [...] »²³³. A l'heure des discussions on parle aussi de « décision virile » à prendre. Après le préavis de la municipalité, la commission du conseil communal va encore plus loin que cette dernière en préconisant des travaux pour d'autres routes, des subventions au futur MOB déjà en discussion, et la participation communale aux dépenses du cercle. L'emprunt de CHF 1'800'000.- (à 3½%) est contracté auprès

²³⁰ R.A. d'Estaing de Villeneuve, *Guide pratique pour Vevey, Montreux et environ [...]*, Vevey [1879], cité par Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000, p.30

²³¹ Dubochet, J. (1896), Notice sur Montreux (p. 27), CFV Adoc 2.1/281, Archives de Montreux

²³² Procès verbal de séance de la Municipalité du Châtelard du 24 avril 1893, B7, Archives de Montreux

²³³ Idem.

de la BCV, de la Banque de Montreux, de la Banque hoirs de Sigismond Marcel à Lausanne, et auprès de M. J. Dubochet fils à Montreux.

Ce premier emprunt fera date dans les comptes communaux, car il marque le début d'une série de sept emprunts au total, qui mèneront la commune à une situation financière catastrophique entre les années 1930 et 1960. Quatre emprunts sont contractés : outre celui de 1893, un second de CHF 1'000'000.- en 1900 (à 4%), un troisième de CHF 2'000'000.- en 1908 (à 4%), et un quatrième de CHF 4'000'000.- en 1913 (à 4½%)²³⁴.

8.2.2. Les effets du « sur-régime » dans l'entre-deux-guerres: déclin par contournement

Le déclenchement de la guerre en 1914 provoque un choc à Montreux comme dans les autres régions touristiques du pays. Sur les cinq derniers mois de l'année, on compte 27'000 arrivées en moins par rapport à la même période en 1913 (Mettler, 1979). L'accumulation des transactions étant stoppée, la dynamique de mise en scène est littéralement arrêtée, ce qui a d'autant plus de conséquences que les seuils atteints (et dépassés) d'un point de vue concret, symbolique et marchand ne peuvent que difficilement supporter cet arrêt dans la perspective d'un développement de la valeur territoriale sur le long terme. Les conséquences pour Montreux durant l'entre-deux guerres se traduisent en un fort ralentissement de la fréquentation. Le nombre de touristes diminue, les coûts d'exploitation augmentent (matières premières, combustibles, intérêts, ressources humaines), et les droits des employés vont croissant²³⁵. La clientèle suisse gagne en importance: aux Fougères elle est de 60% en 1920. En 1926, les touristes allemands sont deux fois moins nombreux que les touristes suisses en séjour à Montreux. Les crises frappent durement le secteur touristique, mais l'ensemble de l'économie nationale, en particulier après 1929. Comme ailleurs dans le Canton de Vaud par exemple (Lausanne, Le Chenit, Vallorbe, Vevey), une soupe populaire est mise sur pied en 1932 (Tabin, 2003).

Jusqu'en 1914, la population augmente (de 3'006 à 17'850 habitants). La population tombe en 1945 à 14'482 habitants. Les données du recensement fédéral de la population dès 1920²³⁶ ont l'avantage de proposer des chiffres par communes (on a dans les Figures cumulé les chiffres des communes des Planches et du Châtelard). Dix ans plus tôt, la situation était à peu près la même, où 49% des personnes avec activité économique étaient recensées dans la catégorie « commerce et transport »²³⁷. La part des domestiques est trois fois plus importante à Montreux qu'en Suisse. Ceci confirme l'importance des services, tandis que cette proportion n'est encore que de un cinquième pour l'ensemble des travailleurs en Suisse. De ce point de vue, déjà dans les années 1930, Montreux expérimente l'état d'un marché du travail qui va se généraliser au pays entier quelques décennies plus tard seulement.

²³⁴ Rapport de la Commission de contrôle de la Commune du Châtelard-Montreux à Monsieur le Président de la Chambre des poursuites et faillites du Tribunal fédéral suisse du 19 février 1937, Archives de Montreux, Chd C7/16

²³⁵ L'aboutissement à ce niveau est l'adoption d'un contrat collectif de travail dans l'hôtellerie et la restauration vaudoise en 1943.

²³⁶ Les catégories retenues pour le calcul de cet indicateur dans les recensements fédéraux de la population sont : pour 1920 *Commerce et transport*, pour 1930 et 1941 *Commerce, hôtellerie, transport*

²³⁷ Recensement fédéral de la population du 1er décembre 1920, Résultats par cantons, fascicules 12 et 13

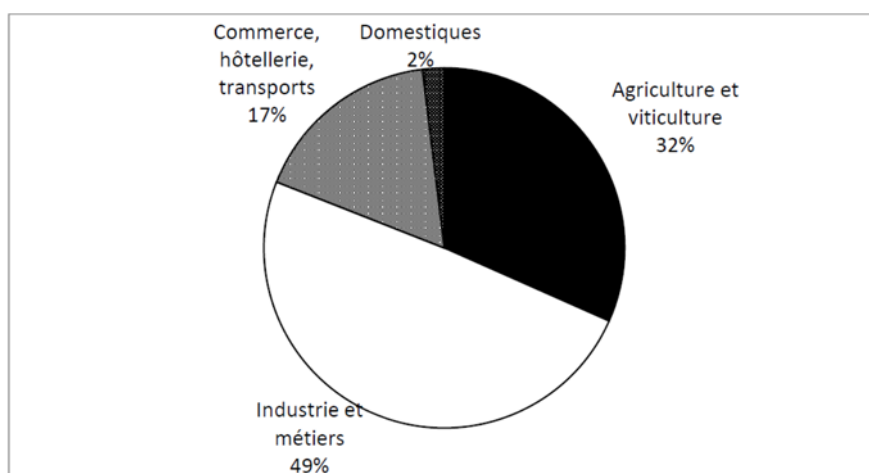


Figure 98. Personnes avec activité économique en Suisse en 1930. Personnes avec activité économique en Suisse en 1930. Source : Recensement fédéral de la population du 1er décembre 1930, Résultats par cantons, 10ème et 12ème volumes.

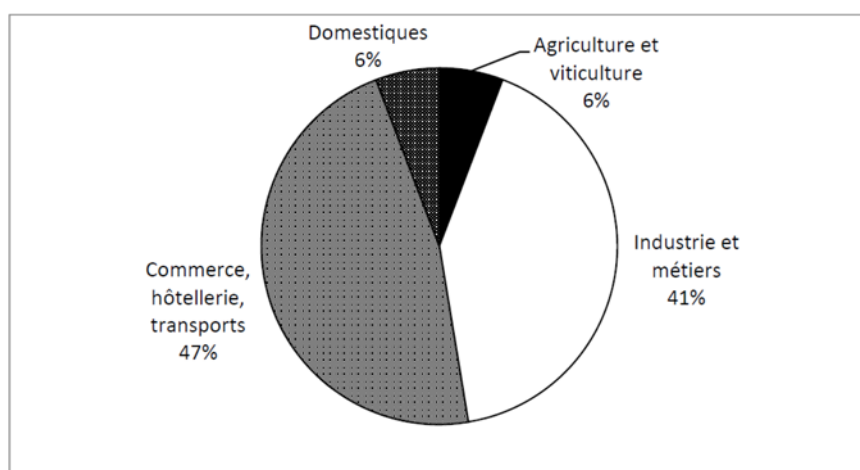


Figure 99. Personnes avec activité économique à Montreux en 1930. Source : Recensement fédéral de la population du 1er décembre 1930, Résultats par cantons, 10ème et 12ème volumes.

L'inscription extrêmement rapide du territoire dans les diverses formes de mobilités a rendu non seulement le développement, mais la survie socio-économique du territoire dépendante des mobilités (*lock-in* dans l'économie présentielle touristique). L'accumulation première du capital est terminée, l'endettement est un fardeau très lourd qui empêche les investissements suffisants dans les infrastructures. Les investissements sont bloqués, alors même que la demande évolue alors extrêmement rapidement. De nombreux hôtels ferment des chambres disponibles pour faire baisser les coûts d'exploitation (60% d'après la SSH, notamment en raison de la main d'œuvre²³⁸). Les effets du capitalisme se font ressentir au niveau réel pour les acteurs engagés localement dans l'économie de marché. Au-delà des travailleurs et travailleuses de l'hôtellerie, c'est particulièrement le cas des artisans et des entreprises de construction. En effet, non seulement ces derniers n'ont plus de chantiers à effectuer, mais certaines ont été payées pour leurs travaux en actions de sociétés hôtelières. C'est le cas par exemple de la marbrerie Rossier de Vevey, qui

²³⁸ Durant la Belle-Epoque par exemple, une quantité importante de travailleurs dans les établissements hôteliers vivaient des pourboires versés par la clientèle et non des salaires versés par la direction : concierges, portiers, liftiers et grooms.

avait été payée pour ses travaux par des actions du Lausanne-Palace et du Villars-Palace, dont la valeur tombe de CHF 1'000.- à CHF 5.-. (Rieben & Rossel, 1980).

La faillite du capitalisme local débute avec la chute des cours des actions des sociétés immobilières, à l'instar de celle de la SIC (Société immobilière de Caux), qui de CHF 200.- ne vaut plus que CHF 40.- en 1929. La BCV rachète des actions hôtelières « privilégiées » (2'618 actions de CHF 100.- du Grand Hôtel de Territet et 333 actions à CHF 125.- de la SHNC dès 1924) (Beroud, 2011): ces sociétés vendent leurs actions pour éponger leurs créances obligataires et bancaires accumulées. Souvent, les intérêts ne sont plus payés par les hôteliers depuis 1915. Les banques sont contraintes de sauver certains hôtels, dont le Lausanne-Palace, qui fera grand bruit autour de la BCV. D'autres hôtels sont vendus par les banques, parfois avec des pertes se montant à 20% ou 30%. La banque s'engage également en ouvrant des crédits pour que les hôteliers parviennent à rénover leurs établissements. Mais on est loin des années de la Belle-Epoque, les banques privilégiant désormais en temps de crise les crédits envers des sociétés « d'utilité publique » (à plus de 50%).

Dans ces cas-là, l'établissement régulièrement appelé à intervenir est la BCV. En effet, avec l'effondrement de la banque locale, c'est bien Lausanne qui devient le centre financier du canton ; une page se tourne, car jusque-là les opérations bancaires pouvaient se tenir à une échelle locale à Montreux. La scène territoriale constituait jusque-là un pôle financier pour la région. La faillite de la Banque de Montreux constitue un événement majeur de l'entre-deux-guerres. La BCV (Beroud, 2011) gagne une importance considérable sur la place financière vaudoise non seulement avec la chute de la Banque de Montreux, mais également avec la disparition du Comptoir d'Escompte de Genève et de petits banquiers privés. Au niveau de la clientèle privée, la BCV récupère ainsi de nombreux clients. Cependant, la BCV n'est pas la seule à profiter de la chute des petits banquiers. La Banque William Cuénod & Co de Vevey – qui possédait une succursale à Clarens – se fait notamment racheter par l'UBS. C'est l'occasion pour cette grande banque de s'implanter sur la Riviera, tout en profitant du réseau établi par les établissements précédents en maintenant le personnel en place.

La situation du chemin de fer Glion-Naye est particulièrement exemplaire des difficultés rencontrées durant ces années-là par les entreprises, et des responsabilités des banques face à cette situation. Dans un premier temps à cause de la guerre, la Banque de Montreux demande à la BCV d'intervenir auprès du MOB et du Glion-Naye, pour payer les obligataires (Beroud, 2011). La BCV s'exécute et verse un crédit d'escompte de CHF 2 millions. Cet événement marque un tournant pour la Banque de Montreux, qui n'agira désormais que de concert avec la BCV, jusqu'à sa liquidation en 1932. Dans le cas de l'électrification du Glion-Naye, la BCV est le seul établissement qui consent à accorder un prêt. En 1937, la société du Glion-Naye sollicite en effet des prêts à différentes banques. Mais la situation financière de la société implique des conditions trop difficiles. La BCV est donc indirectement systématiquement sollicitée, comme par exemple lorsqu'Indelec, société de financement électrique liée à la Banque cantonale bâloise, accepte le prêt pour autant que la BCV se porte garant du paiement des intérêts. Finalement, la BCV intervient directement auprès du Glion-Naye, vraisemblablement non sans le soutien de Mogg, sous-directeur de la BCV et siégeant au CA du chemin de fer, et de Curchod, directeur de la BCV. Après forte insistance de la part du chemin de fer, un prêt de CHF 400'000.- est accordé, à un taux plus avantageux que celui d'Indelec, les multiples engagements de la banque de la région étant menacés : « Nous pensons à toute la contrée de Montreux où nous avons de nombreux prêts en cours, soit avec garantie d'immeubles, soit avec d'autres garanties, et notre situation serait encore aggravée au cas où le chemin de fer se trouverait dans la nécessité de suspendre son exploitation

du fait de l'usure de son matériel et de l'impossibilité où il se trouverait de le renouveler »²³⁹. Par rapport à une situation de plus grande mobilité financière, sur une plus large échelle, de tels engagements n'auraient probablement pas été pris : le réseau constitué via des engagements financiers est encastré à une échelle locale.

En fonction de l'évolution de la conjoncture, la situation devient parfois difficilement tenable pour l'établissement cantonal. Par exemple en 1932 le CA du MOB présente un plan de réorganisation financière, alors que la BCV a émis comme on l'a dit un emprunt de CHF 2 millions en faveur de cette compagnie deux ans plus tôt (Beroud, 2011). Ces décisions doivent être justifiées par des administrateurs comme Henri Bersier, membre du CA du MOB et directeur de la BCV, établissement qui risque grand perte dans cette affaire. Les arguments dépendent alors essentiellement du contexte conjoncturel, et chacun de trouver une justification pour préserver ses intérêts, financiers ou politiques. Ainsi la BCV soutient directement les transports de la région montreuusienne, mais procède de pareille manière pour d'autres sociétés – et ici indirectement pour les infrastructures touristiques de Montreux – notamment en alimentant généreusement la Compagnie Générale de Navigation (CGN) (Beroud, 2011).

Si la crise était déjà d'une ampleur conséquente durant les années 1920, la situation de l'hôtellerie durant les années 1930 s'aggrave considérablement, et l'on assiste à des manœuvres comptables tendant à camoufler la réalité du problème au public. Ce genre de manœuvre est intéressant pour la compréhension des liens entre valeur symbolique et marchande sur la scène territoriale ; les acteurs agissent pour préserver la valeur symbolique. En effet, en 1931, le portefeuille-titres de la BCV contient encore des milliers d'actions hôtelières et immobilières (Grand-Hôtel de Territet, hôtels National et Cygne, hôtel des Trois couronnes, Société immobilière d'Ouchy, Société foncière de Bon Port à Montreux, Station climatérique de Leysin) (Beroud, 2011). Or, en 1935, les titres disparaissent, pour être discrètement amortis. Pour les dettes obligataires, la banque constitue des « réserves cachées » (seuls les crédits, et non plus les intérêts, sont mentionnés au bilan, tandis qu'une réserve cachée du même montant est constituée) (Beroud, 2011). Si la pratique est courante (une réserve est également créée pour le Lausanne-Palace), la particularité montreuusienne pour la pratique des réserves est qu'elles portent le nom de personnes (« réserve spéciale pour le règlement des affaires Chessex et Emery »). On note ici que, malgré le statut juridique des sociétés qui ne paient plus leurs intérêts depuis près de vingt ans, et malgré le fait que les personnes en question aient disparu depuis des lustres (Ami Chessex en 1917), les affaires sont personnifiées ; on observe là tout le jeu qui s'opère à la frontière de l'économie de marché et du capitalisme, où l'entrepreneur est symboliquement tenu pour responsable alors que la situation a objectivement dégénéré grâce à des ressorts autres que ceux qui l'engageaient dans une logique entrepreneuriale dépendante du capitalisme. Pour la BCV, l'objectif en constituant des réserves est de se protéger, puisque cette stratégie permet de sortir ces affaires du bilan, pour neutraliser les pertes en cas de faillite des entreprises. Concrètement, ce ne sera qu'après la Seconde Guerre mondiale que la BCV pourra se défaire d'un certain nombre d'actifs, tandis que de nouvelles perspectives s'ouvrent. Pour désigner l'hôtellerie durant l'entre-deux-guerres, on parle à l'interne de la BCV de la « branche malade » (Beroud, 2011).

L'histoire du pavillon des Fougères (voir Annexe Montreux Point 7.2. Le Pavillon des Fougères) montre la dépendance des hôteliers par rapport aux banques et le pouvoir de ces dernières quant au maintien de ces établissements sur le marché : puisqu'elles doivent compter sur le remboursement des prêts, elles permettent aux exploitations de se poursuivre, lorsque la

²³⁹ Archives de la BCV, cité par Beroud, 2011, pp. 240-241

situation le permet. Ce n'est pas le cas de tous les établissements, et certains sont contraints de fermer leurs portes, pour un temps au moins. C'est le cas par exemple du Grand Hôtel de Caux qui ferme entre 1919 et 1923 (Lapointe, 2008). Dans certains cas, les hôtels sont vendus, comme l'hôtel de Clarens. Construit en 1860, il avait été agrandi pour devenir Grand Hôtel de Clarens, et proposer 75 chambres. Il est vendu en 1930, pour CHF 90'000.- (Chaney & Gonthier, 2001). Avec de tels montants, on comprend que les ventes d'établissements ne sont pas une solution satisfaisante pour les créanciers.

Les membres de l'organisation pour un renouveau moral²⁴⁰ et spirituel en Europe font une bonne affaire en 1946 en rachetant le Palace de Caux pour CHF 1 million (voir Annexe Montreux Point 14. L'hôtellerie après la Seconde Guerre mondiale), bien qu'il soit difficile pour cette association de trouver les fonds nécessaires à cet achat. Le très bas prix sur lequel est conclue l'affaire illustre les opportunités qui se présentaient à l'époque pour les privés ayant des projets entrepreneuriaux relevant de l'économie présentielle et ayant les moyens d'investir dans la rénovation des bâtiments. De leur côté, les banques – en l'occurrence le Crédit Foncier Vaudois – se séparent enfin de leurs actifs immobilisés en raison des crises et de la guerre.

A partir de 1932 surtout, le maintien du territoire dans différentes mobilités dépend d'autres territoires et d'autres échelles territoriales. Conscient de la nécessité de se distancier d'une économie centrée sur le tourisme pour sauver les engagements de la banque dans la région, le directeur de la BCV, M. Curchod, explique en 1936 aux autorités cantonales que la banque, à défaut de mettre directement des sommes importantes à disposition de la commune (voir *infra*), serait prête à avancer des capitaux (CHF 400'000.-) pour l'implantation d'une industrie cinématographique à Montreux. Trois studios de cinéma devraient y être construits, pour un budget de CHF 1.6 million (dont CHF 500'000.- par la Confédération, CHF 250'000.- par le canton, CHF 250'000.- par les communes du cercle de Montreux et CHF 200'000.- de capital-actions). Cependant, le projet ne voit pas le jour. Outre les réticences internes au sein de la BCV vis-à-vis de ce projet, les communes du cercle auraient vraisemblablement été dans l'incapacité d'assurer leur part du financement.

Quelques nouvelles activités apparaissent néanmoins durant cette période, avec en premier lieu l'installation en 1943²⁴¹ des caisses de compensation et d'allocations familiales à Clarens, dans les anciens hôtels Régis et des Dents du Midi. Plus tôt d'ailleurs s'était également installé temporairement le bureau fédéral du contrôle des prix. L'installation de ces administrations témoigne d'une part de la place que prend Montreux à l'échelon cantonal. Montreux n'est plus seulement la station des étrangers, mais une ville qui compte administrativement pour le canton (voir *infra*). Il s'agit pour les autorités publiques cantonales et fédérales de soutenir la commune par un autre biais que des soutiens financiers directs : ces implantations sont motivées par la surcharge des investissements anciens qui gangrènent l'économie privée locale. Avec ce nouveau type d'emplois, elle se distancie de la seule dépendance aux présences de séjour et développe son économie urbaine. A noter également à ce propos l'installation en 1930 de la station météorologique de Naye (Dechêne, 2002), un institut qui comprend six stations d'observation sur trois alignements : Glion-Dent-de-Jaman, Naye-Sonchaux et Villeneuve-col de Chaude. Avec cette installation certes anecdotique, les sommets ne servent plus seulement au loisir des étrangers,

²⁴⁰ Dès 2001, le Réarmement moral prendra le nom de « Initiatives et changement ».

²⁴¹ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1943, AA 33/3 Chd 1943, Archives de Montreux

mais aussi au développement d'informations utiles à la population résidente, une activité qui par ailleurs génère des emplois en altitude autres que ceux du service.

Jusqu'en 1914, seuls les acteurs privés avaient participé pro-activement à la mise en scène ; les acteurs publics s'étaient endettés pour permettre le développement des entreprises privées. Ces dernières étant littéralement anéanties dans l'entre-deux-guerres, les autorités locales doivent intervenir pour soutenir l'accumulation des transactions. Or, les ressources manquent.

Avec la faillite des sociétés locales et des entreprises familiales, ainsi que de la banque, les difficultés financières communales sont exponentielles dans l'entre-deux-guerres. En 1920, la commune a recourt à un nouvel emprunt, qui aggrave non seulement la dette communale mais est contracté à un taux élevé, de 6%, alors que les emprunts antérieurs variaient entre 3.5% et 4.5%²⁴². Si cet emprunt est remboursé par l'émission d'un emprunt à 5% en 1926, le problème subsiste. Un nouvel emprunt est enfin émis en 1931, pour 10 millions à 4%, affecté au remboursement et à la conversion des emprunts antérieurs, soit ceux de 1908, 1913, et 1923. A partir de cette date, ne figurent dans les comptes que trois emprunts, soit ceux de 1893, 1901 et 1931. La situation est également tendue aux Planches, qui s'est également endettée, mais la situation se dégrade à ce point au Châtelard que la commune finit par être mise sous contrôle par l'Etat. Les Figures 100 et 101 montrent la répartition des recettes des deux communes à deux années différentes. L'information principale qui en ressort est que le revenu principal des deux communes est toujours issu de l'impôt. La commune n'a de parts dans aucune société qui aurait permis de financer et de constituer des réserves avant 1914, ni dans l'hôtellerie, ni dans des services industriels. Elle ne touche de la Société romande d'électricité et de la Société du gaz que les redevances pour les concessions, mais n'est pas actionnaire de ces sociétés et ne participe pas à leur administration²⁴³. Comme le constate rétrospectivement la commission de contrôle de l'Etat de Vaud²⁴⁴ instaurée suite à la mise sous contrôle de la commune, ces emprunts ont été affectés à l'exécution d'importants travaux publics consécutifs au développement de la commune, et dans ce sens on peut considérer qu'ils étaient inévitables. Cependant, « on peut se demander si les dirigeants de l'époque prospère ont fait durant celle-ci les actes d'économie que dicte le souci d'une administration prudente ». Autrement dit il est question de savoir si ces investissements ont servi à la création de la valeur territoriale ou permis son exploitation par quelques privés, multi-positionnés entre les institutions publiques et les sociétés capitalistes (par exemple Emery qui fait voter les subsides au financement de la ligne du Simplon).

²⁴² Idem.

²⁴³ La SRE a été créée en 1904 regroupant la SEVM, ainsi que la Société des Forces motrices de la Grande-Eau (voir Annexe Montreux Point 9.1. Tramway)

²⁴⁴ Rapport de la Commission de contrôle de la Commune du Châtelard-Montreux à Monsieur le Président de la Chambre des poursuites et faillites du Tribunal fédéral suisse du 19 février 1937, Archives de Montreux, Chd C7/16

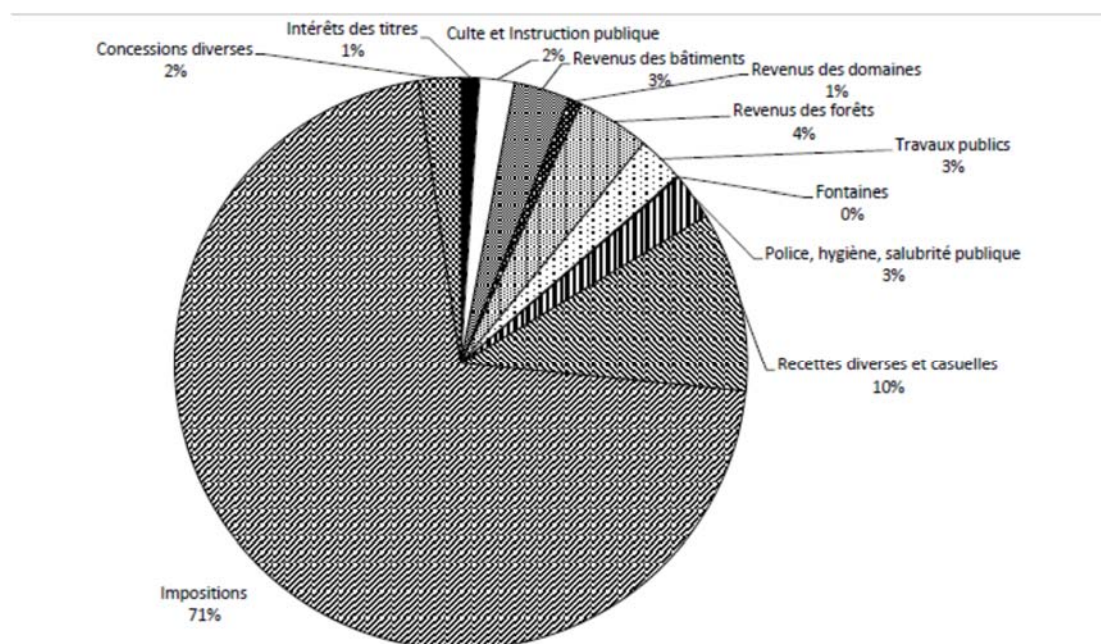


Figure 100. Recettes de la commune du Châtelard en 1930. Les proportions sont pratiquement identiques pour la commune des Planches, avec toutefois une part plus importante des recettes diverses et causales
Source: Rapport de gestion de la commune du Châtelard 1930

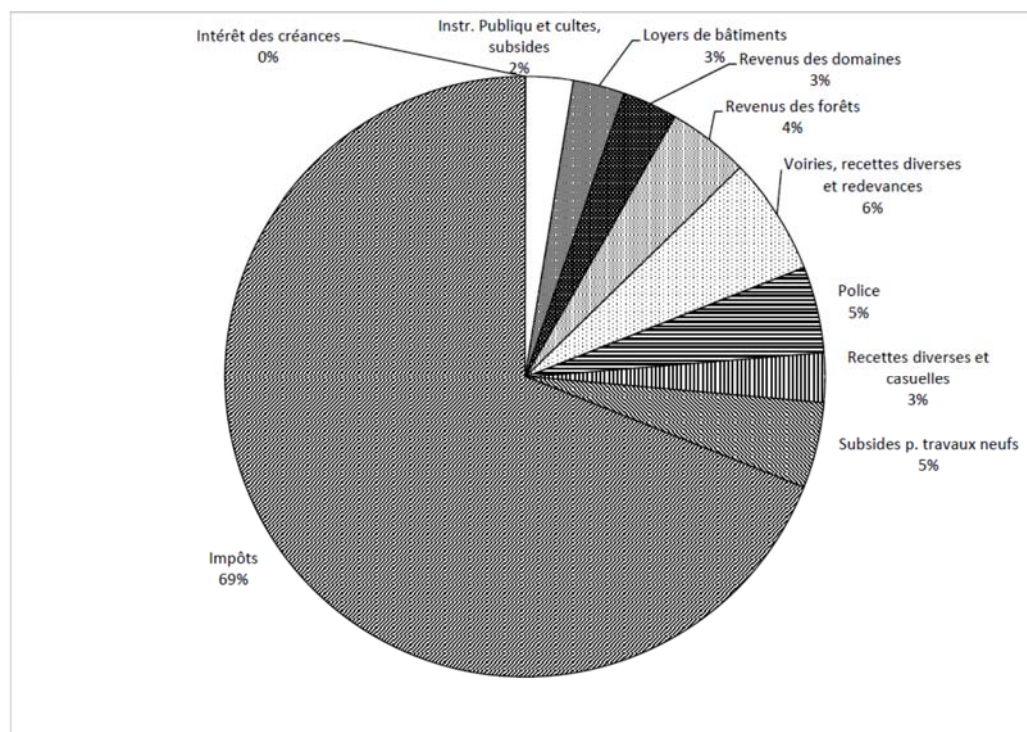


Figure 101. Recettes de la commune des Planches en 1938. Les proportions sont pratiquement identiques pour la commune du Châtelard Source : Rapport de gestion de la commune des Planches 1938, AA 17/1 PI 1938, Archives de Montreux

Dans une situation financière très critique, la commune du Châtelard est mise sous contrôle en 1936. Ceci reste néanmoins une moindre mesure, comparé à Vevey²⁴⁵, qui est mise sous régie. A Vevey, l'Etat pilote directement les finances communales, tandis qu'à Montreux un contrôle est effectué sur le travail des édiles toujours en place. Outre des considérations politiciennes (contrairement à Vevey, les radicaux en place à Montreux sont les « loyalistes », et ne démissionnent pas du parti radical bien qu'ils tendent à leur gauche), il est vraisemblable que le canton ait tenu compte dans sa décision de l'impact autrement plus négatif qu'aurait eu, envers les étrangers, une mise sous régie. Ici encore, les acteurs interviennent pour la défense de la valeur territoriale en minimisant les risques d'une publicisation d'une faible valeur marchande via la situation des finances communales. Et puis au niveau opérationnel, dans la dynamique de mise en scène, cette mise sous contrôle permet à la commune du Châtelard de se relever à long terme de son terrible endettement. La commune bénéficie de larges mesures d'assainissement, avec pour commencer un prêt de la BCV (garanti par l'Etat), et des garanties de l'Etat sur le paiement d'une partie des intérêts des emprunts antérieurs (0.5% sur 2%). Cette garantie est renouvelée en 1938, 1940, renégociée en 1941, renouvelée en 1945, avant l'instauration de nouvelles mesures en 1949, et 1953 qui cette fois sont négociées en contrepartie d'une fusion avec la commune des Planches. A cette heure, les communes ont déjà pragmatiquement fait de nombreux pas en direction de la fusion, notamment par la coordination des impôts, des écoles, et la réorganisation des comptes pour faciliter un budget fusionné²⁴⁶.

Durant ces négociations avec l'Etat pour la réduction de la dette de la commune du Châtelard, les responsabilités des acteurs privés précédents ne sont pas identifiées. Les autorités cantonales considèrent que les difficultés de Montreux sont clairement dues aux événements exogènes qui touchent la Suisse et l'industrie touristique. Cette appréciation est intéressante au regard de la situation nationale, qui se présente de manière similaire entre la Confédération et la corporation hôtelière. Durant l'entre-deux-guerres en effet, après avoir sollicité les banques pour qu'elles s'investissent dans le renouveau nécessaire de l'hôtellerie suisse, la Société Suisse des Hôteliers (SSH) se tourne vers les pouvoirs publics (Narindal, 2012). Pour le Conseil fédéral, certes la branche a commis quelque excès avant 1914, mais la cause principale de la situation difficile de l'hôtellerie est à trouver dans la guerre. Pour cette raison et surtout parce qu'elle est une branche importante dans l'économie nationale, la branche mérite le soutien de l'Etat. Ainsi par exemple au niveau régional même la Loterie romande contribue à soutenir cette industrie. Créée en 1937, elle verse ses premiers bénéfices au profit des besoins de l'utilité publique. Par exemple en 1939 sur les CHF 354'755.76.- à distribuer (pour les 6^{ème} et 7^{ème} tranches), CHF 204'000.- sont versés pour le chômage²⁴⁷ (département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, pour travaux de chômage), CHF 100'755.76.- pour la bienfaisance (entr'aide sociale), et CHF 50'000.- pour le

²⁴⁵ Il serait intéressant de voir si la commune de Vevey souffre également de l'absence d'actions de la Société Romande d'Electricité, puisqu'elle était également concernée à l'époque par la SEVM (Société Electrique Vevey-Montreux).

²⁴⁶ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1943, AA 33/3 Chd 1943, Archives de Montreux

²⁴⁷ Les chiffres du chômage, connus dès 1934 pour la commune du Châtelard²⁴⁷ montrent que le chômage varie, au plus fort de l'année, approximativement entre 1.62% et 3.05%²⁴⁷ : il augmente entre 1934 et 1936 pour redescendre jusqu'en 1939. Durant la guerre, certainement en raison de la mobilisation, le nombre de chômeurs chute pour être nul (ou quasiment) durant les étés 1940 à 1945. L'été reste la saison durant laquelle le nombre de chômeurs est au plus bas.

tourisme (travaux publics ; fonds d'entraide en faveur des entreprises privées de chemins de fer et de navigation du Canton de Vaud)²⁴⁸.

Le cas des finances communales est symptomatique. Montreux a bénéficié d'un formidable revenu touristique, mais qui n'a profité qu'aux actionnaires des sociétés hôtelières et de transport, les pouvoirs publics ne bénéficiant que des impôts des résidents, en toute fin de chaîne. Durant l'entre-deux-guerres, tandis que les autres communes bénéficient des revenus sur les investissements qu'elles ont consentis pour l'exploitation de l'eau et de l'électricité, les secteurs publics des communes du Châtelard et des Planches se retrouvent démunis.

La situation est à ce point critique que la société de développement met en place une loterie « Pro-Montreux »²⁴⁹ à laquelle les hôteliers, mais aussi les autres corps de métier de la station²⁵⁰, participent, tout comme ils cotisent à la société de développement. Même les professions libérales (médecins, avocats, notaires, dentistes) apportent leur contribution (à CHF 60.- par année), bien qu'elles ne participent pas à la loterie « Pro-Montreux ». Dans la mesure où ces acteurs prennent directement part au financement de la propagande, on peut dire qu'ils se trouvent en première ligne du tourisme et en ce sens proactifs dans la dynamique de mise en scène territoriale. Dans ce sens parler d'emplois ou de revenus induits peut paraître réducteur. Ils financent directement un support à la production touristique, devenue incontournable, et bénéficient en retour des revenus des touristes qui viennent séjourner – ou s'installer – dans la région. Le même genre de subvention sera mobilisé en 1956 à l'occasion de la réalisation de la piscine du casino (voir Annexe Montreux Point 16. Les infrastructures de loisir), au financement de laquelle contribue le sport-toto (voir Annexe Montreux Point 16. Les infrastructures de loisir). Cependant, ici c'est une aide accordée indirectement à une infrastructure touristique par l'organisation d'utilité publique, sous couvert de sa fonction sportive qui reste somme toute relative (Figure 102).

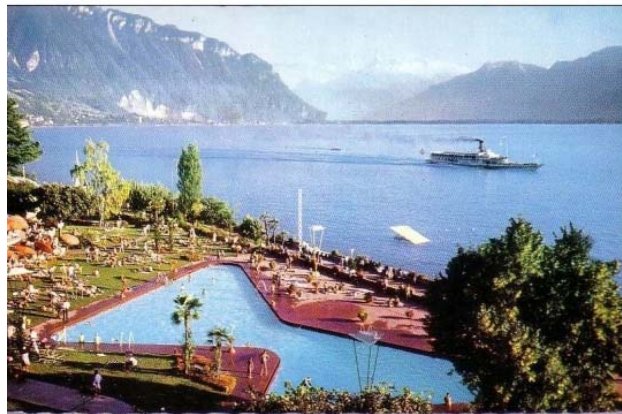


Figure 102. La piscine du Casino. Source : Delcampe.fr.

Pour revenir à la période de l'entre-deux-guerres qui nous concerne ici, à propos des hôteliers, le fait de ne pas avoir privilégié la constitution de réserves les rend complètement vulnérables durant cette période. Ils ont des difficultés à trouver des capitaux pour rénover leurs installations et se positionner ainsi de manière plus favorable sur le marché puisqu'ils sont avant tout de

²⁴⁸ Archives de la Loterie Romande, S272/266, Archives vaudoises cantonales

²⁴⁹ *La situation du tourisme à Montreux. La question des prix. Un programme d'action.* Rapport présenté à la Société Fiduciaire de l'Hôtellerie à Zurich, le 10 décembre 1935, Archives cantonales vaudoises S 120/306.

²⁵⁰ Les établissements financiers cotisent également, mais les auteurs du rapport s'interrogent sur le faible intérêt pour la propagande de la part de ces établissements qui pourtant ont largement investi dans le système territorial.

grands débiteurs. En conséquence, l'offre se réduit : le nombre de lits disponibles passe de 7'490 en 1913 à 4'600 en 1945, soit une baisse annuelle moyenne de 1.4%. De même le nombre d'arrivées hôtelières baisse sur toute la période (de 76'578 à 24'260, soit une baisse annuelle moyenne de 3.6%). Les hôteliers montreusiens, dans un premier temps, luttent pour maintenir des prix élevés dont ils ont besoin pour payer leurs intérêts et leurs dettes, mais que les (nouveaux) consommateurs ne sont pas prêts à payer. En 1935, les prix sont considérés comme étant bas entre CHF 5.- et CHF 6.- par jour²⁵¹. En 1927, la pension à l'hôtel Alpina (anciennement Pavillon des Fougères) est à CHF 9.-, au Régina à CHF 16.-, au Caux-Palace à CHF 19.- (Dechêne, 1998). En 1923, le café au tea-room du Pavillon des Sports était à CHF 1.- (Collectif, 2006). On peut penser qu'une offre standard et familiale comme celle de la famille Rouge à Caux pour l'hôtel Alpina n'était pas surévaluée. Même en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation²⁵², c'est bien une guerre des prix qui se mène, à Montreux comme au niveau suisse : pour que la dynamique de mise en scène entraîne une hausse de la valeur économique territoriale, dans chaque transaction la question du prix importe beaucoup, en comparaison d'autres situations dans lesquelles les niveaux concret et symbolique sont plus déterminants dans l'engagement du processus transactionnel. Et pour comparer les prix, de nouveaux supports sont désormais requis. En raison des prix, mais aussi en raison de son inefficacité publicitaire, le tourisme vaudois fait preuve de retard au vu de la concurrence : dans les Grisons le « Verkehrsverein für Graubünden » contient la liste de tous les hôtels (appartenant ou non à la SSH) (Narindal, 2012). Dans un rapport qui fait état de la situation du tourisme à Montreux en 1935²⁵³, le manque de coordination en ce qui concerne la propagande est particulièrement montré du doigt. C'est un élément devenu fondamental face à l'accroissement continu de la concurrence. Dans ce sens, on peut dire que les institutions locales et cantonales ne saisissent pas l'importance de la diversité de l'offre nécessaire à cette heure au regard de l'évolution de la demande. Si dans les faits l'offre hôtelière a de tout temps été plurielle (Figure 95), ceci doit désormais être promu.

Avec la propagande, les acteurs locaux ont une marge de manœuvre au niveau symbolique qu'ils n'ont pas au niveau concret en raison du coût des infrastructures et de l'incapacité à attirer des investissements. En 1921 est créée la société de développement de Montreux et Environs²⁵⁴. Elle regroupe la Société de Divertissements, la Société d'utilité publique, la Société d'embellissement, le Syndicat des Intérêts de Montreux (organe de propagande), et le Syndicat pour la réclame collective de Territet-Glion-Caux. Malgré cette œuvre de coordination subsistent durant cette période trois différentes sources de propagande pour le tourisme montreusien: les hôteliers eux-

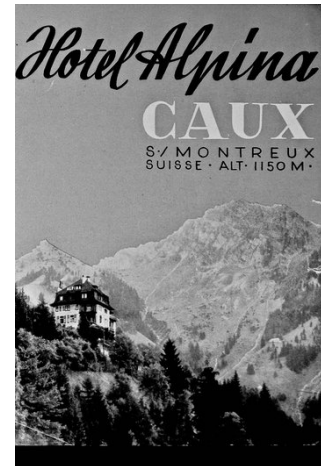


Figure 103. Affiche de l'hôtel Alpina (ancien Pavillon des Fougères). Source : notrehistoire. Christian Gerber <http://www.notrehistoire.ch>.

²⁵¹ *La situation du tourisme à Montreux. La question des prix. Un programme d'action.* Rapport présenté à la Société Fiduciaire de l'Hôtellerie à Zurich, le 10 décembre 1935, Archives cantonales vaudoises S 120/306

²⁵² L'indice des prix à la consommation est de 164 en 1923, 160 en 1927, 128 en 1935 et 152 en 1940 ("Online Datenbasis zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte der Schweiz. Hrsg. von Patrick Kammerer, Margrit Müller, Jakob Tanner und Ulrich Woitek.")

²⁵³ *La situation du tourisme à Montreux. La question des prix. Un programme d'action.* Rapport présenté à la Société Fiduciaire de l'Hôtellerie à Zurich, le 10 décembre 1935, Archives cantonales vaudoises S 120/306

²⁵⁴ Idem.

mêmes qui font paraître des annonces pour leurs hôtels, la SHM et la société de développement. Cependant, en raison d'un accord qui la lie à la SHM²⁵⁵, la société de développement ne relaie qu'une partie de l'offre hôtelière. Néanmoins, sa création constitue une avancée puisqu'elle regroupe une offre et profile Montreux en tant que destination auprès de la clientèle. L'enjeu concernant la propagande serait que la société de développement prenne le relais de la SHM, et qu'en outre elle prenne en compte la totalité de l'offre hôtelière à Montreux. Cet enjeu se traduit par des débats concernant la mise en place d'une taxe de séjour officielle, qui remplacerait la kurtaxe²⁵⁶. D'après le rapport, elle permettrait d'amener plus de CHF 60'000.- dans les caisses de la société de développement. Les hôteliers membres de la SHM ne sont pas favorables à cette solution, car ces derniers défendent des prix et un standing élevés. On ne dispose pas de chiffres concernant les investissements individuels en termes de publicité, mais, selon les auteurs du rapport, il suffirait que les hôtels renoncent à 50% de leurs dépenses particulières pour couvrir les frais d'une propagande commune efficace. Un budget global (minimum) de CHF 125'000.- est préconisé pour la société de développement (y compris la propagande, CHF 80'000.-). L'instauration d'une taxe de séjour permettrait d'apporter CHF 60'000.- à ce budget. Finalement, un accord n'est trouvé entre les trois communes (y compris Veytaux) et la SHM qu'en 1942, date d'instauration de la nouvelle taxe de séjour (entre 30 et 60 ct. par nuitée) (Mettler, 1979).

D'après l'analyse des chiffres des cotisations pour la société de développement, il semble que les cotisations annuelles des hôteliers pour la société de développement sont relativement faibles. Manifestement, les hôteliers ont encore confiance dans l'institution qui fédère leur corporation et ne réalisent pas encore que l'enjeu se situe désormais vers une hôtellerie moins prestigieuse, mais également au-delà de l'hôtellerie. Cette attitude est compréhensible au regard des défis qui sont imposés aux tenanciers de ces établissements au jour le jour. Leur priorité consiste agir à leur propre niveau, c'est-à-dire à moderniser leurs propres infrastructures et entretenir l'attractivité de leur établissement pour leur clientèle habituelle. La problématique de la propagande leur semble lointaine, d'autant plus si elle doit bénéficier à l'ensemble de la station plutôt qu'à leur propre établissement. Les expériences leur montrent que la modernisation des infrastructures améliore le taux de fréquentation, comme par exemple à Caux, où le Grand Hôtel bénéficie de rénovations en 1925 notamment pour les sanitaires (Lapointe, 2008). Mais il y a pourtant un décalage important qui se creuse avec l'évolution de la demande, qui est justement particulièrement sensible à la propagande, en sus de la modernité des infrastructures offertes. Au Caux-Palace, les rénovations ne débutent qu'en 1930 (après cinq années de recherche de fonds), mais l'établissement finit par être mis en vente en 1937²⁵⁷.

Non seulement les actions collectives sur la scène symbolique sont désormais impératives, mais il faut procéder à des opérations de communication correspondant aux conventions de l'époque.

²⁵⁵ Seuls les membres de la SHM – qui a passé un accord avec la Société de Développement, comme la SSH avec les CFF – bénéficient de la publicité. Au niveau suisse, cela représente 115'000 des 200'000 lits disponibles. On ignore la proportion des lits ne bénéficiant pas de la publicité à Montreux, et pratiquant ainsi des prix bas.

²⁵⁶ La kurtaxe, gérée par l'administration du kursaal, est récoltée auprès des membres de la SHM. Augmentée en 1925, la moitié de la récolte va à la propagande collective, tandis que l'autre moitié est versée au kursaal (Mettler, 1979). Pour la SHM, le budget de propagande (et les subventions au kursaal) est ainsi proportionnel au nombre de nuitées effectuées dans la station l'année précédente, ce qui est un problème puisque la publicité devrait au contraire être augmentée pour engendrer des arrivées et des nuitées supplémentaires. A la fin des années 1920, (vraisemblablement entre 1927 et 1931), la SHM fait un effort particulier en dépensant entre CHF 40'000.- et CHF 65'000.- francs par année pour des annonces.

²⁵⁷ Il devient l'hôtel Esplanade en 1938, puis sera finalement racheté par le Réarmement Moral en 1946.

En raison du sentier parcouru jusqu'ici, la mise en scène symbolique à l'attention d'une clientèle plus populaire n'est pas aisée. Les hôteliers notamment s'attachent à des contenus et des méthodes de communication désuètes. La parution du *Journal (et liste) des Etrangers* ne cesse par exemple qu'en 1939 (il avait été remanié cependant en 1924 (Gozzelino & Vuille, 1986)). Ainsi le plan proposé valorise différents supports : affiches, films, diaporamas, vitrines, photographies, prospectus (spécialisés selon qu'ils traitent de la station en général, du climat, des sports).

Comme au niveau suisse, les enjeux d'une sortie de crise à Montreux dépendent de la relance d'un processus d'accumulation des transactions, si possible à forte valeur ajoutée, dans un contexte où les frais d'exploitation ont augmenté. Le début du tourisme d'excursion et des revenus domestiques issus de la fréquentation des infrastructures de loisir ne sont alors pas quantitativement élevés. En revanche, ils sont importants d'un point de vue qualitatif.

Outre la participation de la population locale en tant que consommateurs à la dynamique de mise en scène, le renouveau des années 1930 dépend d'interventions extérieures. L'une de ces interventions extérieures prend la forme d'une expertise. Un rapport sur *La situation du tourisme à Montreux* est présenté à la Société Fiduciaire de l'Hôtellerie, en raison de la situation catastrophique des hôtels : une stratégie, du moins des conseils notamment en termes de propagande, sont promulgués à l'attention des acteurs locaux, ce qui n'est pas le cas par exemple pour Finhaut. Progressivement, les repères sont renouvelés et conduisent les acteurs locaux à s'engager dans un nouveau processus : En 1943, on parle déjà²⁵⁸ de « Montreux, ville de Congrès » ; il apparaît désormais comme vraisemblable aux acteurs que la valeur peut être créée par d'autres éléments que ceux qui ont fait de Montreux une station d'agrément pour une clientèle aristocratique et bourgeoise individuelle. D'autres formes de mobilités, à différents niveaux, sont considérées comme pouvant constituer la dynamique de mise en scène.

8.2.3. De l'après-guerre jusqu'aux années 1980 : développement par inscription dans de nouvelles mobilités et par complexification

A Montreux, le problème du niveau de développement atteint en 1914 d'une économie peu diversifiée (complètement dépendante de l'économie présentielle) rend inexistante la marge de manœuvre de la scène territoriale pour s'insérer dans les nouvelles formes de mobilités. Au niveau financier, pendant 40 ans, les communes ont une marge de manœuvre faible – ou inexistante, contrairement à de nombreuses communes suisses et européennes qui investissent alors dans de nouvelles infrastructures – pour intervenir de manière radicale dans la création ou le renouvellement des infrastructures. Ayant pris le relais des acteurs privés ruinés par la crise et principaux acteurs de la mise en scène territoriale jusqu'alors, les pouvoirs publics locaux, tout comme les associations d'acteurs, sont contraints à des actions limitées. La commune du Châtelard est contrainte au remboursement de ses dettes, tandis que ses revenus ne permettent pas le financement de l'entretien ou du développement des infrastructures et autres aménités territoriales, ce qui est d'autant plus problématique que le relais n'est pas pris par des acteurs privés – ou uniquement dans une très faible mesure.

²⁵⁸ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1943, AA 33/3 Chd 1943, Archives de Montreux

La dépendance de sentier remontant au tourisme aristocratique et bourgeois du 19^{ème} siècle ne permet pas une refonte de la scène territoriale pour une mise en scène adéquate au tourisme fonctionnel populaire de masse. Des actions isolées témoignent de cette tentative d'insertion du territoire dans de nouvelles formes de mobilités, comme par exemple avec la création de la SET (Société d'expansion touristique SA) (voir Annexe Montreux Point 14.1. La SET), qui a pour projet la réhabilitation d'infrastructures destinées à de séjour individuels d'agrément pour des séjours longs en école. Mais pour maintenir et développer les mobilités et l'accumulation des transactions par les présences, les acteurs locaux se coordonnent surtout pour l'inscription du territoire dans de nouvelles mobilités des personnes : c'est la concrétisation d'une dynamique engendrée durant l'entre-deux-guerres. Deux organisations principales sont créées à cet effet dans l'immédiat après-guerre : l'Office du tourisme (OT) en 1946 (voir Annexe Montreux Point 12. L'Office du Tourisme) et la Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique de la ville de Montreux en 1948 (Voir *infra* et Annexe Montreux Point 13. La Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique).

La création de l'OT en 1946 permet de coordonner les acteurs locaux, et également de penser l'inscription du territoire dans de nouvelles formes de mobilités, via le directeur Jaussi principalement. Cependant, cette organisation ne suffit pas à un renouveau général. En effet, jusqu'au début des années 1950, l'OT manque de moyens, tandis que les besoins se font cruellement ressentir, avec la naissance de nombreuses stations concurrentes en Suisse et en Europe. C'est ainsi qu'est créée une seconde entité juridique, complétant l'OT : la Fondation pour l'équipement touristique de la Ville de Montreux, inscrite au registre du commerce le 30 décembre 1948. La Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique est créée par les trois communes pour assurer « par tous les moyens » (acquérir, souscrire des actions, parts sociales etc.) le développement et le perfectionnement de la Ville de Montreux. Il s'agit de créer ou de reprendre des établissements ou installations à caractère touristique, assurer la conservation et l'exploitation du kursaal en partenariat avec la Société des Hôteliers de Montreux (SHM) (« réunir en une seule main la majorité des actions du kursaal et s'intéresser à tout autre organe touristique »²⁵⁹). Les premiers actes de gestion commune ne se font pas sans peine. Ainsi les acteurs commencent par se déchirer avec l'affaire des statuts du kursaal (voir Annexe Montreux Point 8. Le Casino-Kursaal), dans laquelle chaque groupe défend son intérêt sur les aménités à gérer en question. C'est au travers de la Fondation que l'OT trouve les moyens de mettre en œuvre sa politique de renouvellement des infrastructures (voir Annexe Montreux Point 13. La Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique).

La Société des Hôteliers de Montreux et environs (SHM) collabore avec ces deux entités, de même que les hôteliers eux-mêmes à titre individuel. Par rapport aux situations antérieures (avant 1914 et durant l'entre-deux-guerres), ce ne sont plus les acteurs privés qui se trouvent en première ligne dans la dynamique de mise en scène. La SHM (Société des Hôteliers de Montreux) n'est plus l'organe central, au profit de l'OT. Le passage de témoin entre ces deux sociétés est long et difficile en raison de la dépendance de sentier ; la routine est que le séjour de luxe (et donc les hôteliers historiques) est le centre de gravité de la scène territoriale, or il concerne désormais également les séjours à moindre prix, moins longs, jusqu'à l'excursionnisme, ainsi que la clientèle de congrès, dont la présence pour les hôteliers dépend de l'OT (voir *infra*).

²⁵⁹ PV de séance de la commission plénière de la Fondation du 25 juillet 1951, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

Le projet de grande salle (destinée à accueillir des congrès) repose sur une étroite collaboration entre la Fondation et la SHNC (Société des Hôtels National et Cygne, voir Annexe Montreux Point 11. Le Montreux-Palace). Cette réalisation permet le début de l'accumulation de transactions présentesielles de séjour grâce aux congrès. L'évolution de ce partenariat montre d'abord la situation d'endogénéité contrainte de la station dans l'après-guerre, qui a pour conséquence que les actionnaires d'une société anonyme s'engagent à mettre à disposition une partie de leurs moyens concrets via la grande salle (et investissent dans le renouvellement de l'infrastructure) parce qu'ils ne sont pas en mesure de développer eux-mêmes les activités nécessaires à l'accroissement de la fréquentation.

Les intérêts convergent résolument, si bien que l'on trouve les mêmes responsables à la tête des sociétés. La culture germanique, présente auparavant principalement dans l'hôtellerie, prend également pied dans cette nouvelle organisation coordonnée autour de l'OT; la langue courante entre les acteurs est d'ailleurs l'allemand²⁶⁰ (Figure 92). Ces étroites collaborations aboutissent à des solutions de gestion allant dans le sens d'une redynamisation de la scène. La solution de la fréquentation est trouvée dans la dimension fonctionnelle des infrastructures, mais plutôt qu'à destination de la clientèle d'agrément individuelle populaire, elle est destinée à une nouvelle clientèle (congrès, instituts). Cette orientation stratégique pour l'attractivité du territoire vis-à-vis de nouveaux types de présences potentiels se fait à défaut de solutions traditionnelles.

L'inscription dans de nouvelles formes de mobilités débute dans les années 1950 avec l'idée d'une diversification des présences de séjour. La Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique compare alors par exemple la situation de Montreux avec ses concurrentes (Figure 104). D'une dynamique de mise en scène dépendante des présences de séjour d'agrément, et surtout générant exclusivement des revenus basiques étrangers, la scène territoriale compte de plus en plus de revenus basiques au niveau national (tourisme de séjour interne et excursionnisme), complétant les revenus basiques étrangers désormais dépendant fortement des congrès et *incentives*. A Montreux la haute saison est alors très courte – trois, quatre mois maximum.

	Lucerne	Montreux
1952	49.60%	38.20%
1953	58.60%	45.50%
1954	56.40%	40.90%

Figure 104. Comparaison des taux d'occupation des hôtels durant le mois de mai :Source : Rapport aux Conseils Communaux du Châtelard, des Planches et de Veytaux, présenté par les commissions nommées pour étudier le préavis des municipalités concernant les contributions communales à la modernisation de l'équipement touristique, 4 mars 1955, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

La clientèle américaine, par rapport à la clientèle européenne, est sensible au patrimoine romantique tel que mis en scène durant la Belle-Epoque, et surtout il s'agit d'une clientèle à fort pouvoir d'achat. En termes de fréquentation, l'innovation concerne avant tout l'attraction des congressistes, qui comme la clientèle bourgeoise américaine ne dévalorise pas l'héritage de la Belle-Epoque, et qui apprécie la situation plutôt centrale du territoire (notamment par rapport à des stations alpines d'altitude), les infrastructures, et les paysages. Les présences d'externes en

²⁶⁰ Source entretien



Figure 105. L'Eurotel. Carte postale. Source : Delcampe.fr.

séjour pour les congrès contribuent très largement au développement de l'économie présentielle entre les années 1950 et 1980. L'un des effets les plus marquants de ces présences est la réalisation en 1967 de l'Eurotel, premier hôtel construit depuis la 1917 à Montreux. Sans les congrès, on peut raisonnablement douter de la réussite de cette réalisation. Parallèlement à ces formes de séjours souvent haut de gamme (les congressistes restant libres cependant du choix de leur hôtel la plupart du temps) la présence des autocaristes est une troisième forme de fréquentation de groupe complétant la fréquentation individuelle.

Les présences en internat et école spécialisées représentent également une part importante de l'ensemble des présences générant des revenus basiques (voir Annexe Montreux Point 20. Instituts, pensionnats et école hôtelière). Ces présences contribuent de diverses manières à générer des flux basiques, et de manière régulière toute l'année. L'enseignement privé est une présence particulièrement bénéfique : les bâtiments sont occupés, les étudiants paient la taxe de séjour, consomment sur place, leurs proches viennent de surcroît en séjour, et les étudiants restent par la suite attachés sentimentalement au territoire. Si les instituts gèrent les logements, les présences dans ces établissements n'engendrent pas de nuisances en principe, et un mécanisme de hausse des prix des loyers modéré (régulation du marché par l'école, court-circuitant les conséquences de nombreuses demandes encourageant une surenchère et pénalisant les locaux).

Au fil des ans, le développement s'accélère. Dans les communes on parle en 1964²⁶¹ par exemple d'activité « intense » dans les domaines touristique, commercial, industriel et de la construction²⁶². Cette année-là reste par ailleurs exceptionnelle en raison de l'organisation de l'exposition nationale de Lausanne, qui coïncide avec l'ouverture du tunnel routier du Saint-Bernard : deux événements qui ont des conséquences positives géographiquement au niveau de l'accessibilité/visibilité de la scène territoriale. Le nombre d'arrivées augmente de manière significative (en raison également du raccourcissement du temps de séjour), mais la reprise s'illustre surtout par l'augmentation des nuitées, qui passent de 553'505 en 1946 à 802'139 en 1964²⁶³. De manière générale, la commune bénéficie d'une croissance des revenus des impôts durant les années 1960, alors que la proportion de ces derniers reste importante dans le total des recettes communales (pour la nouvelle commune, 75% en 1962, 80% en 1963)²⁶⁴. Avec la fusion des communes du Châtelard et des Planches, les subventions à l'OT se trouvent unifiées, et comptabilisées de manière limpide. Au total, en 1962 les dépenses touristiques de la commune se montent à CHF 220'706.40.-. En 1969, elles sont de CHF 339'451.25.-.

Symboliquement, la résilience de la scène territoriale dans l'après-guerre repose sur le réencastrement systématique des valuations territoriales, y compris et en premier lieu

²⁶¹ Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1964, AA Mtx 1964, Archives de Montreux

²⁶² En 1964, l'office du travail a contrôlé le chômage de 26 personnes.

²⁶³ Statistique hôtelière, OFS

²⁶⁴ Rapport de gestion de la commune de Montreux pour les années 1962 et 1963, AA Mtx 1962-1963, Archives de Montreux.

strictement financières. Avec la crise, l'identité montreuusienne est questionnée : le tourisme, qui a « fait » Montreux, l'a également conduite²⁶⁵ à sa perte. Le paradoxe est que tout en ayant construit une identité touristique forte, ce même tourisme constitue désormais un problème économique de taille mettant en difficulté les locaux. La réconciliation des habitants avec leur scène territoriale se fait par le redémarrage économique. Les aspects positifs de l'économie de marché sont combinés à ceux symboliquement positivement valués de l'économie millénaire : la combinaison des patrimoines permet de maintenir une identité touristique positive après la faillite du capitalisme touristique local. Cette dynamique de mise en scène est particulièrement présente en 1950, année du centième anniversaire du tourisme montreuusien, relaté dans la presse à diverses reprises²⁶⁶, ainsi que dans un numéro spécial du *Journal de Montreux*²⁶⁷.

Le centenaire du tourisme montreuusien est en effet un événement intéressant d'une part par son envergure (il comporte une exposition au casino, un grand cortège, de multiples fêtes tout au long de l'été), mais aussi parce qu'il est l'occasion pour les acteurs locaux d'émettre un discours sur leur propre territoire, c'est-à-dire de valuer symboliquement la trajectoire du territoire elle-même. Un équilibre se construit entre Montreux l' ancestrale et Montreux la station, de sorte que considérer Montreux comme une cité « artificielle » est une « erreur »²⁶⁸. En dépit des touristes donc, les acteurs soulignent la vivacité de l'authenticité rurale montreuusienne, tandis que le tourisme a lui-même contribué à la vivacité de cette authenticité ; elles sont indissociables. La dimension du savoir-faire est revendiquée comme élément du patrimoine industriel. Des « traditions typiquement du terroir »²⁶⁹ (la Noble Abbaye des Echarpes blanches, les chœurs, les groupes de musiciens, le marché, les foires aux bestiaux) s'accompagnent de traditions « plus récentes », notamment la Fête des narcisses, événement créé pour les étrangers devenu une fête populaire. Est comprise en tant que tradition récente également le statut de Montreux « ville de congrès ».

La double identité forgée dans des contextes différents se retrouve en premier lieu entre le titre de la publication spéciale du *Journal de Montreux* (« 1850-1950. Cent ans de vie montreuusienne ») et le contenu de la publication (reportages, commentaires et hommages). Ils insistent non seulement sur la dimension touristique de l'identité montreuusienne, mais sur « l'authenticité » traditionnelle de Montreux, c'est-à-dire ses personnages historiques et ses dimensions rurales antérieures à 1850. A l'attention des touristes, et dans le même temps des Montreuusiens, les rédacteurs locaux affirment ainsi une identité duale, une « vie montreuusienne » qui remonte à 1850, mais aussi une existence plus historique encore. Comme on le constate dans le poème qui

²⁶⁵ Pour le genre féminin de Montreux évoqué ici, voir *infra* (cf. « étoile du tourisme »)

²⁶⁶ Argenton, W., « En marge des fêtes du Centenaire. Le vrai visage de Montreux », in *Journal de Montreux*, 4 juillet 1950 ; Burnand, G., « Les fêtes du Centenaire ont pris un brillant départ », in *Journal de Montreux*, 3 juillet 1950 ; Ecuyer, J., « Commerce et industrie assurent la stabilité économique de la ville », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreuusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950 ; Ecuyer, J., « Montreux a su rester fidèle à ses anciennes traditions », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreuusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950

²⁶⁷ 1850-1950. Cent ans de vie montreuusienne. Numéro spécial du « *Journal de Montreux* » du 15 juillet 1950, Montreux

²⁶⁸ Ecuyer, J., « Montreux a su rester fidèle à ses anciennes traditions », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreuusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950

²⁶⁹ Michel, L., « Voici qui était le vrai Bonivard », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreuusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950

suit, la ville-station est personnifiée, louée dans son identité binaire et priée de garder cet équilibre :

« A toi Montreux, étoile du tourisme

Plus s'allonge le nombre de tes années et plus s'accroissent
ta grandeur, ta grâce et ta beauté.

Os de nos os, chair de notre chair, tes racines plongent au
plus profond de nos traditions.

Nous sommes fiers de toi.

Puisses-tu, dans l'éclat croissant de ton règne, ne jamais
renier tes origines. »²⁷⁰

En une du numéro spécial, le conseiller d'Etat Edmond Jaquet²⁷¹ rend hommage à la centenaire et détaille le « miracle montreusien », qui, à l'image du « miracle suisse » [touristique] tient dans le « courage » et l'esprit « d'initiative » des Montreusiens, mais aussi dans la « coexistence harmonieuse de ceux qui restèrent fidèles à une terre ingrate aux côtés de ceux qui se vouèrent à des destinées plus internationale », en d'autres termes une « interpénétration de la ville et de la campagne ». Cette « interprétation », complexe, est littéralement le développement du territoire. La valuation symbolique est nécessaire, et utile. Et l'effacement des enjeux capitalistes au bénéfice des autres cadres n'a pas lieu que dans les discours.

Dans la période de relance la plus difficile de l'attractivité de la scène territoriale, la vision d'une scène territoriale présentielle de séjour conduit des acteurs privés à renoncer à des plus-values. C'est le cas en 1959²⁷², lorsqu'une sous-commission est créée dans le cadre de la Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique (voir Annexe Montreux Point 13. La Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique) pour étudier l'acquisition par la collectivité montreusienne de parcelles utilisées comme courts de tennis à Territet. Les propriétaires (les enfants de M. Lucien Chessex) font pratiquement don de leur terrain à la collectivité dans le but de servir l'usage de ce terrain. L'hoirie Chessex est ainsi disposée à donner la priorité pour l'achat des terrains à la Fondation si les immeubles gardent la destination qui est la leur à l'époque, au prix de CHF 40.- le m² pour les 2'748 m². Or, on enregistre d'ores et déjà des demandes pour la construction de villas sur ces terrains, idéalement situés en bordure du lac à Territet. Ce genre de geste pousse les collectivités publiques à investir, ne pouvant refuser en l'occurrence une telle offre. Ainsi, malgré les autres projets en cours, la Fondation se décide à contracter un nouvel emprunt pour acheter ces terrains²⁷³, ne pouvant se résoudre à se séparer d'une installation comme le tennis et constatant que l'occasion de les acquérir est unique et exceptionnellement bon marché (des terrains voisins sur la propriété de l'Esterel sont vendus à cette époque pour CHF

²⁷⁰ 1850-1950. *Cent ans de vie montreusienne*. Numéro spécial du « Journal de Montreux » du 15 juillet 1950, Montreux.

²⁷¹ Montreusien, ancien conseiller communal (1926-1931), municipal (1931-1945) et syndic du Châtelard (1942-1945), député libéral au Grand Conseil vaudois (1931-1945) et conseiller d'Etat (1945-1958, Justice et police, instruction publique) (Kleisl, 2007).

²⁷² PV de la séance de la commission restreinte de la Fondation pour l'équipement touristique de la ville de Montreux du 5 novembre 1959, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

²⁷³ PV de la séance de la commission plénière de la Fondation pour l'équipement touristique de la ville de Montreux du 14 juillet 1960, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

100.- le m²). Pour mener à bien le projet, la municipalité des Planches consent en outre à céder gratuitement une parcelle de 500 m² sise à côté des terrains.

Dans le cas du rachat des terrains de tennis à Territet, la taxe de séjour joue un rôle pole fondamental, associée aux municipalités, et aux partenaires privés. L'UBS à Montreux accorde à la Fondation un prêt de CHF 100'000.- pour l'achat du terrain, dont les intérêts (3.5%) de CHF 6'700.- par année sont financés par la taxe de séjour (CHF 3'000.-), les membres du club par les cotisations (CHF 1'000.-), les abonnements des pensionnats (CHF 1'000.-), les entrées des touristes (CHF 500.-), le cercle pour le développement des juniors (CHF 500.-) et finalement l'office du tourisme (CHF 700.-). Cet exemple montre d'une part le rôle fondamental de la taxe de séjour dans le financement des infrastructures. En outre, cet exemple montre que les intérêts des particuliers ne sont pas dirigés vers la création de profits à court terme.

Pour les projets de grande salle (des congrès) et de piscine (dans les jardins du casino) dans les années 1950, une demande de prêt²⁷⁴ de CHF 1'000'000.- est adressée début 1955 aux établissements susceptibles d'être intéressés par une telle affaire²⁷⁵, soit la Banque Cantonale Vaudoise, le Crédit Foncier Vaudois, la Banque Populaire Suisse, et l'Union de Banques Suisses, des établissements qui, malgré leur dimension nationale, sont encadrées dans la scène territoriale via leur agence locale. Finalement²⁷⁶, ce sont CHF 1'050'000.- qui sont empruntés auprès de ces mêmes établissements (CHF 315'000.- pour les deux premiers et CHF 105'000.- pour les seconds), et de la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires (pour CHF 210'000.-). La Fondation, en tant qu'« émanation des communes montreuysiennes », et grâce au financement de l'emprunt par la taxe de séjour (annuité annuelle de CHF 50'000.-), bénéficie d'un taux de 3% assimilé à un emprunt communal. Cet épisode montre par ailleurs les avantages tirés de la confusion qui peut exister entre des activités basiques et non-basiques ; une entreprise industrielle traditionnelle n'aurait pas pu bénéficier d'un tel taux par manque d'ambiguïté sur sa nature purement exportatrice.

Pendant de nombreuses années, l'accumulation des transactions présentielle de séjour est alors l'objectif prioritaire des autorités et associations qui agissent proactivement dans ce sens. La Figure 107 présente la répartition des recettes de la taxe de séjour, pour l'année 1965. On constate au travers de ces chiffres (et dans le cumul des subventions présentés à la Figure 106) l'importance du Festival de Télévision (Rose d'Or) (voir Annexe Montreux Point 15.2. La Rose d'Or et le Symposium de Télévision) et du Septembre musical (voir Annexe Montreux Point 18. Le Septembre musical) dans les comptes²⁷⁷. Ces événements sont en effet d'une importance majeure

²⁷⁴ Correspondance du conseil administratif de la Ville de Montreux et de la la Fondation pour l'équipement touristique de la ville de Montreux adressé aux banques, le 25 janvier 1955, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

²⁷⁵ « Si nous nous permettons d'adresser cette demande de prêt aux quatre établissements bancaires qui disposent de sièges ou d'agences à Montreux, c'est dans l'espoir qu'en raison de leur intérêt à la marche des affaires locales, ils voudront bien participer chacun pour une part à déterminer au prêt sollicité en faveur de la Fondation pour l'équipement touristique de la Ville de Montreux et qu'ils voudront bien se concerter à cet effet » (Rapport de la commission restreinte de la Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique montreuisien du 24 mai 1954, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux).

²⁷⁶ Convention entre la Fondation et les établissements bancaires concernés, le 26 septembre 1955, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

²⁷⁷ L'année 1965 a été choisie comme exemple car elle est une année représentative au niveau du nombre de nuitées, contrairement à l'année 1964 par exemple, année exceptionnelle en raison de l'organisation de l'Exposition nationale à Lausanne (841'377 nuitées). Cependant, les subventions accordées au Septembre

pour la scène territoriale. Cependant, contrairement à ce que peuvent laisser penser ces chiffres, la Rose d'Or reste un événement dont l'organisation est relativement bon marché au regard des retombées qu'il engendre, puisqu'il est organisé en partenariat avec la télévision suisse, qui prend à sa charge plus de la moitié des coûts²⁷⁸. La Figure 106 présente les subventions accordées à l'OT entre 1962 et 1969, cumulant les apports de la taxe de séjour et les subventions communales. En sept ans, elles sont pratiquement doublées. Ces chiffres illustrent donc non seulement les retombées positives de la politique mise en place par l'OT dès les années 1950, mais également la confiance des autorités envers les responsables du tourisme.

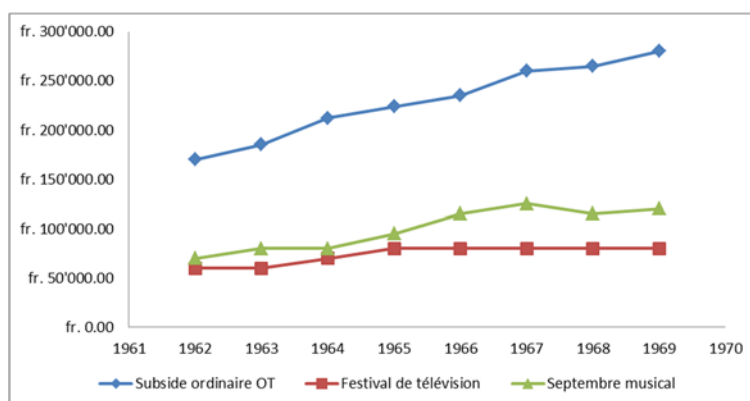


Figure 106. Subventions accordées à l'OT (dont les festivals de TV et de musique classique) par la commune et la taxe de séjour. Cumul commune et taxe de séjour 1962-1969. Source : Rapports de gestion de la commune de Montreux pour les années 1962 et 1963, AA Mtx 1962-1963, Archives de Montreux.

Nuitées	642'777
Produit	fr. 514'864.90
Retenues [frais d'administration et réserve]	fr. 36'433.75
Ristourne aux stations	fr. 56'144.15
à répartir	fr. 422'287.00
Subside ordinaire OT	fr. 144'000.00
Loc. salle spectacles	fr. 10'000.00
Golf-club	fr. 17'000.00
Lyre de Montreux	fr. 5'200.00
Festival de télévision	fr. 40'000.00
Manifestation de printemps	fr. 10'000.00
Section Sports	fr. 15'000.00
Pavillon des eaux	fr. 1'462.50
Porteurs de la gare	fr. 2'000.00
Septembre musical ordinaire	fr. 50'000.00
Septembre musical extraordinaire I	fr. 12'500.00
Septembre musical extraordinaire II	fr. 17'000.00
Etude grande salle	fr. 15'000.00
Subside à la Commune de Montreux pour éclairage attractif	fr. 12'000.00
Subside au Casino pour orchestres	fr. 30'000.00
Fondation pour équipement touristique [principalement piscine, mais aussi tennis et étude club-house]	fr. 41'500.00
Société du Musée du Vieux-Montreux	fr. 1'000.00
La Rambertia [jardin botanique aux Rochers de Naye]	fr. 100.00
ASSO [Association Suisse des Sous-Officiers], subside pour Journées blanches	fr. 1'000.00
Fonds pour organisation de grandes manifestations	fr. 1'000.00
Total	fr. 425'762.50

Figure 107. Produit et répartition de la taxe de séjour, année 1965. Les cellules grisées correspondent aux postes gérés par l'OT. Source : Rapport de la Commission de la Taxe de séjour aux municipalités de Montreux et de Veytaux sur son activité durant l'année 1965, Mtx 1965, Archives de Montreux.

musical sont effectivement extraordinaires cette année-là. Pour les autres années, seule une subvention ordinaire de CHF 50'000.- est accordée.

²⁷⁸ Source entretien

A partir de 1970 et de l'instauration de la loi cantonale sur le tourisme, une partie des taxes de séjour alimente le fond d'équipement touristique, financé également par l'Etat de Vaud. En 1980, cette taxe varie de CHF 0.60.- à CHF 1.80.- à Montreux selon l'hôtel. Par rapport à la situation précédente, cette nouvelle loi élargit spatialement et sectoriellement le tourisme (hôteliers, cafetiers-restaurateurs, instituts d'enseignement privés sont concernés par cette taxe). Cet élargissement montre la prise de conscience générale de ce qu'implique le tourisme ; au-delà des séjours d'agrément, toutes formes de présences sur place (et de dépenses de revenus générés autre part). De plus, bien que le produit de cette taxe soit proportionnellement redistribué aux régions concernées, cette nouvelle loi montre l'importance croissante que prend l'Etat de Vaud dans la stratégie touristique des régions (Rieben & Rossel, 1981).

La marge de manœuvre financière directe de la commune de Montreux dans la dynamique de mise en scène est de courte durée : entre la fusion de 1962 et la fin des Trente glorieuses. Par exemple, parce qu'elle souhaite éviter sa fermeture, la commune de Montreux rachète le Continental en 1965, pour CHF 2.4 millions²⁷⁹, dans l'idée d'une éventuelle démolition et reconstruction par un repreneur. Cette décision est accompagnée par le rachat de l'hôtel de Glion (pour CHF 350'000.- mobilier compris), en vue de l'élargissement de la route cantonale Montreux-Caux. Cependant, une fois réalisée, les autorités communales imaginent déjà la construction d'un nouvel hôtel sur l'emplacement restant²⁸⁰. A cette époque, l'Eurotel est alors en construction (voir Annexe Montreux Point 14.3. L'Eurotel), et depuis la fin de la guerre la fréquentation des établissements est en hausse. Les perspectives sont enthousiasmantes en raison d'une conjoncture très favorable. Finalement le Continental sera effectivement démoli puis reconstruit, sans toutefois jamais avoir véritablement pu répondre aux attentes des responsables publics de l'époque de son rachat (voir Annexe Montreux Point 14.2. L'Eden et le groupe MSH).

Suite à de belles années durant les années 1950 et 1960, le développement connaît un ralentissement dans les années 1970. Comme le note Tissot (2012, p. 35), la crise des années 1970 est une crise structurelle et conjoncturelle, « une rupture fondamentale non seulement dans la substance économique des sociétés, mais aussi dans la dimension idéologique qui la supporte ». Contrairement au tourisme suisse dans son ensemble, Montreux ne peut que difficilement maintenir ses taux de fréquentation en comptant sur la clientèle suisse et la para-hôtellerie. De plus les « Trente nerveuses » (Tissot, 2012) se traduisent dans les chiffres par d'importantes différences selon les années, contrairement aux Trente glorieuses durant lesquelles la tendance allait systématiquement à la hausse. Par exemple, une récession conjoncturelle se fait sentir en 1974-76²⁸¹, brutalement en 1974 avec une baisse des nuitées de 19,5% par rapport à l'année précédente, et de 4,25% en 1975. En 1977²⁸², une reprise se dessine, avec une augmentation des arrivées et des nuitées (+8.82%), les recettes des impôts sur les personnes morales sont en augmentation, hausse soutenue également par l'arrivée de nouvelles entreprises. Mais en 1978 les chiffres du tourisme sont à nouveau à la baisse, avec -9.63% des nuitées.

Entre les années 1950 et 1970, les événements n'étaient pas une fin en soi, mais permettaient de générer des transactions présentesielles de séjour. Ce n'est plus le cas à partir des années 1980, où l'événementiel est en soi prioritaire. Ces événements ont en effet une grande valeur, ce qui dans un contexte de nouvelles mobilités symboliques à l'importance croissante est fondamental pour

²⁷⁹ « La commune de Montreux acquéreur de deux hôtels », in *Gazette de Lausanne*, 26 juin 1965

²⁸⁰ Idem.

²⁸¹ Rapport de gestion de la commune de Montreux pour les années 1974, 1975 et 1976, AA Mtx 1974 - 1976, Archives de Montreux.

²⁸² Rapport de gestion de la commune de Montreux pour 1977, AA Mtx 1977, Archives de Montreux

la valeur territoriale. Claude Nobs, le directeur du MJF (voir Annexe Montreux Point 19. Le Montreux Jazz Festival) est le leader incontesté à Montreux (et en Suisse) de l'événementiel. Par exemple, il crée et préside en 1996 l'association *Top Events of Switzerland*, qui réunit le Salon international de l'art de Bâle, l'Open de golf de Crans-Montana, le tournoi de polo de St-Moritz, le Festival de musique classique de Lucerne, le Festival du film de Locarno, le Tournoi de tennis de Gstaad, et le Montreux Jazz Festival²⁸³.

8.2.4. Depuis la fin du 20^{ème} siècle : Déclin par contournement ?

Après les Trente glorieuses, la logique de fonctionnement des années d'après-guerre atteint ses propres limites, les financements publics étant démultipliés, tandis que les engagements des privés sur la scène territoriale faiblissent, et sans qu'il y ait redistribution populaire, par exemple en termes de développement d'emplois pourvus par des locaux. Schématiquement, la situation devient comparable à la situation antérieure à 1914, dans la mesure où les institutions publiques financent des aménités permettant à des sociétés privées de dégager des profits.

Par la suite cette situation évolue négativement. Au regard des finances de l'OT, contrairement aux années 1950 et 1960, les apports communaux dans les années 1970 dépassent largement les apports de la taxe de séjour²⁸⁴. Cette disproportion est importante car elle signifie un déséquilibre en termes de financement des aménités ; la part d'auto-financement en provenance des entreprises privées s'amoindrit, tandis que les subventions publiques d'accroissent, et le nombre de nuitées chute (Figure 108). En 1993, la commune emprunte CHF 18 millions et présente CHF 95 millions de dettes en 1994²⁸⁵. Cette situation n'est pas sans lien avec la construction du nouveau Centre des congrès, un projet à CHF 45 millions. Or la diminution de la proximité des acteurs, la perte de cohérence de la scène territoriale nuit à la compétitivité de « Montreux, ville de Congrès ». Certes, les activités du Centre se poursuivent via l'entité « 2m2c » (entité indépendante), mais loin des résultats observables dans les années précédentes.

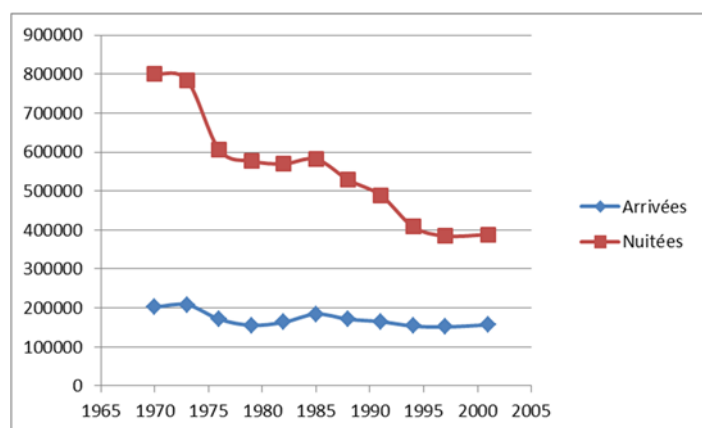


Figure 108. Arrivées et nuitées à Montreux entre 1970 et 2001. Source : OFS.

²⁸³ Debraine, L., « Top Events of Switzerland, la culture et le sport comme armes touristiques », in *Le Nouveau Quotidien*, 31 mai 1996, p. 27

²⁸⁴ Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1991, AA Mtx 1991, Archives de Montreux

²⁸⁵ Guhl, C., « La commune de Montreux retrouve le sourire », in *Gazette de Lausanne*, 16 mai 1994, p. 17

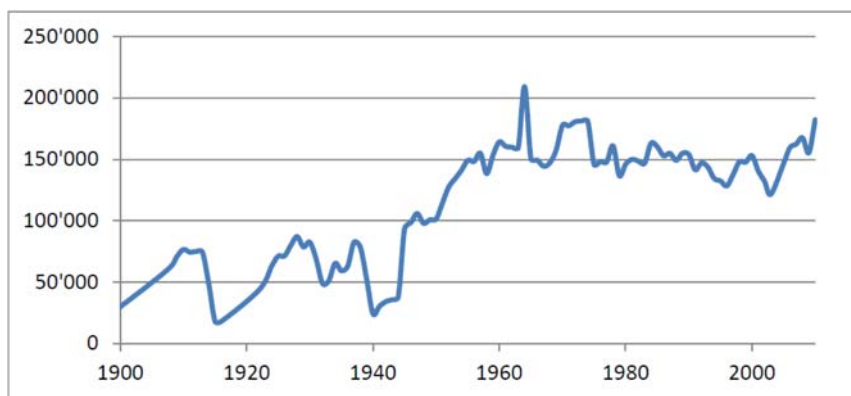


Figure 109. Nombre d'arrivées hôtelières à Montreux dès 1900. Source: OFS (dès 1934), auparavant chiffres de l'Office du Tourisme de Montreux et des Guides Baedeker.

A l'heure de la prise de décision pour de tels investissements, comme à de multiples reprises, les acteurs publics semblent partir du principe selon lequel, comme eux, les nouveaux partenaires privés ont pour objectif le développement de la valeur territoriale telle que eux la conçoivent, c'est-à-dire sur le long terme, par le développement de la mise en scène, l'accumulation de transactions marchandes, en l'occurrence présentielle. Or par exemple dans un cas comme celui de la vente du congrès marketing à une organisation étrangère (voir Annexe Montreux Point 15. Les congrès), les termes informels de ce partenariat stratégique cèdent face aux impératifs stratégiques d'une entreprise externe. Dans la mesure où malgré les termes de la vente l'entreprise en question finit par abandonner le congrès, des opportunités de transactions (via la présence des congressistes) échappent au territoire, l'entreprise décidant de sa stratégie au regard d'autres échelles. Il s'agit là pour nous d'un élément de dépendance de sentier, une forme de naïveté face aux enjeux des grandes entreprises internationales à partir de la fin des Trente glorieuses. Malgré ces évolutions, parce qu'elles ont tenu un rôle central durant la période de renaissance de l'économie présentielle à Montreux, les autorités locales comme dans l'exemple du congrès marketing s'investissent selon des modalités qu'elles jugent alors pertinentes en fonction du *sentier* parcouru. Le territoire s'inscrit dans de nouvelles mobilités marchandes, n'anticipant pas les potentiels effets négatifs dus à un certain désencastrement. La situation du Palace est également exemplaire à ce niveau (voir Annexe Montreux Point 11. Le Montreux-Palace).

Au fil du temps, et finalement à l'apogée avec la construction du Centre des congrès (et l'Auditorium Stravinsky), il y a disproportion entre les investissements publics et la génération de flux basiques ainsi que la fuite des bénéfices non réinvestis mais versés en dividendes aux acteurs extra-locaux. La situation des années 1950 se trouve complètement inversée au moment de la crise des années 1990 : le Palace, devenu filiale d'un groupe international²⁸⁶, se plaint de la situation de partenariat avec la commune et les résultats peu probants du nouveau centre des congrès²⁸⁷. Il nous semble particulièrement révélateur que c'est une année après la première exploitation du nouveau centre des congrès que le Palace inaugure sa propre infrastructure dédiée à l'organisation de conférences (la rénovation du « Pavillon des Sports » en « Le Petit Palais »), ainsi que son propre secteur commercial (voir Annexe Montreux Point 11. Le Montreux-Palace). L'encastrement des activités via les acteurs et leur réseau facilite la mise en œuvre de projets dont l'objectif est la génération de présences, même de petite dimension, qui peuvent

²⁸⁶ Sodereal Holding SA, actionnaire en 1973, filiale de Parisbas qui crée Swisshôtel en 1984, dont les parts sont rachetées en 1986 par SAir Group. Voir Annexe Montreux Point 11. Le Montreux-Palace.

²⁸⁷ Z.Je., « En déficit, le Montreux-Palace met en cause l'Office du tourisme », in *Journal de Genève*, 16 juin 1997, p. 11

encourager la fréquentation, et constituer un levier pour le développement régional. *A contrario*, le désencastrement local des acteurs concernés et la divergence de leurs objectifs ne contribue pas à générer des transactions territoriales dont l'accumulation contribue à la gestion et au développement de la valeur territoriale plutôt qu'à son exploitation (manque de complexification locale). C'est d'autant plus le cas dans un contexte conjoncturel difficile (où d'autres secteurs sont alors plus profitables, si l'on pense à l'ensemble des activités de SAirGroup, actionnaire majoritaire dans les années 1990 (voir Annexe Montreux Point 11. Le Montreux-Palace)).

Non seulement les intérêts privés divergent, mais les acteurs publics locaux ne voient alors plus la présence via le séjour comme l'enjeu principal de la commune. A partir des années 1970, les frais d'infrastructures lourdes ne sont pas – comme à Zermatt – systématiquement avalisés par la population car les liens entre cette dernière et les activités présentiels associées à ces projets ne sont pas clairs ; les investissements publics à destination des habitants sont privilégiés par la population. Ainsi par exemple le casino de Montreux, qui rencontre des difficultés dans les années 1970 (voir Annexe Montreux Point 8. Le Casino-Kursaal), n'est plus considéré comme fondamental par la population, contrairement aux responsables politiques qui avaient voté les crédits pour son sauvetage. Cette votation montre que le principe de l'économie présentielle ne signifie pas la porte ouverte à tous les financements publics pour la population à partir du moment où la redistribution n'est pas claire (y compris en termes d'emplois). Néanmoins à l'époque, si la population n'est pas financièrement solidaire des acteurs privés engagés dans les activités présentiels, les banquiers le sont : les créanciers bancaires proposent un plan d'assainissement qui sauve l'établissement (voir Annexe Montreux Point 8. Le Casino-Kursaal).

Un autre exemple de l'évolution du type d'investissement en termes d'infrastructures est celui de la piscine de la Maladeire. En 1976, un prêt de CHF 6'880'000.- est accordé à la commune (les communes de La Tour-de-Peilz et de Veytaux sont aussi concernées) pour la réalisation d'une piscine et d'un parc arboricole au lieu-dit la Maladaire, à Clarens. Avec cette infrastructure, la question n'est plus d'attirer, ou de faire en sorte que la clientèle touristique reste dans la station ; cet investissement concerne clairement la population locale, voire un bassin de population régional. La question n'est pas de savoir si le besoin d'une telle infrastructure était alors justifié dans ce sens, mais bien de comprendre la différence avec la situation des années 1950, lorsque toute réalisation était systématiquement pensée dans l'idée de générer de la présence et des revenus basiques via la fréquentation d'infrastructures de la scène territoriale, en mobilisant le potentiel existant de financement public, et ce qu'il pouvait subsister de potentiel d'investissement privé.

Les autorités et associations perdent leur contrôle, puis leur influence, sur les événements et les infrastructures tout en maintenant les financements. Comme avec le casino (voir Annexe Montreux Point 8. Le Casino-Kursaal), désormais le festival est une aménité indépendante, qui n'est plus pilotée – mais peut-être seulement informellement co-pilotée – par les acteurs publics locaux. Néanmoins, malgré l'indépendance de son statut, le Montreux Jazz reste un élément générant de nombreuses transactions territoriales, et donc central pour la dynamique de la scène territoriale.

Dans les rapports de gestion communaux, jusqu'au début des années 1990, les « considérations générales » sur l'année écoulée traitaient systématiquement du « tourisme », soit des activités présentiels de séjour et résidentielles, c'est-à-dire par exemple du nombre de nuitées, ou des événements importants qui se sont tenus dans la station. Désormais, c'est l'immobilier dont il est

question. Par exemple en 1991²⁸⁸ on parle en premier lieu de la diminution des projets de mise à l'enquête, qui annonce une dégradation du marché immobilier, qui plus est qualifié de « principal secteur économique de Montreux ». En 1993, à l'heure de l'austérité des finances communales et d'une baisse drastique des nuitées, le délégué à la promotion économique Michel Graber mentionne le secteur de l'immobilier comme le domaine amorçant une reprise : « Des institutions privées, des caisses de retraite, cherchent des immeubles pour des placements financiers. »²⁸⁹ Avant et après la crise de 1992-1993, l'immobilier est considéré comme un secteur primordial par la commune et le délégué à la promotion économique de l'époque. Cependant, il est certes question de l'installation de résidents fortunés, mais également simplement de placements, et d'autant plus dans des situations conjoncturelles où l'immobilier, et le territoire suisse, constituent une combinaison de refuge pour les capitaux.

Les débats montrent que contrairement aux années d'après-guerre, la venue de riches étrangers n'est pas perçue – du moins par une partie de l'échiquier politique – en premier lieu comme la solution aux finances communales (ou alors dans l'espoir de leur décès en raison des impôts sur les successions), mais comme levier au « développement de l'économie locale ». Mais l'établissement de résidents fortunés ne concerne pas l'ensemble de la dynamique immobilière de l'époque. En effet, et surtout à partir des années 2000, il est question de résidences secondaires surtout. Outre l'absence de rentrées fiscales pour la commune dans ce cas, si les promoteurs immobiliers sont gagnants concernant la construction de résidences, il est plus question d'une exploitation de la valeur territoriale plutôt que de transactions permettant son développement sur le long terme. Entre l'économie résidentielle à Montreux dans les années 1950 qui concernent la présence effective, c'est-à-dire la consommation de biens et services et l'établissement dans la commune, et l'économie résidentielle des années 2000 qui concernent surtout des résidences secondaires, les effets en termes de flux ne sont pas similaires, car dans le second cas les nouveaux arrivés sont beaucoup moins captifs du territoire. En revanche, en raison de l'effet de dépendance de sentir la confiance des autorités reste effective envers cette stratégie ; il y a un décalage entre les attentes et les effets d'une telle dynamique de développement. Or la situation a grandement évolué entre les années 1960 et 2000, avec un accroissement considérable des mobilités. Les représentations issues du sentier parcouru ont peut-être contribué à influencer les responsables des années 1990 et suivantes, pour qui il pouvait sembler évident que la construction de nouveaux logements serait suivie de l'installation de résidents permanents. De plus, comme historiquement le nombre de résidences secondaires était faible²⁹⁰ (Figure 110), leur multiplication n'a pas été envisagée comme pouvant être nuisible à la valeur territoriale sur le long terme (voir *infra*).

En 1985 est introduite une taxe communale de séjour sur les résidences secondaires²⁹¹. Comme on le voit avec les Figures 111 et 112, le produit de la taxe de séjour récoltée via les résidences secondaires passe de 31% à 42% en onze ans.

²⁸⁸ Rapport de gestion de la Commune de Montreux pour l'année 1991, AA Mtx 1991, Archives de Montreux

²⁸⁹ Cité par Mévaux, M.-F., « Trop d'investissements à Montreux », in *Journal de Genève*, 20 août 1993

²⁹⁰ Dans leur enquête, Bridel & Gonvers (1968) ne mentionnent pas Montreux comme étant un « point chaud » pour les résidences secondaires à l'époque. En revanche, ils relèvent l'importance du phénomène dans les cas suivants : les communes alpestres du district d'Aigle (Gryon, Ormont), Faoug et Bellerive, Yvonand et Concise, St-George, Arzier et St-Cergue (les trois dernières ressentant la proximité de Genève).

²⁹¹ Rapport de gestion de la Commune de Montreux pour l'année 1985, AA Mtx 1985, Archives de Montreux

Commune	Total	Domicile principal du propriétaire								
		Lausanne et environs	Reste du canton de Vaud	GE	NE	FR	VS	BE	Reste de la Suisse	Etranger
Montreux-Châtelard	317	90	152	71	1	2	6	11	13	24
Montreux-Planches	32	2	9	1	0	0	0	20	0	0
Total Montreux	349	92	161	72	1	2	6	31	13	24

Figure 110. Les résidences secondaires à Montreux en 1968. Source: Bridel & Gonvers (1968).

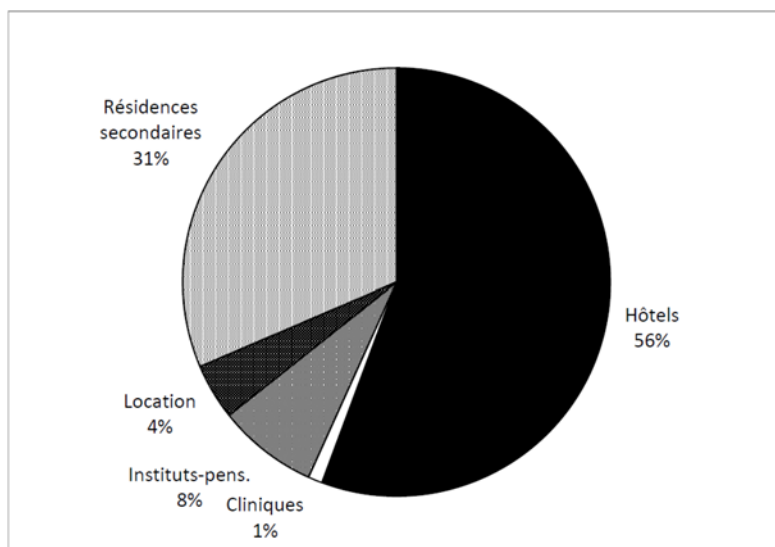


Figure 111. Répartition des produits de la taxe de séjour en 1991 en fonction de l'hébergement. Source : Rapport de gestion de la Commune de Montreux pour l'année 1991, AA Mtx 1991, Archives de Montreux.

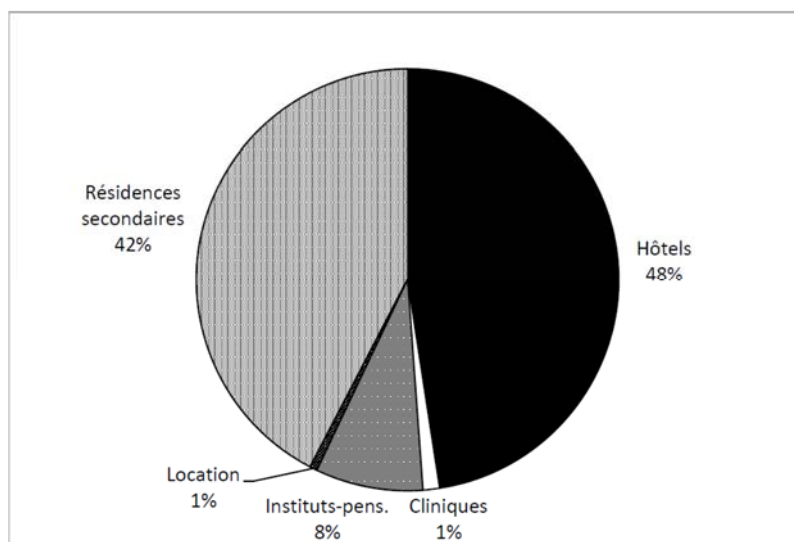


Figure 112. Répartition des produits de la taxe de séjour en 2002 en fonction de l'hébergement. Source : Rapport de gestion de la Commune de Montreux pour l'année 2002, AA Mtx 1991, Archives de Montreux.

D'après l'OFS²⁹², au 31 décembre 2011, sur les 14'510 logements recensés à Montreux, 5'732 étaient occupés, soit 40%. En 2000, ce taux s'élevait à 71% (soit 9'553 logements occupés en permanence sur un nombre total de 13'512 logements) (voir également Point 6.2.1.c.). Le nombre effectif de logements ayant passé de 13'512 à 14'510 seulement, on peut penser que sur la dernière décennie nombre d'habitants ont quitté la commune, le logement qu'ils occupaient en permanence ayant été revendu en tant que résidence secondaire. La population résidente est passée de 22'454 à 24'884 habitants. Les conséquences de ces nombreuses constructions et de la venue de résidents permanents et secondaires à fort pouvoir d'achat est la hausse des prix du foncier. Les prix des appartements à Montreux ont augmenté de 4.5% en 2009, 10% en 2010 et 2.5% en 2011²⁹³. A cette date, le prix du m² se situe entre CHF 8'000.- à CHF 12'000.- équipé, pouvant aller jusqu'à CHF 15'000.-, voire CHF 20'915.- pour le cas d'un appartement cité comme exemple dans cet article : un attique de deux pièces avec vue sur le lac et les Alpes à Chernex, agencement de standing, terrasse de 120m², le tout pour 3.2 millions de CHF. En 1996, un appartement de 4.5 pièces, 122 m² (+78 m²) avec terrasse et balcon, vue, était affiché à CHF 870'000.-²⁹⁴, soit CHF 4'350.- le m² : un prix qui a donc quintuplé en quinze ans. Ceci engendre l'éloignement des résidents locaux à moindre pouvoir d'achat, ainsi que l'éviction d'infrastructures centrales pour la création de valeur via des présences de séjour : les hôtels. Outre l'aspect social et politique de cette problématique, économiquement les conséquences de ces évictions sont également fâcheuses, les hôtels générant des emplois pour la consommation et des biens et services sur place.

Non seulement les hôtels, mais les activités non présentes sont victimes de cette hausse. Par exemple les bâtiments de l'ancienne usine Béart n'abritent aujourd'hui plus de production d'argenterie. L'activité de Sambonet Béard SA est reprise en 2007 en Suisse par Berndorf, qui établit une succursale pour la Suisse romande à Clarens. En 2010 naît un projet de transformation de l'usine désaffectée en EMS. Malgré un développement multi-local et une transmission familiale, la société stoppe sa production locale quelques années après son rachat par une multinationale. Il est prévu que le site de production soit reconverti en une structure d'accueil alors que la commune est déjà suffisamment pourvue en places d'EMS. L'Association des soins coordonnés de la Riviera espère que la Fondation Partenaire Logement de Sion trouvera le moyen d'y installer des structures intermédiaires telles que des appartements protégés²⁹⁵. La valeur territoriale présente est trop forte au niveau du marché, seule une volonté d'ancrage motivée par une valuation non-marchande peut maintenir la production. Or, les propriétaires n'étant que juridiquement liés au territoire via la propriété de l'entreprise, cette possibilité de raisonnement est faible.

Un second exemple est celui de l'imprimerie Corbaz (Rieben & Rossel, 1980). L'imprimerie, héritière de l'éditeur et libraire de la place Benjamin Corbaz depuis 1782, publie *Le Messenger de Montreux* depuis sa création par Charles Corbaz en 1899. Elle est modernisée durant l'entre-deux-guerres et imprime ensuite *Le Messenger de Montreux* et la *Feuille d'Avis de Montreux* qui fusionnent

²⁹² OFS, Recensement des bâtiments et des logements RFP2000 et RegBL (2011). Les méthodes de recensement divergeant entre deux enquêtes pourraient partiellement expliquer cette différence. Le RFP2000 est basé sur le domicile économique et le RegBL pourrait renvoyer au domicile légal. Néanmoins, ces chiffres ont été publiés tels quels suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative dite Weber « pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires », le 12 mars 2012.

²⁹³ McGuire, V. C., "House Hunting in... Switzerland", in *The New York Times*, 3 août 2011

²⁹⁴ « Le journal de l'immobilier », in *Gazette de Lausanne*, 24 janvier 1996, p. 43

²⁹⁵ Ismail, M., « L'ex-usine d'argenterie Béard de Clarens renaîtra en EMS », in *24 heures*, 7 janvier 2010

pour créer le *Journal de Montreux*. Georges Corbaz collabore avec Fred Waepler, pionnier de la publicité horlogère, et imprime son *Journal suisse d'horlogerie*. La SA de l'imprimerie Corbaz emploie en 1979 150 personnes, et réalise un chiffre d'affaires de CHF 16 millions. Le site de production sur l'avenue des Planches abrite notamment la rédaction de la Presse Riviera-Chablais. Il est aussi question de publication d'ouvrages, y compris concernant l'histoire de Montreux, comme par exemple Mettler (1979) ou König (1992). Elle est propriétaire de l'Imprimerie de la Plaine du Rhône, à Aigle, qui imprime notamment des ouvrages d'art et de valeur. En 2003, l'Imprimerie Corbaz est rachetée par Edipresse SA ²⁹⁶. Tandis que les bâtiments sont progressivement désaffectés, la municipalité de Montreux espère un temps mobiliser ces terrains pour y construire son nouvel Hôtel de Ville ²⁹⁷. Ce sont finalement des appartements (principalement des PPE, soit six immeubles pour 86 logements²⁹⁸) qui sont en construction pour être livrés en 2013 (« Montreux-Harmony »). En raison de la concurrence ardue sur le marché de l'édition, et malgré un élargissement de son secteur d'action géographique, malgré la diversification et le développement d'un secteur « haut de gamme », l'Imprimerie Corbaz n'a pas pu garder son indépendance, acquise en tant que partie prenante de la mise en scène territoriale. De plus, dans ce cas on constate que la commune – outre le fait qu'elle désire investir dans un flamboyant hôtel de ville, édifice s'il en est destiné à l'accueil de ses résidents – montre au travers de cet exemple toute sa perte de maîtrise du foncier local, face à un groupe dont les intérêts à court terme font privilégier la valeur foncière du site sur sa valeur productive.

Depuis les années 1990, les mobilités quotidiennes (excursionnistes, pendulaires, *shoppers*) viennent s'ajouter aux présences de séjour traditionnelles. Ces formes de présences sont complémentaires : tandis que la présence résidentielle constitue un apport important en termes de revenus (via la vente du foncier et au travers de l'imposition pour les résidents permanents), elle contribue au mitage du territoire et a ainsi un impact négatif sur le paysage. Dans un premier temps, ces investissements dans l'immobilier ont en revanche contribué à la sauvegarde de certains éléments de patrimoine industriel – c'est-à-dire les bâtiments Belle-Epoque principalement. Cet aspect a contribué au maintien de la fréquentation excursionniste. Si cette dernière génère peu de revenus au regard des revenus du résidentiel, cette présence a l'avantage de n'avoir qu'un très faible impact sur le patrimoine romantique (et industriel). De plus, la présence des excursionnistes contribue à maintenir l'image de « station touristique » de Montreux, en démultipliant les informations y relatives, au travers des interactions entre personnes et au niveau de la scène symbolique. Bien que sur l'ensemble de l'année Montreux soit fréquentée par des excursionnistes, l'été reste la saison principale pour ce type de présence, avec notamment le festival de jazz qui joue ici un rôle prépondérant. Durant les dernières décennies, la présence touristique traditionnelle baisse continuellement. Cependant elle persiste, restant centrée sur le haut de gamme. Les présences qui permettent son maintien dépendent du double effet de patrimonialisation qui a renforcé la valeur territoriale sur le long terme, de même que l'engagement d'investisseurs externes successifs. Il ne s'agit pas ici de condamner le développement de l'événementiel comme problématique dans la dynamique de mise en scène, qui porterait atteinte aux présences de séjour. Au contraire, la volonté des acteurs a probablement

²⁹⁶ Béda, C., « Montreux tourne une page de son histoire industrielle », in *24 heures*, 28 octobre 2011

²⁹⁷ Le projet, devisé à CHF 35 millions de francs, devait d'abord prendre place sur le site d'Etraz, un espace vert. Soutenu par 90% du Conseil communal et la totalité des partis politiques, il a néanmoins été refusé via un référendum par la population en 2006 (Russier, S., « Montreux n'aura pas son luxueux Hôtel de Ville », in *Le Temps*, 22 mai 2006).

²⁹⁸ Un 5.5 pièces sis dans les bâtiments de tête (mais pas en attique), est vendu à CHF 2'090'000.- pour 177m² de surface PPE, soit environ CHF 12'000.- le m² équipé.

été de permettre le maintien d'infrastructures hôtelières (par exemple Claude Nobs (voir Annexe Montreux Point 19. Le Montreux Jazz Festival) avait dans les années 2000 défendu le maintien de l'hôtel des Bains à Vernex, finalement détruit pour laisser la place à un immeuble résidentiel neuf).

La valeur territoriale durant les Trente glorieuses dépendait de l'accumulation des transactions territoriales encadrées. La génération présentielle était l'objectif plutôt que le moyen pour atteindre des objectifs financiers. Ensuite, les activités présentielles chutent avec la disparition de nombreux hôtels, restaurants et commerces, et les prix du foncier grimpent. Cette situation ne peut pas être analysée comme les effets d'un pur déterminisme économique : en comparaison avec d'autres territoires (voir *infra* Zermatt), des marges de manœuvre au niveau local auraient pu être imaginées. Au contraire, les acteurs locaux ont contribué au développement de telles logiques à un niveau régional voire national, notamment avec les politiques de moins-disant fiscal et la contribution à l'institutionnalisation des forfaits fiscaux. Le développement de ces pratiques complémentaires aux logiques entrepreneuriales a dans ce premier temps alimenté la valeur territoriale dans un contexte de plus faibles mobilités, où lorsque le développement des territoires était de manière générale moins sensible aux enjeux présentiels. Dans un second temps, la dépendance de la scène territoriale à ces pratiques d'attractivité des revenus deviennent problématiques en ce qu'à elles seules elles ne permettent pas le soutien nécessaire à la dynamique de mise en scène générant non seulement des revenus, mais surtout des activités.

8.3. Zermatt

8.3.1. 19^{ème} siècle : Mobilités canalisées via la rivalité structurante entre Seiler et la bourgeoisie

Jusqu'au tournant du 19^{ème} siècle, Zermatt est un territoire peu connu. Contrairement à d'autres montagnes déjà emblématiques de l'arc alpin, telles le Mont Blanc ou la Jungfrau, le Cervin n'est pas visible depuis un centre urbain, et est encore complètement méconnu (Gos, 1923). La région est habitée et parcourue par des Hauts-Valaisans et des Italiens, passant d'un côté ou l'autre du Col du Théodule, entre le Cervin et le Breithorn, franchi au 16^{ème} siècle (Flückiger-Seiler, 2001). En raison de l'enclavement de Zermatt au fond de la vallée St-Nicolas, les échanges avec les habitants du versant italien du col du Théodule n'étaient pas moins fréquent que les échanges avec les Valaisans, d'abord pour des raisons de commerce puis pour l'alpinisme et le ski (Bini et al., 1988, p. 225) Vainqueur du Mont Blanc et passant précisément par le Col du Théodule, Horace-Bénédict de Saussure aiguise la curiosité de ses nombreux lecteurs européens en parlant du Cervin dans le récit de son *Voyage dans les Alpes*.

Les premières présences d'étrangers séjournant à Zermatt concernent essentiellement des curieux de géologie et de météorologie tels que de Saussure. L'intérêt pour le Cervin en tant qu'élément paysager, puis pour sa conquête du Cervin naît plus tard, entre les années 1830 et 1850. Les premiers acteurs s'engageant dans l'accueil des étrangers sur place sont des externes : Clemenz, puis Seiler. Avocat et notaire, Joseph Anton Clemenz n'est pas issu de la bourgeoisie de Zermatt mais de Viège (Giroud, 2005). Pour les habitants du village, cette distance géographique fait de Clemenz un étranger au même titre que les Britanniques, qui constituent l'essentiel de la clientèle d'alors (60 % des arrivées dans les années 1850) (Anthamatten, 1982). Le tourisme est au 19^{ème} considéré comme « une industrie tenue par des étrangers pour les étrangers » (Antonietti, 2000, p. 52). Il en va de même avec le second et principal pionnier de l'hôtellerie à Zermatt : Alexandre Seiler (Voir Annexe Zermatt Point 23.1. Les hôtels Seiler et les hôtels de la bourgeoisie).

Alexandre Seiler est un commerçant – auparavant marchand de savon à Sion – et souhaite développer une activité économique basée sur la mobilité des personnes à Zermatt, un projet que n'ont alors pas les Zermattois. Avec son entreprise rapidement florissante, Seiler est un acteur central dans le processus de développement. La Figure 113 présente les bénéfices taxés, après déductions, des Hôtels Seiler, entre 1865 et 1920. Si on observe une hausse en 1874, elle n'est pas nécessairement due à une rapide augmentation du bénéfice de l'entreprise cette année-là, mais reflète principalement l'augmentation de l'imposition qui a eu lieu en 1874. Autrement dit, la courbe des bénéfices taxés reste stable jusqu'aux années 1890. C'est à cette période que la première génération cède l'entreprise à la suivante. La première génération Seiler a multiplié les contrats de gérance (le Riffelhaus, le Zermatterhof en 1879, le Schwarzsee en 1890, le Gornergrat Belvédère en 1895) et acheté ou construit d'autres hôtels : le Mont Cervin en 1867, le Riffelalp en 1884. La seconde génération étend l'entreprise (le Buffet de la Gare en 1891, le Victoria & Angleterre en 1904, agrandi de 100 chambres entre 1905 et 1908 (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000)).

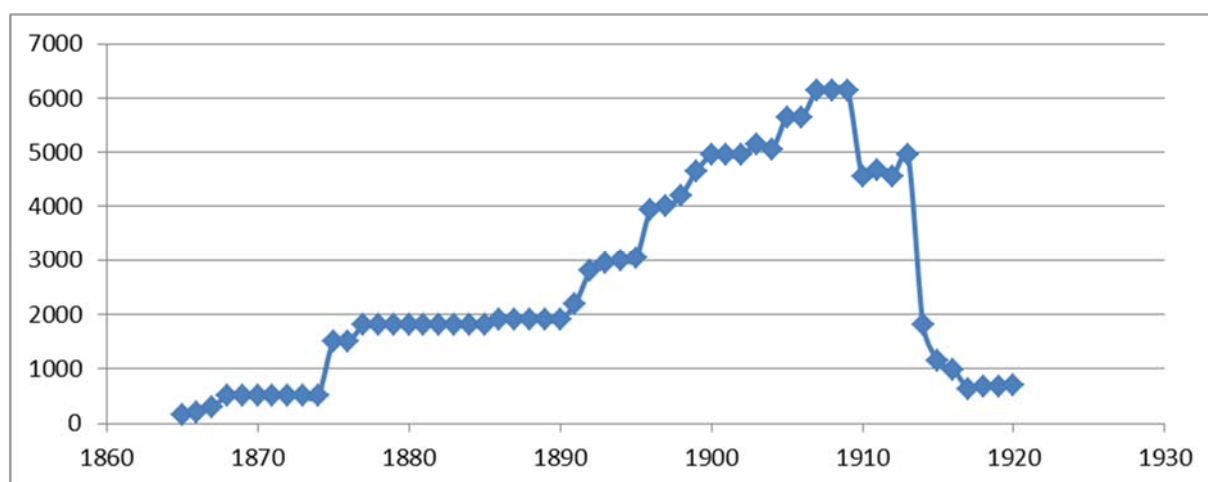


Figure 113. Bénéfices taxés, après déductions, des Hôtels Seiler, entre 1865 et 1920 (en CHF). Source: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais, Sion.

Face à Seiler, la bourgeoisie locale réagit via trois de ses membres, Joseph Ruden, Matthias Welschen et Joseph Kronig (tous trois ecclésiastiques²⁹⁹) qui construisent une auberge de 18 lits au Riffelberg (Anthamatten, 1991). Cependant, les compétences de gestion de cet hôtel manquent aux bourgeois locaux, et c'est dès l'ouverture Seiler qui exploite l'établissement. Pour Seiler et pour la bourgeoisie, le modèle d'affaire de la séparation de l'exploitation et de la propriété est positif : elle limite les risques de chacun des acteurs qui sont complémentaires. Dès les premières années du développement touristique de Zermatt, une relation concurrentielle mais complémentaire naît entre la bourgeoisie et Seiler. Cette relation structure durablement l'offre à Zermatt. Propriétaire d'hôtels mais ne les exploitants pas dans un premier temps, la bourgeoisie de Zermatt est impliquée dans l'expansion de l'économie touristique à Zermatt. Ce rapport va sans doute conduire à un état d'esprit de la population réfractaire à l'idée de l'économie touristique et aux transformations sociétales que la présence d'externes induit dans le village, tandis qu'elle tirera indirectement de plus en plus ses revenus de cette activité, en particulier en ce qui concerne les guides au niveau des particuliers, mais également au niveau de la bourgeoisie : l'action de la bourgeoisie est commune (via la construction du Riffelhaus, puis du Zermatterhof), et les bourgeois s'investissent individuellement en tant qu'hôteliers privés en instrumentalisant leur qualité de bourgeois, non sans poursuivre la défense idéologique de la propriété zermattoise.

²⁹⁹ Il n'est pas surprenant que l'Eglise, institution dont les membres sont mobiles, soit concernée en premier chef par les mobilités des personnes, mais ne développe pas de projet entrepreneurial pour autant. Si l'évêque de Sion se plaint dans une lettre que les règles religieuses ne soient pas respectées à Zermatt (les jeûnes et la présence aux offices (Antonietti, 2000)), le curé de Zermatt tente de négocier un assouplissement des règles, compte tenu des obligations des guides envers la clientèle. Finalement, ces négociations aboutissent notamment à l'établissement d'un horaire plus matinal pour les messes. Comme le souligne Antonietti (2000), cette obligation de se rendre à la messe pour les guides avant le départ pour les sommets devient plus tard une spécificité. En effet, cette spécificité zermattoise ayant trait à la tradition (religieuse), elle renforce encore l'état d'esprit traditionnel et conservateur des locaux, et contribue indirectement à distinguer la scène territoriale au regard de la concurrence (Antonietti, 2000, p. 64) (voir *infra*). Un autre compromis vis-à-vis de la religion peut être souligné. Depuis 1970 (avec un règlement édicté en 1984), l'exploitation des commerces est autorisée le dimanche et les jours de fête de 8h à 12h et de 16h à 19h (en hiver) et de 14h à 18h30 (en été). Hors saison, il y a fermeture, exception faite pour les bazars, magasins de sport et kiosques. (« L'assemblée primaire prend d'importantes décisions », in *Le Nouvelliste*, 23 janvier 1987, p. 37)



Figure 114. Publicité pour les hôtels Seiler, après 1904 (suite au rachat de l'Hôtel d'Angleterre, devenu Victoria, en bas à droite). Source : Rébuffat (1983).

Si dans un premier temps avec l'hôtel Monte Rosa il semble plutôt satisfaire une demande spécifique et peu importante quantitativement parlant (les premiers curieux de géologie et de botanique qui auparavant logeaient chez le docteur Lauber), très rapidement Seiler développe l'attractivité de ses établissements. En tant que commerçant de la plaine, habile des langues, Seiler met en scène le patrimoine romantique via ses hôtels, en restant proche des praticiens de l'alpinisme, tout en répondant aux attentes des simples curieux de l'alpinisme, et plus tard de la clientèle mondaine. Cette double fréquentation contribue d'ailleurs à la réputation des hôtels Seiler : « Les bons clubistes

descendent toujours au Mont-Rose ! » (Christen, 1918, p. 59) De plus et dans le même temps, sa propre réputation d'hôtelier est considérable : « Sa notoriété était devenue presque européenne. On parlait de lui dans le Times, Whympner, vainqueur du Cervin, avait fait plus pour la réputation du père Seiler que toute la publicité du monde. »³⁰⁰ Alexandre Seiler père décède en 1891, et la seconde génération prend la relève. Ce changement de génération coïncide avec une évolution plus générale de la dynamique du tourisme en Suisse – qui sort de la crise des années 1870 (Humair, 2011c) et qui se dessine un profil éminemment dynamique d'un point de vue financier (voir Point 4.3.). A ce titre, le pragmatisme de Seiler père et son potentiel d'expansion commerciale au sein de la scène territoriale est poursuivi et dépassé par ses successeurs.

En comparaison avec d'autres hôtels (Zermatt et Finhaut, Figure 115), on constate les différences entre les types d'établissement existant à Zermatt et à Finhaut. L'hôtel de la Poste à Zermatt est un établissement comparable à l'hôtel du Mont-Blanc à Finhaut. Comme l'hôtel du Mont-Blanc à Finhaut, il ne bénéficie pas au contraire de l'hôtel Suisse de la situation au Châtelard (en fond de vallée sur la ligne de chemin de fer notamment, voir Annexe Finhaut Point 1. L'hôtel Suisse). Il ne fait pas partie d'une société, mais est une gestion familiale. Il passe d'ailleurs par différents propriétaires. L'hôtel Suisse est un important établissement à Finhaut. Si en 1870 les taxes payées par Vouilloz sont identiques aux taxes du Monte Rosa, on constate que celui-ci prend un essor beaucoup plus important à partir des années 1880.

³⁰⁰ Grellet, P., « Alexandre II », in *Gazette de Lausanne*, 27 décembre 1945, p. 1

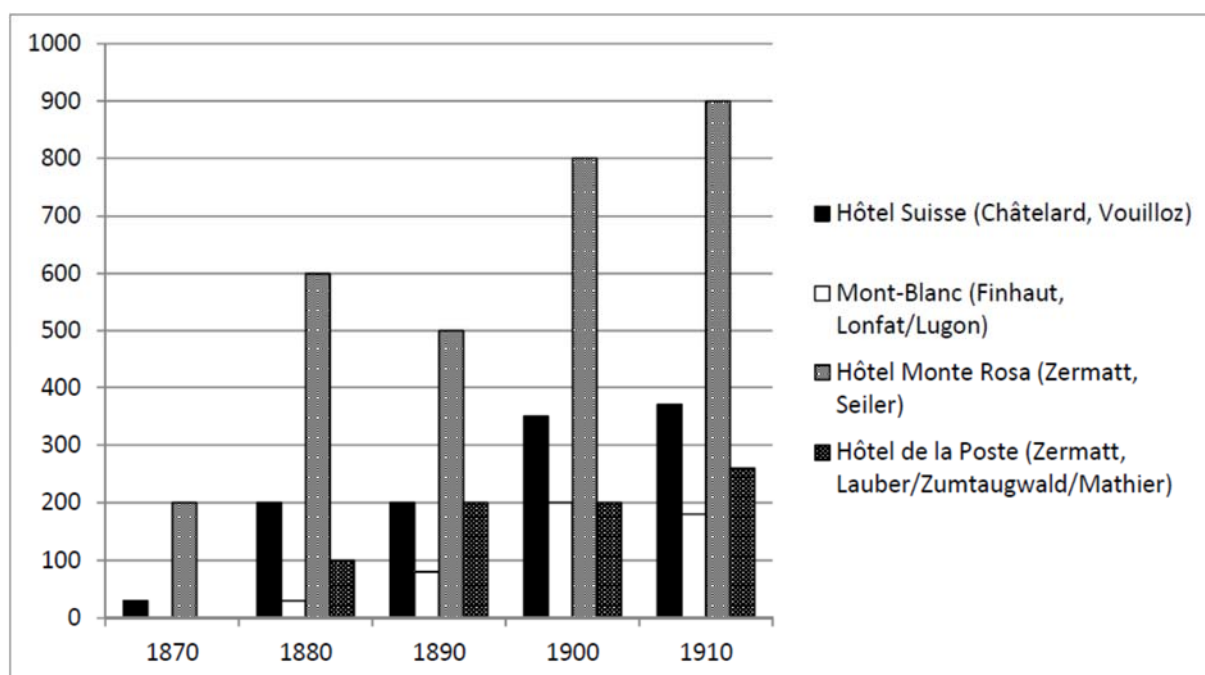


Figure 115. Comparaison d'établissements Finhaut-Zermatt: Les bénéficiés taxés des hôtels Suisse Mont Blanc (Finhaut) et Monte Rosa et Poste (Zermatt), en 1870, 1880, 1890, 1900 et 1910 Sources: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais, Archives de Finhaut.

Comme à Finhaut, à Zermatt la mise en commun des intérêts au travers de structures institutionnelles propre à l'économie de marché n'est pas une réalité au 19^{ème} siècle. L'institution de la bourgeoisie suffit aux acteurs locaux, et Seiler de son côté structure sa propre organisation via sa société. La première société de développement à Zermatt est créée en 1898³⁰¹, soit dix ans après la création de la Société des maîtres d'hôtels de la Vallée du Rhône et de Chamonix en 1879 – dont Seiler est le premier président – (et sept ans après la mort de ce dernier).

L'alpinisme à Zermatt est une activité fondamentale : d'une part cette activité génère une importante proportion des nuitées durant la première partie du développement et génère du travail pour les guides, et d'autre part cette activité génère une importante curiosité de la part des non-alpinistes. Les premiers sommets de 4'000 mètres d'altitude sont vaincus dès 1813 (le Breithorn, à proximité du Petit-Cervin et du Col de Théodule), puis surtout le Mont Rose en 1855. Mais c'est surtout le Cervin qui génère de très importantes retombées médiatiques. Une véritable légende se construit au fil des événements ayant cours entre 1857 et 1865. Rétrospectivement, les dates de ces Premières [ascensions] énoncées telles quelles n'évoquent pas d'exploit particulier. Cependant, il est important de se remettre dans le contexte de l'époque, et de réaliser l'exploit que constitue en 1865 la Première du Cervin, réalisée donc plus de 45 ans après la Première du Breithorn, par l'anglais Edouard Whymper (Voir Annexe Zermatt Point 25. L'alpinisme et les guides), et 10 ans après celle du Mont Rose.

Les guides participent aux exploits, mais restent à l'ombre des touristes, en comparaison restent « immobiles », médiatiquement parlant. Acteurs de l'économie de marché, ils se revendiquent d'une identité relevant de l'économie millénaire. Par exemple Rudolf Taugwalder, après son accident dans les Andes, refuse de pratiquer une basse activité marchande, mais finit par trouver

³⁰¹ Journal et liste des étrangers de Zermatt, n°20, 1^{er} octobre 1900

un moyen de valoriser économiquement son expérience de guide, malgré son handicap, et de contribuer ainsi à la mise en scène territoriale. Ainsi son fils Hannes raconte : « Lorsque mon père revint de sa dernière expédition aux Andes avec des membres gelés, le Conseil de la bourgeoisie voulut lui céder, sur la place du village, un coin du jardin de l'hôtel. On lui conseillait d'installer un magasin de souvenirs, pour assurer à nouveau un revenu à sa famille. Il ressentit cette offre comme une provocation incompréhensible. « Que croyez-vous donc ? », s'indignait-il contre les conseillers, « je n'ai pas une âme de boutiquier ! » » (Taugwalder, 1989, p. 161). L'alpinisme en revanche (ou en l'occurrence les récits à propos de l'alpinisme) est une pratique commerciale acceptable : « Le boutiquier est, lui, carrément, un agent de l'économie de marché. Ou il vend ce qu'il fabrique, et c'est un artisan boutiquier ; ou il vend ce que d'autres ont produit, il est dès lors à l'étage des marchands. La boutique, toujours ouverte à l'avantage d'offrir un échange continu, alors que le marché se tient un ou deux jours par semaine. Plus encore la boutique, c'est l'échange assorti du crédit, car le boutiquier reçoit sa marchandise à crédit, il la vend à crédit. Ici, toute séquence de dettes et créances se tend à travers l'échange » (Braudel, 1985, p. 24). Hormis quelques guides admis dans le « cercle privilégié » des Seiler (Antonietti, 2000, p. 85) (comme par exemple Augustin Gentinetta (1860-1920), de Glis, qui avait épousé l'une des filles de Peter Taugwalder fils), la plupart des guides zermattois ne fraternisent que le temps des ascensions avec les étrangers. La plupart des guides sont issus de la bourgeoisie, et pratiquent leur activité de guide à temps partiel, maintenant une exploitation agricole et/ou hôtelière de petite importance.

8.3.2. Entre-deux-guerres : développement par complexification et inscription dans de nouvelles mobilités

En 1929 a lieu un changement fondamental dans la dynamique de mise en scène avec le début de l'exploitation du chemin de fer Viège-Zermatt en hiver. Depuis le début de l'exploitation en 1891, il ne circule qu'en été (voir Annexe Zermatt Point 27.1. Le BVZ). Il y a donc un quadruplement (sur l'année) du potentiel de l'accessibilité du territoire. Le fait que la présence de touristes passe de quelques semaines à de nombreux mois au milieu de l'entre-deux-guerres démultiplie les transactions réalisées. Les diverses mobilités sont plus intenses, mais institutionnellement et culturellement la scène territoriale présente une forte inertie.

En ce qui concerne la complexification, déjà dans l'entre-deux-guerres, par rapport à la situation antérieure à 1914, les transactions marchandes entre locaux se développent sous l'effet de l'augmentation générale des mobilités. De plus, dans la mesure où, avec l'évolution du contexte socio-économique au niveau international entre 1914 et 1945 (voir Point 3.2.), les flux exportateurs touristiques diminuent fortement, la consommation locale prend d'autant plus d'importance. On constate en effet une importance croissante des commerces entre 1913 et 1920 (Figure 116). La diversification concerne également les acteurs qui n'étaient traditionnellement impliqués que dans la fourniture de biens et services exportateurs, comme par exemple la famille Seiler, qui paie en 1920 une taxe pour une boucherie. Le phénomène de diversification dépend certes principalement des flux exportateurs, mais plus uniquement. Avec l'évolution de l'accessibilité, les flux entrants sont de plus en plus importants, mais les flux sortants restent limités. Cet effet a une importance fondamentale non seulement d'un point de vue monétaire, mais également symbolique sur le long terme, avec une population locale qui reste présente, s'identifie fortement au territoire et participe à son développement.

De manière générale à partir des années 1920 sont mentionnés au registre de la taxe industrielle des commerces indéterminés (*Handlung*, Bazar), ainsi que des commerces spécialisés (articles de sports, cordonneries, coiffeur, optique, broderie, photo, fleuriste, librairie). L'étendue de l'économie de marché s'observe au travers de celle des contribuables soumis à l'impôt industriel : charpentiers, couturiers, scieurs, médecin, instituteurs, postiers, facteur, opérateur du télégraphe, garde-frontières, chef de dépôt, imprimeur. Les employés du Gornergratbahn figurent également au registre de l'impôt industriel: on compte 12 employés en 1926.

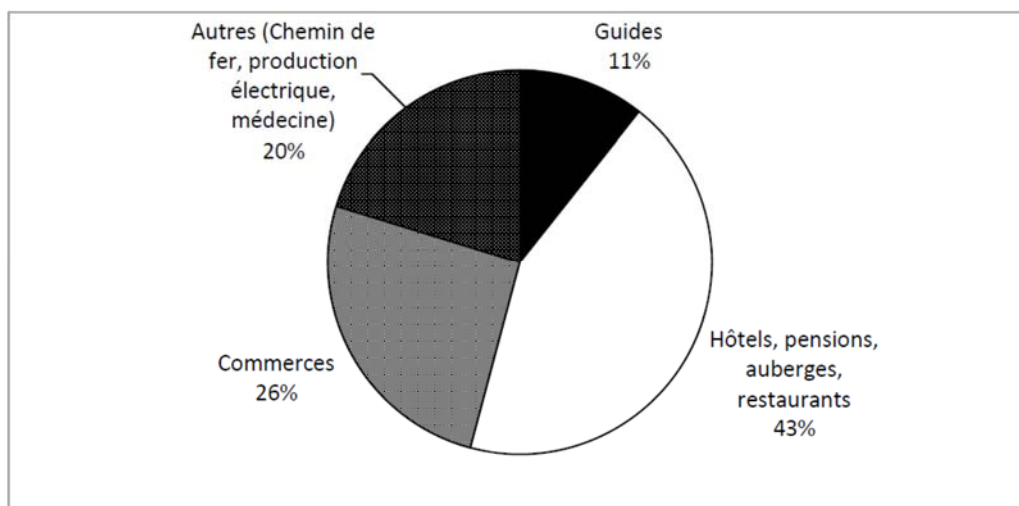


Figure 116. Répartition des bénéfices taxés sur l'ensemble de la commune de Zermatt, en 1920. Source : Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais, Sion.

La situation à Zermatt en 1920 est semblable à la situation de l'ensemble du district du point de vue de l'importance du secteur primaire. Par rapport au district, à Zermatt le secteur tertiaire est plus important, mais il ne représente que 25% de l'ensemble des personnes occupées en 1920 : l'ensemble des locaux n'étaient pas dépendants du tourisme au niveau de l'emploi. Contrairement à d'autres régions en Suisse, la crise de l'entre-deux-guerres n'a pas eu pour conséquence de « crise sociale » avec un chômage accru.

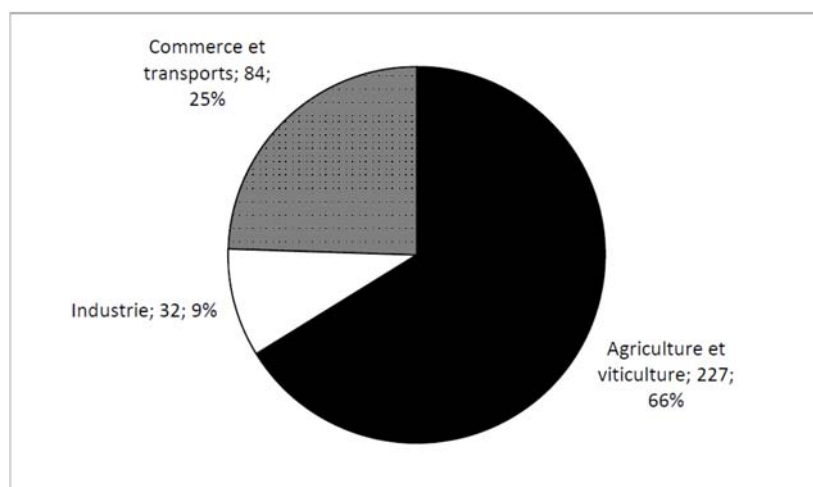


Figure 117. Personnes ayant une activité économique à Zermatt en 1920 (excepté le personnel et les pensionnaires d'établissements). Source: Recensement de la population 1920, OFS.

Outre les touristes, les personnes présentes recensées sont exclusivement originaires de la localité (les natifs de la commune et du Valais représentent 98 % de la population en 1920, 96 % en 1930 et 94 % en 1941 (OFS, Recensements de la population)). La baisse du nombre d'habitants ayant lieu entre 1910 et 1920 est sans doute le fait de locaux s'expatriant, ne trouvant (ou ne désirant pas trouver) de débouché professionnel dans l'hôtellerie, comme on a pu le voir avec l'exemple de Rudolf Taugwalder. La situation, notamment durant les conflits mondiaux, évolue rapidement. « Pour vivre, les guides des deux versants faisaient un peu de contrebande ; [Carrellino, guide fameux de Valtournenche] était un vrai spécialiste. Nous nous échangeons des sacs de farine et de maïs, de riz, de sel et de tabac » (Bini et al., 1988, pp. 216-217).

Dans un premier temps, l'activité agricole reste importante, surtout parce qu'elle permet d'être exercée à temps partiel, pour les hommes, sans compter sur le travail systématique de l'ensemble de la famille. Cette situation est rendue possible car l'agriculture évolue désormais elle-même selon les impératifs de l'économie de marché. Ainsi un commentateur relève en 1932 : « Depuis quelques années et grâce à l'association des propriétaires, le bétail bovin a changé du tout au tout, soit comme aspect, soit comme rendement. Au lieu des petites vaches, dites valaisannes, au manteau foncé, aux tétines grêles, d'un minime rendement en lait et de peu de poids à l'abatage, on ne voit guère maintenant que de belles bêtes tachetées froment, se rapprochant de la Vaudoise à Jean François, sauf le troupeau Seiler, formé de 17 ou 19 superbes Concoises. »³⁰²

On observe une disjonction progressive entre les impératifs de l'économie de marché auquel nul acteur ne peut désormais échapper, et les institutions, représentations et symboles millénaires persistants. Ainsi dans un premier temps le rythme de naguère persiste, avec notamment la tenue de la foire : « Le lendemain de la St-Maurice a lieu la foire de Zermatt. A cette occasion, l'on va chercher les moutons à la montagne où ils ont divagué tout l'été. [...] Trois ou quatre camelots dressent leurs éventaires sur la place de l'église et le marchand de poules vend ses poussines ou procède par échanges, toujours à sa perte, si on l'en croit. Quelques gens de Taesch et Randa sont venus aux emplettes et grands et petits font passer de leurs poches à l'escarcelle des camelots les petits sous de la foire, comme du reste un peu dans toutes les foires. Le soir, la jeunesse danse. »³⁰³

La complexification et l'inscription dans les mobilités, en particulier grâce à l'exploitation annuelle du chemin de fer, ne constitue pas un changement radical au niveau de l'organisation du territoire et des routines locales. Au contraire, ce développement fait ressortir les spécificités territoriales culturelles et institutionnelles, ce qui contribue toujours plus à la valeur territoriale. En son temps, Seiler père avait focalisé les réserves des locaux face aux conséquences de l'augmentation des mobilités. Ainsi réagit le grand-père de Hannes Taugwalder : « Er sah, dass eine neue Zeit kam, dass die alten Rechte, Alprechte, Wasserrechte, das Recht, im Wald Streue zu holen, dass all das plötzlich nicht mehr so wichtig war, und vorher war es fast heilig. Deshalb war er ein ziemlich starker Opponent von Seiler. » (Antonietti, 2000, p. 66). Cet état d'esprit persiste dans l'entre-deux-guerres et ainsi Stanislas Kronig (président entre 1917 et 1924), dans sa chronique du village en 1927, considère que le travail dans les hôtels n'est pas souhaitable : « Il ne peut rien sortir de bon qu'aujourd'hui trop de gens se tournent vers l'industrie des étrangers ou les métiers de guides de montagne et trop peu veulent se consacrer à l'agriculture ou à d'autres métiers [...] Pour les jeunes filles qui, par profit, se retrouvent dans les hôtels plutôt que sur les bancs d'école, l'agriculture et le soin du bétail leur offriraient plus de considération » (cité par Antonietti, 2000, p. 58). Les réserves idéologiques des acteurs locaux concernent deux dimensions dans le sillon du

³⁰² « Lettre de Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 28 septembre 1932, p. 3

³⁰³ Idem.

développement connu jusqu'alors : la question de l'occupation des femmes et la question de la propriété.

D'après Edward Whymper, qui gravit le Cervin en 1865 mais fréquenta Zermatt jusqu'à sa mort en 1911 : « The Zermatters set a high value on their land, and ask prices equivalent to those which are obtainable in the City of London » (cité par Antonietti, 2000, p. 56). Comme le travail des femmes, le sol n'est pas considéré comme ayant une potentielle valeur économique au-delà de sa valeur d'usage, c'est-à-dire qu'il ne saurait avoir une valeur d'échange marchand. Le passage à l'économie de marché implique de considérer la valeur d'échange marchande de ces deux éléments fondamentaux de la société ancestrale. En ce qui concerne le sol, bien que dès l'entre-deux-guerres les constructions augmentent, les locaux ne sont pas inactifs dans l'exploitation de ces constructions, soit dans les hôtels, soit dans la location d'appartements. En ce qui concerne les femmes, à l'image de Barbara Taugwalder et de sa fille (voir Chapitre 4), les activités touristiques sont l'occasion de valoriser économiquement des connaissances domestiques, et donc de s'insérer, progressivement, malgré les résistances idéologiques, dans l'économie de marché. La marge de manœuvre des femmes dans les transactions territoriales est de considérer le double aspect de l'activité relatif à deux cadres transactionnels : d'une part une valeur d'usage non marchande relevant des valeurs ancestrales, et d'autre part une valeur d'échange qui fait sens aux acteurs présents (habiter sans exploiter la terre mais pour des motifs de loisirs, restaurer des personnes non pour leur unique subsistance mais pour le plaisir relevant de la gastronomie).

On peut parler d'un rejet idéologique qui n'est pas relatif aux seuls principes de l'économie de marché (car dans ce cas ni la bourgeoisie, ni les guides ne se seraient investis dans des activités commerciales touristiques) mais plus généralement à des *valeurs* associées à l'économie de marché. Bien que d'importants revenus aient alors été générés et qu'une boucle d'accumulation capitaliste structurait le modèle entrepreneurial de Seiler, l'ensemble de la scène territoriale n'a pas été complètement métamorphosé. Ceci s'explique notamment parce que les travailleurs de l'hôtellerie venaient principalement de l'extérieur (Maria Merki, 2004), mais également parce que des acteurs externes autres que Seiler ont relativement tardé à être actifs localement, dans les deux cas la courte saisonnalité ayant probablement influencé cette situation.

Bien que le développement des infrastructures pour les présences de séjour soit important avant 1914 (environ 20 établissements (« pensions » ou « hôtels ») taxés en 1913), le nombre d'acteurs impliqués reste faible, et la marge de manœuvre de ces derniers importante (grâce à leur complémentarité). D'après les informations que l'on a pu récolter, si l'entreprise Seiler rencontre des difficultés durant l'entre-deux-guerres (Voir Annexe Zermatt Point 23.1. Les hôtels Seiler et les hôtels de la bourgeoisie), sa situation n'est pas aussi dramatique que celle de nombreuses sociétés montreusiennes par exemple. Quant à la bourgeoisie de Zermatt, les dettes sont vraisemblablement faibles, et malgré la chute du gérant de ses hôtels Gindraux³⁰⁴, la faillite ne semble pas à l'horizon (pas de contrôle des finances communales par l'Etat par exemple).

L'entreprise Seiler concentre son activité sur l'hôtellerie et la restauration. Dans un premier temps, les liens qui unissent l'entreprise à la tradition de l'alpinisme ressortent dans le paysage touristique de Zermatt. Mais relativement par son engagement de plus en plus important dans cette thématique, mais surtout dans les installations pour le ski alpin, et finalement sur l'ensemble

³⁰⁴ En 1909, la gestion des hôtels de la bourgeoisie a été mise aux enchères. Seiler a perdu les enchères face à Gindraux, un hôtelier biennois, d'après les registres de la taxe industrielle d'ores et déjà actif à Zermatt depuis 1901 via un bazar, et propriétaire de l'hôtel Beau-Site (1907) (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000) (Voir Annexe Zermatt Point 23.1. Les hôtels Seiler et les hôtels de la bourgeoisie).

de la station, c'est la bourgeoisie qui devient l'acteur principal dans la mise en scène à partir de l'entre-deux-guerres.

8.3.3. De l'après-guerre à aujourd'hui : complexification et inscription continue dans les nouvelles mobilités

Entre l'avant et l'après-guerre, ainsi que dans les premières années des Trente Glorieuses, la baisse de l'importance du secteur primaire est importante: il passe de 48% des personnes exerçant une profession à Zermatt en 1930 à 23% en 1950, puis 8% en 1960 (Figure 118). En 1960 le nombre de personnes exerçant une profession dans le secteur secondaire qui est le plus important. Cependant, ce chiffre de 872 doit être relativisé notamment en raison de l'importance des chantiers d'hydroélectricité. Autrement dit, s'il n'est pas exclu qu'un certain nombre de personnes recensées dans cette catégories travaillent dans l'industrie ou l'artisanat traditionnel et à la construction au village même, ces chiffres ne reflètent pas ici une forte croissance de la construction ou de l'industrie au sein même du village. Les chiffres tirés du recensement des entreprises de 1975 (Figure 119) confirment la tendance générale : c'est bien le secteur tertiaire, et en particulier l'hôtellerie et la restauration, qui comptabilisent le plus grand nombre de personnes occupées dans la commune à partir des années 1950. Au regard de la moyenne suisse sur l'ensemble de la trajectoire, la scène territoriale est alors structurée par le tourisme à partir des années 1930 (Figure 120).

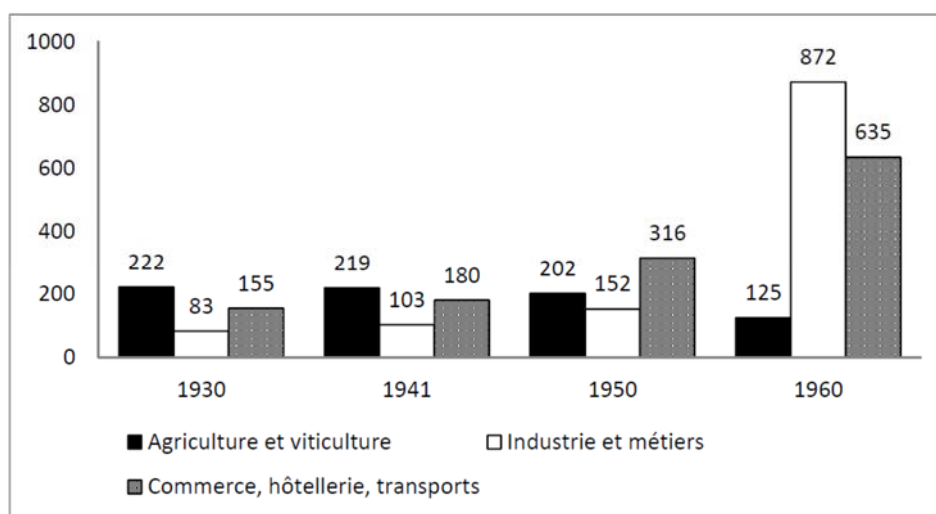


Figure 118. Personnes exerçant une profession à Zermatt entre 1930 et 1960. Source: Recensements de la population 1930, 1941, 1950, 1960, OFS.

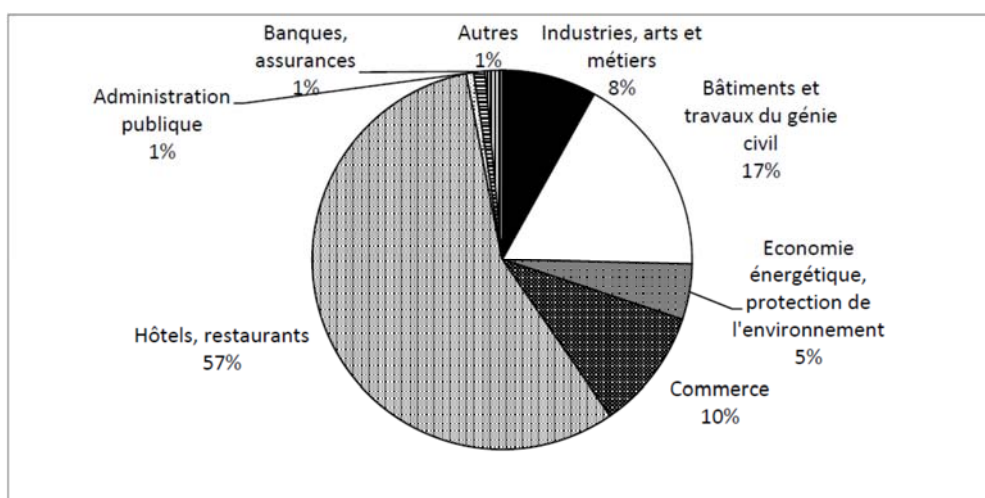


Figure 119. Personnes occupées à Zermatt en 1975 (total 2602). Source: Recensement des entreprises 1975, OFS.

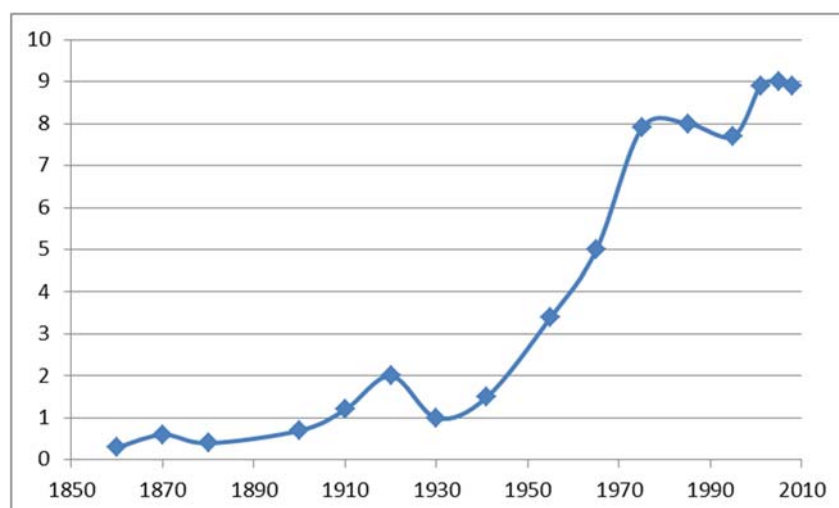


Figure 120. Quotient de localisation des emplois présents à Zermatt. Source: Recensements de la population et des entreprises, OFS.

En ce qui concerne les emplois rétribués, les options touristiques outre l'hôtellerie sont peu nombreuses dans l'immédiat après-guerre. Lors des crises, la plupart des habitants subviennent eux-mêmes à leurs besoins et ne sont que partiellement dépendants des revenus tirés du tourisme (par exemple pour les guides, les petits exploitants de pintes et cafés). Le personnel employé pour l'exploitation des hôtels et la construction des infrastructures provient généralement d'autres communes valaisannes ou suisses (Antonietti, 2000; Maria Merki, 2004), les crises venues, faute de travail ils ne sont simplement pas remontés à Zermatt l'été venu. Comme le relève Alfons Franzen³⁰⁵ « de [son] temps, il n'y avait pas beaucoup de choix : on devenait soit moniteur de ski, soit guide ; c'étaient pour ainsi dire les deux seuls moyens de gagner sa vie » (Bini et al., 1988, p. 212). On peut dire que le travail de guide est alors considéré comme prestigieux. On retrouve là l'absence idéologique dans l'affirmation des valeurs traditionnelles, puisque tout en étant une activité marchande, la pratique de cette activité permet d'affirmer l'appartenance des locaux au

³⁰⁵ Né en 1924, guide depuis 1947. Son père travaillait pour la société des hôtels Seiler (pour l'entretien des mulets et des vaches).

territoire grâce à leur connaissance de ce dernier ; certes on gagne sa vie en pratiquant cette activité, mais surtout on vit cette vie également.

Après-guerre, la scène territoriale d'un point de vue qualitatif répond à la demande (tourisme de masse populaire hivernal, demande nationale). La complexification de la scène se joue particulièrement au niveau des remontées mécaniques. A ce niveau, c'est la concurrence interne entre les différentes sociétés de remontées mécaniques coordonne et dynamise la complexification (voir Annexe Zermatt Point 28. L'hiver et le ski).



Figure 121. Télésiège de Sunnega.
Source: Delcampe.net.

Au-delà des effets concurrentiels internes la complexification passe également par la coordination des acteurs. L'office du tourisme de Zermatt, balbutiant dans l'après-guerre, est réorganisé. En 1961, une centaine de membres participent à l'assemblée extraordinaire pour réviser les statuts de la société, qui datent de 1933³⁰⁶. Au-delà de la démarche, l'affluence à l'assemblée est un signe encourageant : les acteurs locaux sont sensibles à une convergence des intérêts. Cette mobilisation générale est d'autant plus avérée que la société de développement perçoit également des cotisations à partir de 1961 non seulement des hôteliers, des commerçants, mais également des habitants³⁰⁷. Les changements concernent également la professionnalisation du désormais office du tourisme, avec à sa tête Constant Cachin, ancien directeur des sociétés de développement de Lenzerheide, de Klosters, et collaborateur de la direction des hôtels Seiler depuis 1955³⁰⁸. Ce directeur expérimenté « carbure au super »³⁰⁹, autrement dit est particulièrement actif pour attirer de la clientèle, et notamment l'organisation de nouveaux congrès. Il reste à la tête de l'office du tourisme durant 25 ans.

Au regard de l'ensemble de la trajectoire, l'essor de l'hôtellerie dépend largement de l'importance prise par les sports d'hiver, mais aussi dès la fin de la guerre par l'importance de la saison d'été, c'est-à-dire la durée d'exploitation et de fréquentation sur l'année. Outre la fréquentation pour les séjours d'agrément, dès les années 1960, de nombreux congrès bénéficient à l'ensemble de l'hôtellerie. Outre les flux importants et les effets traditionnels sur la scène symbolique de ces transactions territoriales, certaines de ces présences peuvent avoir un impact plus important encore sur la scène symbolique, puisqu'il s'agit notamment d'importantes assemblées des milieux touristiques. L'année 1965 – celle du centenaire de l'ascension du Cervin, et « l'année des Alpes » – illustre cette situation, avec les congrès de l'Union valaisanne du tourisme et l'Association hôtelière du Valais (première assemblée depuis six ans), l'Office national suisse du tourisme, la Société suisse des hôteliers³¹⁰ : Zermatt se positionne comme la référence suisse en matière de tourisme, en tant que station, au-delà de l'image du Cervin.

La génération de l'attractivité par l'office du tourisme est permise une complexification coordonnée d'une part, et d'autre part par le dépassement d'une masse critique qui permet de bénéficier de ressources financières suffisantes (plus de CHF 2 millions par année par exemple pour la taxe de séjour dans les années 1980³¹¹). De plus, le nombre de nuitées étant toujours plus

³⁰⁶ Jn., « On bouge à Zermatt », in *Feuille d'Avis du Valais*, 8 avril 1961, p. 7

³⁰⁷ Idem.

³⁰⁸ www.wikivalais.ch

³⁰⁹ « Neige... et congrès », in *Le Nouvelliste*, 4 juin 1965, p. 28

³¹⁰ Idem.

³¹¹ Comptes de la commune de Zermatt, Archives de l'Etat du Valais, Sion

important, les ressources croissent d'année en année, le potentiel de financement d'infrastructures et de publicité augmente systématiquement. L'office du tourisme soutient et accompagne les projets, qu'il génère parfois ou qui proviennent d'acteurs locaux ou non. Deux exemples de mise en place d'événements culturels à ce sujet : Les semaines musicales du violoncelliste Pablo Casals, ami de Franz Seiler, entre 1951 et 1965 (reprogrammées à partir de 2004), et le festival Zermatt Unplugged, à partir de 2007. Les deux événements permettent d'attirer de la clientèle dans la station en avril pour l'Unplugged³¹², et en septembre pour le classique.

A la même époque que cette complexification par la coordination autour de l'OT, un exemple intéressant montre que les blocages locaux ont des conséquences sur le court terme et non sur le long terme pour l'inscription du territoire dans les mobilités et la génération de transactions présentes : la crise du typhus.

Au niveau des infrastructures et au-delà de l'office du tourisme, les autorités communales sont contraintes, en raison de la forte augmentation de la fréquentation, d'accroître également les dépenses. Dès les années 1950, les infrastructures issues des périodes antérieures ne peuvent pas répondre aux impératifs de la forte croissance démographique³¹³. En 1963, une crise sanitaire majeure illustre les difficultés de gestion de la scène territoriale : l'épidémie de typhus ajoute aux projets de développement d'infrastructures de loisirs (visant le développement des activités basiques) la nécessité de renouvellement, d'entretien et de développement des infrastructures de base (utiles aux locaux et aux externes), en l'occurrence le réseau d'eau potable. Les acteurs locaux réalisent brutalement que les tares d'une organisation urbaine peuvent mettre en péril la santé de l'ensemble des personnes présentes à Zermatt, et conduire à l'arrêt brutal de la fréquentation.

Malgré des mises en garde des autorités cantonales dans les années 1950 (réseau d'égout pas défini, contamination des eaux de consommation par des eaux usées, absence d'usine d'incinération, etc.), les travaux nécessaires à leur assainissement ne sont pas effectués dans les années 1960 (crédits refusés par l'assemblée primaire en 1961) (Vouilloz Burnier, 2010). En mars 1963, les premiers cas de fièvre typhoïde sont déclarés. Rapidement, l'épidémie se répand. Trois personnes décèdent, 440 personnes tombent malades, l'armée doit intervenir, et la plupart des hôtels ferment pendant trois mois. Au niveau des présences de séjour, les conséquences de cet événement sont désamorcées grâce à la mobilisation de nombreux partenaires, institutionnels et privés : dédommagement des personnes contaminées³¹⁴ (opération financée par les hôteliers de Zermatt, la SSH et l'ONST), autres stations accueillant les hôtes, transport de ces derniers offerts par les CFF et les PTT, frais médicaux remboursés, etc. Sans doute l'élan de solidarité dont a bénéficié Zermatt lors de cet épisode n'était-il pas dépourvu d'intérêts pour les prenant part à cette opération qui, malgré leur statut de concurrent pour certains (les stations), ont été atteints par l'événement d'abord en tant que partenaires. Le Cervin et Zermatt symbolisant la Suisse, ces lieux atteints par la maladie atteignent la valeur de leur propre territoire, ou de l'institution pour

³¹² Thomas Sterchi et Marco Godat, ne sont pas issus de l'organisation touristique de Zermatt. Thomas Sterchi est bernois, fondateur du site jobs.ch racheté en 2007 par Tamedia et Ringier pour CHF 390 millions (Guggisberg, R., & Schnyder, S., "Ich baue keine Firma auf, um sie rasch zu verkaufen", in *Berner Zeitung*, 14 octobre 2012)

³¹³ Population doublée entre 1950 (1'395 hab.) et 1960 (2'731 hab.).

³¹⁴ 434 cas sont concernés par la médiation, dont le personnel hôtelier figurant parmi les victimes. Le montant des indemnités se monte à CHF 856'000.-, en moyenne CHF 2'000.- par cas. Une action de vacances gratuites pour les familles des victimes est également mise en place (G.D., « L'indemnisation des victimes de l'épidémie de Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 17 avril 1964, p. 1)

ce qui est des offices fédéraux. Du point de vue de la gestion des présences, cet épisode montre les limites de l'organisation autarcique de la scène territoriale et la nécessité d'investissements dans les infrastructures répondant aux impératifs des standards du marché. Il s'agit des limites de la persistance des institutions millénaires en termes de gestion commune, qui impliquent une collaboration avec les institutions des échelles cantonale et fédérale. Par la suite, cet événement mène à la révision de la loi sur les épidémies qui datait de 1886³¹⁵. A partir de cet événement, les autorités communales de Zermatt prennent en considération les besoins de l'ensemble des personnes présentes et l'impact que ce volume peut avoir en termes de coût des infrastructures, destinées à la population locale comme à la population touristique. La commune procède à de nombreux et divers investissements, dans le réseau d'eau, dans l'élimination des déchets, mais également dans les infrastructures de loisir et les infrastructures scolaires. Conséquemment, l'endettement de la commune s'accroît fortement dans les années 1980 et 1990, situation aggravée par la crise et la hausse des taux d'intérêt, rétablie dans les années 2000 par une hausse des revenus des impôts³¹⁶. La hausse du revenu des impôts n'est vraisemblablement pas sans lien avec la hausse du nombre d'habitants, et avec la hausse des constructions à Zermatt dans les années 1990, qui elle-même génère ensuite d'autres problématiques relatives à la démographie et à l'attractivité de la scène territoriale (voir Point 6.2.1.c.). Ces différents épisodes montrent la difficulté de trouver les ressources nécessaires à l'entretien des infrastructures sans péjorer le potentiel d'attractivité et la valeur territoriale.

L'inscription de l'ensemble de la population, et surtout d'une population (surtout suisse et valaisanne) immigrante, dans l'économie touristique à Zermatt conduit à une évolution de la gouvernance, avec la distinction en 1968 de la commune bourgeoise et de la municipalité.

La population locale, et notamment la population immigrée (y compris à l'échelle suisse) ne revendique institutionnellement le passage à une forme de vie démocratique cohérente avec l'économie de marché prépondérante alors qu'en 1968. C'est à partir de cette année-là en effet qu'un conseil communal est élu et que le conseil bourgeoisial opère parallèlement à ce dernier. Cet événement constitue une rupture d'un point de vue politique ; Cependant hormis le fait que la commune, en sus de la bourgeoisie soit impliquée dans les processus de complexification et d'inscription dans les mobilités, la situation reste fondamentalement la même d'un point de vue territorial où quel que soit leur statut les locaux restent les premiers acteurs concernés par les transactions avec les externes, et d'autre part où, au-delà des institutions formelles, les valeurs associées à la communauté ancestrale restent pertinentes d'un point de vue identitaire et également dans le processus de construction du marché touristique moderne. Autrement dit, si la dépendance de sentier est problématique avant 1968 d'un point de vue politique, elle est une ressource d'un point de vue socio-économique, pour la limitation de la mobilité financière et la gestion des risques, et pour le développement de la mobilité générant des transactions présentes, autrement dit pour la construction du marché touristique. Les deux aspects participent de la valeur territoriale.

L'inscription intense du territoire dans différentes mobilités à partir des années 1950 apparaît regrettable, d'un point de vue idéologique, aux yeux d'un certain nombre d'acteurs qui dénoncent les conséquences de cette dynamique de développement. La dynamique de mise en scène a été alors intense, les transactions se multipliant. Mais la dépendance de sentier à l'économie

³¹⁵ « On tire les leçons de Zermatt », in *Journal de Genève*, 7 mars 1970, p. 9 ; « Une nouvelle loi sur les épidémies », in *Gazette de Lausanne*, 10 mars 1970, p. 8

³¹⁶ Comptes de la commune de Zermatt, Archives de l'Etat du Valais, Sion

millénaire a limité les conséquences de ce processus, ce qui a permis la préservation de la spécificité du territoire. Cette omniprésence patrimoniale est instituée d'une part par les locaux, mais aussi par les externes, autrement dit les différentes présences se couplent, aux niveaux de la valuation du territoire et d'articulation des différentes présences. Pour les externes, on a relevé entre autres les attaques symboliques qu'ont constituées le projet de chemin de fer au sommet du Cervin (voir Point 5.2.1. et Annexe Zermatt Point 27.1. Le BVZ) et de route entre Täsch et Zermatt (Annexe Zermatt Point 27.2. La route). Pour les locaux, la question du foncier et de la croissance démographique reste le problème principal : « la vie à Zermatt était plus belle dans les années 1945 à 1960. Les saisons étaient bonnes, la clientèle excellente, le village encore adapté à son rôle et les gens familiers et gentils. Tout ceci est en train de disparaître » (Bini et al., 1988, p. 207). « Le problème est que nous sommes trop nombreux. Il faut toujours construire plus de maisons, d'hôtels et de résidences pour touristes » (Bini et al., 1988, p. 205).

L'intégration dans les mobilités est toujours plus importante, regrettée par certains, mais maîtrisée par une dynamique de complexification locale efficace, qui a tendance à faire augmenter la valeur territoriale, et ainsi de suite.

La famille Seiler, groupe d'acteurs extrêmement soudés prépondérant dans le développement durant plus d'un siècle et au travers duquel la scène territoriale s'est insérée dans les mobilités touristiques hivernales joue un rôle moins prédominant progressivement de l'après-guerre à aujourd'hui. D'une part, le développement de Zermatt est tel que quantitativement les Seiler et leur entreprise sont moins incontournable. Mais il faut noter également que malgré l'engagement des membres de la famille dans l'entreprise aujourd'hui encore, cette dernière progressivement s'agrandit et s'éparpille, parce que ses membres sont mobiles. Au contraire, dans ce même contexte de mobilité des personnes et de la connaissance, la « famille » de la bourgeoisie se restreint, et structure toujours plus la scène territoriale (voir *infra*). Le relatif affaiblissement de la famille Seiler en tant que principal concurrent de la bourgeoisie, dans le contexte d'une complexification constante de la scène territoriale toujours destinée à l'économie présentielle de séjour, n'a pas eu de conséquences négatives. Avec l'accroissement de la mobilité des personnes, la station s'est inscrite, surtout à partir des années 1990 et 2000, dans la concurrence internationale des stations, et a pour ce faire optimisé sa stratégie premium. Ce positionnement face à la concurrence externe a nécessité une coordination toujours plus intense des acteurs, qui s'est traduite par la fusion de plusieurs entités³¹⁷, et qui a également renforcé la station d'un point de vue financier et permis l'autonomie des principales sociétés. En 2013, les principaux acteurs ont signé une charte, prévoyant des investissements pour CHF 1.2 milliard durant les années suivantes³¹⁸. Elle réunit les communes municipale et bourgeoise, le Matterhorn Group, l'association hôtelière, l'association des commerçants, le Matterhorn Gotthard Bahn, la Zermatt Bergbahnen AG, et l'Office du Tourisme de Zermatt.

Depuis 1996, les établissements de la bourgeoisie (voir Annexe Zermatt Point 23.2. Les hôtels et restaurants de la bourgeoisie à partir de l'entre-deux-guerres) sont réunis sous l'égide du Matterhorn Group, qui occupe actuellement 300 employés³¹⁹. Parallèlement, la bourgeoisie est actionnaire majoritaire des Zermatt Bergbahnen AG depuis la fusion des remontées mécaniques en 2002. Elle est enfin propriétaire de 1'000 hectares de forêt. Aujourd'hui, la bourgeoisie compte

³¹⁷ Outre les exploitations de la bourgeoisie réunies dans une seule société et la fusion des remontées mécaniques, notons également la fusion en 2006 des offices du tourisme de Zermatt, Täsch et Randa.

³¹⁸ „Top sein - top bleiben“, in *Zermatt Magazin*, Zermatt Tourismus, 9, 2014, pp. 47-49

³¹⁹ www.burgergemeindezermatt.ch

environ 1'500 bourgeois, principalement issus des familles historiques telles que les Perren, Biner, Furrer, Aufdenblatten, Julen, Inderbinen, Kronig, Lauber, Ruden, Taugwalder, Graven, Zumtaugwald, etc.. Le droit de bourgeoisie est attribué sur demande. La bourgeoisie, comme le prévoit la législation, rétribue la collectivité publique (communale, cantonale, fédérale). Le règlement de la bourgeoisie locale prévoit le versement de profits bourgeois aux bourgeois, qui peuvent être versés en nature (p.ex. du bois de chauffage) ou en liquide (dans ce cas uniquement aux bourgeois résidant dans la commune). Les directives économiques de l'institution sont résolument tournées vers le long terme :

„Die Burgergemeinde Zermatt erhält und vermehrt das Burgervermögen und strebt unter Beachtung der finanziellen Möglichkeiten für die Bürger einen angemessenen Burgernutzen an. Die burgergemeinde verwaltet das Burgervermögen mit der erforderlichen Sorgfalt und insbesondere in Bezug auf das Finanzvermögen nach betriebswirtschaftlichen Kriterien. [...] Die Burgergemeinde Zermatt ist ein offener, kompetenter und fairer Kooperationspartner. Die Burgergemeinde verfügt als gleichberechtigter, fairer und verlässlicher Partner über enge und breite Kooperationen mit anderen Institutionen und Leistungsträgern. Dabei strebt sie ein ausgeglichenes Verhältnis zwischen Geben und Nehmen an.“³²⁰

Le fait que la bourgeoisie propose des rétributions en nature confirme cet état de fait: le développement de la valeur marchande de la production territoriale dans le tourisme n'a pas évincé la valeur principale d'usage, telle que évaluée dans le cadre de l'économie millénaire. La récréation des ressources est un objectif affiché. C'est également ce qui se reflète dans la stratégie de la bourgeoisie pour les années à venir, présentée en 2012. Plutôt que d'afficher des perspectives de croissance comme c'est généralement le cas de sociétés d'une telle importance financière, la bourgeoisie consacre son premier axe stratégique aux alpages, pâturages et forêts, et, plutôt qu'à leur potentiel foncier, de souligner leur valeur historique et culturelle : « Aufgrund ihrer historischen, kulturellen und ökologischen Bedeutung ist es das Ziel der Burgergemeinde Zermatt, die burgereigenen Alpen und Senntümer zu erhalten, zu pflegen und deren Betrieb zu fördern. »³²¹ Les principes de l'économie millénaire prénnisés dans l'institution sont donc combinés aux enjeux de l'économie de marché. Et les enjeux de l'économie de marché sont combinés avec ceux du capitalisme. Concernant l'hôtellerie, la restauration, les commerces et la location de biens immobiliers (Matterhorn Group), tout en maintenant des représentants au conseil d'administration, par volonté de dépolitisation de cette activité privée-publique, la bourgeoisie s'en remet à une direction commerciale extérieure. Les objectifs sont des investissements de renouvellement des activités existantes. Enfin, en tant qu'actionnaire majoritaire des Zermatt Bergbahnen AG, la stratégie d'investissement et de rétribution du capital se veut tout aussi mesurée : « Als grösste Aktionärin versteht die Burgergemeinde Zermatt ihre Beteiligung an der Zermatt Bergbahnen AG als strategische Beteiligung mit institutionellem Hintergrund. Die Burgergemeinde Zermatt strebt deshalb eine angemessene Eigenkapitalverzinsung an, welche dem betrieblich erarbeiteten Mittelzufluss der Zermatt Bergbahnen AG Rechnung trägt. Vom strategischen Standpunkt aus, soll die heutige Beteiligung an der Zermatt Bergbahnen AG gehalten werden. Weitere Investitionen in Bergbahnbeteiligungen sind nur insoweit anzustreben, um damit die bestehenden Beteiligungsverhältnisse wahren zu können. »³²²

³²⁰ Idem.

³²¹ Idem.

³²² Idem.

Cependant si la stratégie affichée ici apparaît spécifiquement comme arrangement de redistribution locale dans le cadre de l'économie de marché, cela n'a pas toujours été le cas et la bourgeoisie a elle aussi été soupçonnée de n'être qu'une société avide de profits, instrumentalisant son pouvoir institutionnel local dans le cadre capitaliste. Par exemple dans les années 1960 lors du projet de réalisation du téléphérique du Petit-Cervin (voir Annexe Zermatt Point 28. L'hiver et le ski), outre les oppositions des milieux écologistes, le projet de la bourgeoisie est dénoncé par un acteur local, Walter Zimmermann, directeur de la société des hôtels de Zermatt, au motif que les terrains en question appartiennent à la commune. Une partie des habitants de Zermatt, les non-bourgeois, seraient ainsi spoliés de leur propriété et des éventuelles rétributions qui pourraient en découler. Le conflit devient juridique et repose sur la qualification des terres (Sauthier, 2014): considérées comme relevant du domaine public tant qu'elles sont incultes (selon le Code Civil suisse de 1912), définies par le Code Civil valaisan de 1933 comme « *les routes et chemins publics autres que les routes cantonales, les rivières, les torrents, les canaux publics, les régions impropres à la culture, tels que rochers, éboulis, névés et glaciers rentrent dans le domaine public des communes* » (Grand Conseil du Valais 1932, cité par Sauthier (2014)). Tandis que l'interprétation de cette loi ne fait pas de doute dans le cadre d'une économie millénaire, elle peut prendre diverses formes dans le cadre de l'économie de marché et du développement touristique. Tandis que la bourgeoisie revendique l'application de la notion de potentiel 'cultivable' au tourisme, et donc aux glaciers, qui lui attribue la propriété de l'ensemble de ces terres³²³, la commune interprète la loi au sens propre et considère ces terrains comme incultivables, définition qui lui confirme la qualité de bien public de ces terres, et leur exploitation dans le cadre de l'économie de marché (touristique). On peut considérer que d'un point de vue politique une partie des conflits entre bourgeoisie et commune qui transparaissent dans cette affaire sont réglés en partie avec la création en 1968 d'un conseil communal indépendant du conseil bourgeois. Bien que la justice cantonale donne raison à la commune et que des recours soient lancés par la bourgeoisie au Tribunal Fédéral, la commune ne remet pas en question la nouvelle demande de concession déposée par la bourgeoisie en 1970, à laquelle est associée la commune³²⁴. Ce consensus a sans doute été influencé par la pression des projets d'installation du côté italien ; et l'ensemble des habitants a été impliqué en termes de redistribution. La complexification locale est ici passée par une anticipation du blocage.

L'anticipation des blocages éventuels est doublée d'une anticipation des effets pervers qu'impliquerait un désencastrement du capital. Récemment en effet, et toujours dans l'idée de stimuler l'inscription du territoire dans les mobilités des personnes, les entreprises locales fusionnent pour renforcer le monopole zermattois. Sous la pression externe, du marché des remontées mécaniques cette fois-ci, les différentes sociétés de remontées mécaniques de Zermatt sont poussées à la fusion au début des années 2000 (voir Annexe Zermatt Point 28. L'hiver et le

³²³ « Des remontées mécaniques rapportent certainement plus que la culture des tomates, à Zermatt du moins. Il n'est donc pas juste de considérer ces glaciers comme zone inculte » (« A qui appartient le versant italien du Cervin? A deux familles seulement... », in *Le Nouvelliste*, 8 septembre 1983, p. 31). Dans la presse on parle de « la propriété du Cervin », mais techniquement c'est bien de l'ensemble des montagnes, glaciers etc., et en particulier des terrains situés au Petit-Cervin, dont il est question (Tisonnier, L., « De lumineux projets », in *Le Nouvelliste*, 15 février 1982, p. 12 ; Tisonnier, L., « Le Cervin rendu à tous ses propriétaires », in *Le Nouvelliste*, 29 février 1984, p. 30).

³²⁴ Julien, O., « Sommerskisport im Ferienland Schweiz », in *Le Nouvelliste*, 16 avril 1971, p. 34

ski). En effet, afin d'éviter à des acteurs externes, en l'occurrence la Compagnie des Alpes³²⁵, de pénétrer l'actionnariat toujours principalement resté en mains locales, le 15 février 2002 les sociétés Sunnegga-Express AG, la SA des remontées mécaniques du Rothorn, la SA des remontées mécaniques Matterhorn (anciennement Schwarzee³²⁶) et les installations de sport d'hiver des chemins de fer du Gornergrat fusionnent pour devenir la Zermatt Bergbahnen AG³²⁷, la plus grande entreprise de remontées mécaniques de Suisse. Le capital-actions de CHF 31.4 millions est réparti de la manière suivante : bourgeoisie 23 %, commune 21 %, chemins de fer du Gornergrat 22 % et 34 % aux actionnaires privés, en majorité locaux. Avec la fusion, le potentiel d'investissement de la société est devenu considérable, et, comme c'était déjà le cas auparavant, les rénovations des installations se succèdent. Le directeur Markus Halser³²⁸ relève³²⁹ que pour l'entreprise, les investissements sont possibles car la base financière est réalisée au sein même de l'exploitation. Il s'agit donc d'une logique entrepreneuriale classique d'accumulation et de réinvestissement. Entre 2002 et 2013, la société a investi plus de CHF 360 millions, dont CHF 200 millions dans les installations de transport, CHF 90 millions dans l'enneigement, CHF 50 à 60 millions dans la construction et les bâtiments, et pour le reste dans le parc à machines. Les projets, notamment d'extension du domaine skiable, sont réalisables grâce à l'élaboration d'un plan global, et à la définition de plans de zones qui selon nous permettent de gagner en crédibilité vis-à-vis de différents interlocuteurs. Grâce à ce plan, des accords sont par exemple trouvés avec le WWF et Pro Natura, qui ne font ainsi pas opposition aux projets et permettent de maintenir un rythme d'équipement coordonné à un rythme de préservation.

La commune bourgeoise et un outil de gouvernance permettant de gérer les mobilités et de complexifier la scène territoriale. En ce qui concerne la scène marchande particulièrement, elle permet aux locaux collectivement ou individuellement de rester propriétaire de terrains. Mais cette attitude réservée à l'égard de la mise en marché « sans frontières » du foncier se retrouve informellement au niveau de la culture locale, valorisée par les locaux et les externes. Cette dynamique d'ouverture et de fermeture envers les mobilités, marchande, symbolique et concrète, s'observe notamment au travers de l'évolution de l'alpinisme.

Plus qu'une histoire, l'histoire de l'alpinisme à Zermatt est devenue un mythe et est entretenu comme tel. Dans ce sens, bien qu'il ne constitue plus la première pratique touristique à Zermatt – mais qu'il constitue néanmoins un contingent de clientèle – l'alpinisme participe toujours plus à la dynamique de mise en scène de Zermatt. Outre les lieux de pèlerinage que sont le musée ou le cimetière, les commémorations sont autant d'occasions d'attirer de la clientèle, de réaffirmer la cohésion locale, et de renforcer le mythe. La démocratisation de la pratique de l'alpinisme n'a pas été sans peine, ni sans divergences au sein de la station. D'un côté, le Cervin a été le vecteur d'attractivité pour l'ensemble des consommateurs, et mobilisé à cet effet par l'office du tourisme. De l'autre, les alpinistes, membres du Club alpin ont exprimé leur désaccord quant à cette

³²⁵ Groupe français spécialisé dans les installations de tourisme de montagne (domaines skiables et parcs de loisirs ; La Plagne, Les Arcs, Méribel, Tignes, Ménuires, Sierre-Chevalier, Chamonix, Valmorel, etc. (www.compagniedesalpes.com))

³²⁶ La Matterhorn AG regroupe l'ensemble des exploitations et participations de la bourgeoisie depuis 1996 (voir voir Annexe Zermatt Point 23.2. es hôtels et restaurants de la bourgeoisie à partir de l'entre-deux-guerres)

³²⁷ Findeln-Sunnegga AG est rachetée en 2003 par cette société (Wirz-Julen, 2005).

³²⁸ Directeur des Zermatt Bergbahnen AG depuis 2011. D'origine grisonne, il a été directeur des Bündler Bergbahnen BWA et président de l'organisation touristique Surselva Tourismus.

³²⁹ „Einmaliges Skigebiet“, in *Zermatt Magazin*, Zermatt Tourismus, 9, 2014, pp. 17-21

tendance à l'ouverture. Entre deux, les guides ont joué l'équilibre des valeurs de leur profession : entre la nécessité de régénérer la clientèle et l'impératif d'entretien de l'exclusivité de la montagne, pour leur propre compte et par respect de son caractère exceptionnel. Par exemple, en 1921, à l'occasion d'une « fête de propagande pour le Valais » à Zurich, dans un cortège à travers la ville, les différentes vallées sont représentées, dont la vallée de St-Nicolas, avec les guides de Zermatt déambulant aux côtés de moines de l'hospice du Grand-Saint-Bernard³³⁰. Autre exemple, en 1986, un photomaton géant est installé à proximité de la cabane Solvay (refuge le long de l'arête du Hörnli). Le boîtier de 250 prises de vue est destiné à être utilisé par les alpinistes passant par là, pour se faisant immortaliser à 4'000m d'altitude. Le Club Alpin local est scandalisé par cette installation destinée à « attirer encore des gens au Cervin », autrement dit d'augmenter encore la mobilité sur le lieu même. Les guides, eux, ont participé au transport de la caméra³³¹. Enfin, le 14 juillet 1990, à l'occasion du 125^{ème} anniversaire de la première ascension du Cervin, Ulrich Inderbinen, l'un des plus emblématiques guides de Zermatt alors âgé de 90 ans, escalade le Cervin, tandis que la télévision suisse retransmet l'ascension en direct³³². Autre événement participant à la démocratisation et à la popularisation de l'alpinisme, la Patrouille des Glaciers est aujourd'hui un événement majeur à Zermatt (elle se tient tous les deux ans). Interrompue depuis 1949, elle a été reprise le 5 mai 1984. Aujourd'hui, les organisateurs de la course devenue populaire croulent sous les inscriptions. Les sommets de Zermatt drainent ainsi non seulement les alpinistes du monde entier, mais aussi les sportifs populaires suisses voulant participer au mythe. Une tension se dégage néanmoins dans cette dynamique de mise en scène, avec les risques encourus en montagne par les alpinistes amateurs (Voir Annexe Zermatt Point 25. L'alpinisme et les guides).

L'attractivité de Zermatt au fil de la trajectoire repose sur l'omniprésence de son élément patrimonial majeur, le Cervin, mais également sur la combinaison de cet élément avec l'ensemble de la scène territoriale ; d'un côté, les autres attributs romantiques tels que le paysage, le bâti traditionnel, le folklore, etc., et d'un autre côté les meilleures infrastructures en termes de confort et de performances technologiques pour l'appréciation de ce patrimoine romantique. Ainsi désormais de nombreuses infrastructures d'hébergement et de transport à Zermatt bénéficient doublement du rôle de metteur en scène du patrimoine symbolique, voire de celui de patrimoine industriel lui-même, le tout en offrant les prestations technologiques et de confort les plus performantes.

En ce qui concerne la complexification de la scène au niveau du bâti, la diversité des présences contribue à la valeur territoriale. Le nombre d'habitants avait doublé à Zermatt entre 1950 et 1960. La part de la population étrangère passe alors de 4% à 29%. Comme le nombre absolu des habitants (2'731 en 1960, 3'548 en 1980, 5'720 en 2010), cette proportion reste plus ou moins identique jusque dans les années 1990 et 2000, où elle passe à près de 40%. Sur la Figure 122, on peut encore voir que l'ensemble des locataires et propriétaires (des logements occupés) a cru depuis les années 1970. Le fait que le seul chiffre en baisse soit le nombre de propriétaire unique de la maison est à interpréter selon nous via l'absence de construction de chalets individuels, y compris pour les habitants nés sur place dont la famille est propriétaire. Cette situation semble faire écho au mode d'habitation traditionnel local, qui se présente sous forme de hautes maisons de bois habitées à plusieurs étages. Le phénomène de construction de résidences secondaires, et

³³⁰ « Nouvelles des cantons », in *Gazette de Lausanne*, 31 octobre 1921, p. 2

³³¹ Muret, C., « Caméra géante sur le Cervin », in *Journal de Genève*, 30 juillet 1986, p. 11

³³² « Dates historiques de Zermatt », Office du Tourisme de Zermatt, juin 2014

de location de logements pour des durées restreintes (à des touristes) plutôt que des locations à bail date surtout des années 2000. En 2000, sur 4'160 logements recensés à Zermatt, 2'167 étaient occupés en permanence, soit 52%. En 2011, 6'106 logements étaient recensés, soit une augmentation de 46%³³³. En 2011, 22% des logements sont occupés en permanence à Zermatt.

Des règlements³³⁴ sur la construction de résidences principales et secondaires, ainsi que des polices de construction sont mis en place dès 1945, cette dernière complétée en 1977. Comme on le verra au point suivant, la mise en conformité d'éléments à proprement parler industriels avec certaines dimensions du patrimoine romantique permet d'éviter une rupture entre les dimensions concrète, symbolique et marchande de la mise en scène, et favorise une impression de continuité. On peut supposer que grâce à ces freins à l'imagination des architectes, une certaine unité a été gardée au niveau de l'ensemble du bâti d'un point de vue esthétique. La commune avait d'ailleurs d'ores et déjà pris certaines mesures, comme l'interdiction de construire le long des rives de la Viège « afin de répondre aux exigences du paysage »³³⁵. A cet effet CHF 3,4 millions avaient été engagés par la commune pour dédommager les propriétaires de dix parcelles (total 2'500m², soit CHF 1'360.- le m²).

	1970	1980	1990	2000	Différence 1970-2000
Locataire	293	390	703	973	232%
Propriétaire par étage	184	326	470	815	343%
Propriétaire unique de la maison	196	189	228	190	-3%
Copropriétaire de la maison	77	109	153	110	43%
Détenteur d'un logement de service	21	68	35	43	105%
Détenteur d'un logement gratuit	7	11	10	18	157%
Détenteur d'un bail à ferme	2	3	3	10	400%

Figure 122. Logements occupés selon les communes, le nombre de pièces et le statut d'occupation. Source: Recensement des bâtiments et des logements 1970-2000, OFS.

La haute considération de la terre par les locaux et l'importance du maintien de la propriété par ces derniers permettent une exploitation de proximité, autrement dit une limitation de la mobilité financière. Non seulement à partir d'un certain seuil, ce « protectionnisme » n'est plus problématique puisque des fonds et/ou des acheteurs peuvent être trouvés sur place, mais en plus cette proximité participe de la valeur créée à chaque transaction présenteielle. On entend par là les connaissances domestiques en jeu dans le processus de transaction augmentant *in fine* la valeur territoriale au fil de l'accumulation des processus transactionnels. Aujourd'hui environ 70% des hôtels sont dirigés par des membres d'une famille détenant une telle exploitation à Zermatt depuis plusieurs générations (Heldner, 2011). Pour les grands établissements de la bourgeoisie ainsi que pour les remontées mécaniques, en temps voulu et pour répondre aux impératifs de la demande, tout en en gardant la propriété, les directions sont remises à des spécialistes, issus néanmoins du réseau et partageant les mêmes intérêts (Johannes Stöpfer (voir Annexe Zermatt Point 23.2. Les hôtels et restaurants de la bourgeoisie à partir de l'entre-deux-guerres), Markus Halser (voir *supra*)), soit les impératifs de développement et d'entretien du domaine, associés à un respect des structures et des représentations traditionnelles de Zermatt.

³³³ D'après le Recensement des bâtiments et des logements RFP 2000 et le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), OFS, 2012

³³⁴ Premier règlement en 2005, suivi en 2007 d'un nouveau règlement accepté en votation populaire et constituant un frein drastique à ces constructions.

³³⁵ « L'assemblée primaire prend d'importantes décisions », in *Le Nouvelliste*, 23 janvier 1987, p. 37

De manière générale, à partir des Trente glorieuses le développement de l'économie de marché engendre des effets de standardisation qui ne sont pas sans atteindre l'identité locale. Les conséquences de l'augmentation des mobilités se font sentir à tous les niveaux. Le directeur de l'office du tourisme en 1976 exprime ses craintes de « l'esprit villageois » : « Grâce à sa clientèle de tradition³³⁶, Zermatt a pu maintenir les chiffres de ces dernières années et a été nettement moins affecté [durant la crise dès 1974] que bien des nouvelles stations sans âme villageoise. Ce qui semble lui manquer, c'est l'entente entre ses habitants. Les nihilistes ont la part belle. Il faudrait que se constitue une équipe de gens chevronnés, prêts à rendre service à la communauté et désintéressés. »³³⁷ La polyactivité d'antan est révolue ; « certains moniteurs de ski et certains guides, surtout les vieux, s'occupent encore d'élevage et de chasse [en 1986]. » « Ces paysans-chasseurs sont les derniers représentants de la vieille race pure de Zermatt » (Bini et al., 1988, p. 205). Certains témoins de la vie villageoise plus autarcique considèrent d'ailleurs que les gains en termes de qualité de vie pour la population justifient largement les concessions des acteurs envers certains de ces principes. Ainsi Ulrich Inderbinen considère que « bien sûr, Zermatt a beaucoup changé, mais cela s'est fait graduellement, j'ai donc eu le temps de m'adapter. Je trouve que le village est bien comme il est [en 1988]. Je n'ai pas la nostalgie du passé : la vie était trop dure » (Bini et al., 1988, pp. 217-218). Autre ancien, Felix Julen considère la réalité de ce processus avec une philosophie à l'imagerie toute locale : « La Viège ne remontera jamais en amont, elle continuera à couler comme elle l'a toujours fait » (Bini et al., 1988, p. 227).

Le rythme de cette transition permet le recyclage institutionnel et l'élaboration de compromis entre des symboles et représentations de l'économie millénaire et les impératifs de l'économie de marché. Le compromis entre économie de marché et préservation du patrimoine romantique touche toute activité productive comme présente les activités et présences sont méticuleusement articulées.

Dans le cas de la production hydroélectrique, en sus la solution est bénéfique à la scène territoriale du point de vue des flux de revenus présents. D'un côté les forces électriques de Zermatt produisent de l'électricité pour la consommation sur place (voir Annexe Zermatt Point 30. L'énergie hydro-électrique), mais le reste du potentiel tiré des glaciers est vendu à la Grande Dixence (barrage dans une vallée parallèle). Ainsi par exemple en 1960 les revenus des concessions hydrauliques représentent 10% de l'ensemble des revenus pour les finances communales, 79% des revenus des concessions hydrauliques provenant de la Grande Dixence (concession et redevance comprises, soit un peu plus de CHF 70'000.-). A l'occasion des négociations pour cette concession, le cours même de la Viège est touché par une régulation – pour que son débit n'apparaisse que plus « authentique ». En outre, les revenus d'exploitation d'EWZ rapportent CHF 50'000.- cette année-là, même montant que les télésièges et skilifts. Si l'on additionne les revenus de l'exploitation d'EWZ ainsi que les revenus directs des concessions, le revenu hydroélectrique pour la commune se monte à CHF 139'234.10.-, soit 15% des revenus de la commune. En 1970, l'exploitation d'EWZ rapporte CHF 100'000.- (comme les remontées de Sunnegga), et l'ensemble des concessions CHF 337'247.90.-. Les revenus hydroélectriques directs et indirects (concessions, redevance et exploitation EWZ) représentent 8% de l'ensemble des revenus de la commune en 1970 (60% proviennent des impôts). Au fil des années 1970, les

³³⁶ Ce trait de la clientèle à Zermatt a perduré. Aujourd'hui 80% de la clientèle en hiver est considérée comme une clientèle d'habités („Top sein - top bleiben“, in *Zermatt Magazin*, Zermatt Tourismus, 9, 2014, pp. 47-49).

³³⁷ Kohler, G., « A Zermatt, les chevaux (crottin) ont remplacé les chevaux (moteur) », in *Journal de Genève*, 11 mars 1976, p. 16

revenus de l'hydroélectricité perdent de l'importance pour les finances communales (5% en 1975), tandis que l'exploitation des installations Sunnegga rapporte de plus en plus (voir Annexe Zermatt Point 28. L'hiver et le ski).

Entre les impératifs consécutifs à l'augmentation des mobilités et l'anticipation de leurs conséquences traduites sur la scène territoriale, la culture socio-économique du compromis est acquise au fil des épreuves, dont celle de l'épidémie de typhus (voir *supra*) n'est pas des moindres. « Si l'on sait tirer, sur toute la ligne, les conséquences de la cruelle épreuve qui a frappé Zermatt [l'épidémie de typhus, voir Point 8.2.2.], tout rentrera dans l'ordre. On peut même attendre de nouveaux progrès. A la condition bien entendu de réhabiliter comme il se doit la mission noble et salubre des vacances à la montagne, contrepoids aux maux de notre époque engagée dans une course à l'argent et aux jouissances matérielles qui gagne de proche en proche, allant jusqu'à l'aliénation lucrative des dons les plus précieux de la nature, des sites et des eaux, des biens sacrés de notre patrimoine national. Ce qui ne saurait rester impuni. »³³⁸

Avant et après les deux guerres mondiales, les jubilé et autres monuments du souvenir sont nombreux à Zermatt, relevant encore ce compromis et cette entre des mobilités nécessaires et les représentations d'une forme d'immuabilité spatio-temporelle (Point 5.3.). Au-delà du fait que des transactions donnent corps à telle ou telle entité patrimoniale, il n'en demeure pas moins qu'elle existe, et qu'elle fasse société au sens qu'elle soit pertinente et source de valeur pour la population locale comme pour les personnes en provenance de l'extérieur. Outre l'alpinisme qui a produit nombre d'événements et de monuments, l'hôtellerie est rapidement concernée, avec, bien avant la patrimonialisation des bâtiments, en 1902 l'inauguration d'un monument érigé à la mémoire des époux Alexandre Seiler-Cathrein³³⁹. Comme on peut le voir sur la Figure 123, les jubilé concernent d'une part le tourisme et *a priori* les touristes, mais également les acteurs locaux ; ils sont présentés de telle manière par l'OT : ces jubilé participent volontairement de manière conjointe à la dynamique de mise en scène.

1900-2000	1965	100 ans de la première ascension du Cervin
	1980	700 ans de la paroisse de Zermatt
	1990	125 ans de la première ascension du Cervin
	1991	100 ans du chemin de fer BVZ (désormais Matterhorn Gotthard Bahn)
	1992	200 ans d'alpinisme
	1994	100 ans des forces électriques de Zermatt
	1996	50 ans de l'école secondaire régionale Zermatt / Täsch / Randa
	1998	100 ans du Gornergrat - Monte Rosa Bahnen AG
2001 - 2007	2005	25 ans du „Matterhorn glacier paradise“
	2005	75 ans du Glacier Express
	2007	150 du Club Alpin anglais
	2007	25 ans de la Matterhornlauf
	2008	40 ans d'Air Zermatt SA

³³⁸ « Un rapport éloquent: celui des hôtels Seiler, à Zermatt », in *Feuille d'Avis du Valais*, 9 juillet 1963, p. 15

³³⁹ « Le monument Seiler », in *Gazette de Lausanne*, 26 septembre 1902, p. 2

2008 - 2015	2008	20 ans d'Electrobus
	2008	100 ans du Skiclub Zermatt
	2009	35 ans des Samaritains
	2009	30 ans de l'Open Raiffeisen de Tennis
	2009	40 ans de la Trachtenverein (association de coutumes)
	2009	111 ans du chemin de fer du Gornergrat
	2011	150 ans de la première ascension du Weisshorn
	2012	10 ans de la Zermatt Bergbahnen AG
	2015	150 ans de la première ascension du Cervin

Figure 123. Anniversaires et commémorations à Zermatt. Source: Zermatt Tourismus (2014).

La trajectoire de Zermatt montre que ce qu'amena institutionnellement la Constitution fédérale de 1848 concernait principalement les espaces urbains ou à proximité des villes, et ne toucha que tardivement les régions rurales reculées. Les « intérêts généraux de tous les habitants, qui ne se confondaient pas toujours avec ceux des bourgeois » (de Courten, 1929, p. 28) ne sont pas en effet formellement problématisés à Zermatt jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle. La bourgeoisie reste la référence institutionnelle principale jusqu'en 1968, date à laquelle à travers une liste « des habitants » se lancent dans la course au conseil municipal, face aux conservateurs bourgeois. Au-delà de considérations strictement politiques, d'un point de vue socio-économique c'est à partir des années 1950, et surtout 1960 avec la croissance démographique³⁴⁰, que la population locale compte³⁴¹. Du point de vue de la génération des flux, cette immigration est importante au vu du contexte suisse et valaisan, car non seulement l'émigration massive vers la plaine est évitée, mais en plus le village connaît une croissance démographique. De plus, au-delà de cette génération des flux internes, ces nouvelles présences sont importantes du point de vue de la mise à disposition de biens et services générant ensuite des flux exportateurs. Plus qu'un couplage quantitatif, c'est un couplage qualitatif qui a lieu à Zermatt, pour constituer une scène territoriale où les dimensions patrimoniales sont constamment et conjointement évaluées. Malgré l'augmentation du bâti et des résidences secondaires dans les années 1990 et surtout 2000, on ne peut pas parler d'économie résidentielle pour qualifier la scène territoriale. La scène territoriale de Zermatt illustre le cas d'une économie présentielle dépendant des séjours³⁴². Enfin, bien que l'économie non-présentielle à Zermatt soit pour ainsi dire inexistante (faible production industrielle, faible production artisanale), la scène symbolique a une forte valeur via la diffusion de l'image du Cervin (notamment au niveau de la culture de l'alpinisme) et via la consommation de biens en Suisse et à l'étranger y faisant référence (notamment le chocolat Toblerone et les crayons Caran d'Ache).

³⁴⁰ Forte augmentation de la population (presque doublée) entre 1950 et 1960, composée de la manière suivante : 36% de bourgeois de Zermatt, 29% d'étrangers, 26% de Valaisans non Zermattois et 9% de Suisses

³⁴¹ Durant les années 1950, Zermatt ne connaît pas de croissance démographique. Le temps de la reconquête n'est pas encore là, contrairement à ce que peut supposer un regard rétrospectif : le tourisme hivernal débute, le tourisme n'a pas encore éloigné le prisme de l'exode rural.

³⁴² Les présences excursionnistes sont également à considérer, en particulier de puis l'ouverture de base du tunnel du Lötschberg.

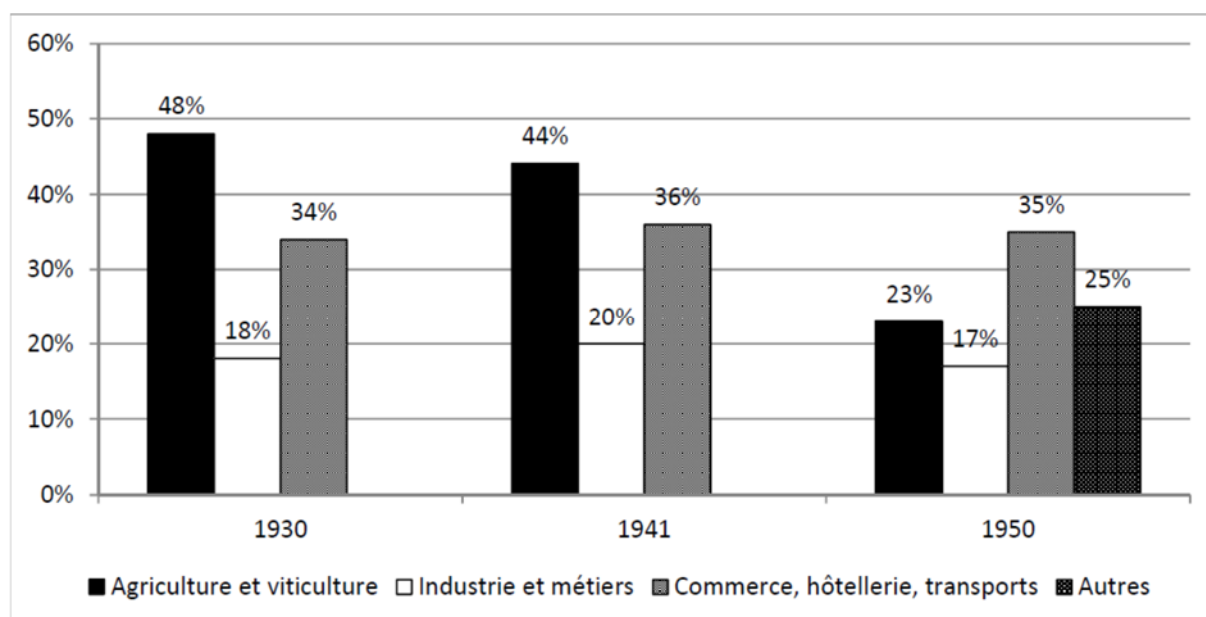


Figure 124. Personnes exerçant une profession à Zermatt entre 1930 et 1950. Source : Recensements de la population, OFS.

Les contacts avec les étrangers sont une réalité dont les avantages économiques sont tirés par les locaux (via les pintes notamment), mais surtout via la pratique de l'alpinisme. C'est ainsi que certains apprentissages marquant une ouverture face à l'extérieur sont envisageables, tels l'apprentissage d'une langue³⁴³. L'attachement à une certaine forme de particularisme ne contrarie pas les réalisations indépendantes de la mobilité des personnes au nom d'une idéologie économique, mais culturellement au sens large. Elle va au contraire permettre des réalisations, en particulier en ce qui concerne les remontées mécaniques. Par exemple, les liens avec les Italiens de la vallée de Valtournanche ont peut-être permis aux acteurs locaux de partager avec des étrangers, outre les langues et les cultures, leur intérêt grandissant pour la montagne. Comme le souligne un guide en 1986, la distance culturelle avec les citoyens suisses est considérée comme plus importante que la distance avec des peuples lointains : « Le tourisme et l'afflux d'alpinistes nous ont aussi apporté un certain esprit international. Je trouve que cela dérange moins que les mélanges de mentalités différentes qu'elles soient de Brigue ou de Zurich » (Bini et al., 1988, p. 205).

L'activité de guide reste fondamentalement celle qui fait le lien entre la dimension mobile de la société mondialisée et la dimension plus sédentaire de la société locale. L'accumulation des transactions locales dans le cadre de l'économie millénaire est petit à petit substituée – et ce rythme lent est particulièrement important pour Zermatt – par l'accumulation des transactions touristiques. La mise en scène territoriale repose donc sur un processus socio-économique paradoxal : l'économie de marché se développe sur des représentations du passé dont son propre développement menace la vie. Le déroulement de ce processus à Zermatt a permis aux acteurs de se jouer des risques relatifs à ce paradoxe.

³⁴³ On relève en 1881 l'existence d'une école pour l'enseignement de l'anglais à Zermatt, mais on ignore l'origine de cette initiative, ni sa destinée (« Une école anglaise à Zermatt », in *Gazette du Valais*, 1^{er} juin 1881, p. 2 ; « Valais », in *Gazette de Lausanne*, 16 juin 1881, p. 2).

Conclusion de la Partie III

Nous avons présenté dans cette Partie III une lecture des trajectoires des stations à travers les relations entre transactions et scène territoriale. Nous avons montré dans les études de cas ces dynamiques d'insertions des territoires dans les mobilités mettant en lien le territoire avec d'autres territoires, et des dynamiques de complexification locale.

Cette conclusion se déroule en deux temps. Premièrement, on propose un résumé des trajectoires au regard des schémas de développement et de déclin présentés au début de cette Partie III, en les mettant en perspective avec quelques concepts évolutionnaires. Deuxièmement, on propose une discussion plus générale au regard des éléments conceptuels abordés dans les Parties I et II.

9.1. Résumés des études de cas et concepts évolutionnaires

9.1.1. Finhaut : valeur territoriale limitée par l'intégration d'une forme restreinte de mobilités

Le développement de Finhaut est caractérisé par une faible intégration dans les mobilités, doublée d'une absence de complexification locale. A partir de l'entre-deux-guerres, il y a déclin par contournement, blocage local au niveau de la scène, et par une forte dépendance de sentier à ces deux éléments et à leur combinaison.

La dynamique de mise en scène à Finhaut au 19^{ème} dépend grandement de la situation de passage, et de la rareté de l'offre en ce qui concerne les présences de séjour dans d'autres territoires, c'est-à-dire dans un contexte de faible concurrence. Le territoire s'inscrit de fait dans un réseau de mobilité des personnes. La scène territoriale bénéficie d'un effet de rareté, ce qui n'a pas pour effet de conduire les acteurs locaux à établir d'autres types de liens avec d'autres territoires : ils ne sont pas encouragés à s'inscrire dans d'autres formes de mobilités, symboliques et marchandes. L'exploitation de cette rente de situation permet d'atteindre d'importantes capacités hôtelières au seuil de la Première guerre mondiale (750³⁴⁴ lits pour 14 établissements).

Le transport des personnes par le rail au début du 20^{ème} siècle apporte un flux monétaire relativement modeste, dans la mesure où les bénéfices d'exploitation sont perçus à Genève. Autrement dit, la scène territoriale est liée et dépendante financièrement d'un territoire autre. En revanche, grâce à cette mobilité des personnes, des activités se développent à travers l'hôtellerie et la restauration. Les revenus de séjour génèrent alors peu de fuites, et cette forme d'insertion dans les mobilités suffit à stabiliser la scène territoriale tant qu'elle se profile sur l'exploitation de la rente de situation. Cette dernière n'est plus possible à partir de l'avènement de l'automobile individuelle. Entre deux, l'enclavement de Finhaut au niveau routier (pas de liaison à la route avant 1968) est accentué par le fait d'avoir pu bénéficier dès 1906 (en été) d'un désenclavement

³⁴⁴ A titre de comparaison, notons que la station de Montreux connaissait à la même époque un chiffre dix fois plus important.

ferroviaire. Les effets de cette situation sont d'abord une difficulté pour les externes potentiels d'être présents – hormis au Châtelard où au contraire on mesure positivement la mobilité croissante des personnes, d'autant plus avec l'effet-frontière dans ce cas-là positif (commerces, essence)³⁴⁵. Cet enclavement encourage néanmoins la consommation locale et permet d'éviter un certain nombre de fuites. Mais les flux internes restent faibles dans la mesure où les locaux ne semblent pas dans l'immédiat après-guerre (années 1950) en mesure de procéder à des dépenses de l'ordre des loisirs, pas plus que de celles de la modernisation de leurs foyers.

Le développement passe également par l'hydroélectricité et la présence des ouvriers ; dès les années 1920 et antérieurement lors de la construction du chemin de fer (1906). Dès les années 1920, la combinaison de la baisse des revenus présents de séjour et de l'apparition, puis de la croissance des revenus de la rente hydroélectrique a pour effet l'accentuation progressive d'une dynamique dite de *lock-in*, qui consiste en l'impossibilité de la complexification locale. La scène territoriale dès les années 1950 repose uniquement sur l'accumulation des transactions ayant eu lieu durant la Belle-Epoque et l'entre-deux-guerres. C'est pour cette raison que durant l'après-guerre en particulier la scène territoriale est encore largement concernée par le tourisme au niveau de l'emploi. On constate entre 1917 (date de la concession de Barberine) et aujourd'hui une baisse progressive des activités et des revenus relatifs aux présences de séjour : l'inscription de Finhaut dans les mobilités des touristes est de plus en plus faible.

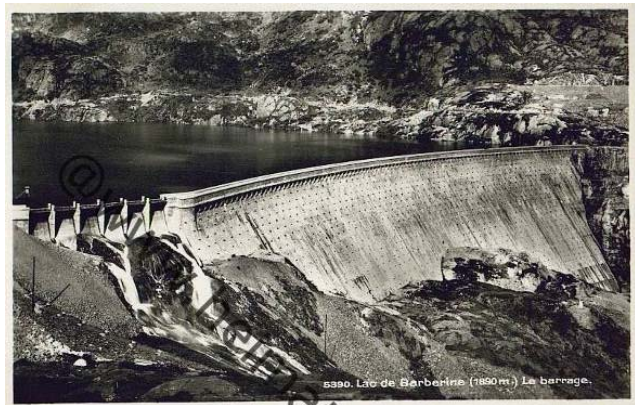
Le quotient de localisation (Figure 90) diminue entre 1965 et 1995. Cette diminution peut être en partie imputée au fait que dès 1975, on dispose d'une catégorie isolée contenant uniquement les emplois liés à l'hôtellerie et à la restauration, alors qu'auparavant ceux-ci étaient comptés avec les transports et le commerce. Les chiffres sont donc plus bas, par exemple 39 emplois dans les hôtels et les restaurants en 1975 et 26 en 1985 et sur l'absence de revenus productifs par ailleurs, ce qui fait grimper le quotient. Mais, il faut surtout compter sur le fait que plusieurs hôtels ferment entre 1965 et 1985 : on passe de 10 hôtels ouverts en 1965 à 2 en 1985. La dernière partie de cette courbe correspond à une forte hausse de ce quotient de localisation des emplois présents, qui égale 6,2 en 2008, soit le plus haut niveau depuis 1860. La part des emplois de l'hôtellerie et la restauration dans les emplois totaux de la commune s'accroît au fil du temps : 23 % des emplois en 1995, 29 % en 2001 et 34 % en 2008, alors que cette part dans les emplois totaux en Suisse reste stable autour de 6 %. En chiffres absolus, le nombre d'emplois est très faible sur la commune. En d'autres termes, la dynamique économique du point de vue des activités basiques et non-basiques est extrêmement faible. La valeur territoriale dépend entièrement de l'exploitation de la rente hydroélectrique, ce qui permet de maintenir les habitants sur place, et à ces derniers de vivre un *statut quo*, revendiqué par ailleurs politiquement par une partie de la population (voir Annexe Finhaut Point 6.5. Le retour de la concession de Barberine). **Ce qu'on peut dire néanmoins au regard de l'ensemble du développement, c'est qu'il s'agisse de la rente de situation alimentant largement la base présente, ou de la rente hydroélectrique, l'effet de rente est un axiome fondamental dans la trajectoire de développement de Finhaut.**

Après-guerre, la société de développement est le seul organe susceptible d'intervenir pour le financement d'infrastructures et plus généralement pour la gestion de la scène territoriale, mais sa marge de manœuvre reste faible (voir Annexe Finhaut Point 4. La Société de Développement).

³⁴⁵ Au Châtelard, les locaux bénéficient toujours de la rente de situation, de plus en plus via le commerce et la restauration. En 1955, il n'y a qu'une station-service à Châtelard-Frontière. En 1970, on compte cinq stations-services, de nombreux bazars, ainsi que des cafés-restaurants (Carrier, M., « Le tourisme dans le val du Trient (I) », in *Le Confédéré*, 2 septembre 1970, p. 1)

Après les Trente glorieuses, les présences des touristes, des habitants et des ouvriers ne sont pas coordonnées, et les acteurs locaux ne sont pas concernés par l'économie présenteielle, dans la mesure où ils ne semblent ni être concernés par ses retombées, ni ne valuer la scène territoriale dans son caractère présentiel. En outre, les synergies à l'échelle de la vallée dépendent des enjeux locaux (propres à chacun des villages), et la référence régionale à la Vallée du Trient ne contribue pas à la valorisation du territoire lui-même. La scène territoriale à l'échelle de la vallée est importante pour les villages qui n'atteignent pas de taille critique en tant qu'offre présenteielle régionale (dans l'Espace Mont-Blanc), nationale et internationale. Il y a manque de cohérence entre les dimensions symboliques, concrètes et marchandes de la scène territoriale ; la valeur territoriale est faible, présenteiellement parlant, tandis que les ressources naturelles (matières premières, une exception pour la Suisse !) permettent le maintien des présences locales.

A plusieurs reprises dans la trajectoire de Finhaut (par exemple dans les années 1930 (voir Annexe Finhaut Point 4. La Société de développement) ou récemment avec les projets d'investissements (voir Annexe Finhaut Point 6. L'hydroélectricité)), il y a valuation et proactivité pour une mise en scène du patrimoine romantique ou industriel par quelques acteurs locaux. Mais le couplage des présences n'a jamais vraiment lieu au sens où les infrastructures



concrètes manquent à ces moments-clé. De manière générale, la valeur territoriale ne dépend pas à Finhaut de la valuation par l'ensemble des personnes présentes d'un patrimoine romantique identifié et stable, qui structurerait durablement la dimension symbolique de la scène territoriale. En raison de la mise en scène opportuniste et peu valorisée symboliquement parlant et donc à faible valeur ajoutée (exploitation de la rente de situation), le patrimoine industriel n'est pas ou que très faiblement valué en ce qui concerne les vestiges de l'économie présenteielle. En ce qui concerne l'hydroélectricité en revanche, la patrimonialisation industrielle est importante, et contribue grandement à la dimension symbolique de la scène territoriale depuis le barrage du Grand-Emosson (la seconde partie des années 1970). En conséquence, les présences d'externes sont faibles, et ces présences ont pour caractéristiques une faible génération de revenus: peu ou pas de séjours, mais de l'excursionnisme (visite du barrage, randonnée).

Figure 125. Barrage de Barberine, aujourd'hui noyé dans le lac d'Emosson. Source: www.heimatsammlung.de

Les deux dimensions d'exploitation de la rente territoriale (rente touristique basée actuellement sur le patrimoine industriel, et rente hydroélectrique) ont pour effet conjoint de ne pas susciter l'inscription du territoire dans des mobilités, et de laisser de côté le potentiel de valuation du patrimoine romantique. Le double effet de la perte de vitesse des activités présenteielles et la croissance de l'exploitation de la rente hydroélectrique a pour conséquence un maintien du nombre d'habitants, ce qui compte peu d'un point de vue local, dans la mesure où l'attractivité présenteielle est pratiquement inexistante, c'est-à-dire que l'ensemble des revenus générés ailleurs ou par la rente hydroélectrique sont dépensés ailleurs.

La mise en scène repose sur l'exploitation de la rente territoriale via l'hydroélectricité, organisation capitaliste productive, grande génératrice de revenus, et génératrice de quelques présences néanmoins décroissantes au fil du temps (de moins en moins de dépenses locales d'ouvriers lors des chantiers, et les excursionnistes). C'est au travers de l'hydroélectricité que

Finhaut s'inscrit dans de nouvelles mobilités de la scène marchande. Emosson devient pour la commune de Finhaut un formidable contributeur financier via les redevances annuelles pour le barrage, mais également dans les dernières années via le retour des concessions pour Barberine, et enfin grâce au projet Nant de Drance. Ces revenus de la rente hydroélectrique donnent lieu à de multiples discussions concernant les potentiels bénéficiaires : le développement des activités basiques via des investissements lourds dans de nouvelles infrastructures de loisirs ou l'entretien des infrastructures locales.

La différence entre l'exploitation de la rente de situation via l'hôtellerie et les commerces et l'exploitation de la rente hydroélectrique tient en ce que la première nécessite l'implication des acteurs dans le processus transactionnel de création de valeur, par l'inscription du territoire dans les mobilités de personnes (concrètes). Dans ce sens, la situation est une ressource dès lors que les offreurs mettent à disposition des biens et services à la clientèle. Les revenus basiques qui en sont retirés bénéficient alors aux offreurs et il n'y a pas de redistribution (seuls les propriétaires d'hôtels récoltent les profits, peu d'emplois sont générés et ils sont mal perçus). Dans le second cas, les revenus de la rente hydroélectrique ne dépendent pas de processus de mise en valeur par des acteurs locaux et bénéficient à l'ensemble de la population. En ce sens, les retombées de la rente hydroélectrique relèvent d'une dimension universelle, particulièrement appréciable par l'ensemble des habitants de la commune dès lors que sont en jeu des travaux de modernisation, autrement dit d'organisation urbaine du village. Ainsi, si le téléphone, l'eau, et d'autres aspects relatifs au confort sont disponibles dans les hôtels au tournant du 20^{ème} siècle déjà, c'est l'ensemble de la population qui bénéficie dans les années 1920 de l'installation de l'eau, du téléphone, de l'électricité, grâce à la construction du barrage de Barberine. La commune, grâce aux revenus de l'hydroélectricité, finance ensuite dans les années 1990 les infrastructures nécessaires au maintien de la dynamique de mise en scène territoriale, mais dans la perspective du maintien d'habitants sur place.

Sur le long terme, les revenus du capital (hydroélectrique) sont plus rémunérateurs que les revenus de l'économie présentielle. Au fil de la trajectoire, à plusieurs reprises, l'hydroélectricité a également été particulièrement importante pour le développement dans le cadre de l'économie de marché avec la consommation (et les impôts) des chantiers des barrages. Il n'y a pas d'augmentation de la valeur territoriale grâce au développement urbain, ni concrètement ni symboliquement. La situation de conflit entre l'économie productive (soit les revenus présents liés aux chantiers soit les revenus de la rente) et l'économie présentielle à valeur ajoutée se perpétue dans le temps et s'amplifie à mesure de l'augmentation de la mobilité des personnes, de l'information et du capital. La valeur territoriale actuelle du territoire dépend entièrement de l'hydroélectricité, et s'inscrit dans le cadre capitaliste : la valeur territoriale se réduit à la rente perçue par la municipalité puis redistribuée (pour l'instant en partie) aux citoyens.

9.1.2. Montreux : la croissance de la valeur territoriale comme horizon de développement

On constate de fortes fluctuations dans la trajectoire de Montreux. La scène territoriale est flexible à l'ensemble des mobilités, pour le meilleur et pour le pire. Le libéralisme local antérieur à 1914 suscite la formidable croissance sur près d'un siècle, mais a des conséquences sur l'ensemble du siècle qui suit. Sur l'ensemble de la trajectoire la scène territoriale capte des flux au point que la complexification locale ne soit plus maîtrisée.

Le patrimoine romantique est largement mis en scène au 19^{ème} siècle, dans un mouvement important d'urbanisation. Les nombreuses présences d'externes alors soutiennent la dynamique de mise en scène et encouragent le développement grâce aux leviers du capitalisme. Pendant près de 100 ans, de 1815 à 1914, le territoire s'est complètement intégré aux mobilités, y compris sur la scène marchande : c'est à une échelle locale un marché autorégulateur qui s'est créé. Les mobilités ont été intenses ; la valeur territoriale de Montreux a cru énormément, jusqu'à implorer au premier déclic, un déclic ayant stoppé toutes formes de mobilités instantanément : la Première Guerre mondiale.

L'insertion libre du territoire dans divers réseaux de mobilités a des conséquences importantes sur l'ensemble du développement : au niveau de la crise et de l'importance de celle-ci, ainsi qu'au moment de la reprise conjoncturelle d'après-guerre. L'ampleur de l'effondrement du capitalisme local à l'occasion des événements politico-économiques internationaux entre 1914 et 1945 (y compris les crises de 1921 et de 1931) est ainsi en premier lieu une conséquence du « sur-régime » d'avant-guerre ; cette conclusion pour le cas de Montreux rejoint celle plus générale de Tissot (2012) qui considère que la Première Guerre mondiale n'a pas suscité la crise, mais déterminé le moment de son déclenchement (voir Point 3.2.3.). Sur le plus long terme la situation de crise résulte également de l'inadaptation grandissante, année après année, de la scène territoriale permettant la génération de revenus basiques présents. Il y a un effet de *lock-in* au niveau de la scène contrariant l'insertion du territoire dans les nouvelles mobilités.

Les premières années qui font suite au déclenchement de la Grande Guerre sont marquées par l'arrêt puis la baisse de fréquentation relativement à l'avant-guerre. Dans les années 1920, la situation s'améliore, surtout en fin de décennie. La scène territoriale, sans renouvellement des infrastructures antérieures à la guerre à partir du milieu des années 1920, bénéficie alors d'une meilleure conjoncture – une fluidification conjoncturelle des mobilités. Cela permet à Montreux de bénéficier d'un répit de quatre années (1926-1929), dissimulant la crise structurelle à laquelle la station devra violemment faire face durant les années 1930. La situation s'aggrave alors considérablement. Dans les années 1930, les entreprises touchent le fond en raison de la crise. Dans le contexte général du tourisme et du point de vue des transactions présentes, les acteurs locaux exploitent donc dans un premier temps la rente touristique constituée auparavant. Les banques interviennent encore sur la scène territoriale, parce qu'elles y sont contraintes : les engagements pris durant la Belle-Epoque les ont solidarisées financièrement à la scène territoriale. C'est donc paradoxalement parce que les exploitations sont en grande difficulté qu'elles reçoivent des fonds nécessaires à leur maintien sur le marché. Le déclin total par contournement financier n'a pas lieu, en raison de l'encastrement des institutions bancaires dans la scène territoriale en général.

Les spécificités de la scène territoriale sédimentées dans la mise en scène au 19^{ème} siècle sont problématiques : il y a conflit entre les valeurs socio-culturelles des consommateurs de l'entre-deux-guerres et surtout des Trente glorieuses. On pourrait dire que les présences d'antan se traduisent toujours de manière fantomatique sur la scène territoriale, à travers les bâtiments notamment et les symboles persistants ; les bourgeois et aristocrates ayant socio-culturellement marqué le territoire, ces présences ont motivé les dynamiques spéculatives des investisseurs misant sur des présences dont la matérialité n'importait guère ces derniers – dans la mesure où importait seul le rendement du capital. La scène territoriale n'attire alors pas de mouvements d'investissements extra-locaux. On peut dire qu'il y a déclin par contournement dans le sens où la dépendance de sentier de Montreux est relative au « sur-régime » qui constituait la dynamique de mise en scène entre 1890 et 1914.

La création de la Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique de Montreux montre comment les acteurs locaux formalisent des projets dont il était question informellement depuis l'immédiat après-guerre. Les acteurs financent les projets localement, par l'intermédiaire de l'OT et de la Fondation, grâce en partie aux revenus de la taxe de séjour, et grâce également aux collaborations entre les entreprises de la place et les autorités locales. Bien qu'ils soient contraints de restreindre leurs ambitions quant aux projets à réaliser, les partenaires publics et privés se coordonnent pour complexifier la scène territoriale. L'augmentation de la valeur territoriale dépend uniquement de l'accumulation des transactions présentes à partir de 1954. La gestion de la scène est axée en priorité sur la génération de revenus basiques étrangers et régionaux via n'importe quel type de présence. La diversité des présences est une nécessité pour maintenir les activités, avec l'espoir d'un redémarrage sur le long terme : séjour d'agrément, d'affaires, de congrès, autocaristes, *incentives*, excursionnistes, étudiants, résidents. Grâce à des publics valant la scène territoriale à Montreux telle qu'elle se présente durant les Trente glorieuses (c'est-à-dire malgré ses stigmates), la diversité et le nombre des présences sont maintenus, et l'accumulation des transactions présentes se poursuit.

A l'époque de l'explosion de la consommation de masse et des vacances populaires, l'attraction de nouveaux résidents à défaut de touristes en séjour apparaît aux acteurs locaux comme une opportunité accessoire non négligeable pour les finances communales. De plus, en raison de la relativement faible mobilité quotidienne des personnes à l'époque, cette présence engendre des emplois directs et induits. Au fil des ans, cette population est devenue indispensable pour les finances communales, via les revenus de l'imposition, tandis que les effets sur l'emploi et sur la consommation de biens et services sur la scène territoriale faiblissent à force de l'accroissement de la mobilité des personnes (fuites des consommateurs et emplois occupés par des externes (pendulaires, frontaliers, etc.)).

Au niveau de la création de valeur en jeu dans les divers types de transactions, Montreux met en scène son propre sentier, surtout récemment au travers des objets patrimoniaux industriels de la Belle-Epoque. Le paradoxe patrimonial est que selon les types de transactions en jeu alors (résidentiel notamment), le patrimoine est juste exploité mais ne génère plus d'autres transactions présentes, du moins, les flux basiques présents de séjour sont diminués (transformation d'hôtels en immeubles résidentiels) (voir Conclusion Point 2.4.). Dans ce contexte, les effets des intérêts privés profitent à l'ensemble des acteurs de la scène territoriale via l'engagement pour l'entretien du patrimoine des acteurs privés (par exemple la rénovation d'anciens hôtels, comme l'hôtel National, et leur transformation en résidence), tandis que les acteurs publics sans être absents figurent plutôt en seconde ligne. Mais dans ce cas la situation peut également être interprétée comme une exploitation privée des aménités entretenues

collectivement (avec absence de redistribution) ; le gain collectif est essentiellement symbolique au sens de l'opinion que les individus peuvent s'en faire, mais non des revenus qui pourrait en être tirés (par exemple via des emplois dans le cas du maintien de l'exploitation hôtelière). Il avait été question de mobiliser cet héritage en en faisant une infrastructure touristique au début des années 1990, avec le projet de Musée national de l'audiovisuel³⁴⁶, pour lequel la ville avait investi à perte plus de CHF 2 millions. Il s'agissait également avec ce projet de sauver le Grand-Hôtel de Territet, en installant le musée dans les grandes salles. En raison notamment du manque de soutien financier de la part de la Confédération, et en l'absence de sponsors privés, le projet est tombé à l'eau.

Jusqu'à récemment, la diversité des présences a soutenu la valeur territoriale de Montreux, concrètement et symboliquement. Aujourd'hui la valeur territoriale de Montreux ne dépend plus des présences de séjour sur le territoire : elle repose monétairement sur la spéculation immobilière, et au niveau réel sur le patrimoine industriel récent (Festival de Jazz). Le Festival de Jazz, qui a pris son essor durant les Trente glorieuses, illustre aujourd'hui l'importance pour la scène territoriale de la fréquentation des excursionnistes. En l'occurrence, il s'agit des festivaliers non pas séjournant sur place, mais du public suisse qui se déplace pour les concerts, mais également pour simplement « être présent » au festival (pas de nécessité d'avoir des billets pour avoir accès aux quais, et consommer les biens et services à disposition).

Dans l'après-guerre, plutôt qu'une réorganisation territoriale se distanciant d'une systématique présentielle ayant conduit à la crise, les acteurs, isolés dans un contexte général de forte croissance et d'attractivité en termes d'investissement suscitent de nouvelles formes d'attractivité en fonction des moyens disponibles, jusqu'à retrouver une efficacité importante en termes de présences (entre les années 1950 et 1980), mais surtout d'attractivité des investissements (dès les années 1980). C'est à ce niveau à notre sens (par rapport au projet « Entre abîme et métamorphose [...] », cf. l'Avant-propos) que l'on peut effectivement parler de métamorphose du point de vue des dynamiques socio-économiques territoriales : la scène territoriale sert désormais aux plus-values des investissements immobiliers plus qu'à la génération de revenus basiques grâce aux dépenses de personnes présentes sur place. On ne parle ainsi plus de « station », ce qui n'est pas sans effets sur la valeur territoriale sur le long terme et la génération de revenus d'un point de vue plus général. La valeur territoriale augmente progressivement à partir des années 1950 et jusqu'aux années 1980, les transactions ne faiblissant pas, autrement dit le processus d'accumulation des transactions et de mise en scène reste soutenu. Tout type de transaction présentielle (y compris la résidence) est alors possible pour toute frange de la population, ce qui n'est plus le cas à partir des années 1990 et surtout 2000, avec une très forte augmentation de la valeur foncière, ce qui ne traduit pas nécessairement une valeur territoriale forte du point de vue des dynamiques socio-économiques sur le long terme.

Le sentier libéral parcouru dans un contexte de mobilités importantes a permis un développement important du phénomène des résidences secondaires. En d'autres termes, la convergence de ces deux phénomènes a conduit à une forte augmentation du bâti, mais à une hausse ambivalente de la valeur territoriale au sens où sa valeur d'échange financière et patrimoniale très élevée, a supplanté la valeur d'usage (et de certaines opinions) de plusieurs types de présences, à commencer par les locaux, mais aussi les externes en séjour, face à une offre de plus en plus faible en termes d'hôtels, de cafés, de restaurants, de commerces populaires, etc.

³⁴⁶ « Le musée national de l'audiovisuel en panne », in *Journal de Genève*, 18 octobre 1991, p. 31

On peut parler d'un phénomène de désorganisation urbaine, qui pose la question d'une hypothétique perte de valeur marchande du territoire qui pourrait en découler sur le long terme.

Durant les Trente glorieuses la valeur marchande dépend de l'intensité des transactions territoriales présentes de séjour. Dans la mesure où la valeur territoriale a repris de l'importance financièrement parlant à partir des années 1980 au travers de l'immobilier, on peut dire que les mobilités marchandes depuis cette époque dépendent principalement de la vigueur de la conjoncture des marchés financiers internationaux. La situation actuelle de Montreux est entièrement dépendante des logiques du capitalisme, qui sont interdépendantes dans ce territoire de l'ensemble du processus d'urbanisation.

La scène territoriale de Montreux a changé entre les années 1980 et aujourd'hui au sens où le territoire s'est inscrit dans différentes mobilités des personnes au fil du temps, que la multiplication de transactions dans divers cadres de la scène marchande et sans contrepartie régulatrice au niveau local a eu des conséquences irréversibles au niveau du foncier, et donc de la possibilité des présences concrètes sur ce territoire.

9.1.3. Zermatt: valeur territoriale optimisée par l'institution bourgeoise

La valeur territoriale de Zermatt se développe constamment depuis le 19^{ème} siècle dans la mesure où le développement relève conjointement de la continue inscription dans diverses formes de mobilités et d'une complexification locale.

A Zermatt, il y a identification du patrimoine romantique et dynamique de mise en scène au 19^{ème} siècle comme unique vecteur du développement de l'économie de marché. Jusqu'en 1914 les acteurs ne sont coordonnés que dans une dynamique concurrentielle interne, entre la bourgeoisie et la famille Seiler, originaire de la vallée de Conches. En réagissant à des formes de mobilités qui leur sont imposées par les Seiler, les acteurs locaux (les bourgeois) jouent habilement de la diversité des cadres transactionnels, en réglementant à l'échelle locale le développement des mobilités. Un couplage en particulier des cadres transactionnels s'observe au niveau de la gestion du foncier, mais également par exemple dans l'activité de guide.

La scène territoriale à Zermatt est construite sur la méfiance culturelle envers les conséquences des mobilités et l'opportunité que ces dernières offrent en matière économique ; malgré les réticences, il y a développement par inscription dans les mobilités et gestion stratégique de ces dernières et de la complexification de la scène territoriale. C'est une forme institutionnelle locale de conservatisme économique et culturel qui se développe à mesure de la mise en lien concrète et symbolique du territoire avec d'autres, qui n'est jamais dans le fond remise en question sur le principe. Les institutions publiques coordonnent stratégiquement les acteurs émergeant dans l'après-guerre, tandis que la municipalité se confond toujours avec la bourgeoisie, qui fonctionne comme un acteur privé.

Du point de vue des flux exportateurs, sur l'ensemble de la trajectoire, les présences de séjour sont les plus importantes. Mais au-delà des flux, c'est le profil des personnes présentes qui est instructif pour la compréhension du développement de ce territoire. Dans un premier temps, comme ailleurs en Suisse et en Europe, au 19^{ème} siècle, les personnes en séjour sont issues des classes supérieures, allant des bourgeois (comme Whymper par exemple) aux grands aristocrates. Ces consommateurs ne sont présents que durant une courte période sur l'année et le village reste

très isolé pendant l'hiver. La diversité des présences jusqu'aux années 1930 se résume aux externes en séjour en été et aux locaux, présences antagonistes mais complémentaires pour l'époque, au sens où il y a symboliquement couplage. Par la suite la clientèle bourgeoise est relayée et complétée par la clientèle populaire ; il y a une diversité des personnes présentes sur le territoire.

Le patrimoine industriel est développé quasiment au même rythme que les infrastructures de mise en scène du patrimoine romantique : chaque nouvelle infrastructure entre instantanément et littéralement dans le récit territorial. Au niveau des flux il y a également couplage avec une continuité dans l'accumulation des transactions basiques et le développement urbain induit, qui prend de l'importance avec l'accessibilité du territoire en hiver. Le développement antérieur à la Seconde Guerre mondiale permet d'éviter une émigration de la population locale vers la plaine, et de maintenir une diversité non seulement en termes de présences et des effets symboliques et monétaires de couplage qu'elles permettent, mais également en termes de propriété foncière et d'exploitations dédiées à l'économie présentielle.

L'accumulation des transactions préSENTIELLES permet des investissements en termes d'infrastructures assez rapidement (19^{ème} siècle), améliorant l'accessibilité et la mobilité interne au territoire. La valeur territoriale évolue dans le cadre de l'économie de marché, avec la mise en scène du patrimoine romantique. Dans le cas des entreprises attachées d'une manière plus ou moins formelle au territoire local en termes de redistribution, on pourrait parler de « capitalisme tribal » ; sur la défensive face au capitalisme dé-territorialisé mais qui, jouant le même jeu en termes de transactions touristiques réelles, se doit d'être pareillement proactif dans la mise en scène (investissement dans les infrastructures).

La dépendance de sentier joue un rôle important dans l'évolution de la valeur territoriale de Zermatt au regard l'influence de l'évolution des formes de mobilité marchande dans la dynamique de mise en scène territoriale. Premièrement, les effets de complémentarité entre les cadres transactionnels (et institutionnels y relatifs) ont structuré la première phase de la trajectoire, limité le développement notamment du bâti et l'adaptation des infrastructures à l'hiver en fonction d'une clientèle spécifique. Deuxièmement, les effets de concurrence se jouant dans le cadre de l'économie de marché entre des acteurs (dont une partie se revendiquait alors symboliquement et institutionnellement de l'économie millénaire) à l'interne ont structuré la dynamique de mise en scène à partir du moment où socio-économiquement le développement territorial a majoritairement dépendu de la mobilité des consommateurs externes.

A mesure de l'augmentation de la mobilité des personnes, de l'information, et du capital, tant qu'il y a maîtrise des effets spéculatifs (grâce à la neutralisation des effets pervers du capitalisme en maintenant les propriétés foncières et de capital au niveau local), il y a pouvoir casanier monétaire qui joue un rôle fondamental au niveau du potentiel d'investissement sur la scène territoriale. La valeur territoriale marchande est forte, avec des prix élevés pour les biens et services consommés sur place par les externes. Mais d'un point de vue non-marchand la valeur territoriale est forte également, avec une scène symbolique connue par de nombreux individus dans le monde, une valuation de la part des externes et des locaux, qui restent présents localement ; une diversité des présences renforçant toujours la scène territoriale.

9.2. Quelques concepts évolutionnaires au regard de la mise en scène territoriale

Les trajectoires se distinguent par les différents enchaînements entre l'insertion dans diverses formes de mobilités et de complexification locale ; entre diverses formes de mises en lien entre le territoire et d'autres territoires. Les territoires ne sont pas complètement déterminés par une évolution externe des mobilités. Au contraire, en tant que scène territoriale à dominante présentielle, les territoires innoveraient en termes de mobilités. Dans les deux cas (réactions face à des événements extérieurs et dynamique endogène), la problématisation contextuelle, la cohérence entre les diverses dimensions de la scène territoriale est fondamentale. « Souvent, le rythme du changement n'a pas moins d'importance que sa direction ; mais s'il est fréquent que celle-ci ne relève pas de notre volonté, il se peut fort bien que dépende de nous le rythme auquel nous permettons que le changement survienne » (Polanyi, 2000 [1944], p. 79). Pour cette raison, les effets évolutionnaires apparaissent de manière nouvelle dans le cas des territoires particulièrement concernés par le tourisme.

- La résilience face à des chocs externes ;

Dans les trois cas, la dynamique de mise en scène avant 1914 a une influence déterminante pour le développement ultérieur. La période de l'entre-deux-guerres est ainsi particulièrement intéressante puisqu'elle constitue une *inflexion* pour nos trois trajectoires : là où se donnent à voir les phénomènes évolutionnaires et les prémisses de ceux qui traceront la trajectoire durant les Trente glorieuses.

Notons d'abord que l'entre-deux-guerres, comme son nom l'indique, court de 1918 à 1939. Dans nos trois cas le territoire comme les autres territoires dont le développement repose sur les présences subit sur le court terme, mais également sur le long terme, les conséquences de l'arrêt de la fréquentation, de la mobilité financière et de l'information à son propos, dans la mesure où au niveau macro, pendant ce temps les valeurs évoluent, sans que la scène territoriale puisse littéralement suivre, ni anticiper. Pire, la fréquentation par les internés aggrave la situation. Dans les années 1920, surtout entre 1920 et 1929, l'accumulation des transactions, sur les valeurs antérieures à 1914, reprend. Mais au fil du temps qui passe, la valeur territoriale faiblit à mesure que les différents acteurs ne valent plus de manière aussi conséquente la scène territoriale, ceci d'autant plus qu'en termes de territoires dont le développement dépend des présences, la concurrence est toujours plus forte.

Comme le montrent Davezies & Talandier (2014), les « systèmes productivo-résidentiels » aux profils les plus « équilibrés » sont ceux qui résistent le mieux à la crise – plus que les territoires spécialisés (les territoires les plus productifs étant les plus pénalisés, et les territoires très résidentiels et touristiques générant un maximum de richesses, mais générant beaucoup d'inégalités, d'emplois précaires, etc.). la résilience de ce point de vue dans nos trois cas dépend d'une diversité au niveau des types de présences, mais également d'une diversité entre activités présentes et productives. Pour ce qui concerne ces dernières, le rôle de la production hydroélectrique est particulièrement instructif puisqu'il en est question dans les trois cas : à Montreux elle est privatisée et ne bénéficie pas aux finances publiques, à Finhaut elle est ultra-dominante et concurrence les activités présentes, à Zermatt elle est complémentaire – concrètement, symboliquement et financièrement – aux activités présentes.

- Le *lock-in* soit vis-à-vis de l'insertion dans certaines formes de mobilités, soit vis-à-vis de processus de complexification ;

Un effet de *lock-in* particulièrement intéressant est celui d'une combinaison de libéralisme dans la complexification urbaine et dans l'ouverture aux diverses formes de mobilités. On constate en effet dans une telle situation évolutionnaire que les prix du foncier encouragent sur le long terme une tendance à l'éviction. Cette tendance s'opère entre les activités présentes elles-mêmes (les présences générant des flux basiques ayant tendance à exclure des présences n'en générant pas – bien que générant potentiellement de non moins importants flux non-basiques) ainsi qu'entre des activités présentes et non-présentes. Cette seconde situation peut être interprétée via le modèle proie/prédateur de Camagni (2005), qui rend compte de la concurrence, via le foncier, entre les dynamiques économiques de complexification urbaine et d'économie productive. Cependant pour Camagni, l'urbain, même s'il devient un moteur du développement régional, n'est induit que par le productif, comme dans la logique traditionnelle de la théorie de la base et des pôles de croissance. En adaptant cette opposition au modèle de l'économie présente, on pose l'hypothèse d'une intensification de la tension en considérant l'économie présente comme confortant son poids sur le productif. L'hypothèse se pose de savoir si la prédation de l'urbain sur le productif est plus forte dans le cas où l'urbain est couplé avec un basique présent. Dans le cas d'une industrie contrariant les aménités (environnementales notamment) encourageant les présences, on peut craindre un effet négatif sur la dynamique de développement territorial.

Les phénomènes d'éviction dus aux phénomènes de couplage entre complexification urbaine et économie présente se posent non seulement en termes de dépenses des individus, mais également en raison de l'afflux de capitaux, de personnes fortunées ou à haut revenus dans la région. Cette hypothèse nécessite la prise en compte des bénéfices des entreprises dans l'analyse. Le principal levier de l'éviction du productif se produirait par l'intermédiaire des prix du foncier, autrement dit de l'augmentation de la rente urbaine. A partir d'un certain stade (ou la croissance prime sur le développement, c'est-à-dire où l'inscription dans les mobilités marchandes par la création de richesse est un objectif surclassant les autres enjeux de développement), l'attractivité du territoire générerait une augmentation de la rente, donc l'éviction des activités basiques exportatrices (présentes et productives les moins rentables ou les plus dévoreuses d'espace), mais aussi des activités non-basiques (petits commerces, habitants à faible pouvoir d'achat). Pour contrer ces effets, dans un contexte de concurrence fiscale entre les territoires, notamment les revenus tirés de la fiscalité des personnes physiques et morales parviendraient ou non à mettre en place différentes formes de régulation permettant de limiter les évictions des activités productives, des habitants, le mitage du territoire, des congestions dans la ville et/ou sur les axes transfrontaliers, etc.

- Diverses formes de présences et formes de mobilités, une appropriation touristique du concept de *related variety*;

Comme plusieurs concepts en géographie économique et en économie territoriale, le concept de *related variety* concerne les entreprises, structurées en secteurs, qui donnent naissance à un phénomène d'agglomération, qui lui-même soutient la production (Boschma & Iammarino, 2009). Les distinctions entre les liens forts et faibles entre les entreprises et les acteurs (Frenken, Van Oort, & Verburg, 2007) permettent de comprendre la constitution d'avantages régionaux à travers la résistance aux chocs et le potentiel d'innovation de ces régions. On pourrait ainsi appliquer cette idée à la scène territoriale: plutôt que de considérer uniquement les milieux productifs nous postulons la diversité des liens relatifs à différentes formes de mobilité comme levier du

développement, dans la résistance aux chocs comme dans le potentiel d'innovation. La diversité est un concept théorique permettant d'aborder la problématique intra- et intersectorielle dans le développement régional. Cependant on y parle bien de « secteur » au sens traditionnel, et plus généralement de production à l'exportation. Gardant les acquis théoriques de ce concept évoqués ici, on intègre cette notion de diversité au concept de scène territoriale. Les libertés prises ici avec le concept de *related variety* iraient jusqu'à considérer la notion de lien non pas uniquement comme étant tangible et mesurable, mais comme se rapportant aux espaces concrets, opinions et types de liens marchands relatifs aux cadres (propriété, propriété par action, jusqu'à la moindre portion spatio-temporelle, c'est-à-dire y compris la location d'une chambre d'hôtel) constituant les liens entre différents territoires au travers des acteurs. On parlerait ainsi de diversité, et de combinaisons entre différents types de transactions, transactions territoriales et cadres transactionnels.

Partant que les questions des présences concrètes sur le territoire constitue l'enjeu central des territoires dont le développement dépend principalement de l'économie présentielle, la diversité des types de présences (et d'activités économiques) sur place retiendrait en premier lieu l'attention du chercheur. Dans le modèle, et en accord avec le postulat des transactions à sa base, les « présences » ont une double dimension, économique et sociale. Au sens économique, ce sont les dépenses effectuées par chaque catégorie de consommateurs. Pour rappel, ce n'est pas la nature des activités, mais bien la mobilité des consommateurs qui en fait ou non une activité basique. Au sens social, il s'agit de groupes qui se distinguent par les motifs et les temporalités/spatialités de leurs présences. Les présences sont ainsi qualifiées de *spécifiques* dès lors qu'elles constituent le levier du développement régional, et *subsidiaries* lorsqu'elles y contribuent de manière complémentaire. Selon cette logique, la présence domestique ne peut être que subsidiaire (les flux y correspondant étant non-basiques), tandis que les trois autres formes de présence sont « spécifiques » pour une région. On parle de « subsidiarité » au regard des flux de la théorie de la base – qui portent une attention particulière aux flux basiques – néanmoins dans la dynamique de mise en scène ces présences n'en sont pas moins fondamentales pour la mise en scène.

La thèse consiste ici à dire que la variété et le couplage des présences est un élément clé pour les régions dont le développement repose sur l'économie présentielle principalement. Pour tout type de région, ce couplage et ces présences prennent une forme complexe et constituent la ressource même de compétitivité régionale. Cette variété est à considérer entre les présences générant des flux basiques entre elles et entre ces présences basiques et les présences des locaux : les présences spécifiques et subsidiaires.

D'un point de vue dynamique, le couplage des flux et activités basiques et non-basiques constitue le cœur de l'économie présentielle, en évitant les fuites et en accroissant l'attractivité pour les externes. Autrement dit, les activités urbaines internes à la région jouent toujours un rôle de multiplicateur des revenus induits, mais aussi un rôle central de levier du développement régional en attirant des consommateurs externes. L'enjeu pour les régions consiste à organiser favorablement les diverses présences et activités (présentielles entre elles, ou présentielles et productives). En effet, les concurrences entre ces présences et activités peuvent conduire à des effets de complémentarités (p.ex. économies d'échelles) ou déboucher au contraire sur des externalités négatives ou des effets d'éviction. Dans ce sens, **la scène territoriale comprend l'ensemble des capacités, à l'échelle d'une région, qui permettent de concilier les présences et activités générant des flux basiques et non basiques, de faire jouer leurs complémentarités, de les articuler de manière à pouvoir créer et recréer les ressources**

nécessaires au développement. Le développement par l'économie présentielle est possible grâce à la mobilité des personnes. Historiquement, la mobilité des externes permet la génération de revenus basiques à partir de connaissances domestiques, et la non-mobilité des locaux, ainsi que la faible mobilité des biens et services d'usage domestique contribue à ce que les activités non-basiques restent sur place (voir Point 6.1.1.). La diversité dans un tel contexte est forcément différente que dans un contexte historiquement postérieur.

9.3. Discussion par rapport aux éléments des Parties I et II

Par rapport aux dimensions spatio-temporelles mises en évidence dans la Partie I, on a pu voir que le développement reposait sur des processus de création de valeur synchroniques – valuations & transaction – structurant au fil des accumulations le territoire et constituant ainsi une trajectoire. La valeur territoriale portée par chacun se traduit en termes d'opinions (les connaissances à propos d'un territoire, les avis, etc.), en termes marchands (le prix qu'il est prêt à payer pour s'y rendre, y séjourner, ou consommer un produit chez lui qui y fait référence), et en termes d'expérience vécue dans l'accomplissement de l'action. On peut dire que la valeur territoriale dépend de la valeur que chaque acteur attribue au territoire dans tout processus transactionnel, qui est à l'origine de la reproduction et du développement de la valeur territoriale économiquement parlant en termes de développement régional. C'est autour de cette valeur que se combinent différents jeux sur la spatialité et la temporalité. La constitution horizontale du social est « traduite » dans la scène territoriale, lisible horizontalement mais également verticalement à un temps *t*.

Au-delà de ces principes généralistes on a pu comprendre grâce à nos études de cas le développement de territoires spécifiques : des territoires particulièrement concernés par des processus de création de valeur jouant de manière inédite sur les dimensions spatio-temporelles (cf. Partie II) ; où les mobilités marchandes jouent un rôle particulièrement important dans la mise en scène du territoire et dans la construction de valeur d'un point de vue synchronique via la dynamique patrimoniale, et où les mobilités des personnes en tant que consommateurs sont fondamentales pour le développement. Dans cette traduction, en raison de l'importance de la spécificité territoriale dans les processus de création de valeur et de la prégnance de la dimension expérientielle³⁴⁷, le rapport à des aspects centraux de la société de marché mis en évidence par Polanyi – la terre et le travail – sont fondamentaux ; c'est-à-dire les modalités locales de leur mise en marché.

En ce qui concerne le travail, on a vu, particulièrement dans la Partie II, que le potentiel de développement reposait dans le cas de territoires particulièrement concernés par l'économie présentielle sur la mise en marché de travail domestique. Au 19^{ème} siècle, ce potentiel a été littéralement exploité à large échelle par les hôteliers utilisant de la main d'œuvre, souvent féminine, à très faible coût – le travail domestique dans un contexte millénaire ne « coûtant » monétairement rien, leur valeur marchande pouvant alors aisément être (volontairement) sous-estimée. Mais, dans une perspective moins historique cela n'est pas moins vrai, et nous y revenons (voir Conclusion).

³⁴⁷ Rappelons ici que l'expérience symbolique d'un territoire à distance via un document médiatique quelconque ne confère pas la valeur identique (y compris économique) à l'expérience concrète de ce dernier – ce qui n'empêche pas que l'expérience symbolique en soit une !

En ce qui concerne la terre, problématique que nos données nous ont plus fréquemment conduit à traiter empiriquement, on a observé une forte diversité selon les cas. Ceci semble du à la marge de manœuvre institutionnelle locale déterminante par rapport à la question du travail – encore que, dans le cas de Zermatt par exemple, si l'on considère le travail « corvéen » des bourgeois pour la construction des hôtels de la bourgeoisie, cette généralité puisse être nuancée (voir Annexe Zermatt Point 24. La commune bourgeoise). Nous retenons que de manière générale en Suisse, la question foncière n'a été que tardivement identifiée comme un enjeu pour le développement qualitatif des stations (Clivaz & Nahrath, 2010), et a mené entre autres à l'acceptation de mesures politiques radicales (Clivaz, 2013, Debarbieux, 2013). Les raisons de cette prise en compte n'ont pas été d'ordre économique au sens où une quelconque maîtrise du foncier pouvait avoir un effet sur le développement territorial, mais ont été d'ordre esthétique, en particulier de par le regard projeté par les urbains sur les montagnes. Localement, certaines mesures sont adoptées pour d'abord limiter l'effet pervers de la standardisation du bâti (raser du vieux pour construire du neuf, ou construire du neuf sur du terrain agricole). Outre la préservation du cadre bâti romantique (protection de bâtiments existants), le patrimoine romantique dans son ensemble est préservé en limitant les constructions et en mobilisant certains de ses attributs esthétiques dans les nouveaux éléments constituant la scène concrète.

Dans le cas d'une réussite du développement de l'attractivité, schématiquement les dépenses sont transformées en activités (cf. Point 6.1., où l'enjeu ne se pose empiriquement qu'en termes d'attraction des revenus). Tout l'enjeu de l'économie présentielle réside donc dans le potentiel d'attractivité des présences, et des investissements dans la mesure où ils concernent la scène territoriale dans une perspective de développement. La logique de concentration des revenus et des activités n'est donc pas une fin en soi dans le modèle présentiel défendu dans la présente thèse (dans ce cas-là on parlerait de modèle de « croissance »), mais l'attractivité et la diversité sont considérés au regard du développement de la valeur territoriale, autrement dit du développement régional au sens proprement socio-économique du terme (et non pas quantitativement au sens d'une pure quête de croissance). Le fait que le modèle de mise en scène tienne compte du lieu de destination de la richesse en sus de son lieu de génération n'est pas en soi problématique en ce sens, à partir du moment où le focus n'est plus sur la *croissance* mais sur la valeur territoriale. Non seulement les enjeux verts par exemple peuvent s'inscrire *dans* la question de la compétitivité via les processus de distinction des territoires, mais ils peuvent faire partie des objectifs pour la durabilité de la valeur territoriale qui comprend les dimensions sociales et existentielles de l'opinion et de l'expérience en sus des impératifs monétaires. Ce modèle ne serait donc pas celui qui expliquerait la « croissance », qui a effectivement été synonyme de prospérité et d'émancipation des acteurs du territoire aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, une logique qui aurait atteint ses limites (Jackson, 2010) (voir Conclusion Point 2.4.).

Dans le cadre de l'économie présentielle, les effets d'exploitation constituent d'autant plus une menace : la croissance de l'économie présentielle comme à Montreux tend vers des logiques capitalistes mais l'urbanisation attire les capitaux issus de l'industrie traditionnelle. « Pour produire de la plus-value, les capitalistes doivent créer du surproduit. Puisque l'urbanisation dépend de la mobilisation du surproduit, un lien interne apparaît entre le développement du capitalisme et l'urbanisation » (Harvey, 2011, p. 10). Ce processus prend traditionnellement place dans un contexte d'urbanisation par l'économie productive. Dans ce cas du tourisme l'absorption du « sur-produit » par l'urbain est à double effet : d'une part la fixation du capital dans une perspective productive au-delà des rendements immobiliers traditionnels mais dans une perspective de rentabilité plus élevée – les présences de séjour – puis d'autre part grâce au

rendement traditionnel de la valeur foncière. Harvey souligne le lien entre capitalisme et urbanisation, ainsi que ses conséquences en termes de « droit à la ville ». La thèse soulève ici que le processus de dépossession est d'autant plus rapide dans le cas de l'économie présentielle, dans la mesure où elle est – l'économie présentielle de séjour, soit l'industrie touristique – une industrie fondamentalement liée à l'urbanisation et dépendante de propriétés foncières. Des territoires sont « colonisés » par d'autres. Dans nos cas cette « [néo]-colonisation » est plutôt morcelée : à Zermatt elle n'a lieu qu'avec Seiler, et à Montreux, elle est considérée politiquement plutôt comme une symbiose dans la mesure où les acteurs locaux et externes se retrouvent dans l'idéologie et le droit libéral (voir Conclusion générale). Au-delà des cas ici investigués, le terme de « [néo]colonisation » se justifie d'autant plus qu'il s'agit plus généralement dans le cas de l'économie présentielle de séjour de possessions de grande envergure et d'un seul tenant dans des territoires jusque-là peu concernés par les enjeux de mobilités, plutôt que de parcelles morcelées dans des centres urbains (p.ex. dans de nombreux territoires du Sud). Durant la phase de modernisation des espaces ruraux, la domination de l'urbain sur la périphérie se faisait de concert avec feu les propriétaires ruraux qui vendaient et bénéficiaient des profits à court terme (les paysans propriétaires de terrains). Lorsqu'ils ont perdu leur droit au rural, ils ont également perdu leur droit à la ville, et sont les perdants du capitalisme ; c'est la lecture sociologique critique que l'on peut faire du développement territorial d'un point de vue présentiel.

Dans nos études de cas, on a pu voir que le mécanisme d'accumulation par dépossession est un effet qui suscite des réactions de la part des autorités locales, qui, comme on peut le voir à Zermatt, réagissent en limitant les zones à bâtir³⁴⁸. Plutôt que de servir à la production de plus-value à destination de l'extérieur en absorbant leur capital, ici la plus-value sur l'urbanisation maîtrisée est redistribuée localement. Si les terrains ne sont plus destinés à l'absorption du capital dans une perspective de création de plus-value, ils servent à la collectivité. Si le problème majeur de l'investissement (le capital au départ devant être absorbé) a été résolu à Zermatt par des circonstances particulières (pas de faillites, développement des infrastructures lourdes surtout à partir du développement des sports d'hiver « de masse » des années 1950), il n'en reste pas moins que la plus-value ne fuit pas la scène territoriale. En revanche qu'il soit d'origine locale ou externe, le capital investi créé de la valeur pour des personnes de passage et rend le territoire inaccessible à certaines personnes : ceux dont le pouvoir d'achat n'a pas augmenté en même temps que la valeur territoriale (par exemple les touristes à faible pouvoir d'achat, ou les travailleurs saisonniers). Ces derniers sont les perdants d'un mécanisme d'offre et de demande – mondial – qui met en concurrence leur lieu avec d'autres via l'ensemble des mobilités. Seule la trajectoire du lieu et son insertion dans un espace politique plus vaste permettant des spécificités juridiques et ayant lui aussi une trajectoire permettent de comprendre la situation socio-économique d'un lieu pour les personnes qui le pratiquent d'une manière ou d'une autre (y vivent, y investissent, s'en souviennent, y viennent en séjour, etc.). La dynamique de marché aspatiale et atemporelle ne peut pas expliquer *comment* un lieu prend de la valeur et les conséquences sociologiques de ce phénomène.

Pour les territoires concernés par le tourisme, l'enjeu institutionnel du maintien des villages traditionnels est également considérable d'un point de vue *économique*. Ces territoires ne peuvent pas s'abandonner aux logiques du capitalisme, car ce dernier « tue » la ville traditionnelle (Harvey, 2011, p. 42). En effet, la ville est indissociable de son besoin d'écoulement de la suraccumulation

³⁴⁸ Ces interventions sont faites dans la marge de manœuvre que leur laisse le système fédéraliste suisse, marge de manœuvre qui ne se retrouve probablement que difficilement dans les territoires pris par Harvey pour illustrer ce phénomène (Mumbai, Delhi, Séoul...).

du capital, provoquant une croissance urbaine infinie. Mais si ce n'est la « vie » traditionnelle qui est tuée, subsiste du moins une forme de survie de ces aspects au travers de représentations mobilisées dans le cadre de l'économie de marché.

Au fil du développement de l'économie de marché et du capitalisme, les territoires bénéficient des apports externes en termes de revenus et d'investissements. Mais l'influence des centres urbains peut être limitée par une négociation institutionnelle et le maintien d'un potentiel régulateur à l'échelle locale. Comme le note Lieberherr (1977, p. 5), l'enjeu central ici pour les locaux face à l'influence des centres urbains est la maîtrise du foncier: « Les noyaux urbains, pôles de croissance, mettent en marche un mouvement de concentration économique, démographique et politique. Centres de décision et de capitalisation financière, ils étendent leur domination au-delà de leurs frontières politiques et administratives, c'est-à-dire sur les régions. Ils réorganisent des réseaux de relations hiérarchisées et spécialisées, et tendent par conséquent à devenir les centres régulateurs de la société. Ils imposent aux collectivités montagnardes une dépendance qui s'exerce de manière inégale en déterminant ainsi divers types de régions: sous-développées, en déclin, ou en expansion. »

Pour Harvey, comme pour Lefebvre (1979), le processus urbain est si essentiel à la survie du capitalisme, « qu'il [le processus urbain] deviendrait un point de focalisation crucial de la lutte politique et de la lutte des classes, et, d'autre part, que ce processus effaçait progressivement les distinctions entre ville et campagne en produisant des espaces intégrés sur l'ensemble du territoire national, sinon même au-delà » (Harvey, 2011, p. 17). En ce sens, le tourisme (et au-delà l'économie présentielle) est une industrie capitaliste par excellence : le territoire d'une station est d'une part un lieu potentiel d'accumulation du capital, comme n'importe quelle zone urbaine, et d'autre part un hôte de présences. C'est la tension entre l'économie réelle et la réalité des actifs financiers, avec un enclenchement possible de montée des prix du foncier, parfois jusqu'à la crise et la chute de la valeur territoriale.

La possession de propriétés foncières par des locaux ou autres personnes présentes et ancrées sur le territoire améliore l'usage, limite les ambitions spéculatives car le capital n'est pas alors fictif, mais réel. Son rendement, les fins et les aboutissements de son exploitation sont lisibles en termes comptables, la traçabilité capitaliste est effective ; la valeur n'est pas « siphonnée par des canaux fictifs, via toutes sortes de chemins complexes » (Harvey, 2011, p. 62). A Zermatt, on a affaire à ce qu'on pourrait dénommer un « capitalisme tribal » dans lequel la propriété des biens immobiliers a l'avantage de rester stable et en mains locales, ce qui implique donc d'être valorisés positivement et évalués à la hausse, l'ensemble étant garant d'une hausse de la valeur territoriale, situation qui peut se maintenir tant que les acteurs soutiennent de telles considérations.

La diversité des présences et des cadres transactionnels est un outil analytique pour la compréhension de trajectoires de développement. Au regard de phases d'une même trajectoire de développement, les configurations différentes révèlent des enjeux très différents dans la gestion de la dynamique de mise en scène territoriale. Par exemple pour un territoire à dominante présentielle présentant une combinaison constructive et durable des cadres institutionnels relevant de différents types de transaction, la situation se pose de manière différente pour les acteurs locaux que dans une phase de développement d'un territoire au profil historiquement non-présentiel, ancré dans un contexte postindustriel capitaliste nécessitant la diversification des flux de revenus.

CONCLUSION

Les trois parties de cette thèse ont apporté des connaissances dans le champ des sciences sociales à différents niveaux. Chacun de ces niveaux apporte des éléments relatifs à la problématique du tourisme :

- Au niveau de la sociologie à l'échelle micro (Partie I), la théorie de la valuation et la métaphore de transaction permettent d'envisager les interactions et la constitution du social en intégrant :
 - o la dimension économique des échanges en général et postindustriels en particulier ;
 - o l'importance de l'essor des différentes formes de mobilité, en particulier la contraction spatio-temporelle de la digitalisation des mobilités sur les scènes symbolique et marchande;
 - o l'ancrage concret et de la dimension expérientielle dans toute transaction.

Dans les transactions, le tourisme n'est pas considéré, comme c'est traditionnellement le cas, comme un objet « particulier », mais au contraire comme un exemple particulièrement utile pour décrire les processus interactionnels de constitution du social dans une dynamique « horizontale », particulièrement dans un contexte postindustriel.

- Au niveau de l'économie territoriale, le modèle de scène territoriale permet d'envisager le territoire de manière complexe : la scène territoriale constituée par les objets et les acteurs qui rendent possibles les transactions marchandes. Dans les cas observés, elle résulte de la mise en scène de l'économie millénaire (le patrimoine romantique de la paysannerie et des paysages alpins) et du capitalisme (notamment le patrimoine industriel des grands hôtels et des chemins de fer fréquentés par la bourgeoisie durant la Belle-Epoque).

Aborder la problématique du tourisme d'un point de vue territorial permet de considérer ce phénomène au-delà des *a priori* le cantonnant à une certaine pratique (l'agrément) et à certains espaces (les « stations »). L'ouverture de la « boîte noire » du tourisme et l'appréciation de l'enjeu du territoire dans la création de valeur d'une multitude de biens et services permet d'envisager de manière nouvelle et plus englobante les enjeux des régions dans la société postindustrielle.

L'opérationnalisation du concept de scène territoriale sur un temps long permet une approche renouvelée des effets de dépendance de sentier, et du rapport des territoires aux différentes formes de mobilité au cours de la période contemporaine. La prise en compte de la diversité des cadres transactionnels, des patrimoines et des transactions du point de vue des dynamiques de flux monétaires et de présences d'activités sur un territoire permet d'envisager le développement territorial sur le long terme au-delà des enjeux de « secteurs », y compris de celui du « secteur touristique ».

Dans cette partie conclusive, nous évoquons la question de recherche principale de la thèse, soit la compréhension des processus de développement de territoires concernés par le tourisme d'un point de vue socio-économique. Au-delà des cas (Point 1.), des conclusions sont émises relativement à la proposition conceptuelle de la Partie I et aux trajectoires de stations (Point 2.).

Cette discussion se présentera en quatre parties. Au Point 2.1., nous discuterons brièvement les apports en ce qui concerne la conception sociologique du touriste. Au Point 2.2., nous discuterons des spécificités de l'économie alpine à partir des éléments pouvant être généralisés théoriquement à partir des résultats des trois études de cas. Nous résumerons les principaux résultats quant à la considération faite du tourisme au-delà d'une pratique spatiale, d'agrément et se donnant à voir au travers de comportements d'acteurs déterminés. Au point 2.3., nous évoquerons ce que ces nouvelles conceptions, élargies, du tourisme, impliquent en termes de conceptions de l'innovation. Enfin, au point 2.4., nous discuterons des enjeux sociaux et économiques de l'économie présentielle – différents, nouveaux et complémentaires de ceux de l'économie productive, notamment en ce qui concerne les effets de domination de certains espaces sur d'autres. Aux Points 3. et 4. de cette conclusion, nous discuterons des contraintes, limites et nouvelles possibilités de recherche pouvant faire suite à la présente thèse.

1. La compréhension des études de cas

Le modèle de scène territoriale développé dans la Partie I peut être résumé par l'idée que les territoires sont mis en relation concrètement, symboliquement et sur le marché au travers des transactions territoriales. Le modèle repose sur la métaphore de la scène territoriale, un processus au travers duquel se constitue la valeur. Pour les territoires, plutôt que d'enjeux de ressources productives, par exemple de compétences industrielles, les enjeux des diverses formes de mobilité sont fondamentalement interdépendantes et constituent la base socio-économique de la mise en scène territoriale. Ce n'est pas de transactions autour de biens industriels classiques, exportés, dont il est question, mais d'un processus complexe de construction de valeur sur une scène territoriale. A la distinction classique conception-fabrication-distribution, on substitue un modèle qui prend en compte l'évaluation par les consommateurs et par les autres acteurs de la valuation, ainsi que les multiples modalités de valorisation, que ce soit par la mobilité des biens, mais aussi des personnes. Au niveau du développement, les territoires connaissent des phases de développement comme des phases de déclin, selon leur insertion dans divers réseaux de mobilités, selon l'organisation locale qui les régule, au regard de leur diversité. En ce qui concerne plus précisément nos trois cas :

La trajectoire de développement de **Finhaut** se distingue en deux phases principales :

- **19^{ème} siècle ; inscription dans les mobilités et exploitation de la rente de situation :** La trajectoire repose sur une forte mise en relation concrète au départ, ne servant pas la mise en relation symbolique. Il y a dans une large mesure exploitation de la rente de situation (sur l'axe Martigny-Chamonix et à proximité du massif du Mont-Blanc). Les infrastructures consacrées au séjour ne génèrent des revenus à forte valeur ajoutée que durant une courte période (1895-1914). De plus, cette mise en scène territoriale repose sur le potentiel financier local. Il n'y a pas de développement par complexification locale.
- **Entre-deux-guerres : les débuts d'un blocage par contournement.** La valeur territoriale reste importante durant cette période grâce aux transactions générées par l'exploitation de la rente de situation. Mais on observe les premiers signes d'un contournement des consommateurs en ce qui concerne les séjours. De plus, avec le chantier du barrage de Barberine, d'autres types de transactions participent à la mise en

scène territoriale. Il y a complexification locale mais qui ne contribue pas à la valeur territoriale sur le long terme.

- **De l'après-guerre à aujourd'hui: déclin par contournement et par blocage local :** Le développement est contraint par de difficiles mises relation concrètes (faible accessibilité jusqu'en 1968 au moins), par un manque de complexification (doublée de la concurrence des centres attractifs Chamonix et Martigny) et surtout par la concurrence de l'hydroélectricité ; les revenus monétaires tombent dans le territoire grâce à la rente hydroélectrique, et ne dépendent pas de la mise en relation du territoire avec les consommateurs et les investisseurs.

La valeur territoriale de Finhaut a tendance à décliner au sens d'une faible intégration dans les mobilités de personnes, doublée d'une absence de la complexification locale. Il y a déclin par contournement au niveau des transactions, blocage local au niveau de la scène, et une forte dépendance de sentier à ces deux éléments et à leur combinaison.

La trajectoire de développement de **Montreux** se distingue en quatre phases principales :

- **19^{ème} siècle : inscription dans les mobilités sans régulation :** Le développement débute avec une dynamique de mise en scène territoriale mettant de manière intense le territoire en relation avec d'autres symboliquement, concrètement et à travers le marché : forte notoriété, forte fréquentation, investissements importants, qui ne sont que peu régulés localement. Jusqu'en 1914, l'inscription dans les mobilités est à ce point efficace que le territoire draine une masse d'investissements conduisant à un « sur-régime » (Tissot, 2012). La scène territoriale avant 1914 se présente comme un territoire urbanisé au profil principalement présentiel.
- **Les effets du « sur-régime » dans l'entre-deux-guerres: déclin par contournement :** Le problème du niveau de développement atteint en 1914 d'une économie peu diversifiée (complètement dépendante de l'économie présentielle) rend inexistante la marge de manœuvre pour s'insérer dans les nouvelles formes de mobilités. On parle d'une faillite du capitalisme local, avec une chute de la valeur territoriale notamment sur les marchés. Sans qu'il n'y ait véritablement développement par insertion dans de nouvelles mobilités sur les marchés, il n'y a néanmoins pas contournement de ce point de vue. Les acteurs étant dépendants du sentier parcouru et captifs de la scène ne peuvent alors se débarrasser de leurs actifs. Le sentier parcouru et la complexité de la scène dans cette situation de stagnation ont pour conséquence une rapide détérioration des infrastructures. Il y a contournement au niveau des transactions marchandes présentielles, phénomène qui s'aggrave au fil du temps, et qui n'est que peu contrecarré par la diversité des présences et des cadres transactionnels.
- **De l'après-guerre jusqu'aux années 1980 : développement par inscription dans de nouvelles mobilités et par complexification :** La chute de la valeur territoriale puis sa stagnation durant l'entre-deux-guerres a des conséquences sur le long terme ; la sédimentation concrète et symbolique de la phase de développement au 19^{ème} siècle rend indispensable l'insertion dans de nouvelles mobilités : la génération d'autres transactions présentielles (au-delà des séjours d'agrément), d'autres flux de revenus pour la région. Le tourisme de congrès, ainsi que l'événementiel, puis l'immobilier, sont autant de nouvelles dimensions de la mise en scène territoriale rendues possibles par une forte coordination des acteurs dans la dynamique de complexification de la scène. La scène telle qu'héritée de la Belle-Epoque est de plus en plus valorisée pour ses caractéristiques patrimoniales.

- **Depuis la fin du 20^{ème} siècle : Déclin par contournement ?** Avec la complexification locale, la scène territoriale est de moins en moins associée symboliquement au tourisme de séjour, et de moins en moins économiquement complètement indépendante. Depuis la fin du 20^{ème} siècle, comme durant la Belle-Epoque il y a exploitation de la rente territoriale. Sur le marché immobilier, la valeur territoriale de Montreux est toujours élevée, mais les présences effectives de personnes sont de moins en moins nombreuses. On peut se poser la question d'un déclin par contournement des consommateurs (de séjour) allant en se renforçant, d'un déclin par les habitants locaux en raison des prix de l'immobilier. En revanche, au-delà du territoire les services référentiels montreusiens sont en expansion grâce au festival de Jazz, ce qui contribue positivement à la valeur territoriale.

Le territoire s'est inscrit dans différents réseaux de mobilités des personnes au fil du temps. La multiplication de transactions dans divers cadres transactionnels sans contrepartie régulatrice au niveau local a eu des conséquences irréversibles notamment au niveau du foncier.

La trajectoire de développement de **Zermatt** se distingue en trois phases principales :

- **19^{ème} siècle : Mobilités canalisées via la rivalité structurante entre Seiler et la bourgeoisie :** Le développement débute avec une mise en relation symbolique du territoire avec d'autres grâce aux montagnes et au Cervin. Concrètement, l'accumulation des transactions de séjour permet une certaine complexification locale. Mais avec des présences d'externes estivales uniquement et des régulations locales via l'institution bourgeoise ne permettent pas le développement d'un « sur-régime » (Tissot, 2012). La concurrence interne à la scène territoriale est néanmoins intense : le territoire se développe par l'inscription dans les mobilités et par la complexification. L'ancrage de capitaux externes permet de développer les infrastructures nécessaires, parallèlement au maintien de la structure socio-économique millénaire.
- **Entre-deux-guerres : développement par complexification et inscription dans de nouvelles mobilités :** La valeur territoriale va croissant avec l'inscription toujours plus importante du territoire dans de nouvelles formes de mobilités, notamment avec la venue des touristes en hiver. A partir de là, la complexification de la scène (remontées mécaniques, hôtellerie, etc.) et l'accumulation de transactions présentesielles va contribuer à la valeur territoriale.
- **De l'après-guerre à aujourd'hui : complexification et inscription continue dans les nouvelles mobilités :** Grâce à la perpétuation d'institutions communautaires et de représentations ancestrales, les transactions présentesielles se diversifient et ne diminuent pas, mais la propriété des infrastructures par la commune bourgeoise permet une redistribution directe et indirecte des profits. La scène territoriale n'est jamais bloquée, et les diverses mobilités toujours croissantes mais régulées.

Le territoire s'est inscrit dans différents réseaux de mobilités des personnes au fil du temps. La multiplication de transactions dans divers cadres transactionnels avec une contrepartie régulatrice et une limitation de fait de la concurrence a permis le maintien de l'exploitation du foncier dans une dynamique présentesielle de séjour.

2. Mise en scène et valeur territoriales : une nouvelle approche du développement régional

L'idée soutenue dans cette thèse est de considérer le tourisme comme un phénomène utile à la compréhension de dynamiques socio-économiques et territoriales plus vastes que celles investiguées par le « champ touristique », isolé. Cette thèse ainsi s'inscrit dans le paradigme de l'hypermobilité. La mobilité est le facteur fondamental du développement économique. Dans le cas de l'économie présentielle, plutôt que la mobilité des biens, c'est la mobilité des personnes qui est considérée. De plus, ce sont les dénommées « nouvelles mobilités » (Sheller & Urry, 2006) que l'on prend en compte ici, mais que l'on n'estime pas comme si « nouvelles ». Historiquement, on comprend que la mobilité de l'information et la mobilité sur le marché remonte au début du 19^{ème} siècle.

Cette thèse propose une approche territoriale renouvelée prenant compte de manière conjointe et systémique les enjeux de l'économie présentielle et productive, et de diverses manière les effets de spatialités et de temporalités dans la constitution de la valeur territoriale.

2.1. Considérations sociologiques sur le touriste, l'individu et la société

Nous pouvons éclairer désormais de nouvelle manière le tourisme en tant que pratique, et la critique élitiste qu'il a pu susciter à partir des Trente glorieuses et la méta-critique qui a suivi (Partie I Point 1.3.). La première critique élitiste portait sur le « touriste grégaire », qui ne serait plus confronté à des « surprises » à partir du moment où il évolue dans un territoire pleinement concerné par l'économie de marché qui a standardisé le parcours. A la lumière de l'argumentation que nous avons proposée, on pourrait dire que les « surprises » créatrices de valeur pour le touriste apparaissent dans la confrontation à différents cadres transactionnels, et notamment entre ceux de l'économie millénaire et de l'économie de marché. Ainsi durant tout le 20^{ème} siècle, les touristes se définissant comme de « vrais voyageurs » vont privilégier les territoires qui ne sont pas encore des « destinations balisées », où la mobilité est facilitée par l'organisation de l'économie de marché. Entre le fait que l'économie de marché concerne progressivement l'ensemble de la planète et le jugement de valeur qui est fait du comportement des touristes, il y a un fort élitisme (Burgelin, 1967). La critique est forte et réifie les territoires, qui ne sont pas considérés comme pouvant maintenir et développer une économie de marché voire une organisation dominée par les principes capitalistes sans perdre de leur valeur ; « par ses qualités mêmes la production capitaliste a tué ce qu'elle avait pu sembler développer ». (Burgelin, 1967, p. 74). Dans cette logique, à mesure du temps qui passe et que localement les territoires sont de plus en plus faciles d'accès, concrètement, symboliquement et sur le marché, les spécificités locales s'atténuent. Conséquemment, selon ce type de critique, quantitativement les possibilités d'un « voyage » « authentique » diminuent. Mais cette critique est de plus en plus critiquable, et critiquée (MIT, 2002) : nous pensons que la raison de cette méta-critique repose sur le besoin de revendiquer pour la période postindustrielle le caractère social (expérientiel et rationnel) des interactions dans le cadre de l'économie de marché. Mais pour nous si c'est le cas aujourd'hui, c'était aussi le cas il y a un siècle. Par exemple, la première critique pourrait considérer déjà en 1895 qu'à cause de Thomas Cook (invention des carnets de tickets et de bons, production en

série), le voyage a perdu de son « authenticité ». Or ce qu'on a pu constater au travers de cette recherche c'est que la distinction territoriale non seulement persiste dans le cadre de l'économie de marché (transactions reposant sur la valuation du patrimoine romantique) mais se développe à partir de celle-ci (transactions réalisées sur la base du patrimoine industriel). Sociologiquement ici, le touriste n'est ainsi pas considéré comme une victime manipulée par le marché, et pas non plus comme un acteur en interaction dans un monde imaginaire non-marchand.

L'un des aspects qui avait suscité une interrogation au départ de cette recherche était la lecture a-économique, voire anti-économique qu'on trouve dans certaines recherches en sciences sociales à propos du phénomène touristique. Le développement des mobilités et en particulier sur les marchés autorise certes une certaine dichotomie dans la lecture en opposant des « conditions de l'action » « sociales » à « marchandes ». Cette lecture doit être nuancée non seulement dans le but d'une compréhension du social en général, mais aussi des développements socio-économiques de territoires. Nous soulignons tout l'intérêt qu'il y a à considérer la société postindustrielle, ici lue au travers du développement territorial, comme un processus d'évolution des formes de mobilités et de complexification entre ces formes, d'encastrement de l'économie et du social, ainsi que le fait que l'exclusion de l'un ou de l'autre aspect ne permettrait qu'une compréhension biaisée, du moins réductrice, des phénomènes. Avec l'économie de marché et l'émancipation individuelle, la rationalité et le gain individuel sont désormais des repères normatifs parmi d'autres. Reconstituer les fins collectives *sociétales* est un enjeu social (et environnemental, notamment face à la problématique du développement durable), tout en sachant qu'elles ne pourront pas être *communautaires* : les acquis en termes d'émancipation ne peuvent pas être remis en question.

Reconsidérer la dimension collective dans la société postindustrielle, y compris et notamment par le « biais » de l'économie de marché, est l'idée théorique qui apparaît en filigrane tout au long de cette thèse. Elle consiste non pas à considérer la dimension collective et culturelle en ce qu'elle aurait disparu par rapport aux sociétés communautaires, mais d'apprécier différemment les manières dont elles se donnent à voir : sur la scène territoriale. Aujourd'hui, il paraît banal de considérer la communication comme un secteur fondamental de l'entreprise. A y regarder plus en détail, il peut paraître tout aussi banal de considérer un client potentiel en tant que membre d'un public. Pourtant, dans les théories économiques et sociologiques à l'échelle d'une transaction les distinctions entre ces scènes restent hermétiques, de la même manière qu'il paraît inconcevable de considérer la situation socio-économique d'un « touriste » au-delà de sa posture d'individu en quête d'agrément. Ceci nous paraît être un grand paradoxe au-delà duquel nous avons tenté de mener une réflexion.

2.2. Le modèle de la scène territoriale et l'économie alpine

Le décroisement du tourisme en tant que pratique spécifique a des conséquences à d'autres échelles conceptuelles et empiriques. Le décroisement principal d'un point de vue économique est de ne plus considérer le tourisme en tant que « secteur », au sens d'une catégorie productive industrielle. Comme certains parlent « d'après-tourisme » (Bourdeau et al., 2012), on pourrait parler de « touristification » dans le sens d'une généralisation de l'importance pour les territoires et pour certaines entreprises d'intégrer les aspects symboliques et expérientiels comme valeur, et de jouer sur la mobilité des personnes. Mais plutôt qu'un phénomène de touristification, on préfère parler d'un phénomène socio-économique postindustriel dont le mouvement est allé

historiquement de la ville à la campagne, en passant par la montagne. Il s'agit de la généralisation de types de transactions dans lesquelles la valeur d'opinion, combinée à un ancrage territorial expérientiel, est particulièrement importante. Dans nos études de cas et plus généralement au regard des espaces non-urbains tels que les territoires alpins, on observe une généralisation des pratiques « urbaines ». On parle de pratiques urbaines par opposition aux pratiques rurales – p.ex. lorsque le phénomène de résidence de montagne (Perlik, 2011) ne traduit pas une « tendance à la ruralisation, mais un comportement urbain ».

Durant la période de modernisation de la société occidentale, jusqu'à la fin du fordisme, l'économie était structurée par la production industrielle. Pour l'ensemble des territoires, il n'y avait pas nécessité d'être attractifs au regard des consommateurs locaux durant le fordisme : le développement du keynésianisme permettait une redistribution locale via les dépenses des salariés, et surtout ces derniers consommaient sur place.

Dans la mesure où nos cas ont connu un développement économique grâce aux revenus présentiels de séjour, la scène territoriale s'est dessinée en porte-à-faux de la plupart des systèmes territoriaux suisses et occidentaux dont le développement dépendait de la production industrielle d'exportation. En d'autres termes, la « monoculture touristique » – qu'elle se traduise sous n'importe quelle forme de présence – n'a pas été contrariée par la « fumée noire et nauséabonde » d'usines (voir Point 6.2.2.e.). Les trois territoires qui nous ont intéressés n'ont jamais connu le profil d'un territoire industriel d'exportation traditionnel. Ils ont développé une économie présentielle comme d'autres ont développé l'industrie manufacturière exportatrice. Cependant la différence est fondamentale : elle consiste pour les territoires industriels traditionnels en une urbanisation par la demande interne (via les dépenses et/ou les dettes des travailleurs), et pour les territoires au profil présentiel en une urbanisation par la demande externe. Du point de vue des autorités locales, l'endettement pour les infrastructures urbaines a été fort dans les deux cas, néanmoins dans le cas des territoires dépendants de flux présentiels le risque de la cessation soudaine de flux existait fortement. Sur le long terme, tandis que l'ensemble des travailleurs gagne en mobilité (mobilité résidentielle, pendularité, mobilité des achats et des loisirs, de la santé, de l'éducation, etc.), les territoires ayant connu une urbanisation par la demande externe ont développé des aménités fortes, car ils n'ont pas que répondu à une demande fonctionnelle locale, mais aussi aux besoins d'urbanisation tout en mettant en scène le patrimoine romantique, et, plus ou moins rapidement, le patrimoine industriel également. En termes de trajectoire et à titre de comparaison, les stations créées « *ex nihilo* » durant le fordisme à l'attention d'une clientèle populaire connaissent une évolution inverse : elles doivent évoluer vers de la fréquentation excursionniste et du séjour étranger, si possible à forte valeur ajoutée, renouvellement de mise en scène allant dans une direction pas nécessairement plus aisée que celle des cas qui nous ont concernés ici.

Les trois cas qui nous ont intéressés en tant que « stations touristiques » sont plutôt concernés par les activités présentielles. Mais au-delà de ces cas, depuis le 19^{ème} siècle, l'économie alpine dépend de la mobilité des biens et des personnes, et présente un profil « productivo-résidentiel » (Davezies & Talandier, 2014) plus ou moins équilibré. Selon les régions, le développement dépend plus ou moins de l'attractivité de consommateur et/ou de l'exportation de biens et services vers des consommateurs situés dans d'autres territoires (cf. Partie II Chapitre 6). Les territoires alpins sont un cas instructif pour d'autres régions (généralement négativement) marquées par une dépendance de sentier principalement productive, et une dynamique d'urbanisation induite par ces activités basiques-ci.

L'économie présentielle a structuré certaines régions et territoires, comme nos cas, ou certaines métropoles. Plus tard, à partir de l'entre-deux-guerres notamment, le potentiel de dépenses et de mobilité a augmenté dans l'ensemble de la population. Globalement, l'économie présentielle reste un phénomène récent, mais un enjeu devenu rapidement fondamental pour l'ensemble des territoires. Au-delà des éléments qualitatifs propres à des études de cas apportés par la présente recherche, d'autres résultats (Segessemann & Crevoisier, 2013, 2015) montrent que la consommation et la dépense sont devenues de plus en plus importantes pour les territoires par rapport à la production industrielle. Davezies et Talandier (2014) montrent quant à eux que « la part des revenus irriguant les territoires et n'ayant que peu à voir avec leur compétitivité productive est énorme [...] ; La structure des bases économiques des territoires, c'est-à-dire les moteurs de leur développement, est très diversifiée, faisant apparaître des territoires très exposés à la concurrence productive mondiale et d'autres beaucoup plus abrités » (p. 9).

Dans les stations touristiques, les lieux de vie et les espaces publics ont été conçus pour les interactions socio-économique dans le cadre des dépenses, et non pas dans celui de la production. La station n'a jamais les attributs d'une ville keynésienne traditionnelle ; les lieux de vie ne sont plus associés à la classe qui produit sur place, mais à celle qui consomme. Ils représentent la réussite sociale, le rang et le prestige (Harvey, 2004, p. 48). **Désormais cette réalité est étendue à l'ensemble des villes et villages, dans la mesure où leur économie dépend plus ou moins de flux préSENTIELS.** Dans ce contexte de « concurrence et division spatiale de la consommation » (Harvey, 2004, p. 56), les enjeux vont « au-delà » des seules redistributions dues au tourisme. « Les investissements dans la création de lieux de vie agréables et dans l'amélioration de la qualité de vie sont toujours élevés. Les investissements qui cherchent à établir de nouveaux modes de division spatiale de la consommation sont notoirement risqués. » Au-delà des stations touristiques aujourd'hui, « la ville doit se montrer innovante, attrayante et créative en matière de style de vie, de culture savante et de mode » (p. 57). Ces éléments font des territoires alpins des cas particulièrement instructifs pour l'ensemble des territoires.

Dans le large mouvement de désindustrialisation des sociétés occidentales aujourd'hui, l'économie présentielle prend une importance fondamentale. Avec d'une part le développement des politiques néo-libérales à partir des années 1980 (la fin du keynésianisme), et l'augmentation de la mobilité des personnes d'autre part, les clés de compréhension des divergences et inégalités entre régions s'articulent autour de la consommation plutôt que du travail – de l'attraction des richesses plutôt que de leur production, tout comme les enjeux de lutte pour la reconnaissance ne se situent plus seulement au niveau du travail, mais aussi de la consommation. Depuis ces trente dernières années, le pouvoir casanier est devenu un enjeu pour les territoires sans qu'il ne soit formulé comme tel. Par exemple il est toujours question de la *création d'emploi* dans les politiques pour le développement de la compétitivité, sans jamais que la question ne se pose de savoir si les salaires générés sur place ne vont pas – comme les bénéfices des entreprises – bénéficier à d'autres territoires. La problématique de la mobilité des capitaux, et surtout via certaines politiques ultra-libérales en matière de fiscalité, retient l'attention, en particulier ces dernières années. Mais au-delà de cet aspect, c'est l'ensemble des enjeux des mobilités qui doivent être considérés ; aux niveaux des scènes concrète, symbolique et marchande. Et puis ce sont surtout les deux aspects de ces mobilités qui doivent être considérés d'un point de vue territorial : positivement et négativement. Lorsqu'un territoire – qui par ailleurs peut être partie prenante d'une confédération ou autre organisation supra-nationale – dénonce la mobilité fiscale des entreprises et des particuliers vers un territoire x mais dépourvoit dans ce même temps un territoire y en attirant des mêmes entreprises et des mêmes particuliers sur son propre territoire

pour des motifs plus ou moins identiques, il y a inconséquence politique au regard des enjeux de mobilités.

Les territoires alpins ont été confrontés très tôt positivement (par l'attraction de consommateurs externes) et négativement (par l'exode rural) économiquement à une problématique qui touche aujourd'hui l'ensemble des régions. De plus, en raison de l'importance de la nature, il a toujours été question de création de valeur (économique) par les hommes avec la nature substantiellement (via l'agriculture) et symboliquement (via le tourisme), une dynamique que se doivent de réapprendre d'autres territoires pour faire face aux enjeux environnementaux.

Nous avons mis en évidence dans cette thèse le fait que les enjeux présents concernent d'autres territoires que les stations touristiques, et que ces cas peuvent être considérés comme des cas symptomatiques des enjeux postindustriels en termes de création de valeur. Vidal (2010) constate que « les conditions de transformation des espaces urbains en lieux touristiques ne relèvent pas uniquement d'un changement de « regard ». Elles procèdent aussi d'opérations techniques d'identification, de classement et de description » (p. 105), autrement dit par un processus de valuation postindustriel. Et, au-delà d'une pratique spécifique, c'est bien d'un système de présences dont il est question. « Ces répertoires apparaissent comme des instruments d'apprentissage de la ville. Ils élaborent un langage usuel qu'il est possible de partager, notamment entre habitants/résidents et visiteurs/voyageurs » (p. 106). **Au-delà des flux, l'enjeu pour les territoires est la mise en scène territoriale, c'est-à-dire l'inscription dans différentes formes de mobilités, qui implique notamment une diversité des présences. Théoriquement, une telle démarche diffère d'une « mise en tourisme » qui implique de laisser de côté les enjeux des activités du productif dans ces territoires.**

Le modèle de scène territoriale renouvelle les perspectives en matière de développement territorial, notamment à partir du moment où l'enjeu du développement régional et urbain se situe au-delà de la « croissance », où la valeur territoriale n'est pas que marchande, où le maintien d'un cadre de vie répond aux attentes des habitants. L'outil de compréhension proposé ici est adapté aux conditions de mobilité des personnes, de l'information et du capital, et aux impératifs du développement durable.

L'approche territoriale présentée dans cette thèse tient compte des enjeux productifs et présents. Elle permet, contrairement aux approches traditionnelles, de prendre acte du fait que grâce à des activités productives, des travailleurs ont un revenu à disposition, mais que ces travailleurs sont mobiles et sont sensibles aux aménités territoriales pour leurs dépenses. C'est la dépense de ce revenu qui importe pour le développement. Une telle clé de lecture permet d'alimenter positivement les débats concernant les politiques cantonales et fédérales en matière d'innovation et d'aménagement. En termes de politiques, de même que les présences et activités basiques et non-basiques se couplent dans les meilleures perspectives de développement, les politiques soutenant les activités basiques et non-basiques devraient pouvoir être considérées comme potentiellement complémentaires, du moins non conflictuelles. Dans cette perspective, une activité telle que l'agriculture n'a pas qu'une importance productive, mais également une importance territoriale en général ; une appréciation mixte de cette activité pourrait être envisagée par les acteurs de manière pragmatique, comme on a pu le voir par exemple à Zermatt. L'agriculture est partagée entre d'un côté sa fonction productrice traditionnelle (l'idéal revendiqué par les acteurs directement, mais aussi politiquement par les conservateurs, et au bénéfice de paiements directs (dans le cas Suisse)) et de l'autre côté par son potentiel plus récent de création de valeur économique par d'autres biais (génération directe de revenus par la vente

des terres, ou valorisation indirecte d'autres terrains via le rôle du paysan-jardinier, également subventionné). Au-delà de cette dichotomie traitée par de nombreuses recherches (p.ex. Forney, 2010 ; Jean, & Lafontaine, 2010), l'approche de la valeur territoriale proposée dans cette thèse permet d'envisager la double facette de cette activité de manière systémique avec d'autres activités sises dans le territoire (activités présentielle et productives).

En ce qui concerne les politiques économiques de manière plus large, « l'ancrage de facteurs » ne doit pas être confondu avec le paradigme classique de l'attraction/répulsion. Au cours des vingt-cinq dernières années, le paradigme de base des politiques publiques en Suisse était celui de la concurrence fiscale (le moins-disant fiscal) afin d'attirer les bénéfices, les revenus, les entreprises (particulièrement les sièges sociaux), les contribuables. **Le paradigme de la mise en scène territoriale s'intéresse non pas aux différentiels avec les espaces environnants, mais bien à la manière dont des facteurs lointains et/ou mobiles interagissent et sont combinés avec des facteurs internes à la région.** Un tel changement de paradigme nous paraît d'autant plus nécessaire que les actuelles politiques de moins-disant fiscal arrivent aujourd'hui au bout de leurs possibilités, pour des raisons surtout politiques. Les effets de la présence concrète via leurs activités plutôt qu'au travers de leur seul profil juridique, conjointement à celle des personnes (locales ou externes), pourraient ainsi être non seulement compris mais également anticipés. Cette démarche semble enfin particulièrement souhaitable dans le contexte des enjeux que pose le développement durable. Sur le plan normatif et des politiques publiques, il s'agit donc de mieux conceptualiser les compétences particulières, les facteurs locaux (aménités, cadre institutionnel...) mais surtout la manière donc ces différents éléments se combinent.

Certaines régions – et Montreux est un exemple particulièrement explicite – comme l'arc lémanique ont connu un phénomène d'urbanisation sur ce modèle dès le début du 19^{ème} siècle. Cette expérience peut être un avantage non négligeable dans le contexte postindustriel. Contrairement aux régions industrielles ou aux régions rurales, les régions touristiques ont eu très tôt des relations marchandes avec le lointain au travers de transactions à caractère postindustriel. Historiquement, par rapport aux aménités présentielle, le potentiel de développement de ces régions est plus étendu ; l'intégration du marché local s'est faite dans un second temps, au moment où celui-ci s'est constitué, lorsque le pouvoir d'achat et le temps libre des habitants du lieu a augmenté. Ce renforcement et cette complexification par la demande locale a permis le développement de la demande externe de ces mêmes biens et services : les activités basiques et domestiques se renforcent mutuellement.

L'opportunité pour un territoire comme la Suisse est de développer le couplage des activités concrètes et références symboliques présentielle et productives sédimentée sur la scène territoriale nationale lors des deux cent dernières années. Un exemple concret d'activité particulièrement représentative et observée à Montreux est celui de l'enseignement, et de l'enseignement « hôtelier » en particulier (voir Annexe Montreux Point 20. Instituts, pensionnats et école hôtelière). Comme dans d'autres filières, ce sont les valeurs enseignées, au-delà des compétences techniques, qui font la particularité de l'enseignement hôtelier en Suisse. Le savoir-vivre, l'hospitalité du quotidien de la bourgeoisie et de l'aristocratie d'antan est constituée en savoir-faire professionnel, et parce que ce quotidien n'est plus une référence banale, sa mise en scène devient exceptionnelle, et potentiellement créatrice de valeur grâce à celui qui veut l'expérimenter. A ce titre en Suisse romande, c'est l'Ecole hôtelière de Lausanne qui fut pionnière sur ce créneau (en 1893) de la transmission de la « culture hôtelière » : « S'il s'agit, d'une part, d'administrer un système opérationnel et logistique particulièrement complexe, il faut savoir d'autre part, créer un environnement exceptionnel pour des clients exigeants en sachant devancer

leurs attentes... »³⁴⁹. On est là sur une professionnalisation, une institutionnalisation de connaissances domestiques, qui, désignées comme telles, n'en constitue pas moins en une innovation (voir Point 2.3. ci-dessous).

Aujourd'hui les territoires doivent s'adapter au fait que les consommateurs sont mobiles. C'est non seulement dans la concurrence dans la division spatiale du travail qu'ils doivent se démarquer, mais de la concurrence dans la division spatiale de la consommation. Et, à ce sujet, « les enjeux vont en l'occurrence au-delà des seules redistributions dues au tourisme, quand bien même celles-ci auraient effectivement leur importance » (Harvey, 2004, p. 56). Si les territoires alpins ont été particulièrement concernés par ces enjeux, on constate que l'attractivité concerne aujourd'hui de très nombreux espaces, notamment avec la mise en scène du patrimoine industriel lorsqu'il n'est pas forcément combiné à la mise en scène du patrimoine romantique. Jusqu'à aujourd'hui, contrairement à certains espaces ruraux et montagnards, le rapport à la ville était principalement fonctionnel, au-delà de ses « centres historiques » relevant du patrimoine romantique. Désormais la ville a une valeur autre que fonctionnelle. C'est dans cet espace que par exemple la « ville verticale » (Brandão M. & Vera Büchel, 2014) est pertinente (et valorisée) ; des bâtiments incarnent symboliquement une ville, y compris dans ses dimensions expérientielles et symboliques.

2.3. Du potentiel du concept de scène territoriale pour de nouvelles conceptions de l'innovation

Dans le paradigme productif, l'innovation consiste en la mise sur le marché d'inventions, la plupart du temps technologiques : l'innovation est « dans les produits », des produits « nouveaux » qu'il faut « créer » (voir Partie I Point 1.2.). Et donc, l'innovation pour les acteurs du tourisme mondial consiste à découvrir de nouvelles destinations (Cacomo et Solonandrasana, 2006). Cette portion de la réalité économique actuelle a fait l'objet de nombreuses recherches, et concentré d'ailleurs la plupart des attentions des chercheurs, comme l'a noté l'équipe MIT (2002), ou encore Cuvelier (1998). Il a également été récemment question de recenser l'évolution de ces « innovations », des nouveaux lieux « mis en tourisme » durant les deux cent dernières années (Antonescu & Stock, 2014). C'est toujours dans l'idée de l'arrivée d'une « pratique d'agrément » qui suppose des installations spécifiques que de telles recherches sont entreprises.

C'est également cette approche traditionnelle de l'innovation qui a été privilégiée dans le travail de recherche historique récent en Suisse romande (Humair et al., 2014), dans le cadre de laquelle a été privilégiée l'analyse des innovations technologiques pour comprendre la dynamique touristique historique d'un point de vue territorial. Ce type d'analyse nous paraît pertinent notamment pour certaines périodes, particulièrement lors de l'amélioration du confort des installations de séjour (avant 1914). Les innovations technologiques en tant que telles constituaient alors d'importants avantages concurrentiels pour les stations s'en étant pourvues. Aujourd'hui, les effets des NTIC sur l'organisation des territoires concernés par le tourisme tendent à faire une telle lecture – l'informatique étant ainsi considérée comme une « innovation technologique » révolutionnant l'industrie touristique. Mais, dans la mesure où les modèles productifs et les considérations statiques de la valeur qu'ils sous-entendent ne problématisent pas

³⁴⁹ www.ehl.ch

le rôle du consommateur, il nous semble que cette grille de lecture soit encore moins adaptée qu'elle ne l'était à un contexte de partage des connaissances antérieur (bouche à oreille, guides touristiques, médias, papier et audiovisuels traditionnels, ...). Alors qu'en est-il d'un point de vue territorial ? En quoi consiste l'innovation au vu des propositions de cette thèse ?

La perspective proposée considère que l'innovation sur une longue période consiste en l'inscription dans de nouvelles formes de mobilités. L'innovation ne concerne pas un territoire (« mettre en tourisme »), mais bien la mise en scène territoriale. Par exemple, on considère que Barbara Taugwalder (Partie II Point 4.2.) innove lorsqu'elle propose aux touristes des boissons dans sa cabane à thé d'Aroleid au début du 20^{ème} siècle : bien que des connaissances domestiques seules soient concernées, il s'agit d'une insertion dans l'économie de marché située dans un territoire unique : sa cabane à Aroleid. Lorsque les acteurs professionnels de l'Office du Tourisme de Montreux développent l'attractivité résidentielle pour les personnes physiques et morales (Partie II Point 6.1.2.c.), il y a innovation. On peut imaginer l'organisation d'une journée d'excursion déconnectée dans la montagne, journée payable en points de fidélité récoltés électroniquement dans un supermarché en échange de données sur la consommation. Ou plus traditionnellement proposer un système de réservation sur Internet à l'échelle d'une vallée assez performant pour qu'il concurrence les sites de réservation en ligne, poids lourd internationaux.

2.4. La valeur territoriale : un système d'enjeux sociaux et économiques

Le développement des mobilités, y compris les mobilités sur le marché, a permis de dépasser les contraintes communautaires dans l'émancipation des individualités (Tönnies) – notamment des femmes. Néanmoins cet individualisme a également eu pour conséquence une perte de repères communautaires, ressurgissant de manière symbolique surtout dans le cadre de l'économie de marché (ces repères socio-culturels construisant le marché), et parfois de manière formelle au travers de régulations institutionnelles locales ou nationales. Allant plus loin encore dans les différentes formes de mobilités, c'est-à-dire jusqu'au désencastrement, le capitalisme international néolibéral « intensifie ses assauts contre la qualité de la vie quotidienne depuis le début des années 1990 » (Harvey, 2011, p. 38), et engendre des phénomènes d'exclusion, etc. La dignité du travailleur est toujours revendiquée, mais, au travers des ONG, des labels etc., c'est la dignité du consommateur qui est devenue un enjeu, avec un écho beaucoup plus fort. Ici également, si le phénomène prend une ampleur considérable dans les dernières années du 20^{ème} siècle, il n'est pas neuf, et constitue même une dimension fréquente des mouvements révolutionnaires via leur caractère urbain – p.ex. la Commune de Paris (Harvey, 2011, p. 39).

Le problème qui se pose dans une société telle que la nôtre, avec l'importance croissante de l'économie présentielle, est qu'il y a non seulement désormais division et compétition au niveau du travail, mais également au niveau de la consommation, et que, ces deux processus ne sont plus systématiquement liés spatialement. Or, comme on l'a vu dans la Conclusion de la Partie II, le foncier est doublement sollicité dans le cas d'activités présentesielles. Ainsi les régulations doivent dans ce cas prêter l'oreille aux valeurs autres que les valeurs marchandes pour garantir la possibilité de vivre, « d'habiter » au sens de Heidegger, aux individus. Car au-delà d'une idéologie mais face aux contraintes environnementales, on peut considérer que fondamentalement, comme le travail, la terre n'est pas « produite » pour être vendue, mais est entretenue pour que les individus puissent vivre. A partir du moment où la terre est considérée comme une marchandise

sans autre forme de régulation que celle des lois du marché, c'est la loi du plus fort – du plus riche – qui prévaut. Mais le résultat de la recherche montre que l'autorégulation du marché – au moins au niveau local, n'est jamais une réalité dans nos cas. L'économie de marché au sens de Polanyi n'est jamais réalisée. Les marchés sont omniprésents, mais la « société de marché » n'existe pas en tant que telle. Cependant ceci n'empêche pas la valeur marchande de prédominer dans l'organisation institutionnelle des territoires.

2.4.1. *Les phénomènes de domination au travers de la consommation*

Traditionnellement dans une perspective marxienne, le mouvement analytique part du travail. Elle part même des *travailleurs urbains*, plutôt que des ouvriers chez Lefebvre (1979). Considérer la consommation comme partie intégrante de l'économie politique, c'est, de la même manière qu'on a « inversé le regard » (Talandier, 2010) du productif au présentiel, inverser le regard dans la critique marxienne. Il ne s'agit pas de nier les effets de domination de classe structurés par la position des acteurs dans le système de production, mais de constater qu'ils ne se donnent plus seulement à voir sur la propriété des moyens de production, parce que ce n'est pas là que la richesse dont la répartition génère des inégalités est créée. Prendre en compte les phénomènes de consommation dans la compréhension des processus de développement nous conduit à considérer, en guise de conclusion ouverte, la problématique de la domination au travers de la consommation.

Le problème de la compréhension des processus de domination est théoriquement comparable à celui de la compréhension des processus de développement : sans la prise en compte du phénomène de consommation, seule une partie de la problématique est abordée. En termes de revendications et de régulations, le problème se retrouve. **Les régulations permettant de limiter les effets de domination sont issues de la situation fordiste de création des richesses par la production, et de leurs dépenses dans un même territoire.** Nous identifions historiquement une tension structurante inhérente au principe de l'économie de marché et de la société moderne (et *a fortiori* postindustrielle). Comme au niveau micro du processus de valuation, le problème se situe autant dans les fins que dans les moyens, l'un et l'autre n'étant issus que d'un sentier individuellement et collectivement parcourus. « Dans un groupe social, une personne adulte possède, à tout moment, des fins tellement standardisées par la coutume qu'elle les considère comme allant de soi sans les examiner, et ne prête attention qu'aux problèmes relatifs aux meilleurs moyens de les atteindre » (Dewey, 2011, p. 134). L'économie de marché est une source contradictoire de constitution du social ; vecteur de lien social au travers des conventions formelles et informelles de l'économie de marché, et source de domination et d'effets indésirables via la domination des logiques capitalistes sur cette dernière. Les deux pôles de la tension que l'on identifie sont les suivants :

- Le regard optimiste sur le développement des mobilités sur le marché et l'espace public :

L'émancipation et la marge de manœuvre individuelle va croissant : le social, la dimension collective, culturelle (p.ex. au travers de l'apparition de conventions). Pour Dubet, il s'agit pour les sciences sociales de considérer une cohésion sociétale malgré « qu'elle transite dans les bagages du néolibéralisme » (Dubet, 2009, p. 135). Autrement dit, si les mobilités sur la scène marchande focalisent ou chassent les intérêts des chercheurs, il n'en reste pas moins que ces mobilités sont

concomitantes à d'autres (symboliques et concrètes), et que ceci considéré en sus des « valeurs économiques », d'autres formes de valeurs constituent le social.

Les mobilités symboliques sont fondamentales. Elles sont le support de constitutions de collectifs au-delà des possibilités concrètes d'interactions dans une certaine proximité géographique, sur la bases d'opinions, d'habitudes, y compris au travers de transactions marchandes. A la manière d'une communauté caractérisée par une vicinité facilement identifiable, ces mobilités nous permettent d'examiner non seulement les présences et les absences dans des territoires mais aussi les « « présences imaginées » et la façon dont des objets divers peuvent porter des présences imaginées au sein et à travers de multiples sortes d'habiter » (Urry, 2005, p. 138).

Face aux défis collectifs actuels, et notamment en termes environnementaux, cette dimension-là de la constitution de collectif ne peut être mise de côté. L'impact de différents acteurs visant à faire considérer un collectif d'individus solidaires dans le cadre de transactions marchandes a un potentiel, face à des enjeux mettant en péril leur survie individuelle et collective. C'est l'idée de la « consommation responsable » : un collectif se forme de manière symbolique en promouvant des valeurs ayant un impact concret spécifique, sans qu'il y ait retour à une structure communautaire. La complexité de l'organisation sociétale étant ce qu'elle est, cette restructuration ne peut se faire que de manière symbolique ; un « sens commun » au sens propre, les traductions institutionnelles étant ensuite concrètement coordonnées à différentes échelles géographiques. Néanmoins, l'atteinte d'objectifs collectifs, par exemple en termes environnementaux, nécessitent la mise en place de régulations. Selon nous, la montée en généralité des conventions informelles et formelles (mais non contraignantes) du marché ne saurait être considérée comme suffisamment efficace. Dans ce mouvement d'institutionnalisation, la question des échelles est fondamentale. A une large échelle, les enjeux collectifs restent abstraits ; dans leur traduction locale, ils peuvent gagner en pertinence pour les acteurs : d'un côté l'ancrage local offre des représentations auxquelles les individus peuvent adhérer, même si les enjeux sont planétaires. D'autre part les régulations locales ne suffisent pas – pour toucher les acteurs économiques agissant dans l'économie de marché et/ou le capitalisme financiarisé, elles doivent être globales.

- Le regard pessimiste sur l'évolution des mobilités sur le marché et l'espace public :

« Le penchant postmoderniste pour la formation de niches, tant dans les choix de style de vie urbain que dans les habitudes de consommation et les formes culturelles, pare l'expérience urbaine contemporaine de l'aura de la liberté de choix – à condition que vous ayez de l'argent » (Harvey, 2011, p. 22). Zukin (1998, 2004) parle de la « domestication par le capuccino », où le problème social ressurgit dans l'organisation urbaine – la fragmentation, voire la ghettoïsation de l'urbain. Pour Dufour (2012), on peut parler de l'illusion du « *divin marché* », qui serait le nouveau grand récit de la société, s'appuyant sur l'illusion d'un marché porteur d'émancipation pour les individus et le collectif, reléguant les schémas de domination relatifs au système de production fordistes sans proposer d'alternative. Car en effet dans le même temps de cette constitution de ce social de moins en moins lisible au travers des loupes (des chercheurs mais de tout citoyen) des mobilités passées, les acquis sociaux s'émiettent, et permettent l'accentuation des phénomènes de domination d'un point de vue territorial. En termes de domination donc, dans une lecture néo-marxienne, d'une part le capitalisme serait performatif en faisant tendre les acteurs à des procédures de quantification systématique des actions ainsi rationalisées et dés-expérientialisant ces mêmes actions. D'autre part, les acteurs-consommateurs seraient dominés par les acteurs du capitalisme, et baignés dans l'illusion d'une émancipation par le marché – les sociologues

décryptant ces mécanismes de marché ne faisant qu'entretenir ce « romantisme » ambiant. C'est sans doute grâce au jeu entre ces deux niveaux que le capitalisme est un phénomène particulièrement remarquable ; dans sa capacité à se renouveler, et à récupérer la critique, en baignant d'illusions socialisantes un monde de plus en plus valable quantitativement et monétairement parlant (Boltanski & Chiapello, 1999).

Le problème actuel, dans une optique marxienne, est que l'émancipation au travers du marché implique une baisse de la qualité de vie (santé, sécurité, mobilité, etc.). Jusqu'ici, l'économie de marché a rimé avec l'émancipation individuelle et collective moyennant la création d'emplois. Mais finalement, les solutions sont parfois passées par un retour en arrière, avec p.ex. « un retour à des conditions de travail (non réglementées et tolérées) dont beaucoup pensaient qu'elles avaient depuis longtemps été bannies d'un monde capitaliste censé être civilisé et civilisant » (Harvey, 2004, p. 62). Mais au-delà de l'emploi lorsqu'il est créé et de ses conditions, c'est au travers de la consommation que les effets de domination se font sentir.

On partage le constat d'une forme de domination et d'exploitation dont le processus n'est plus compréhensible au travers du concept de classes sociales – un concept allant de pair avec la société industrielle – ou plus généralement, selon Marx, en termes de répartition de la propriété des moyens modes de production. Paradoxalement pour Dubet (2009, p. 73), « l'idée de structure sociale décline, alors que les inégalités et surtout la conscience des inégalités se maintiennent ou se renforcent. Au bout du compte, les tenants de l'hégémonie des classes moyennes ne sont pas plus crédibles que ceux du « retour des classes sociales » ». Cette situation se traduit notamment par la construction d'inégalités spatiales, au niveau régional et au niveau macro entre les régions productrices et les régions consommatrices. Le basculement des enjeux de travail aux enjeux de consommation est moins lisible socialement et traduisible politiquement, en raison de ce « détour » présentiel – les enjeux sociaux ont désormais une composante géographique déterminante.

Les opinions institutionnellement informelles constituent la base de la valeur territoriale dans le cadre de l'économie de marché (conventions de type *Max Havelaar*, soit la « pacification par le cappuccino »). Même si *Max Havelaar* est institué formellement (label), ce formalisme repose sur l'informalisme de la convention « d'équité » dans le marché. Or au-delà de la construction du marché, les questions institutionnelles formelles et juridiques sont fondamentales, car elles opèrent simultanément à différentes échelles géo-institutionnelles d'une part, et concernent les dimensions pré-sentielles et productive d'autre part (régulations du marché). Ce lien entre développement des institutions informelles et formelles autour des enjeux du marché mérite une nouvelle (et dernière) digression théorique et historique.

2.4.2. *L'Etat les institutions micro-territoriales : régulation et distinction des mobilités*

La sphère publique s'est dessinée par opposition au pouvoir absolutiste de l'Etat (Partie I Point 2.2.2.). Ceci sous-entend que le « public » qui englobe l'ensemble de la population argumente pour la défense des intérêts de la majorité. L'intérêt général est donc à partir de là dépendant de la somme des intérêts particuliers : c'est le fondement de l'idéologie libérale. « Une fois développée, la sphère publique bourgeoise repose sur l'identité fictive des deux rôles joués par les personnes privées constituant le public : le rôle de propriétaire et celui de pur et simple être humain » (Habermas, 1997 [1978], p. 66). Autrement dit les intentions des protagonistes de l'Etat libéral

pouvaient parfaitement concerner les profits qui pouvaient être tirés du libéralisme dans sa large acception, c'est-à-dire uniquement au niveau individuel, ou alors dans l'idée de l'amélioration de la condition de tout un collectif (la société) : C'est là le paradoxe, collectif et individuel, de l'économie de marché, entre sa régulation ou son libéralisme.

« L'idée que le raisonnement public se fait de lui-même [visant l'intérêt général] est commandée de manière spécifique par les expériences d'ordre privé qui ont pour arrière-plan la subjectivité corrélative du public et de la sphère d'intimité propre à la famille restreinte [spécifique à la bourgeoisie] » (Habermas, 1997 [1978], p. 39). Or le droit privé garantit la sphère privée, il n'est pas concerné par l'intérêt général – en ce sens il est fondamentalement opposé à des régulations imposant des répartitions, comme par exemple aux règlements communautaires bourgeoisiaux de Zermatt. « La fiction d'une justice immanente au marché réglé par la libre concurrence permet d'accréditer l'idée selon laquelle le *bourgeois* et l'*homme*, les propriétaires avec leurs intérêts et de simples individus jouissant d'une certaine autonomie pouvaient être mis sur un même pied d'égalité » (Habermas, 1997 [1978], p. 120). Dans le cas de Zermatt, on a pu voir la résolution de ce paradoxe par la superposition des intérêts « bourgeois » privés qui ne sont quasiment jamais entrés en contradiction avec les intérêts collectifs, dans la mesure où les premiers n'étaient pas véhiculés par l'économie libérale (et même s'y opposaient).

Comme on l'a vu au travers de l'analyse des cas, si l'idéologie libérale s'est développée avec l'économie de marché, d'un point de vue territorial, les institutions concernaient différents cadres transactionnels coexistants. Comme Braudel, « en fait, [nous croyons] aux vertus et à l'importance d'une économie de marché, mais [nous ne croyons] pas à son règne exclusif » (Braudel, 1985, p. 46) (ou au règne des principes théoriques qui sont associés à ce concept par les économistes classiques et néoclassiques). On touche là bien entendu à des conceptions idéologiques et politiques fondamentales. Revendiquer l'Etat au 18^{ème} siècle, c'est revendiquer le libéralisme économique. Le contexte de l'émancipation est fondamentalement différent aujourd'hui ; revendiquer l'Etat c'est revendiquer l'intervention de l'Etat face au libéralisme.

Aujourd'hui la libéralisation économique surpasse les effets du libéralisme politique. Dans sa préface à la 17^{ème} édition, Habermas reconnaît que l'infrastructure de la sphère publique a été modifiée par « le développement des mass media électroniques, l'importance récente de la publicité, l'assimilation croissante de la distraction et de l'information, la centralisation renforcée dans tous les domaines, le déclin de la vie associative libérale, des espaces publics locaux, etc. » (Habermas, 1997 [1978], p. XVI), autrement dit les mobilités dans la scène symbolique et la scène marchande se sont confondues de plus en plus. **Cependant même s'il est selon le mot de Habermas « vassalisé », l'espace public reste l'espace public au sens où c'est dans cette sphère que les interactions se nouent et constituent le social.** D'ailleurs la sociologie critique et les études en réception (p.ex. Hall, 1996) montrent que le consommateur ne s'exprime pas moins qu'un citoyen de la plèbe au 18^{ème} ou au 19^{ème} siècle. Autrement dit il est devenu un bourgeois au sens politique (il a accès à la sphère publique et peut exprimer son raisonnement) mais il ne tire pas les bénéfices économiques de sa position ni d'un point de vue individuel ni d'un point de vue collectif. Ou encore « l'espace public démesurément élargi a retourné contre lui-même le principe de publicité » (Habermas, 1997 [1978], p. XVII). L'opinion n'est pas systématiquement marchandisée, mais la sphère publique dans laquelle cette dernière se déploie, oui. « Le pouvoir médiatique [au sens large] a ravi l'innocence du principe de publicité » (Habermas, 1997 [1978], p. XVI). On a d'ailleurs vu par exemple que la vision du touriste grégaire a été révisée dans les sciences sociales.

Dans ce contexte, les enjeux de l'économie présentielle sont différents de ceux de l'économie productive pour les territoires. L'économie présentielle est sensible car elle suppose la marchandisation de ce qui ne peut être que dangereusement désencastré pour des raisons environnementales, sociales mais également économiquement sur le long terme. Un regard rétrospectif aujourd'hui suffit à constater que le territoire a été mis en lien avec d'autres à travers la scène marchande dans un processus de développement de l'économie présentielle touristique. Mais au travers de ce type de transactions, qui suppose la mobilité des personnes et un processus de création de valeur où joue particulièrement la dimension de l'expérience pratique combinées aux aspects symboliques, la spécificité sociale a le potentiel d'être préservée, voire de générer une valeur territoriale sur le long terme. La réalisation du social au travers des transactions marchandes doit pour nous être investiguée. La scène symbolique n'est pas spécifique à un type de société, mais son association à la scène marchande, oui. Et cette interdépendance est également la source du pouvoir économique. « Toute opinion, tout désir fera de nous des participants dans la création de pouvoir et dans la constitution de valeur économique » (Polanyi, 2000 [1944], p. 349).

La mission de l'Etat aujourd'hui pourrait être considérée comme le protecteur de l'innocence de l'espace public. « L'objectif n'est plus tout simplement l'« abolition » d'un système économique devenu autonome sous sa forme capitaliste et d'un système de domination devenu autonome sous sa forme bureaucratique, mais plutôt la domestication démocratique du *processus* de colonisation des domaines du monde vécu par les impératifs systémiques » (Habermas, 1997 [1978], p. XXIII). Or, il nous semble que lorsque l'on parle de transactions situées dans un espace complètement considéré par les acteurs comme strictement symbolique (par exemple les médias électroniques ou la finance), on parle d'un espace qui n'est plus public parce qu'il y a déni de l'ancrage des actions menées dans cet espace, qui pourtant sont réelles. **Et c'est à l'Etat de faire en sorte que cet ancrage soit lisible.** Aujourd'hui, l'Etat est toujours lié à l'espace public, mais l'espace public est interdépendant des lois de l'économie de marché.

« Les nouveaux flux et réseaux mondiaux ont généré une nouvelle exigence fonctionnelle. Leurs conséquences doivent être régulées par les Etats. Cette exigence générée par la mondialisation est en passe de transformer les Etats, qui cessent peu à peu d'être des régulateurs endogénistes des peuples (à la Foucault), pour devenir des Etats exogénistes, facilitant diverses mobilités, les régulant, et réagissant à leurs conséquences » (Urry, 2005, p. 30). L'Etat régule les frontières entre les diverses formes de mobilités. Dans un partenariat avec les territoires à moindre échelle, il régule les mobilités elles-mêmes. La diversité des échelles est nécessaire car « Les marchés pour le travail, la terre et la monnaie sont faciles à distinguer ; mais il n'est pas si facile de distinguer les parties d'une culture dont le noyau est formé, respectivement, par des êtres humains, par leur environnement naturel et par des organisations de production. L'homme et la nature font pratiquement un dans la sphère culturelle ; et l'aspect pécuniaire de l'entreprise de production ne concerne que l'un des intérêts vitaux du point de vue social, à savoir l'unité et la cohésion de la nation » (Polanyi, 2000 [1944], p. 233).

D'un point de vue présentiel, le marché de ces espaces doit être régulé voire démarchandisé pour maintenir une certaine valeur, y compris économiquement parlant comme on l'a vu avec l'importance de la diversité au sein du système territorial présentiel, mais également d'un point de vue social, pour permettre aux individus leur libre circulation dans l'espace, la jouissance du patrimoine romantique, même si elle n'engendre pas de flux de revenus. Le travail, la terre et l'argent sont des éléments essentiels de l'industrie, et doivent être organisés en marchés. Le

problème est que ces éléments, dans la mesure où ils ne sont pas « produits » pour être vendus, ne *peuvent pas* être des marchandises : « Le travail n'est que l'autre nom de l'activité économique qui accompagne la vie elle-même – laquelle, de son côté, n'est pas produite pour la vente mais pour des raisons entièrement différentes –, et cette activité ne peut pas non plus être détachée du reste de la vie, être entreposée ou mobilisée ; la terre n'est que l'autre nom de la nature, qui n'est pas produite par l'homme ; enfin, la monnaie réelle est simplement un signe de pouvoir d'achat qui, en règle générale, n'est pas le moins du monde produit, mais est une création du mécanisme de la banque ou de la finance d'Etat » (Polanyi, 2000 [1944], p. 122). Autrement dit, ce sont des marchandises « fictives ».

Ainsi, conclure à l'idée d'une valeur territoriale qui n'est pas uniquement marchande, c'est relativiser la primauté du cadre transactionnel tel qu'il est défini par le néo-marginalisme et le néo-classicisme, et qui a guidé les politiques néo-libérales occidentales des trente dernières années. Un élément particulièrement important dans la digression qui précède est le rapport entre la propriété et l'espace public. Là où la propriété des moyens de production était l'enjeu quasi principal dans un contexte fordiste, la propriété foncière est un enjeu fondamental dans le cadre de l'économie postindustrielle et particulièrement de l'économie présentielle : « « Terre » et « paysage » sont deux pratiques concurrentes qui entrent surtout en contradiction lorsque ceux qui cherchent à contempler le paysage veulent « habiter » provisoirement sur la terre. Les conséquences dépendent de la façon dont ces « consommateurs de paysages » pénètrent sur la terre, de combien de temps ils y restent, du type d'intrusion sensorielle qu'ils effectuent, de leurs exigences pendant le temps qu'ils jouissent du paysage, des pratiques marchandes qu'ils vont susciter pour servir leurs besoins, de leur manière de se déplacer à travers les terres et du type de regard qu'ils cherchent à exercer. » (Urry, 2005, p. 142) C'est à travers le marché foncier que passe la lutte contre la domination. Or les réglementations étatiques n'ont pas suffi à limiter le développement de la domination via les lois du marché. Mais que ce soit au milieu du 19^{ème} siècle avec la grande bourgeoisie ou au 21^{ème} siècle avec p.ex. le phénomène de résidence des retraités dans des pays étrangers, le processus est comparable, et grandissant : « De nouveaux genres de communautés pouvaient être construits [via l'urbanisation du capital], promus commercialement et vendus dans une société où l'identité personnelle commençait à relever plus de la manière de dépenser son argent sur le marché que de l'appartenance de classe. Les lieux de vie étaient destinés à représenter la réussite sociale, le rang et le prestige » (Harvey, 2004, p. 48).

Géographiquement, les zones alpines sont particulièrement illustratives de ce phénomène. Elles peuvent, dans une perspective scientifique, être, dans la même idée que chez Perlik (2012), considérées comme des « laboratoires » des processus socio-économiques « post-matérialiste ». Plus généralement d'ailleurs pour Perlik (2012, p. 33), « les régions de montagnes sont particulièrement aptes à indiquer le changement social, dans la mesure où elles montrent d'une manière particulière les effets spatiaux de la dévalorisation des systèmes productifs existants et la réorganisation des alternatives de valeurs ajoutées. Cette évolution spatiale est notamment manifeste dans les changements dans l'utilisation des espaces, dans les nouvelles structures des acteurs impliqués et dans l'évolution des modèles culturels qui prennent tous un caractère de plus en plus urbain. »

« Au niveau institutionnel, la réglementation étend et restreint à la fois la liberté, seule la balance des libertés perdues et gagnées a un sens. C'est vrai aussi bien des libertés juridiques que des libertés réelles » (Polanyi, 2000 [1944], p. 343). En Suisse la structure fédéraliste a impliqué une temporalité plus lente dans l'institutionnalisation du libéralisme, particulièrement pour les territoires alpins. L'économie de marché a été imposée en Angleterre, elle est négociée dans les

territoires alpins suisses. L'organisation complètement différente de la société qu'impose l'économie de marché n'a pas été instaurée de manière brutale dans ces territoires : le travail et la terre ne deviennent pas du jour au lendemain des marchandises, elles le deviennent par volonté individuelle des acteurs locaux. Au-delà du modèle de flux permettant la compréhension de trajectoires passées, le modèle suggéré de scène territoriale peut être également mobilisé dans le but de développer une stratégie présente : sinon pour développer l'attractivité, du moins pour gérer les acquis – ce qui dans une perspective de développement durable n'est pas moins compliqué. Néanmoins le changement de regard de l'économie présente permet un recentrage sur des enjeux existentiels d'un point de vue sociétal : **qu'est-ce qui, à long terme, peut simplement nous permettre d'être présents ?** En tant que consommateur et en fonction de son pouvoir d'achat, mais surtout en tant que citoyen, résident, excursionniste, bref en tant qu'individu libre de *profiter* du territoire.

3. Contraintes et limites

Cette thèse a été réalisée dans le cadre d'un projet de recherche plus large, qui proposait un cadre conceptuel et un cadre méthodologique pour la recherche. La contrainte principale pour cette thèse a été de répondre aux impératifs du projet tout en proposant une démarche autonome dans le champ de l'économie territoriale. La question de recherche posée au départ du projet de recherche, celle de la compréhension des trajectoires de trois stations touristiques sur cent cinquante années, laissait une grande marge de manœuvre dans la conduite de la recherche. Négocier cette marge de manœuvre a nécessité pour la thèse réalisée par la suite, avec une prise de distance avec le cadre conceptuel défini au départ. Grâce à cette marge de manœuvre conceptuelle, nous avons pu construire un argument épistémologique, méthodologique et théorique.

La seconde contrainte principale de cette recherche a été le temps imparti pour effectuer le travail (3 années, prolongées de 6 mois). Ce temps limité a exclu dès le départ une démarche de récolte de données exhaustive, c'est-à-dire une démarche de recherche classique dans le champ de l'histoire, où généralement un corpus de données (si possible inédites) est investigué. Mais même dans une démarche s'inscrivant plus généralement dans le champ des sciences sociales (récolte de données quantitative par échantillon ou de données qualitatives à tel ou tel moment selon la démarche de recherche adoptée), ici nous avons été contrainte de nous adapter à une démarche de recherche déterminée dans le cadre du projet. Les choix opérés quant au fait de privilégier tel ou tel type de source par exemple au fil du travail ont toujours été opérés au regard de l'avancée du travail dans son ensemble, c'est-à-dire que nous avons systématiquement privilégié l'atteinte de l'objectif général de la réalisation du projet et de la thèse. Concrètement par exemple, lorsque nous avons réalisé le potentiel d'une source telle que les taxes industrielles, non seulement la recherche de terrain pour le cas de Montreux était considérée comme close, mais au vu de l'ampleur du territoire concerné par rapport aux deux autres, une telle récolte de données pour ce cas aurait été impossible.

Une autre conséquence du temps relativement court imparti concerne l'élaboration du présent manuscrit. Parce que l'élaboration des concepts et de l'argumentation s'est faite au fil de la recherche, au fil des incessants allers-retours entre théorie et terrain, la hiérarchisation des éléments aurait pu être différente. Surtout, l'articulation de la présente démonstration aurait pu

peut-être, avec du recul sur le terrain et sur la conceptualisation, gagner en clarté et en simplicité. Au vu du temps imparti pour effectuer une thèse de doctorat actuellement par le FNS, c'est sans doute la simplicité qui caractérise la démarche attendue de la part des doctorants, concrètement la procédure de test de modèles d'ores et déjà établis. Ce n'est pas le parti que nous avons pris. Nous avons souhaité aller au bout de notre réflexion, des questions sociologiques que la problématique en économie territoriale à propos du tourisme suggérait. On peut nous le reprocher, car avec une moindre ambition, le document serait probablement plus accessible. Toutefois, d'une part, nous aurions eu l'insatisfaction de ne pas aller jusqu'au bout, d'autre part, nous pensons que le cadre conceptuel proposé est pertinent, qu'il a une portée générale, et qu'une démarche plus ciblée n'aurait probablement pas permis d'atteindre ce résultat. Cette manière de faire a donc permis d'atteindre l'objectif, en dépit du peu de temps à disposition.

Une autre conséquence du temps relativement court imparti était la limitation des analyses possibles de phénomènes présentés pourtant dans l'argumentation ci-présente. Le processus de recherche a consisté en des allers-retours entre la construction conceptuelle et la récolte de données. A aucun moment nous n'avons connu la situation suivante (idéale dans un processus de recherche) : des concepts stabilisés d'un côté, une grille analytique, et des données récoltées systématiquement en fonction de cette grille. Par exemple, nous aurions voulu approfondir l'analyse des effets de couplage entre les différentes présences et/ou activités productives, en particulier de l'influence indirecte des locaux et des valuations non-marchandes sur l'attractivité du territoire. Mais dans cet exemple comme dans d'autres, non seulement cette démarche aurait nécessité un investissement en temps considérable de récolte de données supplémentaires, mais elle aurait nécessité un investissement également considérable pour le temps de l'analyse. Ceci dit, cet idéal dépasse le cadre des contraintes et limites de cette recherche et nous amène directement aux nouvelles possibilités de recherche.

4. Nouvelles possibilités de recherche

Les nouvelles possibilités de recherche consisteraient à développer des enquêtes sur des terrains historiques et actuels à propos de l'organisation socio-économique du territoire en termes de scène territoriale. Cette organisation suscite l'émergence de différentes innovations non seulement au niveau de l'économie productive mais également au niveau de l'économie préentielle (argument du point 2.3 ci-dessus). L'innovation consisterait à promouvoir le collectif sur le long terme, tout en assurant l'émancipation des individus. Plus que la génération de revenus (ou la fameuse création d'emplois), c'est plutôt le maintien de la qualité de vie (ou plus fondamentalement de la vie) qui serait la notion centrale et donc son fondement idéologique : on pourrait parler de développement de la « prospérité » (Jackson, 2010).

Avec ou sans ce fondement idéologique, dans une future recherche partant des éléments mis en évidence dans cette thèse (les enjeux de l'organisation socio-économique territoriale en tant que scène), différentes pistes peuvent être mentionnées :

- Questionner spécifiquement les dimensions expérientielles, marchandes et symboliques de la valeur territoriale à de multiples temps t pour les différents cas en sélectionnant des corpus de données permettant des comparaisons systématiques. Par exemple, procéder à

des entretiens pour approcher la dimension expérientielle, retracer l'évolution des tarifs moyens des nuitées en hôtellerie, retracer les mentions du territoire dans tel ou tel guide touristique, ou ses évaluations sur tel ou tel site de voyage.

- Le cadre conceptuel développé pourrait se prêter à une analyse quantitative des présences, pour une analyse de la situation actuelle (et historique dans la mesure de la disponibilité des bases de données). Il pourrait être appliqué à d'autres territoires, notamment les métropoles. Les terrains investigués pourraient l'être à différentes échelles, et des comparaisons pourraient être effectuées, notamment à l'international.
- Ce cadre permettrait également de comprendre la situation de régions industrielles aujourd'hui (l'hypothèse d'un déficit de valeur territoriale en raison d'un manque d'économie présente, par exemple pour l'arc jurassien).
- Une liste d'indicateurs pourrait être suggérée pour apprécier la valeur d'un territoire, pour l'analyse de données quantitatives (qualité de vie, satisfaction des visiteurs, prix du foncier, prix des biens à la consommation, etc.).
- Une recherche pourrait approfondir la question de la diversité, notamment en questionnant les *liens forts* et *liens faibles* (comme dans l'approche de la *related variety*), l'équivalent que pourrait prendre ces variables dans l'application que l'on fait de ce concept avec la scène territoriale (p.ex. le lien entre la valeur monétaire d'un bien et son ancrage spatial, au-delà des variations de coût de production, purement substantiels).
- Des recherches pourraient être menées concernant la scène symbolique des territoires, moins investiguée du moins d'un point de vue historique que les dimensions concrètes. Par exemple, la présence médiatique de tel territoire, etc.
- Des recherches pourraient être entreprises en partant de la littérature sur la théorie de la régulation, tenant compte des distinctions entre les formes de vie économique et les différentes présences évoquées ici. Autrement dit, poser une problématique en termes d'inégalités plutôt que de partir d'une problématique territoriale.
- Des recherches ethnologiques pourraient être menées pour investiguer le phénomène transactionnel, au-delà des enquêtes de « satisfaction » (marketing). Ceci pourrait être documenté par l'observation et par des entretiens avec des consommateurs et des producteurs.

BIBLIOGRAPHIE

1. Littérature théorique

- Adam, B. (1990). *Time and social theory*. Cambridge: Polity
- Ambiaud, E., Blanc, M., & Schmitt, B. (2004). Les bassins de vie des bourgs et petites villes: une économie résidentielle et souvent industrielle. *Insee Première*, 954, 43-47.
- Amirou, R. (1994). Le tourisme comme objet transitionnel. *Espaces et sociétés*, 76, 149-167.
- Anthony, G. (1994). *Les conséquences de la modernité*. Paris: L'Harmattan.
- Antonescu, A., & Stock, M. (2014). Reconstructing the globalisation of tourism: A geo-historical perspective. *Annals of Tourism Research*, 45, 77-88.
- Asheim, B. (1995). Industrial districts as "learning regions". A condition for prosperity? Oslo: Studies in technology, innovation and economic policy, University of Oslo.
- Asheim, B. (1997). 'Learning regions' in a globalised world economy: towards a new competitive advantage of industrial districts. In M. Taylor & S. Conti (Eds.), *Interdependant and Uneven Development. Global-local perspectives* (143-176). Aldershot: Ashgate.
- Asheim, B., Cooke, P., & Martin, R. (2006). *Clusters and Regional Development; Critical Reflections and Explorations*.
- Asheim, B., & Hansen, H. K. (2009). Knowledge Bases, Talents, and Contexts: On the Usefulness of the Creative Class Approach in Sweden. *Economic geography*, 85(4), 425-442.
- Aydalot, P. (1985). *Economie régionale et urbaine*. Paris: Economica.
- Aydalot, P. (1986). *Milieus innovateurs en Europe*. Paris: GREMI.
- Bachelard, G. (1957). *La Poétique de l'espace*. Paris: PUF.
- Bærenholdt, J. O. (2004). *Performing tourist places*. Farnham: Ashgate Publishing, Ltd.
- Bairoch, P., & Körner, M. H. (1990). *La Suisse dans l'économie mondiale* (Vol. 5). Genève: Droz.
- Bätzing, W. (2003). *Die Alpen : Geschichte und Zukunft einer europäischen Kulturlandschaft* (2., aktualisierte und völlig neu konzipierte Fassung ed.). München: C.H. Beck.
- Baudrillard, J. (1976). *L'échange symbolique et la mort*. Paris: Gallimard.
- Baudrillard, J. (1985). *Le miroir de la production: ou l'illusion critique du matérialisme historique*. Paris: Editions Galilée.
- Baudrillard, J. (2009 [1998]). *Société de consommation: Ses mythes, ses structures*. Paris: Denoël.
- Bauman, Z. (1993). *Postmodern ethics*. Oxford: Blackwell.
- Bazzoli, L., & Dutraive, V. (2000). J.R.Commons: L'économie institutionnaliste. *Géographie, Economie, Société*, 2(2), 1-24.
- Becattini, G. (1992). Le district industriel: milieu créatif. *Espace et Société*, 66 (67), 147-163.
- Beck, U. (1986). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris: Flammarion.
- Beckert, J. (2011). The Transcending Power of Goods: Imaginative Value in the Economy. In J. Beckert & P. Aspers (Eds.), *The Worth of Goods: Valuation & Pricing in the Economy* (pp. 106-128). Oxford: Oxford University Press.
- Beckert, J. (2012). *Capitalism as a System of Contingent Expectations. Toward a Sociological Microfoundation of Political Economy*. Max Planck Institute for the Study of Societies, Discussion paper, Cologne.

- Beckert, J., & Aspers, P. (Eds.). (2011). *The Worth of Goods. Valuation & Pricing in the Economy*. New York: Oxford University Press.
- Belhassen, Y., & Caton, K. (2006). Authenticity matters. *Annals of Tourism Research*, 33(3), 853-856.
- Bell, D. (1976). *Vers la société postindustrielle*. Paris: Robert Laffont.
- Bell, C., & Newby, H. (1976). Communion, communalism, class and community action: the sources of new urban politics. In D. Herbert & R. Johnston (Eds.), *Social areas in cities* (Vol. 2). Chichester: Wiley.
- Benjamin, W. (2013 [1955]). *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*. Paris: Petite bibliothèque Payot.
- Benko, O., & Lipietz, A. (Eds.). (1992). *Les régions qui gagnent*. Paris: PUF.
- Berque, A. (1995). *Les raisons du paysage: de la Chine antique aux environnements de synthèse*. Malakoff: Fernand Hazan.
- Berset, A., & Crevoisier, O. (2006). Circulation of Competencies and Dynamics Regional Production Systems. *International Journal on Multicultural Societies*, 8(1), pp.61-83.
- Berset, A., Weygold, S. A., Crevoisier, O., & Hainard, F. (2000). *Main d'oeuvre étrangère et diversité des compétences. Quelle valorisation dans les entreprises*. Paris, Montréal: L'Harmattan.
- Bidet, A., Quéré, L., & Truc, J. (2011). Ce à quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs. In J. Dewey (Ed.), *La formation des valeurs*. Paris: La Découverte.
- Billaudot, B. (2005). Le territoire et son patrimoine. *Géographie, Economie, Société*, 7(1), 83-107. doi: 10.3166/ges.7.83-107
- Blondeau, C., & Sevin, J.-C. (1994). Entretien avec Luc Boltanski : une sociologie toujours mise à l'épreuve. *Ethnographiques.org [en ligne]*, no 5.
- Boltanski, L. (2009). *De la critique: précis de sociologie de l'émancipation*. Paris: Gallimard.
- Boltanski, L., & Chiapello, E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris: Gallimard
- Boltanski, L., & Thévenot, L. (1991). *De la Justification, les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard.
- Boorstin, D. J. (1964). *The Image: A Guide to Pseudo-Events in America*. New York: Atheneum.
- Boschma, R. (2014). Towards an evolutionary perspective on regional resilience. *Regional Studies* (ahead-of-print), 1-19.
- Boschma, R., & Iammarino, S. (2009). Related variety, trade linkages, and regional growth in Italy. *Economic geography*, 85(3), 289-311.
- Boschma, R. A., & Frenken, K. (2005). Why is economic geography not an evolutionary science? Towards an evolutionary economic geography. *Journal of Economic Geography*, 6.
- Boschma, R. A., & Lambooy, J. G. (1999). Evolutionary economics and economic geography. *Journal of Evolutionary Economics*, 9(4), 411-429.
- Bourdeau, P., Daller, J.-F., & Martin, N. (2012). *Les migrations d'agrément: du tourisme à l'habiter* (N. Martin, P. Bourdeau & J.-F. Daller Eds.). Paris: L'Harmattan.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1984). Espace social et genèse des "classes". *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52(1), 3-14.
- Boyer, M. (2000). *Histoire de l'invention du tourisme, 16ème-19ème siècle; Origine et développement du tourisme dans le Sud-Est de la France*. Paris: Ed. de l'Aube.
- Braidotti, R. (1994). *Nomadic subject*. New York: Columbia University Press.
- Brandão, M., & Vera Büchel, N. (2014). De Rotterdam ou la théâtralisation de la densité *les Cahiers de l'Aspan*, 32e année, 1-15.
- Braudel, F. (1979). *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*. Paris: Armand Collin.

- Braudel, F. (1985). *La dynamique du capitalisme*. Paris: Flammarion
- Bruner, E. M. (1991). Transformation of self in tourism. *Annals of Tourism Research*, 18(2), 238-250.
- Burgelin, O. (1967). Le tourisme jugé. *Communications*(10), 31.
- Butler, R. (1980). The Concept of the Tourist Area Cycle of Evolution: Implications for Management of Resources. *Canadian Geographer*, 24, 5-12.
- Butler, R. (2006). The Conceptual Context and Evolution of the TALC. In R. Butler (Ed.), *The tourism area life cycle* (Vol. 2, pp. 1-6).
- Cacomo, J.-L., & Solonandrasana, B. (2006). *L'innovation dans l'industrie touristique. Enjeux et Stratégie*. Paris: L'Harmattan.
- Callon, M. (2009). La formulation marchande des biens. In F. Vatin (Ed.), *Evaluer et valoriser: une sociologie économique de la mesure* (pp. 247-269). Toulouse: Presses Universitaires du Mirail.
- Callon, M., Méadel, C., & Rabeharisoa, V. (2000). L'économie des qualités. *Politix*, 13(52), 211-239.
- Camagni, R. (2005). *Economía urbana*. Barcelona: Antoni Bosch.
- Camagni, R., Maillat, D., & Matteaccioli, A. (2004). *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*. Neuchâtel : GREMI (Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs), Institut de recherches économiques et régionales.
- Carlier, E., Dawance, J., Barthe-Batsalle, H., Bellayachi, A., Harou, R., Neri, P., ... Servais, M. (2006). *L'économie résidentielle en Wallonie*. Travaux de recherches de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT): Etude IV: L'économie résidentielle. Bruxelles.
- Carrière, J. P. (2009). Les enjeux de l'économie "présentielle" pour la mise en œuvre de "projets de territoire" dans les espaces ruraux. Réflexions à partir d'expériences françaises. *Analele Universitatii din Oradea, Tom XIX (Seria Geografie)*, 17-26.
- Cassidy, T. D., & Bennett, H. R. (2012). The Rise of Vintage Fashion and the Vintage Consumer. *Fashion Practice: The Journal of Design, Creative Process & the Fashion*, 4(2), 239-262.
- Castells, M. (1999). *L'ère de l'information: Fin de millénaire*. Paris: Fayard.
- Chantelat, P. (2002). La Nouvelle Sociologie Economique et le lien marchand: des relations personnelles à l'impersonnalité des relations. *Revue française de sociologie*, 43(3).
- Chantelat, P. (2004). La sociologie économique des marchés et ses rapports à la microéconomie: controverses, impasses et perspectives. *Cahiers internationaux de sociologie*, 117(2004/2).
- Chartier, R. (2010). Pour un usage libre et respectueux de Norbert Elias. *Vingtième Siècle*, 106(2).
- Christaller, W. (1955). Beiträge zu einer Geographie des Fremdenverkehrs. *Erdkunde*, 9(1), 1-19.
- Claval, P. (2008). Espace et territoire, Les bifurcations de la science régionale. *Géographie, Economie, Société*, 10, 157-184.
- Clivaz, C. (2013). Acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires; L'émergence d'un nouveau modèle de développement pour les stations de sports d'hiver suisses ? *Journal of Alpine Research/ Revue de géographie alpine* ([En ligne], Rebond, Le 11 mars 2012 en Suisse : limiter les résidences secondaires, les enjeux d'une votation).
- Clivaz, C., & Nahrath, S. (2010). Le retour de la question foncière dans l'aménagement des stations touristiques alpines en Suisse. *Journal of Alpine Research/Revue de géographie alpine* (98-2).
- Coe, N. M., Dicken, P., & Hess, M. (2008). Global production networks: realizing the potential. *Journal of Economic Geography*, 8(3)
- Cohen, E. (1988). Authenticity and commoditization in tourism. *Annals of Tourism Research*, 15(3), 371-386.

- Colletis-Wahl, K., Corpataux, J., Crevoisier, O., Kebir, L., Pecqueur, B., & Peyrache-Gadeau, V. (2008). The territorial economy: a general approach in order to understand and deal with globalisation. In Aranguren M-J., Iturrioz C., Wilson J. R. (Eds.), *Networks, Governance and Economic Development: Bridging Disciplinary Frontiers* (pp. 21-29). Cheltenham: Networks.
- Commons, J. (1934). *Institutional Economics* (Vol. 1). Madison: University of Wisconsin Press.
- Cooke, P. (2001). Regional Innovation Systems, Clusters, and the Knowledge Economy. *Industrial and Corporate Change*, 10(4).
- Cooke, P. (2008). Regional innovation systems: origin of the species. *International Journal of Technological Learning, Innovation and Development*, 1(3), 393-409.
- Cooke, P., & Lazzeretti, L. (Eds.). (2008). *Creative Cities, Cultural Clusters And Local Economic Development* (ed.). Cheltenham: Edward Elgar Publishing.
- Corpataux, J., & Crevoisier, O. (2007). Economic theories and spatial transformations clarifying the space-time premises and outcomes of economic theories. *Journal of Economic Geography*, 7(2007), 285-309.
- Corpataux, J., & Crevoisier, O. (2013). L'espace perdu de l'ANT et des social studies of finance: pour une approche territoriale de la finance. *Working paper MAPS*.
- Corpataux, J., Crevoisier, O., & Theurillat, T. (2009). The Expansion of the Finance Industry and Its Impact on the Economy: A Territorial Approach Based on Swiss Pension Funds. *Economic geography*, 85(3), 313-334.
- Courlet, C. (2008). *L'économie territoriale*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Cousin, S. (2006). Le "tourisme culturel", un lieu commun ambivalent. *Anthropologie et Sociétés*, 30(2).
- Crédit Suisse (2011). *Swiss Issues Branches; Le tourisme en Suisse - Stations de ski en concurrence*.
- Crevoisier, O. (1993). *Industrie et régions : les milieux innovateurs de l'Arc jurassien*. Neuchâtel : EDES.
- Crevoisier, O. (2000). Les milieux innovateurs et la ville. In O. Crevoisier & R. Camagni (Eds.), *Les milieux urbains: innovation, systèmes de production et ancrage* (GREMI, EDES ed., pp. 7-32). Neuchâtel: EDES.
- Crevoisier, O. (2006). L'approche par les milieux innovateurs: état des lieux et perspectives, *Milieux innovateurs* (pp. 154-169). Paris : Economica.
- Crevoisier, O. (2010). La pertinence de l'approche territoriale *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, 969-985.
- Crevoisier, O. (2011). *Dynamiques territoriales de connaissance et milieux ancreurs en Europe*. La circulation du capital. Université de Neuchâtel. Neuchâtel.
- Crevoisier, O., & Jeannerat, H. (2009). Les dynamiques territoriales de connaissance : relations multilcales et ancrage régional. *Revue d'économie industrielle*, 128(4), 77-99.
- Crouch, D. (2003). Spacing, performing, and becoming: tangles in the mundane. *Environment and Planning A*, 35(11), 1945-1960.
- Cuvelier, P. (1998). *Anciennes et nouvelles formes de tourisme ; Une approche socio-économique*. Paris: Ed. L'Harmattan.
- Darbellay, F., Clivaz, C., Nahrath, S., & Stock, M. (2011). Approche interdisciplinaire du développement des stations touristiques. Le capital touristique comme concept opératoire. *Mondes du tourisme*, 4, 36-48.
- Davezies, L. (2004). Formes de développement des territoires et pauvreté. *Les travaux de l'Observatoire 2003-2004, L'OEil, Université Paris 12, Institut d'urbanisme de Paris, Creteil*, 415-435.

- Davezies, L. (2009). L'économie locale «résidentielle». *Géographie, Economie, Société*, 11(1), 47-53.
- Davezies, L., & Lejoux, P. (2003). *Un train peut en cacher un autre: derrière l'économie productive, attention à l'économie présentielle*. Paper presented at the XXXIXème Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française, Lyon.
- Davezies, L., & Pech, T. (2014). *La nouvelle question territoriale*. Paris : Terra Nova.
- Davezies, L., & Talandier, M. (2014). *L'émergence de systèmes productivo-résidentiels*. Paris: La documentation française.
- David, T. (2003). Croissance économique et mondialisation. Le cas de la Suisse (1870-1914) In M. Hans-Jörg Gilomen, Béatrice Veyrassat (Ed.), *La globalisation – chances et risques. La Suisse dans l'économie mondiale 18e-19e siècles*. Zurich Chronos.
- de Courten, P. (1929). *La commune politique valaisanne*. Sion: Imprimerie Félix Aymon.
- Debarbieux, B. (2013). Le paysage alpin, impossible bien commun de la Suisse et des Suisses? *Journal of Alpine Research/ Revue de géographie alpine* ([En ligne], Rebond, Le 11 mars 2012 en Suisse : limiter les résidences secondaires, les enjeux d'une votation).
- Deleuze, G., & Guattari, F. (1980). *Capitalisme et schizophrénie 2: Mille plateaux*. Paris: Les Editions de Minuit.
- Dewailly, J.-M. (2005). Mise en tourisme et touristification. In A. R. e. alii (Ed.), *Tourisme et souci de l'autre. En hommage à Georges Cazes*. Paris: L'Harmattan.
- Dewey, J. (2011). *La formation des valeurs*. Paris: Les Empêcheurs de penser en rond-La Découverte.
- Textes traduits dans le recueil :
- « Théorie de la valuation » : « Theory of valuation », texte initialement publié dans *International Encyclopedia of Unified Science*, vol. II, Chicago, The University of Chicago Press, 1939, p. 1-67. Repris dans *The Later Works (1925-1953)*, Carbondale, Southern Illinois University Press, vol. 13, p. 189-251.
 - « Les objets de la valuation » : « The objects of valuation », *The Journal of Philosophy, Psychology and Scientific Methods*, 10, vol. XV, 1918, p. 253-258. Repris dans *The Middle Works (1899-1924)*, Carbondale, Southern Illinois University Press, vol. XI, p. 3-9.
 - « Valeur, référence objective et critique » : « Value, objective reference and criticism », *The Philosophical Review*, 4, vol. XXXIV, 1925, p. 313-332. Repris dans *The Later Works (1925-1953)*, Carbondale, Southern Illinois University Press, vol. 13, p. 78-97.
 - « Quelques questions sur la valeur » : « Some Questions about Value », *The Journal of Philosophy*, 17, vol. XXXXI, 1944, p. 449-455. Repris dans *The Later Works (1925-1953)*, Carbondale, Southern Illinois University Press, vol. 13, p. 101-108.
- Di Méo, G. (1994). Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle. *Espaces et sociétés*(4), 15-34.
- Doré, G. (2009). *Attractivité retrouvée des zones rurales: atouts et risques de l'économie résidentielle*. Faculté de sciences économiques de Poitiers, Laboratoire CRIEF-TEIR.
- Dosi, G., & Nelson, R. R. (1994). An introduction to evolutionary theories in economics. *Journal of Evolutionary Economics*, 4(3), 153-172.
- Dritsas, M. e. (2014). *Tourism and crisis in Europe XIX-XXI centuries: historical, national, business history perspectives*. Athens: Economía.
- Dubé, F. (1994). *Sociologie de l'expérience* (Vol. 1194). Paris: Seuil.
- Dubé, F. (2009). *Le travail des sociétés*. Paris: Seuil.
- Duboeuf, T. (2006). Pouvoir local et stratégies foncières en stations de montagne françaises: quelle durabilité du développement touristique local et quels enjeux pour la gouvernance? *Revue de géographie alpine*, 94(1), 33-41.
- Duchet, R. (1949). *Le tourisme à travers les âges, sa place dans la vie moderne*. Paris: Vigot Frères Editeurs.

- Dufour, D.-R. (2012). *Le divin marché*. Paris: Gallimard.
- Dunning, J. (1993). *Multinational Enterprises and Global Economy*. Wokingham: Addison Wesley.
- Dupuy, J.-P. (1989). Convention et Common knowledge. *Revue économique*, 40(2), 361-400.
- Dupuy, J.-P., Eymard-Duvernay, F., Favereau, O., Orléan, A., Salais, R., & Thévenot, L. (1989). Introduction. *Revue économique*, 40(n°2), 141-146.
- Edensor, T. (2001). Performing tourism, staging tourism (Re) producing tourist space and practice. *Tourist studies*, 1(1), 59-81.
- Ek, R., Larsen, J., Hornskov, S. B., & Mansfeldt, O. K. (2008). A Dynamic Framework of Tourist Experiences: Space-Time and Performances in the Experience Economy. *Scandinavian Journal of Hospitality and Tourism*, 8(2), 122-140.
- Elias, N. (1993). *Engagement et distanciation*. Paris: Fayard.
- Elias, N., & Eric, D. (1994). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris, Fayard.
- Enzensberger, H. M. (1965). Une théorie du tourisme. *Culture ou mise en condition*, 229-230.
- Enzensberger, H. M. (1996 [1958]). A theory of tourism. *New German Critique*, 117-135.
- Everaert-Desmedt, N. (1990). *Le processus interprétatif. Introduction à la sémiotique de Ch.S. Peirce*. Liège: Mardaga.
- Eymard-Duvernay, F. (1989). Conventions de qualité et formes de coordination. *Revue économique*, 40(2), 329-359.
- Facchini, F. (1993). Paysage et économie : la mise en évidence d'une solution de marché. *Economie rurale*, n°218, 12-18.
- Favereau, O., Biencourt, O., & Eymard-Duvernay, F. (2002). Where do markets come from? From (quality) conventions! In O. Favereau & E. Lazega (Eds.), *Conventions and Structures in Economic Organization: Markets, Networks, and Hierarchies* (pp. 213-252). Cheltenham: Edward Elgar Publishing.
- Florida, R. (2002). *The rise of the Creative Class. And how it's transforming work, leisure and everyday life*. New York: Basic Books.
- Forney, J. (2010). *Produire du lait, créer du sens. Adaptations et résistances quotidiennes chez les producteurs de lait suisses romands*. (Thèse de doctorat), Université de Neuchâtel, Neuchâtel.
- François, H., Hirczak, M., & Sénil, N. (2006). Territoire et patrimoine: la co-construction d'une dynamique et de ses ressources. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*(5), 683-700.
- Frenken, K., Van Oort, F., & Verburg, T. (2007). Related variety, unrelated variety and regional economic growth. *Regional Studies*, 41(5), 685-697.
- Gadrey, J. (1994). Gestion patrimoniale, gestion durable des ressources et évaluation. *Politiques et management public*, 12(n°4).
- Garfinkel, H. (2007 [1967]). *Etudes d'ethnométhodologie*. Paris: PUF.
- Gault, R. (1995). In and out of time. *Environmental Values*, 149-166.
- Giddens, A. (1994). *Les conséquences de la modernité*. Paris : L'Harmattan.
- Giroud, J.-C., Schlup, M., Dubois-Cosandier, T., & Vonèche, A. (2005). *Paradis à vendre: un siècle d'affiches touristiques suisses*. Genève: P. Cramer.
- Gislain, J.-J. (2004). Futurité et toposité: sitologie des perspectives de l'action. *Géographie, Economie, Société*, 6(2).
- Giudici, N. (2000). *La philosophie du Mont Blanc*. Paris: Grasset.
- Glaeser, E. L., & Gottlieb, J. D. (2006). Urban resurgence and the consumer city. *Urban Studies*, 43(8), 1275-1299.
- Glaeser, E. L., Kolko, J., & Saiz, A. (2001). Consumer city. *Journal of Economic Geography*, 1(1), 27-50.

- Gobillon, L. (2001). Emploi, logement et mobilité résidentielle. *Economie et statistique*, 349(1), 77-98.
- Godbout, J., & Caillé, A. (1992). *L'esprit du don*. Paris: La Découverte.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne* (Vol. 1. La présentation de soi). Paris: Les Editions de Minuit.
- Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction*. Paris: Les Editions de Minuit.
- Goffman, E. (1986). La condition de félicité, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 64, 63-78.
- Gosnell, H., & Abrams, J. (2011). Amenity migration: diverse conceptualizations of drivers, socioeconomic dimensions, and emerging challenges. *GeoJournal*, 76(4), 303-322.
- Grabher, G., Ibert, O., & Flohr, S. (2008). The Neglected King: The Customer in the New Knowledge Ecology of Innovation. *Economic geography*, 84(3), 253-280.
- Granovetter, M. (1985). Economic action and social structure: The problem of embeddedness. *American Journal of Sociology*, 91(3), 481-510.
- Green, N. (2002). On the move: Technology, mobility, and the mediation of social time and space. *The information society*, 18(4), 281-292.
- Gritti, J. (1967). Les contenus culturels du Guide bleu. *Communications*, 10, 51-64.
- Guex, D. (2008). *Jeunesse et Société; une approche par une Société de Jeunesse*. (Mémoire de Licence), Université de Fribourg.
- Guex, D. (2011). Sociétés de Jeunesse : De la religion au patrimoine *La Gruyère dans le miroir de son patrimoine* (Vol. Tome 4 : Sous le signe de la croix). Neuchâtel : Alphil.
- Habermas, J. (1997 [1978]). *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris: Payot.
- Hall, C. M., & Tucker, H. (2004). *Tourism and postcolonialism*. London: Routledge.
- Hall, S. (1996). *Critical dialogues in cultural studies*. London: Routledge.
- Hall, S., & Jefferson, T. (2006). *Resistance through rituals: Youth subcultures in post-war Britain*. London: Routledge.
- Hannam, K. (2009). The end of tourism? Nomadology and the mobilities paradigm. In J. Tribe (Ed.), *Philosophical issues in tourism* (pp. 101-113). Bristol: Channel view.
- Hannam, K., Butler, G., & Paris, C. M. (2014). Developments and key issues in tourism mobilities. *Annals of Tourism Research*, 44, 171-185.
- Hansen, P. (1995). Albert Smith, the Alpine Club, and the Invention of Mountaineering in Mid-Victorian Britain. *Journal of British Studies*, 34(3).
- Harvey, D. (2001). *Spaces of capital: Towards a critical geography*. London and New York: Routledge.
- Harvey, D. (2004). L'urbanisation du capital. *Actuel Marx*, 35(2004/1).
- Harvey, D. (2011). *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation et résistances*. Paris: Amsterdam.
- Harvey, D. (2012). *Pour lire Le Capital*. Paris: la ville brûle.
- Heckscher, E. F. (1932). *Der Merkantilismus*. Frankfurt am Main: G. Fischer.
- Heidegger, M. (1964). *L'Être et le temps*. Paris: Gallimard.
- Heidegger, M. (1992 [1958]). *Bâtir Habiter Penser*. Paris: Gallimard.
- Heiss, H. (2004). Saisons sans fin?: les grandes étapes de l'histoire du tourisme, 1830-2002. *Histoire des Alpes*, 9.
- Henderson, J., Dicken, P., Hess, M., Coe, N. M., & Yeung, H. W. C. (2002). Global Production networks and the analysis of economic development. *Review of International Political Economy*, 9(3), 436-464.
- Hervieu-Léger, D. (1999). Le pèlerin et le converti. *La religion en mouvement*, 109-111.

- Hill, E., Wial, H., & Wolman, H. (2008). *Exploring regional economic resilience*: Working Paper, Institute of Urban and Regional Development.
- Hodgson, G. M. (1999). *Evolution and institutions: on evolutionary economics and the evolution of economics*. Cheltenham: E. Elgar.
- Hoerner, J.-M. (2010). *Le tourisme dans la mondialisation. Les mutations de l'industrie touristique* (L'Harmattan Ed.). Paris: L'Harmattan.
- Honneth, A. (2011). *La Réification: petit traité de théorie critique*. Paris: Gallimard.
- Hoyt, H. (1939). *The structure and growth of residential neighborhoods in American cities*. Washington: U.S. Government printing office.
- Hoyt, H. (1954). Homer Hoyt on development of economic base concept. *Land Economics*, 30(2), 182-186.
- Huguenin, A., & Jeannerat, H. (2015). *Creating change through pilots and demonstration: Towards a valuation policy approach*. University of Neuchâtel.
- Humair, C. (2011a). The hotel industry and its importance in the technical and economic development of a region: the Lake Geneva case (1852-1914). *Journal of Tourism History*, 3(3), 237-265.
- Humair, C. (2011b). Le tourisme comme moteur du développement socioéconomique et vecteur de rayonnement international de la Suisse (19e-20e siècles). In C. Humair & L. Tissot (Eds.), *Le tourisme suisse et son rayonnement international; "Switzerland, the playground of the world"* (pp. 9-53). Lausanne: Antipodes.
- Humair, C. (2011c). The Long Depression and its impact on Swiss tourism: from Manchester Liberalism to the beginnings of « organized capitalism » (1873-1913). Paper presented at the EBHA's Athens Conference 24-26 August 2011, Session "Tourism in Periods of Crisis. Trends, Effects and Business Strategies".
- Humair, C., Lapointe Guigoz, J., Sulmoni, S., & Gigase, M. (2014). *Système touristique et culture technique dans l'arc lémanique. Analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale (1852-1914)*. Neuchâtel: Editions Alphil - Presses universitaires suisses.
- Hunziker, W. (1947). *Un siècle de tourisme en Suisse*. Berne Imprimerie fédérative SA.
- Inglehart, R. (1977). *The silent revolution* (Vol. 8). Princeton: Princeton University Press.
- Inglehart, R. (1997). *Modernization and postmodernization: Cultural, economic, and political change in 43 societies* (Vol. 19). Cambridge Cambridge University Press.
- Ion, J. (1997). *La fin des militants?* Ivry-sur-Seine: Éd. de l'Atelier.
- Jackson, T. (2010). *Prospérité sans croissance*. Bruxelles: De Boeck.
- Jean, B., & Lafontaine, D. (2010). *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*. Rimouski: Les Editions du CRDT et du GRIDEQ.
- Jeannerat, H. (2009). Communautés de production-consommation et convention d'authenticité: peut-on encore parler d'utilisateur horloger? *L'utilisateur horloger dans un monde en mutation*, 13-42.
- Jeannerat, H. (2013). Staging experience, valuing authenticity: Towards a market perspective on territorial development. *European urban and regional studies*, 20, 370-384.
- Kaufmann, V. (2014). *Retour sur la ville: mobilité et transformations urbaines*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Kebir, L., & Crevoisier, O. (2004). Dynamique des ressources et milieux innovateurs. In R. Camagni, D. Maillat & A. Matteaccioli (Eds.), *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local* (pp. 261-290). Neuchâtel: IRER, EDES.

- Kebir, L., & Crevoisier, O. (2007). Resources development and actors coordination: what role for innovative milieus? *International Journal of Entrepreneurship and Innovation Management*, 7(2), 204-222.
- Kebir, L., & Crevoisier, O. (2009). Cultural ressources and regional development: the case of the cultural legacy of watchmaking *Creative cities, Cultural Clusters and Local Economic Development* (Vol. New Horizons in Regional Science, pp. 48-69): Philip Cooke, Lucciana Lazzeri.
- Kjellberg, H., Mallard, A., Arjaliès, D.-L., Aspers, P., Beljean, S., Bidet, A., . . . Woolgar, S. (2013). Valuation Studies? Our Collective Two Cents. *Valuation Studies*, 1(1), 11-30.
- Knafou, R., & Stock, M. (2003). Tourisme. In J. e. L. LÉVY, M. (Ed.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (pp. 92-102). Paris: Belin.
- Krugman, P. (1991). Increasing Returns and Economic Geography. *The Journal of Political Economy*, 99(3), 483-499.
- Legendijk, A. (2006). Learning from conceptual flow in regional studies: Framing present debates, unbracketing past debates. *Regional Studies*, 40(4), 385-399.
- Lahire, B. (2004). *La culture des individus: dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris: La Découverte.
- Larrinaga, C. (2003). Le tourisme thermal dans l'Espagne de la Restauration In L. d. Tissot (Ed.), *Construction d'une industrie touristique aux 19ème et 20ème siècles*. Perspectives internationales (pp. 95-109). Neuchâtel: Ed. Alphil.
- Larsen, J., Urry, J., & Axhausen, K. W. (2007). Networks and tourism: Mobile social life. *Annals of Tourism Research*, 34(1), 244-262.
- Latour, B. (2006). *Changer de société. Refaire de la sociologie*. Paris: La Découverte.
- Lau, R. W. K. (2010). Revisiting authenticity. *Annals of Tourism Research*, 37(2), 478-498. doi: 10.1016/j.annals.2009.11.002
- Lefebvre, H. (1979). *La révolution urbaine*. Paris: Gallimard.
- Lejoux, P. (2006). L'analyse de la géographie des flux touristiques en France métropolitaine: un autre regard sur l'attractivité des territoires. *Flux*, n°63(2006/3), 33-46.
- Lieberherr, F. (1977). Problématique sociologique au sujet d'un développement touristique dans un village de montagne. *Revue d'économie et sociologie agraires*, 9, 1-25.
- Lorentzen, A. (2009). Cities in the experience economy. *European Planning Studies*, 17(6), 829-845.
- Lundvall, B.-ä., & Johnson, B. (1994). The Learning Economy. *Journal of Industry Studies*, 1(2), 23-42.
- Lyotard, J.-F. (1979). *La condition postmoderne*. Paris: Les éditions de Minuit
- MacCannell, D. (1973). Staged authenticity: Arrangements of social space in tourist settings. *American Journal of Sociology*, 79(3), 589.
- MacCannell, D. (1976). *The tourist: A new theory of the leisure class*. New York: Schocken.
- McKercher, B., Cros, H. d., & McKercher, R. (2002). *Cultural tourism: the partnership between tourism and cultural heritage management*. Philadelphia: Haworth Hospitality Press.
- Maffesoli, M. (2003). *L'instant éternel: le retour du tragique dans les sociétés postmodernes*. Paris: La Table Ronde.
- Maillat, D. (1994). Comportements spatiaux et milieux innovateurs. In J.-P. Auray, A. Bailly, P.-H. Derycke & J.-M. Huriot (Eds.), *Encyclopédie d'économie spatiale* (Economica ed., pp. 205-262). Paris.
- Maillat, D. (2006). Comportements spatiaux et milieux innovateurs. In R. Camagni & D. Maillat (Eds.), *Milieus innovateurs: théories et politiques*. Paris: Economica.

- Camagni, R. & Maillat D. (Eds.), *Milieus innovateurs: théories et politiques*. Paris: Economica.
- Maillat, D., & Kebir, L. (1999). Learning region et systèmes territoriaux de production. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 3, 429-448.
- Manniche, J., & Larsen, K. T. (2013). Experience staging and symbolic knowledge: The case of Bornholm culinary products. *European urban and regional studies*, 20(4), 401-416.
- Marcelpoil, E. (2003). *L'organisation économique du sillon alpin. Contribution à l'analyse des territoires*. (Thèse de Doctorat), Université Pierre Mendès France Grenoble II, Grenoble.
- Marcelpoil, E., & Boudières, V. (2006). Gouvernance touristique des grandes stations et durabilité. Une lecture en termes de proximité. *Développement durable et territoires*, Dossier 7(Proximité et environnement).
- Marcuse, H., & Wittig, M. (1968). *L'homme unidimensionnel*. Paris: Éditions de Minuit.
- Markusen, A. (2007). A consumption base theory of development: An application to the rural cultural economy. *Agricultural and Resource Economics Review*, 36(1), 9-23.
- Martin, R. (2010). Rethinking Regional Path Dependence: Beyond Lock-In to Evolution. *Economic geography*, 86(1), 1-27.
- Martin, R., & Sunley, P. (2006). Path dependence and regional economic evolution. *Journal of Economic Geography*(6), 395-437.
- Marty, N. (2008). L'eau embouteillée: histoire de la construction d'un marché. *Entreprises et histoire*(1), 86-99.
- Marx, K. (1993 [1867]). *Le Capital. Critique de l'économie politique, livre premier: le procès de production du capital*. Paris: PUF.
- Mazbouri, M. (2005). *L'émergence de la place financière suisse (1890-1913). Itinéraire d'un grand banquier*. Lausanne: Antipodes.
- Mead, G. H., & Morris, C. W. (1967). *Mind, Self, And Society: From The Standpoint Of A Social Behaviorist* Chicago: Chicago University Press.
- Meethan, K. (2001). *Tourism in global society*. Basingstoke: Palgrave.
- Micoud, A. (2005). La patrimonialisation ou comment redire ce qui nous relie (un point de vue sociologique). In B. D. Barrère C., Nieddu M., Vivien F-D. (Ed.), *Réinventer le Patrimoine ; De la culture à l'économie, un nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris: L'Harmattan.
- MIT, E. (2002). *Tourismes 1; Lieux communs*. Paris: Belin.
- MIT, E. (2005). *Tourisme 2; Moments de lieux*. Paris: Belin.
- Morgan, K. (1997). The Learning Region: Institutions, Innovation and Regional Renewal. *Regional Studies*, 31(5), 491-503.
- Mossberg, L. (2007). A marketing approach to the tourist experience. *Scandinavian Journal of Hospitality and Tourism*, 7(1), 59-74.
- Moulaert, F., & Sekia, F. (2003). Territorial Innovation Models: A Critical Survey. *Regional Studies*, 37.3, 289-302.
- Moulier Boutang, Y. (2008). *Le capitalisme cognitif: la nouvelle grande transformation*. Paris: Amsterdam.
- Moulier Boutang, Y. (2010). *L'abeille et l'économiste*. Paris: Carnets nord.
- North, D. C. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge: Cambridge university press.
- Ogden, C. K., & Richards, I. A. (1989). *The meaning of meaning*. New York: Mariner books.
- Olsen, L. S. (2012). Territorial Knowledge Dynamics: Making a Difference to Territorial Innovation Models and Public Policy? *European Planning Studies*, 20(11), 1785-1801.
- Orléan, A. (1999). *Le pouvoir de la finance*. Paris: Odile Jacob.
- Orléan, A. (2011). *L'empire de la valeur. Refonder l'économie*. Paris: Seuil.

- Orléan, A., & Diaz-Bone, R. (2013). Entretien avec André Orléan. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*(14).
- Pecqueur, B. (2001). Qualité et développement territorial: l'hypothèse du panier de bien et des services territorialisés. *Economie rurale*(261), 37-49.
- Perlik, M. (2011). Gentrification alpine: lorsque le village e montagne devient un arrondissement métropolitain. *Revue de géographie alpine*, 99-1.
- Perrin, J. C. (1974). *Le Développement Régional*. PUF, Paris.
- Peyrache-Gadeau, V. (2007). Natural Resources, Innovative Milieux and the Environmentally Sustainable Development of Regions. *European Planning Studies*, 15,7 pp. 945-959.
- Peyrache-Gadeau, V. (2014). *Dynamiques, durabilité et vulnérabilités territoriales. La question de l'innovation et des ressources en territoires de montagne*. (HDR), Université de Savoie.
- Peyrache-Gadeau, V., & Pecqueur, B. (2004). Les ressources patrimoniales: une modalité de valorisation par les milieux innovateurs de ressources spécifiques latentes ou existantes. In R. Camagni, D. Maillat & A. Matteaccioli (Eds.), *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local* (pp. 71-90). Neuchâtel: IREER, EDES.
- Phelps, N., & Waley, P. (2004). Capital versus the Districts: A Tale of One Multinational Company's Attempt to Disembed Itself. *Economic geography*, 80(2), 191-215.
- Pine, B. J., & Gilmore, J. H. (1999). *The Experience Economy: Work Is Theatre & Every Business a Stage*. Harvard: Harvard Business School Press.
- Pine, B. J., & Gilmore, J. H. (2013). The experience economy: past, present and future. In J. Sundbo & F. Sørensen (Eds.), *Handbook on the Experience Economy*. Cheltenham: Edward Elgar Publishing.
- Polanyi, K. (2000 [1944]). *La grande transformation*. Paris: Gallimard.
- Poria, Y., Reichel, A., & Biran, A. (2006). Heritage site management: Motivations and expectations. *Annals of Tourism Research*, 33(1), 162-178.
- Porter, M. E. (1998). Clusters and the new economics of competition. *Harvard Business Review*, 76(6), 77-90.
- Püntener, P. (1994). Der Bertrag des Fremdenverkehrs zur Entwicklung der Schweizer Wirtschaft (1850-1913). In A. E. e. al. (Ed.), *Kontinuität und Krise: sozialer Wandel als Lernprozess: Beiträge zur Wirtschafts und Sozialgeschichte der Schweiz*. Zurich: Chronos.
- Py, P. (2013). *Le tourisme. Un phénomène économique* (6ème ed.). Paris : La Documentation française.
- Réau, B., & Poupeau, F. (2007). L'enchantement du monde touristique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 170, 5-15.
- Risch, P. (1966). Rückblick une Ausblick im schweizerischen Fremdenverkehr. *Wirtschafts- und Finanzbulletin der Kantonalbank von Bern*, 12(Dezember).
- Rothman, H. (1998). *Devil's bargains: Tourism in the twentieth-century American West*. Lawrence: University Press of Kansas.
- Sacks, H. (1974). On the Analysability of Stories By Children. In R. Turner (Ed.), *Ethnomethodology* (pp. 216-232). Harmondsworth: Penguin.
- Salais, R. (1991). Flexibilité et conventions du travail: une approche. *Economie appliquée*, 44(2), 5-32.
- Sapir, J. (2000). *Les trous noirs de la science économique*. Paris: Albin Michel.
- Sassen, S. (1991). *The Global City*. Princeton: Princeton University Press.
- Sayer, A. (2000). *Realism and social science*. London: Sage.

- Schmitt, B. (1996). Avantages comparatifs, dynamiques de population et d'emploi dans les espaces ruraux. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2, 363-382.
- Schulze, G. (2005). *Die Erlebnisgesellschaft: Kultursoziologie der Gegenwart*. Frankfurt: Campus Verlag.
- Segessemann, A., & Crevoisier, O. (2013). L'économie résidentielle en Suisse: une approche par les emplois. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* (4), 705-735.
- Segessemann, A., & Crevoisier, O. (2015). Beyond Economic Base Theory: The Role of the Residential Economy in Attracting Income to Swiss Regions. *Regional Studies* (ahead-of-print), 1-16.
- Senett, R. (1990 [1979]). *Les tyrannies de l'intimité*. Paris: Plon.
- Senn, H.-G. (1918). *La Suisse et le tourisme*. Lausanne: Payot.
- Sforzi, F. (1989). Les districts industriels marshalliens en Italie: une analyse quantitative. *Revue Internationale PME*, 2(2-3), 159-184.
- Sheller, M., & Urry, J. (2000). The city and the car. *International journal of urban and regional research*, 24(4), 737-757.
- Sheller, M., & Urry, J. (2006). The new mobilities paradigm. *Environment and Planning A*, 38(2), 207-226.
- Sieber, B. (2004). Bourgeoisie [commune bourgeoise] *Dictionnaire historique de la Suisse* [en ligne]. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F26443.php>
- Simmel, G. (1988). *Philosophie de l'argent*. Paris: PUF.
- Simmel, G. (2004 [1908]). Digressions sur l'étranger. *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. (pp. 53-59). Paris: Flammarion.
- Simmie, J. (2005). Innovation and Space: A Critical Review of the Literature. *Regional Studies*, 39(6), 789-804.
- Simpson, W. (1992). Urban structure and the labour market. Worker mobility, commuting and underemployment in cities. Oxford: Oxford University Press.
- Sirkin, G. (1959). The theory of the regional economic base. *The Review of Economics and Statistics*, 426-429.
- Spierings, B., & Van Der Velde, M. (2008). Shopping, borders and unfamiliarity: Consumer mobility in Europe. *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 99(4), 497-505.
- Stark, D. (2011). What's Valuable? In J. Beckert & P. Aspers (Eds.), *The Worth of Goods: Valuation & Pricing in the Economy* (pp. 319-338). Oxford: Oxford University Press.
- Steiner, C. J., & Reisinger, Y. (2006). Understanding existential authenticity. *Annals of Tourism Research*, 33(2), 299-318.
- Steiner, P. (2011). *La sociologie économique* (4ème ed.). Paris: La Découverte.
- Stock, M. (2004). *L'habiter comme pratique des lieux géographiques*. Retrieved from EspacesTemps.net
- Stock, M., Clivaz, C., Crevoisier, O., Kebir, L., & Nahrath, S. (2014). Resort development and touristic capital of place. *Working paper MAPS*. Université de Neuchâtel.
- Storper, M., & Scott, A. J. (2009). Rethinking human capital, creativity and urban growth. *Journal of Economic Geography*, 9, 147-167.
- Streeck, W. (2009). *Institutions in History. Bringing Capitalism Back In*. Discussion paper. Max Planck Institute for the Study of Societies, Cologne.
- Sundbo, J. (1997). Management of Innovation in Services. *The Service Industries Journal*, 17(3), 432-455.
- Sundbo, J. (2009). Innovation in the experience economy: a taxonomy of innovation organisations. *The Service Industries Journal*, 29(4), 431-455.

- Sundbo, J., & Sørensen, F. (2013a). *Handbook on the Experience Economy*. Cheltenham: Edward Elgar Publishing.
- Sundbo, J., & Sørensen, F. (2013b). Introduction to the experience economy. In J. Sundbo & F. Sørensen (Eds.), *Handbook on the Experience Economy*. Cheltenham: Edward Elgar Publishing.
- Talandier, M. (2010). *Economie résidentielle versus économie productive: inverser le regard*. Grenoble: Compte rendu de la 6ème controverse de cohérence territoriale de la région urbaine de Grenoble, SCoT 2030 (25 mai).
- Talandier, M. (2013). Redéfinir l'enjeu de l'économie présentielle et le rôle des femmes dans les économies locales. *Revue de géographie alpine* (101-1).
- Talandier, M., & Davezies, L. (2009). *Repenser le développement territorial? Confrontation des modèles d'analyse et des tendances observées dans les pays développés* (Vol. 198). Paris: Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA).
- Tarde, G. (2006 [1901]). *L'opinion et la foule*. Paris : Editions du Sandre [F. Alcan].
- Taylor, J. E., & Martin, P. L. (2001). Human capital: Migration and rural population change. *Handbook of agricultural economics*, 1, 457-511.
- Terrier, C. (2005). Population présente : méthodes de détermination à partir des enquêtes sur les touristes. *Insee - Actes des Journées de Méthodologie Statistique 2005*, 1-28.
- Therkelsen, A., & Halkier, H. (2008). Contemplating Place Branding Umbrellas. The Case of Coordinated National Tourism and Business Promotion in Denmark. *Scandinavian Journal of Hospitality and Tourism*, 8(2), 159-175.
- Theurillat, T., Rérat, P., & Crevoisier, O. (2014). Les marchés immobiliers: acteurs, institutions et territoires. *Géographie, Economie, Société*, 16(2), 233-254.
- Tiebout, C. (1962). *The community economic base study*. New York: Committee for economic development.
- Timothy, D. J., & Boyd, S. W. (2003). *Heritage tourism*. Harlow: Pearson Education.
- Tissot, L. (1990). La Conquête de la Suisse: les agences de voyage et l'industrialisation du tourisme (1840-1900). *Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale*, 8.
- Tissot, L. (2000). *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIXe siècle*. Lausanne: Payot.
- Tissot, L. (2004a). Le tourisme en Suisse ou l'avènement d'un modèle d'excellence (19e-20e siècles). *Le Globe*, 144, 103-121.
- Tissot, L. (2006). La quête du haut. Les lignes ferroviaires touristiques dans le canton de Vaud jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. *Revue historique vaudoise*, 114 (Histoire du tourisme en pays vaudois), 195-212.
- Tissot, L. (2012). Binnenwirtschaft, Tourismus und Landwirtschaft. In Halbeisen, P., Müller, M., Veyrassat, B. (Ed.), *Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*. Basel: Schwabe.
- Tissot, L. (2014). Some Considerations on Tourism Business Strategies and Crises. In M. e. Dritsas (Ed.), *Tourism and Crisis in Europe XIX-XXI centuries*. Athens: Economica.
- Toffler, A. (1987). *Le Choc du futur*. Paris: Gallimard.
- Tönnies, F. (1944 [1887]). *Communauté et société: catégories fondamentales de la sociologie pure*. Paris: Presses universitaires de France.
- Touraine, A. (1969). *La société postindustrielle* (Vol. 61). Paris: Denoël.
- Urry, J. (1990). *The Tourist Gaze: Leisure and Travel in Contemporary Societies*. London: Sage.
- Urry, J. (1995). *Consuming places*. London and New York: Routledge.
- Urry, J. (2002). Mobility and proximity. *Sociology*, 36(2), 255-274.

- Urry, J. (2005). *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie?* Paris: Armand Colin.
- Veblen, T. (1970 [1899]). *Théorie de la classe de loisir*. Paris: Gallimard.
- Vellas, F. (2007). *Economie et Politique du Tourisme International* (Economica Ed. 2ème ed.). Paris: Economica.
- Vergeade-Williot, M.-S. (2003). Le tourisme ferroviaire ou le temps imposé In L. d. Tissot (Ed.), *Construction d'une industrie touristique aux 19ème et 20ème siècles. Perspectives internationales* (pp. 83-93). Neuchâtel: Ed. Alphil.
- Veyrassat, B. (2012). Wirtschaft und Gesellschaft an der Wende zum 20. Jahrhundert. In In Halbeisen, P., Müller, M., Veyrassat (Ed.), *Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*. Basel: Schwabe.
- Vidal, F. (2010). Faire la ville et pratiquer les lieux. L'histoire du tourisme sur les pas de Michel de Certeau. *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 23(2).
- Violier, P. (2007). Tourisme et médias : regards d'un géographe. *Le Temps des médias*, 2007/1(8), 159-170.
- Vlès, V. (1996). *Les stations touristiques*. Paris: Economica.
- Vollet, D., Aubert, F., Frère, Q., Lépicier, D., & Truchet, S. (2014). *L'économie résidentielle ou pré-sentielle : Un état des lieux théorique et empirique à partir de l'exemple des bassins de vie français*. Paper presented at the Colloque ARSDFL 2014, Marne-la-Vallée (France).
- Walter, F. (2005). *La montagne alpine: un dispositif esthétique et idéologique à l'échelle de l'Europe*. Paris: Belin.
- Wang, N. (1999). Rethinking authenticity in tourism experience. *Annals of Tourism Research*, 26(2), 349-370.
- Wearing, B., & Wearing, S. (1996). Refocussing the tourist experience: The flaneur and the choraster. *Leisure Studies*, 15(4), 229-243.
- Weber, M. (1969). *Le savant et le politique*. Paris: Plon.
- Widmer, J. (2010). *Discours et cognition sociale*. Paris: Editions des archives contemporaines.
- Xue, L., Manuel-Navarrete, D., & Buzinde, C. N. (2014). Theorizing the concept of alienation in tourism studies. *Annals of Tourism Research*, 44, 186-199.
- Zelizer, V. (2005). *La signification sociale de l'argent*. Paris: Seuil.
- Zukin, S. (1998). Politics and aesthetics of public space: the "American" model. *Real City, Ideal City. Meaning and Function in the Modern Urban Space*.
- Zukin, S., & Maguire, J. S. (2004). Consumers and Consumption. *Annual Review of Sociology*, 30(1), 173-197.

2. Sources

2.1. Sources secondaires

- Anthamatten, G. (1982). *Zermatt : Dorf und Kurort im Spiegel einer Familie : 125 Jahre Seiler Hotels*. Visp Buchdruck Offset Mengis.
- Anthamatten, G. (1991). *Alexander Seiler : 1819-1891: Gedenkschrift zum 100 Todestag*. Visp: Seiler Hotels.
- Antonietti, T. (2000). *Bauern, Bergführer, Hoteliers. Fremdenverkehr und Bauernkultur Zermatt und Aletsch 1850-1950*. Baden: Hier+ Jetzt.
- Attinger, B. d. (1999-2000). *Hôtels historiques du Valais 1815-1914* (Vol. Volume 2 - Valais romand). Sion: Etat du Valais, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.
- Benedetti, S. (1998). *Le sentier didactique : outil pour un développement durable du tourisme dans les Alpes : réalisations dans la région de Finhaut*. Mémoire de Licence, Université de Lausanne.
- Beroud, S. (2011). *La Banque Cantonale Vaudoise, 1918-1939. Le rôle d'une banque semi-publique entre crises économiques, tensions politiques et concurrence interbancaire*. Mémoire de Master, Université de Lausanne.
- Bettex, G. (1913). *Montreux*. Montreux: F. Matty.
- Bini, G., Simonetti, G., & Vicquéry, G. (1988). *Le Cervin et ses guides*. Viganello-Lugano: Nuova ed. trelingue.
- Bridel, L. (1970). *Géographie du tourisme dans le Canton de Vaud*. Thèse de Doctorat, Université de Lausanne.
- Bridel, L., & Gonvers, J.-P. (1968). *Les résidences secondaires du canton de Vaud*. Office cantonal vaudois de l'urbanisme, section de l'aménagement régional.
- (Bureau du) CEPA. (1976). *Commune de Finhaut : aménagement local*. Sion.
- Centre International de Glion (1982). *L'appréciation qualitative de la nuitée hôtelière*. En collaboration avec le journal « L'Est Vaudois ». Montreux.
- Cérésole, A. (1891). *Zermatt et ses environs : description, histoire et légendes*. Zurich: J.-A. Preuss.
- Chaney, A., & Gonthier, A. (2001). *L'histoire d'un village...Clarens*. Clarens : Association des intérêts de Clarens.
- Christen, E. (1918). *Sur l'Alpe*. Genève: Atar.
- Cochard, J.-C. (2010). *Centenaire du funiculaire Les Avants-Sonloup*. Les Avants.
- Collectif. (2006). *Le Montreux Palace : 100 ans*. Montreux : Société Montreux Palace S.A.
- De Weck, H. (2008). *Internés*. Encyclopédie historique de la Suisse [en ligne] <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8704.php>
- Dechêne, M. (1998). *Au pays des narcisses. Echo de la vie montreusienne*. Yens s./Morges: Cabédita.
- Dechêne, M. (2002). *Montreux, l'Aventure sportive*. Yens-sur-Morges: Ed. Cabédita.
- Denoréaz, A. (2012). Un funiculaire au sommet du Cervin? *Annales Valaisannes*, Concours d'histoire Gérald Arlettaz, 71-124.
- Desponds, L. (2008). You play golf, don't you? De la nécessité de créer un parcours de golf à Montreux. In *Histoire du sport dans le canton de Vaud* (Vol. 116). Antipodes : Lausanne.

- Desponds, L., & Lüthi-Graf, E. (2004). Le tramway Vevey-Montreux-Chillon. *Revue historique vaudoise*, Tome 112. L'apport des mémoires universitaires à l'histoire vaudoise), 87-102.
- Donzé, P.-Y. (2007). *L'ombre de César. Les chirurgiens et la construction du système hospitalier vaudois (1840-1960)*. Lausanne: Editions BHMS (Bibliothèque d'histoire de la médecine et de la santé).
- Dupont, P., & Frey, S. (1989). « *Un paradis encadré* », *la fonction du tourisme à Vevey et à Montreux 1880-1914*. Mémoire de Licence, Université de Lausanne.
- Erné, F. (1987). *50 ans Union valaisanne du tourisme 1937-1987*. Sion.
- Flückiger-Seiler, R. (2001). *Hotelträume zwischen Gletschern und Palmen: Schweizer Tourismus und Hotelbau 1830-1920*. Baden: Hier+ Jetzt.
- Gindraux, P. (1990). *La folle histoire du Cervin*. Genève: Slatkine.
- Giroud, F. (2005). *Clemenzen, Joseph Anton*. Dictionnaire historique de la Suisse.
- Gos, C. (1923). *Histoire du Cervin par l'Image*. Lausanne: Editions SPES.
- Gozzelino, A., & Vuille, N. (1986). *Hubert de la pâte feuilletée : « Fi diantre Les gueux s'esbaudisseraient-ils ? » Gérard Lambert : « Même pas... » ou La Naissance et la transformation du tourisme à Montreux*. Mémoire de licence, Université de Genève.
- Guesnet, J. (1992). *Territorialité et tourisme : l'exemple de Montreux*. Mémoire de Licence, Université de Genève.
- Heer, J. (1991). *Nestlé - Cent vingt cinq ans de 1866 à 1991*. Vevey: Nestlé SA.
- Heldner, S. (2011). *Les stratégies et les perspectives des acteurs locaux face à la hausse des prix de l'immobilier: le cas de Zermatt*. Séminaire de méthodes en économie territoriale. Université de Neuchâtel.
- Hotels Seiler Zermatt (1930). *Hotels Seiler Zermatt: 1855-1930*. Zürich : Orell Füssli.
- Humair, C., Lapointe Guigoz, J., Sulmoni, S., & Gigase, M. (2014). *Système touristique et culture technique dans l'arc lémanique. Analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale (1852-1914)*. Neuchâtel: Editions Alphil - Presses universitaires suisses.
- Julen, G. (1991). *Bürgergeschichte von Zermatt – Prato Borni*. Zermatt Bürgergemeinde.
- Kämpfen, W. (1942). *Ein Bürgerrechtstreit im Wallis*. Zürich : Druck Grütli-Buchdruckerei.
- Kleisl, J.-D. (2007). *Jacquet, Edmond* Encyclopédie historique de la Suisse. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F4880.php>
- König, R. (1992). *Le Marché couvert en la Rouvenaz*. Montreux: Imprimerie Corbaz S.A.
- Lapointe Guigoz, J. (2010). Les sociétés anonymes à vocation hôtelière de l'arc lémanique (1826-1914). *Etude de Lettres*, 287. Le client de l'architecte. Du notable à la société immobilière: les mutations du maître de l'ouvrage en Suisse au XIXème siècle. 211-229.
- Lapointe Guigoz, J. (2011). L'innovation technique au service du développement hôtelier: le cas des ascenseurs hydrauliques dans l'arc lémanique (1867-1914). In C. Humair & L. Tissot (Eds.), *Le tourisme suisse et son rayonnement international; "Switzerland, the playground of the world"* (pp. 57-73). Lausanne: Antipodes.
- Lapointe, J. (2008). *Essor et déclin de la Société immobilière de Caux (1898-1930) : regard sur l'histoire touristique d'une station d'altitude*. Mémoire de Licence, Université de Lausanne.
- Lüthi-Graf, E. (2006). Les archives de l'hôtellerie suisse: un premier bilan. *Revue historique vaudoise*, 114(Histoire du tourisme en pays vaudois), 281-286.
- Lüthi, D. (2004). *Les Avants, une station d'altitude*. Université de Lausanne. Lausanne.
- Lyth, P. (2003). "Gimme a tichet on an aeroplane..." The Jet Engine and the Revolution in Leisure Air Travel, 1960-1975 In L. d. Tissot (Ed.), *Construction d'une industrie touristique aux 19ème et 20ème siècles. Perspectives internationales* (pp. 111-122). Neuchâtel: Ed. Alphil.

- Maria Merki, C. (2004). Eine aussergewöhnliche Landschaft als Kapital. Destinationsmanagement im 19. Jahrhundert am Beispiel von Zermatt. *Histoire des Alpes*, 9.
- Mettler, J.-L. (1979). *Montreux, 100 ans d'hôtellerie*. Montreux : Corbaz.
- Meuwly, O. (2011). *Secretan, Edouard* Dictionnaire historique de la Suisse [en ligne]. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F4365.php>
- Monnier, S. (2006). Ami Chessex (1840-1917) et le développement touristique de Montreux. *Revue historique vaudoise*, 114(Histoire du tourisme en pays vaudois), 227-239.
- Narindal, M. (2012). *La Société suisse des hôteliers face aux défis touristiques de l'Entre-deux-guerres*. Mémoire de Master, Université de Lausanne.
- Neuenschwander Feihl, J., & Barbey, G. (2000). *Inventaire suisse d'architecture, 1850-1920: villes*. Zürich: SEALS.
- Perriard-Volorio, M. (1991). *Histoire du tourisme dans la Vallée du Trient (1860-1945): Naissance, âge d'or, déclin*. Université de Neuchâtel, Institut d'histoire. Neuchâtel.
- Perriard-Volorio, M. (1996). Histoire du tourisme dans la vallée du Trient (1860-1945). *Annales valaisannes: bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 105-152.
- Pitteloud, A. (2010). *Le Valais à livre ouvert. Anthologie des voyageurs et des écrivains de la Renaissance au XXe siècle*. Lausanne: L'Age d'Homme.
- Rambert, E. (1899 [1877]). *Histoire de Montreux et de ses environs*. Paris: Barré & Dayer.
- Reichen, Q. (2011). *Petit-lait, cure de*. Dictionnaire historique de la Suisse [en ligne]. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F28710.php>
- Rieben, H. (1972). *Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud : les artisans de la prospérité (tome 3)*. Lausanne: Editions 24 Heures.
- Rieben, H., & Rossel, P. d. (1980). *Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud : la grande mutation I (tome 8)*. Lausanne : Editions 24 Heures.
- Rieben, H., & Rossel, P. d. (1981). *Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud : la grande mutation II (tome 9)*. Lausanne : Editions 24 Heures.
- Rinaldi, E. (2006). La construction des hôtels de Montreux et les italiens à la fin du XIXème siècle. *Revue historique vaudoise*, Histoire du tourisme en pays vaudois(114), 241-252.
- Rougier, H. (2002). *Au pays de Zermatt : la vallée, le massif, les hommes, l'aménagement du territoire*. Le Mont-sur--Lausanne: Editions Loisirs et Pédagogie SA.
- Roy, J. (2014). *Capital symbolique et capital urbain dans la trajectoire de développement touristique de Finhaut*. Institut universitaire Kurt Bösch. Sion.
- Sauthier, G. (2013a). *Evolution du Régime Politique local à Finhaut entre 1850 et 2010*. Institut Universitaire Kurt Bösch. Sion.
- Sauthier, G. (2013b). *Evolution du Régime Politique local à Montreux entre 1850 et 2010*. Institut Universitaire Kurt Bösch. Sion.
- Sauthier, G. (2014). *Evolution du Régime Politique local à Zermatt entre 1850 et 2010*. Sion.
- Tabin, J.-P. (2003). La politique vaudoise de lutte contre le chômage 1931-1938. *Archives fédérales suisses*. Etudes et Sources (Vol. 29, pp. 215-242).
- Taugwalder, H. (1989). *La vallée perdue : un passé simple*. Genève: Georg.
- Tissot, L. (1990). La Conquête de la Suisse: les agences de voyage et l'industrialisation du tourisme (1840-1900). *Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale*, 8.
- Tissot, L. (2000). *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIXe siècle*. Lausanne: Payot.
- Tissot, L. (2004b). A travers les Alpes. Le Montreux-Oberland Bernois ou la construction d'un système touristique, 1900-1970. *Histoire des Alpes*(9), 227-244.

- Vouilloz Burnier, M.-F. (2010). *1963 Epidémie à Zermatt : la fièvre typhoïde à Zermatt: un événement régional aux conséquences internationales*. Sierre: Editions Monographic SA.
- Wirz-Julen, A. (2005). *Die Geschichte der Bergbahnen von Zermatt : von den Anfängen bis zur erfolgreichen Fusion*. Zermatt: Zermatt Bergbahnen.
- Wyssbrod, A. (1988). *Typologie des hôtels montreusiens, 1830-1914*. Mémoire de Licence, Université de Lausanne.

2.2. Presse

2.2.1. Presse Finhaut

- Barmaz, J., « Finhaut. Assemblée générale de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 20 décembre 1960, p. 11
- Barmaz, J., « Assemblée de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 17 décembre 1963, p. 12
- Barmaz, J., « Assemblée de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 14 janvier 1964, p. 8
- Barmaz, J., « Assemblée extraordinaire de la Sté. De Développement », in *Le Nouvelliste*, 30 mars 1965, p. 12
- Barmaz, J., « Regrettable désintéressement », in *Le Nouvelliste*, 21 décembre 1966, p. 10
- Barmaz, J. « De nombreuses assemblées à Finhaut », in *Le Nouvelliste*, 19 Décembre 1967, p. 10
- Carrier, M., « Le tourisme dans le val du Trient (I) », in *Le Confédéré*, 2 septembre 1970, p. 1
- Carrier, M., « Le tourisme dans le val du Trient (II) », in *Le Confédéré*, 30 avril 1970, p. 1
- Carron, C., « Le parc du Châtelard face à son avenir », in *Le Nouvelliste*, 24 juillet 2010, p. 17
- Gay, « La magie de l'hydroélectricité : Finhaut inaugure un nouveau complexe ainsi qu'une exposition », in *Le Nouvelliste*, 17 juillet 1995, p. 5
- Gillioz, V., « Le retour des Anglais », in *Le Nouvelliste*, 3 septembre 1998, p. 15
- Giroud, M., « Le futur en marche », in *Le Nouvelliste*, 17 décembre 1987, p. 26
- Gratzl, M., « Finhaut dans de beaux draps », in *Le Nouvelliste*, 17 mai 1997, p. 12
- Guex, P., « Au nom de la sécurité », in *Le Nouvelliste*, 9 juillet 1993, p. 6
- Guex, P., « Au peuple le dernier mot », in *Le Nouvelliste*, 26 novembre 1993, p. 13
- Guex, P., « Coup de pouce à six chiffre de l'écu d'or », in *Le Nouvelliste*, 12 mai 2011, p. 12
- Guex, P., « Finhaut ne veut plus vieillir, ni dépérir », *Le Nouvelliste*, 13 novembre 1985, p. 8
- Guex, P., « Le passé a la cote », in *Le Nouvelliste*, 1995, Médiathèque du Valais, 189 BCV J43
- Guex, P., « Le temps de la persévérance », in *Le Nouvelliste*, 8 juin 1993
- Guex, P., « Pénurie de lits à Finhaut », in *Le Nouvelliste*, 4 mars 1996, p. 12
- Jenzer, J., « Promenades didactiques », in *Le Nouvelliste*, 26 juillet 1999, p. 6
- « Finhaut », in *Le Confédéré*, 4 mai 1934, p. 2
- « Finhaut fait son chemin », in *Le Nouvelliste*, 14 septembre 1996, p. 12
- « Hôtel à vendre », in *Le Confédéré*, 17 Mai 1920, p. 4
- « La Société de développement de Finhaut rend compte de son activité », in *Le Nouvelliste*, 16 décembre 1969, p. 13
- « Les Hôteliers suisses à Interlaken », in *Le Confédéré*, 18 Juin 1928, p. 2
- « Une bonne journée de propagande en faveur de l'industrie hôtelière et touristique valaisanne », in *Le Confédéré*, 3 mai 1940, p. 2
- Journal illustré des stations du Valais*, 20 juin, 1912, p. 3

2.2.2. Presse Montreux

- Argenton, W., « En marge des fêtes du Centenaire. Le vrai visage de Montreux », in *Journal de Montreux*, 4 juillet 1950
- Béda, C., « Montreux tourne une page de son histoire industrielle », in *24 heures*, 28 octobre 2011
- Burnand, G., « Les fêtes du Centenaire ont pris un brillant départ », in *Journal de Montreux*, 3 juillet 1950
- Burnand, G., « Sans le tourisme, Montreux ne serait pas une ville », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreuusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950
- Chavannaz, J., « Paysages Montreuusiens », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreuusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950
- C.P., « Réception à La Tour-de-Peilz », in *Gazette de Lausanne*, 3 juillet 1953, p. 4
- Debraine, L., « Hôtel Royal Plaza de Montreux, chronique d'un tour de passe-passe », in *Le Nouveau Quotidien*, 2 mai 1993
- Debraine, L., « Top Events of Switzerland, la culture et le sport comme armes touristiques », in *Le Nouveau Quotidien*, 31 mai 1996, p. 27
- Ecuyer, J., « Commerce et industrie assurent la stabilité économique de la ville », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreuusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950
- Ecuyer, J., « Montreux a su rester fidèle à ses anciennes traditions », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreuusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950
- Guhl, C., « La commune de Montreux retrouve le sourire », in *Gazette de Lausanne*, 16 mai 1994, p. 17
- Ismail, M., « L'ex-usine d'argenterie Béard de Clarens renaîtra en EMS », in *24 heures*, 7 janvier 2010
- McGuire, V. C., "House Hunting in... Switzerland", in *The New York Times*, 3 août 2011
- Mévaux, M.-F., « Trop d'investissements à Montreux », in *Journal de Genève*, 20 août 1993
- Michel, L., « Voici qui était le vrai Bonivard », in « 1850-1950. Cent ans de vie montreuusienne », numéro spécial du *Journal de Montreux*, 15 juillet 1950
- Russier, S., « Montreux n'aura pas son luxueux Hôtel de Ville », in *Le Temps*, 22 mai 2006
- Zendali, M., « Les hôteliers obtiennent une baisse de la TVA. Vont-ils la mériter? », in *Le Nouveau Quotidien*, 20 juin 1995, p.1
- Z.Je., « En déficit, le Montreux-Palace met en cause l'Office du tourisme », in *Journal de Genève*, 16 juin 1997, p. 11
- « Clarens », in *Gazette de Lausanne*, 7 avril 1953, p. 5
- « La commune de Montreux acquéreur de deux hôtels », in *Gazette de Lausanne*, 26 juin 1965
- « Le journal de l'immobilier », in *Gazette de Lausanne*, 24 janvier 1996, p. 43
- « Le musée national de l'audiovisuel en panne », in *Journal de Genève*, 18 octobre 1991, p. 31
- « Nouvelles de Montreux », in *Gazette de Lausanne* 9 décembre 1967, p. 5
- « Pas d'acheteur pour les Trois-Couronnes », in *Gazette de Lausanne*, 15 février 1982, p. 3

2.2.3. Presse Zermatt

- Berreau, G., « Cervin, objet de tous les désirs », , in *Le Nouvelliste*, 31 décembre 2008
- Boder, W., « Le Conseil fédéral ignore superbement le combat romand contre la lex Friedrich », in *Le Nouveau Quotidien*, 6 décembre 1995, p. 9
- Bonvin, J.-M., & Sartoretti, T., « En janvier, choisissez entre l'abonnement au poids ou le téléski VIP », in *Le Nouveau Quotidien*, 1994, p. 19
- G.D., « L'indemnisation des victimes de l'épidémie de Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 17 avril 1964, p. 1
- Grellet, P., « Alexandre II », in *Gazette de Lausanne*, 27 décembre 1945, p. 1
- Guggisberg, R., & Schnyder, S., "Ich baue keine Firma auf, um sie rasch zu verkaufen", in *Berner Zeitung*, 14 octobre 2012
- Jn., « On bouge à Zermatt », in *Feuille d'Avis du Valais*, 8 avril 1961, p. 7
- Kohler, G., « A Zermatt, les chevaux (crottin) ont remplacé les chevaux (moteur) », in *Journal de Genève*, 11 mars 1976, p. 16
- Muret, C., « Caméra géante sur le Cervin », in *Journal de Genève*, 30 juillet 1986, p. 11
- Passer, C., « Le tic-tac de la Swatch fait boum-boum à Zermatt », in *Le Nouveau Quotidien*, 27 septembre 1992, p. 3
- Tisonnier, L., « De lumineux projets », in *Le Nouvelliste*, 15 février 1982, p. 12
- Tisonnier, L., « Le Cervin rendu à tous ses propriétaires », in *Le Nouvelliste*, 29 février 1984, p. 30
- « A qui appartient le versant italien du Cervin? A deux familles seulement... », in *Le Nouvelliste*, 8 septembre 1983, p. 31
- « L'assemblée primaire prend d'importantes décisions », in *Le Nouvelliste*, 23 janvier 1987, p. 37
- « Le chemin de fer Furka-Oberalp à l'honneur », in *Journal de Genève*, 30 juillet 1951, p. 7
- « Le monument Seiler », in *Gazette de Lausanne*, 26 septembre 1902, p. 2
- « Lettre de Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 28 septembre 1932, p. 3
- « Neige... et congrès », in *Le Nouvelliste*, 4 juin 1965, p. 28
- « Nouvelles des cantons », in *Gazette de Lausanne*, 31 octobre 1921, p. 2
- « On tire les leçons de Zermatt », in *Journal de Genève*, 7 mars 1970, p. 9 ;
- « Une nouvelle loi sur les épidémies », in *Gazette de Lausanne*, 10 mars 1970, p. 8
- « Une école anglaise à Zermatt », in *Gazette du Valais*, 1^{er} juin 1881, p. 2
- « Un rapport éloquent: celui des hôtels Seiler, à Zermatt », in *Feuille d'Avis du Valais*, 9 juillet 1963, p. 15
- « Valais », in *Gazette de Lausanne*, 16 juin 1881, p. 2
- Journal et liste des étrangers de Zermatt*, n°20, 1^{er} octobre 1900

2.3. Archives

2.3.1. Archives Finhaut

- Général : Archives de Finhaut, inventaire réalisé par Sandro Benedetti
- Taxe industrielle : Archives communales de Finhaut [Commune de Finhaut], Séances du conseil communal, 1882-1952

- Autres infos communes : Archives communales de Finhaut [Commune de Finhaut], Séances du conseil communal, 1865-1975
- Archives Société de développement: Rapports de gestion (1972-1983) et correspondances
- Archives du Parc d'Attractions du Châtelard, communiquées par M. Philippin

2.3.2. Archives Montreux

Archives cantonales vaudoises, Chavannes-près-Renens (ACV):

- Archives de la Loterie Romande, S272/266
- *La situation du tourisme à Montreux. La question des prix. Un programme d'action.* Rapport présenté à la Société Fiduciaire de l'Hôtellerie à Zurich, le 10 décembre 1935, S 120/306
- Registres des établissements destinés à la vente en détail et à la consommation des boissons des communes des Planches et du Chatelard, KVII c 66, 69, 72, 75

Archives de Montreux (Clarens)

Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960:

- PV de séance de la commission plénière de la Fondation du 25 juillet 1951
- Rapport de la commission restreinte de la Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique montreu sien du 24 mai 1954
- Correspondance du conseil administratif de la Ville de Montreux et de la la Fondation pour l'équipement touristique de la ville de Montreux adressé aux banques, le 25 janvier 1955
- Convention entre la Fondation et les établissements bancaires concernés, le 26 septembre 1955
- PV de la séance de la commission restreinte de la Fondation pour l'équipement touristique de la ville de Montreux du 5 novembre 1959
- PV de la séance de la commission plénière de la Fondation pour l'équipement touristique de la ville de Montreux du 14 juillet 1960
- PV de la séance de la commission plénière pour la modernisation de l'équipement touristique montreu sien du 8 avril 1963

Gestion communale :

- *La situation du tourisme à Montreux. La question des prix. Un programme d'action.* Rapport présenté à la Société Fiduciaire de l'Hôtellerie à Zurich, le 10 décembre 1935, Archives cantonales vaudoises S 120/306.
- Rapport de la Commission de contrôle de la Commune du Châtelard-Montreux à Monsieur le Président de la Chambre des poursuites et faillites du Tribunal fédéral suisse du 19 février 1937, Chd C7/16
- Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1942, AA 33/2 Chd 1942

- Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1943, AA 33/3 Chd 1943
- Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1944, AA 33/3 Chd 1944
- Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1951, AA 33/4 Chd 1951
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1962, AA Mtx 1962
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1963, AA Mtx 1963
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1964, AA Mtx 1964
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1974, AA Mtx 1974
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1975, AA Mtx 1975
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1976, AA Mtx 1976
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1977, AA Mtx 1977
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1991, AA Mtx 1991
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1992, AA Mtx 1992

Divers :

- Dubochet, J. (1896), *Notice sur Montreux* (pp.9-10), CFV Adoc 2.1/281, Archives de Montreux
- Rapport du Cercle de Montreux. Statistique industrielle et Commerciale. 1899. S3

2.3.3. Archives Zermatt

Documents de la commune et de l'office du tourisme:

- Einwohnergemeinde Zermatt (2011). Ordentliche Urversammlung, Protokoll Nr. 01/2011
- Kur- und Verkehrsverein Zermatt (1963). Jahresbericht.
- « Dates historiques de Zermatt », Office du Tourisme de Zermatt, juin 2014
- „Einmaliges Skigebiet“, in *Zermatt Magazin*, Zermatt Tourismus, 9, 2014, pp. 17-21
- „Top sein - top bleiben“, in *Zermatt Magazin*, Zermatt Tourismus, 9, 2014, pp. 47-49

Lois, règlements, décrets, arrêtés

- Règlement du 30 mars 1858 des sociétés de guides du Valais, in *Recueil des lois, décrets et arrêtés du Canton du Valais dès 1857 à 1865, tome X, pp. 73-80.*
- Loi du 2 juin 1851 sur le régime communal, in *Recueil des lois, décrets et arrêtés du Canton du Valais, 1851*

Sites Internet

- OMT (2014) :<http://media.unwto.org/press-release/2014-01-20/international-tourism-exceeds-expectations-arrivals-52-million-2013>, consulté le 17.01.2015
- www.beard.ch, consulté le 02.04.2013

- <http://burgergemeindezermatt.ch/burgergemeinde/wir-ueber-uns/identitaet/>, 02.12.2014
- http://www.compagniedesalpes.com/fr/dom_ski, 08.01.2015
- www.cyrilneri.ch, consulté le 17.06.2013
- www.ehl.ch, consulté le 06.06.2013
- www.tralalahotel.ch, consulté le 11.06.2013
- http://www.wikivalais.ch/index.php/Constant_Cachin, 08.01.2015

Statistiques

Office Fédéral de la Statistique (OFS) :

- Portrait des communes : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/02/key.html>
- Recensements fédéraux de la population 1960, 1970, 1980, 1990
- Recensements fédéraux de la population et des entreprises 1860-2000
- Statistique hôtelière
- Recensement des bâtiments et des logements 1970-2000
- Recensement des bâtiments et des logements RFP2000 et RegBL 2011
- *Le système suisse des comptes satellites du tourisme. Résultats pour la période 2008–2010* (2012)

Autres:

- Le tourisme en Suisse 1970, Bureau fédéral de statistique, Berne 1971, Statistiques de la Suisse /461ème fascicule
- Indice des prix à la consommation: Historical statistic of Switzerland: "Online Datenbasis zur Wirtschafts- und Sozialgeschichte der Schweiz. Hrsg. von Patrick Kammerer, Margrit Müller, Jakob Tanner und Ulrich Woitek.", Université de Zurich, <http://www.fsw.uzh.ch/histstat>
- Entretien de Charles Lugon-Moulin, médiathèque du Valais : <http://xml.memovs.ch/s027a0254.xml>, consulté le 19.06.2014
- Kleinmann, G. (1961). La cueillette des Narcisses. Télévision Suisse Romande. <http://www.notrehistoire.ch/video/view/500/>, consulté le 23.07.2012

3. Abréviations

CA : Conseil d'administration
 BCV : Banque Cantonale Vaudoise
 BVZ : chemin de fer Brigue-Viège-Zermatt
 CFV : Crédit Foncier Vaudois
 CGN : Compagnie Générale de Navigation
 MC : Martigny-Châtelard
 MOB : Montreux-Oberland-Bernois
 ONST : Office National Suisse du Tourisme
 OT : Office du Tourisme
 SIC : Société Immobilière de Caux

SEVM : Société électrique Vevey-Montreux
 SET : Société d'expansion touristique SA
 SHNC : Société des Hôtels National et Cygne
 SHM : Société des hôteliers de Montreux et environs
 SSH : Société Suisse des Hôteliers
 SRE : Société Romande d'Electricité

4. Liste des figures

Figure 1. Structure de la thèse. Source : Elaboration propre.....	12
Figure 2. Horizons des théories en sciences sociales. Source: d'après Urry (2005)	36
Figure 3. Principales formes de la mondialisation. Source : Urry (2005), p. 26	36
Figure 4. Les profils des concepts proposés au regard des approches en sciences sociales. Source : Elaboration propre.....	43
Figure 5. La valeur et la valuation, d'après Dewey (2011) et Stark (2011). Source: Elaboration propre.....	49
Figure 6. Dimensions de la valeur et courants. Source : Elaboration propre.....	52
Figure 7. Une schématisation des espaces symbolique et concret de l'action située. Source: Elaboration propre.	54
Figure 8. Métaphore de transaction et scène territoriale. Source : Elaboration propre.	54
Figure 9. Temps et espaces dans les dimensions de la scène territoriale. Source : Elaboration propre, d'après Urry (2005)	64
Figure 10. La gare du Viège-Zermatt et le train au départ pour le Gornergrat. Source: Carte, musée du Cervin, Zermatt.....	79
Figure 11. Carte achetée au musée du Cervin, à Zermatt.....	80
Figure 12. Un post de Roger Bornand sur sa page Facebook, le 28 août 2015	81
Figure 13. Situation de Montreux. Source : www.cff.ch	92
Figure 14. Les trois communes constituant le Cercle de Montreux jusqu'en 1962, et les 22 hameaux. Source: Carte de Rambert (1877) et Commune de Montreux (www.commune-de-montreux.ch).	93
Figure 15. Structure administrative du cercle de Montreux (d'après Guesnet, 1992).	94
Figure 16. Population de Montreux 1850-2010. Source : Recensements de la population, OFS... ..	94
Figure 17. Quelques repères pour le cas de Montreux. Sources: Diverses.....	95
Figure 18. Quelques repères pour le cas de Finhaut. Sources: Diverses.....	95
Figure 19. Situation de Finhaut. Source: www.cff.ch	96
Figure 20. Plan de la Commune de Finhaut. Source: Commune de Finhaut.	96
Figure 21. Quelques repères pour le cas de Zermatt. Sources: Diverses.	97
Figure 22. Situation Zermatt. Source: www.cff.ch	97
Figure 23. Zermatt Sommerpanorama. Source: www.zermatt.ch	98
Figure 24. Zermatt Winterpanorama. Source: www.zermatt.ch	98
Figure 25. Cadres transactionnels. Source: Elaboration propre, d'après Braudel (1979, 1985) et Polanyi (2000 [1944]).....	106
Figure 26. Personnes ayant une activité lucrative dans le district de St-Maurice en 1888 (en %). Source : OFS, Eidgenössischen Volkszählung, vom 1. Dezember 1888; Dritter Band; Die Unterscheidung der Bevölkerung nach dem Berufe.....	109
Figure 27. Montreux en 1865. Source: collection Zürcher via Roger Bornand	109

Figure 28. Personnes ayant une activité économique dans le district de Viège en 1910 (y compris le personnel et les pensionnaires d'établissements) Source : Recensement de la population 1910, OFS.	110
Figure 29. Les villas Dubochet à Clarens, avec au second plan le Château des Crêtes, que l'homme d'affaires Dubochet avait fait construire en 1864. Source : Roger Bornand.....	113
Figure 30. Les itinéraires de la vallée du Trient et du col de la Forclaz. Source : Journal illustré des stations du Valais, 1912, p. 3	115
Figure 31. Personnes ayant une activité lucrative à Finhaut en 1920. Source : OFS, Recensement fédéral de la population du 1er décembre 1920. Résultats par cantons, fascicules 12 et 13	116
Figure 32. Marché de la Rouvenaz en 1883. Source : paru dans un livret de la Société des Hôteliers de Montreux et Environs, 1929, Silvia Vitale via Roger Bornand.	116
Figure 33. Chalet Fornerod aux Monts de Caux sur Glion. Date inconnue. On peut lire sur la façade : « Le soussigné avise l'honorable public et spécialement MM. Les touristes qu'on trouvera chez lui, à toute heure de la journée du café au lait, chocolat, thé, œufs, beurre et rafraîchissements. Guides assermentés pour toutes sommités. Cheval de selle pour la montagne. P. WICKY. » Source: Collection Gaby Pizzo via Roger Bornand	117
Figure 34. Le Righi vaudois en 1904. Source: Roger Bornand	125
Figure 35. Vue depuis Finhaut. Source: www.unionimmo.ch	133
Figure 36. Paysannes de Zermatt. Carte postale. Source : Rébuffat (1983).	134
Figure 37. La gare des Avants et la cueillette des narcisses. Source : collection Musée de Montreux via Roger Bornand	135
Figure 38. Territet et le chemin de fer funiculaire de Glion. Source : Archives de Montreux.	136
Figure 39. L'hôtel National, construit en 1874. Source: Archives de Montreux via Roger Bornand	137
Figure 40. Le kursaal en 1890. Source : Roger Bornand.....	138
Figure 41. Le Zermatterhof dans les années 1950. Source : www.ebay.com	138
Figure 42. Grand Hôtel Bel-Oiseau. Source: www.ricardo.ch	140
Figure 43. Le Restaurant d'Emosson, la gare d'arrivée du minifunic, le barrage et le lac d'Emosson. A l'arrière-plan le Mont-Blanc Source. www.wpanorama.com – Rémi Bovard.....	141
Figure 44. Zermatt vers le Matterhorn, Anonyme (env. 1810-20) Première représentation connue de Zermatt, et en second plan, du Cervin. Source: Gos (1923).....	144
Figure 45. Matterhorn, J.J. Meyer (1820 environ). Source: Gos (1923).....	144
Figure 46. Carte postale représentant Rudolf Taugwalder. Source : Antonietti (2000).	146
Figure 47. The Prisoner of Chillon par Eugène Delacroix. Source : www.art-wallpaper.com	147
Figure 48. Le marché couvert de Montreux. Source : myswitzerland.com	148
Figure 49. Nombre de lits disponibles à Montreux par catégorie d'hôtels (total de 3'440), en 1982. Source: Centre International de Glion (1982).....	150
Figure 50. Montant des dépenses selon les catégories d'hôtels à Montreux (en CHF) en 1982. Source: Centre International de Glion (1982).....	150
Figure 51. Théorie de la base traditionnelle. Source: D'après Segessemann & Crevoisier (2015)	158
Figure 52. Personnes ayant une occupation lucrative dans le district de Vevey en 1860. Source: Recensement fédéral 1860 (OFS)	163
Figure 53. Personnes ayant une activité économique dans le district de Vevey en 1910. Source: Der Ergebnisse der Eidgenössischen Volkszählung 1910 (OFS).....	164
Figure 54. L'atelier des machines de la Menuiserie Modèle Held, entre 1940 et 1945 Source : collection Georges Held via Roger Bornand.....	165
Figure 55. Adaptation de la théorie de l'urbanisation pour le cas des stations touristiques. Source: Elaboration propre, d'après Perrin (1974) et Segessemann et Crevoisier (2015).....	167

Figure 56. Les magasins à l'avenue du Kursaal à Montreux: librairie, musique, coiffeur, etc. Source : collection Salvatore Angelo Scioscia via Roger Bornand	168
Figure 57. Foule à Caux en hiver, probablement dans l'entre-deux-guerres. Source: collection Christian Gerber via Roger Bornand	169
Figure 58. Théorie de la base revisitée (ou élargie), c'est-à-dire tenant compte de l'ensemble des revenus basiques. Source: Segessemann & Crevoisier (2015).....	172
Figure 59. Typologie des transactions économiques territoriales. Source: Elaboration propre.....	173
Figure 60. Nombre de travailleurs frontaliers à Montreux entre 1992 et 2012. Source: Rapports de gestions de la commune de Montreux pour les années 1992 à 2012, Mtx 1992-2012, Archives de Montreux.	175
Figure 61. Pendularité à Montreux entre 1960 et 1990. Source : Recensements fédéraux de la population, OFS.	175
Figure 62. Nombre d'hôtels recensés à Montreux dès 1934. Source: Statistique hôtelière, OFS.	178
Figure 63. Provenance des touristes à Montreux et Veytaux en 1968. Source : Le tourisme en Suisse 1970, Bureau fédéral de statistique, Berne 1971, Statistiques de la Suisse /461ème fascicule.....	179
Figure 64. Provenance des touristes à Montreux en 1992. Source : Le tourisme en Suisse. Rétrospective de l'année 1993, Office fédéral de la statistique, Berne 1994, Statistiques de la Suisse/461ème fascicule.....	179
Figure 65. Rapport de gestion de la commune des Planches pour l'année 1911, Archives de Montreux, AA 5 Pl 1911.....	183
Figure 66. Navetteurs de et vers Finhaut. Source : Recensements fédéraux de la population 1960, 1970, 1980, 1990.....	185
Figure 67. Photomontage de l'affiche de campagne pour l'initiative Weber. Source : www.blog.i-g.ch	186
Figure 68. Publicité pour l'eau de Montreux. Source : collection Musée de Montreux via Roger Bornand.....	187
Figure 69. Affiche Finhaut-Giétroz, 1938. Source: www.vs.ch	188
Figure 70. Développement par inscription du territoire dans les mobilités. Source: Elaboration propre.....	199
Figure 71. Développement par complexification locale. Source: Elaboration propre.....	200
Figure 72. Déclin par blocage local. Source: Elaboration propre.....	201
Figure 73. Déclin par contournement. Source: Elaboration propre	203
Figure 74. Totaux des montants taxés pour les pensions et hôtels à Finhaut entre 1880 et 1952. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1882- 1952).....	208
Figure 75. L'hôtel Bristol construit en 1908 (ici en 1952, en tant que préventorium de Clairval. Source: www.ebay.fr	208
Figure 76. Répartition des montants taxés pour les hôtels et pensions en 1896, 1913, 1930 et 1948. Note : Les hôtels des Frères Lonfat regroupent : le Grand-Hôtel de Finhaut, l'hôtel Beau-site, l'hôtel Bristol. Les hôtels de la famille Henri Lugon regroupent : l'hôtel du Perron II, hôtel Giétroz Terminus, la Pension Regina).....	209
Figure 77. Montants taxés pour les hôtels et pensions entre 1895 et 1944. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1920- 1925).	209
Figure 78. Hôtel Suisse. Source: www.delcampe.ch	210
Figure 79. « Chez Ernest », café-restaurant Emosson. Source : Charles Paris, Médiatèque Valais, Martigny.....	211
Figure 80. Total de l'ensemble des montants taxés par la taxe industrielle de 1882 à 1913. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1892-1913).....	213
Figure 81. Les montants taxés des diverses branches en 1913. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1913).	213

Figure 82. L'impact de l'arrivée du chemin de fer en 1906 : Montants taxés entre 1903 et 1907 pour certains artisans/commerçants. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1903-1907).....	214
Figure 83. Personnes ayant une activité lucrative à Finhaut en 1930. Source : Recensement fédéral de la population du 1er décembre 1930. Résultats par cantons, 10ème et 12ème volumes	215
Figure 84. Affiche du Martigny-Châtelard en 1925. Source: www.galerie123.com	216
Figure 85. Personnes ayant une activité lucrative à Finhaut en 1920. Source: Recensement fédéral de la population du 1er décembre 1920. Résultats par cantons, fascicules 12 et 13. ...	218
Figure 86. Personnes occupées à Finhaut en 1955. Source : Recensement fédéral des entreprises 1955, OFS.....	218
Figure 87. Total des emplois à Finhaut entre 1955 et 2008. Source : Recensements fédéraux des entreprises 1955-2008, OFS.....	220
Figure 88. Population de Finhaut entre 1920 et 2010. Source : Recensements de la population, OFS.....	221
Figure 89. Etablissements et emplois à Finhaut, pour les secteurs 2 et 3. Source : Recensements fédéraux des entreprises 1995 – 2008 selon la nomenclature de la NOGA 2008.	221
Figure 90. Quotient de localisation des emplois présents à Finhaut 1860-2008. Source: d'après les recensements de la population et recensements des entreprises (OFS).	223
Figure 91. Quotient de localisation des emplois présents à Montreux 1860-2008. Source: d'après les recensements de la population et recensements des entreprises (OFS). ...	226
Figure 92. Langues maternelles des Montreusiens, outre le français, 1880-2010. Source : Recensements de la population, OFS.....	227
Figure 93. Nombre de lits hôteliers à Montreux entre 1850 et 1913. Source: Statistique hôtelière, OFS.....	227
Figure 94. Statistiques concernant l'hôtellerie à Montreux entre 1935 et 1890. Source: Mettler (1979), repris par Lapointe Guigoz (2011).....	228
Figure 95. Prix des chambres à Montreux 1850-1913 (en CHF) Source : Guides Baedeker des années 1852, 1863, 1873, 1883, 1893, 1903 et 1913.....	228
Figure 96. La Banque de Montreux. Source : Collection Musée de Montreux.....	230
Figure 97. « Mouvement compté simple de la Banque de Montreux » (en CHF). Source: Rapport du cercle de Montreux 1899, Statistique industrielle et commerciale, S3, Archives de Montreux.....	230
Figure 98. Personnes avec activité économique en Suisse en 1930. Personnes avec activité économique en Suisse en 1930. Source : Recensement fédéral de la population du 1er décembre 1930, Résultats par cantons, 10ème et 12ème volumes.	233
Figure 99. Personnes avec activité économique à Montreux en 1930. Source : Recensement fédéral de la population du 1er décembre 1930, Résultats par cantons, 10ème et 12ème volumes.	233
Figure 100. Recettes de la commune du Châtelard en 1930. Les proportions sont pratiquement identiques pour la commune des Planches, avec toutefois une part plus importante des recettes diverses et causales Source: Rapport de gestion de la commune du Châtelard 1930	238
Figure 101. Recettes de la commune des Planches en 1938. Les proportions sont pratiquement identiques pour la commune du Châtelard Source : Rapport de gestion de la commune des Planches 1938, AA 17/1 Pl 1938, Archives de Montreux.....	238
Figure 102. La piscine du Casino. Source : Delcampe.fr	240
Figure 103. Affiche de l'hôtel Alpina (ancien Pavillon des Fougères). Source : notrehistoire. Christian Gerber http://www.notrehistoire.ch	241
Figure 104. Comparaison des taux d'occupation des hôtels durant le mois de mai :Source : Rapport aux Conseils Communaux du Châtelard, des Planches et de Veytaux, présenté par les	

commissions nommées pour étudier le préavis des municipalités concernant les contributions communales à la modernisation de l'équipement touristique, 4 mars 1955, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.	245
Figure 105. L'Eurotel. Carte postale. Source : Delcampe.fr.....	246
Figure 106. Subventions accordées à l'OT (dont les festivals de TV et de musique classique) par la commune et la taxe de séjour. Cumul commune et taxe de séjour 1962-1969. Source : Rapports de gestion de la commune de Montreux pour les années 1962 et 1963, AA Mtx 1962-1963, Archives de Montreux.	250
Figure 107. Produit et répartition de la taxe de séjour, année 1965. Les cellules grisées correspondent aux postes gérés par l'OT. Source : Rapport de la Commission de la Taxe de séjour aux municipalités de Montreux et de Veytaux sur son activité durant l'année 1965, Mtx 1965, Archives de Montreux.	250
Figure 108. Arrivées et nuitées à Montreux entre 1970 et 2001. Source : OFS.	252
Figure 109. Nombre d'arrivées hôtelières à Montreux dès 1900. Source: OFS (dès 1934), auparavant chiffres de l'Office du Tourisme de Montreux et des Guides Baedeker.....	253
Figure 110. Les résidences secondaires à Montreux en 1968. Source: Bridel & Gonvers (1968).	256
Figure 111. Répartition des produits de la taxe de séjour en 1991 en fonction de l'hébergement. Source : Rapport de gestion de la Commune de Montreux pour l'année 1991, AA Mtx 1991, Archives de Montreux.....	256
Figure 112. Répartition des produits de la taxe de séjour en 2002 en fonction de l'hébergement. Source : Rapport de gestion de la Commune de Montreux pour l'année 2002, AA Mtx 1991, Archives de Montreux.....	256
Figure 113. Bénéfices taxés, après déductions, des Hôtels Seiler, entre 1865 et 1920 (en CHF). Source: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais, Sion.....	261
Figure 114. Publicité pour les hôtels Seiler, après 1904 (suite au rachat de l'Hôtel d'Angleterre, devenu Victoria, en bas à droite). Source : Rébuffat (1983).....	262
Figure 115. Comparaison d'établissements Finhaut-Zermatt: Les bénéfices taxés des hôtels Suisse Mont Blanc (Finhaut) et Monte Rosa et Poste (Zermatt), en 1870, 1880, 1890, 1900 et 1910 Sources: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais, Archives de Finhaut.	263
Figure 116. Répartition des bénéfices taxés sur l'ensemble de la commune de Zermatt, en 1920. Source : Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais, Sion.....	265
Figure 117. Personnes ayant une activité économique à Zermatt en 1920 (excepté le personnel et les pensionnaires d'établissements). Source: Recensement de la population 1920, OFS.	265
Figure 118. Personnes exerçant une profession à Zermatt entre 1930 et 1960. Source: Recensements de la population 1930, 1941, 1950, 1960, OFS.....	268
Figure 119. Personnes occupées à Zermatt en 1975 (total 2602). Source: Recensement des entreprises 1975, OFS.	269
Figure 120. Quotient de localisation des emplois présents à Zermatt. Source: Recensements de la population et des entreprises, OFS.....	269
Figure 121. Télésiège de Sunnegga. Source: Delcampe.net.	270
Figure 122. Logements occupés selon les communes, le nombre de pièces et le statut d'occupation. Source: Recensement des bâtiments et des logements 1970-2000, OFS.....	278
Figure 123. Anniversaires et commémorations à Zermatt. Source: Zermatt Tourismus (2014).	281
Figure 124. Personnes exerçant une profession à Zermatt entre 1930 et 1950. Source : Recensements de la population, OFS.....	282
Figure 125. Barrage de Barberine, aujourd'hui noyé dans le lac d'Emosson. Source: www.heimatsammlung.de.....	285

ANNEXES

THESE DE DOCTORAT

Mise en scène et valeur territoriales : tourisme et développement régional dans les Alpes suisses

Delphine Guex

Table des matières

Tome II

Annexe Finhaut.....	1
1. L'hôtellerie et la restauration jusqu'à la Seconde Guerre mondiale	1
<i>L'hôtel des Alpes, le Col de la Gueulaz et le Fort de la Madeleine</i>	2
<i>L'hôtel du Perron et le café Emosson</i>	2
<i>Les frères Lonfat</i>	4
<i>L'hôtel Suisse</i>	5
<i>Cafés et restaurants</i>	6
2. L'accessibilité	10
2.1. Le chemin de fer Martigny-Châtelard (MC)	10
2.2. La route	13
3. L'hôtellerie et la restauration après la Seconde Guerre mondiale.....	16
3.1. Préventorium	19
3.2. Colonies.....	21
3.3. Chalets et appartements	23
3.4. Cafés, restaurants et bazars.....	24
4. La Société de développement.....	25
5. Les infrastructures de loisir	29
5.1. La SATEB	29
5.2. Sports d'hiver et remontées mécaniques.....	31
5.3. Piscine.....	34
5.4. Emosson.....	36
6. L'hydroélectricité	37
6.1. Barberine.....	38
6.2. Vieux-Emosson	43
6.3. Emosson.....	43
6.4. Nant de Drance	44
6.5. Le retour de la concession de Barberine.....	47
Bibliographie Annexe Finhaut	52
Sources secondaires.....	52
Presse	53
Lois, règlements, décrets.....	54
Archives.....	55
Divers	55
Annexe Montreux.....	56
7. L'hôtellerie jusqu'à la Seconde Guerre mondiale	56
7.1. Le confort et la modernité.....	56
7.2. Le Pavillon des Fougères	58
7.3. Ami Chessex et la Société immobilière de Caux	59
7.4. Les frères Dufour aux Avants.....	61
8. Le Casino-Kursaal.....	62
9. Moyens de transport	67
9.1. Tramway.....	67

9.2.	Chemins de fer et crémaillères.....	69
9.3.	Aviation.....	71
10.	Les banques.....	72
11.	Le Montreux-Palace.....	76
11.1.	Les origines familiales du Palace : la famille Dufour-Vautier et la Pension du Cygne 76	
11.2.	Du Cygne à la Société immobilière : le voyage capitaliste d'Alexandre Emery	77
11.3.	La stratégie moderne de valorisation du Palace	79
11.4.	La multifonctionnalité du Palace et son rôle dans le renouvellement des infrastructures montreuusiennes	80
11.5.	Multi-localité des actionnaires et resserrement identitaire : les paradoxes de l'internationalisation du Montreux-Palace.....	82
12.	L'Office du Tourisme (OT).....	87
13.	La Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique.....	90
14.	L'hôtellerie après la Seconde Guerre mondiale	93
14.1.	La SET	93
14.2.	L'Eden et le groupe MSH	96
14.3.	L'Eurotel.....	98
14.4.	L'hôtel Victoria.....	99
14.5.	Cliniques	100
15.	Les congrès (et les <i>incentives</i>)	100
15.1.	La Salle du Pavillon, la Maison des Congrès, le Centre des Congrès	101
15.2.	La Rose d'Or et le Symposium de Télévision	104
16.	Les infrastructures de loisir	105
17.	Le Grand Prix automobile en 1934.....	108
18.	Le Septembre musical.....	108
19.	Le Montreux Jazz Festival.....	110
20.	Instituts, pensionnats et école hôtelière	113
21.	Résidents	118
22.	Travailleurs	123
	Bibliographie Annexe Montreux.....	126
	Sources secondaires.....	126
	Presse	127
	Archives.....	130
	Archives Cantonales Vaudoises, Chavannes-près-Renens (ACV)	130
	Archives de Montreux (Clarens).....	130
	Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960:	130
	Gestion communale :	131
	Divers	131
	Annexe Zermatt	133
23.	L'hôtellerie et la restauration jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.....	133
23.1.	Les hôtels Seiler et les hôtels de la bourgeoisie	133
23.2.	Les hôtels et restaurants de la bourgeoisie à partir de l'entre-deux-guerres.....	142
23.3.	Autres hôteliers et restaurateurs	143
24.	La commune bourgeoise.....	148
25.	L'alpinisme et les guides.....	150
26.	Distinction spatio-temporelle.....	157

27.	L'accessibilité et la mobilité	160
27.1.	Le BVZ.....	163
27.2.	La route	165
28.	L'hiver et le ski.....	167
29.	Autres infrastructures de loisirs	174
30.	L'énergie hydroélectrique.....	175
	Bibliographie Annexe Zermatt.....	177
	Sources secondaires.....	177
	Presse	178
	Archives.....	180
	Lois, règlements, décrets.....	180
	Divers	181
	Annexe Quotient de localisation des emplois présentsiels.....	182
	Détails méthodologiques pour le calcul du quotient de localisation	183
	a. Sources et catégories de la nomenclature pour chaque recensement.....	183
	b. Informations concernant les biais	185
	Liste des figures	186

Annexe Finhaut

1. L'hôtellerie et la restauration jusqu'à la Seconde Guerre mondiale

L'hôtellerie à Finhaut concerne d'abord quelques établissements: le refuge de la Croix fédérale, l'hôtel Suisse et l'hôtel Royal. L'hôtel de Tête Noire, situé sur la commune de Trient, et mentionné également ici en raison de son importance pour le l'offre d'hébergement dans le secteur. Ces établissements concernent directement les personnes en transit. Différents cas montrent la diversité topographique de Finhaut qui offre de multiples possibilités pour le développement d'activités d'hébergement dans un premier temps. La Croix Fédérale se situe à l'ouest du village, cette partie dite *La Cotze*, sur la route des diligences. L'hôtel de Tête-Noire, anciennement hôtel de la Couronne (entre 1836 et 1850), dépend également directement de ce trafic mais de l'autre itinéraire, sur l'autre versant. Il offre de nombreuses dépendances et écuries¹. L'hôtel Suisse se situe lui à Châtelard, au fond de la vallée, près de la frontière. L'hôtel Royal enfin, à Châtelard également, connaît une activité importante. D'après certaines sources, il aurait brûlé en 1855². Cependant, l'hôtel Royal (Jacques Tissay aubergiste) figure au registre de l'impôt industriel valaisan entre 1867 et 1871, puis à nouveau entre 1877 et 1878, et en 1881.

L'hôtel Bel-Oiseau (du nom du sommet avoisinant), construit en 1862. Propriété de Joseph-Emmanuel Chappex, il est celle de Joseph Chappex en 1892, puis d'Edouard Chappex en 1898 (Perriard-Volorio, 1991). Rapidement, en 1879 – tandis que le village de Finhaut en tant que tel ne compte que l'hôtel Suisse et la Croix Fédérale - le Bel-Oiseau devient une dépendance d'un nouveau bâtiment construit par Cheppex, le Victoria. Joseph Chappex bénéficie d'un prêt de CHF 4'000.- de la commune en 1889³. Admettant que ce montant eu servi au développement de l'hôtel, on peut noter le caractère local du cycle monétaire. En 1898, on compte 70 lits, en 1908, 110. La famille Chappex exploite d'après nos sources uniquement le Bel-Oiseau, un établissement d'envergure. L'hôtel reste propriété de la famille jusqu'à sa transformation en logements.

On ignore si à titre individuel la plupart des hôteliers étaient actifs au sein de la Société des maîtres d'hôtels de la Vallée du Rhône et de Chamonix (future Union Valaisanne du Tourisme), créée en 1879 (Erné, 1987). C'était le cas du moins de Joseph Chappex (Hôtel Bel-Oiseau) et d'Alphonse Lonfat (Grand-Hôtel notamment), puisqu'on sait d'eux qu'ils ont été délégués auprès de la Société Suisse des Hôteliers pour le Valais⁴. Pour ces deux acteurs du moins, on peut imaginer que les associations professionnelles ont joué le rôle de plateforme, de mise à disposition d'informations, en d'autres termes d'apprentissage. Quant au relais de

¹ Frachebourg, F. *Vallée du Trient (Massif du Mont-Blanc et des Aiguilles Rouges). De quelques considérations économiques de 1850 à 1950*. Document consulté aux Archives de Finhaut. Date de parution inconnue.

² Favre, H. (1951). Finhaut: une ancienne seigneurie abbatiale. *Annales valaisannes: bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 7(2), 383-399.

³ Séances du conseil communal 1889, Archives communales de Finhaut

⁴ « Les Hôteliers suisses à Interlaken », in *Le Confédéré*, 18 Juin 1928, p. 2

ces informations au restant des acteurs, nous ne saurions l'infirmier ou l'affirmer. En 1898 néanmoins, l'assemblée générale de l'association se tient à Finhaut (Erné, 1987).

L'hôtel des Alpes, le Col de la Gueulaz et le Fort de la Madeleine

Mentionné dans les registres pour débit de vin dès 1895 (premier débit taxé avec celui d'Auguste Vouilloz), Emmanuel Lonfat est propriétaire à son ouverture du Chalet de la Gueulaz, en 1900, un établissement d'altitude où se situe actuellement le barrage d'Emosson. Les cafés « Alpes et Col de la Gueulaz » sont répertoriés comme payant des taxes industrielles entre 1906 et 1911 (sur des montants entre CHF 2'000 et CHF 2'500.⁵), tandis ce que l'hôtel des Alpes est mentionné également au niveau des boulangeries entre 1897 (CHF 800.-) et 1909 (CHF 2'000.-). La pension des Alpes, qui succède semble-t-il au débit de vin, est taxée dès 1904. Un Emile Lonfat paie ensuite la taxe industrielle également en tant que boulanger entre 1910 et 1922 (de CHF 2'000.- à CHF 600.-). Suite à cela, Dauphin Lonfat paie la taxe industrielle (CHF 300.-, CHF 400.- ou CHF 500.-) également pour une boulangerie entre 1923 et 1926. D'après le Confédéré, c'est en 1911 que la Pension des Alpes devient l'hôtel des Alpes: on peut imaginer que les fils Lonfat reprennent séparément les affaires du père, et se spécialisent ainsi, l'un dans la boulangerie, l'autre dans l'hôtellerie, au début des années 1910 (Perriard-Volorio, 1991). Dans tous les cas, avec la famille Lonfat dont il est ici question (qui n'est pas la même famille Lonfat que celle des hôtels Bristol et Grand-Hôtel), on constate en premier lieu que la diversité des activités de commerce et de restauration semble effective. D'autre part, notons que le Col de la Gueulaz fait rapidement écho aux affaires sises au village lui-même, complémentarité qui se constate également avec le Fort de la Madeleine.

Le Fort de la Madeleine est situé également en dehors du village même de Finhaut, environ à sa hauteur à l'ouest, en aval du Col de la Gueulaz. Le Fort de la Madeleine, taxé en tant que débit de vin, était à l'ouverture en 1899 propriété de Julien Lugon-Moulin (Bochatay, 1996). Les montants taxés pour l'établissement étaient alors de CHF 100.- jusqu'en 1903, CHF 500.- en 1904, puis CHF 1'000.- en 1905. En 1910 et 1911, la taxe du Fort de la Madeleine est comprise avec celle du café des Alpes et Col de la Gueulaz : probablement que les Lonfat ont repris l'exploitation du fort à Julien Lugon-Moulin. Sans compter les éventuelles boulangeries dont il sera éventuellement question les années suivantes, la famille d'Emmanuel Lonfat est donc en 1910 concernée par le café et la pension des Alpes (hôtel en 1911), le Fort de la Madeleine, et le restaurant du Col de la Gueulaz.

Le Fort de la Madeleine est ensuite mentionné en tant que tel dans les registres, seul, en 1912 et 1913 (CHF 2'000.-), et 1916 (CHF 100.-), absent jusqu'en 1919 puis à nouveau dès 1920. Vraisemblablement l'établissement bénéficie à ce moment-là des travaux d'Emosson (voir Point 6.1.).

L'hôtel du Perron et le café Emosson

Sous l'enseigne « hôtel du Perron », il est en réalité question de deux établissements chronologiquement distincts, soit l'hôtel du Perron I construit en 1895, propriété de Henri Lugon, et l'hôtel du Perron II, soit un nouveau bâtiment inauguré en 1908 (Attinger, 1999-2000; Schupbach, 2010). En 1904, l'hôtel du Perron I est racheté par la commune et devient la maison communale. Aucune taxe n'est ainsi mentionnée en 1906 et 1907 pour l'hôtel du

⁵ Sauf indication ci-dessous les chiffres mentionnés concernant les taxes industrielles désignent le montant des bénéfices des entreprises taxées, et non pas le montant de la taxe.

Perron. En 1908, l'hôtel du Perron II ouvre, et est taxé sur la base d'un montant doublé par rapport aux années précédentes (CHF 3'000.-). D'après Attinger (1999-2000), Henri Lugon reste propriétaire de l'hôtel du Perron, tandis que Perriard-Volorio (1991) mentionne Auguste Lonfat, puis son fils Henri dès 1910, à propos de ce même hôtel. Nous interprétons cette double information en tant qu'Auguste et Henri Lonfat eussent été à l'hôtel des Perrons II exploitants et non propriétaires. En effet, Henri Lugon était également propriétaire du Grand Hôtel Giétroz et Terminus, depuis son ouverture en 1900. D'autre part, notons que la Pension de la Gare (Pension Régina en 1911), ouverte en 1908, est propriété de Faustine Lugon, sa sœur (Attinger, 1999-2000).

Au regard des montants taxés pour l'hôtel du Perron (Figure 1), on constate qu'à l'image d'autres établissements, les meilleures années se situent au tournant de 1910. Malgré de bons chiffres après-guerre, et en particulier entre 1929 et 1931, les chiffres restent inférieurs non seulement à ceux des années 1910, mais également à ceux des années 1900. Au vu de cette diminution des résultats durant les années 1910, il est probable que les exploitants aient envisagé de développer leur activité de restauration en altitude, non pas à l'attention spécifique des touristes comme c'était le cas pour le Restaurant du Col de la Gueulaz et le Fort de la Madeleine, mais également et surtout à l'attention des travailleurs du chantier de Barberine (voir chap. 2 point 3.5.B).

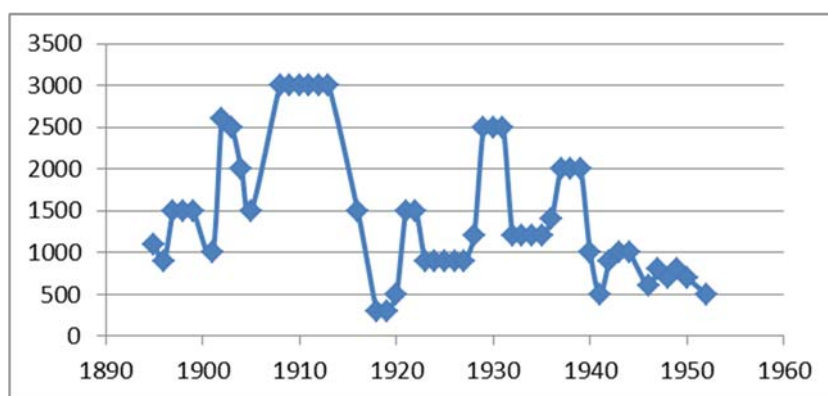


Figure 1. Montants taxés pour l'hôtel du Perron I et II (base de taxe industrielle). Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1920- 1925).

D'après nos sources, Henri Lonfat se trouve être détenteur de la patente pour le café Emosson au moins jusqu'en 1941⁶. Il se serait même associé avec Ernest Lugon, effectivement détenteur de la patente pour le café Emosson après la guerre (du moins entre 1947 et 1951⁷). Cette association pourrait ne pas être sans lien avec la régulière baisse des montants taxés du café Emosson à partir de 1929 (de CHF 1'500.- à CHF 400.- en 1939), avant de reprendre pendant et après la guerre (CHF 1'000.-). En outre, Ernest Lugon était également d'ores et déjà détenteur de la patente du café du Barrage (qu'il possède toujours entre 1947 et 1951) : Ernest Lugon s'est donc « spécialisé » dans la restauration du haut, tandis que la succession Henri Lonfat pour l'exploitation et/ou la propriété de l'hôtel du Perron passe (du moins pour le café dès 1936 et au moins jusqu'en 1947⁸) à Mme Rüder Jean Marguerite. En 1972, en

⁶ Séances du conseil communal et taxes industrielles 1936-1941, Archives communales de Finhaut

⁷ Relevés des taxes industrielles 1947-1951, Archives communales de Finhaut

⁸ Relevés des taxes industrielles 1936-1947, Archives communales de Finhaut

raison de la construction du barrage du Grand-Emosson, le café-restaurant Emosson ferme ses portes⁹, le lac noyant l'établissement.

Les frères Lonfat

Les frères Alphonse et Eugène Lonfat sont propriétaires quant à eux de trois établissements : Le Grand Hôtel de Finhaut (1896), la Pension Beau-Site (1903) et le Grand Hôtel Bristol (1908). Daniel, fils d'Alphonse, reprend le Grand Hôtel et le Beau-Site jusqu'à ce que ce dernier ne soit rattaché au Bristol, en 1914, celui-ci ayant été repris par la veuve d'Eugène (Perriard-Vollorio, 1991). Premièrement, notons à propos des frères Lonfat l'importance de leurs activités hôtelières sur l'ensemble de la commune (Figure 2) : une activité qui commence en 1896 avec 13%, puis ensuite un quart des montants taxés du total des hôtels et pensions. Nous relevons deuxièmement à leur propos l'implication dans la politique au niveau communal et dans les organisations professionnelles du tourisme. Alphonse Lonfat (Chapitre 8 Point 8.1.2.) a d'une part assumé la charge de président de commune (entre 1928 et 1940, voir Sauthier (2013)). D'autre part, il a participé à la création de l'Union Valaisanne du Tourisme (Erné, 1987) et de la Société de développement de Finhaut¹⁰, et est également membre du Conseil d'administration du Martigny-Châtelard¹¹. Il peut sans aucun doute être qualifié d'acteur local important dans la dynamique de mise en scène de Finhaut, sur le long terme, on l'a dit depuis la fin du 19^{ème} siècle avec l'ouverture du premier hôtel, jusqu'à son décès en 1963. L'effet de lock-in s'observe ici au niveau individuel : la poursuite d'une activité présentielle traditionnelle pour Finhaut – c'est-à-dire dépendant de la rente de situation – mais également d'efforts personnels pour développer cette activité, démarche isolée au regard de l'ensemble de la dynamique présentielle et surtout dans ce sens face à la concurrence. Concrètement Alphonse Lonfat fait par exemple rénover le Grand-Hôtel en 1934, en y installant l'eau courante chaude et froide (7 salles de bain et 36 lavabos), le chauffage central (58 radiateurs)¹². En 1952, il est réélu à la présidence de la commune, événement qui révèle l'absence du renouvellement du personnel politique local, une manifestation supplémentaire de la dynamique de *lock-in*.

⁹ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut 1972, Archives communales de Finhaut

¹⁰ Barmaz, J. « Assemblée de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 17 décembre 1963, p. 12

¹¹ « Le Martigny-Châtelard », in *Tribune de Lausanne*, 31 juillet 1941, p. 6

¹² « Finhaut : une initiative heureuse », in *Le Nouvelliste*, 17 mars 1934, p.3

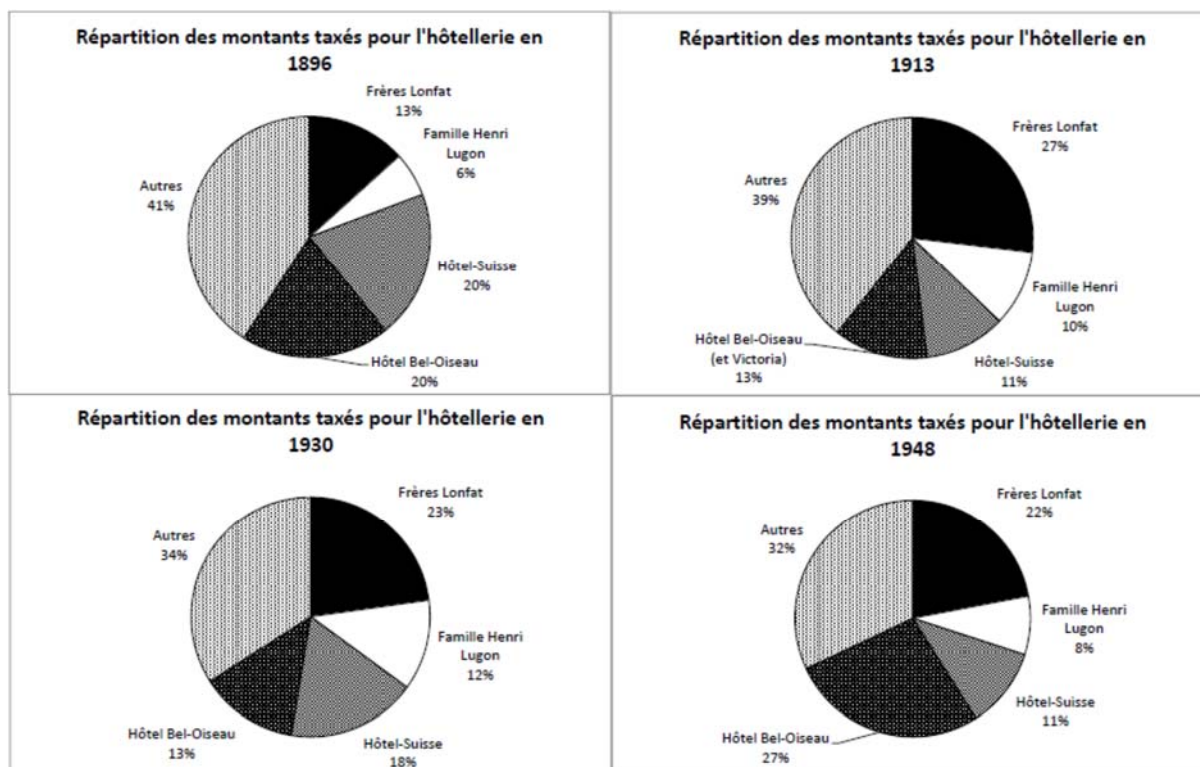


Figure 2. Répartition des montants taxés pour les hôtels et pensions en 1896, 1913, 1930 et 1948. Les hôtels des Frères Lonfat regroupent : le Grand-Hôtel de Finhaut, l'hôtel Beau-site, l'hôtel Bristol. Les hôtels de la famille Henri Lugon regroupent : l'hôtel du Perron II, hôtel Giétroz Terminus, la Pension Regina)

L'hôtel Suisse

Par rapport aux établissements des frères Lonfat et d'autres hôtels du village, l'hôtel Suisse a la particularité d'avoir une histoire plus ancienne. L'hôtel Suisse, situé à Châtelard-Frontière, fait partie des hôtels générant une fréquentation importante – proportionnellement comme on peut le voir avec la Figure 2. Il est un établissement important dans la mise en scène à Finhaut pour la présence de séjour (ou de passage) ; En 1882, première année de perception de la taxe industrielle, l'hôtel Suisse paie sa taxe sur la base d'un montant de CHF 800.-, soit le 31% des montants totaux des hôtels et pensions de Finhaut. C'est l'un des quatre derniers établissements accueillant en 2015 des hôtes pour la nuit à Finhaut¹³. D'abord débit de vin (vers 1850), puis restaurant, et enfin auberge (en 1875)¹⁴, l'établissement est au départ propriété d'Eugène Vouilloz, né en 1837.

L'hôtel Suisse participe dès le début à la trajectoire de Finhaut, et est l'un des trois derniers établissements accueillant des hôtes pour la nuit à Finhaut¹⁵. L'établissement a d'abord été un débit de vin (vers 1850), puis un restaurant, et enfin une auberge (en 1875)¹⁶. Au plus tard en 1882 (date des premières mentions des taxes industrielles au niveau communal), du moins « au moment où nos tabacs avaient une entrée facile en France », le propriétaire Eugène

¹³ Avec le gîte *La Casita* à Giétroz, la Pension des Alpes, et l'hôtel Beau-Séjour (garni).

¹⁴ Prospectus hôtel Suisse

¹⁵ Avec le gîte *La Casita* à Giétroz, et la Pension des Alpes.

¹⁶ Prospectus hôtel Suisse

Vouilloz y établit une petite usine de fabrication de tabacs et cigares. « A cette époque, il n'était pas rare de voir partir de Châtelard des escouades de 30 à 40 contrebandiers italiens chargés de tabac et chaque fumeur peut se rappeler l'excellent cigare valaisan dit de Châtelard »¹⁷. Bien que la fabrique soit toujours vraisemblablement en fonction au tournant du siècle¹⁸, c'est bien l'hôtellerie qui devient l'activité principale des Vouilloz au Châtelard.

Aujourd'hui, l'hôtel Suisse est pourvu de deux étoiles, et clairement un établissement d'étape dont la seule qualité relevée puisse être sa situation. Ainsi résume un consommateur en juillet 2014 : « Une chambre qui sent mauvais dans un hôtel sans service, en raison que l'hôtel est ouvert que le matin et le soir sur appel téléphonique, avec son propre téléphone portable vous pouvez avoir une responsable ? Donc pas de téléphone, Wifi aléatoire, pas de téléviseur, dans un décor d'un autre siècle, sol et murs en moquette, toute une histoire. Devant c'est la route, derrière c'est le train ! A fuir ! »¹⁹

Cafés et restaurants

En comparaison avec les établissements situés à proximité du chantier du barrage, les cafés-restaurants du milieu du village de Finhaut, et donc à distance du chantier, tel le café Central durant ces années paient la taxe industrielle sur la base de montants de CHF 300.-, le Mont-Joly entre CHF 300.- et CHF 400.-, le café du Tennis entre CHF 500.- et CHF 600.-. Entre 1931 et 1938 enfin, le café-restaurant du Col de la Gueulaz est mentionné seul dans les registres des taxes industrielles (entre CHF 300.- et CHF 400.-, CHF 500.- en 1933, 1934, 1935 et 1937), sans mention autre part du propriétaire ou de l'exploitant. Avec la baisse de la fréquentation, durant l'entre-deux-guerres l'organisation familiale n'est plus aussi coordonnée qu'elle a pu l'être entre les différents lieux d'exploitation. Sans doute l'intensité des exploitations d'altitude à proximité du chantier a notamment conduit des tenanciers à se spécialiser dans cette activité, comme c'est le cas d'Ernest Lugon, vraisemblablement successeur à Emosson des Lonfat de l'hôtel du Perron.

¹⁷ « Finhaut », in *Gazette du Valais*, 1907, n°18 (Médiathèque du Valais, BCV J26), p. 2

¹⁸ D'après Coquoz (cité par Attinger (1999-2000), fiche n°418), la fabrique de tabac serait toujours en activité en 1899. Cependant, la fabrique ne figure plus dans les registres de la taxe industrielle à partir de 1895. Cependant, les bénéfices taxés de l'hôtel Suisse passant de CHF 1'500.- en 1892 à CHF 3'000.- en 1895, et la fabrique étant taxée sur la base d'un bénéfice de CHF 900.- en 1892, on peut penser que c'est l'ensemble commercial et industriel Vouilloz du Châtelard qui est dès lors taxé.

¹⁹ Commentaire tripadvisor.com

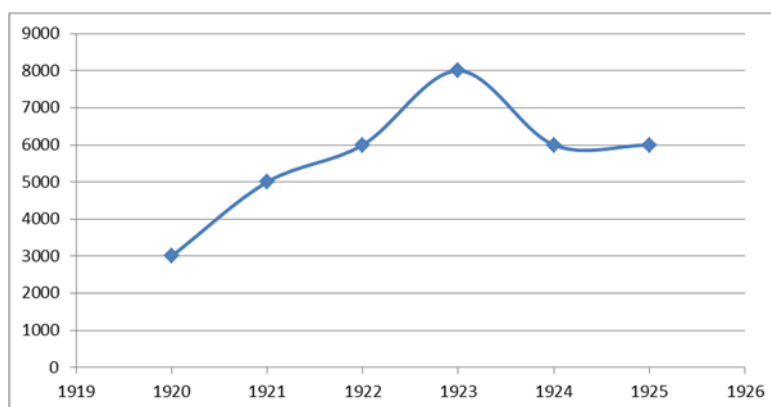


Figure 3. Montants taxés pour le Fort de la Madeleine entre 1920 et 1926. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1920-1925)

Henri Lonfat dépose en effet à la municipalité de Finhaut une demande de concession pour un café à Emosson²⁰. Lors de la même séance, le conseil accorde également une concession à Martin Baratelli & Cie (entrepreneurs en charge du chantier de Barberine) pour l'ouverture d'un café-restaurant directement sur ses chantiers à Emosson.

De 1920 à 1925, les résultats réalisés par les débits de vin, restaurants et cafés, concernent principalement une clientèle ouvrière. Ainsi les cantines (Trivelli à Giétroz, du Châtelard, Chavannes, Merle, Méléga, café-magasin Gognoli, Fort de la Madeleine) génèrent la grande majorité des montants taxés pour l'ensemble de la branche: 75% en 1920, 94% en 1921, 93% en 1922, 90% en 1923, 83% en 1924 et 71% en 1925. La reprise de la consommation par la clientèle présente occasionnellement s'observe grâce aux reprises des cafés situés dans le village, comme par exemple le café Central, le Mont-Joly, ou encore la crèmerie du Tennis-club, qui passe par exemple de 600.- imposés entre 1921 et 1924 à 1'000.- en 1924 et à 2'000.- en 1929. A partir de 1940, dans les registres les cafés et restaurants sont indiqués en première ligne concernant les taxes industrielles. Certes, la situation de conflit explique une partie de ces résultats. Cependant l'année 1948 présente un tournant structurel majeur. Non seulement les résultats des deux catégories sont tendanciellement en baisse depuis 1947, mais les restaurants et cafés réalisent des résultats plus importants que l'hôtellerie. En 1952, on compte 8 établissements d'hébergement payant une taxe industrielle à Finhaut pour 11 cafés et restaurants. Depuis la guerre, les pensions et hôtels n'étaient taxés que sur leurs résultats réalisés dans le cadre de la restauration (pour l'hôtel du Perron, l'hôtel-Suisse, le Mont-Blanc, et l'hôtel des Alpes). La distinction existe toujours après-guerre, par exemple le Perron paie une taxe en tant qu'hôtel sur des bénéfices entre CHF 500.- et CHF 800.- entre 1946 et 1952, et entre CHF 400.- et CHF 900.- en tant que café durant les mêmes années. Il en va pratiquement de même pour l'hôtel des Alpes et l'hôtel du Mont-Blanc (l'hôtel Suisse ne paie une taxe en tant qu'hôtel qu'en 1948, puis plus aucune dès 1949). Cet exemple ainsi que l'ensemble des chiffres montre la baisse importante des revenus basiques de séjour par rapport aux revenus excursionnistes et non-basiques. Mais au total, les montants taxés sur la commune passent de CHF 58'800.- en 1938 à CHF 48'700.- en 1952.

Au tournant du 20^{ème} siècle, on observe une croissance parallèle des diverses catégories professionnelles à Finhaut. La Figure 4 présente les montants taxés pour certaines catégories

²⁰ Relevés des taxes industrielles 1918-1921, Archives communales de Finhaut

professionnelles bénéficiant directement de l'augmentation de la fréquentation des pensions et hôtels. Cependant, la totalité de ces revenus ne sont pas induits des présences de touristes, en raison de la consommation par des locaux d'une part, et d'autre part dès 1904 en raison de la construction du chemin de fer. Comme on le voit avec la Figure 5 dans le cas particulier des bazars et magasins, les années 1906-1908 sont des années exceptionnelles. Grâce au cumul des revenus tirés des revenus basiques et locaux, les bénéfices des bazars et magasins passent de CHF 9'850.- en 1906 à CHF 12'050.- en 1906, soit une augmentation de 22%.

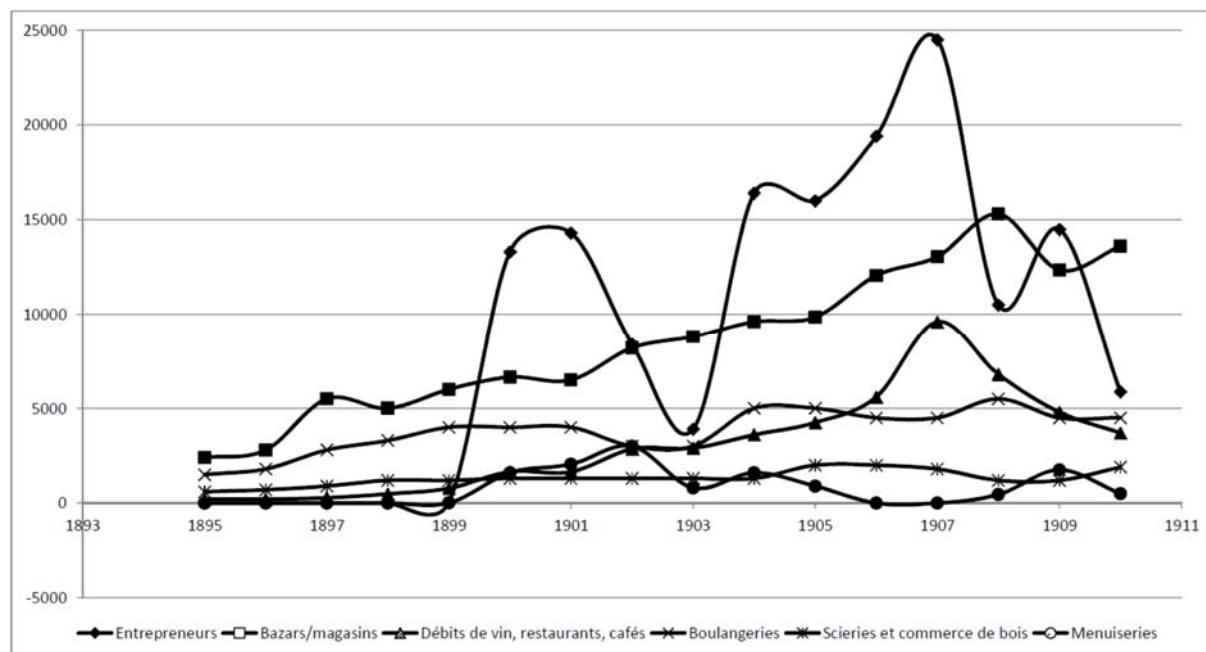


Figure 4. Montants taxés pour certaines catégories entre 1895-1910. Source : Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1895-1910).

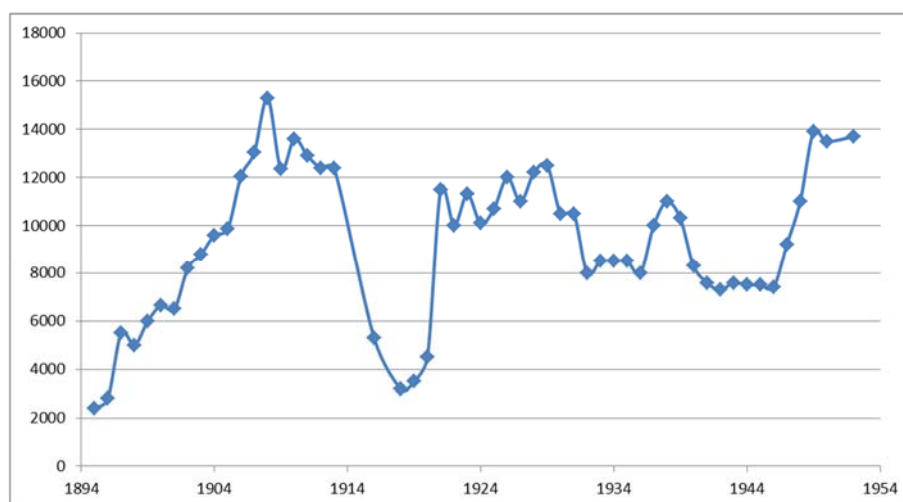


Figure 5. Totaux des montants taxés pour les bazars/magasins entre 1885 et 1952. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1885-1952).

Les résultats des bazars et magasins sont en outre intéressants car ils se présentent en deux phases distinctes pour la première moitié du 20^{ème} siècle : la première partie est très

fluctuante (des bénéfices en croissance constante puis une chute très importante pendant la guerre), suivie d'une seconde partie plus stable. Si les activités locales contribuent sans doute à la croissance des bazars et magasins durant les travaux (du chemin de fer jusqu'en 1906, puis de Barberine entre 1920 et 1925), les fluctuations des périodes de paix sont à mettre en relation avec la dépendance aux extérieurs, notamment étrangers. En d'autres termes, alors que dans un premier temps les revenus de cette catégorie professionnelle dépendent directement des activités de séjour, et voient ses résultats menacés au premier événement international, dans un second temps les revenus non-présentiels de séjour prennent de l'importance et minimisent le risque de fluctuation des revenus. Contrairement aux hôtels et pensions, ainsi qu'aux cafés et restaurants, les revenus des bazars et magasins ne sont ainsi pas exclusivement et directement dépendants du tourisme, mais témoignent du processus d'organisation urbaine allant au-delà de ce phénomène. On compte jusqu'à 6 ou 7 bazars et magasins avant la guerre. Comme pour les entrepreneurs, quelques entreprises ne figurent que durant une ou deux années dans les registres, tandis que certains sont présents sur le long terme : la famille Lugon Moulin, avec François depuis 1892 jusqu'en 1926, Auguste depuis 1899 jusqu'en 1925, réunis sous les enseignes « Bazar de Finhaut/Bazar de la Poste » à partir de cette date.

Il est intéressant de noter en outre les arrêts de taxation, par exemple pour le serrurier Coquoz, qui, on le suppose ici encore, a peut-être suspendu son activité indépendante pour travailler sur le chantier du chemin de fer pendant ces années. Mais plus généralement et contrairement aux autres corps de métier, les entrepreneurs ont la particularité de ne figurer que brièvement dans le registre des taxes industrielles. Notons que la plupart des entrepreneurs ne sont mentionnés chacun que durant une, deux ou trois années. Par exemple Angelo Pivano menuisier (1901), Charles Alba tailleur de pierres (1899-1902), Genta ferblantier (1902-1903). Souvent les spécialités des entrepreneurs ne sont pas mentionnées, par exemple Jean Gastaldo (CHF 1'500.- en 1908 et 1909, CHF 500.- en 1913), Pierre Bay (CHF 400.- en 1909 et 1910), Denis Lugon Moulin (CHF 100.- en 1912), Couchepin (CHF 3'000.- en 1923), Eugène Gay (CHF 150.- en 1927). Certains entrepreneurs en revanche sont mentionnés durant plusieurs années : p.ex. Maurice Coquoz serrurier (1899-1903/1907-1913/1921, CHF 1'560.- en moyenne), Décaillet & Gay Crosier (1924-1937, env. CHF 4'900.- en moyenne), Pierre Mellina (1930-1952, env. CHF 1'845.- en moyenne). Avant la Première Guerre mondiale, on compte d'ailleurs un plus grand nombre d'entreprises de construction, réalisant chacune de plus petits bénéfices, par exemple 14 entreprises (hormis l'entreprise du Martigny-Châtelard) en 1909 pour une moyenne de CHF 800.- environ, contre 8 en 1928 pour une moyenne de CHF 3'000.- environ et 5 en 1950, pour une moyenne de CHF 2'400.-.

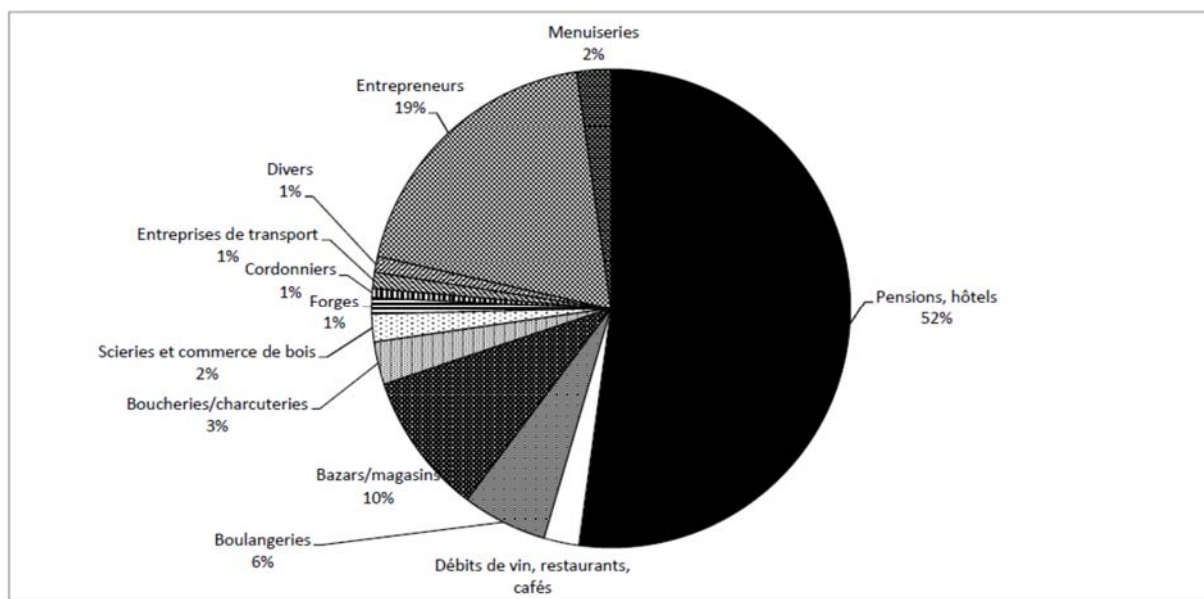


Figure 6. Les montants taxés des diverses branches en 1900. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1900).

2. L'accessibilité

2.1. Le chemin de fer Martigny-Châtelard (MC)

Sept demandes de concession sont adressées entre 1890 et 1901 au Département fédéral des chemins de fer. Dans un premier temps, quatre projets sont déposés. Une première concession est accordée en 1892 au projet de Ludwig et Schöpfer (Pacini, 2006). En 1894, l'assemblée bourgeoise accorde les forces motrices du Trient nécessaires à la traction des trains, les terrains nécessaires à la construction de la voie, le bois de ces terrains ainsi que le bois nécessaire à la construction des bâtiments de la gare. A la suite de Salvan certes, les autorités se positionnent clairement pour la construction de la ligne²¹. Cette concession devenant caduque en 1901, de nouveaux projets sont défendus, dont l'un passant par le col de la Forclaz, soutenu par les autorités fédérales. C'est finalement le projet de M. Défayes, avocat à Martigny, et Strub, ingénieur à Clarens, qui est retenu (itinéraire par Vernayaz, Salvan, Finhaut) en 1901.

La société du Martigny-Châtelard (MC) créée dans le but de cette réalisation et consiste en un consortium entre banques helvétiques, société électrique et firme industrielle. En l'occurrence on retrouve comme actionnaire majoritaire du MC la Société Franco-suisse pour l'industrie électrique (SFSIE), la firme française Schneider, ainsi que des banques. La société

²¹ Séances du conseil communal 1894, Archives communales de Finhaut

est créée le 11 juillet 1898 à Genève. Schneider ne fournit pas directement de matériel roulant au MC, mais se trouve néanmoins être un partenaire industriel indispensable de la société, notamment en raison de sa présence au Conseil d'Administration de la SFSIE²². On y retrouve également notamment James Odier, Edouard Noetzelin (Paribas), Edmond Auberd, H.-C. Bodmer (Crédit Suisse), Guillaume Pictet, ainsi que d'autres hommes d'affaires français. Géopolitiquement (l'enjeu du trafic transalpin) et économiquement (placement des avoirs résultant de la croissance de la masse monétaire française), les chemins de fer helvétiques bénéficient de placements importants.

On retrouve du côté français tant que du côté suisse des intérêts concernant la mise en place de cette ligne, notamment en raison de l'existence de la ligne reliant le P.-L.-M. (Paris-Lyon-Marseille) à Chamonix. On retrouve ainsi au-delà de la SFSIE mais dans l'administration du MC Gustave Ador, qui siège au Conseil du P.-L.-M. sans être dépourvu de liens avec les intérêts bancaires genevois. Gustave Ador se trouve président du Conseil d'administration du MC et du Comité de direction de la compagnie (jusqu'à son accession au Conseil Fédéral en 1917). Notons encore dès 1907 la présence au CA d'Alexandre Emery, montreuusien (voir Annexe Montreux Point 11. Le Montreux-Palace). Le capital nominal de la SFSIE se monte à CHF 25 millions, et celui du MC à CHF 3 millions (en 1902), complété par CHF 3 millions d'obligations de la SFSIE. En 1904, le capital est augmenté à 4 millions. Si le siège social de la compagnie se trouve à Martigny, le « vrai centre de décision » (Pacini, 2006, p. 31) se trouve à Genève, au siège de la SFSIE. Au vu de cette brève présentation, on comprend que le MC noue des intérêts financiers dépassant largement le cadre régional, et national. Outre Défayes, ainsi que Charles de Stockalper (banquier à St-Maurice), on ne retrouve donc aucune personnalité du district (ou du canton) à l'œuvre dans la réalisation du projet.

Résultats d'exploitation du MC	
1906	-fr. 4'690.00
1907	fr. 104'415.00
1908	fr. 273'990.00
1909	fr. 289'982.00
1910	fr. 283'045.00
1911	fr. 349'072.00
1912	fr. 262'610.00
1913	fr. 291'738.00
1914	fr. 70'286.00
1915	-fr. 57'718.00
1916	fr. 8'834.00
1917	-fr. 14'667.00
1918	-fr. 17'032.00
1919	-fr. 4'404.00
1920	fr. 67'001.00

Figure 7. Résultats d'exploitation du MC sur les quinze premières années d'exploitation. Source : Pacini (2006).

Non seulement le MC ne puise pas ses ressources financières au niveau de la scène territoriale, mais il en va de même au niveau des ressources humaines pour son exploitation. En effet le MC externalise son exploitation en la confiant aux CFF, tout comme la Compagnie du chemin de fer Viège-Zermatt. Les raisons invoquées tiennent dans la durée limitée de l'exploitation annuelle (5½ mois), et la « (...) difficulté de se procurer le personnel des trains

²² En outre Schneider a joué un rôle dans la création de la Société Générale et Compagnie de chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée (P.-L.-M.).

(contrôleurs) qu'il est nécessaire d'avoir poli & convenablement stylé (...) »²³. Cette collaboration cesse cependant en 1910. La compagnie a ainsi pu bénéficier d'un temps d'adaptation en ce qui concerne l'acquisition des compétences nécessaires à l'exploitation du chemin de fer. Comme on le voit avec les chiffres de la Figure 7, rapidement le MC présente des résultats positifs, mais le poids des obligations ne lui permet pas de verser de dividende durant ces premières années²⁴. En 1909, après trois années d'heureuse exploitation, la liaison entre le MC et le P.-L.-M. est établie. Cette liaison implique une augmentation des coûts, mais également une augmentation du trafic. En 1911, une campagne de publicité est organisée parallèlement avec la Compagnie du chemin de fer Chamonix-Montenvers et les hôteliers de Chamonix.

Après la guerre et la baisse importante du trafic, les frais d'exploitation augmentent, notamment en raison de l'augmentation des coûts du personnel. La reprise, bien que modeste, repose non seulement sur le trafic traditionnel de voyageurs, mais également sur les travaux de l'usine hydroélectrique de Barberine, jusqu'en 1925. De plus, les ambitions touristiques de la ligne, qui reposaient sur des enjeux de mise en réseaux de deux pôles touristiques, l'un comme destination (Chamonix), l'autre comme nœud routier et ferroviaire (Martigny) sont relayées par la nécessité d'une utilisation mixte désormais, c'est-à-dire servant non seulement la demande externe, mais également la demande locale. Vis-à-vis des locaux, le chemin de fer apparaît désormais comme indispensable, tant il a contribué à désenclaver les villages de la plaine du Rhône. Contrairement à des lignes ralliant des bourgs à des points de vue²⁵, cette réalisation est utilisée progressivement à partir de l'entre-deux-guerres par les habitants de la vallée. Elle permet d'une part pour ceux qui en ont les moyens de se rendre dans la plaine, mais elle apporte son lot d'emplois directs auprès de la compagnie. Ainsi il est devenu de tradition dans les années 1920²⁶ que les instituteurs de la vallée exercent également comme chef de gare : la saison estivale pour le chemin de fer, et l'hiver pour l'école. Dans ce contexte d'exploitation, les travaux de Barberine arrivent à point nommé pour limiter les déficits. Cependant, à partir de ces années, si le MC reste un dispositif central dans la mesure où il rend possible les présences sur le territoire, à lui seul il ne suffit pas à la création de valeur territoriale.

Si la vocation du Martigny-Châtelard (MC) n'est plus essentiellement touristique à partir de 1919, les intentions purement touristiques ayant permis sa construction ont encore des incidences plusieurs années plus tard. En effet, le MC ne roule qu'en été. Cependant, d'une part les nécessités touristiques ont entre-temps évolué (notamment la généralisation des sports d'hiver), tout comme les besoins des locaux d'autre part. Or la seule exploitation de la ligne ne suffit pas pour amortir les frais de cette extension (travaux de protection contre les avalanches et frais d'exploitation courants) : la commune accorde un subside de CHF 3'000.- annuels (dès 1932 et sur 15 ans) pour cette dernière²⁷, des subsides occasionnels²⁸, obtient avec la compagnie du MC des subventions cantonales²⁹. Cet enjeu devient tel qu'en 1945 la

²³ PV Conseil de Direction du 26 octobre 1907, cité par Pacini (2006, p. 38)

²⁴ Au moins jusqu'en 1919.

²⁵ Comme par exemple le Glion-Rochers-de-Naye à Montreux, ou le Zermatt-Gornergrat.

²⁶ Interview Charles Lugon-Moulin

²⁷ Séances du conseil communal 1932, Archives communales de Finhaut

²⁸ Séances du conseil communal 1934-1936, Archives communales de Finhaut

²⁹ Séances du conseil communal 1933, Archives communales de Finhaut

commune est contrainte de recourir à un emprunt pour participer à l'assainissement de la compagnie à hauteur de CHF 90'000.-, soit le 45% du total³⁰. Cette somme est tout à fait considérable puisqu'elle égale presque l'ensemble des recettes de la commune pour l'année 1943 (CHF 104'508.84.-). En contrepartie de ces efforts financiers, les habitants de la commune bénéficient dès 1935 de rabais. Les frais assumés par les finances communales pour l'accessibilité du territoire par les externes et l'accessibilité de la plaine par les locaux sont donc considérables³¹. Plus tard, la commune budgétise précisément une « part au déficit du MC » chaque année depuis 1965, un montant qui tend à s'accroître à partir de 1975 (Figure 8).

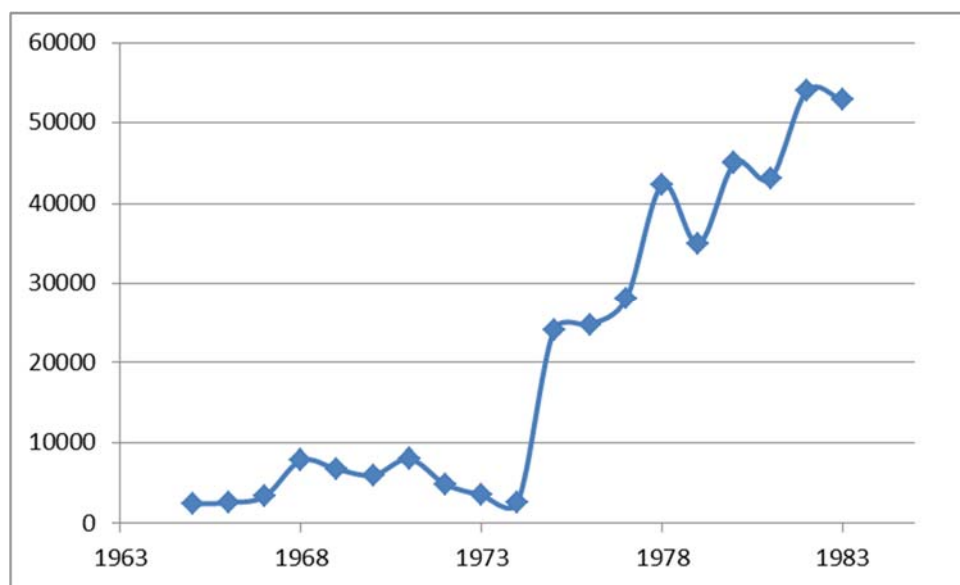


Figure 8. Part au déficit du MC par la commune de Finhaut entre 1965 et 1983. Source : Finhaut 1965-1983, Archives du Valais.

2.2. La route

Il est rapidement question de l'amélioration de la première route reliant Finhaut à Vernayaz, classée route de 4^{ème} classe par la loi valaisanne de 1851³². Elle est en effet améliorée en 1861. A l'époque déjà, une partie des frais pour ces travaux est pris en charge par le canton (entre 33% et 40%) (de Preux, 1907), mais les frais à la charge des communes restent importants ; travaux et entretien. En 1865, la commune de Finhaut procède à une vente de bois pour payer les intérêts de ces travaux³³. Pour réduire ces frais, la route doit gagner en importance et

³⁰ Comptes de la commune et bourgeoisie de Finhaut 1943, Archives du l'Etat du Valais, Administration cantonale, 2030/1555 (1920-1979)

³¹ Il en va de même pour la sécurité. Ainsi à l'occasion du second versement concernant sa participation à l'assainissement du MC, c'est un prêt de CHF 110'000.- qui est octroyé par la Banque cantonale du Valais. On suppose qu'une partie de ce montant a été affecté au poste de « Défense contre les avalanches », dont le total entre 1946 et 1950 se monte à CHF 67'855.05.- (Commune de Finhaut, Comptes de la commune et bourgeoisie de Finhaut 1946-1950, Archives du l'Etat du Valais, Administration cantonale, 2030/1555 (1920-1979))

³² Loi du 24 mai 1851, modifiant celle du 20 mai 1835, sur la classification des routes.

³³ Séances du conseil communal 1895, Archives communales de Finhaut

passer au mieux en 2^{ème} classe. C'est l'intention des membres du Conseil en 1880 (Benedetti, 2007), mais c'est alors la route Martigny-Chamonix par Tête-Noire qui passe en 2^{ème} classe.

L'isolement de Finhaut du reste du réseau régional, national et international, n'a de graves conséquences qu'à partir des années 1950 et 1960, c'est-à-dire du moment où l'automobile devient un moyen de transport généralisé. Cependant, préalablement à la construction du chemin de fer, la modernisation des routes est un enjeu pour la commune. En 1927, suite à l'initiative du Canton du Valais, de nouvelles subventions fédérales sont accordées, sur la base de la Constitution fédérale de 1874. Finhaut est concernée par ces subventions et celles qui suivent en 1936 : d'une part par les subventions accordées aux routes alpestres internationales (de même que les cantons d'Uri, des Grisons, du Tessin), et d'autre part avec l'arrêté concernant l'amélioration et le développement du réseau routier dans les Alpes (mis sur pied pour le développement du transport automobile dès 1936). Mais ces subventions potentielles ne bénéficient pas à Finhaut, principalement en raison du manque d'engagement au niveau politique pour la défense des intérêts de la commune aux échelons cantonal et fédéral (Sauthier, 2013). Ces subventions sont pourtant fondamentales, dans la mesure où les chantiers sont tels qu'ils ne peuvent être engagés par des entreprises privées ou des entités administratives locales. Un projet est certes déposé au niveau communal en 1938 pour la liaison Finhaut-Châtelard (route de la Forclaz), mais 70% de l'assemblée primaire de Finhaut le rejette en raison de son coût trop élevé faute de subventions³⁴. Si la liaison Vernayaz-Finhaut par Salvan n'est jamais réalisée, c'est pourtant grâce à une entreprise privée, la Société d'Electricité d'Emosson SA, que le village parvient à être relié au réseau routier, soit sur les 4 kilomètres séparant le village de la route de la Forclaz, en 1968.

Parce que le chemin de fer est devenu absolument indispensable, les frais concernant les routes qui viennent s'ajouter aux dépenses pèsent sur les finances communales, d'autant plus lorsque les bénéfices retirés par les locaux concernant leur mobilité sont insignifiants. C'est ainsi le cas en 1933, lorsque la commune est sommée de participer à hauteur de CHF 60'000.- (15.8% du total) aux frais de construction de la route Vernayaz-Salvan³⁵ (Benedetti, 1998). Vraisemblablement, les acteurs politiques locaux n'ont pas su négocier de manière efficace leur participation aux frais de cette route moyennant la réfection du tronçon Salvan-Trétien-Finhaut-Châtelard, dont il n'est question qu'en 1934 au niveau du Conseil³⁶. Cependant, cette même année est convenu un accord au sujet de l'exploitation hivernale du MC. Dans cette négociation, Finhaut déclare³⁷ renoncer durant vingt ans à toute prétention de subside de crédit pour les routes, y compris concernant le tronçon de Finhaut-Châtelard. Cette négociation va avoir de nombreuses conséquences, car juridiquement désormais la dynamique de mise en scène territoriale repose uniquement sur des transactions présentesielles ne dépendant pas d'un déplacement routier, alors que cette accessibilité routière est généralisée autre part. Ce sont ainsi de nombreux projets, dont la piscine (voir

³⁴ Séances du conseil communal 1939, Archives communales de Finhaut

³⁵ Suite à une démission du Conseil en bloc (refusée), et dans le cadre d'un procès intenté par la commune, se référant à la loi sur les routes de 1904 le Conseil d'Etat considère que Finhaut tire un intérêt de cette route, et participe proportionnellement aux frais de sa construction (Sauthier, 2013)

³⁶ Séances du conseil communal 1934, Archives communales de Finhaut

³⁷ Art. 5 du décret Décret du 28 juin 1935 concernant l'octroi d'une subvention cantonale en faveur des travaux nécessaires pour assurer le service d'hiver du Martigny-Châtelard, in *Recueil des lois, décrets et arrêtés du Canton du Valais, 1935, pp. 185-187*

Point 5.3. ci-dessous), qui ne sont pas envisagés comme réalisables tant que le village n'est pas accessible par la route. Le potentiel de ces transactions étant limité, plusieurs investissements ne sont pas envisageables.

Malgré le décret, Finhaut tente de négocier la liaison à la route de la Forclaz en 1952³⁸ à l'occasion de travaux de protection sur cette même route. Cependant le salut ne vient qu'en 1968, ce tronçon étant nécessaire à la conduite des travaux du barrage d'Emosson. Dans le cadre des négociations générales avec la Société d'électricité d'Emosson SA (ESA), qui concernent également Salvan, c'est la réalisation du tronçon Finhaut-Châtelard qui est alors privilégiée³⁹, plutôt qu'un projet Salvan-Finhaut qui engendrerait des coûts beaucoup plus importants pour les parties prenantes⁴⁰. ESA prend en charge 60 % des frais de construction de la route⁴¹ (un total de CHF 8 millions⁴²), le canton du Valais 28 %, tandis que le 12% restant est assuré par les communes⁴³.

Au final, une infrastructure devenant absolument nécessaire pour la génération de revenus présentsiels dépend d'une activité non-présentielle. Si les intérêts présentsiels avaient été préservés, un tracé Salvan-Finhaut aurait sans doute gagné les faveurs des intéressés du fait de la moindre distance séparant le village de la vallée du Rhône sur ce tracé. Il n'en reste pas moins que jusqu'en 1968, Finhaut est un territoire complètement isolé en matière de trafic routier dans un contexte de croissance économique général où l'automobile tient un rôle majeur.

Dans les années 1980, la question de la liaison par Salvan refait surface, à l'époque où les enjeux présentsiels se font ressentir non seulement en raison de la toujours faible présence d'externes en séjour, mais également en raison du risque d'émigration vers la plaine (baisse de population de -31% entre 1950 et 1980)⁴⁴. Le projet devisé à CHF 40 millions est soutenu alors par les autorités du district, les responsables locaux, mais recalée par le Conseil d'Etat en 1988⁴⁵. Malgré une subvention de CHF 10 millions octroyée par la Confédération en 1989⁴⁶, le projet n'est pas réalisé, en raison d'une nouvelle négociation parallèle concernant le MC. En ce qui concerne la route, c'est dans un premier temps de l'amélioration du tracé existant dont il est question, (un projet à CHF 700'000.-, soutenu à 75% par les cantons et 25% par les communes, réalisation qui n'est effectuée qu'en 1999)⁴⁷ puis en 1993 le véritable projet de route (goudronnée, circulation à double sens): la Confédération soutient le rachat de 6 nouvelles rames pour le désormais nommé Mont-Blanc Express contre un moratoire de

³⁸ Les discussions sont alors en cours depuis 1948 (Séances du conseil communal 1939, Archives communales de Finhaut 1948 -1952, Archives communales de Finhaut)

³⁹ Soutenue notamment par le président et hôtelier Alphonse Lonfat.

⁴⁰ Séances du conseil communal 1954, Archives communales de Finhaut

⁴¹ « Finhaut possède enfin sa route », in *Le Confédéré*, 27 novembre 1968, p. 11

⁴² Les coûts sont particulièrement élevés en raison de la nécessité d'un pont sur l'Eau-Noire.

⁴³ CHF 339'685.- pour Finhaut (Commune de Finhaut, Comptes pour l'exercice 1968, Archives du l'Etat du Valais, Administration cantonale, 2030/1555 (1920-1979)).

⁴⁴ Guex, P., « Une route de 40 millions pour sauver une région », in *Le Nouvelliste*, 19 décembre 1985, p. 24

⁴⁵ Guex, P., « La vallée du Trient contre-attaque », in *Le Nouvelliste*, 18 février 1988, p. 14

⁴⁶ Guex, P., « Le bout du tunnel en point de mire », in *Le Nouvelliste*, 20 janvier 1989, p. 27

⁴⁷ Guex, P., « Le cordon ombilical nécessaire », in *Le Nouvelliste*, 7 février 1989

10 ans⁴⁸ sur le projet. Dans cette négociation, les autres communes défendent également leurs intérêts, puisque Salvan assure la réfection de sa propre route et que Vernayaz garantit le maintien des places de travail auprès de la compagnie grâce à la modernisation du train.

3. L'hôtellerie et la restauration après la Seconde Guerre mondiale

L'hôtellerie à Finhaut rencontre des difficultés comme ailleurs en Suisse dès les premières années de la Grande Guerre. La pension du Glacier du Trient fait faillite en 1915 (Attinger, 1999-2000), l'hôtel Mont-Fleuri en 1919⁴⁹. A la fin des années 1920 déjà, l'hôtellerie ne représente plus les $\frac{3}{4}$ du total des montants taxés pour la taxe industrielle sur la commune, mais 42%. Ainsi par exemple les bazars et magasins présentaient un bénéfice total de CHF 12'400.- en 1913, et de CHF 12'500.- en 1929, tandis que les montants taxés pour les pensions et hôtels sont passés de CHF 87'400.- à CHF 50'300.-⁵⁰. D'autres faillites surviennent plus tard avec la crise des années 1930 ; l'hôtel des Alpes, du Perron, du Terminus, de l'Eden⁵¹. La fréquentation estivale étant forte avant la guerre, elle suffisait non seulement à couvrir les frais d'exploitation, mais à présenter des résultats positifs, du moins au regard d'autres branches. L'absence de touristes étrangers implique un arrêt complet des activités de séjour. Des internés français pendant la Première Guerre mondiale⁵² et des réfugiés civils pendant la Seconde⁵³ résident dans certains hôtels⁵⁴, mais cette fréquentation n'est pas d'un grand secours. Les établissements ont probablement d'une part souffert de ces présences (comme la Pension des Fougères à Caux, voir Annexe Montreux Point 7.2.), mais symboliquement des dégâts sont aussi importants au niveau de la scène symbolique, puisque en l'occurrence le séjour d'officiers allemands à Finhaut fait scandale auprès de l'opinion publique romande en 1945⁵⁵. La situation se dégrade de plus en plus à partir de l'après-guerre, notamment en raison de taux d'occupation très faibles. Par exemple en 1979 on relève un taux de 35% en Valais, tandis qu'il se monte à Finhaut entre 10,9 et 13%⁵⁶.

La dimension familiale et la simplicité du modèle d'affaires des hôtels de Finhaut entravent la nécessaire diversification. Le potentiel d'investissement, pour coller aux nouveaux standards de confort, voire innover symboliquement parlant, manquent. Malgré les difficultés, on compte encore dix hôtels en fonction à la fin des années 1960.

⁴⁸ Cette durée de 10 ans est négociée par le canton. Dans un premier temps, le département des finances fédéral impose un gel définitif du projet (Guex, P. « Le cordon ombilical nécessaire », in *Le Nouvelliste*, 7 février 1989). En 2003 un projet sera remis à l'enquête, mais uniquement pour rendre la route carrossable et empruntable avec une autorisation (Rausis, O., « Liaison réhabilitée », in *Le Nouvelliste*, 27 février 2003, p. 20).

⁴⁹ « Hôtel à vendre », in *Le Confédéré*, 17 Mai 1920, p. 4

⁵⁰ Relevés des taxes industrielles 1913-1919, Archives communales de Finhaut

⁵¹ Carrier, M., « Le tourisme dans le val du Trient (II) », in *Le Confédéré*, 30 avril 1970, p. 1

⁵² Interview Charles Lugon Moulin

⁵³ Séances du conseil communal 1943, Archives communales de Finhaut

⁵⁴ Le Grand-Hôtel et le Bristol pour la Seconde Guerre mondiale

⁵⁵ Séances du conseil communal 1945, Archives communales de Finhaut ; M., A., « Les internés allemands à Finhaut », in *Le Confédéré*, 1er septembre 1946, p. 1 ; M., A., « Les Allemands vont-ils enfin quitter Finhaut? », in *Le Confédéré*, 18 septembre 1946, p. 1

⁵⁶ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1979, Archives communales de Finhaut

Cinq catégories principales dans l'hébergement de Finhaut se dessinent durant l'après-guerre : l'hôtellerie de transit, les pensions et hôtels de séjour, les préventoriums, les colonies de vacances et les chalets. Comme on le voit sur la Figure 9, en particulier à partir de 1970 les nuitées en hôtel deviennent très minoritaires.

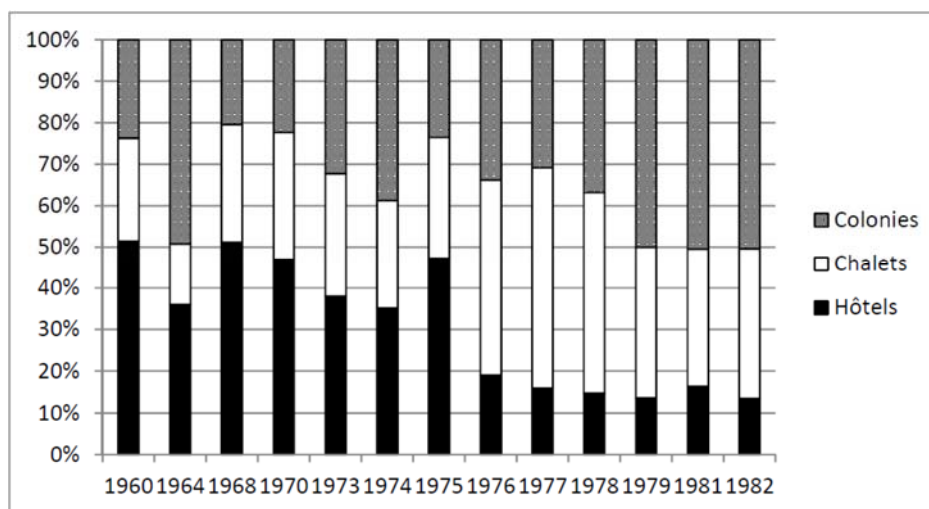


Figure 9. Répartition des nuitées à Finhaut entre 1960 et 1982, d'après les chiffres encaissés pour la taxe de séjour.
Source : SD Finhaut (1972-1982).

Dans de moindres proportions qu'avant 1914, à partir de l'entre-deux-guerres la rente de situation bénéficie toujours à l'hôtellerie locale, dans cette double dimension qui est la proximité du Mont-Blanc et la position sur la route de Chamonix, pour le village de Finhaut-même dans une moindre mesure, mais surtout pour le Châtelard. Pendant les neuf années qui suivent l'inauguration de la route de la Forclaz en 1957, c'est prioritairement le Châtelard qui bénéficie du transit. Au début de la trajectoire, en raison des temps de parcours sensiblement plus longs, la rente de situation génère des revenus de séjour principalement. Avec la route de la Forclaz et le développement de l'automobile dans la classe populaire, les présences excursionnistes se développent.

Durant la première phase de la trajectoire, l'hôtel Suisse a drainé une part importante des revenus présents de séjour de l'ensemble de la scène territoriale. D'après les données dont nous disposons, il semble que l'hôtel Suisse concentre principalement son offre sur la restauration à partir de 1945. En effet ses résultats ne sont taxés en tant qu'hôtel qu'en 1948⁵⁷, tandis que des taxes sont payées au moins entre 1945 et 1948 pour le restaurant. On ignore malheureusement ce qu'il est advenu de l'hôtel, jusqu'en 1979, date à laquelle il réapparaît dans les registres qui concernent la taxe de séjour. Entre-temps, l'Auberge des Touristes semble prendre le relais d'une offre hôtelière au Châtelard. Si l'hôtellerie de transit n'est plus aussi importante qu'auparavant (Figure 10), elle génère toujours un certain nombre de nuitées. De plus, à partir de 1968 et l'ouverture du tronçon Châtelard-Finhaut à la circulation automobile, nous ne pouvons pas exclure que les hôtels du village doivent désormais une certaine proportion de leurs nuitées aux personnes en transit.

⁵⁷ Pour rappel, les chiffres dont nous disposons pour les taxes industrielles ne vont pas au-delà de 1952.

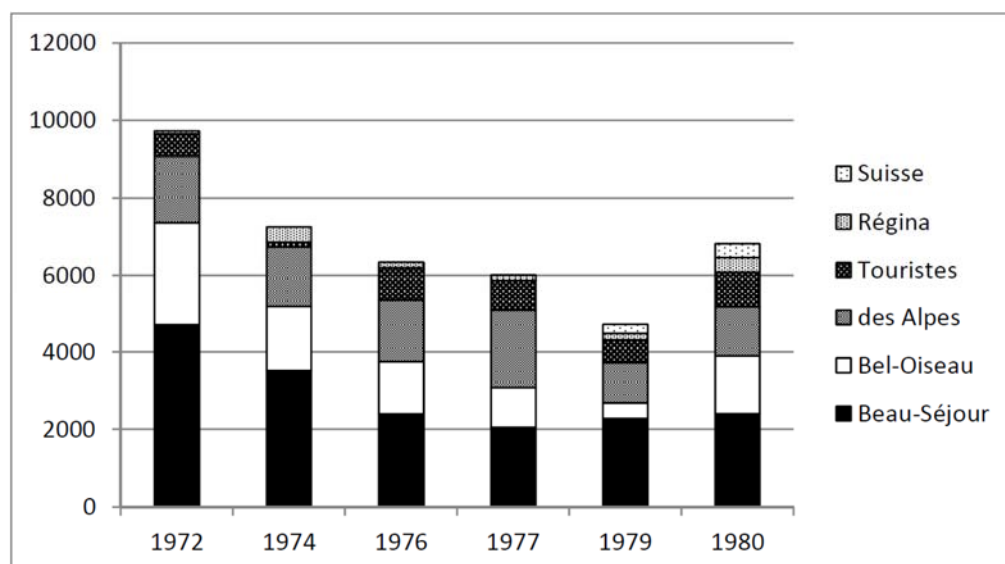


Figure 10. Répartition des nuitées hôtelières à Finhaut entre 1972 et 1980, d'après les montants encaissés pour la taxe de séjour. Source : SD Finhaut (1972-1980).

Malgré les difficultés, certains établissements parviennent à se maintenir sur le marché de l'hébergement traditionnel, familial et saisonnier. Il s'agit notamment de l'hôtel Bel-Oiseau, de l'hôtel des Alpes, du Perron et du Beau-Séjour, qui modernisent leurs installations au début des années 1960 : rénovation complète au Perron, piscine au Bel-Oiseau, eau courante et chauffage central au Beau-Séjour, façades neuves aux Alpes⁵⁸. Durant cette décennie des externes sont présents durant plusieurs jours, voire semaines, pendant l'été, mais également pendant l'hiver dans une moindre mesure. La situation se dégrade rapidement à la fin des années 1960 : le nombre d'hôtels passe de 10 en 1969 à 5 en 1975 et la plupart des fermetures concernent des établissements destinés à l'hébergement traditionnel. La saisonnalité concerne dès la fin des années 1960 principalement l'été, comme par exemple en 1976 (Figure 11).

⁵⁸ Barmaz, J., « Assemblée générale de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 11 décembre 1962, p. 10 ; « Finhaut. A propos de la Station », in *Le Nouvelliste*, 22 décembre 1960, p. 9

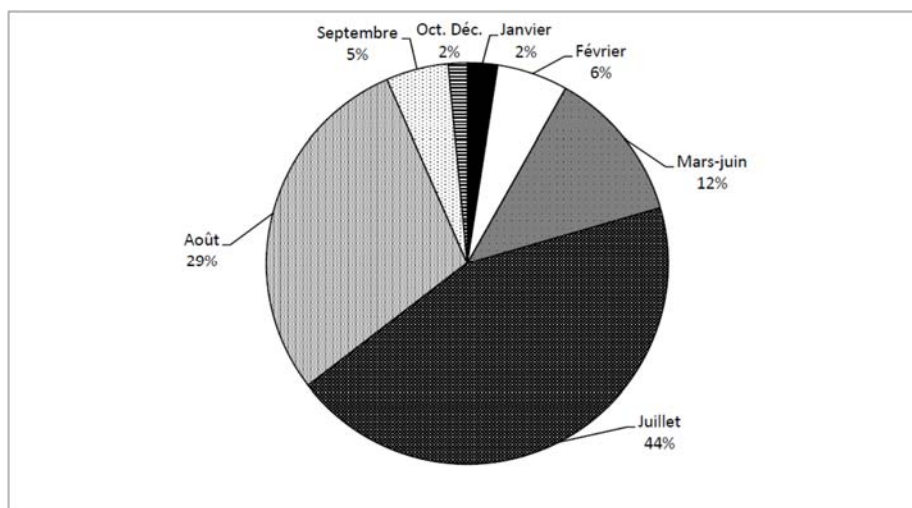


Figure 11. Répartition des nuitées hôtelières sur l'année 1976, d'après les montants encaissés pour la taxe de séjour.
Source: SD Finhaut (1976).

L'hôtel de la Croix-Fédérale (45 lits) ferme par exemple en 1965 (Attinger, 1999-2000), transformé, d'abord pour les derniers exploitants, puis en logements. En 1968, c'est l'hôtel du Mont-Blanc qui cesse son activité, une perte de 50 lits (Attinger, 1999-2000). A la même époque la pension Regina ferme également (Attinger, 1999-2000). Le Beau-Site, qui avait été rattaché au Bristol en 1914 est également transformé en logements (Attinger, 1999-2000). Ces fermetures concernent les établissements qui n'ont pas bénéficié de rénovation. Malheureusement, nous n'avons pas pu directement documenter les conditions de ces fermetures. Cependant, il est probable que le fait qu'une série d'établissements n'aient pas procédé à des rénovations s'explique certes par le manque de ressources financières, mais également par l'absence d'une génération prenant le relais des exploitations. Si l'augmentation de la population entre 1910 et 1920 devait vraisemblablement être due au maintien d'une dynamique présentielle de séjour est fonctionnelle également (chantiers), la hausse de l'après-guerre semble être due au baby-boom ; en effet la hausse entre 1941 et 1960 est de 14% pour Finhaut et de 24% au niveau suisse, la différence pouvant s'expliquer par l'absence d'immigration dans le territoire. Ainsi la forte baisse de population durant la décennie des années 1970 peut correspondre au départ de cette génération du baby-boom vers la plaine, une génération qui sans doute comprenait certains enfants d'hôteliers. L'absence de transmission familiale et le départ des jeunes du village et une perte de présence des locaux, mais également un manque pour la dynamique de mise en scène et la génération de flux basiques présentiels.

3.1. Préventorium

Malgré la baisse progressive du tourisme de villégiature individuel sur toute la période, en termes de volume, dès l'après-guerre et jusqu'à la fin des années soixante, on peut statistiquement parler de croissance pour la présence de séjour. Le nombre de nuitées hôtelières (Figure12) montre une hausse dans un premier temps, ou encore la hausse de la proportion d'étrangers parmi les personnes hébergées à Finhaut (18 % en 1950, 70 % en 1960 et 75 % en 1970) (OFS). Puisque ces chiffres ne sont pas dus à la croissance de

l'hôtellerie de séjour individuelle, ils résultent d'une diversification de l'hébergement touristique : grâce aux colonies et aux préventoriums. Si les préventoriums hébergent également des patients suisses (voir *infra* notamment le préventorium de Clairval), ces établissements ont en commun avec les colonies de générer de faibles revenus basiques au regard du volume des nuitées.

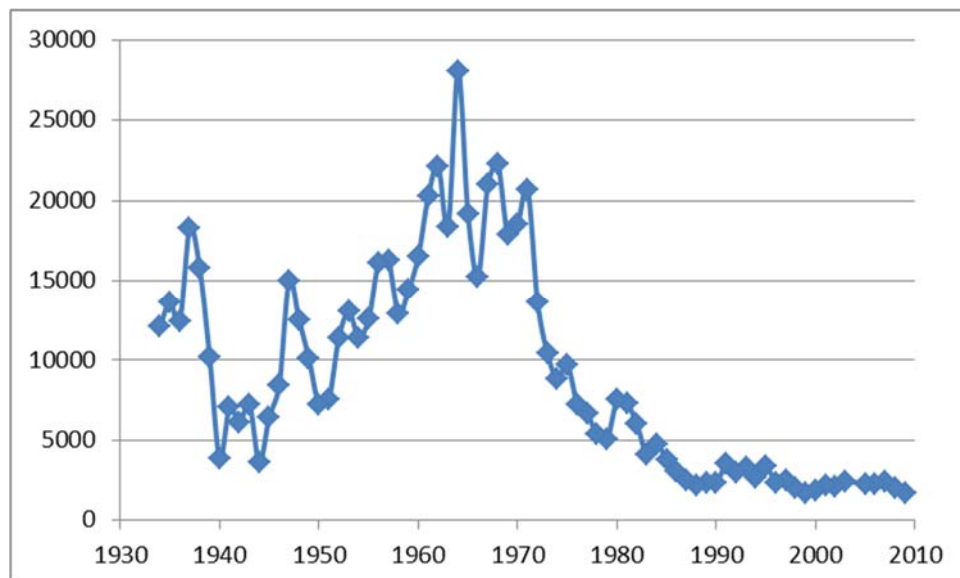


Figure 12. Evolution des nuitées à Finhaut entre 1934 et 2009. Source : OFS.

A l'époque, ces alternatives apparaissent comme de formidables opportunités. Pour les institutions à la recherche de bâtiments, il s'agit aussi à l'époque de profiter de telles offres immobilières. Ainsi la ligue antituberculeuse de Martigny acquiert en 1947 l'hôtel Bristol, pour CHF 180'000.- (meublé), tandis qu'une construction neuve avait été devisée à près de dix fois cette somme pour abriter un préventorium⁵⁹. Le Bristol est choisi pour « sa facilité d'accès, [sa] bonne exposition au soleil, [son] air salubre, [les] conditions de vente avantageuses en raison de la grandeur de l'établissement » (Barmaz, 1969). Le préventorium Clairval, tenu par les sœurs de Vérollier, héberge des enfants « destinés à la tuberculose »⁶⁰, du district de Martigny mais également en provenance d'autres canton romands, notamment du canton de Fribourg. En 1968, on compte par exemple 274 enfants ayant séjourné à Clairval, pour 17'564 journées, soit une moyenne de 48 enfants, et 64 journées par enfant. Il s'agit donc de longs séjours, que l'on imagine peu rémunérateurs dès lors que des récoltes de charité sont organisées en faveur de l'établissement (CHF 70'000.- récoltés dans le district de Martigny en 1968)⁶¹. En raison de « la thérapeutique moderne, des soins prodigués, d'autres préventoriums en Suisse romande »⁶², les cas deviennent plus rares à partir de 1970. Durant les dernières années, en juillet et en août Clairval accueille des colonies de vacances. Le bâtiment est occupé pour un temps par Terre des hommes, puis pendant deux années par des moines bénédictins, une présence qui économiquement, comme celle des enfants, ne saurait

⁵⁹ « Pour le Préventorium du district de Martigny », in *Le Confédéré*, 8 octobre 1947, p. 2

⁶⁰ « Clairval: plus qu'un souvenir », in *Le Nouvelliste*, 29 janvier 1975, p. 12

⁶¹ Barmaz, J. « Les 20 ans de Clairval », in *Le Nouvelliste*, 1969, Médiathèque de Martigny, 13 BCV J43, n°113

⁶² Idem.

concurrencer celle des étrangers en villégiature. La communauté bénédictine, prête à acquérir le bâtiment en 1976, est contrainte de renoncer à cet achat en raison de la loi Furgler⁶³. La ligue anti-tuberculeuse de Martigny, toujours propriétaire, cherche alors de nouveaux acheteurs⁶⁴. Jusqu'en 1999, le Bristol est loué à différentes colonies de vacances (voir *infra*), par les nouveaux propriétaires Etienne et Henriette Gay-des-Combes (Attinger 1999-2000). Enfin, le bâtiment est vendu et transformé en logements.

En 1989, deux infirmières neuchâteloises tentent de revivre professionnellement du tourisme climatique à Finhaut en ouvrant, dans l'ancien hôtel des Perrons, une maison médicalisée⁶⁵. Cependant comme c'était le cas avec Clairval, cette forme d'hébergement se trouve être difficilement rentable avec une clientèle-cible au faible pouvoir d'achat⁶⁶. Les Perrons nouvelle formule, avec son offre peu adéquate (chambres avec balcon mais sans salle de bains privée, entre CHF 85.- et CHF 95.- la pension complète) et non remboursée par les assurances maladie, se trouve rapidement en difficulté⁶⁷. D'après Attinger (1999-2000), les Perrons ont retrouvé en 1999 leur fonction de pension.

3.2. Colonies

Les premières reconversions d'hôtel en hébergement pour colonies ont lieu en 1945, notamment avec l'hôtel Terminus, qui accueille la colonie de vacances du Servan (Attinger, 1999-2000). Cet établissement d'une importante capacité est suivi par le Mont-Fleuri (1948) (Attinger, 1999-2000) et par l'hôtel Eden⁶⁸, racheté par la commune de Vernayaz. Une deuxième vague d'établissements sont également reconvertis dans les années 1970, avec notamment dès 1976 le Grand-Hôtel et provisoirement cette même année l'hôtel du Perron⁶⁹. On suppose que pour les propriétaires de l'époque, au vu de la faible valeur immobilière de leur bien, la mise en location pour des colonies présentait l'avantage d'amortir les frais d'entretien légers, tout en pérennisant leur capital immobilier. Cependant au regard de l'ensemble de la scène territoriale et comme avec le cas du préventorium de Clairval, cette activité ne permet de dégager pratiquement aucun bénéfice pouvant être ensuite affecté à la rénovation des infrastructures.

⁶³ La législation sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers (LAIE) a été créée le 23 Mars 1961 sous forme d'arrêté fédéral.

⁶⁴ Giroud, B., « Les moines bénédictins quittent Clairval », in *Le Nouvelliste*, 5 novembre 1976, p. 17

⁶⁵ Gratzl, M., « Ouverture d'une maison médicalisée : les Perrons revivent », 1989, in *Le Nouvelliste*, Médiathèque du Valais, 13 BCV J43, n° 21

⁶⁶ On a pu voir qu'à Montreux le tourisme de santé, étant resté profilé sur du haut de gamme, est resté un secteur fort de l'hébergement touristique.

⁶⁷ Guex, P., « Maison médicalisée à Finhaut : le second souffle, vite.... », in *Le Nouvelliste*, 1990, Médiathèque du Valais, 277, BCV J43

⁶⁸ « Vers la fin des années 80, il est vendu à un promoteur bernois qui fait faillite peu après avoir débuté les travaux. Par la suite, il est racheté par un brocanteur genevois qui l'utilise comme dépôt. » (Attinger, 1999-2000)

⁶⁹ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1976, Archives communales de Finhaut

Avec la Figure 13, on comprend l'importance que prennent les colonies par rapport à l'hôtellerie : 67% sur l'ensemble des nuitées en 1980 à Finhaut. Le Bristol, avec 33% des nuitées, joue un rôle de premier plan à ce niveau. Dès son ouverture à cet effet en 1979⁷⁰, il contribue à lui seul à la hausse des nuitées, soit 7'870 nuitées⁷¹. Le Bristol est loué notamment à Intersoc⁷² (Service Intersocial Belge). D'autres anciens hôtels hébergent des enfants étrangers, notamment français, mais aussi par exemple libanais, à l'Eden en 1978⁷³. Quantitativement, on peut donc dire que la fréquentation étrangère de la station est importante. Cependant, les revenus sont beaucoup moins importants avec d'une clientèle individuelle et familiale. Pour estimer le ratio du manque à gagner d'une nuitée en colonie sur une nuitée hôtelière, on peut se référer aux montants de la taxe de séjour : 2.5 (CHF 0.20.- pour une nuitée en colonie et CHF 0.50.- pour une nuitée en hôtel)⁷⁴.

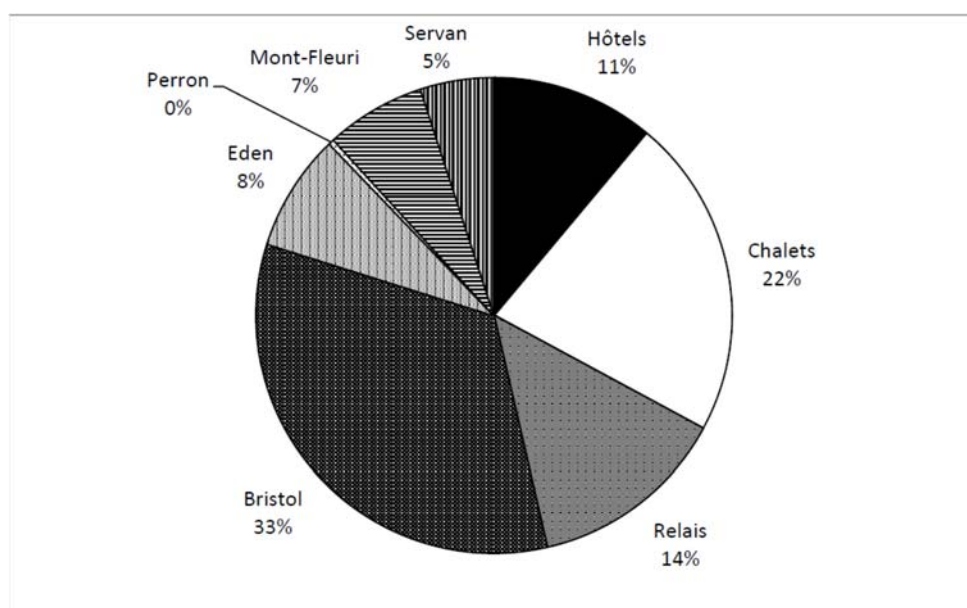


Figure 13. Répartition des nuitées en 1980. Note : « Relais » désigne vraisemblablement le « Relais de vacances », à savoir le Grand-Hôtel. Source : SD Finhaut (1980).

⁷⁰ D'après Attinger (1999-2000) cependant, c'est depuis 1975 déjà que les propriétaires louent l'établissement à des colonies ; probablement le rapport de gestion de la SD pour l'année 1979 souligne une réouverture faisant suite à des travaux.

⁷¹ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1979, Archives communales de Finhaut

⁷² On compte aujourd'hui 3 hôtels Intersoc en Suisse : à St-Luc, St-Moritz et Villars-sur-Ollon (www.intersoc.be)

⁷³ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1979, Archives communales de Finhaut

⁷⁴ Ce ratio est un peu réduit en 1982 : CHF 0.35.- pour les nuitées en colonies et CHF 0.80.- pour les nuitées en hôtel.

3.3. Chalets et appartements

Les données à notre disposition ne nous permettent d'apprécier l'importance des nuitées taxées en chalet que sur une courte période (1970-1980).

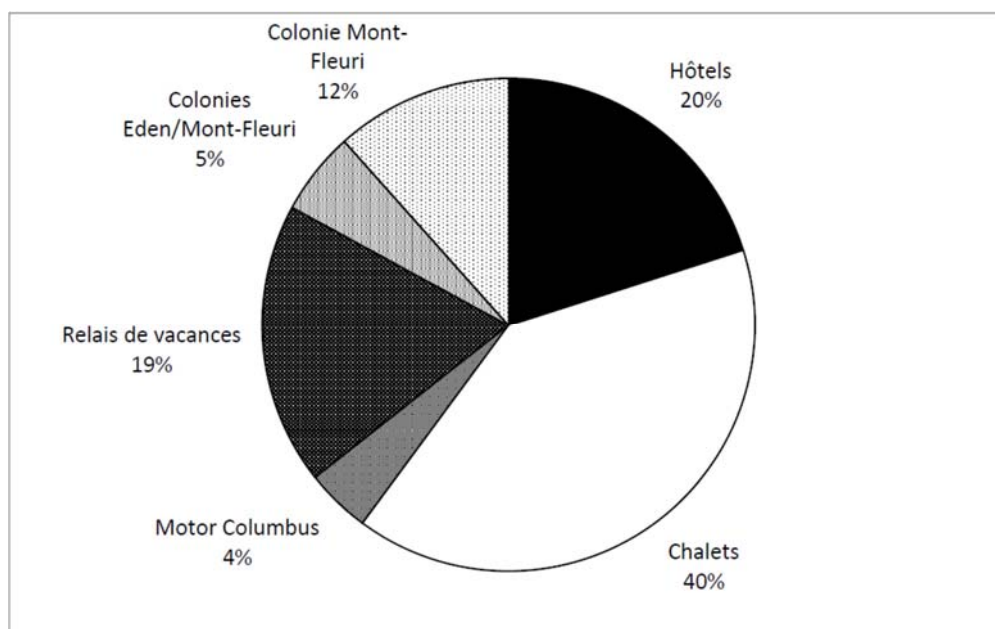


Figure 14. Répartition des nuitées en 1976 d'après les décomptes de la taxe de séjour. Source : SD Finhaut (1976).

D'après les rapports de la Société de développement, l'offre en parahôtellerie trouve facilement une demande en ce qui concerne les chalets, tandis que l'offre en appartements trouve plus difficilement sa clientèle⁷⁵. Les chalets sont d'autre part loués par les entreprises menant les chantiers hydroélectriques : c'est le cas durant le chantier d'Emosson (par exemple « La forte augmentation des nuitées de chalets [en 1977] provient de Motor Colombus Hopital des chantiers Chatelard. L'occupation de ce bâtiment n'est que passagère. »⁷⁶ et aujourd'hui pour les travaux de Nant de Drance (voir Point 6.4.). Pour les propriétaires, ces locations sont une opportunité car elles assurent une occupation sur l'année entière. Cependant, elles brisent les repères des locataires habituels d'une part, et rendent indisponible cette offre d'hébergement pour d'éventuels nouveaux touristes.

Certains chiffres disponibles pour l'année 1974 nous indiquent que les propriétaires de chalets domiciliés dans la commune sont proportionnellement plus actifs que les propriétaires situés hors de la commune : les premiers, propriétaires de 26 chalets (dont 16 payant des taxes) engendrent un total de 2'924 nuitées (soit une moyenne de 112 nuitées par bâtiment), tandis que les seconds, propriétaires de 69 chalets (dont 15 payant des taxes, et 16 qui ne sont pas membres de la SD) engendrent un total de 1'990 nuitées, soit une

⁷⁵ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1979, Archives communales de Finhaut

⁷⁶ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1977, Archives communales de Finhaut

moyenne d'un peu moins de 29 nuitées par chalet⁷⁷. Enfin, la plupart des propriétaires de chalets domiciliés hors de la commune résident en Suisse romande (pour un tiers dans le Valais) (Figure 15). Au vu des patronymes (Claivoz, Vouilloz, Lugon, Volorio, Gay Crosier, etc.), on imagine sans doute qu'il s'agit de membres de familles parties pour la plaine gardant toujours une propriété au village.

Valais	27
Vaud	21
Genève	10
Autres cantons suisses	7
Etranger	3
Inconnu	1

Figure 15. Provenance des propriétaires de chalets domiciliés hors de la commune en 1974. Source : SD Finhaut (1974).

3.4. Cafés, restaurants et bazars

Parallèlement à l'hébergement en perte de vitesse au niveau des activités et des revenus basiques de séjour historiquement dominantes, les établissements à consommation mixte (des locaux et des externes) que sont les cafés et restaurants deviennent un élément central de la dynamique de mise en scène.

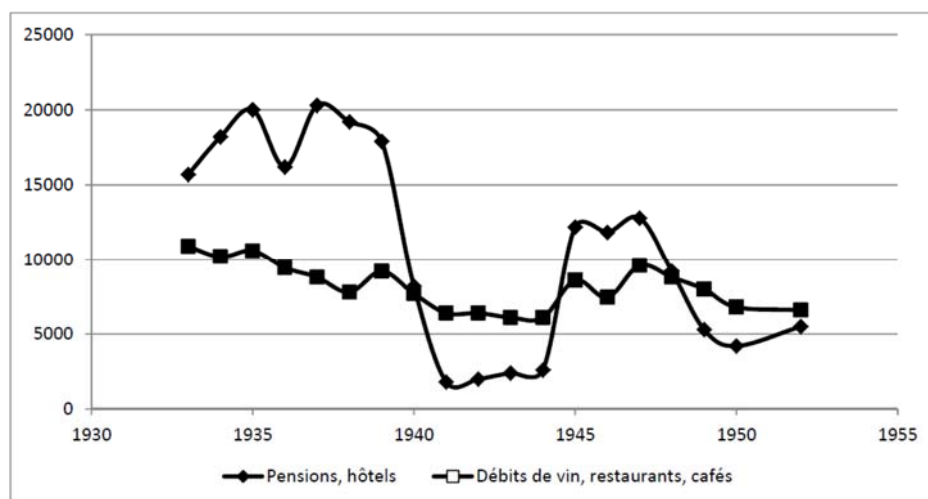


Figure 16. Montants totaux taxés dans l'hébergement et la restauration entre 1933 et 1952. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1933-1952).

⁷⁷ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1974, Archives communales de Finhaut

Les commerces et artisans locaux bénéficient certes des dépenses des personnes présentes en séjour d'agrément⁷⁸, mais sont principalement dépendants de la consommation de la population présente pour d'autres raisons : les locaux et les ouvriers. D'une part, d'après les informations recueillies, il semble que les hôteliers ne s'approvisionnent pas systématiquement auprès des commerçants et artisans locaux, préférant commercer directement avec la plaine, grâce au chemin de fer. D'autre part, l'organisation des commerces dépend avant tout de considérations territoriales et fonctionnelles⁷⁹ : à l'épicerie des Lugon-Moulin, on trouve de tout, au poids, au litre, au mètre. Le magasin ne ferme ni à midi, ni le dimanche, pour pouvoir être toujours à disposition des consommateurs : non pas des touristes, mais en premier lieu des habitants, notamment de Giétroz et du Châtelard, qui ne se rendaient à Finhaut le dimanche à l'occasion de la messe. Même après-guerre, seul le jour du Jeûne fédéral est synonyme de fermeture et, pour la famille Lugon-Moulin, d'excursion ! En ce qui concerne les cafés également, on note une volonté de réguler les horaires d'ouverture en fonction des besoins de la population. Par exemple en 1965, le Conseil communal refuse la fermeture hivernale du café du Perron⁸⁰.

A partir de l'inauguration du barrage d'Emosson (dernière coulée de béton en 1973, première mise en service en 1975), les responsables touristiques constatent rapidement que les établissements du village pâttissent de cette attraction en haut du village⁸¹. Le restaurant d'Emosson, d'une capacité de 230 places assises et 60 places en dortoir⁸² constitue aujourd'hui un point névralgique pour les activités présentiellelles à Finhaut. Il est un point de vue exceptionnel accessible en voiture, l'arrivée du trajet en funiculaire/petit train/minifunic du parc d'attractions du Châtelard (voir Point 5.1.) et le départ de nombreuses randonnées autour du lac (dont celle menant aux traces de dinosaures, voir Chapitre 5 Point 5.2.1.). En comparaison, les cafés et restaurants du village, et du Châtelard également, ont perdu de leur importance : les revenus présentiels issus de la restauration dépendent vraisemblablement en grande partie du pôle du barrage.

4. La Société de développement

La Société de développement de Finhaut est sur l'ensemble de la trajectoire l'entité collective officielle faisant le lien entre les acteurs locaux dans une dynamique présentielle. Suite à une première entité née en 1904 (Perriard-Volorio, 1991)⁸³, une nouvelle Société de

⁷⁸ D'après Charles Lugon-Moulin, les ventes aux touristes durant l'été concernaient par exemple les chocolats, les cartes postales, voire les beaux cigares.

⁷⁹ A partir de 1957 et la route du col de la Forclaz, les habitants de Finhaut se rendent plus régulièrement dans la plaine. Cependant les magasins de Finhaut existent encore, se font parfois concurrence. En 1974, on compte encore le Bazar de la Poste, le Bazar de Finhaut, deux épiceries et une boulangerie.

⁸⁰ Séances du conseil communal 1965, Archives communales de Finhaut

⁸¹ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1979, Archives communales de Finhaut

⁸² www.emossonresto.com

⁸³ On ignore les conditions de la création de cette société. Probablement la société n'a-t-elle que difficilement survécu aux difficultés rencontrées par ses initiants les hôteliers à partir de 1914.

développement est fondée en 1927⁸⁴. D'après ses statuts⁸⁵, le but de la société est de « faciliter le séjour des hôtes et promouvoir l'essor du tourisme dans son rayon d'activité ». Finhaut en tant que station rencontre des problèmes concernant la promotion du tourisme, pour encourager les séjours d'agrément. L'autre objectif de la société, « faciliter le séjour des hôtes », est également une tâche à laquelle s'attelle la Société de développement, mais avec les mêmes difficultés qu'en ce qui concerne la promotion : les moyens financiers sont faibles, et les acteurs locaux décidés à s'investir dans ce sens ne constituent à aucun moment un corps assez solide pour mener à bien des projets de divertissement d'envergure.

Nous manquons malheureusement de sources pour renseigner les premières années de la « seconde » Société de développement, c'est-à-dire durant les années 1930 et 1940. Rappelons qu'à l'époque de la refonte des statuts la scène territoriale connaît un sursaut bienvenu dans la fréquentation, bénéficiant sans doute des conditions conjoncturelles bénéfiques à l'ensemble du tourisme suisse pour les années 1927-1930, ceci dans un contexte concurrentiel encore limité (Figure 17). De plus, cette période coïncide avec la fin des travaux de Barberine. Sans doute la Société de développement œuvre-t-elle alors par exemple à la mise en place de bancs publics, de fleurs, de panneaux indicateurs concernant les randonnées, soit des activités remplies par cette entité tout au long de la période. Cependant d'après le témoignage de Charles Lugon-Moulin, durant les années 1930 les hôtes comme les résidents de Finhaut bénéficient de l'animation générée informellement sur place par le curé Poncet.

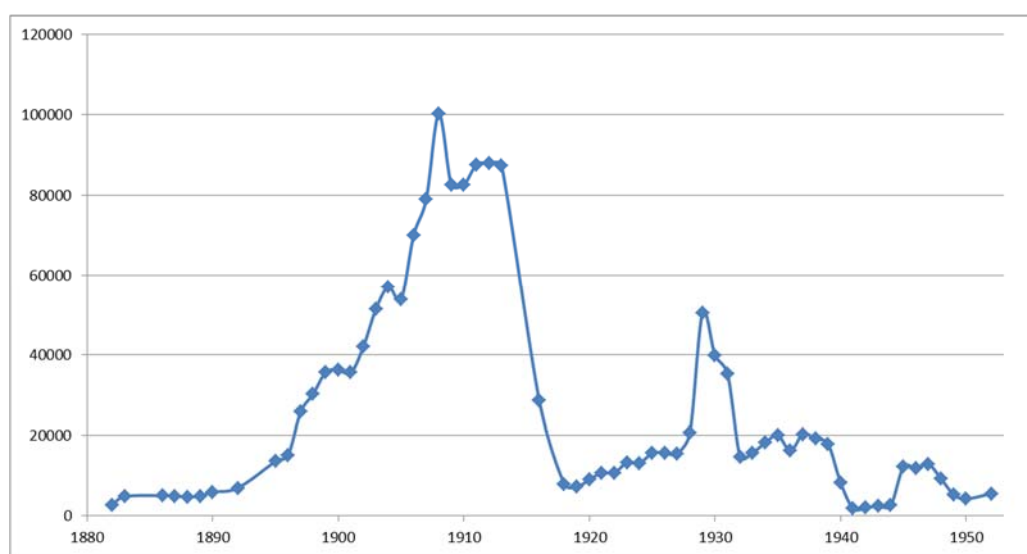


Figure 17. Montants totaux taxés pour les pensions et hôtels entre 1882 et 1952. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1882-1952).

L'arrivée du curé Poncet dans les années 1930 amène donc un souffle de divertissements dans le village, non seulement en raison de l'intérêt que l'homme porte à sa paroisse (le curé réorganise également la Société de jeunesse, née en 1924) mais en raison de la situation financière difficile des comptes de cette dernière. En effet à l'époque l'église vient d'être refaite, et les paroissiens derrière leur homme d'Eglise s'attèlent à rembourser les dettes.

⁸⁴ « 60^{ème} anniversaire de la Société de Développement de Finhaut-Châtelard-Giétroz », in *Gazette de Martigny*, 1987, p. 9

⁸⁵ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1980, Archives communales de Finhaut

Outre le théâtre, des activités de divertissement sont ainsi organisées pour récolter des fonds : kermesses, lotos, etc. Le curé met également à contribution ses talents de metteur en scène à ces occasions, s'inspirant toujours de l'identité plurielle de Finhaut et de la curiosité potentielle de son auditoire. Ainsi par exemple Charles Lugon-Moulin se retrouve un jour d'été à jouer « l'Oncle d'Amérique de retour à Finhaut » - c'est-à-dire à faire un discours au café du Beau-Soleil, faisant croire à l'assistance à la véracité de cet événement officiellement annoncé sur affiches, le tout pour attirer du monde au loto. Dans son discours, « l'Oncle d'Amérique », ayant fait fortune, promet d'être redevable à son village d'origine, léguant ses milliards à la commune de Finhaut, « afin qu'elle fasse de tous ses ressortissants d'honnêtes rentiers ». De plus, grâce à cet hypothétique héritage il serait question du lac dans les gorges du Trient, avec compagnie de navigation à vapeur, de la construction d'un pont reliant Finhaut à Tête noire, d'une route automobile reliant Giétroz au sommet des Perrons, d'un aéroport à la Léchère, ou encore d'un téléphérique qui par-dessus les Dents du Midi reliera directement Finhaut à Lausanne. Si le contenu de ces élucubrations pourrait nous renseigner sur les projets d'accessibilité et de loisir les plus ambitieux de certains acteurs, la démarche nous semble relever plutôt de l'autodérision et d'un pragmatisme sarcastique de la part de l'auteur et des acteurs : Vivre d'une rente apparaît comme un avenir souhaitable, tandis que le développement d'infrastructures de mobilité et de tourisme d'envergure relève d'une frénésie qui ne saurait seoir à la communauté locale.

Au-delà de l'enthousiasme de Poncet, l'importance de la vie paroissiale ne se limite pas à l'avant-guerre, mais perdure tout au long de la trajectoire. C'est ainsi que la Société de développement collabore avec les acteurs de la paroisse, et en particulier avec le curé, mettant à disposition l'église pour l'un ou l'autre concert notamment, accorde un subside à la paroisse pour l'installation d'un cinéma⁸⁶.

L'ensemble des recettes⁸⁷ de la Société de développement se monte par exemple pour l'année 1979-80 à CHF 32'464.30.- ; un faible montant qui ne permet pas le financement d'infrastructures lourdes alors utiles, au vu de la concurrence sur les séjours d'agrément. Les moyens sont même faibles au regard du seul enjeu de l'évitement des fuites, comme on le voit avec l'exemple du 1^{er} août (voir Chapitre 8 Point 8.1.1.) : Faute d'une offre au village, les habitants sont susceptibles d'aller dans d'autres lieux assister à la fête, et de manière générale pour dépenser leur revenu. A titre de comparaison, le produit de la taxe de séjour seul à Montreux en 1965 était de CHF 514'864.- . L'essentiel de la publicité est collective, le nom de Finhaut figure dans des annonces « mélangé à d'autres noms, plus prestigieux que le nôtre »⁸⁸. De plus, au niveau de la publicité, la Société de développement doit non seulement avoir une attitude proactive avec de faibles moyens financiers, mais elle doit se défendre des avis négatifs que l'on entend désormais de plus en plus sur la station : ainsi en 1978 le comité de

⁸⁶ Barmaz, J., « Assemblée de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 17 décembre 1963, p. 12

⁸⁷ Il s'agit de l'ensemble des revenus de la taxe de séjour (CHF 14'673.-), des forfaits (CHF 2'382.-), de la taxe d'hébergement (CHF 5'640.50.-), des cotisations des membres (CHF 5'150.-), de la contribution de la commune (CHF 2'000.-), d'autres contributions de publicité (CHF 1'320.-) et de recettes autres (CHF 1'298.-).

⁸⁸ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1980, Archives communales de Finhaut

la Société de développement refuse un article du journal *L'Echo-Illustré* intitulé « Finhaut se meurt »⁸⁹.

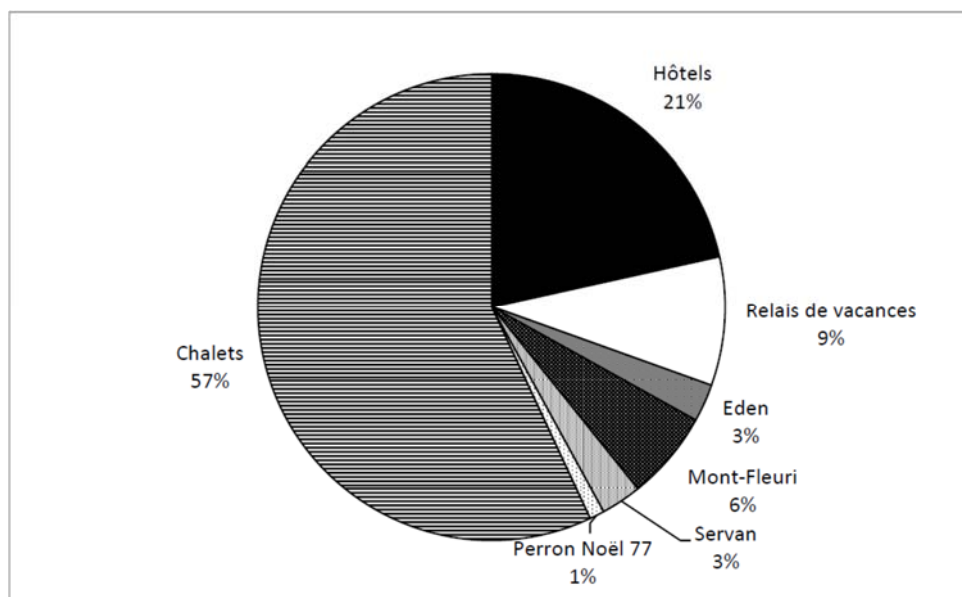


Figure 18. Répartition des revenus de la taxe de séjour en 1978. Source : SD Finhaut (1978).

Les restrictions budgétaires sont une constante pour la Société de développement, qui parvient néanmoins à répondre à certains besoins en termes d'entretien. Les choix de rénovation traitent systématiquement les problématiques les plus urgentes : le kiosque de la gare plutôt que les bancs publics, l'impression de cartes synoptiques plutôt que topographiques renseignant sur les promenades de la vallée⁹⁰. Une opération marketing d'envergure a néanmoins lieu en 1994, avec la présence au Glattzentrum de Zurich/Wallisellen (centre commercial) de la Vallée du Trient, par l'intermédiaire de l'ITVT (Intérêts touristiques de la vallée du Trient). A cette occasion par exemple, sur un budget de CHF 170'000.-, les sociétés de développement de la vallée ne contribuent qu'à hauteur de CHF 20'000.- à cette opération, ce que regrette la municipalité de Finhaut, elle-même contribuant pour CHF 15'000.- à ce projet⁹¹.

C'est également à l'occasion d'une opération commerciale de ce type qu'avait vu le jour l'entité des ITVT, soit à l'occasion de la Foire du Valais de Martigny en 1987⁹². Avec leur slogan « La Vallée se met en quatre », les communes de Salvan, Finhaut, Trient et Vernayaz œuvraient désormais ensemble via les sociétés de développement, notamment pour les questions de promotion. En 1997, cette structure est rebaptisée Trient Tourisme, suite à l'arrivée de TMR (Transport de Martigny et Régions) et TéléMarécottes (remontées mécaniques sises sur la commune de Salvan). La présence de cette dernière dans la structure ne va pas sans peine, et c'est suite à son départ qu'éclate durant l'hiver 2002-2003 Trient Tourisme. Sous l'impulsion de nouveaux responsables politiques à la tête des municipalités, les trois sociétés de

⁸⁹ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1978, Archives communales de Finhaut

⁹⁰ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1975, Archives communales de Finhaut

⁹¹ Correspondance Municipalité de Finhaut-ITVT du 14 octobre 1992, Archives de Finhaut

⁹² Rausis, O., « Trient Tourisme renaît », in *Le Nouvelliste*, 9 mars 2009, p. 28

développement se réunissent à nouveau en 2005, en partenariat avec TMR. Cette mise en commun des entités isolées est vue comme une nécessité : « Si nous voulons exister à l'avenir, touristiquement parlant, nous n'avons pas d'autre choix que de regrouper nos forces à l'échelle de toute la vallée » (Pascal May, président de Finhaut, cité par Rausis, O., in « Trient Tourisme renaît », id.). Au vu du constat d'impuissance de la seule Société de développement de Finhaut ci-dessus, on ne peut que soutenir ce point de vue, non seulement en ce qui concerne le développement d'un point de vue présentiel de séjour, mais également au regard de l'excursionnisme et des dépenses des locaux, au vu de la stagnation de la dynamique de mise en scène au niveau des localités et de l'accroissement des mobilités, qui nécessite des collaborations entre les villages, voire des fusions de communes.

Cependant, ce redimensionnement de la scène territoriale répond en priorité à des fins promotionnelles sans investissements communs dans les infrastructures n'aboutit pas aux résultats escomptés. Et, au regard de la concurrence, la comparaison est difficile pour la Vallée du Trient. En effet, le pôle de la Vallée du Trient en tant qu'entité régionale pour Finhaut est concurrencé par le pôle du Mont-Blanc. En 1986, on célèbre le bicentenaire de la première ascension du Mont-Blanc, et c'est l'occasion pour les acteurs de toute la région de prendre conscience de la nécessité de préserver cet espace naturel⁹³. Il s'agit d'une entité transfrontalière (France – Suisse – Italie) appliquant des « politiques communes de gestion du patrimoine naturel et culturel ». Plusieurs projets sont réalisés, avec notamment en ce qui concerne Finhaut des sentiers didactiques. Finhaut s'inscrit donc dans l'Espace Mont-Blanc, mais souffre de la concurrence de Chamonix et de la région française dans son ensemble, notamment en raison des prix, et de l'infrastructure proposée, en particulier pour l'hébergement et les loisirs (durant la saison d'hiver).

5. Les infrastructures de loisir

5.1. La SATEB

Depuis 1975, la SATEB (Société anonyme des transports Emosson-Barberine) est la société exploitant le « parc d'attractions du Châtelard ». Le parc se compose d'un funiculaire (1920), d'un petit train panoramique⁹⁴ (1975) et du minifunic⁹⁵ (1991) (Figure 19). Suite à la réalisation du barrage d'Emosson, il s'agissait pour les fondateurs de la société de sauvegarder les infrastructures de transport qui avaient été mises en place dans le cadre des chantiers. A partir de 1975, ces installations sont donc entièrement dédiées aux loisirs, cependant qu'elles étaient déjà utilisées à des fins touristiques à l'époque du chantier de Barberine⁹⁶. Depuis qu'une autorisation officielle est délivrée par le Département fédéral des transports en 1935, ce sont les CFF, via la Division des usines électriques, qui se chargent de

⁹³ www.espace-mont-blanc.com

⁹⁴ Aménagé à l'occasion de l'ouverture du parc.

⁹⁵ Installation construite pour relier le pied et le sommet du barrage.

⁹⁶ Interview Charles Lugon-Moulin

l'exploitation du funiculaire⁹⁷. En 1967, le trafic se monte à 28'500 voyageurs. Mais, en raison des travaux d'Emosson, la fréquentation baisse de manière importante (7'300 en 1970 et 800 en 1972), ce qui conduit les CFF à renoncer à cette exploitation. A l'époque, les communes de Finhaut et de Salvan, ainsi que la compagnie du MC, informées de cette suppression, déclarent qu'elles ne sont pas en mesure de reprendre l'exploitation⁹⁸. Suite à l'intervention du Conseiller fédéral (valaisan) Roger Bonvin, une réflexion du type de celle ayant amené à la création du groupe Blonay-Chamby⁹⁹ conduit au sauvetage du funiculaire. C'est à ce moment-donné qu'intervient Bernard Philippin, actuel président du conseil d'administration et ingénieur de formation¹⁰⁰, spécialisé dans la construction des routes et chemins de fer. Il travailla notamment en tant qu'enseignant auprès d'écoles d'ingénieurs en Suisse romande, ainsi qu'en tant que délégué à l'Office fédéral des transports. Par ailleurs, ce genevois d'origine qui se rend depuis son enfance à Finhaut en vacances, qui y possède un chalet, connaît bien le territoire. Il a en outre d'ores et déjà été sollicité dans le cadre de la mise en place d'infrastructures touristiques : en 1959 ce « jeune ingénieur et hôte fidèle de la station »¹⁰¹ se charge bénévolement (« comme hôte enthousiaste de la station à laquelle il serait heureux de rendre service ») de l'étude d'un plan pour la construction d'une piscine¹⁰². Cependant, ce projet, jugé trop ambitieux et surtout trop cher pour la Société de développement, n'est pas réalisé. Reste que Bernard Philippin s'implique personnellement pour le développement d'infrastructures, mission pour laquelle il est formé. Les acteurs locaux, eux, peuvent compter sur les connaissances d'un hôte, qui devient lui-même un acteur local important.



Figure 19. Petit train panoramique du Châtelard et minifunic. Source: www.wikipedia.org.

Géographiquement et comme son nom l'indique, le parc ne concerne pas directement le village de Finhaut, mais précisément le Châtelard et Emosson. Au regard de la dynamique de

⁹⁷ Correspondance CFF-DFT du 15.03.1973, Archives du Parc d'Attractions du Châtelard

⁹⁸ Idem.

⁹⁹ Le chemin de fer Blonay-Chamby (près de Montreux) a circulé entre 1902 et 1966. Depuis 1969, grâce au travail de bénévoles, diverses rames historiques circulent sur la ligne, désormais Chemin de fer-musée Blonay-Chamby.

¹⁰⁰ Informations recueillies par écrit auprès de Guy-Bernard Philippin.

¹⁰¹ « Assemblée générale de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 24 décembre 1959, p. 9

¹⁰² En 1961, M. Philippin met également à disposition de la Société de développement ses « diapositifs couleurs », « soumet encore quelques idées pour le développement futur de la station » à l'occasion de l'assemblée générale, lors de laquelle il est remercié par le président, « pour tout l'intérêt qu'il porte à la station, malgré son travail fort accaparant d'ingénieur » (« Finhaut : Assises de la Société de Développement », in *Le Nouvelliste*, 19 décembre 1961, p. 12)

mise en scène de Finhaut après-guerre, le parc d'attractions du Châtelard a l'avantage de générer directement des revenus basiques par la vente des billets et de créer des emplois, certes précaires (saisonniers, étudiants pour la plupart¹⁰³). Cependant cette attraction présente certaines limites. Premièrement le parc offre un divertissement avant tout attractif pour les excursionnistes, et ne saurait que difficilement générer à lui seul des nuitées en nombre conséquent. Deuxièmement, en termes de revenus le village de Finhaut se trouve à l'écart du parc. Le parc ne s'inscrit pas dans une scène territoriale signifiante pour les externes, mais également d'un point de vue financier puisqu'elle est autonome. La SATEB est financièrement dépendante des seuls revenus de son exploitation, insuffisants pour la rénovation des installations imposées : CHF 800'000.- de chiffres d'affaires annuel¹⁰⁴. CHF 9 millions sont nécessaires pour la rénovation du parc. Sollicitée, la commune de Finhaut n'intervient pas dans un premier temps¹⁰⁵, puis, en 2014, la municipalité a directement pris le contrôle du parc pour pouvoir procéder aux investissements¹⁰⁶. Dans la mesure où elle a contribué au sauvetage de Télémarécottes avec CHF 200'000.- de contribution, elle attend un pareil geste de la part de la commune de Salvan en ce qui concerne le parc. Ce dernier, fermé pour la saison 2013, est désormais dans l'attente de trouver, par l'intermédiaire de la famille Philippin (Bernard, mais aussi ses fils Guy-Bernard et Yves-Dominique) de nouveaux moyens de financement permettant de rénover et de poursuivre l'exploitation. Cette attraction est directement rémunératrice pour le système territorial. Indirectement cependant, elle souffre d'un manque de cohérence avec le reste du système : géographiquement (Châtelard-Emosson distancie de Finhaut-Village) et interactionnellement (pas de synergie avec la Société de développement et/ou les autres acteurs du système territorial).

5.2. Sports d'hiver et remontées mécaniques

Jusqu'en 1935, Finhaut est difficilement accessible en hiver : Aucune liaison routière n'a été jusqu'ici réalisée, mais l'isolement prend fin grâce à la municipalité qui subventionne la compagnie du MC pour cette exploitation hivernale. Dans cette démarche, rappelons que les intentions touristiques côtoient les besoins de la population locale (voir point MC). Néanmoins, la fin de l'isolement hivernal permet le développement de sports d'hiver. Certes, des activités sportives hivernales existaient d'ores et déjà à Finhaut, notamment avec le ski-club Trient-Finhaut, fondé en 1925 (Beecroft, 2010), voire des concours de ski, comme en 1931¹⁰⁷. Mais ces divertissements ne concernent vraisemblablement que les locaux : on parle pour le concours en 1931 de skieurs en provenance de Finhaut, Salvan, Trient, Vallorcine et Martigny. Avec la liaison ferroviaire hivernale et l'ouverture des hôtels durant cette saison, la saisonnalité du tourisme à Finhaut évolue : les sports d'hiver deviennent potentiellement une attraction. Mais la liaison ferroviaire ne suffit pas : des infrastructures pour la pratique de ces

¹⁰³ « Le Parc d'Attractions du Châtelard VS », Brochure publiée par la SATEB à l'occasion des 30 ans du Parc en 2005

¹⁰⁴ Carron, C., « Le parc du Châtelard face à son avenir », in *Le Nouvelliste*, 24 juillet 2010, p. 17

¹⁰⁵ Hugon, O., « Neuf millions pour survivre », in *Le Nouvelliste*, 21 mai 2012, p. 10

¹⁰⁶ « Les nouvelles voitures du funiculaire Châtelard-Emosson », in *funimag*, 9 décembre 2014, www.funimag.com

¹⁰⁷ « Le ski à Finhaut », in *Le Confédéré*, 23 mars 1931, p. 2

sports sont nécessaires. C'est ainsi qu'est mis à disposition un tremplin de ski à partir de 1936 grâce au ski-club, subventionné par la commune (Commune de Finhaut, 1935/1936), et que la commune envisage cette même année de se doter d'une piste pour bobs et luges¹⁰⁸. En 1938, c'est une patinoire qui est réalisée¹⁰⁹.

Au vu de l'ensemble de la trajectoire, la réalisation de ces infrastructures est à souligner. Ce sont des réalisations qui contribuent à aligner l'offre présente de Finhaut sur la concurrence. En revanche, au regard de cette dernière, cette offre se trouve être tardive. Comme on peut le voir à Montreux, les sports d'hiver traditionnels que sont le patinage et le bob/luge sont déjà en perte de vitesse par rapport au ski alpin, qui s'impose durant la seconde moitié des années 1930. De plus, l'infrastructure hôtelière n'est pas adaptée au tourisme hivernal. Ces éléments considérés ensemble font que la dynamique de mise en scène n'est pas concurrentielle pour les séjours d'agrément, dès les années 1950 et surtout durant les années 1960, pour s'engager alors pleinement dans une double saisonnalité. Cette dernière permet des taux d'occupation élevés pour l'hébergement, et plus généralement un revenu basique qui s'étend sur 6 à 8 mois (plutôt que 3). Le développement de la saison d'hiver sonne comme une évidence : « dans un avenir plus ou moins rapproché, la station de Finhaut devra obligatoirement choisir entre une vie végétative et la création d'une station d'hiver »¹¹⁰. C'est ainsi qu'à partir de 1959 il est question d'installer un skilift à Finhaut. Cette démarche est soutenue non seulement par la Société de développement, mais aussi par le ski-club, qui acquièrent tous deux des parts dans la société du téléski de la Barmaz¹¹¹, mis en service en janvier 1960¹¹². L'impact est positif, du moins en 1964, année durant laquelle le total des nuitées pour l'année est en augmentation (5'000) grâce à la saison d'hiver¹¹³. En 1967, la Société de développement augmente d'ailleurs sa participation à la société du téléski de la Barmaz de CHF 3'000.-¹¹⁴. A cette époque, certes la Société de développement œuvre pour le développement touristique en fonction de ses statuts, mais il semble vraisemblable que l'investissement du ski-club dans cette démarche montre également que cette infrastructure de divertissement compte pour les habitants du village. Pour que le ski alpin devienne le moteur attractif pour les externes, la réalisation de remontées mécaniques d'une nouvelle ampleur s'impose aux acteurs du système territorial. La commune se penche alors sur un projet de téléphérique¹¹⁵ reliant le village à l'alpage du Fenestral¹¹⁶. Se pose alors la problématique de la cohérence de la scène territoriale, dans la mesure où l'infrastructure hôtelière reste majoritairement inadaptée à une exploitation hivernale, parce que principalement trop modeste, quantitativement et qualitativement. Contrairement à certaines stations en concurrence, créées *ex-nihilo*, le potentiel d'hébergement est indispensable à une présence de séjour en nombre, c'est-à-dire suffisamment conséquente pour atteindre des seuils de revenus permettant à chacun de couvrir ses frais d'exploitation. Les structures familiales de l'hôtellerie rendent difficiles les investissements et autres projets

¹⁰⁸ « La Vallée du Trient », in *Le Confédéré*, 20 juillet 1936, p. 1

¹⁰⁹ « Société de développement Finhaut-Châtelard-Giétroz », in *Le Confédéré*, 7 août 1987, p. 4

¹¹⁰ Dayer, F., « Finhaut: un avenir souriant », in *Feuille d'Avis du Valais*, 29 novembre 1966

¹¹¹ « Assemblée générale de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 24 décembre 1959, p. 9

¹¹² « Finhaut. A propos de la Station », in *Le Nouvelliste*, 22 décembre 1960, p. 9

¹¹³ Barmaz, J., « Assemblée de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 14 janvier 1964, p. 8 ; « Assemblée de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 14 janvier 1965, p. 8

¹¹⁴ Barmaz, J. « De nombreuses assemblées à Finhaut », in *Le Nouvelliste*, 19 Décembre 1967, p. 10

¹¹⁵ Dayer, F., « Finhaut: un avenir souriant », in *Feuille d'Avis du Valais*, 29 novembre 1966

¹¹⁶ Au-dessus du village, à l'est de la Gueulaz et du col du Bel-Oiseau.

d'avenir, alors que les hébergements de groupe à eux seuls ne sauraient fournir des garanties suffisantes en terme de volumes.

Deux projets de remontées mécaniques succèdent à celui du Fenestral, sans être menés à terme non plus : le projet des Esserts (fin des années 1970-1982) et le projet de Tête-de-Balme (fin des années 1980-2013). Géographiquement, la même portion de territoire est concernée pour ces deux projets, c'est-à-dire les pentes qui font face au village de Finhaut, et non pas les pentes situées au-dessus de la station sur le même versant, comme c'était le cas pour le proto-projet du Fenestral. Le projet des Esserts est celui d'un acteur en particulier qui n'est pas figé : Jean-Louis Hugon, propriétaire des terrains, agent immobilier à Martigny et originaire de Sembrancher¹¹⁷. Au vu des activités immobilières de Jean-Louis Hugon à cette époque, on peut considérer que ledit projet consiste à exploiter le seul potentiel foncier des Esserts, au-delà de l'insertion de ce projet dans la dynamique de mise en scène territoriale. En effet, les activités immobilières de Hugon présentent d'abord la particularité d'être géographiquement éclatées : des appartements à Chexbres, à Montreux, dans le reste du canton de Vaud et en Valais. En toute connaissance de cause, les opérations immobilières sont considérées comme primordiales pour compenser les frais relatifs aux remontées mécaniques, sur le modèle d'autres stations *ex-nihilo* (Vlès, 1996). En d'autres termes, le projet des Esserts est le projet d'un promoteur, et non le projet d'un entrepreneur inscrit dans la scène territoriale. Finalement, le projet n'aboutit pas car le Département fédéral de l'intérieur refuse d'accorder le droit de défricher les 30'900m² de terrain des Esserts¹¹⁸. Dans ce projet, la négociation au sein du territoire ne joue aucun rôle – on aurait pu penser par exemple que d'autres terrains, susceptibles d'obtenir les autorisations fédérales, aient pu être choisis. De plus, contrairement à la commune de Trient, la commune de Finhaut ne recourt pas auprès du Tribunal Fédéral auprès de Jean-Louis Hugon à propos de cette décision : les ambitions touristiques d'un homme ne sont pas soutenues par les acteurs locaux, non sans que certains acteurs (en particulier les responsables politiques) ne se montrent par ailleurs proactifs pour développer des infrastructures de cet ordre pouvant faire croître les revenus présents sur le territoire.

Quelques années après cette décision, le projet de remontées mécaniques dit de Tête-de-Balme occupe cette fois de manière plus directe Finhaut, en l'occurrence les autorités locales qui sont encore actives durant les années 1990 pour le développement d'infrastructures de loisirs. Lors du dépôt du quatrième projet de Tête de Balme, la commune par exemple augmente sa participation de CHF 250'000.- à CHF 500'000.-¹¹⁹. Si le projet finit par être autorisé par les instances fédérales par l'octroi d'une concession en 1997¹²⁰, ce sont les recours écologistes qui vont noyer le projet (CAS, WWF, Pro Natura, Fondation suisse pour la protection de la nature et du paysage)¹²¹. Comme pour les Esserts, c'est le défrichage d'une zone (11'758 m²) qui est ici en cause. En 2003, lorsque la décision du Tribunal Fédéral tombe, en défaveur du projet, le président de Finhaut Maxime Gay-des-Combes parle d'un

¹¹⁷ Ribordy, A., « En marge d'un 25e anniversaire dans l'immobilier : Jean-Louis Hugon et sa profession », in *Le Confédéré*, 31 juillet 1981, p. 6

¹¹⁸ Arrêt du 3 février 1982 du Tribunal fédéral dans la cause Conseil d'Etat du canton du Valais, commune politique de Trient et Jean-Louis Hugon c. Département fédéral de l'intérieur

¹¹⁹ Guex, P., « Le temps de la persévérance », in *Le Nouvelliste*, 8 juin 1993

¹²⁰ Gratzl, M., « Finhaut dans de beaux draps », in *Le Nouvelliste*, 17 mai 1997, p. 12

¹²¹ Faiss, J., « La colère monte », in *Le Nouvelliste*, 15 avril 2003, p. 18

« assassinat économique de la vallée »¹²². Ce point de vue s'apprécie sous deux angles. En premier lieu, depuis les années 1970, les responsables politiques locaux n'ont pu que constater l'érosion démographique du village et la fermeture des établissements d'hébergement comme des commerces. La décision du TF condamne donc de ce point de vue la création d'emplois directs et induits qui seraient susceptibles de générer une dynamique positive en termes de présences dans la vallée. En second lieu, il faut considérer cette déclaration au vu des investissements consentis durant les années qui précèdent, avec en premier lieu le rachat du Mont-Fleuri par la bourgeoisie (CHF 300'000.-) et du Grand-Hôtel par la commune (CHF 400'000.-). La stratégie d'investissement alors dépendait clairement de la réalisation de Tête-de-Balme, puisqu'il était question pour le premier bâtiment d'y héberger des groupes, et pour le second de le raser afin que prenne place sur la parcelle un parking ainsi qu'une place de sports¹²³. « L'assassinat » consiste donc en l'anéantissement des espoirs concernant la création de nouvelles activités et de nouveaux revenus, mais en l'aggravation des finances de la commune et de la bourgeoisie, qui ont anticipé en investissant dans des logements qui sans cette réalisation auront des difficultés à être rentables.

Durant les années 1980 et 1990, le ski de masse a donc occupé une place centrale dans les projets des acteurs du système territorial imaginés pour faire renaître des revenus présentsiels. Parallèlement, les modestes installations à destination des locaux et des colonies ont été exploitées jusqu'à la fin des années 1990 (deux remontées, fonctionnant selon l'enneigement, soit p. ex. 40 jours en 1985). Ils gardaient une dimension locale, gérés par la société des aménagements touristiques de Finhaut – des comptes régulièrement déficitaires¹²⁴.

5.3. Piscine

Comme les projets de remontées mécaniques, le projet de piscine a suscité énormément d'attentes en termes de conséquences positives sur les revenus basiques. C'est assez rapidement dans la trajectoire de Finhaut qu'il est question d'une piscine (et d'un tennis), en 1938, sur une proposition émise par la Société de développement¹²⁵. Cette décision est d'abord reportée à 1940, puis probablement la guerre a-t-elle enterré ce projet pour un temps. C'est ensuite en 1959 que la Société de développement confie l'étude d'un plan de piscine à Bernard Philippin (voir également point SATEB)¹²⁶. Le coût de cet équipement dépassant les moyens de la Société de développement, un comité est formé pour étudier un autre projet, au lieu-dit La Comballaz. Ce dernier est considéré comme dépendant de la construction d'une route « reliant Finhaut à la grande artère internationale Martigny-Châtelard-Chamonix (qui prendra encore de l'extension après le percement du Mont-Blanc). »¹²⁷. Or la route n'est réalisée qu'en 1968 ; les projets d'infrastructure susceptibles de relancer les activités de séjour au début des années soixante ne peuvent raisonnablement voir le jour en raison du manque d'accessibilité : le processus de complexification est entravé.

¹²² Idem.

¹²³ Gratzl, M., « Finhaut dans de beaux draps », in *Le Nouvelliste*, 17 mai 1997, p. 12

¹²⁴ Guex, P., « Finhaut ne veut plus vieillir, ni dépérir », *Le Nouvelliste*, 13 novembre 1985, p. 8

¹²⁵ Archives de Finhaut, inventaire réalisé par Sandro Benedetti

¹²⁶ « Assemblée générale de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 24 décembre 1959, p. 9

¹²⁷ Idem.



Figure 20. Piscine de Finhaut. Source: www.lesjeurs.ch.

Suite à la réalisation de la route et tandis que la station connaît plusieurs fermetures d'hôtels et de commerces, le projet de piscine refait surface. Une coopérative est créée en 1974 dans le but de réaliser ce projet : la Société des aménagements sportifs, qui réunit la somme de CHF 122'000.- via une souscription publique¹²⁸. Malgré cet effort et le dynamisme du président de la société Henri Gay-Crosier, sans le soutien de la commune, le projet ne peut se concrétiser. Après un premier devis de CHF 180'000.- en 1974, le projet est devisé en 1979 à CHF 650'000.-¹²⁹. Sur ce total, CHF 500'000.- sont pris en charge (via un emprunt) par la commune, suite à une décision de l'Assemblée primaire. Dans cette décision démocratique se disputent les différents enjeux présentsiels : pour les 40% de Fignolins opposés à cet emprunt, d'autres travaux d'entretien sont plus urgents pour la commune. Le problème de financement concernant les CHF 150'000.- de différence va également confronter des intérêts cette fois-ci privés et « collectifs ». En effet, pour trouver les CHF 150'000.- restant, la commune lance un appel en plus-values adressé aux hôteliers, commerçants et propriétaires de résidences secondaires¹³⁰. La Société de développement, qui regroupe ces intéressés, se positionne en défaveur de l'appel en plus-values, « cette nouvelle obligation financière touchant une communauté [les personnes intéressées au tourisme] à laquelle nous devrions au contraire donner de plus amples moyens de survie »¹³¹. La position de la Société de développement consiste à penser que les « moyens de survie » ne sauraient être d'utilité collective, du moins sans être directement financés par ceux qui bénéficieraient à titre entrepreneurial ou privé de ce genre d'infrastructure. En d'autres termes, les acteurs locaux concernés ne consentent pas à s'investir financièrement pour le dynamisme présentsiel de l'ensemble du système. De plus, dans cette lutte d'intérêts, le dialogue entre ces acteurs et la municipalité est rompu.

Suite à l'abandon de la solution de financement par appel en plus-values par la municipalité, l'Assemblée primaire refuse de contracter un nouvel emprunt. Cependant, les travaux commencent : la volonté de la municipalité de mener à bien cette réalisation outrepassa les prérogatives démocratiques, ce qui scandalise les administrés, dénonçant le « *mépris des autorités pour leurs concitoyens* » et des « *magouilles douteuses* »¹³². Ceci dit, suite à l'ouverture de la piscine (Figure 20) le débat concernant les plus-values n'a plus lieu d'être

¹²⁸ Séances du conseil communal 1974, Archives communales de Finhaut

¹²⁹ Bruchez, M., « Piscine de Finhaut : urgent ou pas ! », *Le Confédéré*, 11 janvier 1980, p. 3.

¹³⁰ Idem.

¹³¹ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1980, Archives communales de Finhaut

¹³² Bruchez, M., « Finhaut : à propos de la piscine couverte – les autorités pratiquent le mépris », in *Le Confédéré*, 18 septembre 1981, p. 4

pour la Société de développement, qui remercie l'administration communale et félicite ses membres qui ont « porté cette œuvre sur les Fonds Baptismaux »¹³³. Mais, les premiers bilans faisant suite aux premiers mois d'exploitation, les impacts de cette réalisation ne suscitent plus l'enthousiasme : « les années se suivent et se ressemblent », peut-on lire en première ligne du rapport de gestion de la Société de développement en 1983¹³⁴. On n'observe pas d'amélioration du taux d'occupation, et on regrette que l'offre en location, toujours au mois, s'adapte et réponde désormais aux demandes pour de plus courts séjours, soit pour quinze jours ou trois semaines. En d'autres termes, une infrastructure telle que la piscine ne suffit pas à relancer à elle seule les présences de séjour, en raison de la concurrence sur cette offre de loisirs autre part en plaine et dans d'autres stations.

5.4. Emosson

Rapidement après la fin des travaux en 1975, le barrage d'Emosson attire les curieux. Or le potentiel attractif du barrage n'a pas été anticipé : la Société de développement regrette que les « services touristiques » ne soient pas intervenus lors de l'inauguration officielle d'Emosson¹³⁵. Ce n'est qu'en 1979 qu'est installé un panneau d'information à la Gueulaz. En 1987 un bureau d'information y est installé : On peut dire qu'avec cette démarche la Société de développement polarise officiellement l'attractivité de la commune à Emosson, alors qu'économiquement, hormis le restaurant et le parc d'attractions du Châtelard, ce pôle ne génère pas ou que peu de revenus. Or, avec la réalisation de la piscine en 1982, les acteurs locaux ont justement l'intention de fixer le touriste au village à Finhaut.

On n'observe pas durant les années 1980 d'action coordonnée concernant l'offre estivale à Finhaut. Rappelons qu'à cette époque, tout le projet de liaison routière Salvan-Finhaut retient passablement l'attention de tous les acteurs locaux, alors que le projet de développement de la saison hivernale n'est que provisoirement abandonné, entre l'échec du projet des Esserts et le lancement du projet de Tête-de Balme. De plus, la SATEB, si elle collabore avec la Société de développement, reste une entité à part entière, sise entre le Châtelard et Emosson, attirant principalement des excursionnistes et n'étant pas en conséquence menée à collaborer de plus près avec les acteurs sis au village tels que les hôteliers, mais plutôt avec le MC. Les actions qui vont permettre la valorisation du barrage seront ponctuelles, opportunistes.

¹³³ Rapports de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour les années 1981 et 1982, Archives communales de Finhaut

¹³⁴ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1983, Archives communales de Finhaut

¹³⁵ Rapport de gestion de la Société de Développement de Finhaut pour l'année 1976, Archives communales de Finhaut

6. L'hydroélectricité

L'exploitation des forces hydrauliques dans la vallée du Trient remonte au Moyen-Age. En 1285, Richard de Villette (Prieuré de Chamonix) négocie avec les *Teutonicis*, les colons d'alors dans la vallée¹³⁶, cette force hydraulique : « il octroie par acte du 19 avril 1285, à Pierre, *de Valle ursina, theutonicus*, donc à l'un des Allemands albergataires, moyennant une redevance annuelle de 12 deniers en monnaie genevoise, la faculté d'exploiter des moulins et des battoirs, autant qu'il voudra. Le prieur se réserve pour lui et ses successeurs d'y établir une scierie et d'autres artifices, excepté des moulins et des battoirs » (*Comptes du Prieuré*, cité par Gross (1950), p. 335). Cette histoire reculée nous importe ici au regard de l'évolution des formes économiques. Si on ignore dans quelle mesure entre-temps ont été négociées les forces hydrauliques des différents cours d'eau de la vallée, du point de vue de la dynamique socio-économique de développement et de la trajectoire de Finhaut, les traces de génération de revenus monétaires ne se limitent pas au commerce des produits issus de l'agriculture ou des activités présentiels.

À l'époque du chantier de Barberine (Point 6.1.), le premier et principal effet de l'exploitation de la force hydroélectrique des eaux sises sur la commune de Finhaut concerne les finances communales, et la mise à disposition de lampes électriques. En comparaison, les revenus de l'hydroélectricité constituent un poste important dans les recettes communales, beaucoup plus important que les recettes des impôts sur les bénéfices des entreprises et que les revenus des personnes physiques (Figure 21). Ceci est notamment le cas plus tard en ce qui concerne les redevances et concessions qui concernent le barrage d'Emosson (1967-1973) et la station de pompage-turbinage de Nant de Drance (2008-2018). D'autre part, en ce qui concerne les revenus induits par les chantiers de l'hydroélectricité, si les revenus induits par les chantiers Grand-Emosson, et de Nant de Drance surtout peuvent être considérés comme moindre, ils sont en revanche beaucoup plus importants en ce qui concerne les barrages du Vieux-Emosson (1950-1955), et surtout de Barberine (1920-1925). La raison de cette différence est à trouver dans l'amélioration de la mobilité des ouvriers, qui engendre une augmentation des fuites, corrélée à une baisse de l'offre de biens et services sur place. En particulier pour ce qui concerne le barrage de Barberine, la mobilité des travailleurs était moindre, et l'offre de biens et services fonctionnels sur place était en conséquence différente.

Progressivement, la proportion des retombées en nature (électrification du village, adductions d'eau, routes) et des retombées monétaires s'est inversée. Si effectivement les avantages fonctionnels atteignent leurs limites dès lors que l'organisation urbaine a atteint un certain seuil (par exemple financement de logements pour des familles), les sommes colossales versées par les exploitants de la force hydroélectrique deviennent finalement problématiques pour les acteurs locaux, qui ne parviennent pas à établir un consensus sur les investissements auxquels procéder pour profiter pleinement de ce capital. Quant aux infrastructures susceptibles de générer de la présence, s'il est théoriquement question au tournant des années 2010 d'investir ces capitaux dans un projet d'infrastructure d'envergure (un centre thermal), le projet n'aboutit pas. En termes de revenus présentiels sur l'ensemble de la période, les retombées monétaires des barrages restent faibles, comme on l'a vu plus

¹³⁶ Contrairement aux groupes de *Walser* déplacés entre les XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, les *Teutonicis* sont des colons venus d'Allemagne (Gross, 1950).

haut en raison de l'absence de mise en scène de ces derniers, mais aussi et surtout par l'absence de consensus pour la réalisation d'investissements en termes d'infrastructures.

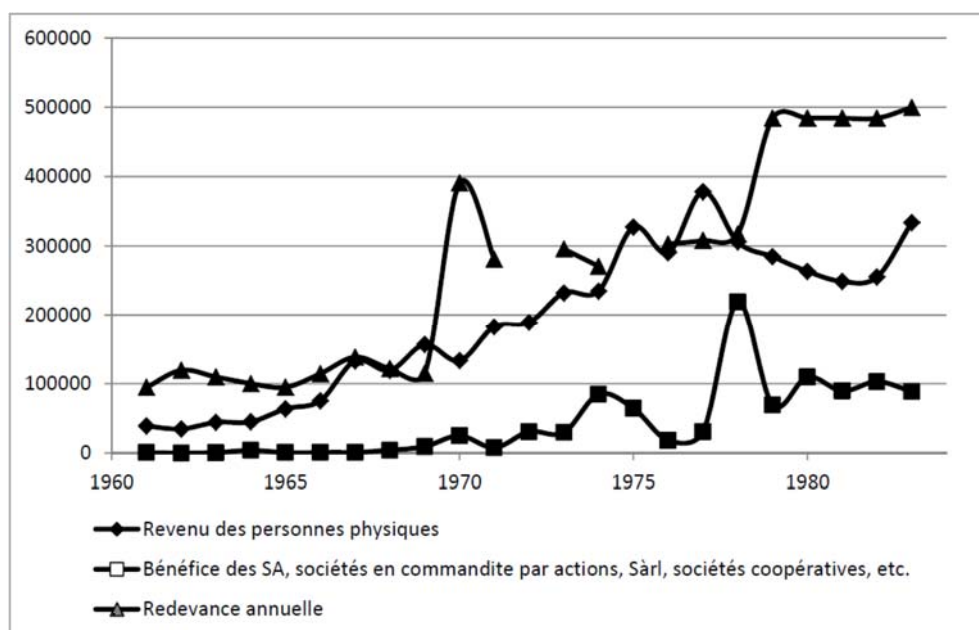


Figure 21. Comparaison de trois postes de recettes pour l'administration générale de Finhaut, entre 1961 et 1983. Seule la redevance hydroélectrique annuelle est considérée ici, c'est-à-dire sans les versements périodiques pour les concessions, ni les impôts des CFF, qui vont de 32'937.- en 1961 à 53'074.- en 1983. Source : Commune de Finhaut, Comptes pour les exercices 1961-1983, Archives du l'Etat du Valais

6.1. Barberine

Le premier événement concernant la construction du barrage de Barberine pour Finhaut est antérieur à la Première Guerre mondiale. C'est en effet en 1913 que la Société d'électrochimie de Paris manifeste son intérêt concernant l'exploitation des forces motrices de la Barberine et de l'Eau-Noire. Suite aux communes de Salvan et de Vernayaz, l'Assemblée primaire de Finhaut octroie la concession à cette société, pour un prix initial de CHF 50'000.- pour la concession, moyennant une redevance annuelle de CHF 6'000.-, et CHF 15'000.- versés directement pour la construction de l'église¹³⁷. La redevance sera selon cette convention calculée au prorata des chevaux de force produit, avec un minimum de CHF 10'000.- de garantie. De plus, la commune de Finhaut bénéficie de la gratuité de l'éclairage public, tandis ce que les particuliers bénéficient d'un rabais de 50% sur ce service.

Outre les communes, l'Etat du Valais octroie également à l'époque la concession à la Société d'électrochimie de Paris. Cependant, suite à une décision du Tribunal fédéral¹³⁸, il est établi que le droit d'octroyer la concession des forces motrices de la Barberine appartient à la

¹³⁷ « Les Grands Conseils », in *Gazette du Valais*, 23 mai 1913, p. 2

¹³⁸ Arrêt du 3 décembre 1914 dans la cause Conseil d'Etat du Valais, communes de Salvan, Vernayaz et Finhaut contre Conseil fédéral suisse, Berne, Tribunal fédéral

Confédération¹³⁹, et non au Canton du Valais, dans la mesure où certes le cours d'eau ne fait pas frontière avec la France, mais le versant-rive amenant l'eau du cours d'eau fait lui frontière. Suite à cette décision, la concession est accordée aux CFF par le Conseil Fédéral aux CFF le 20 juillet 1917. Les conditions conclues avec la Société d'électrochimie de Paris sont identiques, et à celles-ci sont rajoutées la construction de l'usine génératrice sur le territoire de la commune, la construction de l'infrastructure alimentant Giétroz en eau, et 50 lampes publiques destinées au village¹⁴⁰. Le produit des concessions et redevances hydrauliques reste dans un premier temps assez faible pour la commune (Figure 22). C'est en particulier à partir du milieu des années 1920 et de l'exploitation du barrage que les montants augmentent. Cependant, la construction du barrage représente entre 1920 et 1925 une part importante des impôts sur l'industrie et le commerce. En comparaison, les revenus basiques productifs traditionnels et présents restent très faibles, comme on peut le voir sur la Figure 22 à partir de 1926.

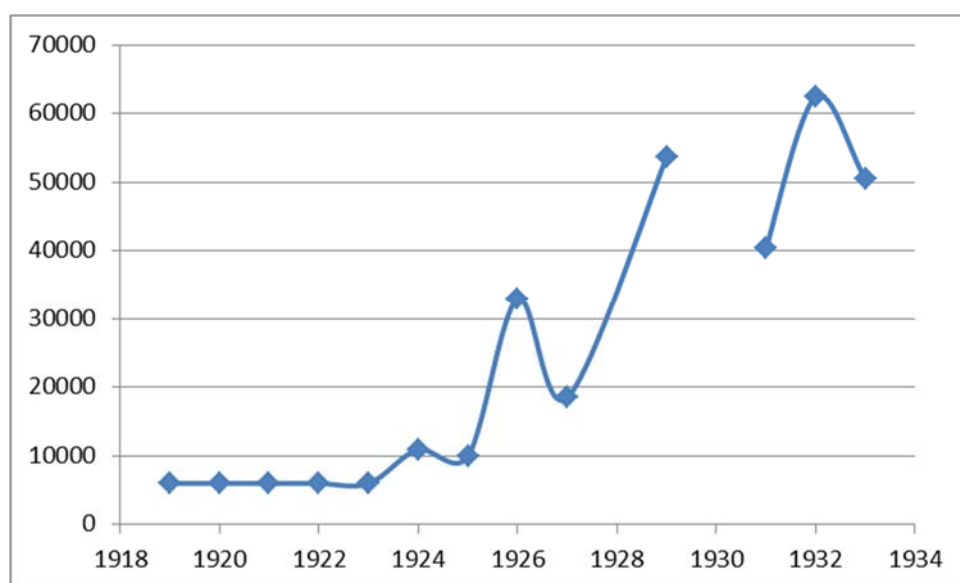


Figure 22. Produit des concessions hydrauliques entre 1919 et 1933 : Sans 1930, année où les redevances et impôts CFF sont comptabilisés à l'actif du bilan mais pas dans les comptes de gestion. Source : Commune de Finhaut, Comptes pour les exercices 1919-1933, Archives du l'Etat du Valais

¹³⁹ Il s'agit uniquement du droit d'octroyer la concession. La propriété du cours d'eau reste celle de la commune, qui encaisse les revenus de la concession.

¹⁴⁰ Message du Conseil fédéral à l'Assemblée concernant la participation de la Confédération à la création d'un office suisse du tourisme, 1917, Berne : Feuille Fédérale

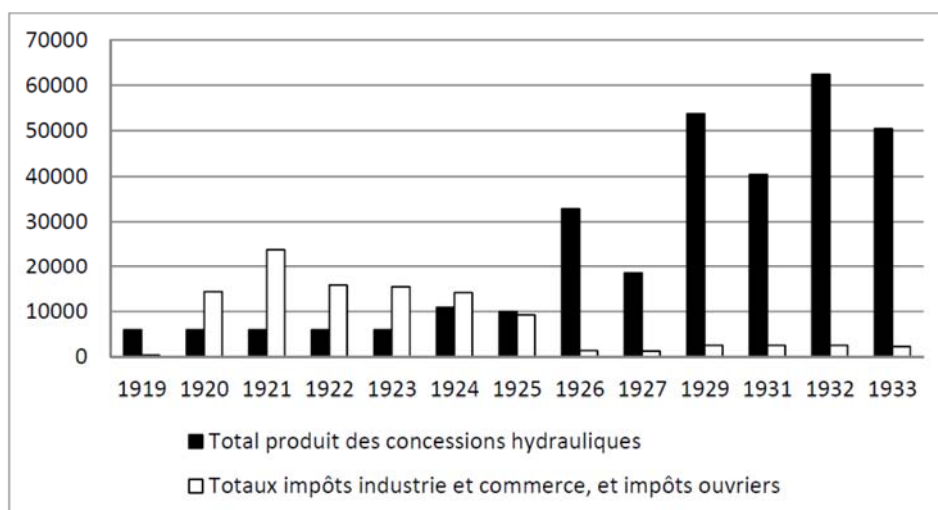


Figure 23. Comparatif des revenus de l'imposition de l'industrie et de l'hydroélectricité pour la commune de Finhaut entre 1919 et 1933. Source : Commune de Finhaut, Comptes pour les exercices 1919-1933, Archives du l'Etat du Valais

Dans un premier temps, les retombées directes de l'exploitation de l'hydroélectricité n'apparaissent pas comme structurantes pour la scène territoriale ; hormis les avantages en nature, dans un contexte socio-économique largement dominé par le cadre de l'autosuffisance. Mais à partir de cette décennie, l'importance des recettes de l'hydroélectricité au regard de l'ensemble des recettes de la commune sera toujours fondamentale. En 1926 par exemple, la commune encaisse CHF 16'453.40.- de redevance, sur un total de CHF 37'284.60.- de recettes (de première catégorie) de la commune, soit 44% des recettes de cette catégorie¹⁴¹.

Cependant, ce sont aussi les revenus induits par ce chantier dont il faut tenir compte, quantitativement et qualitativement. Les travaux pour la construction du barrage de Barberine débutent en 1920. Comme cela avait été le cas quinze ans plus tôt avec les travaux du chemin de fer, les revenus induits par ce chantier sont d'une importance considérable au regard des flux de revenus (Figure 24). On manque d'informations concernant les ouvriers engagés sur le chantier. Outre qu'ils sont pour la plupart italiens (Coquoz, 1992), on ignore par exemple leur nombre, ainsi que leur salaire.

¹⁴¹ Jusqu'en 1960, les comptes des communes valaisannes présentent deux catégories. Le montant de la redevance est identique pour les recettes de la première et de la seconde catégorie, bien que l'ensemble des recettes pour la seconde catégorie se monte cette année-là à CHF 40'769.25.-, soit un ratio de 40% pour cette catégorie des recettes provenant du produit des concessions de forces hydrauliques (Comptes de la commune et bourgeoisie de Finhaut 1926, Archives du l'Etat du Valais, Administration cantonale, 2030/1555 (1920-1979)). D'après nos sources, jusqu'en 1934 la répartition des produits des redevances ainsi que de l'impôt CFF est de 50% pour chacune des catégories. Ce ratio passe à 2/3 pour la 1^{ère} catégorie ensuite. La répartition passe ensuite à 4/7 pour la 1^{ère} catégorie entre 1952 et 1955, avant de repasser à 50% pour chacune des deux catégories, vraisemblablement sous l'effet du nouveau chantier de Vieux-Emosson.

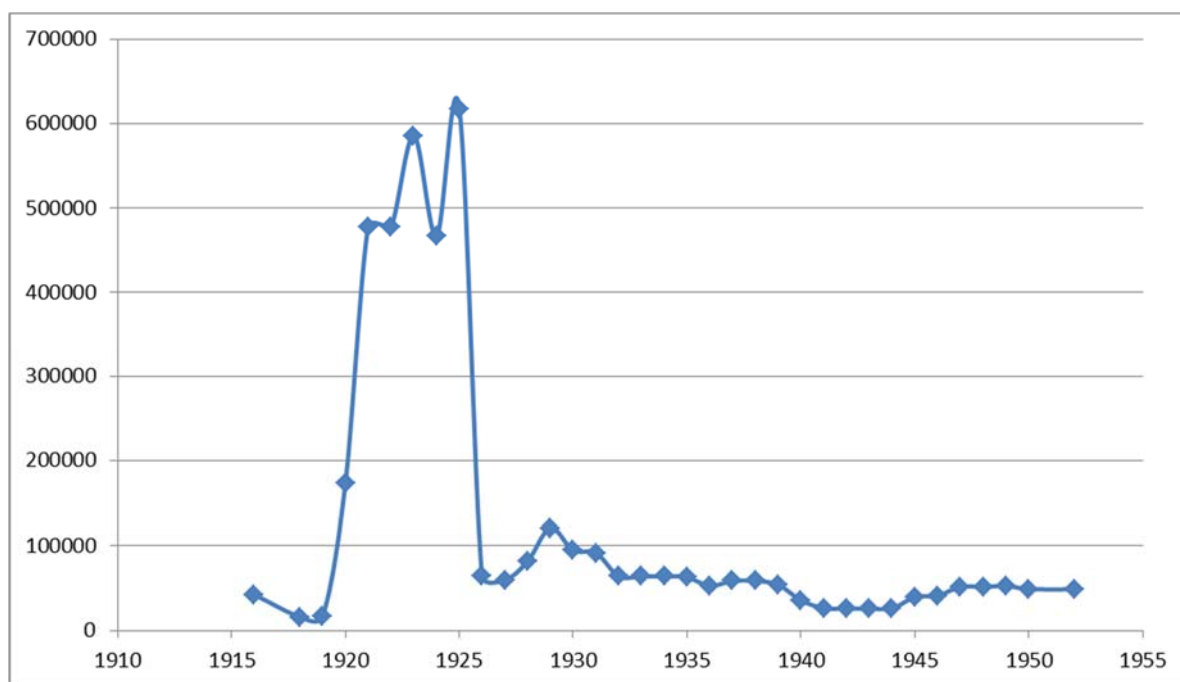


Figure 24. Total de l'ensemble des montants taxés pour la taxe industrielle par la commune de 1916 à 1952. Source : Commune de Finhaut, 1916-1952.

Par rapport à 1904-1906 et les travaux du chemin de fer qui avaient également eu une importance considérable en termes de revenus induits et au niveau des finances communales (voir points x), la situation se trouve être légèrement différente à l'occasion des travaux du barrage de Barberine au début des années 1920. Notons en premier lieu que les taxes industrielles principales pour ces années sont dues aux entrepreneurs – et non à l'entreprise mandataire des travaux comme c'était le cas pour le chemin de fer : Martin Baratelli (CHF 200'000.- en 1921, CHF 220'000.- en 1922, CHF 400'000.- en 1923, 1924 et 1925), Leuenberg (CHF 30'000.- en 1921, CHF 100'000.- en 1922 et 1923), Dubuis Dupont Gianadda et Cie (CHF 120'000.- en 1920, CHF 180'000.- en 1921, CHF 100'000.- en 1922, et CHF 20'000.- en 1923), Simoneth (CHF 50'000.- en 1925), Muller et Démisolti (CHF 100'000.- en 1925). D'après nos estimations, les principales entreprises impliquées directement sur le chantier de Barberine auraient concerné 41% des taxes industrielles de la commune en 1920, 46% en 1921, 47% en 1922 et 1925. De plus, les revenus induits par ces travaux, sont également d'une importance considérable : Le café-magasin Gognoli paie la taxe industrielle dès 1919 sur la base d'un résultat de CHF 600.-, puis CHF 6'000.- en 1921 et 1922, CHF 10'000.- en 1923, et CHF 7'000.- en 1924 et 1925. La Cantine Trivelli de Giétroz présente également dans les comptes entre 1920 et 1925 des résultats entre CHF 3'000.- et CHF 10'000.-, mais aussi la cantine Merle (CHF 4'000.- taxés en 1922 et 1923), la Cantine Méléga (CHF 10'000.- en 1921), les cantines du Châtelard (CHF 3'000.- en 1920) et de Chavannes (CHF 3'000.- et CHF 5'000.- en 1920 et 1921). En outre, dans des proportions moindres les artisans locaux bénéficient aussi d'une hausse de leurs activités, comme par exemple les boulangers, ou les cordonniers (Figure 25).

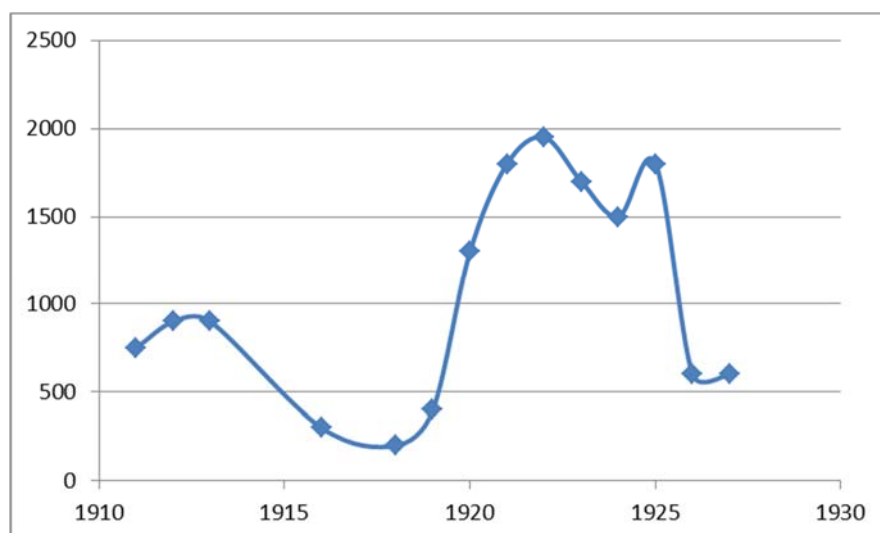


Figure 25. Montants taxés pour les cordonniers par la commune de 1913 à 1927. Source : Commune de Finhaut, 1913-1927.

Comme les patronymes évoqués ci-dessus l'indiquent, probablement que la plupart des exploitants et propriétaires de ces commerces et établissements publics n'étaient pas des locaux. C'est également le cas pour les cordonniers, puisque les locaux Joseph Giannada (taxes payées entre 1908 et 1922) et Alfred Lugon Moulin (taxes payées entre 1898 et 1940) sont rejoints par Albert Chappot (1920-1921), Gustave Vouilloz (1919-1921), Maurice Fiora (1922-1925), Joseph Bianchini (1922/1924-1925) et Casimir Perrin (1922). Sidonie, la tante de Charles¹⁴², vend au magasin de nombreux articles aux ouvriers : des chaussettes, des sous-vêtements, des salopettes, des linges, de la papeterie, des cahiers, des crayons, des plumes, des cartes postales, du tabac. Par ailleurs les responsables du chantier, comme M. Bartarelli, fréquentent le magasin, tout comme les comptables de l'entreprise, par ailleurs locataires des Lugon Moulin durant le chantier. D'autres chalets, villas et appartements sont par ailleurs loués par les cadres, dont de nombreux ingénieurs (Coquoz, 1992). Les ouvriers quant à eux, logent sur le chantier dans des baraquements construits à cet effet. La scène territoriale se trouve momentanément dans une dynamique présente intense et spécifique. Les ouvriers comme les ingénieurs, une fois le chantier terminé, quittent Finhaut. A la fin des travaux, les propriétaires de chalets et d'appartements, mais aussi les commerçants, doivent reconstituer une clientèle de séjour : bien que les biens et services proposés à la clientèle restent identiques ou presque, leur seule dimension fonctionnelle ne suffit pas à créer leur valeur économique.

A la fin du chantier, les acteurs locaux récupèrent certains bâtiments, comme le « Vaticamp ». Ce chalet, sis en-dessus de l'église à l'occasion des travaux est repris par la société de jeunesse de Finhaut dans les années 1930¹⁴³, notamment sous l'impulsion du curé Poncet. Il doit son nom à la rivalité entre jeunes conservateurs¹⁴⁴ et radicaux, ces derniers surnommant ainsi le nouveau local de la jeunesse. Aujourd'hui, le Vaticamp est l'une des dernières offres d'hébergement pour groupe à Finhaut.

¹⁴² Interview Charles Lugon-Moulin

¹⁴³ Interview Charles Lugon Moulin

¹⁴⁴ La société de jeunesse de Finhaut a été créée en 1924, alors que la municipalité était passée aux mains des radicaux.

6.2. Vieux-Emosson

Le barrage du Vieux-Emosson se présente comme un prolongement du barrage de Barberine. Construit entre 1953 et 1955¹⁴⁵, en amont de Barberine sur Nant de Drance, il dépend de la concession de 1917. Il consiste ensuite en un lac de retenue, servant à turbiner l'eau pendant l'hiver, afin de la déverser dans le barrage de Barberine. Le barrage du Vieux-Emosson n'implique donc aucune renégociation de la concession, et n'a pas non plus d'effets à long terme sur l'emploi local, puisqu'aucune centrale électrique n'est équipée pour produire de l'électricité supplémentaire. Dans le prolongement de l'exploitation de la centrale électrique de Châtelard construite pour Barberine, les professionnels en place se trouvent encore dans les années 1950-1960 venir de l'extérieur, en particulier de Suisse alémanique¹⁴⁶.



Figure 26. Barrage du Vieux-Emosson. Source: www.nant-de-drance.ch

En termes de revenus directs, le barrage du Vieux-Emosson n'a pratiquement aucun effet sur Finhaut. Bien qu'en manque de sources concernant ces années, on suppose que les revenus induits par ce chantier sont également moindres, dans la mesure où les ouvriers sont présents principalement entre les mois de juin et d'octobre pour les années 1954 et 1955. On suppose en outre que, comme cela avait été le cas pour le chantier de Barberine, des chalets et appartements soient réservés durant ces saisons. En d'autres termes, si des revenus induits sont perceptibles durant ces saisons de chantiers, ils marquent un arrêt dans la dynamique de présence pour des séjours.

6.3. Emosson

Tandis ce que les CFF font construire le barrage du Vieux-Emosson, les acteurs locaux sont concernés par la négociation d'une nouvelle concession et par le projet d'un nouveau chantier. La société Electricité d'Emosson SA est en effet créée en 1954¹⁴⁷. Le projet nécessite de longues négociations, puisque la décision d'entamer les travaux date de 1967. La réalisation de ce barrage de retenue inférieur, qui noie l'ancien barrage de Barberine, nécessite

¹⁴⁵ Interview de Gérald Lugon Moulin

¹⁴⁷ www.emosson.ch

notamment des négociations avec la France, puisque ce barrage retient des eaux des hautes vallées françaises de l'Arve et de l'Eau Noire ainsi que les eaux suisses du Val Ferret et de la Vallée du Trient. Afin que le barrage soit entièrement sur sol suisse, une convention est signée en 1964, concernant un échange de terrains et la construction de l'usine électrique sur sol français à Vallorcine (Coquoz, 1992). D'autre part, des négociations sont menées avec les CFF, détenteurs de la concession et exploitant l'électricité tirée de Barberine. A l'origine de ce projet on trouve Albert Maret, un ingénieur sédunois, qui convainc la société Motor Columbus AG du projet et de fonder une nouvelle société (Coquoz, 1992). Motor Columbus est une société argovienne active depuis 1895 dans l'électricité (Kupper & Wildi, 2006). Cette société gère alors de nombreux chantiers hydroélectriques (Maggia, Gougna, Zervreila) mais aussi nucléaire (projet Kaiseraugst), en collaboration avec ATEL (Aar et Tessin SA d'Electricité), qui génère et commercialise ensuite l'électricité. En 1977, les actions se répartissent entre EDF et ATEL, à 50% (Zufferey, 2011-2012).

Comme c'était le cas pour Barberine, la renégociation des concessions aboutit à une rémunération monétaire et en nature (fourniture gratuite pour les rues et bâtiments publics). A partir de 1969, les redevances deviennent plus importantes pour la commune. Les retombées monétaires directes d'Emosson marquent un nouveau tournant pour la scène territoriale. Comme c'était le cas également pour Barberine, les négociations concernant les concessions et le chantier surviennent durant une période difficile pour les activités présentielle de séjour, excursionnistes et locales, soit la guerre en 1917, et la fin des années 1960 pour Emosson. La municipalité collabore ainsi favorablement avec Emosson SA pour l'aboutissement de cette réalisation, avec par exemple la vente de l'alpage d'Emosson en 1968 (pour CHF 400'000.-)¹⁴⁸. Outre ces revenus directs, la scène territoriale bénéficie de revenus induits importants. On parle d'un véritable village ouvrier sis à la Gueulaz¹⁴⁹, où prennent place des baraquements et cantines, sur des terrains loués par la commune¹⁵⁰. Au village, chalets et appartements sont également loués pendant les travaux. En revanche, sur le long terme les emplois créés concernent la centrale électrique de Vallorcine en France voisine.

6.4. Nant de Drance

Le dernier chantier concernant la production hydroélectrique à Finhaut n'est pas un barrage, mais une station de « pompage-turbinage ». Le projet « Nant de Drance » (Figure 27), lancé en 2007, consiste à construire une station, enterrée, entre le lac de retenue de Barberine et celui d'Emosson. La centrale permet de gérer la production d'électricité, et en particulier de répondre aux pics de consommation. Dans un premier temps, il est question de construire

¹⁴⁸ Comptes de la commune et bourgeoisie de Finhaut 1968, Archives du l'Etat du Valais, Administration cantonale, 2030/1555 (1920-1979)

¹⁴⁹ Michellod, M., « De Martigny au barrage du Grand-Emosson, en passant par Salvan, Finhaut et la Forclaz », in *Le Nouvelliste*, 2 juillet 1976, p. 19

¹⁵⁰ Séances du conseil communal 1968, Archives communales de Finhaut

quatre turbines, pouvant produire annuellement 600 MW, soit la puissance maximale utilisée alors par les CFF. Les CFF, détenteurs des droits sur le torrent de Nant de Drance, seraient les utilisateurs de cette électricité, tandis que le projet en lui-même est lancé par Atel¹⁵¹.

Début 2007¹⁵², le projet est devisé à CHF 700 millions. A la fin de l'année, le devis du génie civil est chiffré à un milliard¹⁵³. Les CFF, malgré ce coût important, sont intéressés, préférant produire leur énergie que de l'acheter¹⁵⁴. Après la signature de la concession par le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger à l'été 2008, la société Nant de Drance SA est créée en novembre ; les CHF 50 millions du capital-actions (appelé à s'accroître progressivement) sont répartis entre Atel (60%) et les CFF (40%)¹⁵⁵. Comme le permet la loi, l'Etat du Valais via les FMV (Forces motrices valaisannes) souhaite acquérir 10% des parts de la société et siéger au conseil d'administration, ce qui sera effectivement le cas à l'heure du lancement officiel des travaux, le 30 juin 2009 (Atel 54%, CFF 36%, FMV 10%)¹⁵⁶. Le directeur de la société, et des travaux, Eric Vuilloud, vient des FMV. En 2008, Atel fusionne avec EOS (Electricité Ouest Suisse) et devient Alpiq.

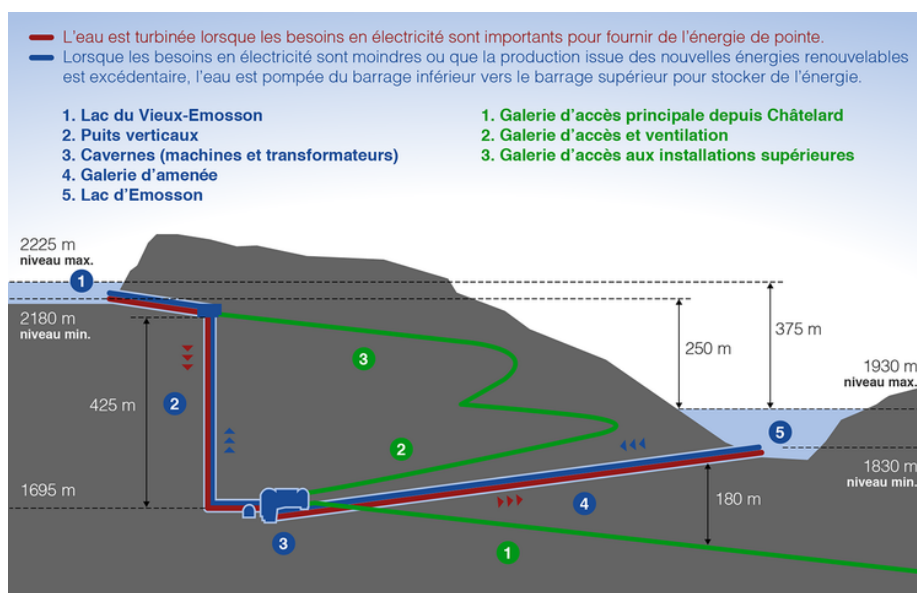


Figure 27. Fonctionnement de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance Source : www.nant-de-drance.ch

¹⁵¹ Carron, C., « Sept oppositions à Nant de Drance », in *Le Nouvelliste*, 18 juin 2007, p. 24

¹⁵² Carron, C., « De nombreuses interrogations », in *Le Nouvelliste*, 13 janvier 2007, p. 26

¹⁵³ Carron, C., « Un projet aux soins intensifs », in *Le Nouvelliste*, 23 novembre 2007, p. 26

¹⁵⁴ Carron, C., « Les CFF s'engagent aussi pour Nant de Drance », in *Le Nouvelliste*, 30 avril 2008, p. 25

¹⁵⁵ Hugon, O., « Nant de Drance SA s'installe sur la commune », in *Le Nouvelliste*, 13 novembre 2008, p. 6

¹⁵⁶ Carron, C., « Tous pour Nant de Drance », in *Le Nouvelliste*, 1^{er} juillet 2009, p. 25

Pour Finhaut, ce nouveau chantier implique principalement des retombées financières directes. En effet, contrairement aux travaux antérieurs, la mobilité des ouvriers (400, notamment en provenance de Slovaquie¹⁵⁷ est désormais telle que, comme les habitants de Finhaut, les revenus sont dépensés outre la scène territoriale. De plus, le chantier étant localisé à Châtelard, les commerces, cafés et restaurants du village ne bénéficient dans une mesure que relative de cette présence. Indirectement, le chantier nuit également à la génération de revenus de séjour dans la mesure où chalets et appartements sont loués par la société pour le temps des travaux. Directement, cette présence temporaire mais continue, sur plusieurs années, est bienvenue pour les propriétaires, qui trouvent là une garantie de revenu. Cependant, sur le long terme, on peut penser que cette présence est néfaste pour la génération de revenus présents en général, Finhaut se positionnant de fait durant ces années comme un territoire où les possibilités d'hébergement hôtelière sont réduites. Suite aux travaux, cette offre de location devra retrouver sa place sur le marché, et dans les habitudes des locataires s'il en est, ce qui n'apparaît pas comme évident *a priori*. Enfin, en plus des barrages d'Emosson et du Vieux-Emosson, Nant de Drance contribue à affirmer encore l'importance de la production hydroélectrique comme composante de l'identité locale, et indirectement comme motif d'attractivité (voir le buffet de la gare, Chapitre 5 Point 5.3.). En termes d'attractivité cependant, le projet en tant que tel reste discret, puisque enterré, contrairement au barrage.

Si la scène territoriale de Finhaut ne bénéficie pas de ce chantier comparativement à ce qui a pu être le cas auparavant, pour les chantiers antérieurs il bénéficie des retombées financières dues à la concession et aux impôts. Le siège de la société est en effet situé à Finhaut. Les négociations entre Atel, les CFF et Finhaut permettent aux autorités communales de siéger au conseil d'administration tout au long de la concession, tandis que la société bénéficie d'une exonération fiscale au lancement de la société. Par la suite, les impôts sur le capital, le bénéfice et le foncier en plein ramèneront entre CHF 1,5 et 2 millions par an. Entre 2008 et 2009, la situation financière de la commune change radicalement, avec le passage d'une dette de CHF 2,8 millions à une fortune de CHF 2,33 millions. Grâce à l'encaissement de la taxe initiale de pompage-turbinage, et de la taxe initiale pour le débit, outre les amortissements, la commune peut attribuer des fonds pour la rénovation de la salle polyvalente, investir dans le réseau d'eau et l'entretien des routes, travaux par ailleurs nécessaires au chantier¹⁵⁸. La marge d'autofinancement est alors de CHF 6.39 millions, la fortune nette par habitant de CHF 6'587.-.

Dès 2007, le projet rencontre six oppositions, d'associations écologistes mais également d'autres communes. Outre les questions environnementales et la problématique d'une nouvelle ligne électrique devant passer par la commune de Salvan, il est question de revendications financières pour les communes. C'est notamment la commune de Trient qui revendique son droit à récupérer une partie des retombées financières du projet. En 2009, Trient demande officiellement une compensation financière à Finhaut, en vertu d'une convention signée en 1979, qui faisait suite à l'échange de terrains nécessaires à la construction du Grand-Emosson. Selon cette convention, 50% des impôts fonciers de ce qui dépend d'Emosson reviendraient à la commune de Trient¹⁵⁹. D'après nos informations cette revendication n'a pas abouti, dans la mesure où c'est bien de la

¹⁵⁷ Hugon, O., « Un géant européen va sortir de la montagne », in *Le Nouvelliste*, 6 juillet 2011, p. 12

¹⁵⁸ Carron, C., « L'effet "Nant de Drance" », in *Le Nouvelliste*, 30 juin 2009, p. 22

¹⁵⁹ Carron, C., « Trient revendique sa part d'or bleu », in *Le Nouvelliste*, 24 octobre 2009, p. 24

concession de Nant de Drance dont il est question pour cet ouvrage. Cependant, cette demande montre que le retombées monétaires dues à la production hydroélectrique constitue tant une pierre d'achoppement entre les communes qu'un motif de collaboration ; les communes de la vallée négocient ensemble avec les CFF pour le retour de la concession de Barberine (voir Point suivant), sont opposée en ce qui concerne Nant de Drance, tandis que durant la même période les mêmes élus affichent leurs intentions de coopération au niveau des sociétés de développement (Trient tourisme voir point x). Du point de vue de Finhaut uniquement, les enjeux financiers de Nant de Drance suscitent également des prises de position non consensuelles, dans un contexte politique tendu en raison des conséquences financières du retour de la concession de Barberine. Au printemps 2008, avant la création de la société Nant de Drance SA, un comité est formé et lance une pétition, reprochant au président de la commune de Finhaut Pascal May de s'être profilé comme « partenaire », au regard d'autres communes qui ont fait opposition¹⁶⁰. Mais les enjeux du retour de la concession de Barberine focalisent vraisemblablement les opinions et un consensus de fait semble émerger autour du projet. De plus, en 2009, le projet prend une ampleur supplémentaire, ce qui a pour conséquence une augmentation des retombées fiscales sur la commune. Dès le début des travaux en effet, il est question d'une amélioration du projet (Nant de Drance Plus), soit une augmentation de la capacité du lac de retenue et de la puissance¹⁶¹. Il est prévu que le barrage soit rehaussé, la caverne agrandie, et que six turbines fonctionnent (au lieu de quatre). Cette nouvelle dimension du projet engendre un surcout de CHF 300 à 500 millions. Au total, le projet Nant de Drance revient à CHF 1.8 milliard. Avec Nant de Drance Plus, la modification d'autorisation rapporte une taxe de CHF 3,6 millions supplémentaires à la commune de Finhaut¹⁶².

6.5. Le retour de la concession de Barberine

La concession de Barberine prenant fin en 2017, le processus de renégociations débute en 2002. Les six communes ayant signé la convention en 1917 sont concernées : Finhaut, Salvan, Trient, Vernayaz, Martigny-Combe et Martigny. Vraisemblablement, les CFF entament la discussion avec les autorités de ces communes, alors interlocuteurs légitimes pour une renégociation d'un contrat ayant toujours cours. Cependant au fil des ans un débat émerge en Valais, et on peut dire en 2011 que quatre options existent quant au futur des concessions¹⁶³: le renouvellement des concessions, la récupération de la propriété des forces hydrauliques, le développement de partenariats, ou encore une gestion commune de la manne financière par un fonds souverain cantonal. Chronologiquement, Barberine se trouvant avoir été le premier ouvrage du canton (et l'un des premiers de Suisse), cette négociation constitue le premier jalon d'une politique de développement, qui concernera de nombreux ouvrages dans les années suivantes et qui peut prendre divers contours : territorialement, il s'agit de décider d'une dynamique restant locale ou d'une organisation régionale, et au niveau productif, il s'agit de décider d'une prise en main ou non de la production d'hydroélectricité elle-même, totale ou partielle. En d'autres termes, deux options radicales s'opposent, avec quelques configurations intermédiaires envisageables :

¹⁶⁰ Carron, C., « Le Nant fait débat », in *Le Nouvelliste*, 3 avril 2008, p. 25

¹⁶¹ Carron, C., « Vers un super Nant de Drance? », in *Le Nouvelliste*, 22 octobre 2009, p. 25

¹⁶² Hugon, O., « Un géant européen va sortir de la montagne », in *Le Nouvelliste*, 6 juillet 2011, p. 12

¹⁶³ Méroz, C., « L'or bleu du Valais suscite un flot d'émotions », in *Le Nouvelliste*, 25 septembre 2011

développer la production industrielle au niveau régional, ou garantir les revenus monétaires à un niveau local en renouvelant les concessions. D'un côté, les communes concédantes, dans les vallées, revendiquent ces revenus, considérant qu'elles retrouvent par ce biais des retombées économiques pouvant être difficilement générées par un développement industriel traditionnel. D'autre part, le Canton et les communes de plaine revendiquent une part de ces revenus, directement et indirectement par le biais d'un éventuel rachat de ces forces. Le débat est cependant ramené à la seule question légale de la propriété. Les communes, à l'instar de Pascal May président de la commune de Finhaut¹⁶⁴ revendiquent que ce principe ne soit pas remis en cause à l'occasion d'une défense d'intérêts autres que les leurs : « Jusqu'à preuve du contraire, nous sommes dans un état de droit qui respecte la propriété privée. Or, cette eau nous appartient légalement. » C'est finalement cette dimension qui s'impose puisque le processus de négociation du retour des concessions ressemble précisément à celui de 1917 : les CFF négocient en bilatérale avec les communes concernées, une négociation qui aboutit en 2010, pour un montant de CHF 343.7 millions pour les six communes. Début 2011, après acceptation des assemblées primaires, l'acte de concession est signé par les six communes concernées, ce qui donne lieu à un premier versement de la part des CFF : 24%, soit CHF 82.5 millions. Finhaut encaisse CHF 26.2 millions¹⁶⁵. Les versements sont programmés en diverses tranches, soit 20% prévus d'ici 2017, et le reste payés annuellement jusqu'en 2097. Avec l'indexation au coût de la vie, il est question d'un revenu total pour la commune de Finhaut de CHF 111 millions¹⁶⁶. L'Etat du Valais quant à lui, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 de la réforme sur les chemins de fer, souhaite récupérer 60% des redevances par un impôt cantonal. Jusqu'ici, les CFF étaient exonérés de tout impôt cantonal et communal par leur statut¹⁶⁷.

Grâce aux négociations concernant le retour des concessions, la commune de Finhaut bénéficie de ressources financières considérables pour une commune de 400 habitants. D'importantes tensions naissent entre les citoyens, cristallisées autour de l'utilisation de ces ressources. Sur le principe, il est question de l'avenir « touristique » de Finhaut, au travers de différents projets, plus ou moins coordonnés entre eux. Comme on l'a vu au Point 5.2., la question de la création d'un domaine skiable à Tête de Balme est d'actualité durant les années de la négociation sur le retour des concessions, un projet soutenu notamment par le président de l'époque Gay-des-Combes (Sauthier, 2013). D'autre part, le parc d'attractions du Châtelard, toujours dirigé par la famille Philippin, reste le pôle de loisirs (générateur direct de revenus) unique de la commune (voir Point 5.1.). Cependant, c'est un autre projet d'envergure dont il est question à propos du placement des montants désormais à disposition de la commune et qui sera soutenu par le nouveau président Pascal May : les *Thermes du Mont-Blanc*. Si le projet de Tête de Balme va échouer au niveau fédéral, c'est au niveau communal que le projet d'investissement dans un centre thermal rencontre des difficultés.

En mai 2009, le conseil communal mandate l'Ecole hôtelière de Lausanne pour une étude un projet de spa, hébergement et illuminations¹⁶⁸. Suite à cela, des contacts sont pris par le président Pascal May avec Christian Constantin (promoteur immobilier, président du FC Sion). Le bureau d'architectes de ce dernier imagine un projet, dévoilé par la commune fin 2009¹⁶⁹. Le projet n'est

¹⁶⁴ Hugon, O., « Les communes trinquent à l'or bleu », in *Le Nouvelliste*, 14 janvier 2011, p. 26

¹⁶⁵ Rausis, O., « Acte de concession signé par les six », in *Le Nouvelliste*, 5 février 2011, p. 21

¹⁶⁶ « A un petit vote du pactole », in *Le Nouvelliste*, 8 janvier 2011, p. 19

¹⁶⁷ Rausis, O., « Acte de concession signé par les six », in *Le Nouvelliste*, 5 février 2011, p. 21

¹⁶⁸ Rausis, O., « Une nouvelle ère touristique s'ouvre », in *Le Nouvelliste*, 19 mai 2009, p. 30

¹⁶⁹ Carron, C., « Piscines avec vue... », in *Le Nouvelliste*, 24 décembre 2009, p. 19

pas accueilli par la population avec enthousiasme. Une partie de la population dénonce la « précipitation dans laquelle ce projet a été élaboré », projet pour lequel il est question d'un investissement de CHF 100 millions. Dans l'idée de procéder à un débat ouvert, la majorité de l'entente au conseil communal propose la création d'une fondation « Finhaut demain », dont le cahier des charges serait de gérer le développement de la commune. Au printemps 2010, la population réunie en assemblée primaire extraordinaire refuse la création de cette fondation. Cependant, lors de cette assemblée, l'aménagement d'appartements protégés dans le bâtiment de l'ancien bazar est accepté. L'assemblée primaire refusera ensuite également d'adapter le plan d'affectation des zones, qui prévoyait de créer une zone mixte d'utilité publique et touristique au milieu du village¹⁷⁰.

A cette époque, les négociations concernant le retour des concessions sont à bout touchant. La situation est donc la suivante : en tant que propriétaire de l'eau, Finhaut s'apprête à toucher les premiers versements du retour de la concession de Barberine, tandis que l'affectation de cette manne génère d'importantes tensions entre les citoyens de la commune. Au vu des décisions prises par la majorité des Fignolins, la question du maintien des habitants sur place mérite l'attribution de fonds. Si on ignore les arguments des contestataires, on relève cependant ceux des défenseurs du projet thermal et immobilier : sans investissements, Finhaut serait condamnée à devenir un « village dortoir »¹⁷¹. Pour les défenseurs de cet investissement, il est question de promouvoir l'emploi dans la commune. Cependant, si une partie de la population n'adhère pas à ce projet, on peut penser qu'elle doute du potentiel de création d'emploi par ce biais. Pour la majorité au conseil communal et le président, les contradicteurs font preuve de mauvaise foi. Pour eux, l'investissement est une évidence : on retrouve dans cette confiance dans l'avenir et cette foi en le développement économique les traits des politiques publiques libérales de la Suisse et des Etats occidentaux des trente dernières années. A l'échelle de Finhaut, face à cette politique, la critique trouve difficilement ses repères sur le plan des idées. Bien que des considérations strictement personnelles ne soient pas à exclure, nous interprétons dans ce sens la tournure que prend alors le débat : Les tensions montent d'un cran lorsque le président reçoit des menaces anonymes et finit par porter plainte. Il ne « comprend pas pourquoi ce projet a provoqué autant de haine et de méchanceté »¹⁷². A ce stade, dans le reste du canton, tandis que l'avenir d'autres communes concédantes dépend également du retour des concessions, le cas de Finhaut devient un « épouvantail »¹⁷³ : les communes concédantes se prévalent de pouvoir gérer au mieux cette manne financière, tandis que du côté des partisans du fonds souverain et de la reprise en mains de l'appareil productif on se contente d'une simple observation des faits.

Le projet de spa et immobilier n'ayant pas convaincu l'ensemble de la population, et malgré le refus de la création de la fondation « Finhaut demain », les ressources financières sont toujours une réalité et une stratégie d'investissement doit être établie. Toujours convaincue par l'avenir des infrastructures touristiques sur le sol communal, les autorités présentent en septembre 2010 un concours d'idées pour « un développement touristique global et durable », par un comité réunissant principalement des personnalités externes à la commune, hormis l'historien Raymond Lonfat¹⁷⁴. Au printemps 2011, on parle d'un échec à propos de ce concours¹⁷⁵, avec seulement trois

¹⁷⁰ Rausis, O., « Frein au développement », in *Le Nouvelliste*, 14 janvier 2011, p. 26

¹⁷¹ Dorsaz, M., « La fondation ne verra pas le jour », in *Le Nouvelliste*, 17 mai 2010, p. 24

¹⁷² Idem.

¹⁷³ Fauchère, P., « "Nous ne devons pas répéter la même erreur" », in *Le Nouvelliste*, 2 mars 2011, p. 3

¹⁷⁴ Rausis, O., « Finhaut prépare son avenir touristique », in *Le Nouvelliste*, 9 septembre 2010, p. 26

¹⁷⁵ Hugon, O., « Un concours d'idées en manque...d'idées », in *Le Nouvelliste*, 24 mars 2011, p. 23

projets présentés. Prenant acte du manque d'enthousiasme quant à la construction d'infrastructures lourdes ou « durables » grâce aux revenus de la concession de Barberine, le projet d'investissement suivant concerne dans une moindre mesure Finhaut, mais toujours prioritairement le tourisme. Il est question d'investir dans le groupe hôtelier Best Mont Blanc Chamonix, société de l'ancien saxonien Alain Felley (administrateur du casino de Saxon), en acquérant 50% du capital-actions, un rachat se montant à CHF 12.35 millions présenté comme un « placement sûr »¹⁷⁶, un placement « rentable et récupérable... et un gros coup marketing »¹⁷⁷. Parallèlement, il est question de racheter le Beau-Séjour pour le transformer en hôtel, qui serait exploité par le groupe, de même que le café des Alpes. Sont projetés encore le rachat du rez-de-chaussée du Bristol ainsi que l'hôtel Suisse, dans l'idée de la réalisation d'un centre de recherche biomédicale Biotech Placent, lancé par le médecin Michel Fontaine. Comme pour ce qu'il en a été des précédents projets, cet investissement est refusé par la population : en mars 2011, deux budgets sont refusés, l'un extraordinaire et l'autre ordinaire. En conséquence, les investissements sont limités, et consolident l'organisation urbaine servant aux habitants et à l'occasion aux touristes : aménagement d'une salle villageoise dans une ancienne grange acquise à Giétroz, aménagement de WC publics, encouragement à l'agriculture, ainsi qu'un fonds de rénovation des résidences principales¹⁷⁸. De plus, l'indexation est en outre portée à 170%, le maximum légal (contre 155%), ce qui fait de Finhaut l'une des communes les plus attractives du canton, avec Bagnes, Hérémence, et Salvan.

Si les différents projets d'investissement dans le tourisme n'ont pas vu le jour, dans un premier temps la perspective de la construction d'une infrastructure touristique importante a drainé une série de projets de moindre envergure, et ayant un impact positif pour les résidents, notamment avec la « maison du tourisme » de Finhaut, inaugurée en mars 2010 dans la gare¹⁷⁹. Si elle doit probablement son existence à la renaissance de Trient Tourisme, cette nouvelle structure regroupe les intérêts touristiques et résidentiels de Finhaut, puisqu'elle comprend également un bureau de poste, et un bancomat. Elle occupe deux collaborateurs à plein temps. Cette réalisation chiffrée à CHF 1 million est réalisée grâce au partenariat avec TMR : une PPE est créée, et chacune des entités prend en charge la moitié des coûts des travaux, puis les frais d'exploitation et les recettes (principalement l'activité postale). Une convention est signée, et cette structure prend le relais de la Société de développement. Si TMR se trouve également concernée par un usage local et touristique de son infrastructure, cette inauguration s'inscrit dans un plus vaste projet dont le profil est nettement touristique. Il s'inscrit en effet dans le concept général des Thermes du Mont-Blanc, qui comprend également dans la lignée de la maison du tourisme de Finhaut la rénovation du buffet de Châtelard-Frontière.

Les tensions concernant les conséquences du retour de la concession de Barberine et du projet Nant de Drance mettent en exergue une rupture que l'on interprète ici comme remontant au début de la trajectoire de Finhaut. La situation de la scène territoriale, dans son ensemble, est marquée par un manque progressif de cohérence ; l'entité territoriale collective reste symboliquement autarcique, tandis qu'elle est baignée dans un contexte qui la relie concrètement (division spatiale du travail, mobilité) à un ensemble régional plus vaste et aux centres urbains ; le Valais et la Suisse romande d'un côté, et Chamonix de l'autre. L'exploitation de la rente territoriale via les revenus

¹⁷⁶ Guex, P., « Le Fignolin mise sur la pierre », in *Le Nouvelliste*, 9 février 2011, p. 23

¹⁷⁷ Guex, P., « Un gros budget 2011 pour investir large », in *Le Nouvelliste*, 16 février 2011, p. 26

¹⁷⁸ Idem.

¹⁷⁹ Carron, C., « Ouverture de la maison du tourisme », in *Le Nouvelliste*, 27 mars 2010, p. 20

de l'électricité bénéficie en conséquence au soutien de l'habitation du lieu. La population de Finhaut décide donc d'un statut quo, du maintien de la situation sans développement d'infrastructures générant de nouvelles présences massives dans la scène territoriale, mais du maintien des personnes présentes.

Bibliographie Annexe Finhaut

Sources secondaires

- Attinger, B. d. (1999-2000). *Hôtels historiques du Valais 1815-1914*. (Vol. Volume 2 - Valais romand). Sion: Service des bâtiments, monuments et archéologie, Etat du Valais, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.
- Beecroft, N. (2010). *Le ski en Valais: une affaire de Valaisans? Le rôle des ski-clubs (1900-1939)*. (Mémoire de master), Université de Neuchâtel, Neuchâtel.
- Benedetti, S. (1998). *Le sentier didactique : outil pour un développement durable du tourisme dans les Alpes :réalisations dans la région de Finhaut*. (Mémoire de licence), Université de Lausanne, Lausanne.
- Benedetti, S. (2007). La liaison Chamonix-Martigny au temps des diligences. *Les chemins et l'histoire*, 1, 28-33.
- Bochatay, S. (1996). *Histoire du tourisme à Finhaut*. Université de Berne, Institut de Géographie, Berne.
- Coquoz, M. (1992). *D'ardoise et d'eau : Salvan-Finhaut-Vernayaz du XIXe au XXe siècle*. Sierre: Monographic.
- Erné, F. (1987). *50 ans Union valaisanne du tourisme 1937-1987*. Sion : Union valaisanne du tourisme.
- Favre, H. (1951). Finhaut: une ancienne seigneurerie abbatiale. *Annales valaisannes: bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 7(2), 383-399.
- Frachebourg, F. *Vallée du Trient (Massif du Mont-Blanc et des Aiguilles Rouges). De quelques considérations économiques de 1850 à 1950*.
- Gross, M. (1950). Les "Walser" ont-ils colonisé la haute vallée du Trient? *Annales Valaisannes*, Année 26, n°1(Série 2, Tome 7,), 325-351.
- Kupper, P., & Wildi, T. (2006). *Motor Columbus. From 1895 to 2006. 11 years of Motor-Columbus*. Baden.
- Pacini, Y. (2006). *La compagnie du chemin de fer du Martigny au Châtelard (MC), ligne du Valais à Chamonix, entre enjeux locaux, nationaux et internationaux (1906-1919)*. (Mémoire de Licence), Université de Genève, Genève.
- Perriard-Volorio, M. (1991). *Histoire du tourisme dans la Vallée du Trient (1860-1945): Naissance, âge d'or, déclin*. (Mémoire de Licence) Université de Neuchâtel, Institut d'histoire. Neuchâtel.
- Sauthier, G. (2013). *Evolution du Régime Politique local à Finhaut entre 1850 et 2010*. Institut Universitaire Kurt Bösch. Sion.
- Schupbach, F. (2010). *La station de Finhaut. Industrie hôtelière et développement touristique : une approche de l'architecture hôtelière de 1850 à 1914*. (Mémoire de Licence) Université de Lausanne, Faculté des Lettres, section d'histoire de l'art. Lausanne.
- Vlès, V. (1996). *Les stations touristiques*. Economica : Paris.
- Zufferey, B. (2011-2012). *Tourisme & barrages : le cas d'Emosson*. EPFL : Lausanne.

Presse

- Barmaz, J., « Assemblée générale de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 11 décembre 1962, p. 10
- Barmaz, J., « Assemblée de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 17 décembre 1963, p. 12
- Barmaz, J., « Assemblée de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 14 janvier 1964, p. 8
- Barmaz, J., « De nombreuses assemblées à Finhaut », in *Le Nouvelliste*, 19 Décembre 1967, p. 10
- Barmaz, J., « Les 20 ans de Clairval », in *Le Nouvelliste*, 1969, Médiathèque de Martigny, 13 BCV J43, n°113
- Bruchez, M., « Finhaut : à propos de la piscine couverte – les autorités pratiquent le mépris », in *Le Confédéré*, 18 septembre 1981, p. 4
- Bruchez, M., « Piscine de Finhaut : urgent ou pas ! », *Le Confédéré*, 11 janvier 1980, p. 3
- Carrier, M., « Le tourisme dans le val du Trient (II) », in *Le Confédéré*, 30 avril 1970, p. 1
- Carron, C., « De nombreuses interrogations », in *Le Nouvelliste*, 13 janvier 2007, p. 26
- Carron, C., « Le parc du Châtelard face à son avenir », in *Le Nouvelliste*, 24 juillet 2010, p. 17
- Carron, C., « L'effet "Nant de Drance" », in *Le Nouvelliste*, 30 juin 2009, p. 22
- Carron, C., « Le Nant fait débat », in *Le Nouvelliste*, 3 avril 2008, p. 25
- Carron, C., « Les CFF s'engagent aussi pour Nant de Drance », in *Le Nouvelliste*, 30 avril 2008, p. 25
- Carron, C., « Ouverture de la maison du tourisme », in *Le Nouvelliste*, 27 mars 2010, p. 20
- Carron, C., « Piscines avec vue... », in *Le Nouvelliste*, 24 décembre 2009, p. 19
- Carron, C., « Sept oppositions à Nant de Drance », in *Le Nouvelliste*, 18 juin 2007, p. 24
- Carron, C., « Un projet aux soins intensifs », in *Le Nouvelliste*, 23 novembre 2007, p. 26
- Carron, C., « Tous pour Nant de Drance », in *Le Nouvelliste*, 1^{er} juillet 2009, p. 25
- Carron, C., « Trient revendique sa part d'or bleu », in *Le Nouvelliste*, 24 octobre 2009, p. 24
- Carron, C., « Vers un super Nant de Drance? », in *Le Nouvelliste*, 22 octobre 2009, p. 25
- Dayer, F., « Finhaut: un avenir souriant », in *Feuille d'Avis du Valais*, 29 novembre 1966
- Dorsaz, M., « La fondation ne verra pas le jour », in *Le Nouvelliste*, 17 mai 2010, p. 24
- Faiss, J., « La colère monte », in *Le Nouvelliste*, 15 avril 2003, p. 18
- Fauchère, P., « "Nous ne devons pas répéter la même erreur" », in *Le Nouvelliste*, 2 mars 2011, p. 3
- Gay, « La magie de l'hydroélectricité : Finhaut inaugure un nouveau complexe ainsi qu'une exposition », in *Le Nouvelliste*, 17 juillet 1995, p. 5
- Giroud, B., « Les moines bénédictins quittent Clairval », in *Le Nouvelliste*, 5 novembre 1976, p. 17
- Gratzl, M., « Finhaut dans de beaux draps », in *Le Nouvelliste*, 17 mai 1997, p. 12
- Gratzl, M., « Ouverture d'une maison médicalisée : les Perrons revivent », 1989, in *Le Nouvelliste*, Médiathèque du Valais, 13 BCV J43, n° 21
- Guex, P., « Finhaut ne veut plus vieillir, ni dépérir », *Le Nouvelliste*, 13 novembre 1985, p. 8
- Guex, P., « La vallée du Trient contre-attaque », in *Le Nouvelliste*, 18 février 1988, p. 14
- Guex, P., « Le bout du tunnel en point de mire », in *Le Nouvelliste*, 20 janvier 1989, p. 27
- Guex, P., « Le cordon ombilical nécessaire », in *Le Nouvelliste*, 7 février 1989
- Guex, P., « Le Fignolin mise sur la pierre », in *Le Nouvelliste*, 9 février 2011, p. 23
- Guex, P., « Le passé à la cote », in *Le Nouvelliste*, 1995, Médiathèque du Valais, 189 BCV J43
- Guex, P., « Le temps de la persévérance », in *Le Nouvelliste*, 8 juin 1993
- Guex, P., « Maison médicalisée à Finhaut : le second souffle, vite.... », in *Le Nouvelliste*, 1990, Médiathèque du Valais, 277 BCV J43
- Guex, P., « Une route de 40 millions pour sauver une région », in *Le Nouvelliste*, 19 décembre 1985, p. 24
- Guex, P., « Un gros budget 2011 pour investir large », in *Le Nouvelliste*, 16 février 2011, p. 26
- Hugon, O., « Les communes trinquent à l'or bleu », in *Le Nouvelliste*, 14 janvier 2011, p. 26
- Hugon, O., « Nant de Drance SA s'installe sur la commune », in *Le Nouvelliste*, 13 novembre 2008, p. 6
- Hugon, O., « Neuf millions pour survivre », in *Le Nouvelliste*, 21 mai 2012, p. 10

Hugon, O., « Un concours d'idées en manque...d'idées », in *Le Nouvelliste*, 24 mars 2011, p. 23
Hugon, O., « Un géant européen va sortir de la montagne », in *Le Nouvelliste*, 6 juillet 2011, p. 12
M., A., « Les internés allemands à Finhaut », in *Le Confédéré*, 1er septembre 1946, p. 1.
M., A., « Les Allemands vont-ils enfin quitter Finhaut? », in *Le Confédéré*, 18 septembre 1946, p. 1
Méroz, C., « L'or bleu du Valais suscite un flot d'émotions », in *Le Nouvelliste*, 25 septembre 2011
Michellod, M., « De Martigny au barrage du Grand-Emosson, en passant par Salvan, Finhaut et la Forclaz », in *Le Nouvelliste*, 2 juillet 1976, p. 19
Rausis, O., « Acte de concession signé par les six », in *Le Nouvelliste*, 5 février 2011, p. 21
Rausis, O., « Finhaut prépare son avenir touristique », in *Le Nouvelliste*, 9 septembre 2010, p. 26
Rausis, O., « Frein au développement », in *Le Nouvelliste*, 14 janvier 2011, p. 26
Rausis, O., « Liaison réhabilitée », in *Le Nouvelliste*, 27 février 2003, p. 20
Rausis, O., « Trient Tourisme renaît », in *Le Nouvelliste*, 9 mars 2009, p. 28
Rausis, O., « Une nouvelle ère touristique s'ouvre », in *Le Nouvelliste*, 19 mai 2009, p. 30
Ribordy, A., « En marge d'un 25e anniversaire dans l'immobilier : Jean-Louis Hugon et sa profession », in *Le Confédéré*, 31 juillet 1981, p. 6

« 60^{ème} anniversaire de la Société de Développement de Finhaut-Châtelard-Giétroz », in *Gazette de Martigny*, 1987, p. 9
« Assemblée générale de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 24 décembre 1959, p. 9
« Assemblée de la Société de développement », in *Le Nouvelliste*, 14 janvier 1965, p. 8
« A un petit vote du pactole », in *Le Nouvelliste*, 8 janvier 2011, p. 19
« Finhaut », in *Gazette du Valais*, 1907, n°18 (Médiathèque du Valais, BCV J26), p. 2
« Finhaut. A propos de la Station », in *Le Nouvelliste*, 22 décembre 1960, p. 9
« Finhaut : Assises de la Société de Développement », in *Le Nouvelliste*, 19 décembre 1961, p. 12
« Finhaut possède enfin sa route », in *Le Confédéré*, 27 novembre 1968, p. 11
« Finhaut : une initiative heureuse », in *Le Nouvelliste*, 17 mars 1934, p.3
« Hôtel à vendre », in *Le Confédéré*, 17 Mai 1920, p. 4
« La Vallée du Trient », in *Le Confédéré*, 20 juillet 1936, p. 1
« Le Martigny-Châtelard », in *Tribune de Lausanne*, 31 juillet 1941, p. 6
« Les Grands Conseils », in *Gazette du Valais*, 23 mai 1913, p. 2
« Les Hôteliers suisses à Interlaken », in *Le Confédéré*, 18 Juin 1928, p. 2
« Le ski à Finhaut », in *Le Confédéré*, 23 mars 1931, p. 2
« Pour le Préventorium du district de Martigny », in *Le Confédéré*, 8 octobre 1947, p. 2
« Société de développement Finhaut-Châtelard-Giétroz », in *Le Confédéré*, 7 août 1987, p. 4

Lois, règlements, décrets

- Art. 5 du décret du 28 juin 1935 concernant l'octroi d'une subvention cantonale en faveur des travaux nécessaires pour assurer le service d'hiver du Martigny-Châtelard, in *Recueil des lois, décrets et arrêtés du Canton du Valais*, 1935, pp. 185-187
- Arrêt du 3 décembre 1914 dans la cause Conseil d'Etat du Valais, communes de Salvan, Vernayaz et Finhaut contre Conseil fédéral suisse, Berne, Tribunal fédéral
- Loi du 24 mai 1851, modifiant celle du 20 mai 1835, sur la classification des routes, in *Recueil des lois, décrets et arrêtés du Canton du Valais*, 1851, pp. 335-337
- Message du Conseil fédéral à l'Assemblée concernant la participation de la Confédération à la création d'un office suisse du tourisme, 1917, Berne : Feuille Fédérale

Archives

- Archives communales de Finhaut, Séances du conseil communal et relevés des taxes industrielles, 1865-1975
- Rapports de gestion et correspondances de la Société de Développement (1972-1983), Archives communales de Finhaut
- Correspondance Municipalité de Finhaut-ITVT du 14 octobre 1992, Archives de Finhaut
- Comptes de la commune et bourgeoisie de Finhaut : Archives du l'Etat du Valais, Administration cantonale, 2030/1555 (1879-1919/1920-1979), 2030/152(1980-2002)
- Correspondance CFF-DFT du 15.03.1973, Archives du Parc d'Attractions du Châtelard

Divers

- Prospectus hôtel Suisse
- « Le Parc d'Attractions du Châtelard VS », Brochure publiée par la SATEB à l'occasion des 30 ans du Parc en 2005
- www.emossonresto.com, page web consultée le 25.11.2013
- www.espace-mont-blanc.com, page web consultée le 12.12.2013
- www.funimag.com, page web consultée le 05.01.2015
- www.intersoc.be, page web consultée le 22.11.2013
- Commentaire [tripadvisor.com](http://www.tripadvisor.com) : http://www.tripadvisor.fr/Hotel_Review-g2510563-d6165322-Reviews-Hotel_Suisse-Finhaut_Canton_of_Valais_Swiss_Alps.html#REVIEWS, page web consultée le 11.01.2015
- Interview Charles Lugon-Moulin : médiathèque du Valais : <http://xml.memovs.ch/s027a0254.xml>, consulté le 19.06.2014
- Interview de Gérald Lugon Moulin (Directeur de la centrale CFF du Châtelard entre 1999 et 2011) <http://www.canal9.ch/television-valaisanne/emissions/l-info-en-continu/05-07-2013/nant-de-drance-l-histoire-du-vieux-emosson.html>, consulté le 17.12.2013

Annexe Montreux

7. L'hôtellerie jusqu'à la Seconde Guerre mondiale

7.1. Le confort et la modernité

Les infrastructures relatives aux cures et plus largement à la santé ne sont pas précisément le fait de mise en œuvre commune. Seul un pavillon est construit près de la gare en 1881 pour mettre à disposition des touristes l'eau alcaline. Il sera d'ailleurs rénové et agrandi en 1897 (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). De plus, cette dimension du système territorial sera délaissée par les acteurs, puisqu'à l'époque, d'après nos informations seul Gustave Bettex (1897) émet l'idée d'exploiter plus intensivement cette ressource pour faire de Montreux une station thermale (et de nommer la station « Montreux-les-Bains » ou « Montreux-les-eaux »), c'est-à-dire impliquer le système territorial dans ce type de tourisme de manière formelle, et collective. Il ne s'agit pas de dire ici que le tourisme climatique n'a pas été exploité à Montreux. Au contraire, comme le note cet observateur, la dimension climatique est fondamentale dans l'installation des étrangers à Montreux : « Partout ce ne sont que superbes maisons, villas, pensions, hôtels, destinés à loger l'affluence toujours croissante des étrangers de toutes les nations, et surtout des malades, qui viennent y séjourner pour demander à cet heureux climat le rétablissement de leur santé. »¹⁸⁰

Le cas de l'hôtel des Bains, construit en 1889-1890 au bord du lac, est tout à fait représentatif, avec à l'arrière du bâtiment sa piscine de 18 mètres de longueur (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). Cette installation, probablement concurrencée par d'autres plus performantes (l'eau était puisée dans le lac), est néanmoins transformée en salles des fêtes en 1897, puis en appartements en 1927 (le bâtiment sera ensuite détruit). Au fil de la période, une distinction s'opère entre les offres en matière de santé. Pour éviter les problèmes de contagion sont construits d'une part des établissements dédiés aux phtisiques, comme par exemple le Chalet de la Forte, construit en 1904 par la Société Immobilière de Caux (SIC). On compte également d'autres cliniques, comme La Clinique Mont-Riant à Chaulin (1913), le sanatorium l'Abri à Territet (1895), La Colline à Valmont au-dessus de Territet (1904-5), et le sanatorium Bel-Air à Vuarennens. Les établissements d'altitude non spécialisés s'équipent également, en installant par exemple des bains de vapeur.

En second lieu, une nouvelle offre en termes de soins se développe au fil de la période : le sport. Il en vient même à détrôner les soins traditionnels, puisqu'à Caux toujours, les installations hydrothérapiques ne sont pas renouvelées au profit des installations sportives au début des années 1910 (Lapointe, 2008). Les sociétés immobilières multiplient ainsi les offres à ce niveau : luge, bob, patinage, tennis, etc. Ainsi, dans la lignée du succès rencontré par la première piste de bob inaugurée à St-Moritz en 1904, la SIC investit CHF 60'000.- dans ce projet. Tout le parcours, à l'ombre, est constellé de prises d'eau. En 1913, elle accueille même une course internationale

¹⁸⁰ R.A. d'Estaing de Villeneuve, *Guide pratique pour Vevey, Montreux et environ [...]*, Vevey [1879], cité par Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000, p. 30

(Dechéne, 2002). On trouve des patinoires à Caux (depuis 1901), à Glion ainsi qu'aux Avants. Ce n'est qu'à la fin de la période que l'offre sportive sera organisée, notamment avec la création en 1913 du Caux Sporting Club, qui permet de synchroniser les courses, matches et rencontres sportives qui se sont rapidement développées au tournant du siècle.

Les sports d'été sont également pratiqués à Caux, notamment le tennis avec un tournoi organisé pour les hôtes dès 1902, mais c'est au bord du lac que l'offre en matière sportive s'étoffe pour cette saison, avec par exemple les courts de tennis du Grand Hôtel de Territet. Contrairement à ce que l'on observera durant la période suivante, la pratique des sports est alors presque exclusivement destinée aux hôtes, notamment le tennis qui ne sera autorisé aux Suisses à Territet que dans les années 1920 (Dechéne, 2002). C'est au Montreux-Palace que l'animation est la plus intense avec la construction en 1911 du Pavillon des Sports, en face du bâtiment principal, dans les jardins. L'édifice répond aux attentes d'une partie de la clientèle qui ne pratique pas les sports d'hiver, et complète cette dernière offre en été et durant l'intersaison. Le bâtiment comprend trois étages : une vaste salle de skating-ring, une salle de tir et de bowling, ainsi qu'un tea-room à l'étage supérieur. Depuis les salles de patinage et de bowling, à travers les larges fenêtres, on pouvait apprécier la vue, donnant directement sur le quai. Le Pavillon rencontre un important succès, et remplit une fonction sociale du même ordre que le kursaal (voir *infra*). C'est l'un des lieux de sociabilité les plus emblématiques de la station. Le Pavillon des Sports constitue une offre spécifique qui rend Montreux attrayante et particulière au regard des villes d'eau concurrentes, dont les loisirs ne se limitent souvent qu'aux seules activités proposées par le casino. Par son originalité et par sa fonction sociale, le Pavillon des Sports est une infrastructure touristique de premier plan.

La Compagnie Générale de Navigation (CGN) remplace les lampes à pétrole sur ses bateaux par des lumières électriques durant les années 1880 (Sulmoni, 2011). Le coût de cette innovation est élevé. L'entreprise agit ici au-delà des seuls critères de rentabilité. Certes, pour les responsables de la CGN, l'électricité a le mérite de renforcer la sécurité sur les bateaux, mais il est également clairement question d'attractivité vis-à-vis de la clientèle, pour qui la valeur d'une vision d'un bateau illuminé de nuit sur le lac dépasse celle des simples attributs sécuritaires et pratiques de l'éclairage électrique. La technologie sert le service touristique dans son ensemble. Ainsi lors de l'apparition des moteurs diesel, les responsables de la CGN leur préfèrent la traditionnelle propulsion vapeur, certes moins performante en termes de maniabilité du bateau, mais aussi moins bruyante, et beaucoup plus élégante au regard des usagers.

Pour les chemins de fer de montagne, l'enjeu de la technologie est de la même façon à considérer au vu de l'ensemble de la mise en scène, en anticipant l'appréciation que la clientèle pourra faire de cet ensemble, et non d'un produit isolé. Comme pour les bateaux de la CGN, les chemins de fer de montagne doivent présenter des caractéristiques technologiques remarquables, proposer le meilleur confort, et mettre efficacement en scène le paysage, le tout dans une configuration favorisant la sociabilité. Ainsi le MOB met en place en 1907 un service de wagons-restaurants (via la Compagnie Suisse des wagons-restaurants) et introduit les premières classes en 1911. Comme on l'a noté plus haut, lors de la construction des gares de la ligne, les promoteurs ont pris soin d'imposer un style « chalet » aux bâtiments, nuançant grâce à ces aspects esthétiques les désagréments de ces innovations technologiques en matière de transport (Tissot, 2004). Au-delà des innovations technologiques, les distractions sont également sociales pour la clientèle. La mise en place d'un lieu favorisant les échanges nécessite également la coordination des acteurs ; au niveau monétaire comme au niveau des connaissances.

7.2. Le Pavillon des Fougères

Entre les deux cadres : Pratiquer une profession touristique apparaît alors localement comme une évidence. C'est par exemple le cas pour le jeune Théophile Rouge (fils d'un vigneron de Clarens) (Dechêne, 1998), cireur de chaussures au Grand Hôtel de Territet en 1883, qui s'engage comme valet de chambre d'un Lord anglais qu'il suit à Nice, Monte-Carlo, et jusqu'au Indes dans les années suivantes. Lorsqu'il revient à Montreux, Ami Chessex, propriétaire du Grand-Hôtel de Territet et promoteur du Caux-Palace reconnaît ses compétences en lui offrant la place de concierge au Caux Palace dès l'ouverture en 1902. La femme de Théophile Rouge, Anna, une gouvernante allemande, tient la boutique de fleurs et fruits attenante, située sur le promenoir entre le photographe, les souvenirs et le salon de coiffure. Mais les ambitions de Théophile Rouge sont autres et il achète en 1906 du terrain à la Société Immobilière de Caux (SIC) pour construire son propre hôtel, le Pavillon des Fougères, qui ouvre en août 1907. Il réunit l'argent nécessaire en mobilisant son réseau familial, en l'occurrence la sœur d'Anna, mariée richement au Brésil, d'où provient un chèque de CHF 25'000.-. Les premières années de l'exploitation se déroulent particulièrement bien, avec une clientèle en provenance de Paris, Bruxelles, Varsovie, d'Angleterre, d'Allemagne, des USA, de Russie. Très rapidement, Rouge envisage d'agrandir son hôtel, il mobilise encore son réseau familial et réussit à réunir, notamment grâce à ses frères, la somme de CHF 7'500.-. De 20 chambres, il souhaite passer à 100, mais le projet ne se fera pas ; entre-temps, sa famille s'est agrandie, et il s'est investi en politique comme conseiller communal aux Planches.

Le succès de l'hôtel tient notamment à sa situation : à quelques pas du Caux-Palace, avec une vue formidable sur le lac et les Dents du Midi. Outre l'ambiance familiale et la terrasse ombragée qui accueille également les résidents du bas de Montreux à l'occasion d'une randonnée, l'offre du Pavillon des Fougères est très limitée en comparaison des grands établissements de la place. Conscient de ces carences, Théophile Rouge négocie avec la SIC pour que ses hôtes aient accès à la patinoire de Caux. Ce détail tient ici toute son importance dans la mesure où à partir de 1890 surtout, les spécificités des hôtels en termes d'infrastructures tiennent un rôle de plus en plus important pour leur attractivité.

Au Pavillon des Fougères, Théophile Rouge peut compter sur les compétences de sa femme Anna pour offrir à sa clientèle une cuisine familiale de qualité. On voit là la mobilisation de connaissances domestiques, non-rétribuées monétairement, contribuant de manière générale à la création de valeur économique et constituant le socle du développement de cette économie de marché. Au niveau de la carrière du propriétaire, il est intéressant de constater que d'après les informations dont nous disposons, la carrière de vigneron n'est pas envisagée par notre protagoniste dans sa jeunesse. Deuxièmement, comme d'autres acteurs du système territorial, Théophile Rouge part travailler à l'étranger pour acquérir les connaissances nécessaires à un brillant retour au pays. C'est notamment l'apprentissage des langues, mais aussi de toute une série de connaissances générales, de compétences de sens commun d'une société qui n'est pas celle de sa naissance, qui forment ce futur hôtelier. On constate enfin que si l'homme n'est pas exempt de ces compétences qui sans doute feront le succès de son hôtel, il ne bénéficie pas à notre connaissance de formation comptable ou juridique. En la matière, il s'inspire clairement de son mentor et protecteur Ami Chessex.

Jusqu'au déclenchement de la guerre en 1914, à l'image des hôteliers de Montreux, Théophile Rouge ne se soucie absolument pas d'un risque potentiel de chute de la fréquentation de son établissement, qui pourrait mettre en péril son activité et la sécurité de sa famille. La gestion quotidienne de l'établissement requiert toute son attention, le long terme ne pouvant se dessiner que de manière positive. Il envisage d'agrandir son établissement, de le faire passer de 20 à 100 chambres. Cependant il prend des responsabilités publiques au niveau de la commune des planches et n'agrandit pas l'hôtel.

Pour Théophile Rouge, c'est à partir de la guerre et de l'hébergement des internés (voir Chapitre 6 Point 6.2.1.) que les problèmes financiers majeurs s'enchaînent ; il donne la maison en en gage contre remise des $\frac{3}{4}$ des intérêts dus à la banque. Dans un premier temps, il reprend une pension à Vernex, la pension Minerva, pensant se refaire. Il s'agit là clairement d'un réflexe de la période précédente, lorsque s'agrandir signifiait réussir. Mais les résultats attendus sont décevants, et c'est grâce à une subvention (CHF 3.5 millions mis à disposition par la Confédération pour les lésés, c'est-à-dire pour l'emploi anormal des établissements pendant la guerre) en 1915 qu'il met fin à l'exploitation du Minerva pour se concentrer sur les Fougères. On ignore les détails, mais on sait que Théophile Rouge négocie avec le Crédit Foncier Vaudois une nouvelle fois, si bien que le Pavillon des Fougères devient en 1924-1925 l'hôtel Alpina. Probablement a-t-il complètement hypothéqué les murs, puisqu'au décès de Théophile, Anna sa femme découvre avec stupéfaction qu'elle n'est pas propriétaire. Ses enfants (Yvonne qui a travaillé dans des agences de voyage à Paris, et Charly qui a été cuisinier à Londres et aux USA) reviennent à Montreux. Anna nourrit et loge sa famille, mais ne dégage pas de salaires. En 1943, alors que les hôteliers sont à nouveau priés de se manifester pour accueillir des blessés, plutôt que de revivre cette expérience, Anna remet l'hôtel au Crédit Foncier Vaudois.

7.3. Ami Chessex et la Société immobilière de Caux

Ami Chessex est propriétaire d'établissements aux Planches (de Territet à Caux). L'histoire du développement du sud de Montreux remonte à 1840, lorsque Jean-François Chessex rénove l'auberge du Chasseur des Alpes dans sa maison à Territet (et qui par ailleurs possède également la patente de cabaret jusqu'en 1845). En 1855 (et en 1859), l'établissement subit des transformations, et devient l'hôtel des Alpes en 1963¹⁸¹. Parallèlement, son fils Ami embrasse la carrière d'hôtelier et tient en 1872 une pension d'étrangers à Territet¹⁸². Fin 1878, c'est lui qui reprend la patente de l'hôtel des Alpes, tandis qu'il fonde les bases de son extension future avec l'hôtel-Pension Mont-Fleuri en 1879, gérée par un certain Fritz Reifs¹⁸³. On trouve également Ami Chessex détenteur d'une patente pour un café-restaurant à Planchamp dès 1883¹⁸⁴. En outre, les chemins de fer de montagne se développant alors de concert avec l'offre hôtelière, c'est naturellement que l'entrepreneur va également investir dans ces infrastructures (voir *infra*). Mais le poumon du système Chessex qui se dessine alors se situe bien à l'hôtel des Alpes, doublé par le Grand Hôtel de Territet en 1888. A cette date, le complexe au bord du lac offre 250 lits

¹⁸¹ Registres des établissements destinés à la vente en détail et à la consommation des boissons des communes des Planches et du Chatelard, Archives cantonales vaudoises, KVII c 66

¹⁸² Idem.

¹⁸³ Idem.

¹⁸⁴ Idem.

(Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). Outre les revenus directs de l'hôtellerie, Ami Chessex peut compter sur la galerie marchande « Le Passage des Alpes » qu'il a fait construire à proximité, entre le Grand Hôtel et la gare du funiculaire Territet-Glion (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). Pour étendre ses activités, Ami Chessex compte également sur sa marge de manœuvre au niveau foncier : dès 1873 il achète des terrains aux enchères, petite parcelle par petite parcelle, et fait du troc avec la commune (Monnier, 2006). Parallèlement, il se porte garant (« caution solidaire » (Chombard Gaudin, 2009)) pour les autres entrepreneurs de la famille, en particulier pour ses beaux-frères (par exemple Gustave Emery, qui rachète en 1878 l'hôtel des Bains d'Yverdon). Le développement de ses activités va le conduire à créer une société immobilière (voir *infra*). Avec cet exemple, on comprend le passage d'une forme de régime d'accumulation familial à la constitution d'un système d'accumulation local capitaliste.

L'organisation d'Ami Chessex est un exemple de la complexité de cette activité économique, capitaliste durant la fin de cette période de relais. En 1891, Ami Chessex vend CHF 3'250'000.- le Grand-Hôtel de Territet, mais reste l'actionnaire majoritaire de la SA nouvellement créée, la Société du Grand Hôtel de Territet (Dupont & Frey, 1989). Entre 1892 et 1903, les dividendes distribués par la société sont de 10%, puis de 12% entre 1904 et 1912 (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). En 1899 est créée une autre société, la Société immobilière de Caux (SIC), à l'origine de la construction de nombreuses infrastructures hôtelières et de loisirs à Caux (Lapointe Guigoz, 2010) : l'agrandissement du Grand Hôtel, un bureau de poste et télégraphe (1903), un stand de tir de chasse (1905), la construction du Caux-Palace (1906), une chapelle anglaise (1906) et catholique (1908), une piste de bobsleigh (1910), une patinoire (1911). Elle collabore également avec la commune des Planches pour la mise en place du réseau d'égouts (1901) et loue une salle à la municipalité pour l'installation d'une classe d'école primaire (1910). Avec ce genre de travaux, la société remplit donc également le rôle de société d'utilité publique, mais c'est bien l'objectif d'extension de l'activité touristique qui motive avant tout ses investisseurs. Cet exemple montre bien le phénomène non pas de couplage (les touristes n'utilisant pas l'école), mais de flux induits constituant le phénomène d'organisation urbaine selon une logique « classique ». Ami Chessex dans cette entreprise est associé à Albert Cuénod, Edouard Sandoz, Dr. Alfred Chatelanat, Louis et Alexandre Emery, qui investissent chacun au minimum CHF 50'000.-. Avant la construction du Caux-Palace, le conseil d'administration est complété par Henri du Pasquier, Emile Vuichoud, Georges Masson, Philippe Faucherre et Léon Perret. La société rachète le Grand Hôtel de Caux, propriété de Philippe Faucherre, pour CHF 2'250'000.-. Le capital de la SIC de 2.5 millions est constitué par 5'000 actions de CHF 500.- chacune, les 11 administrateurs détenant 73% de l'actionnariat. La première opération de la société est d'agrandir le Grand-Hôtel en y ajoutant un étage (Mottu, 1969). En 1900 débute la construction du Caux-Palace, le plus grand hôtel de Suisse (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). Son coût total s'élève à plus de 2.5 millions de CHF. Il est inauguré en 1902, en présence des membres du gouvernement vaudois.

7.4. Les frères Dufour aux Avants

Tout comme Territet, le hameau des Avants connaît un rapide développement, ici principalement sous l'impulsion de la famille Dufour. D'après les registres¹⁸⁵, une patente est délivrée en 1841 à Louis Puenzieux pour l'Auberge de L'Union au Mont d'Avant, Louis Dufour en étant le gérant. Remplacée en 1851 par une patente au nom d'Aimé Louis Puenzieux, l'auberge est toujours sous gérance de Louis Dufour en 1862. Louis Dufour et son frère Ami ouvrent une pension en 1865, puis font construire en 1873/74 le Grand Hôtel des Avants sur l'emplacement de la pension (Cochard, 2010)¹⁸⁶. Rapidement, en 1877, l'hôtel est exploité toute l'année, fait encore rare à Montreux, ce qui nous renseigne également sur le potentiel de la demande à l'époque : malgré des frais d'exploitation certainement élevés – cette ouverture nécessitant de chauffer l'établissement – les frères Dufour trouvent une clientèle pour maintenir cette exploitation annuelle. Mieux, à l'instar du développement de Territet, le hameau des Avants connaît sous leur impulsion une dynamique micro-locale : hôtellerie, soutenue par les chemins de fer, et les commerces.

Ouvert durant la saison d'hiver 1910/1911, le funiculaire Les Avants-Sonloup, en combinaison avec le MOB, permet d'ouvrir deux pistes de luge et une de bob. Financièrement, comme cela a été le cas à Caux avec la SIC et à Vernex avec la SHNC (Société des Hôtels National et Cygne, voir notamment Point 11.), les projets des frères Dufour aux Avants reposent sur la constitution d'une société d'investissement, la Société du Grand Hôtel des Avants (Cochard, 2010). Le cas des Avants est un nouvel exemple pour cette logique de système micro-local : c'est grâce au développement des infrastructures et à la cohérence d'une offre multiple que l'activité hôtelière prend une véritable ampleur. Les frères Dufour créent un hôtel de 50 lits à Sonloup, un chalet-belvédère, doublent la taille du Grand Hôtel des Avants (capacité de 250 lits), y ajoutent une salle de spectacle, une rotonde, font construire un buffet de Gare avec un grand restaurant et des appartements, une chapelle catholique, et enfin une galerie marchande comprenant des commerces, un bureau de poste et d'autres logements. Avant le déclenchement de la Grande Guerre, on compte plus de soixante bâtiments aux Avants, dont moins d'un tiers ont été construits avant les années 1880 (Lüthi, 2004). Le coût total de ces réalisations est chiffré à CHF 4'350'000.- (Lapointe Guigoz, 2010). Le développement des Avants a été extrêmement rapide en raison de la cohésion d'ensemble du projet, mais aussi parce que ce dernier présentait les spécificités répondant à la demande de la clientèle de l'époque, en termes de paysage, de distraction, de confort, et d'esthétique. Au regard de l'ensemble de Montreux, les Avants à la fin de la période constituent un système micro-local au même titre que Caux et Glion.

¹⁸⁵ Idem.

¹⁸⁶ Les registres (Archives cantonales vaudoises, KVII c 72) indiquent encore une patente délivrée à Aimé Louis Puenzieux pour l'Auberge de l'Union en 1868, 1872 et 1884. Louis Dufour en tant que gérant n'est mentionné que jusqu'en 1862. On suppose que les frères Dufour développent une offre touristique spécifique tandis que subsiste parallèlement l'ancienne auberge, dont la gestion est tenue en 1884 par Ch. Moosimann. Les archives de la famille Dufour restant à exploiter (Lüthi, 2004), l'histoire n'aurait retenu que l'œuvre des frères Dufour elle-même.

8. Le Casino-Kursaal

L'idée de la construction du kursaal remonte à 1874¹⁸⁷. En 1879, un comité est composé, dont font partie les hôteliers Faucherre (hôtel National, construit à Bon-Port en 1873-74) et Chessex. Ce comité décide en 1880 d'acheter à 22 propriétaires des terrains viticoles, soit une surface de 6'000 m², pour CHF 50'494.- (CHF 8.50.- le m²). Dans le même temps est créée la SA du Kursaal. Les travaux, qui se montent à CHF 114'000.-, sont effectués par les frères Chaudet dont l'entreprise est à Clarens. L'inauguration a lieu en novembre 1881, et le prix d'entrée est alors de CHF 20.- par couple. MM. Caboche, le Comte de Cresolles et Camille Kertanguy signent alors un bail de 12 ans, qui se monte à CHF 10'000.- pour les trois premières années, CHF 12'500.- pour les suivantes, et CHF 15'000.- dès la 6^{ème} année. Mais rapidement le kursaal rencontre des difficultés financières, et les locataires se retrouvent mis en faillite en septembre 1882. Le bail résilié, le CA songe dans un premier temps à la vente du casino (pour un éventuel montant de CHF 280'000.-). Mais, l'année suivante, suite à une réorganisation du CA, un nouveau comité (dans lequel siègent toujours Chessex et Faucherre) réorganise l'administration de l'établissement, les membres étant encouragés à participer aux séances sous peine d'une amende de CHF 1.-. Un secrétaire est en outre engagé avec un salaire de CHF 125.- par mois. En d'autres termes, les acteurs locaux prennent directement en main la gestion de l'établissement, afin qu'il survive. Cette opération de sauvetage illustre le fait que l'objectif des acteurs quant à cet établissement était relatif à son rôle d'infrastructure de loisir servant indirectement l'ensemble des acteurs via la fréquentation de leurs hôtels. Vraisemblablement, l'établissement n'aurait pu être directement rentable, étant donné l'interdiction des « maisons de jeu » (établissements entièrement dédiés au jeu d'argent) depuis la Constitution de 1874, et qui avait notamment causé la fermeture du très prospère casino de Saxon en Valais. Grâce à une gestion plus parcimonieuse sans doute et peut-être à une appréciation souple des limitations des jeux dans ce type d'établissement hybride, les années suivantes la situation s'améliore, avec notamment en 1885 un résultat bénéficiaire de CHF 6'833.- (CHF 33'080.- de recettes pour CHF 26'247.- de dépenses). Une large partie des dépenses est consacrée à l'orchestre (un chef et quatorze musiciens engagés en 1884 pour CHF 26'000.-). Dès 1887 une kurtaxe est ensuite mise en place (taxe à la semaine, entre CHF 1.- et CHF 2.50.- selon la classe et la distance de l'hôtel) pour subvenir aux « frais considérables occasionnées par l'entretien d'un très bon orchestre dont les concerts journaliers sont de plus en plus appréciés »¹⁸⁸, une taxe de séjour qui va perdurer. L'instauration de cette taxe montre que l'intérêt de cette infrastructure n'est pas directement, mais plutôt indirectement financier : cet établissement participe à la dynamique d'ensemble et suppose une collaboration de la part des acteurs du système territorial.

Comme dans le cas du kursaal, dans celui du golf la collaboration que suppose ce type d'infrastructure surgit au dépend de ceux qui pensaient pouvoir exploiter, voire vraisemblablement dégager des profits, de ces activités. Ainsi Charles Frédéric Gilliéron, agriculteur et boucher à Aigle, propriétaire d'immeubles, d'une fabrique de glace et d'eau gazeuse dans cette commune, envisage de faire fructifier sa propriété des Meleys avec le projet

¹⁸⁷ Historique du Casino de Montreux, par Albert Mayer, PP 192, Archives de Montreux

¹⁸⁸ Dubochet, J. (1896), Notice sur Montreux (p.17), CFV Adoc 2.1/281, Archives de Montreux

d'installation du golf¹⁸⁹ (Desponds, 2008). Le golf, pratiqué en hiver, rencontre alors un certain succès et l'installation de ce jeu réclamé de longue date par les touristes britanniques en particulier constitue une attraction remarquable. Comme d'autres, Gilléron semble avoir particulièrement confiance en cette nouvelle activité. Comme le club n'apparaît pas au registre foncier, on suppose que Gilléron loue ses propres terrains, de même qu'il sous-loue d'autres terrains communaux. Il fait une demande de patente en 1900 pour installer une buvette aux Meleys, qui deviendra le futur Club House. Sans connaître les détails, on sait que Gilléron rencontre des problèmes financiers dès 1905. Ce sera finalement la société immobilière du kursaal qui rachètera la propriété des Meleys, acquisition qui va peser lourdement dans les comptes de la société durant de nombreuses années.

Contrairement aux chemins de fer, le kursaal a l'avantage d'être une infrastructure dont la fonction n'a pas particulièrement évolué depuis le tournant du siècle. Cependant cette structure est confrontée à des restrictions juridiques. En sus de la baisse de la fréquentation générale, cela va mener l'établissement à rencontrer de nombreuses difficultés durant l'entre-deux-guerres. D'une part, la pratique des jeux suscite un débat politique qui aboutira à l'adoption d'un texte en votation populaire interdisant les jeux dans les kursaal en 1920. Bien que l'interdiction entre en vigueur en 1925, le kursaal¹⁹⁰ de Montreux boucle cette année-là son exercice sur un déficit de CHF 38'854.-. Depuis 1914, le déficit cumulé se monte à CHF 221'838.-. Afin d'y remédier, le CA réduit le nombre de musiciens, de concerts, et réduit sa cotisation à la Société de Développement de moitié. Les problèmes financiers du kursaal résultent non seulement de l'exploitation de l'établissement lui-même, mais aussi du golf dont la société est propriétaire, et qui lui pèse lourd dans les comptes. Il finira par être venu à l'Office du Tourisme en 1943, pour 120'248.-. Acquis avant 1914, le golf est un exemple des héritages de la Belle-Epoque qui lors de leur mise sur pied étaient financièrement gérables, mais qui peuvent contribuer à péjorer une situation toute entière durant une période plus difficile. De plus, comme c'est le cas pour les chemins de fer, une infrastructure comme le golf nécessite des investissements permanents pour maintenir la qualité du site. Depuis son rachat, CHF 600'000.- ont été investis dans le golf par l'administration du kursaal. A plusieurs reprises, le CA souhaite le vendre, notamment en 1925, pour CHF 220'000.-. Mais finalement en 1930 le CA décide d'acheter de nouveaux terrains pour porter le golf de 9 à 18 trous, le tout pour CHF 80'000.-. Vraisemblablement en l'absence d'offres de rachat, malgré les déficits mais conscients de la valeur de cette infrastructure dans la construction du marché de la station, les administrateurs sont contraints d'investir. Avec la crise, la situation se péjore pourtant encore : en 1932 le kursaal est fermé en hiver, et les coupons ne sont pas payés.

Différents projets sont établis¹⁹¹ en 1959 (entre CHF 1.6 et 4.5 millions), de même qu'une reconstruction totale du bâtiment (CHF 7.6 millions). C'est finalement en mars 1961¹⁹² que la commission plénière de la Fondation se prononce pour la rénovation du casino et délègue ses

¹⁸⁹ Le golf de Montreux se situe à Aigle. Outre les considérations topologiques, il n'est pas improbable qu'Ami Chessex, président du comité, dont les activités se développaient également à Aigle, Bex et Leysin, aient influencé ce choix.

¹⁹⁰ Historique du Casino de Montreux, par Albert Mayer, PP 192, Archives de Montreux

¹⁹¹ PV de séance de la commission restreinte pour la modernisation de l'équipement touristique et sportif de la Ville de Montreux du 13 janvier 1959, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

¹⁹² PV de séance de la commission plénière pour la modernisation de l'équipement touristique et sportif de la Ville de Montreux du 8 mars 1961, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

pouvoirs à une commission restreinte pour étudier le projet en détail. La dépense prévue est de CHF 4'400'000.-¹⁹³. C'est une dépense majeure au regard des deux précédentes, qui ensemble atteignaient 1 million de francs. Les travaux seront réalisés en deux étapes (et terminés en 1964) : en premier lieu une « rénovation des secteurs productifs »¹⁹⁴, soit le dancing, la terrasse et la salle de jeux, puis dans un deuxième temps la salle de théâtre, l'entrée et les façades, ainsi que le hall et le tea-room. Il s'agit donc prioritairement de faire en sorte que l'exploitation de l'établissement puisse se poursuivre au mieux sans intervention de financements extérieurs. Un parking d'une capacité de 50 places est également construit à proximité. Tout comme les travaux de la grande salle du Pavillon et de la piscine, le financement est supporté en partie par des fonds publics, soit respectivement chacune pour un tiers par la taxe de séjour, par les municipalités et par la Société du Casino-Kursaal SA. Ce travail de rénovation a un impact positif immédiat, puisque le dancing *Le Lido*, auquel CHF 150'000.- du budget sont consacrés, est amorti dès 1963¹⁹⁵.

Pendant un concert de Franck Zappa le 4 décembre 1971, un incendie détruit complètement le bâtiment. Dans un premier temps c'est le Pavillon des sports du Palace – alors occupé par le Strob-Club – qui est réquisitionné pour y installer des salles de jeu, et un night-club, jusqu'en 1975¹⁹⁶ (voir Point 11.). Pendant ce temps, le casino est reconstruit, pour un coût budgété en 1972 à 20 millions de CHF, mais pour un total qui se monte en 1976 à CHF 30.7 millions. Sous l'effet de la bonne conjoncture, le projet avait pris alors grande allure, mais les difficultés financières se profilent rapidement, en raison également de manquements dans la gestion de l'établissement. Ainsi les pouvoirs publics sont sollicités en 1977, les communes devant garantir l'amortissement d'un intérêt de 3 millions de CHF qui serait contracté par la Société du Casino-Kursaal SA, ainsi que l'intéressement à l'augmentation du capital-actions¹⁹⁷ (Miéville, 1977). Sans l'apport communal qui se monte à CHF 4'400'000.-, la société ne pourrait faire face à ses obligations, laissant les créanciers bancaires en position de force pour la reprise de l'établissement. C'est finalement ce scénario qui devient effectif, suite au refus en votation populaire de cet apport communal. Les créanciers bancaires proposent en effet un plan d'assainissement financier de la Société du Casino-Kursaal en 1978 : la part des pouvoirs publics passe de 53.1% à 4.7%. Il faut souligner ici que le plan proposé sauve littéralement l'établissement en tant qu'élément de la scène territoriale, car les établissements bancaires auraient à ce moment-là eu la possibilité de s'en séparer, et de récupérer la valeur immobilière du site. Cette démarche est à souligner dans la mesure où elle signifie que les banques sont encore favorables au maintien d'activités présentes, semble-t-il selon la même logique qui prévalait durant l'entre-deux-guerres : les engagements dans d'autres dimensions de la scène territoriale les encouragent certainement à soutenir l'ensemble de ce dernier.

A partir de ce moment, la Maison des Congrès ne bénéficie plus de l'apport direct des recettes du casino¹⁹⁸. L'autre conséquence est la moins-value subie par les actions de la société. Pour les

¹⁹³ Le prêt est dans ce cas accordé par l'UBS (*Historique du Casino de Montreux*, par Albert Mayer, PP 192, Archives de Montreux)

¹⁹⁴ *Historique du Casino de Montreux*, par Albert Mayer, PP 192, Archives de Montreux

¹⁹⁵ Idem.

¹⁹⁶ Guhl, C., « La Riviera perd sa boîte la plus kitsch », in *Gazette de Lausanne*, 13 janvier 1994, p. 17

¹⁹⁷ Miéville, D. S., « Porte ouverte à l'aide publique au Casino de Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 28 juin 1977, p. 32

¹⁹⁸ « La Ville de Montreux cède le casino aux créanciers bancaires », in *Gazette de Lausanne*, 12 mai 1978, p. 3

actionnaires comme la Fondation, la perte se monte à CHF 145'653.28.¹⁹⁹ En 1985, la commune de Montreux au bénéfice d'un droit de préemption envisage de se réapproprier ses parts du Casino-Kursaal, les banques propriétaires du capital désirant se défaire de leurs parts (81%). L'ensemble de la propriété est estimé alors à CHF 20 millions²⁰⁰. Finalement, la ville ne se porte acquéreur de 15% du capital-actions de la société qu'en 1989²⁰¹, tandis que la majorité des actions ont vraisemblablement été acquises entre-temps par Montreux-Palace SA qui se profilait déjà en 1985 et était précédemment exploitant des établissements du casino²⁰².

Les jeux étant alors strictement règlementés, les comptes se trouvent dans le rouge en 1991²⁰³. A la demande de la Société du Casino-Kursaal, le Conseil d'Etat modifie alors un arrêté de 1990, faisant passer les gains maximum de CHF 50.- à CHF 500.-²⁰⁴. En 1993, le Conseil d'Etat intervient à nouveau pour permettre l'exploitation de 150 machines à sous supplémentaires, et le paiement maximum de CHF 100.- à CHF 500.- la mise. L'enjeu du casino dans la scène territoriale concerne alors non seulement les responsables politiques locaux, mais également cantonaux ; la fréquentation d'infrastructures présentes est toujours de mise aux différents échelons politiques. A cette date, la commune est alors propriétaire de 19% des actions, Montreux-Palace SA de 36% (la société d'exploitation est en revanche propriété à 100% de Montreux-Palace SA), et l'établissement affiche chaque année un déficit. Ses responsables attendent alors déjà la nouvelle loi sur les maisons de jeu, prévue alors pour 1996. Malgré ses mauvais résultats²⁰⁵, la perspective du retour des grands jeux encourage le président de la société d'exploitation Jean-Jacques Cevey à croire au potentiel d'attractivité du casino²⁰⁶. La présence de Montreux-Palace SA dans le capital-actions de cette société déficitaire est également remarquable ; comme les banques anciennement actionnaires majoritaires, le Palace a intérêt à maintenir cette infrastructure, même à perte, en tant qu'aménité. Il en va différemment au début des années 2000, lorsque la législation sur les jeux s'assouplit : l'établissement promet non seulement d'être rentable, mais de dégager des bénéfices.

En février 2001, le groupe français Lucien Barrière devient le nouvel actionnaire majoritaire du Casino de Montreux en rachetant les 69.3% de parts de Montreux-Palace SA. Il est question de CHF 30 millions d'investissements pour le groupe Barrière, dans la perspective de l'attribution d'une nouvelle concession par le Conseil fédéral (via la commission fédérale des maisons de jeu) qui souhaite ainsi éviter les centaines de millions de fuites dépensés dans les casinos étrangers par les Suisses. La commune de Montreux reste propriétaire de 17% des actions, le solde étant répartis entre petits actionnaires ne dépassant pas les 5% chacun. L'objectif du groupe est de

¹⁹⁹ Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1978, AA Mtx 1978, Archives de Montreux

²⁰⁰ « Montreux: casino à vendre », in *Journal de Genève*, 22 avril 1986, p. 14

²⁰¹ « Le Casino dans les chiffres rouges », in *Journal de Genève*, 7 juin 1991, p. 35

²⁰² « A vendre: le casino de Montreux », in *Journal de Genève*, 26 septembre 1985, p. 25

La société du Palace exploite l'établissement jusqu'en 2001, date de sa revente au groupe Barrière (voir *infra*).

²⁰³ « Le Casino dans les chiffres rouges », in *Journal de Genève*, 7 juin 1991, p. 35

²⁰⁴ « Gains plus importants à Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 16 octobre 1991, p. 26

²⁰⁵ En 1993 suite à l'inauguration de l'Auditorium Stravinsky, le casino perd l'organisation de certains concerts du MJF. Il propose l'organisation d'un festival « Montreux Dance Sensation » au mois de juillet, interdit par la commune, « pour des raisons d'ordre public et notamment de prévention de la toxicomanie » (« Le Casino de Montreux critique les autorités », in *Journal de Genève*, 10 juillet 1993, p. 15

²⁰⁶ Mévaux, M.-F., « Le Casino sauve la mise en attendant les grands jeux », in *Gazette de Lausanne*, 29 septembre 1993, p. 20

développer non seulement le secteur du jeu, mais également la restauration et l'événementiel. Il est question que le personnel passe ainsi de 85 à 200 personnes²⁰⁷.

A l'heure des débats pour l'attribution des concessions pour les casinos, dans les « kursaals » existants (seuls les machines à sous et le jeu de la boule sont autorisés depuis 1993) les sociétés étrangères sont mobilisées par les maisons suisses en tant que partenaires : leurs compétences sont indispensables (croupiers, chefs de table, superviseurs nécessitent des formations spécifiques inexistantes en Suisse, et plusieurs années d'expérience)²⁰⁸. Dans le Canton de Vaud, la compétition pour l'attribution de la patente A²⁰⁹ a lieu entre Lausanne et Montreux. La seconde revendique ses « cent ans de tradition », ainsi que son partenariat avec le groupe Barrière²¹⁰. Les négociations menées avec le groupe avant l'attribution des patentes ont permis de renforcer le dossier de Montreux, mais aussi à Barrière d'assurer ses risques de pertes en cas de non attribution du précieux sésame : si une patente B²¹¹ était attribuée et ne permettait pas d'assurer la rentabilité de l'établissement, Montreux-Palace SA (l'ancien propriétaire, c'est-à-dire à l'époque SairGroup, voir Point 11.) s'en trouverait à nouveau propriétaire. De plus, le dossier montreu sien contre les arguments d'une gestion d'utilité publique lausannoise (le casino d'Ouchy serait géré par la Romande des Jeux) grâce à la création par le groupe Barrière d'une fondation. Celle-ci a pour but la redistribution de CHF 2.7 millions par an dans la région (« le bassin de la clientèle du casino, donc au niveau romand »), dans les domaines de la culture, de l'action sociale, du sport et du tourisme²¹². Finalement, Montreux, comme les stations grisonnes et valaisannes (Crans-Montana), sont les gagnantes de cette distribution fédérale, au détriment des grands centres comme Zurich, Lausanne et Genève²¹³. Conformément aux attentes, le groupe Lucien Barrière investit plus de 30 millions de CHF dans le projet de rénovation du bâtiment. Il s'agit de redonner de l'allure au bâtiment peu emblématique construit après l'incendie du bâtiment Belle-Epoque en 1971 : amélioration des extérieurs, attribution de la grande salle (anciennement pour les concerts) au jeu, maintien du studio de musique « Mountain Studio »²¹⁴ et décoration « jazz », salle de banquet à l'étage, restaurant gastronomique²¹⁵. L'établissement ouvre finalement ses portes en été 2003, après 42 millions de CHF d'investissement, employant 30 spécialistes venus de France sur les 160 employés (220 prévus en saison). Le directeur, Gilles Meillet, vient lui du casino de La Baule²¹⁶. Avec ce nouvel actionnaire majoritaire, Montreux bénéficie certes d'un savoir-faire spécifique et utile à la scène territoriale dans son ensemble, comparativement au début de la période, les acteurs locaux ont perdu de leur influence sur cette infrastructure et ne bénéficient pas des éventuels bénéfices directs pouvant être réinvestis localement. Le casino ne sert

²⁰⁷ Busslinger, L., « La tradition, point fort de Montreux », in *Le Temps*, 25 septembre 2001

²⁰⁸ Busslinger, L., « Sans partenaire étranger, pas de salut en Suisse », in *Le Temps*, 16 juin 2001

²⁰⁹ Mises et nombre de machines à sous illimités (Busslinger, L., « Le groupe Barrière joue Montreux à coup sûr », in *Le Temps*, 28 août 2001)

²¹⁰ Roulet, Y., « Deauville, un exemple pour Montreux », in *Le Temps*, 13 juillet 2001

²¹¹ Mises plafonnées, trois types de jeu de table et 150 machines à sous (Busslinger, L., « Le groupe Barrière joue Montreux à coup sûr », in *Le Temps*, 28 août 2001)

²¹² Dufour, N., « Deux nouvelles fondations privées font irruption dans le paysage culturel suisse », in *Le Temps*, 10 décembre 2002

²¹³ Busslinger, L., « En sélectionnant les casinos, la Confédération s'octroie la part du lion sans craindre les cantons », in *Le Temps*, 26 octobre 2001

²¹⁴ La Fondation Casino Barrière envisage actuellement de relancer le studio (source entretien).

²¹⁵ Busslinger, L., « Ambitieux, le groupe Barrière dévoile ce que sera le futur casino de Montreux », in *Le Temps*, 10 avril 2002

²¹⁶ Busslinger, L., « Seul vainqueur romand de la course aux concessions A, le Casino de Montreux rouvre ses portes lundi », in *Le Temps*, 21 février 2003

désormais qu’indirectement les intérêts de la scène territoriale, et directement ceux d’un groupe international.

9. Moyens de transport

9.1. Tramway

Dans un premier temps, les sociétés électriques vont être lancées dans la logique des systèmes micro-locaux, c’est-à-dire qu’on va trouver plusieurs sociétés électriques pour un même système territorial. Ami Chessex et Ernest Barraud lancent en 1895 la Société des Forces motrices de la Grande-Eau. Parallèlement, une autre société électrique va voir le jour, la Société Electrique Vevey-Montreux (SEVM), qui découle du projet de construction du tramway Vevey-Chillon.

Pour le projet de tramway, il faut d’abord noter que les instigateurs du projet vont mettre du temps à trouver des investisseurs. Ils subissent en effet la concurrence d’autres sociétés, notamment la société de gaz (la Société vaudoise d’éclairage par le gaz fondée à Vevey en 1862) (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). Financièrement, le problème de ce projet (le premier tramway électrique de Suisse), consiste dans l’approvisionnement en électricité à bon marché (Viredaz & Humair, 2010). Dix ans avant la mise en service du tramway, en 1878, Alphonse Dupraz (notaire à Vevey) et Henri Chaudet (ingénieur et entrepreneur à Clarens), font une demande de concession des eaux de la Baye de Montreux (Desponds & Lüthi-Graf, 2004). Par ailleurs, au début des années 1880 se développe l’éclairage à l’électricité dans plusieurs villes d’Europe. C’est la combinaison de ces deux projets, construction du tramway et réseau d’éclairage, qui permettra financièrement l’exploitation du tramway (Viredaz & Humair, 2010). Au niveau de l’investissement, la solution vient de Louis Roussy, directeur, administrateur et actionnaire de Nestlé. En avril 1886, la société *Chaudet, Dupraz & Miauton* devient *Dupraz, Roussy & Cie*, avant de devenir en août de la même année la SEVM. Le capital social est fixé à CHF 1'000'000.- (2'000 actions). Roussy et son cousin Gustave Marquis détiennent une part importante du capital (respectivement 200 et 100 actions à CHF 500.-) (Viredaz & Humair, 2010). Outre Louis Mayor-Vautier qui détient également des actions, le reste du capital est rassemblé en quatre jours par la BCV, qui refuse même des offres.

Riviera lémanique	76%
Reste de la Suisse	11%
Etranger	13%

Figure 28. Provenance des fonds pour la SEVM en 1886. Source: Viredaz & Humair (2010).

L’innovation que constitue le tramway électrique n’est pas à mettre au crédit des ingénieurs locaux : le tramway Vevey-Chillon est une copie du système Siemens (Viredaz & Humair, 2010). La loi sur les brevets datant de 1888, aucune indemnité ne devait être versée. Quant aux ressources humaines nécessaires à la concrétisation du projet, elles restent régionales, à une échelle plus large que la provenance des financements cependant. A Lausanne se trouve en effet une haute école technique, et la ville offre ainsi un intéressant réseau d’ingénieurs. L’ingénieur

Henri Aguet est engagé, et la société collabore avec l'entreprise De Meuron et Cuénod de Genève, qui deviendra la Compagnie de l'Industrie Electrique dès 1891. Le matériel roulant provient des SIG à Neuhausen, les installations hydrauliques de Blanchod et Cie (futurs Ateliers mécaniques de Vevey), la ligne ferroviaire des Tramways suisses à Genève. Seuls les tubes en cuivre conducteur sont fabriqués en Allemagne, par Hesse & Söhne. On peut ainsi également parler d'ancrage pour qualifier la dynamique de connaissances qui caractérise ce projet, et ainsi, malgré les provenances extra-communales et extra-cantoniales des ressources humaines, c'est bien Montreux qui se profile comme une station touristique innovante, à l'image de ce que les touristes peuvent apprécier lors d'événements tels que les grandes expositions à l'époque. Notons encore que les hôteliers ne sont pas partie prenante de ce projet. En effet, à l'heure de la recherche d'investisseurs pour le tramway, pour répondre à la demande en termes de mobilité de leurs hôtes, ils reprennent l'exploitation, via la Société des hôteliers (SHM), d'un service d'omnibus hippomobile mis en place par Vincent Dufour (Mettler, 1979). On peut penser que le tramway n'a pas été perçu dans un premier temps par les hôteliers comme un outil marketing²¹⁷. Pourtant le service d'omnibus devient rapidement indispensable. Ainsi, tandis qu'il est déficitaire en 1886, la SHM intervient pour sa sauvegarde, en comblant les vides et en organisant des concerts de soutien au kursaal.

Tandis que le tramway dépasse les espérances dans ses capacités d'attractivité au début de la période²¹⁸, la SEVM (Viredaz & Humair, 2010) rencontre divers problèmes dès les premières années de son existence. Le premier événement nuisant à la réputation et à la stabilité financière de l'entreprise est la catastrophe de Sonzier en 1888, où la rupture du bassin d'accumulation de l'usine de Taulan provoque plusieurs morts et d'importants dégâts matériels. Ensuite et surtout, la société peine à conquérir des marchés face à une concurrence rude, nationale et internationale, dont par exemple la Compagnie de l'Industrie Electrique de Genève (CIE), qui développe son propre système d'électrification des rames et ses propres brevets. Le système Siemens copié à l'époque a été rapidement dépassé et avec le départ des ingénieurs piliers de l'entreprise, la SEVM perd complètement son savoir-faire. Au final, malgré son caractère profondément innovant durant cette période de course à la technologie, les acteurs montreusiens investissent capitaux et connaissances dans l'exploitation de cette technologie, et non dans sa production. Potentiellement pourtant, avec son projet de tramway à l'époque, on peut penser que la SEVM aurait pu investir pour le développement de la recherche. Si l'industrie hôtelière et l'exploitation de chemins de fer de montagne se présentaient sous les meilleurs augures à l'époque, c'était aussi le cas du marché de l'équipement électrique des réseaux de transports : les chantiers d'électrification des anciens réseaux de tramways hippomobiles de Suisse venaient de commencer, pour des montants tout aussi colossaux²¹⁹ (Viredaz & Humair, 2010).

Si les connaissances en matière de production industrielle de matériel roulant à traction électrique ne se développent pas à la SEVM, la production d'électricité va connaître un meilleur destin à Montreux. L'événement majeur durant cette période est la création en 1904 de la Société

²¹⁷ Cependant, la presse relève, du moins à une occasion en 1886, les atouts du tramway en termes d'attractivité (Viredaz & Humair, 2010)

²¹⁸ En 1912 un nouveau dépôt sera créé, et 22 nouvelles voitures (sans impériale) en 1913 mises en service, à l'occasion des 25 ans de la ligne. Les anciennes voitures sont vendues à La Chaux-de-Fond, à la voie Allaman-Aubonne-Gimel et aux Tramways genevois, tandis que d'autres marquent déjà l'histoire en étant placées au musée des transports de Lucerne (Desponds & Lüthi-Graf, 2004).

²¹⁹ Ainsi par exemple le chantier de Zurich de 1886 et 1887 coûta CHF 2.5 millions (le budget de la Confédération était alors de CHF 56 millions).

Romande d'Electricité (SRE), première holding du pays (Desponds & Lüthi-Graf, 2004). Elle regroupe la SEVM, ainsi que la Société des Forces motrices de la Grande-Eau. Cette société fournit alors de la lumière électrique à 330 abonnés. L'électricité est en outre à l'époque utilisée pour le chauffage (notamment des verrières), et pour nombre de fers à repasser²²⁰. De 1904 à 1917, la présidence de la société est assurée par Ami Chessex, et la direction, de 1904 à 1943, par Henri Payot. Il est intéressant de noter la création de cette société, car la SRE participera plus tard à la création d'Energie Ouest-Suisse (EOS), en 1919, aux côtés de la Compagnie de Joux²²¹: finalement, les besoins de l'industrie des étrangers aboutissent à la création de sociétés dont l'activité et les revenus sont d'une importance majeure pour tout le développement de l'économie romande.

9.2. Chemins de fer et crémaillères

Durant l'entre-deux-guerres, les installations doivent répondre aux fonctionnalités nécessaires à leur maintien sur le marché, mais les investissements ne suivent pas, ou difficilement. Pour les chemins de fer, ce changement fonctionnel est radical. En effet, contrairement à la période précédente, leur fonction n'est plus d'atteindre les sommets (Tissot, 2006). Les chemins de fer contribuent à la mobilité, y compris dans le cadre des sports. Le funiculaire Territet-Mont Fleuri par exemple perd de sa substance dans la mesure où la station d'arrivée n'offre aucun loisir ni activité en particulier : le funiculaire a été conçu comme un accès à l'hôtel Mont-Fleuri, et surtout comme un simple belvédère. Parfois, lorsque des investissements parviennent à être effectués, le problème concerne l'inadéquation de la nouvelle offre à la demande, qui repose sur des connaissances signifiantes dépassées. C'est le cas en 1930 pour le MOB (Montreux-Oberland-Bernois), qui, vraisemblablement grâce au prêt accordé par la BCV, en collaboration avec la Compagnie internationale des Wagons-lits & des Grands express européens, inaugure en 1931 un nouveau train : le légendaire Golden Mountain Pullman Express, train de luxe s'inspirant de l'Orient Express. Rapidement pourtant, l'entreprise est mise à mal : le train ne circule effectivement que du 14 juin au 15 septembre 1931 (Cochard, 2010), une courte exploitation qui paradoxalement entretient la légende. Certes, il existe toujours une clientèle bourgeoise au fort pouvoir d'achat, mais de manière endogène cette fréquentation ne suffit plus pour permettre l'exploitation d'infrastructures qui ne sont plus insérées dans un système territorial cohérent qui permet aux infrastructures indépendantes de prendre de la valeur.

²²⁰ Rapport du Cercle de Montreux. Statistique industrielle et Commerciale. 1899. S3, Archives de Montreux

²²¹ Il s'agit de la Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe, créée en 1901, qui deviendra Compagnie vaudoise d'électricité (CVE) en 1954. En 1997 la Romande Electricité sera créée suite à la fusion CVE/SRE.



Figure 29. Goldenpass Classic (MOB). Source: www.goldenpass.ch

Aujourd'hui le MOB mobilise également son patrimoine avec la mise en circulation récente de wagons (neufs) d'époque²²² (Figure 29). Plusieurs lignes dont le LAS sont gérées par *GoldenPass Services*, une société-mère qui regroupe différentes sociétés : elle exploite les lignes MOB (Montreux-Zweisimmen et Zweisimmen-Lenk), et les Transports Montreux-Vevey Riviera (Montreux – Glion – Les Rochers-de-Naye / Vevey – Blonay – Les Pléiades / Vevey – Chardonne – Mt-Pèlerin / Territet – Glion / Les Avants – Sonloup), et le Garage Parc Montreux Gare SA (le parking souterrain de la gare). En outre des lignes postales, bus d'excursions et agences de voyage sont exploités par Lathion Voyages et Transports SA à Sion, propriété de Voyages et Services automobiles MOB SA. Existe enfin une société GoldenPass SA, qui « n'a pas d'activités pour le moment. Son but est le financement de projets ferroviaires et de transports en tout genre; développement d'activités, notamment au niveau du marketing, en relation avec les chemins de fer, les voyages et le tourisme. »²²³ Si juridiquement les sociétés gérées par GoldenPass services restent indépendantes, nous relevons ici le fait qu'elles ne concernent plus uniquement les chemins de fer, qu'elles ont le statut d'infrastructures locales et présentes de manière large. Dans le cas du GoldenPass, il est particulièrement révélateur qu'une entité concernée par les chemins de fer développe ses compétences pour être active dans le secteur de la mobilité routière. Certes, dans le cas du parking la situation de ce dernier dans la gare a vraisemblablement conduit à cette diversification, mais cette dernière signale néanmoins la prise d'importance du transport automobile.

Par exemple le cas du funiculaire Les Avants-Sonloup (LAS) (Cochard, 2010), qui échappe à plusieurs reprises à la disparition. Propriété du MOB, dans l'après-guerre, l'installation est contrainte d'être modernisée, et son exploitation rationalisée (notamment via son automatisation permettant de supprimer le poste de machiniste). Les résultats d'exploitation restant insuffisants, en 1972 la direction du MOB s'interroge sur son avenir. Grâce à la mobilisation de la Société de développement des Avants, de la Fédération suisse des cheminots, et des autorités communales, une solution est trouvée pour que l'installation réponde aux normes de l'Office fédéral des transports.

²²² Il s'agit d'une reproduction des wagons Pullman des années 1930.

²²³ www.goldenpass.ch

9.3. Aviation

Après la Seconde Guerre mondiale, une époque où le transport aérien est en pleine croissance, il est question de mobilité aéronautique à Montreux, que ce soit pour l'accessibilité ou en tant que pratique d'agrément dans les environs. Dans un premier temps on parle du développement des excursions en direction des sommets. A peu près à la même époque, durant les années 1950, il est également question du transport aérien de ligne, une piste en dur pouvant éventuellement accueillir des *charters*²²⁴. Chillon Airport est présent en 1949 déjà dans les archives²²⁵, alors qu'une demande d'emprunt est émise pour l'achat de terrains et des frais d'aménagement. Vraisemblablement, cette société (qui bénéficie de quelques subventions communales) existait déjà auparavant dans la mesure où le notaire Mottier rédigeant cette requête suggère que la raison sociale soit « remplacée par un autre mettant mieux en relief la communauté d'intérêts entre Montreux et Vevey ». Il est possible que cette première entité ait concerné l'aéronautique touristique en hydravion. Cette technologie a également été mobilisée pour le transport de ligne, en l'occurrence pour la ligne Southampton-Montreux. Cependant la liaison de la compagnie britannique Aquila Airways semble n'avoir été effective qu'en 1957²²⁶. On ignore malheureusement dans quelle mesure les acteurs locaux se sont impliqués dans la mise en place de cette ligne.

D'après les informations que nous avons pu recueillir, l'aérodrome de Rennaz apparaît comme un enjeu plus important : il suscite de nombreux débats. Il semblerait que l'enjeu de la création d'un nouveau moyen de transport mettant en scène le paysage soit apparu avec un potentiel plus fort qu'un nouvel outil de mise en liaison avec l'étranger (et qui vraisemblablement imposait également de nombreuses contraintes logistiques pour garantir la sécurité). On parle de « l'aérodrome de Montreux SA » et les vœux de sa réalisation en 1954 semblent correspondre à l'aménagement d'une piste en herbe²²⁷. Le projet stagne pendant les premières années, puis se concrétise grâce à la perspective de construction d'un aérodrome glaciaire sur le glacier de Zanfleuron (le glacier des Diablerets), parallèlement au projet de construction d'un téléphérique du Col du Pillon au Scex Rouge²²⁸. C'est donc la combinaison de deux infrastructures concernant le tourisme d'agrément au niveau régional qui permet au projet de prendre de l'élan. Un comité d'initiative est créé, et réunit des membres de tous les cantons romands ainsi que M. Berchtold, directeur général de la Swissair.

²²⁴ Correspondance entre l'aérodrome régional de Montreux SA à la commission d'étude pour la modernisation de l'équipement touristique et sportif de la ville de Montreux du 3 mars 1961, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

²²⁵ Correspondance notaire Mottier - CA de Chillon Airport du 14 mai 1949, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

²²⁶ « Des hydravions anglais dans la baie de Montreux ? », in *Journal de Genève*, 10 janvier 1957, p. 2 ;
« La liaison Southampton-Montreux par hydravion reprend », in *Journal de Genève*, 26 août 1957, p. 2

²²⁷ Rapport de la commission d'étude pour la modernisation de l'équipement touristique de Montreux du 27 avril 1954, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

²²⁸ Commission d'étude pour la modernisation de l'équipement touristique et sportif de la Ville de Montreux, 20 novembre 1956, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

La commission restreinte chargée du dossier reçoit également début 1958 « le pilote national des glaciers » M. Geiger²²⁹, qui vient présenter ses arguments pour la construction d'un aérodrome dans la plaine du Rhône. A la fin de l'année, l'Office fédéral de l'air accorde l'autorisation de construire l'aérodrome envisagé sur le domaine des Tilles²³⁰ (sur la commune de Rennaz près de Villeneuve). La question des subventions à ce projet fait débat durant les années 1950, les hôteliers considérant que la taxe de séjour ne doit pas intervenir. Finalement en 1960, la Fondation acquiert pour CHF 50'000.- d'actions de l'Aérodrome régional de Montreux SA (sur un capital-actions de CHF 400'000.-²³¹). L'aérodrome de Rennaz devient opérationnel en 1961, et permet l'exploitation des avions pour « Le Tremplin des Glaciers ». La question d'une piste en dur reste en suspens durant les années 1960, malgré un crédit de CHF 300'000.- accordé par l'Etat de Vaud²³². Comme pour le premier projet, les hôteliers n'y sont pas vraiment favorables, préférant d'autres investissements, et plus tard la question de l'aviation perd de son importance, à l'époque où se dessinent de nouvelles perspectives en vue de la construction de l'autoroute du Simplon²³³.

10. Les banques

La Banque de Montreux est un élément central dans le processus de mise en scène territorial de Montreux au 19^{ème} siècle. La Banque Cantonale Vaudoise (BCV) est également particulièrement impliquée dans ce processus.

Si la Banque de Montreux n'est pas tenue de mener une politique d'investissements équitable entre les secteurs et se permet sans contrainte d'abreuver le secteur touristique, la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) se trouve confrontée à quelques remontrances de la part du lobby agricole ; parce qu'elle est attractive pour les prêteurs, l'hôtellerie fait de l'ombre aux secteurs économiques vaudois traditionnels, dont notamment l'agriculture et l'artisanat. Mais dans la situation de l'époque, la BCV ne peut se désengager du secteur, au risque de se faire dépasser par ses rivales. Ainsi ouvre à Montreux en 1901 un comptoir de la Banque Populaire Suisse, puis une agence en 1904 (Beroud, 2011). Cependant, cette banque coopérative a pour clientèle la classe moyenne, sa surface financière est importante au total, mais sa structure basée sur des comités locaux la rend moins agressive que les banques par actions. Au final, on peut dire que la Banque de Montreux, ainsi que des banquiers privés (organisés autour de la Banque d'Escompte et de Dépôt), ainsi que la BPS, sont les établissements bancaires les plus actifs dans les investissements hôteliers de l'époque (Beroud, 2011).

²²⁹ PV de la commission restreinte pour la modernisation de l'équipement touristique montreu sien du 27 janvier 1958, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

²³⁰ PV de la commission restreinte pour la modernisation de l'équipement touristique montreu sien du 13 novembre 1958, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

²³¹ On ignore qui en sont les autres propriétaires. Correspondance fondation-aérodrome, année 1960, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

²³² Correspondance aérodrome régional de Montreux SA 30 juillet 1963, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

²³³ Correspondance aérodrome régional de Montreux SA 5 mai 1964, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

Comme le montrent les Figures suivantes, on constate d'autre part que l'industrie touristique est privilégiée par la BCV non seulement en termes de stratégie face à la concurrence, mais également dans sa politique de prêts. En comparaison des secteurs industriels et agricoles, elle fait confiance au secteur touristique, du moins au niveau cantonal, ce qui nous donne une indication sur la ventilation des crédits qui ont pu être accordés par la Banque de Montreux, ce secteur se trouvant être particulièrement rentable. Il est à noter d'autre part que le secteur auquel est attribué le plus grand nombre de crédits reste le secteur immobilier. Si pour le chef-lieu du canton on peut imaginer que les constructions immobilières sont destinées aux résidents permanents, il est légitime de penser que l'immobilier à Montreux concerne en premier lieu le tourisme.

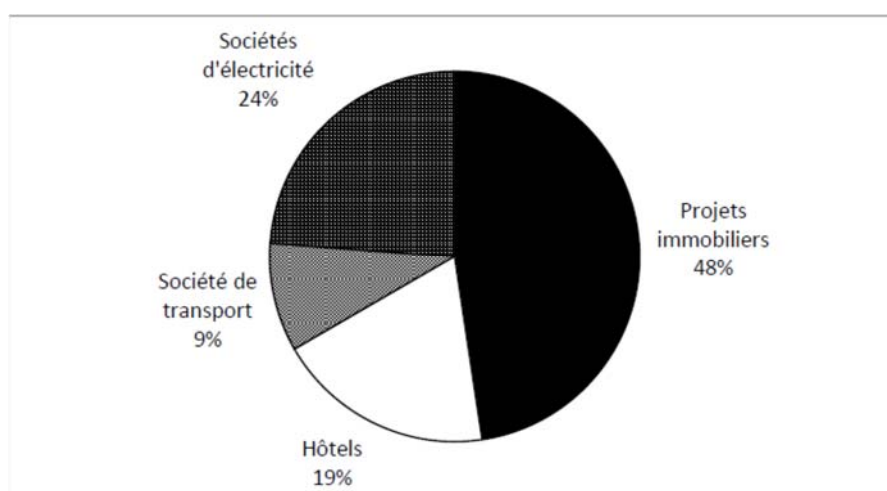


Figure 30. Prêts dépassant 500'000 francs accordés entre 1905 et juillet 1914 par la BCV. Source : Beroud (2011, p. 58).

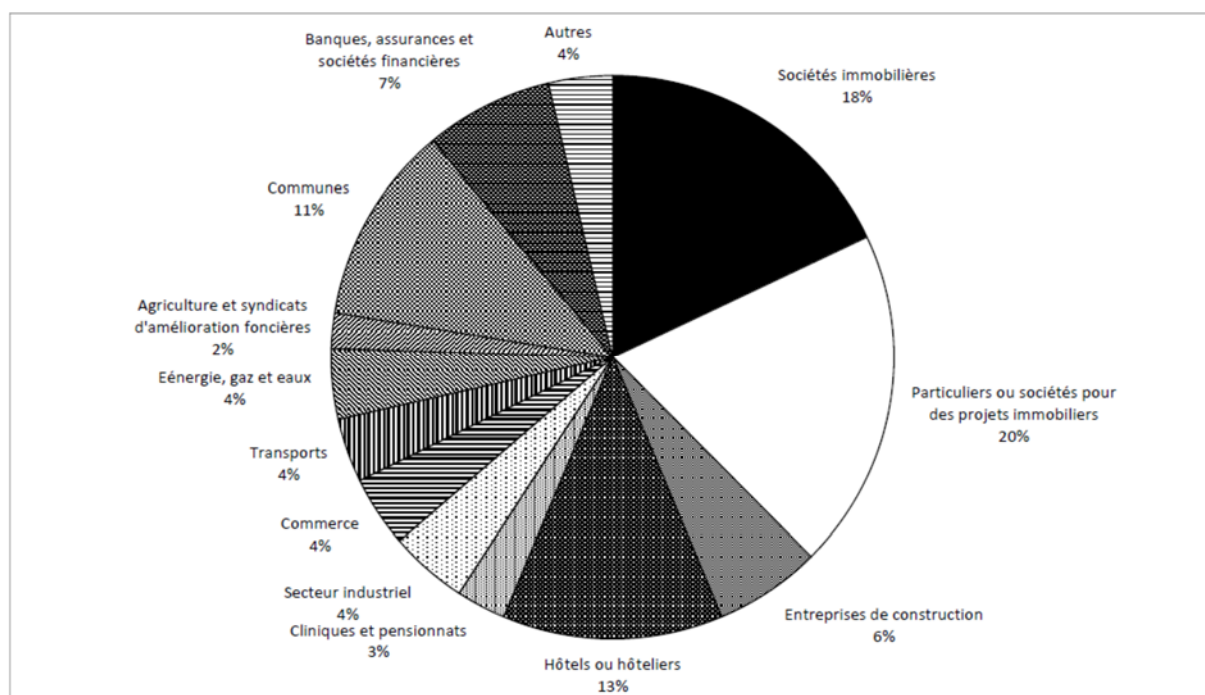


Figure 31. Prêts accordés entre CHF 100'000.- et CHF 500'000.- de 1905 à juillet 1914 par la BCV. Source: Beroud (2011, p. 58).

Financièrement, le problème principal qui va se poser aux hôteliers, grands comme petits, en 1914, trouve ses causes dans cette période-ci de la trajectoire. Pour les sociétés en concurrence, dans la mesure où à chaque augmentation du capital les investissements dépassent les besoins réels en termes d'offre, les investissements sont nombreux, et toujours importants. Cependant, comme l'offre satisfait la demande, les sociétés peuvent verser des dividendes importants, mais au détriment des réserves. Comme la situation de Montreux va s'améliorant – et rapidement – depuis à peu près un siècle, les entrepreneurs de l'époque sous-estiment radicalement le risque en fonction du volume de leurs investissements. En cela, ils ne sont pas mis en garde par les professionnels du secteur bancaire, qui au contraire se réjouissent du rendement quasiment miraculeux du secteur en comparaison avec d'autres. La bonne santé financière apparente des entreprises familiales, et les profits dégagés par les sociétés constituant de véritables systèmes territoriaux micro-locaux, encouragent les établissements bancaires – et principalement la Banque de Montreux – à investir toujours plus dans l'industrie touristique. Cette phase constitue donc une boucle d'accumulation locale autour de l'hôtellerie qui, partant d'une dynamique purement endogène et issue d'une économie de marché quasiment artisanale, prend d'importantes dimensions, à mesure que les différentes entités du système territorial attirent des investisseurs extra-locaux, mais aussi des entrepreneurs, et des travailleurs. Ce rapide et important développement est mené individuellement par des entrepreneurs ambitieux, mais également collectivement dans l'organisation du capital et dans le caractère systématique de la démarche.

Les problèmes de la Banque de Montreux (Beroud, 2011) débutent dès le début de la guerre, lorsque la BGV intervient pour payer les obligataires du Glion-Naye. Malgré la reprise du tourisme après-guerre, la situation s'aggrave en 1921 en raison de la crise. Néanmoins, Nestlé, qui traite avec la Banque de Montreux pour des affaires de moindre importance, subit de graves difficultés en 1921: elle perd CHF 100 millions sur l'exercice 1921 (sur un bilan de CHF 600 millions). On ignore dans quelle mesure les difficultés de Nestlé ont un impact sur la Banque de Montreux, mais néanmoins cet exemple illustre le fait qu'au-delà de la crise du secteur touristique, la banque locale souffre également d'une crise qui touche également les secteurs industriels. Entre 1925 et 1926, la banque subit une restructuration : son capital est réduit de CHF 6 à 4.2 millions, elle procède à des amortissements, est à nouveau alimentée par la BGV entre 1926 et 1927, et un contrôleur des comptes – Curchod, futur directeur de la BGV – est nommé. La situation s'améliore avec la reprise conjoncturelle, mais la chute de la livre sterling en 1931 va porter un coup fatal à la banque. C'est donc la combinaison de facteurs exogènes et endogènes qui condamne la banque : en difficulté en raison de la fragilité du système territorial qu'elle alimentait, la banque succombe à l'occasion d'un choc externe majeur.

Repères chronologiques concernant la Banque de Montreux

- 1868: Fondation de la banque; capital-actions de CHF 85'000.-
- 1890 : Premières collaborations avec la BGV, p.ex. pour la Société électrique Vevey-Montreux
- 1900: Augmentation du capital-actions à CHF 2 millions
- 1906: Augmentation du capital-actions à CHF 4 millions
- 1913: Bilan de CHF 36 millions
- 1915: Premières interventions de la BGV pour le paiement d'obligations
- 1921: Crise touristique et générale. Crédit d'escompte de la BGV pour CHF 2 millions
- 1925-1926: Restructuration : réduction de capital à CHF 4.2 millions

- 1930: Bilan de CHF 27 millions, 5% de dividendes versées
- 1932: Crédits d'escompte de CHF 1.5 et 1.7 millions versés par la BCV
- 1932: Refus par votation populaire de la reprise de la banque par la commune du Châtelard
- Octobre 1932: Liquidation
- 1934-1935: La crise ne touche pas la BCV qui a vu fondre sa concurrence en Pays de Vaud
- Avril 1945: Fin de la liquidation

Au début de l'entre-deux-guerres, le poids de l'hôtellerie pour les établissements bancaires est encore massif. La Figure 32 permet de se représenter ce poids, du moins pour la BCV²³⁴. Il est intéressant de constater que les crédits accordés à l'hôtellerie dépassent ceux de l'industrie, et des communes. Cette position privilégiée est d'ailleurs encore régulièrement mise en cause par les artisans, paysans et industriels. La situation de l'hôtellerie vaudoise va même jusqu'à mettre en péril la BCV au début des années vingt, des rumeurs laissant entendre que « la Banque Cantonale allait sauter à cause du [Lausanne-]Palace », une affaire particulièrement coûteuse pour la banque. Cette situation va évoluer durant les années 1930. Non seulement l'Etat et les communes deviennent le partenaire privilégié de la Banque cantonale durant les périodes de crises, mais la BCV voit croître son secteur de gestion de fortune et de commerce de titres. Cette activité n'est pas sans lien avec le tourisme, puisque la BCV s'occupe de trouver des hôtels et résidences de luxe où peuvent résider ses clients, ainsi que des instituts privés où ils peuvent placer leurs enfants.

	Nombre de comptes	Montant des crédits	En % du total
Hôtellerie	33	15'000'000	13.06%
Bâtiment	11	6'200'000	5.40%
Industrie	12	10'500'000	9.14%
Communes*	192	12'200'000	10.62%
Caisses de Crédit Mutuel*	37	1'500'000	1.31%
Syndicats agricoles, sociétés d'utilité publique, amélioration foncières, etc. *	104	11'200'000	9.75%
Autres	4'500	58'274'050	50.72%
Total	4'889	114'874'050	100%

Figure 32. Ventilation des comptes de crédit par secteurs d'activité et type de clients. Source: Beroud, 2011, p. 96.

En 1931 la situation se dégrade très vite pour la Banque de Montreux, les clients se pressant aux guichets pour retirer leur épargne. Malgré une intervention de la BCV début 1932, la banque n'arrive pas à suivre le rythme des retraits. En juillet la Banque Nationale Suisse demande à la BCV d'examiner toutes les possibilités pour renflouer la banque. La BCV s'installe aux guichets, en garantissant les créances à hauteur de 50%. Mais elle refuse de reprendre la banque et elle

²³⁴ Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure de consulter des documents concernant la Banque de Montreux.

suggère à la commune de la recapitaliser. Après la votation populaire du 30 octobre 1932 qui refuse le projet, la liquidation de la banque débute. On observe des remous dans l'opinion publique, la presse soupçonnant un délit d'initiés concernant un laps de temps de deux jours entre la décision de fermer les guichets et la fermeture effective. Après analyse des comptes, fin 1932 il est avéré qu'une recapitalisation de la banque aurait été désastreuse. Dès 1931 et suite à la disparition de la banque, la BCV reprend la gestion de la trésorerie ou des emprunts des hôtels traitant avec la Banque de Montreux : la SHNC, le MOB, le Glion-Naye et d'autres hôtels. Le refus du sauvetage de la Banque de Montreux constitue selon nous un tournant dans cette phase de transition.

11. Le Montreux-Palace

11.1. Les origines familiales du Palace : la famille Dufour-Vautier et la Pension du Cygne

Claude Dufour demande en 1789 aux autorités d'alors (le Bailli de Vevey pour Leurs Excellences de Berne, ainsi que le Baron du Châtelard) la permission d'ouvrir une auberge. L'idée de Claude Dufour au tournant du XIX^{ème} siècle consistait à répondre à une double demande : celle des voyageurs d'alors – qui ne faisaient que de transiter par la route sise en deçà du hameau des Planches – et pour une part importante par ailleurs celle des bateliers œuvrant à proximité, qui ne manquèrent pas de venir se désaltérer à proximité de leur lieu de travail. La fonction de l'établissement est alors double : taverne et auberge, sous l'enseigne Auberge de la Croix-Blanche (Collectif, 2006). Le tenancier multiplie les compétences puisqu'il est en outre responsable du « Relais de la Régie des Postes et Messageries ». Mais, au fil des années, c'est le sillon de l'hôtellerie que va définitivement suivre l'établissement.

Suite au décès de Claude Dufour en 1828 et conséquemment à la venue croissante des touristes depuis 1816, sa fille Susanne et son mari Charles Vautier reprennent l'établissement, avant d'ériger sur l'emplacement-même de la vétuste auberge une pension, en 1836 (Collectif, 2006). A partir de là, gîte et couvert ne s'adressent désormais plus aux voyageurs en transit, mais bien aux « touristes » séjournant dans la région. Comme le suggère l'enseigne choisie – « la Pension du Cygne » – ce sont bien l'imaginaire et le pouvoir d'achat de cette nouvelle clientèle bourgeoise qui vont satisfaire les ambitions du jeune couple, plus que la soif des manutentionnaires locaux. Cependant, le relais des postes est toujours une activité dont Charles Vautier est responsable. Il subit d'ailleurs de nombreuses critiques à ce sujet, et, ne remplissant pas ses obligations, est finalement révoqué par la Régie, qui nomme son fils Edouard à ce poste en 1847. C'est ce même Edouard qui reprend la patente de son père en 1851, et fait construire, en 1864, le « second Cygne » de l'autre côté de la route, plus grand, plus beau que la pension. La clientèle de la famille Vautier se diversifie de fait entre leurs deux enseignes, le « petit » et le « grand » Cygne, ce dernier étant considéré comme un établissement de luxe. Le bâtiment est par ailleurs conçu par l'architecte local Philippe Franel, architecte également du Righi Vaudois à Glion et de l'Auberge des Trois Couronnes à Vevey (Wyssbrod, 1988).

A partir de là, il n'est plus question de poste pour les Vautier : en trois générations, la famille Dufour-Vautier a définitivement pris le virage touristique, au fil des transactions, et d'une

accumulation familiale (transmis par héritage). Si la prospérité du Cygne doit historiquement beaucoup aux consommateurs locaux – l'époque Claude Dufour – la création de valeur économique au-delà de la valeur d'usage provient dès la reprise par Charles Vautier des touristes notamment britanniques.

Tandis que la famille Dufour-Vautier devient incontournable dans la dynamique de mise en scène territoriale, la famille Emery fait de même, à partir d'Yverdon (Chombard Gaudin, 2009). Alexandre Emery est le cadet des sept enfants de Siméon Emery, cuisinier et modeste fils de mercenaire qui bâtit sa fortune en exploitant l'Hôtel de Londres à Yverdon, qu'il achète en 1844. Comme à l'époque romaine, une offre thermale est à disposition ; l'Hôtel de Londres possède son propre établissement de bains – six baignoires avec eau chaude et froide. Lorsqu'il revend l'établissement en 1886 (pour CHF 80'000.-, le double de son prix d'achat), Siméon prête sa fortune à ses fils, qui se lancent chacun dans l'industrie hôtelière. Alexandre, né en 1850, initialement formé au métier de tapissier, arrive en 1877 à Territet pour travailler en tant que secrétaire à l'Hôtel des Alpes de son beau-frère Ami Chessex. Il part également travailler en Allemagne. Son mariage à une allemande (la sœur de l'épouse de son frère Gustave) lui apporte une dot de CHF 40'000.-. Il achète l'hôtel du Cygne en 1884, grâce à la caution solidaire de son frère Louis (alors hôtelier à Turin) et de son beau-frère Ami. A partir de là, mais surtout à partir de 1895, date de la fondation de la Société des Hôtels National et Cygne, le destin du futur Palace se dessine. On peut voir à travers cet exemple que durant cette première phase du développement de Montreux l'accumulation monétaire et l'apprentissage procède par transmission familiale et par expérience personnelle. Avec l'inscription dans une dynamique capitaliste cette dimension ne disparaît pas complètement, sans pour autant être aussi déterminante de la croissance des entreprises et de l'ensemble de la valeur territoriale que dans une économie de marché simple (voir Chapitre 2).

11.2. Du Cygne à la Société immobilière : le voyage capitaliste d'Alexandre Emery

On suppose ici le décès d'Edouard Vautier entre 1864 et 1878, puisqu'à cette date c'est à la veuve de ce dernier qu'est attribuée la patente pour l'Auberge du Cygne à Vernex²³⁵, jusqu'en 1883. Jusqu'en avril 1884, la patente est attribuée à Emile Morier-Genoud, avant que ne prenne possession des établissements Alexandre Emery.

Parallèlement, lorsque Louis Emery rachète l'hôtel National en 1889, la première idée est de le rénover complètement. En effet, l'hôtel date déjà de 1874. Mais le projet de palace se dessine déjà à l'horizon. Tandis qu'il l'a acheté en pour CHF 683'200.- en 1889, Louis Emery revend le National en 1893 pour CHF 1'150'000.-, à son beau-frère par alliance Edouard Weller. On impute cette soudaine prise de valeur à un effet spéculatif, où les établissements seraient surévalués dans la mesure où l'offre pour les actionnaires dépasse la demande.

Deux ans plus tard, tandis qu'Alexandre Emery a racheté l'Hôtel du Cygne en 1884, ils fondent ensemble la Société des Hôtels National et Cygne (SHNC), dont le capital se monte à CHF 1'200'000.-. Louis Emery y investit et siège au CA, de même qu'au CA de la SIC (Louis et Alexandre

²³⁵ Registres des établissements destinés à la vente en détail et à la consommation des boissons des communes des Planches et du Chatelard : KVII c 66, Archives de l'Etat de Vaud

y apportent CHF 100'000.- chacun, Ami Chessex CHF 150'000.-). A cette époque, Louis investit également massivement en France, et notamment à Nice. La même année, soit en 1895, Alexandre fait bâtir sa résidence privée dans les jardins de l'Hôtel du Cygne, la « Villa Florentine », bâtiment à l'architecture aussi grandiloquente que l'ambition en affaires de son propriétaire.

La SHNC résulte²³⁶ de l'apport de capitaux familiaux (appuyés par les deux hôtels, les terrains), ainsi que sur l'émission d'actions soutenue par les établissements bancaires locaux, la Banque de Montreux, la BCV, les banques d'affaires Piguet à Yverdon et Morel à Lausanne. La première phase de l'expansion de la société commence par l'agrandissement du National en 1898, par l'architecte Eugène Jost qui le rehausse d'un étage, ainsi que par l'achat la même année de l'Hôtel Lorius (pour CHF 635'000.-, dont CHF 300'000.- de reprise d'hypothèques à la Banque de Montreux et le reste payé à Mlle Lorius en actions de la SHNC). Jusqu'en 1902-1903, Alexandre Emery achète une série de terrains, en son nom ou via la SHNC, tous situés dans le secteur de Vernex. Dans un premier temps, il collabore avec Ami Chessex à plusieurs niveaux, mais la collaboration va se transformer en une certaine rivalité. Progressivement, Alexandre Emery s'appuie moins sur son réseau familial, mais plus sur son réseau bancaire, ainsi que sur ses relations politiques. Le capital de la SHNC est augmenté en 1903 et 1906, année où il se porte à CHF 3'000'000.- ; la capacité d'emprunt de la société a de fait également considérablement progressé. En moins de vingt ans, la société a multiplié sa capacité d'investissement. Les établissements bancaires collaborant pour l'émission d'emprunts hypothécaires (présidence de syndicat, domicile de souscription) avec le Palace sont la Banque de Montreux, la BCV, les banques Piguet et Morel, Chavannes, Günther & Cie.

Le projet du Montreux-Palace est présenté aux actionnaires comme une « extension » de l'Hôtel du Cygne. Son financement (coût de CHF 4 millions prévu, coût final de CHF 8 millions) repose sur des emprunts bancaires et sur l'augmentation du capital-actions. Les actions sont souscrites dans l'euphorie. Après la construction et les premiers agrandissements, Emery aura soulevé près de CHF 17.3 millions en 1912 (dont CHF 13.3 millions d'emprunts hypothécaires). Le Palace est inauguré en 1906, peu avant l'ouverture du tunnel du Simplon. Alexandre Emery, syndic du Châtelard et président du Cercle de Montreux, avait anticipé le potentiel du projet au point qu'il avait fait voter une subvention locale de CHF 270'000.- en 1897 déjà, négociant le statut de la gare comme l'un des arrêts principaux de la ligne. Outre Montreux, Alexandre Emery multiplie les engagements en Suisse et à l'étranger : il figure parmi les fondateurs et administrateurs de la Société de l'industrie des hôtels (à Genève), il réorganise le Grand Hôtel près de l'Opéra à Paris, il préside les conseils d'administration du Golf Hôtel à Hyères, des Hôtel Splendid et Europe d'Aix-les-Bains, est administrateur de la Compagnie hôtelière de Marseille et Riviera, de l'Hôtel Majestic²³⁷ et du Riviera Palace à Nice, des hôtels Meurice et Edward VII à Paris. En 1915, il fut même invité à investir sur la Mer Noire en Géorgie, investissement qui ne se concrétise pas.

²³⁶ Beroud, 2011; Chombard Gaudin, 2009; Collectif, 2006; Duss, 2001; Lapointe Guigoz, 2010; Lapointe, 2008

²³⁷ La SA de l'hôtel Majestic de Nice était par ailleurs enregistrée à Vevey en 1906, représentée par Henri Emery (fils de Louis et neveu d'Alexandre) : y investissent Alfred Cuénod, banquier à Vevey, Luis Emery, Amix Chessex, Lucien Emery, et Auguste Mayor, de Vevey. A noter les autres CA où siège A. Cuénod : la SIC, la Société de l'hôtel des Trois Couronnes à Vevey, la Société du Grand Hôtel des Alpes à Territet (Lapointe Guigoz, 2010)



Figure 33. Avant la construction du Montreux-Palace : Le premier Cygne à gauche, et le second Cygne à droite, en 1904. Source : Collectif (2006).

La construction du Palace débute en 1904, jusqu'à 400 ouvriers travaillent sur le chantier, dont de nombreux immigrés italiens. Des entreprises de la région sont mandatées (p.ex. l'entrepreneur Joseph Lilla, la menuiserie Held), mais aussi des spécialistes de toute la Suisse (le chauffage central par Sulzer, les carrelages et marbres par des entreprises genevoises), voire d'Italie et de France (les ascenseurs d'une entreprise milanaise, les balcons en fonte parisiens). Rapidement les investisseurs sont satisfaits, puisque la première année d'exploitation rapporte CHF 1 million de recettes : les agrandissements et améliorations ne cessent de se succéder jusqu'en 1914. Lorsqu'en 1911 Alexandre Emery cherche CHF 1 million pour le Pavillon des Sports, il en reçoit 11 en trois semaines.

Le Montreux-Palace rencontre très vite sa clientèle, une clientèle nouvelle, contrairement par exemple à la clientèle du Grand Hôtel des Alpes à Territet qui a pris ses habitudes. Outre des membres de l'aristocratie, les nouveaux-riches européens (surtout allemands) et américains affluent dans l'établissement qui offre tout le confort nécessaire : chauffage central, eau courante, électricité, salles de bains carrelées, ascenseurs et décors grandiloquents (productions d'artistes plutôt que productions en série, comme il était alors courant d'en trouver). Par rapport à la concurrence, le Palace propose une offre qu'on peut qualifier d'exclusive. On voit ici le lien important entre la capacité de soulever d'importants montants nécessaires à l'installation de technologies servant le confort de la clientèle, et la valorisation de ce service par la clientèle qui paie des tarifs importants et fréquente en nombre l'établissement.

11.3. La stratégie moderne de valorisation du Palace²³⁸

Comme les autres hôtels de la station, le Palace subit violemment le choc du déclenchement de la guerre. Certaines personnalités fréquentent encore l'établissement – comme la chanteuse Mistinguett en octobre 1914 – mais le Palace héberge surtout des internés. Au sortir de la guerre et à l'image de Montreux, le Palace tente de faire renaître la situation d'avant-guerre, et se profile à nouveau comme l'établissement de la haute société. En 1928, il est l'un des fondateurs de l'association « The Leading Hotels of the World ». L'appellation est un gage de qualité qui fait référence au prestige de l'établissement de la Belle-Epoque, mais rétrospectivement cela consiste

²³⁸ Collectif, 2006; Duss, 2001

surtout en une innovation majeure puisqu'il y a prise de conscience et actes spécifiquement destinés à la dimension symbolique de la mise en scène. Le Palace bénéficie ainsi d'une affiliation et gagne en visibilité au niveau mondial. En sus des installations concrètes exceptionnellement modernes pour l'avant-guerre alors disponible, c'est en agissant à ce niveau que le Palace parvient à se maintenir à flots durant cette période, c'est-à-dire attirer des consommateurs et maintenir un flux monétaire minimum, d'accumulation de transactions présentesielles de séjour dans l'espoir de faire renaître l'attraction des investisseurs externes, des transactions financières.

Au-delà du principe de propagande, l'image du Palace reste associée à la Belle-Epoque et n'incarne donc plus le rêve dans l'imaginaire de sa clientèle potentielle durant l'entre-deux-guerres. Alexandre Emery décède en 1931 ; il était président du CA depuis 1906 (et est resté jusqu'à 1930 également président du kursaal). C'est Jules Pilivet qui prend la relève (jusqu'en 1947), tandis que la direction générale est assurée par Charles Frank depuis 1929. C'est à ce moment-là que se dessinent les changements de fond pour le Palace. Une page se tourne également en 1937, lorsque la veuve d'Alexandre Emery (il s'était remarié à l'âge de 75 ans avec Nadine von Huppmann-Valpella) vend la Villa Florentine, qui devient alors une pension de famille. En 1933, le CA décide de supprimer la salle à manger, au profit des deux restaurants de facture moins monumentale, plus intimes, et qui bénéficient de la vue sur le lac. On projette d'agrandir le restaurant Français, mais les moyens manquent ; une grande véranda ne sera construite qu'en 1956-57.

Dans les publicités, on évite désormais de faire figurer le bâtiment, pour y représenter des femmes élégantes par exemple. Au Pavillon des Sports, on organise de nouveaux événements, comme par exemple le concours international de la coiffure, agrémenté d'une exposition de parfums et de mode, en 1931. En termes de marketing, c'est ce genre d'opération qui permet de moderniser l'image du Palace, en l'associant à des thématiques nouvelles. D'autre part, l'événementiel permet au Palace et à Montreux d'être relayés dans la presse. Deux événements politiques majeurs vont également faire parler du Palace et de Montreux ; en 1936 avec la Convention de Montreux (Traité des Dardanelles) et en 1937 avec la Conférence des Capitulations (qui donna sa souveraineté à l'Egypte). Elles permettent en outre à l'établissement de faire le plein pendant plusieurs semaines (du 12 avril au 10 mai pour la Conférence des Capitulations), et d'organiser de somptueux galas. Le Montreux-Palace continue ainsi à se positionner sur le marché de l'hôtellerie de luxe, ce qui lui est possible grâce à la modernité de ses installations (qui datent de la fin de la phase précédente). En évitant de s'inscrire dans le sillon nouveau de l'hôtellerie populaire, il garde son potentiel haut de gamme.

11.4. La multifonctionnalité du Palace et son rôle dans le renouvellement des infrastructures montreusiennes²³⁹

Comme d'autres, le Palace connaît encore après la guerre de nombreuses difficultés financières. En 1950, l'action ne vaut plus que CHF 50 centimes, et l'établissement tourne sans dégager le moindre bénéfice. Le directeur de l'époque, M. Rossier, se résout à vendre certains éléments de décor, comme par exemple les lustres du hall et de certains salons. Il est question de fermer l'établissement, pour le vendre par lots en résidences. Il est probable que cette option n'a

²³⁹ Collectif, 2006; Duss, 2001

vraisemblablement pas été retenue en raison de la faible valeur immobilière de ces établissements à l'époque (voir les cas de l'hôtel de Clarens et du Caux-Palace, Chapitre 9, point 9.2.2.).

Certains travaux de modernisation sont effectués, et la SHNC collabore avec la commune pour développer le tourisme de congrès. En 1965, M. Frei prend la direction du Palace, pour trente ans. A l'image de la station, cette période est une période de relance, de travail acharné pour conquérir et reconquérir de nouveaux marchés, autrement dit pour maintenir les transactions présentes et le rythme de la dynamique de mise en scène. Les discussions avec l'Office du Tourisme (OT) et la Fondation pour l'équipement touristique de la ville de Montreux²⁴⁰ portent au début des années 1950 sur l'aménagement de la grande salle du Pavillon des Sports en salle de congrès et de spectacles²⁴¹. Elles aboutissent en 1955 à la signature d'une convention pour trente ans, approuvée par l'assemblée des créanciers obligataires : une commission (la commission de la grande salle du Pavillon) est créée, et réunit un membre désigné par le conseil administratif du cercle de Montreux (ne faisant partie ni du conseil de la Fondation ni du CA de la SHNC, ni du CA du casino) fonctionnant comme président, un membre de la Fondation, un membre de la SHNC, un membre de l'OT, et un membre des sociétés montreuusiennes locales. Le rôle de la commission est de gérer l'attribution de la salle aux différents occupants, soit les événements organisés par l'OT, les congrès, les événements des sociétés locales, sur les 90 jours sur lesquels l'OT peut l'exploiter, sans loyer. En contrepartie, la Fondation participe financièrement aux charges, telles que chauffage, nettoyage ou éclairage, ainsi qu'à l'achat d'une partie du mobilier. La SHNC prend quant à elle à sa charge le personnel, l'entretien de l'immeuble et du mobilier (notamment le bar) dont elle reste propriétaire, les impôts et charges foncières, les assurances, et l'autre partie des charges. En tout, les travaux se montent à CHF 700'000.- (la SHNC investit CHF 200'000.-, les municipalités CHF 300'000.-) dans ces travaux, qui sont engagés par la Fondation (avec le soutien de la taxe de séjour), et vont de pair avec l'aménagement de la piscine du casino (voir Point 16. ci-dessous). Cet investissement se révèle fondamental pour l'établissement. D'après son directeur M. Rossier²⁴², les congrès produisent en 1961 et 1962 le 40 à 45% du chiffre d'affaires total de l'établissement. Cette clientèle devient indispensable pour le Palace, car elle permet d'accroître la fréquentation durant l'entre-saison. Pour cette raison, les directeurs successifs du Palace collaborent étroitement avec les autorités locales pour la construction des infrastructures nécessaires. Les chiffres présentés par M. Rossier permettent de comprendre les différences fondamentales dans l'exploitation d'avant et d'après-guerre : les revenus ne dépendent plus uniquement du tourisme d'agrément. Les transactions présentes reposent toujours sur le séjour, mais ne correspondent plus aux références de l'industrie touristique comme jusqu'alors.

Le partenariat public-privé qui mène à l'aménagement de la grande salle est ainsi conçu dans une perspective collective et selon une stratégie globale pour la station de Montreux, qui permet de satisfaire les objectifs de chacun des acteurs pour leur propre entreprise. La SHNC, financièrement en difficulté, grâce à ce projet se profile en première ligne pour l'hébergement des participants aux congrès, et l'organisation de banquets et autres événements parallèles, comme par exemple

²⁴⁰ Ci-dessous « Fondation »

²⁴¹ Convention entre la Fondation pour l'équipement touristique de Montreux et la Société des Hôtels National et Cygne du 28 février 1955, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

²⁴² PV de la séance de la commission plénière de la Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique montreuusien du 8 avril 1963, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960 Archives de Montreux

dès 1956 avec l'assemblée de l'Association suisse des banquiers²⁴³. Grâce à cette fréquentation, les infrastructures peuvent être entretenues, c'est-à-dire répondre aux exigences de la demande. En 1956-58 le restaurant Le Français est modernisé ; une grande véranda est aménagée, sonnait le glas des plafonds majestueux mais démodés de la Belle-Epoque. Les projets de modernisation vont alors même jusqu'à l'idée d'une plate-forme franchissant la route cantonale et servant de terrasse au restaurant. Mais le projet n'aboutit pas. Ce sont en revanche des travaux dans les jardins qui ont lieu durant les années 1960, notamment avec l'aménagement d'une piscine. Durant toute cette période le Palace collabore étroitement avec l'OT et la Fondation, dans une dynamique qui le mène au tournant des années 1970 à procéder à de nouvelles rénovations. En 1968 par exemple, à l'initiative de Claude Nobs, le salon de thé du Pavillon des Sports devient le « Strob », enseigne qui fait références aux lumières stroboscopiques psychédéliques qui en faisait alors sa particularité²⁴⁴.

11.5. Multi-localité des actionnaires et resserrement identitaire : les paradoxes de l'internationalisation du Montreux-Palace

Suite à l'incendie du casino en 1971 (voir Point 8. ci-dessous), le Pavillon des Sports est « réquisitionné »²⁴⁵ pour permettre la tenue des concerts et autres réceptions. En 1975-76, grâce à la construction du nouveau casino, le Pavillon des Sports est à nouveau disponible. Le musicien de jazz suisse Hazy Osterwald y ouvre en 1976 le Hazyland, sous une formule identique que dans les filiales de Bâle, Zurich et Langenthal (style western). Osterwald ayant vendu son affaire en 1980, l'établissement est exploité par Claude Friedrich jusqu'en 1984, la société du Palace n'ayant pas renouvelé son bail. Jusqu'à cette date, on trouve encore chaque soir un orchestre animant la soirée²⁴⁶. Avec son identité partiellement *jazz*, le Hazyland s'inscrit bien entendu dans la lignée du festival. Il sert tant la demande externe que la demande locale.

Entre-temps a été inauguré un « Grand Café » en 1978 (qui était aussi un restaurant), une brasserie, donnant au niveau de la Grand-rue, accueillant les hôtes de l'hôtel mais aussi les gens de passage, ainsi que les Montreusiens. Le Grand Café est modifié et décoré en 1999 pour devenir la Brasserie du Palace, aménagée avec du mobilier d'origine de l'hôtel. En 1984, c'est le Harry's New York Bar qui est installé en lieu et place d'une boutique. 1991 voit l'ouverture des restaurants du Cygne et du Bar à Vins Vaudois, qui seront à nouveau transformés en 1997 (night-club). En 2014, un Montreux Jazz Café est inauguré au rez-de-chaussée, côté lac, dans l'ancienne brasserie à côté du Harry's, inexploité.

En 2001 le restaurant « La Palmeraie » (Collectif, 2006). Le Palace revendique autant son appui sur le « terroir » que sur les goûts internationaux, ou encore son propre patrimoine. En 1994, des travaux sont effectués pour CHF 7'905'000.-. L'ancien Pavillon des Sports devient « Le Petit

²⁴³ Correspondance de l'OT à la Fondation, le 31 mai 1956, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

²⁴⁴ Guhl, C., « La Riviera perd sa boîte la plus kitsch », in *Gazette de Lausanne*, 13 janvier 1994, p. 17

²⁴⁵ Les guillemets ici ne sont pas anecdotiques. Il nous manque des sources pour informer précisément cet événement, mais d'après les informations recueillies il semblerait que cette solution se soit imposée rapidement à l'ensemble des acteurs locaux, déroulement opérationnel qui vient ici exemplifier encore l'étroite collaboration entre ces membres à l'époque.

²⁴⁶ Idem.

Palais », centre de congrès de l'hôtel, et en 1996 le Salon de Thé reprend sa place à l'étage. L'entrée du Palace avait également été modifiée durant les années 1970 pour donner du côté du lac, au Sud. La réception avait alors pris place au rez-de-chaussée du côté de la grand-rue, et l'ascenseur qui menait auparavant du rez à la réception laisse place à un escalier monumental, dans le style Belle-Epoque (Collectif, 2006). Les transformations des chambres concernent en 1991 l'aile de l'Hôtel du Cygne, - chantier qui implique l'arrêt pour un temps de l'exploitation de l'hôtel - qui propose alors 35 chambres Deluxe et Suites, des travaux dont pour CHF 7 millions (Duss, 2001).

Après 36 ans de suspension, la SHNC verse en 1972 des dividendes à ses actionnaires²⁴⁷. L'année suivante est créé le groupe hôtelier Sodereal Holding SA, une société de participations et de gestion dans le secteur de l'hôtellerie, propriété de la banque Paribas Suisse. En 1973, Sodereal devient actionnaire de la SHNC. Avec cette société, la banque suit un double objectif : « D'une part, elle cherchait à diversifier les investissements de sa clientèle en lui offrant un placement qui allie la sécurité de l'investissement immobilier au rendement de l'industrie hôtelière du haut de la gamme. D'autre part, elle mettait à disposition de certains groupes hôteliers suisses des moyens financiers et une organisation rationnelle et imaginative »²⁴⁸, expression au travers de laquelle il faut comprendre les rendements immobiliers. En effet, dès sa création, Sodereal prend non seulement des parts dans la SHNC et dans la société du Grand Hôtel National à Lucerne²⁴⁹, mais fonde dans cette même ville une société immobilière. En 1974, elle double son capital (de CHF 15 à 30 millions)²⁵⁰, ce qui lui permet de prendre des parts majoritaires dans certains de ces établissements, dont la SHNC²⁵¹. L'année suivante, la SHNC restructure son capital en deux temps : un accroissement du capital via le passage des actions de CHF 20.- à CHF 50.- et la réunion de deux actions à CHF 50.- en un titre à CHF 100.-, et l'augmentation de son capital social (de CHF 5'559'770.- à CHF 7'412'970.- grâce à l'émission de plus de 18'000 actions à CHF 100.-). La double stratégie tient dans la rénovation des installations montreuusiennes (Palace, National et Lorus) ainsi que dans la gérance d'hôtels (l'Alexandra Palace à Arosa et le Carlton à Saint-Moritz)²⁵². En outre, depuis le refus du sauvetage du casino-kursaal par la population en 1977 (voir Point 8. ci-dessous), la SHNC détient des parts dans cette entreprise et en est également gestionnaire²⁵³. Avec ce rachat par Sodereal, le Palace est partie prenante dès 1974 d'une logique de rendement globale. L'inscription de la société dans une entité internationale et financière distancie inévitablement les propriétaires du reste des acteurs locaux. La distanciation est encore relative dans la mesure où la direction reste la même, mais pour les investisseurs, les visions à long terme ne concernent pas systématiquement le maintien et le développement des transactions présentes, mais le rendement du capital, s'il le faut par des opérations contrariant la dynamique de mise en scène territoriale sur le long terme.

²⁴⁷ V.S., « Quand l'industrie hôtelière devient un placement sûr et rémunérateur », in *Journal de Genève*, 19 novembre 1975, p. 7

²⁴⁸ Idem.

²⁴⁹ « Participation. Sodereal S.A. », in *Journal de Genève*, 14 août 1973, p. 2

²⁵⁰ M.K., « Paribas (Suisse): une politique prudente et flexible en 1974 », in *Gazette de Lausanne*, 20 mars 1975, p. 9

²⁵¹ « Sodereal: quinze grands hôtels dans dix ans », in *Journal de Genève*, 25 novembre 1981, p. 5

²⁵² V.S., « Quand l'industrie hôtelière devient un placement sûr et rémunérateur », in *Journal de Genève*, 19 novembre 1975, p. 7

²⁵³ Lederrey, J.-L., « Forte croissance des affaires de Paribas (Suisse) en 1979 », in *Journal de Genève*, 28 mars 1980, p. 7

La croissance de Paribas Suisse SA dans les années suivantes est remarquable, les bilans progressant régulièrement de plus de 20% - notamment grâce au commerce pétrolier²⁵⁴ - et jusqu'à 30% en 1982²⁵⁵. Sodereal dégage un bénéfice de CHF 1.14 million en 1977²⁵⁶. Les résultats baissent de moitié en 1978, tandis que la SHNC se porte toujours bien²⁵⁷, le Montreux-Palace connaissant même une croissance de 30% entre 1978 et 1979²⁵⁸, et atteignant un bénéfice record en 1981²⁵⁹, année où la SHNC devient Société Montreux-Palace SA. CHF 11 millions sont alors investis dans l'aménagement du sixième étage, réservé jusque-là au personnel. Avec cette transformation, le Palace compte 235 chambres, y compris les suites, dont trois installées au 7^{ème} étage (les « Towersuite », avec leurs terrasses et leur accès par ascenseur privé) (Collectif, 2006).

En 1980, Sodereal augmente son capital de 30 à 55 millions de CHF (notamment grâce à la banque Hofstetter Landolt²⁶⁰), devient Sodereal Holding et crée une filiale de management Sodereal Hotels Management SA, dans le but de créer une chaîne d'hôtels de première catégorie²⁶¹, en l'occurrence des hôtels profilés sur le marché des congrès (Hôtel Plaza, édifice inauguré en 1984 au centre de Congrès de la Foire d'échantillons de Bâle, ainsi que deux autres hôtels, au centre de Luxembourg et à Montréal)²⁶². Un premier versement de dividende de CHF 10.- par action a lieu en 1982²⁶³. La société se concentre désormais sur la gestion, en prenant des parts minoritaires dans les établissements : « Le groupe recherche l'hôtellerie de luxe avec gestion personnalisée, réunie sous le vocable de « Swiss Tradition Hôtels », que Sodereal espère enregistrer un jour comme raison sociale »²⁶⁴. La logique commerciale hôtelière se poursuit, selon des principes de management extra-territoriaux (tour-opérateurs et grandes chaînes, où la création de valeur ne dépend pas du lien entretenu avec la scène territoriale, mais dépend de l'entreprise uniquement – la *marque*). Pour assurer sa nouvelle stratégie, la holding accueille notamment dans son conseil d'administration Christian Jacob, directeur-adjoint de la Banque Paribas Paris et administrateur du groupe Accor. A moyen terme, Sodereal envisage de coter ses actions en bourse : son capital est alors de CHF 55.6 millions²⁶⁵.

²⁵⁴ J.R., « Paribas (Suisse) satisfait malgré une baisse de ses résultats en 1978 », in *Journal de Genève*, 29 mars 1979, p. 7 ; Lederrey, J.-L., « Paribas Suisse développe ses activités hôtelières », in *Gazette de Lausanne*, 20 mars 1981, p. 15 ; Lederrey, J.-L., « Forte croissance des affaires de Paribas (Suisse) en 1979 », in *Journal de Genève*, in 28 mars 1980, p. 7

²⁵⁵ Lederrey, J.-L., « Excellents résultats pour Paribas Suisse en 1982 », in *Gazette de Lausanne*, 19 mars 1983, p. 7

²⁵⁶ J.R., « Paribas (Suisse) SA souhaite toujours étoffer ses participations financières », in *Journal de Genève*, 4 avril 1978, p. 7

²⁵⁷ J.R., « Paribas (Suisse) satisfait malgré une baisse de ses résultats en 1978 », in *Journal de Genève*, 29 mars 1979, p. 7

²⁵⁸ Lederrey, J.-L., « Forte croissance des affaires de Paribas (Suisse) en 1979 », in *Journal de Genève*, in 28 mars 1980, p. 7

²⁵⁹ Lederrey, J.-L., « Paribas Suisse: sensible progression des résultats », in *Journal de Genève*, 26 mars 1982, p. 7

²⁶⁰ « Sodereal: quinze grands hôtels dans dix ans », in *Journal de Genève*, 25 novembre 1981, p. 5

²⁶¹ Lederrey, J.-L., « Paribas Suisse développe ses activités hôtelières », in *Gazette de Lausanne*, 20 mars 1981, p. 15

²⁶² Lederrey, J.-L., « Paribas Suisse: sensible progression des résultats », in *Journal de Genève*, 26 mars 1982, p. 7

²⁶³ Lederrey, J.-L., « Excellents résultats pour Paribas Suisse en 1982 », in *Gazette de Lausanne*, 19 mars 1983, p. 7

²⁶⁴ Lederrey, J.-L., « Sodereal Holding: projets d'expansion et d'élargissement du capital-actions », in *Journal de Genève*, 13 octobre 1984, p. 7

²⁶⁵ Idem.

L'année suivante, la holding décide de se séparer de l'hôtel National, « pour des raisons « économiques », alors que les comptes d'exploitation étaient équilibrés à l'année : « le rendement hôtelier n'était plus en rapport avec l'augmentation de la valeur immobilière de la vaste parcelle située en plein Montreux »²⁶⁶. Le terme « économique » ne concerne plus que le rendement du capital dans une logique capitaliste, et non plus la dynamique transactionnelle dans une économie de marché. La municipalité regrette cette décision, car les acteurs locaux restent, contrairement aux actionnaires, contraints à agir dans le cadre de la dynamique transactionnelle territoriale. André Guigoz, entrepreneur à La Tour-de-Peilz, rachète l'hôtel National pour CHF 6'800'000.-²⁶⁷ et envisage de construire sur les terrains annexes pour assurer l'exploitation de l'établissement de 100 chambres. Cinq ans plus tard, le promoteur met à l'enquête un projet de complexe hôtelier de 550 lits²⁶⁸, mais le projet n'aboutit pas. Pour les investisseurs, la vente du National a rapporté un montant de CHF 4.- supplémentaire au dividende de CHF 22.- par action en 1985²⁶⁹. Le Lorius avait quant à lui été vendu en 1979 à la commune en vue de l'extension de la Maison des Congrès)²⁷⁰, pour CHF 3.4 millions. Ces événements montrent toute l'impuissance des motivations marchandes traditionnelles face à l'augmentation de la valeur du capital. La marge de manœuvre qui peut alors être dégagée dans une logique locale d'économie de marché ne suffit pas face aux dynamiques dépendant d'un cadrage capitaliste déterritorialisé.

En 1986, Sodereal possède une dizaine d'hôtels en Suisse et en Europe, dont le Lausanne-Palace (à 100%) et le Montreux-Palace (environ 80%)²⁷¹. Paribas Suisse se défait cette année-là de ses participations dans la holding en les cédant à Swissair Participations SA, par le biais de Swisshotel qui négocie le rachat de la participation majoritaire de la banque Paribas Suisse dans le groupe hôtelier Sodereal Holding SA. Paribas Suisse contrôle en 1986 55% des actions Sodereal, la banque privée Hofstetter, Landolt & Cie de Lausanne 40%, et des actionnaires privés 5%²⁷². Swissair Nestlé Hôtels SA (Swisshotel) avait, elle, été créée en 1980 par Swissair et Nestlé. Elle emploie en 1986 1'300 personnes, pour un chiffre d'affaires de CHF 130 millions, possède des hôtels en Chine. Au niveau de l'exploitation, Montreux-Palace SA enregistre cette année-là un chiffre d'affaires de CHF 28.2 millions (+3% par rapport à 1985), pour un bénéfice de CHF 1.4 million²⁷³.

En 1993, malgré la signature d'un contrat d'exclusivité avec le nouvel Auditorium Stravinsky²⁷⁴, le Palace souffre de la crise et de la baisse générale de fréquentation de la station. Les actionnaires et le président du conseil d'administration Philippe Brugisser mettent d'ailleurs en cause l'OT pour expliquer ces mauvais résultats, qui n'assumerait pas avec efficacité l'ensemble de la nouvelle structure²⁷⁵. Avec CHF 70 millions d'investissements sur quinze ans et des revenus d'exploitation en baisse, la société est contrainte d'équilibrer son bilan en augmentant son capital-actions de CHF 7.4 à 12.4 millions, en transformant ses actions au porteur en actions nominatives,

²⁶⁶ « Changement de propriétaire à l'horizon », 5 janvier 1985, in *Journal de Genève*, p. 10

²⁶⁷ « Vente du National », in *Gazette de Lausanne*, 19 mars 1985, p. 5

²⁶⁸ « Hôtel National à Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 10 mars 1989, p. 17

²⁶⁹ « Montreux-Palace: Hausse du chiffre d'affaires », in *Gazette de Lausanne*, 23 juin 1987, p. 22

²⁷⁰ « Oui à l'achat du "Lorius" », in *Gazette de Lausanne*, 27 avril 1979, p. 3

²⁷¹ Lederrey, J.-L., « Swisshotel va reprendre la majorité de Sodereal », in *Journal de Genève*, 12 février 1986, p. 7

²⁷² Idem.

²⁷³ « Montreux-Palace: Hausse du chiffre d'affaires », in *Gazette de Lausanne*, 23 juin 1987, p. 22

²⁷⁴ Guhl, C., « La Riviera perd sa boîte la plus kitsch », in *Gazette de Lausanne*, 13 janvier 1994, p. 17

²⁷⁵ Z.Je., « En déficit, le Montreux-Palace met en cause l'Office du tourisme », in *Journal de Genève*, 16 juin 1997, p. 11

et en renonçant à tout versement de dividendes. La même année, la Villa Florentine est réhabilitée en bureaux (Collectif, 2006).

En 1995, Alfred J. Frei prend sa retraite, après trente années à la tête de l'établissement. C'est le bâlois Hans Wiedemann qui reprend la direction²⁷⁶. Le nouveau secteur *sales & marketing* est considérablement agrandi, composé de 11 personnes (Duss, 2001). Cette stratégie revient à se désolidariser de l'organisation locale de mise en scène en se profilant de manière indépendante sur le marché, c'est-à-dire en ne passant plus par l'intermédiaire « destination Montreux », mais en se reposant sur son propre réseau d'appartenance multi-local. En 1999, après 6 ans, le Palace sort des chiffres rouges et bénéficie d'une excellente conjoncture. Son chiffre d'affaires est de CHF 31'525'519.-. Les excellents taux d'occupation sont dus encore aux congrès et aux *incentives*. La clientèle individuelle ne représente que 30% des nuitées (Duss, 2001). Les années de direction de Wiedemann seront en outre particulièrement marquées par la vente du casino en 2001 au Groupe Barrière (voir Point 8. ci-dessus). Cette vente lui permet de financer le centre *wellness* du Palace²⁷⁷ (Péclet, 2006).

En 1998, Swissotel est propriété de SAirRelations/SAirGroup (68.5%), Nestlé (14.8%) et Kuwait Investment Office (11.2%)²⁷⁸. Avec les difficultés de la compagnie aérienne au début des années 2000, Swissôtel est racheté en 2001 par Raffles Holdings Limited, basée à Singapour, pour 520 millions de CHF, tandis que Mövenpick s'était profilé pour ce rachat²⁷⁹. Swissôtel contrôle alors 23 hôtels dans le monde (CHF 34 millions de bénéfice et CHF 202 millions de chiffre d'affaires annuels), Raffles 16 hôtels et 13 complexes hôteliers. Raffles est ensuite elle-même rachetée en 2005 par Colony Capital LLC, groupe d'investisseurs privés basé à Los Angeles, spécialisé selon les sources dans la gestion d'actifs et de sociétés immobilières ou dans l'immobilier de loisirs²⁸⁰. Cette société, ainsi que Kingdom Hotels International, acquièrent Fairmont Hotels & Resorts, le groupe devenant FRHI Holdings Limited, réunissant les trois marques : Fairmont, Raffles et Swissôtel Hôtels & Resorts. Cette dernière est aujourd'hui propriétaire de 40 établissements dans 17 pays. Avec la chute de Swissair, une échelle territoriale est donc encore franchie puisque l'exploitation du Palace perd de sa dimension helvétique, du point de vue de la propriété de son capital. A l'époque de la vente de Swissotel, cet événement est d'ailleurs perçu comme un drame national par les responsables de la SSH. Nous retenons ici le fait que la dimension locale et les conséquences sur la mise en scène ne sont pas présentées comme des enjeux ; la logique de rendement du capital domine, tandis que les transactions qui restent à la base de la création de valeur économique reposent sur des propriétés symboliques locales.

²⁷⁶ Hans Wiedemann restera à la tête de l'établissement jusqu'en 2004, avant de reprendre la direction du Badrutt's Palace de St-Moritz. Pour l'anecdote, il hérite de la propriété du Badrutt's en 2006, plus précisément des deux-tiers du capital-actions des derniers représentants de la lignée Badrutt, Hansjürg et Aniko Badrutt. Ces derniers choisissent cette option (un cadeau estimé à plusieurs dizaines, voire CHF 100 millions) « pour conserver au cinq-étoiles son caractère unique », c'est-à-dire éviter son rachat par un groupe étranger. (Péclet, J.-C., « Le Badrutt's Palace de St-Moritz offert en cadeau à son directeur », in *Le Temps*, 27 décembre 2006)

²⁷⁷ Péclet, J.-C., « Le Badrutt's Palace de St-Moritz offert en cadeau à son directeur », in *Le Temps*, 27 décembre 2006

²⁷⁸ « Le Montreux Palace renoue avec la croissance des beaux jours », in *Le Temps*, 7 décembre 1998

²⁷⁹ Kaczor, P., « SAirGroup cède Swissôtel pour 520 millions de francs », in *Le Temps*, 24 avril 2001

²⁸⁰ Richard, J.-L., « Les autres ex-filiales de Swissair s'en sortent », in *Le Temps*, 23 août 2005

12. L'Office du Tourisme (OT)

L'organe principal du tourisme montreusien jusqu'à la Seconde Guerre mondiale était la Société de Développement, qui s'est trouvée à quelques reprises durant l'entre-deux-guerres en désaccord avec la SHM. Dès l'après-guerre, et malgré l'importance des hôteliers au niveau local, une coordination d'ensemble apparaît nécessaire pour contrer la concurrence : pour maintenir la fréquentation des hôtels, il faut commercialiser la station en tant que scène territoriale, en tant que territoire touristique cohérent. Ce sont vraisemblablement les apprentissages des années difficiles de l'entre-deux-guerres qui mènent à la création de l'OT en 1946. Cette année-là, tous les hôtels sont désormais inscrits sous le nom de *Montreux* (et non plus Caux, Territet, etc.). A partir du moment où les finances communales reprennent quelque vigueur, l'OT bénéficie du soutien des communes : les subventions au tourisme passent de CHF 9'000.- de 1945 à 1947 à CHF 27'000.- en 1950 pour le Châtelard²⁸¹. Si on ignore le détail de la répartition des subventions au Châtelard, les comptes de la commune des Planches présentent ce détail (Figure 34). On constate qu'alors la quasi-totalité des subventions est allouée à l'OT.

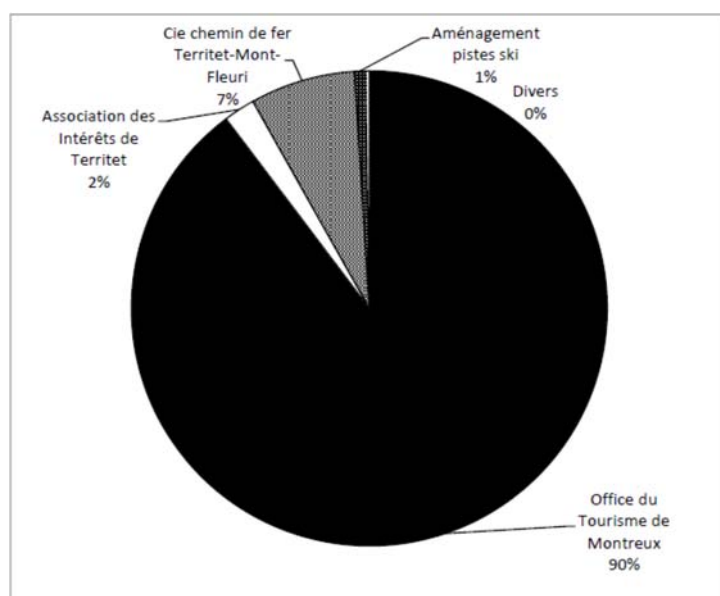


Figure 34. Dépenses de la commune des Planches pour le tourisme en 1951. Source : Rapport de gestion de la commune des Planches pour l'année 1951, AA 18 1951, Archives de Montreux.

La génération de transactions via des organisateurs de voyages collectifs devient rapidement indispensable pour atteindre des taux de fréquentation permettant la rentabilité des hôtels. D'autres destinations en Suisse trouvent des partenaires pour des voyages collectifs d'agrément – par exemple l'augmentation rapide des voyages de groupe japonais dans l'Oberland Bernois. L'OT développe diverses stratégies : le maintien des infrastructures pour le tourisme d'agrément (et dans la mesure du possible la vente du produit à des organisateurs de voyages collectifs ; caristes et *incentives*), et le développement du tourisme de congrès. Cette double stratégie se révèle rapidement payante, et en premier lieu pour les hôteliers qui voient leurs taux de fréquentation grimper. A l'époque, les hôtels ne sont pas actifs dans la recherche de clients, les départements de vente n'existent pas encore. C'est donc à travers l'OT qu'une partie des hôteliers, et surtout les grands établissements, trouvent leur salut, en particulier grâce aux événements qui ont lieu

²⁸¹ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1950, AA 33/4 1950, Archives de Montreux

durant la basse saison. Concrètement, la SHM et l'OT ne font plus qu'un durant ces années, puisque le secrétaire de la première est le directeur du second : Raymond Aussi.

Avant de prendre la tête de l'OT en 1953²⁸², Raymond Jaussi connaît une carrière dans l'hôtellerie, ainsi qu'une carrière militaire. Né en 1914 à Wattenwil près du lac de Thoune²⁸³, il est la 5^{ème} génération d'hôteliers chez les Jaussi. Ses parents ont tenu le Grand-Hôtel de Territet à la Belle-Epoque déjà, puis durant l'entre-deux-guerres (sans en être propriétaires), et ont connu les heures les plus sombres de l'hôtellerie montreuusienne. Avant la mobilisation en 1939 qui le fait rentrer en Suisse, Raymond Jaussi travaille au Dorchester à Londres, puis à l'hôtel Meurice à Paris. Bilingue, il devient instructeur puis officier de carrière, à St-Gall, où naissent ses enfants. En 1948, il rentre à Montreux, où ses parents sont entre-temps décédés. Il est engagé à l'OT, probablement en tant que responsable de la promotion. A l'époque, le directeur de la Société de Développement est M. Alblas, qui prendra la direction du tourisme vaudois.

La présence de Raymond Jaussi à Montreux permet à la scène territoriale d'innover. Il mobilise ses diverses expériences professionnelles. Elles concernent les langues, la gestion, l'hôtellerie, mais aussi des connaissances moins formelles, des idées et technologies nouvelles (notamment la télévision), dont il a pu apprécier le potentiel dans les grandes villes comme Londres et Paris. En outre, ses activités professionnelles – et notamment l'armée – lui ont permis de développer un réseau important de contacts au niveau suisse et international, qu'il ne va cesser d'alimenter. Enfin, il dégage un certain charisme, une autorité qui font de lui un homme particulièrement respecté dans la région²⁸⁴.

Personnage central, Raymond Jaussi parvient durant les années 1950 à coordonner les acteurs locaux afin de proposer une destination cohérente, dénicher de nouveaux marchés, et proposer une offre de divertissement adaptée à une clientèle nouvelle. Pour ce dernier point, s'il perçoit cet élément comme fondamental dans la reprise via toutes formes de présence, il réalise néanmoins qu'il n'est pas pourvu de la culture nécessaire à la mise en place concrète de tous ces aspects. En conséquence, il délègue ces responsabilités à des personnes de confiance, de son entourage qu'ils sait pourvues des connaissances adéquates pour développer chaque type de présence. C'est ainsi qu'il engage à l'OT Claude Nobs, fils du boulanger de Territet et contemporain de ses fils, en 1958²⁸⁵. Correspondant également à ce profil, Claude Nobs au travers des concerts qu'il organise dans le cadre de la Rose d'Or, puis avec le festival de jazz, permet de « remettre Montreux sur la carte du monde »²⁸⁶, grâce à ses connaissances, acquises informellement, voire de manière transgressive, au long de sa propre socialisation.

Deux ans avant la création du festival de jazz, en 1965, l'OT prend une nouvelle dimension puisque les structures montreuusiennes et veveysanes se réunissent²⁸⁷ : l'Office du Tourisme de Montreux, Vevey et environ (OTMVE). Il s'agit là d'un pas supplémentaire dans un mouvement de coordination d'ensemble des acteurs locaux qui prend une dimension régionale, tandis que

²⁸² Il cèdera sa place entre 1974 et 1976 à W.-E. Boehm (Sauthier, 2013), puis est à nouveau appelé à la direction après le départ de ce dernier (Source entretien). Ce retour montre l'influence très importante de M. Jaussi dans la scène territoriale, et la difficulté de le remplacer.

²⁸³ Source entretien

²⁸⁴ Source entretiens

²⁸⁵ Roulet, C., « Sans Claude Nobs: impossible! », in *Gazette de Lausanne*, 14 juillet 1994, p. 33

²⁸⁶ Source entretien

²⁸⁷ Monnet, L., « Montreux et Vevey vont unir leurs destinées touristiques », in *Gazette de Lausanne*, 2 juillet 1965, p. 3

Montreux en reste le centre de gravité. Cette fusion achève un processus entamé dans la douleur au milieu des années 1930, qui consiste à se positionner de manière collective et régionale sur les marchés du tourisme d'agrément et du tourisme de congrès. Il s'agit aussi monétairement parlant de concentrer les sommes récoltées par les entités communales et la taxe de séjour pour parvenir à une force de frappe suffisante en termes de marketing et de construction de nouvelles infrastructures. Dans la foulée de cette fusion, en juillet 1966 l'OTMVE s'installe dans ses nouveaux locaux à Montreux : le service administratif au deuxième étage d'un immeuble neuf en amont de la Grand-rue et les services de renseignements dans un pavillon vitré construit dans le jardin de la Rouvenaz. Il s'agit de deux endroits : le service administratif au deuxième étage d'un immeuble neuf en amont de la Grand-Rue, et dans un pavillon vitré construit dans le jardin de la Rouvenaz, pour les services de renseignements : « Les automobilistes, sans descendre de leur voiture, peuvent obtenir à un guichet spécialement aménagé à cet effet tous renseignements d'ordre routier ou touristique, réserver des chambres d'hôtel et retirer des billets pour les spectacles organisés à Montreux par l'OTM. » Ce qui n'empêche pas les piétons d'être renseignés dans un « beau salon [...] aux sièges très confortables, ce qui donne un caractère de conversation privée à tous les entretiens. »²⁸⁸. D'autre part, les autocaristes sont également une clientèle importante durant les Trente glorieuses et au-delà. Cette nouvelle installation semble confirmer le rôle prédominant de Montreux face à sa voisine dans la nouvelle entité.

A la modernité des mœurs et des références culturelles qui se donnent à voir à l'occasion des concerts et des festivals est également associé la modernité architecturale et technologique. Le nouveau bureau bénéficie en effet d'un dispositif téléphonique automatique unique en Suisse, qui permet d'être relié à tout hôtel ou service communal de la région. A l'occasion de cette construction, l'ancien pavillon des eaux est également démoli, et remplacé par une construction en marbre débitant l'eau alcaline. CHF 200'000.- sont investis dans cette nouvelle infrastructure²⁸⁹.

La scène territoriale connaît alors d'excellentes années, avec des fréquentations record et une conjoncture exceptionnelle. En 1978 s'opère un passage de témoin à la tête de l'OT, avec l'arrivée de Michel Ferla. Raymond Jaussi l'avait engagé quelques années auparavant, alors qu'il était jeune employé de la succursale de la BCV à Vevey, responsable notamment d'une discothèque à Corseaux dont l'établissement était propriétaire²⁹⁰. L'OTVM connaît encore là des années de réussite, notamment grâce au développement du festival de jazz, mais aussi grâce à une intense activité dans l'organisation de congrès. En revanche, une crise sérieuse se déclenche durant les années 1990 : des problèmes de coordination avec la commune se doublent de problèmes financiers.

Fin 1995, l'OT est en effet au bord de la faillite en raison d'une mauvaise gestion durant les années précédentes. En 1994, un déficit de CHF 7 millions est affiché à 4.5 : un plan d'assainissement de CHF 14.6 millions est prévu, qui consiste en la vente du golf, évalué à CHF 7.5 millions. Est envisagée également la vente du Symposium de Télévision, qui sera effective quelques années

²⁸⁸ L.M., « L'Office du tourisme de Montreux a inauguré de nouveaux locaux », in *Gazette de Lausanne*, 11 juillet 1966, p. 3

²⁸⁹ Idem.

²⁹⁰ Source entretien

plus tard²⁹¹. Outre les problèmes de gestion, le problème principal de l'OT est alors de se positionner encore comme la pierre angulaire du système présentiel. Les investissements colossaux auxquels consent la commune de Montreux dans l'agrandissement du centre de congrès et la création de l'Auditorium Stravinsky mènent à une revendication publique de l'utilisation de ces infrastructures, et non plus uniquement à destination du tourisme. Pour accompagner cette nouvelle infrastructure, la commune crée un service des affaires culturelles en 1993²⁹². Dans un premier temps, il était prévu que l'OT prenne en charge la gestion de l'infrastructure qui était d'ailleurs devenue en 1992 l'Office des congrès et du tourisme de Montreux (OCTM). Mais la commune revient sur ses engagements et c'est finalement elle qui pilote directement le nouveau centre. A travers l'OTCVM, c'est le système présentiel générant des revenus basiques qui est concurrencé par l'organisation publique locale. On perçoit bien ici le contraste avec la période allant de l'après-guerre jusqu'à la fin des années 1980 : la génération de flux basiques présentiels ne tient plus de place centrale dans les prises de décision politiques. La solution pour l'OT vient avec la création d'une organisation spécifique dédiée à la gestion du centre de congrès. En 2005, l'OTCVM fusionne enfin avec les organisations de Villeneuve et Lavaux. Cette nouvelle entité agrandit encore l'espace de la destination : Montreux-Vevey Tourisme (« Montreux Riviera ») réunit 22 communes. L'OT tient toujours un rôle dans l'organisation de congrès et d'événements, mais c'est désormais une structure vaste, insérant Montreux dans une région toute entière.

13. La Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique

La « Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique » (ci-dessous la Fondation) est créée par les trois communes pour assurer « par tous les moyens » (acquérir, souscrire des actions, parts sociales etc.) le développement et le perfectionnement de la Ville de Montreux, créer ou reprendre des établissements ou installations à caractère touristique, assurer la conservation et l'exploitation du kursaal en partenariat avec la SHM. La commune de Montreux-Planches affecte ses 1'300 actions de la société immobilière du Casino-kursaal (voir Point 8. ci-dessus) à la Fondation. La Fondation devient ainsi le partenaire de la SHM dans la gestion du Casino-kursaal. Les débats concernant la répartition des sièges au CA du kursaal durent alors plus de deux ans, pour aboutir à de nouveaux statuts de la fondation en 1951²⁹³. Les 10 sièges sont répartis entre la municipalité des Planches (dont l'achat des actions par la Fondation n'est alors pas encore terminé) (1 siège), la Fondation (3 sièges tenus par un municipal, un notaire et un hôtelier), les hôteliers (2 sièges), l'OT (1 siège), les commerçants (1 siège) et les « représentant[s] [de la] minorité » (2 sièges, occupés par un notaire et un agent immobilier). Jusqu'en 1952, les activités de la Fondation concernent essentiellement le kursaal ; on parle même de « l'affaire des statuts du

²⁹¹ Debraine, L., « L'Office du tourisme de Montreux réduit ses ambitions », in *Le Nouveau Quotidien*, 9 novembre 1995, p. 15

²⁹² Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1993, AA Mtx 1993, Archives de Montreux

²⁹³ Présentation des nouveaux statuts de la Société immobilière du kursaal et Casino de Montreux au conseil de Fondation, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

kursaal »²⁹⁴. Ces négociations reflètent les enjeux financiers²⁹⁵ et institutionnels des reconfigurations qui s'imposent à l'époque. Malgré les nouveaux statuts, la SHM va jusqu'à menacer de vendre ses propres actions en 1954²⁹⁶ car elle considère ne pas être suffisamment représentée au CA de la Fondation, qui finance le rachat des actions du kursaal à la commune des Planches par la taxe de séjour, et qui selon les hôteliers leur seraient directement dus. Cette attitude reflète celle de la dynamique connue avant 1914, au cours de laquelle les hôteliers ont tenu les premiers rôles dans la dynamique de mise en scène. Malgré les coordinations déjà mises en place durant l'entre-deux-guerres, on constate par cet exemple qu'une attitude collégiale est mise en place au début des années 1950, encore avec force difficultés. Cependant, les hôteliers constatent que le kursaal n'est pas le garant du renouveau de la fréquentation de leurs hôtels, et qu'une collaboration financière avec l'OT au travers de la taxe de séjour est indispensable. Bien que la taxe de séjour soit financée par les hôtes des hôteliers, l'attractivité des hôtels passe en effet par les infrastructures communes. Comme on l'a vu au point précédent, en 1953 Raymond Jaussi (voir Point 12. Ci-dessus) est alors secrétaire de la SHM ; cette représentation au sein de l'association des hôteliers contribue sans doute au ralliement de ces derniers au projet collectif montreusien.

En 1953²⁹⁷, la commission plénière de la Fondation charge une commission restreinte d'étudier la possibilité de réaliser les projets suivants : une salle, une piscine et un aérodrome. Le rapport de la commission d'étude (présidée par le syndic Alfred Vogelsang) est rendu le 27 avril 1954²⁹⁸. On y parle de « code d'urgence », et on prône les investissements suivants :

1. « Grande salle pour congrès, concerts et manifestations sportives, pour le cas où ces trois destinations seraient conciliables
2. Aménagement d'une piscine dans les jardins du Casino
3. Amélioration du Casino et notamment la salle de spectacles
4. Création d'un aérodrome de tourisme dans la Plaine du Rhône. »²⁹⁹

Ce rapport marque le début des réflexions concernant les infrastructures, pour trouver des solutions aux faibles taux de fréquentation. Comme le montrent les conclusions de ce « code d'urgence », les solutions prônées concernent d'une part les infrastructures soutenant le tourisme d'agrément, ainsi que celles soutenant le tourisme de congrès. On relève ici avec le travail de la Fondation l'engagement commun, la coordination des acteurs, tant au niveau de la réflexion sur les besoins que sur la mobilisation de moyens financiers.

En parallèle à la Fondation et à l'OT siège encore une autre entité pour la modernisation de l'équipement touristique : la commission de la taxe de séjour. Le produit de la taxe est systématiquement mobilisé pour la réalisation de nouvelles infrastructures. Ces dernières permettent alors d'accroître la fréquentation, et d'augmenter en retour les montants à disposition

²⁹⁴ Correspondance de la Fondation, mars 1951, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

²⁹⁵ Les nouveaux statuts ont pour conséquence de transformer des actions de priorité en actions privilégiées.

²⁹⁶ Correspondance SHM-Fondation, 25 février 1954, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

²⁹⁷ PV de séance de la commission plénière de la Fondation du 2 juin 1953, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

²⁹⁸ Rapport de la commission d'étude pour la modernisation de l'équipement touristique de Montreux du 27 avril 1954, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

²⁹⁹ Idem.

de la « modernisation de l'équipement touristique ». Monétairement parlant donc, le système local alloue une partie du produit de ces recettes à la mise en scène territoriale, autrement dit pour la génération de transactions présentiels dont sont bénéficiaires les hôteliers en premier lieu, et *in fine* l'ensemble de la collectivité.

Les produits de la taxe de séjour tiennent également un rôle fondamental dans la modernisation de la mise en scène concrète dans la mesure où les communes ne sont pas en situation de pouvoir allouer des fonds aux divers projets. C'est ce que relève en premier lieu le rapport précité, et en particulier la situation extrêmement difficile de la commune du Châtelard. L'idée d'un apport des particuliers est d'autre part rapidement écartée. La constitution de capital-actions, comme c'était encore le cas en 1927 avec le projet de la plage, est désormais impossible, car les infrastructures ne sont pas rémunératrices de manière indépendante. La Fondation compte donc principalement sur les recettes de la taxe de séjour pour le financement de ces nouvelles installations (taxe de séjour montreusienne et taxe de séjour cantonale, mise en place la même année). D'après les premières estimations, le capital à investir par la Fondation pour les quatre projets du « code d'urgence » serait de CHF 800'000.-. Mais à cette époque les possibilités d'investissement des communes sont encore largement surestimées. Par exemple, sur un coût total de l'aérodrome estimé à CHF 400'000.-, on envisage une participation pour moitié de la collectivité montreusienne. Rapidement, ce sont les deux projets dont la faisabilité est la plus aisée et l'impact



Figure 35. Le plongeur de Montreux-Plage, à Villeneuve. Source : collection Daniel Masson via Roger Bornand

espéré sur la fréquentation de la station le plus important qui sont retenus : la grande salle et la piscine, un projet qui concerne le tourisme d'agrément et l'autre les congrès. Les taux préférentiels accordés par les banques locales pour la réalisation de ces deux projets (la Fondation étant une « émanation des communes montreusiennes » illustrent bien le couplage entre une entité juridique territoriale dont les actions sont destinées aux habitants, et une entité semi-privée dont l'objectif est de générer de la présence autre sur ce même territoire. Cette configuration constitue un avantage que du point de vue de l'ensemble de la scène territoriale.

Les frais se montent à CHF 700'000.- pour la modernisation de la grande salle du Pavillon des Sports et à CHF 300'000.- pour la création de la piscine. Outre les avantages des partenariats publics-privés, il est en outre prévu³⁰⁰ que les contributions communales soient payables en vingt ans, ce qui rend possible la participation de la commune du Châtelard au projet, sachant que les contributions de chaque commune sont calculées selon le barème dit « touristique » (en fonction de la population (50%) et du volume des nuitées de chaque commune (50%)). En l'occurrence en se basant sur les chiffres de 1954, le barème donne la répartition suivante : 53% soit CHF 159'000.- à la charge du Châtelard, 43% soit CHF 129'000.- à la charge des Planches et 4%, soit

³⁰⁰ Rapport aux Conseils Communaux du Châtelard, des Planches et de Veytaux, présenté par les commissions nommées pour étudier le préavis des municipalités concernant les contributions communales à la modernisation de l'équipement touristique du 4 mars 1955, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

CHF 12'000.- à la charge de Veytaux. Vue sous cet angle, la participation de la commune du Châtelard apparaît presque anecdotique (CHF 8'000.- par an) « [...] si on pense que la commune du Châtelard consacre environ CHF 680'000.- par an à l'assainissement de ses finances [...] ». En outre, grâce à son statut de salle « polyvalente », le financement pour une part de la grande salle par la collectivité publique est légitimé³⁰¹.

14. L'hôtellerie après la Seconde Guerre mondiale

Dans l'après-guerre, l'hôtellerie montreusienne est confrontée à un problème majeur : les présences sont trop peu nombreuses, et trop peu de valeur est créée au travers des transactions présentes : la valeur territoriale stagne. Le style architectural est dépassé, les infrastructures doivent être modernisées, notamment les sanitaires, les espaces dédiés à la restauration, et les espaces de détente. Comme on l'a vu avec le Montreux-Palace, ces modifications ne peuvent être effectuées rapidement, dans la mesure où elles nécessitent des moyens importants. La station subit une forte concurrence des séjours d'agrément et doit trouver les moyens d'augmenter le taux de fréquentation. Les entreprises familiales comme les sociétés hôtelières n'étant pas en mesure de procéder à des rénovations générales, les établissements hôteliers connaissent divers destins, allant de la destruction à la reconversion.

Après la guerre, plusieurs établissements ferment leurs portes, et notamment des hôtels situés en altitude³⁰². C'est le cas aux Avants avec la destruction de l'Hôtel de Jaman, la fermeture de l'Hôtel des Sports, et la transformation du Grand-Hôtel en école internationale (Lüthi, 2004). Etablissement emblématique de la période florissante du tourisme montreusien de la Belle-Epoque, le Caux-Palace est vendu au Réarmement moral en 1946, pour CHF 1'050'000.-³⁰³.

14.1. La SET

Les acteurs locaux qui se positionnent sur ce créneau-là sont des acteurs nouvellement impliqués dans le marché local, c'est-à-dire qui n'étaient pas concernés par la crise de l'entre-deux-guerres, et encore moins par les temps glorieux de la Belle-Epoque. Trois personnes jouent alors un rôle central dans le développement de ce nouveau type de tourisme : le professeur Walter

³⁰¹ La salle du Pavillon des Sports, « si elle a une grande valeur au point de vue touristique, constitue aussi un apport direct pour la population montreusienne » (Idem.).

³⁰² Monnet, L., « Nouvelle forme de tourisme: les instituts et les pensionnats », in *Gazette de Lausanne*, 19 avril 1960, p. 6

³⁰³ Mottu, D., « Vous avez dit "Réarmement moral"? », in *Journal de Genève*, 12 juillet 1996, p. 2

Hunzinker³⁰⁴, Frédéric Tissot³⁰⁵, et Gérard Blitz³⁰⁶. Ils³⁰⁷ créent en 1959 la SET (Société d'expansion touristique SA), une société anonyme, qui ne ressemble plus à une structure hôtelière familiale³⁰⁸. Au travers de cette société dont le siège est à Berne³⁰⁹, ils souhaitent ouvrir la pratique du tourisme aux classes populaires ; c'est ainsi que doit être comprise l'expression « expansion touristique ». L'objectif des instigateurs de la SET consiste à développer de manière globale le tourisme populaire qui, sans perdre en qualité et en hospitalité, proposerait un « service simplifié », c'est-à-dire fonctionnel: « faire du nouveau pour attirer une clientèle nouvelle », en termes de service offert à la clientèle et donc en amont de compétences professionnelles spécifiques³¹⁰. Pour ce faire, la SET met en place une stratégie globale et multi-locale qui représente concrètement l'autre facette de l'expansion : la formation et la production, dans différents lieux en Suisse et dans le monde, y compris à Montreux.

Le rôle de Montreux dans cette expansion touristique est intéressant puisque rétrospectivement on constate que l'œuvre principale de la SET à Montreux est le Centre International de Glion. Juridiquement, d'après nos informations, la SET en effet ne s'engage pas directement dans l'hôtellerie à Montreux. En revanche, dans la mesure où Frédéric Tissot devient propriétaire de l'hôtel Eden en 1956³¹¹ (soit trois ans avant la création de la SET), on peut penser que la démarche d'ensemble vise dans un premier temps à redimensionner dans la mesure du possible l'hôtellerie montreuusienne à un tourisme à bas prix. Malgré des rénovations successives, l'Eden ne retrouvera pas la fréquentation qui sera celle des hôtels nouvellement créés ailleurs, dont les installations et l'implication les scènes territoriale dédiées à l'agrément des classes populaires permettent de meilleurs taux de fréquentation. L'évolution de la SET durant les années 1960 et 1970 montre ainsi la limite du développement du tourisme « social » à Montreux : d'une part l'activité de la SET à Montreux se concentre progressivement sur la formation, et d'autre part la production de tourisme « social » connaît, elle, un franc succès dans les autres territoires investis par la SET. A l'étranger, la SET se développe par exemple en Turquie (TURKSET – bureau à Ankara), au Nigeria

³⁰⁴ Vice-président de la SET, il est également à l'origine de l'Institut de recherche en Tourisme de l'Université de St-Gall et co-fondateur de l'Association Internationale d'Experts Scientifiques du Tourisme. En 1963, il est vice-président de la Fédération suisse du tourisme, et président de la Caisse de voyage à Berne (« Montreux: hôtellerie et tourisme », in *Journal de Genève*, 15 novembre 1963)

³⁰⁵ Il fait partie de ceux qui, dans les années 1950, sont d'avis que l'avenir du tourisme à Leysin concerne le tourisme d'agrément, et non le tourisme climatique. Grâce à son engagement, Leysin trouve un renouveau important de sa fréquentation après-guerre. Il est également actif auprès de la Fédération suisse de tourisme, dont il est vice-président en 1966 au moins (« Composition de la commission », in *Gazette de Lausanne*, 21 avril 1966), et vice-président de la Société suisse des hôteliers (« Montreux: hôtellerie et tourisme », in *Journal de Genève*, 15 novembre 1963).

³⁰⁶ Fondateur du Club Méditerranée, c'est à titre personnel qu'il est impliqué dans la SA à ses débuts. Le Club Méditerranée interviendra plus tard en tant que partie prenante aux projets de la SET Blitz, G. (« Yoga à Zinal », in *Gazette de Lausanne*, 3 octobre 1973, p. 3)

³⁰⁷ Messieurs Alblas (ancien directeur de l'OTM et directeur de l'Office vaudois du tourisme) et Jaussi sont également concernés par le projet, le premier participant à la conférence de presse présentant la SET qui a eu lieu à Berne (où se situe le siège de la société), et le second en tant que président de la commission scolaire du Centre.

³⁰⁸ Chenaux, J.-P., « Centre international de Glion: dix millions de francs par ans pour la région de Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 1er novembre 1979, p. 3

³⁰⁹ G.P., « L'activité et les projets de la Société d'expansion touristique », in *Journal de Genève*, 28 mars 1962, p. 2

³¹⁰ « La Société d'expansion touristique veut développer le tourisme populaire en Suisse », in *Gazette de Lausanne*, 27 mars 1967, p. 3

³¹¹ Hôtel construit durant la Belle-Epoque (voir *point eden*). www.edenpalace.ch

(SET-Afrique), ainsi qu'au Portugal (Algarve), au Maroc et en Grèce³¹². En Suisse, la SET³¹³ a des participations auprès de la société Holiday Hôtels S.A. à St-Moritz³¹⁴ (hôtel Stahlbad) et auprès de la Société des Hôtels de Vacances Maloja S.A. (Grand Hôtel Maloja)³¹⁵. Elle s'engage en outre dans un projet nouveau sur le modèle des stations créées *ex-nihilo* à la française : Zinal. Au début des années 1960, la station valaisanne est encore un hameau de la commune d'Ayer, dans le Val d'Anniviers, où quelques chalets et hôtels ont déjà pris place. En 1964, parallèlement à la SET-Glion est créée la SET-Zinal. Cette dernière « a pris en main le développement du hameau. Elle achète l'ensemble hôtelier à la Société des Hôtels de Zinal³¹⁶, avec l'approbation de la population d'Ayer, cette dernière « n'ayant pas craint un endettement important pour s'occuper de l'infrastructure »³¹⁷. Sans entrer dans le détail du développement de la station de Zinal³¹⁸, nous retenons ici le fait que la SET trouve là un terrain pratiquement vierge où développer un tourisme « social ».

Contrairement à la SET pour qui le tourisme populaire est un objectif en soi, le tourisme à bas prix à Montreux à partir des années 1950 est un choix fait par défaut par plusieurs hôteliers. En effet, en raison d'une infrastructure ne répondant pas aux standards de confort moderne, et dans la mesure où ces infrastructures ne bénéficient pas des infrastructures telles qu'elles existent dans certaines nouvelles stations balnéaires et de montagne, certains hôteliers se résignent à pratiquer un tourisme à bas prix, pour couvrir leurs frais d'exploitation. Grâce notamment au concours de l'OT, ces établissements bénéficient alors notamment de l'arrêt des cars en provenance du Nord (Allemagne, Hollande, etc.) qui roulent vers l'Italie (des parkings sont d'ailleurs installés sur la place de la Rouvenaz). La clientèle voyageant en autocar devient importante pour des établissements autrefois prestigieux, comme par exemple le Grand-Hôtel de Territet³¹⁹, ou l'hôtel Bristol. La dynamique de mise en scène dépend de ces présences, malgré leur faible valeur ajoutée. En effet, les volumes générés par cette fréquentation ne permettent pas les amortissements nécessaires par rapport aux besoins en termes de rénovation ; la marge de manœuvre au bilan s'amointrit au fur et à mesure que l'infrastructure vieillit. Ce type d'offre sera une des raisons expliquant la dynamique locale de disparition d'un nombre important d'établissements et de lits hôteliers à partir des années 1970, le resserrement sur l'hôtellerie de standing et l'importance croissante d'un type de génération de revenus basiques présentiels alternatif mais à court terme.

³¹² « Société d'expansion touristique », in *Journal de Genève*, 14 novembre 1964, p. 2

³¹³ Le Centre International de Glion réunit juridiquement deux sociétés : la SET SA, qui va se spécialiser dans les activités de conseil, et à laquelle la SET-Zinal est affiliée, et le CIFHT (Centre international de formation hôtelière et touristique) (« Un centre international pour former les professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la gestion hospitalière », in *Journal de Genève*, 19 mai 1980, p. 17)

³¹⁴ A noter que l'initiative du « tourisme social » à St-Moritz rencontre de nombreuses critiques, où « les « grands » de l'endroit se ligüèrent pour faire échec au projet de remettre en exploitation deux hôtels » (G.P., « L'activité et les projets de la Société d'expansion touristique », in *Journal de Genève*, 28 mars 1962, p. 2)

³¹⁵ « Société d'Expansion Touristique S.A. », in *Gazette de Lausanne*, 13 février 1970, p. 7

³¹⁶ Idem.

³¹⁷ « Société d'expansion touristique », in *Journal de Genève*, 14 novembre 1964, p. 2

³¹⁸ La SET-Zinal vend en 1970 l'ensemble hôtelier au Club Méditerranée (« Société d'Expansion Touristique S.A. », in *Gazette de Lausanne*, 13 février 1970, p. 7)

³¹⁹ Source entretien

14.2. L'Eden et le groupe MSH

Après la Seconde Guerre mondiale, l'hôtel Eden est à l'image de nombreux autres un établissement de grande capacité datant de la fin du 19^{ème} siècle (hôtel International, ouverture officielle en 1896), qui a été propriété d'un « consortium formé de personnalités du monde des affaires tant de la localité que de Lausanne »³²⁰. L'hôtel, devenu Eden en 1904, est repris par M. Emile Eberhard-Fallegeier en 1920, qui reste à sa tête jusqu'à son rachat en 1956 par Frédéric Tissot (voir Point 14.1. ci-dessus). L'établissement connaît alors quelques rénovations mais subit de graves difficultés avec la crise des années 1970.

Diverses solutions sont envisagées alors pour l'Eden, y compris celle de la démolition. Mais l'hôtel y échappe, ouvre à nouveau en 1975, après une fermeture de deux ans³²¹. L'hôtel passe de 150 chambres sans baignoire à 105 chambres avec baignoire, dans la tendance des appart-hôtels avec cuisinette. On avait l'idée de louer les chambres côté ville pour des étudiants des écoles hôtelières ou aux collaborateurs de cliniques pendant l'hiver, ce qui ne fonctionna pas. La clientèle est alors principalement estivale et individuelle. L'hôtel bénéficie en outre des *incentives*, ainsi que des groupes participants à des congrès³²². Après l'avoir seulement exploité depuis sa réouverture, Carlo de Mercurio (Lausannois actif dans plusieurs sociétés hôtelières et restaurants) via son groupe CDM devient propriétaire de l'hôtel, renommé Hôtel Eden au Lac, et dirigé jusqu'en 2005 par Bernard Tschopp. L'hôtel est racheté en 2003 par Jean-Jacques Murray, un industriel anglais actif également dans l'hôtellerie aux USA (Miami). En 2008, l'hôtel fait ainsi partie du groupe MSH (Montreux Suisse Hotels & Resorts) dont il est propriétaire, réunissant le Royal Plaza (voir *infra*), le Grand Hôtel Excelsior, la Villa Toscane et le Centre Bionus Clinique Bon Port³²³. Aujourd'hui, on peut dire que l'hôtel Eden fait partie des quelques rescapés hôteliers montreuviens, et d'un groupe qui domine le marché du haut-de-gamme à Montreux puisqu'il contrôle 60% des chambres des hôtels de quatre et cinq étoiles sur la place³²⁴. Longtemps resté en mains d'acteurs vaudois, l'établissement fait désormais partie d'un groupe certes relativement centré sur Montreux, mais qui n'en demeure pas moins international de par la multi-localité des affaires de son propriétaire.

Le Royal Plaza (anciennement Hyatt) ne devient propriété de MSH que dans les années 2000. Fondé également au tournant du XX^{ème} siècle, le dénommé alors hôtel Continental accueillait la haute société. En difficulté durant l'après-guerre, l'établissement est sauvé de la destruction par la commune qui le rachète en 1965. Après de longues négociations, l'hôtel est vendu en 1978 à l'armateur grec Antoine Pappadakis pour CHF 3.2 millions. L'ancien bâtiment détruit, un nouvel établissement de 165 chambres ouvre en 1982, pour un coût total de CHF 46 millions. Les aménagements visent une clientèle individuelle au fort pouvoir d'achat. La chaîne américaine Hyatt signe alors un contrat de management avec le propriétaire, et installe par ailleurs dans la commune les bureaux de son département européen. L'hôtel se trouvant en difficulté en 1987, le propriétaire injecte CHF 12 millions pour que l'établissement soit pourvu des infrastructures

³²⁰ www.edenpalace.ch

³²¹ Source entretien

³²² Source entretien

³²³ On peut en outre noter ici que certains de ces achats ont été opérés par l'intermédiaire de Georges Ghosn, homme d'affaires français ancien patron de presse actionnaire du groupe GSMN (Genolier Swiss Medical Network) (Pilet, F., « Genolier, c'est Dallas », in *Le Temps*, 20 août 2010)

³²⁴ Danesi, M., « Un homme d'affaires agite les palaces de Montreux », in *Le Temps*, 9 novembre 2009

nécessaires à sa rentabilité (soit salle de congrès, bar et restaurant de taille suffisante). Malgré cela, chaque année l'établissement perd CHF 1.5 million. En 1993, quinze ans après le rachat du Continental, la famille Pappadakis a investi CHF 58 millions dans l'affaire. La succession Pappadakis « transfert » alors l'établissement à George Zecevic, un américain d'origine serbe, installé depuis plusieurs années à Montreux, actif dans l'industrie automobile (Chrysler) et le cinéma. Les CHF 27 millions de la vente (Nicolas Pappadakis détient toujours 10% du capital-actions) proviennent des fonds propres de Zecevic (50%), de sa fille mariée à un aristocrate londonien, et complétés par des emprunts³²⁵. Tandis que l'hôtel est rebaptisé Royal Plaza, le contrat avec la chaîne Hyatt est résilié, cette dernière quittant à l'occasion également Montreux avec son siège européen. Dix-huit mois plus tard, le propriétaire revient sur son choix d'indépendance, licencie son directeur, et conclut un nouveau partenariat avec le groupe Inter-Continental Hotels. Avec cette chaîne de tradition américaine (bien qu'ayant son siège social à Amsterdam, la chaîne a été fondée en 1946 par Pan American), le propriétaire rassure le tourisme montreuusien ; forte de son réseau et de son nouveau système électronique de réservation, la fréquentation ne saurait que progresser³²⁶.

A l'heure de la reprise du Plaza par Zecevic, et malgré la rupture de contrat avec Hyatt, les responsables de l'OT sont soulagés, mais peu rassurés. Ainsi Michel Ferla de commenter l'actualité montreuusienne de 1993 (reprise du Hyatt qui concorde avec l'ouverture du nouveau centre de congrès et Auditorium Stravinsky) : « Si l'on échoue, ce sera tragique ! »³²⁷. Avec les montants désormais en jeu, la commune n'est plus en mesure d'intervenir comme elle l'avait fait par exemple lors du rachat du Continental. De plus, elle n'est plus au bénéfice d'une interaction de proximité avec les propriétaires, qui, s'ils se profilent – du moins Murray – comme « sauveur de l'hôtellerie montreuusienne »³²⁸, n'en demeurent pas moins des sociétés dont les propriétaires investissent là où non seulement le cœur, mais aussi les intérêts financiers, peuvent sortir grandis de ces affaires. Or, tout l'enjeu pour la scène territoriale consiste à savoir quelles sont ces raisons, c'est-à-dire une raison présenteielle en l'occurrence, ou une raison de rendement du capital, qui peut éventuellement se réduire à une exploitation du foncier dont le prix a entre-temps largement augmenté. Si la reprise de ces deux hôtels par MSH – et du Montreux-Palace par différents groupes suisses puis *in fine* par une holding californienne (voir Point 11. Ci-dessus) – permet encore de pratiquer une hôtellerie de luxe (notons qu'en dix ans MSH n'a pas « donné dans la plus-value à court terme »³²⁹ – les modalités de cette exploitation (notamment la courte longévité des postes de direction³³⁰ ne font pas l'unanimité au sein des corporations hôtelières régionales³³¹.

³²⁵ Debraine, L., « Hôtel Royal Plaza de Montreux, chronique d'un tour de passe-passe », in *Le Nouveau Quotidien*, 2 mai 1993

³²⁶ Ayer, C., « Le Royal Plaza de Montreux rejoint la chaîne Inter-Continental Hotels », in *Le Nouveau Quotidien*, 23 décembre 1994, p. 11

³²⁷ Debraine, L., « Hôtel Royal Plaza de Montreux, chronique d'un tour de passe-passe », in *Le Nouveau Quotidien*, 2 mai 1993

³²⁸ Pilet, F., « Un milliardaire de 88 ans se pose en sauveur de l'hôtellerie montreuusienne », in *Le Temps*, 9 juin 2008

³²⁹ Idem.

³³⁰ Campiche, C., « En plein marasme, les palaces lémaniques font valser les directeurs », in *Journal de Genève*, 7 mars 1996

³³¹ Pilet, F., « Un milliardaire de 88 ans se pose en sauveur de l'hôtellerie montreuusienne », in *Le Temps*, 9 juin 2008

14.3. L'Eurotel

A l'époque du rachat du Continental par la commune (voir Point 14.2. ci-dessus), un chantier important est en cours, et laisse présager le meilleur pour l'avenir de la fréquentation de la station. L'Eurotel ne dépend pas d'un seul, mais d'une multitude de propriétaires. Si par sa forme économique l'établissement se trouve dès le départ concerné par des logiques capitalistes, son profil particulier permet paradoxalement une coopération plus étroite avec les responsables touristiques régionaux, et finalement son ancrage dans la scène territoriale.

Premièrement, l'Eurotel tient une place symboliquement importante dans la trajectoire de Montreux, puisque sa construction en 1967 en fait le premier nouvel hôtel construit à Montreux depuis 1917. Son financement consiste dans la vente d'unités à des particuliers, qui confient leur bien à une gérance qui le loue à son tour. La différence avec un hôtel traditionnel est le nombre des propriétaires des murs : pour chaque unité. Les propriétaires d'unités Eurotel placent ainsi leur capital dans l'immobilier (entre CHF 75'000.- et CHF 220'000.- selon la capacité), récupérant les bénéfices et profitant des avantages pour séjourner dans d'autres Eurotels ailleurs dans le monde (en Suisse à Saint-Moritz, Les Diablerets, Interlaken, ailleurs à Merano, Biarritz, Lac de Garde, Majorque, etc.). Le client est ainsi propriétaire d'une unité et copropriétaire des installations annexes, mais ne séjourne pas dans sa propre unité³³². La direction locale gère ensuite les unités, sans que les clients qui y séjournent voient une différence avec un hôtel « normal ». Chaque établissement est indépendant, et le règlement précise que l'exploitant de l'hôtel doit procéder à des rénovations pour que les unités restent rentables. En 1967, on compte 14 Eurotels en Europe³³³.

Grâce à leur mode de financement particulier, les Eurotels parviennent ainsi à regrouper les intérêts de différents acteurs : les particuliers, qui placent leur capital dans l'immobilier³³⁴, les professionnels locaux du tourisme, pour qui un établissement flambant neuf et de grande capacité (320 lits sur 19 étages) est une opportunité, et enfin la direction de la chaîne, qui n'a pas d'amortissements à faire sur le bâtiment. Il faut également compter les revenus qu'apporte la construction de l'hôtel aux propriétaires de la chaîne, un bernois fabricant de meubles (Gschwend³³⁵), qui meuble lui-même les unités vendues. Il s'agit enfin d'un nouveau modèle pour l'hôtellerie, qui dépend alors encore énormément de la restauration³³⁶. En effet, l'hôtel propose des séjours sans obligation de prendre pension³³⁷, et chaque chambre est pourvue d'une kitchenette. Localement, l'Eurotel permet à Montreux de se doter d'un établissement de grande capacité, offrant des installations qui correspondent aux besoins de la scène territoriale en termes d'offre de séjour : 320 chambres on l'a dit, mais également des restaurants (qui seront à terme transformés en salles de conférences), et une piscine. Bien que ses caractéristiques esthétiques et l'ensemble de son architecture subissent quelques critiques, l'ouverture de l'Eurotel est un

³³² A l'époque, selon un pourcentage décidé par les copropriétaires (en l'occurrence entre 5 à 12%), un certain nombre d'unités n'étaient pas mises en exploitation mais occupées à l'année (Source entretien).

³³³ « L'Eurotel de Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 31 octobre 1967, p. 6

³³⁴ A noter le slogan particulièrement explicite de la chaîne en 1975 : « Achetez en Suisse – vivez en Europe » (« Achetez en Suisse - Vivez en Europe » (Publicité), *Journal de Genève*, 29 novembre 1975, p. 14)

³³⁵ Source entretien

³³⁶ En moyenne la restauration représente 33.8% du chiffre d'affaires total des hôtels en Suisse en 1967 (Bridel, 1970). Les hôtels de première et seconde catégorie sont moins dépendants de leur volet restauration (56.8% du chiffre d'affaires pour les hôtels de quatrième catégorie).

³³⁷ « L'Eurotel de Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 31 octobre 1967, p. 6

événement bienvenu à Montreux, qui avec cette établissement affirme son statut de centre de congrès.

Au niveau de l'exploitation en effet, l'Eurotel bénéficie de tous les types de séjour au tournant des années 1970 et suivantes à Montreux, à savoir le tourisme d'agrément individuel, les *incentives* et le tourisme de congrès. L'exploitation suit son cours jusqu'au décès du fondateur de la chaîne. Temporairement reprise par un groupe hollandais, elle est ensuite rachetée par un consortium d'hôteliers et hommes d'affaires suisses (50%), une société allemande (40%) et ladite société hollandaise (10%), qui propose une restructuration et des mesures d'assouplissement de la formule d'association³³⁸. En 1978, le chiffre d'affaires était de CHF 4.8 millions, avec un rendement d'exploitation de 25%, et un bénéfice net de CHF 666'000.-. Suite à ce rachat³³⁹, les copropriétaires décident de rester associés à la chaîne. La société Seghor SA exploite alors l'Eurotel et le restaurant Métropole.

Depuis lors, le principe de propriété n'a pas changé³⁴⁰, tandis que la chaîne exploitante est désormais Best Western. Au niveau des équipements, la piscine a été supprimée, de même que certains espaces anciennement dédiés à la restauration, désormais reconvertis en salles de séminaire. Régulièrement, des rénovations sont effectuées, étage par étage. Les kitchenettes ainsi que les ameublements spécifiques (lits jumeaux escamotables) ont été progressivement remplacés par des meubles, espaces sanitaires et rangement supplémentaires désormais attendus par la clientèle.

14.4. L'hôtel Victoria

Resté indépendant, le Victoria à Glion est l'incarnation du patrimoine qui ne subit pas les effets standardisants d'un management capitaliste. Plus les années passent, plus l'établissement à force des transactions développe sa propre authenticité. Construit en 1869, l'Hôtel du Midi est racheté quelques années plus tard par Madeleine Müller, fille d'un manufacturier de porcelaines de Langenthal. Originaire d'Interlaken, elle rebaptise l'établissement en clin d'œil au Victoria-Jungfrau de l'Oberland pour en faire la promotion en Angleterre. L'hôtel accueille à l'année pendant l'entre-deux-guerres quelques aristocrates russes jamais rentrés au pays et des internés pendant la Seconde Guerre mondiale. Durant l'après-guerre, l'hôtel est prisé par quelques grandes familles françaises, y trouvant leur compte grâce à la discrétion de son emplacement. Si la première partie de l'histoire de l'hôtel Victoria ressemble à de nombreux autres, son itinéraire à partir des années 1960 est révélateur. « Bien inspirés, les propriétaires ont su conserver [au Victoria] l'ambiance intime et accueillante d'un hôtel de famille »³⁴¹. *L'inspiration* ici est la volonté d'entretenir les présences, non pas uniquement de générer du profit à court-terme via les présences ou en spéculant sur la valeur immobilière du bâtiment dans un futur plus ou moins lointain. A partir de cette période (et jusqu'à aujourd'hui³⁴²) l'hôtel est dirigé par le même directeur, Toni Mittermair. Fils d'un restaurateur de la région de Constance, il parvient à acheter

³³⁸ « Eurotel », in *Gazette de Lausanne*, 21 février 1979, p. 11

³³⁹ « L'Eurotel reste dans la chaîne », in *Gazette de Lausanne*, 14 mai 1979, p. 3

³⁴⁰ Source entretien

³⁴¹ www.victoria-glion.ch

³⁴² Idem.

l'établissement grâce à sa proximité avec un antiquaire genevois, vraisemblablement l'ancien propriétaire³⁴³. M. Mittermair dit devoir la longévité de son établissement à la passion des personnes engagées sur les lieux, et d'autre part à l'attention apportée à sa clientèle : « Ne pas avoir la notion du profit à court terme et aimer les clients. Moi j'adore rester avec eux, souvent ils deviennent des amis et c'est important qu'ils retrouvent leurs habitudes. » Depuis 1975, l'hôtel est membre de Relais et Châteaux. Dans les années 1990, certains clients y vivent encore à l'année³⁴⁴. Cet exemple suggère que les formes économiques de propriété et d'exploitation de l'hôtel, parce qu'elles ont gardé une stabilité dans le temps, permettent une création de valeur sur le long terme.

14.5. Cliniques

Dans les années 1990, les cliniques montrent des résultats encourageants en termes de nuitées particulièrement en temps de crise (notamment entre 1991 et 1993), tandis que les nuitées classiques en hôtel baissent³⁴⁵. Le cas de la clinique La Prairie est particulièrement illustratif des effets positifs que peut avoir cette combinaison patrimoniale, y compris en l'occurrence une stabilité du contrôle du capital. Fondée en 1931 par le Dr Paul Niehans (pionnier dans le développement de la thérapie cellulaire), elle prend place en 1991 dans un bâtiment cinq fois plus vaste que le bâtiment d'origine. Elle accueille des personnalités mondialement connues, comme Miles Davis dans les années 1980, ou encore Diego Maradona qui vient y suivre une cure de désintoxication en 1996. En 1990, son chiffre d'affaires est de CHF 9 millions, en 2000 plus de 18. Huit appartements de luxe seront en outre acquis dans l'ancien hôtel Ketterer (devenu entre-temps pensionnat de jeunes filles Surval et centre d'accueil pour les réfugiés). Armin Mattli, zurichois et unique propriétaire, reçoit en 1996 la *Médaille de la ville de Montreux* pour son rôle dans l'économie de la région (Chaney & Gonthier, 2001).

15. Les congrès (et les *incentives*)

Grâce aux congrès, les présences sont organisées en nombre, y compris durant la basse saison, et concernent une clientèle au pouvoir d'achat potentiellement important. Les établissements qui en bénéficient ont avoir les moyens de rénover leur établissement progressivement, et *in fine* la possibilité de rester actif dans la scène territoriale. Se rapprochant de la clientèle de congrès car voyageant en groupe et au pouvoir d'achat équivalent (mais pour des motifs d'agrément, certains touristes séjournent à Montreux en tant que bénéficiaires d'*incentive travels*. On parle d'*incentives* en ce qui concerne les voyages de groupe d'un genre particulier : il s'agit de voyages-récompenses organisés par de grandes sociétés, principalement américaines, pour leurs cadres. Dans les années 1950, l'organisation d'*incentive travels* est une pratique novatrice, tant d'un point de vue du

³⁴³ Cette passation de propriété semble se rapprocher de celle du Badrutt's, voir Point 11. ci-dessus.

³⁴⁴ Badel, F., « "Patience et passion", tel est le credo du seigneur de Glion », in *Journal de Genève*, 24 mars 1997 p. 19

³⁴⁵ Rapport de gestion de la commune de Montreux pour les années 1991 et 1993, Mtx 1991 et 1993, Archives de Montreux

management pour les entreprises que du point de vue des acteurs locaux qui accueillent cette nouvelle clientèle. D'après les informations recueillies³⁴⁶, pour générer ce type de présences de séjour, Raymond Jaussi aurait bénéficié à l'époque d'un contact aux USA, responsable des ventes des produits surgelés *Bird's Eye*, bientôt directeur des ventes de Colgate-Palmolive. Il faut en effet rappeler ici que le pouvoir d'achat des touristes – et *a fortiori* des entreprises – américains grâce à la force du dollar était important³⁴⁷. Au fil des ans la pratique des *incentives* s'intensifie, allant jusqu'à l'organisation de *back-to-back charters*, c'est-à-dire d'arrivées hebdomadaires à Cointrin de ce nouveau type de touristes. Cette clientèle exigeante incite les établissements partenaires (par exemple des restaurants accueillant ces groupes lors d'excursions) à moderniser leurs infrastructures, notamment en ce qui concerne les sanitaires³⁴⁸. Les *incentives* bénéficient cependant principalement aux grands hôtels, qui peuvent offrir dans le même temps plus d'une centaine de chambres, avec prestations (dont la vue) équivalentes.

Ci-dessous, nous présentons un cas particulier de congrès, le binôme Rose d'Or et Symposium de Télévision, ainsi que le destin des supports infrastructurels nécessaires à la tenue de congrès à Montreux. Dans un premier temps, la génération de revenu par ce biais a consisté à se profiler sur un marché relativement exclusif. Avec l'accroissement de la concurrence, conjuguée à la prise de distance des acteurs locaux entre eux via les infrastructures et événements, les congrès et le tourisme d'affaires perdent en intensité, en particulier à partir des années 1990.

15.1. La Salle du Pavillon, la Maison des Congrès, le Centre des Congrès

Si la scène territoriale a déjà eu l'occasion d'organiser d'importantes rencontres internationales avant la Seconde Guerre mondiale (voir Point 11. ci-dessus) et déjà à la Belle-Epoque (notamment des réunions de professionnels de la médecine et du voyage), l'orientation de la scène territoriale dans cette direction en sus du tourisme d'agrément implique une coordination des acteurs plus conséquente. En termes d'infrastructures, cette coordination joue également un rôle important. Comme on a déjà pu le voir au point 2.4.1, la collaboration entre les organes touristiques locaux (OT, Fondation, SHM) et une société privée est alors nécessaire. En effet, l'aménagement d'une salle pouvant accueillir des congrès est affiché comme une priorité à partir de 1954. C'est chose faite l'année suivante, grâce au partenariat avec la SHNC.

Le rendement notable de la première salle des congrès (située dans l'ancien Pavillon des Sports du Palace, dite « Salle du Pavillon », ou « Grande Salle ») est le fruit d'une stratégie de l'OT, qui comme on l'a vu au Point 12 ci-dessus fonctionne comme un département de vente. En ce qui concerne les congrès, Raymond Jaussi³⁴⁹ (voir Point 12. ci-dessus) est à nouveau le pilier de cette activité, notamment en raison de ses multiples engagements, par exemple en l'occurrence comme président de l'association suisse, puis également européenne des villes de congrès. Il s'agit pour lui de scruter le marché pour dénicher les clients potentiels, en fonction du nombre de

³⁴⁶ Source entretien

³⁴⁷ La clientèle américaine est d'autant plus convoitée en raison de la stabilité et de la force du dollar en comparaison des monnaies européennes, qui subissent de fortes dévaluations durant les années d'après-guerre, notamment en 1948 (Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1948, AA 33/4 Chd, Archives de Montreux)

³⁴⁸ Source entretien

³⁴⁹ Source entretiens

participants, des prix, du cadre et des infrastructures souhaités. Les profils identifiés, la stratégie de vente consiste ensuite à rendre incontournable la destination pour les associations et organisations en question : Jaussi démarche les délégués via leurs représentants suisses, les invitants par exemple à découvrir personnellement le paysage et les infrastructures idéales de la station. A ce niveau, l'entregent et l'expérience personnelle tiennent un rôle fondamental dans la conclusion d'un marché. Les hôteliers, profitant de ce démarchage, adaptent leurs prestations en fonction de ce que l'intermédiaire commun parvient à négocier avec la clientèle. Bien que souvent les grands établissements concernés par ces arrangements soient la propriété d'actionnaires et non de leur directeur, ces derniers bénéficient de la confiance des premiers, les politiques menées de part et d'autres s'inscrivant sur le long terme. Au niveau formel également, cette collaboration est effective puisque la SHM consent en 1946 à alimenter un fonds spécial destiné aux congrès de CHF 3.- par chambre, en plus des cotisations (Mettler, 1979). Malgré les réticences du début qui concernent surtout le kursaal (voir Point 8. ci-dessus), les hôteliers adhèrent à cette organisation en trouvant rapidement leur compte dans ce partenariat privilégié. En 1963, 45 congrès et grandes assemblées sont organisées à Montreux (Monnet, 1965), en 1965, 44 congrès, soit 60'000 nuitées (sur 716'394).

Cette même année, alors que les travaux du casino ne sont pas encore terminés, il est déjà question de bâtir une infrastructure moderne dédiée aux congrès et idéalement également aux concerts³⁵⁰. Le projet est alors présenté comme central par M. Vogelsang, président de la Fondation et syndic, et comme réalisable grâce à l'augmentation des nuitées qui s'ensuivrait (environ 100'000 nuitées supplémentaires envisagées) : « cette augmentation du volume des nuitées est indispensable pour l'hôtellerie, les commerces de détail et les propriétaires d'immeubles, afin qu'ils puissent réaliser des gains leur permettant de moderniser la station dans tous les domaines ». La salle serait nécessaire pour les congrès, mais aussi pour « attirer des expositions techniques, des manifestations industrielles, des concours de perfectionnement, de formation professionnelle, etc. ». L'aboutissement du projet prend sept ans et commence par un voyage d'étude en Allemagne, pour y étudier la concurrence³⁵¹.

Comme pour le démarchage d'événements, on constate avec ce premier voyage l'attitude entreprenante des acteurs locaux, qui n'hésitent pas à passer les frontières pour s'inspirer des succès connus ailleurs. Forte de ses succès, l'OT crée en 1968 un service dédié spécialement à la prospection pour les congrès. Ce poste est alimenté directement par la commune, par une subvention de CHF 25'000.-³⁵². Cependant, comme on l'a vu dès 1946 les hôteliers via la SHM sont parties prenantes de cette nouvelle activité et confirment leur implication en participant activement à la recherche de fonds pour la construction de la nouvelle Maison des Congrès, inaugurée en 1970 : sur les CHF 4 millions d'investissement, CHF 750'000.- sont récoltés via la SHM, dont un don de CHF 500'000.- (Mettler, 1979). Les résultats de la première année d'exploitation sont à la hauteur des espérances, avec une augmentation de 10% du nombre de nuitées par rapport à 1969³⁵³. Les congrès se succèdent alors tout au long de l'année, certains de

³⁵⁰ PV de la commission plénière pour la modernisation de l'équipement touristique montreuisien du 8 avril 1963, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

³⁵¹ PV de la commission plénière pour la modernisation de l'équipement touristique montreuisien du 5 mai 1964, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

³⁵² Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1968, AA Mtx 1968, Archives de Montreux

³⁵³ Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1970, AA Mtx 1970, Archives de Montreux

taille importante, comme le congrès de marketing à la fin avril, les savons et détergents en septembre, les agences de voyage, le congrès dentaire, etc. Certains congressistes prennent également l'habitude de prolonger leur séjour professionnel lorsque la rencontre a lieu en été, comme c'est le cas avec le congrès Medica.

Les acteurs publics et privés s'impliquent ensuite financièrement dans l'organisation de congrès en devenant propriétaire d'un des événements en question ; le symposium pour le marketing, pour le rachat duquel est créée la SODEM (Société pour le développement économique de Montreux) en 1983. En l'occurrence, il s'agit du rachat direct de la société IDEAG, dont le propriétaire zurichois souhaite se séparer. L'événement, qui a lieu en avril³⁵⁴ rapporte en 1983 CHF 2'750'000.-. Pour s'en rendre propriétaire, la SODEM emprunte CHF 900'000.-, la municipalité prête CHF 200'000.-, et des entreprises prêtent entre CHF 25'000.- et CHF 100'000.-³⁵⁵. Néanmoins, le symposium est ensuite vendu à Midem Organisation en 1990, détenue par la société anglaise Reed Exhibitions Compagnies, leader du secteur. A travers cette vente, l'OT espère pouvoir développer de nouvelles activités dans l'organisation de ce type d'événements³⁵⁶, mais le Midem abandonne l'organisation au bout d'un an³⁵⁷. Si les motivations du rachat peuvent être ici clairement identifiées – éviter la perte d'un congrès – on peut se poser la question de la pertinence de sa revente.

Le montant des subventions communales à destination du service de prospection de congrès augmente au fil des années 1970³⁵⁸. Des sommes sont ensuite doublées entre 1977 et 1978. Sans doute cette augmentation n'est pas sans lien avec la conjoncture, qui nuit particulièrement aux activités présentielle de séjour (et notamment des étrangers en raison du taux de change). En outre, c'est à partir de cette année-là que prend forme le projet d'agrandissement de la maison des congrès. La société Maison des Congrès SA (présidée par Jean-Jacques Cevey) devise alors les travaux à CHF 9 millions, soit CHF 3 millions pour le terrain et CHF 6 millions pour la construction³⁵⁹. Ce projet, qui implique la démolition de l'hôtel Lorius, au bord du lac, nécessite encore une fois des négociations avec la SHNC, propriétaire de cet hôtel historique. Deux ans plus tard, l'extension de la Maison des Congrès³⁶⁰ est approuvée, selon un plan d'investissement de CHF 3 millions. Une fois de plus, les hôteliers participent au financement en collaboration avec les autorités communales³⁶¹. Pour certains établissements, et notamment de standing, les congrès, *incentives*, et notamment américains sont devenus un impératif : dans les années 1980, 35% du taux d'occupation du Palace est dû aux Américains (Duss, 2001). L'enquête par échantillon effectuée par le Centre International de Glion en 1982³⁶² confirme cette importance. Au regard des chiffres (Figures 37 et 37), on peut voir que si la clientèle d'affaires n'est pas majoritaire (près

³⁵⁴ E.-A.K., « L'art de garder ses bons clients quand les nouveaux sont hors de prix », in *Gazette de Lausanne*, 24 février 1993, p. 19

³⁵⁵ « Montreux veut "ses" congrès », in *Gazette de Lausanne*, 3 juin 1983, p. 3

³⁵⁶ E.-A.K., « L'art de garder ses bons clients quand les nouveaux sont hors de prix », in *Gazette de Lausanne*, 24 février 1993, p. 19

³⁵⁷ « Marketing direct à Montreux (VD) - Midem abandonne », in *Gazette de Lausanne*, 5 juillet 1991, p. 8

³⁵⁸ Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1971, AA Mtx 1971, Archives de Montreux

³⁵⁹ « Extension de la maison des congrès: un important projet de 9 millions », in *Journal de Genève*, 3 novembre 1977, p. 16

³⁶⁰ « Oui à l'achat du "Lorius" », in *Gazette de Lausanne*, 27 avril 1979, p. 3

³⁶¹ Source entretien

³⁶² Il faut noter ici qu'il s'agit d'une enquête par échantillon qui, si elle se veut représentative, ne prétend pas à la représentation exhaustive du marché de l'époque.

d'un quart des motifs de séjours), cette clientèle dépense largement plus pour ses nuitées que la clientèle d'agrément, et qu'elle peut en conséquence être à juste titre considérée comme indispensable. En 1993, 50% du tourisme montreusien est dit « d'affaires »³⁶³.

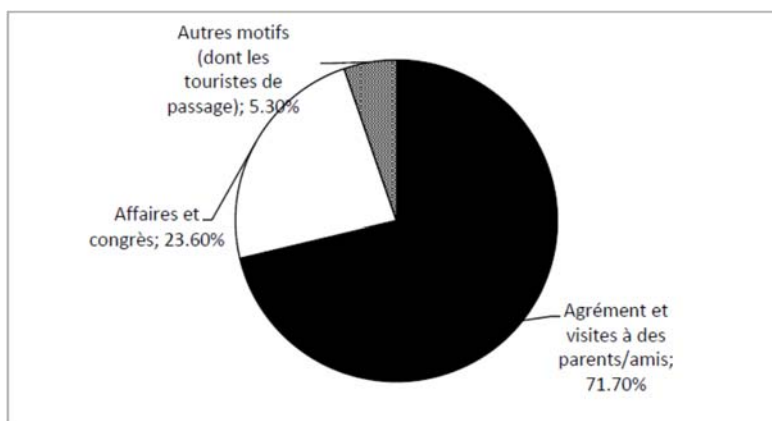


Figure 36. Répartition par motifs de séjour à Montreux en 1982. Source: Glion (1982).

Motifs	Nuitées 1980	Revenu direct par nuitée	Revenu direct total (Fr.)
Affaires et congrès	118'188	fr. 164.78	fr. 19'475'020.00
Agrément, visites à des parents et amis, autres motifs	382'608	fr. 115.81	fr. 44'309'832.00
Hors échantillon	41'440	fr. 12.31	fr. 5'275'726.00
	542'236		fr. 69'060'578.00

Figure 37. Revenus par motif de séjour. Source: Glion (1982).

15.2. La Rose d'Or et le Symposium de Télévision

Durant trente ans, deux congrès fondamentaux pour les présences de séjour sont le festival de la Rose d'Or et le Symposium de Télévision. A l'époque, l'organisation d'événements internationaux concernant les médias sont encore rares. On peut citer le Festival de Cannes, qui récompense les meilleurs films. Suite à la transmission en Eurodiffusion de la Fête des Narcisses en 1954, Raymond Jaussi et les personnes avec qui il avait noué des contacts à l'occasion de cet événement parviennent à lancer l'idée de l'organisation d'un festival européen récompensant les meilleurs programmes de télévision. C'est ainsi que naît le Festival de la Rose d'Or, en 1962, en collaboration avec la télévision suisse. En parallèle est organisé le Symposium de Télévision, qui lui concerne les aspects techniques ; il s'agit d'une foire où sont présentes les principales sociétés actives sur ce secteur industriel, en ce qui concerne le matériel de production et de réception. Après quelques années d'organisation simultanée, le Symposium se tient uniquement tous les deux ans. Cette

³⁶³ Debraine, L., « Hôtel Royal Plaza de Montreux, chronique d'un tour de passe-passe », in *Le Nouveau Quotidien*, 2 mai 1993

décision est prise pour deux raisons : d'une part les participants souhaitent une distinction entre l'événement qui concerne les techniciens et celui qui concerne les créatifs. D'autre part, il est décidé que les innovations technologiques en la matière ne sont alors pas assez nombreuses pour permettre une organisation du Symposium tous les ans. Ceci a pour conséquence l'organisation d'une foire concurrente à Brighton, par ABC, les années où le Symposium de Montreux n'est pas organisé. Malgré cette concurrence, l'association du média télévision à Montreux reste pour cette époque un élément important symboliquement pour Montreux (au niveau du fond, Montreux est associée à la modernité, et au niveau de la forme, l'événement a un écho mondial), mais également concrètement puisqu'en raison des présences sur place, un important flux de revenus est généré. Pour les hôteliers montreusiens et alentours en premier lieu (cinq jours durant, entre trente et quarante mille personnes doivent alors être hébergées³⁶⁴), pour les restaurateurs (nombreux banquets et autres événements parallèles à destinée commerciale organisés par les sociétés présentes), et également pour l'OT qui, en tant qu'organisateur de l'événement, fixe les tarifs de location des m² à sa guise³⁶⁵. Dans les années 1990, on parle de CHF 100 millions de recettes laissées dans la région par le Symposium de Télévision³⁶⁶.

La fin du Symposium de Télévision illustre de la perte de parts de marché de Montreux face à la concurrence sur les congrès. La dernière édition a lieu en 1999, et finit sur un important déficit, de nombreux exposants ayant délaissé l'événement montreusien pour l'événement jusqu'ici complémentaire d'Amsterdam (qui a entretemps pris le relais de Brighton). Dans les années 1990, les responsables du tourisme au niveau national n'avaient pas caché leur consternation face à l'attitude de certains hôteliers, majorant leurs prix à l'occasion de l'événement. Si les prix sans doute ont joué un rôle dans cet abandon, l'échec est vraisemblablement à diagnostiquer sur le long terme. En effet, à une époque où la télévision est un média atteignant son apogée – concurrencée déjà par Internet... – sans doute a-t-il manqué aux acteurs locaux d'arguments relatifs à la valeur territoriale – impératifs fonctionnels et coordination aux aménités adaptée à un tel événement.

16. Les infrastructures de loisir

Durant l'entre-deux-guerres, la Société de développement joue un rôle important. Elle organise la Fête des Narcisses et la création de Montreux-Plage³⁶⁷. Les Fêtes des Narcisses³⁶⁸ organisées au début des années 1920 permettent de dégager un bénéfice de CHF 60'000.-, qui sert à l'aménagement de la plage. Mais pour l'ensemble du projet, la Société de Développement contracte cependant un emprunt par obligations de CHF 215'000.-. Jusqu'en 1933, des intérêts sont versés aux obligataires, puis ces derniers sont payés sous la forme de billets d'entrée ou de timbres de la loterie « Pro-Montreux » (voir Chapitre 8 Point 8.2.2.). Contrairement aux attentes et comme on

³⁶⁴ Source entretien

³⁶⁵ Source entretien

³⁶⁶ Zendali, M., « Les hôteliers obtiennent une baisse de la TVA. Vont-ils la mériter? », in *Le Nouveau Quotidien*, 20 juin 1995, p.1

³⁶⁷ *La situation du tourisme à Montreux. La question des prix. Un programme d'action*. Rapport présenté à la Société Fiduciaire de l'Hôtellerie à Zurich, le 10 décembre 1935, Archives cantonales vaudoises S 120/306

³⁶⁸ La première Fête des Narcisses s'était tenue en 1897, suite l'initiative d'Alexandre Emery. En 2015, une nouvelle Fête des Narcisses est organisée, par la Jeune Chambre Internationale Riviera.

l'a observé précédemment en particulier pour le kursaal, cette infrastructure ne génère qu'indirectement des flux monétaires.

Bien qu'elle ne soit pas financièrement une réussite, la plage construite en 1927 est une installation qui marque l'ambition des acteurs de se coordonner pour se repositionner sur le marché du tourisme d'agrément. Or la plage, destinée à la seule fréquentation des touristes, permet uniquement à la station de se positionner sur le marché estival, une période peu importante jusqu'ici. C'est une infrastructure qui coûte relativement cher, qui permet d'améliorer la fréquentation, mais qui ne suffit pas. La pratique des sports d'hiver permet, elle, de contribuer à la hausse de la fréquentation durant l'entre-deux-guerres, et en particulier durant la seconde partie des années 1930. De ce point de vue, Montreux bénéficie ici du sentier parcouru (les sports d'hiver ayant déjà été dans la dernière période de la phase de relais une attraction majeure) ; la réputation de la station à ce sujet permet de la positionner de manière efficace sur ce marché. En 1919, la Société immobilière de Caux fait agrandir sa patinoire, pour développer l'ensemble des sports de glace (Dechêne, 2002).

Pour renouveler les infrastructures du système territorial et tenter de recréer une dynamique de croissance économique, les loisirs de plein air apparaissent au début de la période comme une solution évidente. Mais, comme c'était le cas pour l'hôtellerie, ce renouvellement implique non seulement des moyens financiers importants, mais aussi un potentiel environnemental adéquat. Or, à Montreux, tant les solutions qui concernent les sports d'hiver que d'été montrent des limites face aux offres ciblées de la concurrence. En tant qu'infrastructure déjà existante et présentant une dimension exclusive, seul le Château de Chillon se présente au fil de la période comme un support touristique important et concernant divers types de présence.

La piscine est créée en 1956 à des fins essentiellement touristiques, une « réalisation [qui] permettrait d'attirer et surtout de retenir à Montreux une clientèle qui préfère une piscine au centre de Montreux aux bains du lac »³⁶⁹. Comme d'autres projets, la construction de la piscine relève d'un partenariat public-privé, puisqu'elle est le fruit de la collaboration entre la Fondation et la Société du Casino-Kursaal de Montreux SA (propriétaire des terrains où prend place la piscine, dont les charges et les risques d'exploitations lui incombent), entités où sont représentées au moins deux entités majeures : les autorités communales et la SHM. Tenant compte de la confiance accordée par les établissements bancaires cantonaux, on peut qualifier cette opération de financement comme le résultat d'un projet raisonné et raisonnable. Au regard des sommes qui étaient investies à des périodes antérieures, de la facilité dans la recherche d'investisseurs et de l'absence des autorités publiques dans les participations aux frais, il est ici question de solutions de financement astucieuses pour des projets considérés comme indispensables. Les budgets sont à ce point serrés que l'on n'hésite pas à raboter concrètement les infrastructures. Par exemple un dépassement de budget dans la construction de la piscine contraint de réduire le nombre de cabines initialement prévu (de 74 à 62, économie de CHF 8'500.-), de réduire la surface du bassin et sa profondeur (économie de CHF 15'000.-) et de baisser également la facture de l'aménagement

³⁶⁹ Rapport de la commission d'étude pour la modernisation de l'équipement touristique de Montreux du 27 avril 1954, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

des jardins (économie de CHF 2'000.-)³⁷⁰. Malgré ces efforts, les comptes affichent un déficit de CHF 50'000.-³⁷¹, allégé grâce à un versement de CHF 25'000.- de la part du sport-toto, les CHF 15'000.- restant comptant être épongés par la commission de la taxe de séjour³⁷².

Après la guerre le tourisme d'agrément hivernal connaît encore des adeptes. La construction du remonte-pente des Hauts-de-Caux en 1951-52 (Dechêne, 2002) semble être une des dernières réalisations allant dans ce sens. La saison d'été étant devenue la saison de référence pour ces différents utilisateurs des infrastructures d'agrément, le ski nautique fait une apparition remarquée auprès de ces mêmes adeptes. En 1952, le Ski nautique Club Montreux (avec son ponton au casino) est l'un des premiers clubs du monde (Dechêne, 2002). La pratique est amenée à Montreux depuis les USA par Jean-Jacques Eternod, également membre du club nautique montreu sien. Bien qu'anecdotique, il faut souligner ici le caractère novateur de cette nouvelle pratique sportive et divertissante, et sans doute sa contribution à l'imaginaire balnéaire que ce spectacle suscite sur la scène symbolique.

Monument le plus visité de Suisse (320'000 entrées en 2007)³⁷³ et propriété de l'Etat de Vaud, le château de Chillon représente un élément strictement touristique en termes d'agrément d'importance et permettant de générer directement des revenus. Jusqu'à la Belle-Epoque, le monument n'avait pas le statut formel d'élément participant au système territorial présentiel (Sauthier, 2013), mais était néanmoins considéré comme une excursion majeure pour la clientèle de l'époque. En d'autres termes, sa visite n'était pas organisée. En raison de son caractère exclusif (situation, architecture, histoire, etc.), le château a toujours mobilisé un nombre important de touristes, mais afin de renforcer encore cette fréquentation il a bénéficié d'améliorations muséographiques et architecturales successives, notamment à partir des années 2000 et sa gestion, par une fondation de droit privé, depuis 2002³⁷⁴. Le château a surtout bénéficié d'une nouvelle muséographie en 2008. Le financement de CHF 1.5 million pour ces travaux est venu de la Fondation Sandoz, de la Fondation Barrière et de la Loterie Romande, entités qui ont également pour mission le soutien à la culture et aux projets bénéficiant à la population locale. Le système territorial tel qu'il existait durant l'après-guerre a évolué et englobe désormais l'ensemble des présences : le château concerne symboliquement la région (voire le pays), les habitants. Il est géré de manière indépendante, c'est-à-dire sans lien direct avec l'OT. En 2008, il est par exemple décidé que la fondation reprenne l'édition des cartes postales, principal élément du merchandising jusqu'ici non maîtrisé. Récemment, la construction d'un nouvel espace d'accueil a été décidée³⁷⁵. A noter qu'un bureau lausanno is a remporté le concours, face à la concurrence internationale ; «

³⁷⁰ PV de séance de la sous-commission financière pour la modernisation de l'équipement touristique et sportif de la Ville de Montreux du 12 octobre 1955, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

³⁷¹ Commission d'étude pour la modernisation de l'équipement touristique et sportif de la Ville de Montreux, 20 novembre 1956, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

³⁷² PV de séance de la sous-commission financière pour la modernisation de l'équipement touristique et sportif de la Ville de Montreux du 30 novembre 1956, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux.

³⁷³ Salvadé, C., « Chillon, nouvelle vie de château », in *Le Temps*, 13 mars 2008

³⁷⁴ Le bureau de la Fondation Château de Chillon, présidée par Claude Ruey, réunit la cheffe du Service des affaires culturelles du Canton de Vaud, Laurent Wehrli le syndic de Montreux et député, Danielle Chaperon vice-rectrice de l'UNIL, Professeure de lettres, spécialiste de la dramaturgie et de l'histoire du théâtre. Des responsables du tourisme, de l'architecture, de l'ingénierie dans le Canton de Vaud complètent également le Conseil de Fondation (www.chillon.ch)

³⁷⁵ Roulet, Y., « Accueil romantique promis à Chillon », in *Le Temps*, 19 avril 2013

la meilleure synthèse entre le lieu, son histoire et le programme du concours », et un des projets « les plus contenus », le jury laissant par là entendre que les connaissances significatives des lauréats régionaux ont eu une incidence positive sur la qualité du projet, laissant transparaître une certaine sensibilité.

17. Le Grand Prix automobile en 1934

L'événement permet en outre à la station de rajeunir son image en organisant un événement unique (première course de circuit urbain en Suisse), qui trouve facilement son public. Cependant, dans une conjoncture morose, les organisateurs doivent renoncer à planifier le Grand Prix pour l'année suivante : l'événement étant déficitaire, le fond de garantie de CHF 50'000.- est entièrement absorbé. Les communes s'étaient également investies financièrement dans l'opération via la réfection de certaines routes : le Châtelard pour CHF 76'200.- et Les Planches pour CHF 16'000.-. C'est d'ailleurs en 1944³⁷⁶ que la dernière annuité sera payée par la commune du Châtelard pour l'événement. Cet exemple montre que la marge de manœuvre au niveau monétaire est très réduite, et que les investissements collectifs nécessaires au développement du tourisme d'agrément sont difficiles.

18. Le Septembre musical

Le premier événement culturel emblématique de Montreux durant l'après-guerre est le Septembre Musical, créé en 1946. Il s'agit là de reprendre la tradition des concerts au kursaal, qui d'ailleurs se s'étaient fait une réputation des plus solides, notamment sous la direction d'Ernest Ansermet (fondateur plus tard de l'Orchestre de la Suisse Romande) entre 1912 et 1914. Le festival devient rapidement un incontournable pour Montreux et qui, comme son nom l'indique, a l'avantage de rallonger la saison d'été. Le Septembre Musical bénéficie des subventions de l'OT et de la taxe de séjour. Dans un premier temps, les concerts sont organisés au kursaal, puis dans la grande salle du Pavillon, et ensuite dans le casino rénové.

Le Septembre Musical a une influence considérable sur le choix de l'infrastructure fait au début des années 1990 en ce qui concerne l'Auditorium Stravinsky. Il s'agit de l'unique salle de concerts romande pensée en fonction des orchestres symphoniques³⁷⁷. Or, le coût d'une telle infrastructure est très lourd pour le territoire : indépendamment de l'ensemble de la scène territoriale, ces manifestations culturelles exceptionnelles ne sont pas rentables, et encore moins dans un écrin de ce prix. Les difficultés conduisent le festival – plus tard dénommé Festival international de musique et d'art lyrique – à annuler son édition 2002, avant de faire faillite³⁷⁸, notamment suite au défaut d'allongement du soutien financier de la commune. Au-delà du contenu de la manifestation, l'héritage est ensuite explicitement mobilisé pour les éditions suivantes en

³⁷⁶ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1944, AA 33/3 Chd 1944, Archives de Montreux

³⁷⁷ Busslinger, L., « Dix ans et 55 millions plus tard, les symphonies restent hors de portée de l'Auditorium Stravinski », in *Le Temps*, 23 janvier 2003

³⁷⁸ Busslinger, L., « Tempête financière pour deux festivals montreusiens », in *Le Temps*, 21 janvier 2003

rebaptisant le festival « Septembre musical », plus modestes. Outre les impératifs de management de l'ensemble de la scène territoriale, cet exemple montre les effets positifs et négatifs de la dépendance de sentier : la mobilisation du patrimoine s'impose aux acteurs dans des situations conjoncturelles compliquées. Or, durant la première phase de la trajectoire notamment, mais également durant la phase de transition (1914-1945) et le début de la métamorphose, cet élément faisait partie intégrante de la scène territoriale. Sans doute le Septembre Musical a-t-il perdu une partie de son public non en raison d'un désamour de l'art lyrique, mais parce que le lieu où il se tenait avait perdu son effervescence de *station*. D'autre part, au niveau comptable, on peut dire que les ambitions culturelles étaient disproportionnées au regard des revenus effectifs³⁷⁹. Aujourd'hui, si le festival attire sans doute des passionnés de l'extérieur, il draine surtout le public romand, ce qui n'alimente pas indirectement le financement d'une infrastructure, par exemple via la taxe de séjour.

De pareille manière, les acteurs mobilisent des connaissances propres aux phases antérieures³⁸⁰ pour remettre sur pied la Fête des Narcisses, en 1947. Suite à la dimension populaire qu'avait pris la fête durant l'entre-deux-guerres, sans doute dans l'idée de la réorganiser ne jouent pas que les ambitions présentiels en termes de séjour ; il s'agit de créer un événement qui fasse *vivre* la station, grâce à la participation des étrangers comme à celles des résidents. Dans ce sens, la Fête des Narcisses d'après-guerre se rapproche des fêtes organisées pour le centenaire de la *vie montreuusienne* (voir Chapitre 8 Point 8.1.2.) ; il est question d'affirmer l'identité Montreux comme station touristique *vivante*, c'est-à-dire qui a survécu aux crises et dont la dynamique perdure dans l'après-guerre. Bien que le bilan financier ne corresponde pas aux attentes des organisateurs, « elles [les fêtes du centenaire] ont cependant apporté à notre ville un bénéfice moral considérable, car elles offrirent à la population montreuusienne une occasion exceptionnelle pour proclamer au loin sa vitalité exceptionnelle et sa foi inébranlable dans les destinées de la cité »³⁸¹. Il s'agit en outre de faire en sorte que l'événement dynamise Montreux également au niveau symbolique. Cet objectif est largement atteint en 1954 avec la retransmission de la fête en Eurovision. Cette retransmission mènera à la création de la Rose d'Or, qui jouera un rôle important dans les présences au niveau des congrès (voir Point 15.2. ci-dessus). L'organisation de cet événement est encore à mettre au crédit de Raymond Jaussi (voir Point 12 ci-dessus). C'est très probablement grâce à son réseau³⁸² qu'il réussit à obtenir cette retransmission, qui est plus qu'une opération commerciale : c'est un événement historique à dimension européenne. Cette année-là, trois événements sont diffusés en Eurovision ; le cortège de la Fête des Narcisses à Montreux, les matchs de football de la coupe du monde (organisée également en Suisse), et une intervention du pape Pie XII. La pérennité de cet événement ne va pas être la Fête des Narcisses (dont la dernière édition a lieu en 1957), mais la retransmission elle-même.

³⁷⁹ Busslinger, L., « Dix ans et 55 millions plus tard, les symphonies restent hors de portée de l'Auditorium Stravinski », in *Le Temps*, 23 janvier 2003

³⁸⁰ La première Fête des Narcisses a eu lieu en 1897, sur l'initiative d'Alexandre Emery. Il était également question à l'époque d'ancrage des connaissances, puisqu'il s'agissait de reproduire les fêtes fleuries qui se tenaient dans d'autres villes d'eau, notamment à Nice, où Emery d'ailleurs était engagé en affaires via le Riviera Palace.

³⁸¹ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1950, AA 33/4 Chd, Archives de Montreux

³⁸² Probablement M. Edouard Haas, à l'époque membre de sa commission des programmes TV de l'Union européenne de radio-télévision UER et responsable de la mise en place des programmes de télévision en Suisse.

19. Le Montreux Jazz Festival

Contrairement au Septembre Musical, et malgré certains exercices déficitaires (notamment au début des années 1990), le festival de Jazz (plus tard dénommé Montreux Jazz Festival, ci-dessous MJF) est un événement rentable, longtemps au regard de l'ensemble du système territorial, et désormais de manière indépendante également. Contrairement au Septembre Musical encore, le MJF ne relève que partiellement de connaissances acquises au cours de la dynamique de mise en scène par les acteurs locaux. Certes, l'idée de l'organisation d'un événement culturel peut apparaître comme la mobilisation d'un héritage au niveau du contenant, mais le contenu est une innovation importante.

Le MJF n'est pas un événement culturel planifié et pensé en tant que tel par les acteurs locaux. Il émerge au fil des ans ; les connaissances nécessaires à sa mise sur pied (au niveau du contenu culturel) sont ancrées grâce à la passion des acteurs impliqués (Claude Nobs et indirectement Raymond Jaussi, voir Point 12. ci-dessus), et aux apprentissages logistiques acquis lors des concerts organisés dans le cadre de la Rose d'Or. Au niveau financier, le MJF a l'avantage à ses débuts de ne pas constituer un risque trop important ; le premier budget en 1967 se monte à CHF 10'000.-. En 1969, le MJF bénéficie de subventions communales via l'OT, de CHF 5'000.-, tandis que le Septembre Musical bénéficie d'une subvention de CHF 70'000.-³⁸³. En 1971, le MJF est soutenu en premier lieu par la taxe de séjour (CHF 10'000.-), et par la commune (CHF 6'500.-)³⁸⁴.

Après avoir effectué un apprentissage au Schweizerhof de Bâle, au Beau-Rivage Palace d'Ouchy et être passé par l'Ecole hôtelière de Lausanne, Claude Nobs revient à Montreux et entreprend une nouvelle formation de comptable, à l'UBS³⁸⁵. Il est engagé par Raymond Jaussi en tant qu'aide-comptable, mais ce sont ses divers talents qui convainquent le directeur de l'embaucher, notamment sa connaissance des langues et son entregent. Il est chargé de trouver des sponsors pour la Rose d'Or, puis est directement impliqué dans l'organisation du MJF. Dans un premier temps, Claude Nobs part faire du démarchage aux USA accompagné de Raymond Jaussi. C'est à l'occasion de ces voyages, qu'il entreprendra seul ensuite, qu'il développe encore ses connaissances du milieu du jazz et son réseau. Il s'introduit notamment auprès des frères Ertegun, fondateurs de la maison Atlantic Records, berceau éditorial du jazz et du blues. Il fréquente également les premiers festivals organisés aux USA, notamment le festival de Newport³⁸⁶. Progressivement, les variétés françaises programmées durant les concerts de gala de la remise des prix de la Rose d'Or font place à de nouvelles sonorités. A partir de 1967, c'est une nouvelle ère qui commence : le jazz est institutionnalisé comme événement culturel par le biais du festival, qui a lieu dans un premier temps au mois de juin.

L'organisation d'un tel festival à l'époque est une innovation majeure pour la station, pionnière sur ce créneau. Le MJF propose à l'époque une offre exclusive et novatrice. A cette époque, l'idée du MJF consiste, comme les autres événements culturels, à soutenir la présence de séjour³⁸⁷. On peut donc véritablement parler d'une prise de risque pour Raymond Jaussi à l'époque, qui avec

³⁸³ Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1969, AA Mtx 1969, Archives de Montreux

³⁸⁴ Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1971, AA Mtx 1971, Archives de Montreux

³⁸⁵ Source entretien

³⁸⁶ Source entretien

³⁸⁷ C'est également dans cette idée que sont créées en 1964 les Rencontres chorales internationales (plus tard Montreux choral festival).

cet événement attire à Montreux une foule nombreuse, qui se distingue radicalement de la clientèle habituelle de la station. Parallèlement au festival qui se tient désormais en juillet, Claude Nobs organise des concerts tout au long de l'année. C'est ainsi que le casino est victime d'un incendie le 4 décembre 1971, lors d'un concert de Frank Zappa (voir Point 8. ci-dessus). Le casino reconstruit, le festival est à nouveau organisé dans ces murs. Bien qu'il prenne de l'ampleur dans les années 1980, c'est au début des années 1990 que le festival se trouve à un véritable tournant. Comme pour le Septembre Musical, le festival est victime d'une disproportion entre les ambitions culturelles et les moyens financiers, notamment en raison de la co-production avec Quincy Jones, trompettiste et producteur américain³⁸⁸. La première édition coproduite se déroule en 1991, la dernière a lieu en 1993. Cette année-là, le MJF avait investi les nouvelles salles disponibles au centre des congrès, et notamment l'Auditorium Stravinsky. Cette année-là également on constate une diversification, musicale et au niveau des prix. Les éditions 1994 et 1995 permettent de dégager des bénéfices (CHF 500'000.-), mais qui n'épongent pas la perte cumulée qui se monte à CHF 3.4 millions³⁸⁹. Jusqu'à cette date, depuis la première édition les risques financiers étaient assurés par l'OT, qui équilibrait ses comptes notamment grâce aux recettes du Symposium de Télévision (CHF 1.2 million en 1993 sur les CHF 3 millions directs de recettes de l'OT sur le Symposium)³⁹⁰. La stratégie de l'OT dans son soutien financier au festival est justifiée non seulement par les retombées directes³⁹¹, mais également dans la couverture médiatique que le festival engendre : en 1994, 70 stations de radio, 40 TV, 150 quotidiens, 45 agences de presse, 100 magazines, parlent de Montreux dans plus de 200 pays³⁹². Autrement dit, le festival comblait les brèches de la scène symbolique sans coûter trop cher, littéralement.

L'ensemble des événements et infrastructures de la scène territoriale coordonné par l'OT présente donc jusque dans les années 1990 une cohérence, gérable tant que des largesses ne sont pas trop prises par un événement en particulier. Or, c'est précisément ce qui a lieu à l'époque, une époque on le rappelle qui coïncide avec la construction du centre des Congrès notamment. L'OT vend le festival en 1995³⁹³, et une fondation est créée à l'occasion. A partir de là, le festival trouve des solutions pour garantir seul sa pérennité. Progressivement, la concurrence se fait de plus en plus importante pour le festival, et à partir des années 2000 les cachets des artistes augmentent fortement, notamment en raison de la baisse de la vente de disques. Le festival doit donc réagir aux effets exogènes, en trouvant des solutions endogènes adaptées à chaque contexte.

Pendant quelques années par exemple, une monnaie spécifique est mise en circulation et permet seule les transactions marchandes sur le site : les « jazz ». Cependant, la formule ne tient que quelques années et il est probable que la plus-value permettant l'équilibre comptable soit alors réalisée hors du festival lui-même, grâce à l'exportation de la marque et des produits « labellisés ».

³⁸⁸ Roulet, C., « Sans Claude Nobs: impossible! », in *Gazette de Lausanne*, 14 juillet 1994, p. 33

³⁸⁹ Debraïne, L., « L'Office du tourisme de Montreux réduit ses ambitions », in *Le Nouveau Quotidien*, 9 novembre 1995, p. 15

³⁹⁰ Roulet, C., « Festival de Jazz: Le bon filon pour Montreux », in *Journal de Genève*, 14 juillet 1994, p. 32

³⁹¹ En 1994, la manifestation attire 100'000 personnes sur deux semaines, soit un apport de 50 millions pour l'économie de la région (Idem). En 2006 on parle de 240'000 visiteurs, de 50'000 nuitées, 20 millions de retombées économiques directes et 10 indirectes (A.D., « La culture, c'est beau. Et ça peut rapporter gros », in *L'Hebdo*, 11 mai 2006).

³⁹² Roulet, C., « Festival de Jazz: Le bon filon pour Montreux », in *Journal de Genève*, 14 juillet 1994, p. 32

³⁹³ Passer, C., « A Montreux, Claude Nobs et son festival de jazz affrontent la jalousie », in *Le Nouveau Quotidien*, 22 janvier 1996, p. 24

En effet, d'après nos informations³⁹⁴, le festival peut compter sur les retombées des droits d'enregistrements du festival, diffusés sur le canal jazz des avions de la Swissair, qui en avait l'exclusivité sur les avions. Lorsque l'OT se sépare du festival en 1995, les archives du Festival sont vendues à Claude Nobs pour CHF 500'000.- via sa société Montreux Sounds³⁹⁵, ce qui fait des remous dans le milieu. Nobs argumente que le potentiel d'exploitation des bandes est nul dès lors qu'il ne bénéficie pas des droits commerciaux ; il n'est sans doute pas en mesure d'éditer des disques enregistrés sur place³⁹⁶, mais bénéficie vraisemblablement des droits de diffusion³⁹⁷. En effet, on retrouve la diffusion des archives du MJF au cœur du dernier projet en date, les Montreux Jazz Cafés (MJC). Juridiquement, la société Montreux Jazz International SA³⁹⁸ (MJJI), contre accords de redevances à la Fondation du Festival, contrat exclusif, utilise la marque Montreux Jazz Festival et ses produits. Cela permet une rentabilité pour le festival, des revenus qui sont donc créés extra-localement, en mobilisant le patrimoine du festival lui-même, c'est-à-dire concrètement les concerts diffusés sur des écrans dans les cafés.

L'idée des MJC remonte à l'époque de la co-production avec Quincy Jones. A l'époque, le MJF s'exportait déjà, mais en tant que festival: des Montreux Jazz Festival sont organisés en particulier aux Etats-Unis (Atlanta), au Japon (Kawasaki), à Singapour. Seul le festival au Japon a persisté, tandis que récemment le projet d'un MJF au Royal Opera House de Londres se dessine³⁹⁹. Outre la multi-localité du festival, on reconnaît dans l'évolution qualitative de cette dernière le resserrement sur un public moins populaire. A Montreux, le festival joue en revanche sur les deux tableaux du populaire (et excursionniste), et du public de standing (qui peut se permettre d'acheter les places au balcon, et de résider dans les hôtels). Cette large palette de clientèle se reflète dans le *marketing* du MJF diffusé par le biais des MJC (des *shops* sont installés parallèlement aux restaurants) : des boîtes de chocolat⁴⁰⁰ aux montres de luxe. Le *marketing* est distillé en fonction des lieux où sont présents les MJC : le *shop* tient une place importante au MJC présent à Londres chez Harrod's, et moindre dans les lieux destinés plus spécifiquement à la restauration, comme aux MJC des aéroports de Genève et de Zurich.

Avec les cafés, les partenariats avec des marques prestigieuses, le *business model* du festival s'est largement sophistiqué⁴⁰¹ depuis qu'il a pris son indépendance avec l'OT. Néanmoins, si on ne peut plus parler de symbiose formelle, une collaboration informelle est toujours effective entre les responsables politiques et touristiques de Montreux, qui ne dédaignent pas le potentiel symbolique de cette présence extra-locale de Montreux dans des lieux essentiellement touristiques : le MJF, même en tant qu'entreprise exportatrice, joue un rôle prépondérant pour

³⁹⁴ Source entretien

³⁹⁵ Debraine, L., « L'Office du tourisme de Montreux réduit ses ambitions », in *Le Nouveau Quotidien*, 9 novembre 1995, p. 15

³⁹⁶ Ce qui n'empêche pas les maisons de disques détentrices des droits commerciaux de le faire, et qui ont un impact positif sur la renommée du festival et de Montreux en général.

³⁹⁷ Au même titre vraisemblablement que la SSR, partenaire du festival.

³⁹⁸ Dans un premier temps Montreux Experience SA

³⁹⁹ Source entretien

⁴⁰⁰ *How a chocolate box can change a story* est une boîte de chocolat vendue dans les Montreux Jazz Cafés. Elle fait référence à la boîte de chocolat offerte par le fondateur du festival Claude Nobs à Aretha Franklin en 1971, qui l'a convaincue de venir se produire à Montreux. Offrir une boîte de chocolat (et des montres) aux artistes est devenu ensuite une tradition pour Claude Nobs.

⁴⁰¹ Juridiquement, une société a été créée en Angleterre pour l'installation du café à Harrod's, Montreux Jazz International UK.

l'ensemble de la scène territoriale. Théoriquement, le partenariat public-privé territorial s'impose, ce qui n'empêche pas des partenariats privés, comme à l'époque avec Swissair. Comme on l'a vu au point Palace, Swissair est dans les années 1990 détentrice de la majorité du capital-actions de Montreux-Palace SA. Les intérêts des deux entités – le festival et la compagnie – convergent en ce que la première profite de l'internationalité de la seconde, et cette dernière de l'ancrage territorial, culturel et symbolique du festival. En outre, plus généralement au regard de Montreux, ces deux entités visent non seulement la présence touristique via une clientèle d'agrément ainsi que le tourisme d'affaires, mais aussi la génération de revenu via le monde des affaires. Sans doute la chute de Swissair n'a ainsi pas seulement suscité la consternation à Montreux au même titre que dans le reste de la Suisse ; perdre un partenaire privé solide (qui présente également des attributs « authentiques » et un certain prestige) rajoute au désarroi de la perte financière (pour les conséquences en termes d'ancrage des capitaux pour le Palace, voir Point 11 ci-dessus). Avec les MJC cependant, le festival renoue son lien au marché de l'aviation⁴⁰² et, par ce biais Montreux de son lien avec le tourisme de masse⁴⁰³, cette fois-ci réussissant à se jouer des contraintes territoriales en se délocalisant. En outre, comme c'est le cas chez Harrod's, Montreux Jazz International se positionne dans des lieux urbains⁴⁰⁴. Ce sera également le cas avec le futur projet de café à l'EPFL à Lausanne. Ce projet consiste non seulement en l'installation d'un restaurant comme dans les autres lieux, mais également dans la mise à disposition des archives du festival, via une collaboration avec l'EPFL et l'ECAL pour numérisation de ces dernières. Cette diversification spatiale, soutenue par une patrimonialisation qui concerne le tourisme d'agrément autant que les divertissements culturels urbains, est particulièrement représentative de l'hybridation du modèle d'économie présentielle de Montreux, dépassant les présences de séjour, mais développant toujours la valeur territoriale de Montreux.

20. Instituts, pensionnats et école hôtelière

Durant l'après-guerre, la seule catégorie d'hôtes résidant sur le territoire pour une longue durée est celle des instituts et écoles privées. Cette activité a déjà une longue tradition à Montreux comme dans l'arc lémanique (en particulier à Lausanne). Cependant son importance est alors révélée par défaut du succès général qu'avaient connus tous les autres secteurs de l'hébergement touristique (Figure 38). Pour défendre leurs intérêts, les directeurs des écoles privées vaudoises se réunissent en association (AVDEP) en novembre 1940. A la fin de la guerre une corporation vaudoise de l'enseignement privé est créée et reconnue officiellement par le Conseil d'Etat.

⁴⁰² Le positionnement des cafés dans les aéroports a été possible grâce à Peter J. Rebeiz, directeur de la maison Caviar House & Prunier, et membre du Conseil de Fondation du Festival. Travaillant lui-même en partenariat avec la société SSP gérante des espaces de restauration aéroportuaires, il émet la suggestion d'installer en 2008 un café à l'aéroport de Genève. Le Conseil de Fondation ne le suivant pas (Source entretien), c'est finalement Nobs et Rebeiz qui investissent à titre privé pour donner chance au projet d'exister. Juridiquement des contrats de franchise sont établis avec SSP, cette dernière étant tenue de respecter un strict cahier des charges, qui concerne notamment la diffusion des concerts sur les écrans.

⁴⁰³ Le dernier MJC en date a ouvert à la gare de Lyon à Paris, au rez-de-chaussée du restaurant Belle-Epoque *Le Train Bleu*.

⁴⁰⁴ Dans ces lieux, MJI ne délivre pas de franchise, mais gère directement les exploitations.

Année	Nombre d'établissements	Nombre de personnes occupées
1905	238	1362
1929	169	1235
1939	147	910
1955	130	1308
1965	195	2350

Figure 38. Nombre d'établissements et de personnes occupées dans l'enseignement privé dans le canton de Vaud.
Source: d'après Bridel, 1970, p. 69. Pour 1965 estimation. Les professeurs de musique et les auto-écoles non compris.

D'après Bayard (1993), les écoles privées de la région ont une vocation internationale, qui se décline sur trois volets : l'origine des élèves, le contenu des programmes et la reconnaissance de la formation à l'étranger. La multiplication des échanges et de la mobilité internationale après la Seconde Guerre mondiale nourrit cette activité et va également « donner naissance à une certaine idée de l'internationalité, conçue comme un idéal » (Bayard, 1993, p.19). Montreux (et la Riviera) ne bénéficie pas comme Genève ou Lausanne de l'augmentation importante du nombre d'expatriés s'installant en Suisse. On trouve également une combinaison de ces diverses formes de tourisme résidentiel, par exemple à Caux dans les années 1960, où « des Eglises protestantes de Suisse allemande » ont réaffecté « un hôtel important » en une maison de repos, et « également fondé, dans un autre bâtiment, une école préparant aux carrières d'assistantes sociales et d'employées d'établissements hospitaliers. »⁴⁰⁵ Les instituts et pensionnats sont une option stratégique pour quatre raisons :

« Les jeunes gens et jeunes filles, que l'on rencontre souvent en ville, sont des clients permanents du tourisme local et leurs achats contribuent dans une assez sensible mesure à la prospérité de certains commerces et de quelques entreprises de transport. De plus, s'ils paient une taxe de séjour réduite, ils l'acquittent pendant toute l'année et leurs versements permettent également de poursuivre l'amélioration de l'équipement touristique. Les parents des élèves viennent de temps à autre les voir et logent pendant quelques jours dans les hôtels, souvent en dehors de la pleine saison, car, en été, les jeunes passent les vacances avec leur famille. [...] Pour terminer, relevons le fait que ces élèves constituent une partie de la future clientèle de notre pays dans le tourisme de l'avenir ; en effet, on constate que, une fois mariés, beaucoup reviennent faire un ou des séjours à l'endroit où ils ont fait leurs études. »⁴⁰⁶

A Montreux, on peut parler de trois formats éducatifs. En premier lieu, certains instituts maintiennent la tradition d'enseignement généraliste en internat. Des établissements peuvent alors revendiquer une longue tradition, comme l'Institut Monte Rosa (jeunes gens) et lycée d'Arvel (jeunes filles), fondé en 1874. En 1969, la plupart des établissements de Montreux s'inscrivent dans cette tradition (Office du tourisme du canton de Vaud, 1969) : à Clarens notamment avec le Château Beau-Cèdre (jeunes filles), le Pensionnat Surval (jeunes filles), la St-Georg's School (jeunes filles), l'Internat pour jeunes filles Le Mesnil à Territet, le Centre d'études Villa Pierrefeu, le Pensionnat catholique Miramonte à Territet, l'Institut Bleu-Léman à « Villeuve-Montreux ». On compte en outre encore cinq homes d'enfants à cette date avec le home d'enfants Paix-des-Alpes à Brent, La Belle Maison à Caux, la Pension d'enfants La Brousaille à Chernex, le home-école Le Chalet-de-Caux, et l'Institut le Castel (institut israélite). Comme pour d'autres types de présences,

⁴⁰⁵ Monnet, L., « Nouvelle forme de tourisme: les instituts et les pensionnats », in *Gazette de Lausanne*, 19 avril 1960, p. 6

⁴⁰⁶ Idem.

une combinaison des aménités est mise en exergue par les responsables de ces instituts : le climat sain de Montreux (par exemple pour Monte Rosa la « situation à proximité du lac, climat vivifiant »), la qualité des paysages, ainsi que l'équipement touristique.

Pour les enfants et pour les jeunes filles, les établissements précités ne détaillent pas le type d'enseignement pratiqué (hormis pour l'Institut du Mesnil). En revanche, on constate qu'une autre catégorie d'établissements se profile sur des spécificités en termes d'enseignement. Outre les écoles de langues ne travaillant qu'en externat (The Berlitz School of Languages, Polyglot School (école d'interprètes)), d'autres se profilent entre une éducation traditionnelle (genrée) et l'acquisition de compétences professionnelles spécifiques : l'Ecole Blanc (branches commerciales et diplôme de secrétaire), l'Ecole internationale d'hôtesse (formation d'hôtesse d'accueil, guides touristiques). Cette situation évolue en dix ans puisqu'en 1979 (Service scolaire de l'association Suisse des Ecoles Privées, 1979), au travers du même type de support promotionnel, les établissements n'insistent plus autant sur le climat et la situation, mais détaillent largement plus les branches enseignées, voire les méthodes d'enseignement si le contenu se veut toujours généraliste, comme c'est le cas pour l'Institut Bleu-Léman :

« La méthode enseignée – du professeur R. Assagioli – est basée sur la mise en pratique de techniques spécifiques dont le but est d'accélérer l'apprentissage de la coordination des facultés psychologiques telles que l'intellect, l'intuition, l'imagination, l'émotion, la volonté, etc. Cet entraînement s'adresse surtout aux personnes très douées et à celles qui veulent vraiment décider de l'orientation de leur vie. » (Service scolaire de l'association Suisse des Ecoles Privées, 1979, p.41)

On constate en outre qu'en 1979 aucun home d'enfants n'est mentionné dans ce support. Cependant, la plupart des internats accueillent des jeunes gens et filles à partir de 11-12 ans. Comme le note Bayard, les établissements accueillant de jeunes enfants rencontrent de moins en moins de succès en raison des nouvelles normes en matière d'éducation, qui préconisent un encadrement familial au quotidien. Alors qu'on comptait encore 63 homes d'enfants en Suisse romande en 1969 (1'559 lits), on n'en compte plus que 2 en 1992 (à Villars et Gryon). Les instituts d'altitude sont en outre en régression, tendance que l'on constate à Montreux puisque outre l'Institut Villa Pierrefeu⁴⁰⁷, tous les établissements sont alors situés entre Clarens et Territet. Enfin, la formule de l'internat a tendance également à perdre globalement en importance. Cependant, Montreux se distingue à ce niveau : actuellement sur 51 écoles dans le Canton de Vaud, 26 se situent à Lausanne (mais seulement une petite moitié de dimension internationale) et 9 à Montreux (soit environ 18%), tandis que sur les 22 écoles de l'association qui offrent la possibilité d'internat, 7 se situent à Montreux, soit 32%⁴⁰⁸.

On constate donc à partir de l'après-guerre une reprise du secteur de l'enseignement privé dans le Canton de Vaud, ainsi qu'une spécialisation des établissements. L'enseignement généraliste tient toujours une place importante. Pour certains établissements cependant il suit également un mouvement de spécialisation : les matières enseignées auparavant (langues, secrétariat, « économie domestique », réception, « étiquette ») sont soit informellement, soit institutionnellement catégorisées comme connaissances professionnelles dans le cadre

⁴⁰⁷ L'Institut Villa Pierrefeu existe encore aujourd'hui, en tant que *finishing school*, comme en 1979, date à laquelle son enseignement était décrit comme suit : « Français, culture générale moderne, cuisine, économie domestique, couture, service de table, étiquette, « savoir-vivre », réceptions, styles du mobilier, art floral, puériculture, introduction à la psychologie. Autres langues, dactylo, arts, sports, voyages culturels, cours de vacances. » (Service scolaire de l'association Suisse des Ecoles Privées, 1979, p.71)

⁴⁰⁸ www.avdep.ch

d'établissements nouvellement créés qui se profilent en tant qu'écoles hôtelières. Comme l'hôtellerie, l'éducation privée subit une réforme fonctionnaliste : les diplômes formels s'acquièrent dans un cadre institutionnel, bien que le contenu concerne des connaissances domestiques.

A Montreux, l'enseignement hôtelier connaît le resserrement qualitatif que connaît son hôtellerie des années 1970. L'enseignement hôtelier à Montreux remonte à la création de la SET (Société d'expansion touristique SA, voir Point 14.1. ci-dessus). C'est d'abord la station de Leysin, à la renaissance de laquelle Frédéric Tissot avait largement contribué dans les années 1950, qui accueille dès mai 1961 un Institut international de formation hôtelière. L'objectif de la SET est de favoriser la formation de main-d'œuvre, ainsi que de « contribuer à l'aide technique qu'accorde la Suisse aux pays en voie de développement en conviant à ces cours des ressortissants des dits pays »⁴⁰⁹, des boursiers de la Confédération (via le service de coopération technique au Département politique). Mais le site de Leysin ne perdure pas, tandis que le Centre International de Glion et son positionnement spécifique sur la formation des cadres connaît rapidement le succès.

Dès ses débuts en 1962, le caractère international du centre se retrouve au niveau de la population étudiante (27 nations représentées en 1963⁴¹⁰, de l'équipe d'enseignement et de la reconnaissance du diplôme. Au niveau du contenu de la formation, on retrouve les éléments traditionnels de l'école hôtelière, catégorisés et organisés de la manière suivante⁴¹¹ :

« A : *Branches « principales »* : technique hôtelière (administration, réception, livres d'exploitation internes, etc.) – main-courante – comptabilité – science touristique et histoire du tourisme – économie politique, sociologie, aménagement du territoire, urbanisme, agence de voyage – organisation et propagande touristiques – cuisine (organisation, achats, installations, problèmes du personnel, techniques nouvelles, etc.) – service (organisation, mobilier, matériel, problèmes du personnel, banquets, etc.).

B : *Branches « secondaires »* : gestion de l'entreprise (hôtellerie, offices du tourisme, agences) – problèmes du personnel – droit – géographie touristique – foires, expositions, congrès – histoire de l'art – problèmes d'architecture – décoration intérieure – installations et machines – correspondance commerciale, dactylographie, langues. »

Ces enseignements théoriques sont en outre mis en pratique à l'occasion d'exercices et de stages, ou à travers l'intervention de conférenciers. L'école profite également des différents événements qui se déroulent à Montreux, comme les congrès d'agences de voyage, de marketing, mais aussi des congrès plus spécifiques, comme par exemple en 1967 le congrès de l'US Navy Ships Store office (groupement des gérants des restaurants, snack-bars et autres établissements de la marine américaine), à l'occasion duquel une séance de travail est organisée⁴¹². « Ces journées ont donc été placées sous le signe d'une collaboration et d'un échange de vues et d'expériences entre les

⁴⁰⁹ G.P., « L'activité et les projets de la Société d'expansion touristique », in *Journal de Genève*, 28 mars 1962, p. 2

⁴¹⁰ Delapierre, R., « Glion, haut lieu de la formation hôtelière touristique », in *Journal de Genève*, 30 novembre 1963, p. 2

⁴¹¹ « Problèmes de formation professionnelle à l'échelon des cadres supérieurs », in *Gazette de Lausanne*, 5 mars 1966

⁴¹² « Les cuisiniers de la marine américaine siègent à Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 31 mars 1967, p. 5

spécialistes américain et l'Institut de Glion. »⁴¹³ Cet exemple montre que l'encadrement de l'école hôtelière est aussi l'occasion de se familiariser et d'avoir accès à des connaissances signifiantes, des « vues », des « expériences », en l'occurrence américaines, soit une culture d'importance alors fondamentale dans la société européenne en général (imprégnation de l'*american way of life*), et par conséquent dans le tourisme lors de ce type d'événement à des impératifs moins formels. Les Suisses quant à eux peuvent partager leur savoir-faire en matière d'enseignement, notamment en ce qui concerne la cuisine. A l'occasion de cette rencontre avec la marine américaine, l'Institut de Glion a également l'occasion de nouer des relations avec la Cornell University de New York, pionnière en matière de formation hôtelière.

Financièrement, le CIG est un succès : en 1979, le capital de la SET SA se monte à CHF 2.2 millions, et celui de l'Institut international de formation hôtelière et touristique à CHF 600'000.-, les deux sociétés réalisent un chiffre d'affaires de CHF 5.2 millions (principalement grâce à Glion)⁴¹⁴. D'après la Gazette de Lausanne, ce centre engendrerait un volume d'affaires proche ou supérieur à CHF 10 millions par an, soit un apport direct moyen de CHF 22'145.- par étudiant, et CHF 50'000.- en tenant compte de l'effet multiplicateur.

La SET (et le Centre international de Glion) disparaît en 1982⁴¹⁵, notamment suite au décès de Frédéric Tissot. Dans les années 1970, la SET s'était progressivement concentrée sur le centre, menant ses activités de *consulting* (« conseils et participations à l'élaboration de projets, notamment à l'étranger ») dans le cadre de ce dernier⁴¹⁶. Depuis 1983, l'ensemble des actions appartient à Fitt Services SA, une société genevoise, les actions étant réparties entre DFTC SA (société établie à Zurich mais dont les capitaux sont anglo-irakiens), et le groupe CiCom, editrice du quotidien *La Suisse*, propriété depuis 1994 de la Banca della Svizzera Italiana (BSI), une société du groupe SBS⁴¹⁷. En 1995, un ancien élève de Glion, également ancien directeur du centre, le belge Jan Huygen, s'attelle à faire en sorte que l'école « ne tombe entre les mains de purs spéculateurs ne se préoccupant pas de management hôtelier »⁴¹⁸. La structure 50/50 de la Fitt est préservée, respectivement 50% des actions sont acquises par un investisseur français, Serge Germain, via sa société Gerfinance, et l'autre moitié par Jan Huygen et d'autres investisseurs via la société de consulting hôtelier Sogepa. Entre temps, l'infrastructure de Glion (l'ancien hôtel Bellevue) a été plusieurs fois agrandie, et a été même partiellement délocalisée à Bulle, dans le canton de Fribourg. En 1995, le chiffre d'affaires se monte à CHF 15 millions. Le *business plan* de Huygen à l'époque est également de poursuivre la production extra-locale, en commercialisant le label « Centre International de Glion » pour des écoles étrangères. On retrouve là le modèle de développement adopté plus tard par Montreux Jazz International SA : tout en maîtrisant le contenu, la commercialisation via des franchises permet de se jouer des contraintes territoriales. D'autre part, comme MJI, le CIG⁴¹⁹ se repose à partir de 1995 sur ses propres héritages, c'est-à-dire sur ses désormais cinq décennies « d'excellence »⁴²⁰ et également sur le formidable réseau de

⁴¹³ Idem.

⁴¹⁴ Chenaux, J.-P., « Centre international de Glion: dix millions de francs par ans pour la région de Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 1er novembre 1979, p. 3

⁴¹⁵ « La SET-Glion va disparaître », in *Journal de Genève*, 2 novembre 1982, p. 16

⁴¹⁶ « Un centre international pour former les professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la gestion hospitalière », in *Journal de Genève*, 19 mai 1980, p. 17

⁴¹⁷ Ecoffey, R., « Le Centre international de Glion a changé de mains », in *Journal de Genève*, 13 juin 1995

⁴¹⁸ Idem.

⁴¹⁹ Désormais Glion Institute of Higher Education

⁴²⁰ www.glion.edu

promotion que constitue ses anciens élèves, 1'800 « ambassadeurs extraordinaires »⁴²¹. Comme les pensionnats, le CIG a permis de renouveler une infrastructure improductive durant les Trente glorieuses, et génère des revenus basiques sur le long terme. Mais elle ne constitue pas une institution dédiée à la transmission locale des connaissances. La clientèle est internationale, les cours donnés en anglais – ce qui a été l'un des atouts de l'école dans les années 1980. La valeur territoriale dépend dans cet exemple de transactions marchandes ou non, d'acteurs présents ou non, mais toujours attachés au territoire. L'école est un acteur privé supplémentaire contribuant à la valeur territoriale grâce aux transactions présentes qu'elle génère, sans que les liens avec les acteurs publics locaux ne soient formels. En termes de main d'œuvre en revanche, concrètement les compétences de ces étudiants-là restent uniquement engagées dans la mesure où s'ils acquièrent des compétences significatives bienvenues dans le management hôtelier mondial de standing, ils manquent à la principale connaissance significative du territorial : la langue française⁴²².

21. Résidents

Dans le même esprit que celui des années 1950, il s'agit pour Raymond Jaussi en 1978 lors de la création du service de promotion économique d'attirer sur le territoire montreuisien des entreprises discrètes. Comme on l'a vu avec l'exemple d'Eugenides (voir Chapitre 6 Point 6.2.1.c.) certains patrons d'industrie avaient déjà établi leur siège dans la région, avec des effets non seulement sur les finances communales, mais aussi sur d'autres présences. Jaussi parvient à négocier la venue de certains patrons, séduits par la région en tant que lieu de résidence, et également par les conditions fiscales attractives, des personnes physiques comme des personnes morales. Nous pouvons supposer ici le statut de Montreux comme étant novatrice sur le marché des forfaits fiscaux, cette pratique n'étant pas aussi généralisée à l'époque qu'à partir des années 2000⁴²³. Elles dépendent des relations entretenues par les responsables locaux et les responsables cantonaux⁴²⁴. Dans ces négociations, il est également question de l'appareil administratif de ces entreprises. Ainsi par exemple lorsque Raymond Jaussi (voir Point 12. ci-dessus) négocie l'installation de l'entreprise allemande Grohe (robinetterie) et de son propriétaire, il est convenu que le personnel sera engagé sur place, et que les contrats concernant les achats pour l'administration (bureautique, voitures de fonction, etc.) soient conclus avec des entreprises de la région⁴²⁵. D'autres entreprises viennent s'installer dans la région, en raison de leur lien avec les activités présentes de séjour. Il s'agit par exemple du siège européen de la société Hyatt (voir

⁴²¹ Ethenoz, J.-J., « Restructuration réussie pour le Centre hôtelier de Glion », in *Journal de Genève*, 17 novembre 1997, p. 18

⁴²² Source entretien

⁴²³ Au niveau des entreprises, en 1988 Montreux promet une exonération de dix ans aux entreprises qui s'installent dans la commune. Au niveau des personnes physiques, c'est le Conseil d'Etat qui décide des exceptions pouvant être accordées (forfaits fiscaux). Dans cette démarche, un intermédiaire tel qu'un directeur à la promotion économique d'un territoire dont le profil économique est principalement présentiel peut se trouver être particulièrement utile.

⁴²⁴ Source entretien

⁴²⁵ Source entretien

Point 14.2. ci-dessus), qui s'installe dès lors qu'elle exploite l'ancien hôtel Continental. Cependant, dès lors que le contrat d'exploitation est rompu, Hyatt Europe quitte également Montreux.

Dans l'immédiat après-guerre, les conditions fiscales ne sont pas encore attractives pour les sociétés et étrangers fortunés. En 1948 entre en vigueur une nouvelle loi sur la fortune et le produit du travail⁴²⁶, qui remplace celle de 1923. Les premiers effets négatifs de cette loi se ressentent en 1950⁴²⁷, au travers du départ de certains étrangers fortunés installés à Montreux. Cette catégorie de contribuables ne se renouvelle donc pas, bien au contraire. Malgré cela, la situation ne change guère pour les communes, puisqu'elles sont toujours dépendantes des revenus des impôts, dans des proportions proches de celles du passé, soit à peu près les deux tiers des recettes. Comme le font remarquer les autorités du Châtelard en 1955⁴²⁸, « pour une commune qui est dans une situation financière difficile, il n'y a pas tant de façons de s'en sortir ; la première mesure que nous connaissons bien est de réduire le plus possible les dépenses improductives ; la seconde mesure est d'augmenter les revenus. Le taux des impôts ne pouvant être élevé, il faut chercher à augmenter la matière imposable. » La venue de résidents fortunés n'est donc dans un premier temps pas conçu comme un levier du développement régional, mais comme une nécessité pour rétablir l'équilibre dans les comptes communaux. Cependant, malgré ces difficultés, la commune du Châtelard diminue sa dette communale conformément au plan d'assainissement (voir Chapitre 8 Point 8.2.2.), le produit net des impôts progresse dès 1946, passant de CHF 1'219'082.20.- à CHF 1'820'895.80.- en 1950⁴²⁹. La Figure 39 montre que les recettes de la commune sont pratiquement doublées en dix ans.

⁴²⁶ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1948, AA 33/4 Chd, Archives de Montreux

⁴²⁷ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1950, AA 33/4 Chd, Archives de Montreux. En 1948 également est perçue pour la première année la taxe sur les étrangers.

⁴²⁸ Rapport aux Conseils Communaux du Châtelard, des Planches et de Veytaux, présenté par les commissions nommées pour étudier le préavis des municipalités concernant les contributions communales à la modernisation de l'équipement touristique, 4 mars 1955, Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960, Archives de Montreux

⁴²⁹ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1950, AA 33/4 Chd, Archives de Montreux

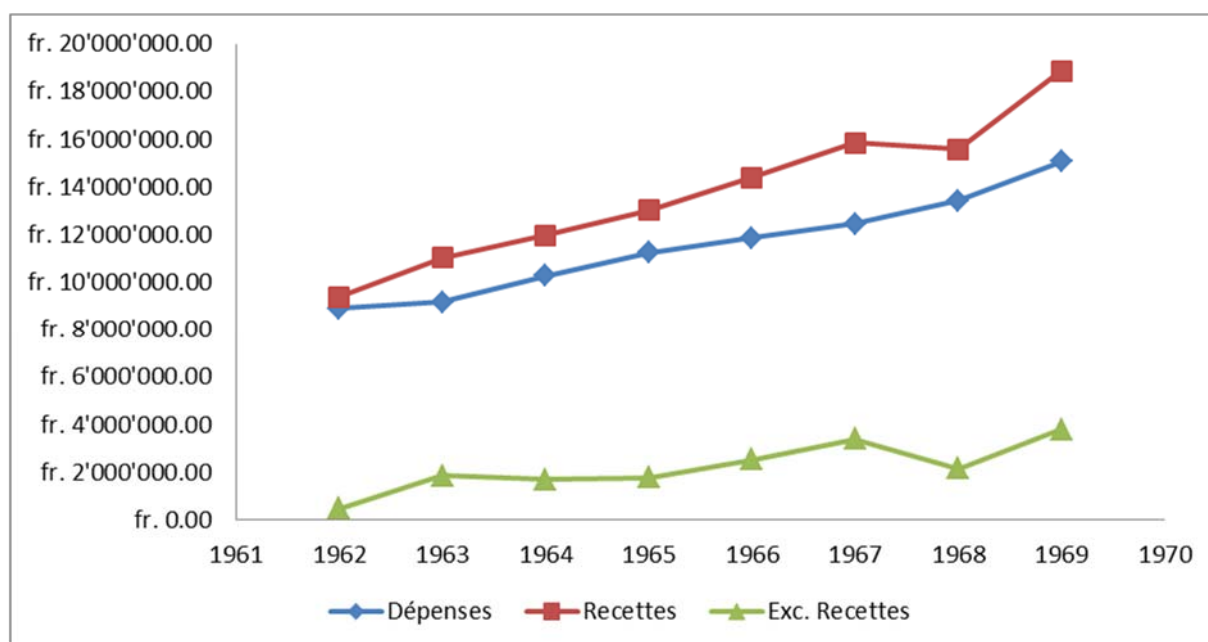


Figure 39. Compte d'exploitation de la commune de Montreux entre 1962 et 1969 Source: Rapports de gestion de la Commune de Montreux pour les années 1962-69, AA Mtx 1962-1969, Archives de Montreux.

« L'économie montreu­sienne est fondée sur le tourisme, ce terme devant être pris dans un sens très large. C'est ainsi que l'action tendant à fixer à Montreux des résidents n'exerçant pas d'activité lucrative ou exerçant une telle activité en dehors du territoire communal est l'un des moyens propres à consolider l'économie »⁴³⁰. C'est ainsi que peut être résumée la volonté des acteurs locaux durant les Trente glorieuses par rapport à l'installation de résidents fortunés, c'est-à-dire y compris à partir du moment de la fusion (1962) qui coïncide avec le retour à des comptes plus équilibrés. Elle est conçue comme une solution intermédiaire, servant ici à *consolider l'économie*, soit une activité présente­lle alternative à forte valeur ajoutée à court terme (vente de terrains et rentrées fiscales pour la commune). « Montreux a une vocation touristique exceptionnellement tournée vers l'accueil d'hôtes étrangers. Il s'agit de faciliter, dans toute la mesure du possible, le renforcement de cet apport en offrant des avantages appréciés par la clientèle commerciale et industrielle, notamment sur le plan des facilités de résidence, des possibilités d'achat de propriétés, de la mise à disposition de salles de congrès et des aménagements d'ordre fiscal. Cette politique de la porte ouverte pourrait certainement contribuer à étaler la saison touristique et combler les creux de la saison morte qui pèse lourdement sur l'économie locale. »⁴³¹

Outre la question de savoir si leur installation contribue au système territorial du point de vue de la consommation et/ou de l'emploi, la présence de résidents fortunés est une préoccupation récurrente pour la commune. Entre 1968 et 1972 entre 76 et 79 % des recettes sont dues aux impôts, une moyenne que l'on retrouve sur toute la trajectoire. Cette situation rend difficile l'élaboration de budgets, puisque le volume de ces recettes n'est pour une part pas prévisible. Durant les années 1970, les impôts fluctuants (impôts sur les successions, droits de mutation et

⁴³⁰ L.M., « Tourisme d'abord, industrie ensuite », in *Gazette de Lausanne*, 24 septembre 1965, p. 8

⁴³¹ Idem.

gains immobiliers) ne sont pas inscrits aux budgets, ces recettes étant consacrées à un programme d'investissement⁴³².

Lorsque la commune rencontre des difficultés financières importantes dans les années 1990, la question de l'impôt spécial sur les étrangers fait scandale. En effet, comme les résidents ont vu le taux d'impôt passer de 95 à 107%, la gauche (via son porte-parole Jean-Claude Doriot) revendique l'égalité pour les étrangers (qui paient eux un impôt à 85%), et l'application de ce même taux⁴³³. L'argument qui pèse en faveur du refus consiste à souligner l'importance des recettes dues aux étrangers grâce aux successions, donations et déshérences, qui pèseraient CHF 2.5 millions par an (contre CHF 700'000.- d'augmentation des recettes fiscales avec l'augmentation du taux d'impôt, en sus des CHF 2'317'000.- en 1992). C'est à ce propos qu'est soulignée par la droite la « vocation touristique » de Montreux : « C'est la seule chose que nous savons faire ». Et le libéral Jean-Marc Narbel de prendre l'exemple de Monaco, « où les étrangers sont d'ailleurs complètement exempts d'impôts parce qu'ils contribuent au développement de l'économie locale »⁴³⁴. Le projet est refusé par 39 voix contre 37. Deux ans plus tard, les libéraux souhaitent diminuer cette fois-ci l'impôt spécial étranger de 85 à 50%⁴³⁵. Malgré leur majorité au Conseil communal, le projet n'est pas soutenu⁴³⁶. Le « savoir-faire » reste néanmoins exploité, à Montreux mais aussi au niveau cantonal, lorsqu'en 1999 par exemple, la promotion économique du Canton de Vaud édite le *guide* : « Your gateway guide to the canton of Vaud 2000 ». A noter encore le rôle de l'antenne montreusienne de la Coordination pour le développement économique vaudois, responsable du projet, menée par Michel Graber⁴³⁷.

En ce qui concerne les finances communales, et malgré ces débats, durant plusieurs années elles bénéficient de rentrées exceptionnelles, en l'occurrence CHF 20.5 millions pour l'année 1996, (alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 7 millions), grâce à un impôt successoral de CHF 21 millions. Cette somme permet de réduire d'un tiers l'endettement net de la ville⁴³⁸. En 2002, l'impôt sur les successions représente 29% des impôts récoltés par la commune (en moyenne 7%-8%). En 2005, c'est la mort d'un industriel anglais qui rapporte CHF 50 millions à la ville, mais aussi au canton de Vaud, ce qui permet d'éviter que le déficit cantonal n'explose encore. 2007 (Figure 40) est une année représentative de par la répartition des impôts cette année-là (pas de rentrées exceptionnelles). A partir de sa mise sur pied en 1948, l'impôt spécial sur les étrangers reste autour de 2%. En 1991, on peut voir que ce taux monte à 4%, et en 2007, à 5%. L'installation de résidents étrangers contribuant aux finances publiques via un impôt spécial va donc croissant depuis les années 1960, mais reste en moyenne bien inférieur aux autres recettes de l'impôt.

⁴³² Rapports de gestion de la Commune de Montreux pour les années 1970-79, AA Mtx 1970-1979, Archives de Montreux

⁴³³ Mévaux, M.-F., « Polémique autour des étrangers », in *Gazette de Lausanne*, 27 août 1993, p. 17

⁴³⁴ Idem.

⁴³⁵ J.C., « Un cadeau fiscal controversé pour rentiers étrangers », in *Journal de Genève*, 5 septembre 1995, p. 20

⁴³⁶ Ethenoz, J.-J., « Montreux refuse un cadeau fiscal aux riches rentiers étrangers », in *Journal de Genève*, 30 septembre 1995, p. 36

⁴³⁷ C.R., « Le canton de vaud édite un guide pour répondre aux questions pratiques des nouveaux arrivants », in *Le Temps*, 8 septembre 1999

⁴³⁸ Dessimoz, O., « Grâce à un jackpot fiscal, Montreux se refait une santé financière », in *Journal de Genève*, 24 mai 1997

Notons encore qu'au niveau Suisse le Canton de Vaud se distingue sur ce créneau, puisqu'il concentre 30% des étrangers bénéficiaires d'un forfait fiscal⁴³⁹.

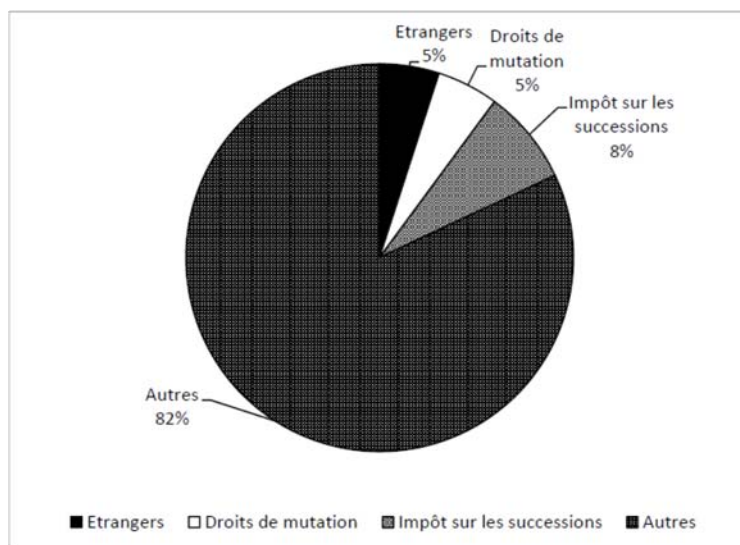


Figure 40. Répartition des impôts en 2007 - cible sur impôt spécial des étrangers, droits de mutation et successions
 Source: Rapport de gestion de la Commune de Montreux pour l'année 2007, AA Mtx 2007, Archives de Montreux.

Durant ces mêmes années, de nombreux anciens hôtels ont été transformés en résidences haut de gamme, mais la commune a aussi vu bon nombre de nouvelles constructions. Pour les anciens hôtels, on peut citer entre autres le Grand-Hôtel de Territet, l'hôtel Beaux-Cèdres, le Bristol, le National. En 1985 encore est par exemple mise à l'enquête la démolition de l'auberge de Belmont, permettant la construction sur cette parcelle de deux immeubles (pour 27 appartements, surfaces commerciales et parking), réalisés par Technimob SA (société du promoteur veveysan André Guigoz), investissant CHF 12 millions dans le projet⁴⁴⁰. De nouveaux bâtiments ont été plus tôt déjà érigés, comme par exemple l'emblématique Tour d'Ivoire (1967), ou plus discrètement de nombreux petits immeubles résidentiels.

Comme à d'autres occasions, les milieux bancaires sont particulièrement concernés par ces installations. Même la BCV développe ses activités de gestion de fortune (22.7% de ses revenus en 1996). La BCV, qui a repris la Banque Piguet en 1996, pratique une gestion décentralisée, avec ses enseignes de Montreux, Nyon, Villars « afin de garder le contact avec une clientèle fortunée, sensible aux charmes de la Riviera ou des Alpes vaudoises ». Pour améliorer ses services, elle investit dans la formation et « transforme » ses gestionnaires de fortune en conseiller en patrimoine, car « il est bien connu que les personnes qui se présentent aujourd'hui dans quelque établissement financier que ce soit sont à la recherche de solutions globales, touchant tant leur prévoyance, leur succession et leurs impôts que leur patrimoine immobilier et financier »⁴⁴¹.

⁴³⁹ Russier, S., « Le Canton de Vaud, paradis immobilier des étrangers fortunés », in *Le Temps*, 13 janvier 2007

⁴⁴⁰ « Vaste projet immobilier », in *Gazette de Lausanne*, 3 décembre 1985, p. 3

⁴⁴¹ C.R., « La BCV "private banking" en quête d'identité », in *Journal de Genève*, 11 septembre 1997, p. 34

Plus récemment, on relève une importante diversité des nouveaux arrivants, cependant nous notons l'importance de la communauté russe, entre 700 et 800 actuellement (dont 368 ayant déposé leurs papiers dans la commune)⁴⁴². Dans un premier temps après la chute du mur, cette présence a d'abord été constatée au niveau des nuitées : +67% de nuitées attribuées à des citoyens de l'ex-URSS en 1993 par rapport à 1992 (la part totale des quatre et cinq étoiles ayant doublé) en Suisse, la cité de Calvin « capitale de la gestion privée, pôle cosmopolite pour les affaires et les contacts financiers, base recherchée pour des activités d'import-export, centre international de l'horlogerie-bijouterie et du commerce de luxe » aligne les caractéristiques propres à séduire les millionnaires de l'ex-empire soviétique⁴⁴³. Mais de l'autre côté du lac cette présence est également remarquable, avec quelques affaires immobilières « d'importance » sur la Riviera signées avec ces nouveaux investisseurs russes, au moins neuf, d'après Michel Graber. La société immobilière Swiss Real Estate installée à Montreux dispose d'une antenne à Moscou (intégrée au Creative Marketing Group SA).

22. Travailleurs

En 1965 (Figure 41), 29% des personnes occupées par branche à Montreux sont recensées dans la catégorie Industrie, arts et métiers, pour 48% en Suisse, tandis que les transports, postes, hôtellerie, occupent respectivement 33% et 13% de ces populations.

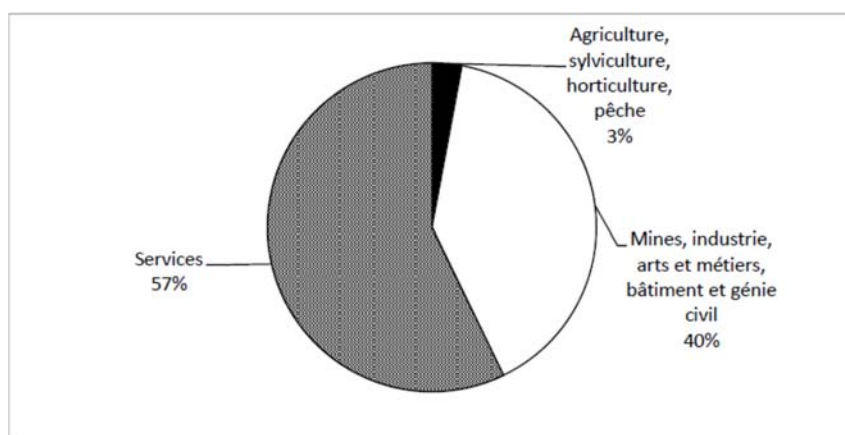


Figure 41. Personnes occupées à Montreux en 1965, d'après les secteurs économiques. Source : Recensement des entreprises 1965.

⁴⁴² Ainsi que 132 Ukrainiens (Pirolt, S., « Montreux-sur-Volga », in *L'Hebdo*, 20 février 2014, p. 10).

⁴⁴³ Godel, L., « Les Russes viennent acheter leur sécurité en Suisse. Ils paient cash. », in *Le Nouveau Quotidien*, 19 octobre 1994, p. 3

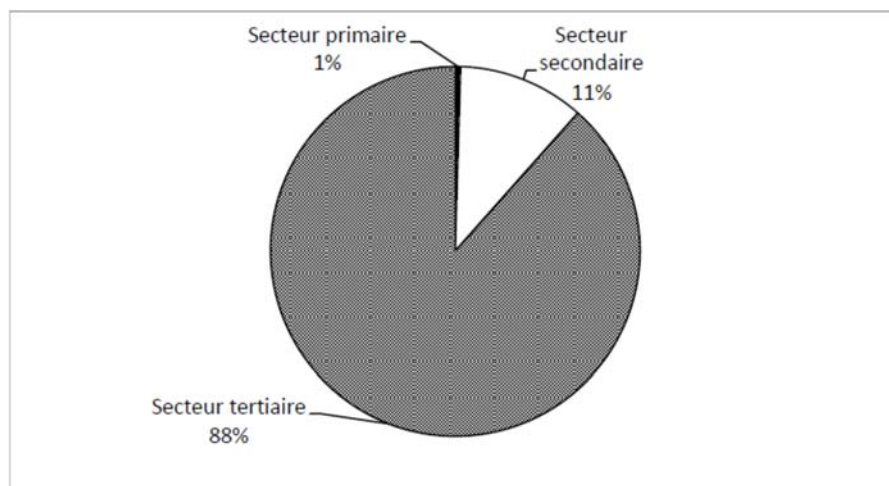


Figure 42. Répartition des emplois par secteur en Suisse en 2008 Source : Recensement des entreprises 2008: établissements selon année, commune, secteur économique (NOGA 2008), classe de taille et variable.

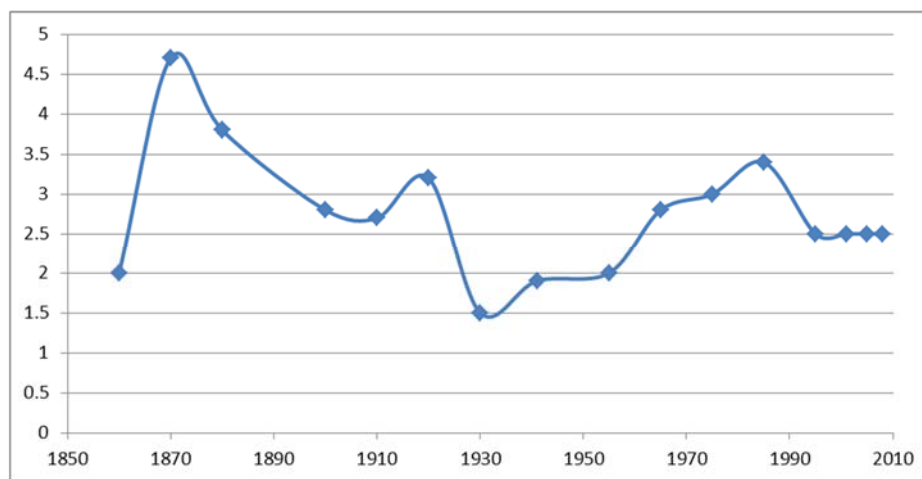


Figure 43. Quotient de localisation des emplois présents à Montreux (1860-2008). Source : d'après les recensements de la population et recensements des entreprises (OFS).

A de nombreuses reprises à partir de l'après-guerre, on trouve mention du manque de main d'œuvre en particulier pour l'hôtellerie, qui contraint les entreprises à engager de des travailleurs étrangers, « le personnel suisse n'acceptant pas volontiers des emplois subalternes »⁴⁴⁴. Avec le recensement des entreprises qui débute en 1955, on peut apprécier la situation de l'emploi de manière plus précise, dans la mesure où le recensement est effectué sur le lieu de travail. Les chiffres recensent donc les personnes travaillant à Montreux, et non pas les personnes habitant Montreux qui travaillent (pas nécessairement dans ladite commune) comme c'était le cas avec les recensements de la population. En 1970, une nouvelle législation fédérale pose des difficultés aux employeurs locaux dans le recrutement pendant la saison. Les demandes enregistrées en 1972 comme en 1973 concernent à 70% l'hôtellerie⁴⁴⁵. En 1972 par ailleurs la situation des saisonniers

⁴⁴⁴ Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1948, AA 33/4 Chd, Archives de Montreux

⁴⁴⁵ Rapports de gestion de la commune de Montreux pour les années 1972 et 1973, AA 1972 et 1973, Archives de Montreux

est stabilisée au niveau fédéral, ce qui contribue à augmenter cette année-là le nombre d'habitants et le nombre d'étrangers dans la commune. Enfin, la Figure 44 présente le nombre de travailleurs frontaliers dans la commune. Le recours à la main d'œuvre étrangère est de plus en plus fréquente, vraisemblablement pas uniquement pour l'hôtellerie ; Montreux devient pour une part attrayante pour ces travailleurs, de la même manière que pour d'autres centres urbains de la région lémanique et de Suisse. Cet élément montre que les revenus induits par la présence de personnes sur place (via leurs dépenses d'un revenu qu'ils ont généré ailleurs) ne bénéficient pas systématiquement aux travailleurs locaux dans un contexte de forte mobilité des personnes.

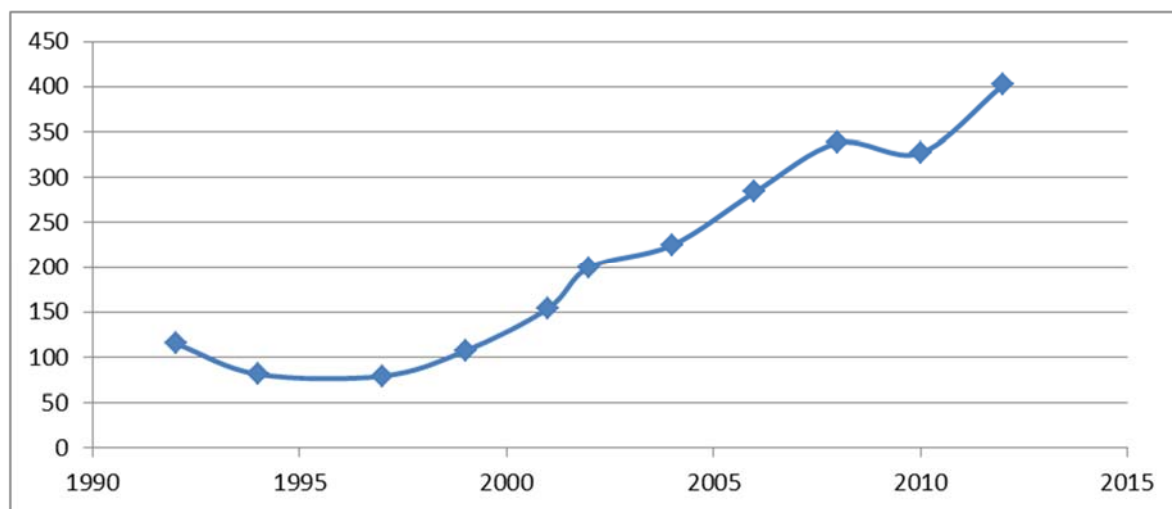


Figure 44. Nombre de travailleurs frontaliers à Montreux entre 1992 et 2012. Source: Rapports de gestions de la commune de Montreux pour les années 1992 à 2012, Mtx 1992-2012, Archives de Montreux.

Bibliographie Annexe Montreux

Sources secondaires

- Bayard, C. (1993). *Les écoles privées vaudoises et la vocation internationale*. (Mémoire de Licence), Université de Lausanne.
- Beroud, S. (2011). *La Banque Cantonale Vaudoise, 1918-1939. Le rôle d'une banque semi-publique entre crises économiques, tensions politiques et concurrence interbancaire*. (Mémoire de master) Université de Lausanne, Lausanne.
- Bettex, G. (1897). *Montreux et ses environs*. Montreux: Société de l'Imprimerie et Lithographie.
- Bridel, L. (1970). *Géographie du tourisme dans le Canton de Vaud*. (Thèse de doctorat) Lausanne : Université de Lausanne, Faculté des Lettres.
- Chaney, A., & Gonthier, A. (2001). *L'histoire d'un village...Clarens*. Montreux.
- Chombard Gaudin, C. (2009). *Bâtisseurs de palaces. Entrepreneurs et magiciens*. Bière: Cabédita.
- Cochard, J.-C. (2010). *Centenaire du funiculaire Les Avants-Sonloup*. Les Avants.
- Collectif. (2006). *Le Montreux Palace : 100 ans*.
- Dechène, M. (1998). *Au pays des narcisses. Echo de la vie montreusienne*. Yens-sur-Morges: Cabédita.
- Dechène, M. (2002). *Montreux, l'Aventure sportive*. Yens-sur-Morges: Cabédita.
- Desponds, L. (2008). You play golf, don't you ? De la nécessité de créer un parcours de golf à Montreux, *Histoire du sport dans le canton de Vaud* (Vol. 116). Lausanne.
- Desponds, L., & Lüthi-Graf, E. (2004). Le tramway Vevey-Montreux-Chillon. *Revue historique vaudoise, Tome 112* (L'apport des mémoires universitaires à l'histoire vaudoise), 87-102.
- Dupont, P., & Frey, S. (1989). « *Un paradis encadré* », *la fonction du tourisme à Vevey et à Montreux 1880-1914*. (Mémoire de licence) Université de Lausanne.
- Duss, R. (2001). *Le Montreux Palace. Son évolution et ses perspectives d'avenir*. Travail réalisé pour l'obtention du diplôme de l'Ecole Suisse de Tourisme à Sierre (Suisse).
- Lapointe, J. (2008). *Essor et déclin de la Société immobilière de Caux (1898-1930) : regard sur l'histoire touristique d'une station d'altitude*. (Mémoire de Licence), Université de Lausanne.
- Lapointe Guigoz, J. (2010). Les sociétés anonymes à vocation hôtelière de l'arc lémanique (1826-1914). *Etude de Lettres, 287* (Le client de l'architecte. Du notable à la société immobilière: les mutaitons du maître de l'ouvrage en Suisse au XIXème siècle), pp. 211-229.
- Lüthi, D. (2004). *Les Avants, une station d'altitude*. Université de Lausanne. Lausanne.
- Mettler, J.-L. (1979). *Montreux, 100 ans d'hôtellerie*. Montreux.
- Monnier, S. (2006). Ami Chesse (1840-1917) et le développement touristique de Montreux. *Revue historique vaudoise, 114* (Histoire du tourisme en pays vaudois), 227-239.
- Mottu, P. (1969). *Caux, de la Belle Époque au Réarmement moral*. Neuchâtel: La Bacconnière.
- Neuenschwander Feihl, J., & Barbey, G. (2000). *Inventaire suisse d'architecture, 1850-1920: villes*. Zürich: SEALS.
- Sulmoni, S. (2011). Tourisme et innovation technique: l'exemple de la compagnie générale de navigation sur le Lac Léman (1873-1914). In C. Humair & L. Tissot (Eds.), *Le tourisme suisse et son rayonnement international; "Switzerland, the playground of the world"* (pp. 135-151). Lausanne: Antipodes.
- Tissot, L. (2004). A travers les Alpes. Le Montreux-Oberland Bernois ou la construction d'un système touristique, 1900-1970. *Histoire des Alpes* (9), pp. 227-244.
- Tissot, L. (2006). La quête du haut. Les lignes ferroviaires touristiques dans le canton de Vaud jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. *Revue historique vaudoise, 114* (Histoire du tourisme en pays vaudois), pp. 195-212.
- Viredaz, N., & Humair, C. (2010). Les conditions d'un transfert de technologie précoce. Le premier tramway électrique de Suisse entre Vevey et Montreux. *Traverse, 3*, pp. 69-84.

Wyssbrod, A. (1988). *Typologie des hôtels montreusiens, 1830-1914*. (Mémoire de Licence) Université de Lausanne.

Presse

- A.D., « La culture, c'est beau. Et ça peut rapporter gros », in *L'Hebdo*, 11 mai 2006
- Ayer, C., « Le Royal Plaza de Montreux rejoint la chaîne Inter-Continental Hotels », in *Le Nouveau Quotidien*, 23 décembre 1994, p. 11
- Badel, F., « "Patience et passion", tel est le credo du seigneur de Glion », in *Journal de Genève*, 24 mars 1997 p. 19
- Busslinger, L., « Ambitieux, le groupe Barrière dévoile ce que sera le futur casino de Montreux », in *Le Temps*, 10 avril 2002
- Busslinger, L., « Dix ans et 55 millions plus tard, les symphonies restent hors de portée de l'Auditorium Stravinski », in *Le Temps*, 23 janvier 2003
- Busslinger, L., « En sélectionnant les casinos, la Confédération s'octroie la part du lion sans craindre les cantons », in *Le Temps*, 26 octobre 2001
- Busslinger, L., « Le groupe Barrière joue Montreux à coup sûr », in *Le Temps*, 28 août 2001
- Busslinger, L., « La tradition, point fort de Montreux », in *Le Temps*, 25 septembre 2001
- Busslinger, L., « Sans partenaire étranger, pas de salut en Suisse », in *Le Temps*, 16 juin 2001
- Busslinger, L., « Seul vainqueur romand de la course aux concessions A, le Casino de Montreux rouvre ses portes lundi », in *Le Temps*, 21 février 2003
- Busslinger, L., « Tempête financière pour deux festivals montreusiens », in *Le Temps*, 21 janvier 2003
- Campiche, C., « En plein marasme, les palaces lémaniques font valser les directeurs », in *Journal de Genève*, 7 mars 1996
- Chenaux, J.-P., « Centre international de Glion: dix millions de francs par ans pour la région de Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 1er novembre 1979, p. 3
- C.R., « La BCV "private banking" en quête d'identité », in *Journal de Genève*, 11 septembre 1997, p. 34
- C.R., « Le canton de vaud édite un guide pour répondre aux questions pratiques des nouveaux arrivants », in *Le Temps*, 8 septembre 1999
- Debraïne, L., « Hôtel Royal Plaza de Montreux, chronique d'un tour de passe-passe », in *Le Nouveau Quotidien*, 2 mai 1993
- Debraïne, L., « L'Office du tourisme de Montreux réduit ses ambitions », in *Le Nouveau Quotidien*, 9 novembre 1995, p. 15
- Delapierre, R., « Glion, haut lieu de la formation hôtelière touristique », in *Journal de Genève*, 30 novembre 1963, p. 2
- Dessimoz, O., « Grâce à un jackpot fiscal, Montreux se refait une santé financière », in *Journal de Genève*, 24 mai 1997
- Dufour, N., « Deux nouvelles fondations privées font irruption dans le paysage culturel suisse », in *Le Temps*, 10 décembre 2002
- E.-A.K., « L'art de garder ses bons clients quand les nouveaux sont hors de prix », in *Gazette de Lausanne*, 24 février 1993, p. 19
- Ecoffey, R., « Le Centre international de Glion a changé de mains », in *Journal de Genève*, 13 juin 1995

- Ethenoz, J.-J., « Montreux refuse un cadeau fiscal aux riches rentiers étrangers », in *Journal de Genève*, 30 septembre 1995, p. 36
- Ethenoz, J.-J., « Restructuration réussie pour le Centre hôtelier de Glion », in *Journal de Genève*, 17 novembre 1997, p. 18
- Godel, L., « Les Russes viennent acheter leur sécurité en Suisse. Ils paient cash. », in *Le Nouveau Quotidien*, 19 octobre 1994, p. 3
- G.P., « L'activité et les projets de la Société d'expansion touristique », in *Journal de Genève*, 28 mars 1962, p. 2
- Guhl, C., « La Riviera perd sa boîte la plus kitsch », in *Gazette de Lausanne*, 13 janvier 1994, p. 17
- J.C., « Un cadeau fiscal controversé pour rentiers étrangers », in *Journal de Genève*, 5 septembre 1995, p. 20
- J.R., « Parisbas (Suisse) satisfait malgré une baisse de ses résultats en 1978 », in *Journal de Genève*, 29 mars 1979, p. 7
- J.R., « Parisbas (Suisse) SA souhaite toujours étoffer ses participations financières », in *Journal de Genève*, 4 avril 1978, p. 7
- Kaczor, P., « SAirGroup cède Swissôtel pour 520 millions de francs », in *Le Temps*, 24 avril 2001
- Lederrey, J.-L., « Excellents résultats pour Parisbas Suisse en 1982 », in *Gazette de Lausanne*, 19 mars 1983, p. 7
- Lederrey, J.-L., « Forte croissance des affaires de Parisbas (Suisse) en 1979 », in *Journal de Genève*, in 28 mars 1980, p. 7
- Lederrey, J.-L., « Parisbas Suisse développe ses activités hôtelières », in *Gazette de Lausanne*, 20 mars 1981, p. 15
- Lederrey, J.-L., « Parisbas Suisse: sensible progression des résultats », in *Journal de Genève*, 26 mars 1982, p. 7
- Lederrey, J.-L., « Sodereal Holding: projets d'expansion et d'élargissement du capital-actions », in *Journal de Genève*, 13 octobre 1984, p. 7
- Lederrey, J.-L., « Swisshotel va reprendre la majorité de Sodereal », in *Journal de Genève*, 12 février 1986, p. 7
- L.M., « L'Office du tourisme de Montreux a inauguré de nouveaux locaux », in *Gazette de Lausanne*, 11 juillet 1966, p. 3
- L.M., « Tourisme d'abord, industrie ensuite », in *Gazette de Lausanne*, 24 septembre 1965, p. 8
- Mévaux, M.-F., « Le Casino sauve la mise en attendant les grands jeux », in *Gazette de Lausanne*, 29 septembre 1993, p. 20
- Mévaux, M.-F., « Polémique autour des étrangers », in *Gazette de Lausanne*, 27 août 1993, p. 17
- Miéville, D. S., « Porte ouverte à l'aide publique au Casino de Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 28 juin 1977, p. 3
- M.K., « Paribas (Suisse): une politique prudente et flexible en 1974 », in *Gazette de Lausanne*, 20 mars 1975, p. 9
- Monnet, L., « Montreux et Vevey vont unir leurs destinées touristiques », in *Gazette de Lausanne*, 2 juillet 1965, p. 3
- Monnet, L., « Nouvelle forme de tourisme: les instituts et les pensionnats », in *Gazette de Lausanne*, 19 avril 1960, p. 6
- Mottu, D., « Vous avez dit "Réarmement moral"? », in *Journal de Genève*, 12 juillet 1996, p. 2
- Passer, C., « A Montreux, Claude Nobs et son festival de jazz affrontent la jalousie », in *Le Nouveau Quotidien*, 22 janvier 1996, p. 24
- Péclet, J.-C., « Le Badrutt's Palace de St-Moritz offert en cadeau à son directeur », in *Le Temps*, 27 décembre 2006

- Pilet, F., « Genolier, c'est Dallas », in *Le Temps*, 20 août 2010
- Pilet, F., « Un milliardaire de 88 ans se pose en sauveur de l'hôtellerie montreu-sienne », in *Le Temps*, 9 juin 2008
- Pirolt, S., « Montreux-sur-Volga », in *L'Hebdo*, 20 février 2014, p. 10
- Richard, J.-L., « Les autres ex-filiales de Swissair s'en sortent », in *Le Temps*, 23 août 2005
- Roulet, C., « Festival de Jazz: Le bon filon pour Montreux », in *Journal de Genève*, 14 juillet 1994, p. 32
- Roulet, C., « Sans Claude Nobs: impossible! », in *Gazette de Lausanne*, 14 juillet 1994, p. 33
- Roulet, Y., « Accueil romantique promis à Chillon », in *Le Temps*, 19 avril 2013
- Roulet, Y., « Deauville, un exemple pour Montreux », in *Le Temps*, 13 juillet 2001
- Russier, S., « Le Canton de Vaud, paradis immobilier des étrangers fortunés », in *Le Temps*, 13 janvier 2007
- Salvadé, C., « Chillon, nouvelle vie de château », in *Le Temps*, 13 mars 2008
- V.S., « Quand l'industrie hôtelière devient un placement sûr et rémunérateur », in *Journal de Genève*, 19 novembre 1975, p. 7
- Z.Je., « En déficit, le Montreux-Palace met en cause l'Office du tourisme », in *Journal de Genève*, 16 juin 1997, p. 11
- « Achetez en Suisse - Vivez en Europe » (Publicité), *Journal de Genève*, 29 novembre 1975, p. 14
- « A vendre: le casino de Montreux », in *Journal de Genève*, 26 septembre 1985, p. 25
- « Changement de propriétaire à l'horizon », 5 janvier 1985, in *Journal de Genève*, p. 10
- « Composition de la commission », in *Gazette de Lausanne*, 21 avril 1966
- « Des hydravions anglais dans la baie de Montreux ? », in *Journal de Genève*, 10 janvier 1957, p. 2
- « Eurotel », in *Gazette de Lausanne*, 21 février 1979, p. 11
- « Extension de la maison des congrès: un important projet de 9 millions », in *Journal de Genève*, 3 novembre 1977, p. 16
- « Gains plus importants à Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 16 octobre 1991, p. 26
- « Hôtel National à Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 10 mars 1989, p. 17
- « La liaison Southampton-Montreux par hydravion reprend », in *Journal de Genève*, 26 août 1957, p. 2
- « La SET-Glion va disparaître », in *Journal de Genève*, 2 novembre 1982, p. 16
- « La Société d'expansion touristique veut développer le tourisme populaire en Suisse », in *Gazette de Lausanne*, 27 mars 1967, p. 3
- « La Ville de Montreux cède le casino aux créanciers bancaires », in *Gazette de Lausanne*, 12 mai 1978, p. 3
- « Le Casino dans les chiffres rouges », in *Journal de Genève*, 7 juin 1991, p. 35
- « Le Casino de Montreux critique les autorités », in *Journal de Genève*, 10 juillet 1993, p. 15
- « Le Montreux Palace renoue avec la croissance des beaux jours », in *Le Temps*, 7 décembre 1998
- « L'Eurotel de Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 31 octobre 1967, p. 6
- « L'Eurotel reste dans la chaîne », in *Gazette de Lausanne*, 14 mai 1979, p. 3
- « Les cuisiniers de la marine américaine siègent à Montreux », in *Gazette de Lausanne*, 31 mars 1967, p. 5
- « Marketing direct à Montreux (VD) - Midem abandonne », in *Gazette de Lausanne*, 5 juillet 1991, p. 8
- « Montreux: casino à vendre », in *Journal de Genève*, 22 avril 1986, p. 14
- « Montreux: hôtellerie et tourisme », in *Journal de Genève*, 15 novembre 1963

- « Montreux-Palace: Hausse du chiffre d'affaires », in *Gazette de Lausanne*, 23 juin 1987, p. 22
- « Montreux veut "ses" congrès », in *Gazette de Lausanne*, 3 juin 1983, p. 3
- « Oui à l'achat du "Lorius" », in *Gazette de Lausanne*, 27 avril 1979, p. 3
- « Participation. Sodereal S.A. », in *Journal de Genève*, 14 août 1973, p. 2
- « Problèmes de formation professionnelle à l'échelon des cadres supérieurs », in *Gazette de Lausanne*, 5 mars 1966
- « Société d'expansion touristique », in *Journal de Genève*, 14 novembre 1964, p. 2
- « Société d'Expansion Touristique S.A. », in *Gazette de Lausanne*, 13 février 1970, p. 7
- « Sodereal: quinze grands hôtels dans dix ans », in *Journal de Genève*, 25 novembre 1981, p. 5
- « Un centre international pour former les professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de la gestion hospitalière », in *Journal de Genève*, 19 mai 1980, p. 17
- « Vaste projet immobilier », in *Gazette de Lausanne*, 3 décembre 1985, p. 3
- « Vente du National », in *Gazette de Lausanne*, 19 mars 1985, p. 5
- « Yoga à Zinal », in *Gazette de Lausanne*, 3 octobre 1973, p. 3

Archives

Archives Cantonales Vaudoises, Chavannes-près-Renens (ACV)

- Registres des établissements destinés à la vente en détail et à la consommation des boissons des communes des Planches et du Chatelard, KVII c 66, 69, 72, 75
- *La situation du tourisme à Montreux. La question des prix. Un programme d'action.* Rapport présenté à la Société Fiduciaire de l'Hôtellerie à Zurich, le 10 décembre 1935, Archives cantonales vaudoises S 120/306

Archives de Montreux (Clarens)

- Historique du Casino de Montreux, par Albert Mayer, PP 192
- Dubochet, J. (1896), Notice sur Montreux (p.17), CFV Adoc 2.1/281
- Rapport du Cercle de Montreux. Statistique industrielle et Commerciale. 1899. S3, Archives de Montreux

Cercle S1/1-2 Fondation pour l'équipement touristique de Montreux 1948-1960:

- Correspondance notaire Mottier - CA de Chillon Airport du 14 mai 1949
- Correspondance de la Fondation, mars 1951
- Correspondance SHM-Fondation, 25 février 1954
- Correspondance de l'OT à la Fondation, le 31 mai 1956
- Correspondance entre l'aérodrome régional de Montreux SA à la commission d'étude pour la modernisation de l'équipement touristique et sportif de la ville de Montreux du 3 mars 1961
- Correspondance fondation-aérodrome, année 1960
- Correspondance aérodrome régional de Montreux SA 30 juillet 1963
- Correspondance aérodrome régional de Montreux SA 5 mai 1964
- Commission d'étude pour la modernisation de l'équipement touristique et sportif de la Ville de Montreux, 20 novembre 1956
- Convention entre la Fondation pour l'équipement touristique de Montreux et la Société des Hôtels National et Cygne du 28 février 1955
- Présentation des nouveaux statuts de la Société immobilière du kursaal et Casino de Montreux au conseil de Fondation
- PV de séance de la commission plénière de la Fondation du 2 juin 1953

- PV de séance de la sous-commission financière pour la modernisation de l'équipement touristique et sportif de la Ville de Montreux du 12 octobre 1955
- PV de séance de la sous-commission financière pour la modernisation de l'équipement touristique et sportif de la Ville de Montreux du 30 novembre 1956
- PV de la commission restreinte pour la modernisation de l'équipement touristique montreusien du 27 janvier 1958
- PV de la commission restreinte pour la modernisation de l'équipement touristique montreusien du 13 novembre 1958
- PV de séance de la commission restreinte pour la modernisation de l'équipement touristique et sportif de la Ville de Montreux du 13 janvier 1959
- PV de séance de la commission plénière pour la modernisation de l'équipement touristique et sportif de la Ville de Montreux du 8 mars 1961
- PV de la séance de la commission plénière de la Fondation pour la modernisation de l'équipement touristique montreusien du 8 avril 1963
- PV de la commission plénière pour la modernisation de l'équipement touristique montreusien du 5 mai 1964
- Rapport aux Conseils Communaux du Châtelard, des Planches et de Veytaux, présenté par les commissions nommées pour étudier le préavis des municipalités concernant les contributions communales à la modernisation de l'équipement touristique du 4 mars 1955
- Rapport de la commission d'étude pour la modernisation de l'équipement touristique de Montreux du 27 avril 1954

Gestion communale :

- Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1944, AA 33/3 Chd 1944
- Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1948, AA 33/4 Chd
- Rapport de gestion de la commune du Châtelard pour l'année 1950, AA 33/4 1950
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1968, AA Mtx 1968
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1969, AA Mtx 1969
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1970, AA Mtx 1970
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1971, AA Mtx 1971
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1972, AA Mtx 1972
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1973, AA Mtx 1973
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1974, AA Mtx 1974
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1975, AA Mtx 1975
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1976, AA Mtx 1976
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1977, AA Mtx 1977
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1978, AA Mtx 1978
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1991, AA Mtx 1991
- Rapport de gestion de la commune de Montreux pour l'année 1993, AA Mtx 1993

Divers

- Service scolaire de l'association Suisse des Ecoles Privées, Service scolaire de l'Association Vaudoise des Ecoles Privées (1979). *Ecoles privées romandes*. (brochure) Neuchâtel – Valais – Fribourg – Vaud.
- www.avdep.ch, visité le 18.04.2013
- www.chillon.ch, visité le 17.06.2013
- www.edenpalace.ch, visité le 10.06.2013

- www.glion.edu, visité le 06.06.2013
- www.goldenpass.ch, visité le 17.06.2013
- www.victoria-glion.ch, visité le 04.06.2013

Annexe Zermatt

23. L'hôtellerie et la restauration jusqu'à la Seconde Guerre mondiale

23.1. Les hôtels Seiler et les hôtels de la bourgeoisie

Fils d'un paysan de montagne (Truffer, 2011a), Alexandre Seiler est né à Blitzingen, petite commune de la vallée de Conches (Haut-Valais) en 1819. Savonnier, puis fabricant de bougies, en Allemagne, puis à Sion, en 1853 il répond à l'appel de son frère Joseph, alors chapelain à Zermatt, qui l'enjoignait à venir s'y installer depuis 1850⁴⁴⁶. Il se résout à remonter la vallée de la Viège, et loue puis rachète après une année d'exploitation l'auberge du Dr. Lauber (Anthamatten, 1991). La maison, initialement construite en bois, est rénovée, maçonnée (35 lits), et rebaptisée hôtel du Mont-Rose en 1855. Rapidement, son offre rencontre un succès certain auprès de la clientèle. Seiler en outre démontre des talents de gestionnaire, qui lui permettent d'agrandir sans cesse son entreprise.

La première génération des hôteliers Seiler est conduite par Alexandre Seiler. Néanmoins, au niveau de l'entreprise, on parle des « Frères Seiler » jusqu'en 1868⁴⁴⁷. Cette situation illustre la culture d'entreprise Seiler et son modèle d'affaire, résolument centré sur la famille. Si on ignore si et dans quelle mesure Joseph Seiler contribue au financement du Monte Rosa, Alexandre Seiler peut s'appuyer sur son beau-frère Emil Cathrein (1847-1916), développant parallèlement à Alexandre Seiler des hôtels dans la région d'Aletsch (hôtel Jugfrau-Eggishorn dès 1872, puis à Riederalp et Riederfurka) (Ammann, 2008).

Le premier hôtel appartenant aux Seiler est donc le Monte Rosa, qui est agrandi trois fois : en 1868 (nouveau bâtiment au nord (total 60 lits)), en 1880 (total 70 lits), et en 1890 (salle de restaurant et deux étages supplémentaires (110 lits) (Attinger, 1999-2000). En 1854, Seiler exploite le Riffelhaus (aujourd'hui Riffelberg), construit par la bourgeoisie (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). Dès 1855, c'est du Riffelhaus que partent les expéditions partant à la conquête de la Pointe Dufour⁴⁴⁸. Suite au succès de l'hôtel, la commune envisage de vendre un second terrain à un hôtelier extérieur. Dans le même temps, les trois propriétaires ne sont pas en mesure de mener les travaux d'agrandissement nécessaires à une plus importante exploitation. Pour ces raisons, ils cèdent en 1862 le Riffelhaus à la bourgeoisie. Cette dernière conclut ensuite un accord avec Seiler: il reprend à son compte les dettes accumulées par le Riffelhaus (CHF 15'000.-) et les coûts de rénovation (CHF 30'000.-), tandis que la commune fournit les matériaux de construction et garantit la location gratuite de l'établissement à Seiler pour les quinze années suivantes. En 1864, l'établissement possède 30 chambres, deux salles et une cuisine. On sait qu'en 1879, la location se monte à CHF 5'000.-, puis en 1894 CHF 8'000.-. Parallèlement, Seiler achète rapidement, en

⁴⁴⁶ « "Du musst nach Zermatt kommen!" », in *Journal de Genève*, 15 novembre 1982, p. 17

⁴⁴⁷ Registres de la taxe industrielle (Archives de l'Etat du Valais).

⁴⁴⁸ www.riffelberg.ch

1856, du terrain à Riffelalp⁴⁴⁹. La construction a lieu entre 1878 et 1884, puis l'hôtel est agrandi en 1890 (200 lits, puis 80 supplémentaires quelques années plus tard).

Réalisant que son entreprise est interdépendante de l'ensemble de la scène territoriale et de son inscription dans le réseau de mobilité des personnes et de l'information à d'autres échelles, contrairement aux locaux (y compris aux bourgeois), Alexandre Seiler père s'investit personnellement pour développer cet ancrage. C'est ainsi que Seiler se trouve être responsable de deux éléments fondamentaux pour l'accumulation des transactions présentes : la poste (entre 1867-1873 (responsable du bureau) jusqu'à son décès en 1891 (Anthamatten, 1991)) et la route. Le cas de l'entretien des routes est particulièrement emblématique. En 1856, Seiler est présent à Zermatt depuis trois ans et exploite deux hôtels : le Monte Rosa dont il est propriétaire, et le Riffelhaus qu'il loue à la bourgeoisie. Il s'adresse directement au département des ponts et chaussées de l'Etat du Valais et dénonce les négligences de la bourgeoisie quant à l'entretien de la route dans le village, une « *paresse incompréhensible* » (cité par Sauthier (2014)). Seiler note également que cette négligence est « *impardonnable de la part de l'autorité de cette commune* ». Ici, nous pouvons noter que de son point de vue d'entrepreneur et d'acteur de l'économie de marché reposant sur la mobilité des personnes et de l'information, l'inaction de la commune relève de l'incohérence, de l'impossible. Or du point de vue des autorités communales – qui se sont impliquées dans le tourisme depuis deux années, et par réaction aux activités commerciales de Seiler – l'état de la route n'apparaît probablement pas comme problématique. Entre les deux acteurs locaux, les registres de connaissance d'un point de vue économique sont différents, et chacun exprime son point de vue (théoriquement) en toute bonne foi selon les principes de leur propre cadrage. Les compétences commerciales de Seiler – et en particulier en l'occurrence en ce qui concerne la mobilité des personnes – ne sont pas partagées par l'ensemble des acteurs locaux. En revanche, elles le sont par les responsables de l'administration cantonale, puisque ces derniers accordent à Seiler le droit et les moyens (CHF 270.-) d'agir, et ceci bien qu'il ne l'ait explicitement demandé (B. Truffer, 2008). En 1860, c'est le cas du sentier muletier qui sépare Viège de Zermatt (35 kilomètres (Maria Merki, 2004)) qui est l'objet de réclamations de la part de Seiler à l'attention du Canton. En réponse à sa requête, Seiler est nommé directeur des travaux d'élargissement, et touche une subvention de CHF 5'000.- à cet effet (Anthamatten, 1991).

Alexandre Seiler fils, bourgeois de Blitzingen, Zermatt et Brigue, fait des études de droit à Heidelberg (doctorat), Louvain et Munich. Il reprend la direction des hôtels suite au décès de son père, mais surtout de sa mère, en 1894⁴⁵⁰. Comme son père, Alexandre Seiler fils est pourvu d'un charisme et d'une influence particulières : « un homme grand dans toutes les dimensions », « le roi de Zermatt », des qualités auxquelles certains commentateurs associent celles de propriétaire terrien tout en condamnant l'aristocratie valaisanne⁴⁵¹. Politiquement, son combat comme celui de son père s'inscrit donc dans la lignée bourgeoise libérale. Il évolue ainsi entre ses propriétés agricoles et le développement touristique, exerce remarquablement exécuté selon ce commentateur de l'époque à l'occasion de son décès : « De Brigue, où il avait élu domicile, il circulait entre Zermatt et le villages de Conches, où son landau, attelé de beaux chevaux, le conduisait aux comices agricoles, où il plaidait la cause des chèvres, des moutons et des porcs, se faisait l'avocat du chemin de fer, des routes automobiles et de l'aviation. »⁴⁵² En Valais, il

⁴⁴⁹ www.riffelalp.com

⁴⁵⁰ « Chronique parlementaire. La mort de M. Seiler », in *Journal de Genève*, 5 mars 1920, p. 1

⁴⁵¹ Grellet, P., « Alexandre II », in *Gazette de Lausanne*, 27 décembre 1945, p. 1

⁴⁵² Idem.

démultiplie ses propriétés et cultive ainsi son amour pour les Alpes, et pour la terre, ce que ses admirateurs lui rendent bien. « Ce qui rend intéressante la physionomie de ce grand seigneur de l'hôtellerie [...], c'est sa liaison avec la terre. Il restait d'âme paysanne sous son faste et il n'est pas difficile de voir que s'il l'avait fallu, il aurait sacrifié ses luxueux palaces aux terres et aux troupeaux dont il était le maître. Dans son existence privée et publique, la culture des fruits et des légumes, les soins des pâturages et des troupeaux, l'amélioration des races caprines, ovines et porcines tient une place aussi grande que le bien-être et la prospérité de ses clients. Ses étables, répandues dans tout le Haut-Valais, avaient un type, comme les maisons cantonnières construites par Bonaparte sur la route du Simplon. »⁴⁵³ On peut lire encore cette efficace mais complexe personnalité, de même que la déférence qu'il inspirait par exemple à l'auteur de ces lignes dans une anecdote contée par ce dernier. Notant que l'exposition des havanes royaux dans la large poche supérieure du veston n'avaient pas « quelque chose de choquant pour la démocratie », mais plutôt que leur alignement évoquaient les « tuyaux inégaux de la syrinx, de la flûte de Pan, un des emblèmes de la vie pastorale », le maître de remercier l'auteur de ces mots en lui faisant parvenir une boîte de sa marque favorite, « dont le bouquet était parfait »⁴⁵⁴.

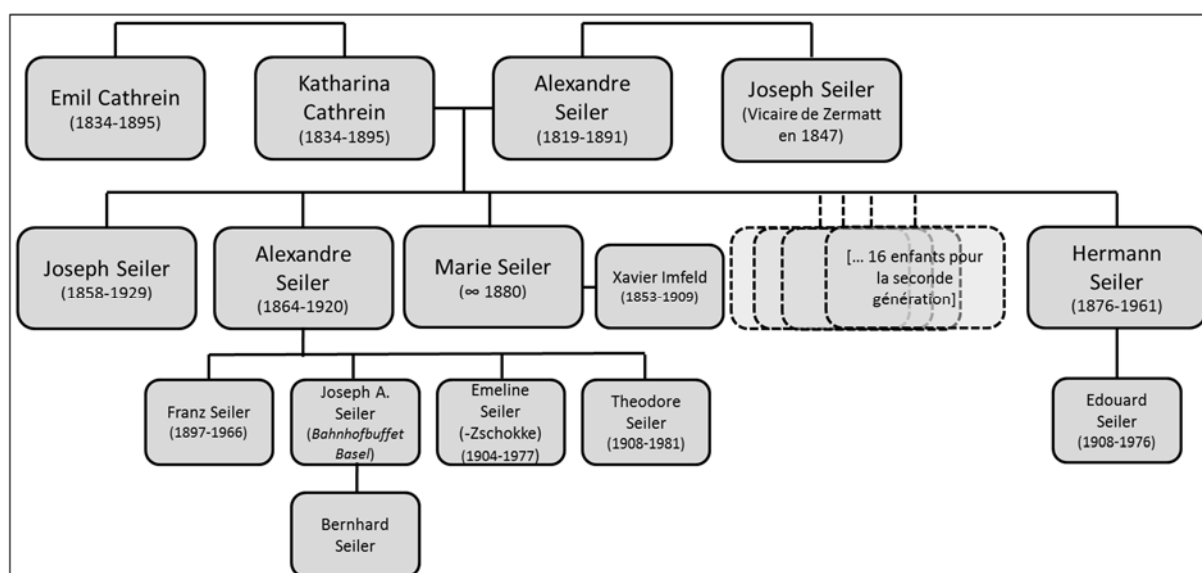


Figure 45. Arbre généalogique partiel de la famille Seiler, d'après diverses sources.

En l'espace de dix ans, l'entreprise familiale⁴⁵⁵ évolue considérablement, d'abord sous l'influence d'Alexandre Seiler fils, puis de ses frères Joseph (1858-1929) et Hermann (1876-1961) (Truffer, 2011a, 2011c, 2013). Tous sont au bénéfice d'une formation de haut niveau : Joseph suit une formation hôtelière à Rome et à Londres, Alexandre et Hermann sont avocats et notaires (doctorat pour Hermann). En outre, de par leurs études et leurs activités commerciales, professionnelles et politiques (chacun d'entre eux remplit un nombre important de mandats politiques, aux niveaux cantonal et fédéral), ils entretiennent un réseau important. Joseph dirige les hôtels Zermatterhof (1879-1891) et Mont-Cervin (1892-1894), puis reprend l'hôtel du Glacier du Rhône à Gletsch, et développe considérablement le trafic touristique sur les cols du Grimsel, de la Furka et du Gothard

⁴⁵³ Idem.

⁴⁵⁴ Idem.

⁴⁵⁵ Alexander Seiler & Co en 1895, puis A. Seiler Frères en 1900, puis Seiler Hotels SA en 1908 (Truffer, 2011a).

avec un service de diligences (Truffer, 2011c). Ils sont également sollicités pour intervenir à l'étranger, p.ex. en Afrique via une société anglaise⁴⁵⁶.

Quantitativement, l'entreprise Seiler prend de l'ampleur dans les années 1890, comme on peut le constater sur la Figure 46. Outre les hôtels, la Société des Hôtels Seiler met également en location des magasins à la saison⁴⁵⁷. En 1878 Seiler loue le Zermatterhof à la bourgeoisie. Deux contrats de ce type se succèdent au tournant des années 1890 : le Schwarzsee cette même année, et le Gornergrat Belvédère en 1895. D'autre part, des établissements sont achetés et/ou construits par les Seiler: le Mont Cervin en 1867, le Riffelalp en 1884, le Buffet de la Gare en 1891, le Victoria & Angleterre en 1904.

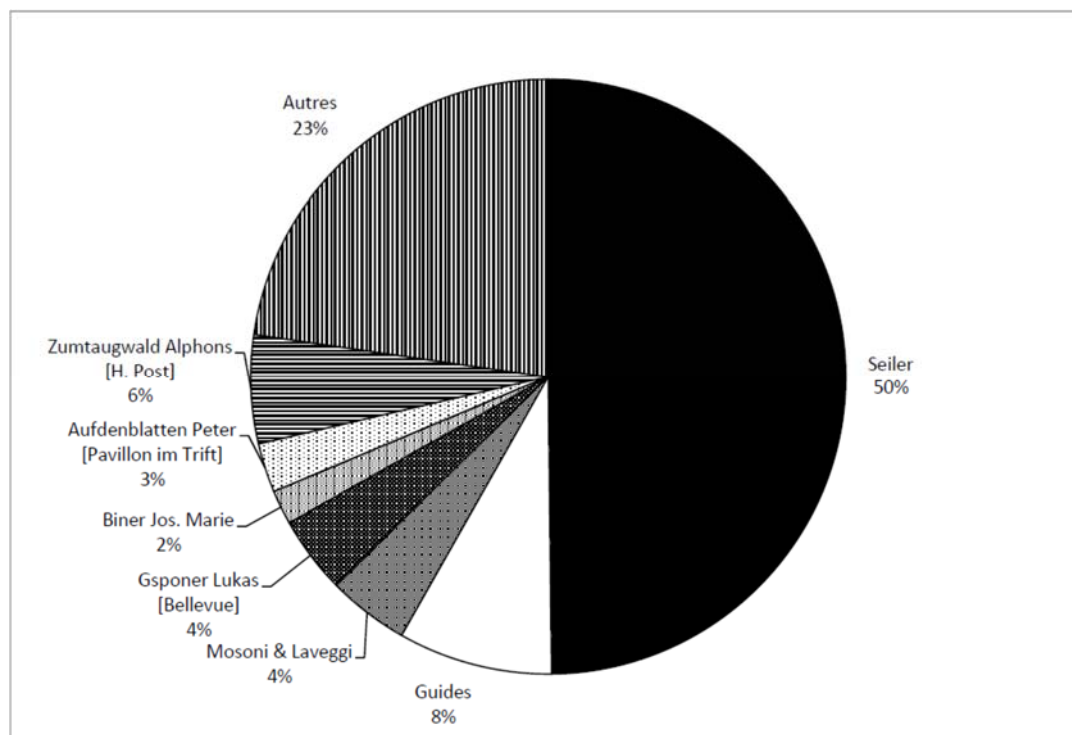


Figure 46. Répartition des bénéfices taxés sur l'ensemble de la commune de Zermatt, en 1890. Sources: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais.

Sur la Figure 47, on peut voir qu'à la fin du règne de la première génération, le tout nouvel hôtel Riffelalp contribue le plus largement aux bénéfices de la société Seiler. Au regard de l'ensemble des taxes industrielles prélevées sur la commune, Seiler occupe alors une place importante : 62% de l'ensemble des bénéfices taxés en 1885, 50% en 1890. Les acteurs se multiplient donc dans le commerce et l'hébergement touristique, principalement des personnes en provenance de l'extérieur. Contrairement à la situation de la première génération, la seconde génération des Seiler est moins isolée en tant qu'étranger au niveau local, mais sa situation dominante sur le marché est contestée. Ainsi, en 1909, lorsque sont mis au concours les contrats de bail des établissements propriété de la bourgeoisie (Riffelberg, Zermatterhof et Gornergrat Belvédère), les contrats sont attribués à Auguste Gindraux, de Bienne, d'après les registres d'ores et déjà actif à Zermatt depuis 1901 via un bazar, et propriétaire de l'hôtel Beau-Site (1907) (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). Certes, l'enchère de Gindraux dépassait celle de Seiler, mais la mise aux

⁴⁵⁶ L.C., « Les employés d'hôtel », in *Journal de Genève*, 29 octobre 1911, p. 2

⁴⁵⁷ « Zermatt. A louer. », in *Journal de Genève*, 21 février 1912, p. 6

enchères elle-même nous indique la volonté de la bourgeoisie de diversifier les bénéficiaires des baux de ses exploitations. A titre indicatif, Gindraux paie CHF 55'000.- de location au total pour l'année 1910 à la bourgeoisie, tandis qu'il s'acquitte de CHF 2'000.- de taxe industrielle.

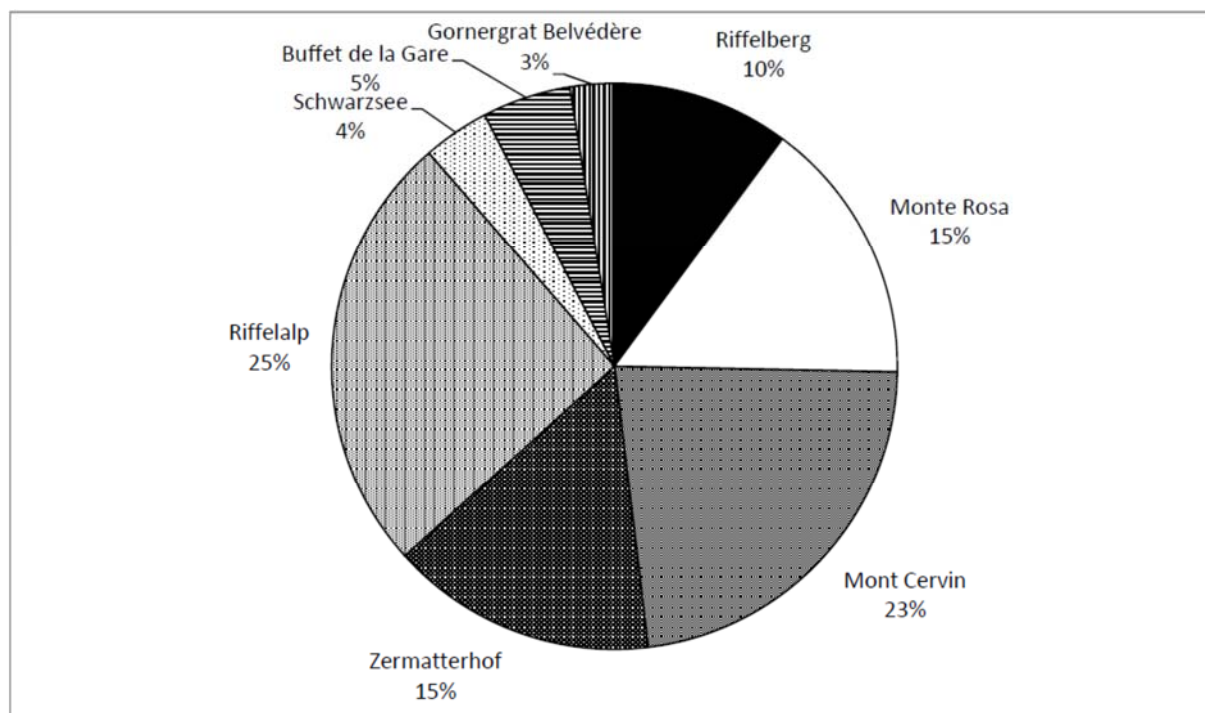


Figure 47. Répartition des bénéfices taxés des Hôtels Seiler, en 1896. Source: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais, Sion.

Comme l'ensemble de l'hôtellerie suisse après la Première Guerre mondiale, les hôtels Seiler SA se trouvent dans une situation difficile durant l'entre-deux-guerres. Jusqu'ici, le parc hôtelier était entièrement dédié à l'exploitation estivale. Hermann Seiler, qui prend la direction de la société en 1920, suite au décès de son frère Alexandre, va œuvrer pour l'avènement de la saison d'hiver à Zermatt, pour élargir le potentiel d'exploitation des hôtels.

Hermann Seiler est le dernier des fils d'Alexandre père. Pour répondre à ses obligations, il démissionne de son poste de Conseiller d'Etat qu'il occupe depuis 1910⁴⁵⁸. Il a étudié à Paris, Berlin et Berne, participe à la fondation de la Banque Cantonale de l'Etat du Valais en tant que conseiller d'Etat (1910-1920), remplit également au cours de sa carrière les fonctions d'administrateur des CFF, de membre du directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, de président de la Société suisse des hôteliers (1928-1945), de président de l'Association nationale pour le développement du tourisme en 1917 et fondateur de l'organisation « Pro Sempione », qui soutient la construction de la ligne du Lötschberg⁴⁵⁹. Il épouse la fille d'Edouard Cattani, hôtelier à Engelberg. Hermann Seiler s'inscrit dans la lignée familiale en tant que personnage hautement charismatique, s'exprimant dans plusieurs langues, maîtrisant les outils juridiques et financiers, et disposant d'un imposant réseau au sein des responsables politiques et économiques régionaux, nationaux et internationaux de son temps. Outre son activité à Zermatt, il devient propriétaire de l'hôtel du Glacier du Rhône à Gletsch en 1925, entreprise largement développée par son frère Joseph. Il s'en occupe exclusivement qu'à partir de 1943

⁴⁵⁸ « Nouvelles locales », in *Le Nouvelliste*, 1^{er} avril 1920, p. 3

⁴⁵⁹ « "Du musst nach Zermatt kommen!" », in *Journal de Genève*, 15 novembre 1982, p. 17

(Truffer, 2011c), date de l'arrêt de sa présidence du CA de la société. Il fait notamment reconnaître ses droits de propriétés sur le glacier du Rhône.

En 1920, les hôtels dont la famille est propriétaire sont le Victoria, le Mont-Cervin, le Riffelalp, le Monte-Rosa, le Schwarzee. Avec le Buffet de la Gare et la confiserie y attenante, l'ensemble de ces établissements est taxé à hauteur de CHF 710.-, soit 32% de l'ensemble de l'imposition des hôtels, pensions, auberges et restaurants cette année-là. Parallèlement sont taxés le tram (faisant le lien entre le Riffelalp et la ligne du Gornergrat), une boucherie, et les chevaux, pour CHF 210.-. Ce second ensemble des activités taxées a pris de l'importance par rapport à 1913; il représente désormais 30% de l'ensemble des taxes payées par Seiler. D'autre part, la taxe concernant le tram était moins élevée. En 1920 l'ensemble des taxes payées par la famille Seiler représente ainsi 18%



Figure 48. L'hôtel Victoria. Source :
www.freilichtspiele-zermatt.ch

de l'ensemble des impôts sur l'industrie prélevés à Zermatt. Cette proportion était de 62% en 1885, 50% en 1890, et de 34% en 1913 (hypothétiquement 47%). Seiler subit une concurrence interne, et externe. Si l'ensemble des établissements Seiler reste incontournable au regard de l'ensemble des activités à Zermatt, leur importance faiblit. A l'image de l'ensemble de l'hôtellerie suisse, l'entreprise bénéficie de bonnes années entre 1925 et 1929 surtout, en sus de la nouvelle exploitation hivernale avec le Victoria. Puis, l'entreprise subit des difficultés dans les années 1930⁴⁶⁰.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, les hôtels subissent une forte baisse de fréquentation. Mais c'est également durant ces années que l'entreprise connaît une réorganisation financière, ainsi qu'un changement de direction – un changement de génération⁴⁶¹. La réorganisation de 1942 a pour conséquence une distinction entre le conseil d'administration et la direction des hôtels. Tandis que Franz Seiler⁴⁶², neveu de Hermann et fils d'Alexandre (fils), prend la présidence du CA⁴⁶³, la direction des hôtels est assurée par A. Candrian⁴⁶⁴, qui s'est construit une expérience en

⁴⁶⁰ « Société des Hôtels Seiler, Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 15 juin 1937 ; « Société des Hôtels Seiler, Zermatt », in *Le Rhône*, 27 mai 1932, p. 7

⁴⁶¹ « Société des Hôtels Seiler, Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 3 juin 1942, p. 4

⁴⁶² Tout comme ses aïeux et ses frères, Franz Seiler multiplie les compétences et les réseaux. Né en 1897 à Brigue, il suit des études de droit, réalise un doctorat à Berne sur l'introduction du système de la proportionnelle en Valais. Après avoir ouvert une étude à Brigue et est élu député, il se fixe à Zurich, prend la direction dès 1926 de la Société fiduciaire pour l'hôtellerie suisse (où il crée notamment la coopérative de cautionnement pour l'hôtellerie) et préside durant 20 ans la SSH (1945-1965), ainsi que, durant quelques années, l'Association internationale de l'hôtellerie. Il est également actif au sein du Comité du tourisme de l'OCDE et de la chambre suisse du commerce (« Franz Seiler Un Seigneur », in *Gazette de Lausanne*, 27 décembre 1966, p. 4; Truffer, 2011b). Franz Seiler décède en 1966.

⁴⁶³ Aux côtés de son frère Joseph-A. Seiler (tenancier du Buffet de la Gare à Bâle), Alfred Clausen, juge cantonal à Brigue, Hermann Seiler, conseiller national (Brigue), J. Gauer, tenancier du Schweizerhof à Berne, Walter Perrig (Brigue).

⁴⁶⁴ Il assure la direction générale jusqu'en 1953 (« Du nouveau à la tête des Hôtels Seiler », in *Le Nouvelliste*, 21 août 1953, p. 6)

Egypte, en Italie, et à Londres⁴⁶⁵. La restructuration de l'entreprise d'étend de 1942 à 1947⁴⁶⁶. Elle permet la rénovation des infrastructures, notamment du chauffage électrique des immeubles et de l'eau, et la modernisation des chambres. De gré ou de force, le nombre d'établissements est également réduit entre 1939 et 1945, avec la fermeture du buffet de la gare, la vente des hôtels Beau-Site⁴⁶⁷ et des Alpes (Anthamatten, 1982; Attinger, 1999-2000).

Cette réorganisation a sans doute été l'œuvre de Franz Seiler, qui siège au CA depuis 1921, tandis qu'il siège dès 1923 à la direction de la Société fiduciaire pour l'hôtellerie suisse, dont il prend la direction en 1926. Au début des années 1950, tandis qu'il préside la Société Suisse des hôteliers, des actions sont menées au niveau suisse pour promouvoir les séjours en montagne, comme par exemple l'attribution d'une ristourne de CHF 50.- à chaque étranger séjournant au moins quatorze jours dans le même hôtel d'une station de montagne⁴⁶⁸.

La réorganisation financière et organisationnelle de 1942 a permis à la société de moderniser complètement l'infrastructure hôtelière, ce qui peut être considéré comme une grande réussite, voire un exploit, au regard de la situation de l'hôtellerie suisse héritée de la Belle-Epoque durant les Trente Glorieuses. Les bâtiments sont rénovés les uns après les autres, les bénéfices tirés de l'exploitation des uns permettant les rénovations successives. Ainsi certains hôtels ne sont adaptés que relativement tardivement pour l'hiver, comme le Monte Rosa en 1960, avec l'ajout d'une piscine et la rénovation du toit en 1969, mais ce ne sont par exemple qu'en 1977 que sont ajoutés les balcons et les salles de bain privées (Attinger, 1999-2000).

C'est ainsi d'un nouveau souffle dont bénéficie l'entreprise à ce moment-là, soit précisément avant la fin du conflit et l'essor du début des Trente Glorieuses. L'hiver devient très rapidement crucial pour l'ensemble de la société. La direction regrette par exemple le manque d'enneigement de l'hiver 1948-1949, qui a conduit à la fermeture du Mont-Cervin « avant les Fêtes de Pâques déjà »⁴⁶⁹. Pour autant, la société n'investit pas dans les remontées mécaniques. De plus, l'été reste une saison non moins fondamentale. L'entreprise soutient des événements culturels et sportifs, organisant par exemple le tournoi de tennis international⁴⁷⁰. Ami du violoniste Pablo Casals, Franz Seiler fonde avec lui les Semaines musicales de Zermatt (cours pour jeunes musiciens et concerts)⁴⁷¹. Durant les années 1950 et 1960, la tradition des liens avec l'alpinisme est également fortement entretenue. En 1965, les Seiler sont encore les partenaires privilégiés pour la commémoration du centenaire de l'ascension du Cervin, une grande réception étant organisée dans les jardins de la maison Seiler, en présence de sir John Hunt, vainqueur de l'Everest, représentant officiel du gouvernement britannique⁴⁷².

Au regard de l'alpinisme, mais aussi par rapport à l'entreprise elle-même, les hôtels Seiler affichent dès les années 1950 leur héritage, leur expérience, et le rôle joué jusque-là dans le développement de Zermatt. Aux qualités d'accueil, de confort et d'exception s'ajoutent celle de la tradition et de « l'authenticité ». Les membres de la famille Seiler actifs dans l'entreprise, à l'image

⁴⁶⁵ « Hôtels Seiler, Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 3 juin 1944, p. 7

⁴⁶⁶ « Hôtels Seiler S.A., Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 10 septembre 1947, p. 3

⁴⁶⁷ Après avoir été revendu dans les années 1970 revendu à M. Christen, il est racheté par Ambros Julen et Armand Aufdenblatten, qui rénovent le bâtiment et construisent un nouvel étage.

⁴⁶⁸ A.H., « Hôtels Seiler S.A., Zermatt », in *Journal de Genève*, 26 juin 1951, p. 7

⁴⁶⁹ « Hôtels Seiler S.A., Zermatt », in *Journal de Genève*, 22 juillet 1950, p. 7

⁴⁷⁰ C.P., « Tournoi de tennis de Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 22 août 1950, p. 5

⁴⁷¹ « Franz Seiler Un Seigneur », in *Gazette de Lausanne*, 27 décembre 1966, p. 4

⁴⁷² « Les Fêtes du Cervin ont commencé », in *Journal de Genève*, 13 juillet 1965, p. 3

d'Emeline, sœur de Franz et de Joseph, qui dirige le Riffelalp, développe et entretiennent « le style Seiler »⁴⁷³. En 1955, les hôtels Seiler fêtent leur centenaire, commémorant l'ouverture du Monte Rosa, qui coïncide avec le centenaire de l'ascension du même Mont Rose⁴⁷⁴. Les Seiler sont alors dépeints et connus comme une « célèbre dynastie hôtelière »⁴⁷⁵. En 1964, une réunion de famille est organisée : « Les membres de la grande dynastie valaisanne, venus de tous les coins du monde, ont rallié la haute station à cette occasion. »⁴⁷⁶ Désormais au sein d'une très large famille (rappelons qu'Alexandre Seiler père eut seize enfants), seuls quelques-uns sont engagés dans la société, qui a perdu de son profil d'entreprise familiale, de tribu unie autour d'un patriarche.

En 1960, des travaux de rénovation débutent au Riffelalp, également dans le but d'exploiter cet établissement durant l'hiver⁴⁷⁷. Durant ces travaux, en février 1961, un incendie ravage le bâtiment principal⁴⁷⁸. Avec cet événement et la vente du Victoria, le nombre de lits pour l'ensemble de la société baisse de 750 à 300⁴⁷⁹. Malgré la perte de l'établissement, l'année suivante la société enregistre une forte hausse des nuitées par rapport au précédent, le chiffre d'affaires total passant de CHF 3.3 à 4 millions, soit plus de 20% d'augmentation en un exercice⁴⁸⁰. La raison de cette réussite est que l'hiver à lui seul (une saison où le Riffelalp n'enregistrait pas de nuitées) constitue près de 70% des recettes d'un exercice. L'augmentation est de 41% entre les hivers 1959-60 et 1961-62. « Depuis cinq ans [1958], la saison d'hiver l'emporte toujours davantage sur l'été, principalement quant aux produits bruts d'exploitation et au résultat net. La raison bien évidente en est que la saison d'hiver dure normalement à Zermatt à peu près deux mois de plus que la saison d'été ; que la clientèle d'hiver appartient en général à une classe plus aisée, et que la moyenne des recettes d'hiver est nettement influencée par le service des boissons dont la consommation est fortement accrue pendant les longues soirées hivernales. Encore faut-il noter que le séjour moyen par hôte, de 3 à 4 jours en été, passe en hiver à 7 ou 8 jours selon l'établissement. »⁴⁸¹ Il faut également relever qu'à cette époque, l'offre de la société Seiler est diversifiée et adaptée à une clientèle au pouvoir d'achat varié, entre le Victoria, le Monte Rosa et le Mont Cervin, les deux derniers ayant été rénovés. En raison de l'épidémie de typhus, le Victoria est fermé durant tout l'été (voir Chapitre 8 Point 8.2.2.). Malgré ces événements, durant les années 1960, la croissance de la société est rapide. Le chiffre d'affaires passe de CHF 3,44 millions en 1961 à CHF 5,3 millions en 1970. La société se trouve alors à un tournant stratégique. En 1968, l'hôtel Victoria, le premier des hôtels d'hiver de la société, est vendu. L'activité hôtelière est stoppée, à cet emplacement est érigé le Victoria-Center, avec des magasins au rez-de-chaussée et des appartements en location. La même année, des dividendes sont versés aux actionnaires, pour la première fois depuis plus de quarante ans (Anthamatten, 1982; C.M., 1970). Diverses options se présentent alors pour la société, dont une association avec le Club Med, qui s'intéresse à Riffelalp, ou encore à la création d'une société immobilière de type « Super-Zermatt ». A l'époque, c'est

⁴⁷³ « Les hôtels Seiler célèbrent leur centenaire », in *Journal de Genève*, 6 septembre 1955, p. 2

⁴⁷⁴ Muret, C., « Centenaire à Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 10 septembre 1955, p. 3

⁴⁷⁵ « Franz Seiler Un Seigneur », in *Gazette de Lausanne*, 27 décembre 1966, p. 4

⁴⁷⁶ « La famille Seiler s'est réunie à Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 2 septembre 1964, p. 3

⁴⁷⁷ J.C., « Un séjour antistress », in *Journal de Genève*, 9 février 1989, p. 33

⁴⁷⁸ www.riffelalp.com

⁴⁷⁹ « A la Société des hôtels Seiler SA, Zermatt », in *Le Nouvelliste*, 22 avril 1971, p. 30

⁴⁸⁰ « Un rapport éloquent: celui des hôtels Seiler, à Zermatt », in *Feuille d'Avis du Valais*, 9 juillet 1963, p. 15

⁴⁸¹ Idem.

Théodore Seiler, banquier⁴⁸², qui préside le CA de la société⁴⁸³. Il succède à Bernard Seiler, qui assurait cette fonction depuis 1955 (Anthamatten, 1982).

Le projet de Riffelalp se réalise finalement vingt-cinq ans plus tard, sous une forme traditionnelle, c'est-à-dire en respectant la tradition hôtelière des Seiler et le confort de ses établissements, mais grâce à un financement immobilier parallèle. En 1989, ce sont les deux dépendances rescapées de l'incendie qui sont réouvertes, sous forme d'hôtel pour l'une (Riffelalp, 40 lits) et de résidence (Résidence « Augstkumme » ; (studios et appartements pouvant être achetés ou loués)). La reconstruction n'est pas envisagée d'emblée, mais uniquement au début des années 1980. D'après négociations sont alors menées avec la bourgeoisie concernant la remise en service du tramway menant de la station du Gornergratbahn à Riffelberg au Riffelalp⁴⁸⁴. De manière générale, « les responsables des hôtels Seiler ne sont pas précisément favorables au développement du tourisme de masse, dans la station du pied du Cervin. Zermatt se doit de maintenir, sinon renforcer son image de marque, conserver son style particulier en poursuivant sa politique de cité sans voitures et de régler le problème du trafic à l'intérieur de la localité. »⁴⁸⁵ Dans le même temps, la Société des hôtels Seiler débat ferme, avec la municipalité cette fois, et durant de nombreuses années autour de la vente de parcelles de terrains pour le projet de réalisation de centre sportif, par la Société de Développement, au cœur du village (voir Point 29 ci-dessous). Au début des années 1980, il est question d'une réalisation conjointe, entre la société Seiler et l'administration communale⁴⁸⁶.

Durant vingt ans, le projet de reconstruction du Riffelalp a donc été en gestation, tandis que le reste du parc hôtelier était progressivement rénové. Le projet de reconstruction du complexe se concrétise avec un nouveau changement de direction, de génération, et de stratégie pour la société, par l'intermédiaire de Christian Seiler, avocat à Genève, et Roberto Seiler, banquier à New York⁴⁸⁷. Face aux impératifs de la branche (rentabilité des hôtels, coûts de rénovation, etc...), la société développe un parc immobilier d'appartements, bureaux, et locaux commerciaux (Haus zur Matte, Tempel Areal, Haus Annyvonne). Des partenariats sont également menés pour édifier de nouveaux hôtels : le projet du Riffelalp est finalisé en 2000, grâce à une collaboration avec la Fondation Sandoz. Le profil historiquement « familial » de l'entreprise, puis de l'actionnariat, devient problématique. En 2005, une réorganisation financière permet de réunir les actions relatives aux immeubles en les vendant à Jelmli, désormais actionnaire majoritaire à 80%, immédiatement vendus à un fonds du Crédit Suisse (pour CHF 178 millions)⁴⁸⁸. L'exploitation néanmoins n'est pas assurée par une chaîne internationale, mais reste aux mains de la société Seiler⁴⁸⁹.

⁴⁸² Il fut directeur SBS à New York, directeur général de la SBS à Zurich, et membre de nombreux CA dont Swissair et Motorcolombus

⁴⁸³ « Madame Théodore Seiler », in *Gazette de Lausanne*, 30 octobre 1971, p. 17

⁴⁸⁴ JC., « Un séjour antistress », in *Journal de Genève*, 9 février 1989, p. 33

⁴⁸⁵ Tisonnier, L., « De lumineux projets », in *Le Nouvelliste*, 15 février 1982, p. 12

⁴⁸⁶ Idem.

⁴⁸⁷ « "Du musst nach Zermatt kommen!" », in *Journal de Genève*, 15 novembre 1982, p. 17; Schweitzer (2004)

⁴⁸⁸ « Fleuron touristique », in *Le Nouvelliste*, 13 juillet 2011, p. 12

⁴⁸⁹ Claivaz, P., « Les Hôtels Seiler deviennent Jelmoli », in *Le Nouvelliste*, 7 novembre 2007, p. 11.

Claivaz, P., « Un nouvel appétit depuis Zermatt », in *Le Nouvelliste*, 5 mai 2012

23.2. Les hôtels et restaurants de la bourgeoisie à partir de l'entre-deux-guerres

Comme les autres hôteliers, Gindraux – qui avait remporté les enchères pour l'exploitation des hôtels de la bourgeoisie face à Seiler en 1909 – subit avec difficulté la baisse considérable de la fréquentation durant la Première Guerre mondiale, malgré une baisse de loyer. Le père Gindraux meurt en 1916, et l'un des fils décède de la grippe espagnole. La famille ne survivra pas en tant qu'hôteliers à ces événements. D'après Neuenschwander Feihl and Barbey (2000), l'hôtel Beau-Site a été mis en vente aux enchères en 1919, et racheté par Seiler Hotels AG. La location des hôtels dont la bourgeoisie reste propriétaire est remise sur le marché en 1919, suggérée « par hôtel ou en bloc »⁴⁹⁰. Hormis le Riffelberg exploité dès 1920 par une régie⁴⁹¹, l'exploitation des hôtels est reprise par la bourgeoisie elle-même (Kronig, 1927). A l'instar des hôtels Seiler et de l'ensemble de l'hôtellerie suisse, la bourgeoisie connaît de belles années à la fin des années 1920. Elle rachète en 1927 la pension Findelen-Gletscher (Attinger, 1999-2000). Une partie des infrastructures est rénovée (l'hôtel Riffelberg), comme pour les hôtels Seiler, avant et pendant la guerre⁴⁹². Le Zermatterhof est entièrement « rebâti »⁴⁹³, et répond aux exigences modernes (chauffage central, eau courante chaude et froide, téléphone, salles de bains, lumière électrique, puis agrandi et modernisé en plusieurs étapes de 1944 à 1956⁴⁹⁴.

A partir de 1928 et jusqu'en 1968⁴⁹⁵, la direction générale des hôtels est assurée par Johann Stöpfer⁴⁹⁶. Né en 1896 dans le Haut-Valais, diplômé de l'Ecole normale de Sion, il s'établit à Zermatt en 1916 comme instituteur des garçons⁴⁹⁷. C'est d'abord pendant les vacances d'été qu'il travaille pour l'hôtel Zermatterhof, en tant que secrétaire. Il suit certains cours de l'Ecole hôtelière de Lausanne et accomplit des stages à l'étranger, « pour se familiariser avec les langues »⁴⁹⁸. Il tient également durant dix ans la présidence de la Société des hôteliers de Zermatt, et représente durant trois ans l'hôtellerie valaisanne auprès de la SSH. Cette stabilité durant l'essor de la saison d'hiver, après les nombreuses difficultés rencontrées entre 1914 et 1929, a sans doute été salutaire. Tandis que la part des bourgeois baisse sensiblement au sein de la population de Zermatt (73 % de la population en 1941, 63 % en 1950, 36% en 1960 et actuellement environ 25%), après quarante années de direction et des changements importants, le directeur revêt dans une certaine mesure un rôle patriarcal, dont l'immuabilité n'est pas sans rappeler celle de l'institution bourgeoise elle-même qui, justement, vacille en 1968 (séparation des autorités communales et bourgeoises) (Sauthier, 2014).

Poursuivant l'entreprise de rénovation et de modernisation des années 1930, les infrastructures hôtelières bénéficient d'investissements stratégiques, notamment le Riffelberg en 1982⁴⁹⁹, ou encore plus récemment le Zermatterhof, avec CHF 38 millions investis entre 1985 et 1996 (Perren,

⁴⁹⁰ « Location d'hôtels, Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 18 septembre 1919, p. 3

⁴⁹¹ www.riffelberg.ch

⁴⁹² « Un jubilé dans l'hôtellerie », in *Feuille d'Avis du Valais*, 22 octobre 1956, p. 4

⁴⁹³ « Zermatt », in *Journal de Genève*, 20 janvier 1937, p. 8

⁴⁹⁴ « Un jubilé dans l'hôtellerie », in *Feuille d'Avis du Valais*, 22 octobre 1956, p. 4

⁴⁹⁵ Il prend dans un premier temps la direction du Zermatterhof, puis de l'ensemble des hôtels, soit le Riffelberg, Gornergrat Belvédère et Kulmhôtel, hôtel du glacier de Findelen, puis des restaurants de Sunnegga et de Riffelberg.

⁴⁹⁶ Perren (2004); Zermatt, K.-u. V. (1963). *Jahresbericht*

⁴⁹⁷ « Un jubilé dans l'hôtellerie », in *Feuille d'Avis du Valais*, 22 octobre 1956, p. 4 ; H.V., « Johannes Stöpfer, de Zermatt, a 80 ans », in *Gazette de Lausanne*, 22 octobre 1976, p. 9

⁴⁹⁸ Idem.

⁴⁹⁹ www.riffelberg.ch

2004). Les effets bénéfiques de ces travaux se retrouvent dans les volumes de chiffres d'affaires de l'ensemble des établissements de la bourgeoisie et *in fine* dans les excédents d'exploitation (Figure 49). Outre cette stratégie de réinvestissements nécessaires pour faire face à la concurrence (interne et externe) au niveau de l'hôtellerie, la bourgeoisie en tant qu'entreprise diversifie ses activités, investissant dans les remontées mécaniques (voir Point 28. ci-dessous) et dans les restaurants de montagne. Sur la durée, entre ces établissements d'altitude et les hôtels, le renouvellement de l'infrastructure productive est constant. En 1961, au total, 68% des excédents d'exploitation sont dus aux hôtels, 25% aux restaurants, et 7% aux bazars. A chaque décennie, une nouvelle exploitation ou la rénovation d'une ancienne permet de dynamiser les résultats : dans les années 1970 le restaurant de Blauherd (au haut du téléphérique du même nom), dans les années 1980 le restaurant du Glacier du Théodule (au sommet du téléphérique du Petit Cervin), dans les années 1990 la rénovation du Zermatterhof.

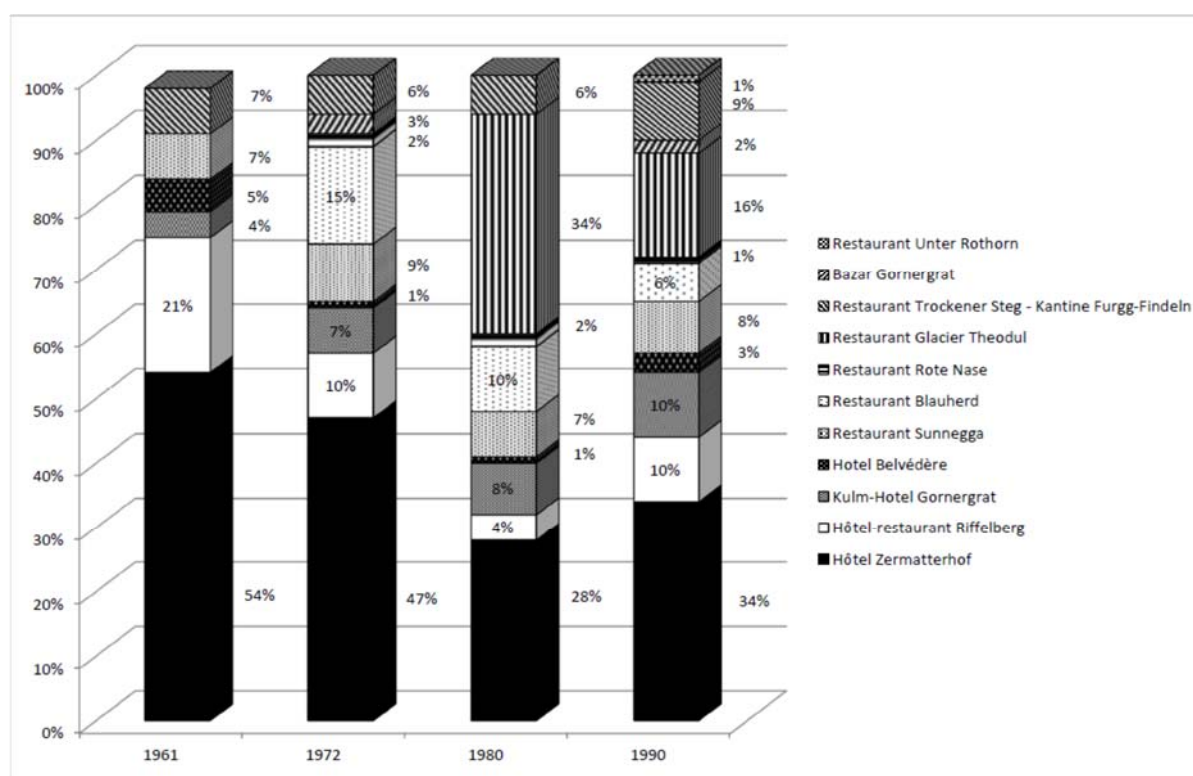


Figure 49. Répartition des excédents d'exploitation pour les établissements de la bourgeoisie de Zermatt. Source : Comptes de la bourgeoisie de Zermatt, 1961, 1972, 1980, 1990, Archives de l'Etat du Valais, Sion.

23.3. Autres hôteliers et restaurateurs

Outre les frères Seiler, la bourgeoisie et les bourgeois exploitants indépendants, deux autres acteurs participent à la mise en scène territoriale à Zermatt : Messieurs Gsponer et Gindraux. Le premier, exploitant restaurateur, apparaît comme exploitant de l'hôtel Bellevue. L'hôtel Terminus (exploité par Lauber-Dol) apparaît pareillement dans les registres dès 1905, sous l'égide de la société Hotelgesellschaft-Zermatt (hôtels Schweizerhof, Bellevue et National-Terminus⁵⁰⁰).

⁵⁰⁰ Attinger (1999-2000) ; « Industrie hôtelière », in *Gazette de Lausanne*, 2 janvier 1907

Cependant, on suppose que l'association date de 1902 déjà, puisque dès 1903 le Schweizerhof apparaît au registre de l'impôt sur l'industrie sous l'égide de la société. Dans un premier temps, le siège social de la société se trouve à Lausanne, puis à Zermatt (1907). Elle réunit notamment des banquiers et médecins lausannois, ainsi qu'un Lucernois⁵⁰¹. L'existence de cette société est malheureusement mal renseignée par les sources. On ignore par exemple comment cette société a pu prendre possession de terrains et bâtiments, alors que la bourgeoisie œuvrait alors justement pour le maintien des propriétés zermattoises. Une interprétation consiste à considérer l'opportunité que constituaient alors de potentiels nouveaux acteurs extérieurs pour concurrencer Seiler. En effet, si la défense de la propriété locale de sols (du droit de jouissance) semble effectivement vouloir privilégier les locaux vis-à-vis des externes, elle semble surtout dans le contexte de l'époque dirigée contre Seiler.

C'est dans ce contexte d'ouverture de la concurrence, instaurée vraisemblablement pour limiter l'influence monopolistique de Seiler, et malgré les risques d'ouverture envers les externes, que la bourgeoisie met aux enchères en 1909 l'exploitation des hôtels dont elle est propriétaire et qui ont été jusqu'ici exploités par Seiler. Les hôtels Gornergrat, Zermatterhof et Riffelberg sont adjugés à M. Gindraux, de Bienne, propriétaire de l'hôtel Beausite à Zermatt. Ce dernier a avancé CHF 55'000.- d'enchères annuelles pour la location, contre CHF 45'000.- pour les Seiler⁵⁰². Cet événement va avoir un impact important sur le volume d'affaires de la société Seiler. Seiler est en 1913 deux fois plus important au niveau des taxes que son plus important concurrent, et paie plus de taxe que le chemin de fer du Gornergrat (Figure 50). Dans la mesure où en 1910 Gindraux paie pour ces établissements CHF 1'600.- de taxes pour ces établissements, on peut en déduire que Seiler a perdu en une année environ 25% de son chiffre d'affaires. Sans cette perte, en 1913 on peut estimer que la Société Seiler aurait contribué de près de moitié (47%) à l'ensemble des recettes de l'impôt sur l'industrie à Zermatt, soit environ la même proportion qu'en 1890. D'un autre point de vue, la perte pour Seiler des exploitations de la bourgeoisie ne modifie pas fondamentalement la dynamique de mise en scène. Les quatre principales entreprises à Zermatt en 1913 totalisent 81% de l'ensemble de l'imposition sur l'industrie. L'ensemble des petits acteurs ne représente que 19% du total. Cependant, dans la mesure où les guides sont taxés selon un forfait (identique depuis 1875 au moins), probablement qu'informellement une partie des autres acteurs tire par ailleurs bénéfice des activités présentes dans l'ensemble. Concernant les autres hôtels, ils sont tenus par des locaux.

⁵⁰¹ « Hôtels », in *Gazette de Lausanne*, 10 mai 1904

⁵⁰² « Valais. Les hôtels Gornergrat, Zermatterhof et Riffelberg », in *Journal de Genève*, 19 décembre 1909, p. 2

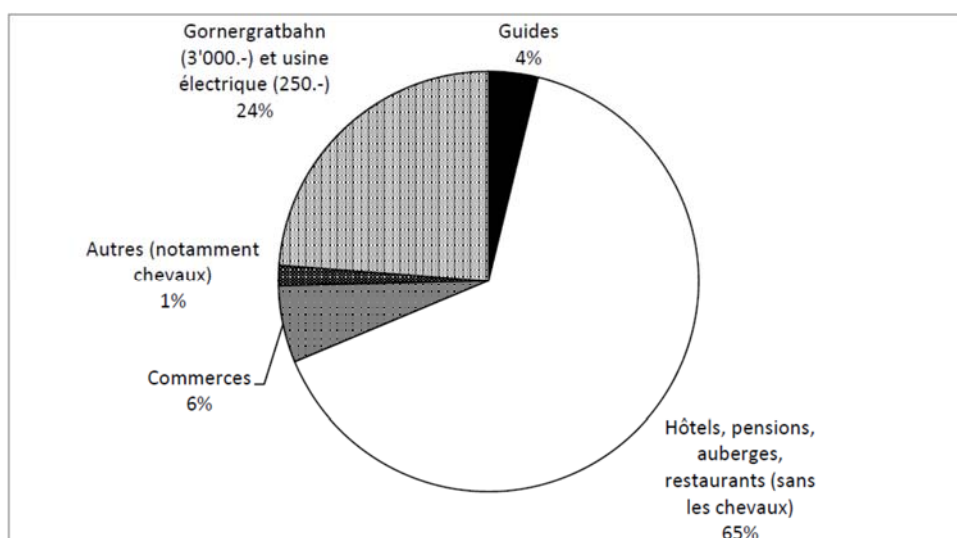


Figure 50. Répartition des bénéfices taxés sur l'ensemble de la commune de Zermatt, en 1913. Sources: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais.

Lorsque Seiler reprend l'hôtel du Mont Cervin à Jos. Anton Clemenz en 1868, il exploite parallèlement d'ores et déjà deux autres établissements, le Riffelhaus et le Monte Rosa. A côté de ces établissements, l'hôtel des Alpes (ainsi nommé dès 1871) constitue une concurrence. Cependant son propriétaire Ignaz Biner n'exerce pas uniquement la profession d'aubergiste. En 1865, il est imposé également en tant que détaillant, en 1869 en tant que guide et chasseur, en 1871 en tant que guide, chasseur, et vendeur de cigares. Son activité semble néanmoins se concentrer sur l'hôtellerie puisqu'il n'est plus fait mention de ces détails à partir de 1872. Contrairement à Seiler, Biner n'ouvre pas de nouvel hôtel. Une concurrence existe donc, mais il s'agit là d'exploitations non spécialisées et qui restent d'une envergure minime : en 1867 comme en 1879, les montants concernant Biner au registre des taxes industrielles sont près de dix fois inférieurs à ceux qui concernent Seiler. Cet effet de taille est important : d'un côté il ne permet pas la spécialisation et la meilleure réponse aux attentes de la demande, et d'un autre côté il ne permet pas le renouvellement (coûteux) des infrastructures, voir leur développement. Comme on le voit sur la Figure 51, Seiler en 1885 est l'acteur largement majoritaire à Zermatt en tant qu'entrepreneur.

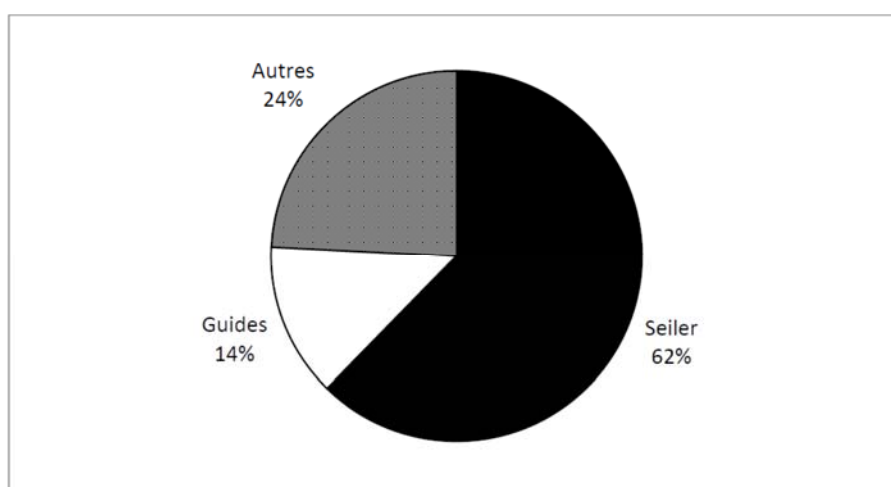


Figure 51. Répartition des bénéfices taxés sur l'ensemble de la commune de Zermatt, en 1885. Sources: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais.

En 1905, le guide Alois Perren fait construire l'hôtel Bahnhof. Il épouse Berta Biner-Varonier (peut-être liée avec Elisa Varonier, mentionnée au registre de la taxe industrielle entre 1891 et 1901 pour l'établissement "Gornergrat"). Il sera très fréquenté par les alpinistes. Géré par le fils Bernard et la fille Paola Biner à partir de 1951, l'établissement est dirigé ensuite par Käthy Lauber entre 1978 et 2008. Actuellement un hôtel fonctionnel, une étoile, il est toujours destiné semble-t-il aux alpinistes, avec la possibilité de loger en dortoirs notamment.

Ainsi si le monopole des frères Seiler reste fondamentalement structurant durant cette première phase, à partir des années 1890 la situation évolue. L'insertion de petits exploitants, qui ne sont pas complètement spécialisés dans l'hôtellerie et dont les structures financières restent modestes et cantonnées entre l'autosuffisance et l'économie de marché, est importante au vu de l'ensemble de la trajectoire, car la spécialisation de ces structures va se réaliser progressivement.

Les Perren par exemple illustrent ce positionnement double, et cette évolution vers une spécialisation. Il est question dans les registres d'un Johann Peter Perren dès 1867 pour l'exploitation d'un débit de vin, puis de Jos. Marie Perren pour pinte, dépôt de vin, entre 1870 et 1875, doublé par Joseph Perren entre 1873 et 1886. A partir de 1887 est fait mention de Peter Ludwig Perren pour le "Pavillon St-Theodul", jusqu'en 1890. Par ailleurs une "Wirtschaft auf Gornergrat" figure au registre entre 1893 et 1895, avec un montant affiché (CHF 40.-) uniquement pour 1894. Les Perren travaillent également comme guides de montagne et sont investis dans la politique locale, comme Joseph Perren (président entre 1893 et 1895). L'hôtel d'Angleterre est bâti par Peter Ludwig Perren en 1892, mais semble être directement vendu à Albert de Preux, puisque c'est ce dernier contribuable qui est mentionné à partir de 1894 pour cet établissement dans les registres de la taxe industrielle. Albert de Preux vend l'hôtel d'Angleterre & Victoria à Seiler en 1904, avant de développer son activité à Crans-Montana, dont il sera l'un des fondateurs de la Société de Développement en 1905 (Doriot Galofaro, 2005).

Hormis l'hôtel d'Angleterre pour 1892, rien n'est mentionné au registre pour les Perren jusqu'en 1899. A cette date on parle du Café, puis du Restaurant-Pension Perren, tenu par Hermann Perren. Vraisemblablement s'agit-il d'une nouvelle construction, de petite taille au niveau de l'hébergement, comparable à celui du Gorgnergorge (voir *infra*). Le restaurant-pension Perren est encore en fonction en 1920. A partir de 1906 Perren Peter Luis Vater (probablement donc l'ancien du Pavillon St-Theodul) est mentionné au registre pour l'hôtel Waldesruh (jusqu'en 1920 au moins), tandis que Perren Peter Luis Sohn est mentionné pour la Gandegghütte à partir de 1909. Au-delà des patronymes qui ne se réfèrent pas tous très exactement à la même lignée familiale, c'est l'appartenance à la bourgeoisie qui compte ici, et les premières exploitations telles que celles de Peter Perren, puis à Jos. Marie Perren, tenanciers de pintes et débits de vin, permettant par la suite l'exploitation de structures plus importantes, tout en restant modestes⁵⁰³.

Les gorges de la Gorner (Gornergorge) sont situées en amont du village de Zermatt (entre le village et Furi, actuel nœud des remontées mécaniques entre le Riffelberg, Trockener-Steg et Schwarzsee). Un établissement y est tenu par différents membres de la famille Taugwalder, qui avaient eux-mêmes (avec les frères Lauber) équipé les gorges entre 1886 et 1887. Mentionné au registre de l'impôt industriel à partir des années 1890, Taugwalder est un contribuable équivalent

⁵⁰³ L'hôtel-Pension Waldesruh a été exploité en tant qu'hôtel jusque dans les années 1950 par Oswald Perren (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000), puis a été abandonné faute de repreneurs. A ne pas confondre avec l'actuel Hôtel Perren, construit entre 1937 et 1939, puis racheté par Aloys Biner en 1959. Aujourd'hui l'hôtel est toujours exploité par la famille Kronig, Perren et Bregy (www.hotel-perren.ch).

à des exploitants de petits établissements du village ou des hauts, comme la pension-restaurant Perren, ou l'auberge Franzen.

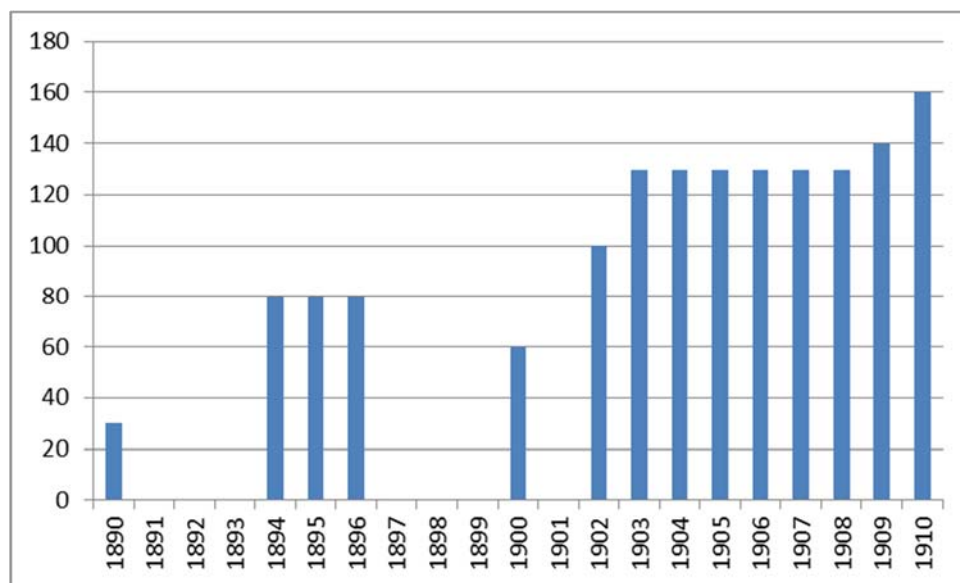


Figure 52. Montants des taxes industrielles dues par l'établissement "Gorner-Gorge" entre 1890 et 1910. Source: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais.

A l'ouest du village, les gorges du Trift sont également une attractivité. Deux bâtiments, et vraisemblablement deux exploitants distincts, sont concernés dans cette situation. L'hôtel Trift est exploité depuis 1900, par des propriétaires dont on ignore l'identité. Existe par ailleurs l'auberge Sonne. En 1916, Theodor Lauber rachète cette auberge suite à une faillite⁵⁰⁴. Il figure au registre des établissements du Gornergorge et du Trift; Lauber exploite donc le filon « gorge » à Zermatt. Sans succession Lauber, l'établissement est repris par Ulrich Imboden de St-Niklaus, par ailleurs entrepreneur important en Valais et député au Grand Conseil. L'hôtel Sonne est repris en 1948 par Stanislas Kronig, qui rachète en 1950 l'établissement adjacent (ancien hôtel Trift), ainsi que les droits de la gorge du Trift. Le Sonne devient une annexe de l'établissement des héritiers, qui avaient construit à proximité l'hôtel Albana.

L'essor des gorges de la Gorner et du Trift au tournant du siècle montre l'importance qu'ont prises les randonnées, autrement dit que l'alpinisme n'est plus le seul pôle d'attractivité de Zermatt (pour sa pratique ou pour l'observation des grimpeurs depuis le village). Elles perdent ensuite en attractivité durant l'entre-deux puis l'après-guerre. L'histoire de ces établissements montre également l'importance de la polyvalence dans les compétences hôtelières, en l'occurrence qui concernent la construction, voire probablement l'alpinisme et du travail d'entretien des terres et pâturages (sécurité, connaissance des rochers, du cours d'eau, etc.). Plusieurs établissements étaient tenus par des familles dont les activités de guide, d'hôtelier, de restaurateur, et très probablement de petite paysannerie, se cumulaient. Cette multiple activité permettait de s'inscrire partiellement dans l'économie de marché, et de garder une certaine forme d'indépendance. A partir de l'après-guerre, les spécialisations deviennent nécessaires. Pour certains petits établissements, et notamment au village ou à proximité, la poursuite de l'activité ne peut plus être possible sur le très long terme. Par exemple l'établissement des Gornergorge fait office de pension jusque dans les années 1970 (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000), avant

⁵⁰⁴ www.sonnezermatt.ch

d'être transformé en appartements de vacances. En revanche en altitude la famille Aufdenblatten reprend entre les années 1920 et 1940 également l'exploitation de l'hôtel Gornergrat, qui est rénové en 1934. En 1949, la section d'Oberargau du Club Alpin Suisse construit une cabane à plus haute altitude, ce qui constitue une concurrence difficile pour la famille Aufdenblatten. Stefan Julen, le petit-fils de Peter Aufdenblatten, rénove l'hôtel dans les années 1970. Depuis 1995, il est tenu par Fabienne Biner, l'arrière-petite-fille de Peter Aufdenblatten.

Un dernier exemple concernant l'hôtellerie après la Belle-Epoque est celui du parcours de Karl Franzen, né en 1911. Après avoir été guide de montagne, professeur de ski, il construit un tea-room en 1952. Il fait plus tard construire l'hôtel Christiania, l'agrandit et le transforme à plusieurs reprises, construit un autre hôtel garni, une piscine. Aujourd'hui l'hôtel est toujours exploité par la famille Peter Franzen-Bieri⁵⁰⁵. Au-delà des hôtels, quelques modestes pintes d'altitude, sis dans les hameaux autrefois habités durant l'été et l'automne par les Zermattois, à l'image de la « cabane à thé » de la famille Zumtaugwald (voir Chapitre 4 Point 4.2.) deviennent des restaurants.

24. La commune bourgeoise

Pour Seiler en 1871 qui adresse une demande pour l'octroi de la bourgeoisie de Zermatt, l'enjeu n'est pas le développement de la commune politique, mais bien l'intégration de la commune bourgeoise. Cette démarche apparaît légitime auprès des autorités cantonales, qui se réfèrent alors aux principes ayant conduits l'établissement de la législation de 1951 (la Constitution cantonale faisant suite à la nouvelle Constitution fédérale sera modifiée en 1875⁵⁰⁶) : le Conseil d'Etat soutient la demande de Seiler d'incorporation à la bourgeoisie de Zermatt.

De son point de vue, et bien que l'institution concerne de fait des enjeux économiques également, la bourgeoisie locale fait valoir auprès de Seiler et des autorités cantonales des arguments communautaires. De ce point de vue, Seiler n'est pas considéré par les bourgeois locaux comme faisant partie intégrante de la communauté locale - du point de vue de son origine géographique mais également du point de vue du statut social qu'il a acquis, il reste un étranger – et du fait qu'il ne réside à Zermatt que durant la saison d'exploitation de ses établissements, soit en été. La bourgeoisie refuse donc son incorporation en 1871 suite à sa première demande, car « *aucun argument ne plaide en faveur de Monsieur Seiler* » (Extrait du procès-verbal du Conseil bourgeois du 17 juin 1871, cité par Kämpfen (1942), p. 91). Elle refuse également une seconde demande en 1874. Cependant, le contexte législatif a évolué entre-temps en 1870 avec la loi sur les bourgeoisies⁵⁰⁷, qui prend acte de l'importance croissante de l'économie de marché (qui se traduit concrètement par la mobilité des personnes sur le territoire et qui justifie que soit facilité l'octroi de la bourgeoisie aux Suisses établis depuis cinq années dans une même commune (art. 10). L'interprétation de cet article est alors économique pour le Conseil d'Etat, puis par le Grand Conseil⁵⁰⁸ et le Conseil fédéral, qui retient non seulement que « *M. Seiler [...] a séjourné depuis plus*

⁵⁰⁵ www.christiania-zermatt.com; « Décès de M. Karl Franzen hôtelier à Zermatt », in *Le Nouvelliste*, 15 juin 1978, p. 29

⁵⁰⁶ Constitution du Canton du Valais du 26 novembre 1875

⁵⁰⁷ Loi du 23 novembre 1870 sur les bourgeoisies

⁵⁰⁸ Grand Conseil du Canton du Valais (1874). *Bulletin des séances du Grand Conseil : session ordinaire de mai*

de 15 ans pendant une notable partie de l'année, à Zermatt », mais aussi que Zermatt se trouve être l'endroit « où il a le siège de ses principales affaires »⁵⁰⁹.

Au-delà de cet article sur lequel s'appuie juridiquement la bourgeoisie en 1874 pour son refus, c'est bien la disjonction entre les principes économiques (de l'économie de marché) et communautaires (associés à une économie d'autosuffisance) de la commune bourgeoise qui motivent cette dernière dans sa démarche ; « les qualités du pétitionnaire déplaisent à la bourgeoisie de Zermatt », où son « incorporation causerait à la commune de Zermatt un préjudice grave »⁵¹⁰. Cependant, de fait, dans la mesure où la bourgeoisie a réagi commercialement à l'arrivée de Seiler en s'engageant également dans l'économie touristique, son argumentaire s'épuise à mesure de l'évolution de la législation et de l'ampleur grandissante des établissements commerciaux sis sur sa commune. Concrètement, cette disjonction reste néanmoins effective puisque dans les faits, faute d'alternative, lorsque la bourgeoisie conclut un accord d'exploitation avec Seiler sur son nouvel établissement le Zermatterhof en 1878 (Kämpfen, 1942), la commune cède sur un argument financier en octroyant l'exploitation gratuite des alpages, tandis que Seiler renonce (momentanément) à ses revendications quant à l'incorporation formelle à la bourgeoisie, malgré le soutien des autorités des échelons cantonaux et fédéraux à son égard. Notons également que la seconde phase de cet épisode fait écho jusqu'à Genève⁵¹¹, preuve que d'autres acteurs que les intéressés au niveau local et cantonal sont désormais impliqués dans l'évolution de la situation.

Suite à une affaire similaire se déroulant à Rovina dans le Haut-Valais (Kämpfen, 1942), Alexandre Seiler fils (1864-1920), avocat et défendant les intérêts de son père depuis 1887, réactive le dossier de demande auprès de la bourgeoisie de Zermatt. En d'autres termes, l'accord tacite établi dix années plus tôt est révoqué, et au-delà du pragmatisme c'est à nouveau le principe d'une incorporation formelle qui se pose. Suite au refus de la bourgeoisie, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil s'expriment à nouveau en faveur de Seiler⁵¹². Mais la menace d'une mise sous régie de la commune n'a pas d'effet auprès de la population⁵¹³, qui s'indigne même du principe d'une autorité cantonale sur l'autorité bourgeoise⁵¹⁴. Suite à l'application par le Canton de sa décision de mise sous régie de la commune, et malgré un ultime recours de cette dernière auprès du Tribunal fédéral⁵¹⁵, les membres de la famille Seiler sont admis au sein de la commune bourgeoise de Zermatt, en 1889, 33 ans après la demande initiale.

Parallèlement à l'action économique collective que mène la bourgeoisie de Zermatt avec la construction d'hôtels (qui sont comme on l'a vu gérés par Seiler), les bourgeois de Zermatt s'investissent à titre individuel dans l'hôtellerie. Respectant les principes institutionnels de la commune bourgeoise, ils font valoir leur droit de propriété (ou plus précisément leur droit de jouissance) des terres. Ce droit, issu de logiques économiques issues de l'autosuffisance, où la valeur productive de la terre s'évaluait selon son potentiel cultivable, est mobilisé ici dans le cadre d'une activité commerciale où la valeur économique dépend de la valeur symbolique de cette

⁵⁰⁹ Arrêté du Conseil fédéral du 25 novembre 1874 concernant le recours de la commune de Zermatt (Valais) pour violation de la Constitution dans l'affaire Seiler, p. 175.

⁵¹⁰ Grand Conseil du Canton du Valais (1874). *Bulletin des séances du Grand Conseil : session ordinaire de mai*, p. 106

⁵¹¹ « Valais », in *Journal de Genève*, 26 mars 1889, p. 2

⁵¹² Grand Conseil du Canton du Valais (1888). *Bulletin des séances du Grand Conseil : session ordinaire de novembre*

⁵¹³ « Zermatt », in *Gazette du Valais*, 27 décembre 1888, p. 2

⁵¹⁴ « La question de Zermatt », in *Gazette du Valais*, 16 février 1889, p. 2

⁵¹⁵ « Canton du Valais », in *Le Confédéré*, 30 mars 1889, p. 2

terre. Malgré ce changement de logique transactionnelle, la gouvernance bourgeoise s'adapte, tout en réaffirmant certains principes issus de cette même forme de vie économique bientôt dépassée. Si la terre devient créatrice de valeur autrement que par sa dimension productive, elle ne doit pas moins en rester aux mains des Zermattois – via une exploitation collective ou via une exploitation privée. Dans un premier temps, la commune (qui coïncide avec la bourgeoisie) permet la vente des terrains du Riffelhaus aux ecclésiastiques avec droit de préemption au bénéfice des Zermattois. Plus tard, la bourgeoisie qui possède la quasi-totalité des terrains de la commune (Maria Merki, 2004), vend du terrain à certains bourgeois, notamment les présidents, comme Joseph Perren, Peter Ludwig Perren ou Alphonse Zumtaugwald, qui exercent par ailleurs en tant que guides.

Certains petits exploitants se multiplient ainsi à Zermatt, profitant de leur qualité de bourgeois, mais permettant par leur engagement le maintien d'une influence locale sur la conduite des affaires touristiques (G. Julen, 1991; Kronig, 1927). Enfin, les principes de la commune bourgeoise servent également directement aux exploitations hôtelières dans le cadre d'une économie de marché puisque les bourgeois travaillent à la construction des bâtiments, notamment au Zermatterhof (1876-1879)⁵¹⁶ mais aussi à celle de l'hôtel Belvédère au Gornergrat en 1896 (Aufdenblatten, 1987), ce qui permet de réduire la dette de départ de la bourgeoisie dans cette entreprise, et de faire bénéficier les bourgeois d'un droit d'usufruit sur ces exploitations. On retrouve dans cette pratique institutionnellement hybride entre une forme de vie économique relevant de l'autosuffisance territoriale et une économie de marché dépendant de flux monétaires extérieurs, où la valeur du travail est rémunérée en monnaie, mais indirectement par la fructification qui en est faite dans la marchandisation antérieure d'un autre service.

25. L'alpinisme et les guides

Edouard Whymper est un graveur sur bois et peintre, issu de la bourgeoisie londonienne, originaire des Pays-Bas. Son père avait délaissé la destinée familiale de brasseur pour vivre de son art, qu'il transmet à son fils. Edouard se rend pour la première fois dans les Alpes en 1860 sur demande de son éditeur. Whymper arrive d'abord au Breuil (de l'autre côté du col du Théodule), en 1861, où il rencontre Jean-Antoine Carrel, un guide local. Comme d'autres étrangers et locaux du côté italien, ce dernier convoite le Cervin, depuis 1857, aux côtés du jeune abbé Gorret (Schmid, 1964). Du côté Zermattois, aucun signe de la part des locaux d'intention d'escalader le colosse.

Du point de vue des étrangers, il est d'autre part acquis que la voie qui mènera au sommet est au Sud. Entre 1857 et 1864, on compte dix tentatives. Whymper et Carrel, d'abord concurrents, s'associent. Le second devait également faire partie de la cordée victorieuse en juillet 1865, mais l'italien entre-temps décide de tenter l'ascension avec les membres du Club alpino : pour la légende, il s'agit de « la trahison du Breuil ». Abandonné, tandis que la cordée italienne se dirige vers l'arrête du Lion, Whymper croise Francis Douglas, jeune anglais de 18 ans, venu au Breuil accompagné du guide Taugwalder (père), venus se joindre à Carrel. Mais c'est avec Whymper qu'ils s'associent, et décident de descendre à Zermatt, pour mieux dépasser les italiens en passant par le versant suisse. A Zermatt, la cordée s'allonge lorsque Whymper croise Michel Croz, guide

⁵¹⁶ www.zermatterhof.ch

chamoniard, dont le client le révérend Charles Hudson ambitionne également le Cervin. Hudson insiste pour que son ami Hadow participe à l'expédition. Finalement, huit alpinistes partent le matin du 13 juillet 1865 de Zermatt : Whymper, Taugwalder père et deux de ses fils (dont l'un n'ira que jusqu'à la cabane), Croz, Hudson, Douglas, et Hadow. Ils bivouaquent à 3350m, partent à l'aube et atteignent le sommet à 13h40 (Favre, 1969). La concurrence avec les Italiens est alors à son paroxysme : non seulement « le monde est à leur pied », mais ils ont dépassé la cordée venant du Sud. Ainsi, d'après le récit de Whymper, dans le but que les Italiens les entendent au sommet, ils « [soulèvent] d'énormes blocs de rochers, et bientôt un torrent de pierres roula le long de la montagne. Cette fois il n'y avait plus de méprise possible. Les Italiens épouvantés battirent en retraite au plus vite. » (Favre, 1969, p.16) Après concertation, l'ordre de la cordée pour la descente est décidé : Croz, suivi de Hadow, Hudson, Douglas, Taugwalder père, fils, puis Whymper. Non loin du sommet, Hadow, le moins expérimenté de la cordée, tombe, puis emporte une partie de la cordée avec lui. La corde se rompt entre Douglas et Taugwalder père : les trois derniers sont saufs, et les quatre autres tombent dans l'abîme. A l'exploit succède donc immédiatement le drame.

Un procès a lieu, et malgré l'innocence avérée des trois protagonistes survivants, le soupçon selon lequel Taugwalder aurait « coupé la corde » restera vif. Ce dernier va jusqu'à émigrer en Amérique, avant de revenir, vaincu et ruiné, à Zermatt, en 1888, à l'âge de 68 ans (Gindraux, 1990). Néanmoins la descendance Taugwalder poursuit la tradition familiale. Ainsi Rudolf, le fils de Peter (fils), et père de Hannes qui nous transmet ses mémoires, a été, « dans ses jeunes années, un guide très demandé. Mr. H.F.B. Lynch l'avait engagé, en 1893, pour un voyage aventureux à travers l'Arménie. Ils chevauchèrent pendant deux longs mois. [...] Le 19 septembre 1893, il était debout, avec son maître, sur le grand Ararat. [...] En 1898 mon père fut de nouveau engagé comme guide pour une expédition. Mr. Et Mrs Bullock-Workmann voulaient faire l'ascension du grand Kabru, dans l'Himalaya. Avec une caravane de 70 personnes, ils furent pris dans une période de mauvais temps. [...] Lorsqu'en 1908, Miss Anne Peck voulut l'engager pour gravir le Huascarans (Pérou), Barbara [la seconde épouse et mère de Hannes] lui conseilla de rester à la maison. [...] Avec son collègue, le guide Gabriel, il quitta Zermatt, pour se rendre aux Andes par New York. » Plusieurs mois plus tard, Rudolf revient à Zermatt amputé du pied droit et des doigts de la main gauche (Taugwalder, 1989, pp.92-94).

Whymper également poursuit sa carrière d'alpiniste, remonte même avec Carrel au sommet du Cervin en 1874, mais reste affecté profondément par cet immense succès, autant que par cette terrible tragédie. Il voyage beaucoup, et devient même engagé par le chemin de fer transcontinental *Canadian Pacific* pour mettre en valeur les richesses touristiques traversées par la ligne (Gindraux, 1990). La tragédie aura également pour conséquence d'éloigner les alpinistes du Cervin lui-même durant les premières années, de toutes faces et de toutes arrêtes dans un premier temps, puis uniquement du côté suisse. C'est à partir de 1868 et les ascensions de John Tyndall que le Cervin est à nouveau régulièrement conquis (Gindraux, 1990). En 1873, on compte 95 ascensions du Cervin, dont les deux tiers par le versant suisse. Au-delà du nombre d'ascensions effectives, c'est surtout le mythe du Cervin qui s'affirme par ces événements, et vont attirer en nombre les observateurs. Outre le Cervin, les alpinistes vont également affluer, et réaliser certes le Cervin, mais également de nombreuses autres ascensions.

Les alpinistes britanniques, réunis au sein de l'Alpine Club, ne fréquentent les alpinistes locaux qu'en la qualité de guide de ces derniers. La section « Monte Rosa » du Club Alpin Suisse est fondée en 1865 par des sédunois, et non par des Zermattois. Ils s'associent néanmoins avec Seiler, notamment pour la réalisation des cabanes, notamment la *Matterhornhütte* au *Hörnligrat* (3818

m) en 1868, et dans un second temps la cabane du Hörnli en 1880 (3260 m). A proximité est construite en 1911 l'auberge de montagne du Belvédère (Berghaus Matterhorn) par la bourgeoisie.

Une partie des « guides » zermattois, jusqu'à la construction de la ligne de chemin de fer et de celle du Gornergrat, pratiquent plus l'activité de porteurs que celle de guide, au sens où on l'entend aujourd'hui communément⁵¹⁷. C'est par exemple suite à l'achat d'une mule en 1888, que le père Taugwalder et ses fils travaillent comme guide et porteurs, entre St-Niklaus et Zermatt, ainsi qu'entre Zermatt et Schwarzsee, Riffelalp, etc. (Taugwalder, 1989). Certains semblent même se spécialiser dans le transport, comme Peter Aufdenblatten. Mentionné dans les registres comme contribuable pour le Pavillon du Trift à partir de 1884, il avait acheté du terrain à la bourgeoisie pour y construire une « cabane » (Neuenschwander Feihl & Barbey, 2000). A cette époque, Peter Aufdenblatten est également propriétaire de l'hôtel Gornergrat (sis au village), qui est exploité par la famille Seiler. En 1889, il est fait mention dans ce registre de taxes payées pour vingt chevaux ; un nombre important, puisqu'équivalent au nombre de chevaux taxés à la famille Seiler. Probablement que Peter Aufdenblatten utilisait les chevaux pour acheminer ses clients, ainsi que d'autres voyageurs. Les hôteliers possédaient donc leurs propres chevaux et mules, mais les guides fonctionnaient également comme porteurs et muletiers en complément.

Parce qu'ils travaillent également comme porteurs et muletiers, les guides s'opposent à la réalisation du chemin de fer dans le courant des années 1880, puis à la réalisation du Gornergrat à partir de 1890. Ils protestèrent même à l'occasion de l'inauguration de la ligne du BVZ⁵¹⁸. Cependant après les protestations probablement que les guides ont rapidement compris que l'ouverture de la ligne représentait davantage d'opportunités professionnelles, et l'occasion d'une spécialisation dans l'accompagnement pour les ascensions. On peut observer cette progression avec la courbe du nombre de guides (Figure 53).

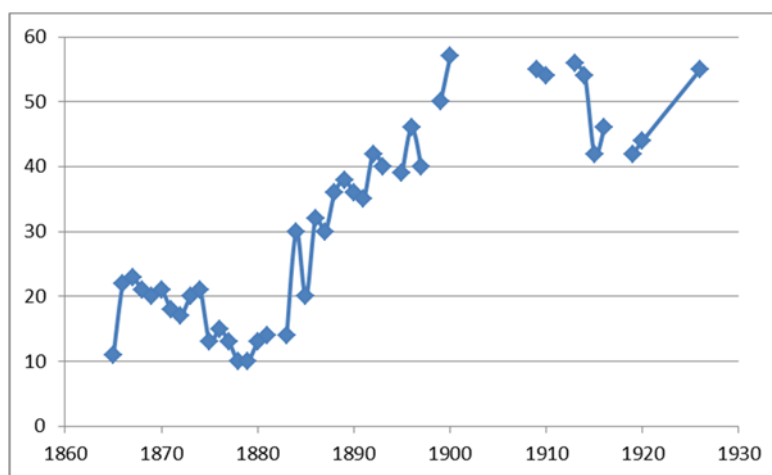


Figure 53. Nombre de guides figurant au registre des taxes industrielles (1867-1926) Source: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais.

En 1913, 52 guides figurent au registre des taxes industrielles. Depuis 1875 au moins, ils sont soumis à un tarif forfaitaire de CHF 10.-. Au regard d'autres activités commerciales menées par

⁵¹⁷ On trouve d'ailleurs des « guides » dans tous les villages de la vallée probablement pour cette raison. En 1889, ils sont 3 à Stalden (pour 8 chevaux), 18 à St-Niklaus (pour 43 chevaux), et 38 à Zermatt (pour 18 chevaux, dont 10 à Seiler) (Taxe industrielle, Archives de l'Etat du Valais).

⁵¹⁸ « Zermatt et le Gornergrat », in *Gazette du Valais*, 27 août 1898, p. 2

les guides en parallèle, on remarque que les taxes tirées des activités de restauration (qui ne sont pas soumises à forfait) sont pour le moins systématiquement supérieures: p.ex. Alex Perren en 1913 est taxé à CHF 40.- pour le café, CHF 10.- en tant que guide, et CHF 5.- pour le cheval. Joseph Taugwalder CHF 35.- pour l'auberge, CHF 10.- en tant que guide. Notons encore que certains guides paient des taxes pour des chevaux, mais ils sont en minorité (5 en 1913).

La Figure 54 présente les tarifs des guides de Zermatt en 1890. Au vu de ces tarifs, on peut imaginer que la taxe forfaitaire reste relativement modeste. Dangereuse, cette activité restait néanmoins sans aucun doute lucrative⁵¹⁹. Les ressources monétaires tirées de cette activité restaient la plupart du temps parallèles aux ressources matérielles qui étaient tirées des exploitations agricoles ne permettant que de survivre, pouvaient constituer un capital à investir. La profession de guide a ainsi maintenu un statut paradoxal : officiellement, cette activité était taxée au motif de revenus industriels, comme la dénomination de la taxe le suggère, mais dans les faits, la pratique restait associée à une réalité quasiment domestique, malgré les importants montants qui pouvaient être réalisés au travers de cette activité commerciale.

Station Zermatt.	Fähr.	Träger.
	Fr.	Fr.
Lyskamm, über den Kamm . . .	80	50
Lyskamm, Absteig nach Gressoney	90	55
Lyskamm von der Sellahütte über das Fellikjoch	80	50
Lyskamm mit Absteig über Gressoney	90	55
Castor, Rückkehr nach Riffel . . .	35	20
Pollux, Rückkehr nach Riffel . . .	30	20
Castor und Pollux in einem Tag . .	55	30
Castor und Pollux, Absteig nach Gressoney	50	35
Breithorn von der Nordseite . . .	50	30
Breithorn von der Südseite, 1 Tag .	25	15
Breithorn, übernachten auf dem Theodulpass	30	20
Breithorn mit Absteig nach Breuil	40	25
Kleines Matterhorn über den Grad	20	15
Kleines Matterhorn, gewöhnl. Weg	15	10
Kleines Matterhorn, übernachten auf dem Theodulpass	25	15
Theodulhorn, ein Tag	15	10
Theodulhorn, mit übernachten auf dem Theodulpass	20	12
Theodulhorn, mit Absteig nach Breuil	25	15

Station Zermatt.	Fähr.	Träger.
	Fr.	Fr.
Matterhorn	100	70
Matterhorn bis auf die Schulter . .	60	40
Matterhorn, bis zur alten Klubbhütte	35	15
Matterhorn bis zur neuen Klubbhütte	15	10
Matterhorn, Absteig nach Breuil . .	150	100
Tête de Lion	60	50
Dent d'Hérens	80	60
Dent d'Hérens, Absteig n. Prarayé	90	70
Tête blanche	25	15
Tête blanche, Absteig nach Prarayé	30	25
Tête blanche, Absteig nach Arolla oder Ferpècle	35	30
Pointe de Zinal	30	20
Mont Durand (Arbelhorn)	30	20
Mont Durand, Absteig nach Zinal . .	40	30
Ebihorn	30	20
Obergabelhorn	70	40
Gabelhorn, Traversierung v. Arben-Gletscher aus	80	50
Gabelhorn, Traversierung von Zinal	100	60
Untergabelhorn	20	15
Wellen-Kuppe	40	20
Trifhorn	30	15
Zinal-Rothhorn	80	45
Zinal-Rothhorn, Absteig nach Zinal	100	60
Dent Blanche	80	45
Dent Blanche, Absteig nach Ferpècle	90	50

Figure 54. Le tarif des guides de montagne de Zermatt en 1890. Source : Bundesarchiv Bern via www.alpen.sac-cas.ch.

S'ils perdent de leur importance à partir des années 1890 dans l'acheminement des touristes (à Zermatt et au Gornergrat), les guides restent indispensables aux alpinistes. En effet, à l'époque il n'existait pratiquement pas d'alpinistes sans guide, « surtout pas s'ils se préparaient à une ascension difficile. » (Bini et al., 1988, p. 217) Les guides attendaient les clients au village, devant l'hôtel « Mont Cervin », ou au « Mont Rose ». Ils montaient ensuite ensemble à la cabane (au Hörnli

⁵¹⁹ A titre de comparaison, à l'époque un an d'abonnement au *Journal des Etrangers* à Montreux en 1902 coûte CHF 15.- pour la Suisse, une place dans les loges du Kursaal CHF 7.- (strapontin CHF 2.-), un télégraphe pour New York CHF 1.70.-, et les tarifs pour le golf sont de CHF 60.- à la saison pour les messieurs, CHF 40.- pour les dames (Desponds, 2008).

par exemple). Comme le souligne Alfons Lerjen, avec le temps que passaient les clients sur place, une connaissance approfondie se construisait de part et d'autre. Avec cela, une forme de réciprocité, voire d'amitié dans certains cas (Bini et al., 1988), se développe. Dans l'ensemble des témoignages de cette époque, le temps passé sur place permettait un dépassement du fonctionnalisme des biens et services, et ainsi celui de la dimension monétaire pour l'un et l'autre des prenant part à la transaction. Depuis Zermatt, « chemin faisant, [le guide] apprenait à connaître son caractère [du client] et à juger de ses qualités d'alpiniste avant d'entamer l'escalade proprement dite. Aujourd'hui [en 1987], le guide attend le client à la cabane. Ils montent pratiquement sans se connaître. Les rapports ont changé, surtout parce que les clients ont changé. Autrefois, il m'arrivait d'être engagé – surtout par des Anglais – pour dix jours, deux semaines, parfois même toute la saison » (Bini et al., 1988, p. 217).

Pour les alpinistes anonymes, et malgré l'essor du ski alpin, la passion reste intacte au long du 20^{ème} siècle, et le nombre d'adeptes va croissant. Comme le reste des infrastructures, de nombreuses cabanes sont rénovées à partir des années 1950 : la Gandeggütte (en 1950), la Schönbielhütte (en 1955), l'hôtel Schwarzsee (reconstruit en 1961 suite à un incendie en 1957), la Domhütte (en 1957, 1978), etc. Plus récemment, d'importants travaux ont permis de rénover et d'agrandir la Kinhütte (2001), la Täschhütte (2008), la Domhütte (2012), la Cabane du Mont-Rose (1940, 2010). Actuellement, c'est la cabane du Hörnli⁵²⁰, au pied de l'arrête la plus courue permettant d'atteindre le sommet du Cervin, qui est en travaux. La nouvelle cabane sera inaugurée à l'occasion de la commémoration des 150 ans de la première ascension du Cervin, en été 2015.

La cabane du Hörnli est désormais l'endroit où les clients rencontrent leurs guides pour l'ascension du Cervin. A partir des années 1950, et bien que le métier de guide ait gardé une certaine forme de prestige, le statut de guide n'est plus comparable à ce qu'il était auparavant, au niveau des conditions de travail, et du rôle des guides de la dynamique de mise en scène. Tandis que durant l'entre-deux-guerres il est encore très courant pour les jeunes zermattois d'envisager la carrière de guide – surtout par défaut d'autres alternatives –, aujourd'hui la profession est devenue plus anecdotique. Pour Gottlieb Perren, « devenir guide signifiait avant tout continuer la tradition. Du reste, il n'y avait pas d'autre choix. Quand on naît ici, on n'a que la montagne devant soi. [...] La plupart des guides ont choisi leur métier par obligation. Evidemment, l'amour de la montagne est là et reste ; sinon, on arrêterait après quelques années » (Bini et al., 1988, p. 240).

⁵²⁰ Au Hörnli se trouvent en réalité deux bâtiments, l'un propriété de la bourgeoisie (la Berghaus Matterhorn ou auberge du Belvédère), construite en 1911, ainsi que la cabane du Hörnli du Club Alpin. Ces deux établissements ne sont gérés de manière commune qu'à partir de 1987, par le gardien de l'auberge du Belvédère (www.hoernlihuette.ch).



Figure 55. La cabane du Hörnli en travaux en 2014. A gauche, l'extension en construction et à droite la cabane du Hörnli et l'auberge du Belvédère. Source : Walliser Bote., www.1815.ch.

Le métier de guide devient également de moins en moins rémunérateur. Pour Paul Julen (né en 1926, guide à partir de 1947), « dans le temps, un guide qui avait fait une fois le Cervin pouvait s'acheter le terrain pour se construire un chalet. Aujourd'hui, pour acheter un mètre carré de terre, il doit faire quatre ou cinq courses au Cervin » (Bini et al., 1988, p. 228). Pour Joseph Biner, « avant la guerre et même après, jusqu'aux années '60, c'était la profession la plus rentable. De nos jours [1986], la vie est tellement chère qu'il faut un métier d'appoint » (Bini et al., 1988, p. 207). Ainsi, le métier de guide n'est plus combiné à une activité agricole qui relève de l'autosuffisance. Depuis l'après-guerre, les modes de vie de chacun à Zermatt sont ancrés dans l'économie de marché. La paysannerie ne permet pas la génération d'un revenu suffisant, et ne satisfait plus les besoins du quotidien des familles. Ainsi, si les guides auparavant exerçaient une activité agricole et/ou commerciale parallèlement à leur activité en montagne, à partir de l'entre-deux-guerres la conduite parallèle de deux activités professionnelles rémunérées s'impose. Certains sont mécaniciens aux remontées, d'autres moniteurs de ski, commerçants ou encore comme technicien (p.ex. pour les installations électriques). Leo Imesch par exemple est « aussi moniteur de ski, mais [il] préfère le travail de guide, même si enseigner est plus rentable. La saison de ski est longue et le travail régulier » (Bini et al., 1988, p. 221). D'autres encore travaillent dans la vallée, et ne pratiquent l'activité de guide que sur demande, comme Hermann Joseph Biner, qui travaille à Brigue, habite à Zermatt, et travaille comme guide durant l'été (26 semaines en 1985). Il accompagne presque toujours les mêmes clients, des habitués, qu'il emmène sur les sommets des environs, mais aussi ailleurs (Bini et al., 1988, p. 205). Cette situation a mené à une mise de côté de la carrière de guide par les jeunes dans les années 1960⁵²¹. Mais « [dans les années 1980], par bonheur, il y a eu une reprise. Je [Gottlieb Perren] me félicite qu'il y ait cette réserve de bons éléments qui pratiquent le métier de guide non seulement pour gagner leur vie, mais aussi par amour pour la montagne » (Bini et al., 1988, p. 242). « Autrefois, les vieux guides étaient plus durs, plus renfermés à notre égard. Ils ne nous étaient d'aucun soutien, ils ne nous encourageaient pas. Aujourd'hui, des jeunes viennent pour parler, demander conseil » (Bini et al., 1988, p. 242).

Par rapport à la Belle-Epoque, le travail de guide a également beaucoup évolué dans la relation avec le client. Le client s'adresse au bureau des guides, qui lui assigne un guide qu'il retrouve à la cabane. « On se croirait presque sur la chaîne de montage d'une usine. On se retrouve le soir à la cabane, on pose quelques questions, on donne quelques conseils. A quatre heures du matin,

⁵²¹ Environ 100 guides étaient actifs en 1941, pour une cinquantaine en 1978.

départ : arrivée au sommet, poignée de main et félicitations, retour à la cabane où on empoche 400-500 francs. Tout est là. C'est monotone, décevant mais, que voulez-vous, la vie change, ici comme partout... ou plutôt non, ce sont les gens qui changent. » (Bini et al., 1988, p. 241) Mais bien que l'activité soit de plus en plus organisée, encadrée, minutée et contractuelle, « être guide signifie parler, communiquer avec le client et lui donner la joie, la joie qu'il éprouve lui-même quand il est là-haut [...] », (Bini et al., 1988, p. 215) « C'est une belle profession, presque un don, puisque le guide peut transmettre à son client l'amour de la montagne, la joie qu'on éprouve là-haut, libre dans toute cette beauté » (Bini et al., 1988, p. 216). On retrouve ainsi dans l'encadrement professionnel de l'alpinisme l'association de valeurs non-marchandes, intemporelles.

Pour les guides, le problème principal qui se pose progressivement et en particulier à partir des années 1980, et le nombre croissant de personnes parcourant la haute montagne sans guide. Certes, ce phénomène a pour conséquence un déficit de clientèle, mais c'est également en tant que secouristes que les guides déplorent cette situation, eux qui se doivent d'aller aider les alpinistes en difficulté en montant des opérations de sauvetage, et puis, parfois, en devant aller récupérer les corps des plus malchanceux. Pour cet exercice, ils insistent d'ailleurs sur l'importance de l'hélicoptère⁵²² comme élément ayant grandement facilité ces opérations (Bini et al., 1988).

Originaire du Canton de Fribourg, Bruno Jelk est venu à Zermatt « exprès pour faire le Cervin car, sans cette ascension, je ne me sentais pas alpiniste » (Bini et al., 1988, p. 222). Douanier, professeur de ski, guide, puis responsable des secours, il évoque quelques chiffres éloquentes pour les années 1980 à 1985.

1980 : 15 opérations de sauvetage, 4 morts ;
 1981 : 42 opérations de sauvetage, 19 morts ;
 1982 : 77 opérations de sauvetage, 26 morts ;
 1983 : 62 opérations de sauvetage, 32 morts ;
 1984 : 72 opérations de sauvetage, 11 morts ;
 1985 : 82 opérations de sauvetage, 38 morts.

⁵²² Air-Zermatt a ainsi été fondée pour répondre à la demande concernant les opérations de sauvetage. Rapidement, le potentiel touristique est souligné par ATA (Air-Tourisme-Alpin), la société exploitante (également de l'aérodrome de Bex et de Air-Glacières) (Pôt, A., « Promouvoir le tourisme alpin par l'aviation », in *Le Nouvelliste*, 19 février 1969, p. 12). Aujourd'hui, les activités d'Air-Zermatt sont partagées entre les vols touristiques, les opérations de secours, et le transport de matériel (www.air-zermatt.ch) Cette diversité des activités, du moins de la possibilité d'un impact en termes d'attractivité, est considérée d'emblée comme évidente, comme le souligne en 1969 Beat Perren, vice-président de la commune, pharmacien et directeur d'Air-Zermatt : « Nous pensions en outre – et cela va certainement sans dire – que notre entreprise de secours rapide pourrait aussi faire partie du programme propagandiste de la région que notre hélicoptère couvre » (« Air-Zermatt prouve ses raisons d'être », in *Le Nouvelliste*, 26 avril 1969, p. 36). Comme le transport en hélicoptère, initialement destiné aux opérations de sauvetage, comme certaines autres techniques de sauvetage ont été proposées comme activités de loisirs. Ainsi la technique d'utilisation du trépied pour les sauvetages en crevasses, inventé par le guide et responsable des secours Bruno Jelk est-il aujourd'hui utilisé non pas uniquement pour extraire des blessés des crevasses, mais pour y plonger volontairement les curieux des profondeurs du glacier (« Unternehmen Gletscherpalte ») („Adrenalinrausch pur un der Glescherspalte“, in *Zermatt Magazin*, 9, Zermatt Tourismus, pp. 33-35). La descente est combinée avec un apéro de montagne. Coûteuse, elle est organisée une dizaine de fois dans l'année.

26. Distinction spatio-temporelle

Au vu de l'hiver mais dès septembre, « les hôtels fermaient leurs portes, on verrouillait les volets, on protégeait les façades des vérandas avec des planches. Les portes et les entrées de service étaient pourvues d'un coffrage de bois. Les omnibus et les calèches étaient cachés dans une remise. On pouvait trotter vers la vallée avec les chevaux. Dans la rue principale, la vieille vie de Zermatt renaissait : le pas lent des souliers à clous, les hottes et les brantes de lait sur leurs dos courbés ; les moutons, les chèvres et les vaches parcouraient la grande rue, en faisant tinter leurs clochettes. Les habitants étaient de nouveau entre eux et se retrouvaient sur la place du village, à l'église ou dans l'un des quatre cafés, éléments de liaison des quatre mois à venir. » (Taugwalder, 1989, p. 162) Les commerces qui s'adressent aux touristes ferment durant l'été, le magasin où s'approvisionnent les zermattois également semble-t-il (Taugwalder, 1989). Une foire a lieu en automne, et réunit « les gens de la vallée qui viennent à Zermatt faire leurs provisions d'hiver »⁵²³.



Figure 56. Fragment de la Carte de la Suisse, de Homann, gravée en 1720 et éditée en 1769. Source: Gos (1923).

Le rythme de la famille Taugwalder montre que l'adaptation aux formes de vie économiques varie selon les saisons. L'été, le père Taugwalder travaille au musée de Zermatt. Le reste de la famille est également disséminé dans le territoire, pendant huit à dix semaines durant l'été : Hannes se rend (dès l'âge de huit ans) sur l'alpage de Kalbermatten (non loin du glacier de Zmutt, en face de Staffelalp) avec Caroline, une bergère venant d'un village de la vallée. Leur mission est de veiller sur quelques chèvres, moutons et deux porcelets. Caroline doit également vendre du lait aux touristes, savoir-faire du fromage, et tenir les comptes de ses recettes. La mère travaille comme cuisinière à la cabane du Cervin, et la sœur garde ses petits frères et s'occupe de la cabane à thé à Zum See. L'alimentation est constituée de peu de légumes (betteraves, choux), et surtout de lait. Durant la saison estivale, la plupart des habitants de Zermatt ne se situent pas au village même,

⁵²³ « Lettre de Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 30 septembre 1926, p. 4.

réalité relatée par les géographes au 18^{ème} siècle (Figure 56), et qui se traduit toujours dans les statistiques de l'OFS en 1888 (Figure 57).

Population		Maisons	Ménages	Habitants
Zermatt (total)		83	134	258
Zermatt (Village)		52	84	289
Zermatt (Environs)		31	50	239
	Aroleit	7	13	63
	Findelen	8	12	67
	Ried	6	11	47
	Zmutt	7	9	44

Figure 57. Répartition de la population dans la commune de Zermatt en 1888. Source: Dictionnaires des localités de la Suisse, OFS, 1895, d'après le recensement de la population 1888.

Jusqu'à la fin de l'automne, de nombreuses familles restent dans les hameaux en altitude, et ne redescendent à Zermatt que quelques semaines plus tard, souvent en traineau, avec les premières neiges, pour passer les (quatre) gros mois de l'hiver au village. « Pendant l'hiver, Zermatt n'offrait aucune possibilités de gagner de l'argent. Mon père confectionnait des objets en bois pour nos propres besoins. Entre-deux, il travaillait comme vitrier. Les rares vitres qui se brisaient au village étaient celles des portes et des fenêtres des cafés. En général, mon père y laissait son gain aussitôt. » (Taugwalder, 1989, p. 211)

Pour les hommes valides, le travail principal concerne le travail en forêt en hiver, et la gestion des cours d'eau en été. Les hommes ne s'occupent pas du bétail, qui est le travail des femmes en hiver, et de bergers en été. Parce que les impératifs de l'économie de marché se font vraisemblablement de plus en plus pressants (besoin de monnaie pour acheter des denrées alimentaires), de nombreux hauts-valaisans partent à l'étranger durant l'hiver pour travailler dans des hôtels, jusqu'en Egypte. Pour des raisons de principe également, comme du point de vue de Barbara Taugwalder, l'idée de ne rien faire durant l'hiver pouvait à certains ne pas convenir. Mais tel n'était pas l'avis du père Taugwalder, qui refusa de se rendre travailler à l'étranger. Plutôt que cette atteinte à l'honneur, l'homme « était fier de faire partie des gens pauvres. » (Taugwalder, 1989, p. 8) C'est finalement Barbara qui part travailler en tant qu'aide cuisinière à l'Hôpital de Genève ; une situation vécue par le père comme une profonde humiliation.

Plusieurs sources décrivent un « microcosme » concernant la situation des touristes et des établissements qui leur sont dédiés par rapport au reste de la commune et des habitants. Cette situation pouvait être décrite en été par les observateurs, qui eux-mêmes vivaient au sein de ce microcosme. Le reste de l'année, seuls les bâtiments vides marquaient l'existence temporaire d'une autre forme de vie socio-économique, mais la communauté poursuivait elle tout au long de l'année son mode de vie.

Rétrospectivement, au niveau spatial on constate que les espaces urbanisés de Zermatt sont séparés des espaces ruraux (voir les Figures 58 et 59 ci-dessus) : les « lumineux hôtels » se distinguent des « petits et sombres bâtiments » agricoles. Antonietti parle de « Bauerndorf zwischen Hotelstadt » : un village paysan contre une ville hôtelière. « Zermatt has one street, which runs through the whole length of the village. The side alleys and lanes leading off it are not recommended. The Shops are in the street and include one kept by the renowned guide Melchior

Anderegg of Meyringen, for the sale of Carvings, Photographs etc. The bookseller Pfister has a large stock of light literature, Maps, and Photographs. There are a dozen of more general shops, a Baker, Bank, several Bootmakers, Confectioner, Doctor, Florist and Fruiterer, Forwarding Agents, Lady Barber, and Jeweller J. Lauber deals minerals. At the general shops, bread, cheese, tobacco and tourists' requisites are sold. 'Long John', Liebig's Extract, Chlorodyne, Phoro. Chemicals, etc., can be obtained at the Chemist's, opposite the Mont Cervin Hotel" (cité par Antonietti, 2000, p. 58). Au-delà des bâtiments dédiés à l'hébergement et au commerce, les édifices religieux sont fréquentés par les différents types de population. En 1870 est bâtie l'église anglicane – à laquelle contribuent Clemenz et Seiler (Williams, 2006). Sur la Figure 58 ci-dessus, une vue latérale de Zermatt, on repère facilement les bâtiments des hôtels notamment, qui longent la rue principale⁵²⁴, et entourés en rouge, les habitations et bâtiments agricoles, à proximité du village mais situés au-delà de la rue menant de la gare à l'église. Sur la Figure 59 ci-dessus, on observe cette distinction spatiale au niveau de l'ensemble du territoire. En rouge, on a mis en évidence les différents hameaux habités durant l'été (Blatten, Zmutt, Zum See, Findelen, Ried). Ces alpages sont situés plus en altitude où les bêtes peuvent pâturer. En jaune, on a mis en évidence les lieux occupés par les touristes. A l'époque, cet espace est relativement restreint en surface (hôtels, commerces et chemins de fer). Les espaces où sont construits en altitude des infrastructures et bâtiments destinés aux touristes n'empiètent pas sur les espaces utiles à l'économie agro-pastorale, hormis le chemin de fer jusqu'à hauteur du Riffelberg, les bâtiments sont situés sur des terres rocheuses, peu propices à l'estivage. Il faut noter également qu'à l'époque, contrairement à aujourd'hui, les glaciers (de Zmutt, à l'ouest, du Gorner, au sud, et de Findelen, à l'est) descendent jusqu'à proximité des habitations d'altitude. Les espaces occupés par les locaux, voire les bâtiments dans le cas de locations par des touristes, peuvent être fréquentés par ces derniers. La situation inverse en revanche n'a pas lieu d'être, puisque les bâtiments, voire certains espaces publics tels la grand rue, ainsi que les chemins de fer la plupart du temps, ne sont pas fréquentés par les locaux.



Figure 58. Les constructions agricoles et touristiques dans le village de Zermatt. Source photographique : Antonietti (2000).

⁵²⁴ A noter que, par rapport à la situation actuelle, la zone située de l'autre côté de la Viège est entièrement dénuée de constructions.

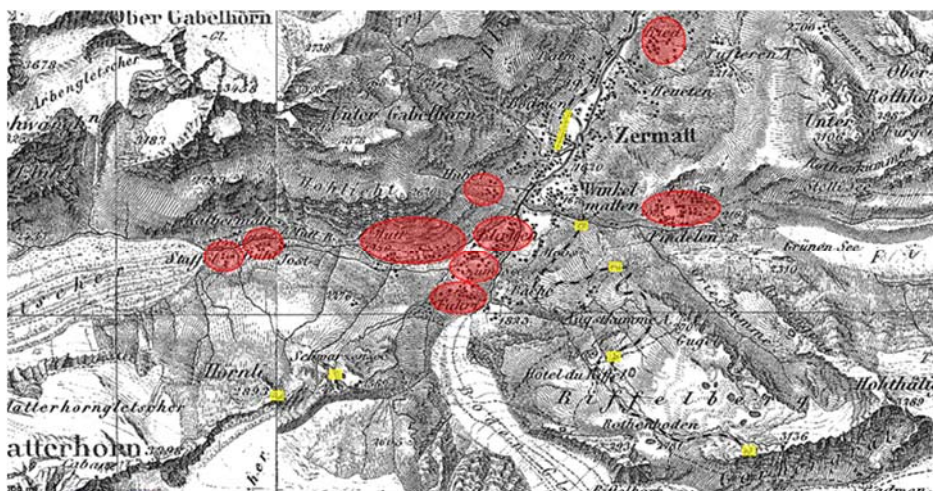


Figure 59. Répartition spatiale du construit selon les formes de vie économiques à Zermatt : agriculture alpestre (en rouge) et constructions touristiques (en jaune). Source : Swisstopo, carte 1900.

27. L'accessibilité et la mobilité

Le territoire de Zermatt est profondément encaissé au fond de la vallée de St-Nicolas, dans le Haut-Valais. Zermatt n'est pas un lieu de passage, mais néanmoins le col de Théodule a été fréquenté tout au long de l'histoire, notamment depuis l'Empire romain. Entre le 14^{ème} et le 16^{ème} siècle, tandis que la couche de glace se trouvait plus importante qu'aujourd'hui, le col était d'ailleurs atteint depuis le Valais central par le col d'Hérens (Schmid, 1950). Jusqu'en 1665, une délégation de paroissiens de Zermatt faisait d'ailleurs le pèlerinage pour Sion par cet itinéraire. Ce n'est en effet que tardivement que fut réalisée une « route » (plus concrètement un chemin) entre Stalden et St-Nicolas. Cette situation antérieure est importante pour la trajectoire de Zermatt car elle montre que la scène territoriale n'entretient pas de relations étroites avec le reste du Haut-Valais et la vallée de Conches comme c'est le cas aujourd'hui. Surtout, s'ils étaient concernés dans une certaine mesure par le commerce (et/ou par la contrebande, voir Chapitre 9 Point 9.3.4.), les habitants de Zermatt étaient avant tout sédentaires.

Les premières améliorations concernant les routes sont consécutives aux demandes d'Alexandre Seiler, principal intéressé dans l'amélioration de l'accessibilité de Zermatt, en ce qui concerne la route principale de Zermatt dans un premier temps, puis concernant la route d'accès le long de la vallée de la Viège. Entre 1858 et 1862, le sentier menant de St. Niklaus à Zermatt est « transformé en route »⁵²⁵. Suite à l'obtention de subventions, la route est modérément améliorée au début des années 1860 (Truffer, 2008). Dans ses différentes requêtes auprès des autorités cantonales, l'entrepreneur non seulement revendique les subventions nécessaires, mais dénonce le manque d'initiative de la part du conseil communal. De son point de vue commerçant, l'amélioration de l'accessibilité est une évidence, tandis que pour les locaux, cette amélioration ne constitue pas un intérêt particulier. Dans la mesure où Seiler obtient systématiquement le soutien des autorités cantonales, on peut penser que ces dernières partagent son point de vue, résolument ancré dans

⁵²⁵ « Dates historiques de Zermatt », Office du Tourisme de Zermatt, juin 2014

l'économie de marché. Comme on l'a vu, les responsabilités locales concernant les routes lui sont même attribuées par l'Etat du Valais.

Si le nombre de lits augmente entre les années 1870 (175) et 1880 (460), c'est surtout la réalisation de la voie de chemin de fer Viège-Zermatt (VZ) qui constitue un progrès significatif pour l'amélioration de l'accessibilité de Zermatt par les touristes (850 lits en 1892, 1030 en 1895, 1390 en 1901, 1640 en 1910). La Compagnie du chemin de fer de Viège à Zermatt est créée en 1888, des suites d'une concession déposée en 1886 par la Banque commerciale de Bâle et MM. Masson, Chavannes & Cie ainsi que la banque de Lausanne (Kronig, 1927). Il s'agit historiquement des premières infrastructures participant à la mise en scène concrète du territoire réalisée grâce à des capitaux extérieurs. D'après les informations que nous avons pu recueillir, Seiler ne participe pas directement au montage du projet ni comme administrateur de la société. Mais on peut supposer, au vu de ses intérêts dans cette entreprise, qu'il ait participé à son financement. A noter cependant que Seiler est engagé aux côtés de la bourgeoisie et de la société du VZ dans le « Syndicat pour l'éclairage électrique de Zermatt », pour la construction d'une usine électrique (Kronig, 1927), comme plus tard en 1900 pour le réseau d'eaux et égouts (Anthamatten, 1982).

L'inauguration a lieu le 6 juillet 1891. Alexandre Seiler décède le jour suivant (Truffer, 2011a). La réalisation précoce du VZ par rapport à d'autres chemins de fer de montagne en Suisse offre vingt années de bons résultats, particulièrement spectaculaires comme on peut le voir entre 1908 et 1913 (Figure 60). Comme la plupart des chemins de fer de montagne en Suisse, l'exploitation n'a alors lieu qu'en été, et est assurée par une plus vaste compagnie (en l'occurrence la Compagnie du Chemin de fer Suisse Occidentale-Simplon, puis Jura Simplon en 1903 et enfin les CFF suite à la nationalisation, en 1903). Concernant cette réalisation, finalement seul l'ancrage technique de l'infrastructure est territorial, puisque les investisseurs, comme les exploitants, ainsi que la clientèle, sont externes.

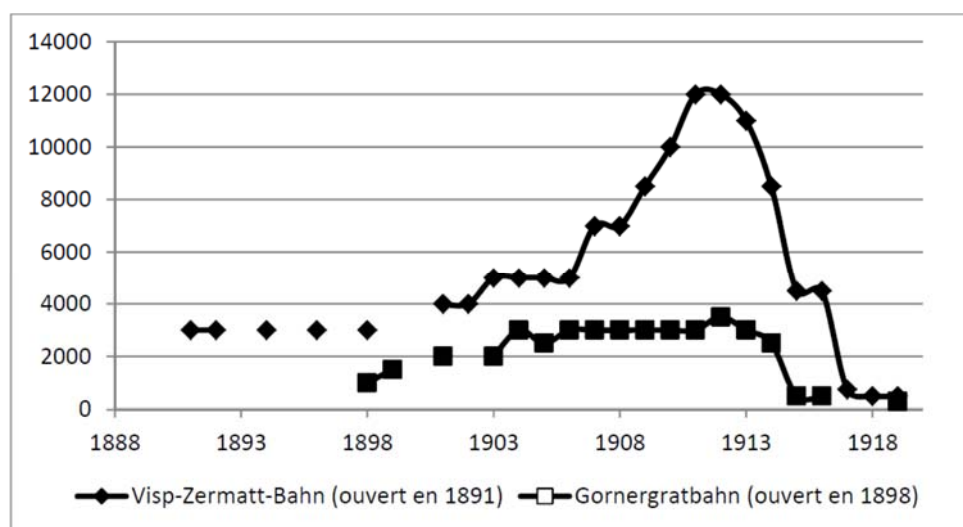


Figure 60. Bénéfices taxés du BVZ et du Gornergratbahn, entre 1891 et 1920 (en CHF). Source : Taxe industrielle, Archives de l'Etat du Valais, Sion.

Il semble que la réalisation du chemin de fer Viège-Zermatt soit emblématique de l'élan d'intérêt financier qu'ont connus de tels projets dans les dernières années du 19ème siècle. Il est à relever néanmoins que le Viège-Zermatt est une réalisation relativement précoce, au regard de l'ensemble des chemins de fer de montagne qui seront construits en Suisse jusqu'en 1914. Bien que Seiler n'ait vraisemblablement pas pris part à cette réalisation, on peut imaginer que sans les

infrastructures qu'il avait développées à Zermatt jusque-là cette réalisation n'aurait pas été envisagée, et dans ce sens qu'il était un partenaire indispensable pour les investisseurs. Seiler, qui était comme on le sait extrêmement actif dans ses affaires au niveau de l'hôtellerie, est peut-être « passé à côté » de l'opportunité que constituaient les chemins de fer, et en premier lieu de celui qui le concernait directement. C'est du moins l'interprétation que l'on fait au vu de la stratégie qui va être adoptée dans un second temps, face aux nouvelles demandes de concessions déposées par des externes pour des réalisations à Zermatt.

Tandis que depuis les années 1850 la concurrence structurant la dynamique de mise en scène avec les chemins de fer les acteurs locaux se positionnent ensemble pour faire face à cette concurrence et défendre les intérêts territoriaux. En 1890, soit durant les travaux du VZ, et toujours durant cette première phase de réalisation des chemins de fer de montagne en Suisse, deux concessions sont déposées auprès du Conseil fédéral pour la réalisation d'un chemin de fer allant au Gornergrat puis jusqu'au sommet du Cervin : l'une par Heer-Béatrix (entrepreneur biennois), et l'autre par deux sédunois et un bernois, MM. Roten, Zen Ruffinen et von Ernst⁵²⁶. L'ensemble des acteurs concernés par cette réalisation, soit les communes de Randa, Täsch et Zermatt, ainsi que les guides, déposent une pétition au Grand Conseil pour le rejet des demandes de concessions. Ils déposent dans le même temps une nouvelle concession pour que la réalisation soit attribuée à un consortium constitué de la commune de Zermatt et d'Alexandre Seiler. Dans le même temps, Heer-Béatrix fait savoir qu'il est associé pour son projet avec M. Imfeld, ingénieur zurichois topographe et élaborant différents projets de ferroviaires (dont le Jungfrauoch) et routiers, et qui se trouve être le mari, depuis 1880, de Marie, la fille de Seiler (Schertenleib, 2007). Seiler a ainsi probablement infiltré le projet pour faire valoir les intérêts locaux (et donc les siens). Les intérêts de l'ensemble des acteurs de Zermatt étant garantis par cette alliance (hormis peut-être ceux des guides et porteurs), la commune et la bourgeoisie retirent leur demande. L'autre demande de concession étant retirée en 1892, la concession est accordée à Heer-Béatrix et Imfeld la même année⁵²⁷. Cet épisode montre que les bourgeois de Zermatt (dont font désormais partie les Seiler), ne sont pas par principe hostiles aux réalisations sur leur territoire, qui en l'occurrence nécessitent des modes de financement qui dépassent les capacités locales d'investissement. En revanche, la question de la propriété est un critère fondamental. Quelconque recul de ce point de vue nécessite une garantie des intérêts des acteurs concernés, ce qui est fait grâce à cette négociation.

Concrètement, c'est donc finalement uniquement le chemin de fer du Gornergrat qui est réalisé. Il permet d'atteindre les différents hôtels d'ores et déjà situés de ce côté-ci de la station (Riffelberg, Riffelhaus, Gornergrat). Du côté du Cervin, le chemin de fer n'étant pas réalisé, l'hôtel Schwarzsee de Seiler n'est pas relié. A l'époque, les enjeux dans la construction des chemins de fer de montagne sont uniquement la « quête du haut » (Tissot, 2006), littéralement le fait d'atteindre les sommets. Mais le fait que le chemin de fer permette d'atteindre certains hôtels n'est pas sans importance sur le long terme, que ce soit pour le chemin de fer lui-même ou pour l'hôtel. D'ailleurs, l'affluence au Gornergrat grâce au chemin de fer entraîna la bourgeoisie à faire construire un second hôtel, puisqu'après le Belvédère construit en 1896⁵²⁸, soit deux ans avant l'arrivée du

⁵²⁶ *Message du conseil fédéral à l'assemblée fédérale relatif à la concession d'un chemin de fer de Zermatt au Gornergrat et au Mont Cervin*. Berne : Feuille fédérale, vol. 1, n°5, 1892

⁵²⁷ Idem ; Schild, H., « Le Cervin passera-t-il sous le joug du capital ? », in *Les Alpes*, janvier 2012, pp. 42-49

⁵²⁸ Situé à 3100 mètres d'altitude, l'hôtel a en outre la particularité d'être le plus haut hôtel de Suisse. (www.gornergrat-kulm.ch)

chemin de fer, la bourgeoisie entreprend la construction du Kulmhôtel, qui est terminée en 1907⁵²⁹.

Le chemin de fer du Gornergrat répond à ces deux besoins : il permet certes de relier des hôtels, mais permet d'accéder à un point de vue exceptionnel. A ce sujet, c'est non seulement le Cervin que l'on y admire, mais également et surtout le glacier du Gorner qui s'étend au sud, au pied du massif du Mont Rose, ensemble paysager auquel on n'a pas accès étant à Zermatt même. De plus, lors de sa réalisation, le Gornergrat est, outre la réalisation de la voie de chemin de fer elle-même, un exploit technique puisque la locomotive est la plus haute d'Europe, et la première locomotive électrique (Antonietti, 2000). Enfin, le chemin de fer du Gornergrat joue un rôle important pour la commune au niveau des revenus pour la commune. On peut dire de manière générale que, suite au VZ, le chemin de fer du Gornergrat contribue largement à la dynamique de mise en scène, aux niveaux de l'organisation spatiale et socio- économique. Dans un premier temps, cette structuration n'aura d'effet que durant la saison touristique, c'est-à-dire durant les mois d'été. A partir de 1929, l'influence de l'activité des chemins de fer sera effective sur l'ensemble de l'année.

27.1. Le BVZ

En 1891, l'ouverture de la ligne Viège-Zermatt avait permis d'améliorer très largement l'accessibilité de Zermatt. Néanmoins, ce désenclavement n'était une réalité que durant les mois d'été. A défaut d'une route (voir *infra*), et le chemin de fer étant déjà là, c'est la question de l'exploitation du train durant l'hiver qui est envisagée. En 1908 au moins, la question de l'exploitation hivernale de la voie de chemin de fer est un enjeu⁵³⁰. Il l'est d'une part pour la population, puisque cette question a « réuni en une sorte de Landsgemeinde environ 350 habitants de la contrée ». A cette occasion, Alexandre Seiler (fils), a « montré qu'il ne fallait pas laisser passer la possibilité de faire de Zermatt une place de sport d'hiver ». La presse rapporte ici les propos du conseiller national et président du comité mandaté pour investiguer la question ; les intérêts de la population rejoignent alors ceux de l'entrepreneur. Malgré ce double registre argumentatif, la compagnie refuse l'exploitation hivernale. En 1913, le Conseil fédéral impose cette exploitation hivernale aux exploitants à qui il a accordé la concession⁵³¹. Cependant malgré cette décision le problème des coûts se pose toujours, en particulier celui de la répartition.

Après la guerre, la ligne n'est plus exploitée par les CFF, mais par la compagnie Viège-Zermatt elle-même, de concert avec la ligne du Gornergrat (Perren et al., 1991). Les négociations concernant l'exploitation hivernale reprennent en 1926 entre la compagnie et le Conseil d'Etat qui aboutit en 1928 (Perren et al., 1991). De plus, suite à un assainissement des finances et à une baisse des tarifs, la fréquentation augmente et atteint même le niveau d'avant-guerre en 1927. Sous l'effet de ces résultats encourageants, le Conseil d'administration décide de l'électrification de la ligne cette même année, électrification qui permet la réduction du temps de trajet de 150 à 100 minutes entre Viège et Zermatt (Truffer, 2008). L'exploitation continue du chemin de fer durant l'hiver est

⁵²⁹ www.gornergrat-kulm.ch

⁵³⁰ « Valais. L'exploitation d'hiver du Viège-Zermatt », in *Journal de Genève*, 22 octobre 1908, p. 2

⁵³¹ « Le Viège-Zermatt en hiver », in *Feuille d'avis du Valais*, 8 mars 1913, p. 2

effective durant l'hiver 1933-1934⁵³². Durant les premiers hivers et en particulier au début 1929, le train ne circule que durant quelques semaines pour des convois spécifiques.

Enfin, une troisième évolution de la ligne de chemin de fer marque le tournant des années 1930 : la liaison avec Brigue. La concession est accordée en 1928, la ligne du « Glacier-Express St. Moritz-Zermatt » au début de l'été 1930 (Perren et al., 1991). L'histoire du Glacier-Express remonte à 1923. Cette année-là est prononcée la faillite de la ligne Furka-Oberalp. Dans un premier temps, en 1914 avait été inauguré le tronçon Brigue-Gletsch (46km). Durant la Première Guerre mondiale, son exploitation fut dédiée à la mobilisation de l'armée suisse, mais se trouva constamment déficitaire. Malgré les subventions cantonales et fédérales, la ligne fit faillite. C'est alors du côté de Zermatt que vint la solution, plus précisément du directeur du VZ Auguste Marguerat. Il créa un syndicat financier (appuyé par le Conseiller fédéral Haab, et par des souscripteurs valaisans, uranais, grisons et vaudois). En 1925 grâce au CHF 1.75 million récolté l'achèvement du réseau entier et son exploitation sont relancés, le Conseil fédéral se portant garant. Les travaux à entreprendre concernent notamment la finalisation du tunnel de la Furka. Entre 1939 et 1942, la ligne est électrifiée⁵³³. En tant que directeur des lignes principales du Haut-Valais, Auguste Marguerat est particulièrement actif au sein des milieux touristiques régionaux. Il siège au premier comité de l'Union Valaisanne du tourisme (aux côtés de C. Sauthier, directeur du chemin de fer Martigny-Châtelard) (Erné, 1987).

La compagnie de chemin de fer se porte bien durant les années 1930. En 1942, le Furka-Oberalp est électrifié, et durant l'hiver 1942-43, la ligne du Gornergrat est ouverte jusqu'au sommet. La ligne Viège-Zermatt est rebaptisée presque trente années après l'allongement de la ligne et devient le Brig-Visp-Zermatt-Bahn en 1962. Le siège social est transféré de Lausanne à Zermatt en 1991, et le conseiller aux Etats et ancien président de la commune Daniel Lauber siège au conseil d'administration⁵³⁴. Conformément à la loi des chemins de fer révisée, en 1999 la compagnie sépare ses activités immobilières et de services de ses activités ferroviaires. La holding détient 50% de la société Matterhorn Gotthard Bahn (MGB) (trains du Haut-Valais vers Disentis, navettes Täsch-Zermatt, Gornergrat et Glacier-Express), tandis que l'autre moitié de la société est en mains publiques. Détentrices de parts de diverses autres sociétés (BVT Asset Management SA, Matterhorn Gotthard Verkehrs SA...), elle détient 34% du Matterhorn Terminal Täsch (Figure 61). La holding est également active dans l'immobilier. Elle investit par exemple 50 millions de francs pour la construction d'appartements à louer à proximité de la gare à Viège. En 2003, les chemins de fer Furka-Oberalp et Brigue-Viège-Zermatt fusionnent⁵³⁵. En 2009, la holding indiquait CHF 127 millions de chiffre d'affaires, pour un bénéfice net de CHF 7.2 millions. La société bénéficie de subventions étatiques, mais en comparaison suisse les recettes de l'entreprise sont élevées (environ 75% en 2007⁵³⁶), 50% en moyenne au niveau Suisse (Fischer, Leukert, Suter, Vaterlaus, & Zenhäusern, 2011). Avant la fusion, les subventions se montaient à 40% du chiffre d'affaires des BVZ et FO séparés.

⁵³² Les travaux sont subventionnés à moitié par la Confédération, le Canton et les communes (« Pour le Viège-Zermatt », in *Le Rhône*, 2 octobre 1931, p. 4)

⁵³³ « Le chemin de fer Furka-Oberalp à l'honneur », in *Journal de Genève*, 30 juillet 1951, p. 7

⁵³⁴ Tissonnier, L., « Actionnaires du BVZ : Daniel Lauber nouveau président », in *Le Nouvelliste*, 20 juin 1991, p. 33

⁵³⁵ Claivaz, P., « Yello entre en force au BVZ », in *Le Nouvelliste*, 17 avril 2010, p. 18

⁵³⁶ Claivaz, P., « Il coûte de moins en moins à l'Etat », in *Le Nouvelliste*, 22 mars 2008, p. 4



Figure 61. Matterhorn Terminal Täsch. Source : www.zermatt.ch.

Le chantier du parking (et de la gare) de Täsch⁵³⁷ se termine en 2006, pour la saison d'hiver. Non seulement les automobilistes, mais aussi les cars peuvent accéder facilement aux navettes ferroviaires Täsch-Zermatt. Ces travaux coïncident avec l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg et de la plate-forme ferroviaire de Viège. Zurich est alors à 3h de Zermatt, Berne à 2h⁵³⁸. En 2013 enfin est inauguré le terminal de fret Bockbart à Viège, destiné à l'approvisionnement de Zermatt et à l'expédition des ordures (20 trains de marchandises par semaine, pour 50 camions par jour en moins sur la route). Chiffré à CHF 27 millions, le projet permet non seulement d'atteindre des objectifs de respect de l'environnement pour la destination, mais permet également à l'entreprise de compléter ses revenus issus du transport de personnes avec le trafic marchandises⁵³⁹. Ce projet est réalisé partenariat avec le prestataire de services logistiques Planzer (sa filiale Alpin Cargo).

L'ensemble de ces réalisations permet sans cesse une amélioration du trafic des personnes et des marchandises vers Zermatt. La société de chemin de fer bénéficie certes du monopole pour l'acheminement des touristes vers Zermatt en l'absence d'une route, mais l'entreprise ne s'est pas reposée sur l'exploitation de cette rente de situation, en élargissant son réseau notamment. De plus, bien qu'elle ait diversifié ses activités au sein de la holding, la société du MGB reste concentrée sur ses activités au niveau local. En 2010, la société fait face à un accident (déraillement d'un train sur la ligne du Glacier Express); la holding prévoit alors d'investir massivement dans la sécurité de son réseau rail⁵⁴⁰.

27.2. La route

Au début du siècle lors de la discussion lancée concernant le désenclavement de la vallée (voir *supra*), l'option de la construction d'une route n'est pas véritablement envisagée⁵⁴¹. En ce qui concerne le choix du train, « les prestations exigées par une route carrossable seraient trop lourdes pour l'Etat et pour les intéressés, un million environ, alors qu'avec l'appui de tous le chemin de fer pourrait marcher en hiver. [...] Les partisans de la route carrossable, peu nombreux

⁵³⁷ La gare est intégrée au complexe ; pour cette raison les travaux bénéficient également de fonds publics.

⁵³⁸ Claivaz, P., « 170 millions investis cet hiver au pied du Cervin », in *Le Nouvelliste*, 19 décembre 2006, p. 27

⁵³⁹ „Zermatt versorgt und entsorgt“, in *Zermatt Magazin*, Zermatt Tourismus, 9, 2014, pp. 65-67

⁵⁴⁰ Claivaz, P., « La sécurité remise sur les bons rails », in *Le Nouvelliste*, 7 mars 2011, p. 19

⁵⁴¹ « Valais. L'exploitation d'hiver du Viège-Zermatt », in *Journal de Genève*, 22 octobre 1908, p. 2

du reste, finissent par se laisser convaincre. Et c'est à l'unanimité que la résolution de suivre aux démarches entreprises est votée. »⁵⁴² Entre 1933 et 1935, des travaux sont engagés pour la construction d'une route cantonale à l'entrée de la vallée, entre Viège et Stalden. La route cantonale est ensuite prolongée et permet d'atteindre Täsch en voiture sur le réseau des routes nationales après les travaux effectués entre 1962 et 1971. Pour atteindre Zermatt en voiture, il faut emprunter une route existant entre Täsch et l'entrée nord du village, mais qui ne répond pas aux impératifs du trafic, en termes de sécurité et également du point de vue des possibilités de stationnement à Zermatt. En 1961, le conseil communal confirme le règlement permettant aux porteurs d'une autorisation spéciale de circuler sur cette route⁵⁴³. En 1964, la construction d'une route entre Täsch et Zermatt est acceptée par la population de Zermatt⁵⁴⁴. La circulation à l'intérieur du village est limitée en 1966. A l'époque, les autorités communales de Täsch et Zermatt envisagent une amélioration de la route. Le financement du projet par le Canton du Valais implique l'ouverture de la circulation à l'ensemble des automobilistes. L'annonce de la construction de la route notamment par le biais d'une émission de la télévision suisse-allemande fait naître de fortes réactions de la part du public, qui s'adresse directement à l'office du tourisme pour exprimer (par courrier) son désaccord face à ce projet⁵⁴⁵. A l'époque, en 1972, plus de huit années se sont écoulées depuis la votation populaire au sujet de la construction de la route. A ce moment-là, Zermatt connaît déjà la forte affluence associée au tourisme hivernal, et l'ensemble des acteurs peut constater que la fréquentation n'est pas affectée par l'absence d'une route. Théodore Seiler, en 1971, président du conseil d'administration de la Société des hôtels Seiler, se prononce contre le projet de réalisation de la route Täsch-Zermatt, pour des raisons de coûts, et de pollution (de l'air, et du bruit durant la durée des travaux)⁵⁴⁶. Suite à une pétition menée notamment par le directeur de l'office du tourisme Constant Cachin⁵⁴⁷, les autorités communales acceptent un nouveau scrutin et le 17 décembre 1972 les citoyens rejettent à 65% le projet de construction d'une route publique entre Täsch et Zermatt⁵⁴⁸.

Finalement, c'est donc pour des raisons esthétiques que le projet de route n'est pas concrétisé. Ce type d'argument et l'avis des touristes ont alors un poids dans le débat qui n'existait pas auparavant. En effet, dix années auparavant à l'heure des débuts de la démocratisation des vacances aux sports d'hiver et du développement des stations, le projet de route ne rencontrait pas de telles oppositions. Le parallèle avec les projets de construction de chemin de fer du Cervin peut être aisément tiré (voir Point 27.1. ci-dessus). Dans les deux cas, dans un premier temps les projets de construction se concrétisent pas dans la mesure où ils sont faisables relativement facilement, et que leur réalisation ne focalise pas les des intérêts divergents. Dans le cas de la route, dans un premier temps l'enjeu de l'amélioration ne fait pas de doute pour l'ensemble des acteurs, locaux comme externes. Dans un second temps, les représentations évoluent et les intérêts esthétiques des externes apparaissent. Du point de vue de la réalisation, le temps *a priori* perdu dans un premier temps, peut être considéré ensuite comme gagné. Les difficultés de la

⁵⁴² Idem.

⁵⁴³ « Dates historiques de Zermatt », Office du Tourisme de Zermatt, juin 2014

⁵⁴⁴ « La route Täsch – Zermatt est acceptée », in *Feuille d'avis du Valais*, 26 octobre 1964, p. 13

⁵⁴⁵ « La route de Zermatt », in *Le Nouvelliste*, 17 juin 1972, p. 39

⁵⁴⁶ « A la Société des hôtels Seiler SA, Zermatt », in *Le Nouvelliste*, 22 avril 1971, p. 30

⁵⁴⁷ « La route de Zermatt », in *Le Nouvelliste*, 17 juin 1972, p. 39

⁵⁴⁸ « Dates historiques de Zermatt », Office du Tourisme de Zermatt, juin 2014

concrétisation du projet ont permis de le retarder, et finalement de le stopper. Dans ces difficultés, outre les raisons techniques de la topographie⁵⁴⁹, la question du financement est cruciale.

Les débats au niveau cantonal sur les subventions à apporter à la construction de la route concernent principalement les coûts, et notamment les taxes d'expropriation, « estimées si hautes par certains que l'Etat ne devrait participer aux frais que pour les terrains dont le prix du mètre ne dépasse pas de vingt fois la valeur cadastrale, le solde étant à la charge des communes ». Ces prix exorbitants, s'ils peuvent en partie être expliqués par la rente touristique, résultent semble-t-il également et surtout de la valeur intrinsèque que les propriétaires (ancestraux) attribuent à leur terre. Les mécanismes de marché ne concernent que peu les terrains en vente et pendant longtemps pour ce qui est de l'attribution de leur prix: le rapport entre leur signification et leur valeur d'usage uniquement envisagée d'un point de vue local est prépondérant. Au vu de l'ensemble du processus, la dépendance de sentier à l'économie d'autosuffisance a donc permis de ce point de vue de maintenir le village de Zermatt sans véhicules, attribut considéré aujourd'hui comme contribuant grandement à l'attrait de la scène territoriale⁵⁵⁰.

Le déroulement des événements concernant la construction de la route a en outre permis aux acteurs locaux de maintenir leurs acquis, c'est-à-dire le droit de circuler sur la route existante. Mais le *statut quo* concernant la route Täsch-Zermatt finit par montrer son revers dans les années 1980. En 1982, un automobiliste est emporté par une avalanche sur la route Täsch-Zermatt. Le 2 mars 1985, une avalanche s'abat au même endroit, emportant une voiture privée et un minibus. Les victimes sont des habitants de Täsch, des Vaudois, ainsi que des Allemands⁵⁵¹. L'année suivante les citoyens de Zermatt votent pour un aménagement partiel de la route Täsch-Zermatt (sécurité en hiver) avec maintien des restrictions pour le trafic public⁵⁵². Une galerie de protection est ensuite construite à l'endroit des accidents⁵⁵³. La route connaît toujours un certain trafic avec les détenteurs d'une autorisation spéciale, qui concerne outre les habitants les véhicules de livraison, les taxis, artisans et employés travaillant à Zermatt mais résidant en plaine.

28. L'hiver et le ski

Au regard d'autres stations touristiques suisses, Zermatt ne connaît que la saison touristique estivale jusqu'à durant l'entre-deux-guerres. Certes, à l'époque pour les entrepreneurs touristiques tels que Seiler, cette courte période d'exploitation sur l'année pouvait apparaître comme un manque à gagner potentiel. Néanmoins, sur le long terme cette tare se révèle positive. En effet, aucune infrastructure lourde n'est mise en place pour répondre à la demande en termes de loisirs hivernaux et de logements adaptés durant la Belle-Epoque. Au tournant des années 1930 pour quelques-unes, mais surtout après-guerre, l'adaptation des infrastructures hôtelières

⁵⁴⁹ Au-delà du tracé de la route elle-même, sa construction nécessite celle d'un parking pour 4'000 véhicules, dont l'emplacement et la construction posent problème (« Route Täsch-Zermatt: qui a le droit de circuler? », in *Le Nouvelliste*, 31 janvier 1982, p. 35)

⁵⁵⁰ En 2012 et 2013, Zermatt est nommée meilleure station de sport d'hiver de Suisse pour ses performances écomobiles (prix décerné par l'Association transports et environnement (ATE)).

⁵⁵¹ Tisonnier, L., « Drame sans précédent sur la route Täsch-Zermatt: Au moins huit morts sous l'avalanche du "Täschwang" », in *Le Nouvelliste*, 4 mars 1985, p. 20

⁵⁵² « Dates historiques de Zermatt », Office du Tourisme de Zermatt, juin 2014

⁵⁵³ « Ouverture provisoire de la galerie », in *Le Nouvelliste*, 7 mars 1990, p. 36

aux conditions hivernales coïncide avec l'adaptation à une clientèle moins haut de gamme, dont la pratique des sports d'hiver se concentre principalement sur le ski alpin. Par exemple, à propos du nouvel hôtel Matterhornblick en 1935⁵⁵⁴, on parle pour en faire la publicité de chambres pourvues de « téléphone à signes lumineux », et d'« hôtel de sport et de famille ». En d'autres termes, plutôt que deux adaptations (d'abord à des pratiques et une saisonnalité en évolution, ensuite à une nouvelle clientèle), Zermatt ne connaît qu'une seule phase d'adaptation, qui débute en 1929 et se poursuit ensuite via l'amélioration des infrastructures, durant les Trente Glorieuses et jusqu'à aujourd'hui.

Si la concrétisation de la saison d'hiver à Zermatt est ainsi tardive, son projet date du tournant du siècle, les entrepreneurs locaux étant alors inspirés par les démarches entreprises par leurs concurrents dans d'autres stations, et encouragés par leur clients, et notamment par les alpinistes. Ainsi en janvier 1899, l'allemand Wilhelm Paulcke et le bâlois Robert Helbling gravissent le Mont-Rose à skis⁵⁵⁵. En 1902 Hermann Seiler invite les deux meilleurs skieurs de l'époque, Victor de Beauclair (Zurich) et Albert Weber (Berne) et organise les premiers cours de ski pour guides et ouvre l'hôtel Victoria. Douze guides sont reconnus comme étant aptes à accompagner des touristes à skis : Johann Aufdenblatten, Alois Biner, Josephe Biner, Augustin Gentinetta, Hermann Perren, Peter et Hanspeter Perren, Adolf Schaller, Rudolf Taugwalder, Gabriel Zumtaugwald, Alfons Supersaxo et Elias Lauber. Dix paires de skis sont données aux guides par les deux professeurs. Malgré le décès du jeune Elias Lauber cette même année à skis, l'enthousiasme va croissant.

Dans les faits, certains touristes viennent ainsi à Zermatt en hiver dès 1902, mais cette fréquentation reste momentanée, et anecdotique en termes de fréquentation pour la station. En 1908 par exemple, à l'occasion de la création du Ski Club de Zermatt, Seiler organise un convoi touristique auquel prend part M. Nicollier, du Club Alpin Suisse⁵⁵⁶, ainsi que plusieurs journalistes invités (Rébuffat, 1983). Depuis le village, des excursions sont organisées en direction de Riffelalp, ouvert expressément. Les Seiler font part de leur projets d'extension de l'exploitation touristique à l'hiver, demandent aux hôtes leur avis à ce sujet : « la question de savoir si Zermatt peut devenir une station d'hiver nous a été posée et a été débattue au cours de cette excursion. Y répondre par l'affirmative, rien de plus naturel, mais ce n'est pas la résoudre, car il faut tenir compte d'une inconnue dont l'importance est capitale : la possibilité d'exploiter en hiver la ligne du Viège-Zermatt. » (Rébuffat, 1983, p. 167)

Plusieurs événements jalonnent les « saisons d'hiver » entre le début du 20^{ème} siècle et 1929. Une patrouille zermattoise remporte la course alpiniste aux jeux olympiques de 1924 après avoir remporté le titre national l'année précédente, puis un saut est construit en 1926, à l'initiative d'un Anglais (Truffer, 2008). Malgré le fait que la voie ne soit toujours pas exploitable en hiver, la société des hôtels Seiler organise officiellement la première saison d'hiver à Zermatt durant l'hiver 1927-1928. L'été suivant, les travaux sur la ligne sont débutés, et bien qu'ils ne soient pas entièrement finalisés, la liaison avec Zermatt est assurée durant les mois de janvier et février 1929. Vingt-cinq années passent ainsi entre la première tentative de saison hivernale de la part des hôtels Seiler, et l'ouverture officielle de la saison rendue possible par l'exploitation du chemin

⁵⁵⁴ « Zermatt », in *Journal de Genève*, 20 janvier 1937, p. 8

⁵⁵⁵ « Dates historiques de Zermatt », Office du Tourisme de Zermatt, juin 2014

⁵⁵⁶ Il rapporte le récit de son séjour dans *L'écho des Alpes*.

de fer. Rapidement après l'ouverture de la voie, la saison d'hiver rencontre un grand succès, surtout par l'intermédiaire du ski alpin, qui devient alors la principale activité de sport d'hiver, plus populaire que le saut à skis, le bobsleigh, le patinage, etc. L'école suisse de ski est fondée en 1929⁵⁵⁷. En 1932 sont organisées les 26^{èmes} courses nationales de ski à Zermatt, événement qui a un fort écho dans la presse et qui positionne Zermatt en tant que station d'hiver de référence. Comme les guides l'étaient autrefois, les moniteurs deviennent les « ambassadeurs de la destination »⁵⁵⁸. A Zermatt aujourd'hui on compte neuf écoles de ski réunissant plusieurs centaines de moniteurs. A ce niveau également, la concurrence interne joue un rôle très important dans l'amélioration du service et *in fine* le positionnement sur le marché des destinations d'hiver au niveau mondial.

En termes d'infrastructures, le développement du ski alpin se fait en se réappropriant, à l'occasion de la guerre, les projets développés par la concurrence du côté italien. En effet, dès 1934 est créée la société Cervino SA à Turin, qui réalise un téléphérique en 1938 entre Breuil et Testa Grigia. La même année une convention est signée avec Zermatt pour la réalisation d'un téléphérique reliant le Gornergrat via Trockener Steg (Aufdenblatten, 1987), les acteurs locaux espérant une augmentation de la fréquentation de leurs établissements et installations de transports. Or, en raison de la guerre, les activités de cette société sont stoppées. La convention étant caduque au bout de trois ans, c'est alors la bourgeoisie et la commune de Zermatt qui s'avancent sur ce terrain en construisant un télésiège en 1942 en direction de Sunnegga (mais qui est en réalité destiné alors à la traction des promeneurs en été) et en révoquant la convention de 1938⁵⁵⁹.

La première infrastructure marquante, qui peut être considérée comme une remontée mécanique destinée uniquement au ski alpin est la construction du télésiège de Sunnegga, remplaçant le télésiège déplacé entre Sunnegga et Blauherd (Aufdenblatten, 1987). A cette première partie du domaine sera associée une première entité institutionnelle, constituée de la bourgeoisie, de la commune et de la compagnie de chemins de fer. Ensuite, la Luftseilbahn Zermatt-Schwarzsee AG est fondée en 1955, avec un capital-actions est également dans les mains de la bourgeoisie de Zermatt, de la commune et de personnes domiciliées à Zermatt⁵⁶⁰. Comme son nom l'indique, elle a pour ambition de développer des remontées mécaniques du côté du Schwarzsee, ce qui signifie à l'époque de s'inscrire dans une réponse concurrentielle aux réalisations faites par les exploitants italiens de Breuil-Cervinia sur le territoire suisse (sur le Plateau Rose)⁵⁶¹. En 1955 et 1956 est ainsi construit le téléphérique Zermatt-Furi-Schwarzsee. Entre Sunnegga-Blauherd et le Schwarzsee, la société du Gornergrat développe également des remontées mécaniques, en accord avec la bourgeoisie qui vend les terrains nécessaires (Rhône, 1953; Wirz-Julen, 2005). Une troisième société (Sessellift Findeln-Sunnegga AG) est créée par la famille Julen en réaction aux ambitions d'un américain pour financer le télésiège qui relie comme son nom l'indique le hameau de Findeln à Sunnegga. Contrairement aux trois autres, cette société ne procédera pas à la construction d'autres installations et leur sera intégrée lors de la fusion en 2003 (voir *infra*).

⁵⁵⁷ « Dates historiques de Zermatt », Office du Tourisme de Zermatt, juin 2014

⁵⁵⁸ „Schneesportlehrer sind die Botschafter einer Destination“, in *Zermatt Magazin*, 9, Zermatt Tourismus, pp. 62-63

⁵⁵⁹ « Un ski-lift à Zermatt », in *Le Rhône*, 24 décembre 1942, p. 2 ; « Dates historiques de Zermatt », Office du Tourisme de Zermatt, juin 2014; Wirz-Julen, 2005

⁵⁶⁰ Au moment des investissements pour la réalisation du téléphérique du Petit-Cervin, la bourgeoisie détient 52% des parts, la municipalité 28% (« Vers la réalisation d'un projet de 30 millions de francs », in *Le Nouvelliste*, 1^{er} août 1974, p. 15).

⁵⁶¹ Julen, O., « Sommerskisport im Ferienland Schweiz », in *Le Nouvelliste*, 16 avril 1971, p. 34

Suite à l'initiative de privés – soutenus par certains conseillers communaux – envisageant de concurrencer les installations d'ores et déjà présentes entre Zermatt et Blauherd au début des années 1960, les autorités sont contraintes de procéder à des négociations, entre ces entrepreneurs, leurs soutiens, et l'impératif accord de la population locale pour un quelconque investissement. En 1964 est finalement créée la cinquième société de remontées mécaniques à Zermatt, *Zermatter Rothorn- Bahn AG*, avec une participation minoritaire de la bourgeoisie et de la commune se montant en 2002 à 22%. S'en suit la construction des téléphériques Sunnegga-Blauherd et Blauherd-Rothorn.

Sous l'égide de cinq entités, ce sont uniquement les domaines de Schwarzsee, du Gornergrat et de Blauherd qui sont développés dans un premier temps, dans une dynamique de concurrence interne : chaque domaine surenchérit en termes d'installations pour attirer les skieurs. Car le skieur choisit son domaine skiable (un abonnement commun n'est disponible qu'en 1984). Afin d'étendre encore l'exploitation, la Luftseilbahn Zermatt-Schwarzsee AG envisage ainsi de relier le sommet du Petit-Cervin dès l'inauguration du téléphérique de Trockener Steg en 1965. L'effet d'annonce est ici à relever, car l'installation n'est inaugurée que quinze années plus tard. Mais ces projets ont le mérite de provoquer la concurrence⁵⁶². A l'inauguration officielle en juin 1980, l'installation la plus haute d'Europe (de quelques mètres plus élevée que celle des Aiguilles du Midi à Chamonix) fait grand écho dans la presse. On parle au niveau local d'une « huitième merveille du monde. [Où] ce n'est pas tant dans la beauté que dans l'audace qu'il faut y voir l'exceptionnel. »⁵⁶³.

Au début des années 1970, la forte fréquentation de la station par les skieurs sur les différents domaines génère d'importants problèmes de congestion. Les problèmes se posent d'une part le matin pour accéder aux pistes, mais également en fin de journée, pour pouvoir redescendre à la station avec les installations, l'enneigement jusqu'à Zermatt-même ne permettant pas systématiquement de pouvoir la rejoindre à skis (Kohler, 1973). C'est ainsi que sont renouvelées successivement les installations anciennes par des remontées mécaniques plus modernes à plus haut débit, comme par exemple en 1989 les téléskis Sunnegga-Blauherd et Patrullarve-Blauherd remplacés par des télésièges à quatre places, en 1996 le remplacement du téléphérique Blauherd-Rothorn par une cabine-navette de 150 places, ainsi que de nombreuses autres (Figure 62). Outre ces installations d'altitude, ce sont les installations partant de Zermatt qui sont les plus sensibles à ce niveau. Leur remplacement permettrait alors une meilleure fluidité pour l'ensemble du trafic. C'est ainsi que sont envisagés le remplacement du téléphérique du Schwarzsee par des télécabines, et la réalisation du futur funiculaire Sunnegga en remplacement du télésiège. Les revenus de l'exploitation de ce dernier sont croissants dans les années 1970 pour la commune (p.ex. 3% de l'ensemble des revenus en 1974, ce qui n'est pas négligeable vis-à-vis des 5% de revenus tirés de l'hydroélectricité (concessions, redevances et exploitation EWZ comprises)). Cette réalisation, inaugurée en 1980, constitue une autre réalisation technique remarquable, parallèlement à la réalisation du Petit-Cervin.

Ces deux réalisations, le funiculaire de Sunnegga et le téléphérique du Petit-Cervin, appréciées de l'extérieur, positionnent idéalement la station vis-à-vis de la concurrence pour de nombreuses activités : le ski alpin d'hiver bien entendu, mais aussi le ski d'été sur glacier, le tourisme pédestre (le téléphérique le plus haut d'Europe), et également l'alpinisme « grand public » avec un accès

⁵⁶² « Zermatt aura le plus haut téléphérique du monde », in *Le Nouvelliste*, 14 février 1966, p. 19

⁵⁶³ « Une réalisation en superlatifs », in *Le Nouvelliste*, 9 juin 1980, p. 13

facilité au Breithorn, le « 4000 » désormais le plus « facile d'accès » des Alpes. Pour être menées à bien, ces deux projets ont néanmoins souffert du phénomène de concurrence interne à la station, autant que l'idée de leur réalisation en ont bénéficié. En ce qui concerne Sunnegga, ce n'est qu'après de longs épisodes de négociations avec la bourgeoisie (actionnaire minoritaire ici et investisseur en tant qu'actionnaire majoritaire dans le domaine de Schwarzsee) que la société Standseilbahn Zermatt-Sunnegga AG (dont la commune est actionnaire majoritaire 65%) se lance dans la réalisation du funiculaire Zermatt-Sunnegga, après 33 ans d'exploitation du télésiège.

Les innovations concernant le(s) domaine(s) skiable(s) ne se limitent pas aux remontées mécaniques mais concernent également l'enneigement, avec l'installation dès la seconde moitié des années 1980 de 105 canons à neige dans la région Blauherd-Rothorn⁵⁶⁴. En 1994, pour contrer le « creux de janvier », comme dans d'autres stations, à Zermatt les remontées mécaniques proposent des offres spéciales pour attirer de la clientèle : elles montent une opération « de charme [qui] joue sur l'humour » : le prix du forfait au kilo. Les clients se pèsent à leur arrivée à l'hôtel (au-delà de 80 kilos, l'excédent est gratuit). Les bénéficiaires économisent 20% à 30% du prix de leur séjour⁵⁶⁵. Cet exemple, caricatural, illustre la nécessité pour Zermatt de renouveler l'intérêt de la clientèle en particulier durant les périodes creuses, sachant que la qualité de l'offre positionne la station dans le haut de gamme. A Zermatt en 1994 le forfait pour la journée de ski coûte CHF 54.-, pour 7 jours CHF 266.-⁵⁶⁶. Le prix moyen pour les stations romandes est de CHF 33.-. Outre les stations plus modestes des Alpes vaudoises et fribourgeoises par exemple, les prix affichés dans les autres stations restent inférieurs : Verbier CHF 46.-, Saas Fee CHF 48.-, Crans/Montana CHF 42.-. En revanche, pour la semaine, les prix sont comparables : Verbier CHF 276.-, Saas Fee CHF 260.-, Crans/Montana CHF 213.-. Si le prix à la journée est élevé, il faut cependant noter que l'offre de ski pour plusieurs jours est compétitive. On retrouve à ce niveau le profil de station de séjour de Zermatt, qui alimente la force de l'hôtellerie sur place.

1800 - 1900	1898	Crémaillère
1900 - 1950	1928	Exploitation hivernale du chemin de fer du Gornergrat
	1939	Développement de la zone du Theodul Breuil-Cervinia - Testa Grigia
	1942	Création du skilift Zermatt - Sunnegga
	1945	Utilisation du skilift Zermatt - Sunnegga pour l'été en tant que 'Gehlift'
	1946	Skilift Wiesti
	1947/48	Déplacement du skilift Zermatt - Sunnegga vers Sunnegga - Blauherd (démonté en 2005)
1951 - 1960	1955	Téléphérique Plan Maison - Furgghorn (jusqu'en 2005)
	1956	Téléphérique Gornergrat - Hohtälli
	1956	Télésiège Findeln - Sunnegga
	1956/57	Skilift Furi (démonté en 1960)
	1956/57	Skilift Riffelberg (jusqu'en 2003)
	1957	Téléphérique Zermatt - Furi (jusqu'en 1982)

⁵⁶⁴ „Infobroschüre“, Zermatt Tourismus, 2014

⁵⁶⁵ Bonvin, J.-M., & Sartoretti, T., « En janvier, choisissez entre l'abonnement au poids ou le téléski VIP », in *Le Nouveau Quotidien*, 1994, p. 19

⁵⁶⁶ Hoffmeier, V., « L'imagination au pouvoir », in *Journal de Genève*, 29 novembre 1991, p. 36

	1958	Téléphérique Furi - Schwarzsee (jusqu'en 2002)
	1958	Téléphérique Hohtälli - Stockhorn
	1960	Skilift Garten (jusqu'en 2003)
	1960	Skilift Luchern (jusqu'en 1970)
	1960	Renforcement du télésiège Zermatt - Sunnegga avec la construction des stations de départ et d'arrivée (débit de 600 pers./h)
1961 - 1970	1960/61	Skilift du Stalden (jusqu'en 1967)
	1962	Téléphérique Frugg - Schwarzsee (remplacé en 1991)
	1962/63	Skilift Hörnli (provisoire)
	1964	Skilift Triftji - Rote Nase
	1964	Skilift Theodul (remplacé en 1989)
	1964/65	Téléphérique Zermatt - Trockener Steg via Furgg
	1965	Skilift National (remplacé en 1989)
	1965	Exploitation du glacier avec le téléphérique Zermatt-Schwarzsee
	1965	Skilift Hörnli (conversion)
	1967	Skilift Furggsattel (déplacé en 2003)
	1967	Télécabine Sunnegga - Blauherd
	1967	Téléphérique Blauherd - Rothorn
	1967	Skilift Eisfluh (remplacé en 2001)
	1967	Skilift Theodulpass (Pomalift)
	1968	Reconstruction et prolongement du skilift Garten (jusqu'en 2003)
	1968/69	Skilift Gandegg (déplacé en 2003)
	1968	Skilift Kumme (remplacé en 1982)
1971 - 1990	1971	Télécabine Gant - Blauherd
	1971	Skilift Gant - Platte (jusqu'en 2002)
	1970/71	Skilift Testa Grigia I
	1974/75	Test de bus-navettes le long de la rue principale à Zermatt
	1975	Skilift Gifhittli (remplacé en 2003)
	1977	Reconstruction du télésiège Findeln - Sunnegga
	1979	Téléphérique Trockener Steg - Petit Cervin
	1980	Skilifts Testa Grigia II, Gobba di Rollin, Grenzlift (Ventina) et Plateau Rosa I
	1980	Funiculaire Zermatt - Sunnegga
	1980	Télécabine Sunnegga - Blauherd
	1982	Télécabine Zermatt - Furi (jusqu'en 2003)
	1982	Télésiège 3 places Kumme
	1983	Ascenseur du sommet du Petit-Cervin
	1983	Construction de la maison Kumme
	1984	Abonnement commun pour Gornergrat / Rothorn / Trockener Steg
	1986	Téléphérique Hohtälli - Rote Nase
	1988	Deux petits téléskis au Hirli (jusqu'en 2004)
	1989	Télésiège 4 places Patrullarve

1991 - 2000	1991	Télésiège 4 places Furgg - Sandiger Boden - Theodulgletscher
	1991	Skilift Plateau Rosa II
	1991	Introduction du système Ski Card pour les installations du glacier en été
	1991	Cabines groupées Furgg - Schwarzsee
	1996	Téléphérique 150 places Blauherd-Rothorn
	1995/96	Abonnement groupé Zermatt-Cervinia en hiver
	1996/97	Bus inclus dans l'abonnement de ski
	1998	Téléphérique Gant - Hohtälli
	1998	Tunnel de liaison entre le funiculaire et le téléphérique de Sunnegga
	1999	Palais des Glaces au Petit Cervin
	1999/00	Abonnement unique Zermatt et Zermatt/Cervinia
	1999/00	Abonnement à puce automatique
	2000	Ascenseur dans la station de départ Schulmatte
2001 - 2013	2001	Télésiège 2 places Eisfluh
	2002	Fusion Zermatt Bergbahnen AG
	2002	Télécabine 8 places Zermatt - Schwarzsee: Matterhorn-Express
	2003	Télésiège 6 places Furggsattel Gletscherbahn
	2003	Télésiège 6 places Gifhittli
	2005	Combinaison Sunnegga-Blauherd
	2005	Ascenseur station de départ Sunnegga-Riedweg
	2006	Télécabine 8 places Furi - Schweigmatten - Riffelberg
	2006	Tunnel de piste Furi
	2007	Télésiège 4 places Findeln - Sunnegga - Breitenboden
	2007	Piste Hohtälli - Kellensee
	2007	Skilift Stockhorn
	2008	Ouverture du parc débutants Sunnegga
	2008	Accès avec ascenseur au Palais des Glaces
	2008	Protections d'avalanches Gornergrat - Stockhorn
	2009	Restaurant & Shop Matterhorn glacier paradise
	2009	Matterhorn-Express Schwarzsee - Furgg - Trockener Steg
	2009	Installation photovoltaïque Trockener Steg
	2010	Protections d'avalanches Galerie Riffelberg
	2010	Nouvel approvisionnement en haute tension Matterhorn glacier paradise
	2010	Plateforme à la station du téléphérique Testa Grigia - Matterhorn glacier paradise
	2011	Reconstruction de l'ascenseur du sommet au Matterhorn glacier paradise
	2011	Nouvel ascenseur jusqu'à la plateforme Matterhorn glacier paradise
	2012	Système audio-info Zermatt - Matterhorn glacier paradise
	2013	Mise en service du nouveau tunnel Sunnegga-Express

Figure 62. Constructions et rénovations des remontées mécaniques. Source : Zermatt Tourismus (2014).

29. Autres infrastructures de loisirs

Dans un premier temps, plusieurs projets sont en cours, donc la construction d'un centre sportif et culturel, réunissant piscine, patinoire, salle de congrès, centre de presse et TV⁵⁶⁷. En 1971, une procédure d'expropriation est en cours concernant 4'600m² d'une parcelle d'un total de 17'000m², propriété de la Société des hôtels Seiler SA, convoités par la Société de développement pour la construction d'un centre sportif à Oberematten⁵⁶⁸. Suite à une première taxation de CHF 600.- le mètre, les deux parties font opposition⁵⁶⁹. Si les parties ne se mettent pas d'accord sur le prix, sur le principe Théodore Seiler souligne la pertinence de ce projet. Mais la construction ne se concrétise pas. Cinq ans plus tard, et tandis que la concession pour la construction du funiculaire de Sunnegga est accordée, la réalisation du centre sportif est envisagé à Sunnegga même, soit au sommet du funiculaire⁵⁷⁰. Finalement, c'est au centre du village que la solution est trouvée, sur le terrain attenant à celui auparavant convoité. L'achat du terrain par la commune, 7'650 m² à CHF 700.- le mètre, est soumis au vote populaire.

La dépense de CHF 11 millions est acceptée en 1977⁵⁷¹. Pour cette entité institutionnelle « nouvelle » (rappelons que le conseil communal n'est indépendant du conseil bourgeoisial que depuis 1968), c'est également l'occasion de prendre sa place dans l'organisation du système territorial et d'être actif dans le milieu touristique. Concrètement, la municipalité n'est propriétaire d'aucun terrain au centre de Zermatt. Ce projet est donc l'opportunité également d'affirmer l'existence et la pertinence de la municipalité en tant qu'autorité et acteur du système territorial non seulement d'un point de vue politique, mais aussi d'un point de vue économique⁵⁷². Le financement de cet emprunt est réalisé par l'émission d'un prêt de CHF 10 millions par l'association des communes suisses. En 1985, la société Seiler vend également les 7'600 m² de terrain attenant à CHF 1'850.- le mètre nécessaires à la réalisation du projet, qui ne sera finalement inauguré qu'en 1992. Cette dépense est également largement votée par le corps électoral⁵⁷³.

Entre 1977 et 1985, CHF 80 millions sont investis par la commune, dont 31 pour l'achat de terrains (pour le terrain de l'Obere Matten du Centre sportif en 1978 CHF 12 millions (8'348 m²), puis CHF 15 millions en 1985 (8'001 m²), soit près de l'ensemble des montants investis pour cette année-là (CHF 17.8 millions)). Les autres investissements de la commune à l'époque concernent le funiculaire de Sunnegga (voir Point 28. ci-dessus), mais aussi une station de traitement des eaux usées. L'achat des terrains constitue une charge considérable pour la municipalité, qui doit opérer des choix stratégiques concernant l'affectation de ces terrains. Le terrain de l'Obere Matten sera ainsi consacré au sport, tennis en été et patinoire en hiver. Cependant, les choix sont effectués au

⁵⁶⁷ « Les projets de Zermatt », in *Feuille d'Avis du Valais*, 8 février 1967, p. 7

⁵⁶⁸ « A la Société des hôtels Seiler SA, Zermatt », in *Le Nouvelliste*, 22 avril 1971, p. 30

⁵⁶⁹ L'affaire ira jusqu'au Tribunal Fédéral, qui établit le prix à CHF 1'350.- le mètre carré (« Zermatt devant une nouvelle échéance importante », in *Le Nouvelliste*, 18 août 1977, p. 22).

⁵⁷⁰ « Funiculaire Zermatt-Sunnegga: Le Conseil fédéral propose l'octroi d'une concession de 50 ans », in *Le Nouvelliste*, 4 juin 1976, p. 34

⁵⁷¹ « Centre sportif à Zermatt », in *Le Nouvelliste*, 9 mai 1976, p. 29 ; « Oui, pour le centre sportif zermattois », in *Le Nouvelliste*, 22 août 1977, p. 9

⁵⁷² « Priorité au tennis et aux sports de glace », in *Le Nouvelliste*, 23 août 1977, p. 18

⁵⁷³ « Zermatt : crédit accepté », in *Le Nouvelliste*, 10 juin 1985, p. 20

regard de l'ensemble de l'offre du système territorial. Par exemple, plusieurs hôtels étant déjà pourvus de piscines, cette infrastructure n'est pas envisagée.

30. L'énergie hydroélectrique

L'énergie hydroélectrique est doublement précieuse à Zermatt. Son exploitation directe permet une production locale pour répondre à la demande, et la vente de cette électricité, ou de l'eau permettant sa production, constitue des revenus pour la collectivité. Ainsi l'exploitation de l'eau du Triftbach débute en 1892, via un consortium pour l'éclairage et le chemin de fer Viège-Zermatt. A partir de 1900, l'installation de nouvelles machines permet une exploitation à l'année. L'usine électrique est alors la troisième centrale de Suisse (Rougier, 2002, 2010). En 1908, le VZ se retire du syndicat. Durant l'entre-deux-guerres, malgré un agrandissement de la centrale de Triftbach et une adaptation du réseau en 1930, la production électrique ne suffit plus, notamment en hiver. D'importants travaux sont engagés en 1939 à partir de Zmutt, avec une conduite et un tunnel amenant l'eau jusqu'à la centrale de Triftbach. En 1942, la production électrique est reliée au réseau via Täsch aux centrales de Lonza AG, ce qui permet l'exportation de l'énergie en surplus l'été, et l'importation de l'énergie manquante en hiver. En 1947, l'eau de la Gorner est également capturée et canalisée via Zmutt. Un réservoir captant les eaux du Findelbach en été est également réalisé. En 1979 enfin, de nouveaux aménagements sont réalisés. En 1994, les forces hydrauliques de Zermatt répondent à 41% de la demande totale d'énergie du village. Cinquante personnes sont employées par la société. Une nouvelle centrale est ouverte à Mutt en 2002, puis un bâtiment administratif intégrant huit salles de classes⁵⁷⁴.

En ce qui concerne la vente de l'eau pour l'hydroélectricité, elle s'inscrit dans la période de « l'épopée des barrages » en Valais. Les premiers revenus des concessions hydrauliques apparaissent dans les comptes communaux avant 1950 (p.ex. près de CHF 10'000.- en 1946, soit environ 5% des revenus des recettes de 1^{ère} catégorie des finances communales). Zermatt se situe en amont de la chaîne de production hydroélectrique du pharaonique projet de la Grande Dixence⁵⁷⁵ : au niveau du réseau d'adduction. Les aménagements les plus visibles de la Grande Dixence ne se situent pas à Zermatt, puisque l'accumulation a lieu au niveau du barrage dans le val des Dix, et la production dans les usines de Fionnay, Nendaz et Bieudron. Néanmoins, la région de Zermatt et les massifs alentours sont essentiels à la production électrique, puisque c'est notamment depuis ces lieux que l'eau est collectée pour être conduite au barrage. Contrairement aux eaux du Findelbach et du Triftbach, les eaux drainées par la Grande Dixence ne mettent pas en péril la production d'électricité de l'EWZ. C'est probablement pour maintenir ce potentiel productif et les installations d'ores et déjà réalisées qu'un projet de barrage concernant ces eaux est refusé par la population en 1964⁵⁷⁶. Les aménagements de la Grande Dixence qui concernent

⁵⁷⁴ www.ewzermatt.ch

⁵⁷⁵ La première Dixence est construite par EOS dans le Val des Dix entre 1929 et 1935. Les travaux du barrage de Cleuson débutent en 1947. En 1950 naît officiellement le projet de la Grande Dixence, soit le rassemblement des eaux de plusieurs vallées, initialement de la Viège à la Dranse du Val de Bagnes (eaux qui seront finalement concédées à la société Mauvoisin.). EOS détient 60% du capital actions de la société, les autres parts étant propriété des Forces Motrices Bernoises, des Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse et du Canton de Bâle-Ville. Les travaux s'étendent entre 1951 et 1965.

⁵⁷⁶ « Sierre et le Haut-Valais », in *Feuille d'avis du Valais*, 4 mai 1964, p. 11

le territoire sont donc les galeries du réseau d'adduction, ainsi que les stations de pompage. Deux des quatre stations de pompage du réseau d'adduction de la Grande Dixence sont situés dans la région de Zermatt : Z'Mutt et Stafel. Les deux autres stations sont situées à Ferpècle, dans le Val d'Hérens, et à Arolla. Après avoir été négocié, le contrat entre la SA de la Grande Dixence et la commune de Zermatt est signé en 1954, pour une concession de CHF 276'000.- Le contrat tient compte de la nécessité de maintenir un débit suffisant à la Viège, pour des raisons esthétiques⁵⁷⁷.

On peut dire qu'à Zermatt le potentiel de revenus de l'énergie hydroélectrique est réparti de manière efficace : une partie des eaux est mobilisée par la société électrique locale et répond à une partie de la demande locale en électricité, tandis qu'une autre partie de l'eau est vendue. La production de l'électricité concernant cette seconde partie de l'eau a l'avantage d'être « invisible », touristiquement parlant. En effet, hormis les stations de Zmutt et Stafel qui ensemble constituent une marque certaine dans le paysage, celle-ci ne saurait être comparable à l'impact paysager d'un barrage tel que celui de la Grande Dixence. Enfin, ayant négocié un débit minimum pour la Viège (qui coule dans le village), le reste de l'eau de la Dixence garde de son potentiel « productif » en répondant aux attentes des touristes en matière de paysage.

⁵⁷⁷ Julen, O., « Sommerskisport im Ferienland Schweiz », in *Le Nouvelliste*, 16 avril 1971, p. 34

Bibliographie Annexe Zermatt

Sources secondaires

- Ammann, H.-R. (2008). Cathrein, Emil. In D. h. d. l. Suisse (Ed.), *Dictionnaire historique de la Suisse*. Anthamatten, G. (1982). *Zermatt : Dorf und Kurort im Spiegel einer Familie : 125 Jahre Seiler Hotels*. Visp Buchdruck Offset Mengis.
- Anthamatten, G. (1991). *Alexander Seiler : 1819-1891: Gedenkschrift zum 100 Todestag*. Visp: Seiler Hotels.
- Antoniotti, T. (2000). *Bauern, Bergführer, Hoteliers.: Fremdenverkehr und Bauernkultur Zermatt und Aletsch 1850-1950: Hier+ Jetzt*.
- Attinger, B. d. (1999-2000). *Hôtels historiques du Valais 1815-1914* (Vol. Volume 2 - Valais romand). Sion: Etat du Valais, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.
- Aufdenblatten, E. (1987). *Le développement touristique de Zermatt*. Lausanne: SQP Publication.
- Bini, G., Simonetti, G., & Vicquéry, G. (1988). *Le Cervin et ses guides*. Viganello-Lugano: Nuova ed. trelingue.
- Collectif (1930). *Hotels Seiler Zermatt, 1855-1930*. Zürich Orell Füssli.
- Desponds, L. (2008). You play golf, don't you ? De la nécessité de créer un parcours de golf à Montreux In E. Antipodes (Ed.), *Histoire du sport dans le canton de Vaud* (Vol. 116). Lausanne.
- Doriot Galofaro, S. (2005). Crans-Montana et son hôtellerie, destinées communes, *L'encoche - revue d'information de la commune de Montana*.
- Erné, F. (1987). *50 ans Union valaisanne du tourisme 1937-1987*. Sion.
- Favre, P. (1969). *Fascination du Cervin*. Lausanne-Renens: Editions de la Tramontane.
- Fischer, B., Leukert, K., Suter, S., Vaterlaus, S., & Zenhäusern, P. (2011, Octobre). Le financement des infrastructures de transport et son influence sur la productivité, *La Vie économique*.
- Gindraux, P. (1990). *La folle histoire du Cervin*. Genève: Slatkine.
- Julen, G. (1991). *Burgergeschichte von Zermatt – Prato Borni*. Zermatt Burgergemeinde.
- Kämpfen, W. (1942). *Ein Bürgerrechtstreit im Wallis*. Zürich Druck Grütli-Buchdruckerei.
- Kronig, S. (1927). *Familien-Statistik und Geschichtliches über die Gemeinde Zermatt*. Visp Neue Buchdruckerei.
- Maria Merki, C. (2004). Eine aussergewöhnliche Landschaft als Kapital. Destinationsmanagement im 19. Jahrhundert am Beispiel von Zermatt. *Histoire des Alpes*, 9.
- Neuenschwander Feihl, J., & Barbey, G. (2000). *Inventaire suisse d'architecture, 1850-1920: villes*. Zürich: SEALS.
- Perren, E. (2004). *Hotels erzählen : 150 Jahre Riffelberg, 125 Jahre Grand Hotel Zermatterhof*. Visp, Mengis Druck und Verlag AG: Burgergemeinde Zermatt.
- Perren, R., Theler, L., Sarbach, H., Truffer, B., & Taugwalder, H. (1991). *Zermatt-Bahn : de la vallée à la montagne*. Visp: Editions Rotten.
- Rébuffat, G. (1983). *Cervin. Belle Epoque*. Genève: Grands vents.
- Rougier, H. (2002). *Au pays de Zermatt : la vallée, le massif, les hommes, l'aménagement du territoire*. Le Mont-sur-Lausanne: Editions Loisirs et Pédagogie SA.
- Rougier, H. (2010). *Zermatt : nature, hommes et paysages*. Le Mont-sur-Lausanne: Editions Loisirs et Pédagogie SA.
- Sauthier, G. (2014). *Evolution du Régime Politique local à Zermatt entre 1850 et 2010*. Sion.
- Schertenleib, U. (2007). Imfeld, Xaver. *Encyclopédie historique de la Suisse*.
- Schmid, W. (1950). *Rendez-vous à Zermatt*. Lausanne: Payot.
- Schmid, W. (1964). *Le Cervin et les hommes*. Lausanne: Payot.

- Schweitzer, C. (2004). *Offrir du bien-être au client. 150 années Seiler au service de l'hospitalité*. Dielsdorf Lichtdruck SA.
- Taugwalder, H. (1989). *La vallée perdue : un passé simple*. Genève: Georg.
- Tissot, L. (2006). La quête du haut. Les lignes ferroviaires touristiques dans le canton de Vaud jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. *Revue historique vaudoise*, 114(Histoire du tourisme en pays vaudois), 195-212.
- Truffer, B. (2008). *Neues und Altes aus Zermatt : die faszinierende Geschichte des Weltkurortes von den Anfängen bis heute*. Zermatt Aroleit-Verlag.
- Truffer, B. (2011a). Seiler, Alexander *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F30869.php>).
- Truffer, B. (2011b). Seiler, Franz *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL:<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F30870.php>).
- Truffer, B. (2011c). Seiler, Joseph *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F30871.php>).
- Truffer, B. (2013). Seiler, Hermann *Dictionnaire historique de la Suisse* (URL:<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F4969.php>).
- Williams, C. (2006). *A church in the Alps : a century of Zermatt and the English* (6th ed. ed.). London: Intercontinental Church Society.
- Wirz-Julen, A. (2005). *Die Geschichte der Bergbahnen von Zermatt : von den Anfängen bis zur erfolgreichen Fusion*. Zermatt: Zermatt Bergbahnen.

Presse

- A.H., « Hôtels Seiler S.A., Zermatt », in *Journal de Genève*, 26 juin 1951, p. 7
- Bonvin, J.-M., & Sartoretti, T., « En janvier, choisissez entre l'abonnement au poids ou le téléski VIP », in *Le Nouveau Quotidien*, 1994, p. 19
- Claivaz, P., « 170 millions investis cet hiver au pied du Cervin », in *Le Nouvelliste*, 19 décembre 2006, p. 27
- Claivaz, P., « Il coûte de moins en moins à l'Etat », in *Le Nouvelliste*, 22 mars 2008, p. 4
- Claivaz, P., « La sécurité remise sur les bons rails », in *Le Nouvelliste*, 7 mars 2011, p. 19
- Claivaz, P., « Les Hôtels Seiler deviennent Jelmoli », in *Le Nouvelliste*, 7 novembre 2007, p. 11.
- Claivaz, P., « Un nouvel appétit depuis Zermatt », in *Le Nouvelliste*, 5 mai 2012
- Claivaz, P., « Yello entre en force au BVZ », in *Le Nouvelliste*, 17 avril 2010, p. 18
- C.P., « Tournoi de tennis de Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 22 août 1950, p. 5
- Grellet, P., « Alexandre II », in *Gazette de Lausanne*, 27 décembre 1945, p. 1
- Hoffmeyer, V., « L'imagination au pouvoir », in *Journal de Genève*, 29 novembre 1991, p. 36
- H.V., « Johannes Stöpfer, de Zermatt, a 80 ans », in *Gazette de Lausanne*, 22 octobre 1976, p. 9
- JC., « Un séjour antistress », in *Journal de Genève*, 9 février 1989, p. 33
- Julen, O., « Sommerskisport im Ferienland Schweiz », in *Le Nouvelliste*, 16 avril 1971, p. 34
- L.C., « Les employés d'hôtel », in *Journal de Genève*, 29 octobre 1911, p. 2
- Muret, C., « Centenaire à Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 10 septembre 1955, p. 3
- Pôt, A., « Promouvoir le tourisme alpin par l'aviation », in *Le Nouvelliste*, 19 février 1969, p. 12
- Schild, H., « Le Cervin passera-t-il sous le joug du capital ? », in *Les Alpes*, janvier 2012, pp. 42-49
- Tisonnier, L., « Actionnaires du BVZ : Daniel Lauber nouveau président », in *Le Nouvelliste*, 20 juin 1991, p. 33
- Tisonnier, L., « De lumineux projets », in *Le Nouvelliste*, 15 février 1982, p. 12

Tisonnier, L., « Drame sans précédent sur la route Täsch-Zermatt: Au moins huit morts sous l'avalanche du "Täschwang" », in *Le Nouvelliste*, 4 mars 1985, p. 20

- « A la Société des hôtels Seiler SA, Zermatt », in *Le Nouvelliste*, 22 avril 1971, p. 30
- « Air-Zermatt prouve ses raisons d'être », in *Le Nouvelliste*, 26 avril 1969, p. 36
- « Canton du Valais », in *Le Confédéré*, 30 mars 1889, p. 2
- « Centre sportif à Zermatt », in *Le Nouvelliste*, 9 mai 1976, p. 29
- « Chronique parlementaire. La mort de M. Seiler », in *Journal de Genève*, 5 mars 1920, p. 1
- « Décès de M. Karl Franzen hôtelier à Zermatt », in *Le Nouvelliste*, 15 juin 1978, p. 29
- « "Du musst nach Zermatt kommen!" », in *Journal de Genève*, 15 novembre 1982, p. 17
- « Du nouveau à la tête des Hôtels Seiler », in *Le Nouvelliste*, 21 août 1953, p. 6
- « Fleuron touristique », in *Le Nouvelliste*, 13 juillet 2011, p. 12
- « Franz Seiler Un Seigneur », in *Gazette de Lausanne*, 27 décembre 1966, p. 4
- « Funiculaire Zermatt-Sunnegga: Le Conseil fédéral propose l'octroi d'une concession de 50 ans », in *Le Nouvelliste*, 4 juin 1976, p. 34
- « Hôtels », in *Gazette de Lausanne*, 10 mai 1904
- « Hôtels Seiler, Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 3 juin 1944, p. 7
- « Hôtels Seiler S.A., Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 10 septembre 1947, p. 3
- « Hôtels Seiler S.A., Zermatt », in *Journal de Genève*, 22 juillet 1950, p. 7
- « Industrie hôtelière », in *Gazette de Lausanne*, 2 janvier 1907
- « La famille Seiler s'est réunie à Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 2 septembre 1964, p. 3
- « La question de Zermatt », in *Gazette du Valais*, 16 février 1889, p. 2
- « La route de Zermatt », in *Le Nouvelliste*, 17 juin 1972, p. 39
- « La route Täsch – Zermatt est acceptée », in *Feuille d'avis du Valais*, 26 octobre 1964, p. 13
- « Le chemin de fer Furka-Oberalp à l'honneur », in *Journal de Genève*, 30 juillet 1951, p. 7
- « Lettre de Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 30 septembre 1926, p. 4
- « Les Fêtes du Cervin ont commencé », in *Journal de Genève*, 13 juillet 1965, p. 3
- « Les hôtels Seiler célèbrent leur centenaire », in *Journal de Genève*, 6 septembre 1955, p. 2
- « Les projets de Zermatt », in *Feuille d'Avis du Valais*, 8 février 1967, p. 7
- « Le Viège-Zermatt en hiver », in *Feuille d'avis du Valais*, 8 mars 1913, p. 2
- « Location d'hôtels, Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 18 septembre 1919, p. 3
- « Madame Théodore Seiler », in *Gazette de Lausanne*, 30 octobre 1971, p. 17
- « Nouvelles locales », in *Le Nouvelliste*, 1^{er} avril 1920, p. 3
- « Oui, pour le centre sportif zermattois », in *Le Nouvelliste*, 22 août 1977, p. 9
- « Ouverture provisoire de la galerie », in *Le Nouvelliste*, 7 mars 1990, p. 36
- « Pour le Viège-Zermatt », in *Le Rhône*, 2 octobre 1931, p. 4
- « Priorité au tennis et aux sports de glace », in *Le Nouvelliste*, 23 août 1977, p. 18
- « Route Täsch-Zermatt: qui a le droit de circuler? », in *Le Nouvelliste*, 31 janvier 1982, p. 35
- « Sierre et le Haut-Valais », in *Feuille d'avis du Valais*, 4 mai 1964, p. 11
- « Société des Hôtels Seiler, Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 15 juin 1937
- « Société des Hôtels Seiler, Zermatt », in *Gazette de Lausanne*, 3 juin 1942, p. 4
- « Société des Hôtels Seiler, Zermatt », in *Le Rhône*, 27 mai 1932, p. 7
- « Une réalisation en superlatifs », in *Le Nouvelliste*, 9 juin 1980, p. 13
- « Un jubilé dans l'hôtellerie », in *Feuille d'Avis du Valais*, 22 octobre 1956, p. 4

- « Un rapport éloquent: celui des hôtels Seiler, à Zermatt », in *Feuille d'Avis du Valais*, 9 juillet 1963, p. 15
- « Un ski-lift à Zermatt », in *Le Rhône*, 24 décembre 1942, p. 2
- « Valais », in *Journal de Genève*, 26 mars 1889, p. 2
- « Valais. L'exploitation d'hiver du Viège-Zermatt », in *Journal de Genève*, 22 octobre 1908, p. 2
- « Valais. Les hôtels Gornergrat, Zermatterhof et Riffelberg », in *Journal de Genève*, 19 décembre 1909, p. 2
- « Vers la réalisation d'un projet de 30 millions de francs », in *Le Nouvelliste*, 1^{er} août 1974, p. 15
- « Zermatt », in *Gazette du Valais*, 27 décembre 1888, p. 2
- « Zermatt », in *Journal de Genève*, 20 janvier 1937, p. 8
- « Zermatt. A louer. », in *Journal de Genève*, 21 février 1912, p. 6
- « Zermatt aura le plus haut téléphérique du monde », in *Le Nouvelliste*, 14 février 1966, p. 19
- « Zermatt : crédit accepté », in *Le Nouvelliste*, 10 juin 1985, p. 20
- « Zermatt devant une nouvelle échéance importante », in *Le Nouvelliste*, 18 août 1977, p. 22
- « Zermatt et le Gornergrat », in *Gazette du Valais*, 27 août 1898, p. 2

Grand Conseil du Canton du Valais (1874). *Bulletin des séances du Grand Conseil : session ordinaire de mai*

Grand Conseil du Canton du Valais (1874). *Bulletin des séances du Grand Conseil : session ordinaire de mai*, p. 106

Grand Conseil du Canton du Valais (1888). *Bulletin des séances du Grand Conseil : session ordinaire de novembre*

Archives

- Compte communaux, Archives du l'Etat du Valais, Administration cantonale, 2030/61-62-63
- Registres de la taxe industrielle, Archives du l'Etat du Valais, Fonds de l'administration cantonale des contributions (jusqu'en 1926)

Lois, règlements, décrets

- Arrêté du Conseil fédéral du 25 novembre 1874 concernant le recours de la commune de Zermatt (Valais) pour violation de la Constitution dans l'affaire Seiler, in *Feuille Fédérale*, 1875, vol. 1, n°7
- Constitution du Canton du Valais du 26 novembre 1875, in *Recueil des lois, décrets et arrêtés du Canton du Valais*, tome XII, 1874 à 1879, pp. 149-173
- Loi du 23 novembre 1870 sur les bourgeoisies, in *Recueil des lois, décrets et arrêtés du Canton du Valais*, tome XI, 1865 à 1874, pp. 172-177
- *Message du conseil fédéral à l'assemblée fédérale relatif à la concession d'un chemin de fer de Zermatt au Gornergrat et au Mont Cervin*. Berne : Feuille fédérale, vol. 1, n°5, 1892

Divers

- Zermatt, K.-u. V. (1963). *Jahresbericht*
- „Adrenalinrausch pur un der Glescherspalte“, in *Zermatt Magazin*, 9, Zermatt Tourismus, pp. 33-35
- „Infobroschüre“, Zermatt Tourismus, 2014
- „Schneesportlehrer sind die Botschafter einer Destination“, in *Zermatt Magazin*, 9, Zermatt Tourismus, pp. 62-63
- „Zermatt versorgt und entsorgt“, in *Zermatt Magazin*, Zermatt Tourismus, 9, 2014, pp. 65-67
- « Dates historiques de Zermatt », Office du Tourisme de Zermatt, juin 2014

- www.air-zermatt.ch/air_zermatt_2007/content/index1_DE.php, site web consulté le 02.12.2014
- www.christiania-zermatt.com/index.php?id=6, site web consulté le 28.03.2014
- www.ewzermatt.ch/history.html, site web consulté le 14.12.2014
- www.gornergrat-kulm.ch/fr/kulmhotel-gornergrat/hotel/histoire/, site web consulté le 28.01.2014
- www.hoernlihuette.ch/cabane_hoernli.html, site web consulté le 15.12.2015
- www.hotel-perren.ch, site web consulté le 28.03.2014
- www.riffelberg.ch, site web consulté le 25.03.2014
- www.riffelalp.com/histoire.html, site web consulté le 11.12.2014
- www.sonnezermatt.ch/fr/geschichte/, site web consulté le 28.03.2015
- zermatterhof.ch/le-grand-hotel/histoire/?lang=fr, site web consulté le 16.12.2014

Annexe Quotient de localisation des emplois présentsiels

Le quotient de localisation des emplois présentsiels (QLP) permet d'apprécier la spécialisation d'un lieu dans une catégorie d'emploi donnée par rapport à un territoire plus large. En l'occurrence, il s'agit du calcul du nombre d'emplois concernés par l'économie présentsielle répertoriés dans les communes qui nous concernent par rapport au nombre d'emplois concernés par le tourisme répertoriés dans toute la Suisse, les deux mis en rapport avec le nombre d'emplois total répertoriés dans ces deux territoires :

$$\text{QLT} = \frac{\frac{\text{Nombre d'emplois tourisme dans le lieu}}{\text{Nombre d'emplois total dans le lieu}}}{\frac{\text{Nombre d'emplois tourisme en Suisse}}{\text{Nombre d'emplois total en Suisse}}}$$

Les sources statistiques disponibles pour le calcul du QLT présentant des biais divers, il convient d'apprécier les résultats obtenus avec toutes les précautions requises.

La problématique de l'économie présentsielle se trouve être la complication principale du calcul de cet indicateur. C'est un phénomène difficile à appréhender de manière statistique, et en particulier en ce qui concerne l'emploi.

Le problème résultant des choix des activités professionnelles pour l'économie présentsielle se trouve dans la dimension chronologique large de l'étude. En effet, non seulement les chiffres obtenus sont le résultat de différents types de recensement⁵⁷⁸, mais aussi de différentes méthodes de recensement⁵⁷⁹. D'autre part, la nomenclature évoluant au fil du temps pour les divers recensements⁵⁸⁰, les « frontières du secteur » ne peuvent pas être déterminées de manière absolue pour toute la période. Enfin, dans la mesure où les données communales ne sont disponibles qu'à partir de 1920, les QLT précédents concernent le district auquel appartient la commune⁵⁸¹. Pour une comparaison chronologique stricte, seuls les chiffres des recensements des entreprises 1995, 2001, 2005 et 2008 sont comparables, car ils sont présentés dans une nomenclature identique (la NOGA 2008).

Malgré ces difficultés, le QLT est un indicateur important pour l'étude de la trajectoire d'une station. En effet, dans une perspective comparative, on peut évaluer – sur une année donnée, et donc dans les mêmes conditions de recensement et de nomenclature – la situation d'une station par rapport à la Suisse, et également les stations les unes par rapport aux autres. Sur l'ensemble

⁵⁷⁸ Recensements de la population (1860, 1870, 1880, 1888, 1900, 1910, 1920, 1930, 1941, 1950), Recensements des entreprises (1955, 1965, 1975, 1985, 1995, 2001, 2005, 2008)

⁵⁷⁹ Le recensement de la population a lieu au domicile, tandis que pour le recensement des entreprises, les travailleurs sont recensés sur leur lieu de travail.

⁵⁸⁰ Voir l'annexe n°1 a) pour le détail des catégories des nomenclatures retenues pour chaque recensement

⁵⁸¹ Le district de Viège pour Zermatt, le district de St-Maurice pour Finhaut, et le district de Vevey pour Montreux. Par ailleurs, pour Montreux les chiffres entre 1920 et 1955 sont le résultat du cumul des deux communes de Montreux-Châtelard et Montreux-Les Planches (jusqu'à leur fusion en 1962).

de la période, on distingue trois sections de données dont le potentiel de comparabilité soit satisfaisant : 1860-1910 (Recensement de la population des districts avec nomenclature proche), 1920-1950 (Recensement de la population des communes avec nomenclature commune), 1955-1985 (Recensement des entreprises avec nomenclature commune), 1995-2008 (Recensement des entreprises avec la NOGA 2008). La courbe chronologique générale est quant à elle présentée à titre purement indicatif (point 4.2.6.).

Détails méthodologiques pour le calcul du quotient de localisation

a. Sources et catégories de la nomenclature pour chaque recensement

1860 : *Recensement fédéral du 10 décembre 1860*, Quatrième livraison; « La population d'après les professions et conditions ». Calcul d'après le nombre de personnes occupées recensées au domicile pour le domaine *commerce* (Alimentation, Vêtement et toilette, Construction, ornement, ameublement, Papiers, livres, objets d'art et de musique, Métaux précieux, argent monnayé et valeurs (y compris les assurances), Branches non spécifiées).

1870 : *Recensement fédéral du 1^{er} décembre 1870*, Troisième volume, « La population d'après les professions et conditions ». Calcul d'après le nombre de personnes occupées réellement (sans prise en compte des gens de service) dénombrées au domicile, pour la catégorie *Hôtels, restaurants, pensions, louage de chambres ou d'appartements*. Le commerce n'est pas compris dans ce calcul.

1880 : *Recensement fédéral du 1^{er} décembre 1880*, Troisième volume, « Population selon les professions ». Calcul d'après les personnes professant réellement, dénombrées au domicile. Pour les districts, la dénomination de la catégorie correspond à *Auberges, pensions*. Pour la Suisse, la dénomination est la suivante: *Hôtels, restaurants, pensions, louage de chambres ou d'appartements*. Cette catégorie comprend les deux sous-catégories *Hôtels, restaurants et cabarets* et *Pensions et chambres garnies*. Le commerce n'est pas compris dans ce calcul.

1888 : *Recensement fédéral du 1^{er} décembre 1888*, Troisième volume, « Population selon les professions ». Calcul d'après les personnes professant réellement, dénombrées au domicile. QL par district et non par commune: district de Vevey / Thätige (Actifs) / Emplois spécialisés: Auberges et pensions, Location d'appartements, Renseignements, guides.

1900 : *Recensement de la population 1900* (Eidgenössischen Volkszählung vom 1. Dezember 1900; Dritter Band; Die Unterscheidung der Bevölkerung nach dem Berufe). Calcul d'après personnes ayant une activité économique, dénombrées au domicile. Le calcul a été fait en additionnant la somme de six catégories: *Auberges et pensions, Location d'appartements, Exploitation et entretien des trains de montagne et téléphériques, Renseignements, guides, Exploitation et entretien des bateaux à vapeur, Postes, télégraphes et téléphones*. Le commerce n'est pas compris dans ce calcul.

1910 : *Recensement de la population 1910* (Der Ergebnisse der Eidgenössischen Volkszählung vom 1. Dezember 1910; Dritter Band; Berufsstatistik; I. Teil: Hauptberuf). Calcul d'après les personnes ayant une activité économique (y compris le personnel et les pensionnaires d'établissements) dénombrées au domicile. Le calcul a été fait en additionnant la somme de six catégories: *Auberges et pensions - Cafés et restaurants sans alcool - Location d'appartements - Construction, entretien et exploitation des chemins de fer à crémaillère et à câbles - Poste, télégraphe et téléphone - Bateaux à vapeur - Transports par char, garage à autos - Agences d'émigration - Bureaux de voyage et de transports - Guides de montagne, guides pour étrangers, renseignements*

1920 : *Recensement fédéral de la population du 1^{er} décembre 1920*, Résultats par cantons, fascicules 12 et 13. Calcul d'après les personnes ayant une activité économique (excepté le personnel et les pensionnaires d'établissements) dénombrées au domicile. Calcul d'après la catégorie *Commerce et transport*.

1930 : *Recensement fédéral de la population du 1^{er} décembre 1930*, Résultats par cantons, 10^{ème} et 12^{ème} volumes. Calcul d'après les personnes ayant une activité économique (total des personnes indépendantes et non-indépendantes) dénombrées au domicile. Calcul d'après la catégorie *Commerce, hôtellerie, transport*.

1941 : *Recensement fédéral de la population du 1^{er} décembre 1941*, Résultats par cantons, 16^{ème} et 8^{ème} volumes. Calcul d'après les personnes exerçant une profession (total des personnes indépendantes et non-indépendantes) dénombrées au domicile. Calcul d'après la catégorie *Commerce, hôtellerie, transport*.

1950 : *Recensement fédéral de la population du 1^{er} décembre 1950*, Résultats par cantons, 20^{ème} et 21^{ème} volumes. Calcul d'après les personnes exerçant une profession (total des personnes indépendantes et non-indépendantes) dénombrées au domicile. Calcul d'après la catégorie *Commerce, hôtellerie, transport*.

1955 : *Recensement des entreprises 1955*, Résultats par cantons, 20^{ème} et 23^{ème} volumes. Calcul par les personnes occupées dénombrées au lieu de travail, par rapport à la moyenne cantonale (et non pas suisse comme pour les autres années). Calcul d'après la catégorie *Transport, hôtellerie* (le commerce n'est plus pris en compte).

1965 : *Recensement des entreprises 1965*, Beschäftigte in den Gemeinden nach Wirtschaftssektoren. Calcul des personnes occupées dénombrées au lieu de travail. Calcul d'après la catégorie *Transports, postes, hôtellerie*.

1975 : *Recensement des entreprises 1975*, 4^{ème} volume, Etablissements, données principales pour les communes. Calcul des exploitations et des personnes occupées dénombrées au lieu de travail. Calcul d'après la catégorie *Hôtels, restaurants*.

1985 : *Recensement des entreprises 1985*, 5^{ème} volume, Etablissements et personnes occupées, selon l'activité économique. Calcul des exploitations et des personnes occupées dénombrées au lieu de travail. Calcul d'après la catégorie *Hôtels, restaurants*.

1995 : *Recensement des entreprises 1995* (NOGA 2008). Calcul d'après les établissements et les emplois pour le secteur tertiaire et pour «l'hôtellerie-restauration». Sous cette dénomination on a fait la somme de 16 catégories répertoriées pour la Suisse: *Hôtels, auberges et pensions avec restaurant, Hôtels, auberges et pensions sans restaurant, Administration et gestion d'hôtels, auberges et pensions, Appartements, maisons de vacances, Hébergement collectif, Terrains de camping, Administration et gestion d'hébergement de vacances et hébergement collectif, Administration et gestion de terrains de camping, Autres hébergements, Restaurants, cafés, snack-bar, tea-rooms et salons de dégustation de glaces, Restaurants avec possibilité d'hébergement, Administration et gestion d'établissements de restauration, Services des traiteurs, Autres services de restauration, Bars, Discothèques, dancings, night clubs*

2001 : *Recensement des entreprises 2001* (NOGA 2008). Calcul d'après les établissements et les emplois pour le secteur tertiaire et pour «l'hôtellerie-restauration». Sous cette dénomination on a fait la somme de 16 catégories répertoriées pour la Suisse: *Hôtels, auberges et pensions avec restaurant, Hôtels, auberges et pensions sans restaurant, Administration et gestion d'hôtels, auberges et pensions, Appartements, maisons de vacances, Hébergement collectif, Terrains de camping, Administration et gestion d'hébergement de vacances et hébergement collectif, Administration et gestion de terrains de camping, Autres hébergements, Restaurants, cafés, snack-bar, tea-rooms et salons de dégustation de glaces, Restaurants avec possibilité d'hébergement, Administration et gestion d'établissements de restauration, Services des traiteurs, Autres services de restauration, Bars, Discothèques, dancings, night clubs*

2005 : *Recensement des entreprises 2005* (NOGA 2008). Calcul d'après les établissements et les emplois pour le secteur tertiaire et pour «l'hôtellerie-restauration». Sous cette dénomination on a fait la somme de 16 catégories répertoriées pour la Suisse: *Hôtels, auberges et pensions avec restaurant, Hôtels, auberges et pensions sans restaurant, Administration et gestion d'hôtels,*

auberges et pensions, Appartements, maisons de vacances, Hébergement collectif, Terrains de camping, Administration et gestion d'hébergement de vacances et hébergement collectif, Administration et gestion de terrains de camping, Autres hébergements, Restaurants, cafés, snack-bar, tea-rooms et salons de dégustation de glaces, Restaurants avec possibilité d'hébergement, Administration et gestion d'établissements de restauration, Services des traiteurs, Autres services de restauration, Bars, Discothèques, dancings, night clubs

2008 : *Recensement des entreprises 2008* (NOGA 2008). Calcul d'après les établissements et les emplois pour le secteur tertiaire et pour «l'hôtellerie-restauration». Sous cette dénomination on a fait la somme de 16 catégories répertoriées pour la Suisse: *Hôtels, auberges et pensions avec restaurant, Hôtels, auberges et pensions sans restaurant, Administration et gestion d'hôtels, auberges et pensions, Appartements, maisons de vacances, Hébergement collectif, Terrains de camping, Administration et gestion d'hébergement de vacances et hébergement collectif, Administration et gestion de terrains de camping, Autres hébergements, Restaurants, cafés, snack-bar, tea-rooms et salons de dégustation de glaces, Restaurants avec possibilité d'hébergement, Administration et gestion d'établissements de restauration, Services des traiteurs, Autres services de restauration, Bars, Discothèques, dancings, night clubs*

b. Informations concernant les biais

Le recensement de la population s'effectue par bulletins de ménage, remplis par les chefs de ménage eux-mêmes, et qui se rapportent à la population présente au domicile le jour du recensement. En principe, pour les personnes « inhabiles à écrire », des agents de recensement étaient dépêchés par le canton. On peut donc supposer que, en particulier dans les villages reculés qu'étaient à l'époque Finhaut et Zermatt, des biais aient pu survenir. D'autre part, bien que l'on dénombre à l'occasion du recensement de la population les personnes suisses et étrangères, on ignore ce qu'il en est des saisonniers. Ces circonstances prises en compte, il est raisonnable d'imaginer que la main d'œuvre du tourisme, qui cumule les caractéristiques « d'instabilité » au regard de la méthode de recensement (stabilité du domicile, alphabétisme, stabilité du travail) n'ait pas été entièrement dénombrée dans les recensements de la population.

Liste des figures

Figure 1. Montants taxés pour l'hôtel du Perron I et II (base de taxe industrielle). Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1920- 1925).....	3
Figure 2. Répartition des montants taxés pour les hôtels et pensions en 1896, 1913, 1930 et 1948. Les hôtels des Frères Lonfat regroupent : le Grand-Hôtel de Finhaut, l'hôtel Beau-site, l'hôtel Bristol. Les hôtels de la famille Henri Lugon regroupent : l'hôtel du Perron II, hôtel Giétroz Terminus, la Pension Regina)	5
Figure 3. Montants taxés pour le Fort de la Madeleine entre 1920 et 1926. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1920-1925)	7
Figure 4. Montants taxés pour certaines catégories entre 1895-1910. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1895-1910).....	8
Figure 5. Totaux des montants taxés pour les bazars/magasins entre 1985 et 1952. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1985-1952).....	8
Figure 6. Les montants taxés des diverses branches en 1900. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1900).....	10
Figure 7. Résultats d'exploitation du MC sur les quinze premières années d'exploitation. Source : Pacini (2006).....	11
Figure 8. Part au déficit du MC par la commune de Finhaut entre 1965 et 1983. Source : Finhaut 1965-1983, Archives du Valais.....	13
Figure 9. Répartition des nuitées à Finhaut entre 1960 et 1982, d'après les chiffres encaissés pour la taxe de séjour. Source : SD Finhaut (1972-1982).....	17
Figure 10. Répartition des nuitées hôtelières à Finhaut entre 1972 et 1980, d'après les montants encaissés pour la taxe de séjour. Source : SD Finhaut (1972-1980).....	18
Figure 11. Répartition des nuitées hôtelières sur l'année 1976, d'après les montants encaissés pour la taxe de séjour. Source: SD Finhaut (1976).....	19
Figure 12. Evolution des nuitées à Finhaut entre 1934 et 2009. Source : OFS.....	20
Figure 13. Répartition des nuitées en 1980. Note : « Relais » désigne vraisemblablement le « Relais de vacances », à savoir le Grand-Hôtel. Source : SD Finhaut (1980).....	22
Figure 14. Répartition des nuitées en 1976 d'après les décomptes de la taxe de séjour. Source : SD Finhaut (1976).....	23
Figure 15. Provenance des propriétaires de chalets domiciliés hors de la commune en 1974. Source : SD Finhaut (1974).....	24
Figure 16. Montants totaux taxés dans l'hébergement et la restauration entre 1933 et 1952. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1933-1952).....	24
Figure 17. Montants totaux taxés pour les pensions et hôtels entre 1882 et 1952. Source : Taxe industrielle, Commune de Finhaut (1882-1952).....	26
Figure 18. Répartition des revenus de la taxe de séjour en 1978. Source : SD Finhaut (1978).....	28
Figure 19. Petit train panoramique du Châtelard et minifunic. Source: www.wikipedia.org	30
Figure 20. Piscine de Finhaut. Source: www.lesjeurs.ch	35
Figure 21. Comparaison de trois postes de recettes pour l'administration générale de Finhaut, entre 1961 et 1983. Seule la redevance hydroélectrique annuelle est considérée ici, c'est-à-dire sans les versements périodiques pour les concessions, ni les impôts des CFF, qui vont de 32'937.- en 1961 à 53'074.- en 1983. Source : Commune de Finhaut, Comptes pour les exercices 1961-1983, Archives du l'Etat du Valais.....	38

Figure 22. Produit des concessions hydrauliques entre 1919 et 1933 : Sans 1930, année où les redevances et impôts CFF sont comptabilisés à l'actif du bilan mais pas dans les comptes de gestion. Source : Commune de Finhaut, Comptes pour les exercices 1919-1933, Archives du l'Etat du Valais.....	39
Figure 23. Comparatif des revenus de l'imposition de l'industrie et de l'hydroélectricité pour la commune de Finhaut entre 1919 et 1933. Source : Commune de Finhaut, Comptes pour les exercices 1919-1933, Archives du l'Etat du Valais.....	40
Figure 24. Total de l'ensemble des montants taxés pour la taxe industrielle par la commune de 1916 à 1952. Source : Commune de Finhaut, 1916-1952.	41
Figure 25. Montants taxés pour les cordonniers par la commune de 1913 à 1927. Source : Commune de Finhaut, 1913-1927.....	42
Figure 26. Barrage du Vieux-Emosson. Source: www.nant-de-drance.ch	43
Figure 27. Fonctionnement de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance Source : www.nant-de-drance.ch	45
Figure 28. Provenance des fonds pour la SEVM en 1886. Source: Viredaz & Humair (2010).	67
Figure 29. Goldenpass Classic (MOB). Source: www.goldenpass.ch	70
Figure 30. Prêts dépassant 500'000 francs accordés entre 1905 et juillet 1914 par la BCV. Source : Beroud (2011, p. 58).....	73
Figure 31. Prêts accordés entre CHF 100'000.- et CHF 500'000.- de 1905 à juillet 1914 par la BCV. Source: Beroud (2011, p. 58).....	73
Figure 32. Ventilation des comptes de crédit par secteurs d'activité et type de clients. Source: Beroud, 2011, p. 96.....	75
Figure 33. Avant la construction du Montreux-Palace : Le premier Cygne à gauche, et le second Cygne à droite, en 1904. Source : Collectif (2006).	79
Figure 34. Dépenses de la commune des Planches pour le tourisme en 1951. Source : Rapport de gestion de la commune des Planches pour l'année 1951, AA 18 1951, Archives de Montreux.....	87
Figure 35. Le plongeur de Montreux-Plage, à Villeneuve. Source : collection Daniel Masson via Roger Bornand	92
Figure 36. Répartition par motifs de séjour à Montreux en 1982. Source: Glion (1982).	104
Figure 37. Revenus par motif de séjour. Source: Glion (1982).	104
Figure 38. Nombre d'établissements et de personnes occupées dans l'enseignement privé dans le canton de Vaud. Source: d'après Bridel, 1970, p. 69. Pour 1965 estimation. Les professeurs de musique et les auto-écoles non compris.	114
Figure 39. Compte d'exploitation de la commune de Montreux entre 1962 et 1969 Source: Rapports de gestion de la Commune de Montreux pour les années 1962-69, AA Mtx 1962-1969, Archives de Montreux.	120
Figure 40. Répartition des impôts en 2007 - cible sur impôt spécial des étrangers, droits de mutation et successions Source: Rapport de gestion de la Commune de Montreux pour l'année 2007, AA Mtx 2007, Archives de Montreux.	122
Figure 41. Personnes occupées à Montreux en 1965, d'après les secteurs économiques. Source : Recensement des entreprises 1965.....	123
Figure 42. Répartition des emplois par secteur en Suisse en 2008 Source : Recensement des entreprises 2008: établissements selon année, commune, secteur économique (NOGA 2008), classe de taille et variable.	124
Figure 43. Quotient de localisation des emplois présents à Montreux (1860-2008). Source : d'après les recensements de la population et recensements des entreprises (OFS).	124

Figure 44. Nombre de travailleurs frontaliers à Montreux entre 1992 et 2012. Source: Rapports de gestions de la commune de Montreux pour les années 1992 à 2012, Mtx 1992-2012, Archives de Montreux.....	125
Figure 45. Arbre généalogique partiel de la famille Seiler, d'après diverses sources.....	135
Figure 46. Répartition des bénéfices taxés sur l'ensemble de la commune de Zermatt, en 1890. Sources: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais.	136
Figure 47. Répartition des bénéfices taxés des Hôtels Seiler, en 1896. Source: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais, Sion.....	137
Figure 48. L'hôtel Victoria. Source : www.freilichtspiele-zermatt.ch	138
Figure 49. Répartition des excédents d'exploitation pour les établissements de la bourgeoisie de Zermatt. Source : Comptes de la bourgeoisie de Zermatt, 1961, 1972, 1980, 1990, Archives de l'Etat du Valais, Sion.	143
Figure 50. Répartition des bénéfices taxés sur l'ensemble de la commune de Zermatt, en 1913. Sources: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais.	145
Figure 51. Répartition des bénéfices taxés sur l'ensemble de la commune de Zermatt, en 1885. Sources: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais.	145
Figure 52. Montants des taxes industrielles dues par l'établissement "Gorner-Gorge" entre 1890 et 1910. Source: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais.....	147
Figure 53. Nombre de guides figurant au registre des taxes industrielles (1967-1926) Source: Taxes industrielles, Archives de l'Etat du Valais.	152
Figure 54. Le tarif des guides de montagne de Zermatt en 1890. Source : Bundesarchiv Bern via www.alpen.sac-cas.ch	153
Figure 55. La cabane du Hörnli en travaux en 2014. A gauche, l'extension en construction et à droite la cabane du Hörnli et l'auberge du Belvédère. Source : Walliser Bote., www.1815.ch	155
Figure 56. Fragment de la Carte de la Suisse, de Homann, gravée en 1720 et éditée en 1769. Source: Gos (1923).	157
Figure 57. Répartition de la population dans la commune de Zermatt en 1888. Source: Dictionnaires des localités de la Suisse, OFS, 1895, d'après le recensement de la population 1888.	158
Figure 58. Les constructions agricoles et touristiques dans le village de Zermatt. Source photographique : Antonietti (2000).....	159
Figure 59. Répartition spatiale du construit selon les formes de vie économiques à Zermatt : agriculture alpestre (en rouge) et constructions touristiques (en jaune). Source : Swisstopo, carte 1900.	160
Figure 60. Bénéfices taxés du BVZ et du Gornergratbahn, entre 1891 et 1920 (en CHF). Source : Taxe industrielle, Archives de l'Etat du Valais, Sion.	161
Figure 61. Matterhorn Terminal Täsch. Source : www.zermatt.ch	165
Figure 62. Constructions et rénovations des remontées mécaniques. Source : Zermatt Tourismus (2014).	173